

Jörg Ebeling, Guillaume Nicoud, Thorsten Smidt (Hg.)

Jérôme Napoléon

und die Kunst und Kultur im Königreich Westphalen
et l'art et la culture dans le Royaume de Westphalie



DEUTSCHES FORUM
FÜR KUNSTGESCHICHTE
CENTRE ALLEMAND
D'HISTOIRE DE L'ART
PARIS

Jérôme Napoléon

Jérôme Napoléon

und die Kunst und Kultur im Königreich Westphalen
et l'art et la culture dans le Royaume de Westphalie

Kolloquiumsakten und Archive
Colloque et recueil d'archives

Herausgeber / Editeurs : Jörg Ebeling,
Guillaume Nicoud, Thorsten Smidt



DEUTSCHES FORUM
FÜR KUNSTGESCHICHTE
CENTRE ALLEMAND
D'HISTOIRE DE L'ART
PARIS

PASSAGES Online
Band / Volume 6

Begründet und herausgegeben von /
Série fondée et dirigée par Thomas Kirchner

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.dnb.de>.



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la creative commons attribution 4.0 licence (CC BY-SA 4.0). La couverture est soumise à la licence creative commons CC BY-ND 4.0



Publié par arthistoricum.net
Bibliothèque de l'université de Heidelberg 2021

La version en ligne est à disposition en accès permanent et gratuit à l'adresse :
<http://www.arthistoricum.net>
(Open Access).
urn: urn:nbn:de:bsz:16-ahn-artbook-730-2
doi: <https://doi.org/10.11588/arthistoricum.730>



FONDATION
DOSNE-THIERS
INSTITUT DE FRANCE

Texte © 2021, les éditeurs et auteurs
Centre allemand d'histoire de l'art (DFK Paris) / Université de Heidelberg

Direction et suivi éditorial
Markus A. Castor, Clara Rainer, Béatrice Adam

Assistance
Esther Löffelbein, Marie Mathieu, Katharina Thurmair

Relecture
Stefanie Adam, Catherine Bouanich, Silke Schmickl

Mise en page et couvertures (2 tomes)
Catherine Thomas

Illustration de la Couverture
François Joseph Kinson, *Serment au drapeau westphalien devant l'Orangerie de Cassel*
(tableau inachevé), huile sur toile, 180 x 360 cm, musée national du château de Fontainebleau, inv. N 27.

ISSN : 2569-0949
eISSN : 2568-9649

ISBN : 978-3-948466-52-7 (Couverture rigide)
ISBN : 978-3-948466-51-0 (PDF)

Inhaltsverzeichnis / Table des matières

- 9 *Thomas Kirchner, Martin Eberle*
Vorwort / Préface
- 11 *Jörg Ebeling, Guillaume Nicoud, Thorsten Smidt*
Einleitung und Dank / Introduction et remerciements
- 21 **I. Kolloquiumsakten / Actes du colloque:**
Kunst und Kultur unter König Jérôme / L'Art et la Culture
sous le Roi Jérôme
- 23 *Bärbel Sunderbrink*
Das Königreich Westphalen fern seiner Hauptstadt.
Symbolische Herrschaftspräsenz in der Provinz
- 53 *Rolf Bidlingmaier*
„Mit das Beste der Gattung in Deutschland“.
Der *style Empire* im Kurfürstentum Hessen
- 77 *Ulrich Leben*
Die Kasseler Möbelkunst im Stil des Empire
- 95 *Sabine Thümmler*
Die Mode der Königin. Empirekleidung in der
Residenzstadt Kassel

115	<i>Guillaume Nicoud</i> Vie de cour à Cassel sous Jérôme Napoléon
139	<i>Fabian Fröhlich</i> „Ich wollte ich könnte französisch“ – Theater in Kassel
155	<i>Marianne Heinz</i> Jérôme Bonaparte, König von Westphalen, im Exil
171	II. Archive zum Hof Jérôme Napoléons / Recueil d'archives sur la cour de Jérôme Napoléon
173	<i>Guillaume Nicoud</i> Einleitung / Introduction
193	Quellen / Sources
195	Editionsrichtlinien / Règles de transcription
196	Abkürzungen / Abréviations
197	I 1807-1809 - De Paris à Kassel
197	I.1. Corbeille et trousseau de Catherine de Westphalie
254	I.2. Mariage du couple westphalien aux Tuileries
265	I.3. Cassel, nouvelle capitale westphalienne
280	I.4. Premières commandes pour la nouvelle cour westphalienne
325	II 1810
325	II. 1. Correspondance de Marinville
414	II. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1810
436	II. 3. Documents annexes pour l'année 1810
455	III 1811
455	III. 1. Correspondance de Marinville
531	III. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1811
545	III. 3. Correspondance de Grandjean de Montigny
576	III. 4. Documents annexes pour l'année 1811

583	IV 1812
583	IV. I. Correspondance de Marinville
651	IV. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1812
664	IV. 3. Documents annexes pour l'année 1812
675	V 1813-1814 « Objets d'exil »
675	V. 1. Correspondance de Marinville
689	V. 2. L'écrin du roi et l'affaire Maubreuil
699	V. 3. Effets de poste, de douane, et liste des objets envoyés à Paris
716	V. 4. Tentatives de vente de divers effets emportés de Cassel par le roi Jérôme et la reine Catherine 1814-1816
732	V. 5. Documents annexes pour l'année 1813-1814
749	VI Les Inventaires du palais et du théâtre de Napoléonshöhe
754	VI. 1. Inventaire des murs du palais de Napoléonshöhe
879	VI. 2. Inventaire du Palais de Napoléonshöhe
930	VI. 3. Inventaire du Pavillon du Sud à Napoléonshöhe
952	VI. 4. Inventaire du Théâtre à Napoléonshöhe
955	VII. Inventaire du Palais de Résidence, dit aussi de Bellevue
988	Literaturverzeichnis / Bibliographie
1001	Namensindex / Index des noms
1015	Abbildungsnachweise / Crédits photographiques

Vorwort / Préface

Thomas Kirchner
Martin Eberle

Die Herausgabe dieses Bandes über Jérôme Napoléon und die Inventare des Königreichs Westphalen in der elektronischen Publikationsreihe *Passages online* krönt eine enge Zusammenarbeit des Deutschen Forums für Kunstgeschichte Paris mit der Museumslandschaft Hessen Kassel und somit den fachlichen Austausch von Museum und Forschungseinrichtung. Der Band umfasst die Akten des von Jörg Ebeling und Thorsten Smidt am 29. und 30. Mai 2008 organisierten Kolloquiums „Kunst und Kultur unter König Jérôme“ und eine Reihe von ausgewählten Dokumenten aus deutschen und französischen Archiven zum Königreich Westphalen, zusammengetragen und ediert von Guillaume Nicoud. Das Kolloquium begleitete die große hessische Landesausstellung „König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen“, die vom 19. März 2008 bis 29. Juni 2008 im Museum Fridericianum in Kassel stattfand.

Seit seiner Gründung im Jahr 1997 hat das DFK Paris stets engste Verbindungen zu deutschen und französischen Museen gehalten und war einer der zentralen Akteure in der Vermittlung zwischen Frankreich und Deutschland. Hiervon zeugten zuletzt Kooperationen mit dem Musée Underlinden in Colmar und den Straßburger Museen. Dass die Museumslandschaft Hessen Kassel 2006 anlässlich der in Kassel veranstalteten Landesausstellung zu Jérôme Bonaparte das DFK Paris einlud, nicht nur am Katalog mitzuarbeiten, sondern gemeinsam ein wissenschaftliches Kolloquium zu den Themen Kunst und Kultur im Königreich Westphalen parallel zur Ausstellung auszurichten, hatte jedoch noch andere Gründe. Das Königreich Westphalen und die in Ausstellung und Kolloquium verhandelten Themen wie die Verbreitung des Empirestils, die Ausstattungspolitik und das Kunsthandwerk,

entsprachen exakt einem der Forschungsprojekte am DFK Paris, das sich mit dem Vizekönig von Italien Eugène de Beauharnais und seinem Pariser Palast, dem Palais Beauharnais, die Erforschung eines anderen Napoleoniden und seiner Lebensumstände zum Ziel gesetzt hat. Seit mittlerweile nun mehr als fünfzehn Jahren untersucht das DFK Paris die Ausstattung dieses Hôtel Particulier und begleitet die Restaurierungsarbeiten. In dieser Zeit konnten einige der wichtigsten Räume und der Garten in den Zustand des frühen 19. Jahrhunderts zurückversetzt werden, sodass heute das Palais mit seiner künstlerisch wertvollen Ausstattung wie kein anderes Gebäude des Empire in seinem alten Glanz erscheint.

Umso mehr freut es uns, nunmehr die Ergebnisse des Kolloquiums „Kunst und Kultur unter König Lustik“ in der vorliegenden Fassung vorlegen zu können.

Einleitung und Dank / Introduction et remerciements

Jörg Ebeling
Guillaume Nicoud
Thorsten Smidt

Ein nur sechs Jahre existierendes Staatsgebilde wie das Königreich Westphalen ließe sich leicht als Fußnote der Geschichte abtun. 1807 nach dem Frieden von Tilsit erschaffen, zerfiel es 1813 infolge der Völkerschlacht bei Leipzig. Als Experiment eines Modellstaates von Napoleons Gnaden scheiterte es. Zu gewagt war die mit Jahrhunderte alten Traditionen brechende Konstruktion, angefangen von der territorialen Vereinigung kurhessischer, preußischer, hannoverscher und braunschweigischer Gebiete bis zur Installation des jüngsten Napoleoniden, Jérôme Bonaparte (1784–1860), als König von zweifelhafter dynastischer Legitimation. Die moralische Eroberung der Untertanen, wie sie Napoleon seinem Bruder aufgetragen hatte, war hehrer Anspruch, der sich nicht vollständig einlösen ließ.¹ Und so gerieten Errungenschaften wie die erste Verfassung und das erste Parlament eines deutschen Landes, die Einführung des Code Napoléon sowie der Gleichberechtigung der Juden in Vergessenheit, während sich die Kehrseiten wie Zwangsanleihen, Bespitzelungen und schließlich der Tod Tausender junger Rekruten in den napoleonischen Kriegen ins kollektive Gedächtnis einbrannten. Nicht unwesentlich trug dazu das Zerrbild von Jérôme als einem flatterhaften „König Lustik“ bei, der kaum mehr als den Satz „Morgen wieder lustig!“ auf Deutsch zu sagen vermocht haben soll, unendlich wiederholt in zotenhaften Romanen, und sich ansonsten im nordhessischen Dialekt mit dem Begriff „Schroh“

¹ Napoleon umriss das Konzept des Modellstaats in einem Brief an seinen Bruder Jérôme vom 15. November 2007, in Original und Übersetzung abgedruckt in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 531f.

für einen Schürzenjäger eingeschrieben hat.² Die Historikerzunft tat ein Übriges, indem sie die „Franzosenzeit“ noch bis weit ins 20. Jahrhundert hinein durchweg als negativ zu bewertende Fremdherrschaft abtat.

Vor diesem Hintergrund mag es wenig überraschend erscheinen, dass es ein Schriftsteller war, der 1954 eine gänzlich andere Perspektive anbot. Arno Schmidts kurzer Text „Das Musterkönigreich“ ergeht sich im polemischen Kontrast zwischen Leibeigenschaft, Frondiensten und Soldatenverkäufen unter Kurfürst Wilhelm I. und Napoleons Anspruch, den Deutschen die Segnungen der französischen Revolution vor Augen zu stellen.³ Erst die Historiker Helmut Berding und Elisabeth Fehrenbach entwickelten in den 1970er-Jahren differenzierte Ansätze, um den Modellstaatcharakter des Königreichs Westphalen herauszustellen, ohne dabei die Widersprüche zwischen Verfassungsnorm und Verfassungswirklichkeit auszublenden.⁴ Einen entscheidenden Schub für die weitere Beschäftigung mit dem ephemeren Staat löste das Jubiläumsjahr 2007 aus. 200 Jahre nach Gründung des Königreichs Westphalen erreichte das fachwissenschaftliche wie auch das öffentliche Interesse seinen vorläufigen Höhepunkt. Beginnend mit einer kleinen Präsentation im Stadtmuseum Hofgeismar unter dem Titel „König Jérôme und der Reformstaat Westphalen“⁵ und einem Kolloquium des Hessischen Staatsarchivs zum „Modellstaat in der Außen- und Innenwirkung“,⁶ folgte schließlich die Ausrufung eines „König Lustik“-Jahres durch die Touristikagentur der Stadt Kassel mit zahlreichen Veranstaltungen von Theateraufführungen über Stadtrundgängen bis zu einem höfischen Gartenfest inklusive Reenactment. Auf dem Königsplatz, respektive Napoleonsplatz, stand wieder – wenn auch nur in einer Nachbildung – die 1813 von der Bevölkerung gestürzte Napoleonstatue von Antoine-Denis Chaudet (1763–1810) und über dem Portikus von Schloss Wilhelmshöhe prangte erneut der Schriftzug „Napoleonshöhe“.

In Rücksichtnahme auf die *documenta* 12 im Sommer 2007 fand die hessische Landesausstellung zum Thema erst 2008 statt: „König Lustik!?“

2 Maria Schultz: „Morgen wieder lustik!“ Die Erinnerungen an Jérôme Bonaparte und das Königreich Westphalen in Deutschland (1813–1945), in: *König Lustik!?* (s. Anm. 1), S. 169–175.

3 Schmidt 1954, abgedruckt in: *König Lustik!?* (s. Anm. 1), S. 19–21.

4 Helmut Berding, *Napoleonische Herrschafts- und Gesellschaftspolitik im Königreich Westfalen 1807–1813*, Göttingen 1973; Elisabeth Fehrenbach, *Traditionale Gesellschaft und revolutionäres Recht. Die Einführung des Code Napoléon in den Rheinbundstaaten*, Göttingen 1974.

5 Helmut Burmeister (Hg.), *König Jérôme und der Reformstaat Westphalen. Ein junger Monarch und seine Zeit im Spannungsfeld von Begeisterung und Ablehnung*; [Themen- und Begleitband zur Ausstellung „König Jérôme und der Reformstaat Westphalen“ im Stadtmuseum Hofgeismar, 4.11.2006–28.5.2007].

6 Andreas Hedwig (Hg.), *Das Königreich Westphalen unter Jérôme Bonaparte (1807–1813): ein Modellstaat in der Außen- und Innenwirkung*, Marburg 2008.

Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen“,⁷ präsentiert in dem in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts erbauten Museum Fridericianum, das Jérôme durch den französischen Architekten Auguste Henri Victor Grandjean de Montigny (1776–1850) zum Palast der Stände umfunktionierte hatte. Mit einem besonderen Fokus auf die kulturgeschichtlichen Aspekte wurde die Ausstellung unter dem Titel „Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie“ im Anschluss in Schloss Fontainebleau gezeigt, das in seinem „Musée Napoléon I^{er}“ seit 1986 auch an die Satellitenstaaten der Napoleoniden erinnert.⁸ Die Ausstellung und ihr begleitender Katalog versuchten aufzuzeigen, wie der Modellstaat „Westphalen“ einen politischen und kulturellen Modernisierungsschub von nachhaltiger Wirkung auslöste. Bei aller Ambivalenz aus Anspruch und Wirklichkeit konnte nachgewiesen werden, wie seine Reformen ihn zum Vorläufer des modernen Verfassungsstaats machten.⁹ Neben der differenzierten Rekonstruktion einer Gemengelage aus napoleonischer Dominanz, reformpolitischer Ideologie und realen Bedingungen lag der zweite Schwerpunkt auf der Darstellung der herrschaftslegitimierenden Funktion von Kunst.¹⁰ Napoleon dienten kunsthandwerkliche Erzeugnisse auf allerhöchstem Niveau als ein perfektes Medium zur Repräsentation, die durch den bewussten Transfer französischen *savoir-faires* in die eroberten Länder auch zur Festigung der neuen Herrscher in den annektierten Territorien herangezogen wurden. Dabei brachte der aus Frankreich importierte *style Empire* den von Jérôme propagierten Bruch mit der absolutistischen Vergangenheit sinnfällig zum Ausdruck. In seiner Formstrenge verkörperte er die Prinzipien der Rationalität, auf denen der neue Staat fußte. Damit wurde dieser Stil gleichsam zum „Corporate Design“ des Königreichs Westphalen.¹¹

Am deutlichsten zeigte sich der neue Stil in den Arbeiten, die für Jérôme in den Residenzen Napoleonshöhe (Schloss Wilhelmshöhe) und Bellevue durch Grandjean de Montigny und Heinrich Christoph Jussow (1754–1825) sowie im Braunschweiger Residenzschloss durch Peter Joseph Krahe (1758–1840) durchgeführt wurden, oder auch im Neubau des Hoftheaters durch Leo von Klenze (1784–1864).

⁷ *König Lustik!?* (s. Anm. 1).

⁸ *Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie*, Ausstellungskat. Fontainebleau, Paris, 2008; zuletzt Christophe Beyeler, *Napoléon, l'art en majesté : les collections du musée Napoléon I^{er} au château de Fontainebleau*, Paris: Éditions de Monza, 2017, S. 86–97 („Jérôme Napoléon, roi satellite de Westphalie“). Für eine Biographie zu Jérôme siehe Jacques-Olivier Boudon, *Le roi Jérôme: frère prodigue de Napoléon, 1784-1860*, Paris 2008.

⁹ Arnulf Siebeneicker und Thorsten Smidt: Zur Ausstellung, in: *König Lustik!?* (s. Anm. 1), S. 22–23.

¹⁰ Anika Bethan: Rezension zu: Museumslandschaft Hessen Kassel (Hg.): *König Lustik!?. Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, München 2008, in: H-Soz-Kult, 07.10.2008, www.hsozkult.de/publicationreview/id/rezbuecher-11604.

¹¹ Arnulf Siebeneicker und Thorsten Smidt: Zur Ausstellung, in: *König Lustik!?* (Anm. 1), S. 23.

Napoleon dienten umfangreiche staatliche Auftragsvergaben an Pariser Handwerker und französische Manufakturen bei der Erneuerung seiner Schlösser der gezielten Unterstützung von Wirtschaftszweigen, die wie die Schlösser selbst von der Französischen Revolution in Mitleidenschaft gezogen waren. Die Bedeutung, die diesem Teilaspekt der Kunst- und Wirtschaftspolitik beigemessen wurde, lässt sich auch in den Satellitenstaaten der Napoleoniden erkennen, in denen vergleichbare, wenn nicht sogar die gleichen Mechanismen in der Repräsentation und der lokalen Wirtschaftspolitik angewandt wurden. Wie fast bei allen außerhalb Frankreichs gelegenen Residenzen wurden auch für das Königspaar von Westphalen nur wenige Möbel in Paris angekauft, etwa bei den Ebenisten François-Honoré-Georges Jacob-Desmalter (1770–1841) und Bernard Molitor (1755–1833). Man beschränkte sich vielmehr auf den Import von qualitativ vollen Bronzen, Kaminuhren und teilweise Porzellan aus Paris. Die übrigen Einrichtungsgegenstände sollten laut der von Napoleon entschiedenen Direktiven direkt bei den vor Ort ansässigen Handwerkern und Industrien in Auftrag gegeben werden. Im Hinblick auf Kassel ist diese Direktive von besonderem Interesse, weil die Bedeutung der französischen Prototypen des reifen Empirestils in Deutschland überaus groß war und die aus Paris stammenden Vorbilder Einfluss auf die Ausbildung deutscher Empireformen hatten. Zu nennen ist hier etwa das Werk des Berliner Ebenisten Friedrich Wichmann, der ab 1809 in Kassel tätig war.¹² Dabei wurde sämtlichen Details in der Ikonografie von Möbeln oder vergoldeten Bronzen große Bedeutung beigemessen, mit denen auf künstlerischem Wege subtile Botschaften zur Herrschaftsverfestigung ausgesendet werden konnten.¹³

Die Entstehung des Empirestils (Hans Ottomeyer) und seine Rückwirkungen auf die Kasseler Möbelkunst (Ulrich Leben) waren zwei der Themen des am 29. und 30. Mai 2008 vom Deutschen Forum für Kunstgeschichte Paris und der Museumslandschaft Hessen Kassel gemeinsam organisierten Kolloquiums „Kunst und Kultur unter König Jérôme“. Aus unterschiedlichsten Perspektiven nahmen deutsche und französische Forscherinnen und Forscher im Hessischen Landesmuseum das vielfältige Kulturleben in der westphälischen Hauptstadt und den Provinzen in den Blick. Unter den Stichworten „Herrschaft und Repräsentation“, „Anziehung und Ausstrahlung“ und „Aneignung und Abgrenzung“ wurde insbesondere den Fragen des französischen

¹² Jörg Ebeling und Ulrich Leben, Die Kunstpolitik Napoleons, in: *König Lustik!?* (s. Anm. 1), S. 32–37.

¹³ Siehe Odile Nouvel (Hg.), *L'aigle et le Papillon: Symboles des pouvoirs sous Napoléon 1800–1815*, Ausstellungskat. Paris, Paris: Les Arts Décoratifs, 2007 sowie a. a. O., Thomas W. Gaehtgens, Jörg Ebeling und Ulrich Leben, *Eugène de Beauharnais: Honneur et fidélité at the Hôtel de Beauharnais*, a. a. O., S. 78–87.

Vorbilds und Einflusses sowie den lokalen Tendenzen der Assimilation oder der Abwandlung nachgegangen. Die Themen reichten von Herrscherikonografie (Christophe Beyeler), Sammlungsgeschichte (Bénédicte Savoy, Patrick Golenia), Fragen der Herrscherrepräsentation (Guillaume Nicoud, Marc Schalenberg, Bärbel Sunderbrink) über Mode (Sabine Thümmler) und die Theater- und Literaturgeschichte (Fabian Fröhlich, Berthold Friemel) bis zum Exil König Jérômes (Marianne Heinz) und dem Nachleben des Empire in Kassel (Rolf Bidlingmaier).¹⁴ Vergleichbare Forschungsansätze wurden oftmals in einer europäischen Perspektive im Kontext der Jubiläen des napoleonischen Reiches auch für andere Satelliten- und Vasallenstaaten erarbeitet: Anzuführen sind hier vor allem das Königreich Italien (ab 1804) mit Napoleon als König und seinem Stief- und Adoptivsohn Eugène de Beauharnais als Vize-König und das Königreich Holland (1806–1814) mit Louis Bonaparte.¹⁵ Aber auch Elisa Bonaparte, Fürstin von Lucca und Piombino und Großherzogin der Toskana, und Caroline Bonaparte-Murat, Königin von Neapel, standen ebenso wie das von Napoleon 1806 zum Königreich aufgewertete Kurfürstentum Bayern im Fokus der Forschung.¹⁶ Bei all diesen Beispielen hat sich die Kenntnis sowohl der französischen wie auch der lokalen Archive für das Verständnis der Kunstbeziehungen innerhalb des napoleonischen Staatensystems als entscheidend herausgestellt.

14 Folgende Vorträge des Kolloquiums sind nicht als Beitrag erschienen: Christophe Beyeler („Kaiserlicher Prinz und königlicher Auftraggeber. Jérômes Herrscherbildnisse“); Marc Schalenberg („Was braucht eine Residenzstadt? Architektur, Infrastruktur und Repräsentation in Kassel im frühen 19. Jahrhundert“); Bénédicte Savoy, vertreten durch Patrick Golenia, („Kassel in Paris. Zum Schicksal der Kasseler Sammlungen in Paris 1807–1815“), Hans Ottomeyer („Die Entstehung des style Empire“) und Berthold Friemel („Das Königreich Westphalen aus der Sicht der Brüder Grimm“).

15 Zu Italien siehe u. a. Letizia Tedeschi und Daniel Rabreau (Hg.), *L'architecture de l'Empire entre France et Italie: institutions, pratiques professionnelles, questions culturelles et stylistiques (1795–1815)*, Mendrisio: Mendrisio Acad. Press [u. a.], 2012; Giovanna D'Amia, Milano e Parigi sguardi incrociati: politiche artistiche e strategie urbane in età napoleonica, Milano; Udine: Mimesis, 2012 und Jörg Ebeling, „Objets d'une affection particulière“. *Le collezioni di Eugenio di Beauharnais a Milano*, in: Giovanna D'Amia (Hg.), *Il Palazzo Reale di Milano in età napoleonica (1796–1814)*, (Anelli Nr. 7), Viterbo 2017, S. 95–111. Zu Holland siehe u. a. Paul Rem und George Sanders (Hg.), *Louis Napoléon: premier roi de Hollande (1806–1810)*, Ausstellungskat. Paris, Zutphen: Walburg Pers, 2007 und Eveline Koolhaas-Grosfeld (Hg.), *Louis Napoleon and the arts in the Kingdom of Holland = Lodewijk Napoleon en de kunsten in het Koninkrijk Holland*, Zwolle: Waanders, 2007 (Nederlands kunsthistorisch jaarboek; 56/57).

16 Siehe u. a. Maria Teresa Caracciolo (Hg.) *Les sœurs de Napoléon : trois destins italiens*, Ausstellungskat. Paris, Paris: Hazan [u. a.], 2013, Luigi Mascilli Migliorini (Hg.), *Murat Re di Napoli: a passo di carica*, Ausstellungskat. Neapel, Napoli: Arte'm, 2015 und Maria Teresa Caracciolo und Jehanne Lazaj (Hg.), *Caroline, sœur de Napoléon: reine des arts*, Cinisello Balsamo, Milano; Ajaccio: Silvana editoriale, 2017; zu Bayern zuletzt Margot Hamm (Hg.), *Napoleon und Bayern: Katalog zur Bayerischen Landesausstellung 2015*, Ausstellungskat. Ingolstadt, Darmstadt: WBG (Wiss. Buchges.), 2015.

Im Fall des Königreichs Westphalen bildete die im Vorfeld der Ausstellung „König Lustik!“ von Guillaume Nicoud erarbeitete Zusammenstellung und Zusammenführung von Archiven in Deutschland und Frankreich das entscheidende Fundament für das genaue Ausloten des Verhältnisses von Zentrum und Peripherie gerade im Bereich der Kunstförderung. Jérôme, der wie die meisten Franzosen neben seinen Reichtümern vor allem seine persönliche Korrespondenz zu retten versuchte, ließ bei seiner Flucht die in Französisch verfassten offiziellen Archive zurück. Diese fanden sich nach der Niederlage Napoleons in Leipzig und dem sich anschließenden Untergang des Königreichs Westphalen durch die Neuaufteilung der Territorien unter dem Kurfürstentum Hessen-Kassel und dem Königreich Preußen nun auf verschiedene Länder zerstreut und sind heute auf unterschiedliche Institutionen aufgeteilt: Neben dem Geheimen Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz und der Staatsbibliothek zu Berlin handelt es sich um das Universitätsarchiv Göttingen, die Landesbibliothek und Murhardsche Bibliothek der Stadt Kassel und die Museumslandschaft Hessen Kassel, das Hessische Staatsarchiv Marburg, das Musée royal de Mariemont und das Hauptstaatsarchiv Stuttgart. Zusammen mit den in Frankreich in den Archives nationales in Paris und Pierrefitte-sur-Seine aufbewahrten und bislang unveröffentlichten Inventaren, Berichten, Korrespondenzen und Registern der Hofbeamten erlaubt diese Auswertung erstmals, die Auswirkungen der napoleonischen Kunstpolitik im Detail zu verstehen und somit ein ausgewogenes Bild des kulturellen Erbes des Königreichs Westphalen zu entwerfen.¹⁷

Die Neubewertung etlicher Ausstattungsstücke als aus der kurzen Herrschaftszeit König Jérômes stammend, die lange Zeit irrtümlicherweise dem – als geizig verschrienen – Kurfürsten Wilhelm I. (1743–1821) zugeordnet wurden, gehört sicherlich zu den herausragenden Verdiensten der wissenschaftlichen Aufarbeitung des Königreichs Westphalens im Zuge der 200-Jahr-Feiern.¹⁸ Neben der Neuausstattung der Paläste als dem wohl emblematischsten Ausdruck des königlichen Mäzenatentums betreffen sie sämtliche Kunstgattungen, darunter die für Jérôme geschaffenen Arbeiten der französischen Bildhauer Philippe-Laurent Roland (1746–1816) und François Joseph Bosio (1768–1845) oder die des Kasseler Bildhauers Johann Christian Ruhl (1764–1842). Im Bereich der Malerei treten unter anderem Jacques-Louis David (1748–1825),

¹⁷ Ein Großteil dieser Archive wird in Kopie in der Bibliothek des Deutschen Forums für Kunstgeschichte Paris aufbewahrt.

¹⁸ Siehe Hans Ottomeyer und Lorenz Seelig, „Das Silber- und Vermeil-Service König Jérômes von Westfalen in der Münchner Residenz“, in: *Münchner Jahrbuch der bildenden Kunst* 34, 1983, S. 117–164. Zuletzt: Marianne Heinz und Sabine Thümmeler, *König Jerome (1807-1813): Was er zurückließ, was er mitnahm*, München 2010.

François-Pascal Simon Gérard (1770–1837), Antoine-Jean Gros (1771–1835), Horace Vernet (1789–1863) und François-André Vincent (1746–1816) ebenso in Erscheinung wie der aus Antwerpen stammende Hofporträtist François-Joseph Kinson (1770–1839), der sich 1808 in Kassel niederließ. Aufgrund der Bedeutung der Archive wurde entschieden, der Publikation der Kolloquiumsbeiträge eine möglichst breite Auswahl der die Themen „Kunst und Kultur unter König Jérôme“ betreffenden Dokumente transkribiert und annotiert zur Seite zu stellen. Zeitlich decken sie den Zeitraum von der Gründung des Königreichs Westphalen 1807 bis zum Exil König Jérômes und seiner Ehefrau Katharina von Württemberg (1783–1835) und der sich anschließenden öffentlichen Versteigerung ihres Besitzes in Stuttgart im Jahr 1816 ab.

Die Entdeckung und Publikation der Archive zum Königreich Westphalen ist vielen Kolleginnen und Kollegen zu verdanken: Gedacht sei an dieser Stelle zunächst an Bruno Foucart (†), der bereits zu Beginn der 1970er-Jahre als einer der Ersten diese Archive für seinen Aufsatz „Attirance et réaction dans les relations artistiques franco-allemandes entre 1800 et 1815“ ausgewertet und ihre Herausgabe befürwortet hatte. Ihm verdanken wir die Kenntnis des Inventars von Schloss Napoleonshöhe („Inventaires du palais de Napoléonshöhe“) im Hessischen Staatsarchiv in Marburg.¹⁹ Jean-Pierre Samoyault, ehemals Direktor des Schlosses von Fontainebleau, erschloss seinerseits systematisch die Archive zum Königreich Westphalen im „Fonds Masson“ in der Fondation Dosne – Bibliothèque Thiers in Paris und unterstützte auch die vorliegende Herausgabe der Archive.²⁰ Der Bibliothèque Thiers als Partnerinstitution wie auch ihren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, die das vorliegende Editionsprojekt mit viel Interesse und stetem Rat begleitet haben, sei an dieser Stelle besonders gedankt. Ein ebenso herzlicher Dank gilt den Direktoren des DFK Paris, Thomas W. Gaetgens, Andreas Beyer und Thomas Kirchner, die dieses Projekt über lange Jahre unterstützt haben. Neben den Kolleginnen und Kollegen vom Château de Fontainebleau möchten wir allen Institutionen, Museen, Bibliotheken wie Archiven und ihren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern danken, mit deren Hilfe wir über das Königreich Westphalen forschen konnten und die uns ihre Bestände unentgeltlich zur Publikation überlassen haben.

Unser Dank gilt weiterhin allen Freunden und Kollegen, die mit ihrer

¹⁹ Bruno Foucart, „Attirance et réaction dans les relations artistiques franco-allemandes entre 1800 et 1815: la diffusion du mobilier Empire, le retour à l'art médiéval“, in: *Francia, Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte*, 1, 1972 (1973), S. 607–622.

²⁰ Jean-Pierre Samoyault, „Considérations sur l'iconographie des souverains napoléonides. Joseph, Louis, Jérôme et Joachim, frères et beau-frère de l'Empereur“, in: *Jean-Baptiste Wicar, Ritratti della famiglia Bonaparte* (Ausstellungskat. Museo Napoleonico, Rom/Museo Diego Aragona Pignatelli Cortes, Neapel 2004), Neapel 2004, S. 34–47.

Arbeit, ihrem Wissen und ihrer Hilfsbereitschaft über die Jahre zum Gelingen des Projektes beigetragen haben. Insbesondere wollen wir unseren Dank den folgenden Personen aussprechen: Sandrine Arnold Folpini, Mathilde Arnoux, Stéphanie Baumewerd, Jacques-Olivier Boudon, Yves Carlier, Laure Chabanne, Danièle Chartier, Kristina Deutsch, Vincent Droguet, Julia Drost, Anne Dion-Tenenbaum, Bertrand Federinov, Sabine Frommel, Thomas W. Gaetgens, Jean-Philippe Garric, Henriette Graf, Michel Hochman, Gérard Hubert, Guillaume Kazerouni, Ute Koch, Sofiane Laghouati, Sylvain Laveissière, Ulrich Leben, Claudine Lebrun-Jouve, Amaury Lefébure, Isabelle Leroy-Jay Lemestre, Philippe Malgouyres, Isabelle Mayer-Michalon, Olivier Michel, Markus Miller, Stefan Müller, Karl Murk, Katrin Neumann, Alain Pougetoux, S. A. I. Princesse Napoléon, Christine Nougaret, Laëtitia Pierre, Tamara Préaud, Karim Rey, Nathalie Rosticher-Giordano, Jean-Pierre Samoyault, George Sanders, Sibylle Seelkopf, Aude Semat und Martine Semat.

Den Teilnehmerinnen und Teilnehmern am Kolloquium sei an dieser Stelle nochmals von Herzen gedankt, darunter Michael Eissenhauer, ehemals Direktor der Museumslandschaft Hessen Kassel, für seine einleitenden Worte und Hans Ottomeyer und Jean-Pierre Samoyault dafür, die Leitung zweier Sektionen übernommen zu haben. Christophe Beyeler, Rolf Bidlingmaier, Berthold Friemel, Fabian Fröhlich, Patrick Golenia, Marianne Heinz, Ulrich Leben, Hans Ottomeyer, Bénédicte Savoy, Marc Schalenberg, Arnulf Siebeneicker, Bärbel Sunderbrink und Sabine Thümmler sei für ihre Vorträge gedankt. Honoriert wurde das Kolloquium durch den Festvortrag des Präsidenten des Deutschen Bundestages, Herrn Dr. Norbert Lammert, in der Parlamentsrotunde des Fridericianums.

Die langwierige Herausgabe der Kolloquiumsakten und des umfangreichen Archivmaterials war von den sich wechselnden Publikationsstrategien am DFK Paris geprägt und erreichte mit der seit 2017 am DFK Paris eingerichteten Abteilung „Digitale Publikationen“ nun ihren sicheren Hafen. Für sein Engagement für die Herausgabe der nun vorliegenden Bände danken wir von Herzen Markus A. Castor sowie seinen Mitarbeiterinnen Katharina Thurmair, Béatrice Adam und Clara Rainer. Für das Lektorat danken wir Stefanie Adam, Catherine Bouanich und Silke Schmickl, das schwierige Layout vor allem des Archivteils besorgte Catherine Thomas. Profitierte das Kolloquium von einer bestens abgestimmten Simultantübersetzung, so haben wir uns entschieden, in der Publikation die Originalsprache der Beiträge und der Archivalien beizubehalten, um den Reiz der wissenschaftlichen Auseinandersetzung mit dem deutsch-französischen Königreich Westphalen abzubilden.

Den aktuellen und ehemaligen Kolleginnen und Kollegen der

Museumslandschaft Hessen Kassel – namentlich seien erwähnt Gisela Bungarten, Maïke Bartsch, Christina Haak, Michael Kelbling, Ingrid Knauf, Marika Schäfer, Anja Schaluschke, Michaela Scheffler und der Co-Kurator der „König Lustik!“-Ausstellung Arnulf Siebeneicker – danken wir für ihre Hilfe bei der Ausrichtung des Kolloquiums und der vorliegenden Publikation. Gleiches gilt den Kolleginnen und Kollegen vom Deutschen Forum für Kunstgeschichte Paris.

Unser Dank gilt schließlich Thomas Kirchner, Direktor des DFK Paris, der diese Publikation mit viel Enthusiasmus unterstützt und mit großem Interesse begleitet hat, und Martin Eberle, Direktor der Museumslandschaft Hessen Kassel, dafür, dieses gemeinschaftliche Werk der beiden Institutionen nach so langer Zeit zu einem glücklichen Ende geführt zu haben.

I. Kolloquiumsakten /
Actes du colloque :
Kunst und Kultur unter König Jérôme /
L'Art et la Culture sous le Roi Jérôme

Das Königreich Westphalen fern seiner Hauptstadt. Symbolische Herrschaftspräsenz in der Provinz

Bärbel Sunderbrink

Eine Verfassung geht nicht ans Herz. Was ist sie mehr als ein beschriebenes Blatt Papier? Als Napoleon im November 1807 die Konstitutionsakte für das neu gegründete Königreich Westphalen an seinen Bruder Jérôme versandte, konnte kein Kamerateam dafür sorgen, dass das Ereignis live in alle Haushalte übertragen wurde. Noch fehlte es an den Möglichkeiten, daraus ein mediales Massenergebnis aktuellen Zuschnitts zu machen. Doch das Geschehen war einzigartig: Erstmals wurde auf deutschem Boden eine moderne, schriftlich fixierte Verfassung in Kraft gesetzt. Eine Verfassung zudem, die mit einem beachtlichen Katalog von Grundrechten die Ideen der Französischen Revolution nach Deutschland tragen sollte. Gleichheit vor dem Gesetz, Freiheit der Person, das hatte es in der alten Privilegiengesellschaft der Vorgängerstaaten nicht gegeben.

Napoleon hatte Siege auf deutschem Gebiet errungen und den neuen Staat Westphalen kreiert, doch nun musste es darum gehen, diesen Machtzuwachs dauerhaft abzusichern. Dazu gab Napoleon seinem Bruder Jérôme neben der Verfassungsakte den Ratschlag mit auf den Weg, eine liberale Regierungsweise zu verwirklichen:

„Mon Frère, vous trouverez ci-joint la Constitution de votre royaume. [...] Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'une égalité, d'un bien-être inconnu aux peuples de la Germanie, et que ce gouvernement libéral produise, d'une manière ou d'autre, les changements les plus salutaires au système de la Confédération et à la puissance de votre monarchie. Cette manière de gouverner sera une barrière plus puissante, pour vous séparer de la Prusse, que l'Elbe, que les places fortes et que la protection de la France. Quel peuple voudra retourner sous le gouvernement arbitraire prussien,

quand il aura goûté les bienfaits d'une administration sage et libérale? [...].“¹

Die Menschen sollten nach der militärischen Eroberung nun auch „moralisch“ für die veränderte Situation eingenommen werden. Reformpolitik, wie in der Verfassung angelegt, war daher einer der wichtigsten Grundpfeiler des neuen Staates. Die Menschen sollten erfahren, dass es sich im Königreich Westphalen besser leben ließ als in all den vergangenen Vorgängerstaaten. Dabei hatte das Königreich schwierige Ausgangsbedingungen zu bewältigen: Es war aus zahlreichen unterschiedlichen Territorien zusammengefügt worden, ohne dass dabei einer der Vorgängerstaaten eine exponierte Stellung erfahren hatte. Im Wesentlichen gehörten zu dem neuen Staatsgebilde das Kurfürstentum Hessen, das Herzogtum Braunschweig-Wolfenbüttel sowie die linkselbischen Gebiete Preußens. Der Zuschnitt hatte vor allem militärstrategische Hintergründe, denn der neu geschaffene Mittelstaat sollte das französische Empire nach Osten hin absichern. Durchgreifende egalisierende Modernisierungsmaßnahmen sollten helfen, aus den zahlreichen Teilen ein funktionierendes Ganzes zu machen.²

Wenn auch die Reformpolitik in einem schnellen Tempo vorangetrieben wurde, durfte es an einem nicht fehlen: An der sichtbaren, für die Bevölkerung visuell fassbaren Präsenz der neuen Herrschaft. Nur wenn der Staat bis in seine Randgebiete hinein merkbar durchdrungen werden konnte, wenn bei der Bevölkerung die Präsenz der neuen Herrschaft Akzeptanz fand, konnte eine Legitimationsbasis gelegt werden. Erst wenn ein Vertrauen in den Staat erzeugt, wenn eine Identifikation mit dem Königreich hergestellt werden konnte, erst dann war das Ziel der „moralischen Eroberung“ erreicht – ein Ziel, das langfristig den einen Hintergrund hatte: den dauerhaften Erhalt der napoleonischen Herrschaft.

1 *Correspondance de Napoléon I^{er}, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III*, Bd. 16, Paris 1864, Nr. 13361, Schreiben vom 15.11.1807, zitiert nach: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 531. „Mein Bruder, beiliegend sende ich Ihnen die Verfassung für Ihr Königreich. [...] Ihr Volk soll in den Genuss einer Freiheit, einer Gleichheit, eines Wohlstandes kommen, wie sie die deutschen Völker bislang noch nicht erfahren haben, und diese liberale Regierungsform wird auf eine oder andere Weise die heilsamsten Veränderungen im Gefüge des Rheinbundes und für die Machtstellung Ihres Reiches hervorbringen. Diese Art zu regieren wird eine mächtigere Schranke gegen Preußen sein als die Elbe, als alle Festungen und der Schutz Frankreichs. Welches Volk wollte denn unter die preußische Willkürherrschaft zurückkehren, wenn es einmal die Wohltaten einer weisen und liberalen Regierung gekostet hat? [...]“, Übersetzung ebd., S. 532.

2 Vgl. Helmut Berding, „Das Königreich Westphalen als napoleonischer Modell- und Satellitenstaat (1807–1813)“, in: Gerd Dethlefs, Armin Owzar und Gisela Weiß (Hg.), *Modell und Wirklichkeit. Politik, Kultur und Gesellschaft im Großherzogtum Berg und im Königreich Westphalen 1806–1813*, Paderborn 2008, S. 15–29; ders., „Imperiale Herrschaft, politische Reform und gesellschaftlicher Wandel“, in: Ausst.-Kat. München 2008 (Anm. 1), S. 107–112.

Die Ausbildung einer westphälischen Staatsidentität ruhte demnach auf zwei Säulen: einerseits einem durchgreifenden Reformprozess als Kern der neuen Politik und andererseits der symbolischen Kommunikation der neuen Machtverhältnisse. Der Zweck des Einsatzes spezifischer Symbole und Rituale lag dabei nicht nur in der Abbildung der neuen politischen Ordnung, sondern vor allem in deren Verfestigung im Bewusstsein der Bevölkerung. Mittels nonverbaler Zeichen, also zeremonieller Handlungen und Machtsymbolen sollte die Legitimität der Herrschaft unterstrichen werden. Im Sinne Pierre Bourdieus sollte der westphälische Staatskult der „Erzeugung und Akkumulierung symbolischen Kapitals“ dienen.³ Dafür waren einerseits die materielle Herrschaftskultur – also etwa Architektur, Hoheitszeichen und Amtstrachten –, andererseits Rituale der Herrschaftszuschreibung und -vergewisserung wie Ehrenfeste, Herrscherreisen und Huldigungen neu zu gestalten. Der westphälische Staatskult musste aber nicht gänzlich neu erfunden werden. Er konnte sich auf im europäischen Kontext bekannte Zeichen und Rituale berufen, die mit einem auf die neue Herrschaft zugeschnittenen Sinngehalt umgedeutet wurden. Damit diese in dem vierteiligen Staatsgebilde verbindend wirken konnten, war eine Vereinheitlichung der Zeichen und Praktiken der symbolischen Herrschaftsvermittlung unumgänglich, was zur Entstehung einer gesamtstaatlichen Tradition führen sollte.

Während Kassel als Hauptstadt des Königreichs durch das höfische Leben und seine repräsentativen öffentlichen Gebäude auf sich aufmerksam machen konnte, sah das in der Provinz anders aus.⁴ Der neue Staat mit seinen zwei Millionen Einwohnern bestand zum größten Teil aus ländlich strukturierten Gebieten. Zwar hatten die Orte, in denen die Präfekten und Unterpräfekten als regionale Verwaltungsbehörden residierten, noch eine repräsentative Bedeutung, mit Ausnahme weniger wirtschaftlich prosperierender Städte war die Gesellschaft aber noch tief in ihrer ständisch-agrarischen Tradition verhaftet. Wie sich fernab der strahlenden Hauptstadt die symbolische Herrschaftsvermittlung darstellte, soll im Folgenden untersucht werden.

Das Königreich Westphalen bestand nach französischem Vorbild aus acht streng nach geografischen Ordnungsprinzipien eingeteilten Departements mit 27 Distrikten, die wiederum in Kantone und Munizipalitäten unterteilt waren. Hier sollen die altwestfälischen Gebiete des Königreichs im Fokus stehen: Das vormals preußische Minden–Ravensberg sowie die

3 Vgl. Martin Knauer, „Im Zeichen der Herrschaft: Staatskult und monarchische Repräsentation im Königreich Westphalen“, in: Dethlefs/Owzar/Weiß 2008 (Anm. 2), S. 181–197, hier S. 196.

4 Vgl. für Kassel Gerd Fenner, „Architektur und Städtebau in der Hauptstadt des Königreichs Westphalen“, in: Dethlefs/Owzar/Weiß 2008 (Anm. 2), S. 85–104.

1803 im Zuge der Säkularisation Preußen zugeschlagenen Fürstbistümer Osnabrück und Paderborn waren dem Weser- und dem Fuldadepartement zugeordnet.⁵ Insbesondere Minden-Ravensberg war wirtschaftlich durch den Leinenhandel geprägt. Es war das im Königreich Westphalen am stärksten gewerblich ausgerichtete Gebiet. Heimgewerblich tätige Spinner und Weber und eine starke Kaufmannschaft im zentralen Bielefeld hatten der Region nach dem Ende des Siebenjährigen Krieges zu einem beachtlichen wirtschaftlichen Aufschwung verholfen, der erst um die Wende vom 18. zum 19. Jahrhundert einen Einbruch erlitten hatte.⁶

Materielle Herrschaftskultur

Austausch der Hoheitszeichen

Augenfällig sind zunächst die äußeren Zeichen, die die Präsenz der neuen Machthaber demonstrieren sollten: Bereits während der Zeit der französischen Militärverwaltung von November 1806 bis Sommer 1807 hatte es Bestimmungen zur Beseitigung der alten Hoheitssymbole gegeben.⁷ Von der Kasseler Regierung wurden diese Anordnungen erneuert. An die Stelle der alten Hoheitszeichen sollten die neuen Staatssymbole des Königreichs Westphalen treten. Keine Frage, dort wo es unumgänglich war, wurde diese Anordnung umgesetzt. Die preußischblauen Schildhäuser wurden entfernt und die Schlagbäume neu gestrichen.

Doch es gab auch andere Handlungsweisen. Die Mindener Bürgerkompanie führte den preußischen Adler nach dem Machtwechsel weiterhin in ihren Fahnen. Als dies anlässlich eines Besuchs Jérômes im September 1808 auffiel, arbeitete die Garde ihre Fahnen um. Kopf und Hals wurden dem kaiserlich-französischen Adler angepasst, das übrige Wappentier blieb erhalten.⁸ Bemerkenswert ist, dass diese Veränderung erst vorgenommen wurde, nachdem bei dem königlichen Besuch die Nachlässigkeit aufgefallen war. Zu bedenken ist aber, dass sich das Land zu diesem Zeitpunkt in einer Übergangsphase befand, in der sich die neue Symbolik noch nicht durchgesetzt hatte.

Doch auch noch drei Jahre nach dem Machtantritt Jérômes waren

5 Zu den altwestfälischen Gebieten vgl. Monika Lahrkamp, „Die französische Zeit“, in: *Westfälische Geschichte*, hg. von Wilhelm Kohl, Bd. 2: *Das 19. und 20. Jahrhundert. Politik und Kultur*, Düsseldorf 1983, S. 1–43, hier S. 8, 27. Zum Weserdepartement vgl. umfassend Bärbel Sunderbrink, *Revolutionäre Neuordnung auf Zeit. Gelebte Verfassungskultur im Königreich Westphalen: Das Beispiel Minden-Ravensberg 1807-1813* (Forschungen zur Regionalgeschichte, Bd. 75), Paderborn u.a. 2015.

6 Vgl. Alexander Flügel, *Kaufleute und Manufakturen in Bielefeld. Sozialer Wandel und wirtschaftliche Entwicklung im proto-industriellen Leinengewerbe von 1680 bis 1850*, Bielefeld 1993.

7 Vgl. Friedrich Thimme, *Die inneren Zustände des Kurfürstentums Hannover unter der französisch-westphälischen Herrschaft 1806–1813*, Bd. 1. Hannover/Leipzig 1993, S. 288.

8 Vgl. Wilhelm Schroeder, *Chronik der Stadt Minden*, Minden 1883, S. 677.

an der Kaserne in Minden das preußische Wappen⁹ und in Bielefeld ein Stein mit den Initialen Friedrichs II. vorhanden. Der Bielefelder Unterpräfekt Delius schrieb an den Osnabrücker Präfekten:

„Ueber dem Centro der hiesigen Caserne befindet sich eine sehr breite und hohe facade von gehauenen Sandstein mit kriegerischen Emblemen en haut relief. Wenn man dieß alles mit Kosten Aufwand, (wozu ich keinen fonds weiß) wegschaffen wollte, so würde das Gebäude beschädigt und geschundet werden; ich besorge indessen, daß der in der Mitte befindliche allerdings gar nicht mehr passende Namenszug Friedrichs II weggehauen wird. Es ist sonst bei keiner Regierungsveränderung üblich gewesen, chiffren und Inschriften, welche auf die Stifter öffentlicher Institute Bezug hatten, auszulöschen und eben aus diesem Grunde habe ich erst jetzt jene auf einen anerkannt großen Mann hindeutende 2 Buchstaben anstößig finden können.“¹⁰

Ohne Zweifel galt das 1777 fertiggestellte massive Kasernengebäude innerhalb der Stadt als ein architektonisches Zeugnis der preußischen Militärmacht. Auch erinnerten die Initialen Friedrichs des Großen an einen charismatischen und im Bewusstsein der Bevölkerung zum Mythos gewordenen Landesherrn. Doch nicht aufgrund einer prinzipiellen Verweigerungshaltung blieben diese Zeichen der alten Landeshoheit vorerst erhalten, sondern weil es aufwendig und kostspielig war, sie von den Gebäuden zu entfernen. Die lokalen Beamten, in deren Verantwortung die Umsetzung der Maßnahmen lag, waren mit den angestoßenen Reformprojekten derart überfordert, dass sie Anweisungen, die nicht zwingend notwendige Arbeitsaufträge enthielten, hinauszögerten oder sogar gänzlich missachteten (Abb. 1).

Auch gingen die Beurteilungen, welche Hoheitszeichen als Symbole der preußischen Landesherrschaft zu interpretieren seien, zwischen den lokalen Behörden und den übergeordneten Stellen auseinander. Die alte, auf Autonomie zielende und damit längst überholte Identität der mittelalterlichen Stadt schien aus lokaler Perspektive einer westphälischen Identität nicht entgegenzustehen. Erstaunt fragte daher 1810 der Unterpräfekt Bielefelds beim Präfekten an: „Daß auch die alten städtischen Wappen, welche an Thoren und Rathhäusern befindlich sind, nicht sollten beibehalten werden dürfen, kann ich nicht glauben, weil sie weder ein Merkmal der Landeshoheit, noch eine Grenzziehung

⁹ So in Minden; vgl. Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 667.

¹⁰ Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 596f. Das Wissen über die Veränderung des Wappenschildes ist verloren gegangen.



Abb. 1. Reinhard Vogelsang, *Preußische Garnisonskaserne in Bielefeld*, ca. 1995, Stadtarchiv Bielefeld.

An der preußischen Garnisonskaserne in Bielefeld wurde das Signet «FR», das auf den Erbauer des Gebäudes, den preußischen König Friedrich II. verweist, erst nach Jahren vom Wappenschild entfernt.

genannt werden können.¹¹ Wie an den Kasernen wurden an brisanten Orten wie den Stadttoren und Rathäusern schließlich die Wappen entfernt, die auf die preußische Landeshoheit hindeuteten. Ältere Hoheitszeichen, wie das Ravensberger Sparrenwappen am Torhaus der Sparrenburg, blieben hingegen erhalten. Während in der St. Stephanskirche in Vlotho der preußische Adler vom Kirchengestühl der Beamten abgenommen wurde,¹² verfuhr man andernorts pragmatisch: Dort, wo den Zeichen kein eindeutiger Hoheitscharakter mehr zugeschrieben werden konnte, blieben sie erhalten. So interpretierte der Präfekt des Weserdepartements die Darstellungen in den Herforder Kirchen – Wappen der Äbtissinnen und der Gilden sowie städtische Wappen und römisch-kaiserliche Adler, die auf die ehemalige Reichsunmittelbarkeit der Stadt hinwiesen – als historische Denkmäler, die erhalten bleiben durften.¹³ Der Wappenstein

11 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 670.

12 Vgl. Karl Grossmann, *Geschichte der Stadt Vlotho*, Vlotho 1971, S. 171.

13 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 708–716.

über dem Portal der 1666 errichteten Kirche von Exter, der die Initialen des Patronatsherrn, des brandenburgischen Kurfürsten Friedrich Wilhelm trägt, blieb ebenfalls unangetastet. Der Präfekt entschloss sich zu einer großzügigen Auslegung der Kasseler Vorschriften auch deshalb, um nicht durch zweifelhafte Anordnungen unnötiges Aufsehen zu erregen.

Ebenfalls als Symbole der neuen Staatsmacht sollten die Grenzzeichen dienen. An der Grenze zur Grafschaft Lippe blieben die bestehenden Markierungssteine unangetastet. Da sie nicht den preußischen Adler, sondern das Ravensberger Sparrenwappen zeigten, wurden sie offensichtlich nicht als Symbole der früheren preußischen Landesherrschaft gedeutet. Nur an den wichtigsten Verkehrsverbindungen, die den Grenzverlauf schnitten, errichtete man markante Grenzsymbole. Im Distrikt Minden ließ der Unterpräfekt im Laufe des Jahres 1808 drei neue Grenzpfähle an den Hauptverkehrsstraßen aufstellen,¹⁴ wenn auch mit monatelanger Verzögerung. Erst im März 1808 hatte sich der Unterpräfekt beim Präfekten erkundigt, „in welcher Art die Wappen gemahlt werden sollen“, und gebeten, ihm ein Modell des offenbar noch wenig verbreiteten westphälischen Hoheitszeichens zuzusenden.¹⁵

Eine durchgehende Kennzeichnung der nördlichen westphälischen Grenze fand erst im März 1811 statt, als große Teile des Weserdepartements dem Kaiserreich Frankreich zugeschlagen wurden. Diese Grenze zerschnitt ein historisch gewachsenes Gebiet. Kirchspiele gehörten nun zwei unterschiedlichen Staaten an, Bauerschaften wurden durchtrennt, in den Städten Herford und Halle verloren die Einwohner ihre außerhalb liegenden Gärten an die jeweils andere Staatsmacht. Die neuen Grenzzeichen markierten eindrücklich die Zerschneidung traditioneller Wirtschaftsverbindungen. Die eng gesetzten Grenzpfähle – im Kanton Schildesche bei Bielefeld waren es 15 auf einer Länge von etwa 17 Kilometern – waren nicht mit den symbolträchtigen Wappen, sondern den schlichten Buchstaben K.W. (Königreich Westphalen) gekennzeichnet. Sie wurden an exponierten Orten wie Brücken und Mühlen platziert, und zwar an den Grenzbächen genau dort, wo auf der französischen Seite bereits die mit den Initialen E.F. (Empire Français) versehenen Grenzpfähle des Kaiserreichs aufgestellt worden waren. Dort, wo die Grenze auf dem Land verlief, wurden die gleichen Pfähle von beiden Seiten mit den Initialen und fortlaufenden Nummern versehen.¹⁶ Die Grenze wurde von bewaffneten Zollbeamten bewacht, die den Warenschmuggel unterbinden sollten. Da durch die Grenzziehung der Leinenhandel zusammenbrach,

¹⁴ Einen an der Grenze nach Schaumburg, zwei an der Grenze nach Hannover; Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 590.

¹⁵ Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 581.

¹⁶ Stadtarchiv Bielefeld, Amt Schildesche, Nr. 81.

was sich unmittelbar auf die Lebensumstände der Menschen auswirkte, mussten die Grenzpfähle den Menschen als eindeutig negative Symbole einer übermächtigen Staatsgewalt erscheinen.

Bürokratie und Uniformen

In der Bürokratie brachen ebenfalls andere Zeiten an: Stempel und amtliches Schreibpapier wurden mit Verweisen auf den neuen Staat versehen. Das westphälische Wappen zierte die Kopfbögen auf der Ministerialebene ebenso wie die der Präfekten. Die Unterpräfekten schrieben seit 1809 auf ähnlich gestaltetem Papier. Die *maires* (Bürgermeister) verwandten schlichte Briefbögen, auf denen ihre Departements-, Distrikts- und Kantonsbezeichnungen zunächst handschriftlich vermerkt und später eingedruckt wurden.¹⁷ Schwieriger als die Herstellung neuer Briefbögen war die Umschmelzung der Siegelstempel: In den lokalen Finanzverwaltungen wurden weiterhin die Stempel der längst abgeschafften Accisekassen verwendet.¹⁸ Die preußischen Gebührenstempel für Eingaben aus der Bevölkerung wurden übergangsweise weiter genutzt, gleichzeitig aber auf den Gesuchen ein westphälischer Stempel angebracht. Erst im Juli 1809 vermeldete der Bielefelder Unterpräfekt, dass die Munizipalitäten nun mit den neuen Siegelstempeln ausgestattet seien.¹⁹

Die Einführung der französischen Verwaltungsgliederung machte den Staat bis in die einzelnen Ortschaften hinein greifbar. Eine derart bürokratische Durchdringung hatte es zuvor nicht gegeben. Die Beamten aller Ebenen bis zum Maire waren durch ihre Amtstracht als Repräsentanten der neuen Herrschaft zu erkennen. Aus alltäglicher Kleidung wurde so ein Mittel zur symbolischen Kommunikation der Staatsautorität, das den lokalen Vermittlern der neuen Staatsmacht Geltung verlieh. Die Amtstrachten lehnten sich an die französische Mode an: ein dunkelblauer Rock mit silbernen Knöpfen und hellblauer Schärpe aus Taft, dazu eine weiße Hose und ein französischer Hut. Für den Respekt gegenüber der Staatsautorität in Person der Ortsbeamten sorgte nicht zuletzt das Recht, einen Degen zu tragen.²⁰ Den Beamten, die oft ihre berufliche und mentale Sozialisation noch in der alten Ordnung erfahren hatten,²¹ gab diese Amtstracht eine neue Identität als westphälische

¹⁷ Zahlreiche Beispiele finden sich im Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, im Bestand Rep. 230.

¹⁸ Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 623.

¹⁹ Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 644.

²⁰ Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 85, Bl. 13, Königliches Dekret vom 14. September 1808.

²¹ Vgl. für Hessen-Kassel Stefan Brakensiek, *Fürstendiener – Staatsbeamte – Bürger. Amtsführung und Lebenswelt der Ortsbeamten in niederhessischen Kleinstädten (1750–1830)*, Göttingen 1999, S. 314.

Beamte. Ihre „zweite Haut“ erinnerte sie im Alltagsleben stets an die von ihnen geforderte Loyalität gegenüber ihrem Landesherrn. Die Bevölkerung aber verband mit den Beamten und ihren Trachten die unbeliebten staatlichen Ansprüche, wie die Durchführung der Konskriptionen und die Steuerzahlungen.

Militärische Uniformen riefen bei der Bevölkerung noch weniger zustimmende Empfindungen hervor. Sie erinnerten vielmehr daran, dass den in dieser Art bekleideten Gendarmen vor allem die Aufgabe zukam, die jungen Männer aufzugreifen, die sich dem verhassten Militärdienst entziehen wollten. Als im Juli 1808 auf einem Jahrmarkt in Bergkirchen im Weserdepartement zwei Gendarmen den Volkszorn über sich ergehen lassen mussten, weil sie dort junge Militärpflichtige einkassieren wollten, entschuldigte der Unterpräfekt das Vorgehen der aufgebrachten Marktbesucher bei seinem Vorgesetzten damit, dass man die Uniformen für französische gehalten habe:

„Die hiesigen Bauern können sich nun von dem Zweck und Pflichten eines Gendarmen noch keinen Begriff machen. Sein Äußeres läßt ihnen solchen als einen wirklichen Militair erkennen, und da der Schaefer mit dem Franke Versuche gemacht haben sollen, Verhaftungen vorzunehmen: So ist es demjenigen, der die Sinnensart eines solchen erhitzten Volkshaufens kennt, leicht begreiflich, wie leicht solche zu Ausfällen gereizt werden kann. Indeßen ist dies gewiß keine Folge eines Mangels an Gemeingeist.“²²

Die äußeren Zeichen repräsentierten zwar den Herrschaftsanspruch der westphälischen Staatsspitze, sie waren aber als zum Teil sogar negativ besetzte Symbole nicht geeignet, bei den Menschen eine zustimmende Einstellung gegenüber dem neuen Staat zu erzeugen.

Die neue Festkultur

Feuerwerk der Feste

Eine emotionale Zustimmung war nur zu erreichen, wenn möglichst breite Bevölkerungsschichten in positiver Weise angesprochen werden konnten. Einen günstigen Effekt versprach dabei der Rückgriff auf die vorrevolutionäre und auch im kaiserlichen Frankreich erprobte (neu) dynastische Strategie, also die Verherrlichung der Familie Bonaparte. Außeralltägliche Situationen wie Huldigungen, Königsreisen und

²² Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 31, Bl. 2; vgl. zu dem Vorfall auch Heinz Heitzer, *Insurrectionen zwischen Weser und Elbe. Volksbewegungen gegen die französische Fremdherrschaft im Königreich Westfalen (1806–1813)*, Berlin 1959, S. 134.

Jubiläen schienen günstige Gelegenheiten zu sein, um im Sinne Max Webers eine charismatische Herrschaftsbeziehung zu knüpfen und die Loyalität der Beherrschten gegenüber dem Herrscher auf ein sicheres Fundament zu stellen. Diese Form der symbolischen Kommunikation sollte als eines der wichtigsten Werkzeuge dienen, die aus den aufgelösten Vorläuferstaaten hervorgegangene Bevölkerung zu einem Staatsvolk, zu einer Staatsnation zu verschmelzen.²³

Die meisten Darstellungen der Festkultur des Königreichs Westphalen wirken eher exaltiert als politisch. Das Bild wird von einem den Luxus liebenden König Jérôme und dem ausschweifenden Pomp am Kasseler Hof geprägt. Nicht umsonst ging Jérôme als „König Lustik“ in das kollektive Gedächtnis der Deutschen ein.²⁴ Vielfach heißt es, Jérôme habe mit seinem Hang zum ausschweifenden Leben die Finanzmisere des Landes noch vergrößert und sich schließlich selbst diskreditiert. Doch nicht nur am Hof, sondern auch in der Provinz wurden Feste gefeiert. Den Schilderungen aus der nachwestphälischen Zeit zufolge war den meisten Deutschen ein solches Treiben jedoch zuwider. Mit Ausnahme einiger weniger sei man diesen Feiern ferngeblieben. Die mikrohistorische Untersuchung lokaler Verhältnisse ergibt jedoch ein differenzierteres Bild.²⁵

Das Königreich Westphalen begann mit einem wahren Feuerwerk an Festen. Im gesamten Land wurden der Tilsiter Friedensschluss vom Juli 1807, wenig später im August der Geburtstag Napoleons sowie die Hochzeit Jérômes und Katharinas von Württemberg mit großem Aufwand zelebriert. Damit sind die Typen der Feste benannt, die in den folgenden Jahren begangen werden sollten: Feiern anlässlich militärischer Erfolge und Feste aufgrund einmaliger oder regelmäßig wiederkehrender Anlässe zu Ehren der Herrscherfamilie.

Die westphälische Festkultur versprach eine wirksame Einbeziehung der gesamten Bevölkerung. Dabei waren die einzelnen Elemente der Veranstaltungen keineswegs unbekannt: Die Prozession, also der Zug der Teilnehmer zu Beginn, diente der Sammlung und führte hin zu einer zentralen Feier in der Kirche. Teilnehmer dieses Zuges waren die

23 Vgl. den Tagungsbericht Armin Owzar, „Das Königreich Westphalen und das Großherzogtum Berg. Quellen – Forschungen – Deutungen“, in: *Westfälische Forschungen* Bd. 54, 2004, S. 401–414, hier S. 403 f.; zur westphälischen Festkultur siehe auch Knauer 2008 (Anm. 3), S. 185 ff.; ders., „Politik mit und gegen die Tradition. Staatskult und Königtum in Westphalen (1807–1813)“, in: Veit Veltzke (Hg.), *Napoleon. Trikolore und Kaiseradler über Rhein und Weser*, Köln 2007, S. 341–358.

24 Für die Hessische Landesausstellung 2008 wählten die Kuratoren den Titel *König Lustik*, versahen ihn aber mit einem Fragezeichen und warfen damit explizit die Frage nach den Facetten hinter dem stereotypen Königsbild auf.

25 Vgl. etwa Bärbel Sunderbrink, „Ruhe – Ordnung und frohe Stimmung. Feste in Minden während der westphälisch-französischen Zeit (1806–1813)“, in: *Mitteilungen des Mindener Geschichtsvereins*, Jg. 78, 2006, S. 7–41.

wichtigen Autoritäten der Ortschaften, also die Behördenvertreter, die Geistlichen und die Lehrer. Glockenklang, Kanonenschüsse und Trommeln machten die Menschen auf das Geschehen aufmerksam. Häufig spielten die örtlichen Schützengesellschaften und Bürgergarden eine tragende Rolle bei der Festinszenierung.

Für die Feiern wurde mit den Hauptkirchen oder den zentralen Plätzen stets ein exponierter Ort gewählt. An dem historisch-kultischen Ort der Kirche fand das „Mysterium“ als zentrales Element des Geschehens statt:²⁶ das gemeinschaftlich gesungene Lob zu Ehren des Herrschers, das Tedeum. Die Aufgabe der Geistlichen war es, der Gemeinde den jeweiligen Festanlass angemessen zu erläutern. Eine genaue Sitz- bzw. Stehordnung verwies jeden Teilnehmer auf seine Stellung im neuen Machtgefüge.

An die kirchliche Zeremonie schloss sich ein individuell gestalteter Teil an. Dieser gesellige Ausklang dauerte oft bis in den nächsten Morgen. Während der erste Teil des Festes als bis in die Einzelheiten geplantes Ritual vollzogen wurde, nahm der zweite einen von Spontaneität geprägten Charakter an. Er wurde meist von den Honoratioren des Ortes gestaltet, und sie waren auch die Teilnehmer der festlichen Dinners und Bälle. Damit wurden die ursprünglich auf den Staat bezogenen Anlässe zu wichtigen Gelegenheiten der lokalen bürgerlichen Selbstvergewisserung. In den bürgerlichen Kreisen haben die Feste poetische Werke – Lieder, Gedichte und Trinksprüche – zum Lob des Landesherren hervorgebracht. Dies geschah nicht auf obrigkeitlichen Druck, sondern aus freiwilligem Eifer heraus. Die Autoren der Gedichte und Lieder versprachen sich von ihrem Engagement Anerkennung und Wohlwollen, wenn nicht sogar handfeste Vorteile. Ihnen zu unterstellen, sie hätten allein aus purem Eigennutz gehandelt,²⁷ würde den Sachverhalt aber nicht treffen. Gerade im Bürgertum herrschte zumindest anfangs eine positive Grundstimmung gegenüber dem modernen Staat. Die Feste gewährten die Möglichkeit einer bürgerlichen Partizipation an diesem Gemeinwesen. Während die „gebildeten Schichten“ abgesondert in

²⁶ Das „Mysterium“ bildet nach Jacob Burckhardt den Kern eines Festaktes; vgl. Manfred Hettling und Paul Nolte, „Bürgerliche Feste als symbolische Politik“, in: dies. (Hg.), *Bürgerliche Feste. Symbolische Formen politischen Handelns im 19. Jahrhundert*, Göttingen 1993, S. 7–36, hier S. 11 f.

²⁷ So noch in den 1920er-Jahren in Minden geschehen, als eine Lokalhistorikerin die Festgedichte des örtlichen Direktors des Gymnasiums als „abstoßend in ihrer servilen Kriecherei“ abtat und vermutete, dass der Lehrer dafür finanzielle Vorteile erhalten habe; Käthe Krickau, „Schicksale unserer Heimat in der Franzosenzeit des vorigen Jahrhunderts“, in: *Mindener Heimatblätter* 1. Jg., 1923, Nr. 8.

Privathäusern oder Gesellschaftshäusern feierten,²⁸ vergnügte sich das Volk auf der Straße. Die der barocken Festkultur entlehnten Elemente wie die Beleuchtung öffentlicher Gebäude, Musikdarbietungen und Komödien, Brot- und Bierspenden ließen auch das einfache Volk an den Genüssen des Festes teilhaben.

Bei der Feier zum Tilsiter Friedensschluss gab es erstmals aufwendige Illuminationen: In Minden als Zentrum der Militärverwaltung machte ein beleuchtetes allegorisches Gemälde besonderen Eindruck. Zwar nicht das ephemere Kunstwerk selbst, wohl aber dessen Beschreibung ist erhalten geblieben:

„Die strahlende Sonne zeigt den Namen des großen Genies, welches durch die Freiheit der Meere das Glück der Erde erneuet. In den Lüften sieht man die Goettin des Ruhms mit Palme und Oelzweig, den Symbolen des Friedens in der Hand, wie sie bekannt macht die Erhebung des Prinzen Hyronimus auf den Thron von Westphalen, und zerstreut die Wolken am politischen Horizont, welche in den düsteren Zeiten des Westphälischen Friedens (1648) entstanden, dessen Vernichtung sie zeigt. Auf dem festen Lande erblicket man die Stadt Friedland, deren Namen der Vorbote des Friedens war, welcher in dieser ewig denkwürdigen Gegend gekämpft wurde. Entfernt hiervon erhebt sich der Tempel des Krieges, der auf ewig verschlossen bleibt durch die Siegel, welche ihm durch den rheinischen Bund angelegt wurden. In einer geringen Entfernung hiervon sieht man den Gott des Krieges Janus, wie er die Flucht ergreift in der Gestalt eines englischen Ministers, und wie er in der einen Hand die Maske hält, die der große Napoleon ihm abgerissen hat, in der andern aber ein Panier, auf welchem sich die Sinnbilder der Zwietracht befinden, welches zugleich einige Handlungen der Untreue in das Andenken zurückruft, deren sich die Regierung von England schuldig gemacht hat. Man sieht ferner ein Schiff, welches glücklich unter der Flagge der drei Monarchen, welche die freie Schifffahrt beschützen, in den Hafen des Friedens einläuft. Drei Anker bezeichnet mit den Namen Paris, Berlin, Petersburg, halten es bis an das Ufer, auf welchem man bereits die Früchte eines so glücklichen Ereignisses erblicket, nämlich die Wiederherstellung der Handlungs-Verbindungen, die Unterstützung und Ermunterung des Ackerbaues, dieser Quellen der Glückseligkeit der Staaten, dargestellt

²⁸ In Minden existierte seit 1788 die Gesellschaft „Ressource“, die aus höheren Beamten, führenden Kaufleuten und Militärs bestand. Ihr Zweck war die Förderung des geselligen und kulturellen Lebens der Stadt; siehe Hans Nordsiek, „200 Jahre Geschichte der Weserklausen zu Minden – ein historischer Überblick“, in: *Gesellschaft zur Weserklausen in Minden/Westfalen 1788–1988*, Minden 1988, S. 7–18.

durch Ballen von Waren, welche die Fabriken von Ravensberg über das Meer versenden, und durch einen Pflug, das Sinnbild der Erzeugnisse der Provinz Minden, Schaumburg, Paderborn und Corvey.“²⁹

Für die Menschen, die dieses Bild betrachteten – viele von ihnen waren des Lesens nicht kundig – eröffnete sich auf symbolische Weise die Vorstellung einer besseren Zukunft. Preußen, Russland und Frankreich wurden als gleichberechtigte Staaten dargestellt. Als Garant der Zukunftsvision wird Napoleon sonnenumkrönt ins Geniale erhöht. Mit der Einsetzung seines jüngsten Bruders als König von Westphalen bürgte er dafür, dass dem neuen Staatsgebilde das versprochene Glück in Gestalt wirtschaftlichen Wohlergehens zugutekommen sollte. Es ist zu vermuten, dass ähnliche Transparente in anderen Hauptorten der französischen Militärverwaltung aufgestellt wurden. Auch wenn die Beschreibung ausdrücklich auf die ehemals preußischen Gebiete verweist, sind doch die angedeuteten Zukunftsvisionen wie die Beförderung von Ackerbau und Gewerbe auch auf andere Gebiete des im Entstehen begriffenen Königreichs übertragbar.

Die Vermählung und die Ausstattung von Brautpaaren vor Ort sollte bei der Heirat von Jérôme und Katharina die ferne Zeremonie symbolhaft in die Provinz projizieren. In allen Landesteilen wählten die Lokalbehörden junge Paare aus, die öffentlich getraut wurden und Brautausstattungen aus der königlichen Schatulle erhielten. Die von der Bürgerschaft für die Brautleute ausgerichteten Feierlichkeiten können gleichsam stellvertretend als Feste für das königliche Paar gedeutet werden.³⁰

Huldigung und Herrscherreisen

Ebenfalls zum Repertoire der außeralltäglichen Ereignisse gehörten Huldigungen und eine allgemeine staatsbürgerliche Vereidigung. Kurz nach der Ankunft Jérômes und Katharinas in Kassel ließ sich der König am 1. Januar 1808 durch Deputierte aus den einzelnen Landesteilen in der neuen Hauptstadt huldigen. Um die Präsenz des Königs fest im Bewusstsein der Bevölkerung zu verankern, ordnete Justiz- und Innenminister Joseph Jérôme Siméon kurze Zeit später an, dass am 17. Januar 1808 an allen Orten „eine feyerliche Predigt wegen der glücklichen Ankunft Sr. Majestät des Königs von Westphalen in Seinen Staaten“³¹

²⁹ Beschreibung bei Daniel Koch, „Authentische Sammlung merkwürdiger Begebenheiten während der französischen Fremdherrschaft angehend 1806“, in: *Mindener Heimatblätter*, Jg. 3, 1925, Nr. 9.

³⁰ Vgl. ebd.

³¹ Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 31, Bl. 1.

gehalten werden sollte. In der Verordnung über die Durchführung der Feier wurde der Klerus über die zu haltenden Ansprachen instruiert. Die Anweisungen des Innenministers erinnerten daran, dass es die Aufgabe der Geistlichen sei, den Gehorsam gegenüber dem Souverän zu predigen, ohne den es weder öffentliche Ruhe noch individuelle Sicherheit gebe. Gott gebiete, dass sich die Menschen der Staatsgewalt unterwerfen. Die Pfarrer sollten dem Volk begreiflich machen, „qu'on rendre à Caesar ce qui est à Caesar.“³² Weiter heißt es, wenn Gott ein Gebot gemacht habe, seinen Nächsten zu lieben, so wolle er vor allem, dass man die Fürsten liebe, die er über die anderen Menschen erhoben habe, damit sie sich um diese kümmern.

Die Ausführungen, die vermittelt durch die Predigten die Bevölkerung erreichen sollten, präsentieren zweifellos ein Herrscherbild absolutistischer Prägung. Der neue Herrscher gab in traditioneller Weise vor, von Gott über sein Volk erhoben worden zu sein. Das Volk habe sich aufgrund der göttlichen Ordnung dem König zu unterwerfen. Dafür garantiere der Herrscher Ruhe und Sicherheit. Von revolutionären Vorstellungen einer Volkssouveränität war dieses Herrscherbild weit entfernt. Auch täuscht die Begründung darüber hinweg, dass die Regentschaft Jérômes eben nicht auf der überkommenen göttlichen Ordnung fußte, sondern eine Folge des imperialen Machtstrebens Napoleons war. Der Bezug auf die göttliche Ordnung ist somit kaum mehr als eine hohle Worthülse und als ein Versuch zu werten, sich in traditioneller Weise als Herrscher zu legitimieren. Allerdings verweist Jérôme ebenfalls auf das grundlegend neue Instrument seiner Herrschaft: auf die Verfassung. So ließ er ausrichten, er wünsche, dass Pastoren, Kirchenvolk und alle anderen ihm nicht nur durch Gebete behilflich seien, sondern er hoffe auf „un concours sincère et actif à la mise en activité de sa Constitution, à l'Etablissement du nouvel ordre.“³³

Offenbar trieb Jérôme ein derart starkes Bedürfnis um, sich der Zustimmung der Bevölkerung zu vergewissern, dass er es nicht bei der Huldigung durch die Delegierten der einzelnen Landesteile und den Festgottesdiensten beließ. Obwohl bei einem Herrscherwechsel üblicherweise nur noch ausgewählte Deputierte die Eidleistung vollzogen,³⁴ bestand Jérôme auf einer flächendeckenden staatsbürgerlichen Huldigung

32 Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 31, Bl. 2; „So gebet dem Kaiser, was des Kaisers ist“.

33 Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 31, Bl. 2 f.; „eine aufrichtige und aktive Mithilfe bei der Einsetzung seiner Verfassung und bei der Einrichtung der neuen Ordnung“.

34 Vgl. André Holenstein, *Die Huldigung der Untertanen, Rechtskultur und Herrschaftsordnung (800–1800)*, Stuttgart – New York 1991, S. 511; in Preußen hatte es eine flächendeckende Huldigung zu dieser Zeit nicht mehr gegeben, vgl. Nicolas Rügge, „Herrscherlob und Bürgerstolz. Erbhuldigungen der Ravensberger Städte 1346 bis 1798“, in: *88. Jahresbericht des Historischen Vereins für die Grafschaft Ravensberg*, Jg. 2002/03, S. 31–50, hier S. 48.

seiner Untertanen. Zur Begründung hieß es, dass er „benachrichtigt worden [sei], daß der größte Theil Unserer Unterthanen, wie es von Alters her Gebrauch gewesen, sich dieser Verpflichtung gegen Uns, und zwar ein jeder besonders zu entledigen wünsche.“³⁵ Entgegen dieser Argumentation lag es aber weniger im Interesse des Volkes als vielmehr in dem des Königs, eine öffentliche Eidleistung im traditionellen Sinne unter Beteiligung aller Untertanen durchzuführen. Er wollte sich angesichts seiner unsicheren Legitimationsbasis durch diese Beschwichtigungszereemonie ein weiteres Mal und bis in die Provinz hinein wahrnehmbar seinen Rang bestätigen lassen. Jérômes Auslassungen zeugen von dem Versuch, sich zumindest symbolisch als Nachfolger der vorherigen Landesherren zu präsentieren und sich damit in eine legitime Traditionslinie zu stellen. Indem er ausführte, dass es das Volk sei, das diese Huldigung wünsche, täuschte er vor, sich dessen Willen zu unterwerfen.

Die öffentlichen Eidleistungen waren in besonderer Weise in ihrer Wirkung kalkuliert. Die Massenveranstaltung sollte nicht nur formal, sondern durch die gemeinschaftliche Akklamation emotional die Zustimmung der Bevölkerung hervorlocken. Sie hatte einen hohen, allerdings verordneten Mobilisierungsgrad. Alle Hauswirte waren aufgefordert, an der Eidleistung teilzunehmen. Die Präfekten legten einen bestimmten Tag im Februar bzw. März des Jahres 1808 fest, an dem die Huldigung in ihrem Departement an allen Orten gleichzeitig stattfinden sollte. Während die Amtsträger ihren Eid schriftlich fixieren mussten, versammelten sich die Einwohner auf den öffentlichen Plätzen und in den Kirchen. Dabei unterschieden sich die Zusammenkünfte in ihrer Ordnung nach Ämtern und Gilden nicht von denen in vormoderner Zeit. Zumeist versammelten sich die Männer, gelegentlich aber auch Frauen, und erstmals nahmen Juden als gleichberechtigte Bürger an der Huldigung teil. Gemeinsam sprachen die Anwesenden die Eidesformel: „Ich schwöre Gehorsam dem König und Treue der Constitution, so wahr mir Gott helfe und sein heiliges Wort!“ Anschließend ließen sie den König – wie angeordnet – dreimal hochleben. Die Eidesformel macht wiederum den Versuch der doppelten Legitimation des neuen Staats deutlich: Sie verweist auf die königliche Macht und auf die Ordnung der Verfassung. Während also Jérôme bei der Ausgestaltung der Zeremonie auf überkommene dynastische Traditionen zurückgriff, war der Inhalt der Vereidigungsformel für Deutschland revolutionär neu.

Es scheint, als hätten die Veranstaltungen anlässlich der Huldigung ihre Wirkung nicht verfehlt. Eine Reserviertheit gegenüber den neuen Machtverhältnissen konnte zumindest abgeschwächt werden. In Bielefeld

³⁵ Königliches Dekret über die Huldigung, 11. Februar 1808; Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 31, Bl. 8.

und in der Kleinstadt Rahden wurde in den Berichten der lokalen Behördenvertreter die Beteiligung ehemaliger preußischer Soldaten an der staatsbürgerlichen Verteidigung besonders vermerkt.³⁶ Die Zustimmung der Militärangehörigen galt als wichtiger Garant für die Stabilisierung der neuen Machtverhältnisse, da gerade sie diese nur schwer akzeptieren konnten. Aus Rahden berichtete der zuständige Lokalbeamte daher:

„Da aber bemerkt worden, daß viele Einwohner, besonders vom vormaligen Preuß[ischen] Militair mehrmalen und zu Zeiten auch wol mit einigen Ungestüm geäußert, daß sie ihrer vorigen Unterthanen Pflichten noch nicht entlaßen worden, sondern noch wirklich Unterthanen von Sr Majestaet dem König von Preußen wären, so hat es Unterschriebener für zweckmäßig gehalten, vor Abnahme des Eides an die versamelte zahlreiche Menge anliegende Anrede zu halten, dabey die Proclamation de dato Memeln d[en] 24[ten] July 1807 in mehrern zu eröffnen und daraus vorzüglich die viel bedeutenden Worte: ›Seyd Ihm das, war Ihr mir ware!‹ zum Gegenstand seiner Erläuterungen zu nehmen.“³⁷

Die von den Maires verfassten Beschreibungen der festlichen Ansprachen und Bälle lassen erahnen, dass die in Kassel herrschende Aufbruchsstimmung zu diesem Zeitpunkt trotz massiver Vorbehalte auch auf die Peripherie ausstrahlen konnte.

Nach der Inbesitznahme seines Königreichs besuchte Jérôme sämtliche Regionen des Landes. Während dieser Reisen präsentierte sich einerseits der König als legitimer Landesvater, andererseits gaben die Besuche den Untertanen die Gelegenheit, ihre Loyalität zu demonstrieren. Der Adventus, also der Ersteinzug des neuen Landesherrn, war seit dem Mittelalter bekannt.³⁸ In seiner ursprünglichen Funktion diente er der Machtübertragung seitens des Volkes an den Herrscher. Wenn nun auch die rechtliche Stellung von Herrscher und Beherrschten in den Rahmen der Konstitution gegossen war, so haftete dem Adventus Jérômes immer noch eine Geste der Unterwerfung des Volkes an. Durch die persönliche Begegnung waren die Reisen des Königs am ehesten dazu geeignet, eine charismatische Herrschaftsbeziehung zwischen dem Volk und dem Herrscher aufzubauen und zu stabilisieren.

Der Empfang des Königs verlief stets nach einem ähnlichen Schema: Jérômes Weg wurde von Menschenmassen gesäumt, deren Teilnahme zwar von den lokalen Verwaltungen angeordnet worden war, die aber

³⁶ Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 297 f.

³⁷ Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 121 f.

³⁸ Vgl. Klaus Tenfelde, „Adventus. Zur historischen Ikonologie des Festzugs“, in: *Historische Zeitschrift*, Bd. 235, 1982, S. 45–84.

gewiss auch von einer Neugierde auf den Monarchen angetrieben wurde: „Alle Einwohner im Umkreis von einer Stunde sind aufgefordert worden sich mit ihren männlichen und weiblichen Arbeitern dergestalt bereit zu halten, daß sie auf den ersten Wink in reinlicher weißer Kleidung erscheinen können. Ich werde dann Bänder in den Nationalfarben u[nd] Cocarden so viel möglich unter sie verteilen lassen“, hatte der Bielefelder Unterpräfekt gegenüber seinem Vorgesetzten erläutert.³⁹ Allerorts ließen die Bewohner ihren König hochleben. Vor den Städten wurde er von einer Ehrengarde erwartet, die ihn bis zu den Stadttoren begleitete. In Bielefeld und Herford waren dies dreißig Männer, die anstelle von Uniformen einheitlich blaue Kleidung und Paradehüte trugen.⁴⁰

An den Stadttoren, an denen der König ein- und ausfuhr, wurden nach Planungen des Landbaumeisters Ehrenportalen aus Baumstämmen und Laubwerk aufgestellt. In einigen größeren Städten, etwa in Paderborn, waren daran allegorische Sinnbilder angebracht. Die Stadt Minden hatte zur Begrüßung auf der Weserbrücke einen Tempel errichtet, von dem aus der König die Aussicht auf die Porta Westfalica genießen sollte.⁴¹

Sobald der königliche Tross zu sehen war, begannen die Kirchenglocken zu läuten. Der Einzug des Herrschers wurde damit gleichsam als christliche Prozession kommuniziert. An den Stadttoren übergaben die Maires dem König als Geste der Unterwerfung die Stadtschlüssel. In Paderborn war ein vergoldeter Schlüssel für diesen Zweck extra angefertigt worden (Abb. 2).⁴² Als Zeichen des Vertrauens reichte der König den Schlüssel daraufhin zurück. Die Bürger empfingen ihr Staatsoberhaupt und sein Gefolge auf den mit Laubwerk dekorierten und mit Schilf ausgelegten Straßen mit Fahnen und Trommelschlag. Junge Mädchen streuten Blumen und verlasen eigens ersonnene Gedichte. Der König empfing die Honoratioren der Stadt, ließ sich über den Zustand der Wirtschaft informieren und verteilte kostbare Geschenke, etwa in Paderborn zwei mit Brillanten besetzte Dosen an den Fürstbischof und den Generalvikar (Abb. 3).⁴³ Diese Geschenke sind nicht als private Gaben zu verstehen. Der Empfang der Honoratioren und die wertvollen

39 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 64.

40 Ebd.

41 Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 33, Bl. 13. Aufgrund einer kurzfristigen Veränderung der Reiseroute konnte der Tempel jedoch seinen Zweck, den König gebührend zu empfangen, nicht erfüllen.

42 Vgl. für Paderborn Rolf-Dietrich Müller, „Zwei ›goldene Schlüssel. Ein Geschenk der Stadt Paderborn an den König von Westphalen“, in: *Westfälische Zeitschrift*, Bd. 147, 1997, S. 361–370. Beschreibung in Ausst.-Kat. München 2008 (Anm. 1), S. 307 f.

43 Beschreibung des Königsbesuchs in Paderborn, 10.–11. September 1808, Stadtarchiv Paderborn, A 5265, Bl. 208–209, abgedruckt in: Wilhelm Grabe und Markus Moors (Hg.), *Neue Herren – neue Zeiten? Quellen zur Übergangszeit 1802–1816 im Paderborner und Corveyer Land*, Paderborn 2005, S. 310 f. Beschreibung der Schnupftabakdose des Fürstbischofs Franz Egon von Fürstenberg in: Ausst.-Kat. München 2008 (Anm. 1), S. 468.

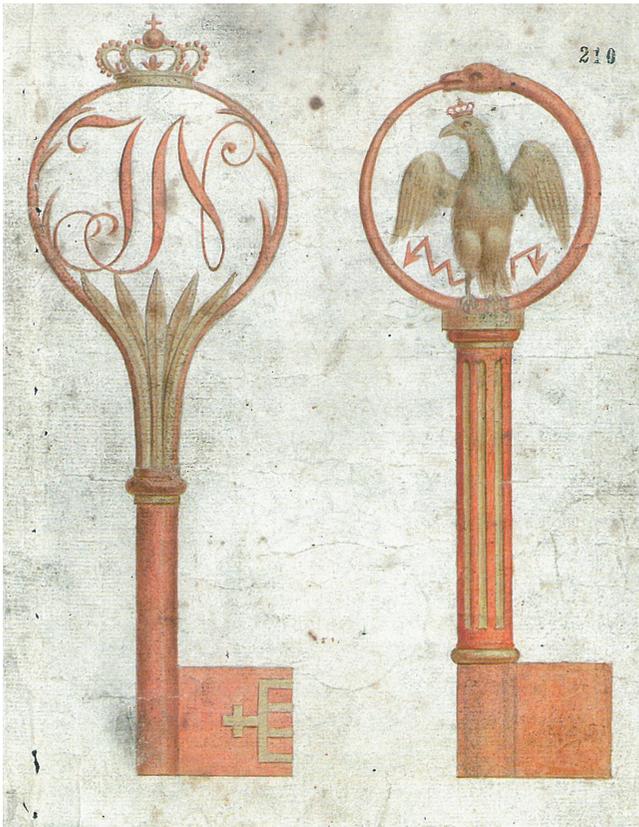


Abb. 2. Entwurf der Paderborner Stadtschlüssel, 1808, Bleistift, Aquarell, Tusche, 23,5 x 18,5, Stadtarchiv Paderborn. Der Stadtschlüssel Paderborns wurde eigens für den Besuch König Jérômes im September 1808 hergestellt und hatte lediglich einen symbolischen Charakter. Er zeigt die Königskrone mit den Initialen J(érôme) N(apoleon) und im Bart das Stadtwappen. Ein weiterer Entwurf mit dem Adler auf einem Donnerkeil in einer kreisrunden Schlange wurde möglicherweise für einen erwarteten Einzug Napoleons angefertigt.



Abb. 3. Marie-Etienne Nitot, Schnupftabakdose, Paris 1808-1812, Kupfer, vergoldet, Email, Gouache, 1,8 x 5,7 x 7,7 cm, Privatbesitz. König Jérôme schenkte die Schnupftabakdose dem Fürstbischof Franz Egon von Fürstenberg anlässlich seines Besuchs in Paderborn. Die vergoldete Kupferdose zeigt außen den Fürstbischof, innen ein von Louis-Francois Aubry geschaffenes Porträt Jérômes. Hergestellt wurde sie von dem Pariser Hoflieferanten des westphälischen Königspaares, dem Juwelier Marie-Etienne Nitot.

Präsente unterstreichen vielmehr den Versuch, die alten Eliten gemäß des Prinzips der Notabilität für den neuen Staat zu gewinnen. Auf ihre Loyalität war der König besonders angewiesen. In Bielefeld, dessen tragende Bürgerschicht die Leinenkaufleute waren, ließ er sich über das Textilgewerbe informieren und besuchte die vor der Stadt gelegenen Bleichen.⁴⁴ Zu den üblichen Gesten der königlichen Großzügigkeit gehörte es schließlich, Spenden an Bedürftige übergeben zu lassen.

Für die Mahlzeiten des Königs und seiner Gefolgschaft mussten die Orte an der Reiseroute, in denen ein Déjeuner oder Diner geplant war, Nahrungsmittel bereithalten. Eine Liste mit den gewünschten Speisen war zuvor vom Hofmarschall versandt worden. Man erwartete Rindfleisch, Hasen, Rebhühner, Rehe, gute Butter, junges Gemüse, Früchte und Eis.⁴⁵ Da in Minden und Bielefeld das als unentbehrlich bezeichnete Speiseeis unbekannt war, musste es aus den benachbarten Residenzstädten Bückeburg und Detmold herbeigeschafft werden.⁴⁶ Das von mitreisenden Köchen vorbereitete Essen wurde entsprechend des strengen Hofzeremoniells eingenommen: „Ferner bemerke ich, daß Sr Maj[estät] nach der eingeführten Etikette allein speisen und daher für eine zweite Tafel zu sorgen sey“, hieß es in den Anweisungen des Präfekten des Weserdepartements.⁴⁷ Die Form dieser Speisedarreichung unterstreicht den Abstand des Königs zu seinem Gefolge und repräsentiert einen überholten absolutistischen Stil. In gleicher traditionell höfischer Weise nahm Jérôme in Kassel seine Mahlzeiten ein.⁴⁸ Abends feierte die Bevölkerung dem König zu Ehren Bälle und Straßenfeste – und selbstverständlich auch zu ihrem eigenen Vergnügen. Das geschah auch, wenn sich der König wie in Bielefeld entschuldigen ließ oder wie in Minden abreiste, bevor das Fest überhaupt begann.

Es machten sich auch Anzeichen von widersetzlichen Haltungen bemerkbar: Ungewisse Auskünfte über die Ankunftszeiten Jérômes aufgrund sprunghafter Änderungen seiner Reisepläne führten dazu, dass die Bauern ihre Pferde tagelang für die Spanndienste beim königlichen Tross in Bereitschaft halten mussten. Das beförderte keine positive Stimmung, in der Erntezeit schon gar nicht. In Minden beispielsweise mussten die Vorspannpferde der Bauern bewacht werden, damit die Landleute

44 Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz, V HA Rep. 6 II A, Nr. 24, Bl. 32–34.

45 Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 33, Bl. 21; Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep 230, Nr. 26, Bl. 63.

46 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 86 f.

47 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 121 f.

48 Vgl. Marika Schäfer, „Unsere Olla potrida von Königreich«. Tafelkultur und Tafelzeremoniell am Hofe König Jérômes“, in: *Ausst.-Kat. München 2008* (Anm. 1), S. 88–93, hier S. 92.

nicht mit ihnen durchbrannten.⁴⁹ Während sich dort die jungen Männer aus der Honoratiorenschicht der Stadt umgehend zum Dienst für die Ehrengarde gemeldet hatten, ließen sich Bauernsöhne des Umlandes mit dem Argument entschuldigen, man stehe in der Kornernte oder verfüge nicht über geeignete Reitpferde.⁵⁰ So blieb der hohe Besuch vor allem eine städtische Angelegenheit. Allerdings gab es im städtischen Milieu ebenfalls Beschwerden: Als der König in Minden einzog und dort französisches Militär das Spalier bildete, wurde dies als überzogene Sicherheitsmaßnahme gedeutet. Die Bevölkerung wollte ihren Monarchen nicht von fremdem Militär bewacht wissen.⁵¹

Die Kosten für die Veranstaltungen waren enorm. Dies kann als ein Zeichen dafür interpretiert werden, welchen Wert die Bewohner der Provinz den königlichen Besuchen beimaßen. Sie scheuten keine Mühen, um – wie es der Präfekt des Weserdepartements forderte – „die Zufriedenheit Sr. Majestät zu erbringen, weil dadurch das Wohl und die Ehre des Departements abhängen.“⁵² Ein nicht unbeträchtlicher Teil der Kosten wurde von den Bürgern vorgestreckt. Nicht selten trat nach der Abreise Ernüchterung ein, wenn sich zeigte, dass die Besuche wenig nachhaltig waren, und wenn es wie in Herford oder Minden wegen der Begleichung der Kosten zwischen den Handwerkern und der Verwaltung zu heftigen und langwierigen Streitigkeiten kam.⁵³

Der westphälische Nationalfeiertag

Während die Präsentation der dynastischen Macht in Form eines Herrscherbesuchs in weiten Teilen des Landes eine einmalige Angelegenheit blieb, brachten die Feste zu Ehren des Königs regelmäßig wiederkehrend einen Abglanz der Monarchie in die Provinz. Als westphälischer Staats- und Nationalfeiertag im engeren Sinne diente der dem Napoleonsfest nachgebildete Geburtstag Jérômes am 15. November. Nicht zufällig hatte Napoleon an diesem Tag die Verfassung in Kraft gesetzt. Damit hatte der höchste Feiertag des Staates gleich zwei Fundamente, doch fällt auf, dass weder in den zentralen Anweisungen zur Festgestaltung noch bei den lokalen Aktivitäten die Erinnerung an die Verfassungsgebung eine besondere Erwähnung fand. Die nüchtern formulierte Konstitution hielt man offenbar für wenig tauglich, positive Emotionen hervorzurufen.

49 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 156 f.

50 Zur Aufstellung der Ehrengarde siehe Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 89.

51 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 157; vgl. zu dem Besuch auch Sunderbrink 2006 (Anm. 2), S. 21 f.

52 Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 33, Bl. 14.

53 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 216 ff., 731 ff.

Dagegen war das Herrscherlob in traditionellem Sinne den Menschen wohl vertraut.

Die einheitliche Organisation der Feste ist ein Beleg dafür, wie rasch von Kassel aus das gesamte Staatsgebiet administrativ durchdrungen werden konnte. Das Justiz- und Innenministerium unter Siméon versandte Ende Oktober 1808 Instruktionen an die Präfekten, in denen die Ausgestaltung der Feste verordnet wurde. Als Kern der Veranstaltung hatte Jérôme selbst das Singen eines Tedeums und die Verheiratung und Ausstattung von Brautpaaren bestimmt.⁵⁴ Die allgemein gehaltene Order legte fest, „dafür zu sorgen, daß jener hohe Tag mit solchen Feierlichkeiten begangen wird, die des gütigsten u[nd] besten Monarchen würdig sind u[nd] die Liebe u[nd] Anhänglichkeit seines getreuen Volkes auf eine anständige und unzweideutige Art beweisen.“⁵⁵ Nur selten erwuchs aus den allgemeinen Vorgaben, die die Präfekten an die Lokalbehörden weitergaben, ein so detailliertes Regelwerk wie in Minden, wo der Ablauf des Tages minutiös festgelegt wurde.⁵⁶ Dennoch wiederholten sich die Festelemente in den einzelnen Orten, also Glockengeläut, Kanonendonner, Prozession, Gottesdienst und Festtafel.

Dass es trotz zentraler Rahmenvorgaben Unterschiede bei der Ausgestaltung und Beteiligung gab, können die folgenden Beispiele aus dem Jahre 1808 demonstrieren: In der von „mehreren tausend Personen“ besuchten Mindener Domkirche wurde – wie im ganzen Land zur gleichen Zeit – nach einer Predigt ein von Kanonendonner und Glockengeläut begleitetes Tedeum gesungen, eine Geldsammlung für die Armen durchgeführt und ein Brautpaar vermählt. Als sich die städtischen Autoritäten am Nachmittag zu einem Festessen versammelten, trug ein Gymnasiallehrer ein dem König gewidmetes Lobgedicht vor (Abb. 4). Dem offiziellen Bericht zufolge rief die Feier höchste Emotionen hervor: „Unter Abfeuerung der Canonen und unter Pauken und Trompetenschall, wurde von dem Herrn Unterpräfekten die Gesundheit des besten und gütigsten Monarchen, und der Königin aufgebracht, worin mit Jubel und Enthusiasmus die ganze Gesellschaft einstimmte.“⁵⁷ Hatte es für die Honoratioren am Abend einen Ball in der Ressource gegeben, so feierte das einfache Volk auf der Straße.

Von der benachbarten Stadt Herford im Weserdepartement berichtete der Maire hingegen, dass es zu Missstimmungen gekommen sei. Zahllose Einquartierungen durchziehender Militärtruppen hatten die finanzielle Lage der Bürger in Mitleidenschaft gezogen. Zwar waren auch

54 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 350, Circulaire. Célébration du jour de l'anniversaire de la Naissance de Sa Majesté.

55 Ebd., Bl. 351.

56 Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 32, Bl. 7 f.

57 Kommunalarchiv Minden, Stadt Minden, D, Nr. 32, Bl. 12.

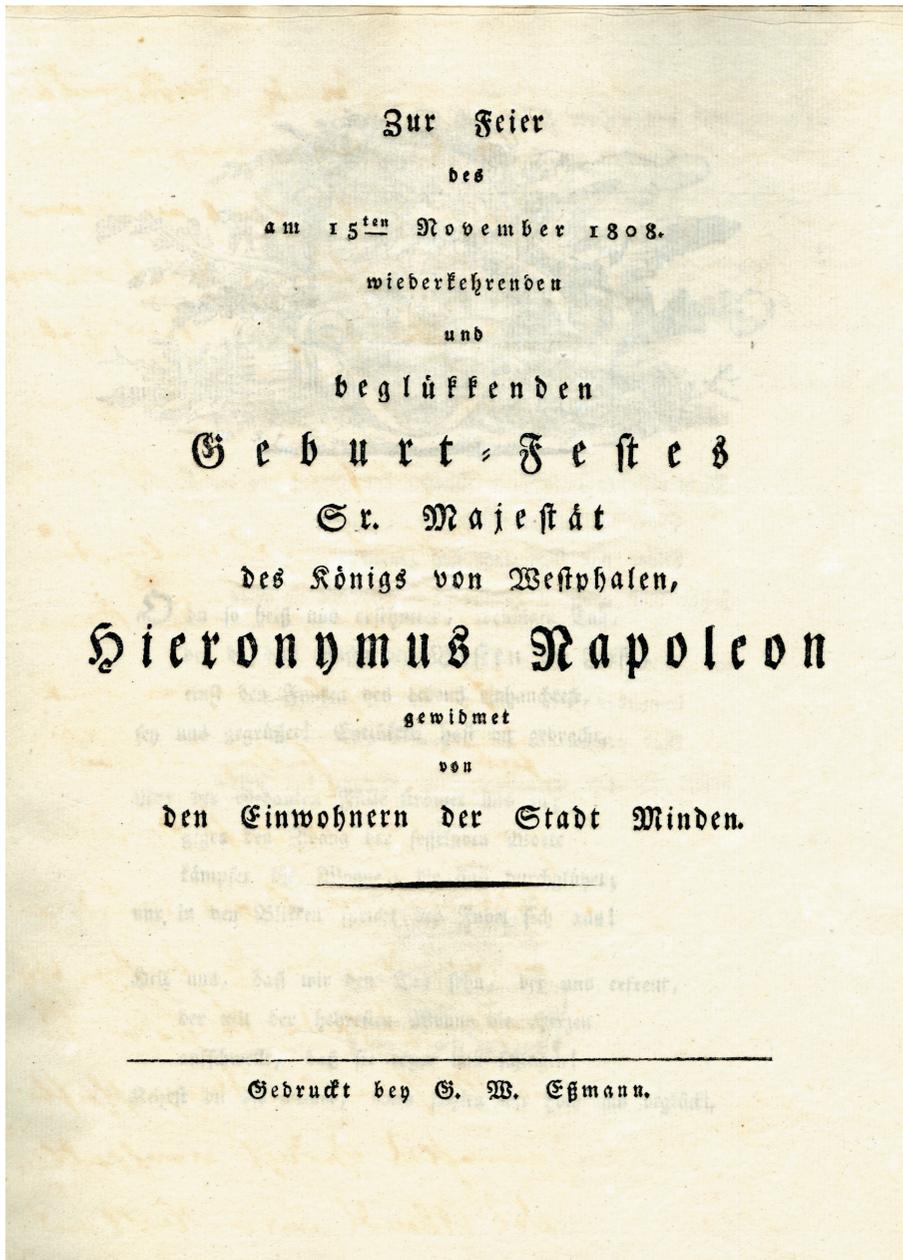
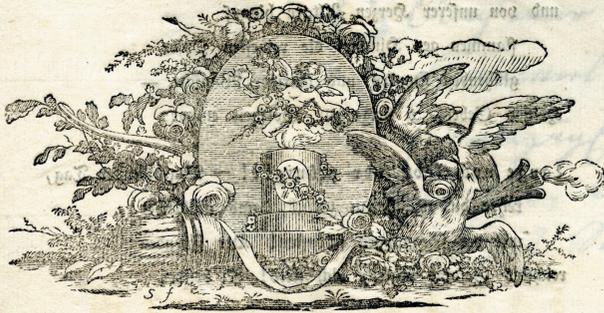


Abb. 4. Lobgedicht aus Minden zum 15. November 1808, Kommunalarchiv Minden.
„Zur Feier des am 15ten November 1808. wiederkehrenden und beglückkenden Geburt-Festes Sr. Majestät des Königs von Westphalen, Hieronymus Napoleon gewidmet von den Einwohnern der Stadt Minden“, gedruckt bei G.W. Eßmann.



Du so heiß uns erschneter, wonniger Tag,
 der du dem Busen des Besten der Fürsten
 einst den Funken des Lebens einhauchtest,
 sey uns gegrüßet! Entzükken hast du gebracht,

Nur der Gedanken Fülle strömet uns zu;
 gegen den Zwang der fesselnden Worte
 kämpfet die Wonne, die uns durchglüheth;
 nur in den Blicken spricht der Jubel sich aus!

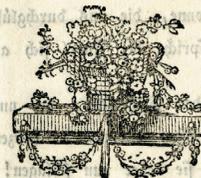
Heil uns, daß wir den Tag sehn, der uns erfreut,
 der mit der hehresten Wonne die Herzen
 aufschwellt, daß sie reger nun schlagen! —
 Kehrest du oft wieder, dann fühlen wir hoch uns beglückt,

und von unserer Herzen Altare hinauf
 flammen gen Himmel die reinsten Opfer
 glühenden Dankes und feuriger Wünsche. —
 Heißes Gebet, o steige zur Gottheit empor:

Lange noch lebe der König!! — Beglückender Tag,
 kehre du oft Ihm zurück, und umblüheth
 mit der Segnungen schönsten! Der Freuden
 reichstes Gefolge begleite dich stets! O bestreu

Ihm mit den duftendsten Blumen den Pfad; in den Kranz
 Seines Lebens winde die schönsten;
 bringe nur Rosentage des Lenzes

Ihm vom Himmel hernieder! — So wie ein Fels
 unerschüttert im Meer steht, stehe Sein Thron
 immerdar fest, und nie an des Wechfels
 Rad gebunden! Wir ahnen o Wonne! —
 unsrer Wünsche Erfüllung, und Segen für uns.



hier Gottesdienste gehalten worden, auch ein gemeinsames Mittagessen in einem Wirtshaus war gut besucht, doch abends hatte es aufgrund des Ärgers über die finanziellen Bedrückungen durch die Einquartierungen keinen öffentlichen Ball gegeben.⁵⁸

In Dornberg nahe Bielefeld ging es dagegen fröhlich zu: In dem Dorf, das neben der Landwirtschaft durch den Steinkohlenbergbau geprägt war, hatten sich die Bewohner und Bergleute zunächst zum gemeinsamen Kirchengang getroffen und waren in einer feierlichen Prozession unter Kanonendonner und dem Geläut aller Glocken in das Gotteshaus eingezogen. Der Pfarrer hielt eine „sehr passende, und zweckmäßige Predigt“, und es wurde das Tedeum sowie das vom örtlichen Kantor umgeschriebene Lied „Wie wunderbar sind deine Wege“ gesungen (Abb. 5). Nach dem Gottesdienst versammelte sich die Gemeinde auf dem Grundstück des örtlichen Kaufmanns, wo die Schulkinder Gesänge darboten. Es wurde das Vivat „Es lebe der König von Westphalen“ ausgerufen, und man nahm Erfrischungen zu sich. Gegen Abend fanden sich die Dorfbewohner noch einmal bei dem Kaufmann ein und feierten „sehr ruhig und sittsam“ weiter.⁵⁹

Ganz anders wiederum in Vlotho, einer Kleinstadt, deren Wirtschaft ganz auf die Weserschifffahrt ausgerichtet war und die unter der Kontinentalsperre erheblich zu leiden hatte. Hier hatte ein ambitionierter Maire anlässlich des Geburtstags ein Konzert veranstalten lassen und dazu auswärtige Musiker engagiert. Erstaunt und erbost war der Maire dann, als nur sechs Familien daran teilnahmen. Die Kosten überstiegen die Einnahmen um ein Vielfaches. Um seinem Ärger Luft zu machen, schlug er vor, dass die nicht erschienenen Honoratioren für den finanziellen Schaden aufkommen sollten. Eine geplante Speisung der Armen sagte der Maire ab.⁶⁰

In der jüdischen Gemeinde in Paderborn wurde der Geburtstag, wie in den übrigen westphälischen Synagogengemeinden, ebenfalls zelebriert. Der Lehrer Levi Bamberger hielt eine Ansprache, in der er besonders die Gewährung der bürgerlichen Rechte hervorhob. Wenn er die Wohltaten Napoleons und seines Bruders lobte, so war das keine Heuchelei. Seiner Meinung nach sollten nun die Juden unter Beweis stellen, dass sie vollgültige Untertanen und überzeugte Staatsbürger seien.⁶¹

58 Bericht des Herforder Maires Carl Anton Diederichs an den Bielefelder Unterpräfekten Carl Friedrich Delius vom 16. November 1808, Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 426–428.

59 Bericht des Adjunkten der Munizipalität Dornberg an den Unterpräfekten vom 19. November 1808, Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 430–432.

60 Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück, Rep. 230, Nr. 26, Bl. 435–438.

61 Redemanuskript des Lehrers Levi Bamberger, Gütersloh, 15. November 1808, Stadtarchiv Paderborn A 5265, Bl. 311–318, abgedruckt in: Grabe/Moors 2005 (Anm. 43), S. 315–318.

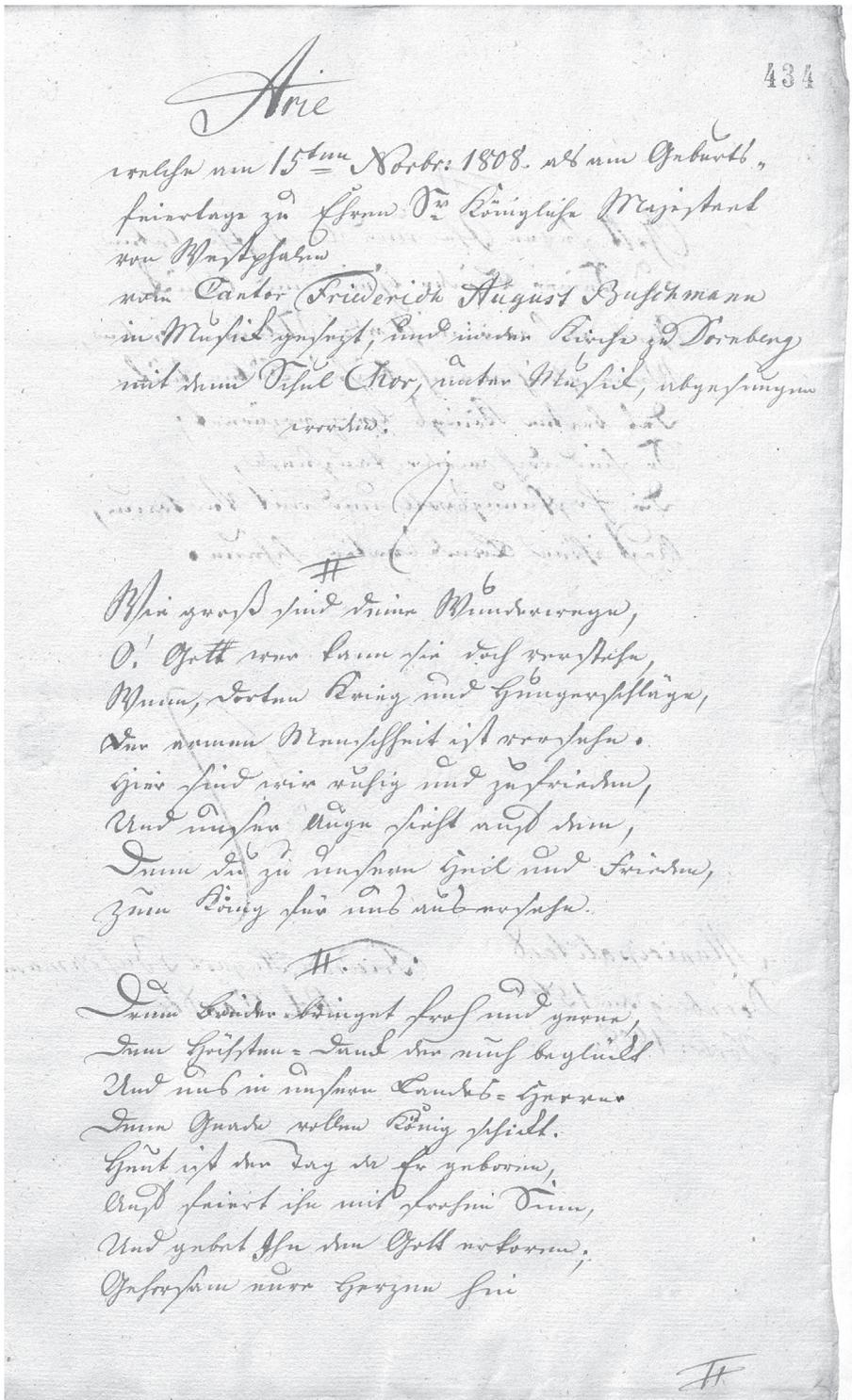


Abb. 5. Cantor Friedrich August Buschmann, *Arie*, Niedersächsisches Landesarchiv, Abteilung Osnabrück. Das Lied wurde am 15. November 1808 aus Anlass des Königsgeburtstags gesungen.

Gott segne Sie und laß Sie leben,
 zu Ihrem lieben Gott und Glück,
 Dieb und Laster muß ich Ihnen weichen,
 Wenn gleich ich auf der Welt bin,
 Das beste Königsgeld bezuget,
 So sind doch meine Tausende,
 Die so schnell verfliehet sind mit Vorwissen,
 Auf ihrem Lande unter Ihnen.

Municipalität
 Dorberg am 15^{ten}
 Novbr: 1808.

Friedrich August Buschmann
 A. L. Cador.

Die Beispiele zeigen, welche Spielräume die Bevölkerung vor Ort hatte, um die von oben verordneten Festlichkeiten auszugestalten oder um ihnen eben auch fernzubleiben. Selbst wenn man bedenkt, dass die bürgerlich-städtische Bevölkerung dem neuen Staat eher aufgeschlossen gegenüberstand als die ländlich-agrarische, zeigen die Beispiele von Herford und Vlotho doch, dass es auch im kleinstädtischen Milieu Verweigerungshaltungen gab. Andererseits kann nicht generell beobachtet werden, dass die ländliche Bevölkerung in Ablehnung erstarrte, sieht man sich das Beispiel von Dornberg an. Die dortigen Dorfbewohner brachten sich durch kreative Beiträge in die Festgestaltung ein und nahmen die Gelegenheit wahr, ein Volksfest zu feiern. Indem die Bevölkerung den Anlass nutzte, ihr eigenes Bedürfnis nach Geselligkeit zu befriedigen, erhielt die Veranstaltung eine Bedeutung, die über eine befehlskonforme Festaktivität weit hinausging.

Auch in den folgenden Jahren wiederholte sich der Geburtstag Jérômes in ähnlicher Weise. Zwar wurde in der nachwestphälischen Zeit kolportiert, wie man sich vor den Festen gedrückt habe, doch dürfen wir davon ausgehen, dass insbesondere in den Anfangsjahren von den lokalen Eliten kaum jemand fehlte.⁶² Welcher Wert diesen Festen von der Obrigkeit beigemessen wurde, lassen die Berichte erahnen, die die Lokalbeamten an die übergeordneten Behörden verschicken mussten, sodass selbst die Staatsspitze in Kassel über die Aktivitäten und die Stimmungen in der Provinz informiert war. An diesem peniblen Berichtswesen lässt sich ablesen, wie die Zentralverwaltung die Veranstaltungen als Stimmungsbarometer der Bevölkerung interpretierte. Allerdings scheint der Schwung des Neuen nach 1808 vorüber gewesen zu sein. In den Berichten der folgenden Jahre sind Lobgedichte wie im Jahr des Herrschaftsantritts nur noch selten zu finden.⁶³ Der Drang, sich zu profilieren, um im neuen Machtgefüge eine bestimmte Stellung einzunehmen, war nicht mehr gegeben. Die Feste entwickelten eine Routine, bei der einmal eingeübte Rituale regelmäßig wiederholt wurden.

Identitätsstiftung durch symbolische Herrschaftsvermittlung – ein labiler Erfolg

Hat die symbolische Herrschaftsvermittlung ihre Aufgabe erfüllt, die Bevölkerung zu einem neuen Staatsvolk zu verschmelzen? Haben die

⁶² Vgl. diese Einschätzung bei Helmut Stubbe da Luz, „*Franzosenzeit*“ in *Norddeutschland (1803–1814). Napoleons Hanseatische Departements*, Bremen 2003, S. 139.

⁶³ Gedruckte Lobgedichte anlässlich Jérômes Geburtstags von 1808 sind aus Kassel, Göttingen, Marburg, Halberstadt, Minden und Quedlinburg, von 1810 nur aus Rinteln erhalten; Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz, V HA Rep. 6 II A, Nr. 23, Bd. 1, Bd. 3.

Bewohner des Königreichs Westphalen ein nachhaltiges Staatsvertrauen entwickeln können? War die symbolische Präsenz ausreichend, um den Makel der fehlenden dynastischen Tradition zu eliminieren, war sie ausreichend, um eine charismatische Herrschaftsbeziehung auszubilden und zu verfestigen?

Eine Symbiose von materieller Kultur und dynastischer Strategie hätte in der Verbreitung des Herrscherbildes liegen können. Doch wenn auch einzelne Ortschaften über Stiche des Königs verfügten (Abb. 6),⁶⁴ war sein Porträt bei der breiten Bevölkerung vermutlich nicht bekannt. Eine flächendeckende Versorgung mit Herrscherbildnissen, wie in den französischen Mairien üblich,⁶⁵ scheint es im Königreich Westphalen nicht gegeben zu haben. Eine Möglichkeit, sich vom Monarchen eine



Abb. 6. François Joseph Kinson und Heinrich Wilhelm Ritter, *Stich König Jérôme*, 1812, Stadtarchiv Bielefeld. Die Strategie, durch eine Verbreitung des Herrscherportraits zur symbolischen Herrschaftsverdichtung beizutragen, hat sich in den ländlich geprägten Landesteilen nicht umsetzen lassen.

⁶⁴ Im Stadtarchiv Bielefeld beispielsweise ist ein Stich Jérôme Bonapartes von Kinson und Ritter aus dem Jahr 1812 erhalten, der mit seiner Größe von 23 x 30,8 Zentimetern eine Amtsstube hätte zieren können. Die Herkunft des Stichs und dessen Verwendung ist jedoch nicht geklärt.

⁶⁵ Vgl. Knauer 2008 (Anm. 3), S. 189.

visuelle Vorstellung zu machen, hätte die Verbreitung von Münzen mit dem Portrait des Herrschers sein können, doch beklagte die Bevölkerung stets, sie lebe in einer „geldlosen Zeit“. Die westphälische Währung konnte sich nicht durchsetzen, das übliche Zahlungsmittel blieb weiterhin der Thaler.⁶⁶ Herrscherporträts erreichten die meisten Menschen in der Provinz also erst gar nicht.

Auch die übrigen materiellen visuellen Botschaften wie Wappen, Grenzpfähle, amtliche Schreiben und Uniformen waren wenig geeignet, eine übergreifende westphälische Staatsidentität zu untermauern. Der zu den Praktiken jedes Herrschaftswechsels gehörende Austausch der Staatssymbole rief keine Zustimmung für den neuen Staat hervor. Die von oben angeordnete Auswechslung der Hoheitszeichen wurde auf der lokalen Ebene keineswegs forciert. Doch eher aufgrund einer ausgeprägten Beharrungskraft und wegen hoher Kosten, weniger aufgrund übergroßer Anhänglichkeit an die alte Ordnung, trennte man sich ungern von dem Gegebenen. Wenn die preußischen Hoheitszeichen auch aus der Öffentlichkeit verschwanden, so wurden sie nicht immer zerstört. Noch bevor die preußischen Truppen im Herbst 1813 in die Städte einzogen, wurden die Wappen an den Stadttoren und Rathäusern wieder angebracht. In einem wahren Triumphzug brachten z.B. Vlothoer Bürger den preußischen Adler aus der St. Stephanskirche an seinen alten Platz zurück.⁶⁷

Die westphälische Kultur der Huldigungen, Herrschaftsreisen und Feste hatte dagegen mehr Erfolg. Diese Kultur der Herrschaftspräsentation war eine des Übergangs: Im Geist des Ancien Régime wurden der Monarch und seine Familie in den Vordergrund gerückt, in barocker Tradition wurde dem Herrscherlob gefrönt. Modern aber war, dass das wichtigste Fest, der 15. November, neben dem Geburtstag Jérômes auf die Verfassungsgebung bezogen war, wenn dies auch durch die Festelemente nicht explizit hervorgehoben wurde. Der permanente Rückgriff auf traditionelle Formen symbolischer Kommunikation belegt, dass die neue Herrschaft nicht allein auf die ihr eigenen, modernen Instrumente vertrauen wollte. Stattdessen wurden im veränderten Kontext des Konstitutionalismus die alten Repräsentationsformen mit neuen Bedeutungen gefüllt, womit faktisch eine Tradition neu erfunden wurde.⁶⁸

⁶⁶ Zum Münzwesen vgl. Ausst.-Kat. München 2008 (Anm. 1), S. 410–415.

⁶⁷ Vgl. Lucie Magdalene Deppe, „Die Innenausstattung der St. Stephanskirche zu Vlotho“, in: Manfred Kluge, August-Wilhelm König und Günter Apke (Hg.), *Geschichtslehrpfad Vlotho. Wege in die Vlothoer Vergangenheit*, Bielefeld 1998, S. 77–90, hier S. 85.

⁶⁸ Vgl. Eric J. Hobsbawm, „Introduction. Inventing Traditions“, in: ders. und Terence Ranger (Hg.), *The Invention of Tradition*, Cambridge 1983, S. 1–14.

Die auf ein sinnliches Erleben ausgerichteten eindrucksvollen Inszenierungen erreichten auch die Menschen auf dem Land und die unterbürgerlichen Schichten. Während dort, wo materielle Nachteile zu erwarten waren, Reserviertheit gegenüber diesen Veranstaltungen zu spüren war, beteiligten sich die, die vom neuen Staat Positives erhofften: das städtische Bürgertum oder die rechtlich nun gleichgestellten Juden, weniger aber die durch Spanndienste belasteten Landbewohner oder die durch Einquartierungen und die Kontinentalsperre in Mitleidenschaft gezogenen Teile der Bevölkerung.

Als Bühne für kollektive Loyalitätsbekundungen stellte die Festkultur in den Anfangsjahren einen wichtigen Faktor der Stabilisierung dar. Während dem Festfeuerwerk der Jahre 1807/08 also eine identitätsstiftende Wirkung beigemessen werden kann, somit die Strategie der „moralischen Eroberung“ zumindest partiell Erfolg hatte, war die Zeit für die Verfestigung einer westphälischen Nationalidentität insgesamt jedoch viel zu kurz. Auch wenn in einer Phase, in der das Königreich in einem relativ ruhigen Fahrwasser lief, also die Zeit von Mitte 1809 bis Anfang 1811, eine breitere Zustimmung der Bevölkerung konstatiert werden kann, ließen der wirtschaftliche Zusammenbruch und die Bedrückungen durch die Kriegslasten die Feierlaune schwinden. Die Veranstaltungen zu den Geburtstagen Jérômes und noch mehr solche anlässlich militärischer Ereignisse wurden zu einem lästigen Ritual. Das Vertrauen in den Staat, in seine Verfassung und in seinen König sank ins Bodenlose. Unverhohlen zeigte sich dies 1813, als sich die Bevölkerung bruchlos den rückkehrenden Mächten zuwendete. Die Menschen, die erkannt hatten, dass ihre Hoffnungen auf ein besseres Leben nicht erfüllt worden waren, holten umgehend die alten Hoheitszeichen wieder hervor und feierten mit dem bekannten Festrepertoire der verflossenen Jahre nun das Ende der westphälischen Episode. Der Jubel überdeckte, dass die Treue der Untertanen zu den zurückkehrenden Monarchen nicht ungebrochen gewesen war.⁶⁹ Dass viele das Königreich Westphalen mitgetragen hatten, mochte man sich und anderen nicht mehr eingestehen.

⁶⁹ Vgl. Sunderbrink 2015 (Anm. 5), S. 352 f.

„Mit das Beste der Gattung in Deutschland“. Der *style Empire* im Kurfürstentum Hessen

Rolf Bidlingmaier

Der *style Empire*, der Staatsstil Napoleons, breitete sich unter seiner Herrschaft über ganz Europa aus und blieb bis zur Mitte des 19. Jahrhunderts der bestimmende Stil für die Ausstattung von Zeremonialräumen in den Schlössern. Über die Rheinbundstaaten gelangte der Empire-Stil auch nach Deutschland. Ein wichtiges Einfallstor der französischen Kunst war während jener Zeit Kassel, die Hauptstadt des Königreichs Westphalen, das von König Jérôme, einem Bruder Napoleons, regiert wurde.¹ Obgleich das Königreich Westphalen gerade einmal sechs Jahre lang bestand und damit lediglich ein Intermezzo in der hessischen Landesgeschichte bildet, konnte doch in dieser Zeit der Empire-Stil stärker Fuß fassen, als dies vielleicht unter kurhessischer Herrschaft der Fall gewesen wäre. Trotz der mit der Wiederherstellung des Kurfürstentums Hessen-Kassel einhergehenden einschneidenden politischen Veränderungen ist in stilistischer Hinsicht überraschenderweise eine Kontinuität erkennbar. So setzen sich die Raumausstattungen im Empire-Stil nahtlos bis zur Revolution von 1830 fort und erleben in den Zwanzigerjahren unter Kurfürst Wilhelm II. mit einer Reihe von Neubauten und Neuausstattungen der kurhessischen Schlösser einen Höhepunkt.² Dies ist heute noch im Ballhaus und im Weißensteinflügel von Schloss Wilhelmshöhe spürbar, wenngleich die dort gezeigten Räume und Möbel nur einen schwachen Abglanz der einstmals vorhandenen Raumausstattungen darstellen. Der Zweite Weltkrieg hat

1 Zum Königreich Westphalen vgl. *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008.

2 Zum *style Empire* in Kurhessen vgl. Rolf Bidlingmaier, *Das Residenzpalais in Kassel. Der Architekt Johann Conrad Bromeis und die Raumkunst des Klassizismus und Empire in Kurhessen unter Kurfürst Wilhelm II.* (Studien zum Kulturerbe in Hessen 1), Regensburg 2000.

mit der Vernichtung des Residenzpalais in Kassel und dem Verlust der Raumausstattungen im Mittelbau von Schloss Wilhelmshöhe gerade in diesem Bereich sehr schmerzliche Lücken gerissen. Der Wiederaufbau der Schlösserfront mit Residenzpalais, Hofverwaltungsgebäude und Elisabethkirche an der Ostseite des Friedrichsplatzes, der Kassel städtebaulich wieder ein Gesicht verleihen würde, steht noch aus und bildet damit ein Desiderat, über das in Zukunft noch nachgedacht werden muss. So überrascht es nicht, dass große Teile des erhaltenen Empire-Mobiliars seit Jahrzehnten ein Schattendasein auf dem Speicher von Schloss Wilhelmshöhe fristen. Wie hoch die Qualität der Raumausstattungen im Empire-Stil in Kurhessen zu veranschlagen ist, belegt das Zitat im Titel dieses Beitrags: „Mit das Beste der Gattung in Deutschland.“³ Dieses Zitat bezieht sich auf die verlorenen Interieurs im Residenzpalais und stammt aus dem Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler. Georg Dehio, dem Altmeister der deutschen Kunstgeschichte, und Ernst Gall, dem Schösserdirektor in Berlin, war es vergönnt, die herrlichen Räume noch persönlich in Augenschein nehmen zu können.

Nach dem Zusammenbruch des Königreichs Westphalen kehrte der damalige Kurprinz Wilhelm und spätere Kurfürst Wilhelm II. Ende Oktober 1813 in sein angestammtes Land zurück. „Hessen! Mit Eurem Namen nenne ich Euch wieder“, lautete die Überschrift des Manifestes des Kurprinzen, der sogleich ein Armeekorps zusammenstellte, mit dem er 1814 nach Frankreich zog. Nach seiner Rückkehr bezog der Kurprinz das spätbarocke Weiße Palais am Friedrichsplatz in Kassel. Die Innenräume entsprachen allerdings nicht mehr dem gewandelten Geschmack der damaligen Zeit, sodass der Kurprinz eine Neuausstattung des Palais im Empire-Stil in die Wege leitete – also geradewegs in jenem Stil, der von König Jérôme im Königreich Westphalen als Staatsstil propagiert worden war. Als Architekt engagierte er Johann Conrad Bromeis, der als Lehrer an der Kasseler Kunstakademie ein eher kümmerliches Dasein fristete und damals noch nicht durch eigene Werke hervorgetreten war.

Damit sind die beiden Hauptakteure genannt, ohne die es die Blütezeit des Empire-Stils in Kurhessen nicht gegeben hätte: Kurfürst Wilhelm II. und Oberhofbaumeister Johann Conrad Bromeis.

Kurfürst Wilhelm II. (1777–1847) trat im Februar 1821 die Nachfolge seines Vaters Kurfürst Wilhelm I. an. Sogleich begann er mit der Modernisierung der Verwaltung und des Militärs. Gleichwohl vertrat er einen antiliberalen und restaurativen Kurs und setzte

³ Georg Dehio, *Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler*, neu bearb. von Ernst Gall, Bd. 3, Hessen-Nassau, Berlin 1942, S. 5.

damit die spätabolutistische Herrschaft seines Vaters fort. Hoffnungen auf eine Einberufung der Landstände erfüllten sich nicht, da Wilhelm II. glaubte, dass er durch das immense ererbte Vermögen auf die Stände und Steuerbewilligungen nicht angewiesen sein würde. Kurfürst Wilhelm II. liebte eine aufwendige, glanzvolle Hofhaltung und so förderte er vor allem das Hoftheater und das Hofbauwesen. Von seiner Frau Auguste, der Tochter des preußischen Königs Friedrich Wilhelm II., hatte er sich 1815 getrennt. Stattdessen lebte er mit seiner Mätresse Emilie Ortlöpp, der späteren Gräfin Reichenbach, zusammen, mit der er sieben Kinder hatte. Diese Verbindung sorgte aufgrund der aufkommenden bürgerlichen Moralvorstellungen vor allem in den Kreisen der Kasseler Honoratioren für Ärger. Durch eine der vorindustriellen Agrarkrisen entstand nach der Pariser Julirevolution 1830 auch in Kurhessen eine explosive Situation, in deren Folge Kurfürst Wilhelm II. der Einberufung der Landstände zustimmte. Im Januar 1831 konnte in Kurhessen eine der liberalsten Verfassungen im Deutschen Bund verkündet werden. Erneute Unruhen der Kasseler, nun gegen die Gräfin Reichenbach gerichtet, trugen mit zum faktischen Thronverzicht des Kurfürsten im Jahr 1831 bei.⁴

Johann Conrad Bromeis (1788–1855) war der Sohn eines Kasseler Schneidermeisters und fiel in der Schule durch sein besonderes zeichnerisches Talent auf. Von 1803 bis 1807 besuchte er die Kasseler Akademie der bildenden Künste, wo er von der Zeichenklasse zur Architektur wechselte. Einer seiner Lehrer war Oberbaudirektor Heinrich Christoph Jussow, einer der Schöpfer von Schloss Wilhelmshöhe. Infolge der französischen Okkupation im Herbst 1806 kam eine geplante Studienreise nach Italien und Frankreich nicht zustande. Im Jahr 1807 wurde Bromeis beim praktischen Bauwesen des neu entstandenen Königreichs Westphalen engagiert. Drei Jahre später wurde er zum Bauinspektor der Gebäude auf Napoleonshöhe (der umbenannten Wilhelmshöhe) ernannt, wo er unter Leitung von Jussow, nun *directeur des bâtiments de la Couronne*, an der Neuausstattung einiger Räume im Mittelbau von Schloss Napoleonshöhe beteiligt war. Obgleich er nur eine nachgeordnete Funktion innehatte, waren die westphälischen Jahre doch für seine stilistische Entwicklung entscheidend. Er lernte durch Auguste Henri Victor Grandjean de Montigny, einen Schüler von Charles Percier, den Empire-Stil kennen. Grandjean de Montigny war von König Jérôme zum *premier architecte* des Königreichs

4 Zu Kurfürst Wilhelm II. vgl. Bidlingmaier 2000 (Anm. 2), S. 93–96; Winfried Speitkamp, *Restauration als Transformation. Untersuchungen zur kurhessischen Verfassungsgeschichte 1813–1830* (Quellen und Forschungen zur hessischen Geschichte 67), Darmstadt und Marburg 1986, S. 491 und 805; Philipp Losch, „Wilhelm II., Kurfürst von Hessen (1777–1847)“, in: *Lebensbilder aus Kurhessen und Waldeck* 2, Marburg 1940, S. 415–422.

Westphalen berufen worden, um durch die bewusste Verwendung des Empire den durch die Konstituierung des Königreichs Westphalen propagierten Bruch mit der Vergangenheit auch architektonisch zu dokumentieren. Sein wichtigstes ausgeführtes Projekt war der Ständesaal im Museum Fridericianum, wobei sich Grandjean in den Dekorationen stark an Percier orientierte. Leo von Klenze wiederum, ab 1810 als zweiter Hofarchitekt in Kassel tätig, errichtete auf Napoleonshöhe ein Theater, das später von Bromeis zum Ballhaus umgebaut wurde. Im Inneren des Theaters verwendete Klenze Formelemente des Empire, die wiederum einen engen Bezug zu Percier erkennen lassen (Abb. 1). Daneben entstanden auch in Braunschweig, das 1808 kurzzeitig anstelle von Kassel als Hauptstadt des Königreichs Westphalen in der Diskussion war, zwischen 1809 und 1812 für König Jérôme durch den Architekten Peter Joseph Krahe mehrere Raumfolgen, die im Empire-Stil ausgestattet wurden. Für Bromeis wie auch für den später in Hannover wirkenden Georg Friedrich Ludwig Laves fungierten Grandjean de Montigny und Klenze als die entscheidenden Vermittler des Empire-Stils. In deren Baubüro konnten sie die einschlägigen Vorlagenwerke kennenlernen. Bei Bromeis übte vor allem der von Percier und Fontaine herausgebrachte *Recueil de décorations intérieures* einen großen Einfluss auf die Aneignung des Empire-Stils aus. Nach der Wiederherstellung des Kurfürstentums Hessen engagierte Kurprinz Wilhelm Bromeis für die Neueinrichtung und Erweiterung des Weißen Palais. Mit dem Regierungsantritt des Kurfürsten 1821 wurde er zum Hofbaumeister und wenige Monate später zum Oberhofbaumeister ernannt. Den Höhepunkt seiner Karriere erreichte er 1830, als er zum Oberbaudirektor und Chef des gesamten Bauwesens in Kurhessen avancierte. Mit der faktischen Abdankung von Kurfürst Wilhelm II. im September 1831 wurde Bromeis das Hofbauwesen entzogen und seine Tätigkeit als Oberbaudirektor auf das Staatsbauwesen beschränkt.⁵

Die Zusammenarbeit zwischen dem Kurprinzen und Bromeis lief offenbar von Beginn an reibungslos, sonst hätte ihn Wilhelm II. bei seinem Regierungsantritt 1821 wohl kaum mit der Leitung des Hofbauwesens betraut. Bromeis verstand es, „mit seltenem Geschick und bewundernswürdiger Geduld auf die oft seltsamen und launenhaften Ideen dieses baulustigen Fürsten einzugehen, wobei er seine eigenen höheren technischen Kenntnisse und Ansichten oft verleugnen mußte.“⁶ Dabei nahm der Kurfürst wesentlichen Einfluss auf die Gestaltung der

5 Zu Johann Conrad Bromeis vgl. *Johann Conrad Bromeis (1788–1855). Ein kurhessischer Architekt*, Ausst.-Kat., Staatliche Kunstsammlungen Kassel, bearbeitet von Rolf Bidlingmaier, Kassel 1988, und Bidlingmaier 2000 (Anm. 2), S. 96–99.

6 Jakob Hoffmeister, Gustav Prior, *Jacob Hoffmeisters gesammelte Nachrichten über Künstler und Kunsthandwerker in Hessen seit etwa 300 Jahren*, hg. von Gustav Prior, Hannover 1885, S. 14.

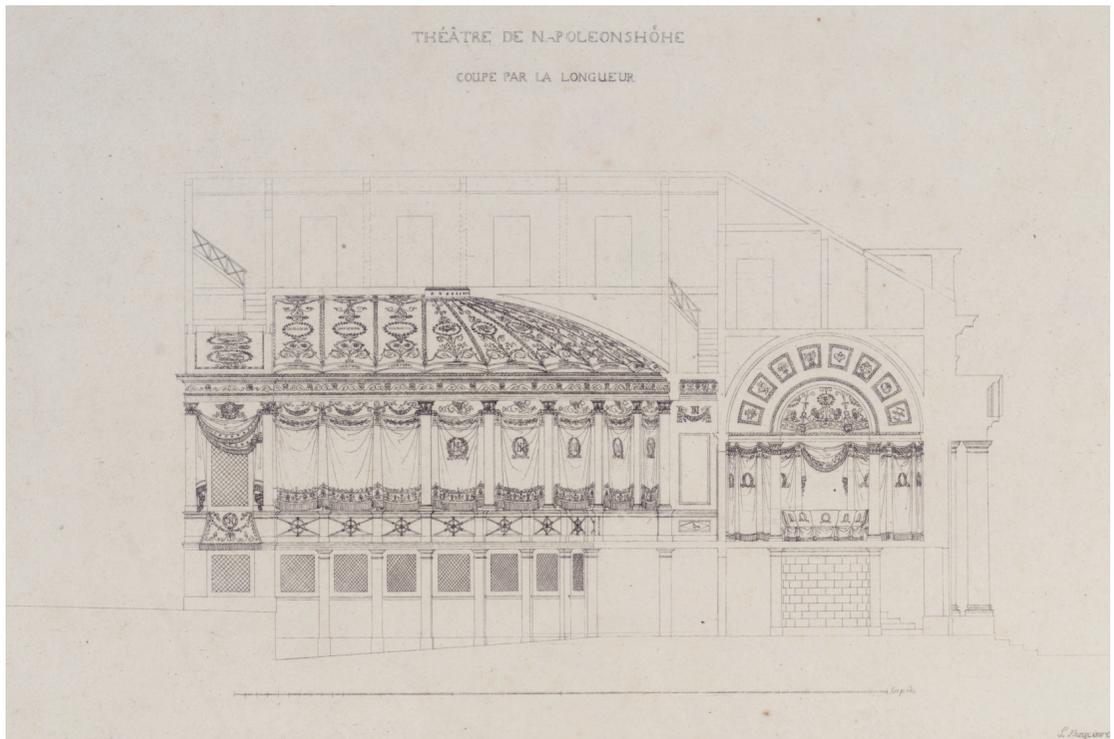


Abb. 1. Leo von Klenze, *Theater Napoleonshöhe*, Schnitt durch den Zuschauerraum und das Königsfoyer, 1812, Kupferstich, 25 x 35 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung.

Hofbauten. Bromeis musste ihm alle Entwürfe vorlegen, über die der Kurfürst dann entschied. Meist waren es mehrere Alternativentwürfe, unter denen Wilhelm II. auswählen konnte, wobei er in manche Blätter die gewünschten Änderungen handschriftlich einzeichnete. Im Jahr 1825 beschwerte er sich bei Bromeis:

„Wir jetzt die schönen Zeichnungen in Bausachen nicht mehr erhalten, wie wir sie in der kurprinzlichen Zeit erhalten haben: Wir geben daher Schuld, daß [diese] jetzt jungen Leuten der Hofbaudirektion mehr ueberlaßen bleiben, im Gegensatz daß unser Oberhofbaumeister sonst die Zeichnungen selbst machte. Wir empfehlen demselben wie vorher die sorgfältige Nachsicht aller Gegenstände, die Uns vorgelegt werden, indem sein geläuterter Geschmack die Wiederholungen ersparen und jeden Gegenstand besonders bey leichtern Ausführungen gerade dahin bringen wird, wo es noethig ist.“⁷

7 Staatsarchiv Marburg, Best. 300, Abt. 11, A 45, Nr. 5.

Während sich Bromeis bei den Formen stark an den Vorlagenwerken orientierte, hatte er bei der farblichen Gestaltung größere Freiheit. Durch sein feines Farbempfinden und die überraschend lebhaften Farbzusammenstellungen verlieh er den Räumen erst ihren unverwechselbaren Charakter.

Alle Neu- und Umbauten kurhessischer Schlösser unter Kurfürst Wilhelm II. sind vom Empire-Stil geprägt. Dies gilt sowohl für das Residenzpalais wie auch für Schloss Wilhelmshöhe, das Ballhaus, das Stadtschloss in Fulda oder Schloss Fasanerie in Eichenzell, wobei der Reichtum der Dekoration in den einzelnen Schlössern je nach Funktion abgestuft war. Allerdings fällt auf, dass sich die Raumdekorationen in Kurhessen im Vergleich zu Empire-Ausstattungen in anderen deutschen Staaten am stärksten an den französischen Vorbildern orientieren. Ursache dafür war sicherlich die intensive Vermittlung der französischen Vorlagenwerke in der westphälischen Zeit an die jungen Architekten im Land. Die Bandbreite der Übernahme reichte bei Bromeis von der Anregung zu eigenen Entwürfen über die Aneignung einzelner Formelemente bis zur nur gering abgeänderten Kopie der Vorlage, wobei seine Werke durchaus eigenständigen Charakter zeigen.⁸ Bromeis orientierte sich bei den Vorlagen eng an Charles Percier. Dessen zusammen mit Pierre Fontaine zwischen 1801 und 1812 herausgegebener *Recueil de décorations intérieures* war nicht nur das bedeutendste und am weitesten verbreitete Vorlagenwerk des Empire-Stils in Europa, sondern auch das Werk, das von Bromeis mit am häufigsten als Vorlage für seine Dekorationen verwendet wurde.⁹ Daneben griff er auch auf das ebenfalls von Percier und Fontaine 1798 herausgegebene Stichwerk *Palais, maisons et autres édifices modernes dessinés à Rome* zurück,¹⁰ bei Einzelornamenten auf den 1813 erschienenen *Recueil des dessins d'ornements d'architecture* von Joseph Beunat¹¹ und beim Mobiliar auf die *Collection de meubles et objets de goût* von Pierre Antoine Lebourg de la Mésangère.¹²

Wichtigstes Bauprojekt unter Kurfürst Wilhelm II. war das Residenzpalais am Friedrichsplatz in Kassel, das Residenzschloss der hessischen Kurfürsten.¹³ Es bestand aus dem Weißen und dem Roten Palais und gruppierte sich um zwei Innenhöfe. Ältester Bauteil war das Weiße Palais, ein spätbarockes Gebäude, das 1769 bis 1772 von Simon Louis du

⁸ Bidlingmaier 2000 (Anm. 2), S. 285 und 298.

⁹ Charles Percier und Pierre François Léonard Fontaine, *Recueil de décorations intérieures*, Paris 1801–1812.

¹⁰ Charles Percier und Pierre François Léonard Fontaine, *Palais, maisons et autres édifices modernes, dessinés à Rom*, Paris 1798.

¹¹ Joseph Beunat, *Recueil des dessins d'ornements d'architecture*, Paris und Saarbrücken 1813.

¹² Pierre Antoine Lebourg de la Mésangère, *Collection de meubles et d'objets de goût*, Paris 1802–1835.

¹³ Zum Residenzpalais vgl. Bidlingmaier 2000 (Anm. 2).

Ry für General von Jungkenn-Müntzer errichtet worden war. Nachdem Kurprinz Wilhelm das Gebäude bezogen hatte, ließ er die Innenräume ab 1815 durch Bromeis in den Formen des Empire-Stils neu ausstatten. Die Arbeiten konzentrierten sich zunächst auf die Beletage des Hauptgebäudes am Friedrichsplatz, wo ein Appartement für den Kurprinzen mit Vorzimmer, Salon, Wohnzimmer, Nischenzimmer, Holzkabinett, Grüner Galerie und Torkabinett eingerichtet wurde. Dabei wurde die bisherige Anlage eines Appartement double aufgegeben. Da sich der Kurprinz im Oktober 1815 von der Kurprinzessin getrennt hatte, waren für diese ohnehin keine Räume erforderlich. Die Gesellschaftsräume des Weißen Palais waren in der Beletage des Flügels an der Königsstraße vorgesehen. Allerdings zeigte sich bald, dass dort kein großer Festsaal untergebracht werden konnte. Dementsprechend legte Bromeis 1816 Entwürfe zur Erweiterung des Weißen Palais vor. Der Garten des Palais sollte mit einem zweiflügeligen Erweiterungstrakt mit Küche im Erdgeschoss sowie mit einer Galerie und dem Festsaal des Palais in der Beletage überbaut werden. Hinzu kam das um einen zweiten Hof gruppierte Stallgebäude mit Remisen. Nach der Genehmigung der Pläne durch den Kurprinzen wurde 1816 bis 1820 die Erweiterung in dieser Form ausgeführt. Gleichzeitig erfolgte der Umbau des Flügels an der Königsstraße. Es entstand mit dem Ägyptischen Zimmer, dem Coursaal, der Gelben Galerie, der Stuckgalerie und dem Tanzsaal eine Folge von Gesellschaftsräumen im Empire-Stil von erstklassiger Qualität (Abb. 2).

Das Appartement des Kurfürsten im Weißen Palais bestand aus vergleichsweise schlicht gestalteten Räumen, die im späteren Verlauf des 19. Jahrhunderts überarbeitet und teilweise umgestaltet wurden. Im Schlafzimmer mit einer Säulenstellung aus Birkenmaserholz befanden sich neben dem ehemals mit einem Baldachin versehenen kurfürstlichen Bett zwei erhalten gebliebene postamentartige Nachttische aus Birkenmaserholz. Diese wurden mit nur geringen Abweichungen von den Kasseler Schreincrn nach einer Vorlage aus dem *Recueil* von Percier und Fontaine gearbeitet.¹⁴

Das Holzkabinett war ein intimer rechteckiger Raum mit zwei Fenstern, dessen Wände durch zwölf vorgestellte Säulen aus poliertem dunklen Erlenmaserholz gegliedert wurden. Die Wandflächen, Fenster- nischen und Türen waren mit goldbraunem, gemasertem Birkenholz und Einlagen in Kastanien- und Pappelholz getäfelt, von denen sich die weiß gefassten Ornamente abhoben. Ein Spiegel verlängerte die Enfilade der Räume an der Königsstraße scheinbar ins Unendliche. Zu der warmen Farbigkeit des Holzes traten mit dem Plafond und den Sitzmöbeln Rosa- und Blautöne hinzu.

¹⁴ Bidlingmaier 2000 (Anm. 2), S. 135; Percier und Fontaine (Anm. 9), 1802, Tafel 23.

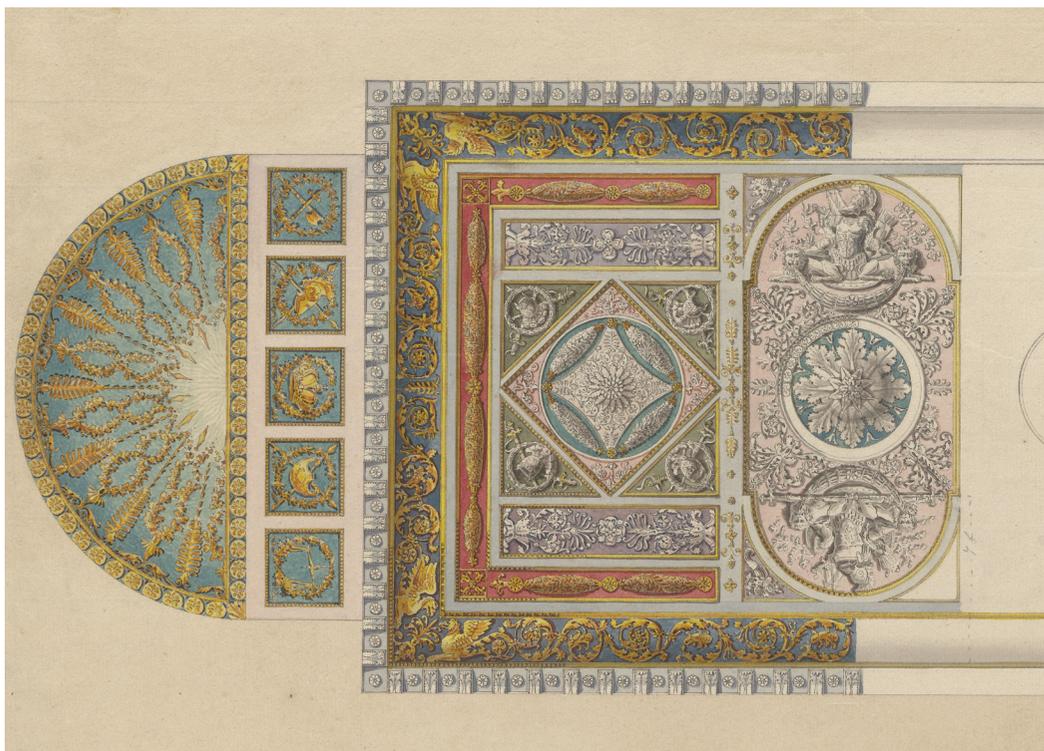


Abb. 2. Johann Conrad Bromeis, *Residenzpalais Kassel, Aufriss der Decke im Coursaal*, um 1818, farbige Federzeichnung, 30 x 60 cm, Potsdam, Stiftung Preußische Schlösser und Gärten Berlin-Brandenburg, Plankammer, Residenzpalais, Mappe II

Das Ägyptische Zimmer stellte mit seiner aparten Dekoration eine im deutschen Empire singuläre Raumschöpfung dar und war ein herausragendes Zeugnis der Rezeption ägyptischer Formen in jener Zeit (Abb. 3). Das Gesellschaftszimmer bestach durch die zahlreichen Spiegel, die mit dem Schwarz des ebonisierten Holzes, dem Gold der Ornamente und dem Gelb der Wandbespannung, der Gardinen und Möbelbezüge „bei Abendbeleuchtung einen höchst überraschenden und angenehmen Anblick“ gewährten.¹⁵ Von der Raumausstattung erhalten haben sich unter anderem die vier vergoldeten Sphingen, der runde Tisch, die vier Tabourets und der Ofenschirm. Der Tisch, von dem die Entwurfszeichnung von Bromeis überliefert ist (Abb. 4), war eine Kopie nach dem *Recueil* von Percier und Fontaine (Abb. 5).¹⁶ In der Ausführung wurden die Frauenköpfe der Chimären am Tischfuß durch Sphingen ersetzt (Abb. 6).

¹⁵ Georg August Lobe, *Wanderungen durch Cassel und die Umgebung. Eine Skizze für Einheimische und Fremde*, Kassel 1837, S. 16–17.

¹⁶ Bidlingmaier 2000 (Anm. 2), S. 163; Percier und Fontaine (Anm. 9), 1802, Tafel 22.



Abb. 3. Residenzpalais Kassel, Ägyptisches Zimmer, 1910, Wünsdorf, Brandenburgisches Landesamt für Denkmalpflege, Messbildarchiv, Inv. Nr. 1397.15



Abb. 4. Johann Conrad Bromeis, Residenzpalais Kassel, Entwurf zum Tisch im Ägyptischen Zimmer, um 1818, farbig aquarellierte Federzeichnung, 46 x 34 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung, Inv. Nr. 170

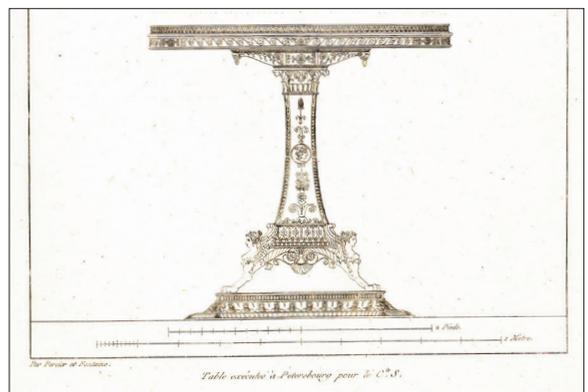


Abb. 5. Tisch, aus dem „Recueil“ von Percier und Fontaine, 1802, Tafel 21



Abb. 6. Johann Conrad Bromeis, *Residenzpalais Kassel, Ägyptisches Zimmer, Tisch*, um 1818, Birnbaum ebonisiert, Eiche und Linde, 99 x 116 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Sammlung Schlossmuseen, Inv. Nr. VSG 2.2.526

Der Coursaal besaß eine rote Wandbespannung und eine Wandverkleidung aus Mahagoni. Der reich mit Arabesken dekorierte Plafond zeigte im Kontrast dazu stark farbige Dekorationen in Blau, Gold, Rot, Grün, Rosa und Grau. Das Mobiliar bestand aus Mahagoni, roten Bezügen und reichen Vergoldungen. Auf den Coursaal folgte die Gelbe Galerie, das Oberlichtkabinett und die Stuckgalerie. Diese besaß grün und gelb marmorierte Wände, die in Kontrast zur blaugrauen Decke mit ihren weißen Stuckornamenten standen. Auch hier hatte Bromeis verschiedene Farben gegeneinandergesetzt.

Der Tanzsaal hatte im Residenzpalais die Funktion des Festsaals und stellte mit seiner glanzvollen Ausstattung das unübertroffene Meisterwerk des Kasseler Empire dar (Abb. 7). Alle Dekorationselemente bestachen durch ihre prachtvolle und hochwertige Ausführung: der Intarsienfußboden, die Säulen und Wandverkleidungen aus Stuckmarmor, die Deckenmalereien, die Spiegel und die Öfen. Diesem entsprachen auch die Lüster, die Gardinen und die Möbel. Bromeis hatte alles subtil aufeinander abgestimmt, insbesondere auch die farbliche Gestaltung. Im Tanzsaal dominierte der festliche Farbakord Blau-Gold. Das intensive Blau der Säulen- und Pilasterschäfte, der Frieszone im Gebälk, der Gardinen und Möbelbezüge sowie der blaue Grundton der Decke kontrastierten mit dem Gelb des Stuckmarmors an den Wänden, den bronzefarbenen Verzierungen an der Decke und vor



Abb. 7. Residenzpalais Kassel, Tanzsaal, 1932, Wünsdorf, Brandenburgisches Landesamt für Denkmalpflege, Messbildarchiv, Inv. Nr. 5719.4

allem mit den reichen Vergoldungen an den Kapitellen und Basen, am Gebälk, an den Spiegeln, Kronleuchtern, Öfen und Möbeln. Hinzu kamen die weißen, Stuck nachahmenden Verzierungen an der Flachtonne und das Farbenspiel des reichen Intarsienfußbodens. Einen guten Eindruck von der Farbigekeit des Raumes vermittelt ein von Bromeis gefertigter Aufriss der westlichen Querwand des Tanzsaales (Abb. 8). Auch in diesem Raum lassen sich zahlreiche Übernahmen von Dekorationsdetails aus dem *Recueil* von Percier und Fontaine wie auch aus jenem von Beunat nachweisen. Dies betrifft unter anderem die gemalten Deckenverzierungen in Form von Musikinstrumenten, die aus dem *Recueil* von Beunat entnommen sind und später auch am Segmentbogen der Orchesterloge im Ballhaus auf Wilhelmshöhe Verwendung finden sollten.¹⁷ Die markanteste Übernahme aus Perciers und Fontaines *Recueil* stellte der Rahmen des großen Spiegels an der Rückwand dar, bei dem die beiden seitlichen Ornamentfelder auf die Umrahmung des bei Percier abgebildeten Boudoirs zurückgehen. Infolge der geringeren Höhe konnten nicht alle Formteile der Vorlage verwendet werden.¹⁸

17 Ebd., S. 193 und 196; Beunat (Anm. 11), Tafel 6.

18 Ebd., S. 200; Percier und Fontaine (Anm. 9), 1812, Tafel 60.

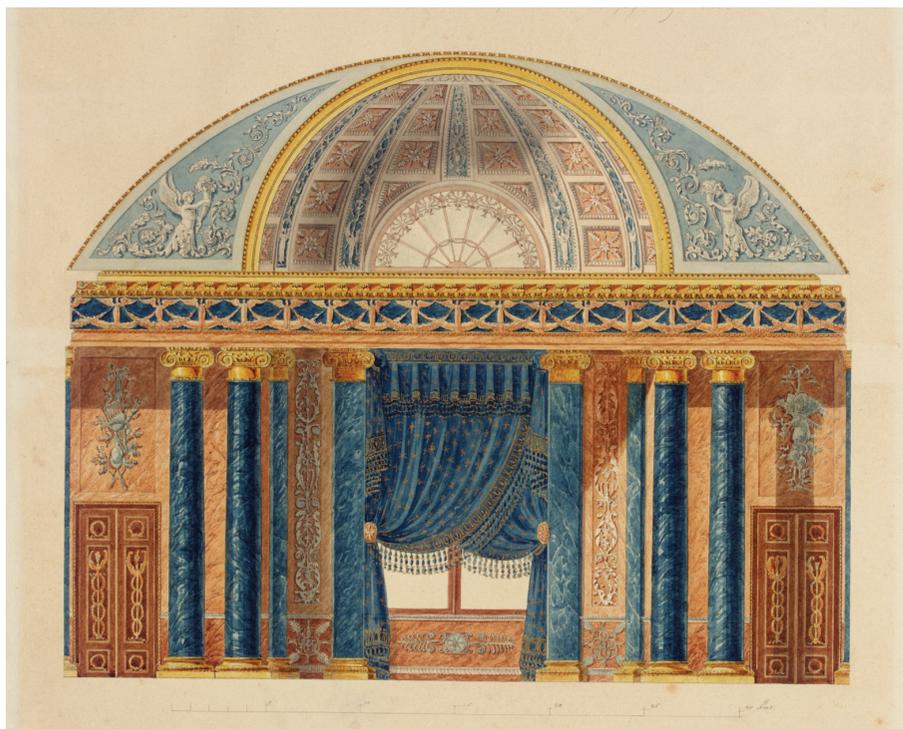


Abb. 8. Johann Conrad Bromeis, *Residenzpalais Kassel, Aufriss der westlichen Querwand im Tanzsaal*, um 1819, farbig aquarellierte Federzeichnung, 48 x 40 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung, Inv. Nr.VSG 1.3.836

Mit dem Regierungsantritt Kurfürst Wilhelms II. im Jahr 1821 war ein Paradigmenwechsel im Schlossbau im Kurfürstentum Hessen verbunden. Der Kurfürst ließ den von seinem Vater, Kurfürst Wilhelm I., seit 1816 betriebenen Bau der Chattenburg umgehend einstellen. Die monumentale Anlage in barocker Manier hatte einen Ersatz für das in der westphälischen Zeit abgebrannte Landgrafenschloss bilden sollen. Stattdessen adaptierte Wilhelm II. nun das Weiße Palais zum neuen Residenzschloss. Der Bau des Residenzpalais dokumentiert die Verbürgerlichung der Monarchie im 19. Jahrhundert. Der Kurfürst residierte nicht mehr abgeschirmt und auf Distanz bedacht im architektonisch die Stadt dominierenden Residenzschloss, sondern wohnte im Residenzpalais in der Stadt unter seinen Bürgern.¹⁹ Nun genügte die in kurprinzlicher Zeit errichtete Erweiterung nicht mehr, denn es fehlten die notwendigen Zeremonialräume. Nach Entwürfen von Bromeis

¹⁹ Ebd., S. 301.

wurde 1821 bis 1830 das Rote Palais errichtet. Dieses enthielt im Innern die kurhessischen Zeremonialräume, bestehend aus Vestibül, Treppenhaus, Aufwartungszimmer, Kleiner Galerie, Blauer Saal, Grüner Saal und Thronsaal. Im rückwärtigen Teil des Gebäudes kamen noch der Pariser Saal und die Speisegalerie hinzu. Die eleganten Raumdekorationen im Empire-Stil überraschten durch ihre lebhaftige Farbigkeit und die hohe Qualität der Ausführung.

Auf das fünfschiffige Vestibül folgte das siebenachsige, tonnengewölbte Treppenhaus mit gelben Stuckmarmorsäulen und Wandverkleidungen aus grünem Stuckmarmor. Die einläufige Treppe führte zum Eingangportal in die Zeremonialräume, das durch zwei ionische Doppelsäulen und eine große Lünette markiert wurde. Im Entwurf hatte Bromeis für das Bogenfeld der Lünette zwei Genien vorgesehen, die mit ihren Händen einen Lorbeerkranz mit dem kurfürstlichen Monogramm und eine Krone hielten. Dieses nicht ausgeführte Motiv entsprach exakt der im *Recueil* abgebildeten Lünette im Venusaal der Tuileries, wobei lediglich das „N“ durch ein „W“ ersetzt worden war.²⁰

Die Zeremonialräume setzten sich mit dem grünlich marmorierten Aufwartungszimmer und der mit rosafarbenem Stuckmarmor bekleideten Kleinen Galerie fort, an die der Blaue Saal anschloss. Die Wandbespannung aus golddurchwirktem tiefblauen Seidendamast stand im Kontrast zu rosafarbenen Pilastern, grauen Stuckmarmorflächen und weißen Stuckgesimsen. Die Decke zierte in Erinnerung an die ursprünglich geplante Rotunde eine Scheinkuppel mit Kassetten in den Farben Bronze und Hellblau. Den die Scheinkuppel umgebenden Fries mit den Tierkreiszeichen entnahm Bromeis wiederum aus dem *Recueil*. Er zierte auch das Mittelfeld der Decke des Gardesaales in den Tuileries.²¹

Auf den Blauen Saal folgte der Grüne Saal. Auch dieser besaß wie die beiden vorhergehenden Räume einen Intarsienparkettfußboden. Pilaster aus gelbem Stuckmarmor mit grauen Rücklagen unterteilten die mit golddurchwirktem grünen Seidendamast bespannten Wände. Das darüber liegende Konsolgesims besaß reiche Malereien mit Schwänen, Vasen und Arabesken. Die Flachdecke war mit bronzefarbenen Arabesken und Rosetten geschmückt. Erhalten geblieben sind die Stühle, von denen die Armstühle aus Mahagoni reiche Bronzebeschläge und an den Armlehnen vergoldete Delphine zeigen. Die Originalbezüge aus grünem Seidendamast entsprechen der Wandbespannung des Saales. Die Stühle wurden von Kasseler Schreinerern gefertigt, die damals auf einem außerordentlich hohen Niveau Empire-Möbel produzierten. Die Fertigkeit hierzu hatten sie sich in der westphälischen Zeit angeeignet.

²⁰ Ebd., S. 206; Percier und Fontaine (Anm. 9), 1812, Tafel 69.

²¹ Ebd., S. 223; Percier und Fontaine (Anm. 9), 1805, Tafel 45.

Der Thronsaal bildete als Ort der Legitimation des hessischen Kurstaates und als zentraler Raum des höfischen Zeremoniells den Höhepunkt in der Abfolge der Staatsräume (Abb. 9). Aufgrund dieser besonderen Bedeutung besaß er von den Zeremonialräumen die reichste Dekoration in dem für Thronsäle schon fast klassischen Farbkord Rot, Weiß und Gold. Der Boden war mit einem außerordentlich reichen, mit Sternen dekorierten Intarsienparkett verziert. An den Wänden standen mächtige korinthische Doppelpilaster mit vergoldeten Kapitellen, die



Abb. 9. Residenzpalais Kassel, Thronsaal, 1910, Wünsdorf, Brandenburgisches Landesamt für Denkmalpflege, Messbildarchiv, Inv. Nr. 1397.9

an den Schäften mit gewundenen vergoldeten Lorbeer- und Eichenblatzzweigen geschmückt waren. Besonders reiche Dekorationen zeigten das Gebälk und die hellblau und lachsfarben bemalte Flachdecke. Das vergoldete Monogramm des Kurfürsten – WK II mit Krone – war an den Türflügeln und an der Decke angebracht. Das Herzstück des Mobiliars bildete der Thron mit dem kurhessischen Wappen und dem erhalten gebliebenen Thronsessel. Der Thronsaal zeigte von allen Räumen im

Roten Palais am deutlichsten den Einfluss des *Recueil* von Percier und Fontaine. Dies betrifft zum einen die Flachdecke, die in ihrer Felderung eine nur geringfügig veränderte Kopie der Decke im Schlafzimmer Napoleons in den Tuileries war. Auch das Mittelfeld, bei dem lediglich das „N“ durch „WK II“ ersetzt wurde, und die rechtwinkligen Felder mit Arabesken entsprachen genau der Vorlage (Abb. 10).²² Von dem im *Recueil* abgebildeten Thron Napoleons in den Tuileries übernahm Bromeis die aus Lorbeer- und Eichenzweigen gebildeten spitzovalen Felder an den Wänden. Diese fanden sich im Thronsaal des Residenzpalais an den Schäften der Pilaster wieder. Als Vorbild für den kurhessischen Thronessel mit seiner medaillonartigen Rückenlehne diente sowohl der Thron Napoleons wie auch jener Jérômes im Ständehaus in Kassel (Abb. 11).²³



Abb. 10. Decke des Schlafzimmers Napoleons in den Tuileries in Paris, aus dem „Recueil“ von Percier und Fontaine, 1805, Tafel 53

²² Ebd., S. 248; Percier und Fontaine (Anm. 9), 1805, Tafel 53.

²³ Ebd., S. 253; Percier und Fontaine (Anm. 9), 1805, Tafel 48; Auguste Henri Victor Grandjean de Montigny, *Plan, coupe, élévation et details de la restauration du Palais des États et de sa nouvelle salle à Cassel*, Kassel 1810, Tafel 8.



Abb. 11. Johann Conrad Bromeis, *Residenzpalais Kassel, Thronessel*, 1829/30, Buche, Mahagoni und Linde, 100 x 157 x 65 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Schloss Wilhelmshöhe, Inv. Nr. VSG 2.1.1847

Schloss und Park Wilhelmshöhe bildeten einen weiteren Schwerpunkt in der Bautätigkeit unter Kurfürst Wilhelm II. In Schloss Wilhelmshöhe, das die Funktion einer Sommerresidenz hatte, erfolgte unter Leitung von Oberhofbaumeister Bromeis in den Jahren 1822/23 die Neuausstattung des Corps de Logis, wobei die meisten Räume und Säle neu dekoriert wurden.²⁴ Leider sind auch diese Raumausstattungen bis auf das Mobiliar dem Zweiten Weltkrieg zum Opfer gefallen. Zentraler Raum in der Beletage war der Hortensiansaal, an den sich auf beiden Seiten je ein Appartement anschloss. Sämtliche Räume der Appartements waren nach demselben Prinzip dekoriert: eine gefelderte Lambris, darüber eine stark farbige Wandbespannung, ein reich profiliertes Deckengesims und eine bunt bemalte Flachdecke. Eine reichere Dekoration wies der mit einem Tonnengewölbe versehene Hortensiansaal auf. Als Festsaal besaß er eine architektonische Gliederung mit korinthischen Pilastern und üppigen Dekorationsmalereien an den Türen, an den Fensternischen, am Gebälk und am Tonnengewölbe.

Dass Bromeis auch hier auf Percier und Fontaine zurückgriff,

²⁴ Zum Umbau von Schloss Wilhelmshöhe vgl. *Die Bau- und Kunstdenkmäler des Regierungsbezirks Cassel*, bearbeitet von Alois Holtmeyer, Band 4, Cassel-Land, Marburg 1910, S. 315–364 und Tafel 142–157; Karl Paetow, *Klassizismus und Romantik auf Wilhelmshöhe*, Kassel 1929; Hans Huth, *Schloss Wilhelmshöhe*, Amtlicher Führer, Berlin 1937.

belegt ein Entwurf für die östliche Wand des Treppenhauses, der in dieser Form ausgeführt wurde. Die beiden Wandfelder links und rechts der Tür zeigen Allegorien des Herbstes und des Winters (Abb. 12).²⁵ Die Vorlagen hierzu finden sich im *Recueil* als „Peintures exécutées dans les panneaux de la chambre de Cit[oyen] V.“ (Abb. 13).²⁶ Wie weit der *Recueil* als Vorlagenwerk in Deutschland verbreitet war, belegt die Verwendung desselben Motivs anderthalb Jahrzehnte zuvor in Schloss Werneck, der Sommerresidenz des Großherzogs von Würzburg. Hier finden sich die vier Jahreszeiten in den Wandfeldern des Himmelsaales.²⁷

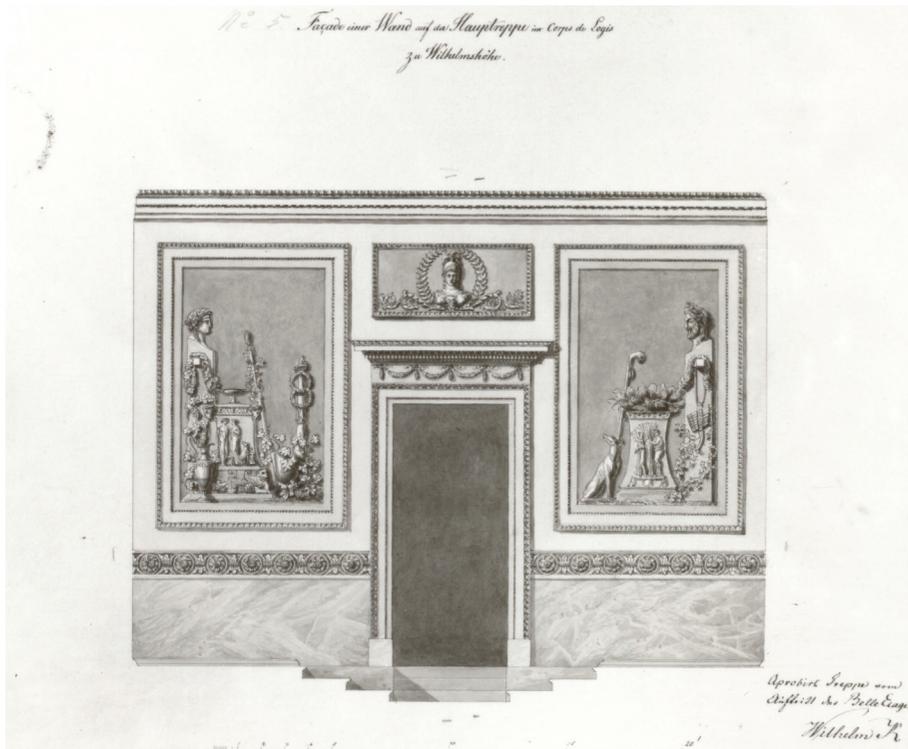


Abb. 12. Johann Conrad Bromeis, Schloss Wilhelmshöhe, Aufriss der nördlichen Querwand des Treppenhauses im Mittelbau, 1823, farbig aquarellierte Federzeichnung, 62 x 41 cm, Potsdam, Stiftung preußische Schlösser und Gärten Berlin-Brandenburg, Plankammer, Wilhelmshöhe, Mappe IX, Inv. Nr. 19845

Auf Wilhelmshöhe wurden unter Kurfürst Wilhelm II. noch eine Reihe weiterer Räume im Empire-Stil eingerichtet, so das Badezimmer im

²⁵ Stiftung Preußische Schlösser und Gärten Potsdam, Plankammer, Wilhelmshöhe, Mappe IX, Inv.-Nr. 19845.

²⁶ Perier und Fontaine (Anm. 9), 1801, Tafel 13, 16 und 17.

²⁷ Rolf Bidlingmaier, „Klassizistische Dekorationsmalereien in den Toskanazimmern der Würzburger Residenz und in Schloß Werneck“, in: *Mainfränkisches Jahrbuch für Geschichte und Kunst* 51 (1999), S. 167–171.

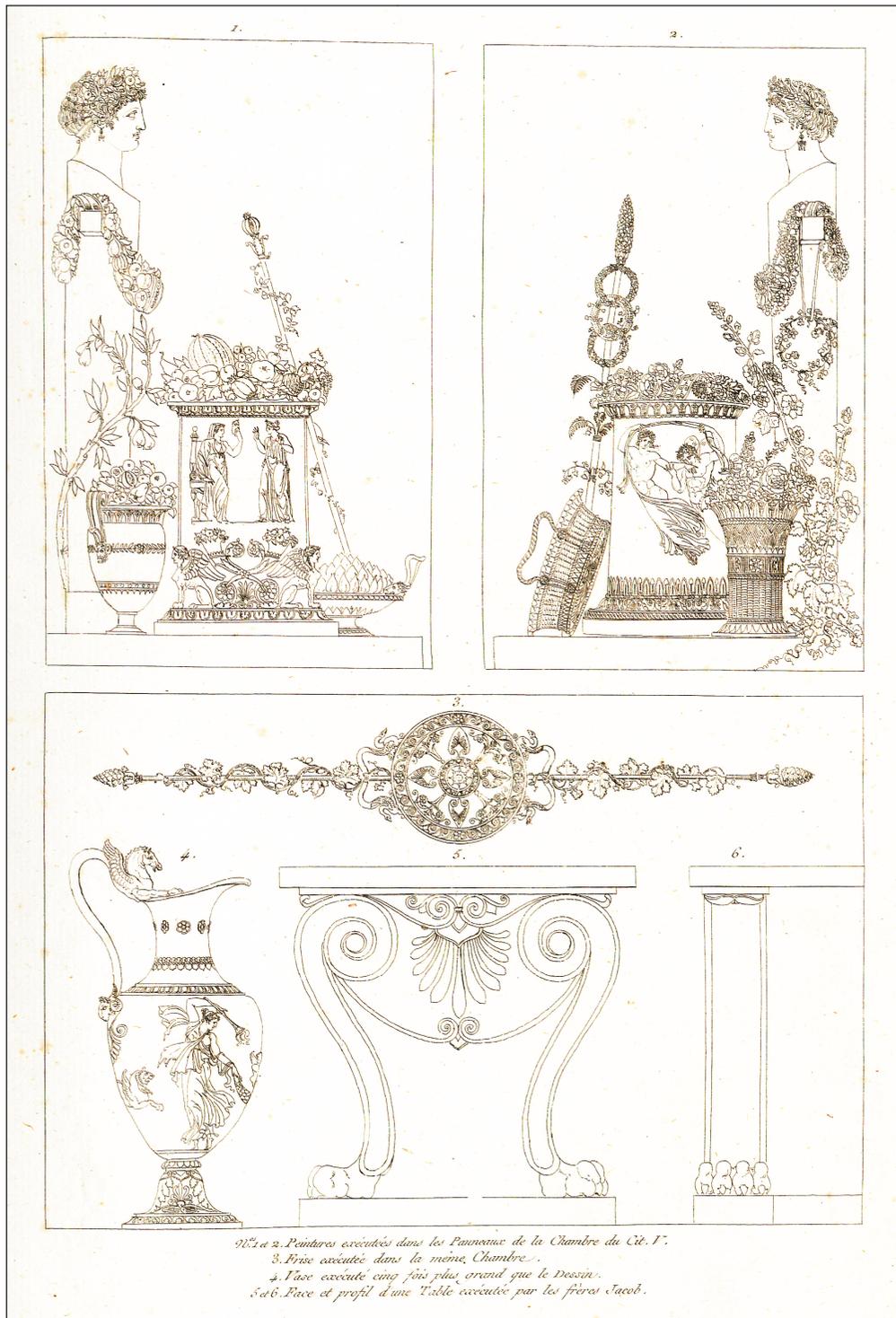


Abb. 13. Wandfelder im Schlafzimmer des Bürgers V in Paris, aus dem „Recueil“ von Percier und Fontaine, 1801, Tafel 16

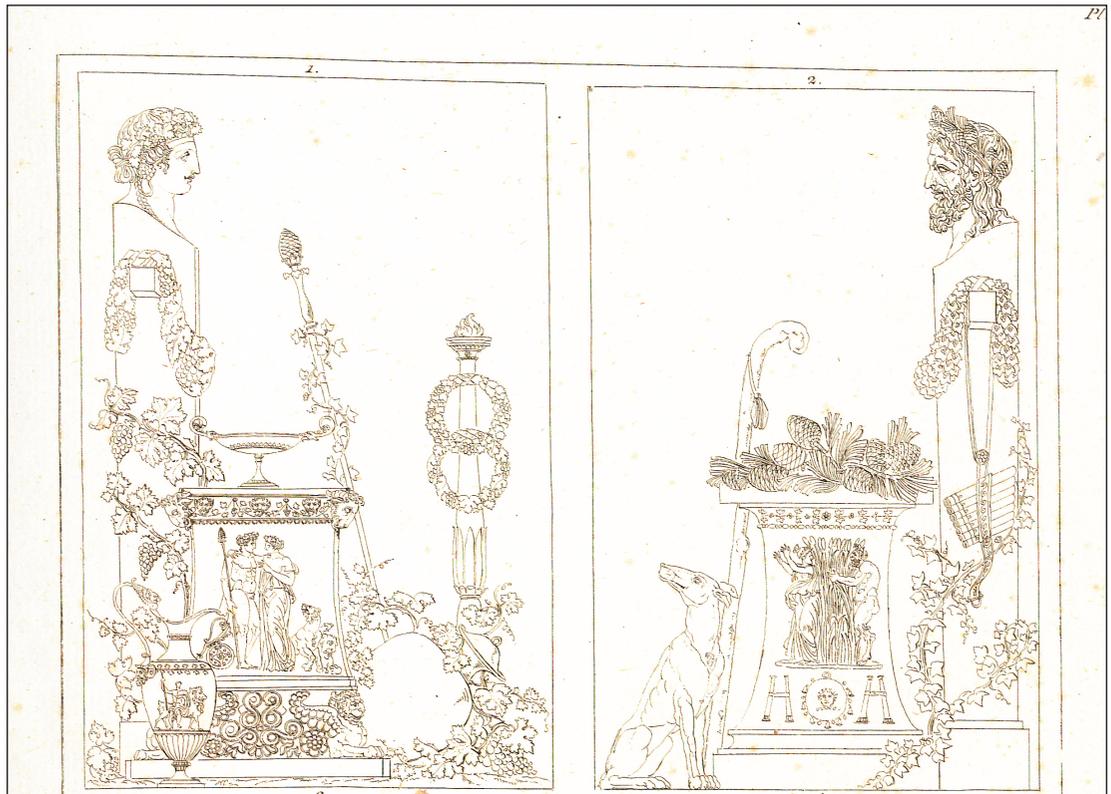


Abb. 13. Wandfelder im Schlafzimmer des Bürgers V. in Paris, aus dem „Recueil“ von Percier und Fontaine, 1801, Tafel 17.1 und 2

Weißensteinflügel, die Grüne Galerie und der Tanzsaal im Ballhaus. Das Ballhaus entstand 1828 durch den Umbau des von Klenze in der westphälischen Zeit errichteten Theaters.²⁸ Der Tanzsaal ist der einzige erhalten gebliebene, von Bromeis ausgestattete Festsaal, der in der Qualität den verlorenen Räumen im Residenzpalais nahekommt (Abb. 14). Insbesondere können in diesem festlich-heiteren Raum das feine Farbempfinden und die überraschend lebhaften Farbzusammenstellungen von Bromeis noch nachvollzogen werden. So reichen die subtilen Abtönungen der gelben Grundfarbe des Raumes von einem hellen Zitronengelb bis zu einem dunkelgelben Chamois-Ton. Die Wände des Raumes werden von weißen korinthischen Dreiviertelsäulen

²⁸ Rolf Bidlingmaier, *Die Bauten von Johann Conrad Bromeis im Schlosspark Wilhelmshöhe* (Edition der Verwaltung der Staatlichen Schlösser und Gärten 19), Regensburg 2003, S. 8–34; Michael Eissenhauer (Hg.), *Vom Theaterbau zum Tanzsaal. Die Geschichte des Ballhauses am Schloss Wilhelmshöhe*, Kassel 2004.



Abb. 14. Frank Mihm, *Ballhaus Wilhelmshöhe, Tänzsaal*, 2002, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Fotoarchiv, Neg.Nr.MA10436

gegliedert, die das mächtige Gebälk tragen. Reiche Dekorationsmalereien von Carl Greineisen und Peter Osterhof schmücken die Wandfelder, den Fries und die mit Kassetten dekorierte Flachtonne. Höhepunkt der Dekoration bildet der mit exotischen Vögeln, Arabesken und Vasen verzierte farbenprächtige Papageienfries. Hier tummeln sich leuchtend rote Papageien neben flügelschlagenden Kakadus und eleganten Goldfasanen. Die Vorlage zum Papageienfries stammt wiederum aus Paris. Sie findet sich auch im *Nouveau Recueil de décorations intérieures* von Aimé Chenavard, der allerdings erst 1835, mehrere Jahre nach Vollendung des Papageienfrieses, publiziert wurde.²⁹ Gleichwohl kann kein Zweifel bestehen, dass das Motiv aus Paris nach Kassel kam und nicht umgekehrt – allerdings bleibt noch zu klären, in Gestalt welcher Vorlage.

Unter Kurfürst Wilhelm II. wurden innerhalb von einem Jahrzehnt jedoch nicht nur das Residenzpalais erbaut und die Sommerresidenz Wilhelmshöhe auf den neuesten Stand gebracht, sondern auch die restlichen kurfürstlichen Schlösser modernisiert und im Empire-Geschmack neu ausgestattet. Dies betrifft zum einen das Stadtschloss in

²⁹ Aimé Chenavard, *Nouveau Recueil de décorations intérieures*, Paris 1835–1839, Tafel 5.

Fulda, ehemals Residenz der dortigen Fürstbischöfe, und deren Sommersitz Schloss Fasanerie. Im Schloss Fulda entstanden 1825 bis 1828 im linken Flügel mehrere Raumfolgen, zu denen das Rote Zimmer und der Stuckmarmorsaal zählen.³⁰ Schloss Fasanerie wurde in den Jahren 1825 bis 1827 einer umfassenden Modernisierung unterzogen.³¹ In Beberbeck entstand 1827 bis 1831 ein neuer Gestüthof mit dem schlossartigen Fürstenhaus, dessen Ausstattung im Innern aufgrund der Ereignisse von 1830 jedoch unvollendet blieb. Der Kuppelsaal gelangte in etwas vereinfachter Form zur Ausführung.³² In Hofgeismar wurde das von Simon Louis du Ry errichtete frühklassizistische Schloßchen Schönburg im Innern neu ausgestattet. Schließlich ist noch Schloss Philippsruhe bei Hanau zu nennen, in dem sich von den neu ausgestatteten Räumen aus der Zeit von Kurfürst Wilhelm II. der Weiße Saal erhalten hat.³³

Wie an den verschiedenen Bauprojekten erkennbar, orientierte sich Oberhofbaumeister Bromeis bei der Gestaltung der Innenräume stark an Vorlagen von Charles Percier, dem Schöpfer des Empire-Stils. Auch bei einem Vergleich des Zeichenstils der beiden Meister wird eine enge Verwandtschaft erkennbar, so bei der Gegenüberstellung von Entwürfen von Percier für den Thron im Palais in Saint-Cloud (Abb. 16) und von Bromeis für den Ofenschirm im Coursaal des Kasseler Residenzpalais (Abb. 15).³⁴ Bromeis fertigte wie Percier exakt gezeichnete, subtil kolorierte Entwürfe von besonderer Qualität an. Diese Art des Zeichnens hatte ihm möglicherweise der *premier architecte* Jérôme, Grandjean de Montigny, vermittelt.

Wie sehr Percier Vorbild für Bromeis war, belegt auch ein Schreiben, mit dem sich der Oberhofbaumeister im Juli 1825 direkt an Charles Percier wandte und um die Nennung von ein bis zwei guten Dekorationsmalern für das Residenzpalais bat:

„Monsieur! Chargé comme *premier architecte* à la cour de Son Altesse Electorale de Hesse, de la construction de plusieurs édifices, j’ai fait exécuter souvent des ornemens dans le bon gout et

30 Werner Kirchhoff, Gregor Stasch, *Residenz Fulda* (Westermanns Monatshefte), Braunschweig 1990, S. 63–71; Gregor Karl Stasch, *Schloss und Orangerie in Fulda*, Königstein 1980, S. 50–53.

31 Meinolf Siemer und Kornelia Wagner, *Museum Schloß Fasanerie bei Fulda* (Westermanns Monatshefte), Braunschweig 1988, S. 50–62.

32 Rolf Bidlingmaier, „Das Gestüt Beberbeck“, in: *Jahrbuch Landkreis Kassel* 1991, Kassel 1991, S. 40–46.

33 Klaus Hoffmann, *Die Schloss- und Parkanlagen von Philippsruhe im 19. Jahrhundert unter besonderer Berücksichtigung der beiden Umgestaltungsphasen von 1826–1829 und 1875–1880* (Hanauer Geschichtsblätter 32), Hanau 1994, S. 115–176.

34 Christophe Huchet de Quénetain, *Les styles Consulat et Empire*, Paris 2005, S. 107; Bidlingmaier 2000 (Anm. 2), S. 173.

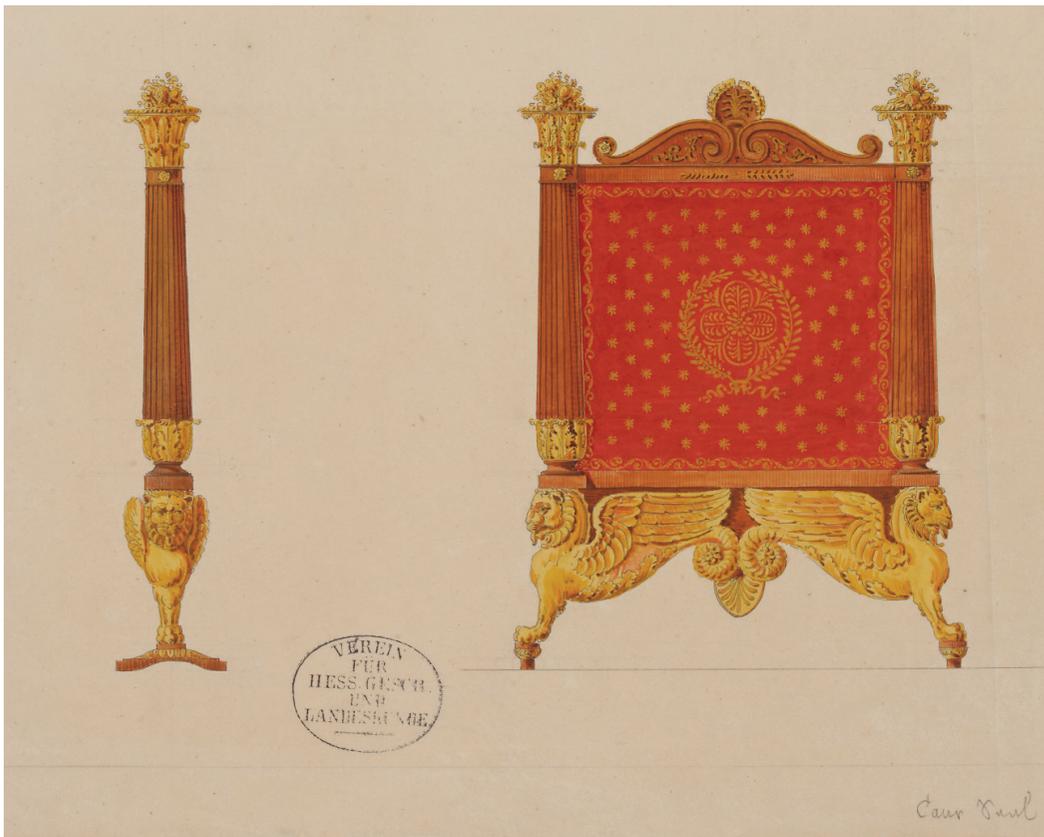


Abb. 15. Johann Conrad Bromeis, *Residenzpalais Kassel*, Entwurf zum Ofenschirm im Coursaal, um 1818, farbig aquarellierte Federzeichnung, 24 x 39 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung, Inv. Nr. 12787

le beau style de Vos compositions. Mais les peintres d'ici n'y ayant pas parfaitement contenté mon attente, je désirerais avoir dans le Palais de Résidence de S[on] A[ltesse] E[lectorale] plusieurs plafonds et boiseries peints par des sujets, qui ont fait leurs études ainsi que de beaux traveaux sous Vos ordres. Je prends donc la liberté de Vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'indiquer un ou deux peintres décorateurs de talent qui pourraient se charger des dits ouvrages. En Vous offrant chaque service réciproque qui pourrait Vous être agréable, j'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur Bromeis.³⁵

Jedoch scheint Bromeis auf dieses Schreiben keine Antwort erhalten zu haben, da sich Percier bereits 1814 in das Privatleben zurückgezogen

35 Staatsarchiv Marburg, Best. 7 b 1, Nr. 166.



Abb. 16. Charles Percier, Schloss Saint-Cloud,
Entwurf zum Thronessel, 1804, Privatbesitz

hatte. Unter den Dekorationsmalern im Residenzpalais lassen sich keine Künstler aus Frankreich nachweisen.

Es fällt auf, wie stark das Empire in Kurhessen von französischen Vorbildern abhängig ist. Ohne die französische Herrschaft wäre dies sicherlich nicht in diesem Maß denkbar. Während des westphälischen Intermezzos hatten die Künstler und Kunsthandwerker Gelegenheit, den Empire-Stil intensiv zu studieren und sich anzueignen.

Durch die Verwendung des Empire-Stils entstand eine stilistische Kontinuität zwischen dem Königreich Westphalen und Kurhessen. Diese Entwicklung steht im Gegensatz zum Anspruch der westphälischen Herrschaft, wo mit der bewussten Verwendung des Empire-Stils der Bruch mit der vorangegangenen Herrschaft auch architektonisch dokumentiert werden sollte. Allerdings kann daraus keine politische Kontinuität zwischen dem Königreich Westphalen und dem Kurfürstentum Hessen abgeleitet werden. Die aus westphälischer Zeit stammenden Bauten wurden unter Kurfürst Wilhelm II. ganz bewusst beseitigt oder

umgenutzt. Dies gilt sowohl für den Ständesaal, an dessen Stelle 1828 der Einbau eines Treppenhauses erfolgte, wie auch für das im selben Jahr zum Ballhaus umgebaute Theater auf Wilhelmshöhe.

Der Empire-Stil war parallel zur napoleonischen Herrschaft durch Percier und Fontaine in Paris entstanden. Napoleon nutzte den neuen Stil für die Selbstdarstellung seiner Herrschaft nach außen. Bei der Errichtung des Königreichs Westphalen war der Empire-Stil etwas Neues, Modernes. Durch den *Recueil de décorations intérieures* hatte sich das Empire schon bald über ganz Europa verbreitet. Das Kaiserreich Napoleons war in kurhessischer Zeit längst Geschichte. Der Empire-Stil hingegen fand weiterhin Verwendung. Er war zu diesem Zeitpunkt zu etwas Konventionellem geworden, hatte sich zum Staatsstil, zu einer Art Corporate Design der modernen, zu Beginn des 19. Jahrhunderts entstandenen konstitutionellen Monarchien in Europa entwickelt. Diese machten sich in der Zeit der Restauration den von Napoleon geschaffenen Staatsstil zur Ausstattung ihrer Zeremonialräume zunutze, nun allerdings unter umgekehrten politischen Vorzeichen. Vor allem durch seine stark farbigen Innendekorationen und die strengen Formen war er hierfür besonders geeignet, da diese, verstärkt durch meist üppige Vergoldungen, den Räumen die gewünschte Feierlichkeit verliehen. Der *style Empire* diente nun der visuellen Legitimation der Herrschaft der Fürsten.

Die Kasseler Möbelkunst im Stil des Empire

Ulrich Leben

Die Entstehung eines eigenständigen Empire-Stils in Kassel nahm ihren Anfang im Jahre 1807 während der relativ kurzen Regierungszeit von Napoleons jüngstem Bruder Jérôme Bonaparte. Dieser Stil überlebte König Jérôme in Kassel um viele Jahre, nachdem dessen Königreich bereits 1813 zugrunde ging. Im Gegensatz zu den politischen Auswirkungen des gerade einmal sechs Jahre währenden Intermezzos der napoleonischen Herrschaft hatte diese Periode in der Möbelkunst, dem Kunsthandwerk und der Innenausstattung eine sehr viel nachhaltigere Wirkung: Eine ganze Generation von in Kassel schaffenden Handwerkern wurde vom Pariser Empire-Stil geprägt, was ihm in der hessischen Residenz ein Fortleben bis in die 1820er-Jahre sicherte.

Schon seit der Mitte des 18. Jahrhunderts hatten hessische Landgrafen neben der Erteilung von Aufträgen an einheimische Werkstätten auch wiederholt Möbel, Bronzen und andere kunsthandwerkliche Erzeugnisse direkt in Paris erworben oder anfertigen lassen.¹ In einigen Fällen lässt sich für Kassel auch die Anstellung in Frankreich ausgebildeter Künstler für spezifische Arbeiten in der Innendekoration feststellen: So war es in Wilhelmsthal der Architekt François de Cuvillies d. Ä., der die Pläne für das Schloss zeichnete, deren Ausführung von dem gebürtigen Schweizer Johann August Nahl d. J. überwacht wurde. In Kassel selbst waren es der aus Frankreich stammende Architekt Simon Louis du Ry oder der Bildhauer Nicolas Vallois, die im Auftrag des Landgrafen mit Aufträgen

¹ Fabian Fröhlich, *Schloss Wilhelmsthal bei Calden*, Berlin 2008.

bedacht wurden.² Mit Weitblick und Großzügigkeit vergab der Landgraf und spätere Kurfürst Wilhelm I. Stipendien an Landeskinder, die sich durch eine besondere Begabung auszeichneten und eine Ausbildung als Architekten, Maler oder Bildhauer verfolgten, um ihnen Studienreisen und eine künstlerische Ausbildung in Paris oder Italien zu ermöglichen.³

In Kassel wurden an der Akademie regelmäßige Zeichenkurse für bildungswillige Handwerker eingerichtet, deren Besuch ihnen die Möglichkeit gab, sich mit dem klassischen Formenrepertoire vertraut zu machen.⁴ Der Unterricht wurde von im Dienst des Landgrafen stehenden Künstlern wie Samuel Nahl oder Johann Christian Ruhl erteilt. Die Tradition der Offenheit gegenüber den Einflüssen aus Frankreich wurde auch nach dem Ende des Königreichs Westphalen unter Kurfürst Wilhelm II. fortgesetzt, als weiterhin bevorzugt Pariser Vorbilder und Materialien bei der Ausstattung des Neubaus der Residenz herangezogen wurden.⁵

Vor dem Hintergrund dieser historischen Voraussetzungen darf es nicht verwundern, dass die ortsansässigen Handwerker und Künstler den über Jahrzehnte in Kassel anwesenden Vorbildern aus Paris sehr offen und aufnahmebereit gegenüberstanden. Ihr Einfluss bestimmte sowohl die Auswahl der Modelle als auch die Herstellung von Möbeln in Kassel im ersten Drittel des 19. Jahrhunderts nachhaltig.

Die Kasseler Handwerker beschränkten sich in ihrem Schaffen jedoch nicht nur auf die reine Kopie der Pariser Vorbilder. So muss der von Jérôme 1811 in Auftrag gegebene Schreibtisch als ein deutlicher Beweis für die Fähigkeit einer eigenständigen Auseinandersetzung mit der aus Paris vermittelten Antikenrezeption im Bereich des Möbelbaus in Kassel verstanden werden. Der ursprünglich aus Potsdam stammende und zeitweise in Kassel tätige Tischler Friedrich Wichmann zeigt in seinem Entwurf große Verwandtschaft mit den Möbelentwürfen der in Berlin tätigen Friedrich Gilly oder Heinrich Gantz (Abb. 1).⁶ Wie im

2 Der bei Blondel in Paris ausgebildete Louis du Ry war mit dem Neubau der Kasseler Residenz beauftragt worden. Der aus Frankreich herangeholte Bildhauer Vallois wurde mit der Organisation der Ausstattungsarbeiten sowie mit der Anfertigung und dem Ankauf von Möbeln für den Weißensteinflügel beauftragt. Ich danke Frau Dr. Henriette Graf für diesen Hinweis.

3 Der Bildhauer Johann Christian Ruhl war 1786 mit einem Reisestipendium nach Paris und Italien aufgebrochen und nahm ab 1791 seine Tätigkeit als Bildhauer und Lehrer in der Kunstakademie von Kassel auf. Rolf Bidlingmaier, *Das Residenzpalais in Kassel*, Regensburg 2000, S. 103.

4 Zur Geschichte der freien Zeichenschulen siehe Ulrich Leben, *Object Design in the Age of Enlightenment*, The J. Paul Getty Museum, Los Angeles 2004.

5 Siehe Rolf Bidlingmaier 2000 (Anm. 3); die überaus präzisen Untersuchungen von Bidlingmaier erlauben es, die engen Verflechtungen zwischen den in Kassel arbeitenden Handwerkern, ihrer Herkunft und Ausbildung zum ersten Mal exemplarisch darzustellen.

6 Sabine Thümmler, Kat.-Nr. 222, in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 338.



Abb. 1. Friedrich Wichmann, *Prunkschreibtisch König Jérômes*, Kassel 1810/11, Ahornmaserholz, Ahornfurnier, Eiche, Mahagoni, teils geschnitzt, vergoldete Bronze, Marmor, 166,5 x 201 x 106,5 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Folgenden aufgezeigt werden soll, ging die Entwicklung eigständiger Entwürfe in einigen Fällen so weit, dass man von der Herausbildung eines „Kasseler Empire“ sprechen kann.

Die aufwendige Neuausstattung der in Kassel vorhandenen Schlösser durch den Architekten Auguste Henri Victor Grandjean de Montigny erklärt sich aus Jérômes Bestreben, seine neu erlangte Königswürde durch äußerliche Darstellungen zu demonstrieren. Vor diesem Hintergrund wurden die französischen Einflüsse unter Jérôme verstärkt von den Kasseler Kunsthandwerkern aufgegriffen.

In Kontakt mit der imperialen Zentralverwaltung in Paris suchte Jérôme die Dienste des kaiserlichen Kronmobiliars, des *garde meuble impérial*, in Anspruch nehmen zu dürfen, was jedoch von Napoleon verweigert wurde.⁷ Das einzige Zugeständnis des Kaisers war die Übersendung verschiedener Textilien und kleinerer Ausstattungsobjekte wie Kaminuhren und Tafelglas auf Kosten des Kronmobiliars. Wie bei den Möbeln musste auch bei der Anschaffung von Tafelgeschirr hauptsächlich auf einheimische Herstellung, hier in der Porzellanmanufaktur

⁷ Diese gezielte wirtschaftspolitische Maßnahme Napoleons sollte vor allem dazu dienen, die lokalen Gewerbe in den annektierten Gebieten zu fördern, vgl. Ulrich Leben, *Molitor Ebéniste from the Ancien Régime to the Bourbon Restoration*, London 1992, S. 62–65.

Fürstenberg, zurückgegriffen werden, welche zur großen Zufriedenheit König Jérômes verschiedene Bestellungen ausführte.⁸

Nach der erfolglosen Anfrage bei der Zentralregierung in Paris beauftragte Jérôme seine persönlichen Pariser Mittelsmänner mit dem Ankauf von kostbaren Möbeln, Bronzen *d'ameublement* und Tafelsilber. Von diesen Möbeln und Kunstgegenständen ist noch heute ein bedeutender Teil in den Kasseler Sammlungen und Museen erhalten. Neben den Möbeln waren es vor allem das vergoldete Tafelsilber von Martin-Guillaume Biennais und Jean-Baptiste-Claude Odier sowie die Tafelaufsätze des Bronzegießers Pierre-Philippe Thomire, die als besonders repräsentative Objekte unter den Pariser Importen herausragen.⁹ Es ist zum gegenwärtigen Zeitpunkt nur im Einzelfall möglich, präzise Daten für die Ankunft der einzelnen Sendungen aus Paris festzulegen. Die Inventare von Schloss Napoleonshöhe aus dem Jahre 1812 erlauben den Rückschluss, dass die Innenausstattung zu diesem Zeitpunkt abgeschlossen war.¹⁰ Die zu den Lieferungen erhaltenen Archive sind äußerst dürftig und geben selten detaillierte Informationen. Allerdings kann man Namen einzelner Lieferanten und die Umfänge der Bestellungen anhand der angegebenen Geldbeträge erahnen.¹¹ Überdies ist zu vermuten, dass Jérôme und Katharina französisches Mobiliar und Kunstgegenstände mitbrachten, die vor der Ernennung zum König von Westfalen zur Einrichtung einer Residenz in Paris angeschafft worden waren.¹² Da bekannt ist, dass das Königspaar in den Jahren zwischen 1809 und 1812 wiederholt Reisen nach Paris unternahm, liegt ebenfalls die Vermutung nahe, dass Jérôme und Katharina bei ihren Besuchen selbstständig Einkäufe in der französischen Metropole tätigten.¹³ Es ist auch nachweisbar, dass Katharina einzelne Stücke ihrer in Stuttgart angefertigten Aussteuer mit nach Kassel gebracht hatte, unter denen insbesondere die Stücke nach

8 *König Lustik!?* 2008 (Anm. 6), Nr. 243–245.

9 Ebd., 4.5. Hofkultur – Tafelkultur S. 345–349.

10 Inventar Napoleonshöhe 1812, Landesarchiv Hessen, Marburg.

11 Die systematische Publikation der vorhandenen Archive wird derzeit von Herrn Guillaume Nicoud vorbereitet, dem ich für seine Hilfe bei der Erfassung von Informationen in den Archiven danke.

12 Schon im Spätsommer des Jahres 1806 hatte der Architekt Fontaine den Auftrag erhalten, sich nach einem passenden Haus für Jérôme umzusehen und dabei den Ankauf des Hôtel de Monaco in Erwägung gezogen. Die Hochzeit von Jérôme und Katharina fand am 27. August 1807 in Paris statt. Am 1. Dezember desselben Jahres wurde Jérôme zum König von Westfalen ernannt und dadurch war die Suche nach einer Residenz in Paris nicht mehr notwendig. *Pierre François Léonard Fontaine, Journal (1799–1853)*, ENSBA, Paris 1987, T. 1., S. 143, 168.

13 Ein Besuch fand im November 1809 aus Anlass der Scheidung Napoleons von Josephine statt. Ende des Monats folgte auch Katharina. Jérôme und Katharina wohnten während ihres Aufenthaltes in Paris im Palais Beauharnais, dem Stadtpalais von Eugène de Beauharnais, das von Napoleon als Gästehaus requiriert worden war. Im März 1810 kamen die beiden zur Hochzeit von Napoleon mit Marie Louise bereits wieder nach Paris. *Pierre François Léonard Fontaine, Journal (1799–1853)*, ENSBA, Paris 1987, T. 1, S. 240.

Entwürfen des Architekten Nicolas Friedrich von Thouret erwähnt werden sollen. Der bisherigen Annahme, dass das Königspaar Kassel fluchtartig verließ und daher keine Zeit hatte, Teile des Mobiliars und seiner Sammlungen zu retten, stehen neue Funde in den Archiven gegenüber, die Vorbereitungen vor dem Verlassen der Stadt bezeugen. Dieser zusätzliche Verlust eines nicht unbedeutenden Teils der für Kassel angeschafften Bestände erschwert die Analyse der prunkvollen Ausstattung des Kasseler Hofes unter der Regierung Jérômes.¹⁴

In seinem als Modellstaat angelegten Königreich wollte der junge Jérôme höchste Maßstäbe in die Darstellung seiner Macht setzen. Die von ihm aus Paris bezogenen Möbel und Kunstobjekte geben ein deutliches Bild davon, welchen Standard der „soziale Aufsteiger“ als Bruder Napoleons für die Repräsentation seiner neu erworbenen Königswürde beanspruchte.¹⁵ Noch lange nach dem Ende des Königreichs Westphalen wurden die mit Jérôme nach Kassel gelangten Pariser Möbel von Handwerkern als Vorbilder benutzt. Insbesondere nach dem Zusammenbruch des napoleonischen Kaiserreiches gewannen sie an Bedeutung als Pariser Prototypen.

Wie durch die Vorarbeiten zu der Ausstellung *König Lustik!?* deutlich wurde, hatten sich die Agenten Jérômes bei ihren Einkäufen wiederholt bevorzugt an dieselben Handwerker gewandt, deren Werke noch heute den Bestand der Pariser Möbel in Kassel bestimmen.¹⁶ Bei den namentlich erwähnten Handwerkern fällt auf, dass bevorzugt Hersteller beauftragt wurden, die bereits für die kaiserlichen Schlösser und Residenzen in Frankreich arbeiteten.¹⁷ Diese, wie es den Anschein hat, vom persönlichen Gutdünken des jeweiligen Agenten bestimmte Auswahl repräsentativen Mobiliars sollte für dessen Rezeption in Kassel bestimmend werden und Einfluss auf die Ausbildung des Stiles nehmen, den wir heute als Kasseler Empire-Stil bezeichnen.¹⁸

Unter den von Jérômes Agenten ausgesuchten Werkstätten fallen insbesondere die heute im Weißensteinflügel ausgestellten Werke von Bernard Molitor, der Werkstatt Jacob-Desmalter sowie die von Vaugeois auf, dessen Geschäft durch die auf Möbeln angebrachte Abbildung

¹⁴ *König Lustik!?* 2008 (Anm. 6), Katalog 3 & 4.

¹⁵ Thorsten Smidt, „Die Künste im Dienst der neuen Herrschaft. Der style Empire als ‚Corporate Design‘ des Königreichs Westphalen“, in *Feine Leute. Mode und Luxus zur Zeit des Empire*, Ausst.-Kat. Erfurt, Museum für Thüringer Volkskunde, Erfurt 2008.

¹⁶ *König Lustik!?* 2008 (Anm. 6), 4.5. *Hofkultur – Die Raumkunst des Empire*, S. 330–349.

¹⁷ Im Bereich der vergoldeten Bronzen wird dies mit den Objekten von Thomire-Dutorme oder Ravrio besonders deutlich, von denen zwischen 1810 und 1813 für bedeutende Summen Bronzen angekauft wurden, die in den zur Publikation in Vorbereitung befindlichen Archiven aufgeführt sind. Ich danke Herrn Guillaume Nicoud für diesen Hinweis.

¹⁸ Diese Beobachtung der Auswahl der bestangesehenen Lieferanten lässt sich mit den Bestellungen bei dem Goldschmied Odier, dem Juwelier Nitot oder den Klavieren von Pleyel und Erard auch in anderen Bereichen der angewandten Künste bestätigen.

des Ladenschildes „Au singe vert“ bekannt ist (Abb. 2).¹⁹ Weitere nicht bezeichnete Modelle von Molitor und Jacob-Desmalter können aufgrund von abgesicherten signierten Vergleichsstücken mit Sicherheit zugeschrieben werden.



Abb. 2. Bernard François Vaugeois, *Backgammon-Tisch*, um 1810, Mahagoni furniert, Eiche, Birnbaum, geschwärzt, Elfenbeineinlagen in Weiß und Grün, Bronze vergoldet, Kupferstich, 67 x 114 x 61 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Darüber hinaus existiert eine große Anzahl unsignierter Möbel, die eindeutig französischer Provenienz sind. Es handelt sich dabei um modische Luxusmöbel, die in den Geschäften von Möbelhändlern angekauft wurden, welche sich auf den Vertrieb der Produktion kleinerer Betriebe spezialisiert hatten. Unter den in Kassel aufbewahrten Möbeln befindet sich auch eine Anzahl kleinerer Standardmodelle, deren Qualität dafür spricht, dass sie aus einem der Möbelgeschäfte stammen, wie sie nach der Revolution, insbesondere am Boulevard de la Madeleine zu finden waren. Die Inhaber der innerstädtischen Möbelläden bezogen ihre Waren

¹⁹ Inv.2.2.600 (Table Tric-Trac mit Etikett „Au Singe Vert“ und „Vaugeois“). Eine systematische Aufarbeitung der Bestände in Kassel ist immer noch ein Desiderat der Forschung und verspricht die Identifikation weiterer Hersteller von Pariser Möbeln in Kassel durch Vergleiche, die in einigen Fällen Zuschreibungen erlauben. Eine konsequente wissenschaftliche Aufarbeitung der Bestände von französischen Möbeln sowie des anlässlich des Ankaufs geführten Briefwechsels liegt für Kassel leider noch nicht vor. Für einzelne deutsche Residenzen wurde diese Aufarbeitung bereits durchgeführt, siehe unter anderem: Hans Ottomeyer und Gerhard Hojer, *Die Möbel der Residenz München 1, Die französischen Möbel des 18. Jahrhunderts*, München 1995; Anja Klün und Klaus Merten, *Möbel – Die französischen Möbel des 18. Jahrhunderts in Schloss Ludwigsburg, Schätze aus unseren Schlössern, Eine Reihe der Staatlichen Schlösser Gärten Baden Württemberg*, Band 2, Schwetzingen 1998.

im Faubourg Saint-Antoine. Die aufgrund mittelalterlicher Privilegien vom Zunftrecht freigestellte Vorstadt von Saint-Antoine war der Stadtteil von Paris östlich der Bastille, der auch nach der Aufhebung der Zünfte und der relativen Gewerbefreiheit wesentlich preisgünstiger produzierte als das Zentrum der Stadt. Die Inhaber der Ladengeschäfte der Innenstadt deckten sich daher häufig mit den preislich vorteilhaft hergestellten Möbeln aus dem Vorort Saint-Antoine ein, die sie dann mit Aufpreis in ihren eleganten Geschäften in der Innenstadt weiterverkauften.²⁰

Neben den Möbeln für Jérôme befinden sich in den Sammlungen des Kasseler Schlosses Wilhelmshöhe weitere französische Möbel, die stilistisch vor der Regierung Jérômes, in die Jahre 1790 bis 1800, einzuordnen sind. Aufgrund von derzeit noch fehlenden Untersuchungen kann davon ausgegangen werden, dass es sich bei diesen Einzelstücken um Ankäufe des Landgrafen und späteren Kurfürsten Wilhelm I. handelt.²¹

Bei der Betrachtung der heute erhaltenen Bestände gewinnt man den Eindruck, dass sich sowohl die Pariser Exporte als auch die nach ihrem Vorbild angefertigten Arbeiten der Kasseler Handwerker in Modell, Form und Technik durch eine ganz eigene Ausformung und Übernahme des französischen Empire auszeichnen. Dies soll anhand einiger in den Kasseler Sammlungen erhaltener Fallbeispiele dargestellt werden.

Die ursprüngliche Pracht und Wirkung der Ausstattung der Kasseler Residenzen mit Pariser Möbeln unter der Regierung von Jérôme ist für uns aufgrund deren Zerstörung (insbesondere dem Verlust des Stadtschlosses) heute nur noch mithilfe von Fotografien nachzuvollziehen.²² Bei den aus Paris nach Kassel importierten Möbeln handelt es sich vor allem um repräsentative Schaumöbel, wie Pfeilertische, die in den offiziellen Räumen der Residenzen der Stadt und des Schlosses Napoleonshöhe für die Repräsentation notwendig waren. Die für die Aufstellung zwischen Fenstern oder Pfeilern gedachten Paare oder Vierergruppen von Konsoltischen oder Kommoden sind noch rekonstruierbar. Ihre ursprüngliche Aufstellung ist durch Inventare oder fotografische Aufnahmen dokumentiert. Daneben findet man eine

²⁰ Nach der Revolution waren die *Chaussée d'Antin*, der *Boulevard de la Madeleine* und der *Boulevard des Italiens* die Bezirke im Stadtzentrum von Paris, in denen man eine hohe Konzentration von Ladengeschäften fand, die auf das Angebot von Mode- und Galanteriewaren und anderen Luxusgütern wie Möbeln, Bronzen und Porzellan spezialisiert waren.

²¹ Möglicherweise handelt es sich hierbei um Ankäufe, die im Auftrag von Nicolas Vallois in Paris erfolgten. Siehe: Inv. 2.4.161, Aufsatzzylinderbüro Inv. 2.3.101 (Depot) und Toiletentisch Inv. 2.2.573 (Weißsteinflügel), Nachttisch oder frz. *Somno*, Inv. 2.7.226.

²² Die erste wissenschaftlich fundierte Publikation, die Neubauten und Ausstattung des Residenzpalais in der Stadt während des Empire in Kassel behandelt, liegt seit einigen Jahren vor, siehe Bidlingmaier 2000 (Anm. 3). Eine ähnliche Untersuchung und Publikation zum Bau und der Ausstattung des Schlosses Wilhelmshöhe existiert bislang noch nicht.

Anzahl von Konsoltischen sowie Schreibränke und Kommoden, die als einander ergänzende Gegenstände meistens in den Privaträumen aufgestellt wurden (Abb. 3).²³



Abb. 3. Bernard Molitor (zugeschrieben), Schreibränke, 1805–1808, Mahagoni, Eiche, vergoldete Bronze, Marmor, Leder, 146,5 x 101,5 x 50 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Bei einigen äußerst kostbaren Möbeln und neuartigen Modellen, die sich in Kassel erhalten haben, handelt es sich möglicherweise um Einzelanfertigungen. Ein Beispiel für ein besonders modernes Modell der Jahre um 1800 wären die in Kassel vorhandenen Standspiegel oder *psyché*.²⁴ Auch ein Schreibränke, ein Pariser Möbel aus den Jahren 1802 bis 1803, für das es einen Stich in *La Mésangère* gibt, kann als außerordentlich wertvolles Einzelstück hervorgehoben werden.²⁵ Es handelt sich bei diesem auch im Vergleich mit anderen aus Paris

²³ Ein Bernard Molitor zugeschriebenes Paar: Die Kommode, Inv. 2.5.159, mit dem Schreibränke, Inv. 2.3.115; von den Kommoden sind zwei weitere Exemplare in Schloss Fasanerie bei Fulda bekannt. Der Konsoltisch mit Löwenmonopodien, Inv. 2.2.356, und die Konsole mit Pfeilern, Inv. 2.2.358, von diesen Modellen sind zwei weitere Exemplare in Schloss Fasanerie, bei Fulda bekannt.

²⁴ Inv. 2.6.336 (Standspiegel).

²⁵ Inv. 2.3.107, *La Mésangère*, Tafel 118, *Mobilier et Objets de goût – Collection de gravures coloriés*, Paris. Nach Bidlingmaier hatte Hans Huth das Möbel 1930 als in Kassel angefertigte Auftragsarbeit Jérômes gedeutet. Siehe Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 136 Anm. 16. Die ursprünglich einmal vorhandene Abdeckplatte aus Marmor ist heute durch einen einfachen Holzdeckel ersetzt.

stammenden Möbeln sehr ungewöhnlichen Stück vermutlich um eine Einzelanfertigung durch einen bedeutenden, bislang noch nicht identifizierten Kunsttischler. Es besteht hier die sehr seltene Möglichkeit, in diesem Möbel das akkurate Vorbild einer Darstellung aus den Möbelgrafiken von *La Mésangère* zu erkennen. Man kann davon ausgehen, dass es sich bei dem auf der Vorlage abgebildeten Möbel um das Kasseler Stück handelt, dem somit die Stellung eines Prototypus zukommt.

Einige Möbel in Kassel zeigen das Etikett der Werkstatt von Bernard Molitor. Andere können aufgrund stilistischer Analogien seinem Werk zugewiesen werden.²⁶ Nach der Auflösung der Zünfte war seit 1791 in Paris die Stempelpflicht für die Werkstätten der Kunsttischler aufgehoben. Darum sind die Klebeetiketten an Möbeln in Kassel auch eher als Werbung für die jeweilige Werkstatt zu verstehen.²⁷ Ein Teil der Möbel aus der Werkstatt Molitors zeichnet sich durch einen an der Architektur angelehnten, klaren Aufbau aus. Die Löwenmonopodien der Konsoltische sowie die Faune und Schwäne der Blumentische wurden wie Metall vergoldet oder in der Manier antiker Bronzen patiniert. Die Löwenfiguren der vier Konsoltische sind aus massivem Mahagoni geschnitzt und offensichtlich erst nachträglich vergoldet worden. Die Herstellung der Figuren in importiertem Mahagoni war sehr viel kostspieliger als deren allgemein übliche Anfertigung in europäischem Nussbaum oder Lindenholz, welches man meistens für Möbel verwendete, die für eine spätere Polimentvergoldung vorgesehen waren. Es ist daher möglich, dass Möbel erst nach dem Verkauf vergoldet wurden (Abb. 4).²⁸

Neben den heute in den Schauräumen ausgestellten Pariser Möbeln aus den Beständen des westphälischen Königreichs finden sich weitere, bislang noch nicht publizierte Beispiele im Depot. Auch diese Möbel zeichnen sich durch die hohe Qualität in Entwurf und Ausführung aus. Im Vergleich mit ähnlichen oder gleichen dokumentierten Gegenständen in den französischen staatlichen Sammlungen ist es möglich, einige Möbelstücke den bekannten, für den französischen Kaiserhof arbeitenden Pariser Werkstätten zuzuschreiben. Neben Korpusmöbeln und Tischen wurden auch Garnituren von Sitzmöbeln aus Paris bezogen, von denen heute allerdings nur noch Restbestände im

26 Konsoltische mit Löwen, Inv. 2.2.356, Konsoltisch mit Karyatiden, Inv. 2.2.595, Blumentische mit Faunen, Inv. 2.7.294 1 & 2, Blumentisch mit Schwänen, Inv. 2.2.594, Fragment von Gueridontisch mit geflügelten Figuren, Inv. 2.2.454 (Depot).

27 Die nach Kassel gelieferten Konsoltische sind die einzig bekannten Werke Molitors, an denen das Etikett der Werkstatt festgestellt werden kann. Eine weitere Ausnahme bildet ein Konsoltisch in einer Privatsammlung.

28 Es handelt sich um eine ungewöhnliche, anscheinend direkt auf das Holz aufgebrachte Vergoldung ohne Kreidegrund. Im Gegensatz dazu weisen die in europäischem Holz geschnitzten Schwäne und Faune der anderen Molitor zugeschriebenen Möbel, die in der Manier antiker Bronzen patiniert wurden, einen Kreidegrund auf (vgl. Inv. 2.7.294 & Inv. 2.2.594).



Abb. 4. Bernard Molitor,
Konsoltisch mit Löwenmonopodien,
Paris 1805–1807, Mahagoni,
Eiche, Carrara-Marmor, Spiegel,
feuervergoldete Bronzen,
85 x 140,5 x 55 cm, Kassel,
Museumslandschaft Hessen Kassel,
Sammlung Angewandte Kunst

Depot zu finden sind. Aufgrund von Analogien mit bekannten bezeichneten Möbeln können sie eindeutig der Werkstatt Jacob-Desmalter zugeschrieben werden. Nach der Zeit Jérômes dienten auch diese Möbel den Kasseler Handwerkern und Polsterern als Vorbilder für ihre eigenen Schöpfungen (Abb. 5).²⁹

Die Pariser Prototypen prägten die Kasseler Produktion im Tischlerhandwerk. Wie aus den erhaltenen Beständen ersichtlich wird, betrifft die Beeinflussung sowohl Korpus- als auch Sitzmöbel.³⁰ Welchen Eindruck und welche Faszination die Vorbilder auf die ortsansässigen Handwerker ausgeübt haben müssen, lässt sich heute noch durch den detaillierten Vergleich von Pariser Vorbildern und Kasseler Nachbildungen herausarbeiten.

Die Rezeption der Pariser Prototypen manifestierte sich in unterschiedlichen Formen. Zum einen findet man direkt durch französische Vorbilder beeinflusste Kopien. Zum anderen entwickelte sich recht schnell eine Affinität zu französischen Vorbildern, die in einigen Fällen auch direkt unter Benutzung von Pariser Modellblättern angefertigt wurden. Bei anderen Möbeln wird ein Pariser Vorbild sichtbar, ohne dass man jedoch von der direkten Kopie des Originals oder einer grafischen Vorlage sprechen kann.

²⁹ Sessel und Stühle: Inv. 2.1.1753, 2.1.2296, 2.1.924, 2.1.1467, 2.1.1611. Für die in Kassel nach Pariser Modellen angefertigten Sitzmöbel siehe Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 127–187.

³⁰ Zum Beispiel: Inv. 2.1.228, 2.1.195, 2.2.574.



Abb. 5. Bernard Molitor (zugeschrieben),
Jardinière, 1803–1807, Mahagoni,
 Ebenholz, Eiche, Nussbaum,
 vergoldete Bronze, Messing, Zinn,
 89 x 60 cm, Kassel,
 Museumslandschaft Hessen Kassel,
 Sammlung Angewandte Kunst

Die Rezeption der Pariser Möbel begann bereits unter der Regierung Jérômes und fand bei der Ausführung der Bauaufträge durch den Architekten Johann Conrad Bromeis für Kurfürst Wilhelm II., die bis weit in die 1820er-Jahre dauern sollte, eine lückenlose Fortsetzung.³¹ Neben den Pariser Vorbildern lässt sich allerdings bei den von Bromeis in Auftrag gegebenen Möbelentwürfen später auch die Verwendung englischer Vorlagen, insbesondere derer von Thomas Hope, aufzeigen. Auch einige Ankäufe bei Berliner Künstlern und Unternehmen können nachgewiesen werden. Diese stilistische Neuorientierung öffnet sich somit anderen äußeren Einflüssen und ist nicht länger allein auf die französische Produktion beschränkt. Anders als in Kassel oder Bayern lassen sich in einigen Regionen Deutschlands nach den napoleonischen

³¹ Neben dem Ankauf von Ausstattungsgegenständen in Paris wurde auch versucht, in der Dekorationsmalerei geübte französische Maler für die Arbeiten an der gemalten Dekoration der Prunkräume in Kassel zu gewinnen. Alle Versuche scheiterten allerdings an dem Unwillen der Angesprochenen, Paris zu verlassen. Siehe Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 72 und S. 109.

Jahren sogar Ressentiments gegen französische Einflüsse feststellen.³² Innerhalb Deutschlands darf in diesem Zusammenhang der Einfluss der Vorbilder der Berliner Architektur und des Kunsthandwerks des Klassizismus nicht unterschätzt werden. Durch Besuche in Berlin war Bromeis mit den Bauten von Carl Gotthard Langhans, Heinrich Gentz und Karl Friedrich Schinkel aus eigener Anschauung vertraut. Der ebenfalls in Berlin arbeitende Bildhauer Christian Daniel Rauch wurde selbst vom Kurfürsten beauftragt, das bildhauerische Programm für das Treppenhaus im Roten Palais zu konzipieren und auszuführen. Er erwies sich ebenso als hilfreicher Mittelsmann bei der Auswahl und Beauftragung von Berliner Handwerkern und Manufakturen.³³

In der folgenden Betrachtung von Kasseler Möbeln, die unter dem Einfluss von Pariser Vorbildern entstanden, sollen einige Beispiele genannt werden, so eine zweitürige Kommode von Molitor, die mit der Kasseler Nachbildung von Wichmann verglichen werden kann.³⁴ Anders als bei dem für Jérôme hergestellten Schreibtisch, der von Entwürfen Berliner Architekten beeinflusst ist, folgte Wichmann mit seiner Kommode in großen Zügen einem Prototyp des Pariser Kunsttischlers Molitor: Auf einem hohen Sockel befindet sich der von frei stehenden Säulen flankierte Möbelkorpus, über dem eine Friesschublade, Karnies und Deckplatte den oberen Abschluss bilden. In den Proportionen der einzelnen Teile weist das Pariser Möbel eine größere Ausgeglichenheit und Monumentalität auf (Abb. 6).³⁵ Darüber hinaus sind es die Auswahl der Furnierhölzer und die Ausformung der Bronzen, in denen sich die beiden Stücke unterscheiden. Wählte Molitor für seine Oberflächen ein sehr breites, stark dynamisch gemasertes Furnierblatt, das er achsensymmetrisch über beide Türblätter stürzte, so war Friedrich Wichmann in Kassel aufgrund der Kontinentalsperre, die ihm den Besitz solcher importierter Furniere erschwerte, gezwungen, sich mit einem sehr

32 Thomas Hope, *Regency furniture and Interior decoration, classic style book of the regency period*, Dover Publications reprint, New York, 1971; siehe ebenfalls *Thomas Hope Regency designer*, The Bard Graduate Center for Studies in the Decorative Arts, Design and Culture, New Haven und London 2008.

33 Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 205–215, 297–299.

34 Vergleiche der französischen Kommode, die Molitor zugeschrieben ist, Inv. 2.5.158, und der heute in Schloss Fasanerie bei Fulda aufbewahrten Kommode von Wichmann, Abb. in Kreis/Himmelheber, *Die Kunst des deutschen Möbel, Band 3*, München 1973, Abb. 312, S. 372. Für ein Paar von Bidlingmaier publizierte Konsoltische mit Doppelsäulen aus der Gelben Galerie der Residenz Kassel gibt es ebenfalls Vorbilder von Bernard Molitor, die aus Privatbesitz versteigert wurden. Bindigmeier S. 173, Abb. VSG Hessen, Inv. 2.2.489– 2.2.490 (Schloss Wilhelmshöhe, Depot), Versteigerung Paris, Collection de la princesse Pimodan, Palais des Congrès, 9.12.1999, Lot 214.

35 Man ist geneigt zu fragen, warum Wichmann den Möbelkorpus zusätzlich auf Löwentatzen stellte. Dies ist eine ungewöhnliche und formal nicht sehr gelungene Lösung, die man in dieser Form so in Frankreich nicht gefunden hätte.



Abb. 6. Friedrich Wichmann, *Halbschrank mit Türen*, Kassel um 1810, Mahagoni, Fichte, Eiche, 88,5 x 121 x 64 cm, Eichenzell bei Fulda, Schloss Fasanerie.

schmalen Mahagonifurnier zufriedenzugeben. Solche schmalen Furnierblätter wären in Paris oder London nicht zur Verwendung gekommen, da man sie als unpassend empfunden hätte. Wichmann benötigte vier nebeneinandergelegte Streifen des Furniers, um die Breite der beiden Türen zu furnieren.

In diesem Zusammenhang nimmt der ebenfalls von Wichmann für Jérôme angefertigte Schreibtisch eine besondere Stellung ein. Abgesehen von der von französischen Vorbildern unabhängigen Form wurde das Möbel in einheimischem Ahornholz furniert. Erst lange nach der napoleonischen Zeit, in den 1820er-Jahren, waren auch bei den Kasseler

Werkstätten umfangreichere Bestände an Mahagoni vorhanden.³⁶

Bei anderen Möbeln sind es insbesondere Detailformen, die an Pariser Vorbilder von Molitor denken lassen, so zum Beispiel bei den Kasseler Kommoden und Konsoltischen, die auf Pfeilern ruhen. Die Verwendung von Pfeilern ist für das Werk des Tischlers erwiesen und es scheint, als habe von seiner Seite eine besondere Vorliebe für dieses aus dem Bereich der klassizistischen Architektur entlehnte Motiv bestanden. Die geschnitzten Standbeine oder Vierkantpfeiler legen den Vergleich mit Entwürfen des für Napoleon arbeitenden Architekten Charles Percier nahe.³⁷

In der Wahl von Marmor für die Abdeckplatten von Korpusmöbeln folgen die Kasseler Werkstätten ebenfalls dem Pariser Vorbild. Im deutschsprachigen Raum beschränkte man sich häufig, auch aus Kostengründen, für Möbel auf die Verwendung furnierter Abdeckplatten aus Holz. In diesem Zusammenhang ist es bemerkenswert, dass noch 1829 für die neu erbaute Residenz in Kassel Konsoltische angefertigt wurden, deren Marmorplatten in Paris bestellt werden mussten. Die Anfertigung kostbarer Abdeckplatten aus Marmor oder Stein blieb bis weit in das 19. Jahrhundert das Privileg einiger weniger Regionen mit natürlichem Steinvorkommen, bevor die Mechanisierung der Verarbeitung für eine weitere Verbreitung sorgen sollte.³⁸

Die Nachwirkung der von Jérôme ausgehenden Affinität zu französischen Formen verdient ebenso unsere Aufmerksamkeit wie die anderen unter seiner Herrschaft von Kasseler Künstlern angefertigten Kunstwerke. Die Folgen dieses französischen Einflusses sollten auch nach Jérômes Fortgang eine weitere Generation von Kasseler Künstlern prägen. Der Architekt Johann Conrad Bromeis legte 1818 Entwürfe für die ausgeführten Möbel der Stuckgalerie der Residenz vor, die als präzise Kopien nach den Vorlagen von *La Mésangère* aus den Jahren 1802 bis 1803 zu bezeichnen sind.³⁹ In einigen Fällen ist die Anlehnung an das Pariser Vorbild in Verbindung mit den aus Paris importierten Bronzebeschlägen so perfekt gelungen, dass die Bestimmung der Herkunft eines Möbelstückes erst nach der genauen Analyse der Objekte möglich ist.⁴⁰

36 Siehe Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 105–106, zu den Schreibern, Schlossern, Schmieden.

37 Die Architekten Percier und Fontaine wählten Pfeiler für die Arkaden der Rue de Rivoli. Im Werk Molitors ist die Auswahl der Pfeiler im Möbelbereich während der Jahre 1798 bis 1805 auffällig und unterscheidet sich von der seltenen Verwendung des Motivs bei gleichzeitig arbeitenden Meistern. Siehe Leben, *Molitor*, 1992, Kat. 65, 66, 67, 68, 91, 93, 153.

38 Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 72: „Allerhöchste Bestimmung in Betreff des Ameublements für [...] des Kurfürstlichen Residenz Palais“ vom 5. April 1829.

39 Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), Anm. 7, S. 134–135, 184–185; ebenso ließen sich die Möbel für ein Schlafzimmer, S. 134–135, sowie viele andere von Bidlingmaier publizierte Kasseler Möbel zitieren.

40 Siehe Inv. 2.4.126, ein Gegenbeispiel konnte vom Autor in Bad Homburg in Augenschein genommen werden, Sitzbank, Kassel Schloss Wilhelmshöhe, Abb. 314, Kreisel/Himmelheber siehe Anm. 15.

Für einzelne Möbel wurden die Vorlagen der Pariser Modellblätter genau kopiert: Bei den unter Bromeis' Leitung ausgeführten Arbeiten fällt ein Mitteltisch für den Roten Saal auf, der einen Entwurf aus dem Modellbuch der Architekten Percier und Fontaine kopiert. Die für diesen Tisch notwendigen Bronzebeschläge waren offensichtlich extra aus Paris importiert worden. Die Tischlerarbeit an dem Tisch wurde in Kassel ausgeführt.⁴¹

Wenngleich die Repliken der Pariser Modelle meistens bis ins Detail mit den Vorlagen übereinstimmen, verrät die Vergrößerung der Proportionen, dass die ausführenden Designer und Kunsthandwerker oft nicht aus eigener Anschauung mit den Pariser Vorbildern vertraut waren. So ist das Modell eines für das Ägyptische Zimmer um 1818/19 angefertigten Tisches im Stichwerk von Percier und Fontaine publiziert und wurde in Kassel unter der Leitung von Bromeis in jedem Detail der Ornamentschnitzerei identisch ausgeführt.⁴² Ein anderer, dem Schnitzer Johann Christian Ruhl zugeschriebener Tisch wurde durch Vergrößerung so sehr verändert, dass das Modell als eigenständige Schöpfung nach einem französischen Vorbild bezeichnet werden kann.⁴³

Ähnliche Beobachtungen lassen sich für die nach dem Entwurf von Nicolas Alexandre Salins de Montfort und Johann Conrad Bromeis von Ruhl hergestellten Thronessel machen. Im Entwurf folgen die Möbel ganz den Pariser Vorbildern der Werkstatt Jacob-Desmalter für Kaiser Napoleons Residenzen. Allerdings wurden die Proportionen der Modelle in Kassel abgewandelt und so eine eigenständige Kasseler Interpretation des Empire-Stils geschaffen.⁴⁴ In einigen Fällen, wie bei einer in Kassel angefertigten Sitzbank, gewinnt man den Eindruck, dass die Kasseler Handwerker die Pariser Arbeiten durch eine überaus präzise geschnitzte und fein vergoldete Ornamentik noch übertreffen wollten (Abb. 7).⁴⁵ Der französische Einfluss ist nicht nur in den für den Hof gefertigten Möbeln, sondern auch in der Produktion von Gebrauchsmöbeln sichtbar, in denen in vereinfachten oder vergrößerten Proportionen die Pariser Vorbilder deutlich werden.

Zum Schluss sei ein Exkurs in den Bereich der Bronze im Möbelbau erlaubt: Die Pariser Bronzekunst erreichte während der Jahre des Empire

41 Siehe Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 144–145. Der Tisch ist als Kriegsverlust verzeichnet, lediglich einige Bronzen sind erhalten.

42 Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 160–165.

43 Vergrößerung soll nicht mit Vergrößerung gleichgesetzt werden, die in einigen Fällen die Folge einer Veränderung der Proportionen sein kann. Die Kasseler Arbeiten zeichnen sich im Gegenteil durch eine überaus präzise Schnitzarbeit aus, die einen Hinweis auf die hochqualifizierten Handwerker gibt, die zu dieser Zeit dort tätig waren. Siehe auch Bidlingmaier, S. 105.

44 Inv. 2.1.222.

45 Siehe Anm. 21.



*Abb. 7. Johann Conrad Bromeis,
Thronessel aus dem Thronsaal der Residenz Kassel,
1829/30, Buche, Mahagoni,
Linde geschnitzt und vergoldet,
157 x 100 x 65 cm, Kassel,
Museumslandschaft Hessen Kassel,
Schloss Wilhelmshöhe*



einen Höhepunkt, dem sich andernorts in Europa nur wenige Bronze-
gießer anzunähern vermochten. Es hat den Anschein, dass es nicht allein
an mangelnder Übung der Kunsthandwerker lag, dass die Qualität der
in Paris angefertigten Vorbilder in den seltensten Fällen erreicht wurde.
Auch war das Material der Bronze selbst eigentlich zu kostspielig in der
Herstellung, als dass man es für die Anfertigung von Möbelbeschlägen
verwendet hätte. Dies wird insbesondere im Vergleich mit gleichzeitig
in Berlin oder Wien angefertigten Möbeln sichtbar, bei denen selbst für
bedeutende Aufträge in Blech geprägte oder in Holz- oder Gipsmasse

gepresste Beschläge verwendet wurden.⁴⁶ Durch die politische Anbindung an das französische Kaiserreich und die dadurch intensivierten und vereinfachten Handelsbeziehungen konnten fertige Möbelbeschläge aus Paris importiert oder von den Kasseler Gelbgießern nach den vorhandenen Originalen geformt werden.⁴⁷ Die Kasseler Möbel unterscheiden sich darin von denen anderer Regionen im deutschsprachigen Raum, die, obwohl auch sie unter starkem Einfluss der französischen Möbelformen und Moden standen, nicht über vergleichbare Handelsbeziehungen verfügten.

Daneben gibt es auch die kostengünstigeren in geschnitztem und vergoldetem Holz ausgeführten Schmuckformen. Eine Anzahl sehr geschickter Kasseler Bildhauer und Schnitzer realisierte mit einer derartigen Meisterschaft Kopien in Holz, dass die vergoldeten Resultate ihrer Arbeit oft auf den ersten Blick nur schwer von den in Bronze ausgeführten Pariser Vorlagen zu unterscheiden sind.⁴⁸ Wenngleich dementsprechende Informationen für die Regierungszeit Jérômes noch fehlen, ist es bezeichnend, dass man für die Ausstattung der Residenz die Kasseler Bronzegießer lediglich mit der Ausführung von Beschlägen in der festen Innenausstattung, wie Tür- und Fensterbeschläge, beauftragte. Wie schon Jérôme bestand auch der Kurfürst weiterhin auf dem direkten Ankauf von Leuchtern, Wandarmen und Möbelbeschlägen in Paris.⁴⁹

Zusammenfassend lässt sich feststellen, dass die kurze Regierungszeit Jérôme Bonapartes maßgeblich dazu beigetragen hat, den durch die Architekten Percier und Fontaine geprägten Pariser Empire-Stil auf der Ebene der Bestellungen durch den napoleonischen Hof, den Hofstaat und die gehobenen Stände in Kassel heimisch werden zu lassen. Der von Napoleon als Mittel zur politischen Repräsentation des Kaisertums geförderte Stil wirkte auch nach dem Ende seiner Herrschaft bis in die Produktion der 1830er-Jahre bei den in Kassel ansässigen Handwerkern nach.

Die Neuordnung der Kasseler Museen nach den Zerstörungen des Zweiten Weltkriegs und die Umnutzung von Schloss Wilhelmshöhe als Bildergalerie rückten die in Kassel erhaltenen Bestände durch eine vollkommene Dekontextualisierung ins Abseits. Die heute in einer aus

46 Achim Stiegel, *Berliner Möbelkunst vom Ende des 18. bis zur Mitte des 19. Jahrhunderts*, Berlin 2003, darin: Die Beschläge an Berliner (Schreib)möbeln, S. 493.

47 Siehe Bidlingmaier 2000 (Anm.3), S. 106–107.

48 Ebd., S. 107–109, für die Qualität der Vergoldung siehe die Sitzmöbel aus der Stuckgalerie, S. 185–186.

49 Als Begründung für die Pariser Bestellungen wurde angegeben: „[da] wegen mangelnder Übung, auch die Anfertigung derselben allhier doppelt theurer ist“, siehe Bidlingmaier 2000 (Anm.3), S. 71; Kisten mit in Paris angefertigten Kronleuchterteilen, Wandarmen, Spiegeln, Marmorplatten etc. waren im Oktober 1830 über das Handelshaus Mayer Amschel Rothschild und Söhne in Frankfurt eingetroffen. Bidlingmaier 2000 (Anm. 3), S. 74.

der Nachkriegszeit stammenden Präsentation im Weißensteinflügel ausgestellten Möbel erlauben es daher dem nicht versierten Besucher nur schwer, sich eine Vorstellung ihrer historischen Bedeutung zu machen. In jüngster Zeit gab es Bestrebungen zur Erarbeitung neuer museologischer Konzeptionen, die darauf hoffen lassen, dass diese für ihre Epoche bedeutende Möbelsammlung Deutschlands eines Tages wieder in einer ihrer historischen Bedeutung angemessenen Aufstellung präsentiert werden wird. Eine systematisch durchgeführte Bestandsaufnahme,

Analyse und wissenschaftliche Auswertung des Erbes Jérômes verspricht im Bereich der materiellen Hinterlassenschaft noch wichtige Entdeckungen. Das durch die Ausstellung *König Lustik!?* angeregte neue Interesse am Kunsthandwerk in Kassel könnte der Neubeginn einer Aufarbeitung dieser einzigartigen erhaltenen Bestände von Möbeln und Kunstgewerbe der Zeit Jérômes sein.

Die Mode der Königin. Empirekleidung in der Residenzstadt Kassel

Sabine Thümmler

Die modebewusste Gesellschaft Kassels blickte – wie *tout le monde* – um 1800 nach Paris, denn die französische Hauptstadt galt seit dem 17. Jahrhundert als legendäre Modemetropole. Wer sich informieren wollte, las die unterschiedlichen Modejournale. Die französische Zeitschrift *Journal des dames et des modes* wurde in Deutschland unter demselben Titel in einer deutschen Ausgabe verkauft. Pierre de la Mésangère (1761–1831) hatte dieses erfolgreiche Blatt gegründet. Er konsultierte alle Orte, die *en vogue* waren, wie Theater, Bälle, angesagte Schneider und Modisten, um den Geschmack seiner Zeitgenossen zu studieren und dann zu publizieren.¹ Neben der französischen Zeitschrift konnte sich in Deutschland ein zweites Modejournal von gleicher Qualität behaupten, das seit 1786 in Weimar erscheinende *Journal des Luxus und der Moden* Friedrich Justin Bertuchs. Und eine Fülle von weiteren Zeitschriften war auf dem Markt: Allein im deutschsprachigen Raum erschienen zwischen 1770 und 1830 rund 35 Magazine mit Modeartikeln. Die Journale druckten neben den englischen hauptsächlich französische Modekupfer ab und kommentierten sie ausführlich. Der Pariser Chic war zur Jahrhundertwende allgegenwärtig, auch wenn die damaligen Vertreter der vaterländischen Bestrebungen gern mehr Deutsches in der Mode gesehen hätten. Auch als es gegen Ende des 18. und zu Beginn des 19. Jahrhunderts zu politischen Spannungen kam, blieb Paris weiterhin tonangebend „und streute nach wie vor Hüte und Bänder, Modebilder und Modepuppen

¹ Claudette Joannis, „Joséphine de Beauharnais – eine Kaiserin der Mode“, in: *Feine Leute. Mode und Luxus zur Zeit des Empire*, hg. von Marina Moritz, Ausst.-Kat., Erfurt, Museum für Thüringer Volkskunde Erfurt, Erfurt 2008, S. 130–139, hier S. 136.

über Europa aus.“² Unter Napoleon rollte eine verstärkte Modewelle aus Frankreich über Europa, die nicht nur die Damenkleidung nachhaltig beeinflusste, sondern auch die Herrengarderobe und zudem die Anzüge der Staatsdiener genau definierte. Mit der Herrschaft der Napoleoniden in Europa kam es zu einer umfassenden Französisierung des privaten und offiziellen Kleidungsstils.

Voraussetzungen der Empiremode

Ausgangspunkt für eine Umwälzung im Bereich der Mode war, wie in Politik, Kultur und Kunst, das aufklärerische Gedankengut und die Französische Revolution. Das Aufbrechen der herrschenden Gesellschaftsstrukturen, die revolutionäre Idee von der Gleichheit aller Menschen, unabhängig von Stand und Geburt, sollte einen dramatischen Wandel in der Mode, insbesondere in der Damenmode hervorrufen.

Die unerhörte Veränderung bestand darin, dass die Frauen das Korsett und den Reifrock ablegten, die seit dem späten 15. Jahrhundert die modische Frauenkleidung bestimmt und ein obligates Element der Hofkleidung dargestellt hatten. Die sich seit 1787 in Paris abzeichnende neue Silhouette sollte richtungweisend für die Modeerscheinungen der nächsten 25 Jahre werden. Der ungezwungene Fall des Kleides stand in einem kaum größer vorstellbaren Kontrast zu den über Reifröcken liegenden, stark geschnürten mehrteiligen Roben des Ancien Régime:

„Plötzlich fiel, wie auf den Druck einer Feder, der ganze Apparat bisheriger Mode zusammen. [...] Schnürleiber, Kleider mit langen gedrechselten Taillen [...], alles lag zu unsern Füßen [...]. Kein schnellerer Wechsel lässt sich in dem Herkömmlichen denken, als der war, da man [...] die gefeierte Dame des Tages im griechischen Gewande, dicht unter der Brust gegürtet, dessen anschmiegender Faltenwurf weich herabfloss, die Arme bis über die Hälfte des Oberarmes entblößt, [...] einer antiken Statue ähnlich, über den unklassischen Boden schreiten sah.“³

Die „erneute Griechin“ fand ihren Ausdruck in fließenden Kleidern mit hoher, unter die Brust verschobener Taillenlinie *à la grèque*.⁴ Die nach der französischen Bezeichnung für Hemd, *Chemise*, benannten Kleider aus

2 Caroline de la Motte Fouqué, *Geschichte der Moden 1785–1829 als Beytrag zur Geschichte der Zeit. 1773–1831*, hg. von Dorothea Böck, Berlin 1987, S. 18.

3 Vgl. Ebd. Zweiter Artikel, in: *Morgenblatt für gebildete Stände*, Stuttgart, 24. Jg., Nr. 3–8, 4.–9.1.1830.

4 Jutta Zander-Seidel, *Kleidenwechsel. Frauen-, Männer- und Kinderkleidung des 18. bis 20. Jahrhunderts*, Nürnberg 2002, S. 59.

weißen, transparenten Baumwoll- und Halbseidenstoffen wurden zum Inbegriff dieser Antikenmode. Statt der im Rokoko beliebten Streifen und Blumenmuster waren die Stoffe nun meist hell und unifarben. Die neue Modefarbe war Weiß und blieb es bis in die Zwanzigerjahre des 19. Jahrhunderts hinein. Weitere beliebte Farbtöne waren Rosa, Hellblau und ein liches Nussbraun. Allenfalls modische Accessoires zeigten intensivere Farben. Ideell glaubte man sich durch den Verzicht auf Farbe im Einklang mit dem klassischen Altertum. Allerdings wurde dieser Trend – wie viele Erscheinungen der Zeit – durch neue technische Errungenschaften vorangetrieben. Es war im großtechnischen Maßstab möglich geworden, Rohbaumwolle zu waschen und zu bleichen, sodass die Grundvoraussetzung für eine weite Verbreitung der Chemisenkleider geschaffen war.⁵

Das Chemisenkleid war sehr freizügig geschnitten und ließ mehr Körperpartien unbedeckt als irgendein Modestil zuvor. Das hemdartige Gewand aus feinem, transparentem Gewebe war knöchellang, besaß eine hohe Taille, ein tiefes Dekolleté und kurze Ärmelchen. In vollkommener Weise verkörperte Madame Récamier das neue Schönheitsideal und ließ sich in dieser Kleidung porträtieren, wie es ein Gemälde von François Gérard veranschaulicht (Abb. 1).⁶ Das fließende Kleid hebt die Körperkonturen seiner Trägerin schmeichelnd hervor, einen farbigen Akzent setzt einer der damals sehr begehrten Kaschmirschals mit seinen orientalischen Mustern.

Bei den erhaltenen oft sehr durchscheinenden Kleidern stellt sich die Frage, wie sie bzw. was darunter getragen wurde. Gewöhnlicherweise zog man weiße und hautfarbene, später auch farbige Unterkleider dazu an. In Frankreich trugen die Damen der Gesellschaft zu bestimmten Anlässen unerhörterweise aber auch lange fleischfarbene *pantalons* aus gewirkter Seide.⁷ Diese saßen hauteng am Körper und waren teilweise mit Schmuckformen bestickt. Eine weitere Neuerung stellten die ersten Büstenhalter und weiche Korsetts aus festen, teilweise verstärkten Baumwollstoffen vor, welche die Figur unterstützten. Doch diese Freiheit währte nicht lange. Bereits 1807 vermeldet die *Allgemeine Moden-Zeitung* aus Paris:

„Vor kurzem trugen die Damen keine Fichus, sie hatten die Corsets bei Seite gelegt und trugen bloß leichte dünne Roben. Jetzt hat sich die Mode geändert. Unsere Damen tragen jetzt wieder ein Corset und ein Jupe unter der Robe; die gewöhnliche Farbe ist

5 Birgit Haase, „1789–1848“, in: *Braut Moden Schau. Hochzeitskleider und Accessoires 1755–2005*, hg. von Bärbel Hedinger und Julia Berger, Ausst.-Kat. Hamburg, Jenisch Haus, Altonaer Museum, München, Berlin, London, New York 2005, S. 28.

6 François Gérard, *Julie Récamier*, 1802, Paris, Musée Carnavalet.

7 *Journal des Luxus und der Moden*, hg. von F.J. Bertuch, Leipzig 1786–1827, Juni 1794, S. 298.



Abb. 1. François Gérard,
Julie Récamier, 1802,
Öl auf Leinwand,
225 x 148 cm,
Paris, Musée Carnavalet

die Fleischfarbe und man glaubt, daß sie immer noch sehr leicht gekleidet seyn.“⁸

Wie man sich so ein Korsett vorzustellen hat, beschreibt ein Artikel der gleichen Zeitung ein Jahr später:

„Ein Corset im neuesten Geschmack besteht nicht wie vormals aus Fischbein und Leinwand oder Barche. Ein Corset von der neuesten Erfindung ist eine Art von Bruststück ohne Kopf, nach Formen der Venus von Medici gebildet, vermittelt elastischer und geschmeidiger Federn und mit fleischfarbenem Atlas überzogen.“⁹

⁸ *Allgemeine Moden-Zeitung*, Jahrgang 1807, S. 420–421, Brief aus Paris vom 9. Juni 1807, hier S. 421.

⁹ *Ebd.*, Jahrgang 1808, Brief aus Paris vom 26. Juli 1808, S. 486.

Neue Staatsroben unter napoleonischer Herrschaft

So revolutionär die Damenmode der Chemisenkleider war und eine bis dahin unerhörte Freiheit für ihre Trägerinnen bedeutete, so wenig repräsentativ und für das höfische Zeremoniell geeignet war sie. Daher wundert es nicht, wenn die Mode in den Salons und endgültig am Hof Napoleons neue Entwicklungen erfuhr. Beim Entwurf der Staatsroben griff man wieder auf Traditionelles zurück: auf kostbare und edle Stoffe, vielfältige Verzierungen und zum Teil althergebrachte Schnitte.

Bei seiner Krönung zum Kaiser im Jahr 1804 legte Napoleon größten Wert auf eine glanzvolle Hofhaltung. Gleichsam um das junge Kaiserreich symbolisch zu adeln, galt es, eine neue Hoftracht zu entwickeln. Elemente des vorrevolutionären Adelskostüms wurden wieder eingeführt und nun mit neuen modischen Errungenschaften kombiniert: Zu Kniehose, Weste und Frack trug der Höfling wie bisher Degen und Schnallenschuhe, dazu aber nicht mehr Perücke, sondern die modische Kurzhaarfrisur nach römischem Vorbild, den sogenannten Tituskopf. Die Chemisenkleider der Damen waren am Abend und bei Zeremonien aus kostbaren Seidenstoffen geschneidert. Reich ornamentierte Kaschmirschals und üppig getragene wertvolle Juwelen werteten die Kleidung noch weiter auf. Ein neuer Luxus verdrängte die Einfachheit, die nun als ärmlich empfunden wurde. Seide wurde, wie schon zu Zeiten des Ancien Régime, wieder zum bevorzugten Stoff. Napoleon selbst dekretierte, dass bei offiziellen Zeremonien die Damen und Herren des Hofes in Seidengewändern zu erscheinen hätten. Die einfacheren Kleider konnten durchaus aus einheimischem Leinen oder Batist sein, aber auf keinen Fall aus englischem Musselin. Durch die 1806 bis 1811 gegen England errichtete Kontinentalsperre hatte Napoleon den Handel mit diesem feinen Baumwollstoff, der aus Indien importiert wurde und der das bevorzugte Material für die Chemisenkleider darstellte, untersagt. Damit förderte Napoleon bewusst die heimische Textilindustrie und insbesondere die in Lyon traditionell ansässigen Seidenwebereien, die durch die englischen Baumwollstoffimporte in große Absatzschwierigkeiten geraten waren.¹⁰ Die Kaiserin hatte die Pflicht, mit ihrer Garderobe und Ausstattung Frankreich und seine Produkte zu repräsentieren. Die Kleider Josephines setzten für die neue Hofkleidung Maßstäbe und verbanden in genialer Weise Glamour, neueste Modetendenzen und höfische Attitüde. Detailliert berichteten die Gazetten über die Krönung und die Garderobe der Kaiserin (Abb. 2):

¹⁰ Jean Coural, *Paris, Mobilier national, Soieries Empire*, Paris 1980, S. 9–22.



Abb. 2. Jacques Louis David, *Kaiserkrönung in Notre Dame*, 1806-1807, Öl auf Leinwand, 621 x 979 cm, Paris, Musée du Louvre, Detail

„Die Robe von weißem Atlas hatte vorn herunter und rings herum eine reiche Stickerei, die aus Kornähren und Palmzweigen bestand. Die langen Ärmel waren auf der innern und äußern Seite gestickt, und über der Hand durch kostbare Armbänder gefasst. Den Ausschnitt des Kleides garniert ein Chérousse-Kragen von einer doppelten Reihe kostbarer Spitzen. Der Mantel war wie der des Kaisers von Amaranthfarbenem Sammt mit goldenen Bienen durchwirkt.“¹¹

Josephine hatte die Chemisenmode durch das Hofkleid mit der Cour-schleppe hoffähig gemacht. Die extrem lange samtene Schleppe, die dem Rang der Trägerin entsprechend mit Hermelin gefüttert war, symbolisierte Reichtum und Autorität des französischen Hofes. Über lange Jahre hinweg blieb sie fester Bestandteil der europäischen Hofmode und löste eine regelrechte Schleppenmode aus. Verändert worden war auch die Schnittführung des Chemisenkleids hin zur Empire-Linie: Das Kleid war schlanker geschnitten und fiel – leicht ausgestellt – vorn glatt herunter, wobei die Weite in den Rücken genommen war. Neu war der breite Balconettausschnitt, der den Busen heraushebt und betont. Ein weiteres neues modisches Detail, das auf das Krönungskleid von Josephine zurückging, war die *chérousse*, ein Kragen aus steifer gezackter

¹¹ *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), 20. Dezember 1804.

Spitze, der um das Dekolleté gelegt war. Dieser stehende Spitzenkragen tauchte ab dem Ende des 18. Jahrhunderts immer wieder auf. Als Ritterkragen, als Kragen à la Jane Grey oder Queen Bess tituliert, wurde er schließlich in Paris zum sogenannten Cherussekragen. Letztlich stellte er eine Reminiszenz an die historischen Spitzenkragen der Renaissance dar, wie sie deren berühmteste Trägerin Königin Elisabeth I. vorgeführt hatte.

Die französische Damenmode am Kasseler Hof

Die Roben von Josephine und ihren Hofdamen wurden zu mustergültigen Vorbildern. Die unter napoleonischer Herrschaft stehenden europäischen Höfe übernahmen die Mode, wie zahlreiche Porträts der Napoleoniden beweisen. So porträtierte beispielsweise der Hofmaler Jérôme Bonapartes, François Joseph Kinson, Prinzessin Paolina Borghese um 1810 in einem Hofkleid (Abb. 3).¹² Paolina Borghese, die in zweiter Ehe 1802 mit Prinz Camillo Borghese verheiratete zweite Schwester



Abb. 3. François Joseph Kinson, *Porträt Paolina Borghese*, um 1810, Öl auf Leinwand, 215 x 134,5 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Neue Galerie

¹² François Joseph Kinson, *Porträt Paolina Borghese*, um 1810, Öl auf Leinwand, Museumslandschaft Hessen Kassel, Neue Galerie.

Napoleons, war berühmt für ihre Schönheit. Paolina erscheint in einem reich bestickten weißen Atlaskleid mit Courschleppe. Perlenschmuck und Diadem ergänzen die Robe. Die kostbare Stickerei, welche die Kante der Courschleppe entlangläuft, wiederholt sich auf dem Kleid, wobei sie nicht nur den Saum, sondern auch die vordere Mittellinie betont. Die Strenge des Kleides lösen die reich bestickten Puffärmel und der feine Cherussekragen wieder auf.

Die gleichen Kostüme sind auf dem Gemälde *Unterzeichnung des Ehevertrages von Prinz Jérôme und Katharina von Württemberg* von Jean-Baptiste Regnault zu sehen.¹³ Katharina, die erste Dame des neu gegründeten Königreichs Westphalen, erscheint in einer Seidenrobe mit langer, von Seidenblüten gerahmter Courschleppe. Die beisitzenden Hofdamen sind ebenso in jenem Modestil gekleidet, den Josephine anlässlich ihrer Krönung berühmt gemacht hatte: schlichte, schwer fallende Empire-Kleider mit hoher Taille und einem geraden, breit ausgeschnittenen Dekolleté, das ein aus Spitzen bestehender feiner Cherussekragen umspielt. Hochgesteckte Lockenfrisuren mit Diadem und üppiger Schmuck vervollständigen das Erscheinungsbild.

Weitere Mitteilungen darüber, was am Hof in Kassel getragen wurde, geben die zeitgenössischen Modezeitschriften. Das renommierte Blatt *Journal des Luxus und der Moden* berichtete in seinen Heften über die neuesten Moden mit vielfältigen, farbigen Kupferstichen. Dabei nahm die Zeitschrift nicht nur regen Anteil an dem, was in der Modemetropole Paris geschah, sondern brachte neben Berichten aus München und Berlin in regelmäßigen Abständen auch Nachrichten vom Hof des Königreichs Westphalen in Kassel:

„Die Königin war königlich reich und elegant. Eine Robe von weißem Atlas, unten mit Hermelin besetzt, dazu eine turbanartige Toque von Atlas mit Perlenglocken, und einem weißen Reiherbusch. Der König trug einen einfachen grünen Rock, ohne große Stickerei. Er scheint viel auf ein elegantes Äußeres zu halten und geschmackvolle Umgebungen zu lieben.“¹⁴

Leider versäumte die Zeitschrift, die Kleidung Katharinas abzubilden. Doch anhand von Gemälden können wir uns einen Eindruck ihrer Garderobe machen. Auf einer Ölskizze, die das junge Königspaar von Westphalen zeigt, trägt Katharina eines der typischen hellen Hofkleider

¹³ Jean-Baptiste Regnault, *Unterzeichnung des Ehevertrages von Prinz Jérôme und Katharina von Württemberg, 1807–1813*, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, Versailles.

¹⁴ *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), April 1808, S. 282.

mit Goldstickerei und Schleppe.¹⁵ Ein Reiterbildnis von Antoine Jean Baron Gros präsentiert Katharina in einem sehr aufwendigen Jagdkostüm aus grünem Samt (Abb. 4).¹⁶ Kragen, Puffärmel, Manschetten und Saum sind, um ihren Status als Königin zu demonstrieren, mit Hermelin verbrämt. Der Rock des Kleides ist im unteren Bereich mit kostbaren Stickereien verziert. Als weiteres modisches Detail ziert das Kostüm ein Knopfverschluss mit Schnürungen *à la hussarde*, bei dem die attraktive zeitgenössische Husarenuniform Pate gestanden hatte. Die passende Kopfbedeckung mit Reiherfedern ergänzt ihr Kostüm. Ein paar Jahre später porträtiert der Maler François Gérard die Königin.¹⁷ Hier trägt Katharina ein Kleid aus schwer fallender rosafarbener Seide. Die Puffärmel und der Saum sind wieder ihrem Rang entsprechend mit Hermelin besetzt. Die Garnierung, welche sich am Oberteil, den Puffärmeln und gleichermaßen am unteren Saum wiederholt, gibt dem Kleid Stand und Schwere.



Abb. 4. Antoine Jean Gros,
*Katharina von Westphalen zu Pferd
vor Schloss Wilhelmshöhe in Kassel*, 1807-1813,
Öl auf Leinwand, 322 x 260 cm,
Versailles, Château de Versailles et de Trianon

15 Marguerite Gérard (?), *Jérôme und Katharina*, Privatbesitz, abgebildet in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, Kat.-Nr. 148.

16 Antoine Jean Baron Gros, *Katharina vor Schloss Napoleonshöhe*, um 1808, Versailles.

17 François Gérard, *Katharina von Württemberg*, 1811, Privatbesitz.

Nicht nur über die Kleidung Katharinas sind wir informiert, sondern auch über jene des Hofes. So gibt das *Journal des Luxus und der Moden* im September 1808 einen Bericht über die Feierlichkeiten in Kassel anlässlich des dreißigsten Geburtstags Kaiser Napoleons heraus. Im Brennpunkt des Interesses standen natürlich die Teilnehmer der gesellschaftlichen Ereignisse und ihre Garderobe, die im Laufe des Tages, dem Anlass entsprechend, gewechselt wurde. Zum Kirchgang, zum Diner des Ministers Simeon und zum Ball wurde jeweils eine passende Robe gewählt:

„So sah ich die schöne Gräfin B. in der Kirche in einem sehr schweren blauen Seidenzeug und einem turbanartigen Kopfputz mit weißer Feder [...] und Mittags bei Simeon in einem prächtigen weißen Schleppekleid, reich mit Gold gestickt, Abends aber zum Ball in einem runden Ballkleid von Krepp mit silbernen Punkten und leichten Zweigen zur Bordüre; auf der Stirn einen Kranz silberner Aehren.“¹⁸

Die Damen der Gesellschaft bzw. ihre Schneiderinnen werden als Anregung und Vorbilder die Modekupfer studiert haben, die in der *Allgemeinen Moden-Zeitung* der Jahre abgebildet waren und dabei auch explizit Modelle für Hofkleidung vorführten. So bildet die Ausgabe vom 18. August 1809 ein hellblaues Hofkleid mit Rüschen ab,¹⁹ oder am 25. September 1812 auf der Tafel 18 eine „Dame [...] in großem Staate, wie man sie jetzt in der Glänzendsten Gesellschaft trägt“ (Abb. 5).²⁰ Die Figurine führt ein weißes Kleid mit Cherussekragen und rosafarbener Schleppe vor. Das Kleid ist am unteren Saum mit Stoffblumen garniert, die sich auch im Haar wiederholen. Schmuck und lange Handschuhe vervollständigen das Kostüm.

Auffallend ist, dass die Hofmode über die Jahre gleich blieb und sich noch immer eng an den Gewändern orientierte, die anlässlich der Kaiserkrönung Napoleons 1804 getragen worden waren. Die Modekupfer unterscheiden sich in diesen Jahren kaum und bilden Variationen von hellen Atlaskleidern mit Cherussekragen und Courschleppe ab und als passende Accessoires schweren Schmuck und lange Handschuhe.²¹

¹⁸ *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), September. 1808, Bericht über den 15. August in Kassel.

¹⁹ *Allgemeine Moden-Zeitung* (Anm. 8), Jahrgang 1809, 18. August, Tafel 28, S. 528.

²⁰ *Allgemeine Moden-Zeitung* (Anm. 8), Jahrgang 1812, 25. September, Tafel 18, S. 621.

²¹ *Allgemeine Moden-Zeitung* (Anm. 8), Jahrgang 1812, 7. Februar, Modekupfer Nr. 6.



Abb. 5. Modekupfer 18 aus *Allgemeine Moden-Zeitung*, 15. Sept. 1812, kolorierter Kupferstich, 23,5 x 8 cm, Entwerfer und Stecher unbekannt. Beginn der zugehörigen Erklärung: „Die Dame erscheint im großen Staate, wie man sich jetzt in der glänzendsten Gesellschaften [sic!] trägt.“

Die französische Herrengarderobe am Hof und für den Staatsdienst

Doch nicht nur die Damenmode war französisch geprägt und vorbildlich, sondern ebenso die Herrengarderobe. Ausgangspunkt waren die Entwürfe von Charles Percier und Pierre-François-Léonard Fontaine in Zusammenarbeit mit Jean-Baptiste Isabey für die Kaiserkrönung. Diese hatten die Kleidung für die Krönungszeremonie Napoleons und die Trachten für die Angehörigen des Hofes und die Staatsdiener entworfen.²² Auch hier war es ihnen – wie zuvor bei Josephine und ihren Hofdamen – gelungen, wieder traditionelle höfische Modeelemente des Ancien Régime mit neuen und durchaus glamourösen Elementen zu verbinden.

So entwarfen sie für Jérôme als *Prince français* ein helles Gewand, bestehend aus einem knielangen, weitschwingenden Mantel und Rock, zu dem er Kniehosen trug. Breite Bordüren mit reichen, aufwendigen

²² Hans Ottomeyer, „Zeichen der Souveränität – Aspekte materieller Kultur am Kasseler Hof König Jérômes von Westphalen“, in: *Heiliges Römisches Reich Deutscher Nation 962 bis 1806. Altes Reich und neue Staaten 1495 bis 1806. Essays*, hg. von Heinz Schilling, Werner Heun und Jutta Götzmann, Ausst.-Kat., Berlin, Deutsches Historisches Museum, Magdeburg 2006, S. 360.

Gold- und Paillettenstickereien betonten die Kanten des Mantels und der Jacke. Mit diesem *Grand Costume d'un Prince* ließ sich Jérôme immer wieder porträtieren, wie etwa auf dem 1808 von Antoine Jean Baron Gros geschaffenen monumentalem Reiterbild (Abb. 6).²³ In Kassel erschien Jérôme bei allen offiziellen Gelegenheiten in diesem Kostüm, das eine Neuinterpretation des spanischen Mantelkleides darstellt.



Abb. 6. Antoine Jean Baron Gros, *Jérôme zu Pferde*, 1808, Öl auf Leinwand, 321 x 265 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Kassel, Neue Galerie

Das sogenannte spanische Mantelkleid wurde bei staatlichen Anlässen seit dem 17. Jahrhundert an europäischen Höfen getragen.²⁴ Es bestand aus einem Umhang, einem langen Wams, knielanger Pumphose, Federhut und Degen. Dieses Gewand hatte die Aufgabe, den hoffähigen Kavalier vor allen anderen auszuzeichnen und erfüllte auch wichtige protokollarische Funktionen: Bei Botschafteraudienzen beispielsweise war der Kuss des kaiserlichen Mantels ein wesentlicher Teil der Zeremonie. Gewänder aus Samt und Seide mit Spitzenbesatz waren den hochrangigen Höflingen vorbehalten. Die niedrigen Ränge, wenn sie bei Hof erscheinen mussten, trugen Mantelkleider aus Tuch, die nicht mit Spitzen besetzt

²³ Antoine Jean Baron Gros, *Jérôme zu Pferd*, 1808, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Neue Galerie.

²⁴ Ebd., S. 25–42.

waren, und führten keinen Degen mit sich. In der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts trat das Mantelkleid in den Hintergrund. Militärische Uniformen und Anzüge, wie sie auch reiche Bürgerliche trugen, wurden am Hof üblich. Allein 1790 bei der Kaiserkrönung Leopolds II. in Frankfurt erschienen die Würdenträger wieder wie früher in „gespitzten Mantel Kleidern.“²⁵

Die Robe Jérômes weist alle Merkmale des traditionellen Mantelkleides auf: ein Radmantel, ein langer Rock, Kniehosen, Federhut und Degen. Damit wurde beim Entwurf eines neuen *habit à la française* bewusst an höfische Traditionen und die historischen Formen angeknüpft. Er diente in vielen Variationen als Grundform für die Kleidung der Staatsdiener. Vom Hofmarschall (*Costume de maréchal d'Empire*) bis zum Gerichtsvollzieher (*Costume d'huissier du palais*) wurde dieses Kostüm durchdekliniert, wie die zahlreichen im Louvre verwahrten Skizzen von Isabey beweisen. Als Kopfbedeckung trug man dazu Hüte mit Federn. Die Ornamente der Stickereien, die entsprechend variantenreich die Kleider zierten, zeigen Akanthus-, Lorbeer-, Ähren- und Eichenlaubmotive und gehören zum festen Bestand der Empire-Ornamentik. Gemäß ihres Ranges wurden die französischen Beamten mit den neuen Kostümen eingekleidet und uniformiert, um den Staat angemessen repräsentieren zu können. Napoleon hatte bereits bei seiner Armee viel Wert darauf gelegt, die Soldaten gut auszustatten, allein um schon auf diese Weise Stärke zu demonstrieren. Entsprechend führte er nach seiner Krönung zum Kaiser in Frankreich die neuen Zivilstaatsdieneruniformen ein. Sie machten auch bei den Nicht-Militärs den Rang einer Person sofort erkennbar und wiesen ihren Träger gleichzeitig als Diener des Kaisers aus. Die Staatsuniformen taten ihre Wirkung bei den politischen Auftritten, gerade im Ausland. Bei der bevorstehenden Vermählung der österreichischen Kaisertochter Marie Louise mit Napoleon im Jahr 1810 trafen mehrfach österreichische und französische Würdenträger zusammen, wobei die napoleonischen Hofuniformen sich prachtvoll neben den privaten Anzügen der österreichischen Amtsträger ausnahmen und diese geradezu beschämten.²⁶ Johann Nepomuk Hoechle hielt eine dieser Zusammenkünfte 1810 in einem Gemälde fest. Marschall Berthier steht vor dem österreichischen Kaiser Franz I. und hält um die Hand von Marie Louise an. Der Stab um Franz I. ist sehr unterschiedlich gekleidet. Während Fürst Trauttmansdorff in einem reich bestickten blauen Gewand erscheint, tritt Oberst Graf Wrhna in einem wesentlich einfacheren braunen Frack auf. Vier Jahre später hätten beide Herren die gleiche Galauniform wie die obersten Hofchargen getragen,²⁷ denn

²⁵ Ebd., S. 28.

²⁶ Ebd., S. 33–37.

²⁷ Ebd., S. 35.

bezeichnenderweise ließ der österreichische Kaiser seine Würdenträger neu einkleiden, als es 1814 zu den Verhandlungen zur Neuordnung Europas kam und beim Wiener Kongress fast alle europäischen Machthaber versammelt waren.²⁸ Ebenso wurde in Deutschland die Ausstattung der französischen Regierungsbeamten detailliert beobachtet und folgendermaßen kommentiert:

„Die großen Hof- und Staatsbeamten tragen in Frankreich eine Tracht, die ebenso kostbar als auch ins Auge fallend ist. Glanz und Kostbarkeit schienen darin mit einander zu wetteifern. Der Kaiser erscheint im kleinen und großem Costüme, die Reichsmarschälle, die Senatoren, die Pallastpräfekte und anderen hohen Kron- und Staatsbeamten haben ihre eigentümlichen sehr prächtigen Trachten.“²⁹

Dies schrieb die Leipziger *Allgemeine Moden-Zeitung* und gab weiterhin an, dass die Veröffentlichung dieser französischen Hof- und Amtstrachten den Rahmen ihres Blattes gesprengt hätte und diese extra im Industrie-Comptoir zu Leipzig publiziert würden.³⁰

Die französischen Kostüme waren Vorbild für die Amtsträger im Königreich Westphalen. Jérôme verordnete eine nach dem Pariser Vorbild selbst entworfene Dienstkleidung für die Mitglieder der Reichsstände zur zweiten Sitzungsperiode, nachdem bei der Eröffnung der ersten Sitzungsperiode der Reichsstände in Kassel die Abgeordneten noch individuell gekleidet waren und damit ihre Standesunterschiede erkennbar waren.³¹ Um die Gleichrangigkeit zu betonen, wurden Ziviluniformen eingeführt: Die Kleidung der Reichsstände bestand aus einem Mantel in „Bleu de Roi, à la française“ mit Stickereien in Orange, einem in denselben Farben gehaltenen Tuchrock und einer weißen Seidenweste; dazu gehörten ein runder Hut „à la Henri Quatre mit drei weißen Federn“ und ein Degen, auf dessen „stark vergoldetem Blatte unter dem Griff“ der westphälische Adler prangte.³² Auch diese Garderobe zeigt wiederum die Charakteristika des sogenannten spanischen Mantelkleides, wird hier jedoch mit einer Kniehose vervollständigt.

Wie exakt die französischen Vorbilder umgesetzt wurden und wie aufwendig die Uniformen waren, demonstriert ein Vergleich der in Leipzig veröffentlichten Uniform des *Grand Costume de Législateur* mit der noch erhaltenen Uniform des *Corps législatif* von Clemens August

28 Ebd., S. 34.

29 *Allgemeine Moden-Zeitung* (Anm. 8), Jahrgang 1808, 1. Januar 1808, S. 31.

30 Ebd., S. 31.

31 Arnulf Siebenecker, „Repräsentanten der ganzen westphälischen Nation“. Das Parlament im politischen System des Königreichs Westphalen“, in: Ausst.-Kat. *König Lustik!?* 2008 (Anm. 15), S. 115.

32 Siebenecker, a. a. O., S. 115.

Graf von Galen (1748–1820) (Abb. 7). Rock, Mantel und Weste sind bestickt mit Gold und Goldpailletten. Während der Gehrock mit Stehkragen aus dunkelblauem Samt besteht und mit weißer Seide gefüttert ist, war die Weste aus bestickter silberfarbener Seide und der Mantel aus dunkelblauer genäht worden. Letzterer ist wiederum mit weißer Seide doubliert und an den vorderen Kanten bestickt. Das Gewand entspricht in Schnittführung, Farbgebung und Verzierungsweise ganz der grafischen Vorlage. Diese prächtigen Uniformen, auf welche die Zeitungen auch immer wieder hinwiesen, verfehlten nicht ihren Zweck und beeindruckten die Zeitgenossen. Ein Kasseler Berichterstatter schrieb:

„Unsere sonst so öde Stadt gewinnt ein ganz neues lebhaftes Aussehen, und der Luxus steigt bei uns so rasch, daß viele, die aus Paris kommen, behaupten, daß er dem Luxus dieser Hauptstadt Frankreichs nichts nachstehe.“³³



Abb. 7. Uniform des Corps législatif von Clemens August Graf von Galen, 1810-1813, Westfälisches Freilichtmuseum Detmold, Landesmuseum für Volkskunde

Jacob Grimm, der in Kassel neben seinem Amt als Bibliothekar noch zum Auditor des Staatsrats in der Sektion des Inneren ernannt wurde, ließ sich 1809 die entsprechende Uniform anfertigen, von der sich im Museum

³³ *Allgemeine Moden-Zeitung*, Jahrgang 1808, 10. Juni, S. 375.

Haldensleben wohl dazugehörige Weste und Rock erhalten haben. Der bestickte Rock mit breitem Stehkragen und Manschetten besteht aus dunklem Wolltuch, während die bestickte Weste aus heller Seide gefertigt ist. Grimm war laut seiner Autobiografie sehr stolz auf seine westphälische „gestickte Prachtuniform“, in der er den Sitzungen des Rates beiwohnte.³⁴

König Jérôme ließ per Dekret genau festlegen, wie welche Uniform auszusehen habe. Im *Westphälischen Moniteur* wurden in regelmäßigen Abständen die einzelnen Ziviluniformen detailliert vorgestellt und beschrieben. So veröffentlichte die Zeitung am 6. April 1809 die „Uniform des zum Berg- Hütten- und Salzwerks-Corps gehörendes Personals“. Unter Artikel 98 wird aufgeführt:

„Kleider ohne Rabatten von dunkelblauem Sammet; West und Hosen blau oder weis; einen französischen Hut und Degen. Das Kleid soll mit Gold gestickt sein und mit einem einfachen Stäbchen am Rande versehen sein. Das Dessein besteht aus Blättern von Epheu, welche mit Füllhörnern wechseln.“³⁵

Die altdeutsche Tracht als patriotische Alternative?

Die Pracht war nur von kurzer Dauer, da der Herrschaft Jérômes durch den Sturz seines Bruders Napoleon ein jähes Ende bereitet werden sollte. Aber welche Auswirkungen hatte der Zerfall der französischen Vorherrschaft auf die allgemeinen Modeerscheinungen? Im Zuge der politischen Ereignisse zu Beginn des 19. Jahrhunderts mit der Phase der Restauration entfachte sich eine Diskussion über die Kleidermode. Nach den Befreiungskriegen gab es einen regelrechten Nationalisierungsschub und damit verstärkt den Wunsch nach einer Nationaltracht. Die Kleidung in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts wurde zum Träger nationaler Sehnsüchte, wie Eva Maria Schneider 2002 in ihrer *Untersuchung zu Herkunft und Verbreitung der „Deutschen Nationaltracht der Befreiungskriege“* detailliert dargestellt hat. War die französische Mode bereits seit dem 17. Jahrhundert vorbildlich gewesen, so wurde dieser Trend während der Ära Napoleons verstärkt und stand in Deutschland im Vordergrund sämtlicher Berichte. Die Diskussionen um eine deutsche Nationaltracht verstummten vorübergehend in jenen Jahren des Königreichs Westphalen, doch bereits am Ende des 18. Jahrhunderts hatte es eine Bewegung gegeben, die sich vom Diktat der französischen Mode befreien wollte. In den aktuellen Modezeitschriften dieser Zeit wie etwa dem *Journal des Luxus und der Moden* wird im Jahre 1789 der Wunsch geäußert, dass die

³⁴ Jacob Grimm, *Grundlage zu einer Hessischen Gelehrten-, Schriftsteller- und Künstler-Geschichte vom Jahre 1806 bis zum Jahre 1830*, hg. von Karl Wilhelm Justi, Marburg 1831, S. 156.

³⁵ *Westphälischer Moniteur*, Donnerstag, den 6. April 1809, Innere Angelegenheiten, Zehnter Teil.

„Deutschen doch noch einmal anfangen sollten, für sich selbst Verstand, Geschmack und auch Moden zu bekommen“, um sich von dem „teuren, französischen Gängelbände loszureißen.“³⁶ Die Nationaltracht wurde verschiedentlich seit dem Ende des 18. Jahrhunderts in Deutschland unter politischen oder auch gesundheitlichen Aspekten behandelt und diskutiert. Es gab lange theoretische Abhandlungen über die Vor- und Nachteile der Nationaltracht.³⁷ Ein beliebtes Thema war etwa die dünne Chemisenmode, die nicht für das raue deutsche Klima geeignet sei und dementsprechend Krankheiten hervorrufe. Im Jahr 1793 appellierte das *Journal des Luxus und der Moden*, dass Deutschland sich von seiner französischen Knechtschaft befreien möge:

„Es ist also erwiesen, daß Teutschland bisher auf die enormste Art an Frankreich zinsbar war, und aus bloßem Wahne die schimpflichsten Sklavenketten des Geistes, der Mode und der verzärtelten Sinnlichkeit trug.“³⁸

Der Verfasser des Aufsatzes äußert in der Folge den Vorschlag, Deutschland solle seine Luxusartikel im eigenen Lande produzieren.³⁹ In den folgenden Ausgaben werden immer wieder Kleider präsentiert, die französische Waren entbehrten und aus einheimischen Textilien gefertigt wurden, sich aber keineswegs in der Schnittführung vom französischen Modevorbild entfernten. Ab 1805, mit dem weiteren Aufstieg Napoleons, ist eine erneute Hinwendung zur französischen Mode in den einschlägigen Zeitschriften zu verzeichnen. Zwar kommen noch vereinzelt Kritiker zu Wort, diese verstummen aber in den Jahren zwischen 1810 und 1813.⁴⁰ Erst nach den Befreiungskriegen kommt es wieder zu einer heftigen Debatte: „So wie sich das protestantische Deutschland durch die Reformation gelöst hatte, sollte sich das moderne Deutschland vom französischen Geschmack befreien.“⁴¹

Die altdeutsche Tracht wurde propagiert. Für die Herren ein gerade geschnittener, vorn durchgeknöpfter Leibrock, Stiefel und ein Federhut bzw. Barett. Bei den Damen beschränkte sich das Nationalkostüm auf historisierende Ärmel- und Kragenformen sowie den Einsatz von

³⁶ *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), 4. Band, 2. September 1789, S. 454.

³⁷ Eva Maria Schneider, *Herkunft und Verbreitung der „Deutschen Nationaltracht der Befreiungskriege“ als Ausdruck politischer Gesinnung*, Bonn 2002, S. 30 ff.

³⁸ *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), 1. Band, Februar 1793, S. 107.

³⁹ Ebd., S. 107–113.

⁴⁰ Siehe dazu Schneider 2002 (Anm. 37).

⁴¹ Siegfried Müller, „Kleider machen Nationen: Das Beispiel der altdeutschen Tracht“, in: ders., *Ausst.-Kat. Kleider machen Politik. Zur Repräsentation von Nationalstaat und Politik durch Kleidung in Europa vom 18. bis zum 20. Jahrhundert*, Landesmuseum für Kunst und Kulturgeschichte Oldenburg vom 7. September bis 24. November 2002, Oldenburg 2002.

Schlitzungen. Die Linie des Kleides mit hoher Taille und einem leicht nach unten hin ausgestellten Rock beschreibt letztlich die Empire-Linie, die hier jedoch nicht als französisch, sondern als mittelalterlich interpretiert wurde. Im *Journal des Luxus und der Moden* wurde im Juliheft von 1815 ein entsprechendes Kleid abgebildet und folgendermaßen kommentiert:

„Blicke auf ältere teutsche Tracht, die dem Charakter, dem Klima der Teutschen mehr [...] entspricht. [...] Es ist einer der Ritterfrauen der blauen Quadrille bei dem prachtvollen Carrousel, welches während des Congresses im November 1814 in der Kaiserlichen Burg zu Wien gegeben wurde, und wo der Blick auf die vier und zwanzig, in eine Reihe sitzenden edlen Frauen augenscheinlich zeigte, wie sehr auch die Festlichkeiten die majestätische alteutsche Kleidung den Vorrang vor den französisch-englischen Zwittermoden, die uns beherrschen, verdienen. Tracht von himmelblauen Samt, Ärmel und Besatz weißer Atlas. Diadem und Samthut, auf das reichste mit Brillanten besetzt.“⁴²

Die hessische Kurfürstin Auguste ließ sich in einem ähnlichen altdeutschen Kleid abbilden, um ihre patriotische Gesinnung zu unterstreichen (Abb. 8).⁴³ Zu dem roten Samtkostüm mit Puffärmeln und hoher Taille trug sie ein passendes Barett mit Feder und reichen Perlenschmuck. Eine weitere Variante der altdeutschen Mode veröffentlichte das *Journal des Luxus und der Moden* im Herbst: „Eine Berliner Dame, in altdeutschem Sommeranzug. Um die Taille des weißen Perkale-Kleides geht eine Schärpe à la *belle Alliance* in blau-rot-weiß-schwarz.“⁴⁴ Auf dem Kopf trägt sie eine deutsche Mütze, wie sie bereits ein Jahr zuvor in der *Allgemeinen Moden-Zeitung* publiziert und mit folgenden Worten angepriesen worden war:

„Was sich besonders auf Promenaden auszeichnete, war ein neuer Kopfputz für Damen. Eigentlich ist es ein alteutscher Kopfputz, und diese Tracht wird vorzüglich vom hohen Adel in Baiern getragen. Die Damen des Vereins für Wohlthätigkeit trugen auszeichnend diese Art Kopfputz, weil er so deutlich den teutschen Sinn bezeichnet. Was aber noch vorzüglich an diesen Mützen zu loben ist, so bleiben sie eine beständige schöne teutsche Damentracht und sind der Laune der Mode nicht so unterworfen.“⁴⁵

⁴² *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), Juli 1815, Tafel 21.

⁴³ Johann Friedrich Bury, *Porträt der Kurprinzessin Auguste von Hessen-Kassel*, um 1820, Staatliche Museen Meinigen, Schloss Elisabethenburg.

⁴⁴ *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), Oktober 1815, Tafel 27.

⁴⁵ *Allgemeine Moden-Zeitung* (Anm. 8), 27. Mai 1814, S. 334.



Abb. 8. Johann Friedrich Bury,
 Porträt der Kurprinzessin Auguste von Hessen-Kassel,
 um 1820, Öl auf Leinwand,
 109 x 81 cm, Staatliche Museen Meiningen,
 Schloss Elisabethenburg

Mit dem letzten Satz steigt das Magazin auch in die laufende Debatte um die deutsche Tracht ein, die durchaus kontrovers diskutiert wurde und nicht nur Anhänger fand. So kann man im *Journal des Luxus und der Moden* vom 22. Juli 1814 über „Bemerkungen über die Einführung einer Nationaltracht“ lesen, dass mit der Nationaltracht eine Einförmigkeit in der Farbe und im Schnitt der Kleider eingeführt werden würde. Zwar würde es zum einen die Gesinnung, die Vaterlandsliebe unterstreichen und zum anderen dem Luxus und der Verschwendung vorbeugen, aber im Grunde genommen hieße es, den Gewerbefleiß durch die Beschränkung der Tracht zu beeinträchtigen. Materialien und Verzierungen könnten nicht mehr in dem Maße nach Gusto gewählt werden, sodass damit auch ein Wettbewerb verhindert würde, der dem Schneiderhandwerk zugutekäme. Und weiter ist zu lesen: „Wenn ein Volk sich frei und glücklich fühlen soll, soll es sich nach Farbe und Ausführung des Anzuges frei wählen können.“ Bezeichnenderweise bildet das Magazin in erster Linie weitere englische und französische Modekupfer ab, sodass die altdeutschen die Ausnahme bleiben. Entsprechend ist auch an anderer Stelle in besagter Zeitschrift zu lesen:

„Aus meinem etwas ungewöhnlich langen Stillschweigen haben Sie, l. Freundin, vielleicht schon den Schluß gezogen, daß es hier in Berlin gar keine Moden mehr giebt, daß eine Nationaltracht sie alle schon verdrängte [...]. Nein, dies ist nicht der Fall, und noch können die Berlinerinnen sich nicht dazu entschließen, noch giebt es nach wie vor verschiedene und neue Moden. Ob es je noch dahin kommen wird, eine Nationaltracht in unserer Hauptstadt allgemein zu machen, das ist dahin gestellt. Ich für meine Person glaube zwar wohl, daß sie wegen ihrer Neuheit eine Zeitlang Mode seyn werde, aber für immer nahmen sie unsere, die Veränderung liebenden Schönen schwerlich an.“⁴⁶

Der altdeutsche Geschmack fand zwar seine Anhänger in der Studentenschaft, konnte sich aber nie wirklich durchsetzen. Letztlich blieb die deutsche Tracht eine Modegrille und hatte in der weiteren Entwicklung des Kostüms keinen nennenswerten Einfluss. Die hohe Taille, die vor dem Empire entwickelt worden war und sich über das Empire hinaus noch lange halten konnte, sank langsam wieder an ihre natürliche Stelle. Doch dieses Phänomen ist nicht politischen Umschwüngen, sondern eher den Regeln der Mode geschuldet.

Zusammenfassend lässt sich feststellen, dass die engen Bindungen des Königreichs Westphalen an das französische Kaiserreich ebenso im Bereich der Kleidung kommuniziert und umgesetzt wurden. Die Gesellschaft des Hofes erschien in eleganten Seidenroben nach neuestem französischen Geschmack. Die unter Napoleon eingeführten Hof- und Amtstrachten ließen die Mitglieder der Regierung in einem bisher unbekanntem, äußerst repräsentativen Licht erscheinen. Erstaunlich rasch wurde die französische Mode in weiten Kreisen aufgenommen und getragen. Auch nach dem Zusammenbruch des Königreichs Westphalen blieb die Kleidung im Empire-Stil bestehen. Trotz aller Bemühungen konnte sich die altdeutsche Tracht nicht durchsetzen, und man blickte weiterhin sehnsuchtsvoll „nach Westen, nicht in der Hoffnung einen neuen Erdtheil zu erspähen, sondern zu sehen, wo die neuen Moden herkommen.“⁴⁷

⁴⁶ *Journal des Luxus und der Moden* (Anm. 7), April 1815, 4. Modebericht aus Berlin im März 1815.

⁴⁷ Christian Heinrich Terne, *Form und Farbe, ihre hohe Bedeutung für die Industrie*, Chemnitz 1839, S. 10.

Vie de cour à Cassel sous Jérôme Napoléon

Guillaume Nicoud

Dès son arrivée dans Cassel, Jérôme Napoléon se présente à ses nouveaux sujets westphaliens entouré des grands officiers de ses Maisons civile et militaire. Dès le 12 janvier 1808, ils apparaissent entourant le roi lors de la grande cérémonie inaugurant le règne qu'est la première prestation de serment des députés des provinces du royaume dans l'Orangerie de Cassel. Le correspondant du *Journal des Luxus und der Moden*, qui est sans doute le musicien et compositeur David August von Apell (1754-1832)¹, nous en relate ainsi l'événement : « [...] hinter dem Throne stand sein Generaladjutant, zu seiner Rechten der Hofmarschall, zur Linken der Oberstallmeister ; vor dem Throne die 5 Minister und der Ceremonienmeister [...] »². La cérémonie apparaît si brillante à von Apell qu'il regrette même l'absence d'un artiste pour en conserver le souvenir. Aujourd'hui, si aucune représentation de cérémonie civile westphalienne ne nous est conservée, les sources écrites nous permettent toutefois d'en déchiffrer partiellement les actes, d'en identifier les principaux acteurs et d'en recréer en partie le cadre. L'étude de l'étiquette (régissant l'organisation des cérémonies, le rang et la fonction de chacun des membres de la cour, ainsi que les usages qu'il convient d'y suivre) et du budget de la Maison du roi témoignent clairement de la transposition du modèle français, mais le choix des individus pour en occuper les principales charges et les fastes déployés pour animer la

1 Nous précisons les dates de naissance et de décès des personnes citées ici à chaque fois que nous les connaissons.

2 « D. » [von Apell ?], « Einzugs-Feierlichkeiten des Königs und der Königin von Westphalen und Hildung in Cassel », in *Journal des Luxus und der Moden*, février 1808, p. 109 (article daté du 12 janvier 1808).

vie de cour sont quant à eux révélateurs de la volonté de Jérôme de créer autour de sa personne une société proprement westphalienne³.

I. De l'étiquette westphalienne

I. 1 La mise en place d'une étiquette westphalienne

À Cassel, avant l'invasion française, la cour de l'électeur de Hesse est régie par une étiquette inspirée des modèles versaillais et surtout viennois. Cours, galas, deuils, bals, dîners à deux heures et soupers à neuf heures rythment la vie du prince. En 1803, le même von Apell réédite son *Essai sur Cassel et ses environs*, en lui adjoignant un « supplément de plusieurs choses utiles et nécessaires à savoir aux étrangers », supplément qui nous renseigne sur l'organisation curiale casseloise :

« Pendant la foire d'août, ces cours se tiennent souvent au palais de l'Orangerie [...]. Il y a, pendant ce temps, une cour de plus par semaine, savoir le jeudi, suivi d'un bal masqué, et pour cet effet on se présente à la cour du soir, en domino, ou en manteau vénitien [...]. Quand "la cour" est à Wilhelmshöhe, [...] le cérémonial est moins strictement observé [...]. Pendant toute l'année, il y a représentation de comédies et d'opéras sur le théâtre de la Cour, trois fois par semaine et cinq pendant la foire⁴. »

Sous Jérôme, cette étiquette est plus stricte, car elle reprend littéralement celle des Tuileries. L'étiquette établie en Hollande dès 1806 par son frère Louis sert sans doute de modèle de transfert. Or, pour l'élaborer, Louis prit simplement un exemplaire de l'*Étiquette du Palais impérial* où il ratura les références à l'Empire pour les remplacer par d'autres sur la Hollande⁵.

3 Cette communication tente de répondre au besoin d'identification de certains acteurs cités dans les archives éditées à la fin de cet ouvrage. Que MM. Ebeling et Smidt soient ici remerciés pour leur soutien dans cette recherche.

4 Et tous les jours « parade militaire, à onze heures » (David August von Apell, *Essai sur Cassel et ses environs*, Cassel, 1803, p. 140 et suiv. [cité par le Comte de Marcy, « Le Cérémonial de la Cour de Hesse-Cassel en 1803 », *Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, 1882, p. 2-3]). Voir aussi Annette von Stieglitz, « Hof und Hofgesellschaft der Residenz Cassel in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts », dans Heide Wunder, Christina Vanja et Karl-Hermann Wegner (éd.), *Cassel im 18. Jahrhundert. Residenz und Stadt*, Cassel 2000, p. 321-349.

5 L'édition corrigée par Louis Napoléon est l'*Étiquette du Palais impérial*, Paris, Imprimerie impériale, avril 1806, rédigée par le comte Louis-Philippe de Ségur (1753-1830), grand maître des cérémonies de l'Empereur. Cet exemplaire est conservé à la Koninklijk Huisarchief de La Haye (voir *Louis Napoléon premier roi de Hollande (1806-1810)*, éd. par Paul Rem et Georges Sanders, cat. exp. Paris, Institut Néerlandais, Zutphen 2007, p. 90). L'étiquette hollandaise est publiée la première fois sous l'intitulé *Étiquette du Palais royal. Année 1806*, La Haye 1806.

En Westphalie, dans cet état créé ex-nihilo, il est en premier lieu nécessaire de se faire reconnaître diplomatiquement dans le concert des nations d'une Europe si profondément remodelée par les dernières guerres et les récents traités. Ainsi, dès le printemps 1808, des difficultés apparaissent concernant le rang à accorder aux ambassadeurs. Jérôme se tourne donc naturellement vers Louis pour résoudre cette question protocolaire et celui-ci lui répond :

« Tu me demandes ce que j'ai adopté par rapport au corps diplomatique ; les voici : parmi les ambassadeurs, celui de France passe le premier et les autres d'après leur ancienneté de résidence ; c'est la même chose pour les Ministres plénipotentiaires. Je t'envoie deux exemplaires de l'étiquette du Palais, et une copie imprimée de mon cérémonial pour la réception des ambassadeurs⁶. »

Quatre mois plus tard, le secrétaire de légation du roi de Hollande⁷ rapporte à son roi :

« [...] à la réception du Ministre de Bavière à cette Cour, l'on a changé l'étiquette qui avait eu lieu jusqu'alors ; ce Ministre n'ayant plus été cherché par les Équipages du Roi et par un Maître des Cérémonies ; de plus il a été envoyé par le Grand Maître des Cérémonies au Corps Diplomatique un exemplaire du Cérémonial, dont j'aurai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence un exemplaire ou une copie⁸. »

À ce jour, les documents échangés entre les deux cours ne sont pas localisés, mais une *Étiquette de la cour de Westphalie* est publiée en 1809 par l'imprimerie royale de Cassel, du moins le premier tome. Celui-ci traite des fonctions et attributions des Grand officiers de la cour et du personnel qu'ils dirigent (Voir document annexe p. 136).

I. 2 L'Étiquette de la cour de Westphalie

Sur les quelque 650 articles que compte ce volume de 121 pages, un tiers seulement n'est pas directement repris de l'*Étiquette impériale*. Ces articles n'ont rien de bien original, car ils traitent essentiellement de prestation de serment et de nominations ; ils se répètent même au

6 Minute d'une lettre de Louis à Jérôme, Amsterdam, le 9 mai 1808, Paris, A. N., AF^{IV} 1827, Anciens papiers du roi de Hollande, correspondance diverse, volume 2, f° 10 r-v.

7 Le chevalier Baugeman Huygens.

8 Copie certifiée d'une lettre du chevalier Huygens à son ministre de tutelle, Cassel, 5 septembre 1808, Paris, A. N., AF^{IV} 1730.

début de chaque chapitre sur un grand officier ou un premier officier (alors qu'ils composent un chapitre à part dans l'étiquette impériale)⁹. Il est vrai que ce serment (que ce soit du roi devant ses députés ou ceux des officiers civils et militaires devant le roi) constitue la garantie verbale, et plus ou moins publique, la plus sûre d'adhésion au nouveau régime. Il est donc fondamental à sa cohésion et sa pérennité. Il est tout aussi révélateur que cet acte de fidélité constitue le sujet d'un des tableaux les plus ambitieux du règne, la *Prestation de serment au drapeau westphalien* (couverture), tableau de Kinson resté malheureusement inachevé¹⁰, mais où, par chance pour l'illustration de notre propos, la cour y tient une place de choix¹¹.



(Ill. Couverture) : François Joseph Kinson, *Serment au drapeau westphalien devant l'Orangerie de Cassel* (tableau inachevé), huile sur toile, 180 x 360 cm, musée national du château de Fontainebleau, inv. N 27.

- 9 Il s'agit du 11^e article de l'*Étiquette impériale*. Les quatre articles de l'*Étiquette de la cour de Westphalie* (*Étiquette de la cour de Westphalie*, Cassel 1809) sont :
- Intel « Grand Officier de la Couronne, (...) prête serment entre les mains du Roi. »
 - « Il fait, de préférence à tous les Officiers de son service, celui d'honneur auprès de Sa Majesté. »
 - « Il présente à Sa Majesté, à son lever, les Officiers compris dans ses attributions, qu'Elle a bien voulu nommer. » et « Il leur remet copie de l'expédition du Décret de leur nomination. »
 - « Il peut présenter également au serment, qui doit être prêté entre les mains du Roi, les Officiers de son service ; il reçoit celui des personnes de son service qui ne le prêtent par entre les mains de Sa Majesté. »
- 10 Son attribution définitive à Kinson nous est fournie par le paiement effectué à Cassel, le 20 juillet 1812, par le baron de Boucheporn, Maréchal de la Cour, de 80 thalers (?) à « Justus Siebrecht, maître menuisier » pour « un grand chassis pour le tableau du serment des drapeaux 12 pied $\frac{3}{4}$ de largeur 8 pied $\frac{1}{4}$ de hauteur fait pour se tenir avec des doubles travers, pour l'ouvrage et bois » selon un « Mémoire de menuiserie qui a dit fait par ordre de Monsieur Kinson, premier peintre de sa Majesté le Roi », Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz (GstA), inv. 17.3. 2016, fol. 6.
- 11 Nous renvoyons en note, ce portrait de groupe westphalien – sorte de compilation picturale du Sacre (aucun n'eut lieu en Westphalie) et de la Remise des Aigles de David – chaque fois qu'il est possible d'identifier ou de proposer une identification des personnages cit.s dans cet article.

Autre différence avec les usages de l'étiquette impériale : une partie du cérémonial est parfois précisée dans les descriptions des fonctions et attributions des grands officiers. Renseignements précieux, car le second tome non publié devait en traiter. Il fallait certainement parer sans plus attendre aux problèmes causés par des questions d'ordre cérémoniel, telle la réception d'un membre du corps diplomatique. Minutieusement établie, cette dernière est ainsi décrite au chapitre consacré aux cérémonies ordinaires que supervise le Grand maître de cérémonie, en des articles qui ne se retrouvent pas dans l'étiquette impériale mais qui reprennent sans doute le *Cérémonial* dont a parlé le représentant du roi de Hollande¹².

I. 3 Le budget de la Maison du roi

Sur le plan budgétaire, la Maison de Jérôme est financée en 1808 par les cinq millions de francs de la liste civile que la constitution alloue au roi sur le budget du royaume. La somme est portée à six millions après l'annexion momentanée d'une partie du Hanovre en 1810. Les dépenses de la cour pour 1813 se répartissent essentiellement entre le Grand écuyer, qui accapare 24 % des finances, puis entre l'Intendant général (21 %), le Grand maréchal (21 %) et le Grand chambellan (20 %)¹³. La dotation de la liste civile de Jérôme apparaît très élevée alors qu'il règne sur un pays au budget si déficitaire¹⁴ qu'il est au bord de la faillite dès sa création. Quant à sa répartition par grands officiers, elle apparaît à la fois différente et similaire à celle du budget de la Maison de l'Empereur. Pour l'an 13 (1804-1805), le budget impérial prévoit d'octroyer 46 % des 15,6 millions de francs à l'Intendance générale, soit beaucoup plus qu'en Westphalie, mais l'Intendance de Napoléon s'étend à un territoire plus vaste et sur des établissements beaucoup plus nombreux. Parallèlement, 20 % sont dévolus au Grand écuyer, 15 au Grand maréchal du palais et 13 au Grand chambellan¹⁵.

Jérôme peut donc mener grand train en Westphalie et s'entourer d'une cour à l'étiquette calquée sur celle des Tuileries. Il s'attache ainsi de nombreux compatriotes, et surtout de nouveaux sujets allemands, en les nommant aux différentes charges.

¹² Il est possible que des problèmes d'étiquette et de cérémonial aient ajourné toute publication ultérieure.

¹³ 10 % de la somme restante est dévolue au Contrôleur général et 4 % au Grand Veneur ; statistiques établies d'après le Budget général de la Maison du roi pour l'année 1813 (Kassel, Landesbibliothek und Murhardsche Bibliothek, 2° Ms. Hass 329) retranscrit plus loin dans le recueil d'archives, chapitre consacré à 1813-1814.

¹⁴ Du fait en grande partie de l'excessive – voire incompréhensible – pression financière de Napoléon.

¹⁵ Paris, A. N., AF^{IV} 1224.

II. Des Grands officiers de la cour de Westphalie

II. 1 Formation de la Maison de Jérôme

Dès sa nomination comme prince français (en septembre 1806), Jérôme Bonaparte est doté d'une maison civile. Dans l'*Almanach impérial* de 1807, cette « Maison de monseigneur le prince Jérôme »¹⁶ se compose d'un Premier aumônier – le cardinal Jean Sifrein Maury (1746-1817)¹⁷ – ; d'un Premier chambellan – le sénateur et général de division comte Gabriel-Marie d'Hédouville (1755-1825)¹⁸ – ; tandis que le général de brigade Charles Lefebvre-Desnouettes (1773-1822) le sert comme premier écuyer (ill. 1).

Lorsqu'en juillet 1807, Jérôme est nouvellement nommé roi de Westphalie et qu'il retourne de campagne à Paris avec Napoléon, il s'entend avec lui pour former sa Maison royale. Son secrétaire Pierre Alexandre Le Camus (1774-1824) (ill. 2) devient Premier chambellan et Maître de sa garde-robe¹⁹ et obtient dès décembre 1808 les portefeuilles des relations extérieures et de la Secrétairerie d'État.

Le 22 octobre 1807, tandis que le couple royal attend à Fontainebleau les actes constitutifs du royaume afin de rejoindre leur État, Catherine envoie à son père la liste des personnes formant leur suite pour préparer une étape en Wurtemberg²⁰. On apprend ainsi que Pierre Simon Meyronnet (1772-1812) (ill. 3), aide de camp de Jérôme en Silésie devenu Grand maréchal, a déjà rejoint Cassel²¹. Quant au baron Louis von Boucheporn (1771-1823 ?), il est devenu Préfet du palais, une charge allemande correspondant en France à celle de Maréchal de la cour, titre qu'il prend vers 1812²² (tout en étant parallèlement chargé de la Trésorerie générale de la Couronne).

16 *Almanach impérial*, Paris 1807, p. 76.

17 Le cardinal Maury devient archevêque de Paris en 1810.

18 Bien que chef d'état-major auprès de Jérôme durant la récente campagne de Silésie, Hédouville ne suit pas non plus Jérôme en Westphalie.

19 Albert du Casse, *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine*, Paris 1861-1866, t. 3 (1862), p. 113.

20 Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, *Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérôme von Westphalen*, éd. par August von Schlossberger, Stuttgart 1886-1887, tome I (1886), p. 77-78.

21 Ibid. Lecamus est alors secondé par le baron (1810, diplôme de 1812) Johann von Hammerstein (?-1841), natif de Westphalie, général de division et premier aide de camp de Jérôme en 1813. Sur la *Prestation*, le baron pourrait être représenté derrière Jérôme. Son fils est sans doute l'écuyer d'honneur, colonel du premier régiment des hussards de la garde qui est représenté au bas de l'estrade du roi, à droite, en compagnie de deux pages (peut être le baron von Schachten, 1^{er} page, et le colonel baron Carl Ludwig Theodor Freiherr von Schlotheim (1796-1869), écuyer d'honneur et chambellan).

22 *Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, Cassel 1812, p. 58. Peut-être apparaît-il à l'arrière plan de la *Prestation*, portant la grande décoration de l'ordre du Grand Duc de Hesse et celle de Commandeur de l'ordre royal de la Couronne de Westphalie.

Ill. 1. Sebastian Weygandt,
Charles Lefebvre-Desnouettes, 1807,
 huile sur toile, 46,5 x 37,5 cm,
 Paris, Musée de l'Armée, inv. 6707 ; Ea 114



Ill. 2. Louis François Aubry,
Portrait de Pierre Alexandre Le Camus de Fürstenstein,
 1810, miniature, 25,7 x 16,5 cm,
 collection particulière



Ill. 3. Anonyme, *Pierre Simon Meyronnet*,
 vers 1808, huile sur toile, dimensions inconnues,
 Salon de Provence, Musée de l'Empéri

II. 2 La Maison de la reine

À la tête de la Maison de la reine²³, plus réduite, se trouve Antonie von Waldburg-Truchsess (1781-1831). Catherine est redevable de son père (le roi de Wurtemberg) d'avoir autorisé cette comtesse compatriote (née princesse von Hohenzollern-Hechingen et qui l'accompagnait à son mariage à Paris) de la suivre en Westphalie :

« J'ai un million de grâces à vous rendre d'avoir bien voulu permettre à la comtesse Truchsess de m'accompagner, car j'aurais réellement été dans le plus grand embarras, le roi ne se souciant nullement de prendre des dames françaises en Allemagne, les connaissant assez pour avoir les prétentions ridicules qu'elles font dans les pays étrangers²⁴. »

Son époux, le comte Friedrich Ludwig von Waldburg-Truchsess (1776-1844) (ill. 4) abandonne quant à lui son poste de représentant du souverain wurtembergeois à Vienne pour rejoindre la cour westphalienne, où il est nommé Grand chambellan dès mai 1808.



Ill. 4. Friedrich Oldermann (d'après Franz Krüger), Comte Friedrich Ludwig von Waldburg-Truchsess, 1840, lithographie d'après un portrait au crayon, Torre Pellice, Museo Valdese, inv. 11841

²³ Les dames du palais portent sur le tableau de la *Prestation* la broche de leur charge à l'effigie de la reine et sertie de diamants.

²⁴ Catherine de Wurtemberg/Jérôme Napoléon, 1886 (note 20), p. 76. Il est aussi fort probable qu'elle soit d'ores et déjà devenue une des maîtresses du roi...

À Cassel, la comtesse perd son titre de dame d'honneur (propre à la cour de France) pour prendre (celui allemand) de Grande maîtresse de la reine (et faire ainsi office de Grand chambellan auprès d'elle).

En 1809, elle tombe en disgrâce – un événement sur lequel nous reviendrons. La dame d'atours de la reine, la comtesse von Bocholtz-Asseburg²⁵ « en fait les fonctions » sans en prendre le titre²⁶. Cette situation se régularise au moins dès 1812²⁷. Selon un rapport de la police impériale, la comtesse von Bocholtz est une « femme *surannée*, aimable *et un peu plus que coquette*, douée d'un grand esprit d'intrigue, de beaucoup de haine pour les Français qu'elle déguise avec beaucoup de soin. Elle a reçu une excellente éducation ; la reine paraîtrait peu l'aimer ; le roi d'avantage. »²⁸

Autour de Catherine évoluent encore huit à dix dames du palais, majoritairement allemandes²⁹, deux dames d'honneur³⁰, mais aussi quelques hommes. De 1807 à 1812, le conseiller d'État et baron Georg von Schele (1771-1844)³¹ lui fait office de Premier chambellan³². La reine a encore auprès d'elle un Grand maître, titre qui ne se trouve pas aux Tuileries, mais qui correspond aux charges de Premier officier, Chevalier d'honneur et Premier écuyer d'honneur de l'Impératrice. Au départ, cette charge est occupée par l'ancien capitaine de frégate français Valentin de Salha (1758-1826), « parfait honnête homme » (selon un document de la Police impériale, qui établit des rapports sur quelques membres

25 Elle est née Thérèse von der Asseburg zu Hindenburg. Voir Anton Fahne, *Die Aufschwörungen, Grab- und Denkmale der gräflichen Familie von Bocholtz, sammt den Aufschwörungen und Ritterzetteln des Oberquartiers von Gelderland*, Cöln 1857 (Die Dynasten, Freiherren, und jetzigen Grafen von Bocholtz 4), p. 116 (et arbre généalogique hors pagination).

26 Lettre du chevalier Baugeman Huygens à son ministre hollandais de tutelle, Cassel, 10 novembre 1808, Paris, A. N., AF^{IV} 1730.

27 Selon l'*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22), p. 65. Il pourrait s'agir de la femme à peine esquissée et est assise derrière la reine sur la *Prestation*.

28 Paris, A. N., F⁷ 3053.

29 Pour toute la période du règne, nous avons relevé les noms suivants : baronne von Buttler, générale du Coudras, Mme d'Esterno (durant le voyage à Cassel en 1807), comtesse de Fürstenstein, comtesse de Gilsa, princesse de Hesse-Philipsthal, la princesse de Hohenlohe-Kirchberg, baronne de Keudelstein, Mme Lafèche, comtesse de Laville-sur-Ilton, princesse de Löwenstein-Wertheim, comtesse Morio, comtesse d'Orberg, baronne d'Otterstedt, comtesse von Pappenheim (1788-1844), baronne de Schele, baronne de Schliecher, baronne von Witzleben.

30 La baronne von Boucheporn et la comtesse von Schwicheldt. Elle a aussi des lectrices (Mme Malet de la Rochette dès 1807, qui occupe la charge avec Mlle Clémence de Carondelet en 1813), un secrétaire des commandements (M. Pfeiffer), un aumônier et prédicateur (M. Daenzel en 1807 et M. Habich en 1812 et 1813), et un premier médecin (M. Zadig en 1812).

31 Carl Haase, *Politische Säuberungen in Niedersachsen 1813-1815. Eine Fallstudie zur Phänomenologie der Kollaboration*, Hildesheim 1983 (Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Niedersachsen und Bremen XXXV, Quellen und Untersuchungen zur allgemeinen Geschichte Niedersachsens in der Neuzeit, Band 5), p. 40 et 225-228.

32 Du Casse, 1861-1866 (note 19), t. 3 (1862), p. 113 et t. 5 (1864), p. 155. Il n'apparaît pas cependant dans l'*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22).

de la cour westphalienne)³³. Si, en 1811 et 1812, on retrouve à ce poste le baron Carl Ludwig von und zu Gilsa (1753/1754-1823)³⁴, le titre n'apparaît plus dans *l'Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1813*³⁵.

En juillet 1810, il est décidé de réunir les deux cours :

« Tous les chambellans et autres officiers de la cour feront à l'avenir le service auprès du roi et de la reine. Le nombre de ces chambellans a été fixé à vingt, à la tête desquels se trouve le premier chambellan M. le comte de Pappenheim³⁶. »

II. 3 Le Grand maître des cérémonies

Le mari de la comtesse Bocholtz-Asseburg, Theodor Werner (1743-1822), est Grand maître des cérémonies pendant toute la durée du règne. Issu d'une très ancienne et fortunée famille de Paderborn, il est « un homme *sans moyen* mais extrêmement ambitieux et intrigant »³⁷. Il est chargé d'organiser et superviser les « grandes cérémonies publiques et solennelles et introductions ordinaires »³⁸.

II. 4 Le Grand maréchal du palais

Parallèlement, le Grand maréchal du palais, jusqu'en décembre 1811, est donc le Français Meyronnet (ill. 3). Il veille à « l'entretien (...),

33 Paris, A. N., F⁷ 3053. Valentin de Salha est colonel aide de camp du roi en 1807, général de brigade et gouverneur des pages en 1808, puis général de division et ministre de la guerre en 1810. Il est fait comte de Höne en 1810 et comte d'Empire en 1812. Il pourrait s'agir de l'officier qui prête serment au drapeau sur la *Prestation*.

34 Son épouse, Elisabeth Marie, née baronne de Buttlar (1764/1765-1813), est dame du palais (voir *Nassauische Parlamentarier. Ein biographisches Handbuch*, éd. par Cornelia Rösner, *Teil 1, Der Landtag des Herzogtums Nassau 1818-1866*, Wiesbaden 1997 (Vorgeschichte und Geschichte des Parlamentarismus in Hessen 16), p. 57).

35 *Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1813*, Cassel 1813, p. 72. Cependant, en 1813, le comte von Bussch-Hünefeldt est chevalier d'honneur, mais il est rapidement remplacé par le baron von Gilsa, tandis que le comte von Oberg, chambellan en 1812, sert comme écuyer d'honneur (ibid. et *l'Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812, 1812* (note 22), p. 72).

36 *La Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, 30 juillet 1810, p. 1 (nouvelles de Cassel datées du 17 juillet) et Du Casse, 1861-1866 (note 19), t. 6 (1865), p. 259. Wilhelm Rabe von Pappenheim (1764-1815) est le premier chambellan du roi (voir *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, éd. par Michael Eissenhauer, cat. exp. Cassel, Museum Fridericianum, Munich 2008, notice 151, p. 286) et l'époux de Diane von Pappenheim (1788-1844) (voir ibid., notice 150, p. 285-286).

37 Paris, A. N., F⁷ 3053. Selon cette même source, il aurait déclaré en 1808 « en plein Salon de service du roi « *quelle pétaudière que cette cour* » !

38 Étiquette de la cour de Westphalie, 1809 (n. 9), p. 60. Ce dernier officie avec un bâton de cérémonie dont deux exemplaires sont conservés par le Museumslandschaft Hessen Kassel. Son habit à la française de Grand maître des cérémonies, en soie rouge, nous est aussi partiellement conservé, transformé, après la chute du royaume, en chasuble de prêtre de l'église de l'ancien cloître bénédictin sécularisé de Gehrden, que Jérôme lui avait donné comme terre héréditaire (Cat. exp. Cassel, 2008 (note 36), n° 247, p. 354 et n° 409, p. 470).

l'embellissement et l'ameublement ; la distribution des logements ; (...) le service de la bouche, les tables, le chauffage, l'éclairage, l'argenterie, la lingerie et la livrée »³⁹. Ce fils d'un couple de cabaretiers de Martigues a fait carrière dans la Marine. Il navigue avec Jérôme comme aspirant sur l'*Indivisible* en Méditerranée et aux Antilles, et « devient un de ses intimes, compagnon de débauche et d'aventure »⁴⁰. Jérôme le fait comte westphalien de Wellingerode, en 1808, et Napoléon comte d'Empire en 1812⁴¹.

Il a sous ses ordres le maréchal de la cour⁴², les préfets du palais⁴³ et les gouverneurs des Palais. Ainsi, en 1813, le baron de Gilsa est en charge du palais de Brunswick et le général de brigade Ferdinand de Laville-sur-Ilion (1777-1865)⁴⁴ du palais de résidence (ill. 5)⁴⁵.

II. 5 Le Grand chambellan

Jérôme a sans doute choisi de nommer le comte von Waldburg-Truchsess (ill. 4) Grand chambellan pour se rallier la noblesse allemande⁴⁶. En 1809, suite à la disgrâce de son épouse, il est remplacé par Meyronnet, mais dès l'année suivante, c'est à nouveau un Allemand, le landgrave Ernst Konstantin von Hesse-Philipsthal (1771-1849) (ill. 6), qui officie à cette charge⁴⁷.

Le Grand chambellan est « chef du service de la Chapelle et de la Chambre ». Il s'occupe donc de « tout ce qui concerne les honneurs du Palais, les audiences ordinaires, les serments qui se prêtent dans le cabinet du Roi, les entrées, les levers et couchers de Sa Majesté, les fêtes, les cercles, les théâtres du Palais, la musique, les loges du Roi et de la Reine aux différents spectacles, les huissiers d'appartements et valets-de-chambre »⁴⁸.

39 Étiquette de la cour de Westphalie, 1809 (n. 9), p. 3-4.

40 Paris, A. N., F⁷ 3053.

41 Meyronnet est aussi conseiller d'État (1808) et capitaine général des Gardes (1810) (voir Albert Révérend, *Armorial du premier empire : titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon I^{er}*, Paris 1894-1897, vol. 3 (1896), p. 240, et *Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22), p. 106).

42 Le baron de Boucheporn dès 1812 (*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22), p. 58).

43 En 1811, ce sont Honoré de Boucheporn, baron von Buttlar et baron de Reineck (*Hof- und Staats-Handbuch des Königreichs Westphalen*, Hannover 1811, p. 44), ce dernier étant remplacé dans l'*Almanach* de 1812 par le chevalier Legras de Bercagny (*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22), p. 58).

44 Il épouse en 1810 Caroline-Thérèse, fille du prince de Hesse-Philipsthal.

45 En 1811, il n'existe cependant qu'un gouverneur, celui du palais de Cassel, qui est le Général chevalier de Wurmb ; le Colonel chevalier de Bosse est sous-gouverneur de Napoléonshöhe et le chef de bataillon Geissot (?) sous-gouverneur de Brünswick (*Hof- und Staats-Handbuch des Königreichs Westphalen*, 1811 (note 43), p. 44).

46 En France, Napoléon en avait fait autant en nommant des nobles d'Ancien Régime (Talleyrand et Montesquiou-Fezzensac).

47 *La Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, 26 août 1810 (nouvelles de Cassel datées du 16 août 1810).

48 Étiquette de la cour de Westphalie, 1809 (n. 9), p. 3-4.



Ill. 5. François Joseph Kinson (?),
Portrait de Ferdinand de Laville sur Illon,
huile sur toile, 68 x 54 cm,
Paris, Musée de l'Armée,
inv. 04357 ; Ea 213



Ill. 6. George Daw,
Portrait du Landgrave de Hesse-Philipstahl,
vers 1825, huile sur toile, 70 x 62,5 cm,
Saint-Pétersbourg, Musée de l'Ermitage,
inv. ГЭ8054

Le Premier chambellan et Maître de la garde-robe du roi est donc au départ le Français Le Camus (ill. 2). Il reçoit le titre de comte de Fürstenstein en 1807, celui de comte d'Empire en 1812. Selon la police impériale, « le roi a fait la connaissance de cet homme pendant son séjour en Amérique, sous les auspices des plaisirs... On s'est généralement accordé à reconnaître à M. Lecamus, comte de Furstenstein, peu d'aptitude aux grandes affaires, mais un dévouement extrême aux volontés, aux fantaisies du Roi, qu'il ne quitte presque jamais ; toujours à la cour, rarement dans son Cabinet. »⁴⁹ Puis, à partir de 1812, il est remplacé par le comte allemand Wilhelm Rabe von Pappenheim (1764-1815)⁵⁰.

Grand chambellan et Premier chambellan sont assistés d'une vingtaine de chambellans, en service ordinaire ou extraordinaire. Sur les 40 noms relevés durant le règne, 31 sont allemands⁵¹. Par ces nominations, Jérôme tente donc de s'attacher la noblesse allemande, principale propriétaire terrienne du royaume⁵².

En 1809, le secrétaire de cabinet Étienne-Jules Cousin de Marinville (1780-1861) devient chambellan et nouveau Maître de la garde-robe. Lui succède au cabinet le maître des requêtes au Conseil d'État Antoine André Bruguière, baron de Sorsum (1773-1823)⁵³. C'est donc au Conseil d'État et à la cour que ce philologue, littérateur et linguiste côtoie le jeune Jacob Grimm (1785-1863), auditeur au Conseil d'État et bibliothécaire du roi⁵⁴ – et sans doute aussi dans le cercle de l'écrivaine *Lulu* Brentano (1787-1854) –, l'épouse du banquier de la cour, Carl Jordis-Brentano (1775-1827)⁵⁵.

49 Paris, A. N., F⁷ 3053.

50 *Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22), p. 58.

51 Nous avons relevé les noms suivants : baron von Asseburg, baron de Barral, baron Bigot de Villandry, baron von Bischofshausen, baron von Blumenthal, baron von Bodenhausen, comte von Bohlen, baron von Bülow, baron von Campen, chevalier de Courbon, baron Cousin de Marinville, baron von Dörnberg, marquis d'Esterno, comte von Flemming, baron von Fülgraff, général Girard, baron von Hammerstein, baron von Horst, comte von Jagow, baron von Knigge, Lafèche, Auguste Lecamus, baron von Linden, comte von Lippe, comte von Læwenstein-Wertheim, comte von Merveldt, baron von Müchenhausen, baron von Ompteda, comte von Oberg, baron von Rückenhausen, comte von Scheele, baron von Schliecher, baron von Schlotheim, baron von Schwiecheldt, comte von Seybelsdorff, le ministre Siméon, baron von Spiegel, baron von Trott, comte von Veltheim, comte von Westphalen.

52 Après Napoléon et Jérôme bien sûr.

53 Sur leurs activités, voir l'édition d'archives en fin de volume (et notamment le chapitre sur les années 1807-1809).

54 Ce poste de bibliothécaire lui permet (financièrement et par les livres qu'il a à sa disposition ou qu'il peut commander) de mener à bien ses premières publications avec son frère Wilhelm, dont les fameux *Kinder-und Hausmärchen* en décembre 1812.

55 Guillaume Nicoud, « "Die Zukunft Europas wird wesentlich von der Klugheit zweier Nationen abhängen..." Die Brüder Grimm und Frankreich » dans *Expedition Grimm*, éd. par Thorsten Smidt, cat.exp. Cassel, Dresde 2013, p. 28-35.

II. 6 L'Aumônerie

Au début du règne, l'Aumônerie est aussi sous le contrôle du Grand chambellan. « Il n'y a qu'une chapelle » et « la Reine (quand elle est catholique) et les Princes ont les mêmes Aumôniers que ceux du Roi »⁵⁶. L'évêque d'Hildesheim Karl Friedrich baron de Wendt (1748-1825) occupe la charge de Premier aumônier⁵⁷. Dès 1812⁵⁸, il officie sous le contrôle du Prince évêque de Corvey, Ferdinand Hermann Maria von Lüninck (1795-1820), nommé Grand aumônier (ill. 7)⁵⁹.

II. 7 Le Grand écuyer

« L'écurie et ses différents services, les Pages, les armes de guerre de Sa Majesté, la surveillance et la direction des haras »⁶⁰ sont sous la responsabilité du Grand écuyer. Il est donc choisi au départ parmi les officiers militaires français de l'entourage du souverain.

Dès juillet 1808, le général de brigade Lefebvre-Desnouettes est remplacé à ce poste par le colonel Maurice François de Castelnau, comte d'Albignac (1775-1824), d'ancienne noblesse. Bien que nommé ministre de la Guerre et comte de Ried en 1810, il quitte la Westphalie la même année⁶¹.

En décembre 1810, le général de division et colonel général de la garde Louis Antoine Morio (1771-1811), nouvellement promu comte de Marienborn, devient à son tour Grand écuyer (ill. 8)⁶². Il est assassiné dans les Écuries royales de Cassel le 25 décembre 1811 par un maréchal-ferrant qu'il venait de congédier. Il est remplacé au moins à partir de 1813 par le Premier écuyer d'honneur, le comte et général de brigade westphalien Wilhelm Ernst Ludwig Otto von der Malsburg (1787-1863), appartenant à une ancienne famille noble de Hesse⁶³.

56 *Étiquette de la cour de Westphalie*, 1809 (n. 9), p. 5.

57 Cat. exp. Cassel, 2008 (note 36), notice 404, p. 467.

58 Il ne figure pas dans *l'Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22).

59 C'est lui qui officie sur le *Serment*, décoré du grand cordon de l'ordre de la Couronne de Westphalie, qu'il a reçu le 1^{er} janvier 1813 (Cat. exp. Cassel, 2008 (note 36), notice 169, p. 301).

60 *Étiquette de la cour de Westphalie*, 1809 (n. 9), p. 39.

61 Colonel Sauzey, « Le général Maurice d'Albignac grand-écuyer du Roi Jérôme de Westphalie, 1807-1810 », dans *Revue des études napoléoniennes* 11, janvier-juin 1917, p. 219-229.

62 Voir Révérend, 1894-1897 (note 41), vol. 3 (1896), p. 286. Son épouse, Claire-Adélaïde Le Camus (1789-1875), la sœur de Fürstenstein, se remaria en 1822 avec le baron d'Empire Victor-Guy Duperré (1775-1846), *ibid.*, p. 72).

63 Cat. exp. Cassel, 2008 (note 36), p. 302.

Ill. 7. François Joseph Kinson,
Portrait de von Lüninck,
Prince évêque de Corvey et Grand aumônier,
 vers 1812-1813,
 huile sur toile, 223 x 145 cm,
 Musée du château royal de Blois,
 inv. 898.1.2



Ill. 8. Jacques François Llanta (lithographe),
 Le général de division comte Morio de Marienborn,
 lithographie tirée de Gilbert Boudant,
 Histoire de Chantelle, Desrosiers, Moulins, 1862, n.p.

Le Grand écuyer est assisté d'écuyers d'honneur⁶⁴ comme Wilhelm von Marenholz, nommé dès 1808. Ce dernier est le fils de Charlotte von Hardenberg (1769-1820), la maîtresse puis l'épouse de Benjamin Constant (1767-1830)⁶⁵.

II. 8 Le Grand veneur

L'un des frères de Charlotte est le grand ministre prussien comte Friedrich August Burchardt von Hardenberg (1770-1837) ; un autre est le Comte Carl Philipp von Hardenberg (1756-1840), que nous pensons être le Grand veneur de Jérôme, conseiller d'État et baron (dénommé dans les documents westphaliens Charles von Hardenberg). Il gère « la surintendance et la direction de tout ce qui a rapport aux chasses et à la pêche des domaines de Sa Majesté »⁶⁶.

Pour illustrer, s'il en était encore besoin, que la famille Hardenberg est bien en cour à Cassel, précisons que Le Camus de Fürstenstein épouse en 1809 Adélaïde Hardenberg (1784-?), la nièce de Charlotte. Lorsque ceux-ci sont à Paris, ils dînent donc naturellement chez Constant !⁶⁷

II. 9 L'Intendance générale

Enfin, à la tête de l'Intendance générale de la Maison du roi se trouve un autre intime de Jérôme: Jean-Georges-Constantin Laffèche (vers 1773-1835), baron de Keudelstein⁶⁸. Ce conseiller d'État démissionne cependant en février 1811 et il est remplacé par le Maître des requêtes et Intendant des Bâtiments et Domaines de la Couronne, le chevalier Joseph Moulard (vers 1773-avant 1865)⁶⁹.

Le Contrôleur général de l'administration de la liste civile est le

64 Sur les seize écuyers d'honneurs relevés dans le *Hof- und Staats- Handbuch des Königreichs Westphalen*, 1811 (note 43 ; p. 46-47), l'*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22 ; p. 61) et l'*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1813*, 1813 (note 35 ; p. 68), cinq seulement sont Français. Nous avons donc relevé les noms suivants : le colonel du 2nd régiment de hussards de Berger, le général de brigade et baron de Borstell, le lieutenant aux gardes du corps et major baron de Busch-Münch, le lieutenant des chasses Albert Collignon, les colonels du 1^{er} régiment de hussards baron de Hammerstein et baron de Hersberg (en 1812 seulement pour ce dernier), le général-commandant la 1^{ère} division militaire et baron de Klösterlein, le major Lazare Laffèche, le chef d'escadron et baron de Marenholtz, le baron de Mengersen, le colonel-commandant le département de la Fulde baron de Schlothheim, le chevalier de Saint-Sauveur, le comte de Stollberg-Wernigerode, baron de Villemereuil (en 1811 seulement), le colonel chevalier Wolf (idem), le général de brigade et baron de Zandt.

65 Benjamin Constant, *Correspondance générale. VII, 1808-1809*, éd. par Paul Delbouille et Robert Leroy, Tübingen 2009, p. 605.

66 *Étiquette de la cour de Westphalie*, 1809 (n. 9), p. 75. Il est à souligner que la pêche n'est pas traitée par l'étiquette impériale.

67 Constant, 2009, p. 490.

68 Titre créé en 1808 par Jérôme et reconnu en 1811 par Napoléon.

69 *Hof- und Staats- Handbuch des Königreichs Westphalen*, 1811 (note 43), p. 49.

maréchal de la cour le baron von Boucheporn⁷⁰, remplacé ensuite (selon l'*Almanach* de 1812⁷¹) par Antoine Borel Duchambon (1748-1849), baron de Retterode⁷², ancien Trésorier général de la Couronne (remplacé quant à lui par Auguste Le Camus).

En 1808, l'Intendant Laffèche engage un jeune architecte rencontré en Italie et natif d'un territoire nouvellement westphalien, Leo von Klenze (1784-1864). Il le charge d'édifier un théâtre de cour à Napoléonshöhe. Parallèlement le ministre comte Joseph Jérôme Siméon (1749-1842) confie au Français Auguste Henri Victor Grandjean de Montigny (1776-1850) la transformation du *Museum Fridericianum* en un Palais des États. Cohabitent ainsi, à la page des architectes de la Surintendance de l'*Almanach royal* de 1812, les noms du casselois (et ancien architecte de l'électeur) Heinrich Christoph Jussow (1754-1825) – au poste de directeur des Bâtiments de la Couronne – ; de Grandjean de Montigny – devenu premier architecte – ; de Klenze – en second.

Quant à la musique du palais, elle est dirigée – après la démission en 1809 de Johann Friedrich Reichardt (1752-1814), ne pouvant accepter que l'on proposât son poste (sans succès) à Ludwig van Beethoven (1770-1827) – par le piémontais-sarde Félix Blangini (1781-1841). Ajoutons enfin, qu'en 1812, le flamand François Joseph Kinson (1771-1839) devient Premier peintre du roi⁷³ et qu'il est notamment chargé de peindre les grandes figures de cette cour.

La Maison du roi Jérôme reflète donc sa générosité envers les personnes qui lui sont dévouées ou qui acceptent de mettre leur noblesse à son service, qu'ils soient Français ou Allemands, roturiers ou nobles de vieille souche. Mais Jérôme s'emploie surtout à rallier à sa cour la noblesse allemande comme l'illustre la nomination d'une majorité d'individus germaniques à la tête des principales charges de la cour (et notamment comme chambellan). Ce qui n'est pas sans favoriser la création de partis.

III. La vie à la cour de Napoléonshöhe.

III. 1 Partis de cour allemand contre français ?

En 1809, l'affaire de la disgrâce de la Grande maîtresse offre un témoignage révélateur de la vie au palais, des luttes d'influence entre officiers de la maison et de leurs enjeux. Charles-Frédéric, baron de Reinhard (1761-1837), ministre plénipotentiaire de l'Empereur auprès

⁷⁰ Ibid., p. 48.

⁷¹ *Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, 1812 (note 22), p. 70.

⁷² Titre créé en 1810 par Jérôme ; il est promu baron d'Empire en 1812.

⁷³ Voir l'édition d'archives en fin de volume, dans le chapitre consacrée à l'année 1812.

de Jérôme, rapporte l'événement engendré par l'éclatement au grand jour de la rivalité entre le Français Meyronnet de Wellingerode et la comtesse allemande von Waldburg-Truchsess :

« Le comte de Wellingerode, grand maréchal du palais, part demain pour Marseille (...) Eh bien, Grande Maîtresse, dit-il en riant, il y a quelques jours, à Mme la comtesse de Truchsess, je pars ; tâchez de mettre ce temps à profit, je resterai un mois, et si vous ne l'empêchez je reviendrai. — Un mois, grand maréchal, c'est bien court ! Mais nous verrons ! — Le mois ne sera pas mis à profit. (...) Le premier janvier, discussion entre elle et le Grand Maréchal. Arrangement des tables du souper qui a déplu au Roi. Gros maux de tête de la Comtesse. Explication en présence du Roi. (...) Quelques jours après Mme de Truchsess reçoit une lettre anonyme renfermant une déclaration d'amour d'un style un peu leste. Elle la montre au Roi. Les soupçons divaguent ; elle nomme au hasard, quelques Français ; entre autres M. Lefbvre⁷⁴. (...) Quelques jours après la princesse de Hohenlohe⁷⁵ est surprise par Mme de Truchsess. Celle-ci fait un cri. La princesse est renvoyée. « C'est pour d'autres fredaines encore » a dit la Reine. Il paraît que ces autres fredaines avaient déjà eu des suites, car celui qui avait été surpris prétend que ce n'est pas lui. C'était M. Cousin-Marinville, secrétaire intime du Roi. Le lendemain le Roi lui remet la clef de chambellan : « Voilà, lui dit-il, une clé pour vous faire souvenir de fermer la porte⁷⁶. »

Puis une nouvelle intrigue de la comtesse contre une fille du ministre Siméon décide le roi à la renvoyer. La Grande maîtresse aurait donc tenté de diriger et d'imposer un parti pro-allemand à la cour en s'attachant le cœur du roi, tout en tentant de monter la reine contre les Français.

III. 2 Célébration à Napoléonshöhe

C'est presque essentiellement à Cassel que vit cette cour et que se déroulent ses frasques comme ses fastes. Elle se réunit dans la résidence de ville (jusqu'à son incendie en novembre 1811), et parfois dans l'Orangerie située en contrebas⁷⁷, mais se rend aussi dans la résidence de Napoléonshöhe, située à proximité.

C'est ici qu'elle célèbre le nouvel an 1809, célébration qui illustre parfaitement la vie à la cour westphalienne : le matin, à onze heures

⁷⁴ Nous ne pouvons malheureusement préciser de qui il s'agit.

⁷⁵ Id.

⁷⁶ Archives du Ministère des affaires étrangères, correspondance politique, bulletin du 5 février 1809 (cité par Édouard Driault, « Chronique de la cour de Cassel sous le roi Jérôme (1809) », dans *Revue des études napoléoniennes* 1, janvier-juin 1912, p. 414-417).

⁷⁷ Avec son bowlingrin servant de lieu de parade comme sous l'Électeur – pour preuve le tableau du *Serment*.

moins le quart, les officiers de service viennent prendre leurs ordres auprès du roi, rejoint dans son cabinet par la reine. Les membres de la cour se réunissent dans le Salon bleu et jaune avant d'entrer dans la Salle du trône pour présenter leurs vœux à leurs Majestés. La reine s'étant ensuite retirée dans ses appartements, le Maître de cérémonie fait entrer les ministres et les conseillers d'État qui se placent autour du trône, puis s'avancent tous les ambassadeurs. À onze heures, les collèges et les députations des différents grades d'officiers sont présentés en audience au roi. Suit une messe⁷⁸.

Selon le *Journal des Luxus und der Moden* qui relate ces événements, Jérôme était vêtu de son grand costume avec manteau pourpre ; les dames portaient la robe de cour (ill. 9) ; les hommes l'habit habillé de cour à la française, et même, pour ceux qui possédaient des charges curiales et pour les conseillers d'État, le grand costume avec «Mänteln und spanischen Hüten», une reprise des toques de la cour des Tuileries (ill. 10)⁷⁹.

Ill. 9. Artist inconnu,
Robe de cour, en satin,
le manteau, en velours,
détail d'une planche de
l'*Almanach de poche de Goettingue*
pour l'année 1810,
Göttingen, Dieterich, 1810, n.p.



Ill. 10. Toque ayant appartenu à Jérôme,
velours noir, 35 cm,
musée national du château
de Fontainebleau, inv. N 358

⁷⁸ « D. » [von Apell ?], « Winterunterhaltungen in Kassel / Dritter Brief », *Journal des Luxus und der Moden*, février 1809, p. 96.

⁷⁹ Ibid.

Le soir, le roi apparaît dans un uniforme blanc des gardes et la reine dans une robe de soie blanche rayée d'or. À huit heures, ils rejoignent leurs invités dans le Grand salon vert. La cour, les dames invitées de Cassel, les officiers et les autres hommes conviés se placent de part et d'autre des souverains pour écouter un concert qui dure une heure⁸⁰.

Le couple royal ouvre ensuite le bal sur une écossaise où les danseurs forment une colonne de presque 40 couples, puis le souper est servi : « um 12 Uhr war ein glänzendes Souper nach einer neuen Einrichtung an vielen Tafeln. In einem langen schönen Saale standen wohl 16 Tafeln, jede zu 12 Couverts, woran die Kammerherren und Hofchargen präsidirten, und auf dem Ball sich ihre Gesellschaft baten ; jeder Herr engagirte sich eben so eine Dame zur Narchbarin »⁸¹. Dans un salon adjacent aux portes laissées ouvertes, d'autres tables sont présidées par le roi (pour celle placée au centre) et par les grands officiers de la cour. La table royale (dressée avec un très précieux service)⁸² réunit les ambassadeurs et leurs épouses. La soirée se termine par un bal qui dure jusqu'à deux heures du matin.

III. 3 Les appartements d'apparat de Napoléonshöhe

La brillante vie de cour se déploie donc selon une stricte étiquette et avec faste dans les salons de Napoléonshöhe. Grâce aux plans, archives et autres sources bibliographiques, l'organisation et l'agencement général des appartements d'apparat du palais à l'époque du royaume de Westphalie nous sont connus (fig.1 et 2 de l'introduction des archives)⁸³.

À son arrivée, Jérôme aménage le corps central (tout juste achevé) et destine à des espaces d'apparat l'essentiel de la partie centrale du rez-de-chaussée, distribué en deux enfilades⁸⁴. Il modifie toutefois rapidement la *Grande galerie* en stuc, la plus grande des pièces (située au centre du bâtiment, du côté de l'enfilade ouest), en la compartimentant en trois salles. La pièce créée au Sud (en communication directe avec la *Salle d'audience*) est même élargie à l'est pour y aménager une niche sous voûte surbaissée⁸⁵. Ses murs étant recouverts de velours cramoisi, elle est nommée ainsi (*Cramoisi*) quand elle n'est pas citée selon sa fonction de

80 Ibid., p. 97. Précisons cependant que « Der König liebt keine Adagio's, noch zu lange Stücke, weshalb auch die Instrumental-Musik nur leichte gefällige Allegro's oder Rondo's wählt. » (ibid.)

81 Ibid., p. 97-98.

82 Un des deux conservés à la Résidence de Munich ?

83 Pour référence à cette rapide présentation de l'architecture et des aménagements intérieurs de Napoléonshöhe, nous renvoyons aux nombreuses pages sur le sujet dans l'édition d'archives en fin de volume (et notamment au chapitre consacré aux inventaires du palais).

84 Comme projeté initialement par l'Électeur.

85 Avec une porte en son centre qui donne accès à une petite pièce en abside conquise sur l'enfilade est.

Salle du trône. Un dessin attribué à l'architecte et décorateur Johann Conrad Bromeis (1788-1855)⁸⁶, ainsi qu'une photographie prise avant la destruction du palais durant la Seconde Guerre Mondiale (ill. 5 et 10 de l'intro des archives), nous en conserve l'aspect.

En 1812 environ, la reine, qui occupe jusqu'alors une partie des autres pièces principales du rez-de-chaussée, rejoint le roi à l'étage noble. Entre leurs appartements aménagés autour de leurs chambres d'apparat (situées aux deux extrémités semi-circulaires du bâtiment), se trouve une autre série de pièces d'apparat organisées autour de la *Grande salle* centrale (et dont au nord, les Salons bleu clair et vert, qui pourraient être ceux utilisés durant le nouvel an 1809).

Sources archivistiques, manuscrites et iconographiques nous permettent donc de reconstituer l'environnement fastueux dans lequel se déploie la cour westphalienne.

Par les aménagements et la mise au goût du jour des palais comme Napoléonshöhe, par les fastes déployés pour tenter d'emporter l'adhésion de ses sujets au pouvoir, et surtout par l'intégration de la noblesse allemande à sa maison pour se rallier l'aristocratie locale, Jérôme tente de créer une cour proprement westphalienne. Si elle est, malgré sa brièveté, une des plus brillantes d'Allemagne, elle reste toutefois marquée par le régulateur⁸⁷ du palais impérial des Tuileries.

⁸⁶ Mine de plomb, plume, encre noire et aquarelle sur papier, H. 0,291 × L. 0,462 m, MHK, GS 5775 (voir Cat. exp. Cassel, 2008 (note 36), n° 227, p. 342-343 et 252, p. 356-357).

⁸⁷ L'actuel régulateur conservé à Wilhelmshöhe date d'ailleurs du règne de Jérôme (Cat. exp. Cassel, 2008 (note 36), n° 221, p. 336-337).

- Annexe

Étiquette de la cour de Westphalie,

Tome premier, Cassel, de l'Imprimerie Royale, 1809.

Titre I : Grand Chambellan.

Chap. I Fonctions et attributions du Grand Chambellan.

Chap. II Aumônerie.

Chap. III Du premier Aumônier.

Chap. IV Du Vicaire-général, Maître des Cérémonies.

Chap. V Des Aumôniers ordinaires.

Chap. VI Des Chapelains.

Chap. VII Du Sacristain.

Chap. VIII Maître de la Garde-robe

Chap. IX Chambellans

Premiers chambellans, chambellans ordinaires

Chap. X Chambellans de la Reine.

Chap. XI Gentilhomme de la Chambre.

Titre II : Grand Maréchal.

Chap. I Fonctions et attributions du Grand Maréchal du Palais et des Officiers compris dans son service.

Chap. II Du Maréchal de la Cour.

Chap. III Des Gouverneurs des Palais.

Chap. IV Des Préfets du Palais.

Chap. VI Des Fourriers des Palais.

Titre III : Capitaine des Gardes.

Titre IV : Grand-Ecuyer.

Chap. I Fonctions et attribution du Grand-Ecuyer, et des Officiers de son service.

Chap. II Premier Écuyer d'honneur.

Chap. III Écuyers d'honneur.

Chap. IV Écuyers d'honneur de la Reine.

Chap. V Pages

Chap. VI Gouvernement des Pages.

Chap. VII Administration.

Titre V : Grand Maître des cérémonies.

Chapitre I Fonctions et attributions du Grand Maître des cérémonies, et des officiers et autres personnes employées dans le département des Cérémonies.

Chapitre II Cérémonies solennelles et publiques.

Chapitre III Cérémonies ordinaires.

Chapitre IV Fonctions des Officiers et des personnes employés sous le Grand Maître des cérémonies.

Chapitre V Des Aides de cérémonies.

Titre VI : Grand Veneur.

Chapitre I Grand Veneur.

Chapitre II Capitaine des Chasses, commandant de la Vénèrie.

Chapitre III Lieutenants des Chasses.

Titre VII : Intendant Général.

Chap. I Fonctions et attributions de l'Intendant Général.

Chap. II Du Directeur-général des Domaines particuliers et des Capitaux de Sa Majesté.

Titre VIII : Trésorier général

Titre IX : Secrétaire du Cabinet et des Commandements

Titre X : Colonels généraux et aides-de-camp du Roi.

Chap. I Fonctions et attributions des colonels-généraux.

Chap. II Aides-de-camp du Roi.

Titre XI : Grand Maître de la Maison de la Reine.

Chap. I Fonctions et Attributions du Grand Maître de la Maison de la Reine.

Chap. II Grande Maîtresse de la Reine.

Chap. III Gouvernante des Princes et Princesses.

Chap. IV Dame d'atours.

Chap. V Dames du Palais

Chap. VI Demoiselles d'honneur.

„Ich wollte ich könnte französisch“ – Theater in Kassel

Fabian Fröhlich

Im Winter und Frühjahr 1807/08 weilte Clemens Brentano, neben Achim von Arnim führender Kopf der sogenannten Heidelberger Romantik, für einige Monate in Kassel. Er logierte im Haus seines Schwagers, des für König Jérôme tätigen Bankiers Karl Jordis, und arbeitete am zweiten Band der Volksliedsammlung *Des Knaben Wunderhorn*. Über die für Kassel noch ungewohnten Festivitäten des sich gerade konstituierenden westphälischen Hofes urteilte der junge Dichter mit wenig Sympathie. In einem Brief an Friedrich Carl von Savigny vom 18. Dezember 1807 brachte er seinen Unmut darüber zum Ausdruck, dass seine Frau Auguste mit Achim von Arnim ausgiebig über Hofgeschichten tratsche und „gegen alle Sitte und zum Skandal der Leute Franzosen Bälle“ besuche, in Häusern „wo ich nie hinkomme oder hinkommen werde“¹ – eine Klage, die ein wenig an die Fabel vom Fuchs denken lässt, der die Trauben als zu sauer verschmätzt, nur weil er nicht an sie heranreicht.

Seine eher ablehnende Haltung gegenüber den Franzosen hielt Brentano jedoch nicht davon ab, der in Kassel neu erblühenden französischen Bühnenkunst seinen Respekt zu zollen. „Das teutsche Theater ist noch sehr schlecht“, schreibt er im März 1808, also etwa vier Monate nach dem Einzug Jérômes und Katharinas in die Hauptstadt, an seinen Freund von Arnim, „das französische macht mit einzelnen Talenten und wirklich manchen allerliebsten kleinen Stücken und durch die Gehaltenheit aus Manier viel Freude. Ich wollte ich könnte französisch ich würde eine Menge Stücke schreiben.“²

1 Clemens Brentano, *Sämtliche Werke und Briefe*, hg. von Jürgen Behrens, 38 Bde., Bd. 31, Stuttgart u. a. 1991, S. 628.

2 Ebd., Bd. 32, Stuttgart u. a. 1996, S. 34.

Solche und ähnliche Stoßseufzer kamen in diesem und den folgenden Jahren wohl etlichen Kasseler Theaterbesuchern über die Lippen, wenngleich sie in der Regel natürlich als einfache Zuhörer sprachen und nicht als nach neuen Tätigkeitsfeldern suchende Autoren. Für die Oper – und für das Ballett ohnehin – waren Französischkenntnisse zwar entbehrlich, aber was das Schauspiel betraf, so konnte der Theaterbesuch für einen einsprachig aufgewachsenen Deutschen zu einem doch recht frustrierenden Erlebnis werden. Zu sagen, dass das Französische, sei es nun hinsichtlich der Sprache oder der Musik, die Bühne dominiert hätte, wäre noch untertrieben: Von wenigen Ausnahmen abgesehen gab es nach zwei Jahren französischer Regentschaft schlicht nichts anderes mehr.

Doch war dies etwas gänzlich Neues für die Kasseler Bühne? Bedeutete es einen Fortschritt oder einen Rückschritt, möchte man es positiv oder negativ bewerten oder sowohl als auch? Wie kaum anders zu erwarten, hat das spätere 19. Jahrhundert diese Fragen überwiegend negativ beantwortet. Der vergnügungssüchtige „König Lustig“ und sein französisches Theater: Dies waren Themen, die sich aufs Schönste verbinden und zum Ausformulieren nationaler Stereotype nutzen ließen. In den Schmähchriften nach 1813, aber auch in der seriöseren deutschen Geschichtsschreibung ist immer wieder die Rede von sittenlosen französischen Schauspielerinnen, von gesunkener Moral und unbeschreiblichen Gräueln auf der Bühne – und, natürlich, in der Loge des Königs – oder doch zumindest von „glänzenden Äußerlichkeiten, wozu die Franzosen ein angeborenes Talent besitzen“³ – ganz im Gegensatz zu den von Natur aus tief sinnigen und ernsthaften Deutschen, so die damit einhergehende ausgesprochene oder unausgesprochen bleibende Behauptung.

Wenn man aus heutiger Sicht ein Urteil darüber fällen möchte, ob das französische Theater der westphälischen Zeit neu für Kassel war und ob es eine Wendung zum Besseren oder zum Schlechteren darstellte, so muss man zunächst fragen, wie sich die Situation in den Jahrzehnten davor darstellte – und kommt schnell zu dem Ergebnis: Etwas gänzlich Neues war Jérômes Théâtre Royal nicht; es stellte keinen Bruch mit allen Traditionen dar.

Blickt man von 1807 ein Vierteljahrhundert zurück, in die Zeit Landgraf Friedrichs II. von Hessen-Kassel (regierte 1760–1785), so trifft man auf eine Situation, die – im Bezug auf das Theater – der Zeit unter Jérôme nicht unähnlich war. Was die höfische Kultur, was Theater, Musik, Literatur betraf, orientierte sich Friedrich II. fast vollständig an Frankreich. Anfangs stand im Bereich der Oper zwar die italienische

3 Wilhelm Lynker, *Das Theater in Kassel*, Kassel 1886, S. 338. Vgl. auch z. B. *Geheime Geschichte des ehemaligen westfälischen Hofes zu Cassel*, St. Petersburg 1814, Nachdruck Kassel 1907, S. 47; Arthur Kleinschmidt, *Geschichte des Königreichs Westfalen*, Reprint der Ausgabe Gotha 1893, Kassel 1970, S. 93.

Opera seria an erster Stelle, sie wurde jedoch nach und nach vom Théâtre français verdrängt und schließlich aufgelöst, sodass am Ende von Friedrichs Regierungszeit fast ausschließlich französische Opéra comique, Ballett, Vaudevilles und französische Boulevardkomödien auf dem Spielplan standen. An keinem anderen Hoftheater im deutschsprachigen Raum wurde das französische Musiktheater in diesem Ausmaß gepflegt.⁴ Gespielt wurde im Opernhaus am heutigen Opernplatz, das bis zum Beginn des 20. Jahrhunderts die Hauptspielstätte in Kassel bleiben sollte, und im Komödienhaus, das bereits 1787 abbrannte. Aus heutiger Sicht war dies zweifellos eine der Glanzzeiten für Musik und Theater der Stadt, doch sorgte der Einfluss der Franzosen auf das Kulturleben und bei Hofe auch damals schon für Unmut. So schrieb beispielsweise der Kasseler Naturforscher Georg Forster an seinen Vater, gemünzt auf den Marquis de Luchet, den landgräflichen „Surintendant de la musique et des spectacles“: „Wenn Sie einen Franzosen kennen, der geläufig Unsinn reden kann, und eine eherne Stirn hat, so senden sie ihn hierher, und in Jahresfrist wird er ein angesehener Mann.“⁵

Deutsches Theater existierte allein in Form von gastierenden Schauspieltruppen und konnte weder hinsichtlich der Darstellungskunst noch der Bühnenwerke auch nur annähernd mit der französischen Konkurrenz mithalten. Obwohl diese Theatergesellschaften mit Rücksicht auf das Publikum leichte Kost boten, hatten sie mit dem Desinteresse sowohl des Hofes als auch des bürgerlichen Publikums zu kämpfen. Der Hunger der Kasseler Zuschauer nach deutscher Bühnenkunst war begrenzt, und die Versuche, ihnen gar Stücke mit gehobenem Anspruch schmackhaft machen zu wollen, endeten mitunter desaströs: Bei einer Aufführung der *Minna von Barnhelm*, die Geld für ein Lessing-Denkmal zusammenbringen sollte, nahm der Theaterdirektor Großmann ganze elf Taler ein.⁶

Nach dem Tod Friedrichs II. 1785 löste sein Sohn und Nachfolger, Landgraf Wilhelm IX., Oper, Ballett und Orchester umgehend auf. Wilhelm stand dem Theater recht gleichgültig gegenüber und hegte wenig Sympathie für französische Kultur. Zwar trug er sich kurzzeitig mit dem Gedanken an ein deutsches „Nationaltheater“ nach dem Vorbild Mannheims oder Hamburgs, die damit verbundenen Kosten ließen ihn jedoch vor der Einrichtung einer stehenden Bühne zurückschrecken. Stattdessen wurden Jahr für Jahr neue Verträge mit wechselnden Unternehmern ausgehandelt, die zwar vom Hof bezuschusst wurden,

4 Vgl. Lynker 1886 (Anm. 3), S. 265–275; Alois Holtmeyer, *Die Bau- und Kunstdenkmäler im Regierungsbezirk Cassel*, Bd. 6, Marburg 1910, S. 524 f.; Michael Steltz, *Geschichte und Spielplan der französischen Theater an deutschen Fürstenhöfen im 17. und 18. Jahrhundert*, München 1965, S. 162.

5 Zit. nach Wilfried Brennecke, Christiane Engelbrecht u. a., *Theater in Kassel*, Kassel 1959, S. 24.

6 Vgl. Lynker 1886 (Anm. 3), S. 315.

im Grunde aber auf eigenes Risiko wirtschaften mussten – eine Herausforderung, an der einer nach dem anderen scheiterte. Das Repertoire umfasste vor allem die gängigen deutschen Komödien, Singspiele, Schauer- und Rührstücke sowie Opéra comique und Opera seria in Übersetzungen.⁷

Diese gegenüber der Regierungszeit Friedrichs stärkere Fokussierung auf deutsches Theater war durchaus typisch für eine Residenzstadt dieser Zeit, doch anders als im 19. Jahrhundert gerne behauptet hatte die allgemeine Hinwendung zu deutschsprachigem Hoftheater und deutschem Personal nur selten etwas mit einer gezielten Förderung oder einer Besinnung auf die heimische Kultur zu tun, sondern eher mit finanziellen Erwägungen. Deutsche Schauspieler und Sänger waren schlicht preiswerter und entsprachen einer neuen Mode der Einfachheit. Sie brachten aber auch einen fast unausweichlichen Niveauverlust mit sich.⁸

Wilhelms Sparsamkeit und seine Unentschlossenheit, welche Rolle er dem Theater in Kassel überhaupt einräumen wollte, machten eine erfolgreiche Theaterarbeit, die Schaffung eines Repertoires, die Verpflichtung von herausragenden Talenten und die Anschaffung angemessener Dekorationen und Kostüme praktisch unmöglich. Seit 1797 wurde das Theater „fürstliches Hoftheater“ genannt, eine formale Nobilitierung, die vermutlich mit Wilhelms Bestrebungen in Zusammenhang stand, die Kurfürstenwürde zu erlangen, jedoch wenig Veränderung brachte. Und auch als Kurfürst, also nach 1803, hielt sich Wilhelms Verlangen nach glanzvoller Repräsentation und dem damit verbundenen Kostenaufwand in Grenzen.

Im Herbst 1806, als die Franzosen in Kassel einmarschierten, existierte zwar eine Theatertruppe, die Schauspiel und Oper – auch französische – gab, doch galt das Kasseler Theater dieser Zeit als ausgesprochen provinziell. Der Korrespondent des renommierten Weimarer *Journals des Luxus und der Moden* schreibt 1807 rückblickend:

„Der Geschmack des Casselschen Publikums kann nicht anders als sehr genügsam seyn, da schon seit Jahren her sie sehr selten etwas Vollendetes sahen, und ich kann auch sagen, hörten. Das Publikum ist zu klein, um ein gutes Theater durch sich allein zu unterhalten, und der Unterhalt aus der Hofkasse ist zu gering; und so wimmelt dasselbe von Subjecten, die auf größeren Bühnen als Statisten debütiert hätten.“⁹

7 Vgl. Brennecke u. a. 1958 (Anm. 5), S. 33–50; Lynker 1886 (Anm. 3), S. 305–337; Hugo Brunner, *Geschichte der Residenzstadt Cassel*, Kassel 1913, S. 303–313.

8 Vgl. Ute Daniel, *Hoftheater. Zur Geschichte des Theaters und der Höfe im 18. und 19. Jahrhundert*, Stuttgart 1995, S. 100.

9 *Journal des Luxus und der Moden*, Oktober 1807, S. 664.

Die Frage, ob Jérômes Herrschaft für das Kasseler Theater eine Verbesserung bedeutete, beantwortet sich damit fast von selbst: Ja, denn es *konnte* nur besser werden. Für einen Hof, der sich am Vorbild Paris zu orientieren gedachte, für einen König, der sich als solcher überhaupt erst legitimieren musste, war ein glanzvolles, gut ausgestattetes Hoftheater unerlässlich. Sparsamkeit zu demonstrieren, womöglich auf Kosten der Qualität, war keine Option. Laut Jérômes Kapellmeister Felice Blangini gab Jérôme in späteren Jahren etwa ein Zehntel seiner Zivilliste, also etwa 500 000 bis 600 000 Franc, für Theater und Orchester aus.¹⁰

Dass das in Kassel Vorhandene nicht einmal ansatzweise genügen konnte, bekam das Königspaar schon bald nach dem feierlichen Einzug in die Hauptstadt im Dezember 1807 vor Augen (und Ohren) geführt. Die Kasseler Truppe hatte für diesen Anlass Mozarts *La clemenza di Tito* einstudiert. Der Hof erschien pünktlich. Katharina, so berichtete sie später, hatte allerdings Mühe, sich während der Aufführung das Lachen zu verkneifen, und Jérôme gab sich demonstrativ gelangweilt – beides, folgt man dem *Journal des Luxus und der Moden*, vollkommen zu Recht. Nach dem ersten Akt verließ die Hofgesellschaft geschlossen das Theater – „nun war auch das Leben vorüber, es war spät, kalt, es wurde leer, und manche kostspielige Decoration paradierte vor niemandem.“¹¹

Kulminierte dieser erste königliche Theaterbesuch auch in einer deutlichen Missfallensbekundung, so verdeutlicht er dennoch, dass sich Jérôme von Beginn an der Rolle des Theaters im Rahmen seiner repräsentativen Verpflichtungen bewusst war. Hier konnte er seinen Untertanen durch den Glanz seines Auftretens imponieren und zugleich Volksnähe demonstrieren. Anlässlich der Anwesenheit des Königspaares im Theater hatte der noch amtierende Direktor das Eintrittsgeld für *La clemenza di Tito* eigens erhöht, Jérôme befahl ihm jedoch, zu den alten Preisen zurückzukehren: Er wünsche es nicht, von seinen Untertanen für Geld gesehen zu werden.¹² Zumindest die Preise für das Abonnement wurden später zwar dennoch erhöht, doch gab es in den folgenden Jahren zu besonderen Anlässen, dem Geburtstag des Königs oder der Versammlung der Stände beispielsweise, Vorstellungen bei freiem Eintritt. Und der *Westphälische Moniteur* konnte nicht nur über die Inszenierung, sondern auch darüber berichten, wie „ihre Majestäten das Schauspiel beehrten und in der Mitte Ihres Volkes die freien Ausbrüche der Liebe und des Enthusiasmus für Allerhöchst Ihre Person genossen.“¹³

¹⁰ Vgl. Philipp Losch, „Felix Blangini, König Jérômes Generalmusikdirektor“, in *Hessenland*, 1914, 28, S. 22–55, hier S. 23.

¹¹ *Journal des Luxus und der Moden*, Februar 1808, S. 107. Vgl. auch Brennecke u. a. 1958 (Anm. 5), S. 52.

¹² Vgl. *Journal des Luxus und der Moden*, Februar 1808, S. 107.

¹³ *Westphälischer Moniteur*, 5. Juli 1808, S. 331.

Als Sofortmaßnahme nach seinem erschütternden ersten Theaterbesuch im Dezember 1807 ließ Jérôme Musiker der ehemals herzoglichen Hofkapelle sowie eine dort ansässige Vaudevilletruppe aus Braunschweig kommen. Zum Oberintendanten des Theaters ernannte er seinen geheimen Kabinettssekretär Antoine André Bruguière. Zum Generalmusikdirektor wurde der einstige Kapellmeister Friedrichs des Großen, Johann Friedrich Reichardt, berufen oder, wie man wohl sagen muss, zwangsverpflichtet. Seine Einstellung war vermutlich auch in der Absicht erfolgt, ihn besser kontrollieren zu können.¹⁴ Reichardt war als preußischer Patriot und Gegner Napoleons bekannt, genoss aber als Komponist und Schriftsteller hohes Ansehen, ganz besonders offenbar bei Königin Katharina – zumindest *bevor* sie ihn persönlich kennenlernte.¹⁵ An Goethe schreibt Reichardt nach seiner Ankunft in Kassel im Januar 1808:

„Ich werde das französische Theater (das hier leidlich, aber doch arm ist) und das deutsche (das recht schlecht ist) zu reformieren und zu dirigieren haben. Durch die Verschmelzung der beiden Orchester von Braunschweig und Cassel ist zwar schon ein Personale von 43 Personen zusammen, doch werden wir uns, besonders von Berlin aus, noch zu recrutieren suchen.“¹⁶

Tatsächlich wuchs das Orchester nicht nur zu einem der größten, sondern auch, so der übereinstimmende Tenor der zeitgenössischen Beobachter, zu einem der besten Klangkörper auf deutschem Boden an. Einige der Musiker, wie der Geiger und Komponist Friedrich Ernst Fesca oder die Brüder Schuncke, zwei Hornisten, wurden zu den bedeutendsten ihrer Zeit gezählt. Geleitet wurde das Orchester unter der Oberdirektion Reichardts von Charles Le Gaye, der zuvor Hofkapellmeister in Braunschweig gewesen war und bereits vor Reichardts Ankunft mit dem Neuaufbau des Theaters begonnen hatte.¹⁷

Reichardt stürzte sich mit Engagement in die ihm anvertrauten Aufgaben. Von der sehr respektablen Aufbauleistung abgesehen scheiterte er jedoch auf geradezu tragische Weise, was sowohl in seinem Unabhängigkeitsdrang, seinem herrischen Wesen und einer von vielen als nervtötend empfundenen Geschwätzigkeit als auch in künstlerischen Differenzen verschiedenster Art begründet lag. Er machte sich bei

¹⁴ Vgl. Walter Salmen, *Johann Friedrich Reichardt. Komponist, Schriftsteller und Verwaltungsbeamter der Goethezeit*, Hildesheim u. a. 2002, S. 110.

¹⁵ Vgl. Brentano 1996 (Anm. 2), S. 9.

¹⁶ Zit. nach Salmen 2002 (Anm. 14), S. 111.

¹⁷ Vgl. *Allgemeine Musikalische Zeitung*, 8. August 1810, S. 715 ff.; Marcus Frei-Hauenschild, *Friedrich Ernst Fesca (1789–1826). Studien zu Biographie und Streichquartetttschaffen*, Göttingen 1998, S. 54 ff.

Orchestermittgliedern unbeliebt und enttäuschte seine Auftraggeber. Das von ihm ausgewählte Repertoire fand wenig Anklang bei Hofe, es war wohl schlicht nicht französisch genug, legte einen zu großen Schwerpunkt auf, beispielsweise, deutsche Singspiele, nicht zuletzt die von ihm selbst komponierten.¹⁸ Reichardt selbst nahm den wachsenden Unmut offenbar kaum wahr. Dem mit ihm befreundeten Clemens Brentano berichtete er, wie sehr doch die Tänze, die er für Königin Katharina komponiert und mit ihr einstudiert hatte, ihr gefallen hätten – während man hinter seinem Rücken an ebendiesen Tänzen größtes Missfallen äußerte.¹⁹

Das Schauspielensemble wurde nach und nach durch Personal aus Paris (vor allem aus dem aufgelösten Théâtre de la Porte Saint-Martin) und anderen französischen Städten ergänzt. Schon nach wenigen Monaten wurde allen deutschen Schauspielern, die nicht auch für die Oper tätig waren, gekündigt – was einer Auflösung des deutschen Schauspiels gleichkam. In den folgenden Jahren wurden nur noch vereinzelt kurze deutschsprachige Intermezzi aufgeführt, vor allem von August von Kotzebue, *dem* deutschen Erfolgsautoren schlechthin.²⁰ Dies war das einzige Zugeständnis an den nicht des Französischen mächtigen Teil des Publikums. Reichardt, so schreibt Brentano erbost am 15. März 1808 an Achim von Arnim, habe sich

„hier nicht als Vertreter deutscher Kunstgesinnung gezeigt; er hat alle möglichen Mittel angewendet und es ist ihm leicht geworden, die Surintendance zu überführen, daß Tragödie und Lustspiel gar überflüssig sei und die Deutschen allein Oper haben sollten [..., obwohl er] die Mittel gehabt hätte, der deutschen Bühne durch die beständige Gegenwart der französischen eine ganz neue treffliche Schule zu bilden.“²¹

Die Idee einer „Schule“ für die rückständige deutsche Bühnenkunst in Form einer Kombination von deutschem und französischem Theater findet sich auch bei anderen Beobachtern. Der am Kasseler Pageninstitut tätige Historiker und Philologe August Ernst Zinserling, der in seinen 1814 erschienenen *Westphälischen Denkwürdigkeiten* einen ungewöhnlich franzosenfreundlichen Rückblick auf die vergangenen sieben Jahre wirft, formuliert dort die Wunschvorstellung einer, wie er es nennt, „Revolution des Geschmacks“ – die jedoch leider nicht stattgefunden habe:

18 Vgl. Salmen 2002 (Anm. 13), S. 112; Brennecke u. a. 1959 (Anm. 5), S. 53.

19 Vgl. Brentano 1996 (Anm. 2), S. 20 f.

20 Vgl. *Journal des Luxus und der Moden*, Juli 1809, S. 437, Juni 1811, S. 405.

21 Brentano 1996 (Anm. 2), S. 53 f.

„Die alten Vorurtheile, der Mangel an Kenntnis der Französischen Sprache und Literatur, der Franzosenhass und die mit ihm verschwisterte Germanomanie, so wie die Blößen, die das Französische Theater in mehreren Stücken gab, legten einer solchen Revolution unübersteigliche Hindernisse in den Weg.“²²

Gewöhnt an die „Deutsche Oper mit all ihrer Bizarrerie und die Deutsche Komödie mit aller ihrer Geschmacklosigkeit“ seien die Kasseler mit dem französischen Theater nicht glücklich geworden. Diejenigen allerdings, so Zinserling, die im Laufe der Zeit mit der französischen Sprache vertraut geworden seien, junge Leute zumeist, hätten Interesse und Kennerschaft entwickelt und gemeinsam mit einigen Franzosen und deutschen Liebhabern ein Publikum gebildet, das binnen einiger Jahre zu einer zuverlässigen und einflussreichen Größe geworden wäre – nur war dieser Zeitraum dem französischen Theater in Kassel eben nicht vergönnt.

Im Grunde muss man sich auch aus heutiger Perspektive wundern, dass die Oberintendanz – und diese Entscheidungen sind wohl kaum Reichardt anzulasten – den Übergang nicht etwas behutsamer gestaltete, dass sie nicht – sowohl im Schauspiel als auch in der Oper – mehr deutsche und französische Stücke und Darsteller mischte. Zweisprachigkeit, zumindest mittelfristig, wie es sie ja in anderen Bereichen gab, hätte sicherlich Sympathien in der Bevölkerung gewonnen und wäre somit im Interesse Jérômes und seiner Regierung gewesen. Doch hatte offenbar alles, was man in Kassel an deutschem Theater gesehen hatte, eine derart abschreckende Wirkung entfaltet, dass man sich für eine andere Alternative entschied, in der Hoffnung, die Kasseler würden irgendwann dem Geschmacksurteil des Hofes folgen. Stattdessen bestärkte diese Entscheidung viele in dem Gefühl, kulturell bevormundet zu werden.

Nach der Auflösung des deutschen Schauspiels existierte die deutsche Oper noch etwa ein Jahr, also bis ins Jahr 1809 hinein, sie wurde jedoch kontinuierlich von Gerüchten um ihr baldiges Ende begleitet. Auch von einer neuen italienischen Opera buffa, in der das verbliebene deutsche Personal aufgehen sollte, war immer wieder die Rede.²³ Reichardt wurde im September 1808 nach Wien geschickt, um dafür Sänger zu rekrutieren, was aber wohl eher als Vorwand diente, um ihm einen unauffälligen Abgang zu ermöglichen. Denn schon vor Reichardts Abreise hatte der Kasseler Hof Kontakt zu Ludwig van Beethoven aufgenommen und ihm

²² August Ernst Zinserling, *Westphälische Denkwürdigkeiten*, Berlin 1814, S. 142 f.

²³ Vgl. *Journal des Luxus und der Moden*, August 1808, S. 542; Februar 1809, S. 95; Oktober 1809, S. 674; *Allgemeine Musikalische Zeitung*, August 1810, S. 13; Johann Friedrich Reichardt, *Vertraute Briefe geschrieben auf einer Reise nach Wien und den Oesterreichischen Staaten zu Ende des Jahres 1808 und zu Anfang 1809*, Bd. 1, Amsterdam 1810, S. III f.

Reichardts Stelle angeboten. Beethoven war für kurze Zeit tatsächlich entschlossen, nach Kassel zu gehen, ein von Wiener Gönnern eilends offeriertes Gegenangebot stimmte ihn jedoch um. Beethoven blieb in Wien.²⁴

Statt Beethoven – Reichardt war einfach nicht nach Kassel zurückgekehrt – engagierte Jérôme schließlich den aus Turin stammenden 27-jährigen Felice Blangini, den Konzertmeister seiner Schwester Pauline, der bereits als Komponist von Opern, Romanzen und Nottornos hervorgetreten war.²⁵ Als Kapellmeister und Generalmusikdirektor mit 12 000 Franc Gehalt folgte Blangini Jérôme aus Paris nach Kassel. Mit ihm reiste seine Schwester Felicita, die als Kammersängerin viel Aufsehen in den gehobenen Kreisen erregen sollte.

Neben dem geringen Interesse des Hofes ist es wohl auch Blanginis Einfluss zuzuschreiben, dass die ohnehin geschwächte deutsche Oper endgültig abgeschafft wurde. Nur einzelne herausragende Kräfte blieben dem Ensemble erhalten. Werke deutscher Komponisten waren, bis auf wenige Ausnahmen, nur noch in einzelnen Partien im Rahmen von Konzertveranstaltungen zu hören, sowohl von höfischen als auch von denen verschiedener privater Musikgesellschaften, die sich vor allem der Pflege deutscher Komponisten widmeten.²⁶

Hofkonzerte und Kirchenmusik wurden von Blangini selbst geleitet, das Tagesgeschäft in der Oper überließ er in der Regel dem Musikdirektor Le Gaye. Die königlichen Erwartungen erfüllte der neue Kapellmeister vollkommen. Dass er nach allgemeinem Urteil ‚gefällige‘ Musik komponierte,²⁷ war für einen Mann in Blanginis Position nicht unbedingt von Nachteil. Nicht nur bei Hofe, auch bei der Kritik kamen seine Person ebenso wie seine Werke – in Kassel wurden fünf Opern aufgeführt – im Großen und Ganzen gut an. Über die Premiere von *Le sacrifice d'Abraham* im November 1810, anlässlich von Jérômes Geburtstag, berichtete die *Allgemeine Musikalische Zeitung*:

„Die Oper wurde schon am 14ten, also am Vorabend des Festes, mit möglichstem Pomp und Aufwand, bey gedrängtvollem Hause, zur vollkommnen Zufriedenheit des Königs und des Publicums aufgeführt. Die Decorationen und Costumes waren sämmtlich neu.[...] Das ganze Schauspielhaus war erleuchtet, und alle Logenreihen geschmückt. Der

²⁴ Georg Heinrichs, *Beethovens Beziehungen zu Cassel und zu G. Chr. Grosheim in Cassel. Ein Beitrag zur Beethovenforschung*, Homberg 1920; Sieghard Brandenburg (Hg.), *Ludwig van Beethoven. Briefwechsel Gesamtausgabe*, Band 2, München 1996, S. 37 ff., S. 58.

²⁵ Zu Blangini vgl. Losch 1914 (Anm. 10). Loschs Aufsatz beruht vor allem auf Blanginis Memoiren: *Souvenirs de F. Blangini publiés par son ami Maxime de Vilmaress*, Paris 1835.

²⁶ Vgl. *Allgemeine Musikalische Zeitung*, Mai 1810, S. 234 f.; Juni 1810, S. 599 ff.

²⁷ Losch 1914 (Anm. 10), S. 6.

König, nebst der Königin und dem Kronprinzen von Württemberg, befanden sich mit dem Hofstaat in Galla in der grossen Loge. Das ganze Ensemble, welches glücklicherweise durch kein Versehen und durch keinen widrigen Zufall gestört wurde, that gute Wirkung.“²⁸

Was die „gute Wirkung“ des französischen Ensembles betraf – nicht nur in dieser Aufführung, sondern generell –, waren die deutschen Beobachter allerdings geteilter Meinung. Der anonyme Rezensent des *Journals des Luxus und der Moden* etwa kritisierte nicht nur einzelne Sänger – „Madame Vigny schrie mit der ganzen Kraft ihrer vielvermögenden Lunge, allen Zuhörern zur Pein“ –,²⁹ sondern beklagte sich in nahezu jedem Beitrag über die ganz grundsätzlich „unreinen und gellenden“ französischen Kehlen, die Marter für seine Ohren seien:

„Der französische Gesang ist aber im Durchschnitt nicht zu ertragen, und die Wuth der wenigen besseren Sänger unter ihnen, Falsett-Töne hervor zu zwingen, die jedoch von ihren Landsleuten mit großem Beifall aufgenommen werden, ist und bleibt dem teutschen Ohre höchst widerlich.“³⁰

Am aufrichtigen Bemühen des Rezensenten um ein objektives ästhetisches Urteil mag man da Zweifel hegen.

Was nun wurde gespielt? Im Bereich der Oper vor allem zeitgenössische Opéra comique, die aber nicht unbedingt ‚komisch‘ sein musste, sondern ebenso gut sentimental oder tragisch sein konnte. Für das Jahr 1810 beispielsweise sind 56 verschiedene Opern bekannt. 1812 war man bei 71 angelangt – verschiedenen Werken wohlgermerkt, nicht einzelnen Aufführungen –, darunter waren aber nur noch wenige Neuinszenierungen, was von der Kritik auch sehr bemängelt wurde. Der Hunger nach Neuem war ungemein groß, nicht nur bei Hofe, sondern bei allen Theaterbesuchern. Meistgespielter Komponist war Nicolas-Marie Dalayrac mit 15 verschiedenen Opern allein im Jahr 1810, gefolgt von Étienne-Nicolas Méhul, André-Ernest-Modeste Grétry und François-Adrien Boieldieu. Insgesamt lassen sich etwa 30 Komponisten ermitteln.³¹

²⁸ *Allgemeine Musikalische Zeitung*, Februar 1811, S. 137 f. Die Dekorationen stammten von Herrn Rozet, dem ersten Maler des Theaters. Vgl. *Westphälischer Moniteur*, 17. November 1810, S. 703.

²⁹ *Journal des Luxus und der Moden*, Oktober 1811, S. 637.

³⁰ *Journal des Luxus und der Moden*, Mai 1809, S. 289.

³¹ Die Spielpläne lassen sich vor allem aus den in größeren Abständen in der *Allgemeinen Musikalischen Zeitung* abgedruckten Auflistungen der Opern sowie den (allerdings unvollständigen und erst 1810 einsetzenden) täglichen Theaterankündigungen des *Moniteur* rekonstruieren. Vgl. auch Brennecke u. a. 1959 (Anm. 5), S. 57 und 59; Fabian Fröhlich, „Théâtre Royal. König Jérôme Napoleon und das Kasseler Hoftheater“, in: *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde*, 109, 2004, S. 159–189, hier S. 171 ff.

Von mangelnder Qualität jedenfalls kann man nicht sprechen, allenfalls von einer gewissen Beschränkung bei der Auswahl. Bei den wenigen italienischen Opern handelte es sich in der Regel um Werke von in Paris tätigen und französisch geprägten Künstlern wie Luigi Cherubini oder Antonio Sacchini. Christoph Willibald Gluck oder der von Napoleon so geschätzte Giovanni Paisiello beispielsweise fehlten völlig, von Mozart gab es nach der Auflösung der deutschen Oper nur noch eine französische Fassung des *Don Giovanni*.

Im gleichen Zeitraum wie die Berufung Blanginis wurde auch das Ballett eingerichtet. Mit dem aus Paris geholten Jean-Pierre Aumer und seinem ihn 1811 ablösenden Nachfolger Filippo Taglioni verfügte man über international bedeutende Ballettmeister. Ballett fand einerseits in Form von eingeschobenen Divertissements als Bestandteil der Opernaufführungen statt, andererseits in Gestalt eigenständiger Stücke, die die Opern an szenischem und personellem Aufwand und an Opulenz noch übertreffen konnten. Das Repertoire war weniger umfangreich als im Bereich der Oper und des Schauspiels, dafür wurden die einzelnen Stücke häufiger wiederholt. Das Jahr 1811 beispielsweise sah 76 Aufführungen von 20 Stücken.

Im Vergleich zu Oper und Ballett wurde das Schauspiel zunächst vernachlässigt, wohl auch, weil es nicht ganz so geeignet schien, repräsentativen Glanz zu verbreiten. Aber schon nach etwa drei Jahren hatte es die anderen Sparten in der Zahl der aufgeführten Stücke überflügelt. Auch hinsichtlich der Qualität erlebte es in der zweiten Hälfte von Jérômes Regierungszeit einen deutlichen Aufschwung. 1811 übernahm der vormalige Polizeipräsident Joseph Claude Anne Legras de Bercagny das Amt des Oberintendanten. Praktischerweise verfasste oder redigierte er auch die Theaterkritiken im *Moniteur*, gemeinsam mit Berard, der schon die rechte Hand seines Vorgängers Bruguière gewesen war. „Bercagny hatte unendlich viel Geist und Geschmack, und die Kenner beklagten das sehr, dass er nur so kurze Zeit die Direktion des Theaters hatte“, so Zinserling. Unter ihm und seinem Nachfolger, Baron von Boucheporn, habe die Komödie „einen Grad der Vollkommenheit erreicht, dass selbst der Kenner der Pariser Theater sich nie zurückgestoßen und zuweilen vollkommen befriedigt fühlen musste.“³²

Für die Auswahl der Stücke war vermutlich nicht nur der jeweilige Oberintendant, sondern auch Staatssekretär Pierre-Alexandre Le Camus, der älteste Freund und engste Vertraute Jérômes, zuständig.³³ Man orientierte sich sowohl an den Pariser Unterhaltungstheatern als auch an

³² Zinserling 1814 (Anm. 22), S. 134; vgl. auch *Journal des Luxus und der Moden*, Januar 1810, S. 35 f.; Lynker 1886 (Anm. 3), S. 347; Losch 1914 (Anm. 10), S. 23; Brennecke u. a. 1959 (Anm. 5), S. 61.

³³ Vgl. Kleinschmidt 1893 (Anm. 3), S. 31.

der Comédie-Française, dem ersten unter den französischen Staatstheatern und einem Bollwerk der Tradition. Der persönliche Geschmack Napoleons wurde jedoch, wie auch im Bereich der Oper, auffallend ignoriert; die von ihm immer wieder gepriesenen großen Tragödien Pierre Corneilles und Jean-Baptiste Racines hätte man auf Kassels Bühnen vergeblich gesucht. Hier regierte das vom Kaiser als „Salongeschwätz“ geschmähte Lustspiel.³⁴ Der Spielplan spiegelte die gesamte Bandbreite der französischen Komödie des 17. und vor allem des 18. Jahrhunderts wider, von Molière mit bis zu acht verschiedenen Komödien jährlich bis hin zu aktuellen Publikumslieblingen wie Alexandre Duval, François Andrieux und Jean-François Collin d’Harleville. Nicht nur die aufgeführten Tragödien, auch die Zahl der bürgerlichen Trauerspiele lassen sich an einer Hand abzählen. Das Klischee des „König Lustik“ scheint in diesem Punkt also nicht ganz unbegründet zu sein. ‚Typisch französisch‘ war ein Theater, das in erster Linie leichte Unterhaltung bot, allerdings nicht. An keiner Bühne dieser Zeit waren die erst im Laufe des 19. Jahrhunderts kanonisch gewordenen deutschen Klassiker maßgeblich; die „Schaubühne als moralische Anstalt“, wie Schiller sie gefordert hatte, war mehr Theorie als Praxis.³⁵ Die Rede von der versittlichenden Funktion des Theaters wurde zwar Allgemeingut, blieb aber ohne Auswirkung auf Theaterpolitik und Spielplangestaltung. Selbst am Weimarer Hoftheater unter der Leitung Goethes, der sich explizit die ästhetische Erziehung des Publikums zum Ziel gesetzt hatte, war ganz selbstverständlich der Unterhaltungsschreiber Kotzebue der mit weitem Abstand meistgespielte Autor. Zwischen 1791 und 1817 wurden 90 verschiedene Stücke von ihm gegeben, hingegen nur 8 von Goethe selbst.³⁶ Das Publikum verweigerte sich den Erziehungsmaßnahmen einfach; Stücke von Goethe, Schiller und Lessing sorgten, wenn es sich nicht gerade um ein Spektakel wie *Die Räuber* handelte, landauf, landab für leere Häuser.

Ein sicherer Publikumsmagnet war in Kassel vor allem das Ballett, das Musiktheater tat sich offenbar schwerer. Die für Jérôme so wichtige königliche Repräsentation verfehlte mitunter ihr Ziel. Es konnte vorkommen, dass trotz Anwesenheit des Königspaares eine Oper „vor einem ziemlich leerem Hause“³⁷ gegeben wurde, wie der französische Gesandte Reinhard 1809 an Goethe schreibt. Und im *Journal des Luxus und der Moden* ist zu lesen:

34 Zu den Vorlieben Napoleons vgl. Octave Aubry, *Napoleon und seine Zeit*, Erlenbach-Zürich und Leipzig o. J., S. 51; Jaques Presser, *Napoleon. Das Leben und die Legende*, Zürich 1990, S. 388 ff.; Vincent Cronin, *Napoleon. Eine Biographie*, Hamburg und Düsseldorf 1973, S. 380.

35 Vgl. Daniel 1995 (Anm. 8), S. 143 ff.

36 Vgl. Jutta Linder, *Ästhetische Erziehung. Goethe und das Weimarer Hoftheater*, Bonn 1990, S. 64.

37 Karl von Reinhard (Hg.), *Briefwechsel zwischen Goethe und Reinhard in den Jahren 1807 bis 1832*, Stuttgart und Tübingen 1850, S. 46.

„[Es] ist selten voll im Schauspielhause. Die Gesandten, Minister und Mehrere vom Hofe haben Logen, benutzen sie aber nicht oft. Für Andere ist der erhöhte Abonnement-Preis ein Hindernis, so dass man selten ein recht volles Haus sieht.“³⁸

Neben dem fast ausschließlich französischen Repertoire war es wohl auch die schiere Fülle des Angebots, die eine Auslastung des Theaters verhinderte. Im Jahr 1811, auf dem Höhepunkt seiner Entwicklung, wurden knapp 200 verschiedene Stücke zusammen nachweislich mindestens 475 Mal öffentlich aufgeführt, oft an fünf oder sechs Tagen in der Woche. In der Regel bildeten zwei Stücke das jeweilige Abendprogramm, zum Beispiel zwei Komödien oder eine Oper und ein Ballett. Zwar wurde diese Abwechslung vom Publikum gefordert, doch verfügte Kassel auch als Residenzstadt nur über einen begrenzten Stamm an Theatergängern. „Es wird beynahe alle Tage gespielt“, so die *Allgemeine Musikalische Zeitung* im Juni 1811, „welches freylich für Kassel bey weitem zu viel ist.“³⁹

Wenn man von 475 öffentlichen Aufführungen für das Jahr 1811 spricht, so ist das von den Schauspielern zu leistende Pensum noch immer nicht vollständig erfasst. Weitere Vorstellungen kamen hinzu. Denn so sehr Jérôme auch das Theater in der Stadt benötigte, um sich dem Volk zu präsentieren und seine Untertanen mit den Errungenschaften französischer Unterhaltungskultur bekannt zu machen, so sehr war er doch auch von der Idee angetan, über eine weitere Spielstätte ganz unmittelbar und alleine verfügen zu können. Der Theaterbesuch diente schließlich nicht allein der Repräsentation und der Volksbelustigung, sondern auch dem eigenen Zeitvertreib und der innerhöfischen Kommunikation.

Schon früh wurden hier und dort Räume für Theateraufführungen eingerichtet: im Weißensteinflügel im Schloss Napoleonshöhe, in der Löwenburg, vermutlich auch im alten Landgrafenschloss und, nach dem dortigen Brand, im Schloss Bellevue⁴⁰ Diese kleinen Theater waren natürlich eher improvisiert und wesentlich bescheidener als das Opernhaus. Hier spielten die professionellen Schauspieler des Königlichen Theaters, aber auch, zu besonderen Anlässen, Mitglieder des Hofes einschließlich des Königspaares.

Da sich Jérôme große Teile des Jahres im Schloss Napoleonshöhe aufhielt und nicht ständig in die Stadt fahren wollte, um ‚richtiges‘ Theater zu sehen, entstand nach wenigen Jahren der Wunsch nach einem neuen

³⁸ *Journal des Luxus und der Moden*, Februar 1809, S. 95.

³⁹ *Allgemeine Musikalische Zeitung*, Juni 1811, S. 402.

⁴⁰ Vgl. *Journal des Luxus und der Moden*, November 1808, S. 789; Zinslering 1814 (Anm. 22), S. 159; *Die französische Garküche an der Fulde*, St. Petersburg [Marburg] 1814, S. 22 und 26; David August von Apell, *Geschichte und Beschreibung des kurfürstlich hessischen Lustschlosses Wilhelmshöhe und seiner Anlagen*. Zweite verbesserte Auflage, Kassel 1821, S. X f.

Theaterbau. Mit dieser Aufgabe betraut wurde der junge Hofarchitekt Leo von Klenze. An *allzu* aufwendige Dekorationen und Bühnenbauten war zunächst nicht gedacht, eher an kleinere Aufführungen, die in keinerlei Konkurrenz zu denen in der Stadt stehen sollten.⁴¹

1809 wurde mit den Bauarbeiten für das Schlosstheater begonnen. Der Anblick des halb vollendeten Baus weckte bei Hofe den Wunsch, auch aufwendigere Produktionen aus der Stadt nach Napoleonshöhe zu holen – sehr zum Missfallen des Architekten, der erheblich damit zu kämpfen hatte, die durch die veränderte Nutzung auftretenden Probleme durch eine geschickte Raumaufteilung zu lösen.

Eröffnet wurde das Theater zu Napoleonshöhe, das dann später, unter Kurfürst Wilhelm II., zum Ballhaus umgebaut wurde, im Sommer 1810 mit der Opéra comique *Les Trois Sultanes* von Dalayrac.⁴² In den folgenden Monaten wurde es bis zu viermal in der Woche bespielt, zum Teil alternierend mit der Bühne in der Stadt, häufiger aber noch gleichzeitig. Wenn *à la cour* Oper und Ballett gegeben wurden, so *à la ville* zwei Komödien, und umgekehrt. Anders als das große Theater war das kleine Hoftheater nicht gegen Eintrittsgeld zugänglich, sondern nur für geladene Besucher.

Sowohl in der Stadt als auch auf der Napoleonshöhe lief der Theaterbetrieb auch im Jahr 1813 noch auf Hochtouren, allen äußeren Umständen zum Trotz. Neuheiten wurden jedoch wenige geboten, der Spielplan setzte sich weitgehend aus Wiederholungen zusammen. Nachdem Jérôme am 25. Oktober desselben Jahres Kassel endgültig verlassen hatte, lösten sich Theater und Hofkapelle binnen weniger Tage auf, die französischen Schauspieler und Sänger verließen, zum Teil fluchtartig, die Stadt. Vor allem der Verlust des renommierten Orchesters wurde in Fachkreisen einhellig bedauert.

„Ich kann noch jetzt“, so Felice Blangini in seinen Memoiren, „nicht ohne Schmerz an das Schauspiel denken, das die Abreise oder vielmehr die Flucht der unglücklichen Theatermitglieder zeigte. Männer, Frauen und Kinder waren meist auf elenden Karren eng zusammengepfertcht, da keine Wagen aufzutreiben waren.“⁴³ Dem Hofkapellmeister selbst gelang auf abenteuerlichen Wegen die Flucht nach München, gemeinsam mit seiner Schwester und seinem Schwager Leo von Klenze – Klenze und Felicita Blangini hatten am 18. August des gleichen Jahres geheiratet. Während der Architekt seine Karriere am Münchner Hof fortsetzen konnte, kehrte Blangini 1814 nach Paris zurück, wo er sich schnell als Gesangslehrer und Komponist für die höchsten Kreise etablierte.⁴⁴

41 Vgl. Sabine Thümmler u. a., *Vom Theaterbau zum Tanzsaal. Die Geschichte des Ballhauses am Schloß Wilhelmshöhe*, Kassel 2004, S. 23–65; Fröhlich 2004 (Anm. 30), S. 179 ff.; hier weitere Quellen und Literatur zum Theater Napoleonshöhe.

42 Vgl. *Journal des Luxus und der Moden*, September 1810, S. 528.

43 Zit. nach Losch 1914 (Anm. 10), S. 54.

44 Dass.

Kurfürst Wilhelm I. ließ nach seiner Rückkehr aus dem Exil die in den deutschen Fürstentümern inzwischen recht unübliche Praxis wieder aufleben, eine Schauspielgesellschaft einzustellen, die weitgehend auf eigene Rechnung spielte. Wie in den Jahren vor Jérôme hatten wechselnde Theaterdirektoren mit unzumutbaren Unternehmerverträgen, mangelndem Publikumsinteresse und permanentem finanziellen Notstand zu kämpfen. Dies änderte sich 1821 mit dem Regierungsantritt Wilhelms II. Der neue Kurfürst hatte gänzlich andere Vorstellungen von den Aufgaben eines Residenztheaters und gewährte jene finanzielle Unterstützung bei gleichzeitiger Unabhängigkeit, die für glanzvolle Repräsentation und künstlerische Qualität vonnöten war.⁴⁵ Unter der Leitung von Karl Feige und Louis Spohr erlebte das Kasseler Theater, die Oper vor allem, eine neue Blüte – eine Glanzzeit, die allerdings auch nur etwa zehn Jahre währte.

Der Geschmack des Kurfürsten unterschied sich offenbar nicht grundsätzlich von dem Jérômes: Karl Feige wurde von Wilhelm II. ausdrücklich ersucht, „Crasse“ sowie „Trauer- und Schauerstücke“ zu meiden und Stücke „im lieblicheren französischen Geschmack zur Belebung allgemeiner Fröhlichkeit“⁴⁶ auf die Bühne zu bringen – allerdings ohne dass Theaterhistoriker des 19. Jahrhunderts dies zum Anlass genommen hätten, in gleicher Weise von einem vergnügungssüchtigen, oberflächlichen, „lustigen Kurfürsten“ zu sprechen.

⁴⁵ Vgl. Müller Brennecke u. a., 1959 (Anm. 5), S. 71 ff.; Reinhard Lebe, *Ein deutsches Theater in Romantik und Biedermeier. Die Kasseler Bühne zur Zeit Feiges und Spohrs*, Kassel 1964, S. 55 ff. u. S. 64 ff.

⁴⁶ Zit. nach Lebe 1964 (Anm. 43), S. 12.

Jérôme Bonaparte, König von Westphalen, im Exil¹

Marianne Heinz

Auf Geheiß seines Bruders Napoleon sollte Jérôme Bonaparte mit dem 1807 neu gegründeten Königreich Westphalen nicht nur die politisch-strategischen Ziele des französischen Kaisers umsetzen und ausbauen, sondern das Land auch nach festgelegten Vorgaben auf allen Ebenen – wirtschaftlichen, juristischen und religiösen – im Sinne eines

¹ Die Fragestellung zum Thema Exil ergab sich im Rahmen meiner Arbeit während eines dreimonatigen Stipendiaufenthaltes 2007 an der Bibliotheca Hertziana (Max-Planck-Institut) in Rom. Ziel war es, die Bestände im Museo Napoleonico sowie im Archivio Primoli zu sichten, die gegebenenfalls für die geplante Ausstellung *König Lustig!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen* und den begleitenden Katalog dienlich sein könnten. Beide Institutionen befinden sich in Rom im gleichen Gebäude, in der Via Zanardelli. Die Bestände gehören zu Stiftungen zweier Nachfahren der Familie Bonaparte, der Fotografen Luigi und Giuseppe Primoli, die ihre Sammlungen der Stadt Rom vermacht hatten. Joseph Napoleone Primoli (1851–1927) wurde zwar in Rom geboren, fühlte sich jedoch auch als Franzose, vor allem als Napoleonide. Seine Mutter Carlotta war die Tochter von Carlo Lucien Bonaparte (Sohn von Lucien Bonaparte, Fürst von Canino) und Zénaïde Bonaparte, Tochter von Joseph Bonaparte, König von Neapel und Spanien. Joseph Primoli dokumentierte mit seinen Fotografien sowohl die französische Gesellschaft der Belle Époque als auch die römische High Society seiner Zeit. In beiden Sammlungen – Museum und Archiv – findet sich umfangreiches Material zum Thema Bonaparte, einschließlich zahlreicher Devotionalien und Periodika, deren Autoren akribisch zu diesen Themen recherchierten und deren Berichterstattungen nicht selten einem patriotischen Tenor des späten 19. Jahrhunderts folgen, wie zum Beispiel die *Revue Napoleonienne* und die *Revue des Deux Mondes*. Die Durchsicht der Sammlungsbestände ergab, dass die vereinzelt Objekte zu König Jérôme und seiner Frau Königin Katharina von Württemberg eher zufällig dorthin gelangt waren und in die Zeit des Exils Jérômes, seiner Familie sowie der gesamten Familie Bonaparte gehören. Schwerpunkte bilden dagegen die Gegenstände, die aus dem Familienzweig Lucien Bonapartes, einem der Brüder Jérômes, stammen, zu dessen Familie letztlich auch die Gründer von Museum und Archiv, die Brüder Primoli, gehören. Dennoch gab es auch überraschende Funde, zum Beispiel Miniaturen und Dokumente, wie der kurze, mit fliegender Feder geschriebene Brief Jérômes an seine Mutter: ein beredtes Zeugnis für die schwierige Exilsituation der gesamten Familie Bonaparte, aber auch für Jérômes Anspruchsdenken einschließlich seiner chronischen Geldprobleme.

Modellstaates führen.² Die Erwartungen an König Jérôme waren groß, und große Aufgaben verlangten großformatige Mut und Kühnheit vermittelnde Porträts: Antoine Jean Baron Gros' berühmtes Reiterporträt zeigt Jérôme als französischen Prinzen in weißem Kostüm mit üppiger Goldstickerei und federgeschmücktem Hut. Er trägt das Kreuz, das rote Schulterband und den Bruststern zum Großkreuz der Ehrenlegion sowie die große Ordenskette der westphälischen Krone (Abb. 1).³



Abb. 1. Antoine Jean Baron Gros, Porträt König Jérôme Bonaparte zu Pferde, 1808, Öl auf Leinwand, 321 x 265 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Neue Galerie

Nach Napoleons Niederlage in der Völkerschlacht bei Leipzig im Oktober 1813 war Jérôme gezwungen am 26. Oktober fluchtartig seine Residenzstadt zu verlassen. Der Verlust seines Königreiches bedeutete

-
- 2 *König Lustig!?* Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008; *Jérôme Napoléon. Roi de Westphalie*, Paris 2008, Château de Fontainebleau 10.10.2008–8.1.2009; siehe dazu auch Jacques-Olivier Boudon: *Le roi Jérôme. Frère prodigue de Napoleon (1784–1860)*, Paris 2008.
- 3 *Bestandskatalog Gemälde des 19. Jahrhunderts Museumslandschaft Hessen Kassel*, bearb. von Marianne Heinz, München 2006, Kat.-Nr. 316.

zum einen die Einbuße seines politischen und damit gesellschaftlichen Status, zum andern hatte das Ende der Herrschaft Napoleons für ihn und die gesamte Familie Bonaparte tiefgreifende persönliche Konsequenzen. Die Wege seines Exils gemeinsam mit seiner Frau Katharina von Württemberg waren voller widriger Umstände und nicht ungefährlich. Dies gilt besonders für den Zeitraum von 1813 bis 1815, als der Gedanke einer möglichen Rückkehr Napoleons an die Macht nicht nur die Familie Bonaparte umtrieb. Erst mit dem Ende der sogenannten 100-Tage-Herrschaft mit der Schlacht bei Waterloo 1815 war das Schicksal Jérômes, seiner Familie und seiner Geschwister endgültig besiegelt.

Was macht Jérôme, durch Napoleons politische und militärische Erfolge mit höchstem gesellschaftlichen Einfluss ausgestattet, in einer gänzlich veränderten, gegen alle Mitglieder der Familie Bonaparte gerichteten politischen Realität? Wie geht man, durch Napoleons Politik und seinen Einfluss auch gesellschaftlich überaus prominent aufgestellt, damit um, nach dem Sturz des Kaisers zu den bestgehassten Mitgliedern des europäischen Adels zu gehören und – nicht erst nach Napoleons Verbannung nach St. Helena – gezwungen zu sein, neue Namen anzunehmen, und⁴– mit den bourbonischen Gesetzen des eigenen Vermögens in Frankreich beraubt und an der Rückkehr nach Frankreich gehindert –⁵ nur mit vorheriger Erlaubnis die Aufenthaltsorte wechseln zu dürfen? Schließlich schränkten die Regelungen und Neuordnungen des Wiener Kongresses die Bewegungsfreiheit der exilierten Familie gezielt ein, indem man sich den Verboten der inzwischen zurückgekehrten Bourbonen anschloss. Dies traf die Familie Bonaparte besonders hart, auch wenn sie alle über ein stattliches Vermögen verfügten, welches Napoleon den Brüdern anlässlich der Friedensverhandlungen nach seinen zahlreichen siegreichen Schlachten verschafft hatte und auch seinen Schwestern durch eine gezielte Heiratspolitik zu sichern verstand. Erst nach 1820 sollte sich mit dem Tod Napoleons und dann ab 1832 mit dem Tod seines Sohnes Napoleon II., des Herzogs von Reichstadt in Wien, das Klima gegenüber der Familie Bonaparte in Frankreich milder werden, eine Tatsache, welche wiederum die Thronansprüche der Geschwister lauter werden ließ.

4 Die neuen Namen lauteten: Joseph, König von Spanien, Comte de Survilliers; Louis, König von Holland, Comte de St. Leu; Carolina Murat, Gräfin von Lipona; Elisa Baciocchi, Gräfin von Compignano; Paolina, Herzogin von Guastalla; Lucien Bonaparte, Fürst von Canino, stand bereits nach 1804 unter päpstlichem Schutz; Jérôme, König von Westphalen, Prinz von Montfort.

5 *Mémoires et correspondance du Roi Jérôme et de la reine Catherine*, Bd. I–VII, Paris 1861–1866, hier Bd. VII, S. 415.

Bilddokumente, welche die Zeit des Exils von Jérôme und Katharina festhalten, sind überaus rar. Dagegen lassen sich Skulpturen, hauptsächlich Porträtbüsten und kunsthandwerkliche Gegenstände des alltäglichen Gebrauchs ausfindig machen. Jérôme ist als Herrscher allein in den erhaltenen Gemälden seiner Kasseler Regierungszeit bzw. der Epoche der Herrschaft Napoleons dargestellt, wobei es sich mehrheitlich um Porträts handelt. Diese folgen in Komposition und Format den typischen offiziellen Vorgaben des Hofes in Paris, wie es die Reihe der heute noch in den Kasseler Sammlungen aufbewahrten Porträts belegt: stets in ganzer Figur aufgenommen, sind sie vielfach in den Formaten sogar identisch. Mit dem durch Napoleons Niederlage bedingten Ende des westphälischen Königreiches bricht diese Produktion verständlicherweise ab. Dies gilt generell auch für die Produktion der Marmorporträts der Napoleoniden, von denen die Porträtbüste Jérômes ein besonders prägnantes Beispiel darstellt.⁶

Neben den lebensgroßen Porträts, die der Repräsentation und Selbstdarstellung dienten, besaßen die „transportablen“ kunsthandwerklichen Ausstattungstücke in den jeweils bewohnten Palästen und Villen einen vergleichbaren repräsentativen Stellenwert. Es handelte sich um Möbel und Kunsthandwerk im Empire-Stil, selbstverständlich auch in der Zeit des Exils wenn möglich stets aus Paris geordert oder zumindest nach Pariser Vorbild gearbeitet. Trotz Jérômes zahlreicher Ortswechsel lassen sich von diesen Stücken bis heute einige wenige Exemplare finden.⁷ Fest steht jedoch, dass es zur Zeit des Exils keine Kunstproduktion wie noch zu Regierungszeiten gab, denn auch der Kontakt zu den von Jérôme beauftragten Künstlern, Malern sowie Bildhauern in Frankreich brach durch die Ereignisse abrupt ab. Man lebte vorwiegend mit den Dingen, die man bereits besaß oder die man problemlos auch bei italienischen Künstlern beschaffen konnte.

6 Bestandskatalog 2006 (Anm. 2), Kat.-Nr. 134, 316, 317, 396–402, 817; Jean-Pierre Samoyault, „Considérations sur l’iconographie des souverains napoléonides: Joseph, Jérôme et Joachim, frères et beau-frère de l’empereur“, in: Jean-Baptiste Wicar, *Ritratti della famiglia Bonaparte*, Neapel 2004; siehe dazu auch die bisher weitgehend unpublizierten Porträtbüsten der Bonaparte-Familie in den Sammlungen der MHK und Marianne Heinz, „Jérôme à Rome. Jérôme Bonaparte, König von Westphalen, und die Familie Bonaparte im Exil“, in: *Kunst in Hessen und am Mittelrhein*, 2009/NF4, S. 68–69.

7 Zum Kasseler Bestand abgebildet im Leporello in: Marianne Heinz und Sabine Thümmeler, *König Jerome (1807-11813): Was er zurückliess, was er mitnahm*, München 2010; Marianne Heinz, „Jérôme à Rome. Jérôme Bonaparte, König von Westphalen, und die Familie Bonaparte im Exil“, in: *Kunst in Hessen und am Mittelrhein*, 2009/NF4, S. 84, Anm. 70.

Schweiz – Rom – Florenz

Jérômes Exil und das seiner Familie war⁸ – ähnlich dem Exil seiner Geschwister – von zahlreichen Ortswechselln geprägt, bis er und seine Frau Katharina von Württemberg sich schließlich für einige Jahre im österreichischen Triest niederlassen konnten. Dort sollte auch ihr erstes Kind Napoléon Charles Bonaparte, Prinz von Montfort (1814–1847), geboren werden.

Der ungewöhnliche Verlauf der Suche nach einem sicheren Aufenthaltsort sei auch deshalb hier kurz skizziert, weil er Einblick gibt in die sich neu bildenden Machtkonstellationen der verschiedenen europäischen Herrscherhäuser seit dem Ende der Herrschaft Napoleons, die geprägt waren von der Angst vor einer möglichen Rückkehr oder einem möglichen Wiedererstarken der Bonapartes. Nur so lassen sich die häufig schikanöse Behandlung von Jérôme und Katharina seitens der alliierten Mächte erklären; offenbar verkörperte gerade Jérôme, der jüngste Bruder Napoleons, den Machtanspruch des französischen Kaisers.

Katharina verließ Kassel bereits am 10. März 1813: über Koblenz und Brüssel reiste sie weiter nach Frankreich. Offenbar wollte Napoleon Katharina nicht in Paris haben, so wurde sie stattdessen zunächst nach Compiègne und dann weiter nach Schloss Meudon gebracht. „Madame Mère“, Jérômes Mutter, hielt sich derweil in Pont-sur-Seine auf, während Katharinas Schwägerin, Julie Clary, Gemahlin von Joseph Bonaparte, auf ihrem Gut in Mortefontaine weilte. Kardinal Joseph Fesch, der Stiefbruder der Mutter, der die gesamte Familie Bonaparte in Rom später besonders unterstützen sollte, wohnte in seinem Palais in Paris in der Rue du Montblanc.⁹ Jérôme, der, wie schon erwähnt, am 26. Oktober 1813 Napoleonshöhe in Kassel verließ, traf erst am 15. November in Compiègne wieder mit Katharina zusammen, wo sie bis zum 14. Januar 1814 blieben. Katharina war schwanger und blieb einige Zeit auf dem von Monsieur Hainguerlot erworbenen Gut in Stains, wohnte dann doch wieder im Palais von Kardinal Fesch in Paris. Am 28. März verließen Kaiserin Marie Louise und ihr Sohn, der König von Rom, Paris und reisten nach Blois, wohin ihnen Jérôme und Katharina folgen sollten.¹⁰

8 Angaben zum Exil der Eheleute liefert der Briefwechsel in den *Mémoires* (Anm. 4), Bd. VI und Bd. VII; einen genauen Einblick in den Zeitraum des Exils speziell in Österreich gibt auch die Publikation von Eduard von Wertheimer, *Die Verbannten des ersten Kaiserreichs. Louis Bonaparte. Jérôme und Katharina von Westfalen. Elise Baciocchi. Caroline Murat. Fouché. Savary. Maret*, Leipzig 1897; siehe auch die Berichte der Tochter Jérômes und Katharinas, Mathilde Bonaparte, verheiratete Demidoff, zu ihrem Leben im Exil, „Souvenirs des années d'exil“, in: *Revue des deux mondes*, 15. Décembre 1927, S. 721–752.

9 *Mémoires* (Anm. 4), Bd. VI, S. 118–124.

10 Ebd., Bd. VI, S. 376.

Am 9. April 1814 geht aus Blois die Anfrage um Asyl nach Stuttgart ab, welche abgelehnt wird. Stattdessen fordert Katharinas Vater, König Friedrich von Württemberg, sie in einem Schreiben vom 11. April 1814 auf, sich von Jérôme zu trennen.¹¹ Katharinas empörte und gekränkte Reaktion auf ein solches Ansinnen belegen zwei Briefe vom 15. und 17. April 1814 aus Paris an ihren Vater, in denen sie erklärt, ihren Gemahl niemals zu verlassen.¹² Unterstützung erhofften sich Katharina und auch Jérôme vom russischen Zaren Alexander, einem Cousin Katharinas. Es bestand ein Asylangebot aus Russland, auch wurde Unterstützung durch den Wiener Kongress angeboten, jedoch zogen Katharina und Jérôme zunächst einen Aufenthalt in der Schweiz vor.¹³ In der Nacht vom 17. auf den 18. April 1814 verließ Katharina das Palais des Cardinal Fesch in Paris und reiste in Richtung Orléans. Am 18. April erreichte sie Étampes, dort erhielt sie die Nachricht, dass Jérôme schon weiter nach Bern gereist sei, wo er sie zu treffen hoffe.¹⁴ Auf dem Weg nach Dijon von Truppen Ludwigs XVIII. angehalten, wurde sie ausgeraubt („Affaire Maubreuil“).¹⁵ Schließlich kam Katharina am 30. April 1814 in Bern an, wo Jérôme sie erwartete. Bereits in Neuchâtel erreichte sie ein weiterer Brief ihres Vaters mit dem Versuch, seine Tochter von ihrem Ehemann zu trennen. Wieder schrieb sie eindringliche Briefe an den Vater und den russischen Zaren. Jérôme und Katharina blieben einen Monat in der Schweiz, sie warteten auf die Erlaubnis aus Wien, nach Graz reisen zu können, offenbar waren die reaktionären, frankophilen Kreise in der Schweiz gefährlich geworden.¹⁶

Im Juni 1814 erhielten Jérôme und Katharina die Erlaubnis, unter dem Pseudonym eines „Grafen und Gräfin Harz“ nach Schloss Eggenberg bei Graz in der Steiermark zu reisen, wo auch Jérômes Schwester Elisa Baciocchi für einige Wochen Asyl erhielt. Gemeinsam hatten sie die Absicht, nach Triest und von dort weiter nach Bologna zu fahren, doch mussten sie fürchten, von Graf Metternich nicht den erforderlichen Pass für Italien zu erhalten.¹⁷ Der Brief mit Metternichs Absage an die „Comtesse de Hartz“ datiert vom 3. August 1814.¹⁸ Am gleichen Tag erhielt Elisa Baciocchi einen Pass, ausgestellt vom Polizeidirektor in Graz, um nach Bologna zu reisen. Daraufhin beschloss Jérôme, seine Schwester Elisa 1814 bis Triest zu begleiten und, wie

¹¹ Ebd., Bd.VII, S. 171–172.

¹² Ebd., Bd.VI, S. 380–385.

¹³ Ebd., Bd.VI, S. 387.

¹⁴ Ebd., Bd.VI, S. 389; Eugene de Bude, *Les bonaparte en Suisse*, Genf 1905, S. 194 ff.

¹⁵ Ebd., Bd.VI, S. 390, S. 397–441. Einen Teil des geraubten Schmucks erhielt Katharina später wieder zurück, ebenso wie einen geringen Anteil des verlorenen Geldes.

¹⁶ Ebd., Bd.VI, S. 443–448.

¹⁷ Ebd., Bd.VI, S. 449.

¹⁸ Ebd., Bd.VI, S. 475–476.

geplant, weiter nach Venedig und Bologna zu fahren.¹⁹ Auf halbem Weg, in Passariano südlich von Udine, mussten Jérôme und Elisa die Reise unterbrechen, dort wurde Elisas Sohn geboren, wie Jérôme in einem Brief vom 10. August 1814 eilig Katharina mitteilte.²⁰ Am 9. August bestätigte Metternich in einem Brief Jérômes und Katharinas Bedenken und riet dem König davon ab, ohne die Zustimmung des Heiligen Stuhls nach Rom zu gehen.²¹ Katharina verließ Schloss Eggenberg und reiste nach Triest, wo sie mit Jérôme zusammentraf;²² dort kam dann am 24. August ihr erstes Kind, der Sohn Jérôme Napoleon, zur Welt.²³

Im März verließ Jérôme mit Katharinas Zustimmung Triest mit dem Schiff, um die Rückkehr Napoleons nach Paris („100 Tage“) zu unterstützen.²⁴ Katharina, nach der Schlacht von Waterloo am 18. Juni 1815 von ihrem Vater und der österreichischen Regierung immer wieder dazu gedrängt, nach Württemberg zurückzukehren, gab trotz großer Widerstände dem Druck schließlich nach.²⁵ Am 26. Mai 1815 schrieb Katharina Jérôme aus Göppingen.²⁶ Im September wurden Jérôme und Katharina in Schloss Ellwangen untergebracht und dort über ein Jahr festgehalten.²⁷ Schließlich gab der König von Württemberg auf Drängen seines Sohnes Wilhelm, dem späteren König Wilhelm I. und Bruder von Katharina, nach: im Juni 1816 erhielten beide die Erlaubnis, sich nach Österreich zu begeben, diesmal jedoch als „Prinz und Prinzessin Montfort.“²⁸ Auf Umwegen gelangten sie wieder

19 Ebd., Bd. VI, S. 450.

20 Ebd., Bd. VI, S. 477.

21 Ebd., Bd. VI, S. 475–476.

22 Jérôme war es inzwischen gelungen, nach Triest zu reisen. Sein Versuch, mit einem Pass nach Bologna zu kommen, wurde von Graf Metternich vereitelt, der keinen Bonaparte in Italien wünschte. Wertheimer (Anm. 6) S. 67ff.

23 Katharina berichtet ihrem Vater in einem Brief vom 10. September 1814 ausführlich über die Geburt ihres ersten Kindes, *Mémoires* (Anm. 4), Bd. VI, S. 477ff.

24 Wertheimer (Anm. 6) S. 75ff. Offenbar beabsichtigte Katharina, heimlich aus Triest zu fliehen und Jérôme nach Paris zu folgen.

25 *Mémoires* (Anm. 4), Bd. VII, S. 171ff. Katharina verweigert die Ausweisung aus Triest zunächst mit dem Hinweis auf die Krankheit ihres Kindes, willigt aber schließlich ein, als „Staatsgefangene“ nach Württemberg zurückzukehren. Wertheimer (Anm. 6) S. 79ff.

26 Ebd., Bd. VII, S. 179ff.

27 Ebd., Bd. VII, S. 221. Über Katharinas Exil in Österreich und ihre „Festnahme“ durch ihren Vater berichtet Comandant Weil, „Noble conduit d’une Reine détronée“, in: *Revue de Paris*, 24. Jg., Nr. 9, 15. April 1917, S. 864–877.

28 Wertheimer (Anm. 6) S. 85ff. Bevor Jérôme und Katharina endlich in Triest eintrafen, waren verschiedene Etappen zu bewältigen: Hainburg an der Donau, dort wohnten sie bei Jérômes Schwester Caroline Murat, jetzt Gräfin von Lipona, danach folgten Aufenthalte in der Herrschaft Wald, Schloss Erlau. Jérôme erwirbt das nahe Wien gelegene Schloss Schönau, Wertheim (Anm. 6) S. 88ff. „Sein Haus bildete einen kleinen Hof, an dem Pracht, Aufwand, Luxus und Verschwendung herrschten, genau wie ehemals in Kassel [...]. In diesem Jagden nach eitlen Glanz wurde er von Katharina unterstützt.“ Jérôme befand sich in dauernder Geldnot und suchte die Unterstützung seiner Geschwister. Wertheim (Anm. 6), S. 90ff. Brief vom 31.7.1817 von Jérôme aus Schönau an seine Schwägerin Julie Bonaparte, Museo Napoleonico, Archivio Storico, Inv.-Nr. 04711.

nach Triest, wo sie im Dezember 1819 eintrafen und bis zum März 1823 blieben.²⁹ Erst nach den Geburten der Tochter Mathilde im Mai 1820 und ihres dritten Kindes, Napoléon Joseph Charles Paul Bonaparte, genannt „Plon-Plon“, am 9. September 1822 konnte Jérôme mit seiner Familie Triest verlassen und nach Rom übersiedeln. Die Zeiten hatten sich inzwischen ein wenig gewandelt. Der Umstand, dass nicht nur seine Schwester Elisa Baciocchi am 7. August 1820, sondern auch wenig später Napoleon am 5. Mai 1821 auf St. Helena verstorben war, musste zu einer Lockerung der Auflagen des Hofes in Wien führen und den Weg frei machen für Jérômes und Katharinas lang gehegten Wunsch, in Italien zu leben (Abb. 2).



Abb. 2. Ghislain Stapleaux, *Die Kinder von Jérôme Bonaparte und Katharina von Württemberg: Jérôme Napoléon, Mathilde und Napoléon Giuseppe («Plon-Plon»)*, 128 x 125 cm, Mairie d' Ajaccio

²⁹ *Mémoires* (Anm. 4) Bd.VII, S. 363ff. Raffaello Cusin, „Dall’antico regime alla restaurazione: I personaggi“, in: Fulvio Capito (Hg.), *Neoclassico. Arte, architettura e cultura a Trieste 1790–1840*, Venedig 1990, S. 161–179. Dort ist auf S. 167 (Kat. Nr. 2.14) erwähnt, dass Jérôme mit seiner Familie 1814 den Palazzo Romano bewohnte und später eine Villa der Erben Cassis Faraone, genannt Villa Montfort, die Jérôme 1827 an die Familie Necker verkaufte und die heute wohl noch existiert, vgl. dazu Maria Pia Amoroso und Marina Parladori, *Le ville triestine nel periodo neoclassico*, ebd, S. 224–230. In Triest hatte auch seine Schwester Elisa Baciocchi, die dort im August 1820 noch vor Napoleon starb, einen Stadtpalast und in der Umgebung die Villa Vicentina erworben, vgl. dazu Gilberto Ganzer, *Borboni e napoleonidi in Friuli: sulle tracce di uno „stile“*, in: *Ottocento di frontiera: Gorizia 1780 – 1850. Arte e Cultura*, hg. von Annalia Delneri, Mailand 1995, S. 178–183.

Rom

Rom galt als bevorzugte Zufluchtstätte der Bonapartes, obwohl Napoleon die Stadt selbst nie betreten hat. Der Grund für die Anziehungskraft Roms konzentrierte sich auf drei Personen der ehemaligen kaiserlichen Familie: Lucien Bonaparte, Kardinal Fesch und „Madame Mère“. Lucien Bonaparte war der eigenwilligste und eigenständigste der Brüder Napoleons und in seinen Entscheidungen überaus konsequent und vor allem unabhängig von seinem Bruder Napoleon.³⁰ Nachdem er sich mit der Krönung Napoleons zum Kaiser von seinem Bruder losgesagt hatte, verlegte er bereits 1804 seinen Wohnsitz nach Rom.³¹ Dort lebte sein Onkel, Kardinal Fesch, ein Stiefbruder seiner Mutter und französischer Botschafter am Heiligen Stuhl. Trotz der wechselvollen Auseinandersetzungen zwischen Napoleon und dem Kirchenstaat bot der Papst der Familie Bonaparte lange Zeit immer wieder einen gewissen Schutz vor Verfolgung und möglicher Gefangennahme. Diese Schutzfunktion beinhaltete aber auch eine nicht zu unterschätzende Kontrollfunktion. Denn nach Sturz und Verbannung Napoleons verängstigte die europäischen Herrscherhäuser nichts mehr als der Gedanke an eine mögliche Rückkehr der Familie Bonaparte.

Nachdem Lucien seinen gesamten Besitz in Frankreich an die Familie Torlonia verkauft hatte und zunächst bei seinem Onkel Kardinal Fesch wohnte, erwarb er 1806 den Palazzo Nunez in der Via Condotti, Ecke Via Bocca di Leone, und vergrößerte die Anlage durch den Erwerb einiger umliegender Grundstücke.³²

³⁰ Theodore Jung, *Lucien Bonaparte et ses Mémoires 1775–1840*, 3 Bde, Paris 1882–1883. Zerwürfnisse entstanden zwischen den Napoleoniden und Lucien durch die Tatsache, dass Lucien nach dem Tod seiner ersten Frau Christine Boyer (1773–1800) einige Jahre später, 1803, heimlich und ohne Absprache Alexandrine de Bleschamp heiratete. Paul Fleuriot de Langle, *Alexandrine Lucien Bonaparte Princesse de Canino (1778–1855)*, Paris 1939. Bekanntlich versuchte Napoleon auf die Heiratspläne seiner Geschwister massiv Einfluss zu nehmen, was ihm meist auch gelang.

³¹ Lucien hatte das Hotel de Brienne im Oktober 1802 erworben, welches er aufwendig ausstattete. Antonello Pietromarchi, *Luciano Bonaparte: Principe romano*, Reggio Emilia, 1981, S. 187. Nachdem Lucien das Hotel de Brienne seiner Mutter verkauft hatte, verließ er mit seiner Familie Frankreich und wählte Rom als neuen Wohnsitz, wo er am 6. Mai 1804 eintraf.

³² Marina Natoli, „Le residenze di Lucien Bonaparte a Roma, nel Lazio e in Italia 1804–1840“, in: *Lucien Bonaparte: le sue collezioni d'arte, le sue residenze a Roma, nel Lazio, in Italia (1804–1840)*, hg. von Marina Natoli, Rom 1995, S. 377–408. Lucien Bonaparte verkaufte Palazzo Nunez bereits 1823 an seinen Bruder Jérôme, der ihn später an die Familie Torlonia veräußerte. Auf dem Land, nahe Frascati, erwarb Lucien 1806 die Villa Rufinella, auch Tuscolana genannt, die er 1820 verkaufte, S. 404; 1808 erwarb er die Güter Canino und Musignano, wo er mit seiner Familie lebte und von wo aus er seine archäologischen Grabungen leitete. Auch diese Besitzungen wurden später an die Torlonia verkauft, S. 405; Pietromarchi 1981 (Anm. 19) berichtet von verschiedenen Optionen, bevor er sich für Nunez entscheidet, S. 205.

Auch das Oberhaupt der Familie Bonaparte, Maria Letizia Bonaparte, bekannt als „Madame Mère“, war bereits 1814 nach Rom übergesiedelt, wo sie wie ihr Sohn Lucien unter dem Schutz ihres Stiefbruders Kardinal Fesch stand. Mit großer Umsicht verfolgte sie die verschlungenen Wege ihrer Familie. Auch nach dem Ende des Kaiserreiches unterstützte sie ihre Familie in finanzieller Hinsicht. Außerdem war sie es, die die Familie zusammenhielt und sich nicht scheute, die Lebensweise oder auch manche Entscheidungen ihrer Kinder kritisch zu kommentieren. Sie pflegte den Kontakt zu ihren Töchtern und Schwiegertöchtern, die sie schlicht „filles“ nannte, auch dann, wenn sie von ihren Ehemännern verlassen worden waren oder von ihnen getrennt lebten. „Madame Mère“ wohnte im Palazzo Bonaparte, ehemals Rinucci, an der Ecke Via del Corso und Piazza Venezia (Abb. 3).³³ In Rom wohnten Jérôme und Katharina unter dem Pseudonym Montfort in eben dem Palazzo Nunez in der Via Condotti, den sein Bruder Lucien seit Langem besessen, reich ausgestattet und 1823 an Jérôme weiterverkauft hatte.³⁴ Von der ursprünglichen Ausstattung ist jedoch nichts erhalten.³⁵



Abb. 3. Rom, Palazzo Nunez-Torlonia, Via Bocca di Leone, Fassade, Foto der Autorin

³³ Von dem um die Ecke geführten geschlossenen Balkon im Piano Nobile des Palazzo Bonaparte aus, welchen die Öffentlichkeit mied, hatte sie eine gute Übersicht über das Geschehen auf der Straße. Da „Madame Mère“ selbst nicht gut zu Fuß war, ließ sie sich in einer, ebenfalls geschlossenen, Kutsche durch die Stadt fahren. Zum Palazzo Bonaparte siehe: Maria Elisa Tittoni Monti, Franco Borsi, Leopoldo Sandri, *Palazzo Bonaparte a Roma*, Rom 1981.

³⁴ Siehe dazu Anm. 28.

³⁵ Die meisten Möbel und die reiche Freskenausstattung stammen aus dem späten 19. Jahrhundert, nachdem die Familie Torlonia den Palast nach 1840 erworben hatte.

Auch während der Jahre des Exils pflegte Jérôme einen seiner ehemaligen königlichen Stellung gemäßen luxuriösen Lebensstil; diesbezüglich waren seine Erwartungen ungebrochen.³⁶ An jedem seiner Aufenthaltsorte verlangte er unmittelbar nach dem Einzug eine repräsentative Ausstattung, hierin unterstützt von seiner Ehefrau, die daraus resultierende notorische Geldnöte des Ehepaares wissentlich verschwieg. Jérôme begnügte sich nicht mit seiner römischen Beszung. Sein Bedürfnis nach Repräsentation verlangte nach einem Besitz außerhalb Roms. Er wählte die Marken. Vermutlich waren es politische Gründe, die ihn bewogen, Orte zu suchen, an denen er von der päpstlichen Polizei und sonstigen Geheimdiensten unbehelligt leben konnte und von denen aus die Möglichkeit bestand, leicht außer Landes zu kommen.³⁷ In den Marken³⁸ ließ sich Jérôme 1826 von dem Architekten Ireneo Aleandri in Porto S. Giorgio³⁹ eine Villa bauen: Villa Bonaparte, auch genannt Villa Caterina oder Villa Montfort.⁴⁰

In einem Brief an ihre Nichte Zénaïde, datiert 9. Oktober 1825, berichtete Katharina begeistert aus Porto di Fermo, dem heutigen Porto S. Giorgio:

„Le pays que nous habitons est charmant, les habitons sont parfait pour nous et je t’assure que depuis que nous avons quitté la France nous n’avons été nulle part aussi bien [...] Le Roi [...] d’y former une aussi belle habitation que celui de Mortfontaine avec la difference qu’il y [...] de plus de oranges et des citrones [...]“ (Abb. 4 und 5).⁴¹

36 Corsini, „I Bonaparte a Firenze“, in: *Biblioteca dell’Archivio Storico Italiano XI*, Florenz 1961, S. 283: „Girolamo [...] vi si installò sfarzosamente conducendo insieme alla famiglia una vita che addirittura poteva dirsi regale.“

37 Offenbar hatte Jérôme den Plan, den König von Rom (den Sohn Napoleons) aus Schönbrunn, wo er lebte, nach Italien zu holen. Er wurde vom Großvater – wohl der Vater von Marie-Louise, der Mutter des Königs von Rom – festgehalten, aus Angst vor der Rückkehr eines Mitgliedes der Familie Bonaparte.

38 Vor der Fertigstellung der neuen Villa bewohnte Jérôme als Übergang den Palazzo Nannarini, vgl. dazu Stefano Papetti, „Palazzo Nannarini. Fermo“, in: Angela Montironi (Hg.), *Nel segno di Napoleone. Ville e dimore marchigiane tra Settecento e Ottocento*, Fondazione Cassa di Risparmio della Provincia di Macerata, Macerata 2002, S. 158–161. Archivio Primoli Nr. 9369.

39 Stefano Papetti, „Villa Bonaparte. Porto S. Giorgio“, in: Montironi 2002 (Anm. 38) S. 161–169, Gewölbdekorations von Domenico Paci (1785–1863, S. 164; siehe dazu auch Stefano Papetti, „La decorazione fra Neoclassicismo e Purismo à Roma e nelle Marche“, in: Fabio Mariano, Luca M. Cristini, Ireneo Aleandri, *1795–1885. L’architettura del Purismo nello Stato Pontificio*, Electa, Mailand 2004, S. 153–156.

40 Nach dem Verkauf schließlich wurde sie Villa Pelagallo genannt, Giovanna Minacci, „Villa Pelagallo, Porto S. Giorgio“, in: Fabrizio Mariano e Stefano Papetti, *Le ville del Piceno, Architettura, giardini, paesaggio*, Ascoli Piceno 2001, S. 188–189.

41 Archivio Primoli Nr. 9369.



Abb. 4. Porto S. Giorgio, Villa Bonaparte, Fassade



Abb. 5. Porto S. Giorgio, Villa Bonaparte, Deckengewölbe im Salon

Die wenigen heute noch erhaltenen Räume und deren Ausstattungsstücke geben einen Eindruck von Jérômes künstlerischem Geschmack. Möbel, Uhren und Leuchterstämme zumeist direkt aus der Werkstatt des Bronziers Pierre-Philippe Thomire (1751–1843) aus Paris. Seit den Tagen der Herrschaft Napoleons beriet Thomire die gesamte Familie Bonaparte und stattete deren Besitztümer prächtig aus. Gerade Jérôme hatte schon immer großen Wert darauf gelegt, seine Hofhaltung dem hohen Standard der napoleonischen Hofhaltung anzugleichen.⁴²

Schon nach wenigen Jahren, 1829, wurde Jérôme gezwungen, diesen Sommersitz aufzugeben.⁴³ Wieder waren es politische Gründe, denn der König beider Sizilien hatte Papst Gregor XVI. aufgefordert, Jérôme aus dem Kirchenstaat zu verbannen. Offenbar bestand, wie schon erwähnt, die Sorge, dass Jérômes gerade bezogener Wohnsitz an der Ostküste es ihm erlaubte, sich unerkannt auf dem Seeweg außer Landes zu bewegen. Ein solcher Gedanke beunruhigte erst recht nach den Wirren der Julirevolution 1830 die europäischen Regierungen. Nichts fürchtete man mehr als die Rückkehr eines Bonapartes. Darüber hinaus veranlasste der Tod des Herzogs von Reichstadt, des legitimen Nachfolgers Kaiser Napoleons, im Jahr 1832 in Schloss Schönbrunn bei Wien die im Exil lebenden Brüder Napoleons dazu, ihre Thronansprüche zu erneuern.⁴⁴

Florenz

Jérôme entschloss sich 1831, Rom zu verlassen und mit seiner Familie nach Florenz zu ziehen.⁴⁵ Dort wohnte man zunächst im Palazzo Serristori, den auch seine Schwägerin Marie-Julie Clary, Gemahlin Joseph Bonapartes und ehemalige Königin von Spanien, bewohnte. Zwei Jahre später mietete Jérôme den Palazzo Orlandini del Beccuto, hinter S. Maria Maggiore, nahe dem Dom. Eine entscheidende Veränderung in Jérômes Leben bewirkte der Tod seiner Frau Katharina am 30. November 1835 in Lausanne.⁴⁶ Dem Verlust seiner Frau folgte der Verlust ihrer Apanage. Jérômes Lebensverhältnisse verschlechterten sich drastisch, da

42 Maddalena Trionfi Honorati, „Alcuni mobili dei Bonaparte nelle Marche e un gruppo di famiglia“, in: Montironi 2002 (Anm. 35), S. 222–231.

43 Corsini 1961 (Anm. 33) S. 284–285.

44 Corsini 1961 (Anm. 33) berichtet von einer Reise Jérômes im Frühjahr 1834 nach London, um dort seinen Bruder Joseph zu treffen, der aus Amerika eingetroffen war, S. 299.

45 Nach dem Tod Napoleons verlagerten einige der Familienmitglieder in den Zwanzigerjahren ihren Wohnsitz nach Florenz. Da bis auf Jérôme alle seine Geschwister bereits vor ihm verstorben waren, sollte es allein ihm vergönnt sein, mithilfe seines Vetters Kaiser Napoleon III. 1848 nach Frankreich zurückzukehren. Corsini 1961 (Anm. 33), S. 288ff.

46 Ebd., S. 300–303.

nun die beiden wichtigsten Geldquellen, ein Teil aus Württemberg und ein Teil aus dem russischen Zarenhaus, versiegten.⁴⁷

Dennoch pflegte Jérôme auch in Florenz weiterhin seine Leidenschaft, ein stets angemessen königliches und luxuriöses Leben zu führen. Jeder seiner Aufenthaltsorte verlangte nach repräsentativer Ausstattung.⁴⁸ Er lebte nun mit seiner Tochter Mathilde,⁴⁹ die nach dem Tod ihrer Mutter auch offizielle, gesellschaftliche Aufgaben übernommen hatte, vornehmlich in der Villa di Quarto bei Florenz. Nachdem die geplante Verbindung mit ihrem Vetter Louis Napoleon geplatzt war,⁵⁰ heiratete Mathilde am 1. November 1840 in Florenz den russischen Unternehmer Anatole Demidoff.⁵¹ Diese Verbindung verhalf nicht nur Mathilde zu großem Reichtum. Für Demidoff bestand der Reiz dieser Heirat darin, auf diese Weise sowohl zur Familie Napoleons zu gehören, den er verehrte, als auch ein Verwandter des Zarenhauses zu werden. Das Paar lebte in der Villa S. Donato, außerhalb von Florenz, die Demidoff von seinem Vater geerbt hatte und zusätzlich kostbar ausstatten ließ. Nach dem Scheitern ihrer Ehe⁵² erhielt Mathilde durch die Unterstützung ihres Cousins, des Zaren in St. Petersburg, von Demidoff eine Abfindung, die ihr und nicht zuletzt auch Jérôme nach 1848 ein standesgemäßes Leben in Paris garantierte.⁵³

47 Im Ehevertrag von Jérôme und Katharina 1807 waren neben einer reichen einmaligen Mitgift jährliche Zahlungen des französischen Staates und der Staatskasse in Stuttgart vorgesehen, Zahlungen, die die Bourbonen nach 1815 stoppten; darüber hinaus beschlagnahmten sie den französischen Besitz der Familie Bonaparte. *Mémoires* (Anm. 4) Bd. VII, S. 353 ff. und S. 415. Die Gesetze zum Exil der Bonaparte wurden erst im Oktober 1848 von der Nationalversammlung offiziell aufgehoben, S. 558.

48 Corsini 1961 (Anm. 33), S. 291. Stets wird von aufwendigen Festen berichtet und Jérômes fürstlicher Hofhaltung.

49 M. Joachim Kühn, „Die Jugend der Prinzessin Mathilde Napoleon“, in: *Revue Napoléonienne*, Dez. 1911, 8. Vol. S. 141–152.

50 Corsini 1961 (Anm. 33) S. 303–305.

51 Corsini 1961 (Anm. 33) S. 309ff. Demidoff erhielt aufgrund seiner karitativen und wirtschaftlichen Tätigkeiten in Italien 1840 von Großherzog Leopold II. den Titel Prinz von S. Donato verliehen. Dies garantierte ihm, im Falle einer Heirat mit seiner Verlobten Prinzessin Mathilde Bonaparte, den Fürstentitel zu erhalten. In Russland jedoch wurde Demidoffs Titel nicht anerkannt.

52 Siehe dazu auch Mathildes Lebenserinnerungen, die Zeit des Exils und ihrer Ehe mit Anatole Demidoff, in: *Revue des Deux Mondes*, 15. Dezember 1927, S. 721–752 und 15. Januar 1928, S. 76–105.

53 Demidoff blieb zunächst in Florenz, wo er einen Großteil seines Vermögens in Kunst und Schmuck investiert hatte. Der Umfang seiner reichen Kunstsammlungen kann bis heute anhand der aufwendigen Kataloge nachvollzogen werden, die eigens für die Auktion 1880 gedruckt worden waren. Außerdem betätigte er sich intensiv als Förderer des Nachlebens Napoleons und finanzierte auf der Insel Elba die Umwandlung der Villa S. Martino, der Residenz Napoleons, in ein Museum. Mario Ferretti, „Il Principe e L'Imperatore“, in: *L'isola dell'Imperatore. Le dimore di Napoleone. Da residenze a Museo, Museo Nazionale delle Residenze Napoleoniche*, Portoferraio – Isola d'Elba 2005, S. 49–57.

Paris

Indessen führte Mathilde Bonaparte, ihrer Begabung und ihren unterschiedlichen Interessen entsprechend, in Paris einen bedeutenden Salon, der Treffpunkt zahlreicher Künstler, Musiker und Literaten der Pariser Gesellschaft war. Ihr Einfluss und ihre Bedeutung wuchsen zusätzlich am Beginn des Zweiten Kaiserreiches mit der Regierung ihres Veters, Kaiser Napoleons III.⁵⁴ Enge Freundschaft verband sie mit Alfred Émilien O'Hara, Graf von Nieuwerkerke (1811–1892), Bildhauer und ab 1848 Generaldirektor der staatlichen Museen in Paris, ihn hatte Mathilde während seiner Italienreise 1845 kennengelernt.⁵⁵

Nach ihrem Tod 1904 wurde Mathildes Sammlung an Gemälden und vor allem ihr berühmter Schmuck, der zum Teil noch von ihrer Mutter Katharina von Württemberg stammte, in Teilen an die Familie weitergegeben bzw. versteigert.⁵⁶

Auch für Jérôme bedeutete diese Heirat zukünftige finanzielle Sicherheit. Nach dem Tod seines ältesten Sohnes Jérôme Napoleon (Mai 1847) bekam Jérôme im September von König Louis-Philippe die Erlaubnis, mit seinem jüngsten Sohn nach Frankreich zurückzukehren, kurz darauf traf er in Begleitung seiner Mäzenin, der Marchesa Giustina Bartolini Baldelli in Paris ein.⁵⁷ Dies geschah jedoch ganz gegen den Willen Mathildes, die sich aus ihrer gesellschaftlichen Stellung in Paris verdrängt sah und zudem ihren Vater finanziell unterstützen musste. Beider Versöhnung bewirkten die Berufung Jérômes zum Senatspräsidenten durch Kaiser Napoleon III., die ihm eine großzügige Apanage einbrachte, und den Rückzug der Marchesa Giustina Bartolini Baldelli nach Florenz.⁵⁸ Auch nach dem Untergang des Zweiten Kaiserreiches blieb Mathilde, „la Princesse“, in Paris hochgeschätzt. Schließlich war nicht nur ihr Vater zu späten Ehren gekommen, sondern auch ihr Bruder Napoleon Giuseppe Charles Paul Bonaparte (1822–1891), genannt „Plon-Plon“. Seine Heirat mit Marie Clothilde von Savoyen (1843–1911), einer Tochter des italienischen Königs Viktor Emanuel II., kam der politischen Annäherung zwischen Frankreich und Italien zugute.

54 Mathilde Bonapartes Bedeutung innerhalb der Pariser Gesellschaft der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts war Thema einer umfangreichen Ausstellung, die 1959 in Florenz stattfand, *La Princesse Mathilde et son temps*, Palazzo Strozzi, Florenz 1959. Der Katalog belegt ihren einflussreichen Bekanntenkreis von Persönlichkeiten aus Literatur, Kunst und Musik.

55 *Le Comte de Nieuwerkerke. Art et pouvoir sous Napoleon III.*, Ausst.-Kat. Compiègne, Musée national du Châteaux de Compiègne, Paris 2000, S. 13.

56 Kataloge zu den Versteigerungen alter und moderner Gemälde und Schmuck aus der Sammlung S. A. I. *Mme La Princesse Mathilde*, Galerie Georges Petit, Rue de Sèze, Mai und Juni 1904, *Revue Napoléonienne*, Febr.–September 1904, vol. II., Rom 1904, S. 297–298.

57 Jérôme soll mit der Marchesa Giustina Bartolini Bandelli, die ihn vor allem finanziell unterstützte, damit er seinen aufwendigen Lebenswandel aufrechterhalten konnte, eine morganatische Ehe eingegangen sein. Corsini 1961 (Anm. 33) S. 319 und S. 351.

58 Ebd., S. 352–353.

Résumé

Jérômes kurzer Regentschaft im Königreich Westphalen stehen lange, wechselvolle Jahre im Exil gegenüber. Er war der Einzige der Familie Bonaparte, der schließlich doch noch nach Frankreich zurückkehren und in Paris einen bedeutenden gesellschaftlichen und politischen Rang erringen konnte. Sein finanziell weitgehend abgesichertes Leben im Exil verdankte er nicht zuletzt seiner Frau Katharina von Württemberg, später dann seiner Tochter Mathilde Bonaparte, verheiratete Demidoff. Ähnlich seinen Geschwistern blieb auch Jérôme nach dem Sturz Napoleons durch die Festlegungen des Wiener Kongresses in seiner Bewegungsfreiheit eingeschränkt, ein Umstand, der sich nach dem Tod Napoleons 1821 und später 1832 nach dem Tod von dessen Sohn, des Herzogs von Reichstadt, zunehmend zu lockern begann. Alle Familienmitglieder waren bemüht, den von Napoleon übernommenen repräsentativen Lebensstandard auch über dessen Sturz und Tod hinaus beizubehalten. Nur den Brüdern Lucien und Joseph gelang es, die Förderung von Kunst und Künstlern während der Jahre des Exils weiterzuführen. Trotz gewonnener Eigenständigkeit spiegelt gerade das Exil Jérômes, der seine Geschwister überlebte, Größe und Scheitern Napoleons.

II. Archive zum Hof Jérôme Napoléons /
Recueil d'archives sur
la cour de Jérôme Napoléon

Transkribiert und mit Anmerkungen versehen /
Transcrit, annoté et présenté

von / par

Guillaume Nicoud

Einleitung / Introduction

Guillaume Nicoud

« Et puis il y a les collections particulières ; il y a les papiers que la cupidité, la curiosité, la prudence ont fait réserver et qui sortent quelque jour de leurs cachettes ; il y a les liasses poudreuses, oubliées durant un siècle dans quelque grenier, et que met en circulation la vente de la maison où l'on ignorait même leur existence : ainsi fut-il ici pour les papiers du baron de Marinville »¹. Voici comment Frédéric Masson, historien spécialiste de l'Empire, présente sa découverte du fonds d'archives westphaliennes du baron Etienne-Jules Cousin de Marinville (1780-1861) (ill. 1). Entré au service de Jérôme en 1807 comme secrétaire de son cabinet et de ses commandements, celui-ci devient chambellan du roi en 1809 et s'attèle rapidement à gérer au mieux toutes ses dépenses particulières. Partie intégrante du très riche fonds Masson de la Fondation Dosne – Bibliothèque Thiers de Paris², ses papiers retracent ainsi un très grande partie de ses activités multiples auprès de Jérôme jusqu'en 1813, nous éclairant autant sur ses préoccupations quotidiennes pour la garde-robe du roi que sur ses commandes de séries de portraits ou de tableaux d'histoire aux artistes pour décorer les palais royaux. Ils constituent peut-être l'ensemble le plus attachant de ces sources inédites présentées dans ce « Recueil de documents d'archives inédits sur la cour de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie (1807-1814) ». Ceux-ci sont des correspondances, rapports, registres d'entrée et inventaires pour la plupart, dispersés principalement – suite à la chute du royaume – dans les archives de Berlin, Cassel, Marburg, Stuttgart et bien sûr Paris. En plus de nous

¹ Frédéric Masson, *L'Affaire Maubreuil*, Paris 1907, p. 20.

² Fondation Dosne – Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 40, 41 et 42.



Ill. 1. Louis Dupré, *Le baron de Marinville*, dessin à la mine de plomb, crayon noir avec rehauts de blanc sur papier, 40 x 26,7 cm, Paris, Fondation Dosne-Bibliothèque Thiers (collection Frédéric Masson), inv. DM 041

conserver la trace de bon nombre d'achats effectués pour la cour³, ils nous restituent l'état des aménagements des palais royaux de Cassel entre 1812 et 1813. Ils permettent enfin de reconstituer le parcours des richesses emportées par Jérôme. Cette collection d'archives nous invite à suivre, en quelque sorte, une chasse au trésor qui ornaient les anciens palais de l'éphémère royaume westphalien.

Tout débute donc en 1807 avec la paix de Tilsit, lorsque Napoléon remodèle totalement la carte de l'Allemagne et fonde de nouveaux États ; le royaume de Westphalie naît principalement par la réunion d'anciens territoires de la Prusse à l'électorat de Hesse-Cassel, de la partie médionale du Hanovre et du duché de Brunswick. Cassel en devient la capitale, bientôt investie par Jérôme Bonaparte (1784-1860), le plus jeune des frères de Napoléon, nommé roi de Westphalie sous le nom de Jérôme Napoléon⁴. L'histoire de cet État modèle est brève, mais elle a un profond impact sur l'évolution politique et sociale des pays germaniques : première constitution écrite, premier parlement élu d'un état germanique,

³ Voir la liste complète en fin de texte.

⁴ Pour une biographie de Jérôme, consulter Jacques-Olivier Boudon, *Le roi Jérôme: frère prodigue de Napoléon, 1784-1860*, Paris 2008.

égalité de tous devant la loi modernisée du Code Napoléon, entière citoyenneté accordée pour la première fois aux Juifs. Les principes établis de liberté et d'égalité soumettent tous les sujets à l'impôt comme à la conscription mais ne les empêchent pas, ni d'être assujettis à l'arbitraire du pouvoir absolu de Jérôme, ni d'être constamment surveillés par sa police. Malgré tout, les nouveaux principes institutionnels et légaux font du royaume de Westphalie le précurseur de l'État constitutionnel allemand moderne⁵. Jérôme Napoléon s'érige en garant d'une politique qu'il veut progressiste pour susciter l'adhésion de ses sujets. Sa volonté de rupture avec le passé est illustrée par la propagation du style Empire importé de France. Avec ses formes strictes, ce langage symbolise les principes de rationalité sur lequel repose l'État-modèle et devient dès lors son image de marque. Depuis la capitale westphalienne, le style Empire se diffuse ensuite dans tout le nord des pays germaniques et se répand dans toutes les couches sociales⁶.

Le mécénat de Jérôme provoque un véritable renouveau culturel au cœur des pays germaniques. À Cassel, le Museum Fridericianum, au centre de la ville, est transformé dès 1808 en Palais des États par l'architecte français Grandjean de Montigny. Celui-ci remodèle ensuite les places environnantes (ill. 2), créant un espace de première acclimatation manifeste du langage Empire au cœur du royaume – langage qu'il diffusera ultérieurement jusqu'au Brésil. La salle d'assemblée est inaugurée lors de la seconde session du parlement westphalien en 1810, qui s'avérait être aussi la dernière. Les résidences de Napoléonshöhe (actuel Wilhelmshöhe), celles de Cassel puis celles de Bellevue (ill. 3) sont aussi réaménagées par Grandjean et Jussow, son confrère casselois. En revanche, la construction dès 1808 d'un théâtre de cour à Napoléonshöhe est confiée au jeune westphalien Klenze, qui débute ainsi sa brillante carrière. Quant au palais de Brunswick, qui doit pouvoir servir de résidence secondaire, il est réaménagé par Krahe. Malheureusement, aucun inventaire pour la période westphalienne n'a été trouvé à ce jour, mais des dessins de l'architecte⁷, du sculpteur Schadow⁸ et une description de 1811 nous en offrent un aperçu général, d'un classicisme de tradition locale au goût du

5 Voir *König Lustik ! ? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, éd. par Michael Eissenhauer, cat. exp. Cassel, Museum Fridericianum, Munich 2008 et notamment les articles d'Helmut Berding (« Imperiale Herrschaft, politische Reform und gesellschaftlicher Wandel », p. 107-112) et d'Arnulf Siebeneicker (« Repräsentanten der ganzen westphälischen Nation »: Das Parlament im politischen System des Königreichs Westphalen », p. 113-119).

6 Voir Thorsten Smidt, « le style Empire: les formes mobilisées au service du nouveau royaume », dans *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, éd. par Christophe Beyeler et Guillaume Nicoud, Fontainebleau, château de Fontainebleau, Paris 2008, p. 77-84.

7 Sur son activité sous Jérôme, voir Reinhard Dorn et Elisabeth Spitzbart, *Peter Joseph Krahe, Band 3, Bauten und Projekte im Königreich Westfalen und im Herzogtum Braunschweig 1808-1837*, München, Berlin 1999.

8 *Ibid.*, cat. n° 17, p. 88-89.



Ill. 3. Anonyme, *Plan général de Cassel*, vers 1810, crayon noir, plume, encre noire, avec lavis de rouge, vert clair et bleu lavé, 102,6 x 128,8 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung, inv. GS 21050 ; a : Résidence ; b : palais de Bellevue c : Schönfeld

jour et proprement abouti. Une partie du mobilier du palais a toutefois été emporté par Jérôme en 1813, tel le trône de la reine, sans doute celui spécialement dessiné par Krahe⁹.

La décoration de ces palais westphaliens est la manifestation la plus emblématique du mécénat royal. Les sources présentées dans ce recueil témoignent à la fois que l'on effectue de nombreux achats à Paris dès

⁹ *Ibid.*, cat. n° 613, p. 139 et ill. 35, p. 295. Voir aussi Olivier Baustian, « Les Tuileries westphaliennes : le palais d'Hiver du roi Jérôme », dans *Revue du Souvenir Napoléonien* 505, 2015, URL : <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/les-tuileries-westphaliennes-le-palais-dhiver-du-roi-jerome> [dernier accès: 04.10.2017].

1807 et que l'on fait rapidement appel aux artisans locaux¹⁰. Meubles et bronzes des manufactures françaises de Jacob, Molitor, Thomire et Ravrio (ill. 4) ; meubles et stucs de Wichmann – un Berlinois installé à Cassel – (ill. 5) ; services de table des orfèvres Biennais et Odier, complétés par des pièces commandées au casselois Kompff¹¹ ; porcelaine de Sèvres (ill. 6-7) ou parisienne de Dihl et Guéhard, ou encore de la manufacture royale westphalienne de Fürstenberg ; sculptures des parisiens Roland, Chaudet et Bosio, mais aussi du casselois Ruhl ; peintures, enfin, des Français David, Gérard (ill. 8), Gros, Vernet ou Vincent tout autant que du portraitiste d'origine flamande Kinson¹² (qui s'installe dès 1808 à Cassel) viennent embellir les édifices royaux et imposent un nouveau type de décor synchrétique où les formes parisiennes donnent le *la*. Au-delà des objets et œuvres d'art singuliers, les *Inventaires du palais de Napoléonshöhe* (ill. 9) et *du palais de Résidence* datant de 1812¹³ (signalés par le professeur Bruno Foucart), ainsi que d'autres descriptions du premier édifice tels que *l'Inventaire du palais du pavillon du Sud de Napoléonshöhe*, datant lui aussi de 1812¹⁴, et les *Inventaires des Batiments, Parc, ... de Napoleonshöhe* rédigé aux alentours de 1813¹⁵, nous permettent de reconstituer les lieux presque salle par salle.

C'est en prenant possession de Wilhelmshöhe en décembre 1807 que Jérôme décide de le renommer sur le champ « Napoléonshöhe ». Son édification commandée par l'électeur Guillaume I^{er} est à peine achevée. Les pavillons du sud (dit de Weißenstein, en référence aux constructions précédentes) et du nord (ou de la Chapelle) furent édifiés par Simon Louis du Ry à partir de 1786. L'architecte Jussow reprit le chantier et achèva en 1798 le corps central qu'il relia entre-temps par des ponts aux deux pavillons réaménagés. À l'époque des inventaires (1812-1813), les principales modifications intérieures et extérieures réalisées

10 En 1820, Lombard de Langres, dans son pamphlet (paru sans nom d'auteur) *Le Royaume de Westphalie, Jérôme Buonaparte, sa cour, ses favoris et ses ministres, par un témoin oculaire* certifie que « si on en excepte le palais de Wilhelmshöhe, qu'on débaptisa ensuite pour le nommer Napoleonshöhe, tous les autres étaient nus ; celui de la résidence de Cassel n'était point habitable, il ne contenait que de vieux lambris vermoulus, l'extérieur ressemblait plutôt à une caserne qu'à un palais », mais il ajoutait ensuite que « le délabrement du mobilier des palais royaux et son renouvellement offraient une belle occasion pour stimuler l'industrie des habitant[s], et pour se populariser, à qui aurait su gouverner ; il ne fallait qu'acheter ce qui était nécessaire dans le pays même. Au lieu de cela, on fit venir à grands frais des meubles de Paris, et on fit sortir d'un royaume déjà épuisé plusieurs millions en numéraire », ([Vincent Lombard de Langres], *Le Royaume de Westphalie* [...], Paris 1820, p. 22-23).

11 Voir Smidt, 2008 (note 9), p. 79-80.

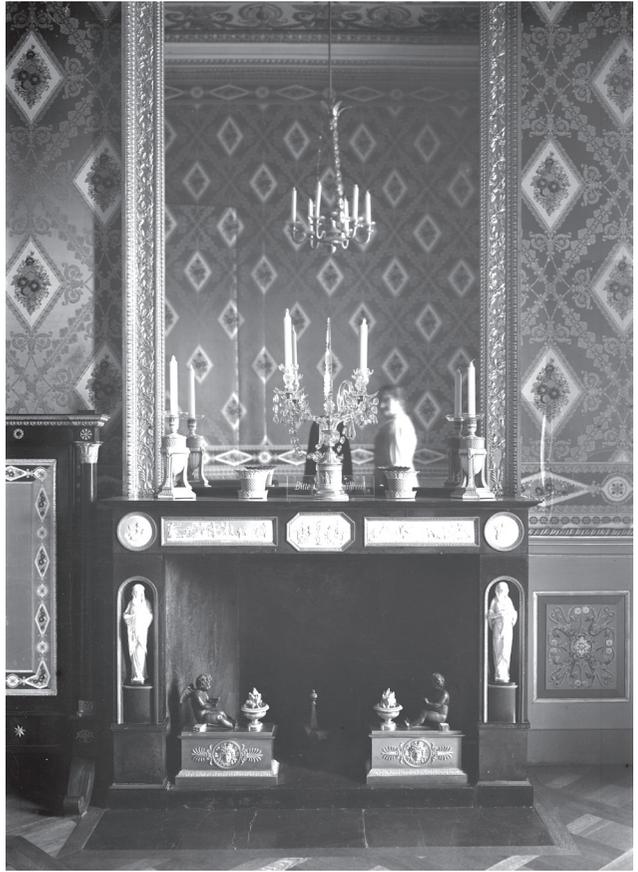
12 Kinson ou Kinsoen. Nous reprenons ici l'orthographe communément employée à l'époque du royaume de Westphalie.

13 HstaM, Best. 7i Nr. 153 et 7i Inventare Nr. 106, voir leur transcription respective, p. 879-928 et 955-987.

14 Best. 7i Nr. 147, voir p. 930-954. Ce document a été étudié et transcrit parallèlement par Mme Henriette Graf (que nous remercions de son aide) pour préparer le projet de réaménagement de l'aile Weissenstein du château de Wilhelmshöhe.

15 Best. 75/ Nr. 3300, voir p. 754-878.

Ill. 4. Anonyme, *Wilhelmshöhe, Cabinet de toilette des appartements nord du 1er étage du corps de logis (servant de salon sous Jérôme, aujourd'hui détruit)*, 1930/1939, plaque sèche à la gélatine, 13 x 18 cm, Potsdam, Stiftung Preußische Schlösser und Gärten Berlin-Brandenburg, Fotothek, inv. F0003252. Cheminée en marbre incrustée de plaques et statuettes en porcelaine de Sèvres et bronzes ; chenets en bronze représentant des amours se réchauffant à la flamme



Ill. 5. Anonyme, *Salon Jardin (ancienne salle de Stuc sous Jérôme, aujourd'hui détruite)*, tiré de Ferdinand Luthmer (éd.), *Inneräume [und] Möbel [...]* im Louis-Seize und Empire-Styl, vol. I, Francfort sur le main, [s.n.], 1897

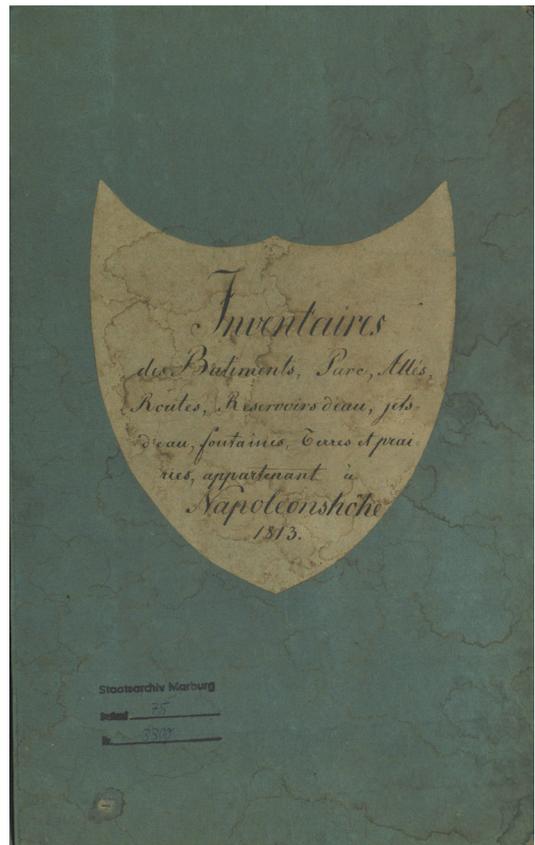
Ill. 6. Manufacture impériale de Sèvres, Jean François Robert (peintre), *Vase Medicis décoré d'une représentation de Napoléon dans le parc de Saint-Cloud (avec le pavillon de Breteuil en arrière-plan)*, 1811, porcelaine dure, bronze doré, 69,2 x 47 x 47 cm, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 2011.546



Ill 8. Francois-Pascal-Simon Gérard, *Madame Mère (Maria Laetitia Ramolino Bonaparte)*, vers 1800-1804, huile sur toile, 210,8 x 129,8 cm, Édimbourg, National Gallery of Scotland, inv. NG 2461



Ill. 7. Manufacture impériale de Sèvres, Jean François Robert (peintre), *Vase Medicis décoré d'une représentation du couple impérial en calèche devant le château de Saint-Cloud*, 1811, porcelaine dure, bronze doré, 69,2 x 47 x 47 cm, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 2011.545



Ill. 9. Anonyme, *Inventaires des bâtimens, parc, allés [sic], routes, réservoirs d'eau, jets d'eau, fontaines, terres et prairies, appartenant à Napoléonshöhe / 1813* (page de titre), Hessisches Staatsarchiv Marburg, inv. Best. 75 Inventare Nr. 3300

durant la période westphalienne sont achevées. Jérôme fait notamment édifier des galeries sur les ponts et ordonne la construction d'un théâtre de cour au nord du palais, relié lui aussi à l'aile de la chapelle par une originale Galerie chinoise. Toutes ces constructions sont donc décrites dans les inventaires¹⁶. Ainsi, pour le théâtre, premier bâtiment élevé par Klenze (mais remodelé dès 1828 par l'architecte Bromeis pour transformer l'espace intérieur en une salle de bal), un *Inventaire de la Maison du Théâtre à Napoléonshöhe* conservé dans le fonds des manuscrits de la Murhardsche Bibliothek de Cassel vient à propos nous apporter la description de son mobilier¹⁷. Soulignons que les inventaires du corps de bâtiment principal sont d'autant plus précieux que les intérieurs n'ont

¹⁶ Il nous manquent toutefois les inventaires mobiliers de l'aile de la Chapelle et de cette Galerie chinoise.

¹⁷ Ms. Hass. fol. 308 I, voir p. 952-954. L'inventaire est conservé relié avec deux autres non transcrits dans la présente étude : un inventaire contemporain *de la Maison des Chevaliers et de Moulang à Napoléonshöhe* (308 II) et un autre non daté du château électoral de Wilhelmsthal (308 III), renommé Catherinenthal sous Jérôme.

pas survécu à un bombardement à la toute fin de la Seconde Guerre mondiale (février 1945)¹⁸.

Grâce au riche fonds de dessins d'architecture du Museumslandschaft Hessen-Kassel et à une série de photographies anciennes¹⁹, nous conservons cependant des vues de certains de ces intérieurs et des plans d'époque. Ceci nous a permis de reconstituer l'agencement intérieur du palais sous Jérôme presque salle par salle (plans 1 et 2), prouvant s'il en était nécessaire que certaines photographies nous conservaient la trace de décors du temps de Jérôme et en premier lieu de son éphémère salle du trône (ill. 10). Ces aménagements sont essentiellement l'œuvre de Grandjean de Montigny, comme nous l'apprend son registre de correspondance pour l'année 1811 retrouvé récemment dans les archives d'État de Marburg²⁰. Cependant, la mention du nom de Klenze sur un dessin conservé aujourd'hui encore à Cassel²¹ représentant un chapiteau analogue à ceux réalisés pour la grande galerie de stuc aménagée par Grandjean au rez-de-chaussée du corps central du palais (ill. 5) et, de manière générale, la similitude entre les aménagements du palais par Grandjean et ceux réalisés par Klenze au théâtre, nous interpellent sur sa possible participation aux travaux dans le palais. Il est en tout cas certain que les réalisations casseloises de Grandjean servirent à Klenze comme source d'inspiration pour former son répertoire de formes décoratives²².

La correspondance administrative de Grandjean – rare témoignage des échanges quotidiens entre un architecte de cour et ses interlocuteurs – s'arrête tragiquement après la nuit du 23 au 24 novembre 1811, quand un incendie détruit en grande partie le vieux Palais résidentiel de Cassel. Un témoin oculaire rapporte que durant cet événement tragique d'un édifice « à l'ameublement si magnifique et si somptueux (...) il fallait que chacun eût perdu la tête, car on jetait par les fenêtres commodes, fauteuils, et je ne sais pas même si on n'y jetait pas aussi des glaces. Quand

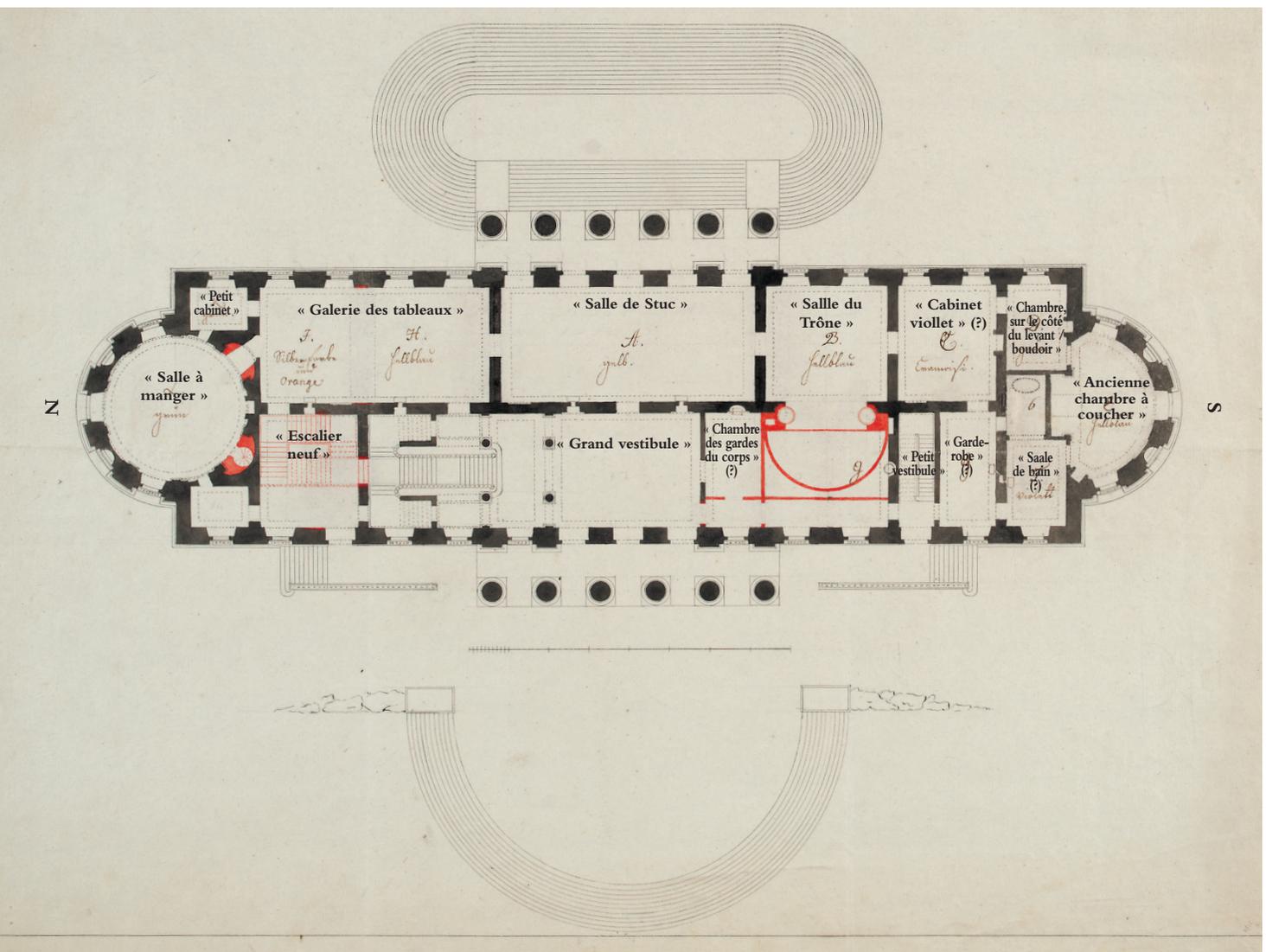
18 Ces espaces ont ensuite été reconstruits entièrement à neuf pour abriter une partie des riches collections des Museumslandschaft Hessen Kassel et une partie de son administration.

19 Ces photographies sont pour l'essentiel tirées des publications suivantes: Ferdinand Luthmer (éd.), *Innerräume [und] Möbel... im Louis-Seize und Empire-Styl...*, vol. I, *Abteilung. – Sammlung von Innerräumen, Möbeln und Geräthen... aus Schlössen und Kirchen zu Kassel, Wilhelmshöhe und Würzburg...*, Frankfurt am Main 1897 et Alois Holtmeyer, *Kreis Cassel-Land, im Aufrage des Bezirksverbands des Regierungsbezirks Cassel*, t. IV, Marburg 1910.

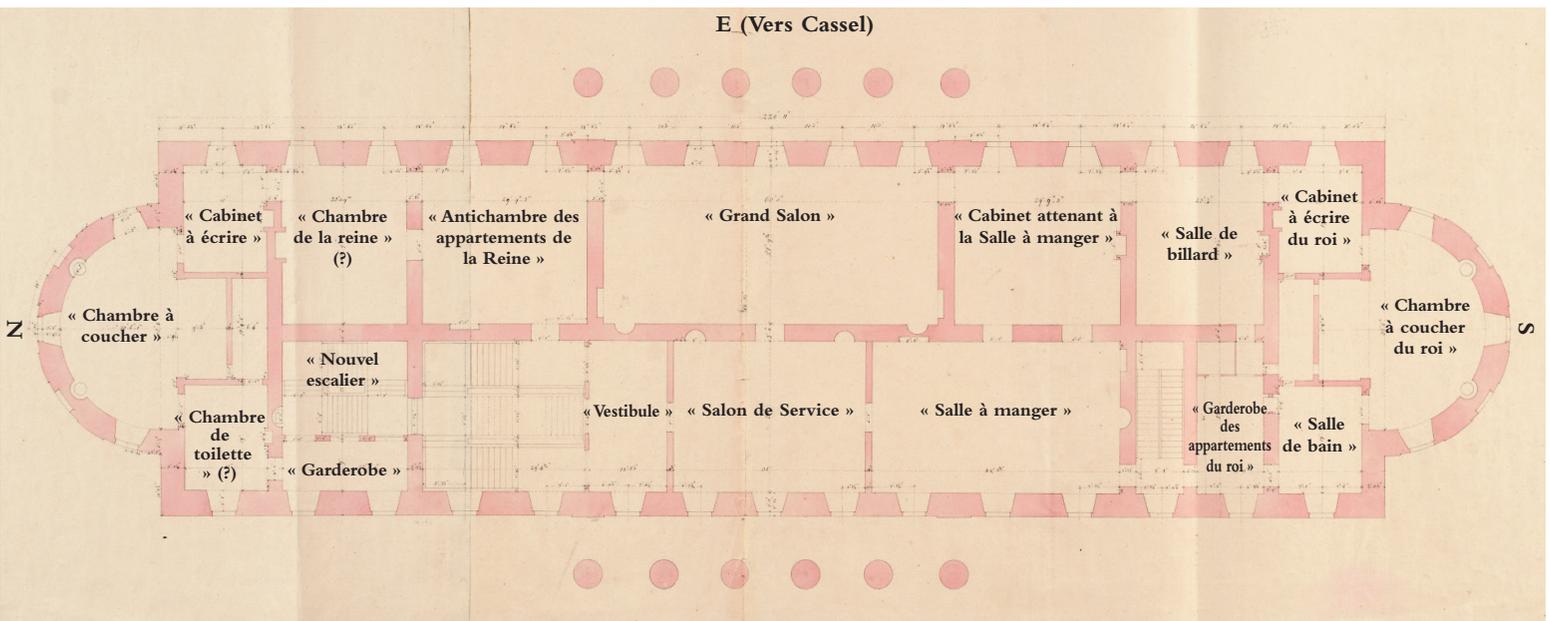
20 Best. 75 Nr. 3303, voir p. 545-575. Sa découverte tardive ne nous ayant pas permis de le publier ici *in extenso*, nous ne présentons donc ici que les extraits les plus significatifs.

21 MHK, Graphische Sammlung, inv. L GS 14034.

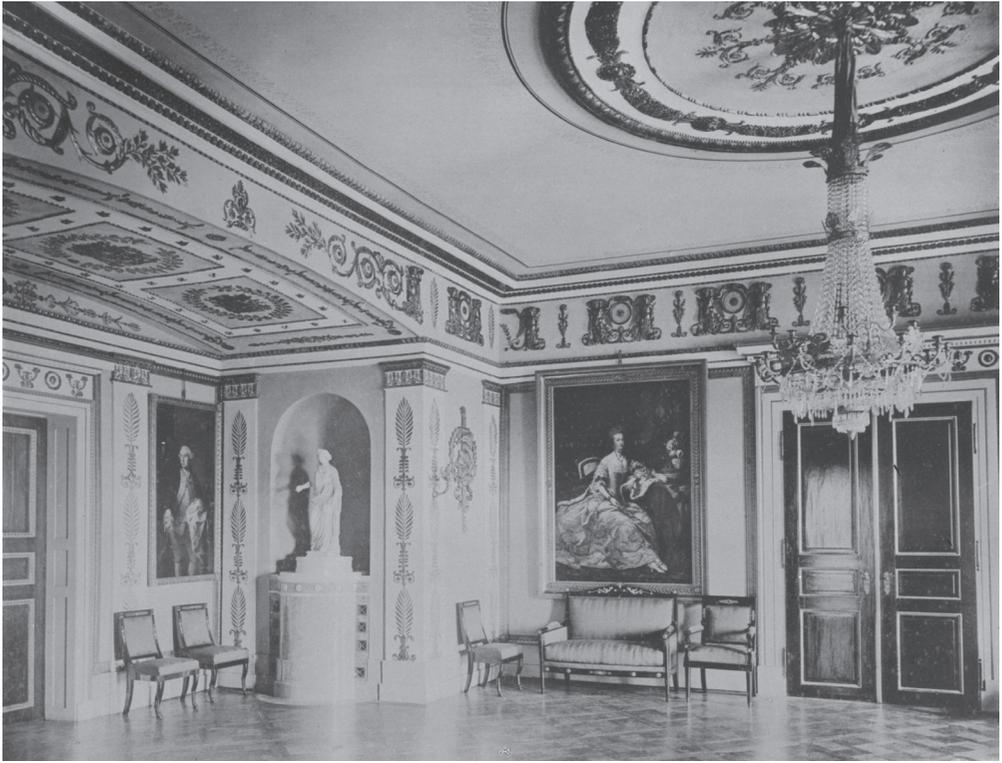
22 Voir Guillaume Nicoud, « Un jeune architecte dans l'Europe napoléonienne: les débuts de Leo von Klenze à Kassel (1808-1813), nouvelles perspectives », dans Sabine Frommel, Eckhard Leuschner (éd.), *Architektur- und Ornamentgraphik der Frühen Neuzeit: Migrationsprozesse in Europa/Gravures d'architecture et d'ornement au début de l'époque moderne: processus de migration en Europe*, Rome 2014, p. 231-246.



Plan 1. Heinrich Christoph Jussow, *Château de Wilhelmshöhe, rez-de-chaussée du corps de logis avec les projets de modification élaborés sous Jérôme*, vers 1810, crayon noir, plume et encres grise, brune et rouge, 46,4 x 62,2 cm, Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung, inv. GS 5749



Plan 2. Heinrich Christoph Jussow, *Château de Wilhelmshöhe, premier étage du corps de logis*, 1820, crayon gris-noir, lavis rose, 46,4 x 62,2 cm, Kassel, Museunslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung, inv. GS 18398



Ill. 10. Anonyme, *Salle de Billard (ancienne salle du Trône de Jérôme, aujourd'hui détruite)*, photographie, vers 1906/1908, Dresde, Deutsche Fotothek, Archives Dr. Franz Stoedtner

je vis le lendemain matin tous ces débris d'acajou, de velours, de dorures jonchant la cour, cela faisait pitié et peine en même temps.²³ »

Jérôme choisit alors comme nouvelle résidence urbaine le complexe palatial de Bellevue situé plus à l'ouest, dans la ville nouvelle. Durant la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, les architectes Paul et Simon Louis du Ry édifièrent divers constructions hétérogènes qu'ils unifièrent ultérieurement pour former cet ensemble²⁴. *L'Inventaire du palais de Résidence* rédigé en 1812²⁵ est un relevé sommaire du mobilier de Bellevue ; il constitue l'unique source manuscrite sur ce palais sous le règne de Jérôme. Des plans nous offrent certes un aperçu des lieux mais ne nous permet pas de localiser précisément les salles inventoriés²⁶. Nous conservons aussi des projets de réaménagement de Grandjean qui, en annexant au complexe dès 1812 différentes demeures mitoyennes, transforme le palais en un

23 Maurice Duviquet, *Souvenirs*, Paris 1905, p. 235-136. On peut d'ailleurs supposer que cet événement est à l'origine de la campagne d'inventaires des palais royaux.

24 L'ancien observatoire de ce palais, seul témoignage actuel de ce complexe, abrite aujourd'hui un musée dédié aux frères Grimm et ne conserve rien des aménagements de l'époque westphalienne. La célèbre Bildergalerie électorale se situait dans ce complexe.

25 Voir note 13.

26 MHK, Graphische Sammlung, inv. GS 14518 et GS 14545.

vaste quadrilatère étendu à tout son îlot d'implantation urbaine, et dans lequel il envisage de construire une nouvelle chapelle et un théâtre²⁷.

Quant aux papiers Marinville précédemment cités, ils traitent en premier lieu de la gestion quotidienne de la garde-robe. Ils nous fournissent ainsi des renseignements très détaillés sur le goût recherché du roi pour sa toilette, qu'il affectionnait particulièrement. Il convient de préciser que nous devons certainement la conservation d'un tel fonds d'archives westphaliennes aux sources qu'il comporte relativement au vol mystérieux d'une partie des bijoux de Jérôme et de Catherine par l'officier et aventurier Maubreuil en 1814, vol qui a suscité l'intérêt de l'historien Masson au point de rédiger un ouvrage à ce sujet²⁸. Cette affaire a en effet défrayé la chronique judiciaire sous la Restauration, car Maubreuil aurait voulu mettre tout d'abord la main sur les bijoux de la Couronne impériale, voire tenté d'assassiner Napoléon (avec une hypothétique implication de Talleyrand et du comte d'Artois).

En outre, Marinville est en même temps chargé par Jérôme d'affaires aussi variées que le recouvrement de ses nombreuses dettes (notamment après ses achats parisiens de 1808 et 1809), des aménagements de la résidence particulière de Schönfeld près de Cassel (travaux entrepris par Klenze ; ill. 2) et de ceux de la maison particulière de la reine aux portes de la capitale (non localisée ; interventions réalisées par Grandjean). Il est aussi l'initiateur de la création d'une manufacture de laine de moutons mérinos, un produit dont le commerce est très prisé alors par les dignitaires de l'Empire et fait venir directement des spécimens de la ferme impériale de Rambouillet. Cette page inédite d'un commerce agricole et industriel favorisé par Napoléon prouve la volonté de Marinville de développer l'industrie de luxe en tentant d'instaurer une production royale de laine de très haute qualité et de s'adapter aux règles drastiques du commerce liant métropole française et territoires satellites.

Marinville tente encore de réorganiser l'école de dessin de Cassel et envoie le jeune peintre français Louis Dupré comme pensionnaire westphalien à Rome. À partir de 1810, il est en effet chargé officiellement des commandes aux artistes et il entretient dès lors une correspondance régulière avec ceux qui sont actifs à la cour (Kinson, Ruhl et Soiron) ou ceux qui travaillent pour Jérôme depuis Paris, tels Gérard, Horace Vernet ou Bosio. Selon le peintre de cour Weygandt, « rien de ce qui concerne les arts ne [devait] être fait sans [son] approbation²⁹ ». Sa correspondance avec Cachard, responsable parisien des établissements carrarais, montre que Jérôme est l'un de leurs plus grands commanditaires, achetant par

27 MHK, Graphische Sammlung, inv. L GS 11311 (voir aussi inv. GS 6311, GS 6324).

28 Frédéric Masson, *L'Affaire Maubreuil*, Paris 1907.

29 Voir 295• Weygandt à Marinville, concernant un projet de réorganisation de l'Académie des Beaux-Arts de Cassel, Cassel, 4 novembre 1811.

dizaine des copies d'antiques et des bustes à son effigie, à celle de la reine et de toute la famille impériale. L'attachement de Jérôme à sa sœur Élixa est sans doute à l'origine du soutien inconditionnel à son entreprise. L'aboutissement ultime de ces relations artistico-commerciales aurait sans doute été la réalisation d'un projet d'aménagement pour Cassel: une place entre celle du château et celle des États, avec en son centre une fontaine décorée de bas-reliefs en marbre de Carrare. Un plan détaillé est en effet présenté le 16 avril 1811 au conseil des bâtiments du roi par Grandjean et Hector Sonolet, le directeur de la Banca Elisiana, qui a donc séjourné à Cassel (ill. 2).

Comme Marinville est aussi responsable de l'écrin du roi, il s'avère possible de suivre les toutes aussi riches commandes de Jérôme aux divers joailliers parisiens et westphaliens, des décorations de l'ordre de la Couronne de Westphalie à Biennais en 1809, à la commande d'une couronne à Bapst en 1812. L'un des derniers documents relatif à l'épisode westphalien conservé dans ce fonds est justement l'inventaire de l'écrin du roi sur lequel Marinville a porté les mentions des bijoux et bijoux repêchés « miraculeusement » dans la Seine après le vol de Maubreuil. Ajoutons enfin que la première exploitation systématique des informations culturelles du fonds est l'œuvre de Jean-Pierre Samoyault, lorsqu'il était directeur du Musée national du château de Fontainebleau. Ces recherches lui permirent de préciser l'historique de la riche collection d'œuvres de la famille Bonaparte présentée au château et issue de la collection du prince Napoléon, descendant direct du roi Jérôme³⁰.

Divers fonds secondaires complètent les papiers de Marinville et les inventaires des palais. Les sources concernant la garde-robe et l'écrin de Catherine étant très rares, il est apparu utile de présenter ici les commandes de Jérôme, Joséphine et surtout de Napoléon. Ainsi, ordre fut passé au joaillier Nitot et au marchand de modes Leroy pour la réalisation de la parure et de la corbeille de mariage de Catherine à Paris en 1807. Nous avons donc réuni chronologiquement ces fonds papiers dispersés dans la série O² aux Archives nationales. La richesse de cette corbeille démontre l'importance de l'enjeu pour Napoléon d'unir son jeune frère à une princesse d'une des plus anciennes familles souveraines allemandes. Une fois à Cassel, Catherine peut, en outre, donner le ton de la nouvelle mode féminine dans son royaume.

Il nous est paru aussi utile de publier ici des documents conservés dans cette même série des Archives nationales concernant une partie

30 Plus récemment, Jean-Pierre Samoyault a aussi publié une étude stimulante sur les « Considérations sur l'iconographie des souverains napoléonides : Joseph, Louis, Jérôme et Joachim, frères et beau-frère de l'Empereur », dans *Jean-Baptiste Wicar, ritratti della famiglia Bonaparte*, éd. par Maria Teresa Caracciolo, Giulia Gorgone, Cristina Cannelli, cat. exp. Rome, Museo napoleonico – Naples, Museo Diego Aragona Pignatelli Cortes, Naples 2004, p. 34-46.

des présents faits par Napoléon à Jérôme, car certains sont ensuite cités dans les inventaires. Ces sources nous permettent aussi de comprendre comment de telles œuvres d'art ont pu voyager entre Paris et Cassel. Et si Napoléon est très généreux à l'égard de son jeune frère, il offre de nombreux produits issus des manufactures impériales à la plupart de ses alliés germaniques, à tel point qu'il n'est pas incongru de parler ici d'une esquisse d'une politique culturelle franco-allemande³¹.

D'ailleurs, les cérémonies de mariage du couple westphalien en 1807 aux Tuileries conduites par Dalberg, prince primat de la Confédération du Rhin, sont un véritable événement politique franco-germanique qu'il convenait aussi d'évoquer par la transcription du procès-verbal des cérémonies, d'après un registre conservé dans le fonds Masson de la Fondation Dosne – Bibliothèque Thiers³².

Pour 1808, les archives d'État de Prusse conservées à Berlin présentent quelques documents sur la transformation du Museum Fridericianum en Palais des États. Bâtiment emblématique du règne, il convient de s'y attarder. Si l'architecte en est Grandjean, la commande est *de facto* l'œuvre de Siméon, alors ministre de la justice et de l'intérieur, qui, selon ces sources, se serait adressé à l'architecte sur les recommandations de Quatremère de Quincy³³.

Réparties entre ces mêmes archives et celles de Hesse à Marburg, les factures et les autorisations de paiement faites aux artistes, artisans et marchands sur la caisse générale de la Maison du roi ont été aussi exploitées pour annoter les inventaires, les papiers Marinville mais aussi les listes des œuvres emportées par Jérôme³⁴. Le fait qu'aucune archive de ces deux fonds n'est malheureusement antérieure à 1811 est peut-être la conséquence de l'incendie du Palais résidentiel.

D'autres fonds d'archives, ceux des Museumslandschaft Hessen-Kassel, des archives d'État du Bade-Wurtemberg à Stuttgart et des Archives nationales de Paris (série O³) conservent des listes sommaires des œuvres emportées par Jérôme dans sa fuite en 1813 et qu'il a ensuite été contraint de vendre partiellement à Stuttgart en 1816, sur la pression de son beau-père Frédéric I^{er}, roi de Wurtemberg.

Cet événement sortant du cadre chronologique de notre recherche, seuls les actes de vente récapitulatifs de l'orfèvrerie et de quelques objets de bronze et de porcelaine sont présentés en annexe pour mieux cerner encore la qualité des intérieurs royaux westphaliens ; non pas

31 Voir Olivier Baustian et Guillaume Nicoud, « Staatsgeschenke aus Porzellan. Sèvres und Fürstenberg im Dienste von Napoleon und Jérôme », dans *Porcelaine royale: Napoleons Bedeutung für Sèvres und Fürstenberg*, éd. par Martina Minning, cat. exp. Brunswick, Kunstmuseum des Landes Niedersachsen Herzog Anton Ulrich-Museum, Dresde 2017, p. 26-35.

32 Fondation Dosne – Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 115, p. 330-342.

33 **57• Lettre de Siméon à Quatremère de Quincy, membre de l'Institut, Cassel, 19 février 1809.**

34 Voir plus bas.

que les autres objets vendus soient moins intéressants, mais il s'agit essentiellement de pierres précieuses et l'annonce de la vente en donne un aperçu³⁵. Ils permettent notamment d'avoir une image précise de la richesse des services de table en argent et vermeil de Jérôme, aujourd'hui presque entièrement conservés à la Résidence de Munich depuis leurs acquisitions à cette vente par les Wittelsbach. Ajoutons que ces documents furent d'ailleurs étudiés pour la première fois par Hans Ottomeyer dans un article de 1983 consécutif à l'identification westphalienne de ses pièces³⁶.

Cette publication cite enfin un cahier manuscrit intitulé *Spécification des effets qui arrivent de la douane / Spécification des effets qui arrivent de la poste* pour 1810-1813 sur lequel nous nous sommes aussi penchés car il traite des objets destinés au palais qui transitèrent par la douane et la poste³⁷. Pour plus de clarté, il est néanmoins apparu nécessaire de fragmenter cette source pour en répartir le texte entre les différents chapitres chronologiques de notre édition³⁸. Sa double présentation chronologique entre un volet d'entrée et un autre de sortie, l'irrégularité des informations relevées pour chaque colis (ill. 11), nous ont incité à ne retenir que les paquets dont le contenu, le fournisseur ou le destinataire sont précisés.

Les objets cités identifiés sont systématiquement mentionnés en note de bas de page. Il apparaît d'ores et déjà que malgré une large dispersion, de nombreuses œuvres datant de la période westphalienne sont encore conservées dans les collections publiques et privées.

Outre Fontainebleau, les Museumslandschaft Hessen Kassel en Allemagne conservent de nombreux tableaux et sculptures ; l'aile Weißenstein du château de Wilhelmshöhe abrite du mobilier de cette période³⁹. Le château de Bad-Homburg-vor-der-Höhe en Allemagne,

35 Il serait en outre nécessaire de comparer ces listes avec celles des bijoux de la Couronne de Wurtemberg, car des pierres ont peut-être été acquises pour le compte du roi.

36 Hans Ottomeyer et Lorenz Seelig, « Das Silber- und Vermeil-Service König Jérômes von Westfalen in der Münchner Residenz », dans *Münchner Jahrbuch der bildenden Kunst* 34, 1983, p. 117-164.

37 HstAM 6a Nr. 2157.

38 Sur cette répartition chronologique, voir p. 191-192.

39 Voir notamment, Sabine Thümmeler, « Die Ausstattung der Schlösser unter Jérôme im Königreich Westfalen », dans Marianne Heinz et Sabine Thümmeler (éd.), *König Jérôme (1807-1813) - was er zurückließ, was er mitnahm*, Cassel 2010, p. 68-89. Sous le Second Empire, le *Dictionnaire de la Conversation et de la lecture*, affirmait, dans son article « Cassel » que « de la domination du roi Jérôme à Cassel, il ne reste plus guère aujourd'hui, à part le magnifique mobilier dont il avait orné chacune de ses demeures royales, et dont la dynastie légitime, lors de la restauration, fit sans scrupule son profit, il ne reste guère, disons-nous, que le souvenir des inutiles efforts tentés par une administration composée presque exclusivement de Français pour dénationaliser des populations qui refusèrent toujours à comprendre les inappréciables bienfaits de la conscription et des droits réunis » (*Dictionnaire de la conversation* [...], Paris 1853 (4^e édition), p. 590). Napoléon III, en exil à Cassel après Sedan, pût sans doute apprécier...

31. 1812 Janvier	N ^o <i>Entrée</i> Janvier 1812.	1812 Janvier N ^o	32. <i>Sortie</i> Janvier 1812
17.	1. Une Caisse marquée M. V. N ^o 1 à l'Ad ^{re} de M ^r le Baron de Mairville contenant une bordure en bois doré venant de Paris. Déballé au Gardemuble et déposé dans l'attelier de M ^r Dupuis.		Celle Bordure a été employé pour le Tableau qui Messieur Dupuis a peint représentant le Roi qui tire un garde de corps d'une Arrière et 2 post au Nouveau P. Royal nous appartenant de J. M. L. Rivé
Fevrier 4	1. <u>Fevrier 1812.</u> 4 Caisse à l'Ad ^{re} de M ^r le Prefet et Administrateur Du M ^r de la Couronne N ^o 1 à 4, contenant cuivre venant d'Hamme.		<u>Fevrier 1812.</u> 1. les 4 Caisse déballés au Gardemuble et les Cuivre déposé au Gardemuble 2. 4 Caisse déballés au Gardemuble, contenant 4 Cheminées en toile et déposé au G. muble
28	2. 4 Caisse marquée B. C. N ^o 1, 2, 3, 4. à l'Ad ^{re} de M ^r le Baron de Bauckhron contenant des cheminées en toile.		
Mars 13.	<u>Mars 1812.</u> 1. 1 Caisse emballé à l'Ad ^{re} de M ^r le Baron de Mairville, contenant tapisserie de gobelin avec l'Ad ^{re} à S. M. la R., suive de l'Impératrice Reine.	Mars 14.	<u>Mars 1812.</u> 1. La Caisse marquée cy contre déballé au Gardemuble contenant le portrait de S. M. J., Madame Impératrice mise en gobelin et déposé au Grand Salon
28.	3. 14 Caisse emballés marqués S. M. R. De W. D. N ^o 1 à 14, contenant portraits de sexes et une tapisserie de gobelin et Cheminée en Marbre.	11.	2. Les 14 Caisse déballés au Gardemuble contenant une grande glace et 33 miroirs en partie endommagé.
17.	2. 4 Caisse emballés marqués A. M. D. P. N ^o 1 à 3 Contenant des Glaces venant de Brunswick.	3.	les 14 faïences de porcelaine au Gardemuble et la Porcelaine de porcelaine au Gardemuble la tapisserie de gobelin et la cheminée de

Ill. 11. Spécification des effets qui arrivent de la douane (extrait), 1810-1813, Hessisches Staatsarchiv Marburg, Inv. 6a Nr. 2157

des Staatliche Schlösser und Gärten Hessen exposent une belle série de meubles westphaliens. Plusieurs musées possèdent encore des pièces localisées, dont le Museo Napoléonico de Cuba, la National Gallery of Scotland d'Edimbourg (ill. 8) ou le Victoria and Albert Museum de Londres (ill. 12).

Des établissements privés présentent également quelques œuvres, comme le Musée Napoléon au château de La Pommerie (en Dordogne)⁴⁰. Le château de Fasanerie à Eichenzell abrite les collections de la fondation de l'ancienne maison régnante de Hesse-Cassel. Il y conserve notamment

40 Le musée est né de la volonté du propriétaire des lieux, M. Baudouin de Witt, descendant direct de Jérôme, de présenter de manière pérenne sa riche collection napoléonienne au public.

une très belle pendule (ill. 13), sans doute celle dénommée « le Tems (sic) » qui ornait la Salle du trône de Bellevue en 1812 (selon l'inventaire du palais)⁴¹ après avoir décoré les appartements de Napoléonshöhe en 1809⁴². Mais la liste n'est pas exhaustive tant les œuvres sont dispersées.

De cette compilation des fonds d'archives, il résulte, en guise de conclusion préliminaire, qu'en l'espace de six ans environs, Cassel est devenue une véritable capitale culturelle. Le règne de Jérôme transforme la cité non pas en un « petit Paris des Westphaliens »⁴³, mais en un véritable lieu de création franco-germanique original, régi par le style Empire importé de Paris.

Certes, le royaume s'effondra comme un château de cartes, mais le développement ultérieur de ce style dans une ville redevenue capitale électorale illustre bien l'importance de l'expérience culturelle de l'éphémère royaume de Westphalie. Les réalisations casseloises de l'architecte Bromeis, apprécié de Grandjean, prennent ainsi valeur testamentaire⁴⁴. De même, les œuvres postérieures de ce même Grandjean à Rio, de Klenze à Munich et à Saint-Pétersbourg, en conservent et diffusent parallèlement son empreinte jusqu'aux antipodes⁴⁵.

L'objectif de ce recueil est donc double : démontrer la richesse de ce mécénat unique chez un « Napoléonide » et offrir une documentation exhaustive sur ces commandes royales westphaliennes. Cette première enquête permettra l'identification ultérieure de nouvelles œuvres qui ornaient autrefois ces riches palais westphaliens aujourd'hui disparus, c'est en tout cas notre souhait.

Pour mieux mettre en valeur les liens unissant ces sources disparates produites durant cette brève période du royaume de Westphalie (1807-1814), il nous est donc apparu plus clair de les répartir chronologiquement⁴⁶ et thématiquement. Les archives des années 1807 à 1809 peuvent être réunies dans la mesure où elles témoignent essentiellement des premiers achats et de l'installation du couple royal en Westphalie. Il apparaît ensuite nécessaire de présenter les documents année après année, de 1810 à 1812. Un chapitre est ensuite consacré aux inventaires palatiaux de 1812-1813, dans lesquels se trouvent bon nombre d'œuvres

41 Voir l'Inventaire du Palais de Résidence (Chapitre VII).

42 Voir les inventaires du palais et du théâtre de Napoléonshöhe (Chapitre VI).

43 *Journal des Luxus und der Moden*, septembre 1808, p. 664.

44 Voir Rolf Bidlingmaier, *Das Residenzpalais in Kassel: der Architekt Johann Conrad Bromeis und die Raumkunst des Klassizismus und Empire in Kurhessen unter Kurfürst Wilhelm II.*, Regensburg 2000 (*Studien zum Kulturerbe in Hessen* 1).

45 Voir notamment *Grandjean de Montigny (1776-1850 : un architecte français à Rio*, cat. exp. Boulogne-Billancourt, Bibliothèque Marmottan, 1988 et Adrian von Buttlar, *Leo von Klenze: Leben – Werk – Vision*, München 1999.

46 Nous suivons ici un principe d'ores et déjà employé par le baron Albert du Casse dans ses *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine*, Paris 1861-1866.



Ill. 12. Manufacture impériale des Gobelins (d'après François-André Vincent), *Arria et Paetus*, vers 1801-1812, laine et soie, 375 x 328 cm, Londres, Victoria and Albert Museum, inv. 6733-1857



Ill. 13. Manufacture Nast et Jean-Joseph Lepaute (pour le mécanisme), *L'Amour fait passer le Temps*, biscuit de porcelaine, bronze doré, 32 x 42,5 x 17 cm, Eichenzell bei Fulda, Schloss Fasenerie, inv. FRDH U 3062

acquises antérieurement. Les pièces d'archives relatant le périple des œuvres durant l'exil, de 1813 à 1814, sont réunies en un dernier chapitre que viennent compléter en annexe quelques pièces de la vente de 1816. Chacun de ces chapitres est introduit par un commentaire dont l'objectif est de souligner les principales caractéristiques des pièces présentées.

Quellen / Sources

Abréviations

A. N.: Archives Nationales, Paris

Correspondance : *Registre de correspondance de Marinville*, Fondation Dosne – Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 41, ff° 100-210

Correspondance Grandjean: Correspondance de l'architecte Grandjean de Montigny, 1811, HstAM, Best. 75 Nr. 3303

GStA PK: Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz, Berlin

HStAM: Hessisches Staatsarchiv Marburg

MHK: Museumslandschaft Hessen Kassel

France

Paris, Archives nationales (A. N.)

- AF^{IV} 1706F Secrétairerie d'État impériale (Programme de la signature du contrat, de l'acte civil, de la célébration du mariage de S. A. I. le Prince Jérôme-Napoléon, et de S. A. R. la Princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothee de Wurtemberg 1807)
- O² 6 Maison de l'empereur (corbeille et trousseau de mariage de la reine Catherine ; présents de Napoléon à l'occasion du mariage de son frère Jérôme 1807)
- O² 30 Maison de l'empereur (corbeille et trousseau de mariage de la reine Catherine 1807)
- O² 31 Maison de l'empereur (corbeille et trousseau de mariage de la reine Catherine 1807)
- O² 41 Maison de l'empereur (présents de Napoléon au roi Jérôme 1812)
- O² 40 Maison de l'empereur (présents de Napoléon au roi Jérôme 1812)
- O² 156 Maison de l'empereur (Présents de l'empereur lors de son mariage avec Marie-Louise 1810)
- O³ 1876¹ Maison du roi (vente avortée d'effets du roi Jérôme et de la reine Catherine à la Couronne de France 1814)

Paris, Fondation Dosne – Bibliothèque Thiers, Manuscrits Masson

- Ms Masson 115, p. 330-342 (Cérémonie de mariage de Jérôme et de Catherine 1807)
- Ms Masson 40, 41 et 42 (*Papiers Marinville* 1807-1813)
dont Ms Masson 41, ff° 100-210 (*Registre de correspondance de Marinville* (nommé ici *Correspondance*) 1809-1913)

Allemagne

Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz

- V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447 (ancienne cote V HA Rep 5c Nr 6 ; Édification du Palais des États, 1808)

Berlin, Staatsbibliothek zu Berlin – Preußischer Kulturbesitz, Handschriftenabteilung (GStA PK)

- Nachlass Grimm 365, pièce 4 (Nomination de Jacob Grimm comme secrétaire à Napoléonshöhe, 1808)

Göttingen, Universitätsarchiv Göttingen, Kuratoriumsakten

- [sans cote] (décret concernant l'observatoire de Göttingen 1810)

Kassel, Landes- und Murhardsche Bibliothek der Stadt Kassel

- 2° Ms. Hass. fol. 329 (Budget général de la Maison du roi pour l'année 1813 1813)
- Ms. Hass. fol. 308 I (Inventaire de la maison du Théâtre à Napoléonshöhe 1812)

Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel

- [sans cote] (Robert, « Verzeichniß der von Hieronimus Napoleon abgeführten Effecten, Mahlereien, etc. », 1813)

Marburg, Hessisches Staatsarchiv Marburg (HStAM)

- Best. 6a Nr. 2157 (« Spécification des effets qui arrivent de la douane » / « Spécification des effets qui arrivent de la poste » 1810-1813)
- Best. 7i Nr. 106 (« Inventaire du palais de Résidence » (château de Bellevue), vers 1812)
- Best. 7i Nr. 153 (« Inventaire du palais de Napoléonshöhe », vers 1812)
- Best. 7i Nr. 147 (« Inventaire du palais du pavillon du Sud de Napoléonshöhe », vers 1812)
- Best. 75 Nr. 2994 (Création d'une place circulaire dans le prolongement de la place des États à Cassel, 1811)
- Best. 75 Nr. 3300 (Inventaire des bâtiments du château de Napoléonshöhe, 1813)
- Best. 75 Nr. 3303 (Correspondance de l'architecte Grandjean de Montigny (nommée ici *Correspondance Grandjean*) 1811)
- Best. P II 21248 (Projet d'une place par Grandjean et Sonolet 1811)

Stuttgart, Hauptstaatsarchiv Stuttgart

- HStAS, E 6312 Bü 13 (pièces d'argenterie westphalienne vendues à Stuttgart, 1816)

BelgiqueMariemont, Musée royal, réserve précieuse – section ancienne

- Inv. aut. 661 (Lettre de Siméon à Quatremère de Quincy 1809)

Règles de transcription

Si nous avons pris le parti d'une transcription la plus fidèle possible au texte original, nous avons aussi tenté de le rendre immédiatement intelligible pour une lecture moderne, d'autant qu'une grande partie des sources présentées ici sont des minutes¹. Nous avons donc suivi les principes exposés dans *L'Édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, sous la direction de Bernard Barbiche et Monique Chatenet, Paris, Inventaire général, 2^{ème} édition, 1993, collection « Documents et méthodes », n° 1.

L'orthographe du texte original est donc respectée et si la forme employée s'éloigne de la forme correcte, cette dernière est précisée en note pour tenter de conserver les couleurs locales².

L'accentuation et la ponctuation ont été modernisées ; les majuscules et minuscules respectent l'usage moderne ; enfin, le titre ou sujet des œuvres écrites, peintes ou sculptées sont mis en italique pour plus de lisibilité.

Pour faciliter la lecture et une meilleure indexation, l'essentiel des abréviations et annotations sont développées³ puis ces termes sont écrits selon l'usage actuel, tout comme pour les mots agglutinés ou séparés⁴, dont ceux comportant aujourd'hui un tiret⁵.

Dans les notes, quand il existe un renvoi à un document transcrit, son titre est en gras.

1 Les lacunes sont entre crochets [], les termes à la lecture imprécise entre crochets < >.

2 Ce choix permet notamment de conserver le caractère particulier de certaines sources écrites en français par une main allemande ne maîtrisant pas complètement cette langue étrangère, même sous une possible dictée (tel est le cas de l'*Inventaire des bâtiments du château de Napoléonshöhe* (1813, Best. 75 Nr. 3300).

3 Dont l'essentiel des nobiliaires et princiers (comme « B.^{on} » ou « C.^{te} »); les chiffres (à quelques exceptions prêtes dans des tableaux) ; « &.a » et « &.^c » remplacés par « etc. », « & » remplacé par « et » ; quelques devises (« Th. » remplacé par « thaler » ; « Gros. » en « groshen » ; « ct » par « courant », « Mag.ⁱⁿ » par « magasin ».

4 « Audit » est remplacé par « au dit » et « quelque fois » par « quelquefois », « toute fois » par « toutefois », « pour quoi » par « pourquoi », « si non » par « sinon », « le dit », « la dite », « les dits » par « ledit », « ladite », « lesdits ». En outre « d'avantage » est corrigé en « davantage ».

5 « Garderobe » est remplacé par « garde-robe » (sauf dans les inventaires), « cidessus » et « cidevant » par « ci-dessus » (avec modernisation du terme quand il était écrit « cy-dessus ») et « ci-devant », ou encore « ci joint » par « ci-joint ».

Abréviations

La plupart des abréviations ont donc été résolues, sauf les suivantes :

’ : pied
 ” : pouce
 1^o, 2^o, 3^o, etc. : premièrement, deuxièmement, troisièmement, etc.
 A. N. : Archives Nationales
^c : centime
 cat. exp. : catalogue d’exposition.
 c.^{ie} : compagnie
 coll. part. : collection particulière
 d.^e : dame
 d.^{elle} : demoiselle
 d^o : *ditto*
 dergl. : dergleiche
 fr : franc
 H. : hauteur
id. : *idem*
 k.^t : carat
 K. : Karat
 £ : livre
 L. : largeur
^m : mille
 M. : Monsieur
 M.^e : Madame
 M.^{gr} : Monseigneur
 MHK : Museumslandschaft Hessen Kassel
 M.^{lle} : Mademoiselle
 M. : Monsieur
 MM. : Messieurs
 n^o : numéro
 n. p. : non paginé.
 p.^t : pesant
 S.^t : Sieur
 S. A. I. : Son Altesse Impériale
 S. E. : Son Excellence
 S. M. : Sa Majesté
 S.^t : Saint
 S.^{te} : Sainte
 V. Ex. : Votre Excellence
 V.^{ve} : Veuve

I. 1807-1809 - De Paris à Cassel

I.1. Corbeille et trousseau de Catherine de Westphalie

Évoqué dès 1805, le mariage de Jérôme Bonaparte et de la princesse Catherine de Wurtemberg est conclu à Stuttgart le 9 septembre 1806 entre le Grand maréchal du Palais Duroc et le ministre d'État de Wurtemberg, le comte de Wintzingerode¹. La dot s'élève à cent mille florins ; le roi de Wurtemberg fait présent à sa fille de bijoux d'un montant équivalent² ; l'empereur et le prince Jérôme s'engagent à lui verser 100 000 Fr par an et à lui offrir des bijoux et pierres précieuses pour une somme de 300 000 Fr. Ces sommes sont révisées quand, en octobre, l'impératrice Joséphine, en séjour à Mayence³, commande « pour le compte de l'Empereur »⁴ à son joaillier Marie-Etienne Nitot⁵ - qui l'accompagne - une parure de diamants

-
- 1 Les ratifications sont échangées le 21 septembre 1806 ; le mariage par procuration est prévu pour le 15 octobre suivant à Stuttgart, mais la cérémonie est reportée suite au nouveau conflit européen. Cette convention matrimoniale avec le Wurtemberg est publiée par Michel Kérautret, *Les grands traités de l'Empire, la chute de l'Empire et la Restauration européenne : 1811-1815*, Paris 2004 (Documents diplomatiques du Consulat et de l'Empire 3), p. 243-246. Sur le mariage, voir Jacques-Olivier Boudon, *Le roi Jérôme : frère prodigue de Napoléon, 1784-1860*, Paris 2008, p. 155-175.
 - 2 L'inventaire des effets et bijoux de Catherine établi à Stuttgart le 12 août 1807 a été transcrit dans Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, *Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérôme von Westphalen*, éd. par August von Schlossberger, Stuttgart 1886-1887, tome 1 (1886), p. 393-395.
 - 3 L'impératrice séjourne à Mayence du 25 septembre 1806 au 31 janvier 1807.
 - 4 **9• État des paiements effectués par la liste civile concernant la commande de joaillerie faite par l'impératrice à Mayence en 1806, Paris, vers le 2 mai 1807.** Selon Lescènes-des-Maisons, « MM. Nitot n'ont point eu d'ordre par écrit pour cette fourniture. L'Impératrice en a reçu directement la commission de S. M. l'Empereur, et Sa Majesté m'a fait appeler pour me le certifier », **24• Rapport de Lescène-des-Maisons à Daru, Paris, vers le 13 août 1807.**
 - 5 Nitot et fils, joailliers, 36, place du Carousel, *Almanach du commerce de Paris*, 1806, p. 140.

pour Catherine. Elle lui remet alors un acompte de 100 000 Fr, montant de la somme que lui a octroyé Napoléon pour la commande de la corbeille de mariage et pour ses présents particuliers à la future mariée.

Cette « collection rare de diamans parfaitement assortis, et de première qualité » comme l'indique son expertise, est une des plus belles créations de Nitot au point d'être parfois citée en exemple dans certains ouvrages indiquant cependant à tort qu'elle parrât Joséphine⁶. Elle se compose d'un diadème de 2 882 pierres d'une valeur de 86 259 Fr, d'un peigne de 410 pierres se montant à 27 702 Fr, d'une rivière avec deux rangs de diamants de 86 855 Fr, d'une paire de boucles d'oreilles pour 46 578 Fr et d'une paire de bracelets à trois rangs de diamants de 24 431 Fr⁷. C'est cette parure que porte Catherine sur le grand tableau commandé par Napoléon à Regnault représentant le mariage civil du couple westphalien aux Tuileries le 22 août 1807 (Versailles, Musée national du château)⁸, une œuvre de pure propagande destinée à commémorer par l'image cette union dynastique et royale marquant la suprématie napoléonienne au cœur des pays germaniques⁹.

L'autre grand achat de Joséphine à Mayence est une guirlande d'hortensias de 51 777 Fr¹⁰ que Joséphine destinait initialement à Catherine comme présent personnel, mais le bijou est rapidement distrait « pour un autre usage »¹¹. Il est possible qu'une partie de ce bijou fut conservé partiellement sous une forme de broche composée d'un bouquet d'hortensias

6 Joséphine achète cette parure pour son propre compte et ces bijoux lui sont fournis le 11 mars 1807 selon Alphonse Maze-Sencier, *Les fournisseurs de Napoléon I^{er} et des deux impératrices : d'après des documents inédits, tirés des Archives nationales, des archives du Ministère des affaires étrangères et des archives des Manufactures de Sèvres et des Gobelins*, Paris 1893, p. 13. Voir aussi Diana Scarisbrick, *Chaumet, joaillier depuis 1780*, Paris 1995, p. 24.

7 En tout, ce sont 83 417 Fr de bijoux qui lui sont livrés durant ses séjours de Francfort et Mayence. Napoléon n'en payera que 40 421 Fr, le reste étant soldé sur la cassette de l'impératrice. Outre une guirlande d'hortensias en brillants de 51 777 Fr, les autres bijoux sont essentiellement des boîtes, tabatières et montres servant de présents, voir Maze-Sencier, 1893, (note 6), p. 13 et 17 et Paris, A. N., O² 30 et O² 31.

8 Jean-Baptiste Regnault, *Napoléon I^{er} signe le contrat de mariage de Jérôme Napoléon avec Catherine de Wurtemberg*, huile sur toile, H. 4,00 x L. 6,46 m, Versailles, Musées nationaux des châteaux de Versailles et de Trianon, vnv. MV 1558 ; INV 7392 ; MR 2362.

Catherine écrit dans ses mémoires que la veille de son mariage, « [...] à peine déshabillée, j'ai été surprise par une visite de l'impératrice, qui a été infiniment bonne. Je lui ai montré mes diamants, qu'elle a trouvés très beaux. » (Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 42-43) et que le jour suivant, l'Empereur « a exigé que l'impératrice cherchât l'écrin qu'il m'a destiné et que je ne devais avoir que le soir après le mariage civil. Il est réellement impossible de voir quelque chose de plus beau en ce genre. Lui-même m'a ôté mon bonnet pour pouvoir m'essayer le diadème, le peigne ainsi que les boucles d'oreilles, et le collier pour me mettre ceux en diamants. » (ibid., p. 44).

9 Elle porte aussi cette parure sur son portrait en pied par Gros (collection particulière).

10 Le bijoux est payé 51 777,46 Fr par l'impératrice dès le 25 septembre 1806, **16^e Lettre de Nitot & Fils à Daru, Paris, 23 juin 1807**.

11 **6^e Rapport de [Lescène-des-Maisons ?] à Duroc, Grand maréchal, Paris, vers le 8 mars 1807**.

en or, diamants et rubis de Nitot & Fils, offerte par la reine Hortense à l'abbaye territoriale d'Einsiedeln en 1816¹².

L'impératrice se charge aussi de la corbeille de mariage qu'elle commande à son marchand de mode parisien Louis-Hippolyte Leroy¹³. Évaluée 89 957 Fr par le modiste – mais payée 70 000 Fr¹⁴ – elle est tout aussi exceptionnelle, tant pour la qualité des articles qui la composent que par la beauté de la corbeille proprement dite, qui décore en 1812 les appartements de Catherine à Napoléonshöhe¹⁵. C'est aussi Leroy qui est chargé par Frédéric I^{er} de fournir « la robe de noce avec manteau » livrée à Stuttgart durant l'hiver 1806¹⁶.

Cependant, au moment du règlement définitif des achats de Joséphine, leur montant s'avère plus élevé que prévu... L'empereur, qui met alors en place un contrôle systématique des commandes importantes faites aux fournisseurs, ordonne des expertises, car « il est d'usage, dans une Maison organisée comme la sienne, de n'autoriser le paiement d'une dépense qu'autant que les prix en auront été préalablement arrêtés par l'intendant général »¹⁷.

12 *Joséphine*, éd. par Amaury, Elisabeth Caude, Céline Meunier, Christophe Pincemaille et Alain Pougetoux, cat.exp. Paris, Musée du Luxembourg, Paris, 2014, p. 121, cat. n°65 (citant une lettre accompagnant son envoi datable de l'automne 1816, lettre conservée aux A.N., 400 AP 35). Nous pourrions donc attribuer ce bijoux à Nitot et le dater de 1806.

13 Joséphine consacre la moitié des 100 000 Fr octroyés par l'Empereur à la corbeille. La somme étant jugée insuffisante pour Leroy, Jérôme ajoute 20 000 Fr comme acompte.

14 La corbeille et son expertise coûtèrent 50 100 Fr à Napoléon et donc aussi 20 000 Fr à Jérôme. À titre de comparaison, la corbeille commandée pour la princesse Eugène à Leroy en 1806 s'élevait à 81 689 Fr, Paris, A. N., O² 156, pièces 173-175.

15 Voir chapitre **VI. Les Inventaires du palais et du théâtre de Napoléonshöhe** p749 et suivantes.

16 Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 39. L'ouvrage reproduit aussi une lettre de Catherine à son père, datée de Strasbourg le 16 août 1807 qui mentionnent les toilettes commandées par le roi à Leroy : « J'ai oublié de vous mander hier, mon très cher père, que le comte de Truchsess m'a reçue et qu'il a ordonné au marchand Leroy le manteau de cour d'été analogue à la robe de nocces qu'il avait fournie l'hiver passé, mais probablement qu'il a supposé que la robe ronde pourrait aller avec le manteau de cour, mais cela est de toute impossibilité, la robe étant en satin blanc brodé en argent, car l'on ne peut porter absolument dans cette saison le satin. J'en ai parlé à madame de Lacage, dame d'atour, qui a fait écrire par une femme de l'impératrice qui est venue avec les autres personnes de la suite, pour que monsieur Leroy en fasse encore une jusqu'à mon arrivée à Paris. Madame de Lacage ne doute pas qu'il ne puisse l'achever, j'espère que cet arrangement ne vous déplaira pas. », *ibid.*, p. 34-35.

Catherine écrit cependant dans ses mémoires : « Ma dot fut de 100,000 florins. Cependant, malgré toute l'importance que devait mettre mon père à l'alliance qu'il contractait avec celui qui disposait de son sort, il me fit contracter des dettes pour les cadeaux d'usage, me donna un trousseau que je n'ai pu porter, et me laissa partir avec 100 louis dans ma poche. Ce fut l'Empereur qui me fit faire mon habit de noce, et mon mari signala les premiers instants de notre union en acquittant les engagements que j'avais contractés, en me donnant un nouveau trousseau, et en voilant par sa générosité et sa délicatesse l'inconvenance de ma position », Albert du Casse, *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine*, Paris 1861-1866, tome 3 (1862), p. 33.

17 **13• Daru à Leroy, Finkenstein, 31 mai 1807.**

Les pièces d'archives générées, qui sont présentées ici, peuvent être considérées comme un modèle type de règlement aux fournisseurs que les comptes des officiers de la cour de Westphalie présentés plus loin tarderont à égaler...

Néanmoins, pour mener à bien un tel mode de règlements, la Maison civile de l'empereur éprouve bien des difficultés à mettre en place une méthode efficace de contrôle ; Leroy refuse de montrer ses créations à certains de ses concurrents pour expertise¹⁸. Leur paiement définitif est encore compliqué par le mode quelque peu flou de la commande passée par Joséphine, et par ses premiers versements qu'elle fit en collaboration avec Jérôme. Chargé de cette mission, Lescène-des-Maisons, le chef de bureau à l'intendance générale de la Maison civile de l'empereur, réussit toutefois à démêler l'affaire.

C'est avec Leroy que Lescène semble rencontrer le plus de difficultés. Certes, « la mode française eut son David dans le couturier Leroy »¹⁹, mais l'expertise montre qu'il avait une si haute estime de sa personne et de son travail que seule Mademoiselle Bertin, l'ancienne couturière de la reine Marie-Antoinette, pouvait selon lui le « juger et ne pas faire souffrir [son] amour propre »²⁰, ajoutant même que « c'est une personne dont [il s']honore de suivre les traces » au point d'être aujourd'hui « reconnu le fabricant du meilleur goût de l'Europe »²¹.

Quoi qu'il en soit, les créations de Leroy comme de Nitot & Fils permettent à Catherine, dès son arrivée dans sa nouvelle capitale, de devenir une véritable ambassadrice du dernier bon goût parisien, consacrant dès lors la suprématie de la mode française dans le nouveau royaume westphalien. Nitot devient même un fournisseur privilégié du couple royal et le livre de compte de Leroy conservé pour les années 1812 à 1818²² prouvent à la fois

18 En 1810, l'expertise des bijoux fournis à l'occasion du mariage de Napoléon avec l'Impératrice Marie-Louise rencontre des difficultés similaires, Paris, A. N., O² 31.

19 Henri Bouchot, *Le luxe français, l'Empire : illustration documentaire d'après les originaux de l'époque*, Paris 1892, p. 88. Voir aussi Philippe Séguy, *Histoire des modes sous l'Empire*, Paris 1988, p. 143-156.

20 Ajoutons que « jamais valet à livrée de la Maison de l'impératrice portant missive ne franchit la porte du Grand Mogol [boutique de Mme Bertin] : Leroy fit date et renvoya définitivement M^{lle} Bertin au passé », Michelle Saporì, *Rose Bertin : Ministre des modes de Marie-Antoinette*, Paris 2003, p. 255.

21 Le 30 janvier 1808, Lescène-des-Maisons écrit au Grand maréchal qu'il n'a pu réaliser l'expertise du trousseau de la princesse Stéphanie d'Aremberg, née Tascher de la Pagerie, trousseau lui aussi commandé par Joséphine à Leroy (travail qu'il évalue à 40 000 Fr) : « Je me suis occupé tout le jour, de l'exécution des mesures que V. E. m'a indiquées. J'ai vu M. Le Roi. Il a décidé de refuser de permettre aucune expertise ou contrôle et il m'a déclaré positivement qu'à de pareilles conditions il ne voulait pas fournir », Paris, A. N., O² 31, pièce 202. Lescène est donc contraint de trouver d'autres fournisseurs pour former un nouveau trousseau d'un montant de 40 000 Fr.

22 Paris, Bibliothèque nationale, N. A. F 5931.

que Catherine est devenue l'une de ses plus fidèles clientes²³ et que des dames de la cour westphalienne suivent son exemple en se fournissant chez lui, qu'elles soient allemandes, comme la comtesse de Bocholtz (dame d'atour puis Grande maîtresse de la reine), ou françaises comme la comtesse Siméon (épouse du ministre de la justice et de l'intérieur) et Madame Morio née Le Camus (sœur du ministre comte de Fürstenstein et épouse du Grand écuyer Joseph Antoine Morio de Marienborn).

[G.N.]

²³ Des commandes de Catherine sont documentées de 1812 à 1820 dans le livre de compte précédemment cité pour les années 1812-1818 et le livre sous le numéro d'inventaire N. A. F. 5931 pour les années **1817-1821**.

1• Nitot & Fils, joailliers parisiens, à [Daru, intendant général de la Maison impériale], Mayence, 16 janvier 1807²⁴

Monsieur,

Sa Majesté l'Impératrice a eu la bonté de vous envoyer il y a quelques jours un mémoire de fournitures en joaillerie²⁵ dont nous avons été chargé et sur lequel nous avons reçu en acompte une somme de cent mille francs. Je prends la liberté de vous écrire, Monsieur, pour vous solliciter de votre bonté la prompte expédition de cette affaire. Absent de ma maison de commerce par ordre et pour le service de l'Impératrice, ce retard me devient d'autant plus préjudiciable que l'état de stagnation des affaires à Paris ne me permet pas de prendre les mesures nécessaires. Croyez, Monsieur, que je ne vous importunerois point si ma position me devenoit de jour en jour plus embarrassante, mais j'espère que vous m'excuserez et que vous voudrez bien m'accorder votre bienveillance dans cette occasion en vous assurant que j'en aurai une éternelle reconnaissance, dans ce moment difficile où nous nous trouvons chargé de la fourniture des couronnes et insignes de Bavière²⁶ et de différens objets assez considérables par le prince Jérôme Napoléon²⁷. Nous nous voyons forcés d'insister pour obtenir le payement des deux cents cinquante mille francs environ que nous doit Sa Majesté l'Empereur, tant pour le solde du mémoire précité que pour celui d'une note d'objets fournis²⁸ par nous tant ici qu'à Francfort et que M^r de Remusat²⁹ a fait passer à M.^r Estève³⁰.

Permettez, Monsieur, que je vous réitère nos excuses et vous offre l'hommage respectueux de

vos très humbles serviteurs

[signé] Nitot & fils

Joaillier de S. M. l'Impératrice, au Palais impérial à Mayence.

Mayence, le 16 janvier 1807.

²⁴ Original. Paris, A. N., O² 30, pièce 1.

[en marge, à l'encre rouge :] Envoyé au N.^r 3859 le 26 février 1807.

²⁵ Non localisé.

²⁶ Voir à ce sujet, *L'orfèvre de Napoléon : Martin-Guillaume Biennais*, éd. par Anne Dion-Tenenbaum, cat. exp. Paris, musée du Louvre, Paris 2003, p. 88.

²⁷ Nous ne pouvons malheureusement préciser de quels objets il s'agit. En dehors de ces bijoux, les commandes de Jérôme à Nitot ne sont documentées qu'à partir de 1809.

²⁸ Voir Paris, A. N. O² 30 et O² 31.

²⁹ Auguste Laurent de Remusat (1762-1823), premier chambellan de l'empereur, Grand maître de la garde-robe, surintendant des théâtres impériaux.

³⁰ Martin-Roch-Xavier Estève (1772-1853), trésorier général de la Couronne.

**2• [Daru, intendant général ?], à Nitot & Fils, [Varsovie ?],
26 janvier 1807³¹**

Je reçois, M, votre lettre du³²

Voilà déjà plusieurs fois que je vous vois suivre avec <peine ?> cette manière pour la Maison de S. M. Cette manière est irrégulier [sic], vous n'avez <intérêt ?> de fournir des diamants de cette manière à personne. Les diamants doivent être présentés avant d'être mis en œuvre et vérifiés par des experts.

Je vous préviens, M., que l'intention de S. M. est que cette manière soit suivie pour toute fourniture qui excédera 1200 [Fr].

Je ne remplirai mes devoirs et vous, M, vous en <rempliez ?> les vôtres qu'autant que désormais vous <devez ?> <de ?> vous adresser à S. M. <l'Impériale ?> pour ces objets de comptabilité.

3• Daru à Nitot & Fils, Varsovie, 8 février 1807³³

Varsovie, le 8 février 1807.

À M. Nitot, joaillier de S. M. l'Impératrice,

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous écrire le 26 janvier dernier sur l'irrégularité de la fourniture des diamants que vous avez livrés à S. M. l'Impératrice. Il s'agit maintenant de régulariser cette fourniture, et vous devez le désirer pour vous même ; mais pour y parvenir il est indispensable d'en faire faire la prisée et de la constater par un procès-verbal, en suivant la nomenclature des objets désignés dans votre facture. Je vous préviens en conséquence que je charge M. Le Scène des Maisons, chef de bureau à l'intendance générale, de faire procéder en sa présence, par deux experts de l'art, à la prisée et estimation de ces bijoux.

Aussitôt que j'aurai reçu le procès-verbal, j'en soumettrai le résultat à Sa Majesté en la priant de m'accorder un crédit égal au prix de l'estimation qui en sera faite.

Si vous avez reçu, Monsieur, un ordre écrit de les fournir, il sera bon de le joindre au procès-verbal.

J'ai l'honneur de vous saluer.

³¹ Minute. Paris, A. N., O² 30, pièce 2.

[en marge :] Minute d'une lettre qui pourrait avoir été écrite par M. l'intendant général à MM. Nitot, joailliers, pour fourniture de diamants, faite à l'occasion du mariage de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon. Sa datte [sic] est du 26 janvier 1807.

³² Partie laissée en blanc.

³³ Minute. Paris, A. N., O² 30, pièce 3.

[en marge, à l'encre rouge :] N^o 2899.

4• Duroc, Grand maréchal du palais de l'empereur, à Lescène-des-Maisons, chef de bureau à l'intendance générale, Varsovie, 8 février 1807³⁴

Varsovie, le 8 février 1807.

M^r Nitot, joaillier, Monsieur, a fourni et livré à S. M. l'Impératrice plusieurs bijoux de prix, en diamants. La marche que M^r Nitot a suivie pour cette fourniture est contraire à celle prescrite par l'Empereur, en ce que ces diamants auroient dû être estimés avant leur mise en œuvre et reconnus après la confection des bijoux, ainsi que cela s'est fait pour les cent tabatières commandées à M^r Marguerite³⁵. Je vous invite en conséquence à choisir les mêmes experts pour procéder en votre présence à la prisée et estimation des diamants livrés à S. M. l'Impératrice par M^r Nitot, dont vous trouverez ci joint la facture³⁶. Vous en dresserez procès-verbal que vous m'enverrez [sic] (et vous les gardez en <copie ?>), pour pouvoir demander un crédit égal au prix de l'estimation qui en sera faite.

J'ai l'honneur de vous saluer,
[signé] Duroc.

À Monsieur Lescène des Maisons, chef de bureau à l'intendance générale de la Maison de l'Empereur.

³⁴ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 262.

[*en marge, à l'encre rouge* :] N^o 2899.

Voir le règlement de la facture en date du 17 mai 1807.

Première pièce que nous citons d'un dossier constitué des pièces 258 à 272 et intitulé : « (14^e dossier) / MM. Nitot père et fils / fourniture générale faite à Mayence / Procès verbaux d'estimation / le 14 mars 1807 ».

³⁵ Sur les tabatières, voir Maze-Sencier, 1893 (note 6), p. 162 et A. N. O² 30 et O² 31.

³⁶ Pièce non localisée.

5• Expertise dirigée par Lescène-des-Maisons des bijoux commandés par Joséphine à Nitot, Paris, 4 et 18 mars 1807³⁷

Intendance
générale.

Maison de l'Empereur.

Ce jourd'hui quatre mars mil huit cent sept, à dix heures du matin, en exécution des ordres et en vertu de la commission spéciale de monsieur le conseiller d'État, intendant général de la Maison de Sa Majesté l'Empereur et Roi, commandant de la Légion d'honneur ; ladite commission sous la date du huit février dernier.

Je soussigné Jacques Lescène Desmaisons, secrétaire de l'intendance générale et l'un des chefs de ses bureaux, me suis transporté chez MM. Nitot père et fils, joailliers de Sa Majesté l'Impératrice et Reine, demeurant sur la place du Carrousel n.^o38 à l'effet d'y faire estimer divers bijoux de prix, en diamants, fournis par eux et livrés à Sa Majesté l'Impératrice ; lesdits bijoux y ayant été apportés et déposés pour remplir cet objet.

Où étant et assisté de MM. Lefevre, joaillier, rue S.te Avoye n° 36 et Cloquemin, aussi joaillier, quai Pelletier n° 12, tous deux experts déjà employés par M. l'intendant général, sur la désignation de M. le préfet du département de la Seine, et qu'il m'a indiqués de nouveau pour l'opération dont il s'agit. J'ai invité MM. Nitot à nous exposer les bijoux qu'ils ont fournis à Sa Majesté et que nous sommes chargés d'estimer.

Aussitôt MM. Nitot ont placé sur une table et dans le plus beau jour deux écrins contenant les bijoux en question.

L'ouverture de l'un de ces écrins nous a offert une parure complète [sic], composée d'un très beau diadème, d'un peigne garni de brillants, d'un double rang de collier, d'une paire de boucles d'oreilles rappelant le souvenir des anciennes girandoles, mais rapprochées du goût moderne, et d'une paire de bracelets à trois rangs de diamants.

À l'aspect de ces bijoux, j'ai demandé aux experts s'il leur était possible d'estimer avec quelque précision tant de diamants mis en œuvre. Ils m'ont déclaré que leur expérience

37 Original. Paris, A. N., O2 30, pièce 4, avec signature et paraphe de Lefevre et Cloquemin, joailliers, sur chaque page. Copie en O2 31, pièce 261.

Chaque expert est payé 200 Fr (proposition de paiement datée du 1er juin et paiement envoyé le 3 juin, Paris, A. N., O2 30, pièce 1[bis] et 2 [bis]).

38 Partie laissée en blanc.

les portait à croire qu'ils pouvaient faire cette prisée, quant à la qualité des diamants, à leur eau, aux défauts qui pouvaient s'y trouver, attendu surtout que ces pierres sont montées à jour ; que relativement au nombre, on pouvait s'assurer de celui des pierres de quelque valeur, mais qu'il était impossible, même avec la loupe, d'arriver d'une manière précise à compter le menu diamant ; que quant au poids, ils ne pouvaient en juger que par approximation et en raison de leur immense habitude de ces sortes de prisées.

En conséquence, les experts ont pris le diadème composé ainsi qu'il suit, et porté par le mémoire de MM. Nitot au prix total de quatre vingt six mille deux cent cinquante neuf francs quatre vingt sept centimes, suivant les détails qui y sont joints.

Diadème en brillants, composé etc.					
1	brillant pesant	34 grains	à	16,600 ^{fr}	c.
4	brillants pesant	55 ½ grains	à 3,000 ^{fr}	12,000	
			pièce		
7	brillants pesant	12 k. ¾ 1/8	à 480 le k. ^t	6,180	
122	brillants pesant	89 k. ¾ 1/8 1/16	à 250 le k. ^t	22,484	37
32	brillants pesant	17 k. ¾	à 210 le k. ^t	3,622	50
431	brillants recoupés				
	pesant	61 k. ¾	à 180 le k. ^t	11,025	
2088	brillants non recoupés				
	pesant	75 k. ¾ 1/8	à 140 le k. ^t	10,552	50
197	roses de Hollande à		1 ^{fr} 50 ^c pièce	295	50
	Façon du diadème contenant en tout			<u>3,500</u>	
	2882 pierres montées à jour, doublées en or				
	Total du diadème			82,259	87

Les experts, après l'examen le plus minutieux, ont reconnu que les diamants qui composent ce diadème sont de la première qualité, que leur assemblage est parfaitement assorti. Ils m'ont déclaré que les prix étaient d'accord avec le cours de la place, et que la façon d'un ouvrage aussi délicat, aussi minutieux et où il avait fallû monter à jour 2882 diamants, ne pouvait être moindre de 3,500 francs. Quant au nombre des diamants, après avoir été comptés à deux reprises, autant que faire s'est pu, il s'est trouvé deux différences peu significantes et qui ont prouvé qu'il était impossible d'arriver à un compte exact. Relativement au

poids des diamants, ils ont pensé que les 2882 énoncés pouvaient peser plus de trois cent karats [sic].

Ensuite, j'ai fait mettre sous les yeux des experts un peigne composé des diamants portés à la facture, comme il suit :

1	brillant pesant	28 ½ grains		10,000 ^{fr}	c.
2	brillants recoupés pesant	31 3/16		7,000	
2	brillants recoupés pesant	3 k. ^t 2/4 1/8	à 450 ^{fr} le k. ^t	1,631	25
78	brillants recoupés pesant	24 k. ^t	à 185 le k. ^t	4,440	
32	brillants recoupés pesant	14 k. ^t	à 200 le k. ^t	2,850	
6	brillants recoupés pesant	1 k. ^t 1/16	à 185 le k. ^t	196	56
146	brillants non recoupés				
	pesant	5 k. ^t 2/4	à 140 le k. ^t	770	
146	roses de Hollande		1 ^{fr} 50 ^c pièce	214	50
	Façon du peigne contenant en tout 410 pierres montées			<u>600</u>	
	à jour, doublées d'or, avec dents en or				
			Total du peigne	27,702 ^{fr}	31 ^c

Les experts ont compté les diamants de valeur et d'un certain poids. Ils ont reconnu qu'il existait cent vingt [et] un de cette espèce, plus cent quarante six non recoupés, indépendamment des roses d'Hollande. Le brillant annoncé du poids de 28 grains leur a paru n'être pas de la plus belle eau, et le besoin d'une pierre aussi grande, ainsi que la presse [sic] de cette fourniture leur ont seul fourni la raison du prix auquel il est cotté [sic]. Il eut pu être moindre, si ce diamant eut été mis en vente sans commande.

Les autres diamants leur ont paru parfaitement assortis et valoir le prix auquel on les portait.

J'ai ensuite porté leur attention sur une paire de boucles d'oreilles composée et portée aux prix détaillés, comme suit :

8	forts brillants choisis	140 9/16 grains		45,000 ^{fr}	c.
	pesant ensemble				
22	brillants recoupés	6 k. ^t 1/32	à 190 ^{fr} le k. ^t	1,145	93
	pesant				
45	brillants non recoupés	1 k. ^t ¼ 1/8	à 140 le k. ^t	192	50
	pesant				
	Façon des dites boucles montées à jour et doublées d'or			<u>240</u>	—
			Total des boucles d'oreilles	46,578 ^{fr}	43 ^c

Les experts ont compté le nombre des diamants énoncés, lequel s'est trouvé conforme à la facture. Après l'examen le plus minutieux et à la loupe des pierres qui composent ces boucles, ils m'ont déclaré que tous ces diamants étaient si beaux, si parfaits, qu'il leur paraissait difficile de réussir à faire un pareil assemblage ; ils ont ajouté que si le prix de 45,000^{fr} pour les huit gros diamants me paraissait exagéré, il fallait bien se convaincre que l'ensemble de pierres aussi belles était si rare, qu'en commerce, le prix en était considérablement augmenté, et ils ont montré une telle conviction de ce qu'ils déclaraient, qu'ils m'ont certifié qu'ils ne pensaient pas qu'il fut possible d'établir semblable paire de boucles d'oreilles, à un pareil prix.

Et attendu qu'il était cinq heures de relevée, j'ai clos et arrêté cette partie de mon procès-verbal, en indiquant le jour de demain pour en suivre l'opération.

[signé] Lefebvre M <J ?> Cloquemin

Ce jourd'hui cinq mars mil huit cent sept à dix heures de la matinée, je soussigné Jacques Lescène Desmaisons, secrétaire de l'intendance générale et l'un des chefs de ses bureaux, assisté des experts ci-dessus dénommés, me suis transporté chez MM. Nitot, à l'effet d'y poursuivre l'opération par nous commencée le jour d'hier.

Et de suite MM. Nitot ont présenté aux dits experts une paire de bracelets de brillants composée ainsi qu'il suit et cotée aux prix qui y sont joints.

Une paire de bracelets composée de

6	brillants recoupés pesant	10 k. ^t $\frac{3}{4}$.	à 460 ^{fr} le k. ^t	4,945 ^{fr}	°.
64	brillants recoupés pesant	65 k	à 310 le k. ^t	20,150	
62	brillants non recoupés pesant	15 k. $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{8}$	à 185 le k. ^t	2,936	
	Façon de la paire de bracelets à chatons à jour enchainés			<u>400</u>	°.
			Total des bracelets	24,431 ^{fr}	87 °.

Les experts ont commencé par compter les brillants, lesquels se sont trouvés au nombre énoncé dans la facture. Ils les ont ensuite examinés l'un après l'autre, et ils ont trouvé que ces diamants étaient tous beaux, bien assortis et parfaitement correspondant.

Les prix énoncés leur ont paru marchands et ne comportant que le bénéfice raisonnable des marchands honnêtes.

Par suite on a exposé deux rangs de collier composés ainsi qu'il suit, et portés aux prix détaillés qui y sont joints.

Un rang de collier composé de			
1	brillant pesant	21 grains 3/64	7,800 ^{fr} c./
2	brillants pesant	28 grains 3/16	5,800 / 13,600 ^{fr} c.
4	brillants pesant	47 grains	7,000
4	brillants pesant	41 grains	5,500
6	brillants pesant	48 grains	5,500
10	brillants pesant	14 karats 3/4 à 400 ^{fr} le k. ^t	5,900
10	brillants pesant	12 karats à 380 ^{fr} le k. ^t	4,560
1	cadenas pesant	9 grains	1,300
	Façon de 38 chatons à corbeilles et à jour		456
	Total du premier rang		<u>43,816^{fr}</u> ___
Un second rang de collier composé de			
1	brillant pesant	21 grains 3/64	7,800 ^{fr} c.
2	brillants pesant	31 grains	9,000
2	brillants pesant	31 grains	6,000
2	brillants pesant	29 grains	5,500
4	brillants pesant	27 grains	5,800
6	brillants pesant	53 grains 1/2	7,200
8	brillants pesant	14 k. ^t 1/8	à 440 ^{fr} le k. ^t 6,215
26	brillants pesant	34 k. ^t	à 400 ^{fr} le k. ^t 13,600
1	cadenail pesant	9 grains	1,300
	Façon des 52 chatons à corbeilles et à jour		<u>624</u> ___
	Total du second rang		63,039 ^{fr} c.

Fourniture de l'écrin pour renfermer tous les objets ci-dessus 200

Après avoir compté les brillants qui se sont trouvés au nombre de quatre vingt dix indiqué par la facture, les experts ont examiné avec la plus grande attention chacun des diamants composant les deux rangs. Ils ont reconnu la même qualité de diamant que dans les autres bijoux. Leur netteté, leur eau, l'ensemble de leur assortiment les classe dans la première qualité de cette marchandise.

Ils ont cependant observé que six des diamants du centre des rangs, comparés au cours du jour, leur paraissaient un peu cher, si on les appréciait isolément. Mais sur la réponse de MM. Nitot, savoir que l'urgence de la fourniture et le besoin de trouver et d'assortir les diamants, les avait forcés à en payer quelques-uns plus cher qu'ils ne l'auraient

fait dans une circonstance ordinaire. Les experts ont pensé que l'exécution pressée de ces objets avait dû augmenter le prix des acquisitions et ils m'ont déclaré dans leur âme et conscience qu'ils croyaient parfaitement que les deux ou trois mille francs de différence, que pourrait offrir l'appréciation isolée de ces pierres, pouvait être l'effet forcé et inévitable de la collection qu'il avait fallu en faire.

MM. Nitot ont ensuite présenté un écrin contenant une guirlande d'hortentia [sic] composée ainsi qu'il suit et aux prix qui y sont joints.

Une guirlande d'hortentia [sic] en brillants, composée de			
426	brillants recoupés		
	pesant	122 k. ^t ¼ 1/8 1/32	à 195 ^{fr} le k. ^t 23,869 ^{fr} 21 ^c
3593	brillants non		
	recoupés pesant	157 k. ^t 2/4 1/8 4/16 [?]	à 140 ^{fr} le k. ^t 22,076 25
588	roses d'Hollande à		1 ^{fr} 50c. la pièce 882
	Façon et étui		<u>4,950</u> ..
	Total de la guirlande		51,777 46

Les experts ont vérifié le nombre des 426 brillants recoupés formant les fleurs de l'hortentia [sic], mais quant aux 3593 brillants non recoupés et aux 588 roses de Hollande, il nous a été prouvé qu'il était impossible de les compter sans démonter la guirlande et par conséquent perdre le prix de la façon qui présente une somme assez importante. J'ai donc fixé l'attention des experts sur les 426 brillants recoupés qui leur ont paru de la même qualité que les brillants des autres bijoux et valoir les vingt trois mille huit cent soixante neuf francs portés à la facture. Les brillants non recoupés et portés à vingt deux mille soixante seize francs ont été trouvés de même espèce et qualité et cottés [sic] au prix proportionnel du commerce, établi entre ces deux façons de diamants. Quant aux roses qui composent les feuilles, ils n'ont pu que juger de leur prix par le nombre énoncé, et ce prix est celui courant en commerce. En général, ils ont porté sur ce bijou le jugement le plus avantageux ; ils en ont admiré le dessin et l'exécution et ils m'ont certifié qu'ils ne pensaient pas qu'il fut possible de l'établir à moins.

Attendu l'heure de cinq de relevée et que les experts m'ont déclaré avoir parfaitement vu tous ces bijoux, j'ai clos le présent procès-verbal, après en avoir fait lecture, en présence de MM. Nitot, aux experts qui l'ont signé avec nous.

[signés] Lefebvre M. <J. ?> Cloquemin
J. Le Scène Desmaisons

Ce jourd'hui huit mars mil huit cent sept, je soussigné Jacques Lescène Desmaisons, secrétaire de l'intendance générale et l'un des chefs de ses bureaux, par suite des procès verbaux des quatre et cinq mars derniers, désirant donner à l'opération dont j'ai été chargé par Monsieur le conseiller d'État, intendant général de la Maison de Sa Majesté l'Empereur et Roi, relativement aux bijoux fournis à Sa Majesté l'Impératrice par MM. Nitot, toute l'exactitude dont elle est susceptible ; j'ai réuni chez moi les deux experts MM. Lefevre et Cloquemin. Je leur ai exhibé le cours actuel du prix des diamants que je me suis procuré par le moyen du S. Clément, l'un des négociants en diamants, le plus connu et le mieux famé de la place. J'ai invité lesdits experts à faire le dépouillement de tous les articles de la fourniture des S.^{ts} Nitot et à en comparer la nature et le prix, d'une part avec le tableau de ce cours, de l'autre avec les prix des diamants fournis par le S.^r Marguerite lors de la confection des cent boîtes, ordonnée par Sa Majesté dans le cours de l'an 1806.

Après six heures continues employées à cet examen comparatif, il en est résulté, d'un côté que les experts ont trouvé que les prix du cours actuel sont d'accord avec ceux cotés par les S.^{ts} Nitot, auxquels se trouvent ajoutés dix pour cent pour leur bénéfice ; ce qui offre un bénéfice très modéré si on le calcule sur une vente ordinaire ; mais bien suffisant quand il est question d'une fourniture aussi considérable ; de l'autre que les prix des S.^{ts} Nitot se trouvent les mêmes que ceux demandés par le S.^r Marguerite, lors de la confection des cent boîtes. Mais ils ont ajouté que la vérité leur faisait dire que les diamants fournis par les S.^{ts} Nitot sont d'une beaucoup plus belle qualité que ceux fournis par le S.^r Marguerite. Et à ce sujet ils ont observé combien il est plus satisfaisant et plus sûr de priser des diamants avant qu'ils soient mis en œuvre, puisque dans l'expertise actuelle il a fallu apprécier une partie de la fourniture plutôt par approximation, que par une opération matérielle.

Mais enfin et en dernière analyse [sic], lesdits experts m'ont déclaré qu'après l'examen le plus scrupuleusement détaillé de tous les bijoux soumis à leur examen, c'est-à-dire le diadème, le peigne, la paire de boucles d'oreilles, les

bracelets, les deux rangs de collier et la guirlande d'hortentia [sic], ils estimaient que tous ces bijoux, tout compris, valaient bien certainement la somme de trois cent quarante sept mille huit cent francs.

Après leur avoir donné lecture de leur opinion ainsi rédigée, ils l'ont approuvé et ont signé avec nous ce dernier procès-verbal de notre opération. À Paris les jours et an que dessus.

[signés] Lefebvre M. <J. ?> Cloquemin
J. Le Scène Desmaisons

6• Rapport de [Lescène-des-Maisons ?] à Duroc, Grand maréchal, Paris, vers le 8 mars 1807³⁹

Fourniture de	Rapport
Diamans faite par M. ^{rs} Nitot	à S. E. Monsieur le Grand maréchal du palais.

Monsieur le Grand maréchal,

Chargé par M. l'intendant général de faire évaluer les diamans fournis par M.^{rs} Nitot pour le mariage de S. A. I. le Prince Jérôme, je les ai fait examiner et estimer par les experts désignés par M. le préfet du département de la Seine.

Cette expertise a été faite avec la plus scrupuleuse attention et le résultat de cet examen a⁴⁰ été 1^o que cette fourniture offre une collection rare de diamans parfaitement assortis, et de première qualité ; 2^o que le prix demandé par M.^{rs} Nitot n'est point exagéré.

La totalité de cette fourniture monte à la somme de 347800^{fr} 94^{c41}.
il a été payé à compte pour l'hortentia [sic] ————— 51,777. 46

Sur quoi il a été payé à compte

le 25 7. ^{bre} 1806 pour l'hortentia [sic]	51777 ^{fr} 46 ^c	/	
		/	<u>151777^{fr} 46</u>
le 21 8. ^{bre} sur les autres bijoux	100,000.	/	

³⁹ Brouillon. Paris, A. N., O² 31, pièce 259 (première pièce du dossier 13 comportant les pièces 258 à 272 et intitulé « MM. Nitot Père et fils / Fourniture générale faite à Mayence / Procès-verbaux d'estimation / Le 14 mars 1807 »).

[en marge :]

347 800,00

151 777,46

196 022,54

⁴⁰ *procuré*, biffé.

⁴¹ Le mémoire de Nitot & Fils s'élève à 348 304,94 Fr.

il reste du

~~196027.^{fr}48.^c~~

~~196,073 48⁴²~~

M.^{rs} Nitot n'ont point eu d'ordres par écrit pour cette fourniture. L'Impératrice en a reçu directement la commission de S. M. l'Empereur ; elle m'a fait l'honneur de me le certifier elle même.

Depuis l'évaluation de ces diamans⁴³ la guirlande d'hortentia [sic] a été distraite pour un autre usage⁴⁴.

Il ne reste donc en dépôt au trésor de la Couronne que le diadème ; le peigne ; un double rang de collier ; une paire de boucles d'oreille en forme de girandoles et une paire de bracelets à trois rangs de diamans. Procès-verbal de ce dépôt a été dressé.

J'ai l'honneur de joindre à ce rapport les procès-verbaux de cette opération. Si Sa Majesté désirait connaître le détail de l'opération, V. E. serait en mesure de les mettre sous ses yeux, mais je vous prie de vouloir bien ordonner qu'ils me soient restitués, comme originaux à garder dans les archives de Sa Majesté.

Je suis avec respect,
Monsieur le Grand maréchal,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur.

7• Mémoire du marchand de mode Louis-Hippolyte Leroy pour une corbeille de mariage destinée à Catherine de Wurtemberg, Paris, mars 1807⁴⁵

Rue de la Loi, N° 89 Hôtel Boutin.

L. H. Le Roy.

Marchand de modes de sa Majesté l'Impératrice.

Tient magasin de toutes espèces de dentelles fonds de Bruxelles et point d'Alençon, dentelles noires de Chantilly, broderies en lames, en or, argent et acier, pour robes ; grands habits de cour et robes de présentation.

À Paris

Corbeille fournie pour S. Altesse Impériale le Prince Jérôme

42 Selon une autre pièce (Paris, A. N. O² 31, pièce 266), le montant encore dû à Nitot s'élève à 196 022,54 Fr.

43 suit II, biffé.

44 Dans un relevé (Paris, A. N. O² 31, pièce 266), il est précisé que « la guirlande d'hortentia [sic] a été distraite depuis pour un autre usage et a subi en Italie une seconde évaluation ». Nous n'avons pas retrouvé à ce jour cette dernière pièce.

45 Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 277. Première pièce que nous citons d'un dossier constitué des pièces 273 à 306 et intitulé : « (15^e dossier) / M. Le Roy / Marchand de modes / Fourniture d'une corbeille de mariage / 1807 ».

Une corbeille de velours blanc brodée en or, forme de coupe soutenu [sic] par les Trois Grâces sculptée [sic] et dorée [sic], sur un socle couvert en peau de tigre, enrichie d'un écusson représentant la poupe d'un vaisseau ; anneaux, <arcs ?> et flèches et une boucle en bronze dorée [sic]	8500
Un sultan brodé d'acier très riche	800
Grand habit crêpe rose dessein [sic]	
cailloutage lamé argent très riche	3700
Un grand habit crêpe blanc lamé en plein argent	3000
Un grand habit velours blanc et or	3000
Redingotte [sic] de chasse velours amaranthe [sic] et or	1800
Robe courte en crêpe lamé souffleté [sic] pailletée	580
Crêpe lamé en vermissel [sic] 4 ^{au} ½ à 300 ^f	1350
Crêpe lavande et argent 4 ^{au} ½ à 150	675
Crêpe en rose 4 ^{au} ½ à 150	675
Crêpe en blanc bouquet détachée [sic] 4 ^{au} ½ à 90 ^f	405
Robe longue de dentelle de Bruxelles	16000
Robe courte de dentelle de Bruxelles	8000
Schall long de dentelle de Bruxelles	5500
Écharpe dentelle de Bruxelles voile carré	2500
Voile rond dentelle de Bruxelles	3000
Une robe longue de blonde	2400
Une robe faux cachemire brodée	900
Schall cachemire jaune grande [sic] palmes	1392
Schall cachemire noir	1560

Schall cachemire amaranthe	1440
Schall cachemire blanc	1800
Six fichus lamés à 500 ^f	3000
Robe longue brodée acier	3000
Robe longue et velours blanc lame verte	2200
Robe courte rose lamée en couleure [sic]	1200
Robe longue crêpe et argent	1500
Douze éventails	900
Un éventail de mariage branche en or massif emailé de bleu et rivure en turquoise brodée or fin avec chiffre	800
Grand habit moire rose et argent	2000
Deux robes de crêpe <appliquée ?> en plume de velours peint à 1200	2400
24 douzaines [sic] de gants	1180
Une toque rose brodée acier 4 plumes roses	192
Une toque blanche brodée or 4 plumes	144
Une toque blanche brodée lame verte 4 plumes	168
Une toque gros bleu 4 plumes	144
Une toque de tulle [sic] esprit fin	200
Une paille d'Italie	120
3 chapeaux et plumes	136
3 capottes et plumes	96
18 garnitures de plumes et bouquet assortis	1600

F 89,957

**8• Rapport de Daru à l'empereur Napoléon, [Thorn⁴⁶ ?],
18 mars 1807⁴⁷**

Intendance générale

Maison de l'Empereur

—
Rapport

à Sa Majesté l'Empereur et Roi

Sire,

Le S. ^r Leroy, marchand de modes à Paris, a fourni à S. A. I. le Prince Jérôme, une corbeille et plusieurs ajustements de dame, dont la dépense s'éleve à	85,399 _.
Les D. ^{elles} Lolive, Debeuvry et C. ^{ie} , d'après les ordres de S. M. l'Impératrice et Reine, ont fourni une layette complète [sic] à S. A. I. Madame la Princesse Eugène Napoléon, Vice-Reine d'Italie ⁴⁸ ; le prix de cette layette est de	<u>23,412</u> _. 108,811 ^f _.

S. M. l'Impératrice, en me faisant renvoyer ces mémoires, me charge de prendre les ordres de Votre Majesté, pour le paiement de ces dépenses.

J'ai l'honneur, en conséquence, de soumettre à Votre Majesté, la proposition de mettre à ma disposition, un crédit de 108,811^{fr} dont 85,339^{fr} seront destinés à acquitter la fourniture faite par le S.^r Leroy, et 23,412^{fr} pour acquitter la layette fournie par les D.^{elles} Lolive Debeuvry et Compagnie.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

le très obéissant et très fidèle sujet

[signé] Daru

Thorn le 18 mars 1807⁴⁹

⁴⁶ Torun, ville de Pologne, sur la Vistule.

⁴⁷ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 306.

⁴⁸ Le 14 mars 1807, Augusta Beauharnais met au monde, à Milan, Joséphine Maximilienne Eugénie Napoléone (1807-1876).

⁴⁹ Le 22 mars, Duroc écrit d'Osterode à [Daru ?] : « S. M. n'a pas ordonné ni la layette pour la princesse Auguste, ni la corbeille pour le prince Jérôme. Vous n'en avez pas eu connaissance non plus. D'ailleurs tout cela ne peut être payé que lorsque l'on saura si les objets existent, où ils existent et par qui ils ont été reçus, et qu'en outre ils auront été sérieusement expertisés. S. M. désire que vous fassiez connaître à M. le Roi qu'il doit savoir que dans une Maison organisée comme celle de S. M., il ne devait pas faire cette fourniture sans se mettre en règle vis-à-vis de vous et sans recevoir vos ordres. » (minute, Paris, A. N., O² 6, pièce 91).

9• État des paiements effectués par la liste civile concernant la commande de joaillerie faite par l'impératrice à Mayence en 1806, Paris, vers le 2 mai 1807⁵⁰

Années 1806
et 1807

—
fourniture de
bijoux faite
à Mayence
—

MM. Nitot, bijoutiers,

ont fourni à Sa Majesté l'Impératrice pour le compte de l'Empereur plusieurs bijoux de prix en diamants, le 28 8.^{bre} 1806. La totalité de leur mémoire s'élevait à la somme de 348,304^{fr} 94^c.

Sa Majesté ayant trouvé extraordinaire que cette fourniture qui ne devait être primitivement que de 200,000fr fut portée à une somme aussi forte, sans son aveu, a décidé qu'elle ne payerait que ceux des articles qu'elle avait marqués d'une croix et que les autres devaient l'être par la cassette de S. M. l'Impératrice.

En conséquence, il fut établi un extrait du mémoire cy dessus [sic]⁵¹, portant en marge l'indication des personnes à qui chaque objet avait été remis, ainsi que le prix des dits objets dont le montant s'est élevé à la somme de 40,421^{fr}.

Pour le paiement de laquelle M. l'intendant a fait un rapport à Sa Majesté à l'effet d'obtenir un crédit de pareille somme.

L'Empereur a accordé ce crédit le 17 mai 1807 (les pièces sont cy-jointes)⁵²

⁵⁰ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 260.

⁵¹ Mémoire non localisé.

⁵² Pièces non localisées.

10• Duroc à Daru, Finkenstein⁵³, 2 mai 1807⁵⁴

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, différentes décisions données par S. M. sur des rapports qui vous lui avez adressés.

Relativement au crédit que vous demandez pour acquitter les bijoux fournis à S. M. l'Impératrice à Mayence, l'intention de S. M. est de ne payer que ceux des articles qu'elle a marqués d'une croix, les autres devant l'être par la cassette de S. M. l'Impératrice.

S. M. a approuvé le rapport que vous lui avez présenté sur l'hôtel du prince Eugène⁵⁵, tant pour achever son paiement que pour continuer son entretien. Elle désire que vous fassiez exécuter le plutôt possible tout ce que vous proposez dans ce rapport, soit pour réparer le mobilier déjà fourni, soit pour faire rentrer ce qui reste à fournir et dont elle accorde le paiement. J'ai eu jusqu'à présent cet hôtel sous ma surveillance, et j'en ai payé les parties. Je continuerai à le faire payer, à moins que vous ne préférerez le faire sur votre service. J'écris à Paris pour qu'on laisse faire dans cet hôtel tout ce qui sera jugé nécessaire par les agents que vous en chargerez.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

[signé] Duroc
Grand maréchal du palais

à Finkenstein le 2 mai 1807

M^r Daru intendant général de la Maison de l'Empereur

11• Duroc aux joailliers Nitot, Finkenstein, 31 mai 1807⁵⁶

1807

Finkenstein

à MM. Nitot et Fils

31, may

J'ai présenté à Sa Majesté, MM., le mémoire des diamants que vous avez fournis pour son compte à Sa Majesté l'Impératrice le 28 8.^{bre} dernier qui m'a été envoyé avec le procès-verbal d'estimation du 4 mars et jours suivants. Ce mémoire présente une différence en plus de 51,777^{fr}

⁵³ Aujourd'hui Kamieniec, en Pologne.

⁵⁴ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 95 (première pièce citée du dossier intitulé « Correspondance de M. le Grand maréchal pendant l'année 1807 », pièces 91-168).

⁵⁵ Hôtel du prince Eugène de Beauharnais, actuelle ambassade d'Allemagne à Paris. Sur le séjour de Jérôme en cet hôtel du Prince Eugène en 1809, voir Paris, A. N., O² 155 et 721.

⁵⁶ Minute. Paris, A. N., O² 31, pièce 263.

[en marge, à l'encre rouge :] N.° 3254.

46^c pour la fourniture d'une guirlande d'hortentia [sic] qui n'était pas compris dans le 1^{er}, ce qui porte la totalité de la dépense à 348,304^{fr} 94^c.

Sa Majesté a trouvé extraordinaire que cette fourniture, qui ne devait être primitivement que de 200,000^{fr}, fut portée à une somme aussi forte. Elle a ordonné qu'on lui représentât l'ordre en vertu duquel semblable fourniture avait été faite. Je prie en conséquence M.^r Deschamps de me l'adresser afin de me mettre à portée de faire un nouveau rapport à Sa Majesté ainsi qu'elle me le prescrit.

Comme Sa Majesté a en outre ordonné que ces diamants fussent déposés au trésor de la Couronne, je vous invite à vous conformer à cette disposition le plus promptement possible, et il sera dressé procès-verbal de cette opération par le préposé du trésor.

J'ai l'honneur etc.

12• Daru à Lescène-des-Maisons, Finkenstein, 31 mai 1807⁵⁷

Maison de l'Empereur

Finkenstein⁵⁸, le 31 mai 1807

Le conseiller d'État, commandant de la Légion d'honneur,
intendant général de la Maison de l'Empereur,

À Monsieur Lescène des Maisons, chef de bureau à l'intendance générale

M.^r LeRoy a fourni pour le compte de Sa Majesté à S. A. I. le Prince Jérôme une corbeille contenant plusieurs ajustemens de dame pour une somme de 85,399^{fr}. Les formalités prescrites par Sa Majesté pour faire une semblable fourniture n'ayant pas été observées, Elle n'a pas jugé à propos d'en autoriser le paiement, sans que les objets fournis n'aient été sévèrement expertisés.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'invite M. Le Roy à vous représenter les fournitures portées dans son mémoire ci-joint afin de vous mettre à même de faire procéder à leur estimation par deux experts de l'art, laquelle devra être constaté par un procès-verbal.

Vous voudrez bien rédiger un rapport sur cette opération pour être

⁵⁷ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 303 (minute en pièce 279).

⁵⁸ Au lieu de *Paris*, imprimé et biffé.

présenté à Sa Majesté et lui demander le crédit nécessaire pour acquitter cette dépense.

J'ai l'honneur de vous saluer.

[*signé*] Daru.

13• Daru à Leroy, Finkenstein, 31 mai 1807⁵⁹

Finkenstein, le 31 mai 1807

À M. Le Roy, marchand de modes, à Paris

J'ai eu l'honneur de présenter à Sa Majesté le mémoire de la fourniture d'une corbeille montant à 85,399^{fr} que vous avez faite pour son compte à S. A. I. le Prince Jérôme.

S. M.^{te} n'en a pas ordonné le payement, parce qu'il est d'usage, dans une Maison organisée comme la sienne, de n'autoriser le payement d'une dépense qu'autant que les prix en auront été préalablement arrêtés par l'intendant général. Comme je n'ai point eu connaissance de cette fourniture et que la formalité prescrite par S. M.^{te} n'a point été remplie, je vous prévien, Monsieur, que je charge Monsieur Le Scène Desmaisons, chef de bureau à l'intendance générale, de faire procéder par des experts de l'art à l'estimation des objets portés dans votre mémoire, et je vous invite à lui représenter les divers objets que vous avez fournis pour le mettre à portée de suivre l'opération dont je le charge et dont il sera dressé procès-verbal. Je vous invite également à réclamer le récépissé de ces fournitures.

J'ai l'honneur de vous saluer

Daru⁶⁰

14• Lescène-des-Maisons à Daru, Paris, 3 juin 1807⁶¹

État des sommes dûes pour vacations des experts qui ont contrôlé en 1807 les diamants fournis par MM. Nitot joailliers⁶² de S.M. l'Impératrice pour le mariage de S.I. <M^{gr} ?> le prince Jérôme⁶³, savoir :⁶⁴

⁵⁹ Minute. Paris, A. N., O² 31, pièce 305 (copie en pièce 279).

⁶⁰ Signature dans la pièce 279.

⁶¹ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 2[bis] [en marge, en haut, à gauche :] envoyé à M. l'Intendant / le 3 juin 1807 [l'année 1807 au lieu de 1806, corrigé].

⁶² Au lieu de *bijoutiers*, biffé.

⁶³ Au lieu de *Jos(eph)*, biffé.

⁶⁴ Au lieu de *dans le cours de l'an 1806*.

à M. Le Fevre, joaillier, demeurant à Paris, rue St Avoye n° 36 200⁶⁵
 à M. Cloquemain⁶⁶ joaillier demeurant à paris, quai Pelletier n° 12 200⁶⁷

Je soussigné, commissaire chargé de faire procéder à l'examen et à l'estimation des diamants ci-dessus, certifie que cette estimation a été faite par les experts ci-dessus dénommés ; pour quoi il⁶⁸ est dû à chacun 200⁶⁹ fr pour ses [sic]⁷⁰ vacations.

À Paris, le 1^{er} juin 1807

15• Lemaître, préposé du trésor général de la Couronne, à Lescènes-des-Maisons, Paris, 22 juin 1807⁷¹

Trésorerie générale de la Couronne	Paris, ce 22 juin 1807
	Le préposé du trésor général de la Couronne,
N.° 479	à Monsieur de Scène des Maisons, chef des bureaux à l'intendance générale

M^r,

Le trésorier général me charge, Monsieur, de recevoir en dépôt au trésor de la Couronne les diamans fournis dernièrement à Sa Majesté l'Impératrice par MM. Nitot qui <en ?> réclament l'ordonnance [sic], et de lui adresser le procès-verbal qui constatera cette remise.

Vous savez, Monsieur, que les articles formant la grande parure sont déjà entre mes mains. Il ne s'agit plus que de faire dresser le procès-verbal qui en régularisera ce dépôt. J'ai pensé que les joailliers qui ont fait l'estimation devaient être appelés pour reconnaître les diamants. Je désirerais que vous eussiez la bonté de les accompagner et de signer avec eux l'acte de dépôt.

M^r le Trésorier général me marque de lui envoyer ce procès-verbal le plutôt possible ; je vous serai infiniment obligé, Monsieur, de me mettre à même, par votre <obligance / diligence ?>, de me conformer aux ordres que j'ai reçus.

Agréez l'hommage de mes <sentiments ?> d'estime et de reconnaissance [signé] <Lemaître ?>

L'hortensia <est ?> <remis ?> dans les mains de <l'impératrice ?> qui a daignée le certifier au bas d'une facture.

65 Au lieu de 250, corrigé ?

66 Lire Cloquemin.

67 Id.

68 suit leurs, biffé.

69 Au lieu de 250, corrigé ?

70 Au lieu de leurs, biffé.

71 Original. Paris, A. N., O² 30, pièce 6.

16• Nitot & Fils à Daru, Paris, 23 juin 1807⁷²

Paris, 23 juin 1807

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception des deux lettres que vous avez bien voulu adresser en date du 31 mai dernier et qui ne nous sont parvenues qu'hier. Nous avons prévu la demande que vous nous faites du mémoire des objets que sa Majesté l'Empereur entend payer sur ceux fournis pendant le voyage de Mayence, et nous avons pris la liberté de vous l'adresser, aussitôt que cette décision nous a été connue ; mais comme nous avons cru inutile d'indiquer de nouveau en marge l'emploi de ces objets, puisqu'il l'étoit déjà au mémoire général, et que vous désirez que cette formalité soit remplie, nous joignons à la présente les duplicata que vous nous demandez⁷³.

Relativement aux fournitures faites à l'occasion du mariage projeté de son Altesse Impériale le Prince Jérôme, nous croyons avoir suffisamment répondu d'avance par notre lettre du 20 présent mois, où vous trouverez, Monsieur, l'explication de cette prétendue augmentation de 51 777^{fr.} (prix de la guirlande d'hortentia [sic]) qui, de fait, n'en est point une, puisque cette valeur est prise sur celle de cent mille francs destinés par Sa Majesté à la corbeille et au présent particulier de l'Impératrice. Quant à l'incertitude où l'Empereur paroît être sur la somme affectée à la parure de brillans, nous sommes persuadés que les détails que l'Impératrice a fait passer à sa Majesté l'auront convaincu que c'est à trois cent mille francs que cette fourniture a été fixée, et s'il pouvoit rester à ce sujet le moindre doute, nous avons écrit à son Altesse Impériale le Prince Jérôme, qui nous a transmis à cette époque les ordres de l'Empereur, conjointement avec l'Impératrice, et nous ne doutons point que son Altesse ne vous confirme au besoin tous les renseignemens que nous vous donnons d'après les ordres de sa Majesté l'Impératrice.

Demain 24, nous opérerons de droit le dépôt de ces diamans, existant de fait depuis six mois au trésor de la Couronne, et le procès-verbal vous en sera adressé de suite.

Nous croyons inutile de vous rappeler, Monsieur, combien il est pénible pour nous de voir se multiplier les raisons de retard du paiement de cette fourniture. Nous n'avons qu'à vous confirmer tous ce que nous avons pris la liberté de vous marquer dans nos précédentes et vous prie de nous permettre de nous dire,

Monsieur,

vos très humbles et très obéissans serviteurs

[signé] Nitot & fils

⁷² Original, Paris, A. N., O² 30, pièce 8.

⁷³ Paris, A. N., O² 30, pièce 9.

**17• Lescène-des-Maisons à Beaufiles, directeur du Mont de piété,
Paris, 23 juin 1807⁷⁴**

Paris, le 23 juin 1807

À M. Beaufiles, directeur du Mont de piété, à Paris

Vous avez déjà pris la peine, Monsieur, sur l'invitation de M. le préfet de la Seine, d'indiquer deux experts pour estimer des fournitures de diamans faites à S. M.^{te} l'Empereur et Roi. Je suis chargé, par ordre de Sa Majesté, de faire de nouvelles expertises sur des fournitures diverses. J'aurais besoin pour cela de deux experts dont l'un fut en état d'apprécier ce qui compose ordinairement les objets qui garnissent une corbeille de mariage, et l'autre connaisseur en objets d'orfèvrerie.

Veillez, je vous prie, me les indiquer,

afin que je puisse remplir ma mission.

Agréez, Monsieur, le témoignage de ma considération

Signé Le Scène Desmaisons,

secrétaire de la liste civile,

à l'intendance générale, hôtel du Châtelet, rue de Grenelle.

18• Beaufiles à Lescène-des-Maisons, Paris, 27 juin 1807⁷⁵

Paris, le 27 juin 1807

Le directeur général du Mont de piété

à Monsieur Le Seine Desmaisons, secrétaire de la liste civile

Par votre lettre, Monsieur, du 23 de ce mois, vous me demandez de vous indiquer deux experts dont l'un soit en état d'apprécier les objets qui garnissent une corbeille de mariage, et l'autre soit connaisseur en objets d'orfèvrerie.

Je trouve dans nos appréciateurs au Mont de Piété deux personnes en état de suivre l'expertise dont il s'agit, savoir, pour les objets d'orfèvrerie, M^r Lefebvre⁷⁶, que je vous ai déjà adressé pour une expertise de bijoux, et pour les objets d'une corbeille de mariage, M.^r Alexandre, commissaire priseur. Tous deux demeurent rue S.^{te} Avoye n^o 36.

⁷⁴ Minute. Paris, A. N., O² 31, pièce 302 (autre copie en pièce 279).

⁷⁵ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 300 (copie en pièce 301).

⁷⁶ Lefevre.

S'ils avoient quelque doute sur la valeur des objets soumis à leur estimation, ils s'ajointeroient pour conseils :

– en objets d'orfèvrerie M.^r <d'Air ?>, demeurant rue de Harlay, près le palais de Justice n° 27.

– et en objets d'une corbeille de mariage, M.^r. Meaux S.^t Marc⁷⁷, demeurant rue Neuve S.^t Roch, vis-à-vis le cul de sac de la Corderie.

Agréez, Monsieur, le témoignage de ma considération
[signé] Beaufile

19• Lescène-des-Maisons à Leroy, Paris, 30 juin 1807⁷⁸

Paris, le 30 juin 1807

À M. Le Roi,

J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur, une lettre de Monsieur l'intendant général de la Maison de l'Empereur, par laquelle vous verrez que la volonté de S. M.^{te} est que la corbeille que vous avez faite pour son compte à S. A. I. le Prince Jérôme, soit estimée par des experts, et que je suis nommé pour faire procéder à cette estimation.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prévenir que, dès que j'aurai fixé le jour où je pourrai disposer du tems des experts nommés à ce sujet, je vous en instruirai afin que vous veuillez bien me faire représenter les objets que vous avez fournis.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le secrétaire de l'intendance et l'un des chefs de ses bureaux

20• Lescène-des-Maisons à Alexandre, commissaire priseur, Paris, 1^{er} juillet 1807⁷⁹

1807, le 1^{er} juillet

à M. Alexandre, commissaire priseur rue S.^{te} Avoye, n° 36

⁷⁷ Meaux Saint-Marc père et fils, fabricants en toile et dentelle, 24 rue Neuve-Saint-Roch, *Almanach du commerce* 1807, p. 206.

⁷⁸ Minute. Paris, A. N., O² 31, pièce 299 (autre minute en pièce 278 signée Le-Scène-des-Maisons).

⁷⁹ Brouillon. Paris, A. N., O² 31, pièce 298 (minute en pièce 279).

M. Beaufils, Monsieur, m'apprend qu'il vous a choisi, d'après mon invitation, pour estimer la valeur des objets, formant une corbeille de mariage commandée⁸⁰ par ordre de l'Empereur.

Veillez, je vous prie, m'instruire du jour qui vous conviendra pour cette opération, afin que j'en prévienne le fournisseur. Il sera bon que vous vous fassiez accompagner de M. Meaux⁸¹ S^t Marc comme l'a conseillé M. Beaufils.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Excepté samedi, douze heures à midi, tous les jours et toutes les heures me sont égales [sic]⁸².

21• Duroc à Daru, Saint-Cloud, 6 août 1807⁸³

M. Nitot, bijoutier, Monsieur, a été chargé de préparer des bijoux en diamants qui doivent être donnés en cadeaux à S. A. R. la Princesse Catherine de Wurtemberg. Je crois que cette affaire a déjà été mise parfaitement en règle.

Mais M. Le Roy, marchand de modes, a été chargé de faire préparer une corbeille de mariage. S. M. désire que le prix de cette corbeille et de tous les objets qu'elle renferme, soit réglé et payé suivant toutes les formes usitées dans sa Maison. Il me semble qu'elle pourroit être déposée au garde-meuble, jusqu'au moment où elle sera remise à la princesse.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

[signé] Duroc

S.^t Cloud, le 6 août 1807

M.^r Daru, intendant général de la Maison de l'Empereur

⁸⁰ Au lieu de *fournie*, biffé.

⁸¹ Au lieu de *Maux*, biffé.

⁸² Au lieu de *indéfférentes*, biffé.

⁸³ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 99 (minute en O² 30, pièce 10).

[en marge :] Fait.

Première pièce d'un dossier comportant les pièces 91 à 168 intitulé « Correspondance de M^r le Grand Maréchal pendant l'année 1807. »

22• Faget de Baure, de l'intendance générale⁸⁴, à Lescène-des-Maisons, [Paris], 8 août 1807⁸⁵

Le 8 août 1807

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser un extrait d'une lettre écrite le 6 août à M.^r l'intendant général par M.^r le Grand maréchal du palais :

« M.^r le Roy, marchand de modes, a été chargé de faire préparer une corbeille de mariage pour S.A.R. la Princesse Catherine de Wurtemberg. Sa Majesté désire que le prix de cette corbeille et de tous les objets qu'elle renferme soit réglé et payé suivant toutes les formes usitées dans sa Maison. Il me semble qu'elle pourroit être déposée au garde-meuble jusqu'au moment où elle sera remise à Madame la Princesse. »

Voilà, Monsieur, ce que mande le Grand maréchal.

M.^r l'intendant général vous a chargé de suivre cette affaire. Le mariage aura lieu le 23 août. Il n'y a pas un moment à perdre pour la terminer. J'ai l'honneur de vous saluer.

[*signé*] Baure

23• Duroc à Daru, Saint-Cloud, 11 août 1807⁸⁶

S. M., Monsieur, a approuvé [sic] le modèle d'état que je lui ai fourni pour les comptes. Nous pouvons nous régler là-dessus.

J'ai fait demander M.^r le Roi, et je lui ai expliqué les intentions de S. M. Il reporte [sic] aujourd'hui à Paris la corbeille destinée pour le mariage du prince Jérôme, et il est convenu qu'il la soumettra au contrôle de la personne que vous en chargerez.

Je vous renouvelle l'assurance de ma parfaite considération.

[*signé*] Duroc

S^t Cloud, le 11 août 1807

⁸⁴ Jacques Faget de Baure (1755-1817). Il épouse en 1801 Sophie Suzanne Daru, la fille de l'intendant général.

⁸⁵ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 282.

⁸⁶ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 108.

[*en marge, à l'encre rouge* :] Enr. N^o 7009 / le 12 août 1807 [et] fait.

24• Duroc à Faget de Baure, Saint-Cloud, 13 août 1807⁸⁷

Voulez-vous avoir la complaisance, Monsieur, de m'envoyer un rapport pour S. M. pour les bijoux fournis par M.^f. Nitot pour le prince Jérôme ?

S. M. me l'a demandé <lui ?> au soir.

Elle m'a demandé aussi quand nos comptes seroient prêts. Je les lui ai promis pour le commencement de la semaine prochaine et j'en ai même prix l'engagement en votre nom.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

[*signé*] Duroc

le 13 août

25• Faget de Baure à Lescène-des-Maisons, Paris, 13 août 1807⁸⁸

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien rédiger sans perdre une minute un rapport sur les bijoux fournis par M. Nitot pour le prince Jérôme. Sa Majesté en a demandé compte hier à M.^f le Grand maréchal. M.^f le Grand maréchal me demande de leur envoyer sur le champ un rapport à ce sujet, et je vous prie instamment de le faire.

Recevez, Monsieur, les assurances de la considération distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

Paris, le 13 août [sic], à 2 heures.

La lettre du Grand maréchal m'est parvenue à une heure.

[*signé*] Baure

26• Rapport de Lescène-des-Maison à Daru, Paris, vers le 13 août 1807⁸⁹.

Monsieur l'intendant général,

J'ai rempli⁹⁰ avec le plus grand soin la commission que vous m'avez donnée, relativement aux bijoux fournis à S. M. l'Impératrice par MM. Nitot, ses bijoutiers. J'ai trouvé que la somme de cette fourniture

⁸⁷ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 109.

[*en marge* :] Fait.

[*adresse au dos* :] À Monsieur / Monsieur Faget de Baure, à l'intendance de la Maison.

[*timbre postal à l'encre rouge* :] S.^T CLOUD / POSTE PRÈS LE / GOUVERNEMENT.

Trace de cachet à la cire noire aux armes du Grand maréchal.

⁸⁸ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 296.

⁸⁹ Brouillon. Paris, A. N., O² 31, pièce 271.

⁹⁰ Au lieu de *fait exécuter*, biffé.

était plus considérable que ce qui est⁹¹ porté dans la facture que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre. Il y a, de plus, une guirlande d'hortentia [sic] du prix de 51777^{fr} 46^c.

Les experts ont mis la plus scrupuleuse attention dans l'examen qu'ils ont fait de tous ces diamans, et les détails du procès-verbal vous prouveront qu'ils ont été satisfaits de la qualité, de la beauté et généralement de tout l'ensemble de cette fourniture. C'est beaucoup sans doute de n'avoir trouvé dans une si grande quantité de diamans qu'une douzaine de pierres un peu inférieures en qualité ; cependant ces pierres sont grosses, et quatre ou cinq cent francs de différence par chacune, offre bien vite une somme digne de fixer l'attention, puisqu'elle s'élève à cinq ou six mille francs. L'expérience me prouve de plus en plus combien sage est la manière que vous avez proposée à S. M. de faire estimer les pierres avant d'être mises en œuvre. On les juge beaucoup mieux, et si l'on en trouve de défectueuses on peut alors les rébuter, ou faire diminuer de leur prix. Si on croit qu'on puisse les laisser employer sans déparer le bijou [sic].

Vous verrez, Monsieur, que pour mieux m'assurer de l'exactitude de la prisée, je me suis procuré d'ailleurs le cours des diamans et que j'ai réuni les experts pour faire la comparaison des prix de la fourniture⁹² et de ceux du commerce, ce qui m'a prouvé la justesse de leur opération.

MM. Nitot assurent que leur méthode constante est de porter dans leur facture leur prix d'achat, chargé de dix pour cent pour eux. Ce bénéfice est bien celui du commerce ; mais il en est un qui échappe et qui par la suite méritera d'être observé. L'usage constant de ce commerce est d'acheter en livres et les fournisseurs vendent en francs. C'est encore un et quart [sic] pour cent et sur une fourniture de 3 ou 400 mille francs, un bénéfice⁹³ de 4 à 5000 fr qui jusqu'ici n'a pas été remarqué⁹⁴.

MM. Nitot n'ont point eu d'ordre par écrit pour cette fourniture. L'Impératrice en a reçu⁹⁵ directement la commission de S. M. l'Empereur, et Sa Majesté⁹⁶ m'a fait appeler pour me le certifier.

La créance⁹⁷ de M. Nitot, pour la totalité de sa fourniture, monte à la somme de 347804^{fr} 94^c.

Sa situation est

25 7.^{bre} 1806 reçu pour l'hortentia [sic]

51 777 46

91 Au lieu de *se trouve*, biffé.

92 Au lieu de *vente*, biffé.

93 Au lieu de *c'est encore un objet de*, biffé.

94 Au lieu de *échappe à l'attention*, biffé.

Suit : *J'ai mis dans cette affaire tout le zèle, toute l'attention dont je suis capable et je serai parfaitement récompensé, si vous en êtes satisfait*, biffé.

95 Au lieu de *été*, biffé.

96 Au lieu de *et M. Nitot*, biffé.

97 Au lieu de *La somme*, biffé.

21 8 . ^{bre} 1806	reçu à compte [sic] sur les autres bijoux	<u>100 000</u>
		151 777 46
reste dû		196 029 48

Mais je dois vous faire observer que l'Impératrice a fait payer à M. Nitot sur cette dernière somme, celle de 50 000 fr dont, dans tous les cas, elle se charge personnellement. Ainsi M. Nitot n'a réellement à recevoir que 146029, 48 [Fr] mais vous penserez sans doute que cette condescendance de l'Impératrice doit être étrangère à cette liquidation ; que tout ce qui est dû à M. Nitot doit être ordonnancé, sauf à M. Estève à se remplir sur cette ordonnance <illisible> les 5000 fr avancés sur la⁹⁸ demande de l'Impératrice.

J'ai mis, Monsieur, dans l'affaire dont vous m'avez chargé, tout le zèle et l'attention dont je suis capable. Je vous prie de croire que, dans toute commission que vous voudrez bien me confier, ce sera toujours pour moi une jouissance de la remplir à votre satisfaction.

Agrérez, Monsieur l'intendant général, l'expression de la haute considération et du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur de vous saluer.

27• Lescène-des-Maisons à Louis-Charles Thibon, premier sous-gouverneur de la Banque de France, Paris, 13 [août ?] 1807⁹⁹.

M. le directeur,

Chargé par ordre de l'Empereur de faire estimer la corbeille destinée au mariage du Roi de Westphalie, j'ai¹⁰⁰ demandé des experts au directeur du Mont de piété. Ceux qu'il avait désignés ne se sont pas crus capables de faire cette estimation.

Cependant le tems me presse et l'ordre de S.M. me prescrit l'exécution de cette mesure.

J'ai pensé que personne ne pouvait mieux que vous m'indiquer les experts dont j'ai besoin.

Vos connaissances personnelles, votre position comme directeur de la banque et membre de la Chambre du Commerce vous mettent à portée de bien connaître les fabriques, et votre zèle pour le service de S. M.^{te} m'est garant de votre empressement à concourir à l'exécution de ses ordres.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

J'attends avec anxiété la réponse dont vous m'honorerez.

⁹⁸ Au lieu de *des avances qu'il a faite d'après la*, biffé.

⁹⁹ Brouillon. Paris, A. N., O² 31, pièce 304.

¹⁰⁰ Au lieu de *je m*, biffé.

28• Thibon à Lescène-des-Maisons, Paris, 13 août 1807¹⁰¹

Paris le 13 août 1807

Banque de France
Le premier sous gouverneur de la Banque de France,

À Monsieur Le Seine des Maisons

Monsieur, je m'empresse de satisfaire aux désirs de la lettre que vous venez de m'adresser en vous remettant les noms des personnes que je crois propres, sous le rapport de la moralité, comme de leur savoir, à apprécier véritablement le prix de la corbeille et accessoires.

Ces personnes sont

MM. Colliaud ¹⁰²	pour la dentelle
Picot ¹⁰³	pour la broderie
Veaulou ¹⁰⁴	pour les modes
Thomire ¹⁰⁵	pour les bronzes

Si, au moyen que j'ai acquis quelques connaissances dans les objets, fabrique de Paris, pendant le cours de mes examens en qualité de membre de la Chambre de Commerce, vous jugez que ma présence soit utile au moment de l'estimation de la corbeille et accessoires, je me ferai un devoir d'y concourir.

J'ai l'honneur de vous saluer.

[signé] Thibon

101. Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 297 (copie en pièce 279).

102 Colliau Mère & fils, fabricant de dentelles et marchand linge, 1 rue des Petits Champs .

103 Picot, François-André, brodeur de Sa Majesté, 8 rue Batave, Paris.

104 Monsieur et Madame Vulout, marchand de modes, rue de Richelieu, sur le boulevard.

105 Thomire, Duterme et compagnie, fabricants de bronzes, 15 rue Taitbout ; la fabrique au 7 rue Boucherat, *Almanach du commerce* 1809, p. 278.

29• Lescène-des-Maisons à Thibon, Paris, 14 août 1807¹⁰⁶

Maison de l'Empereur

Paris, le 14 août [sic] 1807¹⁰⁷À Monsieur le 1^{er} sous directeur

J'ai l'honneur de vous remercier de l'obligeance avec laquelle vous m'avez indiqué¹⁰⁸ des experts pour l'expertise de la corbeille faite par ordre de la cour. J'accepte avec empressement¹⁰⁹ l'offre que vous voulez bien me faire de vous trouver à cette opération. Elle se fera chez M. Le Roi, marchand de modes de l'Impératrice, lundi prochain, à dix heures du matin.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le secrétaire de l'intendance générale

J. le Scène Desmaisons

30• Leroy à Lescène-des-Maisons, Paris, 17 août 1807¹¹⁰

J'accepte volontiers, Monsieur, les arbitres que vous me désignés [sic] à l'exception de M.^{me} Vuloux qui ne peut ni ne doit voir les objets contenus dans la corbeille. Ainsi, Monsieur, je n'accepte aucunement M.^{me} Vuloux.

Je vous avais nommé Mademoiselle Bertin, seule qui pût me juger et ne pas faire souffrir mon amour propre. C'est une personne dont je m'honore de suivre les traces ; sans elle point d'expertise. Voici, Monsieur, mon seul et dernier mot.

J'ai l'honneur de vous saluer.

[signé] L. H. Leroy

Hôtel Boutin, 17 août.¹¹¹

¹⁰⁶ Brouillon. Paris, A. N., O² 31, pièce 295.

¹⁰⁷ Suit la mention imprimée *Le conseiller d'État, commandant de la Légion d'honneur, intendant général de la Maison de l'Empereur*, biffée.

¹⁰⁸ Au lieu de *que vous avez mise à m'indiquer*, biffé.

¹⁰⁹ Au lieu de *plaisir*, biffé.

¹¹⁰ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 294 (copie en pièce 279).

¹¹¹ [mention au bas et au dos :] Monsieur Le Roy se conformera dans la journée même aux intentions de S. M. et en suivant ce que M. Desmaisons voudra régler, à défaut de quoi il y aura ordre qu'il ne soit plus reçu dans aucun des palais de S. M.

Le Grand maréchal du palais

[signé] Duroc

Le 19 août

31• [Lescène-des-Maisons aux seconds experts invités à estimer la corbeille de mariage, Paris, 17 août 1807]¹¹²

113

S. M. l'Empereur a commandé la confection d'une corbeille de mariage que je suis chargé de faire évaluer par des gens de l'art. Je me suis adressé [sic]¹¹⁴ à M. Thibon, premier sous-directeur de la Banque et membre de la Chambre du Commerce pour me désigner, parmi les négociants les plus probes et les plus instruits, les experts dont j'ai besoin. Il vous a nommé, M., et je m'applaudis de ce choix pour l'exactitude de l'opération dont je suis chargé.

J'aime à croire que vous voudrez bien vous charger de cette commission honorable.

Il est convenu qu'on se réunira à cet effet lundi prochain à dix heures du matin chez M. Le Roi, marchand de modes de l'Impératrice¹¹⁵ rue de Richelieu.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

32• Procès-verbal dirigé par Lescène-des-Maisons de l'expertise de la corbeille de mariage de Catherine, Paris, 18 août 1807¹¹⁶

Intendance générale

Maison de l'Empereur

Ce jourd'hui dix huit août mil huit cent sept, à quatre heures de relevée, en vertu de la commission spéciale de M. l'intendant général et de l'ordre de M. le Grand maréchal du palais.

Je soussigné Jacques Le Scène Desmaisons, secrétaire de l'intendance générale et l'un des chefs de ses bureaux, assisté de Monsieur Pierre Philippe Thomire, sculpteur [sic] ciseleur demeurant rue Thaitbout n.° 15, de M. Picot, brodeur de S. M. demeurant rue Batave n^o117, de M. et Madame Coliot, fabricant de dentelles et marchand lingers demeurant rue des Petits champs n^o118 et de M. et Madame Vulout, marchand de modes demeurant rue de Richelieu, sur le boulevard, tous

112 Brouillon. Paris, A N., O² 31, pièce 304.

113 *M. le p.* biffé.

114 Au lieu de *J'ai demandé*, biffé.

115 à, biffé.

116 Brouillon. Paris, A. N., O² 31, pièce 290.

117 Partie laissée en blanc.

118 Id.

experts qui ont été désignés par M. Thibon, premier sous-directeur de la Banque et membre de la Chambre du Commerce de Paris, me suis transporté chez M. Le Roi, marchand de modes de S. M. l'Impératrice, à l'effet d'y faire estimer une corbeille de mariage et tous ses accessoires [sic], commandés par la cour et pour le mariage de S. M. le Roi de Westphalie, où étant, j'ai invité M. Le Roi à mettre tous ces divers objets sous les yeux des experts.

Le S^r. Le Roi a refusé alors de laisser entrer dans la pièce ou étaient ces objets les S.^{rs} et Dame Vulout, prétendant qu'il avait fait mettre à part les objets de modes, ce à quoi on s'est prêté, malgré l'irrégularité de la mesure, mais pour oter tout prétexte à l'opposition constante que l'opération a éprouvée. Alors, et en présence de M. Le Roi, les experts ont commencé à évaluer tous les objets composant cette corbeille ainsi qu'il suit.

Savoir

Une corbeille en velours blanc, ornemens en bronze doré et figures en bois sculpté et doré	9160 ^f
Un sultan satin blanc brodé en acier et chiffre	800
Un grand habit crêpe rose et argent lamé en plein	
Un grand habit crêpe blanc lamé argent en plein	
Un dit velours blanc et or	
Un fourreau brodé laine et or	
Une robe satin rose brodée en acier	
Une robe courte en tulle rose lamée en couleurs	
Une redingotte de chasse velours <raz ?> - amaranthe et or	
Une robe courte en crêpe blanc lamée à rayes argent et soufflets.	
Crêpe blanc lamé en plein vermicel à ¹¹⁹	
Crêpe lavande et argent 4 ^{au120} ½ à ¹²¹	

119 *Ibid.*

120 Quarreau.

121 Partie laissée en blanc.

Idem en rose

Crêpe blanc bouquets détachés 4^{au} ½ à¹²²

Robe longue d'Angleterre

Idem courte

Schal [sic] long *id.*

Voile rond *id.*

Robe longue de blonde.

Robe courte faux cachemir brodé

Schal cachemir [sic] jaune grandes palmes

Un schal [sic] noir

Un dit amaranthe [sic] doubles palmes

Un schal cachemir [sic] blanc palmes vertes

Six fichus lamés à¹²³

Douze éventails

Un éventail de mariage

Fleurs

12 modes 1 brodée en or¹²⁴ en¹²⁵ acier¹²⁶, 1 à lames vertes¹²⁷, 1 toque¹²⁸

24 douzaines [de] gants.

Un grand habit lamé

Deux robes appliquées en velours peint à¹²⁹

Une écharpe en Angleterre.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ [*inscription au dessus :*] 144.

¹²⁵ Au lieu de *et*, biffé.

¹²⁶ [*inscription au dessus :*] 192.

¹²⁷ [*id. :*] 168.

¹²⁸ [*id. :*] 200.

¹²⁹ Partie laissée en blanc.

**33• Lescène-des-Maisons à l'intendant général, Paris,
[18-19 août 1807]¹³⁰**

Intendance générale

Maison de l'Empereur

Rapport à Monsieur l'intendant général

Monsieur l'intendant général,

Il n'a pas été possible d'exécuter les ordres que vous m'aviez donnés [sic] relativement à l'estimation à faire de la corbeille de mariage fournie par M. Le Roi, marchand de modes de S. M. l'Impératrice.

M. Le Roi s'est constamment refusé à l'estimation.

M. Le Roi prétend :

Réponse

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1°. Que cette fourniture a été faite sur des devis et des dessins présentés à l'Impératrice et à S. A. I. le Prince Jérôme ; que les prix ont été débattus et arrêtés.</p> | <p>Rien ne prouve cette assertion. D'ailleurs, il est hors de toute convenance de prétendre avoir débattu des prix avec des souverains auxquels on fournit. Ils désignent les objets de leur goût, ils disent par aperçu [sic] la somme qu'ils veulent y mettre ; mais le règlement définitif ne peut concerner que les personnes honorées de leur confiance et chargées de leurs intérêts.</p> |
| <p>2°. Que son genre d'industrie ne peut être soumis à une expertise ; parce que la valeur des objets, dépendant du goût, de la mode et de la fantaisie, elle échappe nécessairement aux moyens ordinaires d'appréciation.</p> | <p>S'il est vrai que les objets de modes, dépendant du goût, de l'invention, de la nouveauté, ont une valeur idéale infiniment au-dessus de la valeur réelle, il n'est pas moins constant qu'on peut arriver à une évaluation très équitable de ces objets, en donnant au mérite de l'invention, de la réputation même, une juste latitude. On apprécie bien la valeur d'un tableau, d'une statue, objets où la fantaisie n'a pas moins de part, et on en fixe le prix par comparaison.</p> |

¹³⁰ Minute, Paris, A. N., O² 31, pièce 278.

- | | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3° | Qu'étant reconnu le fabricant du meilleur goût de l'Europe, il n'existe personne en état de le juger. | De ce que la réputation d'un homme dans son art est la première, il ne s'en suit pas qu'on ne puisse évaluer ses œuvres. Dans chaque art cette suprématie existe. Il s'en suivrait donc que les ouvrages de tout premier artiste dans chaque genre serait au-dessus de tout contrôle ou évaluation, ce qui est absurde. |
| 4° | Enfin, que cette fourniture a été faite au Prince Jérôme ; qu'il a même reçu un acompte de S. A. I. ; qu'il n'a donc pas dû s'attendre que cela pu regarder M. l'intendant de S. M. l'Empereur. | Cette réponse trancherait véritablement toute difficulté, si elle était exacte et si le prince devait effectivement payer cette fourniture. Mais ce n'est qu'un moyen dilatoire pour se ménager quelque ressource de paiement qui échappe au contrôle. L'Empereur a ordonné les présents de mariage et ce sera toujours S. M. qui devra payer. |

En recherchant tout ce qui s'est passé à ce sujet, je recueille que l'Empereur avait ordonné que ces présents seraient d'une valeur de 400,000^{fr}, 300 [000 Fr] pour les bijoux et 100 [000 Fr] pour la corbeille et le présent particulier que l'Impératrice devait faire... L'Impératrice arrêta que son présent serait de 50 mille francs.

M. Le Roi prétendit qu'avec les 50 mille francs restant, la corbeille ne serait ni assez riche, ni assez convenable. Le prince Jérôme ne voulut pas qu'on reparlât de cet objet à l'Empereur et pour se prêter aux vues de M. Le Roi, S. A. I. l'autorisa à porter la corbeille à 70,000^{fr}, promettant de payer lui-même l'excédent de 20,000^{fr}. Ce sont les 20,000^{fr} qui ont effectivement été payés, dont on n'avait pas fait mention lors de la présentation du mémoire et dont aujourd'hui on m'a accusé la réception par forme d'acompte. Ainsi il ne resterait réellement [sic] dû que 50,000^{fr}.

Sans doute il importe de favoriser un genre d'industrie qui, en tems de paix surtout, donne à la France une branche de commerce d'autant plus importante qu'elle exporte peu de valeurs réelles et de grandes valeurs idéales et industrielles. Sans doute l'homme, qui, dans ce commerce de fantaisie, a la première réputation, doit être payé plus chèrement qu'un autre.

Mais s'il est constant que les modes en général comportent un bénéfice de 50 pour cent, s'il est encore notoire que les bénéfices de M. Le Roi dépassent les bénéfices de ses confrères en raison de sa réputation, en admettant que ce genre d'industrie ne peut être soumis

à une appréciation et à une expertise ordinaire, bien sûrement on ne fera aucun tort à M. Le Roi en lui diminuant 18 pour cent sur la totalité d'une fourniture dont les prix, quoiqu'il en dise, n'ont été ni débattus, ni arrêtés, et sont assis d'après ses bénéfices accoutumés.

Cette mesure paraît d'autant plus juste qu'elle ramène la dépense au premier aperçu de la commande, c'est-à-dire à 50,000^{fr} augmentés des 20,000^{fr} que le prince Jérôme avait ajoutés.

Je proposerai donc de retrancher 15,399^{fr} du mémoire présenté, ce qui le réduit à 70,000^{fr}, sur lesquels, le prince ayant payé 20,000^{fr}, il ne reste à payer que 50,000^{fr}.

Dans le cas où cette proposition convienne à M. l'intendant général, j'ai l'honneur de proposer le rapport ci-joint¹³¹ pour Sa Majesté rédigé dans ce sens ; sinon j'exécuterai [sic] la mesure qu'il aura jugée plus convenable.

34• État des paiements de la corbeille de mariage de Catherine par l'intendance générale, Paris, [18-19 août ?] 1807¹³²

Intendance générale

Maison de l'Empereur

M.r Leroy
Marchand de modes

Commande
d'une corbeille de Mariage
pour S. A. I. le Prince Jérôme

Le mémoire présenté par M.r Leroy était de.....	89,957 ^{fr} c
Sur laquelle somme les experts ont déduit.....	<u>23,265</u>
Il demeure réduit à la somme de.....	66,692
À laquelle il convient d'ajouter pour indemnité du prix de main-d'œuvre, la somme de.....	<u>3308</u>
Il reste à payer au Sr. Le Roy la somme de.....	<u>70,000^{fr} c</u>

¹³¹ Sans doute la pièce suivante, n° 274 du dossier.

¹³² Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 274.

35• Lescène-des-Maisons à Leroy, Paris, 19 août 1807¹³³

Maison de l'Empereur

Paris, le 19 août 1807¹³⁴

M. le Grand maréchal vient de me transmettre, Monsieur, les derniers ordres de S. M. l'Empereur, relativement à l'expertise de la corbeille que vous devez fournir.

S. M. ordonne que j'en achève l'estimation, et en cas de refus, je suis autorisé [sic] à vous déclarer que S. M. renonce à cette commande, et vous pouvez en disposer.

Si vous voulez vous conformer aux intentions de S. M., vous devez sentir que d'après les mauvais procédés que les experts ont éprouvé[s], je ne puis me permettre d'en conduire dans votre domicile. Je vous propose donc de faire transporter la corbeille, soit au garde-meuble, soit au trésor de la Couronne et de m'en avertir afin que je puisse faire expertiser le tout.

Si, au contraire, vous opposez encore des difficultés, je vous déclare, au nom de l'Empereur, qu'il renonce à la corbeille et que cette fourniture reste sur votre compte.

J'attends votre réponse.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le secrétaire de l'intendance générale,
commissaire à l'évaluation de la corbeille de mariage

[signé] J. Le Scène Desmaisons.

¹³³ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 289 (minute en pièce 278).

[*en marge* :] Comme le tems presse, je désire que M. Desmaisons fasse encore l'expertise chez M. Le Roy. [signé] Duroc.

¹³⁴ Suit la mention imprimée *Le conseiller d'État, commandant de la Légion d'honneur, intendant général de la Maison de l'Empereur*, à, biffé.

**36• Pierre-Philippe Thomire à Lescène-des-Maisons, [Paris],
19 août 1807¹³⁵**

Monsieur,

En exécution de votre lettre du 18 de ce mois qui m'autorise à faire l'examen d'une corbeille destinée à Sa Majesté le roi de Westphalie, je me suis transporté chez M. le Roy. J'ai pris connaissance de tous les détails, d'après un scrupule examen. J'ai l'honneur de vous faire passer ci-joint le résultat détaillé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

[signé] Thomire

Ce 19 août 1807

**37• Estimation par Thomire de la corbeille de mariage
de Catherine de Wurtemberg, Paris, 19 août 1807¹³⁶**

Estimation d'une corbeille de mariage pour
Sa Majesté le roi de Westphalie

Le modèle en bois et cire de la boucle, de l'arc, de la tête d'aigle formant l'anse avec son anneau	fr 200
La fonte des dites [sic] pièces, la ciselure, monture sur le vase, le tout doré d'or mat.....	1,400
Le modèle en terre de trois figures drapées, portant deux pieds de haut, formant un groupe de Trois Grâces surportant [sic] la cassolette.....	2.100
Le moulage en plâtre des dites [sic] figures et tirer une épreuve de chacune.....	300
La sculpture en bois dudit groupe à 400 ^f	1,200
La dorure au mat dudit groupe bien conditionné.....	900

¹³⁵ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 283.

¹³⁶ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 284.

Le pied d'estal [sic] triangulaire sur lequel porte le groupe avec sa garniture en peau de tigre ; attendu les fausses coupes, il a fallu plus de peau ; ce qui fait que j'ai porté cet article à.....	460
Ï'après l'exposé de M. Leroy, différentes pièces avaient été recommencé[es], entr'autre [sic] la proue du navire et une partie de la broderie refait à trois fois et l'exécution de cette pièce faite en vingt-deux jours, toutes ces considérations m'ont fait évaluer ces faux frais à.....	900
Dessin et composition, de la totalité sur lequel a été faite la commande.....	400
Total	Fr 7,860

Certifié véritable,
Paris ce 19 août 1807.
[signé] Thomire

38• Expertise de la corbeille de mariage par Colliau Mère & Fils, marchands de dentelles, Paris, 19 août 1807¹³⁷

Nous, soussignés, experts [sic] nommés à l'effet d'évaluer les dentelles comprises dans la corbeille de mariage du roy de Wphesfalie [sic], certifions que nos évaluations ont été faites de la manière qui suit

Savoir	
Une robe longue de dentelles de Bruxelles avec corsage et manches	fr 13,000
Une robe courte de même qualité avec deux corsages et manches	6,000
Un voil [sic] rond, même qualité	2400
Un dit carré [sic] <i>idem</i>	1920
Un dit long <i>idem</i>	<u>3500</u>
En tout, vingt six mille huit cents francs cy	fr 26800

Paris, le 19 août 1807
[signé] Colliau mère et fils
Rue neuve des Petits Champs n° 1

¹³⁷ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 287.

39• Lescène-des-Maisons à Duroc, Paris, 19 août 1807¹³⁸

Intendance générale

Maison de l'Empereur

—
Rapport—
Paris, 19 août 1807

Monsieur le Grand maréchal,

La précision des ordres dont V. E. m'avait chargé, a seule pu vaincre la résistance opiniâtre du S.^r Le Roi à laisser évaluer les objets composant sa corbeille.

À ce moyen, on a été reçu chez lui, mais sans obtenir un résultat complet.

Le S.^r Le Roi n'a pas permis que les experts se réunissent dans une même pièce. Les marchands de modes ont été isolés. On leur a présenté des objets à moitiés confectionnés qu'il m'ont déclaré ne pouvoir évaluer, et ceux qui ont pu être estimés ont occasionné tant d'aigreur, tant d'injures que les S.^r et D.^e Vulout, experts, m'ont déclaré qu'ils voulaient se retirer. Je n'ai pas été plus respecté moi-même. Ainsi, sur les modes, point de résultats.

Cependant, l'urgence des circonstances m'a fait rejoindre les autres experts et je les ai pressés de s'occuper des autres objets. Mais, soit par crainte, soit qu'effectivement le brodeur aît [sic] perdu l'habitude des ouvrages lamés, il n'a voulu estimer qu'une redingotte de chasse en velours brodé, qu'il a portée à 900^{fr} et qui se trouve quotée à 1800^{fr}.

Quant aux robes lamées, qui offrent une des principales parties des fournitures, elles n'ont pû être estimées. Cependant, le brodeur m'a désigné des ouvriers principaux en état de les évaluer.

Le S.^r Thomire a estimé la corbeille proprement dite, portée dans le mémoire du S.^r Le Roi à 8,500^f, à 9,160^{fr}.

Les S.^{rs} et D.^e Colliot, fabricans de dentelle, ont fait une estimation des dentelles, qui offrent une différence en moins de 5,700^{fr}.

Je dois faire observer à V. E. que la facture présentée aux experts monte à 89,957^f, tandis que la première n'est que de 85 990, différence qui provient de ce que les prix de quelques objets ont été enflés depuis, et notamment de la robe longue de dentelle portée d'abord à 14,000^{fr} et aujourd'hui à 16,000^{fr}.

Il résulte de cette opération que l'on n'a pu estimer que la corbeille, les dentelles et une redingote de chasse, et que ces objets offrent une différence en moins de 6,000^{fr}.

¹³⁸ Minute. Paris, A. N., O² 31, pièce 288 (autre minute en pièce 276).

Il est un moyen simple d'estimer les robes lamées, c'est de les peser. L'or à 12 fr l'once, le travail à 12 Fr et le bénéfice à 20 pour cent donneront une évaluation certaine et juste. Mais il est impossible d'espérer qu'on pourra faire cette opération dans la maison du S.^f Le Roi.

Je suis avec respect,
de Votre Excellence,
Monsieur le Grand maréchal,
le très obéissant et
très dévoué serviteur
J. Lescène Desmaisons

40• Seconde expertise dirigée par Lescène-des-Maisons de la corbeille de mariage de Catherine, Paris, 20 août 1807¹³⁹

Intendance générale

Maison de l'Empereur

—

Ce jourd'hui vingt août mil huit cent sept à sept heures de relevée. En vertu de la commission spéciale de Monsieur le conseiller d'État, intendant général de la Maison de Sa Majesté, et par suite des ordres de l'Empereur qui m'ont été transmis par Son Excellence Monsieur le Grand maréchal du palais.

Je soussigné Jacques Le Scène Desmaisons, secrétaire de l'intendance générale et l'un des chefs de ses bureaux, me suis fait accompagner des experts cy après dénommés et qui m'ont été désignés par Monsieur Thibon, premier sous-gouverneur de la banque de France, savoir MM. Thomire et Galle, fabricants de bronzes, dorures, etc., demeurants l'un, rue Thaitbout, l'autre, rue Vivienne, M. et D^e Colliau, fabricants de dentelles, rue Neuve des Petits Champs n^o 1, M.^r Picot, brodeur de S. M. l'Empereur, rue Batave ; M. Caron, aussi brodeur, quai des Ormes n^o 24, et M.^r Latteux, commissionnaire en marchandises, rue de la Réunion n^o 19, à l'effet de faire estimer la corbeille et accessoires, commandés par la cour pour le mariage de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme et établie par le S.^f Le Roy, marchand de modes de Sa

¹³⁹ Original. Paris, A. N., O² 31, pièces 286.

Majesté l'Impératrice. Nous nous sommes rendus chez ledit S.^r Le Roy demeurant rue de Richelieu, où étant, et en présence de M.^r Thibon, sous-gouverneur de la Banque et membre de la Chambre du Commerce, qui avait bien voulu s'y trouver d'après mon invitation, j'ai invité M.^r Le Roy à mettre sous les yeux des experts les divers objets qui composent la corbeille, ce qui a été fait.

Alors tout a été classé et placé dans un ordre qui a permis d'évaluer chaque chose sans confusion. Ces évaluations ont produit, tant pour ce qui a été estimé le dix huit du courant que dans ce jour même, le tableau de comparaison suivant.

Savoir

Prix du marchand	<u>Corbeille</u>	<u>Estimation</u>	
	Par M. ^r Thomire	7,860 ^f	
	Par M. ^r Galle	4,120.	
	Compensation	1000.	
	Broderie et velours	<u>880.</u>	
8,500 ^f	Réduction	6,000. ^f	2,500 ^f
	<u>Dentelles.</u>		
16,000 ^f	Robe longue avec corsage etc.	13,000 ^f	
8,000	Robe courte avec corsage et manches	6,000	
3,000	Un voile rond	2,400	
2,500	Un dit carré [sic]	1,900	
5,500	Un dit long	3,500	
<u>2,400</u>	Robe longue de blonde	<u>1,800</u>	
37,400 ^f	Réduction	28,600 ^f	8,800 ^f
	<u>Étoffes lamées or et argent</u>		
	onces estimés		
3,000 ^f	98 par 30 ^f	2,940 ^f	
3,700	42 par 24	1,008	
3,000	63 ½ par 24	1524	
580	51 par 30	1530	
1350	34 par 24	816	
675	29 par 30	870	
675	16 ½ par 22	363	
405	20 ½ par 22	451	
2,200	21 ½ par 22	473	

1,200	17 par 40	680	
1,500	23 ½ par 18	423	
2,000	42 par 30	1,260	
3,000	34 par 36	1,224	
23,285 ^f		13,562 ^f	
	Réduction		9,723. ^f
	<u>Redingotte [sic]</u>		
1,800 ^f	Redingotte [sic] brodée	900	
	Réduction		900 ^f
	<u>Cachemires</u>		
900 ^f	Robe cachemire brodée	900 ^f	
1392	Schale [sic] cachemire jaune	1392	
1560	Schale [sic] cachemire noir	1560	
1440	Schale [sic] cachemire amarante	1440	
<u>1800</u>	Schale [?] cachemire blanc	<u>1800</u>	
7,092		7,092 ^f	
	Différence		000
	<u>Éventails</u>		
1,700 ^f	13 éventails	922 ^f	
	Différence		778 ^f
	<u>Gants</u>		
1,180 ^f	24 douzaines de gants	1,180 ^f	
	Réduction		000
	<u>Modes</u>		
1,200 ^f	Toques, chapeaux etc.	1,120 ^f	
	Réduction		80 ^f
	<u>Fleurs</u>		
1,600 ^f	Bouquets et guirlandes	1,116 ^f	
	Réduction		484 ^f
	<u>Robes</u>		
3,000 ^f	Robe brodée en acier	3,000 ^f	
2,400	2 robes de crêpe fleurs appliquées	2,400	
	(ces robes ont été laissées au prix de facture attendu leur nouveauté.)		
	<u>Sultan</u>		
800 ^f	Sultan brodé	800 ^f	
	Réduction		000

Récapitulation

	Prix de facture	Prix d'estimation	réduction
Corbeille	8500	6,000	2,500
Dentelles	37,400	28,600	8,800
Étoffes lamées	23,285	13,562	9,723
Redingotte [sic] brodée	1,800	900	900
Cachemires	7,092	7,092	00
Éventails	1,700	922	778
Gants	1,180	1,180	0
Modes	1,200	1,120	80
Fleurs	1,600	1,116	484
Robes d'un nouveau goût	5,400	5,400	00
Sultan	<u>800</u>	<u>800</u>	<u>00</u>
	89,957 ^f	<u>66,692^f</u>	<u>23,265^f</u>
		89,957 ^f	

Dans tous les objets ci-dessus détaillés, chaque expert a évalué les fournitures qui se trouvent de sa compétence et a signé son dire. Les étoffes lamées étaient celles qui offraient le plus de difficulté, j'en ai fait établir les prix par la combinaison de trois moyens réunis. On a pesé les étoffes pour établir la valeur de la lame à 12 francs l'une, on a apprécié la valeur de la main-d'œuvre et l'expert y a ajouté un bénéfice de vingt cinq pour cent. Ces trois évaluations réunies ont fourni de la manière la plus exacte possible, et en même tems la plus juste, les prix de chaque étoffe tels qu'ils sont détaillés plus haut. En général, tous les experts ont ajouté aux prix réels des objets vingt cinq pour cent de bénéfice pour le fournisseur. Ils ont même pensé, qu'attendu la presse de cette commande qui avait dû être fournie dans quinze jours et le surhaussement inévitable de la main-d'œuvre, il était juste d'accorder une indemnité qu'ils ont estimée devoir être d'environ cinq pour cent.

Ainsi la commande étant de	89957 ^f		
sur lesquels on déduit	<u>23265</u>		
Elle demeure réduite à	66,692	/	
auxquels il convient d'ajouter pour		/	70,000 ^f
indemnité du prix de main-d'œuvre	3308	/	

En tout soixante dix mille francs,
sur quoi il a été payé vingt mille francs à 20,000
Reste à payer cinquante mille francs à 50,000

Fait et clos les jours et an que dessus, en présence de M.^rThibon, premier sous-gouverneur de la Banque qui a signé avec nous pour valoir ce que de raison.

[signés] Thibon

Caron

J. Le Scène des Maisons

41• Bordereau estimatif pour le procès-verbal de la seconde expertise de la corbeille de mariage de Catherine de Wurtemberg, Paris, 20 août 1807¹⁴⁰

- N^o 1. un grand habit de cour crêpe rose et argent lamé, p.^t 8 marcs 2 onces, façon 10 écus l'once, compris matière
- N^o 2. grand habit <crêpe ?> blanc et argent, p.^t 6 marcs 6 onces, façon vingt quatre francs l'once, compris matière
3. grand habit moire et argent lamé, p.^t 7 marcs 7 <onces ?> ½, façon à vingt quatre francs l'once
4. grand habit velours blanc et or lamé, 6 marcs 3 onces ½, façon 30 francs l'once
5. robe longue crêpe et argent lamé, p.^t 4 marcs 2 onces, façon vingt quatre francs l'once
6. 4 aulnes ½ de crêpe argent lamé, p.^t 3 marcs 5 onces, façon à trente francs l'once, compris matière
7. 4 aulnes ½ crêpe et argent lamé, p.^t 2 marcs, façon et matière vingt deux francs l'once¹⁴¹
8. 4 aulnes ½ crêpe rose lamé argent, p.^t 2 marcs 4 onces 4 gros, dix huit francs l'once, matière et façon
9. 4 aulnes et demi crêpe lavande lamé argent, p.^t 2 marcs 5 onces 4 gros, façon et matière à vingt-deux francs l'once
10. robe courte de tulle rose en lames de couleur, p.^t 2 marcs 1 once, matière et façon à quarante francs l'once
11. une robe courtte [sic] lamé argent à soufflet pailleté, 2 marcs 7 onces 4 gros, façon et matière à dix huit francs l'once
12. foureau [sic] <raz ?> lamé argent et lamés vertes [sic] émeraudes, p.^t 5 marcs 2 onces, matière et façon à trente francs l'once
13. 6 fichus lamés, p.^t 4 marcs 1 once 5 gros, matière et façon à trente six francs l'once

Arrêté le présent bordereau estimatif pour servir de minute au procès-verbal ce 20 août 1807, en présence de Monsieur Thibon, premier sous-gouverneur de la Banque.

[signés] Thibon

J. Le Scène Desmaisons

Caron

¹⁴⁰ Original. Paris, A. N. O² 31, pièce 291.

¹⁴¹ Au lieu de : dix huit francs l'once, biffé.

42• Expertise par Louis Artus Latteux, commissionnaire en marchandises¹⁴², de la corbeille de mariage de Catherine de Wurtemberg, Paris, 20 août 1807¹⁴³

M.^r Latteux, rue de la Réunion n° 19, au Marais

1	éventail en os argent reperlé et acier	à	à 15 ^{fr}	
2	dittes [sic] broderie tout acier	à	à 27	
3	dittes [sic] en corne <blonde ?>, broderie or et argent		36	
5	dittes [sic] en nacre argent et or <reperlé ?>, broderie et or		48	
1	ditte [sic] broderie tout acier		75	
1	ditte [sic] or émaillé, ornements or <reperlé ?>		30 louis	720 ^{fr}
<hr/>				
1	toque à lame argent 5 plumes premières		180 ^{fr}	
1	ditte [sic] tulle <uni ?>, 5 plumes id.		130	
1	ditte [sic] crêpe rose et argent, 3 plumes		80	
1	ditte [sic] tulle et ruban blanc, aigrette fine		160	
1	toque acier brodé sur crêpe, 4 plumes premières		120	
1	capotte tafetas blanc, ruban rose, bouquet d'œuillets mignardises		36	
1	toque crêpe vert et argent, 4 plumes premières blanches		96	1170
1	ditte [sic] paille blanche, bouquet de barbot ¹⁴⁴		24	
1	ditte [sic] en tul sur satin blanc, broderie en lame 1 belle plume		60	
1	ditte [sic] paille blanche <bigarée ?> vert, 4 plumes vertes		72	
1	capotte taftas [sic] blanc rayure bleue barbet et bouquet barbet		30	
1	ditte [sic] crêpe et ruban blanc bouquet <scabieuse ?> et rose		36	
1	chapeau paille d'Italie ¹⁴⁵ , ruban et bouquet coquelicos [sic]		96	
<hr/>				
18	guirlandes de fleurs à 42 ^{fr} l'une dans l'autre			
18	bouquets.....	à 20 ^{fr}
<hr/>				
24	gants glacés ? passe coude à 60 ^{fr} la douzaine			
4	dittes [sic] amadis ? ...		27 ^{fr}	

43• Expertise par Claude Galle, bronzier, de la corbeille de mariage de Catherine, Paris, 21 août 1807¹⁴⁶

Estimation des ouvrages et fournitures de bronze, dorures et ciselures faites pour la garniture d'une corbeille établie par Monsieur Le Roy,

¹⁴² Beau-frère de Louis Thibon.

¹⁴³ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 293.

¹⁴⁴ Sans doute barbeau, plante à fleur bleue ou bleuet.

¹⁴⁵ Catherine semble apprécier ce type de chapeau : en 1808, Élixa lui envoie six nouveaux (*Archivio di Stato di Lucca* 1963, p. 11).

¹⁴⁶ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 281.

marchand de modes rue de Richelieu, d'après l'invitation de Monsieur Desmaisons, par Galle, fabricant de bronzes, dorures et lustrerie, rue Vivienne n° 9.

Savoir

La ditte [sic] corbeille portée par trois figures en bois, sculptées et dorées, représentant les Trois Grâces, les dittes [sic] estimées, compris dessin et model [sic], la somme de	2,100 ^{fr.}
La garniture de la ditte [sic] corbeille composée de deux proues de vaisseau portant chacune un chiffre, de deux têtes d'aigle ayant un anneau dans le bec ; le tout estimé la somme de	1,120.
Dans le couronnement de la corbeille, une boule garnie d'étoiles, un arc et une flèche ; le tout estimé la somme de	300
Pour les modèles de la garniture, composée d'une proue de vaisseau, d'une tête d'aigle, d'un anneau et d'un chiffre ; le tout surmonté d'une boule garnie d'étoiles, d'un arc et d'une flèche ; le tout estimé la somme de	300
Pour les modèles en cuivre, fondus sur les bois et plâtre, la somme de	<u>300</u>
Total	4,120 ^{fr.}

Laquelle estimation faite en nôtre [sic] âme et conscience monte la somme de quatre mille cent vingt francs.

En foi de quoi nous avons signé la présente à fin [sic] de servir à ce que de raison

à Paris, ce 21 août 1807

[signé] Galle

44• Expertise par François-André Picot, brodeur, de la corbeille de mariage de Catherine, Paris, 21 août 1807¹⁴⁷

Picot
Brodeur
de S. M. l'Empereur
et Roi.
Rue Batave, n° 8.

¹⁴⁷ Original. Paris, A. N., O² 31, pièce 285.

	Francs	Centime
Je, soussigné, chargé de l'expertise d'une partie des broderies de la corbeille destinée pour Sa Majesté la Reine de Westphalie, estime la broderie du vase de la ditte [sic] corbeille cy [sic].....	600f	[sic]
La broderie de la robe de velours, ditte robe de chasse.....	500	
La broderie et la frange de l'écharpe pour la ditte [sic] robe et la frange.....	120	

Paris, ce 21 août 1807.
[signé] Picot

M.r de Seisne des Maisons

45• [Lescène-des-Maisons ?] à Estève, Paris, [20 août 1807]¹⁴⁸

À Monsieur Estève

Monsieur le trésorier général,

J'ai l'honneur de vous adresser copie du procès-verbal dressé par suite de l'expertise faite de la corbeille de mariage du prince Jérôme.

M. l'intendant général vous a transmis le même procès-verbal avec un rapport à Sa Majesté pour demander les fonds déterminés, mais peut-être est il plus régulier que ce soit vous qui fassiez ce rapport directement, puisqu'il est question de dépenses affectées sur la cassette.

J'ai¹⁴⁹ ajouté le salaire de¹⁵⁰ l'expert qui monte à cent francs et quelque parti que vous preniez [sic], il conviendra de faire arrêter son paiement en même tems.

Agrérez, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

[signé] J[acques ?] L[escène-des-Maisons?]

¹⁴⁸ Minute, Paris, A. N., O² 31, pièce 275 (copie en pièce 276).
[en tête de la copie :] Paris le [laissé en blanc].

Rappelons que le mariage a lieu aux Tuileries les 22 et 23 août.

¹⁴⁹ Au lieu de *j'y ai*, biffé.

¹⁵⁰ Au lieu de *le prix d[e]*, biffé.

46• Duroc à Daru, Saint-Cloud, 2 septembre 1807¹⁵¹

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Berlin, datée du 19 du mois d'août¹⁵². Il vous aura été rendu compte que S. M. avoit tenu plusieurs conseils de sa Maison, tant pour former le budget de l'année courante, que pour recevoir les comptes des exercices précédents. Tout est terminé. M.^r Baur a présenté avec beaucoup de clarté tout ce qui vous concernoit, nous allons nous occuper à présent à former le budget pour 1808.

J'ai reçu les deux rapports que vous m'avez envoyés pour S. M. relatifs à la corbeille fournie par M.^r Leroy pour S. A. I. la Princesse Jérôme, et aux bijoux commandé chez M.^r Nitot. Ce sont les mêmes dont je voulois parler dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. S. M. va s'occuper de cette affaire et je pense qu'elle sera terminée incessamment.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

[signé] Duroc

S.^t Cloud, le 2 septembre 1807.

Monsieur Daru, intendant général de la Maison de l'Empereur.

47• Duroc à Faget-de-Baure, Saint-Cloud [?], 3 septembre 1807¹⁵³

J'ai l'honneur de vous renvoyer, Monsieur, beaucoup de papiers que M.^r Daru a adressés à S. M. Tout cela est compris dans le budget ou les comptes arrêtés.

Les affaires pour M.^r Nitot et M.^r Le Roy sont arrangées. S. M. a donné des ordres à M.^r Estève pour les solder.

Il faudroit cependant bien faire en sorte que l'on ne reçut personne à <illisible> sans un brevet ou un ordre positif de M.^r l'intendant général, car, sans cela, cela ne finira plus et vous aurez toujours mille arriérés de comptes à payer.

Enfin il faudroit éviter à S. M., surchargée d'occupation, beaucoup de rapports d'objets de détail, en faisant en sorte de les comprendre tous dans les budgets.

Je vous renouvelle l'assurance de ma parfaite considération.

[signé] Duroc

le 3 7^{bre} 1807.

M.^r Baur

¹⁵¹ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 120.

¹⁵² Pièce non localisée.

¹⁵³ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 123.

48• Lescène-des-Maisons à Daru, Paris, 4 septembre 1807¹⁵⁴4 septembre 1807¹⁵⁵.

Rapport à Monsieur l'intendant général

Monsieur l'intendant général,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte des difficultés apposées par M. Le Roi à¹⁵⁶ l'évaluation de la corbeille qu'il était chargé de fournir. Je vous ai proposé une diminution de 18 pour cent sur cette fourniture, diminution qui paraissait n'être établie que par apperçu [sic], mais qui, pourtant, m'avait été suggérée par tous les renseignements que j'avais pris.

Cependant le tems du mariage approchait. Le S.^r Le Roi s'entêtait davantage à ne pas permettre d'évaluation et l'Empereur, aux oreilles duquel cette affaire était parvenue, avait ordonné qu'elle fut expertisée¹⁵⁷.

La tournure sérieuse que prenait cette affaire me porta à y mettre des formes très sévères. Après m'être adressé à M. Beaufiles, directeur du Mont de piété, pour avoir des experts, après avoir éprouvé le refus par écrit des experts nommés, je crus devoir en demander à quelqu'autre fonctionnaire plus en évidence et je m'adressai pour cela à M. Thibon, premier sous-gouverneur de la Banque de France et membre de la Chambre du Commerce. Il m'en nomma effectivement et je me rendis avec eux chez M. Le Roi. Mais on rencontra toutes sortes d'embarras et plusieurs experts furent même insultés. La séance ne put avoir lieu. Je crus devoir en rendre compte à M. le Grand maréchal et prendre ses ordres pour diriger ma conduite. M. le Grand maréchal donna par écrit l'ordre de terminer l'affaire dans le jour même ou de fermer les portes de tous les palais au S.^r Le Roi.

Enfin, on obtint du S.^r Le Roi un jour arrêté pour l'expertise. Elle fut faite avec le plus minutieux détail. Les robes à lames d'or étant celles qui offraient le plus de difficultés pour l'évaluation, je trouvais le moyen d'en venir à bout en divisant la valeur matérielle de la main-d'œuvre. Pour cela¹⁵⁸, je les fis peser, puis évaluer la main-d'œuvre et ajouter à ces deux données 25¹⁵⁹ pour cent pour le fournisseur.

154 Minute. Paris, A. N., O² 31, pièce 280 (copie en pièce 278-279).

155 [sur la copie :] Paris, le 4 septembre 1807.

156 [sur le brouillon :] au lieu de pour, biffé.

157 [sur le brouillon :] suit, Je m'y rendis avec des experts, en exécution de votre commission et par ordre exprès de M. le Grand maréchal, biffé.

158 Au lieu de Je les fis, biffé.

159 Au lieu de <20 ?>, biffé.

Les différentes opérations me donnèrent 23265 fr de diminution sur la totalité de la fourniture, comme vous le verrez par les détails du procès-verbal.

Vous¹⁶⁰ pourrez observer, M. l'intendant général, une chose assez singulière, c'est que le résultat de l'expertise est le même que celui que je vous avais proposé d'après des aperçus [sic] plus vagues et la fourniture réduite à 70 000^{fr} sur lesquels 20 000 ont été payés, partant 50 000 à payer pour solde : ainsi environ 25 pour cent de réduction.

Je dois vous faire observer que la facture que le S.^r Le Roi a fournie aux experts est plus élevée que celle déjà donnée par lui et que je vous ai adressée. Cette dernière¹⁶¹ montait, si je m'en souvient [sic] bien à 85 357 tandis que celle-ci monte à 89 957. Cette différence vient de ce que quelques articles ont été enflés, tel qu'une robe de dentelle portée d'abord à 14 000 et depuis à 16 000^f, mais cela ne fait point de différence dans le résultat, puisque c'est le prix d'expertise qui détermine le payement¹⁶².

Il paraît que Sa Majesté et M. le Grand maréchal ont été satisfaits de l'opération et je suis d'autant plus flatté d'avoir répondu à la confiance dont vous m'aviez honorée.

49• Mémoire de la fourniture de la corbeille de mariage de Catherine de Wurtemberg, Paris, [sans date]¹⁶³

M. Le Roy, marchand de modes, a fourni pour le compte de Sa Majesté à S. A. I. le Prince Jérôme, lors de son mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg, une corbeille de mariage.

M. le Grand maréchal a écrit à ce sujet le 6 août 1807 une lettre à M. l'intendant général pour le prévenir que l'intention de Sa Majesté était que cette corbeille et tous les objets qu'elle renferme, fussent réglés et payés suivant toutes les formes usitées dans sa Maison.

¹⁶⁰ Au lieu de *Mais*, biffé.

¹⁶¹ Au lieu de *Celle-ci*, biffé.

¹⁶² Au lieu de *les prix*, biffé.

¹⁶³ Original, A. N. O² 31, pièce 273 (pièce récapitulative placée au début du dossier de cette commande).

[*en marge* :] Année 1807 / Fourniture d'une corbeille de mariage.

En conséquence, le mémoire du S. ^r Le Roy, qui était porté à la somme de	89, 957 ^f
a subi lors de l'expertise une déduction de	<u>23 265</u>
Ce qui l'a réduit à	66,692
Mais on a ajouté pour indemnité du prix de main-d'œuvre, la somme de	<u>3 308</u>
Partant, il restait à payer au S. ^r Le Roy	70 000
Sur quoi il paraît qu'il avait été payé par le Prince Jérôme	<u>20 000</u>
Partant, il ne restait plus à payer que	50 000
M. Desmaisons a ajouté au procès-verbal qu'il a transmis à M. Estève, la somme de 100 ^{fr} pour le salaire de l'expert cy	<u>100</u>
En conséquence, M. ^r Estève a dû demander la somme de ¹⁶⁴	<u>50, 100^f</u>

¹⁶⁴ Au lieu de faire payer au S. <Le Roy ?>, biffé.

I.2. Mariage du couple westphalien aux Tuileries

Le mariage de Jérôme et de Catherine est le premier et seul mariage d'un frère de Napoléon avec une princesse d'une grande dynastie princière européenne (qui plus est protestante, ce qui constitue une première dans l'histoire des dynasties régnantes françaises), ce qui donne toute son importance au procès-verbal de la cérémonie qui eut lieu aux Tuileries les 22-23 août 1807¹⁶⁵.

Comme l'illustre le grand tableau de Regnault (Versailles, Musée national du château)¹⁶⁶ Jérôme reçoit le contrat de mariage des mains de son frère ; la cérémonie vaut adoubement par l'empereur. Mais la confrontation de l'image commandée par l'empereur au procès-verbal trahit le statut d'œuvre de propagande du tableau : il n'est qu'une aléatoire représentation de l'événement et doit dès lors être compris comme un portrait de famille.

Le faste des toilettes renvoie toutefois à la réalité : Pasquier, maître des requêtes au Conseil d'État, se souviendra que « toutes les magnificences de la Cour la plus somptueuse furent déployées en cette occasion. La quantité de perles, de diamants, de pierres précieuses de toute sorte, qui ajoutaient leur éclat à la parure des femmes, était réellement prodigieuse »¹⁶⁷. La parure confectionnée par Nitot pour Catherine en est un des plus brillants exemples.

Une liste des cadeaux ordonnés pour l'occasion par l'empereur complète ce procès-verbal car il souligne encore l'importance de l'événement aux yeux du maître de famille et de l'Europe.

[G.N.]

¹⁶⁵ **Procès-verbal des cérémonies du mariage de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon et de S. A. R. la Princesse Frédérique Catherine Sophie Dorothee de Wurtemberg 22 et 23 août 1807**, page suivante.

¹⁶⁶ Voir note 8.

¹⁶⁷ Étienne-Denis Pasquier, *Histoire de mon temps : Mémoires du chancelier Pasquier*, éd. par Edme-Armand-Gaston d'Audiffret-Pasquier, Paris 1894 1896, tome 1 (1894), p. 309.

50• Procès-verbal des cérémonies du mariage de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon et de S. A. R. la Princesse Frédérique, Catherine Sophie Dorothee de Wurtemberg

22 et 23 août 1807¹⁶⁸

Aujourd'hui vingt deux août 1807, à huit heures du soir, les ministres, les grands officiers de l'Empire, les officiers et dames de la Maison de l'Empereur et de l'Impératrice et des Maisons des princes et princesses ; les membres du Sénat, les présidents, les questeurs et une partie des membres du Corps législatif et du Tribunal, et les personnes qui avaient reçu une invitation du Grand maître des cérémonies, se sont rendus dans la galerie de Diane, qui était disposée ainsi qu'il suit, pour la signature du contrat de mariage, la célébration du mariage civil et la cérémonie des fiançailles :

Au fond de la galerie, en face de la porte qui communique au salon de l'Empereur, on avait placé sur une estrade deux fauteuils¹⁶⁹, surmontés d'un dais, l'un à droite pour l'Empereur, l'autre à gauche, au bas de l'estrade, étaient deux autres fauteuils¹⁷⁰ ; le premier pour S. A. I. Madame mère, le deuxième pour S. M. la Reine de Naples. Devant LL. MM. deux chaises, l'une à droite pour S. A. I. le Prince Jérôme, et l'autre pour S. A. R. la Princesse de Wurtemberg. Du côté du trône, à droite, des chaises pour les princes de l'Empire ; à gauche une chaise pour S. A. I et R. Madame la Grande duchesse de Berg, une pour le prince primat, et deux plians pour LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Bade. Sur l'estrade devant les fauteuils de LL. MM. une table couverte d'un riche tapis et un encrier.

Les maîtres et aides des cérémonies¹⁷¹ ont fait placer tout le monde dans l'ordre observé pour les concerts, les dames sur des banquettes, et les hommes debout derrière elles.

S. M. l'Impératrice s'est rendue dans le salon de l'Empereur. La dame d'honneur, la dame d'atours et les dames du palais de service se sont

¹⁶⁸ Minute, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 115, p. 330-342. Ce procès-verbal est conservé dans un registre manuscrit des *Cérémonies : Procès verbaux*, portant le tampon du Grand-maître des cérémonies et l'*ex-libris* de la Société héraldique de France. Les Archives nationales conservent le programme imprimé (Paris, A. N., AF^{IV} 1706F, pièce 88, « Programme de la signature du contrat, de l'acte civil, de la célébration du mariage de S. A. I. le Prince Jérôme-Napoléon, et de S. A. R. la Princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothee de Wurtemberg ») et son texte varie très légèrement ; nous ne signalons donc que les variantes les plus significatives.

¹⁶⁹ Minute, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 115, p. 331.

¹⁷⁰ [dans le programme imprimé] suit À droite et à gauche.

¹⁷¹ Cramayel et Seyssel d'Aix.

rendues dans la salle du trône, ainsi que les princes, princesses et dames de service de leurs Maisons et les témoins des deux cours¹⁷².

Tout le monde étant placé dans la galerie de Diane, on a fermé la porte, le Grand maître, le colonel général de la garde, les grands officiers de la Couronne, un maître, un aide des cérémonies sont allés chercher LL. MM. les Princes, Princesses et témoins sont entrés dans le salon. Ils ont précédé ensuite LL. MM. qui se sont rendues dans la galerie de Diane, dans l'ordre suivant :

Les pages de l'Impératrice ;¹⁷³

Le chambellan de service de l'Impératrice ;

Les témoins et commissaires de Wurtemberg ;

S. A. R. la Princesse de Bade ;

S. A. I. et R. la Grande duchesse de Berg ;

S. M. la Reine de Naples ;

S. A. I. Madame ;

S. M. l'Impératrice accompagnée de S. A. I. le Prince Jérôme ;

Le chevalier d'honneur et le premier écuyer de S. M. un peu en arrière ;

La dame d'honneur ;

La dame d'atours ;

Les dames de service de S. M. et des princesses ;

Les pages de l'Empereur ;

Un maître et un aide des cérémonies ;

Les chambellans de service de l'Empereur ;

L'aide de camp de service ;

Les témoins de S. A. I. le Prince Jérôme ;

Le Grand maréchal du palais¹⁷⁴, le Grand écuyer¹⁷⁵ et le Grand maître des cérémonies¹⁷⁶ ;

S. A. I. le Prince Vice-connétable¹⁷⁷ ;

S. A. S. le Prince Vice-grand électeur¹⁷⁸ ;

S. A. S. le Prince Archi-trésorier¹⁷⁹ ;

S. A. S. le Prince Archi-chancelier de l'Empire¹⁸⁰ ;

S. A. I. et R. le Grand duc de Berg ;

S. A. I. le Prince Borghèse ;

172 Selon le contrat de mariage, les témoins de Jérôme sont le prince Borghèse, Murat et Berthier et ceux de Catherine sont Charles II de Bade, Wintzingerode et Frédéric-Guillaume, prince régnant de Nassau (voir Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 391).

173 p. 332.

174 Duroc.

175 Le général Armand Augustin Louis de Caulaincourt (1772-1827).

176 Le comte Louis-Philippe de Ségur (1753-1830).

177 Louis-Alexandre Berthier (1753-1815), prince de Neuchâtel et Valangin.

178 Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838).

179 Charles-François Lebrun (1739-1824).

180 Jean-Jacques Régis de Cambacérès (1753-1824).

S. M. l'Empereur donnant la main à S. A. R. la Princesse de Wurtemberg ;
 Le colonel général de la garde ;
 La dame d'honneur de la princesse de Wurtemberg¹⁸¹.

LL. MM. II. se sont placées sur le trône ; S. A. I. Madame mère, et S. M. la reine de Naples, sur leurs¹⁸² fauteuils ; S. A. I. le Prince Jérôme, et S. A. R. la Princesse de Wurtemberg sur leurs chaises devant LL. MM.. Les princes et toutes les personnes qui formaient le cortège de LL. MM. sont allés occuper leurs places ordinaires ; les princes du côté de l'Empereur, les princesses du côté de l'Impératrice ; le prince de Bade à la suite des princesses ; derrière les princes, les grands officiers, les commissaires et témoins du prince Jérôme du côté de l'Empereur, les commissaires et témoins de la princesse de Wurtemberg du côté de l'impératrice. Sur les premières banquettes destinées aux dames, la dame d'honneur, la dame d'atours, les dames du palais et celles des princesses ; derrière les grands officiers, les officiers de la Maison de LL. MM. et de celles des princes, les maîtres et aides des cérémonies à droite et à gauche, en avant du trône, les pages derrière les officiers de LL. MM.

À l'arrivée de LL. MM. toutes les dames se sont levées et sont demeurées debout jusqu'à la fin de la cérémonie.

L'Empereur étant assis, le Grand-maître des cérémonies a pris les ordres de S. M. ; un maître de cérémonies a averti M. le conseiller d'État Regnaud¹⁸³, secrétaire de l'État de la famille Impériale, et M.¹⁸⁴ faisant les fonctions de secrétaire de l'État de la Maison de Wurtemberg, qui se sont rendus auprès de la table placée devant l'Empereur et ont fait chacun une profonde révérence à leurs Majestés.

Le secrétaire de l'État de la famille impériale, debout, tourné vers l'Empereur, a fait lecture du contrat de mariage ; cette lecture étant achevée, il a présenté la plume à l'Empereur et ensuite à l'Impératrice, pour signer. LL. MM. ont signé le contrat, assises et sans quitter leurs places¹⁸⁵.

S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon et S. A. R. la Princesse de Wurtemberg se sont approchés de la grande table, ont reçu la plume, le prince du secrétaire de l'État de la famille impériale, et la princesse, du secrétaire d'État de la Maison de Wurtemberg, et ont signé, debout, après LL. MM.. Le prince, avant de signer, a fait à l'Empereur et à Madame deux

181 Il pourrait s'agir de la comtesse de Truchsess dont on sait qu'elle « faisait pour le voyage [à Cassel] les fonctions de dame d'honneur (tandis que Mesdames d'Esterno et Malet de la Rochette étaient ses deux dames du palais, cette dernière occupant même plus précisément « les fonctions de lectrice » (Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 78).

182 Minute, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 115, p. 333.

183 Regnaud de Saint-Jean d'Angély (1760-1819).

184 Partie laissée en blanc.

185 Minute, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 115, p. 334.

profondes révérences, auxquelles S. M. et Madame ont répondu par un signe d'approbation.

Les princes et princesses ont signé de la même manière et dans l'ordre suivant :

Madame ;
 La Reine de Naples ;
 S. A. I. la Princesse Caroline ;
 S. A. I. le Prince Borghèse ;
 S. A. I. et R. le Grand duc de Berg ;
 S. A. R. le Prince de Bade ;
 S. A. R. la Princesse de Bade ;
 S. A. S. le Prince Archi-chancelier ;
 S. A. S. le Prince Archi-trésorier ;
 S. A. S. le Prince Vice-grand électeur ;
 S. A. S. le Prince Vice-connétable.

Chacun d'eux a reçu la plume du secrétaire de l'État de la famille impériale.

Les princes ayant signé, les témoins se sont approchés de la table et ont fait une profonde révérence à LL. MM.

Les témoins de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon, ont signé d'abord ; ensuite les témoins de S. A. R. la Princesse de Wurtemberg. Les signatures des témoins ont été opposées sur deux colonnes ; celles de la cour impériale sur la première, et celles de la cour royale de Wurtemberg sur la seconde.

La signature du contrat étant achevée, le¹⁸⁶ Grand-maître des cérémonies a invité le prince Archi-chancelier de l'Empire à se rendre à la place qu'occupait le secrétaire de l'État de la famille impériale, qui se tenait près de lui.

S. A. S. debout, après avoir fait une révérence à LL. MM., a invité les deux futurs époux à se lever, et les a interpellés en ces termes :

« Prince impérial Jérôme Napoléon, déclarez-vous prendre en mariage la princesse royale Frédérique-Catherine-Sophie de Wurtemberg, ici présente ? »

Le prince interpellé, après avoir demandé par une révérence, la permission à l'Empereur et à Madame, a répondu :

« Je déclare prendre en mariage la princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée de Wurtemberg, ici présente. »

¹⁸⁶ Id., p. 335.

La même interpellation a été adressée à S. A. R. la princesse de Wurtemberg, qui a dit :

« Je déclare prendre en mariage le prince Jérôme Napoléon, ici présent. »

Le prince Archi-chancelier a prononcé alors le mariage en ces termes :

« Au nom de l'Empereur et de la loi, je déclare que S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon et S. A. R. la Princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothee de Wurtemberg sont mis en mariage. »

Alors les maîtres des cérémonies ont apporté les registres de l'état civil, et après avoir fait une profonde¹⁸⁷ révérence à LL. MM., ils les ont placés sur la table, l'un auprès de l'Empereur, l'autre auprès de l'Impératrice.

On a procédé à la signature de l'acte dans les mêmes formes qui ont été observées pour la signature du contrat.

La signature de l'acte étant terminée, le Grand maître des cérémonies a fait une révérence à LL. MM. et les a prévenues que la cérémonie était achevée ; alors LL. MM. se sont levées et sont retournées dans leurs appartemens dans l'ordre qui avait été observé en se rendant à la galerie.

Mariage

Le lendemain dimanche vingt trois août, la cérémonie du mariage de LL. AA. a été célébrée à huit heures du soir, dans la chapelle du palais des Tuileries, qui était disposée à cet effet de la manière suivante :

Dans la chapelle, en face et à peu de distance étaient placés, sous un dais, deux fauteuils avec des prie-dieux pour LL. MM. II.. Deux fauteuils pour madame et la reine de Naples ; à côté étaient des chaises pour les princes et princesses de la famille, des plians pour le prince et la princesse de Bade et les princes de l'Empire ; et derrière, des banquettes pour les dames.

Au bas des marches de l'autel, devant les prie-dieux de LL. MM. étaient des chaises avec des carreaux pour S.A.I. le Prince Jérôme Napoléon et S. A. R. la Princesse de Wurtemberg.

Au dessous des degrés de l'autel, du côté de l'épître, on avait placé un fauteuil¹⁸⁸ pour le prince primat.

Des chaises pour les deux aumôniers, évêques¹⁸⁹ suffragans et assistans, et pour les cardinaux invités, et des banquettes pour les évêques invités.

¹⁸⁷ Id., p. 336.

¹⁸⁸ [dans le programme imprimé :] suit un fauteuil au milieu de l'autel sur le degré le plus élevé.

¹⁸⁹ Minute, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 115, p. 337.

Les personnes invitées qui ne faisaient [sic] pas partie du cortège occupaient les tribunes ; la tribune impériale était occupée par le corps diplomatique et les étrangers. La musique occupait sa place ordinaire.

À sept heures et demie, le prince primat et les évêques suffragans, suivis du clergé se sont rendus à la chapelle ; ils ont été reçus à la porte par le maître des cérémonies ecclésiastiques.

Le prince primat officiant et les prélats assistants étaient en chappe [sic], les autres évêques en camail et en rochet ; M. le curé de la paroisse de la Magdeleine en surplis et en étole, faisait [sic] partie du clergé.

À la même heure les personnes formant le cortège de LL. MM. se sont réunis dans les grands appartemens de l'Empereur.

À sept heures trois quarts un aide des cérémonies a conduit le corps diplomatique à sa tribune.

À huit heures le cortège s'est rendu des appartemens à la chapelle, dans l'ordre suivant :

Les huissiers ;

Les hérauts-d'armes ;

Les pages ;

Les aides des cérémonies ;

Les chambellans de S. A. R. la Princesse de Wurtemberg ;

Les officiers des princes et princesses ;

Les officiers de S. M. l'Impératrice ;

Le chambellan et l'écuyer de service de S. M. ;

Les témoins de S. A. R. la princesse de Wurtemberg ;

LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Bade ;

S. A. I. et R. Madame la Grande duchesse de Berg ;

S. M. la Reine de Naples ;

S. A. I. Madame¹⁹⁰ ;

S. M. l'Impératrice, accompagné de S. A. I. le Prince Jérôme ;

Le chevalier d'honneur et le premier écuyer de S. M. un peu en arrière ;

La dame d'honneur et la dame d'atours de S. M. ;

Les dames du palais ;

Les dames des princesses ;

Les officiers des princes ;

Les officiers de l'Empereur ;

L'écuyer, les chambellans et l'aide de camp de service de S. M.

Les grands officiers de l'Empire ;

Les ministres ;

Les témoins de S. A. I. le Prince Jérôme ;

Les grands officiers de la Couronne ;

S. A. S. le Prince Vice-connétable ;

¹⁹⁰ Id., p. 338.

S. A. S. le Prince Vice-grand électeur ;
 S. A. S. le Prince Archi-trésorier ;
 S. A. S. le Prince Archi-chancelier de l'Empire ;
 S. A. I. et R. le Grand-duc de Berg ;
 S. A. I. le Prince Borghèse ;
 L'Empereur donnant la main à S. A. R. la Princesse de Wurtemberg ;
 Le colonel général de la garde de service et la dame d'honneur de la princesse.

À l'arrivée du cortège dans la chapelle, le prince primat officiant, suivi de son clergé, est allé recevoir à la porte de l'Empereur et l'Impératrice, et leur a présenté l'eau bénite ; ensuite il est retourné à sa place du côté de l'autel. LL. MM. sont allées se placer sur leur prie-dieu. S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon et S. A. R. la Princesse de Wurtemberg, à genoux sur les marches de l'autel,¹⁹¹ les princes et princesses à droite et à gauche de LL. MM. en s'étendant circulairement vers l'autel ; les témoins à droite et à gauche, après les princes et princesses dans la même direction, ceux de S. A. I. le Prince Jérôme à sa droite et ceux de S. A. R. la Princesse de Wurtemberg à sa gauche ; la dame d'honneur de la princesse derrière elle ; enfin, le Grand maître des cérémonies à droite un peu en avant du prie-dieu de l'Empereur ; les maîtres et aides des cérémonies, les uns à droite, à côté du Grand maître, les autres à gauche, vis-à-vis de lui, les grands officiers et les dames de l'Impératrice derrière LL. MM., les officiers de LL. MM. derrière les grands officiers, les officiers des princes derrière les princes, les officiers et dames des princesses derrière les princesses ; les uns et les autres après les officiers et dames de LL. MM. les ministres et les grands officiers, les présidens des grands corps de l'État et ceux des cinq sections du conseil d'État étaient debout derrière les dames.

Le prince primat officiant, averti par le Grand maître des cérémonies, après avoir fait une profonde révérence à LL. MM. a entonné le *Veni Creator*¹⁹².

Après le premier verset, pendant lequel tout le monde était à genoux, il est allé s'asseoir dans un fauteuil placé sur la marche la plus élevée du sanctuaire, le dos tourné à l'autel ; il a adressé aux deux augustes époux un discours, pendant lequel LL. AA. se sont tenues debout, et a commencé la cérémonie du mariage par la bénédiction de treize pièces d'or, qui lui ont été présentées par un maître des cérémonies. Le prince primat les a remises à S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon qui les a données à S. A. R.¹⁹³ la Princesse de Wurtemberg, en lui disant :

¹⁹¹ Id., p. 339.

¹⁹² Nous mettons le texte latin en italique.

¹⁹³ Minute, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 115, p. 340.

« Je vous donne ces treize pièces d'or en foi de mariage. »

La princesse, après les avoir reçues, les a remises à sa dame d'honneur, qui se tenait derrière elle ; ensuite, le prince primat officiant adressant la parole au prince, lui a dit :

« Prince Jérôme Napoléon, voulez-vous prendre la princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothee, ici présente, pour votre légitime épouse, en la forme que la Sainte Église notre mère, prescrit ? »

Le prince avant de répondre a fait une révérence à l'Empereur et une à Monsieur, pour en obtenir la permission ; et S. M. et S. A. I. y ayant répondu par un signe d'approbation, alors le Prince a dit :

« Oui, monsieur, je le veux. »

Le prince primat s'adressant ensuite à la princesse, lui a dit :

« Princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothee, voulez-vous prendre le prince Jérôme Napoléon, ici présent, pour votre légitime époux, en la forme que la Sainte Eglise, notre Mère, prescrit ? »

La princesse a répondu :

« Oui, monsieur, je le veux. »

Le prince et la princesse, toujours debout, se sont¹⁹⁴ donné l'un à l'autre la main droite. Le prince primat a dit :

« Que ce mariage que vous contractez sous l'auspice et en la présence de Dieu, soit confirmé par lui, ainsi que je le solemnise et le confirme présentement par autorité de la sainte Eglise : au nom du Père + et du fils + et du Saint-Esprit + *Pax, gratia et benedictio Dei descendat super vos et maneat semper.* »

Ensuite le prince officiant a dit les oraisons suivantes, pendant lesquelles le prince et la princesse étaient à genoux.

Propitiare, Domine, supplicationibus nostris, etc. »

Oremus.

« *Omnipotens et misericors Deus sit semper vobiseum, etc.* »

¹⁹⁴ Id., p. 341.

Pendant ces oraisons, on a étendu au-dessus du prince et de la princesse un poêle brocard d'argent.

M. l'évêque de Gand, aumônier de l'Empereur, tenait le poêle du côté du prince, et M. l'abbé de Boulogne, aussi aumônier de S. M., le tenait du côté de la princesse ; ils ne l'ont retiré que lorsque les prières ont été finies.

Après ces prières, le prince et la princesse se sont assis, et le prince primat a entamé le verset : *hoc dies fuit Dominus*.

Ce verset fini, le Grand maître des cérémonies a fait une révérence à LL. MM. pour les prévenir que la cérémonie était achevée, et le cortège s'est mis en marche dans le même¹⁹⁵ ordre qui avait été observé en se rendant à la chapelle ; avec cette seule différence que l'Impératrice était à côté de l'Empereur, et que S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon donnait la main à la princesse.

LL. MM. sont rentrées dans leurs appartemens et ont passé dans la galerie, où il y avait banquet ; elles sont revenues ensuite dans la salle des Maréchaux ; le feu d'artifice n'a point été tiré, à cause du mauvais tems¹⁹⁶.

Après le concert et le ballet, qui ont été exécutés dans la salle des Maréchaux, LL. MM. ont congédié le cercle, et sont rentrées dans leurs appartemens, après avoir reconduit suivant l'usage les deux époux, avec les personnes qui étaient désignées par elles.

Le présent procès-verbal dressé, clos et arrêté par nous Grand maître des Cérémonies, les jours, mois et an que dessus.

51• Lettre de Duroc à Daru listant les cadeaux offerts par l'empereur à l'occasion du mariage du roi Jérôme, Saint-Cloud, 3 septembre 1807¹⁹⁷

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, la liste des cadeaux que S. M. veut faire à l'occasion du mariage de S. A. I. le Prince Jérôme :

au prince Primat, tenture des Gobelins pour 20 000^{fr},

¹⁹⁵ Id., p. 342.

¹⁹⁶ Une partie des festivités est donc reportée en octobre. Le 26 septembre 1807, Duroc écrit à Daru, de Fontainebleau (où la cour s'est déplacée), que « S. M., Monsieur, désire que les Tuileries soient illuminées le 14 octobre prochain, et qu'il y ait concert public dans le jardin, à l'occasion du mariage de la princesse Catherine. Le même jour, il y aura fête à Fontainebleau ; mais tout se passera dans l'intérieur, à cette occasion, il sera nécessaire de décorer la grande salle de Bal ; mais cela doit se faire avec peu de frais, ou plutôt ne coûter que la main-d'œuvre et quelques transports, en employant ce qui se trouve à Paris. » (A. N., O² 6, pièce 134).

¹⁹⁷ Original. Paris, A. N., O² 6, pièce 122.

[adresse :] M. l'intendant général.

aux Grand duc de Berg, prince Borghese, prince de Neuchâtel et Grand duc de Bade, tenture des Gobelins à chacun pour la valeur de 5 000 [Fr],

aux comte de Wintzingerode¹⁹⁸, duc de Nassau, comte de Truxsess¹⁹⁹, conseiller d'État Regnauld, porcelaines de Sèvres pour la valeur de 6 000 Fr²⁰⁰,

à MM. Cramayel et Sessel²⁰¹, maîtres des cérémonies, porcelaines de Sèvres chacun pour la valeur de 4 000,

à chacun des quatre évêques assistants dont deux allemands et MM. de Broglie²⁰² et de Boulogne²⁰³, aumôniers de S. M., une bague de la valeur de 4 à 5 000 Fr,

Ces quatre bagues peuvent être ajoutées ou comprises dans la commande des cent boetes [sic] que vous faites faire actuellement pour cadeaux²⁰⁴.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

Le Grand maréchal du palais

[signé] Duroc

S^t Cloud, le 3 septembre 1807

¹⁹⁸ Wintzingerode.

¹⁹⁹ Friedrich Ludwig, comte de Waldburg-Truchsess (1776-1844).

²⁰⁰ Des assiettes de ce présent, dont une à l'effigie de l'Empereur, et son buste d'après Chaudet, le tout en porcelaine de Sèvres, sont conservés par la descendance du comte de Wintzingerode (voir *König Lustik ! ? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, éd. par Michael Eissenhauer, cat. exp. Cassel, Museum Fridericianum, Munich 2008, p. 278).

²⁰¹ Cramayel et Seyssel d'Aix, les deux introducteurs des ambassadeurs et maîtres des cérémonies de la Maison de l'Empereur selon *Almanach impérial* 1808, p. 75.

²⁰² Maurice de Broglie, évêque de Gand, un des deux aumôniers ordinaires, *ibid.*, p. 73.

²⁰³ Abbé de Boulogne, chanoine de Versailles et aumônier de l'Empereur, *ibid.*

²⁰⁴ Voir à ce sujet A. N., O² 30, pièce 12.

I.3. Cassel, nouvelle capitale westphalienne

Dès l'arrivée de Jérôme à Cassel, de nombreux chantiers s'ouvrent dans la ville pour l'élever au rang de capitale royale. Le plus important consiste en la transformation partielle du *Museum Fridericianum* en palais des États. Il est mené par le jeune architecte Auguste Henri Victor Grandjean de Montigny qui déclara par la suite avoir été « en 1807 [...] désigné par l'Institut de France pour aller diriger la coordination des travaux d'une salle pour les états de Westphalie²⁰⁵ ». Ce jeune élève de l'Institut, Prix de Rome de 1799, aurait donc été missionné par l'autorité culturelle française de référence d'alors, peut-être suite à une requête du pouvoir napoléonien, pour construire à Cassel l'espace paradigmatique du nouvel état modèle, dotant par la même occasion pour la première fois une cité germanique d'une telle salle parlementaire²⁰⁶. À Cassel, Grandjean devient en tout cas le protégé de Joseph Jérôme Siméon, membre de la régence puis ministre de la Justice et de l'Intérieur du début du règne et véritable initiateur des réformes politiques et sociales menées dans le royaume²⁰⁷. Selon deux lettres inédites présentées ici, l'architecte fut plus particulièrement choisi à Paris par Siméon sur les conseils de membres de l'Institut influents, Antoine Chrysostome Quatremère de Quincy et Dominique Vivant Denon, « Directeur général des Musées de France²⁰⁸ »²⁰⁹.

C'est aussi Quatremère qui orienta le choix de la statue en pied destinée à orner la nouvelle salle : un plâtre – original ou copie ? –²¹⁰ de la statue de *Napoléon en costume impérial* de Roland dont la version en marbre décore aujourd'hui encore l'Institut, à Paris²¹¹. La statue est payée 2 571 Fr 36 le 17 août 1809, et ses frais de transport, d'un montant de 1 029 Fr 29, le 6 octobre suivant²¹².

205 *L'Écho de l'Amérique du Sud*, n° 60, 30 janvier 1828, p. 3.

206 Voir Arnulf Siebenecker, « Rapräsentanten der ganzen westphälischen Nation » ; « Das Parlament im politischen System des Königreichs Westphalen », cat. exp. Cassel, 2008 (note 200) p. 113-119.

207 Voir Jean Tulard, « Siméon et l'organisation du royaume de Westphalie (1807-1813) », dans *Francia* 1, 1973, p. 557-568, p. 557-568.

208 **58• Grandjean de Montigny à Dominique Vivant Denon, Cassel, 5 décembre 1809.**

209 **Id. et 59• Denon à Siméon, Paris, 26 décembre 1809.**

210 Sans doute détruit dès 1813. Pour une illustration, voir Guillaume Nicoud, « Grandjean architecte du pouvoir, de Cassel à Rio », dans Jean-Philippe Garric, Guillaume Nicoud et Margareth da Silva Pereira, *Grandjean de Montigny : un architecte en mission* (à paraître).

211 **57• Siméon à Quatremère de Quincy, membre de l'Institut, Cassel, 19 février 1809.** Cette lettre est conservée au Musée royal de Mariemont. Qu'il nous soit permis de chaleureusement remercier ici MM Sofiane Laghouati et Bertrand Federinov, conservateurs du musée belge, qui nous ont permis d'exploiter cette importante pièce.

212 Dépenses du Ministère de l'Intérieur pour 1809-1810, section « Fonds extraordinaires pour dépenses imprévues », Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1803, f° 30-32.

Grandjean est chargé des travaux de la salle parlementaire par un décret royal signé le 10 juin 1808²¹³. En décembre 1809, la salle est achevée et son travail est assez apprécié, malgré quelques critiques, pour qu'il puisse rapidement s'honorer du titre de premier architecte du roi²¹⁴.

Œuvrent à ses côtés à Cassel, l'architecte de l'ancien électeur Heinrich Christoph Jussow, tandis que le capitaine du génie français Louis Pierre de Sainson se voit charger de doter la ville de casernes modernes²¹⁵.

Enfin, l'Intendant général de la Couronne Constantin Laflèche engage dès février 1808²¹⁶ comme « architecte de la Maison du roi²¹⁷ » le jeune et alors inexpérimenté Leo von Klenze, natif de Schalden, une commune dorénavant westphalienne.

Dès son entrée en fonction, Klenze aurait été chargé d'ériger le théâtre de cour manquant à la résidence de Napoléonshöhe. En octobre 1808, en augmentant la journée de ses ouvriers sur ordre du roi, il désorganise les trop nombreux chantiers de construction entrepris par la Couronne, à tel point que le ministre Siméon doit intervenir²¹⁸.

²¹³ **56• Décret royal ordonnant que le *Museum Fridericianum* et sa place portent le nom de palais et de place des États.** Ces travaux sont financés sur une somme de 100 000 Fr tirée de la caisse des Économats (décret du 31 octobre 1808 publié dans le *Moniteur westphalien* du 10 novembre 1808, p. 559) ; en 1810, la dépense, réglée par le ministre de l'Intérieur le 16 octobre, s'élève à 104 000 Fr ; voir le recueil de pièces intitulé « État des sommes ordonnées au Sieur Grandjean de Montigny pour la construction de la salle des États en 1808 et 1809 », Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447. Cet état conserve aussi une lettre du ministre de l'intérieur Wolfradt (Jérôme séparant dès décembre 1808 le ministère de la justice de celui l'intérieur ; Siméon ne conservant dès lors que la Justice) à Jussow du 12 décembre 1810 pour règlement – définitif ? – des travaux, id.

²¹⁴ **58• Grandjean de Montigny à Dominique Vivant Denon, Cassel, 5 décembre 1809.**

²¹⁵ Ancien inspecteur géographe chargé de la carte du Hanovre en 1803 et aide de camp lieutenant du général Gobert en 1807, sa demande de passer au service du roi de Westphalie est accordée par Napoléon le 4 février 1808 (Napoléon I^{er}, *Inédits napoléoniens*, éd. par Arthur Chuquet, Paris 1913-1919, tome 1 (1913), p. 76). En 1811, il est capitaine du génie du cabinet du roi (Gustav Eisentraut, « Die Erbauung der städtischen Kaserne zu Kassel », *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde* 49/39, 1916, p. 67).

²¹⁶ Buttler 1999, p. 47.

²¹⁷ **55• Klenze, architecte de la Maison du roi, à Siméon, Cassel, 13 octobre 1808.** Les deux hommes se seraient rencontrés à Gênes dans un palais que Klenze visitait durant son séjour de formation en Italie et qui était sans doute celui qu'habitait alors la famille Laflèche. Constantin est le fils aîné d'un négociant commerçant avec le Levant et édile marseillais Simon Laflèche (1733-1791) qui dut fuir sa ville natale durant la Révolution pour rejoindre Gênes où il mourut (voir Jean-Pierre Farganel, « Les députés extraordinaires du commerce de Marseille auprès du comité d'Agriculture et de Commerce de l'Assemblée nationale constituante : un certain regard entre réforme et conservatisme », dans Jean-Paul Bertaud et al. (éd.), *Mélanges Michel Vovelle : sur la Révolution, approches plurielles / volume de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, Paris 1997, p. 173, note 7, p. 173).

²¹⁸ **54• Siméon aux architectes Klenze, Jussow et Sainson, Cassel, 12 octobre 1808.**

En juin 1809, le bâtiment est terminé²¹⁹. Parallèlement, Klenze aurait assisté Grandjean dans les travaux pour le palais des États, mais aucune source d'archives ne vient actuellement le confirmer²²⁰.

En plus de ces travaux, Grandjean est également chargé de réunir et remodeler les places limitrophes, du château de résidence de Cassel aux nouvelles écuries construites dans le quartier de Bellevue, situé dans son prolongement, vers l'ouest²²¹. Si ces travaux se poursuivent au moins jusqu'en 1811, le *Zeitung für die elegante Welt* peut imprimer dès le 1^{er} décembre 1808 :

Notre roi fait édifier une salle ronde pour la réunion des États d'empire depuis déjà des mois derrière le Musée. Jour et nuit, et même le dimanche inclus, les ouvriers [y] sont employés. La salle reçoit la lumière du haut, et sera en outre très similaire au lieu de réunion des États français à Paris. Tout le musée s'appelle maintenant le Palais des États et la ci-devant place Frédéric place des États. La statue du feu landgrave Frédéric II sera transférée d'ici à la place Royale²²². Le château royal a déjà reçu une grille en fer et celles montées devant les boutiques de l'Allée ont été

219 Adrian von Buttlar, « Leo von Klenze in Kassel 1808-1813 », dans *Münchner Jahrbuch der bildenden Kunst* 37, 1986, p. 188 et Guillaume Nicoud, « Un jeune architecte dans l'Europe napoléonienne : les débuts de Leo von Klenze à Kassel (1808-1813), nouvelles perspectives », dans Sabine Frommel, Eckhard Leuschner (éd.), *Architektur- und Ornamentgraphik der Frühen Neuzeit : Migrationsprozesse in Europa/Gravures d'architecture et d'ornement au début de l'époque moderne : processus de migration en Europe*, Rome 2014, p. 231-246.

220 Adrian von Buttlar, *Leo von Klenze : Leben – Werk – Vision*, München 1999, p. 49. En revanche, en juillet 1808, un dénommé Wolf est employé comme « architecte constructeur et l'un des entrepreneurs en maçonnerie dans les travaux ordonnés par le roi pour la construction d'une salle des Etat » (Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447) : il s'agit sans doute de l'architecte Henrich Abraham Wolff (1761-1812).

Ajoutons que le 28 août 1808, le ministre des finances Bulow écrit à Siméon pour permettre au sieur Thielemann, chargé de faire forger le fer nécessaire à la construction de la Salle des États, de se fournir dans les usines de Holzhausen près d'Homberg (Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447). Le 26 juillet 189, ce maître forgeron est payé 3 543 Fr pour complément d'un mémoire présenté, Dépenses du Ministère de l'Intérieur pour 1809-1810 (Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1803). Ce même jour, un dénommé Wagner, charpentier, est payé 9 879 Fr pour le montant des travaux réalisés alors dans la salle (id.). Enfin, le 26 avril 1810, le menuisier Koch reçoit 1872 Fr 65 (id.). Quant aux peintres et ébénistes impliqués, leurs noms n'apparaissent pas dans les documents consultés.

221 Le 3 septembre 1808, le roi ordonne « qu'un passage seroit ouvert de la cour de Bellevue sur le cirque en face du château », travaux estimés par Grandjean à 12 217 Fr 26. La décision concomitante de « retoucher à la porte de l'église catholique et à saisir l'occasion de lui donner une entrée convenable » est quant à elle estimée à 4217 Fr 81. Le 31 décembre 1808, Grandjean, devenu premier architecte du roi, emploie 15 tailleurs de pierre et 30 maçons pour « ouvrir le passage de la colonnade à la rue de Bellevue », Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447.

222 Aujourd'hui encore la Königsplatz, située plus au nord.

enlevées, ce qui rend le lieu beaucoup plus agréable. On a aussi percé la Colonnade et ainsi ouvert un chemin droit direct à l'Église catholique²²³. Le plan pour un nouveau château semble être repoussé.²²⁴

Le 20 décembre, c'est au tour du *Journal des Luxus* de revenir sur les travaux entrepris par Grandjean :

La rotonde accolée au ci-devant Musée (maintenant palais des États) pour l'assemblée des États, d'après le modèle de la salle d'assemblée parisienne, est enfin achevée. Le coût de cette construction devrait s'élever à 250 000 livres. Une stricte critique trouverait des erreurs et des manques, particulièrement au sujet du défaut de lumière, un badigeon sans goût et ainsi se plaindre; lorsque le meilleur du pays sera décidé et déterminé avec ça, l'architecte M. Grandjean aime ainsi à répondre, l'édifice lui-même sera et doit être un tout révérend pour chacun. Nos connaisseurs de bâtisses ne réduisent pas cependant leur critique à ce monument ; ils sont aussi peu satisfaits des socles qui seront construits au milieu de la place royale en pierre taillée pour y ériger la belle statue de marbre de l'ancien landgrave, transportée de l'ancienne place Frédéric maintenant devenue place des États ; vraiment le piédestal est plus comme les tourelles d'un château de chevalier que comme un socle, et il a été rapporté que la base de cette belle colonne colossale de Nahl trouvera à peine sa place. Qui sait si nous ne serons pas surpris ainsi par une autre statue moderne ! Ce monument est d'ailleurs destiné à devenir une fontaine publique, c'est pourquoi les canaux sont déjà préparés dans le piédestal. Bien sûr les idées ci-devant²²⁵ d'un monument consacré à un monarque révérend ne peut pas être exploitées, pour ne pas parler de ce qui concerne la circulation générale de tous les systèmes, de l'État au système nerveux, ou l'architecture ne doit pas compter sur un privilège.

L'ancienne place Frédéric est maintenant totalement convertie en place de parade, parsemée avec concassé et pieraille, libérée de la belle pelouse entre laquelle on flânait autrefois, mais grâce à dieu toujours entourée

223 Pour une vue prise du haut du château vers cette place, voir Guillaume Nicoud, « "Die Zukunft Europas wird wesentlich von der Klugheit zweier Nationen abhängen..." Die Brüder Grimm und Frankreich » dans *Expedition Grimm*, éd. par Thorsten Smidt, cat. exp. Cassel, Hessische Landesausstellung, Dresde 2013, p. 11, ill. 4. Sur le réemploi des statues pour le théâtre de Klenze, voir *l'Inventaire de la maison du Théâtre à Napoléonshöhe*, p. 952-954.

224 « Unser König läßt seit Monaten schon hinter dem Museum, an einem runden Saale zur Versammlung der Reichsstände bauen. Tag und Nacht, und selbst die Sonntage nicht ausgenommen, sind die Arbeiter beschäftigt. Der Saal erhält das Licht von oben herein, und wird übrigens dem Versammlungsorte der französischen Stände zu Paris ziemlich ähnlich sein. Das ganze Museum heißt nun der Palast der Stände, und der bisherige Friedrichsplatz der Platz der Stände. Die Statue des verstorbenen Landgrafen Friedrich II. wird von da auf den Königsplatz gebracht werden. Das königl. Schloß hat jetzt eine eiserne Gittereinfassung erhalten, und die sonst in der Allee vor demselben angebrachten Boutiken sind weggeschafft worden, wodurch die Umgebung viel freundlicher ward. Auch hat man die Colonnade durchbrochen, und dadurch einen geraden Weg zur katholischen Kirche eröffnet. Der Plan zu einem neuen Schlosse scheint verschoben zu seyn », anonyme, « Korrespondenz und Notizen aus Kassel », *Zeitung für die elegante Welt*, 1^{er} décembre 1808, n° 213, p. 1703.

225 Comprendre : les critiques présentées plus haut.

par la double rangée de tilleul et de chataîgnier, dont on a déjà décidé la destruction. Cependant, par l'intercession d'un noble patriote, ils ont reçu le pardon, et cela réjouit comme toujours les yeux des amis du vert. Le théâtre militaire des recrues en exercice est maintenant l'ordre du jour de cette grande place, et ne donne trop rarement cause à des scènes tragico-comiques ; c'est que la gravité et la rigueur des sous-officiers ou maîtres de cour militaires contraste de manière flagrante avec la balourdise, les vêtements baroques, les physionomies bien-stupides et imberbes des élèves arrivés de la campagne²²⁶.

Avant d'ajouter plus tard :

Ce que je vous ai indiqué dans ma dernière lettre concernant la statue du landgrave Frédéric, est maintenant devenue vérité. Cette excellente œuvre d'art du décédé Nahl, qui, selon un décret royal devait être conduite loin de la Place Frédéric pour être installée sur la Place Royale, a disparu durant les trois dernières nuits de pleine lune, y compris le cabanon de bois la cachant prêt du piédestal où elle devait être érigée, a disparu, cela veut dire que l'on emporté durant la nuit le colosse de marbre blanc, au grand dam des riverains et des amis des arts, emporté la nuit; Il repose maintenant dans la proche écurie, et sera vraisemblablement remplacé dans peu de temps par une autre œuvre d'art de création moderne.

²²⁶ « Die am ehemaligen Museo (jezt dem palais des États) angebaute Rotunde für die Versammlung der Reichsstände ist nun, nach dem Vorbilde des Pariser Versammlungssaales, geendigt. Die Kosten des Baues sollen sich auf 250,000 Livr. belaufen. Eine strenge Kritik mag Fehler und Mängel daran finden, besonders über Mangel des Lichts, geschmacklose Uebertünchung und dergl. klagen; wenn das Beste des Landes darin beschlossen und entschieden wird, so mag der Architekt Mr. Granjean sich verantworten, das Gebäude selbst wird und muß einem Jeden ehrwürdig sein. Unsere Bauverständigen schränken aber ihre Kritik nicht auf dieses Monument ein ; sie sind eben so wenig zufrieden mit dem Fußgestelle, das mitten auf dem Königsplatz von gehauenen Steinen gebaut wird, um die, vom ehemaligen Friedrichs- jetzt Ständeplatz dahin transportirte, schöne Marmor-Statue des alten Landgrafen darauf zu errichten; wirklich gleicht das Fußgestell dem Thürmchen einer Ritterburg mehr, als einem Piedestal, und schon verlaudet, daß die Basis dieser schönen kolossalen Säule von Nahl kaum Platz darauf finden wird. Wer weis, ob wir daher nicht bald durch eine andere modernere Statue überrascht werden! Dieß Monument ist übrigens zu einem öffentlichen Brunnen bestimmt, weswegen auch die Röhrenleitungen in dem Fußgestelle schon vorbereitet sind. Freilich verträgt sich mit den ehemaligen Ideen, eines, einem verehrten Regenten geweihten Monuments nicht ganz, ihn anzupfen, allein bei der allgemeinen Umwälzung aller Systeme, vom Staaten bis Nervensystem herab, durfte die Architektur auf kein Privilegium rechnen. Der ehemalige Friedrichsplatz ist nun auch völlig zum Exerzierplatz umgeschaffen, mit Grand und Gries überfahren, von dem schönene Rasen, zwischen dem man ehemals luftwandelte, befreit, gottlob aber noch von der doppelten Reihe von Linden- und Kastanienbäumen umgeben, deren Vertilgung auch schon beschlossen war. Durch die Vorsprache eines edlen Patrioten erhielten sie aber Pardon, und erfreuen nun nach wie vor das Auge der Freunde des Grünen. Das militärische Schauspiel des Rekruten-Exerzirens ist nun auf diesem großen schönen Platze an der Tagesordnung, und giebt nicht selten zu tragi-komischen Scènes Anlaß; denn der Ernst und die Strenge der Unteroffiziere oder militärischen Hofmeister, kontrastirt, aufs schreiendste gegen die Tölpelhaftigkeit, die barocke Kleidung und die bartlosen, dummguten Physiognomien der vom Lande angekommenen Elenen. », Anonyme, « Schilderungen aus Cassel. », dans *Journal des Luxus und der Moden*, février 1810 (Cassel, article daté du 20 décembre 1809), p. 112-119.

L'architecte Grandjean a ainsi agi de façon très prudente et considérée, comme il a construit le piédestal si petit que le vieux Frédéric n'aurait pu y trouver aucune place²²⁷.

Les travaux de la place se prolongent au moins jusqu'en 1811, mais à cette date, Grandjean élabore un plan d'aménagement avec l'aide d'Hector Sonolet, le directeur de la banque Elisiana de Carrare, pour pouvoir agrémenter les lieux de fontaines décorées de reliefs en marbre (ill. 2 p. 176)²²⁸.

[G.N.]

227 « Was ich Ihnen in meinem letzten Briefe in Betreff der Statue des alten Landgrafen Friedrich andeutete, ist nun in Wirklichkeit übergegangen. Dieses treffliche Kunstwerk des verstorbenen Nahl, das zufolge eines Königl. Decrets vom Friedrichsplatze weggführt wurde, um auf dem Königsplatz aufgestellt zu werden, ist in den 3 letzten mond hellen Nächten samt der Breterbude, die es neben dem Fussgefiell verbarg, worauf es aufgerichtet werden sollte, verschwunden, d. h. man hat den Koloss von weissem Marmor, zum grossen Leidwesen der Eingebornen und Kunstfreunde, die Nacht weggeschafft ; er ruht nun in dem nahegelegenen Stalle, und wird wahrscheinlich in kurzem durch ein anderes Kunstwerk der modernen Schöpfung ersetzt. Der Architekt Grandjean handelte also sehr bedächtlich und überlegt, als er die Basis des Fussgestells so klein baute, dass der alte Friedrich keinen Platz darafau finden konnte. », *ibid.*, p. 123.

228 La légende du plan est transcrite en annexe au chapitre consacré à 1811 (**351• Légende du plan projeté par Grandjean et Sonolet pour la nouvelle place entre le Château de résidence, la place des États et la rue de Bellevue à Cassel, Cassel, 18 avril 1811**). Ajoutons que c'est dans les dépenses du Ministère de l'Intérieur pour 1809-1810, section « Fonds extraordinaires pour dépenses imprévues » que l'on trouve cité les noms des frères artistes natifs de Göttingen Franz (1786-1831) et Johannes Christian (1788-1860) Riepenhausen, car il sont deux artistes pensionnés (ils reçoivent 1600 fr) alors par le gouvernement à Rome « pour continuer leurs études de dessin » (Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1803, f° 19 et 21).

52• Siméon, ministre de la Justice et de l'Intérieur, à Pierre-Alexandre Le Camus (1774-1824), comte de Fürstenstein, ministre secrétaire d'État et des relations extérieures (avec paraphe du roi Jérôme), Cassel, 5 octobre 1808²²⁹

Division de l'Intérieur

Ministère de la Justice et de l'Intérieur

Cassel, le 5 octobre 1808

Monsieur et cher collègue,

Voici quelques signatures à demander à Sa Majesté.

Elle a trouvé bon de disposer pour une caserne de la salle des modèles [sic] qui avoit été mise à sa disposition pour une salle de travail des pauvres²³⁰. Elle vouloit me donner en remplacement l'Orangerie²³¹. Le bureau de bienfaisance, que cette Maison intéresse si essentiellement, préféreroit le local de l'ancienne Ménagerie²³², hors la porte de Francfort, qui a servi d'hôpital civil tant que l'hôpital hors de la porte de Leipsick [sic] a été exclusivement occupé par des militaires.

Ce local n'est d'aucun usage pour Sa Majesté. Il est abandonné. Il présente plusieurs avantages qu'on ne trouverait pas à l'Orangerie, entre autres celui de pouvoir y établir une blanchisserie. C'est avec regret et à défaut de tout autre bâtiment qu'il auroit fallu donner aux pauvres l'Orangerie. Le chauffage en auroit été très difficile et coûteux. Ils seroient trouvés au centre du parc, d'un établissement vraiment royal etc. etc. Ils seront à tous égards plus convenablement à la Ménagerie et Sa Majesté conservera le beau bâtiment de l'Orangerie qui est un monument. Je vous envoie un projet de décret à cet égard.

Je dois avertir Sa Majesté que la quantité d'ouvrages qu'elle a fait faire à la fois, la célérité qu'elle veut qu'on y mette et surtout le nombre d'architectes qu'elle employe sans qu'ils se concilient sur les choses d'un intérêt commun, telles que le prix des journées et celui des matériaux, nuisent beaucoup à ses intérêts et lui font payer presque au double les travaux qu'elle ordonne.

²²⁹ Original. Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447.

[en marge, paraphe du roi :] Approuvé ce que contient la lettre J. N. [et plus loin :] Classer / <C^{ter} ?> N^o 54.

[adresse :] À S. E. M. le ministre secrétaire d'État.

²³⁰ Situé sur le Kornmarkt.

²³¹ Édifiée entre 1703 et 1711 dans le parc de Karlsaue, elle servit de Salle des États temporaire, Arnulf Siebeneicker, « Rapräsentanten der ganzen westphälischen Nation «Das Parlament im politischen System des Königreichs Westphalen», cat. exp. Cassel, 2008 (note 200), p. 116.

²³² Sans doute un bâtiment à proximité de l'Orangerie.

La journée de maçons étoit de 11 gros. M^r Klain²³³ en a fait venir de Brunswick auxquels il en a donné 16. Hier, les maçons de Cassel employés aux écuries de Bellevue en ont voulu autant. Il a fallu les faire conduire au travail de force. Ce matin, ils n’y étoient pas.

Je crains que la même prétention et cet exemple ne gagent ceux qui travaillent au passage qui, de la rue de Bellevue, doit conduire au château à travers le cirque et ne s’étende à ceux qui travaillent au musée.

On a aussi imprudemment haussé le prix des matériaux. Les carrières, les chauxfourneries [sic] demandent des prix presque arbitraires qu’ils augmentent tous les jours.

Les prix ne sont pas encore à la hauteur de ceux de Paris. Mais les travaux deviennent aussi chers par la lenteur des ouvriers et le plus grand nombre des journées.

Le remède à cela seroit qu’il fut déffendu [sic] à MM. Jusoff²³⁴, Sainson²³⁵, Klenze²³⁶, Grandjean, de n’augmenter les prix que d’un commun accord. Un remède plus efficace et auquel il faudra recourir, si les prétentions et les refus de travailler qui les accompagnent continuent, sera celui que l’on prît à Paris il y a deux ans en semblable occasion, de ne pas faire travailler pendant quelques jours et de mettre en prison les ouvriers qu’on trouvera rassemblés et ceux qui les excitent. Le besoin ne tardera pas à les ramener²³⁷.

Il n’y aura pas de conseil d’État demain, il n’y a de prêt que le projet sur les postes. On ne peut le discuter en l’absence de M^r le ministre des Finances que le service du roi a appelé, m’a-t-il dit, à Brunswick.

Agréez, M. et cher collègue, l’assurance de ma haute considération et de mon inviolable attachement.

Le ministre [signé] Siméon

53• Sainson, chef du bureau central du bâtiment militaire, à Siméon, Cassel, 12 octobre 1808²³⁸

À Son Excellence Monseigneur le ministre de la Justice et de l’Intérieur.

Monseigneur,

Si quelqu’un a droit à se plaindre relativement à l’augmentation du prix de la journée, c’est moi, qui depuis plusieurs mois suis obligé de

²³³ Klenze.

²³⁴ Jussow.

²³⁵ Sainson.

²³⁶ Au lieu de *Klain*, biffé.

²³⁷ Allusion à la grève de 1806, dont l’architecte Fontaine parle dans son journal au 10 octobre 1806, Pierre-François-Léonard, *Journal : 1799-1853*, éd. par par Marguerite David-Roy, Paris 1987, tome 1, p. 144.

²³⁸ Original. Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447.

lutter contre les architectes du gouvernement. Plusieurs fois quantité de mes ouvriers m'ont quitté pour travailler à Napoleon Schoë²³⁹ où ils recevaient un bon gros en sus de la paye ordinaire. Plusieurs fois encore ! [sic] l'on s'est permis de me les enlever d'autorité. Il y a quelques jours qu'un particulier accompagné de deux soldats s'est transporté chez l'un de mes entrepreneurs en lui ordonnant de fournir deux hommes.

Dans ce moment je ne puis parvenir à me procurer des pierres parce que Monsieur Kleins²⁴⁰ s'y oppose. Il m'a fallu un ordre de Son Excellence pour obtenir des bois aux magasins royaux. Tous les jours, j'éprouve quelques entraves à la confection de mes travaux. Cet inconvénient est d'autant plus désagréable que Sa Majesté m'a ordonné la plus grande promptitude à terminer les bâtimens militaires.

Les moyens que je mets en usage pour obtenir de mes ouvriers de la promptitude sont simples : du pain, de l'eau-de-vie, de la bière, et l'exactitude dans les payements, et l'espoir d'une petite gratification de Sa Majesté. J'ai dépensé depuis six mois environ 40 thalers pour ces objets.

Voilà, Monseigneur, mes secrets pour activer les ouvriers. Je suis parvenu par cette légère gratification à les faire travailler la nuit quand il est nécessaire. Messieurs les architectes du gouvernement obtiendront les mêmes résultats quand ils le voudront, sans ajouter au prix d'usage pour la journée.

Veillez agréer l'hommage du profond respect de votre très humble et très obéissant serviteur,

de Sainson,

officier du génie, inspecteur, chef du bureau central du bâtiment militaire.

Cassel 12 octobre 1808

54• Siméon aux architectes Grandjean de Montigny, Jussow, Klenze et Sainson, Cassel, 12 octobre 1808²⁴¹

Le 12 octobre 1808.

Ayant été informé²⁴², M.^r, de l'augmentation extraordinaire qui a eu lieu²⁴³ dans le prix de la journée de travail des ouvriers employés dans

²³⁹ Napoléonshöhe.

²⁴⁰ Klenze.

²⁴¹ Brouillon. Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447.

[en marge :] 2° <[re]gist[r]e ?> / <B[ordereau] [d']arrivé ?> / N° ; expédié ; <carton ?> N° 54 ; N 1070.

²⁴² Au lieu de *J'ai rendu compte à S. M. Ref (!)*, biffé.

²⁴³ Suit *depuis quelques jours*, biffé.

les différents travaux que le roi fait²⁴⁴ exécuter dans ce moment à Cassel, ainsi que de celle²⁴⁵ qu'ont éprouvé les matériaux tirés des carrières, fours à chaux, etc.

J'en ai rendu compte à S. M. en lui faisant [sic] observer que cet inconvénient provenait de ce que ses architectes, jaloux d'accélérer les travaux qui leurs sont confiés, renchériraient les uns sur les autres et qu'on se procure des matériaux et des ouvriers, accordant tout ce qui leurs était demandé²⁴⁶.

On²⁴⁷ évitera cet inconvénient si aucune augmentation de journée et de matériaux n'est plus ordonnée que d'un commun accord avec les architectes²⁴⁸ directeurs en chef des ouvrages faits pour Sa Majesté. En conséquence elle m'a autorisé²⁴⁹ de vous faire la nouvelle que vous ne pourrez plus accorder d'augmentation ou du prix des journées ou des matériaux qu'après²⁵⁰ vous être concertés avec MMr. Jussow, Granjean de Montigni²⁵¹, Sainson²⁵² et Klein²⁵³

<illisible>

Le Ministre

M^r. Klein, Grandjean, Siméon²⁵⁴ et Jussow, architecte[s de la] cour.

55• Klenze, architecte de la Maison du roi, à Siméon, Cassel, 13 octobre 1808²⁵⁵

À Cassel, ce treizième d'octobre 1808.

À Son Excellence le ministre de l'Intérieur et de la Justice.

Monseigneur,

Je ne saurais trop employer de zèle, pour me confirmer aux ordres dont votre excellence m'a honorée dans la lettre du 12 octobre, sous le numéro 1070, par rapport aux sages dispositions prises contre l'encherissement des journées d'ouvriers, et des matériaux employés aux constructions.

244 Au lieu de *Elle fait*, biffé.

245 Suit *sur les prix*, biffé.

246 Au lieu de *ne se concertant pas ensemble, accordaient aux ouvriers le salaire qu'il leur plaisait de demander, et que de cette manière, ses intérêts en étaient lésés*, biffé.

En conséquence, Sa Majesté m'a chargé de vous ordonner de vous concilier avec MM. et de fixer d'un commun accord la journée des ouvriers ainsi que le prix des matériaux et de ne faire d'augmentation qu'après l'avoir délibérée entre vous, biffé.

247 Au lieu de *J'ai*, biffé.

248 Suit *et*, biffé.

249 Au lieu de *chargé*, biffé.

250 Au lieu de *qui après (avoir etc.)*, biffé.

251 Grandjean de Montigny.

252 Sainson.

253 Klenze.

254 Sainson.

255 Original. Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447.

Qu'il me soit permis seulement d'observer que je ne me sens nullement coupable d'avoir augmenté arbitrairement les prix des matériaux ou des journées d'ouvriers. Quant aux premières, je les ai à peu près pour le même prix qu'on les avoit autrefois et quant aux ouvriers et manœuvres, ils n'ont eux aux travaux dont je suis chargé qu'une légère augmentation d'un gros par jour, qui leur a été accordé par l'ordre exprès que Sa Majesté en a donnée.

Votre Excellence ne voudra bien voir dans cette explication qu'un désir de ne pas paraître coupable devant ses yeux.

Agréez, Monseigneur, les assurances des sentiments de la plus haute vénération avec lesquelles je me nomme,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur

L. Klenze

Architecte de la Maison du roi.

56• Décret royal ordonnant que le *Museum Fridericianum* et sa place porte le nom de palais et de place des États, Cassel, 31 octobre 1808²⁵⁶

Au Palais de Cassel, le 31 octobre 1808

Voulant donner aux États de notre royaume une marque de notre bienveillance, et leur assigner un lieu d'assemblée convenable à la dignité de leurs fonctions, nous avons affecté, sur les fonds à nous appartenant, une somme de cent mille francs pour la construction²⁵⁷ d'une salle qui leur est destiné dans le bâtiment du musée, sans rien ôter ni au musée, ni à la bibliothèque qui y est jointe, et que nous nous proposons même d'augmenter ; et²⁵⁸ attendu que ce bâtiment²⁵⁹ doit prendre le nom de l'usage le plus éminent auquel il est consacré ;

Sur²⁶⁰ le rapport de notre ministre de la Justice et de l'Intérieur, Nous avons décrété et décrétons²⁶¹ :

256 Le brouillon, de la main de Siméon, est conservé aux GStA PK,V. HA Königreich Westphalen Nr. 1447.

Ce décret est publié dans le *Bulletin des lois et décrets du royaume de Westphalie, seconde édition officielle*, tome 2, Cassel, Imprimerie royale, 1810, bulletin n° 63, p. 680-682 (textes en français et en allemand).

257 [brouillon :] au lieu de *pour la dignité de leurs fonctions, nous avons ordonné sur nos soins la construction*.

258 [brouillon :] au lieu de *Mais*.

259 [brouillon :] au lieu de *cabinet*.

260 [brouillon :] au lieu de *Par*.

261 [brouillon :] au lieu de *décidé et décidons*.

Art. 1^{er}

Le musée Frédéric prendra le nom de palais²⁶² des États. Ce nom sera inscrit sur le frontispice du bâtiment.

Art. 2.

La place où il est situé prendra le nom de place des États, et la statue du Landgrave Frédéric, qui y est placée, sera transportée au milieu de la place royale.

Art. 3.

Notre ministre de la Justice et de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au bulletin des lois²⁶³.

Signé, Jérôme Napoléon.

Par le Roi.

Le Ministre Secrétaire d'Etat et des relations extérieures.

Signé, Comte de Fürstenstein.

**57• Siméon à Quatremère de Quincy, membre de l'Institut,
Cassel, 19 février 1809²⁶⁴**

Cassel, le 19²⁶⁵ février 1809

Bien des pardons, Monsieur, si j'ai tardé à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 du mois dernier.

Vous me demandez à quelle adresse, par quelle voie devra être expédié à Cassel le plâtre de la statue de l'empereur par M^r Rolland²⁶⁶ ? Si les frais s'acquiteront [sic] à Cassel ? S'il faut adresser les caisses au roi et s'il y a des moyens d'éviter que dans les visites de la route on ne décaisse rien ?

J'ai du prendre quelque tems pour répondre à ces questions. M^r Rolland pourroit écrire à M^r le directeur général des douanes à Paris ou le voir pour lui dire qu'il a une statue en plâtre de l'empereur à faire passer à Sa M. le roi de Westphalie à Cassel, qu'il seroit nécessaire qu'on n'ouvrit par les caisses. Il le prieroit de les faire plomber et de donner

²⁶² [brouillon :] au lieu de *salle*.

²⁶³ [brouillon :] au lieu de *qui sera inscrit à l'ordre du jour*.

²⁶⁴ Original. Mariemont, Musée royal, réserve précieuse - section ancienne, inv. aut. 661.

[*adresse* :] À Monsieur / Quatremère de Quincy / membre de l'Institut de France / rue basse n° 31 / à Passy près Paris.

[*cachet postal rond à l'encre rouge* :] Février 27 1809.

[*inscription à l'encre noire sur l'adresse* :] 19.

²⁶⁵ au lieu de 16 avec 6 biffé.

²⁶⁶ Roland.

un passavant. Si le transport des caisses à la douane étoit trop difficile, M^r Colin pourroit peut être se prêter à les faire plomber chez M^r Rolland.

Vous voyez déjà que c'est l'adresse de Sa Majesté de même qu'il faut mettre sur les caisses. Son nom les rendra plus respectables.

Une fraude de quelques chargeurs de Paris nous a indiqué une voie par laquelle des objets fragiles courent moins de risque et des objets d'une grande pesanteur courent moins de transport.

On a su que des chargeurs, qui promettent [sic] de faire rendre des effets de Paris à Cassel, et qui se font payer de 22 à 24 francs le quintal, se servent d'une voie plus longue mais qui ne leur coute pas la moitié autant.

Ils expédient de Paris à Aire²⁶⁷ ou à S^t Omer. Il y a de Paris 60 lieues environ par terre.

Un canal conduit les effets à Dunkerque ;

un navire de Dunkerque à Bruges,

de Bruges à Gand,

de Gand à Anvers,

d'Anvers à Rotterdam ;

de Rotterdam, de grandes barques remontent le Rhin jusqu'à Cologne, Mayence et Francfort sur le Mein ;

de Francfort, les effets viennent par terre à Cassel.

Voilà un grand circuit malgré lequel il a y encore 120 lieues par terre, savoir 60 de Paris à Aire et 90 de Francfort à Cassel.

Il seroit très possible qu'il n'y eut pas à ce détour toute l'épargne que l'on m'a dit. Auriez-vous la bonté de faire prendre quelques renseignemens d'après lesquels vous décideriez par quelle voie cette statue sera acheminée ? Nous ne craignons pas beaucoup les retards. Elle arrivera toujours avant l'achèvement de la salle. Nous avons besoin d'économie et nous la désirons pourvu qu'elle soit d'une certaine importance. Vous vous déciderez donc par la comparaison de ce que coutera le transport par l'une ou par l'autre route, en considérant pourtant et plaçant en première ligne la plus grande sûreté de la conservation de l'envoi.

Depuis le 1^{er} janvier, je ne suis plus chargé que de la justice. Le ministère de l'Intérieur est rempli par M^r de Wolffradt²⁶⁸. Je veillerai à ce qu'il fasse passer à M^r Rolland les 2400^{fr} qui lui sont dus.

Il me reste, Monsieur, à vous remercier des soins que vous avez bien voulu me donner pour cette statue et pour nous choisir un architecte. Je suis extrêmement content de M^r Grandjean. Je voudrais que tout le monde reconnu autant que moi ses talens, et qu'il ne se trouvât pas ici en concurrence avec trois architectes sur lesquels toute préférence et même l'exclusive lui seroit due.

²⁶⁷ Aire sur la Lys.

²⁶⁸ Wolffradt, ministre de l'intérieur.

Agréez, Monsieur, l'assurance de tous les sentimens d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur de vous saluer.

[*signé*] Siméon

**58• Grandjean de Montigny à Dominique Vivant Denon,
Cassel, 5 décembre 1809²⁶⁹**

Cassel, ce 5 décembre 1809 ./.

Grandjean de Montigny, premier architecte du Roi, à Monsieur²⁷⁰
Denon, Directeur général des Musées de France

Monsieur le Directeur général,

Si je n'eusse craint de devenir importun, j'aurai eu l'honneur de vous remercier de l'aimable accueil que votre lettre me procura auprès de M.^r Siméon²⁷¹.

C'est encore par suite de l'intérêt qu'il prend à mon sort qu'il me fait devancer le plaisir que j'aurais eu à vous offrir au complet l'ouvrage que je pense publier sur la Salle des États²⁷² que j'ai construite à Cassel.

M.^r Siméon me dit à l'instant qu'il va vous écrire et vous engager à dire un mot en ma faveur au roi de Westphalie²⁷³. C'est ce qui me détermine d'y joindre mes remerciemens de l'intérêt constant que vous avez pris pour moi et à vous envoyer les planches que j'ai déjà faites afin que si vous avez la bonté de m'être utile auprès de S. M. vous ayez un motif qui vous y engage.

J'ai eu le bonheur, à mon arrivée en ce pays, d'être chargé par Sa Majesté d'un monument assez intéressant pour faire la réputation d'un artiste qui trouverait des juges assez éclairés pour le bien juger. Vous savez, Monsieur, combien il est difficile de contenter tout le monde dans son pays, à plus forte raison chez les étrangers, ce qui m'a fait avoir beaucoup de désagrémens jusqu'à ce que l'on puisse me juger, mais tel est le sort

²⁶⁹ Original. Paris, A.N., 20144784/17.

[*en marge, à l'encre brune* :] Premier architecte du roi de Westphalie. [plus bas :] Demande [de] protection auprès du Roi de Westphalie [*et au bas, à l'encre rouge* :] 1809 5 X^{bis}.

[*adresse au dos du dernier f^o* :] A Monsieur, / Monsieur Vivant Denon, Directeur Général des Musées Impériaux / Paris.

²⁷⁰ Seul papier à en-tête connu de Grandjean comme premier architecte du roi, papier où sont imprimés les termes « Cassel ce » / « Grandjean de Montigny, premier Architecte du Roi, à M » et, plus loin, « M ».

²⁷¹ Lettre non conservée contrairement à sa réponse (voir lettre suivante).

²⁷² A.H.V. Grandjean de Montigny, *Plan, coupe élévation et détails de la restauration du palais des États et de sa nouvelle salle à Cassel*, Cassel, Imprimerie royale, 1810.

²⁷³ Jérôme est alors à Paris comme témoin du divorce de son frère avec Joséphine.

des architectes qui le sont avant même que leur pensée se soit manifestée ; tel est celui que j'ai éprouvé. Aujourd'hui que mon monument est achevé, je vois les personnes dont la critique était la plus amère me rendre plus de justice.

Il n'est pas moins vrai que leur critique a pu aller jusqu'au roi et a peut-être diminué la bonne opinion que vous même lui aviez donnée de moi. Ce sont tous ces motifs qui me font de nouveau avoir recours à votre indulgente amitié. J'ose espérer que vous vous employerez pour raffermir dans l'esprit de S. M. la bonne opinion que tous les gens de goût avaient bien voulu lui donner de mes faibles talents.

Agréez d'avance mes remerciemens et croyez à la reconnaissance de votre respectueux serviteur

[signé] Grandjean de Montigny

59• Denon à Siméon, Paris, 26 décembre 1809²⁷⁴

Le directeur général du musée Napoléon à M. Siméon.

Monsieur,

Les plans que vous m'avez adressés me sont parvenus avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

J'ai vu avec le plus grand plaisir l'ouvrage de M. Grandjean de Montigny²⁷⁵ ; il y a vraiment développé beaucoup de talent et j'applaudis bien sincèrement aux succès qu'il a obtenus. Il m'est trop agréable d'avoir à parler en faveur du vrai mérite pour que je ne saisisse pas cette occasion de dire à Sa Majesté le roi de Westphalie tout le bien que je pense de l'ouvrage de ce jeune architecte ; il est bien juste qu'il recueille dans l'auguste protection de ce prince le prix de sa courageuse persévérance. Je vous remercie à mon particulier de m'avoir mis à même de partager l'intérêt qu'il vous in[s]pire ; c'est à vous seul, Monsieur, qu'il devra ce qui peut en résulter de favorable pour lui. Je ne réclame pour moi que la satisfaction de vous être agréable et de vous prouver la sincérité des sentimens distingués avec lesquels etc.

²⁷⁴ Cité d'après Dupuy, *Le Masne de Chermont*, Williamson 1999, n° [1694], p. 599 (Paris, A.N., anciennes Archives des musées nationaux, ancienne cote *AA7, p. 144).

²⁷⁵ Voir la lettre précédente.

I.4. Premières commandes pour la nouvelle cour westphalienne.

Dès son arrivée aux portes de Cassel le 8 décembre 1807, le couple royal fait une halte à la résidence d'été de Wilhelmshöhe que Jérôme rebaptise sur le champ Napoléonshöhe²⁷⁶. Le soir même, Catherine décrit à son père Frédéric I^{er}²⁷⁷ ce palais qu'elle vient de découvrir :

Comme mon premier soin en arrivant ici hier a été de me coucher, je n'ai pu voir encore en détail les beautés de ce lieu. Vis-à-vis d'un de mes cabinets, qui sera dans la suite celui de ma bibliothèque, je vois le Belvédère, où il y a en haut l'Hercule et au-dessous l'Aqueduc, à gauche la Bärenburg²⁷⁸ et à droite le temple de la Sibylle²⁷⁹. Tout cela me paraît tenir du magique, tout cela me paraît beau, par contre le château est triste et bien mal distribué. Comme l'on a eu grand soin d'ôter presque tous les meubles, tableaux, statues, d'un peu de prix, tout ce château a l'air absolument dévasté, car il ne nous reste à la lettre dans ce moment-ci que les quatre murs et quelques mauvaises chaises et sofas. Il n'y a que la grande salle qui sépare les deux appartements où l'on ait laissé quelques vases en marbre et en porcelaine.²⁸⁰

Publiée en 1883, cette correspondance constitue aujourd'hui l'unique source sur l'installation du couple royal en Westphalie, nous offrant ainsi un aperçu général de l'état des résidences casseloises à leur arrivée. Dans une lettre datée du 18 décembre 1807, c'est au tour de la vieille résidence au cœur de la capitale d'être décrite par Catherine :

Nous sommes à Cassel depuis le 10, le froid ayant été trop vif pour pouvoir rester plus longtemps à Napoléonshöhe (autrefois Weissenstein) ; le château de Cassel est réellement tout ce qu'on peut voir d'horrible, il a l'air d'un vieux donjon. La distribution intérieure est assez commode, c'est-à-dire celle de mon appartement, car celle des appartements du roi est effroyable. Il n'y a que deux salons qui soient assez bien meublés, le reste est affreux, et l'on voit dans les moindres des choses la lésine, l'avarice sordide de l'ex-électeur. A peine ai-je seulement pu me procurer une mauvaise table en bois de sapin laqué en blanc. Dans toute la ville

²⁷⁶ Lettre de Jérôme à Napoléon, Napoléonshöhe, 8 décembre 1807 : « J'ai cru devoir changer le titre de Wilhems, qui rappelait le nom de l'ancien Électeur, et lui ai donné celui de Napoléonshöhe, qui paraît plaire aux habitants et qui rappelle de qui je tiens mon royaume » (Du Casse, 1861-1866 (note 16), tome 3 (1862), p. 111).

²⁷⁷ Elle correspond régulièrement avec lui depuis son départ de Stuttgart en août 1807.

²⁷⁸ Le château néo-gothique dit Löwenburg ?

²⁷⁹ Tous édifices de la partie ouest du parc.

²⁸⁰ Lettre de Catherine à son père, Cassel, château de Weissenstein, 8 décembre 1807, Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 95-96.

de Cassel, je n'ai pu trouver un bureau pour écrire, il faut tout faire venir de Francfort ou de Paris, car l'on ne peut même trouver ici un bout de ruban, et quand l'on demande pourquoi, la réponse est que l'ex-électeur ne pouvait souffrir et ne souffrait aucun luxe à la cour. Cette simplicité est digne de l'âge d'or, mais il est seulement fâcheux que nous vivions dans celui de fer²⁸¹.

Des travaux sont donc nécessaires avant toute installation. En février 1808, Catherine demande, en vain, à son père l'autorisation d'employer à cette fin les services de son architecte Nicolas Frédéric Thouret²⁸².

En réponse à sa lettre sur Napoléonshöhe, Frédéric décide de lui envoyer quelques meubles :

Ma très chère fille, c'est avec bien du plaisir que j'ai vu par votre dernière lettre votre heureuse arrivée à Wilhelmshöhe et que vous voilà enfin chez vous ; quoique la peinture que vous me faites du château et de son ameublement ne soit pas attrayante et que je craigne que celui de Cassel ne vous offre pas de grandes ressources, il sera facile peu à peu de remédier à ce mal-là et de vous procurer les agréments nécessaires ; l'essentiel est d'abord de se trouver chez soi, le reste vient après ; si je puis vous aider là-dessus, ma chère enfant, vous ne doutez pas du plaisir que j'y aurai. Pour commencer, j'ai fait joindre au transport de meubles qui part pour vous aujourd'hui deux encoignures faites ici de bronze et de

²⁸¹ Lettre de Catherine à son père, Cassel, 18 décembre 1807, Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 98-99.

²⁸² Catherine écrit en effet de Cassel à son père, le 2 février 1808 : «[...] notre vieux donjon a besoin de grandes réparations, pour lesquelles le roi voudrait consulter un habile architecte et décorateur. Vous savez combien le roi a été enchanté de la beauté du palais de Stuttgart ; je l'ai encouragé à vous prier d'avoir la bonté de permettre à votre architecte Thouret de venir passer deux ou trois mois ici afin de rendre notre donjon d'ici et le château de Napoléonshöhe et de Catharinenthal du moins logeables ; nous n'avons pas à Napoléonshöhe les meubles de première nécessité ; le roi y met et veut y mettre la plus sévère économie, et ne voudrait pas faire peut-être des dépenses inutiles là-dessus avant d'avoir consulté un homme de goût, et je crois que Thouret remplira parfaitement les intentions du roi ; limitez, je vous en supplie, mon très chère père, son congé selon le besoin que vous pouvez en avoir ; il suffit, pour le premier moment, qu'il indique les changements et les achats à faire, le roi vous en aurait écrit lui-même, mais il craint de vous paraître indiscret ; j'y suis d'ailleurs personnellement intéressé à cause de l'arrangement de Catharinenthal que le roi a bien voulu m'abandonner », Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 110-112. Frédéric lui répond de Stuttgart, le 14 février : « [...] je suis bien fâché de ne pouvoir vous envoyer l'architecte Thouret, mais il est essentiellement nécessaire ici, d'abord pour l'arrangement d'une chapelle protestante, que je fais faire dans l'ancienne Académie, puis pour la bâtisse de l'église catholique dans la rue Royale ; enfin pour la construction d'un pavillon que je fais à Monrepos, ce qui l'occupera beaucoup pendant 6 à 8 mois au moins ; vous trouverez facilement quelqu'un pour le remplacer soit à Cassel soit à Brunswick, où je sais que feu mon beau-père avait un fort habile homme dans ce genre », *ibid.*, tome 2 (1887), p. 57. Peut-être que le roi parle ici de Krahe.

bois du pays, qui, j'espère, vous plairont et que je vous prie de recevoir pour vos étrennes, ainsi que les deux paires de ciseaux ci-jointes, aussi ouvrage d'ici, que le reine reconnaît rivaliser avec l'Angleterre²⁸³.

Au début de janvier 1808, Catherine ayant réceptionné ces meubles qui la ravissent, répond à son père :

Mon très cher père, ma reconnaissance est bien vive, bien tendre pour le charmant cadeau que vous avez bien voulu joindre au transport de mes meubles, qui sont très heureusement arrivés de Stuttgart ; les deux petites encoignures font l'ornement d'un de mes petits salons, mais elles contrastent singulièrement avec les vieux et anciens meubles qui s'y trouvent encore. J'espère que dans quelque temps nous serons parfaitement arrangés, et je suis bien de l'avis qu'un chez soi, si mauvais qu'il fût, est préférable à dix châteaux magnifiquement meublés, arrangés, qui ne vous appartiennent pas²⁸⁴.

Le *Journal de l'Empire* du 10 septembre 1807 nous apprend toutefois qu'au 1^{er} septembre, il est arrivé à Cassel « depuis quelques jours, [...] plusieurs transports considérables de meubles, venant de Paris ; ils sont destinés à l'ameublement du ci-devant palais électoral, où l'on travaille à différentes améliorations et embellissements. Il arrive aussi journellement de Stuttgart beaucoup de chariots chargés d'effets précieux. On s'occupe également à mettre le château de Wilhelmshöhe en état de recevoir les augustes époux, qui, à ce que l'on présume, ne tarderont pas d'y arriver »²⁸⁵.

Malheureusement, la seule commande qui nous connue à ce jour concernant l'aménagement des palais pour l'année 1808 consiste en une demande de

²⁸³ Lettre de Frédéric à Catherine, Stuttgart, 24 décembre 1807, *ibid.*, p. 51-52.

²⁸⁴ Lettre de Catherine à son père, Cassel, 5 janvier 1808, *ibid.*, p. 106. En février, Catherine reçoit de nouveaux meubles en février : « Mon très cher père, monsieur de Gemmingen vient de me remettre le beau meuble que vous voulez bien me donner, il est réellement magnifique et me fait le plus grand plaisir. C'est à Napoléonshöhe que je viens de le recevoir », lettre de Catherine à son père, Napoléonshöhe, 22 février 1808, *ibid.*, tome 1 (1886), p. 115-116. Ce mobilier n'est pas localisé. Quant à Ludwig, baron de Gemmingen, il est ministre de Wurtemberg à Cassel.

²⁸⁵ *Journal de l'Empire*, 10 septembre 1807, p. 1. L'édition du 21 novembre nous informe que « M. de Meyronnet, grand maréchal du palais du roi de Westphalie, deux écuyers et trois voitures du service de S. M., ont traversé Nancy, se rendant à Stuttgart, et de là à Cassel » (p. 2) ; celle du 24 nous apprend aussi qu'une « partie des équipages de S. M. le roi de Westphalie s'est mise hier en route pour Cassel. » (p. 2) et celle du 30, citant un article du *Hessische Zeitung* (daté de Cassel, 18 novembre) que « plusieurs personnes de la suite de S. M. le roi de Westphalie, viennent d'arriver dans cette capitale, avec huit voitures de la cour. » (p. 2).

quinquets adressée de Cassel le 19 juillet par l'intendant général Laflèche à la maison parisienne Girard frères, « rue de Richelieu à Paris »²⁸⁶.

La correspondance de Laflèche pour ces années 1807-1809 nous fait donc cruellement défaut d'autant que celui-ci semble avoir aussi été chargé par Jérôme de toutes ses premières commandes artistiques²⁸⁷.

Catherine ment donc à son père en décembre 1808 lorsqu'elle lui déclare que « jusqu'à présent le roi n'a pu encore s'occuper de tous ces objets relatifs aux beaux-arts ; ce pays a été entièrement dépouillé, et le roi, par une sage économie, s'occupe d'abord de choses plus essentielles »²⁸⁸. En mars 1808, Jérôme passe commande par son intendant d'un portrait de l'empereur à Jacques-Louis David (sans doute le tableau inachevé conservé à Cassel, MHK²⁸⁹)²⁹⁰ après lui avoir certainement demandé plus tôt un de lui-même à Antoine-Jean Gros. *Le Journal du Commerce, de politique et de littérature* du 14 avril nous apprend en effet que « M. Gros²⁹¹, un de nos

286 « Je vous ai adressé, Messieurs, une nouvelle demande pour des lampes et des quinquets. Je vous prie de mettre à cette commission une célérité ordinaire, et de m'expédier de suite ce qui sera prêt. Si vous avez besoin de quelques avances vous pourrez fournir sur moi la somme de quatre à cinq mille francs », Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 38, ff° 18-19. La maison apparaît dans *l'Almanach du commerce de Paris* 1809 (p. 212) dans la rubrique « Lampistes » sous le nom « Girard frères et comp., lampes hydrostatiques, rue de Richelieu, 78 ».

287 Rappelons qu'il charge aussi Klenze de ses premiers travaux à Napoléonshöhe, voir Buttler, 1986, (note 219) p. 206, n. 6.

288 Lettre de Catherine à son père, Cassel, 11 décembre 1808, Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 197. Dans ce même courrier, elle avoue être « bien fâchée de la mort du pauvre Scheffauer ; c'est une très grande perte, et qui m'inspire d'autant plus de regrets qu'elle vous est sûrement bien sensible. Je vous remercie infiniment de la bonté que vous voulez avoir de m'envoyer les bas-reliefs : ils vont devenir infiniment précieux par leur rareté », *ibid.* Ces bas-reliefs de Philipp Jacob Scheffauer, sculpteur de la cour de Wurtemberg et élève de Dannecker, ne sont pas localisés. Cependant, Millin rapporte dans son périodique du *Magasin encyclopédique* que « S. M. le roi de Wirtemberg a fait don à S. M. le Roi de Westphalie, du groupe de *l'Amour et de Psyché* et d'une *Vénus endormie*, exécutés par M. Scheffauer », *Magasin encyclopédique*, 1808, tome 1, p. 141.

Catherine ajoute : « l'exposition du Louvre de cette année, qui est, dit-on, superbe, aura encore stimulé le talent de Hetsch et il n'y a pas de doute qu'il ne fasse de très grands progrès », Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 2), tome 1 (1886), p. 197. Philipp Friedrich Hetsch (1758-1839) est un peintre de la cour de Wurtemberg.

289 Huile sur toile, H. 1,17 x L. 0,88 m, Cassel, Museumslandchaft Hessen Kassel, Inv.-Nr. 1875/836.

290 Laflèche écrit à David le 20 mars 1808 une des rares lettres de sa main qui nous soit parvenue, bien que sous la forme d'une copie : « Sa Majesté le Roi de Westphalie me charge de vous faire la demande du portrait en pied de l'Empereur son frère pour être exposé dans le Grand Salon du château de Napoleonshöhe. C'est avec beaucoup de joie et un peu d'orgueil que je me suis vu chargé par Sa Majesté d'une commission aussi honorable. Elle me procure l'heureuse occasion de me féliciter de sa confiance, et de vous témoigner, Monsieur, l'admiration dont je suis pénétré pour votre beau talent », Paris, Bibliothèque Nationale, Département des manuscrits occidentaux, ms., n.a.fr. 6607, f° 294 r. Cette copie fut rédigée par le petit-fils de l'artiste, Jacques Louis Jules David, pour la rédaction de sa biographie *Le peintre Louis David, 1748-1825: souvenirs & documents inédits*, Paris, V. Havard, 1880. Ce document ne fut toutefois pas publié en 1880 mais cité pour la première fois en 1983 par Philippe Bordes et Alain Pougetoux, « Les portraits de *Napoléon en habits impériaux* par Jacques-Louis David », *Gazette des Beaux-Arts*, 102/1374-1375, juillet-août 1983, p. 25.

291 Antoine-Jean Gros (1771-1835).

peintres les plus distingués, vient de terminer un tableau qui ajoutera, dit-on, encore à sa réputation : ce tableau représente S. M. le roi de Westphalie à cheval, avec tous les attributs de la souveraineté »²⁹². Cette œuvre orne en 1812 le palais de Napoléonshöhe et y est encore conservé (Cassel, MHK²⁹³).

En outre, en mai 1809, l'intendant est chargé d'aménager une autre résidence royale : le château de Brunswick²⁹⁴.

Enfin, certains des premiers achats sont payés avec retard et peuvent donc apparaître sommairement dans le solde des comptes de l'intendant mené dès 1809 par Étienne-Jules Cousin de Marinville sur ordre de Jérôme.

Marinville débute sa carrière auprès de Jérôme comme secrétaire du cabinet et des commandements du roi de 1807 à 1809.²⁹⁵ C'est à ce titre qu'il signe dès 1808 la nomination de Jacob Grimm comme bibliothécaire du roi²⁹⁶. En 1806, Jacob Grimm occupe en effet un poste au Conseil de guerre hessois de Cassel que l'occupation française et la création du royaume de Westphalie transforme en commissariat général. « Plus familier que [ses] collègues avec la langue française²⁹⁷ », il est rapidement surchargé de travail alors qu'il trouve « l'étude des lois françaises odieuse ». Il pétitionne donc rapidement auprès de Siméon²⁹⁸, avant de démissionner²⁹⁹. Selon J. Grimm, c'est le ministre-secrétaire d'État Jean de Müller qui joua alors les intermédiaires entre lui et Marinville pour qu'il le charge donc dès le 29 juin 1808 du « soin et [de] la surveillance de la bibliothèque de S. M., à Napoléonshöhe »³⁰⁰.

²⁹² *Journal du Commerce, de politique et de littérature*, n° 105, jeudi 14 avril 1808, p. 418. Voir à ce sujet, notre étude de ce portrait (à paraître).

²⁹³ Huile sur toile, H. 3,21 x L. 2,65 m, Cassel, Museumslandchaft Hessen Kassel, Inv.-Nr. 1875/971.

²⁹⁴ « Man erwartet Mobilienhändler aus Paris, um die königlichen Apartement mit den elegantesten Meublen zu versehen », *Journal des Luxus und der Moden*, mai 1809, p. 274. L'extrait est tiré d'un article intitulé « Gemälde von Braunschweig in seinem jeßigen Zustande », *ibid.*, p. 271-284. L'intendant général est en effet chargé de répartir entre le château et le Musée les œuvres restantes de la collection de tableaux de la galerie princière de Salzdahlen non saisis par Denon pour le Musée Napoléon en 1806, voir *Savoy* 1999, p. 30-31.

²⁹⁵ Il obtient son premier emploi public à l'âge de 18 ans en devenant expéditionnaire au secrétariat du Bureau central du canton de Paris en pluviose/germinal an VI (janvier-avril 1798), dont son père était sans doute l'un des administrateurs, Ms Masson 42, f° 210r.

²⁹⁶ **61• Nomination par Marinville de Jacob Grimm comme bibliothécaire du palais de Napoléonshöhe, Cassel, 29 Juin 1808.**

²⁹⁷ Jacob Grimm, « *Selbstbiographie* », dans Karl Wilhelm Justi, *Grundlage zu einer hessischen Gelehrten-, Schriftsteller- und Künstler-Geschichte vom Jahre 1808 bis zum Jahre 1830 : Fortsetzung von Strieder's hessischer Gelehrten- und Schriftsteller-Geschichte und Nachträge zu diesem Werke*, Marburg 1831, tome 19, p. 155.

²⁹⁸ HStAM, Bestand 75 Nr. 51.

²⁹⁹ Grimm, 1831 (note 298), p. 155.

³⁰⁰ Cat. exp. Cassel, 2008 (note 200), notice n° 354, p. 431. Des archives de son activité en tant que bibliothécaire de Jérôme sont actuellement éditées par l'Arbeitsstelle Grimm-Briefwechsel am Institut für deutsche Literatur de la Humboldt-Universität de Berlin.

Cependant, ce sont surtout les papiers de Marinville en tant que chambellan et maître de sa garde-robe qui nous intéressent, nous renseignant sur les charges qu'il occupe à partir de janvier 1809. Le bulletin du 17 mars 1809 que Charles-Frédéric Reinhard, ministre français à Cassel, adresse à son ministre en France, nous apprend aussi que « M. de *Marinville*, secrétaire intime du roi, qu'on dit être employé aussi pour une certaine partie des plaisirs de S. M., est devenu gardien de la cassette du roi, à la place de M. *Duchambon*³⁰¹, dont les représentations quelquefois un peu importunes avaient déplu. Cependant M. *Duchambon* reste trésorier général de la Couronne³⁰² ». En 1813, le rapport d'un espion français conservé dans les archives de la police impériale à Paris, présente le « directeur de la garde-robe du roi » comme une personne qui, « sous les rapports politiques [,] n'a jamais été remarqué d'aucune manière ; il a paru se soucier à gagner de l'argent dans la direction d'un petit domaine privé du roi dont il était chargé³⁰³ et dans les affaires de cœur, ayant souvent été chargé de procurer à son maître des femmes et de les payer³⁰⁴ ». Il semble néanmoins que Marinville doit surtout son ascension à ses capacités comptables. Si sa correspondance conservée ne nous apprend rien sur les aventures amoureuses du roi, elle nous permet en effet d'entrer dans l'intimité de l'activité du service de la garde-robe du souverain tout en conservant le témoignage de certaines commandes artistiques et d'ameublement pour les palais westphaliens, du fait notamment de l'efficace travail de Marinville pour mieux gérer les comptes déficitaires de la caisse particulière de Jérôme.

Dès la fin de l'année 1809, il est ainsi chargé de réviser et solder les dettes parisiennes du roi remontant parfois à 1808. En juillet 1809, on compte 150 000 Fr d'arriérés de paiement rien que pour la liste civile³⁰⁵. Si, en décembre 1809, Marinville doit séjourner dans la capitale impériale, c'est aussi pour renégocier urgemment auprès de l'Empereur des conditions

301 Antoine Borel Duchambon (1748-1849) apparaît dans *l'Almanach royal de Westphalie* de 1813 comme « Baron de Retterode, contrôleur général de l'administration de la liste civile » (*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1813*, Cassel 1813, p. 401). Il avait été intendant général des princes de Lucques à Paris, poste ultérieurement occupé par Jean-Charles Rolier.

302 Albert Du Casse, *Les rois frères de Napoléon I^{er} : Documents inédits relatifs au Premier Empire*, Paris 1883, p. 252.

303 Sans doute Schönfeld.

304 Rapport anonyme du 24 novembre 1813, Paris, A. N., F⁷ 3053.

305 **91 • Extrait des registres de décisions du roi Jérôme, Erfurt, 17 juillet 1809.**

de remboursement d'un prêt de 1,8 millions de francs contracté auprès de la Caisse d'amortissement³⁰⁶ et dont il reste alors encore 1,5 millions à rembourser³⁰⁷.

En effet, en 1807, Napoléon autorise son frère à emprunter 1,8 million de Fr pour son voyage et son installation à Cassel. Jérôme espère sans doute alors les rembourser sans trop de peine, car il doit recevoir en Westphalie les 5 millions de Fr que lui alloue le budget de l'État pour sa liste civile. Mais à son arrivé, il trouve les caisses vides ; le nouvel État est même endetté à hauteur de 9 millions de Fr³⁰⁸ ! Les territoires réunis sortent en effet exsangues du dernier conflit ; qui plus est, Napoléon s'accapare rapidement l'essentiel des revenus du royaume, créant même des dotations en Westphalie sur les domaines princiers qu'il s'octroie³⁰⁹.

Jérôme peut d'autant moins rembourser son emprunt parisien qu'il a dépensé et continue de dépenser de manière effrénée. Il décide alors d'emprunter à nouveau 2 millions mais auprès d'Israël Jacobson, banquier et conseiller privé du trésor westphalien³¹⁰ – pour rembourser Paris et calmer un frère irrité par son insolvabilité³¹¹.

Concernant maintenant les achats parisiens du roi cités dans les papiers de Marinville, ils ont pour intermédiaire principal Jean-Charles Rolier, l'intendant général de Madame Mère, puis le père du chambellan westphalien, Nicolas Martin Antoine Cousin de Marinville, lorsqu'il est décidé de créer une charge propre d'intendant particulier de Jérôme à Paris³¹².

³⁰⁶ Ms Masson 38, f° 15 et 17.

³⁰⁷ **111 • Rapport de Marinville au roi Jérôme, Paris, 21 décembre 1809.**

Cette somme est considérée comme partie intégrante des dettes du royaume de Westphalie (lettre de la Bouillerie à Marinville, Paris, 31 décembre 1809, Ms Masson 40, f° 57r.).

Par ailleurs, le roi doit en sus 3 178,32 fr (lettre de la Bouillerie à Marinville, Paris, 8 janvier 1810, Ms Masson 40, f° 60 r.) pour paiement des frais du premier engagement de 300 000 fr en 41 effets payables en décembre et janvier 1809 (note de la Caisse d'amortissement, [Paris, 31 décembre 1810 ?], Ms Masson 40, f° 61r.)

³⁰⁸ Du Casse, 1883 (note 302), p. 206.

³⁰⁹ C'est ainsi que Denon deviendra baron avec une dotation en Westphalie.

³¹⁰ Grand réformateur israélite, il joua un rôle fondamental dans les décrets pionniers d'émancipation des Juifs de Westphalie en 1808, Rotraud Ries, « “Und die Gesänge Zions werden in Westfalen Gebirgen in lauten Tönen erschallen.”, Der Modellstaat als Raum rechtlicher Gleichstellung und jüdischer Reformpolitik », cat. exp. Cassel, 2008 (note 200), p. 135-141.

³¹¹ Du Casse, 1883 (note 307), p. 110, 134, 210, 219, 260-261 et *Un roi qui s'amusaît et la cour de Westphalie de 1807 à 1813, par un indiscret*, Paris 1888, p. 34-35 (voir en particulier la note 1, p. 260). Sur le remboursement de cet emprunt et les constantes récriminations de Napoléon à Jérôme à ce sujet, ainsi que ses critiques répétées sur son train de vie, voir aussi la *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte, tome 7 : 1807*, Paris 2010, p. 1291. D'autres pièces non transcrites ici sont conservées dans les *Papiers Marinville* de la Bibliothèque Thiers, Fondation Dosne.

³¹² Nicolas Cousin de Marinville avait en fait été inspecteur des régies du roi. Ce serait de son union avec Françoise Victoire Leduc que serait né Marinville, Marie-Hélène Trouvelot et al., *Les Cousin*, Paris 1993, p. 92.

En 1809, l'autre tâche principale de Marinville est de réorganiser le service de la garde-robe. Pour cette mission, il est principalement en correspondance régulière avec le Grand chambellan, de qui il dépend, charge conjointement occupée par le comte de Truchsess-Waldburg et le trésorier général de la Couronne, Duchambon (qu'il aurait donc partiellement remplacé).

Marinville passe parfois directement commande aux fournisseurs du roi à Paris, notamment à Nitot, même si ce dernier trouve nécessaire d'ouvrir un temps une succursale à Cassel. Ce joaillier est principalement chargé de confectionner des décorations d'ordres et en premier lieu, celles du nouvel ordre royal de la Couronne de Westphalie³¹³, dont le grand collier en diamants pour Jérôme³¹⁴.

Dès cette époque, on peut remarquer que la liste des fournisseurs se germanise, pour preuve : l'achat pour 10 000 Fr d'un manteau royal au sieur Kronckhaus et la commande de rubans pour décorations à Sulzer et compagnie, fabricant de soierie à Magdebourg, qui doit dès lors s'efforcer « de justifier la préférence donnée à sa fabrique en cette occasion³¹⁵ ».

C'est sans doute en tant que responsable de l'emploi des sommes de la caisse particulière du roi que Marinville gère aussi les dépenses du domaine particulier de Jérôme à Schönfeld, payant ainsi les travaux effectués en ce lieu par Klenze³¹⁶.

[G.N.]

³¹³ *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, éd. par Christophe Beyeler et Guillaume Nicoud, cat. exp. Fontainebleau, château de Fontainebleau, Paris 2008, p. 138-139.

³¹⁴ **97• Marinville à Nitot, Napoléonshöhe, 17 août 1809** et *ibid.*, p. 70.

³¹⁵ **94• Marinville à Sulzer et compagnie, fabricant de soierie à Magdebourg, Napoléonshöhe, 3 août 1809.**

³¹⁶ **112• Compte des recettes et dépenses du roi Jérôme établi par Marinville, Paris, 30 novembre 1809.**

60• Le général Étienne Marie Antoine Champion, comte de Nansouty (1768-1815), à Marinville, Paris, 1^{er} janvier 1809³¹⁷

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer et la tabatière ornée du portrait du roi que vous m'envoyez en son nom³¹⁸. Je vous prie de mettre aux pieds de Sa Majesté ma respectueuse reconnaissance et lui dire le prix que < j'attribue ? > à cette preuve de sa bonté,

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération
[signé] Nansouty

Paris, ce 1^{er} janvier 1809

61• Nomination par Marinville de Jacob Grimm comme bibliothécaire du palais de Napoléonshöhe, Cassel, 29 Juin 1808³¹⁹

Le secrétaire du cabinet et des commandements du Roi, chargé de sa bibliothèque, confie à compter de ce jour, à Monsieur Grimm, le soin et la surveillance de la bibliothèque de S. M., à Napoléonshöhe.

Il exécutera directement les ordres que je pourrai lui donner, et rendra compte de ses opérations qu'à moi seul.

Il se fera remettre les clefs de ladite bibliothèque, et donnera, après s'être assuré de son état, décharge de toute responsabilité, à la personne qui en était précédemment chargée.

En foi de quoi, et pour qu'il le représente, s'il était nécessaire, je lui ai délivré le présent, en vertu du pouvoir qui m'ont été confiés par Sa Majesté.

À Cassel, le 29 juin, an 1808.

Le secrétaire du cabinet etc.

[signé] Cousin de Marinville

³¹⁷ Original, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 40, ff^o 18r-19v.

[ajouté en marge, au f^o 19v :] C^{te} Nansouty / (Erfurt) / 1809.

³¹⁸ Pièce non localisée à ce jour mais Jean-Baptiste-Jacques Augustin a réalisé au moins une miniature sur ivoire représentant Jérôme en 1808 et ce type d'œuvre aurait très bien pu être montée sur une tabatière, voir note 371.

³¹⁹ Original. En-tête aux armes de Westphalie et au bas, cachet à la cire rouge de Marinville ; Berlin, Staatsbibliothek zu Berlin – Preußischer Kulturbesitz, Handschriftenabteilung, Nachlass Grimm 365, pièce 4. Publié sans transcription dans cat. exp. Cassel, 2008 (note 200), notice n^o 354, p. 431.

62• Règlement par Marinville du service intérieur des valets de chambre du roi, Cassel, 1^{er} janvier 1809³²⁰

Règlement du service intérieur des valets de chambre du roi

Art. 1

À compter du 1^{er} janvier 1809, le service intérieur de S. M. sera composé, savoir :

	/	Colin
de 3 valets de chambre	/	Willt ³²¹
	/	Tricot

d'un concierge de garde-robe Guerin
et d'un valet de garde-robe Desplanches

Des valets de chambre

Art. 2.

Les 3 valets de chambre auront un traitement de 2000^{fr} par an et mangeront avec les femmes de chambre de S. M. la reine.

Art. 3.

Ils rempliront tour à tour les fonctions de 1^{er} valet de chambre du roi, c'est-à-dire, que celui de jour habillera et déshabillera le roi, tandis que les 2 autres lui donneront ou recevront de lui les objets dont S. M. devra se revêtir ou qu'elle quittera le soir.

Art. 4.

Le valet de chambre de jour sera distingué par un frac brodé au collet, aux manches et le long de l'habit, tandis que les 2 autres ne porteront que le frac brodé aux manches et au collet.

Art. 5.

Le service des valets de chambre du jour commencera après la toilette de S. M. et ne cessera que le lendemain matin après la toilette.

Art. 6.

Le valet de chambre de service couchera dans l'antichambre qui précède la chambre à coucher du roi.

Art. 7.

Les jours de représentation ou de cérémonies, les 3 valets de chambre du roi porteront le frac brodé le long de l'habit.

Art. 8.

Il est expressément défendu aux valets de chambre du roi de recevoir

³²⁰ Minute, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 41, ff^o 101v-102v / p. 2-4.

Cette lettre est la première que nous publions d'un registre de correspondance de Marinville pour les années 1809 à 1812 portant comme titre, au f^o 100r : « Correspondance / 1809, 1810, 11, et 1812 » ; dorénavant résumé en *Correspondance* pour toute transcription ultérieure.

³²¹ Lire Willt.

aucun cadeau ni gratification, sans avoir demandé et obtenu l'autorisation du secrétaire du cabinet et des commandements, chargé de la garde-robe.

Art. 9

Il leur est également enjoint de ne faire aucun achat, ni fournitures pour le service intérieur de S. M., sans l'autorisation du secrétaire du cabinet et des commandements.

Art. 10

Les 3 valets de chambre du roi auront par tiers égal les profits de la garde-robe réformée du roi, sur laquelle ils donneront tous les ans, un habit neuf au valet de garde-robe.

Du concierge de la garde-robe.

Art. 11

Le concierge de la garde-robe aura un traitement de 2000^{fr} par an.

Art. 12.

Il continuera à exercer ses mêmes fonctions concurremment avec le valet de garde-robe.

Art. 13.

Il aura soin de tenir dans le plus grand ordre tous les objets qui lui seront confiés et en répondra vis-à-vis le secrétaire du cabinet et des commandements qui visitera de tems en tems la garde-robe pour s'assurer de sa bonne tenue.

Art. 14

Il prendra l'ordre du secrétaire du cabinet et des commandements pour tout ce qui sera relatif aux demandes extraordinaires qui pourroient lui être faites par les valets de chambre du roi.

Art. 15

Il se fera donner un reçu de tous les effets qui lui seront demandés par les valets de chambre du roi pour le service ordinaire, et dès lors, ceux-ci en deviendront responsables vis-à-vis de lui.

Art. 16.

Aucune fourniture ne sera faite sans un bon du secrétaire du cabinet et des commandements et le concierge de la garde-robe ne pourra la recevoir sous aucun prétexte que lorsque les fournisseurs lui remettront ces bons à l'appui de leurs livraisons.

Art : 17.

Le concierge de la garde-robe remettra chaque jour au secrétaire du cabinet et commandements, la situation de l'entrée et de la sortie des effets de la garde-robe.

Cassel, le 1^{er} janvier 1809

Le secrétaire du cabinet et des commandements
chargé de la garde-robe
(signé) Cousin de Marinville

63• Le Grand chambellan, comte de Waldburg-Truchsess, à Marinville, Cassel, 13 janvier 1809³²²

Service	
du	Royaume de Westphalie
Grand-chambellan	
—	MAISON DU ROI
Chambellans	
—	Cassel, le 13 janvier, an 1809
ENREGISTRÉ	
<Lit. ?> A. N° 84.	

Monsieur !

Sa Majesté le roi voulant vous décorer de sa clef de chambellan³²³, je m'acquitte de ses ordres en vous l'envoyant sous ce pli et en me félicitant de voir rapprocher par là les relations entre vous et moi. Je profite de cette agréable occasion pour vous réitérer, Monsieur, les assur[a]nces de ma considération distinguée.

Le comte de Waldbourg-Truchsess

À M^r Cousin de Marinville, secrétaire de cabinet et des commandements.

64• Marinville au Grand chambellan, Cassel, 13 janvier 1809³²⁴

J'ai l'honneur d'envoyer à V. E. deux clefs de chambellan que j'ai trouvées dans la garde-robe de S. M. lors de l'inventaire que j'en ai fait.

Je vous prie, V. E., d'agréer l'assurance de mes considérations distinguées.

Le secrétaire du cabinet etc.

³²² Original, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 40, f° 24r.

[*en marge, en haut, à gauche* :] 5.

[*au f° 25v* :] Lettre de S. E. le Grand Chambellan m'adressant la clef de Chambellan / 1809.

³²³ Pour un exemplaire attribué à Nitot, voir cat. exp. Cassel, 2008 (note 200), n° 250, p. 356.

³²⁴ *Correspondance*, p. 1.

[*en marge* :] N° 1.

65• Marinville au grand chambellan, Cassel, 21 janvier 1809³²⁵

Cassel, le 21 janvier
Monsieur le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. E. copie des instructions que j'ai données aux valets de chambre et au concierge de la garde-robe du roi, conformément aux ordres que S. M. m'avoit particulièrement donnée Elle-même.

V. Ex. verra que le service intérieur de S. M. est maintenant composé ainsi qu'il suit :

3 valets de chambre du roi		
Colin, Wilt ³²⁶ et Tricot à 2000 ^{fr} par an		6000 ^{fr}
1 concierge de la garde-robe (Guerin)		2000
1 valet de garde-robe (Desplanches)		4200

Total		9200
-------	--	------

Si V. E. n'y voit pas d'inconvénient, je donnerai à chacun d'eux un brevet de leur nomination.

66• Budget par Marinville de la garde-robe du roi pour le mois de janvier 1809³²⁷

Budget du Grand chambellan

État des gages dus aux valets de chambre du roi et aux personnes attachées à la garde-robe pour le mois de janvier 1809.

		Par an	Par mois
Collin	valet de chambre	2000 ^f	166 ^{fr} 66
Wilt	<i>item</i>	2000	166 66
Tricot	<i>item</i>	2000	166 66
Guerin	concierge de garde-robe	2800	233 33
Desplanches	valet de garde-robe	1632	136
		10,432 ^f	869 ^{fr} 31

Vu le présent état, montant à la somme de 869^{fr} 31^c pour le mois de janvier 1809

Le maître de la garde-robe du roi

³²⁵ *Correspondance*, p. 1.

[*en marge* :] N° 2 / Le Grand chambellan.

³²⁶ Lire Wilt.

³²⁷ *Correspondance*, p. 5.

[*en marge* :] An 1809 / Garde-robe du Roi / [N°] 4.

67• Marinville au grand chambellan, Cassel, 1^{er} février 1809³²⁸

Cassel 1^{er} février 1809
Monsieur le grand chambellan,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. E.,

1^o l'état conforme des gages dus aux personnes attachées à la garde-robe du roi montant à 869^{fr} 31^c pour le mois de janvier 1809.

2^o un mémoire de fournitures faites pendant les dix mois par le S^r Legendre, tailleur³²⁹, sur deux bons que je lui ai délivrés, montant à 214 fr que j'ai réduit à 152^{fr}.

Je prie V. E. de vouloir bien me renvoyer le 1^{er} état fautif et la lettre à l'appui.

68• Extrait d'une lettre de Marinville à Jean-Charles Rolier, intendant général de la Maison de Madame mère³³⁰, Cassel, 26 février 1809³³¹

Extrait d'une lettre écrite à Monsieur Rolier le 26 février 1809.

Monsieur,

S. M. m'ordonne de vous écrire de faire faire à Paris et de m'envoyer le plutôt possible douze clefs de chambellan du roi et six clefs de chambellan de la reine pareilles à celle qui ont été faites jusqu'à ce jour.

³²⁸ *Correspondance*, p. 5.

[*en marge* :] M. le Grand chambellan / [N^o] 3.

³²⁹ Le tailleur Legendre est domicilié à Paris, 20 rue de Richelieu, *Almanach du commerce*, Paris 1809, p. 275. Notons que Gustave de Bonnet et Alexandre Delcourt mentionnent dans les *Mémoires d'un pauvre hère* (Paris, 1829, t. 3, p. 83) « MM. Legendre et Mignon, tailleurs du roi de Westphalie à Paris ». Selon le rapport d'espion sur Cousin de Marinville déjà partiellement cité plus haut, celui-ci se serait associé avec le tailleur pour s'enrichir sur les commandes de Jérôme :

« On ma assuré que le nommé Louis... tenant le café Constant, au coin des rues Richelieu & S.^t Honoré, ancien valet de chambre du roi de Westphalie aurait souffleté le M. de Marinville dans la rue Vivienne, il y a un an à peu près ; c'est la femme de ce Louis... qui me l'a dit. Il s'agissait des bénéfiques faits entre le battu, le battant et le tailleur Legendre sur des fournitures faites au roi », Paris, A. N., F⁷ 3053.

³³⁰ Rolier « est chargé par Jérôme de ses mouvements de fonds à Paris » selon Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, Paris 1897-1913, tome 4 (1900), p. 292. Le 21 décembre 1807, il informe Élixa de sa nomination comme intendant particulier de Jérôme (*Regesto del Carteggio privato dei Principi Elisa e Felice Baciocchi : 1803-1814 : Archivio di Stato di Lucca*, éd. par Domenico Corsi Rome, 1963 (Pubblicazioni degli Archivi di Stato / Ministero dell'interno 52), p. 214) alors qu'il serait d'ores et déjà chargé de ses affaires et de celles de Madame Mère. Il aurait remplacé Duchambon auprès des princes de Lucques tandis que Duchambon se serait quant à lui mis au service de Jérôme, *ibid.*, p. 47.

³³¹ *Correspondance*, p. 8.

[*en marge* :] Service du Grand chambellan / M. Rollier a répondu le 28 mars.

Cette dépense étant applicable au budget du Grand chambellan, n'entrera pas dans votre compte et vous vous en ferez rembourser particulièrement par M.^r Duchambon qui est chargé du service en l'absence du Grand chambellan.

69• Marinville à Duchambon, trésorier général de la Couronne, Cassel, 1^{er} avril 1809³³²

Cassel, 1^{er} avril 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état des dépenses concernant la garde-robe du roi, visée par moi dans le courant de mars et montant ensemble à fr 17 946^{fr} 31^c avec chacune des pièces de dépenses qui y sont relatées au nombre de 7³³³.

Vous remarquerez que s'y trouve compris une facture de 13 600^{fr} pour le manteau royal, objet étranger à la garde-robe mais qui d'après l'ordre de S. M. est à imputer sur les dépenses de ce service.

J'ai stipulé dans mon visa [?] que le paiement s'effectueroit de mois en mois par somme de 3 000^{fr}. Cependant comme le fournisseur a besoin de fonds pour le 12 avril, on pourroit lui payer pour premier à compte 4 600^{fr} qui emporteroit l'appoint [?], et lui remettre en même temps le bon de 3 000^{fr} payable dans le mois suivant, afin qu'il pût se procurer les espèces dont il a besoin.

Au reste, il conviendrait peut-être de ne pas entrer en explication avec le S. Kronkhaus³³⁴ sur l'arrêté de son mémoire, parce que cet arrêté ne pourra se faire définitivement que lorsque je serai à même de vous communiquer des renseignements que j'ai demandés sur la valeur du manteau.

Agrérez, Monsieur etc.

³³² *Correspondance*, p. 6-7.

[*en marge* :] M. le trésorier général / n° 4.

³³³ Pièce non localisée.

³³⁴ Kronckhaus.

70• Marinville à Rolier, Cassel, 3 avril 1809³³⁵

Cassel, 3 avril 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me rendre le service d'acheter pour moi à Paris et me faire parvenir par l'occasion la plus prompte 12 éventails de diverses <formes ?> mais tous de belles qualités et de bon goût.

Je destine ces éventails à composer des corbeilles quand cela l'exigera.

Je vous prierai, Monsieur, de vouloir bien me donner avis de l'envoi que vous m'en ferez et de joindre à cette lettre la facture que je viserai à la fin du mois, et < donc ? > le paiement qui sera fait sur le service du Grand chambellan sera ordonné et payé par M^r Duchambon à Cassel.

Je n'ai pas besoin de vous ajouter que cette dépense n'a rien de commun avec les dépenses particulières de S. M.

Agréer, Monsieur...

71• Marinville à Rolier, Cassel, 3 avril 1809³³⁶

Cassel, le 3 avril 1809

Monsieur,

Je vous adresse un éventail que je vous aurai obligation de donner à un ouvrier pour le faire réparer. Vous me feriez plaisir de joindre cet éventail aux douze que je vous ai demandés pour ma lettre de ce jour.

Agréer etc.

72• Marinville à Rolier, Cassel, 4 avril 1809³³⁷

Cassel, le 4 avril 1809

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 28 mars et la facture du S^r Bienais³³⁸, montant à fr 2 496, pour douze clefs de chambellan que je vous avais demandées par une lettre du 26 mars dernier.

³³⁵ *Correspondance*, p. 7.

[*en marge* :] M. Rolier à Paris / N° 5. / Garde-robe du roi.

³³⁶ *Correspondance*, p. 8.

[*en marge* :] M. Rolier à Paris / N° 6.

³³⁷ *Correspondance*, p. 9.

[*en marge* :] M. Rolier à Paris / N° 7.

³³⁸ Biennais, orfèvre de l'Empereur, 283 rue Saint-Honoré, *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 105), p. 241.

Je vous préviens que j'ai visé ledit mémoire après l'avoir réduit à fr 2 400 et que je l'ai envoyé à M.^r Duchambon comme chargé de la comptabilité du service du Grand chambellan ; c'est donc à ce dernier qu'il appartiendra d'acquitter cette somme sur les fonds du budget du Grand chambellan, à Cassel.

Vous ne devez pas porter ce compte sur les dépenses particulières de S. M.

Agrérez, Monsieur, l'assurance etc.

73• Marinville à Rolier, Cassel, 20 avril 1809³³⁹

Cassel, 20 avril 1809

Monsieur,

Je vous ai déjà fait plusieurs demandes comme maître de la garde-robe de S. M.. Ces demandes sont étrangères au service particulier du roi et sont de mon <ressort ?> pour les demandes et de celui du Grand chambellan pour les payements.

Je vous prie donc, lorsque vous me ferez des envois pour ce genre de demandes, ou lorsque vous aurez la complaisance de me répondre à l'égard de certains objets que j'aurais pu vous prier de commander pour moi, de vouloir bien adresser vos lettres en mettant en haut et sur l'enveloppe Service de la garde-robe de S. M.

Vous voudrez bien également m'adresser toutes les factures de ces objets sans jamais les comprendre dans vos comptes. Je les viserai de suite et les ferai payer à Cassel sur le service du Grand chambellan.

Mes lettres pour ces objets portent un autre n° d'ordre et j'ai toujours soin de les appostiller [sic] (Garde-robe de S. M.) afin que vous ne puissiez jamais les confondre avec celles que je vous adresse au nom du roi.

P.-S. -Vous m'obligeriez beaucoup en vous informant et me faisant connaître le prix de la doublure d'hermine et du manteau impérial.

³³⁹ *Correspondance*, p. 9-10.

[en marge :] M. Rolier / N° 8.

74• Marinville à Rolier, Cassel, 21 avril 1809³⁴⁰

Cassel, le 21 avril 1809

Monsieur,

Je viens de recevoir, avec votre lettre du 14, la facture du S^r Lubin³⁴¹ montant à 644^{livres} tournois pour achat de 12 éventails que vous avez bien voulu acheter pour moi à Paris sur les fonds de la garde-robe de S. M.

J'aurais soin de faire payer cette somme à Cassel par M^r Duchambon, chargé par intérim de la comptabilité du Grand chambellan, aussitôt que j'aurai eu cet objet.

Vous n'avez pas besoin de garder de nouvelles factures pour cet objet, qui, d'après cette lettre, est terminé pour V. E. et devient celui du Grand chambellan.

Agréez, etc.

75• Marinville à Duchambon, Cassel, 28 avril 1809³⁴²

Cassel, 28 avril 1809

Monsieur,

Je vous adresse une lettre que S. M. a ouverte et qui vous est écrite par M^r Rolier en votre qualité de chef du service du Grand chambellan.

Les objets mentionnés dans cette lettre ont été commandés par moi, en ma qualité de maître de la garde-robe, et les dépenses en sont imputables sur le service du Grand chambellan.

Je vous prie, M^r, de vouloir bien répondre à M. Rolier que vous accepterez les traites qu'il pourroit tirer sur vous pour ces deux objets que j'ai reçus.

³⁴⁰ *Correspondance*, p. 10.

[*en marge* :] Service du Grand chambellan / M. Rolier / à Paris / N° 9.

³⁴¹ Non identifié.

³⁴² *Correspondance*, p. 11.

[*en marge* :] M. Duchambon à Cassel / N° 10 / Service du Grand chambellan.

76• Marinville à Rolier, Cassel, 29 avril 1809³⁴³

Cassel, le 29 avril 1809

Monsieur,

Je viens de recevoir, y compris celui que je vous avois envoyé pour faire raccomoder, les 13 éventails que contenoit la boîte n° 4 dont vous m'avez annoncé l'envoi et adressé la facture montant à 644^{fr} par vos lettres du 14 et 18 de ce mois.

J'ai rédui [sic] cette facture à 600^{fr} parce que, sur ces 12 éventails, il y en a quatre qui sont on ne peut pas plus communs et de mauvais goût ; et je l'ai visée pour que le montant en soit payé à Cassel par M^r Duchambon chargé de la comptabilité [sic] du Grand chambellan ainsi que je vous en ai prévenu par ma lettre du 21 courant n° 9.

Vous avez fait erreur dans le n° de cette boîte qui, d'après mon journal d'enregistrement de la garde-robe du roi, ne doit être que sous le n° 2. Il paroît que vous avez mal à propos porté cette commande sur les comptes particuliers du roi au lieu de la regarder comme une invitation de faire cet achat pour moi pour le service de la garde-robe.

Je vous prie de faire rectifier cette erreur et de veiller à ce que cet ordre numérique soit suivi exactement dans les envois que vous serez dans le cas de me faire, en ne confondant pas le service de la garde-robe qui est entièrement étranger aux dépenses particulières du roi, avec celui de l'intendance particulière de ses fonds.

Je vous serai obligé de distinguer dans vos lettres les objets relatifs aux comptes particuliers du roi, et ceux qui concernent soit la garde-robe, soit d'autres services de la Maison, et de mettre toujours en tête le service que vous traitez dans ces lettres.

77• Marinville à Duchambon, Cassel, 30 avril 1809³⁴⁴

Cassel, 30 avril 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un état des comptes et mémoires que j'ai visés pendant le cours de ce mois, concernant la garde-robe du roi.

³⁴³ Id.

[*en marge* :] M. Rolier à Paris / N° 11 / Service du Grand chambellan [*et, plus loin* :] Lettre à M. Duchambon, 30 avril voir [p.] 18 N° (11 bis).

³⁴⁴ *Correspondance*, p. 18.

[*en marge* :] M. Duchambon / N° 18 (bis).

Ils sont annexés à ce même état au nombre de 5, y compris celui des gages aux valets de chambre du roi et, le tout montant à la somme de 5 786^[fr] 91^[cl].

78• Marinville à Rolier, Cassel, 1^{er} mai 1809³⁴⁵

Cassel, 1^{er} mai 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer un éventail que je vous prie de vouloir bien donner à raccorder et me renvoyer le plutôt possible. Cette dépense, ainsi que toutes celles de la garde-robe de S. M., sont comprises dans le service du Grand chambellan et doivent être visées par moi comme maître de la garde-robe avant que le paiement s'en effectue chez M^r Duchambon.

79• Marinville à Rolier, Cassel, 16 mai 1809³⁴⁶

Cassel, le 16 mai 1809

Monsieur,

En réponse de votre lettre du 9 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire remarquer que vous n'avez pas pu faire la commande des 12 éventails, payables à Paris, puisqu'il s'agissait d'un service pour lequel vous n'avez aucun fonds.

Vous ne devez pas non plus prendre sur vous de tirer vous-même sur moi pour ce paiement. La note du fournisseur que vous m'avez remise m'a été suffisante pour la viser et l'envoyer à M.^r Duchambon. Elle est de 600^{fr} que M.^r Duchambon acquittera sur la demande qui lui en sera faite par le fournisseur

Je crois n'avoir jamais confondu un service avec un autre, puisque toutes mes lettres portent l'objet qu'elles traitent. Je vous invite à en faire de même.

Agrérez, Monsieur, etc.

³⁴⁵ *Correspondance*, p. 12.

[*en marge* :] M. Rollier à Paris / N° 12.

³⁴⁶ *Correspondance*, p. 13.

[*en marge* :] M. Rolier / à Paris / N.° 13.

80• Marinville à Rolier, Cassel, 22 mai 1809³⁴⁷

Cassel, le 22 mai 1809

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien faire commander chez le S^r Hubert, marchand bonnetier rue S.^t Honoré au coin celle de S^t Nicaise³⁴⁸, une demi-douzaine de pantalons de soye à pied pour échantillon.

Ce marchand est celui qui a vendu ceux qui ont été fournis à S. M., au prix de 72^{fr} mais vous pourriez en faire l'achat dans un autre magasin si vous les y trouvez à meilleur marché.

Cet envoi fera le n^o <9 ?> de l'enregistrement des commandes relatives au service de la garde-robe et le montant sera payé à Cassel par M. Duchambon, chargé de la comptabilité du Grand chambellan, sur le visa que je mettrai au bas de la facture que vous m'adresserez.

Je vous serai obligé de me faire cette expédition le plutôt possible, à l'ordre de M^r l'intendant général en indiquant "Service de la garde-robe".

81• Marinville à Rolier, Cassel, 26 mai 1809³⁴⁹

Cassel, le 26 mai 1809

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 19 relative aux 2 mémoires de réparation de deux éventails que je vous ai envoyés, je n'admets pas la réclamation qui vous a pu être faite de 19 fr. C'est une misère qui doit être laissée de côté et dont le fournisseur se couvre et au-delà sur les livraisons qu'il fait et fera par la suite.

³⁴⁷ *Correspondance*, p. 13.

[*en marge* :] M. Rolier Paris / N^o 14.

³⁴⁸ « Hubert, rue Saint-Honoré, 259 » selon *Almanach du commerce* 1809 (note 105), p. 141.

³⁴⁹ *Correspondance*, p. 14.

[*en marge* :] M. Rolier / Paris / N^o 15.

82• Marinville à François-Regnault Nitot³⁵⁰, 27 mai 1809³⁵¹

Cassel, le 27 mai 1809

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 20 qui m'annonce la confection de 20 médaillons en or que je vous ai commandées, je vous prie de me les envoyer sans délai.

Je reçois aussi la note des fournitures faites à S. M., tant par votre maison de Paris que par celle de Cassel, depuis l'époque de votre dernier règlement jusqu'à ce jour. Je prendrai acte de ces comptes qui entreront dans l'état des dettes de S. M. pour 1809.

Je vous ferai connaître le moyen de comptabilité que j'aurai employé pour la liquidation de ce compte.

Vous voudrez bien partir à nouveau pour tout ce qui pourroit vous être demandé pour moi par la suite.

J'ai l'honneur...

83• Marinville à Nitot, Cassel, 29 mai 1809³⁵²

Cassel, le 29 mai 1809

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 23 mai. La mesure indiquée à M^r Rolier est nécessaire pour l'établissement d'une comptabilité régulière et n'est que momentanée. Elle ne comprend pas toutefois les engagements que j'ai signés et qui seront toujours payés avec exactitude et M^r Rolier est autorisé à acquitter [sic] au 15 juin, le mandat de fr 10,000 que vous avez en main. Les autres le seront à chaque échéance.

Je désire que vous m'envoyez de suite les objets que je vous ai commandés ; quant aux projet d'ordres³⁵³, n'y donnez pas de suite jusqu'à nouvel [sic] demande de ma part.

Je ferai un compte à part de la facture que vous m'avez envoyée dernièrement, mais dans toutes les occasions, adressez-vous toujours directement à moi.

J'ai l'honneur d'être etc.

³⁵⁰ François-Regnault Nitot (1779-1853) ; son père Marie-Étienne Nitot étant décédé en mars.

³⁵¹ *Correspondance*, p. 14.

[en marge :] M. Nitot à Paris / N° 16. Ajoutons que la page 6 de la *Correspondance* comporte la mention antérieure biffée M. Nito / Cassel le 23 Février 1809.

³⁵² *Correspondance*, p. 15.

[en marge :] M. Nitot à Paris / N° 17.

³⁵³ L'ordre royal de la couronne de Westphalie.

84• Marinville à Duchambon, Cassel, 4 juin 1809³⁵⁴

Cassel, le 4 juin 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser <inclus ?> l'état des comptes et mémoires concernant la garde-robe du roi, visés par moi pendant le cours du mois de mai et montant à 3 768^{fr} 81 y compris les gages des valets de chambre et autres personnes de ce service. Les comptes et mémoires que je joins à cet état sont au nombre de 11.

N°	Savoir	
25	Orbelin, orfèvre ³⁵⁵	160 ^f
26	Collin ³⁵⁶ pour [<i>illisible</i>]	168
27	Collin	321
28	Collin	264
29	Orbelin, orfèvre	250
30	Collignon, imprimeur de la Cour ³⁵⁷	40,50
31	Le Gendre, tailleur	880
32	Guerin, concierge de la garde-robe	186
33	Le Gendre	450
34	Le même	180
35	État des gages des valets de chambre du roi etc pour le mois de mai	<u>869,31</u>
	Total	3768,81 f

85• Marinville à Rolier, Cassel, 9 juin 1809³⁵⁸

Cassel, 9 juin 1809,

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du premier de ce mois, je porterai sous le n° 5 la demande des six pantalons dont je vous prie de faire l'achat pour moi.

³⁵⁴ *Correspondance*, p. 15-16.

[*en marge* :] M. Duchambon / N° 18.

³⁵⁵ Orbelin est un bijoutier parisien installé 23 rue aux Ours selon *Almanach du commerce* 1820, p. 201.

³⁵⁶ Peut être le marchand de modes Collin, 17 rue du Mail à Paris (*Almanach du commerce* 1809 [note 105], p. 229), ou tout simplement le valet de chambre du roi Colin.

³⁵⁷ Fils d'un imprimeur de Metz, Charles Gabriel Collignon devient à Cassel l'éditeur du *Moniteur westphalien* dont la partie littéraire est dirigée par Charles de Villers, professeur de Göttinguen, lui aussi moselan (Guillaume Ferdinand Teissier, *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz*, Paris 1828, p. 210).

³⁵⁸ *Correspondance*, p. 16.

[*en marge* :] M. Rolier Paris / N° 19.

Mon motif, en vous indiquant de porter ces objets sous le n° 3, était la suite de ma lettre du 22 mai n° 14 par laquelle je ne consentois pas à ce que les réparations des 2 éventails fussent payées, ce qui annuloit les n° 3 et 4 ; toutefois je fais pour ordre ce que je vous annule par cause.

Agréez, etc.

86• Marinville à Rolier, Cassel, 9 juin 1809³⁵⁹

Cassel, le 9 juin 1809,

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 26 mai, vous ferez pour les demandes des objets que je vous prierai de commander pour la garde-robe du roi, ce qui vous paroîtra convenable, l'important est que vous ne confondiez jamais ces comptes avec ceux particuliers dont vous êtes chargé pour le roi, et que vous fassiez vos demandes, pour ces objets, payables à Cassel, sur mon visa, ce qui est d'usage établi.

Agréez,

J'ai reçu les trois paquets A, B, C, et la boîte n° 83.

87• Marinville à Duchambon, Cassel, 10 juin 1809³⁶⁰

Cassel, le 10 juin 1809

Monsieur,

Ainsi que je l'avois prévu et que j'avois eu l'honneur de vous le mander par ma lettre du 1^{er} avril n° 4, le mémoire du S^r Kronckhaus qui a fourni l'hermine du manteau de S. M. est susceptible de réduction.

D'après les renseignements que j'ai reçus de Paris, l'hermine des deux manteaux de l'Empereur et de l'Impératrice a été payée, déduction faite d'une réduction de 10 %, la somme des 18,000 ^f, ce qui fait pour un des 2 manteaux 9,000^f

Mais comme celui de l'Empereur étoit beaucoup plus grand que celui de l'impératrice, je crois qu'en ajoutant aux prix de celui-là 1,000

Nous aurons le prix approximatif du manteau de l'Empereur 10,000 ^f

Je pense que c'est à ce prix qu'il convient de s'en rapporter pour fixer celui du manteau fournis par le S^r Kronckhaus, attendu qu'il n'est guère probable que le manteau de S. M. soit plus ample ou plus riche en fourrures que celui de l'Empereur.

³⁵⁹ *Correspondance*, ibid.

[*en marge* :] M. Rolier à Paris / N° 20.

³⁶⁰ *Correspondance*, p. 17.

[*en marge* :] [M. Rolier à Paris, biffé] / N° 21 / M. Duchambon à Cassel.

Je crois que le S^r Kronckhaus n'est point lésé par ce règlement et qu'il convient de s'y tenir, <à ?> sauf à lui à réclamer et à justifier de son droit.
Agréez etc.

88• Marinville à Rolier, Cassel, 11 juin 1809³⁶¹

Cassel, le 11 juin 1809

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres des 3 et 4 de ce mois et avec celle-ci le bordereau double de vos dépenses du mois de mai en traites sur Cassel et deux quittances à l'appui.

Comme maître de la garde-robe, je vise simplement votre bordereau et le renvoie à M^r Duchambon qui vous en donnera décharge comme faisant fonction de Grand chambellan.

Comme les pantalons sont enregistrés sous le n^o 5, il est inutile de changer encore une fois les écritures : nous laisserons subsister l'enregistrement sous ce numéro.

Agréez, Monsieur, etc.

89• Marinville à Duchambon, Cassel, 11 juin 1809³⁶²

Cassel, le 11 juin 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le bordereau double que me remet M. Rolier de ses dépenses du mois de mai, en traites sur le Trésor général, pour le service de la garde-robe, montant à fr 3 000 et dont il demande décharge. Je le préviens que c'est de vous, Monsieur, qu'il la recevra comme faisant fonction de Grand chambellan.

J'ai seulement visé comme maître de la garde-robe ce bordereau, qui se compose de deux traites ayant pour objet, la 1^{ère} un mémoire du S^r Biennais de fr 2 400 pour des clefs de chambellans, la deuxième pour mémoire de Lubin de fr 600 pour éventails. Ces deux mémoires visés par moi le 4 avril dernier sous les n^o 20 et 21 vous ont été remis le 30 du même mois avec un bordereau de dépense de ce service.

³⁶¹ *Correspondance*, p. 18.

[*en marge* :] M. Rolier à Paris / N^o 22.

³⁶² *Correspondance*, p. 19.

[*en marge* :] M. Duchambon / [M. Rolier, biffé] à Paris / N^o 23.

90• Marinville à Duchambon, Cassel, 8 juillet 1809³⁶³

Cassel, le 8 juillet 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser le bordereau des dépenses du mois de juin concernant la garde-robe du roi avec 6 comptes ou mémoires qui y sont relatifs et que j'ai revêtus de mon visa, le tout montant à la somme de 2 115^{fr} 31^c.

91• Extrait du registre des décisions du roi Jérôme³⁶⁴, Erfurt, 17 juillet 1809³⁶⁵

Extrait du registre des décisions de Sa Majesté du 17 juillet, an 1809

Jérôme Napoléon,
Roi de Westphalie, Prince Français, etc.

D'après le rapport qui nous a été fait par notre trésorier général de la Couronne, en date du 15 juillet, sur, ce qu'à cette époque, il existait à la liste civile, pour compléter les payemens arriérés, un déficit de cent cinquante mille francs.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

Nous accordons par la présente décision pour remplacer ce déficit, et <faire ?> que la caisse générale soit obligée de le rembourser à la caisse particulière.

1°. La somme de fr 63,000 avancée par la caisse des domaines et capitaux.

2°. Celle de fr 75,000 en billets sur la caisse d'amortissement échus le 1^{er} Juillet.

3°. Celle de fr 12,000 à payer par la caisse du cabinet.

Total égal fr 150,000.

Art. 2.

Par ce moyen, le trésorier général de la Couronne, se trouvant à jour pour toutes les dépenses de la liste civile, payera sur le champ, et avant

³⁶³ *Correspondance*, p. 19.

[*en marge* :] M. Duchambon / N.° 24.

³⁶⁴ Registre non localisé à ce jour.

³⁶⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 248r-v.

[*en marge* :] N.° 36 / f° 38.

notre arrivée, non seulement tout ce qui est réclamé, mais tout ce qui est dû, jusqu'au 15 juillet inclusivement.

Donné à Erfurt, le 16 juillet an 1809,
 (signé) Jérôme Napoléon
 Par le roi,
 Le secrétaire du cabinet et des commandements
 Cousin de Marinville

92• Marinville à Nitot, Cassel, 24 juillet 1809³⁶⁶

Cassel, 24 juillet 1809

Je vous ai fait demander depuis plus d'un mois, Monsieur, quelques ordres de la Toison d'or, sans collier ; je suis étonné que vous ne me les ayez pas fait parvenir. Je vous invite à ne plus retarder cet envoi que S. M. m'a déjà demandé plusieurs fois.

93• Marinville à Rolier, Napoléonshöhe, 1^{er} août 1809³⁶⁷

Napoléonshöhe, le 1^{er} août 1809

Monsieur,

J'ai reçu les 6 pantalons de soye que vous m'avez annoncés par votre lettre du 19 juin dont la facture se monte à fr 396.

Cette somme sera payée à Cassel d'après mon visa, ainsi que je vous en ai prévenu par ma lettre du 22 mai n° 14.

J'ai l'honneur de vous prier de m'envoyer le plutôt possible par la poste

savoir

3 pièces grand cordon de France
 1 pièce grand cordon d'Italie
 1 pièce grand cordon des 2 Siciles
 2 pièces petit cordon de France
 1 pièce petit [cordon] de Hollande
 1 pièce petit [cordon] d'Italie

Cette commande est enregistrée sous le n° 6 de mon livre de la garde-robe : veuillez bien le porter sous le même n° sur le vôtre.

Agréez

³⁶⁶ *Correspondance*, p. 20.

[*en marge* :] M. Nitot & fils / à Paris / N° 25.

³⁶⁷ Id.

[*en marge* :] M. Rolier / N.° 26. [*et, plus bas* :] Enregistré N.° 6.

94• Marinville à Sulzer et compagnie, fabricant de soierie à Magdebourg, Napoléonshöhe, 3 août 1809³⁶⁸

Napoléonshöhe, 3 août 1809

Monsieur,

Je vous prie de me faire le plutôt possible l'envoi de 50 pièces de ruban gros bleu moiré dans les dimensions des échantillons ci-joints ; savoir :

du plus large pour grand-croix	10 pièces
du moyen pour commandeur	10 pièces
du petit pour chevalier	30 pièces
	50 pièces

Si vous n'avez pas de ruban de la couleur et la dimension demandées, veuillez le faire fabriquer au plus vite et me l'expédier de même. Vous vous efforcerez sans doute de justifier la préférence donnée à votre fabrique en cette occasion ; c'est à cette condition qu'elle pourra lui être continuée.

J'ai l'honneur etc.

P.-S. – Vous voudrez bien m'envoyer ce ruban au fur à mesure de la fabrication, et j'espère que la fourniture sera complète d'ici à la fin du présent mois.

95• Marinville à Duchambon, Napoléonshöhe, 4 août 1809³⁶⁹

Napoléonshöhe, le 4 août 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser les comptes et mémoires concernant la garde-robe du roi visés par moi en juillet. Il sont au nombre de 6 montant ensemble à la somme de 9,865^{fr} 65^c suivant l'état détaillé qui les accompagne.

J'ai l'honneur

³⁶⁸ *Correspondance*, p. 20.

[*en marge* :] M. Sulzer & C.^{ie} / fabricant de soierie / à Magdebourg / N.° 28 / Enregistré n° 7.

³⁶⁹ *Correspondance*, p. 21.

[*en marge* :] M. Duchambon / N.° 27.

96• Marinville à Nitot, Napoléonshöhe, 13 août 1809³⁷⁰

Napoléonshöhe, 13 août 1809

Monsieur,

Je vous invite à faire sur le champ deux livres en or ciselés avec le plus grand goût comme avec la plus grande simplicité sans aucun <secret ?>. Ces deux livres sont destinés à contenir les portraits de LL. MM. que vous ferez faire par M. Augustin³⁷¹. Aussitôt que l'un de ces livres sera fait et garni des deux premiers portraits, vous m'en ferez l'envoi.

Vous me direz en même temps l'époque où le second livre sera prêt à être envoyé.

Vous pourrez joindre le ruban au 1^{er} envoi que vous me ferez des croix parce qu'il seroit possible que je n'eusse par encore reçu ceux que j'ai commandés en Westphalie. Ces rubans doivent être gros bleu moirés. J'ai l'honneur

97• Marinville à Nitot, Napoléonshöhe, 17 août 1809³⁷²

Napoléonshöhe, 17 août 1809

Monsieur,

Je vous envoie par le S^r Boquet, votre commis à Cassel, 86 pierres dont je désire que vous me fassiez faire dans le plus court délai possible un collier à double rang³⁷³.

Vous ajoutez à ce collier

1° 4 diamants du prix de 800 ^{fr} chacun <à ?>	3 200
2° 1 diamant pour former le cadenas de	1 000
Total	4 200

Je prendrai terme avec vous pour tous les objets que je vous ai demandés et que vous m'avez livrés lorsque vous m'aurez envoyé facture générale sans y comprendre toutefois les croix, plaques etc. dont nous ferons l'objet d'un compte particulier.

J'ai l'honneur etc.

J'attends votre 1^{er} envoi de croix et plaques.

³⁷⁰ *Correspondance*, p. 22.

[*en marge* :] M. Nitot / à Paris / N.° 29 / Enregistré N.° 8.

³⁷¹ Jean-Baptiste-Jacques Augustin. Une miniature sur ivoire, signée et datée Augustin 1808, représentent Jérôme à mi-corps, en uniforme blanc, portant l'ordre de la Légion d'honneur, est conservé à la Wallace Collection de Londres (H. 0,05 x L. 0,04 cm, inv. M7).

³⁷² *Correspondance*, p. 22-23.

[*en marge* :] M. Nitot / à Paris / N.° 30 / Enregistré n° 9.

³⁷³ Sans doute le collier de Grand maître de l'ordre de la couronne de Westphalie de Jérôme.

98• Marinville à Nitot, Napoléonshöhe, 18 août 1809³⁷⁴

Napoléonshöhe, 18 août 1809

Monsieur, j'ai reçu votre lettre sans date par laquelle vous me faites regretter de vous avoir donné la préférence pour la confection des croix et plaques dont vous m'avez envoyé les modèles.

La demande que je vous avois faite de connaître le prix ne pouvoit vous retarder dans cet envoi et la crainte que vous alléguez est trop étrange pour que je veuille y répondre.

Ma parole est une. Je ne vous ai pas habitué à la regarder comme douteuse et je désire que vous répondiez à ma confiance par une manière franche d'opérer et surtout par une scrupuleuse exactitude.

Si donc, vous désirez continuer à être chargé de l'exécution de ces croix, vous me ferez d'ici à la fin du mois et conformément à ma lettre qui vous en faisoit la demande, l'envoi des 25 plaques, 25 grand-croix, 25 croix de commandeurs et 75 de chevaliers que j'ai positivement promises et sur lesquelles je devois compter puisque vous aviez tout le tems nécessaire pour les confectionner.

En supposant toutefois que vous vous soyez mis dans l'impossibilité de m'envoyer de suite la totalité de ma commande, vous m'enverrez au fur et à mesure ce qui sera achevé sans y ajouter de rubans qui deviennent inutiles.

J'ai l'honneur etc.

99• Marinville à Chopinet, marchand de modes à Cassel³⁷⁵, Napoléonshöhe, 28 août 1809³⁷⁶

Napoléonshöhe, 28 août 1809

Je vous envoie, Monsieur, un mandat de fr 3 200 pour le payement de trois robes de cour que vous avez vendues à S. M.

Vous voudrez bien m'envoyer une facture de ces objets, en bas de laquelle sera votre <acquis ?>.

Je vous salue

³⁷⁴ *Correspondance*, p. 23-24.

[*en marge* :] M. Nitot / à Paris / N.° 31.

³⁷⁵ Il existe une « Madame Chopinet, marchande de modes et de nouveautés », Friedrich Max Kircheisen, *König Lustig : Napoleons jüngster Bruder*, Berlin 1928, p. 86.

³⁷⁶ *Correspondance*, p. 24.

[*en marge* :] M. Chopinet / Marchand de modes / à Cassel / N.° 32.

**100• Marinville à Duchambon, Napoléonshöhe,
5 septembre 1809³⁷⁷**

Napoléonshöhe, 5 7^{bre} 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des sommes dont j'ai disposé pendant le mois d'août sur mon budget des 7 derniers mois de 1809.

Je profite de cette occasion pour vous faire le renvoi des pièces que vous m'aviez confiées concernant la créance Vautrin³⁷⁸ sur l'an 1808.

J'ai l'honneur etc.

101• Marinville à Duchambon, Napoléonshöhe, 5 septembre 1809³⁷⁹

Napoléonshöhe, 5 septembre 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser les divers comptes et mémoires visés pour le mois d'août, concernant la garde-robe, montant ensemble suivant note à 3 488,65 [fr].

J'en ai remis l'état à M^r le baron de Pappenheim³⁸⁰ faisant la fonction de Grand chambellan, et je l'ai prévenu que je vous adressois les pièces sans attendre qu'elle fussent ordonnancées, à cause de son départ. Elles seront régularisées à son retour.

Le S^r Kronckaus³⁸¹ dont j'avois visé la facture pour le manteau royal, en vous prévenant postérieurement qu'il convenoit de ne l'acquitter que jusqu'à concurrence de 10,000 fr, m'assure qu'il a <encore ?> 1 400^{fr} à toucher pour compléter [sic] cette somme et qu'il a un besoin urgent de ce fonds pour la foire de Leipsick où il se rend.

Comme sa fourniture est d'ancienne date, il seroit à désirer qu'il <fût ?> rempli jusqu'à concurrence de ces 10,000 fr.

J'ai l'honneur etc

³⁷⁷ Id.

[*en marge* :] M. l'Intendant général de la Couronne / N.° 39 / voir ce n° 338 du registre de correspondance.

³⁷⁸ Vautrin, ébéniste et miroitier à Paris, 57 rue Saint-Antoine, *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 105), p. 278.

³⁷⁹ *Correspondance*, p. 25.

[*en marge* :] M. le trésorier général de la Couronne / N.° 34.

³⁸⁰ Wilhelm Rabe de Pappenheim (1764-1815), premier chambellan, voir cat. exp. Cassel, 2008 (note 200), notice 151, p. 286.

³⁸¹ Kronckhaus.

102• Marinville à Rolier, Cassel, 3 octobre 1809³⁸²

Cassel, le 3 octobre 1809

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien faire commander de suite chez le S.^r Zuber³⁸³, marchand bonnetier rue S^t Honoré, 18 pantalons de soye pareils à ceux qu'il a fournis dans le tems pour S. M., et de m'en envoyer sur le champ par la diligence une demie douzaine.

Le paiement s'en fera comme pour ceux que <Duprille ?>³⁸⁴ a envoyé dernièrement et vous ferez en sorte de les obtenir au même prix. Je ne le charge plus de cette fourniture parce qu'il n'a pas attrapé la coupe qui convient à S. M., c'est-à-dire que ses pantalons ne sont pas assez fendus

Cet envoi sera sous le n° 10 de l'enregistrement du journal de la garde-robe.

103• Marinville à Pappenheim, Cassel, 4 octobre 1809³⁸⁵

Cassel, 4 8^{bre} 1809

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des comptes et mémoires concernant la garde-robe de S. M. que j'ai visés dans le mois de 7^{bre} montant à 4,4046^{fr} 45^c.

Au lieu de vous adresser les pièces pour être comme ci-devant transmises au trésor général, je les remets à chacun de ceux qu'elles concernent : cette précaution est nécessaire parce que lorsque les créanciers se présentent à la caisse sans leurs titres, cela donne lieu de rechercher qui entravent le service.

J'ai l'honneur

104• Antoine André Bruguière, secrétaire de cabinet du roi, à Marinville, Cassel, 24 octobre 1809³⁸⁶

Mon cher Marainville [sic],

Le roi me charge de vous dire que vous pouvez prendre l'ouvrier

³⁸² *Correspondance*, p. 26.

[*en marge* :] M. Rolier / à Paris / N.° 35.

³⁸³ Fournisseur non identifié.

³⁸⁴ Id.

³⁸⁵ *Correspondance*, Ibid.

[*en marge* :] M. de Pappenheim faisant fonction de Grand chambellan / N.° 36.

³⁸⁶ Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 40, f° 34r.

proposé par M^r. L'Epine³⁸⁷ et faire avec lui telles conditions que vous jugerez convenable.

S. M. vous autorise aussi à dire à M.^r le comte de Witzingerode qu'elle consent à ce qu'il fasse prendre copie de son portrait pour en décorer son hôtel³⁸⁸.

Rien de nouveau ici. Le roi a dné hier à Schönfeld. Ce matin, il est allé à la chasse. Tout le monde est comme vous l'avez laissé il y a deux jours, nos plaisirs sont les mêmes et si vous pouvez nous en rapporter un peu de Paris, vous nous obligerez beaucoup.

Adieu tout à vous,
[signé] Bruguière

Cassel, le 24 octobre 1809

105• Bruguière à Marinville, Cassel, 25 octobre 1809³⁸⁹

Mon cher Marinville,

S.M. le Roi me charge de vous dire qu'il désire que vous employez cinquante mille francs, sur les fonds que vous rassembleriez à Paris, à l'achat d'actions pareilles et de la même nature que celles dont le comte de Fürstenstein est déjà possesseur, et également sur le nom du Comte de Fürstenstein. S.M. sera remboursée ici de cette somme.

Je pense que le roi a <voulu ?> désigner des actions de banque, mais, au reste, il m'a dit que vous sauriez ce dont il est question, ainsi je ne puis pour moi vous en dire davantage.

Mille amitiés
[signé :] Bruguière

Cassel le 25 octobre 1809

Le comte de Bucholts³⁹⁰ est arrivé hier soir à six heures.

387 Il s'agit soit de Jean-Antoine Lépine, horloger (1720-1814) ou de son petit-neveu Jacques Lépine, « horloger du roi de Westphalie en 1809 » selon une biographie de l'abbé Lépine dans Adolphe Chapiro, *Jean-Antoine Lépine, horloger (1720-1814)*, Paris 1988, p. 27. De nombreuses créations de cet horloger décoraient les palais de Jérôme (Cat. exp. Cassel, 2008 (note 200), notice 222, p. 338).

388 Un portrait du roi à mi-corps d'après Kinson (et sans doute de sa main) est encore conservé par les descendants de Georg Ernst Levin, comte de Wintzingerode (1751-1834).

389 Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms. Masson 40, f^o 36r.
[en marge, en haut, à gauche :] Acheté 39 actions de banques pour fr 48 957,35 / Voir le compte de [la] Caisse particulière et le bordereau de liquidation.
[au revers de la pièce, f^o 37r, ajouté ultérieurement au crayon de papier :] Lettre du Cabinet du Roi / 1809.

390 Bucholtz.

106• Brugière à Marinville, Cassel, 28 octobre 1809³⁹¹

Mon cher Marinville,

S.M. me charge de vous mander qu'Elle désire que vous achetiez à Paris pour la Reine un service d'argenterie de douze couverts, pareil à son service de campagne.³⁹²

Le roi a reçu ce matin votre lettre de Metz en date du 25.

Rien de nouveau ici.

Mille amitiés

[signé] Brugière

107• Brugière à Marinville, Cassel, 30 octobre 1809³⁹³

Cassel, le 30 octobre 1809

Mon cher Marinville, Sa Majesté me charge de vous adresser une lettre pour l'Empereur et de vous recommander de la faire parvenir aussitôt son arrivée.

S. M. désire savoir sur les lettres que je vous ai adressées depuis votre départ vous sont parvenues.

Par la première, je vous priais d'acheter, sous le nom du comte de Furstenstein, pour 50,000 fr d'actions pareilles à celle qu'il a déjà³⁹⁴.

2°. Celle par laquelle je vous disais de faire un arrangement avec l'ouvrier du S.^r l'Epine³⁹⁵ horloger, et d'autoriser le comte de Wintzingerode à faire prendre copie du portrait du roi³⁹⁶.

3°. Celle par laquelle je vous chargeois d'acheter un service de douze couverts et sans chiffres pour la Reine, pareil à celui de campagne du roi³⁹⁷.

4°. Enfin je vous ai écrit aujourd'hui une lettre, que celle-ci devancera sans doute, pour vous accuser réception d'une caisse envoyée par le S.^r Nitot et contenant douze plaques et croix de grands commandeurs et douze croix de chevaliers ; S. M. pense que cette quantité est suffisante. Elle désire aussi que le S.^r Nitot ne confectionne et n'envoie que 7 colliers de l'ordre, y compris le sien, et que vous lui demandiez et apportiez avec vous les matrices dont il s'est servi pour faire les différentes pièces dudit colier.

Mille amitiés

[signé] Brugière

391 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 40r.

392 Services non localisés, voir la pièce suivante.

393 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 44.

394 Voir la pièce précédente.

395 Lépine.

396 **105• Brugière à Marinville, Cassel, 25 octobre 1809.**

397 Voir la pièce précédente.

**108• Le Comte de Wintzingerode à Marinville, Paris,
4 novembre 1809³⁹⁸**

Paris, le 4 novembre 1809

Monsieur !

Vous voulez bien, Monsieur, m'informer sous la date d'hier du succès des vœux que je formois lorsque j'eus l'honneur de vous adresser [sic] ma dernière à Cassel [sic]. Il m'est permis de faire prendre copie de l'excellent portrait que le roi a donné à la légation à Paris et de l'établir dans mon vieux château de Bodenstein en Westphalie. Certainement c'est une bonté de S. M. à laquelle je suis sensible comme à quelque chose que l'on désire très vivement et depuis quelque tems déjà. Il faut vous écrire, Monsieur, pour réussir. Cela pourroit augmenter votre correspondance [sic] avec les indiscrets, mais ne craignés [sic] pas que j'en enrichirai la liste et comptez toujours sur tout de ma part à qui peut devenir le garant des sentiments de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur

[signé] Le comte Wintzingerode

Auriez-vous la bonté de faire parvenir mes très humbles remerciements dans la ci-jointe à Sa Majesté ?

³⁹⁸ Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 46r [avec, au f^o 47r, inscription ultérieure :] S. E. le Comte de Wintzingerode / 1809.

Anciennement au service du roi de Wurtemberg (voir les documents relatifs au mariage de Jérôme et de Catherine), le comte de Wintzingerode, important propriétaire du nouveau royaume de Westphalie, décide de se mettre au service de Jérôme qui le nomme avant la fin de l'année 1808 son ambassadeur à Paris (Du Casse, 1861-1866 (note 16), tome 3 (1862), p. 245).

109• Liquidation générale des dettes du roi Jérôme, Fontainebleau, 10 novembre 1809³⁹⁹

Liquidation générale faite à Paris
par le secrétaire du cabinet et des commandements de Sa Majesté

Dû à divers fournisseurs			313 780.06
Supplément			
<u>Suivant bordereau de M. Rolier</u>			
à M. Rolier pour appointment	4 000	/	
à divers pour pension	1 135.79	/	
à Picot ⁴⁰⁰ pour une épaulette	10 000	/	
à Madame Mère à compte [sic]	24 000	/	
à Berthoux ⁴⁰¹ horloger	200	/	40 287.03
à Hypolite ⁴⁰² pour remboursement des 10 p%	154.58	/	
frais de bureau et port de lettres	629.14	/	
droits à la douane pour les 2 services	69.02	/	
emballage des 2 services	98.50	/	

³⁹⁹ Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 369r.

[*en marge, paraphe du roi* :] J. N.

Cette pièce constitue la seconde des 6 décharges contenue dans un dossier intitulé « Caisse particulière de Sa Majesté » (Ms Masson 40, f° 367-379), toutes vérifiées par une tierce personne dont le paraphe laisse à penser qu'il pourrait s'agir de Duchambon, trésorier général de la Couronne, puis approuvées par Jérôme qui les a aussi paraphées.

La première a pour double titre « Voyage de Paris / Liquidation Rollier » et « Caisse particulière du roi remise par moi à Sa Majesté, le 22 octobre 1809, à mon départ » pour Paris ; elle s'élève à un montant de 766 803,30 fr (qui se répartissaient sur 3 cassettes, d'un bon de la caisse d'amortissement de 20 000 fr et de 46 800 fr de la caisse courante), montant vérifié puis approuvé par Jérôme à Cassel le même jour (Ms Masson 40, f° 368r).

La seconde, intitulée « Compte des recettes et dépenses faites à Cassel du 17 au 20 novembre 1809 », comprend une recette de 167 773,03 fr provenant de Duchambon et Coninx payant une dépense du montant égal comprenant des paiements à Klenze de 9 924,86 fr (contre certainement des devis de 3 759,80 et 6 165,06 fr) ; à Boucher, tapissier, de 92 fr ; « au directeur de la poste pour le service orné » (d'argenterie par Biennais sans doute) de 622,10 fr ou encore de 193,51 fr au cuisinier de Schönfel, le tout vérifié puis approuvé par Jérôme à Paris, le 30 novembre 1809 (Ms Masson 40, f° 371r).

La quatrième est une décharge non précisément détaillée dans ses dépenses pour 247 535 fr de « sommes reçues à Paris », vérifiée puis approuvée par Jérôme le 15 janvier 1810 (Ms Masson 40, f° 372r).

La cinquième présente tout aussi sommairement une balance de « Caisse au 7 mars 1810 » de 185 085,93 fr, vérifiée et approuvée par Jérôme à Cassel le 7 mars 1810 (Ms Masson 40, f° 374r).

La sixième est un rapport au roi du 12 juin 1810, approuvé par celui-ci, de dépenses secondaires d'un montant de 172 108,80 fr payées à la fois par une balance positive de recette de 122 108,80 fr de sa caisse (voir aussi Ms Masson 40, f° 377r) ainsi que par un « bon de S.A.I. Madame la Grande Duchesse de Toscane » de 50 000 fr (Ms Masson 40, f° 376r) : s'échange-t-on de l'argent entre frères et sœurs Bonaparte (et oncle Fesch) à Paris ?

⁴⁰⁰ François-Édouard Picot, brodeur de l'Empereur, 8 rue Batave, *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 105), p. 149.

⁴⁰¹ Sans doute l'horloger Pierre-Louis Berthoud (1754-1813).

⁴⁰² Non identifié.

objets nouveaux commandés par Sa Majesté à Nitot	35,000
dû à Picot à compte de ses fournitures, suivant bordereau de M. Rolier	<u>4,229.99</u>
[...]	
Total	559,297.08

[...]

Arrêté et approuvé le présent compte, par lequel il résulte un solde en caisse de quatre vingt onze mille francs que notre secrétaire du cabinet et des commandements nous a remis ce jour à Fontainebleau, 10 novembre 1809.

110• Ordre de mission du roi Jérôme à Marinville, Fontainebleau, 11 novembre 1809⁴⁰³

Jérôme Napoléon
Roi de Westphalie etc.

Notre secrétaire du cabinet et des commandements prendra à Cassel tous les arrangements qu'il croira les plus convenables pour nos affaires particulières et s'entendra avec les différents chefs de service, qu'elles pourraient concerner, suivant les instructions particulières que nous lui avons données.

Il remettra en dépôt à M. Duchambon celles de nos cassettes qui seraient restées à Cassel et en prendra reçu.

Il visera et ordonnancera les comptes du cabinet et de la garde-robe, pour les mois de novembre et décembre.

Il fera en notre nom et remettra à M. Duchambon, une décision, qui l'autorise à payer sur la totalité de la liste civile au S.^r Jordis⁴⁰⁴ ; savoir :

à la fin de 9. ^{bre} une lettre de change de fr	55,188. 01
à la fin de X. ^{bre} idem	55,458. 55.

Ces fonds seront pris sur la liste civile.

⁴⁰³ Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 40, ff^o 251r-252r.

⁴⁰⁴ Karl Jordis, banquier francfortois installé à Cassel en 1806. Il est marié à "Lulu" Brentano, fille du banquier francfortois Georg Brentano et de l'écrivaine Sophie von La Roche. Autour d'elle, se forme à Cassel un cercle littéraire dont font partie les frères Grimm. Sa sœur est l'écrivaine Bettina von Arnim, mariée à Achim von Arnim. La maison Jordis-Brentano est la banque du roi, sise 116 rue royale selon l'*Almanach royal de Westphalie pour l'an 1813*, 1813 (note 301) p. 384. Il convient de préciser qu'il devient un temps le banquier chargé de traiter à Paris d'affaires westphaliennes, dont le versement des dotations constituées sur ce territoire (comme celle de Denon, directeurs des Musées) en s'associant un temps au banquier Rozier, voir Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris 1999, version en ligne Les ré-impressions de l'EHESS (2013), URL : <http://books.openedition.org/editionsehess/195> [dernier accès 19.06.2018].

Il demandera à M. Duchambon,⁴⁰⁵ 100,000 francs⁴⁰⁶ en lettres de change sur Paris.

Il demandera en outre à M. Duchambon vingt cinq mille francs en or, qu'il remettra à M. de Salha pour les dépenses de voyage de la reine.

Et vingt cinq mille francs en Jérôme qu'il raporterá [sic].

Il prendra un terme avec le S.^r Jordis pour le remboursement des 50,000 fr qu'il a reçu de lui à Paris.

Il raporterá [sic] nos diamans et nos bijoux.

Il fera partir notre fourgon de garde-robe avec celui de la reine, sous la conduite du S.^r Guérin, auquel M. de Salha⁴⁰⁷ remettra les fonds nécessaires.

Il fera⁴⁰⁸ connaître au maréchal de la cour que le roi ordonne de faire cesser toute espèce de service au château ; de déffendre [sic] qu'il soit fait du feu, soit dans les appartemens, soit dans les cuisines, enfin de ne rien ordonnancer que sur le personnel de son budget et rien sur le matériel, qui ne peut rien dépenser.

Il est autorisé à faire quelques avances aux entrepreneurs des divers travaux sur la demande de l'intendant général, dans le cas où il les jugeraient indispensables.

Donné à Fontainebleau le onze du mois de novembre de l'an 1809.

[signé] Jérôme Napoléon

111• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Paris, 30 novembre 1809⁴⁰⁹

Rapport au roi du 30 9^{bre} 1809

Sire,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté des diverses opérations dont Elle a daigné me charger depuis le 22 du mois dernier et du résultat de sa caisse à ce jour, quant à ce qui m'est personnel.

405 suit *tous les fonds qui ne sont pas indispensables aux divers budgets de notre Maison et les <réalisera ?>*, biffé.

406 suit *Il verra le ministre des finances et lui demandera une somme de deux à trois cent mille francs, en avance ou en payement de la liste civile.*

Il est autorisé à demander à M. Duchambon la situation de ses caisses et à tirer, par décision, pour les avances ou payements à faire, sur celles qui seraient les plus fortes, biffé.

407 Il s'agit soit de Valentin de Salha (1758-1841), premier adjudant du roi et conseiller d'État (section de la guerre), soit de son fils, le lieutenant des gardes du corps du roi Jean-Baptiste de Salha.

408 Au lieu de *recommandera*, biffé.

409 Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 268. Les pièces citées sont conservées aux ff^o 269-274.

[en marge :] 1. / Approuvé par S. M. / Le 6. décembre 1809.

N.° 1^{er}. Lors de mon départ de Cassel, la cassette de V. M. était, suivant l'état que je lui ai remis, de fr 766,803.20

N.° 2. À mon arrivée à Paris, j'ai eu à rembourser, en y comprenant les nouveaux achats commandés par V. M. et les fr 50,000. que j'ai reçus de M^r. Jordis, la somme de 559,297.08

Cette somme a été liquidée ; Savoir :

En espèces, par M ^r . Rolier.	270,453.26	/	
En mandats, par moi :	269,352.82	/	559,297.08
En espèces <i>ditto</i>	19,491."	/	288,843.82

Il est résulté de cette liquidation, un solde de caisse en espèce de fr 166,000 sur lequel j'ai dépensé fr 75,000 suivant le détail au compte n.°2, de sorte que j'ai été à même de mettre fr 91,000 à la disposition de V. M. ci. 91,000 "

N.° 3. Votre Majesté m'a envoyé à Cassel, et V. M. verra par les comptes n.° 3, qu'après avoir rempli ses intentions, j'ai encore mis à sa disposition 125,000."

La caisse de V. M. doit donc être de 982,803.20
J'ai remis en dépôt à M^r Duchambon 4 cassettes, ensemble de 604,833."

Reste à la disposition de V. M. 377,970.20

D'après ce résultat de caisse et les moyens employés pour l'obtenir, Votre Majesté ne pourra plus compter sur de nouveaux fonds provenant de sa liste civile de cette année.

N.° 4. Le compte n.° 4 n'est ajouté ici que pour mettre sous les yeux de V. M. l'état de ses dettes pour l'an 1810.

Il en résulte qu'elle est débitrice du 1^{er} janvier au 30 juillet d'une somme de fr 375,381 67^c.

J'ai l'honneur de supplier V. M. de daigner revêtir de sa signature, les états n.° 2 et 3 joints à ce rapport, et qui sont nécessaires à l'appui de mon écriture.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet
[signé] Cousin de Marinville

Paris, le 30 novembre 1809.

112• Compte des recettes et dépenses du roi Jérôme établi par Marinville, Paris, 30 novembre 1809⁴¹⁰

Compte des recettes et dépenses faites à Cassel
du 17 au 20 novembre 1809.

	—————		
	<u>Recette</u>		
[...]			
	Total		<u>167,773.03</u>
	<u>Dépense</u>		
[...]			
à M. Klenze	/ 3 759.80	/	
	/ 6 165.065	/	9,924.86
[...]			
à M. Boucher, tapissier			92
Au directeur de la Poste pour le service orné			622.10
Au cuisinier de Schönfeld			193.51
[...]			
	Somme égale à la recette		<u>167,773.03</u>

Approuvé le présent emploi de fonds et le résultat du compte ci-dessus, dont la balance est de cent vingt cinq mille francs, que nous avons reçus de notre secrétaire du cabinet et des commandements.
Paris, le 30 novembre 1809.

113• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Paris, 21 décembre 1809⁴¹¹

Rapport au Roi du 21 décembre 1809

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté la situation de ses affaires particulières pour 1809 et 1810.

⁴¹⁰ Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Paris, Ms Masson 40, f^o 371r.
[en marge :] N.° 3 [et paraphe du roi :] J.N. [suivie d'une mention et d'une autre paraphe apposées par Boucheporn, intendant général ?] Verifié / <B ?>.

⁴¹¹ Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 277r-278r.
[en marge :] 2. / La répartition a été approuvée à 70,000^{fr} par mois [et paraphe de Marinville :] < M. ?>.

An 1809 Il résulte du compte-rendu à V.M. par Monsieur le trésorier général de la Couronne, qu'il ne reste rien à recouvrer sur la somme accordée aux différens services de la Maison, provenant de la liste civile.

La caisse du domaine a dû fournir peu de choses pendant ce mois, et les mandats tirés à Cassel sur cette caisse, et non payés, absorberont probablement ce revenu.

Votre Majesté se réserve l'emploi des fonds restants dans la caisse militaire et dans celle du Conseil d'État.

Enfin la caisse K. E.⁴¹² présente une recette de 80,000^{fr} par mois, ce qui fait pour novembre et décembre un total en fr 160,000

J'ai fourni sur cette caisse	
à M. ^r Lafèche, en mon mandat	23,354
à divers, à Paris, suivant détail	47,148
Le traitement des Ministres etc. calculé à 35,000 ^{fr} par mois, pour 2 mois.	70,000
Dépenses non prévues.	<u>19,498</u>
Balance	<u>160,000</u>

Ainsi V. M. ne peut plus faire de disposition sur le trésor, quant aux recettes de l'an 1809.

Indépendamment des 100.^m^{fr} environ que j'ai dépensés à Paris et des 47,000^{fr} dont j'ai fait le règlement à diverses échéances, V. M. doit encore par apperçu [sic] environ fr 150,000.

Savoir :

au S. ^r Devois, bijoutier ⁴¹³ , pour une parure	48,000
au S. ^r Deveaux, sellier ⁴¹⁴ et à Rasp ⁴¹⁵ <i>id.</i>	31,000
au S. ^r Pirmet, arquebusier ⁴¹⁶	3,000
au S. ^r Gros, peintre ⁴¹⁷	10,000
à divers, achats faits par M. ^r Butlar ⁴¹⁸	37,000
au S. ^r Pleyel ⁴¹⁹ pour 3 pianos à 75 louis	5,400
au S. ^r Lépine, fournitures anciennes	2,600
au S. ^r Rasp pour harnois nouvellement commandés	1,000

412 Nous n'avons pas réussi à déchiffrer l'abréviation : s'agit-il de la cassette particulière du roi ? Elle est en tout cas liée au cabinet du roi selon un bordereau de dépense de mai 1810 environ, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 383.

413 François Devois, bijoutier parisien.

414 Devaux, sellier et carrossier de l'empereur, 40 bis, rue du Faubourg Poissonnière, *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 105), p. 268.

415 Rasp, carrossier, 46 rue de Verneuil, *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 105), p. 269.

416 Pirmet, 80 rue de Richelieu, *ibid.*, p. 132.

417 Il réside alors au 14 rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, *ibid.*, p. 252.

418 Il pourrait s'agir de Guillaume Victor, baron Treusch de Buttlar, préfet du palais, voir *Almanach royal de Westphalie pour l'an 1813*, 1813 (note 301), p. 402.

419 Fabriquant de piano, compositeur et éditeur de musique, 8 boulevard Bonne-Nouvelle, *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 105), p. 221.

Dépenses diverses non prévues	<u>12,000</u>
	150,000

Les recettes de 1809 étant à peu près nulles, il résulte de ce compte qu'il faudra en ajouter le total aux dettes de 1810 ou faire un nouvel emprunt pour l'acquitter, ce qui porterait toujours à 150,000^{fr} de plus la dette de 1810.

An 1810. Les dettes de V. M. pour l'an 1810 s'élèvent à 60^{m fr} par mois, du 1^{er} janvier au 30 juillet, d'après le compte d'échéance, ci

	fr	410,000
À quoi ajoutant la dette ci-dessus, de		<u>150,000</u>
La dette totale sera de	fr	<u>560,000</u>

Je représente toutefois à V. M. que les 150^{m fr} ci-dessus proviennent d'achats faits à Paris et payables comptant ou à peu de choses près, et qu'il me deviendrait impossible d'en opérer le règlement par des mandats à trop longue échéance. Je demande donc à V. M. la permission de former les remboursements de chaque mois et de les porter à 70 000^{fr}, de 60 000^{fr} qu'ils font. Avec cette facilité, j'espère que j'obtiendrai des créanciers tout ce qui peut entrer dans les intentions de Votre Majesté.

Votre Majesté a résolu de limiter son budget de manière à avoir sur sa liste civile un boni de 1,500 000^{fr} au moins. Il serait bien urgent qu'Elle ordonnât que cette somme lui fût versée tous les mois par le Trésor, afin de remplir sa cassette particulière, qui, de fr 1,500 000^{fr} qu'Elle a été, est réduite à fr 600,000. Je pourrai alors faire face à tous les engagements de V. M., sans nuire au service des différentes caisses du Trésor, et former encore une forte réserve pour la cassette particulière.

En attendant le nouvel ordre qu'il plaira à V. M. d'établir, j'ai l'honneur de la prier de revêtir de sa signature, le projet de décision que je joins ici tendant à m'accorder sur la liste civile, pour l'an 1810, un fonds suffisant pour l'anéantissement des dettes.

Cette pièce est indispensable à ma responsabilité, comme à la sûreté des créanciers, et si je n'acquittais pas les mandats que je leurs ai faits, avec une scrupuleuse exactitude, leur confiance cesserait bientôt, et je perdrais en un moment tous les fruits des efforts que je n'ai cessé de faire pour la ramener.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet
[signé] Cousin de Marinville

Paris,
le 21 Décembre 1809.

114• Requête de Marinville adressée à l'empereur pour la liquidation des dettes de Jérôme avec réponse de Napoléon et rapport de Marinville, Paris, vers le 30 décembre 1809⁴²⁰

Le roi de Westphalie demande à Sa Majesté l'Empereur que les fr 1,500 000fr qu'il doit à la Caisse d'amortissement soient payables en 10 années, à raison de 150 000fr par an, à partir du 1^{er} juillet 1810, à compter du quel paiement il serait tenu compte des intérêts à raison de 5 %.

Le roi demande aussi la remise des intérêts échus jusqu'au 1^{er} juillet 1810 et que le paiement des obligations soit fait à Cassel ou à Francfort.

Tout cela est impossible.

Le paiement doit se faire à Paris puisque l'argent a été payé à Paris et être remboursé en quinze bons de 100,000 francs chacun, payables mois par mois depuis le 30⁴²¹ janvier 1810 jusqu'à extinction.⁴²²

On a prêté de l'argent, signé des billets ; je n'aime pas qu'on manque à ses engagements.

Les bons doivent être versés sans délai⁴²³.

Paris, le 30 décembre 1809.

[signé] Napoléon

Envoyé copie à M.^r de la Bouillerie⁴²⁴ le 4 janvier 1810 après la conclusion de l'affaire avec lui.

J'ai obtenu, en <faveur ?> du roi Jérôme Napoléon :

1°. la remise des intérêts <échus ?> (3 ans sur 150 000 ^{fr})	225,000 ^{fr}
2°. le recul d'un an pour les paiements mensuels (intérêts)	75,000
3°. l'abandon des intérêts pendant les 15 mois de paiement	<u>50,000</u>
	350,000 ^{fr}

[signature illisible]⁴²⁵

⁴²⁰ Original. Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 3v.

[mention au f^o 4v. :] Autographe / Réponse de l'Empereur Napoléon à une note rédigée et écrite par le baron de Marinville, secrétaire du cabinet du roi de Westphalie, après le départ précipité de Paris de Sa Majesté pour Cassel.

[paraphe de Marinville ? :] <M. ?>.

⁴²¹ au lieu de 1.er, biffé.

⁴²² Un « Extrait des registres des décisions de Sa Majesté Jérôme Napoléon » en date du 1^{er} janvier 1810 indique que la première échéance est due au 31 janvier 1811 et la dernière au 31 mars 1812, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 55r.

⁴²³ Cette phrase est écrite de la main même de Napoléon selon la note apposée au f^o 1r et accompagnant une transcription de 1849 par le Baron de Ménéval. La date aurait aussi été corrigée par l'Empereur.

⁴²⁴ François de La Bouillerie (1764-1832), administrateur des fonds extraordinaires de la caisse d'amortissement.

⁴²⁵ [paraphe de Marinville ? :] <M. ?>.

115• Marinville à Duchambon, 31 décembre 1809⁴²⁶

Cassel, 31 décembre 1809

Monsieur le trésorier général,

J'ai l'honneur de vous adresser, en l'absence de M. le chambellan, faisant fonction de Grand chambellan, et conformément à l'intention de S. M.

1° L'état des dépenses de la garde-robe pour novembre avec l'état des gages du même mois.

2° Un état des gages de décembre qui est la seule pièce de dépense du dit mois.

J'ai l'honneur etc.

⁴²⁶ *Correspondance*, p. 27.

[*en marge* :] M. le trésorier général / N.° 37.

II. 1810

II. 1. Correspondance de Marinville

Au début de 1810, Marinville solde encore les anciennes dettes de Jérôme tout en s'ingéniant à payer au plus vite de nouvelles dépenses effectuées par le roi à Paris et Bruxelles. Jérôme séjourne en effet en France à partir de mars 1810 pour participer aux cérémonies du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, puis fait partie de leur suite lors de leur voyage à Bruxelles et Anvers¹. Il est du nombre des personnes qui reçoivent des présents offerts par l'empereur pour célébrer l'événement, à savoir des tapisseries des Gobelins et vases de Sèvres qui rejoignent Cassel au cours de l'année².

Grâce aux règlements de Marinville, nous découvrons de nouveaux fournisseurs de la cour qui semblent être encore majoritairement des établissements parisiens. Il s'avère cependant impossible de déterminer le montant global pour chaque achat : certaines fournitures sont réglées en plusieurs paiements provenant parfois de crédits différents mis à la disposition de Marinville. Selon un rapport au roi du 7 février 1810, il reste encore à payer, parmi les dépenses entraînées par les achats de 1809, 22 000 Fr à la manufacture de porcelaine Dihl et Guerhard³, 6 080 Fr au commissionnaire

1 Ce séjour se prolonge jusqu'en mai.

2 Voir **Effets de poste et de douane pour l'année 1810**, p. 414 et suivantes, et **222• Copie conforme signée du trésorier général de la Couronne impériale, du rapport approuvé de Daru à Napoléon sur les 41 900 Fr de cadeaux fait par l'empereur au roi Jérôme, Paris, 16 septembre 1810** (dans **Documents annexes pour l'année 1810**).

3 Il pourrait s'agir du paiement d'un service à dessert dont la plupart des pièces sont conservées en main privée (d'autres sont présentées au Museo Napoléonico de La Havane).

en soierie et broderie lyonnais Blanchon Cortet & Bruny⁴, 13 257 Fr à Ravrio et 5 391 Fr à Thomire & Duterme, tout deux fabricants et marchands de bronzes⁵.

Bon nombre de nouvelles commandes sont adressées à des joailliers, aux Français Biennais, Gibert⁶, Oliveras⁷, Nitot et Fils, mais aussi au Westphalien Kompf⁸. Elles concernent alors presque essentiellement la fourniture des diverses décorations de l'ordre de la couronne de Westphalie qui voit le jour le 25 décembre 1809. Jérôme souhaitait en créer un depuis juillet 1808, mais jusqu'alors, Napoléon refusait⁹. Sa distribution peut donc officiellement commencer, pour les membres de la cour sans omettre les savants présents sur le territoire. Le 19 août 1810, le mathématicien, astronome et physicien Carl Friedrich Gauss, professeur de l'université royale de Göttingen – dont Jérôme est devenu le protecteur – est nommé chevalier¹⁰. Le soutien du roi à la carrière de l'illustre scientifique est aussi marqué par le décret royal du 14 juillet 1810 ordonnant le financement d'un nouvel observatoire pour l'université¹¹.

Pour suivre et envoyer à Cassel ces achats parisiens, Marinville séjourne parfois en France, comme à l'époque du mariage impérial, dont il suit la cérémonie religieuse depuis les tribunes basses aménagées dans le salon Carré du Louvre¹². En outre, son père, qui réside dans la capitale de l'empire¹³, y devient son agent à partir de février 1809¹⁴ avant d'être nommé intendant particulier du roi à Paris le 14 septembre suivant¹⁵.

4 Pour la fourniture de ce qui pourrait être trois manteaux royaux et neuf robes de cour. Ce commissionnaire est le fournisseur (en 1806-1807) du manteau de cour du roi de Bavière, voir *Bayerns Krone 1806 : 200 Jahre Königreich Bayern*, éd. par Johannes Erichsen et Katharina Heinemann, cat.exp. Munich, Résidence, Munich 2006, n° 228, p. 246.

5 **130• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 7 février 1810.** Marinville reçoit aussi une réclamation pour payer environ 1 500 Fr à l'orfèvre parisien Genu pour un « service simple d'argenterie », **134• Jean-Charles Rolier, intendant général de la Maison de Madame mère, à Marinville, Paris, 12 février 1810.**

6 Henry Gibert fils (1784-1857) et successeur d'Armand Gibert, 21 cour de Harlay, palais de Justice.

7 Oliveras, bijoutier, 48, quai de la Mégisserie selon l'*Almanach du commerce de Paris*, Paris 1809, p. 137.

8 « Gold- und Silberschmied / Henr. Wilh. Kompf », *Kurhessischer Staats- und AdressKalender auf das Jahr 1814*, Kassel 1814, p. 94.

9 *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, éd. par Christophe Beyeler et Guillaume Nicoud, cat.exp. Fontainebleau, château de Fontainebleau, Paris 2008, p. 138-139.

10 Par décret rendu à Göttingen, le 19 août, Jérôme nomme chevalier de la Couronne de Westphalie : Franz, préfet du département de la Leine ; Gustave Hugo, professeur en droit et protecteur de Goettingue ; Gauss « professeur d'astronomie à ladite université, membre de l'institut de France ».

11 **223• Décret de Jérôme ordonnant la création d'un nouvel observatoire pour l'université de Göttingen, Napoléonshöhe, 14 juillet 1810.**

12 Son carton d'invitation est conservé à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 70r.

13 Il est appelé Cousin de Marinville dans la correspondance pour les différencier.

14 **135• Marinville à Cousin de Marinville, son père, Cassel, 12 février 1810.**

15 **187• Extrait du registre des décisions du roi Jérôme, Napoléonshöhe, 14 septembre 1810.**

Parmi les commandes qui prennent de l'importance dans la correspondance de Marinville, les plus remarquables sont certainement celles adressées aux artistes. Marinville tente manifestement de s'en accaparer le contrôle. De fait, Jérôme, « ayant désiré, que la partie de son service relative aux arts fût confiée à l'un de ses officiers et organisée d'après les mêmes bases que les divers services de sa Maison », charge officiellement son maître de la garde-robe de ses affaires artistiques le 4 octobre 1809¹⁶. Dès lors, les noms des artistes de la cour, et en premier lieu les peintres portraitistes Kinson et Weygandt, sans oublier le sculpteur Ruhl ou le peintre du théâtre royal Rozet, apparaissent régulièrement dans sa correspondance, ce qui nous permet de suivre l'essentiel des commandes artistiques.

L'artiste le plus actif est sans doute le peintre flamand François Joseph Kinson qui travaille pour Jérôme depuis Paris dès 1808. Il présente des portraits commandés par le roi au Salon cette année-là¹⁷, puis rejoint Cassel pour peindre d'autres portraits de famille et des effigies du couple royal.

Marinville est aussi chargé de suivre l'avancement, à Paris, des portraits du roi et de la reine commandés à François Gérard et à Louis François Aubry. Miniaturiste, ce dernier présente son travail au Salon du Louvre de 1810, où une critique considère que ses « portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie [...] seront comptés parmi les meilleurs productions de cet artiste, et soutiendront la réputation qu'il s'est acquise en suivant les traces de M. Isabey, son maître¹⁸ » alors employé par l'empereur.

Devant parfois travailler d'après des originaux d'Aubry, le peintre sur émail et miniaturiste suisse Jean-François Soiron (1756-1813) rejoint quant à lui temporairement Cassel. La duchesse de Montebello l'aurait présenté au roi à Compiègne en avril 1810¹⁹.

Marinville s'occupe aussi des innombrables achats de marbres auprès de l'établissement carrarais de la sœur de Jérôme, Elisa. Il correspond avec Cachard, le représentant parisien de l'établissement, et suit une grande commande de divers bustes du roi, de la reine, de la famille impériale et de copies d'après l'antique. Les portraits royaux du sculpteur sont façonnés d'après des portraits de François Joseph Bosio (1768-1845), également chargé de fournir deux statues grandeur nature de Jérôme et de Catherine²⁰.

¹⁶ **203• Marinville aux peintres et sculpteurs du roi Jérôme, Cassel, 4 octobre 1810.**

¹⁷ *Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans, exposés au Musée Napoléon, 14 octobre 1808, second anniversaire de la Bataille d'Iéna*, Paris 1808, p. 47.

¹⁸ Charles Paul Landon, *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts*, Paris 1810, p. 107. Ces portraits portent au *Livret* du Salon les n° 14 pour celui du roi (France, collection particulière) et n° 15 pour celui de la reine (passé en vente chez Bonhams, à Londres, le 18 novembre 2003, lot n° 99).

¹⁹ **152• La duchesse de Montebello à Marinville, Compiègne, 21 avril 1810.**

²⁰ **188• Marinville à Cachard, 15 septembre 1810.**

Pour suivre toutes ces commandes de portraits, Marinville tient à partir de 1809 un très précieux relevé intitulé Comptes courants de Messieurs les artistes employés pour Sa Majesté que nous reproduisons en annexe. Ce document reflète à lui seul la nécessité qu'ont les Napoléonides d'affirmer leur pouvoir et leur dynastie par l'image.

Parallèlement, Marinville tente de développer l'industrie de luxe locale. En échange d'un brevet de fournisseur du roi, il réussit à convaincre certaines maisons parisiennes d'envoyer un commis à Cassel. La maison Etienne Nitot et fils devient bijoutier-joaillier du roi et de la reine de Westphalie et envoie un représentant à Cassel dès 1809²¹. Il se nomme Boquet, mais ne satisfait pas les exigences de la cour²². Marinville octroie un brevet à l'horloger parisien Charles Basile Leroy, sans que celui-ci ne soit contraint de s'installer à Cassel, mais son confrère parisien, Jacques Lépine, rejoint Cassel pour devenir, dès 1809, « horloger du roi de Westphalie »²³. Le brodeur et fabricant d'étoffes de soie parisien Armelier accepte quant à lui d'ouvrir une fabrique royale dans la capitale westphalienne. Il se charge même de transformer la laine du troupeau de mérinos que Marinville entreprend d'acquérir dès 1809 auprès de la bergerie impériale de Rambouillet et qu'il installe dans le nouveau domaine particulier du roi à Schönfeld.

Un tel commerce est stratégique à plusieurs titres. Ces moutons sont honorables, mais leurs laine rapporte grandement, étant la meilleure disponible. Ils peuvent aussi permettre, par croisement ou (mérinisation), une amélioration du cheptel local. Napoléon en offre en 1812 un troupeau au Grand duc de Wurtzbourg²⁴, Joséphine et Eugène en élèvent à grande échelle²⁵. Enfin, à Mayence, le prince primat Dalberg, tente d'en acclimater un troupeau vers 1813, par la suite décimé par des épizooties et peut-être que le cheptel westphalien subit le même sort²⁶.

Quant au petit château de Schönfeld, situé aux portes de Cassel (ill. 3 p.177), Jérôme l'acquiert en août 1809. Son banquier Jordis Brentano le lui cède pour 100 000 Fr. Ce domaine servait jusqu'alors de cadre champêtre aux réunions littéraires de son épouse Lulu Brentano, réunions auxquelles participaient les frères Grimm²⁷. Pour agrandir le domaine, Marinville est chargé jusqu'en 1812 d'acquérir les terrains limitrophes.

21 *Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 811.

22 Il deviendra cependant le valet de chambre-joaillier du roi.

23 Il est le neveu de l'horloger Jean-Antoine Lépine.

24 Paris, A. N., O² 157.

25 Christian Jouanin et Guy Ledoux-Lebard, « Les mérinos de Malmaison », dans *L'Impératrice Joséphine et les sciences naturelles*, cat. exp. Rueil-Malmaison, Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, Paris 1997, p. 154-160.

26 Ibid., p. 158.

27 Adrian von Buttlar, « Leo von Klenze in Kassel 1808-1813 », dans *Münchener Jahrbuch der bildenden Kunst* 37, 1986, p. 190.

En 1810, Klenze y réalise des aménagements et y installe une urne cinéraire en hommage au général Ducoudras²⁸. C'est sans aucun doute pour Schönfeld que Marinville règle 560 Fr à l'ébéniste Friedrich Wichmann, en paiement de deux « tables d'acajou », première mention dans les comptes de cet ébéniste (et décorateur) berlinois qui va rapidement acquérir une place prépondérante dans les commandes royales.

Des paiements aux autres architectes de la cour que sont Grandjean et Jussow apparaissent aussi dans sa correspondance et ses comptes conservés pour cette époque. Ils sont notamment cités dans les règlements des aménagements réalisés dans un autre domaine particulier du roi : une maison située à la sortie de Cassel, sur la route de Napoléonshöhe, offerte par Jérôme à Catherine en 1809, un édifice très mal connu, à la localisation imprécise. La raison de ce présent nous est donnée par Catherine elle-même dans une lettre à son père du 23 février 1809 :

Mon très cher père, je rentre à l'instant et j'arrive de Napoléonshöhe, où le roi a célébré ma fête pendant trois jours consécutifs ; j'y ai reçu par monsieur de Gemmingen le superbe cadeau que vous avez bien voulu m'envoyer et qui me fait le plus grand plaisir [...]

Vous serez sans doute bien aise d'apprendre comment l'anniversaire de ma naissance a été fêté. Le roi a eu la bonté de me donner un très joli petit jardin à la porte de la ville sur la route de Napoléonshöhe, que je désirais depuis longtemps et que j'avais même le projet d'acheter, parce qu'il y a une petite maison fort agréable et que je compte meubler à mon gré et arranger d'après mon goût. Votre beau meuble en fera le premier et le principal ornement ; le roi m'ayant donné 50 000 francs pour l'arranger, je pourrais y placer des objets dignes d'aller à côté de ceux-là. Il y a ajouté une vaisselle complète en argenterie²⁹ et porcelaine

²⁸ Ibid., p. 192.

²⁹ Peut-être le service simple en argenterie fourni par Genu, voir **134• Jean-Charles Rolier, intendant général de la Maison de Madame mère, à Marinville, Paris, 12 février 1810.**

pour trente-six couverts, de plus j'ai reçu de lui encore son buste et son portrait équestre à l'huile^{30, 31}.

Selon les papiers de Marinville, le budget destiné à son aménagement est rapidement dépassé : Catherine aurait-elle aussi le goût du luxe ? Pour aménager sa retraite, elle bénéficie en tout cas d'autres cadeaux de son père. En le remerciant, le 27 février 1809, elle nous informe ainsi :

Mon très cher père, je [...] vous [réitère] tous mes remerciements pour les superbes cadeaux que vous avez bien voulu me faire. On ne peut entre autres rien voir de plus beau que ce lustre, depuis qu'il est monté. Les fauteuils et les chaises orneront le plus beau des salons de ma petite maison ; elle m'occupe beaucoup, car je désire pouvoir en jouir bientôt et elle n'est point encore arrangée ; nous commençons cependant à trouver quelques ressources dans ce pays-ci. Quelques marchands s'y sont mis en correspondance directe avec Lyon et j'y ai trouvé de quoi la meubler d'étoffe du moins, d'une manière très élégante. Je vous remercie infiniment de la bonté avec laquelle vous voulez bien vous occuper de ma table.³²

Malheureusement, il n'existe aucun témoignage matériel de cette éphémère petite résidence estivale qui apparaît davantage comme une délicieuse retraite loin des fastes – et frasques ? – de Napoléonshöhe qu'un de ses avatars.

[G.N.]

30 Si le buste est difficilement localisable, le portrait équestre de Jérôme pourrait être la réplique du portrait équestre du Salon de 1808 par Gros conservé à Versailles.

31 Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, *Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérôme von Westphalen*, éd. par August von Schlossberger, Stuttgart 1886-1887, tome 1 (1886), p. 208-209.

Il existe aussi une description succincte de cet édifice et d'autres habitations modernes du quartier datant de 1814 : « Der ganz neuen und besseren Gebäude sind nur wenige z. B. das des Herrn von Deinhausen, unlängst von dem Herrn Oberbaudirektor Jussow ganz von Steinen in dem allerneuesten Geschmack mit einem italienischen Dach und andern kostbaren Verzierungen erbaut ; die zwei massiven Häuser an beiden Enden des Gartens, dem Mairie-Adjuncten, Banquier und Ritter Meier Dalambert, jezt aber einem reich gewordenen Professionisten von Cassel gehörig ; das von Schlotheimische, für die Königin bloß veränderte und mit einer Colonnade, in Form einer Kälberhalle, verzierte Sommerpalais, endlich das von Maißsche und Steinsbachsche Haus », *Die französische Garkuche an der Fulde. Erstes Gericht. Oder? Neuestes Gemählde der Residenzstadt Cassel, wie sie noch im Jahre 1813 war, und wie sie gegenwärtig nicht mehr ist. Ein Pendant zur geheimen Geschichte von Westphalen, Erstes Heft*, Saint-Pétersbourg 1814, p. 9. Précisons que Karoline von Schlotheim (1766-1847) était la maîtresse de Guillaume I^{er}.

32 *Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon*, 1886-1887 (note 31), tome 1 (1886), p. 211.

116• Duroc, duc de Frioul, Grand maréchal du palais de l'Empereur à Marinville, Paris, 3 janvier 1810³³

Vous pouvez, Monsieur, faire apporter aux Tuileries les portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie³⁴. On les placera dans un des salons de S. M. et vous pourrez les lui présenter à son déjeuner.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération
[signé] Le duc de Frioul

Paris le 3 janvier [1810]³⁵

117• Marinville à Pappenheim, premier chambellan du roi Jérôme, Cassel, 15 janvier 1810³⁶

Cassel 15 janvier 1810

Monsieur le chambellan,

J'ai l'honneur de vous adresser le budget particulier de la garde-robe du roi pour l'an 1810 afin que vous le fassiez comprendre dans le budget du service du Grand chambellan que vous soumettrez à S. M.

Budget particulier		
Matériel	garde-robe du roi	60,000 ^{fr}
	3 valets de chambre à 2000	6 000 /
	1 concierge de la garde-robe	2 800 / 12,064
	2 valets de la garde-robe à 1632	3 264 /
	Total	72,064

Vu par le maître de la garde-robe
[signé] Baron de Marinville

³³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o21r.

[en marge :] 6.

[ajouté ultérieurement [?]au dos, f^o 21v :] Maréchal Duroc / 1809.

³⁴ Ces œuvres, actuellement non localisées, furent modifiées à Paris par le peintre Ansiaux selon la demande de l'empereur, « État de proposition de paiement à faire à M. Ansiaux chargé de faire des changements ordonnés par l'Empereur sur les portraits en pied du Roi et de la Reine de Westphalie », 1809, Paris, A. N., 20144790/138.

³⁵ L'année 1809 est écrite par erreur. Sur ces portraits, voir la lettre de **(120•) Duroc à Marinville, Paris, 19 janvier 1810**.

³⁶ *Correspondance*, p. 27.

[en marge :] M. de Pappenheim 1^{er} chambellan faisant fonction de Grand chambellan / n^o 38.

**118• Marinville à François de La Bouillerie (1764-1832),
administrateur des fonds extraordinaires de la caisse
d'amortissement, Paris 4 (?) janvier 1810³⁷**

Caisse d'amortissement

Paris, le <4 ?> janvier 1810

Administration générale
des fonds extraordinaires

L'administrateur
des fonds extraordinaires

N°

A Monsieur Couzin [sic] de Marinville, secrétaire du cabinet et des commandements de S.M. le Roi de Westphalie

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur m'a renvoyé mon rapport³⁸ en mettant en marge seulement autorisé. Je vous prie, d'après cela, de vouloir bien vous donner la peine de passer demain matin chez moi avec la note sur laquelle se trouve la décision de Sa Majesté³⁹. Nous nous concerterons sur les moyens de terminer l'affaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération
[signé :] <illisible> *Bouillerie*

Je sortirai demain de bonne heure, mais je serai de retour vers les 11 heures.

119• Marinville à Pappenheim, Cassel, 15 janvier [?] 1810⁴⁰

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état des pièces⁴¹ de dépenses concernant la garde-robe du roi visées par moi pendant le cours du mois de janvier montant ensemble à 2,499^{fr}05^c.

37 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 52r.
[au dos du dernier feuillet de la pièce, f° 59r, tampon à la cire noire et adresse :] À Monsieur / Monsieur Couzin de Marinville / Secrétaire du cabinet et des commandements de S.M. le roi de Westphalie / Rue de Lille / Hôtel du Prince Eugène / À Paris.

38 Pièce non localisée.

39 Peut-être la (114•) **Requête de Marinville adressée à l'empereur pour la liquidation des dettes de Jérôme avec réponse de Napoléon et rapport de Marinville, Paris, vers le 30 décembre 1809.**

40 *Correspondance*, p. 27.

[en marge :] au même.

41 Pièces non identifiées.

120• Duroc à Marinville, Paris, 19 janvier 1810⁴²

Monsieur le baron,

Les tableaux représentant les portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie, que vous avez présentés à l'Empereur et qui sont restés au palais des Tuileries, ont été agréés par S. M. moyennant quelques changemens que M.^r Denon fait faire, tels que la couleur du manteau et quelques dessins de broderie qui se rapprochoient des attributs impériaux. Je ne puis donc plus vous les renvoyer et je pense qu'il est inutile de faire faire ceux dont vous me parlez dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire⁴³.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

[signé] Le duc de Frioul

Paris, le 19 janvier 1810

M^r le baron de Marinville, secrétaire du cabinet et des commandemens du roi.⁴⁴

⁴² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 66r. [*inscription, en fin de pièce, f^o 67v.*] Maréchal Duroc / 1810.

Sur cet échange, voir aussi la lettre de **(116•) Duroc, duc de Frioul, Grand maréchal du palais de l'Empereur à Marinville, Paris, 3 janvier 1810.**

⁴³ Pièce non localisée.

⁴⁴ De ces deux portraits de Kinson, seul celui de Jérôme est actuellement localisé (huile sur toile, H. 2,180 x L. 1,410 m, Château de Versailles, MV 4709).

Le 12 janvier, Denon écrit à Duroc : « Je viens de recevoir votre lettre relative au portrait de Sa Majesté le roi de Westphalie: je vais le faire prendre et je ferai changer le manteau par un artiste qui s'en occupera sur le champ; il supprimera de même les aigle[s] et attributs impériaux. Je dois vous prévenir, Monsieur le duc, que ces tableaux, déjà médiocres dans une [h]armonie rouge, perdront encore en mettant une draperie bleue », Dominique Vivant Denon, *Vivant Denon, directeur des Musées sous le Consulat et l'Empire, Correspondance (1802-1815)*, éd. par Marie-Anne Dupuy, Isabelle le Masne de Chermont, Elaine Williamson, Paris 1999, Notes et Documents des musées de France 32, vol I, 1999, lettre n^o 1700, p. 601-602. Il choisit alors le peintre Antoine Jean Joseph Ansiaux (1764-1840) pour effectuer les retouches. Le 28 février, Denon peut écrire à Daru : « J'ai l'honneur de vous adresser un état de proposition de paiement à faire à M. Ansiaux, peintre, à qui j'ai confié les changemens ordonnés par Sa Majesté dans les portraits de Leurs Majesté le roi et la reine de Westphalie; cet état monte à la somme de 600 F, que je vous prie de faire ordonnancer sur le fonds alloué aux acquisitions par le budget de 1808 », *ibid.*, n^o 1741-1, p. 616. Le 2 mars 1808, Ansiaux est payé 600 francs par Denon « pour avoir fait un manteau bleu au lieu de celui de couleur pourpre et fait disparaître les ornemens et attributs impériaux dans les portraits en pied de LL. MM. le roi et la reine de Westphalie », Paris, A. N., O² 842 ; voir aussi une lettre datée du 3 mars (Paris, A. N., O² 839) citée par Philippe Bordes et Alain Pougetoux, « Les portraits de Napoléon en habits impériaux par Jacques-Louis David », dans *Gazette des Beaux-Arts*, 102/1374-1375, juillet-août 1983, p. 30, note 21 et un état de proposition de paiement à Ansiaux conservé à Paris, A. N., 20144790/138.

Le 10 mars, Jérôme prend à Cassel un décret royal entérinant le changement de couleur du manteau royal : « dont le fond sera en gros-bleu, qui est la couleur westphalienne ».

**121• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel,
25 janvier 1810⁴⁵**

Rapport au roi
du 25 janvier 1810.

Sire,

Par le rapport qui j'ai eu l'honneur de faire à Paris à Votre Majesté le 30 novembre dernier, à mon retour de Cassel, je lui ai soumis le bordereau de tous les recouvrements qu'Elle m'avait chargé de faire et lui ai remis les valeurs que j'avais en caisse au dit jour. Votre Majesté a bien voulu m'en donner décharge.

Votre Majesté n'était débitrice alors pour l'an 1810 que d'une somme de fr 375,381.67.

La prolongation du séjour de Votre Majesté à Paris et les diverses dépenses qu'Elle a été forcée de faire, ont donné lieu à de nouveaux engagements que j'ai contractés avec les fournisseurs et par mon second rapport, du 21 décembre⁴⁶, j'ai annoncé à Votre Majesté que la dette s'élevait déjà à fr 560,000.

Votre Majesté m'a autorisé à porter à 70,000 fr par mois le montant des engagements contractés jusqu'à extinction.

Indépendamment de ces comptes à terme, j'avais journellement une foule de payemens de tout genre à faire et Votre Majesté m'a composé à cet effet une caisse particulière.

Pièce n° 1 ⁴⁷ .	Le relevé de mes écritures, dont j'ai l'honneur de joindre ici le bordereau, porte le total de mes recette à	147 535
	et celui de la dépense, jusqu'à mon arrivée à Cassel à	<u>246 287,64</u>
	d'ou il résulte un boni de caisse de	<u>1 247,36</u>
	Somme égale à la recette	<u>247 535</u>

Pièce n° 2⁴⁸. Indépendamment de fr 1 247.36 ci-dessus, j'aurai encore à recevoir de divers chefs de service, auxquels j'en ai fait l'avance sur la caisse de Votre Majesté, une somme d'environ 7 000 fr que je remettrai dans la nouvelle caisse au fur et à mesure du remboursement.

Le rapport verbal que j'ai fait à Votre Majesté à mon arrivée à Cassel sur l'augmentation progressive de sa dette de 1810 et les payemens multipliés que je suis obligé de faire sur sa cassette, pour divers objets étrangers aux

⁴⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 279r-283r.
[en marge :] 3./

⁴⁶ **111• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Paris, 21 décembre 1809.**

⁴⁷ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 280.

⁴⁸ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 281.

services de la Maison, ont provoqué la décision de Votre Majesté du 18 janvier⁴⁹, qui m'accorde un crédit de fr 120,000 tous les mois sur le trésor de la Couronne. Ainsi je suis non seulement à même de tout payer avec régularité, mais encore de présenter, sinon chaque mois au moins au bout de l'année des économies à Votre Majesté.

Je pense même qu'il serait prudent de former dès à présent une réserve quelconque pour être à même d'acquitter avec exactitude et sans gêne [pour] Votre Majesté les engagements pris nouvellement avec la caisse d'amortissement⁵⁰ conformément aux bases indiquées dans mon rapport du 12 janvier 1810⁵¹.

Dans cet état de chose, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté, de daigner revêtir de son approbation mon compte de caisse arrêté au 12 janvier 1810 et de m'autoriser à porter en recette pour 1^{er} article de la nouvelle caisse, qu'il plaira à Votre Majesté de me confier, les fr 1,247.36 dont je suis encore comptable.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet.
[signé] Baron de Marinville

Cassel
25 janvier 1810.

122• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 26 janvier 1810⁵²

Rapport au roi
—
du 26 janvier 1810.

Sire,
J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de la situation à ce jour du crédit ouvert à la Maison de S. M. la Reine.

49 Décision non retrouvée, mais un extrait du registre des décisions de Jérôme en date du 7 mars 1810 (Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 253, f° 102, n° 94 du registre d'origine) nous apprend que l'« Intendant général de la Couronne est autorisé, au fur et à mesure des paiements qu'il aura à faire pour les dépenses [pour lesquelles Jérôme a autorisé, comme pour Marinville,] à emprunter jusqu'à la concurrence de trois cent mille francs remboursables sur le crédit de 120 mille francs par mois accordé au cabinet par [sa] décision du 18 janvier dernier, savoir 100 mille fr le 30 juillet an 1810, 100 [le] 30 août [et id. le] 30 septembre. »

50 La mention *les engagements [...] d'amortissement* a été soulignée ultérieurement au crayon de papier et annotée en marge : *Voir le 9 <février ?> des 1,500,000^e de billets que j'ai signés [sic] chez M. de la Bouillerie.*

51 Pièce non localisée.

52 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 284r-v.
[en marge :] N° 1.

- 1° Le devis du S^r Grandjean approuvé par Votre Majesté étoit de
63,758^f38^c
- 2° Par décision du 2 avril, Votre Majesté lui a accordé pour la construction d'un portique, l'aggrandissement [sic] du lac, et l'augmentation du mobilier,
une augmentation de 7,800
(Par une lettre du 2 avril adressée à M^r Pfeiffer⁵³, M^r Grandjean explique lui-même la nature de cette augmentation à son devis (pièce n° 1))⁵⁴
- 3° Enfin par décision du 4 août [sic], Votre Majesté a encore accordé une augmentation de 4 000^f au S. Grandjean pour mettre une grille au portique, établir des storres [sic] entre les colonnes, et pour le rétablissement des cuisines 4,000
Le total du crédit accordé étoit donc de 75,558.38

Il a été payé sur ce crédit.

- 1° Le 11 mars 1809, en un mandat à l'ordre de M^r Pfeiffer, sur la caisse des capitaux n° 5 15 000^f /
- 2° Le 5 mai au même 8 395,50/
- 3° Le 1^r juin par le trésor de la Couronne pour compléter [sic] /
le paiement d'une fourniture de cristaux 1 105,87/ 48,501.37
- 4° Le 19 juillet, en un mandat à l'ordre de M^r Pfeiffer, sur la /
caisse des Domaines, N° 5 10 000 /
- 5° Le 4 août [sic] *Idem* n°8 4 000 /
- 6° Le 4 août [sic] *Idem* n° 16 10 000 /
(une lettre de M^r Pfeiffer du 16 7^{bre} et un compte courant du Trésor sont d'accord avec mes écritures (pièces n° 2 et 3⁵⁵))

Il restera donc à payer au maximum à M. Grandjean,
après l'exécution entière
de son devis, un solde de

27 057^f.1^c

Pièce n° 4. Le devis de M. Grandjean que j'ai l'honneur de joindre à ce rapport⁵⁶ comprend 1° la maçonnerie, le crépissage et peintures extérieures, la serrurerie, les tentures de la pièce turque de la chambre à coucher de S. M. la Reine, de la chambre de toilette du salon oval au rez de chaussée, le boudoir, la salle de bains et celle des pages, et les tapis de toutes les pièces ; 2° les meubles à faire venir de Paris et qui sont détaillés en son devis, 3° ceux fait [sic] à Cassel pour la salle des bains.

53 Secrétaire des commandements de la reine (voir Berlin, GStA PK, V. Ha. Nr. 1).

54 Voir la lettre suivante Marinville au roi Jérôme, Cassel, 27 janvier 1810.

55 Voir le document précédent.

56 Pièce non localisée.

Rien n'indique dans ce devis ni dans les lettres, tant de M^r Pfeiffer que de M Grandjean, que j'ai en mains [sic], qu'il ait été fait d'autres clauses par lesquelles il pourroit s'élever d'autres prétentions que celles indiquées au devis ; les conditions y sont clairement expliquées et détaillées, et elles me paroissent difficiles à éluder.

Je suis,
de Votre Majesté,
le très fidèle et dévoué sujet.
[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 26 janvier 1810

123• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 27 janvier 1810⁵⁷

Rapport au roi
—
du 27 janvier 1810.

Sire,

J'ai fait mander le sieur Grandjean chez moi conformément aux volontés de Votre Majesté et lui ai fait connaître le mécontentement dont Elle a été saisie en apprenant les dépenses excessives auxquelles il s'était livré dans l'embellissement de la Maison de S. M. la Reine, nonobstant les devis explicatifs qu'il avait fourni lorsqu'il fut question de meubles de cette maison.

Voici ce qu'il m'a répondu.

« Le devis que j'ai fourni était de	63 758,38
S.M. m'a accordé en outre	<u>11 800</u>
Total	75 558

Les sommes que j'ai recues à compte s'élèvent à	39 000
(Le reste a été gardé <pour ?> M ^r Pfeiffer)	
Les mémoires à solder encore peuvent être évalués à	<u>82 000</u>

121,000

Ainsi j'ai dépassé la totalité des sommes qui
m'ont été accordées, de 45 442 »

Il ajoute :

« Ce tort, si c'en est un que d'obéir aux ordres de LL. MM., ne peut au

⁵⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 286r-287v.
[en marge :] 2./

reste m'ètre préjudiciable, puisque je ne me suis jamais regardé ni ne veux être entrepreneur, et que tous les objets qui sont entrés dans la maison, en outre de ceux portés en mon devis, sont des choses ajoutées par les volontés de LL. MM. et qui n'ont plus rien de commun avec mes engagements. J'ai fait encore plus que je ne m'y étais engagé attendu que LL. MM. changeaient souvent de résolution, ce qui augmentait d'autant la main d'œuvre, et je vous répète, Monsieur, ce que j'ai déjà dit à S. M., que si l'on m'avait laissé opérer ainsi que le portait le devis, bien loin de dépenser la somme accordée, je me serai fait fort de présenter une économie. Je ne demande rien pour mes honoraires et les soins que j'ai pris dans cette affaire, mais je ne puis croire que S. M. me fasse vendre mes effets pour acquitter ceux qui sont dans la maison de S. M. la Reine. »

Sire, il est fort difficile de terminer cette affaire sans prendre un parti d'autorité, ou sans la concilier. Il y a bien quelques motifs raisonnables dans la réponse du S.^r Grand Jean⁵⁸, et il n'y aurait moyen de le reprendre que dans le cas où les objets portés en son devis n'auraient pas été fournis ; mais si l'excédent des dépenses n'a été occasionné que par des meubles ou objets de goût non portés au devis et que des fournisseurs divers ont envoyés de tous côtés pour orner davantage la maison de S. M. la Reine, il ne peut guère se faire qu'il n'ait pas été autorisé à en faire l'acquisition et dès lors, il a dû regarder ces nouveaux ordres comme <sacrés ?> et les considérer comme étrangers à l'ameublement auquel il s'était engagé.

En résumant cette affaire, il résulte de tout ce qui a été fait à cet égard : que Votre Majesté a déjà fourni pour les dépenses de cette maison

	48 501,37
qu'il reste encore à payer, environ	<u>82 000</u>
Total	130 501,37

Tandis qu'Elle ne s'était attendue à payer que	<u>75 558,38</u>
------------------------------------------------	------------------

Différence en plus :	<u>54 942,99</u>
----------------------	------------------

Mais que cet excédent ne provient par tant de la mauvaise foi du S.^r Grandjean que des nouveaux embellissem.^s qu'on lui a demandés en outre de son devis et, qu'enfin, tous ces objets supplémentaires existent dans la maison et peuvent, dans tous les cas, répondre des fautes qu'auraient commises cet architecte et desquelles on pourrait s'apercevoir avant l'acquittement des mémoires restant à payer.

⁵⁸ Grandjean.

Je suis, Sire,
 de Votre Majesté,
 le très dévoué et fidèle sujet
 [signé] Baron de Marinville

Cassel

Le 27 janvier 1810⁵⁹

124• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 30 janvier 1810⁶⁰

Rapport au roi

du 30 janvier 1810

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, l'état de ses dettes au 30 janvier pour l'année 1810, divisé en 3 articles⁶¹.

1° pour fournitures réglées à Paris et dont les mandats ont été fournis par moi à diverses échéances	491 420,67
2° pour fournitures faites et pour lesquelles il n'a pas été fait de règlement	231 816,72
3° pour objets divers à payer à Cassel et qui ont été compris dans les payemens de janvier 1810	<u>36 225,43</u>
	<u>759 462,82</u>

⁵⁹ Le 9 août 1809, Catherine écrit à son père : « Je m'occupe beaucoup de l'ameublement de la petite maison que le roi m'a donnée et qui est située entre Cassel et Napoléonshöhe, de manière cependant à être plus près de la ville que de la campagne, afin de m'offrir une ressource facile de promenade pendant l'hiver. Je tâche, pour arranger ma petite maison avec goût, de me rappeler celui que vous mettez dans tout ce que vous ordonnez, car le local, qui est peu de chose en soi-même, a besoin d'un joli ameublement pour valoir quelque chose. Le roi a la bonté d'y pourvoir en m'en laissant le choix et la disposition. », Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886-1887 (note 31), tome 1 (1886), p. 254-255. Le 6 septembre suivant, elle lui apprenait pourtant que sa « petite maison sera entièrement meublée à la fin de cette semaine », *ibid.*, p. 258.

⁶⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f. 288r.
 [en marge :] 4./ [et, plus loin :] Approuvé [et paraphé] J.N.

⁶¹ 125• État des dettes du roi Jérôme au 30 janvier, rédigé par Marinville, Cassel, 30 janvier 1810. Voir aussi 126• Relevé du livre d'échéance du roi Jérôme par Marinville, Cassel, 31 janvier ; 127• Relevé de dettes du roi Jérôme rédigé par Marinville, Cassel, 31 janvier 1810 et 128• État des dépenses du roi Jérôme payées sur un crédit de 120 000 Fr pour le mois de janvier 1810, rédigé par Marinville, Cassel, 31 janvier 1810.

Dans cette somme se trouvent compris le crédit ouvert à Londres par la maison Perrégaux⁶², au comte de Willingerode⁶³ et au <n[omm]é ?> Rusé⁶⁴, ainsi que les 82,000 fr restant à payer pour la maison de la Reine.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien m'autoriser à acquitter ces dettes sur le crédit de 120,00 fr par mois qu'Elle a daigné m'accorder sur le trésor de la Couronne.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet
[signé] Baron de Marinville

Cassel, 30 janvier 1810.

⁶² Maison de banque Perregaux, Laffite et Cie., créée en 1807.

⁶³ Pierre Simon Meyronnet, comte de Wellingerode (1772-1812), Grand maréchal du palais.

⁶⁴ Individu non identifié.

125• État des dettes du roi Jérôme au 30 janvier, rédigé par Marinville, Cassel, 30 janvier 1810⁶⁵

Crédit de 120,000 fr Par mois	Etat des dettes de Sa Majesté au 30 janvier 1810.	
<u>1°</u> <u>Fournitures de</u> <u>1809.</u>	Mandats à divers fournisseurs de Paris Suivant le livre d'échéance au 9 janvier 1810.	
	janvier	78,000 /
	février	76,700 /
	mars	73,000 /
	avril	72,300 / 491,420.67
	may [sic]	65,000 /
	juin	63,220 /
	juillet	63,2200 /
<u>2°</u>	<u>Règlements à faire à divers</u>	
	à Ravrio, marchand de bronze	43,538.30 /
	à Devoix, bijoutier	50,000 /
	à Pirmet Arquebusier	5,000 /
[ajouté ultérieurement [?] devant :] fevrier	à Jussow, architecte	13,158.49 /
[ajouté ultérieurement [?] devant :] janvier	à Le Gendre, tailleur	2,300 / /
	à M. Perregaux Laffitte & c ^{ie}	/ 231,816.72 / [ajouté ultérieurement ? :] annulé
[ajouté ultérieurement [?] devant :] Annulé	crédit de 1000 £ accordé au grand maréchal	24,000 / /

⁶⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 289r. Voir aussi les pièces précédente et suivante. Précisons que les pièces 297r à 299r constituent les paiements pour janvier 1810 mais dégagent un solde excédentaire de 5 774,57 Fr que Jérôme ordonne d'utiliser pour payer des sommes dues sur sa cassette, Rapport de Marinville au roi Jérôme, 31 janvier 1810, f^o 297r.

[ajouté ultérieurement [?] devant :] <C[omp] ^{te} 980014 ? >	crédit de 50 £. au <n[omm] ^é ?> Rusé	1,200	/
	solde de comptes de la maison de la reine à M. de la Flèche par décision de S. M. du 21 janvier.	82,000	/
[ajouté ultérieurement ? :] mars.	pour achat de tableaux	8,000	/
[ajouté ultérieurement ? :] janvier	pour dépenses faites à Marbourg	<u>2,619.93</u>	/
<u>3°</u>	Sommes tirées sur le mois de janvier indépendamment des 78,000fr ci-dessus à divers, suivant détail ci-joint		<u>36,225.43</u>
			fr 759,462.82

Certifié véritable,
Cassel, 30 janvier
1810.

Le secrétaire
du cabinet et des
commandements.
[signé] Baron de
Marinville

126• Relevé du livre d'échéance du roi Jérôme par Marinville, Cassel, 31 janvier⁶⁶

		Relevé du livre d'échéance		
		/ M. Jordis	55,729.07	/
		/ Biennais	4,270.93	/
Janvier ⁶⁷	1810	/ Rasp	1 000	/ 78,000
		/ Devaux	4 000	/
		/ Desouches ⁶⁸	5 000	/
		/ Kompf	8 000	/
		/ Jordis	55 999.60	/
		/ Biennais	4 000.40	/
Février ⁶⁹		/ Rasp	1 000	/ 76,700
		/ Devaux	4 000	/
		/ Desouches (solde)	3 700	/
		/ Kompf	8 000	/
		/ Lalive & Cie	4 000	/
		/ Darrac ⁷⁰	7 000	/
		/ Jacob ⁷¹	3 000	/
		/ Vautrain ⁷²	15 000	/
Mars		/ Bapst	2 500	/ 73,000
		/ Biennais	21 646	/
		/ <Audit ? [sic]> ⁷³	6 854	/
		/ Rasp	2 500	/
		/ Devaux	2 500	/
		/ Kompf	8 000	/
		/ Biennais	13 933	/
		/ Jacob	3 500	/
		/ Lalive	4 500	/
		/ Darrac	7 500	/
		/ Vautrain	18 600	/

66 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 290r.

[en marge :] N^o 1.

67 [en marge :] 2^e R [èglement ?]

68 Nom non identifié.

69 [en marge :] 2^e R [èglement ?].

70 Tapissier, 7, rue Neuve-Saint-Eustache selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 277.

71 Jacob, Desmalter et compagnie, ébénistes, 57, rue Meslay selon *ibid.*, p. 170.

72 Vautrin ? Dans l'*Almanach du commerce* de 1809, sont répertoriés successivement sous ce même nom : un fabricant de bronze, un ébéniste et un tapissier. Or, selon les informations fournies par les effets de poste et de douane, des glaces sont livrées à la cour en provenance de « Vautrain » (28 août 1810). Il est donc fort possible qu'il s'agisse de Vautrin, « ébéniste et miroitier, boulevards St.-Antoine, 57 » selon *ibid.*, p. 278.

73 Odiot ?

Avril	/ Bapst ⁷⁴	3 000	/	72 300
	/ Ledit	6 500	/	
	/ Biennais	2 467	/	
	/ Rasp	2 500	/	
	/ Devaux	2 500	/	
	/ Kompfr (solde)	7 300	/	
May	/ Augustin	2 000	/	
	/ Lalive (solde)	4 730	/	
	/ Jacob (solde)	3 600	/	
	/ Darrac	7 500	/	
	/ Bapst	7 000	/	65 000
	/ Vautrain solde	23 074	/	
	/ <Buisson ?> ⁷⁵ (solde)	2 000	/	
	/ Biennais	10 096	/	
	/ Rasp	3 000	/	
	/ Devaux	2 000	/	
Juin	/ Darrac (solde)	7 900	/	
	/ Augustin	2 620	/	
	/ Bapst (solde)	4 550	/	
	/ Augustin (solde)	3 000	/	63,220.67
	/ Nitot	35 000	/	
	/ Biennais (solde)	7 311.67	/	
	/ Rasp (solde)	839	/	
/ Devaux	2 000	/		
Juillet	/ Devaux (solde)	8 200	/	63,200
	/ Jordis (solde) ⁷⁶	55 000	/	
				492,420.67

Certifié véritable,
Cassel, 31 janvier 1810
Le secrétaire du cabinet et des commandements
[signé] Baron de Marinville

⁷⁴ Bachmann, Bapst et Devoix, joailliers, 42 quai des Orfèvres selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 135.

⁷⁵ Nom malheureusement trop récurrent dans l'*Almanach du commerce de Paris* pour préciser de qui il s'agit.

⁷⁶ [ajouté ultérieurement :] 1er R[èglement ?] / Prêt de 50 000 / 2^e R[èglement ?] Intérêts.

**127• Relevé de dettes du roi Jérôme rédigé par Marinville,
Cassel, 31 janvier 1810⁷⁷**

Sommes dues à divers

à Ravrio, objets commandés par M. Butlar	43 538,30
à Devoix, pour une parure	50 000
à Pirmet, arquebusier	5 000
<u>crédit de 120 000^{fr}</u> février n° 8 à Jussow, Pour la construction d'un escalier au château ⁷⁸	13 158,49
<i>ditto</i> janvier mandat n° 17 à Le Gendre, tailleur	2 300
à M. Perregaux, Laffite & c ^{ie}	
Pour un crédit de 1000 ₣	
acordé [sic] au Grand maréchal	24 000
Pour <i>idem</i> au <N[ommé] ^e ?> <Russé ?> de 50 <₣ ?>	1 200
<u>Crédit de 120 000^{fr}</u> : février, mars, Solde des comptes de la maison de S. M. la reine	82 000
avril, mai, juin, juillet et août à M. l'intendant général, tableaux de la V. ^{ve} Moreau ⁷⁹	8 000 /
<i>ditto</i> janvier mandat n° 19 <i>ditto</i> pour dépenses faites à Marbourg	2 619,93/10 619,93
	<u>231 816,72</u>

Certifié véritable,
Cassel, 31 janvier 1810.
Le secrétaire du Cabinet et des Commandements.
[signé] Baron de Marinville.

**128• État des dépenses du roi Jérôme payées sur un crédit de
120 000 Fr pour le mois de janvier 1810, rédigé par Marinville,
Cassel, 31 janvier 1810⁸⁰**

N° 3 janvier 1810	État des sommes tirées sur le crédit de 120,000 ₣ du mois de janvier 1810
à Sa Majesté la Reine	20,000
à Lahn, peintre, par décision de S. M.	400
à M le C. ^{te} de Bocholz, pour 2 schals	7 217,60

77 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 291r.
[en marge :] N°. 2.

78 Grandjean est aussi chargé dans édifier un en 1811, voir la *Correspondance Grandjean de Montigny* retranscrite dans le chapitre consacré à 1811.

79 Cette mention reste malheureusement pour nous une énigme.

80 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 293r. Voir pièce précédente.

au préfet de la Fulde pour solde du chemin de Schönfeld	887,93
à M. Jordis, emprunt fait à Paris	3 500
à Colin ⁸¹ gratification [sic] accordée par S. M	2 040
à Wickmann ⁸² , pour 2 tables d'acajou ⁸³	560
Schönfeld M. ^{de} Charéton ⁸⁴ , dépenses et gages de janvier	794,90
à Nolde ⁸⁵ , pour le transport à Schönfeld de 50 cordes de bois	225
à Kainson ⁸⁶ , pour 1 petit portrait de fantaisie	<u>600</u>
	<u>36 225,43</u>

Certifié véritable,

Cassel, 31 janvier 1810

Le secrétaire du cabinet et des commandements

[*signé*] Baron de Marinville

129• Règlement de la garde-robe du roi rédigé par Marinville, Cassel, 1^{er} février 1810⁸⁷

Règlement pour la garde-robe du roi

Art 1^{er}

Le concierge de la garde-robe ni les valets de chambre du roi ne pourront faire aucune commande, même par ordre de S. M., sans en prévenir le maître de la garde-robe qui leur délivrera un bon de fourniture.

Art. 2

Le concierge de la garde-robe ne pourra recevoir aucun effet sans qu'il lui soit présenté un bon signé du maître de la garde-robe. Il mettra son reçu au bas de chaque bon, lequel sera rendu au fournisseur pour être annexé à son mémoire, par ordre de numéros.

Art. 3

Les effets qui sont entrés dans la garde-robe du roi étant sous la surveillance et la responsabilité du concierge de la garde-robe, il devra exiger, pour sa garantie des reçus de tous les effets qu'il délivrera aux valets de chambre du roi et donc ceux-ci deviendront également responsables en cas de perte.

⁸¹ Collin ?

⁸² Wichmann.

⁸³ Première commande mentionnée de ce sculpteur et ébéniste berlinois. Il se serait donc installé dès 1809 à Cassel.

⁸⁴ Nom non identifié.

⁸⁵ Transporteur casseleois ?

⁸⁶ Kinson.

⁸⁷ *Correspondance*, p. 28-29.
[*en marge* :] 1810.

Art. 4

La valeur des effets perdus sera retenue sur les payes du concierge de la garde-robe s'ils ont été perdus dans la garde-robe, et sur ceux des valets de chambre du roi s'ils ont reçu les dits effets pour le service intérieur de S. M.

Art. 5

Les pertes qui ne proviendroient pas du fait du concierge de la garde-robe ni des valets de chambre du roi devront être déclarées par écrit dans les 24 heures au maître de la garde-robe pour le mettre à même de juger de l'exactitude de leurs déclarations et d'en faire prendre note sur les registres de la garde-robe.

Art. 6

À compter de ce jour et régulièrement au 1^{er} de chaque mois, il sera livré au concierge de la garde-robe, par le tailleur du roi ; savoir : trois pantalons et sept culottes de casimir blanc qui seront remis de suite aux valets de chambre du roi contre leur reçu. Ces effets serviront à l'usage de S. M. pendant la durée d'un mois, après l'expiration duquel ils seront portés chez le maître de la garde-robe pour y être réformés sur le champ. Ils seront remplacés par la même quantité d'effets neufs.

Art. 7

À l'avenir, tout le linge et effets ayant appartenu à S. M. qui seront réformés devront être démarqués avant d'être livrés aux valets de chambre.

Art. 8

D'ici au 12 de ce mois, les valets de chambre du roi seront tenus de justifier qu'il ne sont en possession d'aucun effet réformé qui soit marqué aux armes de S. M.

Articles supplémentaires⁸⁸

Art. 9

Les valets de chambre n'ont le droit d'acheter aucun objet quelconque, ni à plus forte raison d'acquitter les mémoires relatifs à la garde-robe.

Art. 10

Lorsque quelques objets sont nécessaires, ils doivent en présenter la demande à l'acceptation du maître de la garde-robe et les mémoires doivent lui être remis directement par les fournisseurs pour être par lui ordonnancés ou <payés ?> sans l'entremise des valets de chambre du roi.

Cassel, le 1^{er} février 1810
Le maître de la garde-robe
(signé) Baron de Marinville

⁸⁸ Articles rédigés en marge.

130• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 7 février 1810⁸⁹

Rapport au roi
Du 7 février 1810.

Sire,

L'état des dettes de Votre Majesté au 1^{er} février se monte, d'après le détail ci-joint, à la somme de fr 673,045.46

À cette somme, il faut ajouter les 10 000^{fr} accordés à M.^r l'intendant général pour solder les S.^{rs} Jussow et Klenze 10,000
683,045.46

J'ai l'honneur de solliciter de V. M. l'autorisation d'éteindre cette dette, dans l'espace de six mois, en la divisant ainsi qu'il suit :

février 1810	fr	120,000
mars		117,409.10
avril		111,409.09
mai		111,409.09
juin		111,409.09
juillet (solde)		111,409.09
Total égal.	fr	683,045.46 ^c

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet ;
[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 7 février 1810

131• [Première note complémentaire rédigée par Marinville, Cassel, 7 février 1810 [?] :]⁹⁰

Rapport du 7 février

Rétablissement du compte de Thomire, Duterme et Ravrio.

⁸⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 303r.
[en marge :] 6. / approuvé [et paraphe du roi ?] < JN ?>.

⁹⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 304r.

Thomire, Duterme	<u>5 391</u>
a été porté aux échéances suivantes :	
mars	1,000
avril	1,000
mai	1,000
juin	1,000
juillet (solde)	<u>1 391</u>
	<u>5,391</u>

132• [Seconde note complémentaire rédigée par Marinville, Cassel, 7 février [?] 1810 :]⁹¹

Rapport du 7 février

Rétablissement des comptes de Ravrio et Thomire, Duterme.

Ravrio	<u>13,257</u>
a été porté aux échéances suivantes.	
février.	1,300
mars	1,500
avril	1,500
mai	1,500
juin	1,500
août payé en juillet (solde)	<u>2,957</u>
	<u>13,257</u>

133• Rapport de Marinville sur des dépenses du roi Jérôme à payer en janvier 1810, Cassel, 7 février 1810⁹²

Mutations opérées sur les sommes dues par S. M. pour l'an 1810
depuis le rapport du 31 Janvier

L'état des dettes au 31 janvier, approuvé par S. M. se montait à	759,462.82
Les règlements payés dans janvier montant à	114,225.43 /
S. M. ayant désiré que les payemens dudit mois fussent portés à 120,000 fr ⁹³	
Il a été acquité depuis :	savoir / 120,000
au S. ^r Le Gendre	2300 / /
au S. Boucher	854.64 / /
dépenses de Marbourg	<u>2619.93</u> / <u>5,774.27</u> / _____
	639,462.82

⁹¹ Id.

⁹² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 308r.

⁹³ Voir 125• État des dettes du roi Jérôme au 30 janvier, rédigé par Marinville, Cassel, 30 janvier 1810.

Reste à déduire conformément aux intentions de S. M. pour le crédit de 1000 ^l au Grand maréchal		<u>24,000</u>
	Reste dû au 1 ^{er} février	615,462.82
à quoi il faut ajouter		
1. le mémoire des S. ^{rs} Blanchon, Cortel & Bruny, pour fournitures de 3 manteaux et 9 robes de cour, existant à la garde-robe ⁹⁴	6080 /	
2. payé au S. Boucher en janvier et non compris dans l'état de situation	854.64 /	
3. à divers, pour les dépenses de Schönfeld ⁹⁵	10 000 /	
4. comptes de MM. Dihl & Guerhard pour achat de porcelaines qui ne m'avaient pas été remis par M. Butlar	22 000 / 57,582.64	
5. <i>idem</i> de M. Ravrio, marchand de bronze, oublié par le même	13 257 /	
6 <i>idem</i> de M ^r . Thomire & Duterme, oublié par le même ⁹⁶	5391 / _____	
Total des sommes dûes au 1 ^{er} février		<u>673,045.46</u>

Certifié véridable,
Cassel, le 7 février an 1810.
[signé] Baron de Marinville

134• Jean-Charles Rolier, intendant général de la Maison de Madame mère, à Marinville, Paris, 12 février 1810⁹⁷

Paris, le 12 février 1810

L'Intendant général de la Maison de S.A.I. et R., Madame, Mère de l'Empereur et Roi, à Monsieur le baron de Marinville, secrétaire des commandements de S.M. le roi de Westphalie

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 du courant [dire et expliqué] relativement à la réclamation très fondée que j'ai fait à S.M. d'une somme de 1 471,24 fr pour autant que j'ai payé

⁹⁴ [en marge :] <P[ay]é ?> en février N° 14.

⁹⁵ Par Klenze et Jussow, voir pièces précédentes. Marinville devait 2 904,15 fr en février, 4 094,42 et 624,84 en mars, 1 324,99 en avril et 1 967,94 en juin, soit un total supérieur de 10 916,34 fr selon la pièce intitulée « Schönfeld / Rapport du 7 février », Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 306r.

⁹⁶ [en marge :] Ces 2 soldes ont été remis sur les registres d'échéances. Payé sur le crédit de 120^{mfr} mars, avril, mai, juin, juillet.

⁹⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, 338r-v-339r.

[en marge :] à examiner de nouveau et faire rapport à S.M. [suit une paraphe (de Marinville ?)].

au S.^r Genu⁹⁸, pour le service simple d'argenterie, et qui ne se trouve point porté dans mes bordereaux des 28 premiers jours d'octobre et 10 premiers jours de septembre 1809.

Comme il y avait encore quelques comptes à régler après le 10 septembre dernier, vous me demandâtes par votre lettre du 12 dudit mois, un bordereau indicatif et nominatif des objets à solder à cette époque, et avec ma lettre du 25 septembre dernier, j'eus l'honneur de vous envoyer ce bordereau dans lequel je portai les 1 471,25 fr que je répète, pour les avoir payés au S.^r Genu, et que je n'avais point porté dans mes bordereaux antérieurs.

Si vous voulez bien relire ma lettre ci-dessus du 25 septembre dernier, et prendre connaissance de mon dernier bordereau indicatif et nominatif qui y était joint, vous serez convaincu que, non seulement cette somme m'est dûe, mais que les comptes de 1809 ne pouvaient être arrêtés alors définitivement puisque, par votre lettre du 12 septembre, vous me demandiez le bordereau indicatif et nominatif de ce qui restait à solder alors, et que ce dernier bordereau ne vous a été remis qu'avec ma lettre du 25 septembre, à laquelle même était jointe la quittance du fabricant pour lesdits 1 471,25 fr.

Dès lors, je ne pouvait encourir la déchéance pour avoir laissé passer le terme fatal, puisqu'en rigueur ce terme n'aurait pû m'être assigné qu'au 31 décembre 1809, jour où les comptes d'année sont sensés s'arrêter.

D'ailleurs, vous savez, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma dernière du 20 janvier, qu'en matière de comptabilité, tous comptes se règlent sauf erreur ou omission, et c'est sur ce principe adopté par toutes les administrations, que j'invoque votre justice, et les bontés de S.M., pour que cette somme me soit payée ou à Paris ou à Cassel.

Je ne révoque pas le doute, Monsieur, vos principes d'équité, et c'est pour cette considération ainsi que pour l'honneur des principes que je ne puis douter que cette somme ne me soit comptées d'ordre de S.M., si vous voulez prendre la peine de lui faire connaître que je suis fondé en droit et en principe.

Nos dames sensibles à votre souvenir me chargent de vous présenter leurs civilités.

Madame Lafite⁹⁹ vient d'accoucher heureusement d'une fille, qui, comme la mère, se porte bien.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon estime et de ma considération très distinguée

[signé :] Rolier

98 Marie-Joseph-Gabriel Genu, orfèvre à Paris, 24 rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 242.

99 Peut-être une personne de la famille du banquier Jacques Laffitte (1767-1844), Marinville devant traiter avec lui, voir **124• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 30 janvier 1810** et **155• Marinville à Jacques Laffitte (1767-1844) (?), Paris, 10 mai 1810**.

135• Marinville à son père, Cassel, 12 février 1810¹⁰⁰

Cassel, le 12 février 1810

Tu voudras bien, au reçu de la présente, faire la commande pour le service de S. M. des divers objet suivants :

1° Chez Descoings¹⁰¹ : 60 <aunes ?> de drap de <Louviers ?> ou de Verviers ou de Pierre Grandin dans les 1^{ères} qualités de couleur pareille à l'échantillon n° 1.

Ces draps doivent être dégatis avant d'être expédiés à Cassel et conformes en tout à la nuance indiquée, sauf à être rendus aux fournisseurs.

Ces draps seront payés à Cassel ou à Paris suivant les conditions du marché que tu passeras et dont tu m'enverras copie.

2° Chez Houssemand, fabricant de boutons de l'Empereur, rue de la Chauderie¹⁰² :

50 douzaine boutons métal blanc conforme au dessin n° 2

20 douzaines petits boutons *id* *id*

12 douzaines boutons pareils en argent

3 douzaines de petits *id* *id*

Il en sera demandé d'autres par la suite.

3° Chez Vatel, passementier rue S^t Honoré, à l'Étoile d'or¹⁰³ :

12 aiguillettes en argent mat et clair sans nœuds, semblables à celles en or que porte le Roi, avec quatre ferrets beaucoup plus petits et plus courts que ceux ordinaires et d'argent unis avec le chiffre J. N. surmonté d'une couronne.

Deux de ces ferrets qui doivent pendre sous le bras, seront encore plus petits et plus courts mais il ne les attachera pas aux aiguillettes et les joindra seulement à l'envoi.

S. M. désire dans tous ces envois la plus grande célérité et il faudra faire autant d'expéditions qu'il sera remis d'objets en supposant que tout ne puisse pas être livrés en même tems.

Dans le cas où il ne se présenteroit pas d'occasion subite pour Cassel, soit par courrier auquel tu donnerois la facilité de revenir en voiture, soit

¹⁰⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, *Correspondance*, p. 29-31. [*en marge* :] à M. Cousin de Marinville à Paris / 1°.

¹⁰¹ Richard Descoings, marchand de draps, 27, rue Saint-Honoré selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 167.

¹⁰² Houssement, fabricant de boutons « de la Maison de l'Empereur et des militaires de toutes armes », 14, rue de la Chanvrerie (ibid., p. 148).

¹⁰³ Vatel, franger, 147, rue Saint-Honoré (ibid., p. 193).

de particulier au départ desquels tu serois instruit, tu feras partir tous ces objets par la diligence en les faisant timbrer à la douane, en les recommandant aux soins de M^r de la Valette, directeur général des postes¹⁰⁴.

Tu feras mettre sur les caisses mon adresse à Cassel et en marge “Service de S. M. le Roi de Westphalie”.

Tu feras mettre le cachet de S. M. qui doit être chez Biennais.

J’espère recevoir quelque chose de cette commande quinze jours après la réception de cette lettre.

Descoings pourra t’aider dans toutes ces commissions.

Aussitôt que tu auras passé les marchés pour tous ces objets, tu m’en instruiras, afin que je t’envoie les fonds suffisants pour les acquitter.

Tache de prendre des termes à 2, 3, 4 et 5 mois. Au reste je m’en rapporte à tout ce que tu feras, mais instruis m’en.

(signé) Baron de Marinville

136• Marinville à son père, Cassel, 17 février 1810¹⁰⁵

Cassel, le 17 février 1810

Tu voudras bien, au reçu de la présente, acheter et me faire l’envoi par la diligence, en faisant douaner la caisse, la quantité de cachemire blanc nécessaire pour faire douze gilets de dessous à S. M.

Cette étoffe remplace les gilets de flanelle et se porte sur la peau. Tu pourras t’adresser à la maison de Le Gendre, tailleur, qui vient d’en fournir tout récemment une douzaine.

Tu me donneras avis des différents envois que tu dois me faire et m’en enverras la facture. Tu agiras au nom du roi, comme tu le jugeras utile au bien du service.

Prends avec toi un jeune homme intelligent pour tenir la correspondance et faire tes courses ; tu porteras ses appointements sur les comptes de frais divers de chaque mois.

Si les envois que tu me feras des éguillettes d’argent que je t’ai demandées le 12 de ce mois me convient, j’en commanderai beaucoup d’autres. Dis cela au fabricant pour sa gouverne et surtout expliques moi toujours bien la date de tes envois afin que je sache positivement sur quoi compter.

Je t’écris toujours au nom de S. M.

Je t’enverrai incessamment l’état des <pensions ?> de S. M. avec des fonds suffisants pour les acquitter.

¹⁰⁴ Antoine Marie Chamans Comte de Lavalette (1769-1830), directeur général des postes de 1804 à 1815.

¹⁰⁵ *Correspondance*, p. 31-32.

[*en marge* :] M. Cousin de Marinville / à Paris / N° 2.

Tu signeras les passes des courriers et tu les expédieras toi-même.
(signé Marinville)

137• Marinville à son père, Cassel, 19 février 1810¹⁰⁶

Cassel, le 19 février 1810

Par ma lettre du 12 de ce mois, je te demandois de faire faire chez Vatel, passementier, rue S^t Honoré, à l'Étoile d'or, 12 aiguillettes en argent mat dont je t'expliquais la forme.

S. M. auroit désiré que ces aiguillettes fussent d'un <tiers ?> plus petites que celle que cet ouvrier fait ordinairement pour Elle, et que les ferrets fussent tout unis avec les seules lettres J.N sans couronne.

Mais comme Elle suppose que tout ou partie de cette commande sera livrée et expédiée au reçu de ma lettre de ce jour, elle m'ordonne de te demander 20 nouvelles aiguillettes semblables avec les modifications ci-dessus.

Tu me les feras parvenir le plutôt possible et m'en donneras avis.

Il faut que toutes tes caisses soient adressées à M^r Turckheim & c^{ie} à Mayence ; c'est de là qu'elle seront expédiées à Cassel

(Signé Baron de Marinville)

138• Marinville à Nitot, Cassel, 20 février 1810¹⁰⁷

Cassel, le 20 février 1810

Monsieur,

J'ai reçu par le courrier Goetz¹⁰⁸ l'envoi que vous m'avez fait et la lettre du 13 que vous m'avez adressée. S. M. a été fort mécontente de la nature et du peu d'importance de cet envoi et moi je vous avoue que

¹⁰⁶ *Correspondance*, p. 32.

[*en marge* :] À M. Cousin de Marinville / à Paris / N° 3 / Envoyé copie le 20 par courrier.

¹⁰⁷ *Correspondance*, p. 33-34.

[*en marge* :] M. Nitot / à Paris / N° 4.

¹⁰⁸ Jean Goetz, dont un portrait attribué à Gros est conservé au musée Magnin à Dijon (huile sur toile, H. 0,46 x L. 0,38 m, inv. 1938F476). Celui-ci porte en effet au dos une inscription à l'encre noire de la main de Magnin le désignant comme portrait de Jean Goetz, courrier de cabinet de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie.

Un beau brevet de courrier du cabinet en faveur de Jean « Goëtz », « Courrier du Cabinet de Sa Majesté », daté de Cassel, 1^{er} mai 1809, « gravé par H. Simon Graveur du Cabinet de S.M. L'Empereur, et du Roi de Westphalie » (H. 33,7 x L. 46 cm), est conservé à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 38, ff° 35-36.

je suis très surpris que vous ayez mis autant de temps pour m'envoyer 15 croix de chevalier qui deviennent inutiles, un crachat en diamants sans croix et 4 plaques également sans croix et que vous n'avez pas senti que S. M. ne pouvoit pas faire de distribution qu'Elle n'eut un nombre de croix au moins égal aux nominations qu'Elle a faites. Vous n'envoyez pas une seule croix de commandeur et ces dernières sont également nécessaires.

Tout cela est bien léger et peu réfléchi et je ne vous le pardonnerai pas, si je ne pensais que vous avez en ce moment des travaux multipliés auxquels il vous est impossible de vous refuser.

S.M. étant toutefois extrêmement impatiente de faire la distribution des croix et la nomination première étant déjà faite depuis un mois, il est indispensable que vous remettiez au courrier que je charge de cette lettre et cela en prenant tous les moyens possibles,

Savoir

135 petites croix de chevaliers

25 croix de commandeurs

4 grand-croix

et que vous lui donniez aussi la grand-croix qui doit être portée avec la plaque en diamants [sic].

Si vous ne pouvez parvenir par vous même à remplir ces demandes, faites vous aider par le S^r Biennais, mais de quelque manière que ce soit, arrangez vous pour qu'à la fin du mois S. M. reçoive les objets ci-dessus mentionnés.

Le courrier à l'ordre d'attendre jusqu'à cette époque.

J'ai reçu le livre d'or à secret ; il est bien fait ainsi.

M^r Jordis m'a apporté ce matin votre traite de fr 100,000. J'ai pris les ordres de S. M. sur son acceptation. Elle m'ordonne de vous dire qu'il n'y sera pas fait honneur jusqu'à ce qu'Elle ait reçu les objets demandés.

S. M. m'ordonne de vous ajouter qu'il est également nécessaire que vous lui envoyez quatre colliers d'or de l'ordre, mais que de toute manière vous devez faire en sorte d'en tenir prêt deux pour Elle à son arrivée à Paris, savoir un en diamants [sic] et un en or.

(signé Baron de Marinville)

139• Marinville à son père, Cassel, 20 février 1810¹⁰⁹

Cassel, le 20 février 1810

Le courrier porteur de la présente est chargé de te remettre 4 bustes du roi que tu garderas chez toi jusqu'à l'arrivée de S. M. à Paris, qui vraisemblablement aura lieu dans le courant du mois prochain. Comme je l'expédie en voiture, tu feras en sorte de profiter de son retour pour m'envoyer tout ce que tu pourras des objets que tu auras pu réunir pendant son séjour à Paris et que je t'ai demandés par mes lettres des 12 et 17 de ce mois, ainsi que des 20 aiguillettes d'argent qui font l'objet de ma lettre n° 3 dont je joins ici copie.

(signé) Baron de Marinville

140• Note concernant une commande de robes à Blanchon, Cortet & Bruny de Lyon¹¹⁰, rédigée par Marinville, Cassel, 26 février 1810¹¹¹

Note des robes commandées à MM. Blanchon, Cortet & Bruny de Lyon, pour être livrées dans un mois à compter de ce jour 26 février 1810

N° 81	1 robe <tulle ?> brodée richement en or avec des bouquets dans le fond	300
78	1 ditto <i>id</i> <i>id</i> avec des petites fleurs dans le fond	250
94	1 ditto <i>id</i> <i>id</i> à pointes de diamants, fond parsemé	550
82	1 ditto <i>id</i> <i>id</i> <i>id</i> <i>id</i>	
719	1 ditto <i>id</i> <i>id</i> laurée en or et fond parsemé	500
104	1 ditto <i>id</i> <i>id</i> en pointes de diamants et <chenille ?> couleur de feu, fond parsemé	
350		
17	1 ditto <i>id</i> " brodée en or	200
		2 400

Approuvé d'après les modèles que j'ai choisis ; toutes les robes brodées richement en or avec fonds.

Le maître de la garde-robe
(signé) Baron de Marinville

¹⁰⁹ *Correspondance*, p. 34.

[*en marge* :] à M. Cousin de Marinville / à Paris / N° 5.

¹¹⁰ Commissionnaire en soierie et broderie, selon l'*Addressbuch der jetzt bestehenden Kaufleute und Fabrikanten in Europa*, Nuremberg 1814, vol. 2, n° 2, p. 392.

¹¹¹ *Correspondance*, p. 35.

141• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 27 février 1810¹¹²

Rapport au Roi

du 27 février 1810

Sire,

Les tableaux faits et livrés par le S.^r Kinson, peintre de V.M., se montent, d'après le tarif que j'ai fait à la somme de onze mille cinq cent francs. 11,500

Il est dû au S.^r Le Gendre, tailleur, à ce jour pour les diverses quadrilles de la cour, sauf règlement :

		savoir :	
N° 1	pour solde de compte de Paris	760.20	/
N° 2	pour 5 dominos	336	/
N° 3	pour la quadrille de la cour	4,530	/
N° 4	pour celle du C. ^{te} de Furstenstein	1,553.75	/ 22,027.21
N° 5	pour celle de Monsieur Siméon	8,331.87	/
N° 6	pour celle du C. ^{te} de Bocholtz	6,515.39	/

Les quadrilles des dimanche, lundi et mardi prochains, peuvent être comptés par évaluation à	<u>6,472.79</u>
Total	fr <u>40,000</u>

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de m'autoriser à me faire avancer cette somme pour six mois, moyennant un intérêt de 6 pour [cent] par an et 1 pour [cent] de commission, sauf le moyen de remboursement qu'il plaira à Votre Majesté de m'accorder à cette époque.

Je Suis, Sire,
de Votre Majesté,
le dévoué et fidèle sujet
[signé] Baron de Marinville

Cassel,
le 27 février 1810.

¹¹² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 316r-v.
[en marge :] 8./ Approuvé [et paraphe du roi ?] <JN ?>.

142• Marinville à Pappenheim, Cassel, 31 mars 1810¹¹³

Cassel, le 31 mars 1810

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état des comptes et mémoires que j'ai visés en février, concernant la garde-robe du roi et montant à la somme de 7,481^f 40^c.

J'ai l'honneur etc.

(signé) Baron de Marinville

143• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 mars 1810¹¹⁴

Rapport au Roi
du 6 mars 1810¹¹⁵

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à V. M. cinq comptes, montant ensemble à fr 18,447.65, provenant de diverses dépenses ordonnées par Elle et qui ne sont applicables à aucuns des fonds qu'Elle a daignés faire mettre à ma disposition ;

savoir :

1° Le Gendre, tailleur, pour 12 gilets de cachermire blanc	2 820 ^f c
2° Biennais, pour diverses réparations faites à Paris	1 000
3° Orbelin, pour pot, cuvette d'argent, flambeaux etc.	3,886.90
4° Faynot, pour 1 grande cuvette en vermeil	2,992.75
5° Klenze, architecte, pour dépenses à Schönfeld, depuis le dernier voyage de Paris jusqu'à ce jour.	<u>7,748</u>
Total f ^s	<u>18,447.65</u>

J'ai l'honneur de supplier V. M. de me faire connaître ses intentions à cet égard et de lui proposer de comprendre cette somme dans le crédit de fr 120,000 qu'Elle a daigné m'accorder.

Je suis, Sire,

de votre Majesté,

le très dévoué et fidèle sujet

[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 6 mars 1810.

¹¹³ *Correspondance*, p. 35.

[*en marge* :] N° 6 / à M.^r le Premier Chambellan.

¹¹⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 318r.

[*en marge* :] 10./.

¹¹⁵ [*Ajouté en marge* :] à payer de suite sur le crédit des 120 mille francs [*et paraphe du roi*] JN.

144• Décret du roi Jérôme, Cassel, 15 mars 1810¹¹⁶

Jérôme Napoléon,
Roi de Westphalie, Prince français, etc.
Nous avons décrété et décrètons

Art. 1^{er}

Le secrétaire du cabinet et des commandements, baron de Marinville, est nommé l'un de Nos chambellans et maître de la garde-robe.

Art. 2

Il cessera en conséquence à dater de ce jour les fonctions de secrétaire du cabinet et des commandements.

Donné en Notre Palais royal à Cassel, le 15 mars an 1810, et de Notre règne le quatrième.

Signé Jérôme Napoléon
Par le Roi
Le Ministre secrétaire d'État
Comte de Fürstenstein

145• Marinville à Pappenheim, Cassel, 31 mars 1810¹¹⁷

Cassel, le 31 mars 1810

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus l'état des dépenses de la garde-robe dont j'ai visé les pièces pendant le mois de mars 1810.

Agréez, Monsieur etc

(signé) Baron de Marinville

Les comptes d'avril et mai se montant à 6 566 fr ont été envoyés en mon absence au trésor général par monsieur du Parc¹¹⁸.

¹¹⁶ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 42, f° 225r.

[en marge :] 7./

¹¹⁷ *Correspondance*, p. 35.

[en marge :] N° 7 / M. le premier chambellan / Comte de Pappenheim.

¹¹⁸ Maître des comptes, auditeur au Conseil d'État selon l'*Almanach royal de Westphalie pour l'an 1813*, Cassel 1813, p. 90.

146• Leroy, horloger, à Marinville, Paris, 2 avril 1810¹¹⁹

Monsieur le Baron,

Je ne sais comment exprimer la satisfaction que j'éprouve de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre au désir que j'avois d'obtenir de S. M. Le titre de son horloger et que par vos soins je viens de recevoir.

Croyez, Monsieur le baron, que je n'oublierai jamais que c'est à votre protection que je dois cette faveur et dont je vous fais mes remerciements les plus sincères.

Veillez, je vous prie, faire connaître à S. M. combien j'apprécie cette grâce indigne qui m'impose une obligation éternelle, et que je ne puis reconnaître que par mon zèle à exécuter les ouvrages qu'Elle voudra bien me faire ordonner.

Agréé je vous prie,
 Monsieur le Baron,
 l'hommage du respect avec lequel,
 j'ai l'honneur d'être,
 votre très humble et très obéissant serviteur
 Leroy

Horloger de S. M. le Roi de Westphalie

Paris, ce 2 avril 1810

147• Marinville à Duchambon, trésorier général de la Couronne, Paris, 4 avril 1810¹²⁰

Paris, le 4 avril 1810

S. M. m'ordonne de vous écrire de faire vos dispositions pour m'envoyer dans le plus court délai possible la somme de deux cent mille francs, soit en lettres de change sur Paris, soit en une lettre de crédit. S. M. vous fera connaître ultérieurement ses ordres pour le recouvrement de cette somme.

¹¹⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 111r – v.

¹²⁰ *Correspondance*, p. 36.

[*en marge* :] M. le trésorier général / (Cassel).

148• Le Camus à Marinville, Anvers, 4 avril 1810¹²¹

Le Roi désire, mon cher Marinville, que vous fassiez [sic] faire par M^r Aubry¹²², deux de ses portraits en miniature et en pied et par le nouveau peintre que vous avez engagé deux de ses petits portraits en émail¹²³. Il pourra copier la dernière miniature qu'a faite Aubry.

S. M. désire également que vous fassiez [sic] faire trois copies du tableau qui est chez le comte de Winzingerode¹²⁴, à l'exception de mettre la couleur de l'habit royal en bleu, et au lieu du colier de France, celui de la Couronne.

Lorsque vous aurez à écrire à S. M., il faut toujours remettre vos lettres à M^r de la Valette¹²⁵ qui les envoie par estafettes.

Dites à M^r Collignon, de la part du Roi, qu'il est absolument essentiel qu'il fasse examiner plus à fond les voitures de voyages puisque celle de S. M. a cassé à Bruxelles.

À mesure qu'il y aura de grandes croix¹²⁶ de l'ordre d'achevées, vous devez les échanger aux différentes personnes qui sont à Paris, comme par exemple le duc de Cadore¹²⁷, le prince Borghèse¹²⁸, le général Eblé¹²⁹, etc

Vous devez faire attention qu'aux grands commandeurs vous devez leur[s] donner, indépendamment de la grande croix, une de commandeur.

Dites à Biennais qu'il faut à la croix de commandeur un nœud coulant comme il l'avoit projeté [sic], et vous devez en donner un en diamants à l'archichancelier pour mettre avec sa croix de commandeur : vous devez également envoyer au Roi quelques Grands-croix et quelques croix de commandeurs sitôt qu'elles seront faites.

Il ne faut pas nous attendre avant le 20 ou le 25.

Mille amitiés bien tendres

Comte de Fürstenstein

Anvers, ce 4 avril 1810

¹²¹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 78r-v.

¹²² Louis-François Aubry (1767-1851).

¹²³ Certainement Soiron, voir **167• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810.**

¹²⁴ **Wintzingerode.**

¹²⁵ Le Comte de Lavalette.

¹²⁶ Comprendre grand-croix.

¹²⁷ Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore (1756-1834).

¹²⁸ Prince Camille Borghese (1775-1832), duc de Guastalla, marié à Pauline Bonaparte.

¹²⁹ Jean-Baptiste Eblé (1758-1812), ministre de la guerre de 1808 à 1810.

149• Marinville à Jordis Brentano, Paris, 5 avril 1810¹³⁰

Paris, le 5 avril 1810

Je vous envoie le bordereau des sommes tirées par moi sur M.^r Delessert et C^{ie} à Paris¹³¹ en vertu du crédit de fr 100 000 que vous m'avez ouvert sur ces messieurs.

La date de chacun de ces mandats, dont il doit vous être envoyé un double par M.^r Delessert et C^{ie} nous mettra à même de compenser avec les versements qui vous seront faits par M.^r le Baron de Conninx au remboursement de cette somme.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'invitation de me faire des lettres de change ou une nouvelle lettre de crédit pour le montant des versements qui pourraient vous être faits par M.^r le Baron de Conninx au delà de cette somme.

P. S. : en supposant que les fonds que j'attends de Cassel nous ne me parvinssent pas assez tôt, ou que les versements de M.^r de Conninx tardassent à vous être faits, ne pourriez-vous pas m'envoyer une lettre de crédit de 100 000 fr, sauf à moi, à n'en faire usage qu'en besoin pressant ?

Répondez-moi de suite je vous prie.

(M.^r Jordis m'a envoyé cette lettre de change dont j'ai fait usage)

Bordereau des mandats tirés pour la 1^{ère} :

Lettre de crédit de fr 100 000.

N ^o	1	23 mars	M. ^r Collignon	21 000
	2	31 "	<i>ditto</i>	19 000
	3	"	général Delaunay ¹³²	636,36 ¹³³
	4	"	<i>ditto</i>	849,15
	5	"	(schalls de cachemire)	16 000
	6	4 avril	M. ^r Collignon	40 000
	7.	"	M. ^r Boucheporn ¹³⁴	2 514,49
				<hr/>
				fr 100 000

¹³⁰ *Correspondance*, p. 36-37.

[*en marge* :] M.^r Jordis Banquier / (Cassel).

¹³¹ 3, rue Coq-Héron selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 133.

¹³² Jean Aulay de Launay (1765-1841), général de brigade au service du roi Jérôme depuis 1809.

¹³³ [*Ajout ultérieur au crayon de papier* :] Siméon.

¹³⁴ Louis de Boucheporn (1771-1823), maréchal de la cour du roi Jérôme.

**150• Marinville à de Coninx, directeur général des domaines¹³⁵,
Paris, 7 avril 1810¹³⁶**

Paris, le 7 avril 1810.

M^r,

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date du 28 avril, m'annonçant le remboursement de la première lettre de crédit [de] Jordis de fr 100 000 et l'acompte de fr 24 902,52 que vous lui avez payé le 25 sur la seconde lettre de crédit de pareille somme, qu'il m'a envoyée.

J'ai l'honneur de vous prier, lorsque le remboursement de ces deux crédits auront été effectués, de régler avec M.^r Jordis en capital et intérêt, afin que ce soit une affaire entièrement terminée au retour de S. M. et dont Elle n'ait plus à s'occuper.

M^r Jordis vous donnera la date du versement qu'il a fait. Voici celle des sommes que j'ai tirées à Paris sur M.^r Delessert. Ainsi, la compensation sera facile et couvrira à peu de chose près, à la différence du change.

1^{er} crédit de fr 100 000 :

23 mars	21 000
31 <i>ditto</i>	36 485,51
4 avril	42 514,49

100 000

2^{ème} crédit de fr 100,000 :

23 avril	100,000
----------	---------

200,000

151• Le roi Jérôme à Marinville, Compiègne, 12 avril 1810¹³⁷

Au baron de Marinville,

Vous préviendrez les différentes personnes de ma Maison qui sont encore à Paris, que mon départ pour Cassel étant prochain, elles doivent autant que possible se mettre en route pour m'y précéder.

¹³⁵ Selon Heinrich Schorch, *Staats- und Address-Handbuch der Staaten des Rheinischen Bundes für 1811*, Weimar 1811, p. 421.

¹³⁶ *Correspondance*, p. 37-38.

[*en marge* :] M. le Baron de Coninx / (Cassel).

¹³⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 72r-v.

[*rajouté ultérieurement au f^o 73v* :] lettre de S. M. le Roi de Westphalie / Compiègne, 12 avril 1810.

Vous devez également venir à Compiègne sitôt que le S.^r Biennais aura fini le modèle des décorations de l'ordre. Il est assez extraordinaire que vous laissiez [sic] manquer ma garde-robe des objets les plus essentiels et que vous gardiez [sic] à Paris ce dont j'ai besoin ici. Si vous avez reçu un des petits lits blanc de voyage, envoyez [sic] le ici de suite. Régler [sic] également tout ce qui est dû au S.^r Nitot par rapport aux décorations de l'ordre royal, mon intention étant que le S.^r Biennais continue les nouvelles croix ! En général je me plains de ce que vous ne me tenez pas au courant de ce qui se passe.

[paraphé] JN

Compiègne, 12 avril 1810

P.S. : M. Collignon doit vous faire ses rapports directement.

[paraphé] JN

Envoyez ici les courriers que vous avez à Paris

**152• La duchesse de Montebello¹³⁸ à Marinville, Compiègne,
21 avril 1810¹³⁹**

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le baron, que le peintre que le Roi m'a dit de faire venir est icy [sic]. Je vous serai donc très obligée de vouloir bien me mander à quel moment il pourra se présenter chez vous.

Veillez agréer, je vous prie, monsieur le baron, l'assurance de mes sentimens distingués.

La maréchale, duchesse de Montebello

Compiègne, le 21 avril 1810.

¹³⁸ Louise-Antoinette-Scholastique Guéhéneuc (1782–1856), veuve de Jean Lannes, duc de Montebello (1769–1809), maréchal de France.

¹³⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 74r.

[*adresse en fin de pièce (f^o 75v) :*] À Monsieur / Monsieur le Baron de Marinville / Grand maître de la garde-robe de S.M. le roi de Westphalie [*et tampon à la cire noire ainsi que mention ultérieure :*] Duchesse de Montebello / 1810.

153• Le roi Jérôme à Marinville, Anvers, 5 mai 1810¹⁴⁰

Au baron de Marinville,

Je reçois vos différentes lettres jusqu'au 3.

Les 32 000 fr de diamans qui restent au S^r Nitot doivent être employés de la manière suivante :

2 grandes croix ¹⁴¹ de la valeur de	5 000 fr chacune	/	
			/ 25 000 fr
5 croix de commandeurs de	3 000 chacune	/	

et les 7 autres mille francs restant doivent être employés aux petites croix.

À mon retour vous réglerez le mode de paiement.

Quant aux différentes commandes faites au S^r Biennais, elles sont toutes à ma charge ; ainsi régler [sic] le comme vous le jugerez convenable.

Vous devez payer les gages des différents services sur les 88 000^{fr} qui vous restent, mais jusque [sic] à mon retour je ne veux point que vous touchiez aux 50 000^{fr} que j'ai à la banque.

Dites à M. Colligon, qu'à l'exception des chevaux qu'il auroit déjà achetés, il ne doit point en acheter d'autres, non plus que de voitures.

[paraphé] J.N.

Anvers, ce 5 mai 1810.¹⁴²

154• Marinville à Nitot, Paris, 8 mai 1810¹⁴³

Paris, 8 mai 1810.

D'après les ordres que je viens de recevoir de S. M., vous vous occuperez de suite d'employer de la manière suivante les diamans [sic] qui vous restent sur ceux qui vous avaient été confiés et que vous avez employés :

2 grand-croix de Westphalie de	5 000 ^{fr} chaque.
5 croix de commandeur et leurs nœuds de	3 000 chaque.

et le reste en petites croix.

¹⁴⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 80r.

¹⁴¹ Comprendre grand-croix.

¹⁴² [au dos, f^o 81v :] Lettre de S. M. le Roi de Westphalie / Anvers, 5 mai 1810.

¹⁴³ Correspondance, p. 38.

[en marge :] M. Nitot / (Paris.).

Je désire, Monsieur, que vous me fassiez connaître le plutôt possible, la valeur positive de ces diamans d'après une estimation écrite, afin que je puisse vous autoriser à les échanger, s'il est nécessaire, contre d'autres diamans plus convenables à la confection des dites croix.

Je vous invite à me faire connaître l'époque à laquelle vous pourrez me livrer les différentes croix.

Recevez mes civilités.

**155• Marinville à Jacques Laffitte (1767-1844) (?),
Paris, 10 mai 1810¹⁴⁴**

Paris, le 10 mai 1810

M^r,

J'ai reçu votre lettre du 9 par laquelle vous me présentez le paiement fait par vos correspondans de Londres à S. E. le comte de Wellingerode de la somme de £ 50 ou fr <1025 ?>, et m'en demandez le remboursement.

Vous pouvez, M^r, envoyer chez moi, quand cela vous sera agréable, pour être remboursé de cette somme.

Je tiendrai les fonds à votre disposition.

P.S. : Ce paiement doit annuler ultérieurement le crédit ouvert au comte de Wellingerode.

156• Instruction du roi Jérôme à Marinville, Gand, 18 mai 1810¹⁴⁵

Instructions au Baron de Marinville

Il est ordonné au Baron de Marinville de se rendre à Cassel par Paris.

Il exécutera à Cassel les ordres suivants :

1° Il vérifiera l'état de situation de la caisse générale de la liste civile : il me rendra compte de l'économie qui a été faite au 1^{er} juin sur l'épargne des différens <douzièmes ?> du budget.

2° Il vérifiera l'état de situation des 826 mille francs de crédit accordé à l'intendant général pour tous les ouvrages commencés depuis le 1^{er} de l'année : il me rendra compte de la somme qui a été touchée sur ce crédit et des épargnes auxquelles le restant de ce même crédit sera employé par l'intendant général.

¹⁴⁴ Correspondance, p. 39.

[*en marge* :] M. Perrégaux, banquier / Paris.

¹⁴⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 328r-329r.

3° Il vérifiera la caisse des Domaines et celle K E¹⁴⁶, et me rendra compte de sa situation.

4° Il me fera un rapport sur tous ce qui a été fait depuis mon départ, objet par objet etc dans le moindre détail, tant à Napoléonshöhe, Cassel, Bellevue et Schönfeld.

Il fera lire les présentes instructions à l'intendant général et au trésorier général afin qu'ils ne puissent se refuser à lui donner tous les renseignements qui leur seront demandés.

Il remettra aux différents chevaliers de l'ordre les nouvelles décorations en se faisant remettre les anciennes.

Il aura soin d'en remettre, en passant à Marbourg et autres endroits, aux différents chevaliers qui en sont décorés. Celles qu'il ne pourroit pas remettre lui-même, il les donnera au trésorier général de l'ordre avec la prière de les envoyer de suite soit à Hanovre soit autre part¹⁴⁷ [et] de renvoyer le plutôt possible à Paris, les anciennes décorations.

Le Baron de Marinville m'apportera en lettres de change sur Paris la somme provenant des économies sur les différents budgets jusqu'au 1^{er} de juin. Il lui est défendu de séjourner plus que trois fois 24 heures à Cassel.

Il reviendra nous retrouver à Paris après avoir rempli la mission que nous lui confions.

Il prendra toutes les anciennes décorations de l'ordre qui sont au cabinet pour les remettre au S.^r Biennais

Donné à Gand le 18¹⁴⁸ mai, an 1810.

[signé] Jérôme Napoléon

157• Edouard Filleul, auditeur au conseil d'État et secrétaire ordinaire du roi¹⁴⁹, à Marinville, Bruges, 19 mai 1810¹⁵⁰

Monsieur,

Sa Majesté m'ordonne de vous écrire qu'Elle désire que vous lui envoyer [sic] par la prochaine estafette deux boîtes à portrait et quatre à chiffre.

Sa Majesté désire également que vous joignez à cet envoi le double de l'accord que vous avez fait avec le S^r Nitot pour tous les objets qui lui ont été commandés par son ordre.

¹⁴⁶ Nous n'avons pas réussi à déchiffrer l'abréviation : s'agit-il de la cassette particulière du roi ? Elle est en tout cas liée au cabinet du roi selon un bordereau de dépense de mai 1810 environ, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 383.

¹⁴⁷ Suit avec <prière>, *biffé*.

¹⁴⁸ Lettre initialement datée du 7.

¹⁴⁹ Selon l'*Almanach royal de Westphalie, pour l'an 1812*, Cassel 1812, p. 60.

¹⁵⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 86r.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
votre très humble serviteur
[signé] Edouard Filleul

Bruges, ce 19 mai 1810.

158• Marinville à Duchambon, Paris, 1^{er} juin 1810¹⁵¹

Paris, le 1^{er} juin 1810.

Je viens de faire la recherche du compte de 32 287 dû et à payer au S.^r Nitot sur la [caisse] K. E.¹⁵² de 1809 et je m'empresse de vous en donner l'éclaircissement.

S. M. m'avait autorisé à acheter du S^r Nitot

1 ^o une tabatière à portait montant <i>ditto</i>	30 000
2 ^o une <i>ditto</i> à chiffre montant <i>ditto</i>	2 287
	32 287

Le S^r Nitot, indépendamment de cette somme, réunit quelques objets de peu de valeur, qui lui étaient encore dûs sous le mémoire qu'il m'apporta et y ajoutant la différence du change pour le paiement à faire à Cassel. Ce compte fût porté à fr 32 556,62, que je réglais ainsi qu'il suit, sur les fonds de la caisse K. E. de 1809.

30 janvier 1810	8 000
28 février	8 000
30 mars	10 000
30 avril (soldes)	<u>6 556,62</u>
	32 556,62

Il est donc présumable que les différents mandats ont été acquittés à leurs échéances, et dès lors le fonds de fr 32 287 que vous avez conservé jusqu'à ce jour en un bon de caisse sur la [caisse] K. E. de 1809 par lequel vous pourrez solder votre compte de la dite année.

Je vous prie, M^r, de vouloir bien me faire une réponse à cet égard et dans le cas où la suite de cette affaire serait telle que je la présume, de joindre la situation de vos caisses celle de la caisse K. E. de 1809, relatant le boni ci-dessus.

¹⁵¹ Correspondance, p. 39-40.

[en marge :] M. Duchambon / (Cassel.).

¹⁵² Nous n'avons à ce jour pas pu déterminer de quelle caisse il s'agissait.

159• Rapport de Marinville au roi Jérôme, Paris, 8 juin 1810¹⁵³

Sire,

J'ai fait contradictoirement avec M.^r le maréchal de la Cour, le relevé des sommes qui devaient être prélevées sur son budget, jusqu'au 30 juin courant afin de faire rentrer dans la cassette de V. M. les avances qu'Elle a faites et qu'Elle aura à faire jusqu'à cette époque, pour le dit service.

Il en résulte une bonification de fr	115 707
dont il doit être déduit, pour les lustres achetés et payés à Cassel sur ce budget	<u>20 000</u>
Boni réel	fr <u>95 707¹⁵⁴</u>

J'ai l'honneur de proposer à V. M. de consentir à ce que M.^r le maréchal de la cour me liquide ce remboursement par sept mandats, payables de juin à décembre sur son budget, et de m'autoriser à faire emploi de cette somme, pour acquitter d'autant les dépenses de V. M. à Paris.

Je suis Sire,

de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet
[signé] Baron de Marinville

Paris, le 8 juin, an 1810.

160• Pièce complémentaire au rapport de Marinville au roi Jérôme [Paris, 8 juin 1810]¹⁵⁵

Le budget du Grand maréchal est, par an, de fr	710 200
Les dépenses du budget, suspendues du 15 mars au 30 juin (3 mois ½) produisent	207 141
Dont il faut déduire les dépenses fixes qui ont été payées à Cassel par le Trésorier Général	

Savoir ;

Appointemens	7 000
Gages (y compris Brunswick)	11 000
Lingerie, blanchissage, etc.	500
Écuries	700
Conciergerie	300
Chauffage, ouvriers, etc.	200
Frais de bureau	567
<u>Faux frais, luminaire, etc environ</u>	<u>3 000</u>
Par mois	23 267

¹⁵³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 342r.

[en marge :] 4./ . [et, plus bas :] Approuvé [suivi de la paraphe du roi :] JN.

¹⁵⁴ Voir la pièce suivante.

¹⁵⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 343r.

<u>Et pour 3 mois ½</u>	81 434
Economies à la disposition de S.M.	115 707
À déduire ;	
Le montant des lustres de S.E. le cardinal Fesch,	
<u>Qui ont été payés à Cassel, sur ledit budget</u>	20 000
Net à la disposition de S.M.	95 707

161• Marinville à Duchambon, Paris, 10 juin 1810¹⁵⁶

Paris, le 10 juin 1810.

M.^r,

J'ai reçu votre lettre du 23 mai à mon arrivé à Paris. Les trois ordonnances de 300 000^{fr} à valoir sur mon crédit des 120 000^{fr} par mois ont été remis à Cassel à M^r l'intendant général, et annulés. Je lui ai donné pour les remplacer des mandats sur le Trésor.

J'ai reçu l'effet de 977,78^{fr} que vous m'avez fait passer en échange de celui de pareil somme, dont je n'avais pû faire usage.

Parmi les fr 155 720,31 de lettres de change sur Paris composant votre bordereau que je joins ici, il s'est trouvé une seconde, portant fr 1 000 dans le <corps ?>¹⁵⁷ de l'effet et fr 4 000 en chiffre, ce qui l'a fait comprendre pour cette somme dans le bordereau.

La 1^{ère} a été acceptée pour fr 1 000 et j'en ferai usage pour cette somme. Je vous renvoie en conséquence la seconde et vous prie d'avoir la complaisance de me faire le plutôt possible une traite de fr 3 000 qu'avec les fr 1 000 déjà touchés, formeront les fr 4 000 portés au bordereau.

S. M. n'ayant pû concevoir que le budget du Grand maréchal fut le seuil qui ne présentât pas d'économies, tandis qu'Elle en avait supposé davantage de son service que de tous les autres réunis, vient d'ordonner à M.^r le baron de Boucheporn de lui faire pour fr 100 000 environ de mandats sur son budget de 1810, réversible sur tous les mois de juin à décembre, afin de payer d'autant quelques unes de ses dépenses de Paris.

Il paraît que S. M., à son retour, arrêtera de nouveau les comptes pour faire un autre budget, mais au moyen du paiement ci-dessus, le Grand maréchal pourra tirer en plein le mois de juin.

¹⁵⁶ *Correspondance*, p. 40-41.

[en marge :] M. Duchambon / (Cassel.)

¹⁵⁷ Au lieu de *au lieu*, biffé.

**162• Marinville à Pleyel, Biennais et Pirmet¹⁵⁸,
Paris, 14 juin 1810¹⁵⁹**

Paris, le 14 juin, an 1810.

Pleyel, facteur d'instrument
Biennais, orfèvre
Pirmet, arquebusier

Lettres qui leurs annoncent que S. M. leur a accordé le brevet de leur art et qu'il leur fera incessamment envoyer un diplôme.

163• Marinville au roi Jérôme, Paris, 5 juillet 1810¹⁶⁰

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté le relevé, par aperçu [sic], de ses dettes à Paris à rembourser dans le courant de l'an 1811 et pour les quelles [sic] je dois signer des engagements avant mon départ.

Il s'élève à fr 1 606 328,32

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien m'autoriser provisoirement à opérer cette liquidation en mes mandats sur Cassel, sauf le règlement définitif du budget de l'an 1811 qu'elle a résolu de me donner.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué et fidèle sujet ,
[signé] Baron de Marinville

Paris, le 5 juillet, an 1810.

¹⁵⁸ Pirmet, arquebusier (actif de l'an IX à 1816), 80, rue de Richelieu selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 132.

¹⁵⁹ *Correspondance*, p. 40.

¹⁶⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 346r.

164• Relevé de comptes particuliers du roi Jérôme rédigé par Marinville, Paris, 5 juillet 1810¹⁶¹

<u>An 1811</u>	Relevé des comptes à régler en 1811.		
N°			
1	Nitot, pour solde du compte des bijoux de l'ordre en diamans, de 310 000 ^{fr}	210 000 ^{fr}	100 000 ^{fr} ont été réglés en 1810.
2	Jordis, banquier, pour prêt et intérêt de fr 100,000	110 000	
3	Etablissemens de Carrara (solde du compte de 142 ^m)	83 150	60 000 ^{fr} sont réglés en 1810.
4	Caisse d'amortissement (suivant les engagements contractés)	<u>1 203 178,32</u>	300 000 ^{fr} sont à payer en 1812
	Total général	<u>1 606 328,32</u>	

Certifié conforme aux pièces que j'ai en main.
Paris, le 5 juillet, an 1810.
[signé] Baron de Marinville

165• Note de Marinville, Paris, 10 juillet 1810¹⁶²

Paris, le 10 juillet 1810.

Diverses commandes faites au S.^r Gibert, joaillier, et portées au registre des objets commandés
(voir le registre f.° 2, n° 4)¹⁶³

166• Auguste-Laurent de Rémusat (1762-1823), surintendant des théâtres impériaux, à Marinville, Paris, 19 juillet 1810¹⁶⁴

Je vous envoie, Monsieur le baron, ma réponse¹⁶⁵ à la lettre que vous m'avez fait passer ce matin. J'y autorise, comme vous verrez,

¹⁶¹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 354r.

¹⁶² *Correspondance*, p. 41.

¹⁶³ Registre non localisé.

¹⁶⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 95r.

[*au dos du dernier feuillet de la pièce (96v) :*] Lettre de M^r de Rémusat / 1810.

[*l'enveloppe (f° 94) porte pour adresse :*] Monsieur / Monsieur le Baron de Marinville, Chambellan et maître de la garde-robe de S.M. le Roi de Westphalie, hôtel du Prince Eugène, rue de Lille, Paris [et, au dos, tampon à la cire du comte avec les armes impériales et la mention de « Surintendant des théâtres », ainsi que l'inscription :] Comte de Rémusat [sic] / 1810.

¹⁶⁵ Pièce non localisée.

M^{elle} Bourgoing¹⁶⁶ à rester à Cassel. Elle n'avait pas besoin de mon autorisation, il suffisoit que S.M. m'a fait dire qu'elle la retenoit pour six semaines et elle auroit été suffisamment autorisée. Ma lettre est sans adresse¹⁶⁷ parce que je vous avoue que je n'ai pas sçu lire le nom du surintendant, vous me rendez le service de suppléer à mon ignorance.

Recevez, Monsieur le baron, l'hommage des sentimens que vous <savez ?> si bien inspiser et ceux de ma considération la plus distinguée

[signé] le Comte de Remuzat

Ce 19 juillet 1810

167• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810¹⁶⁸

Rapport à S.M.

Demande d'une somme de fr 16 000 pour les S.^{rs} Kinson, Gérard et Soiron, peintres.

Le S.^r Kinson a délivré à l'intendant général le tableau de S. M. et celui de S. M. la Reine, auxquels il travaillait depuis 6 mois.

Il réclame le payement des	7 500
dont il a le plus grand besoin ;	

le S. ^r Gérard, peintre à Paris, a livré un portrait de S. M. la Reine de Naples pour laquelle il réclame	6 600
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

le S. ^r Soiron, peintre en miniatures, demande pour se rendre à Cassel, une avance de	<u>1 900</u>
	16 000

Le maître de la garde-robe supplie S. M. de la mettre à même de remplir les demandes de ces trois artistes

Cassel, le 1^{er} septembre 1810.

(Accordé sur les fonds de la liste Civile de Hanovre du mois de septembre)

(Signé J.N.)

Envoyé au trésorier général le 4 septembre

¹⁶⁶ Marie Thérèse Etiennette Bourgoïn (1785-1833), actrice.

¹⁶⁷ [au lieu de : Réponse].

¹⁶⁸ *Correspondance*, p. 45. Voir aussi le (224•) **Compte des paiements adressés par Marinville aux artistes employés auprès de Jérôme, [Cassel ?], vers 1809/1810-1811** en annexe du présent chapitre.

168• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810¹⁶⁹

Cassel, le 1^{er} septembre 1810.

Demande relative à l'urne cynéraire à établir à Schönfeld.

Le maître de la garde-robe met sous les yeux de S. M. le projet d'une urne cynéraire du S.^r Klenze qui serait placée dans l'île [sic]¹⁷⁰, à Schönfeld.

En supposant que S. M. consente à ce que les marbres nécessaires à ce petit monument soient tirés du magasin royal, les frais de construction en bois et pierres, matériaux divers et, ne s'élèvent qu'à

la somme de fr	4 000
et les bronzes, à celle de <i>ditto</i>	<u>2 400</u>
	6 400

Le S.^r Henschel¹⁷¹, qui est en ce moment à Cassel par ordre de S. M. et qui est rempli de talent, pourrait être chargé de l'exécution de ces bronzes¹⁷².

Le maître de la garde-robe supplie S. M. de lui faire connaître ses volontés à cet égard.

Cassel, le 1^{er} septembre 1810

Approuvé (Signé J.N.)

¹⁶⁹ *Correspondance*, p. 46.

¹⁷⁰ Comprendre île.

¹⁷¹ Le sculpteur Werner Henschel (1782–1850).

¹⁷² Texte du décret du 26 février 1810 :

« Jérôme-Napoléon, etc., nous avons décrété et décrétons :

Art. 1^{er}. Il sera élevé sur la place royale de notre bonne ville de Cassel, une statue en bronze de l'Empereur Napoléon, avec cette inscription :

« *La Westphalie reconnaissante a érigé ce monument en 1812 à son fondateur Napoléon premier, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse.* »

2. Elle sera terminée et placée le 15 novembre 1812, anniversaire du jour où la constitution de Westphalie fut signée.

3. De ce jour, la place royale prendra le nom de *Place Napoléon*.

4. Il ne sera employé à cette statue que du métal tiré de nos mines.

5. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret. » Sur cette commande et le pensionnat d'Henschel, voir l'introduction à la correspondance Marinville pour l'année 1811.

169• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810¹⁷³

Arts

Le maître de la garde-robe a l'honneur d'exposer à S. M. que les peintres, sculpteurs etc, tant de Cassel que de Paris s'adressent journellement à lui pour l'obtention des fonds, du contenu et des renseignements divers dont ils peuvent avoir besoin.

Il supplie S. M. de daigner lui faire connaître si Elle l'autorise à se charger de cette partie de son service, en son entier et s'il lui est permis de présenter à S. M. ses projets de règlement.

Cassel, le 1^{er} septembre 1810.
(Approuvé) Signé J.N.

170• Marinville à Duchambon, Cassel, 2 septembre 1810¹⁷⁴

Cassel, le 2 septembre, an 1810.

M^r,

J'ai l'honneur de vous adresser le bordereau et les pièces à l'appui de la dépense de la garde-robe pour les mois de juin, juillet et août 1810, s'élevant à la somme de fr 16 193,32.

Ce bordereau excède de fr 1 177,32 seulement la somme que j'avais à tirer pour ces trois mois, mais cet excédant provient des gages qui s'élèvent maintenant à fr 1 500 de 800^{fr} environ, qu'ils étaient précédemment, et de deux objets achetés à Paris et qu'il faut nécessairement rembourser, puisque j'en ai donné avis de payement.

J'ai l'honneur de vous prier, M^r, de vouloir bien recevoir ce bordereau tel qu'il est et je ferai en sorte, que le mois prochain tout soit rétabli suivant l'usage établi d'après les volontés de S. M.

¹⁷³ *Correspondance*, p. 47.

¹⁷⁴ *Correspondance*, p. 42.

[en marge :] M. Duchambon / (Cassel).

171• Marinville à Nitot, Cassel, 3 septembre 1810¹⁷⁵

Cassel, le 3 septembre 1810.

M^r,

J'ai reçu le 15 août dernier l'écrin contenant la grande décoration de l'ordre royal de Westphalie, dont la fourniture vous avait été confiée et vous a été payée à Paris en mes mandats sur Cassel. S. M. a été très satisfaite de l'exécution de cet objet important, qui remplit dignement ses désirs.

J'ai reçu également une petite décoration de chevalier, à compte sur les diverses décorations que vous devez faire et dont les diamans de S. M. doivent servir à la confection et façon. <J'éprouve ?> que vous ne tarderez pas à terminer cette livraison.

Les 4 croix des chambellans de S. M. l'Empereur lui ont été remises par moi avant mon départ de Paris et vous n'avez plus à vous en occuper.

172• Marinville à Cachard, représentant à Paris des établissements carrarais, Cassel, 3 septembre 1810¹⁷⁶

Cassel, le 3 septembre 1810.

M^r,

Sa Majesté m'ordonne de lui faire faire par l'établissement Carrara deux maitre-autels en marbre blanc sans ornements.

Je vous prie, M^r, de hâter la confection de ces deux objets et leur arrivée à Cassel à mon adresse.

Je suis fort étonné de n'entendre pas encore parler des statues que vous avez expédiées de Paris, avant mon départ de cette ville ; j'espère toutefois qu'elles seront à Cassel, avant que cette lettre vous soit parvenue.

Je vous enverrai incessamment l'esquisse d'une urne cynénaire en marbre blanc que S. M. désire avoir.

Je vous écrirai ces jours-ci à ce sujet.

¹⁷⁵ *Correspondance*, p. 42-43.

[*en marge* :] M. Nitot / à Paris.

¹⁷⁶ *Correspondance*, p. 43.

[*en marge* :] Établissements Carrara / (M. Cachard, à Paris).

173• Marinville à Soiron, Cassel, 3 septembre 1810¹⁷⁷

Cassel, le 3 septembre 1810.

M^r,

J'ai reçu, avec vos deux lettres, les portraits que vous m'avez envoyés. J'ai pris les ordres de S. M. sur votre destination ultérieure. Je vous enverrai vers le milieu du mois prochain les fonds nécessaires pour fournir à vos frais de voyage etc, ainsi que vous m'en faites la demande.

Je désire que vous vous mettiez en route incessamment afin que je puisse vous charger sur le champ de nouveaux travaux.

Agréez mes civilités.

174• Charles Germain Bourgeois père (1757-1811), économiste de l'établissement rural impérial de Rambouillet¹⁷⁸, Cassel, 3 septembre¹⁷⁹

Cassel, le 3 septembre 1810.

Monsieur,

Sa Majesté le Roi de Westphalie ayant le projet d'établir dans une de ses maisons de plaisance un troupeau entièrement composé de moutons mérinos et m'ayant chargé de prendre tous les renseignements qui seraient en mon pouvoir pour la formation de cet intéressant établissement, j'ai l'honneur de m'adresser directement à vous, Monsieur, persuadé que je ne puis mieux répondre aux désirs de S. M. qu'en m'étayant de vos connaissances et en agissant d'après vos conseils et les facilités que vous serez à même de me donner.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de me faire savoir,

1° si, comme je sais que l'a fait S. A. le Prince Vice Roi, il ne serait pas possible d'envoyer à Rambouillet deux jeunes pâtres westphaliens à l'effet de s'instruire dans l'art d'élever, soigner et tirer le parti le plus

¹⁷⁷ *Correspondance*, p. 43.

[*en marge* :] M. Soiron, peintre / à Paris.

¹⁷⁸ Né en 1791, Charles Germain Bourgeois fils prend la direction de l'établissement à la mort de son père en mars 1811, jusqu'en août 1821 (puis de mars 1834 à juin 1848), voir *La Bergerie nationale de Rambouillet : histoire du mérinos et d'une école : 1786-1986*, Dijon 1986, p. 98.

¹⁷⁹ *Correspondance*, p. 44-45.

[*en marge* :] M. le Directeur général des Etablissements de Mérinos à Rambouillet.

avantageux d'un troupeau et dans ce cas, qu'elles seraient les conditions voulues, et les moyens d'exécution ;

2° s'il serait possible de décider un <élève ?> déjà bien instruit de vos établissemens à venir se fixer à Cassel pour y diriger en chef le troupeau de S. M. ;

3° quel serait le nombre de mérinos qui pourraient être cédés de suite à S. M. ; ce qu'ils coûteraient, et en quel espace de tems ils seraient rendus à Cassel ;

4° s'il y a moyen d'acquérir un ouvrage détaillé sur la construction du bâtiment convenable à ces moutons et sur les soins intérieurs à y apporter pour leur conservation et amélioration ;

5° enfin, si vous seriez assez complaisant pour joindre à ces renseignemens tous ceux que j'aurais pu ne pas vous demander ici et qu'il serait en votre pouvoir de me donner.

J'ai pensé, Monsieur, que vous seriez charmé de faire quelques chose qui fût agréable à S. M. et, dès lors, j'ai moins balancé à vous prier d'entamer avec moi une correspondance dans laquelle j'aurai tout à gagner et vous un tems précieux à employer.

Je vous prie, Monsieur, de m'honorer d'une réponse que j'attendrai avec une véritable impatience.

**175• Marinville au trésorier général de la Couronne,
Cassel, 3 septembre 1810¹⁸⁰**

Cassel, le 3 septembre 1810

M^r,

D'après la lettre de ce jour que je reçois de vous, j'ai l'honneur de vous adresser la décision signée de S. M. qui m'accorde 16 000 francs sur les fonds de la liste civile du Hanovre de ce mois.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître l'époque où je pourrai disposer de cette somme.

¹⁸⁰ *Correspondance*, p. 46.

[*en marge* :] M. le trésorier général / (Cassel).

176• Décision du roi Jérôme concernant les artistes Rozet¹⁸¹, Weigandt¹⁸² et Ruhl, Cassel, 3 septembre 1810¹⁸³

Décision de S. M. du 3 septembre, envoyée du cabinet au maître, de la garde-robe

Jérôme Napoléon etc

Art. 1^{er}

À compter du 1^{er} de ce mois, notre trésorier général de la Couronne est autorisé à annuler sur le budget du cabinet.

Savoir :

1. ^{er} le S. ^r Rozet, peintre, porté pour une somme de	6 000 ^{fr}
2. ^o Le S. ^r Weigandt	[ditto] 3 000
3. ^o le S. ^r Ruhl, sculpteur	[ditto] <u>2 000</u>
	11 000 ^{fr}

Art. 2

Le budget du cabinet sera en conséquence diminué pour les quatre derniers mois de l'année courante d'une somme de 3 666,66^{fr} et elle sera ajoutée au budget de notre maître de la garde-robe, que nous chargeons désormais de la partie de notre service relative aux arts.

(signé) Jérôme Napoléon

Par le Roi

le secrétaire du cabinet

(Signé) Bruguière

177• Décision du roi Jérôme, Cassel, 3 septembre 1810¹⁸⁴

Décision de S. M. qui confie le service des arts au maître de la garde-robe.

Jérôme Napoléon, etc

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

¹⁸¹ Rozet, premier peintre du théâtre royal, selon le *Moniteur Westphalien* du 17 novembre 1810, p. 703 (cité d'après Fabian Fröhlich, « Théâtre Royal : König Jérôme Napoleon und das Kasseler Hoftheater », dans *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde* 109, 2004, p. 170, note 73).

¹⁸² Weygandt.

¹⁸³ *Correspondance*, p. 50-51.

¹⁸⁴ *Correspondance*, p. 72.

Art. 1^{er}

À compter du 1^{er} de ce mois, notre trésorier général de la Couronne est autorisé à annuler sur le budget du cabinet.

Savoir :

1° le S. ^r Rozet, peintre, porté pour une somme annuelle de	6 000 ^{fr}
2° le S. ^r Weigandt	<i>ditto.</i> 3 000
3° le S. ^r Ruhl, sculpteur	<i>ditto</i> <u>2 000</u>
Total	<u>11 000</u>

Art. 2

Le budget du cabinet sera en conséquence diminué pour les 4 derniers mois de l'année courante, d'une somme de 3 666,66^{fr} et elle sera ajoutée au budget de notre maître de la garde-robe, que nous chargeons désormais de la partie de notre service relative aux beaux-arts.

Donné à Napoléonshöhe, le 3 septembre 1810,
 (signé) Jérôme Napoléon
 Par le Roi
 le secrétaire du cabinet
 (signé) <Bruguières ?>

**178• Marinville à Kinson, Rozet, Weygandt et Ruhl, Cassel,
 5 septembre 1810¹⁸⁵**

Cassel, le 5 septembre 1810,

M.^r,

Je vous préviens que par décision du premier de ce mois, S. M. a daigné me charger de la direction des travaux qu'Elle jugera à propos d'ordonner et qui se rattachent aux arts en général.

Je vous compte avec plaisir, Monsieur, au nombre des artistes que S. M. a déjà particulièrement distingués et je vous ferai connaître le règlement que je croirai devoir faire pour l'organisation de cette importante partie du service de S. M.

Je vous salue, M.^r, avec une parfaite considération.

¹⁸⁵ *Correspondance*, p. 47.

[*en marge* :]

M. Kainson [sic], peintre d'histoire. / (<p[ort]é ?> aux pièces) / (Cassel.)

M. Rozet, peintre, 6 000^{fr}

M. Weigandt, *id.*, 3 000^{fr}

M. Ruhl, sculpteur 2 000^{fr}

Traitements 11 000^{fr}

179• Marinville à Ruhl, Cassel, 6 septembre 1810¹⁸⁶

Cassel, le 6 septembre 1810.

M.^r,

Je vous envoie une liste d'objets de sculpture acquis par S. M. de l'établissement de Carrara, en Toscane. Une grande partie de ces statues étant arrivée à Cassel et ayant été provisoirement déposée au garde-meuble de S. M., vous irez les reconnaître et me ferez un rapport :

1°, sur ce qui est arrivé à Cassel,

2°, sur les objets dont S. M. a déjà fait une destination particulière,

3°, sur ceux qui restent encore à recevoir.

Vous montrez à M.^r l'inspecteur du garde-meuble l'ordre que je joins ici afin de n'éprouver aucune difficulté pour cette opération.

Arts

Note des objets de sculpture acquis par S. M.¹⁸⁷

- | | |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1. <i>L'Amour endormi</i> | 19. <i>Ariane</i> (buste) |
| 2. <i>Aria et Petus</i> (groupe) | 20. <i>Apollon justinien id</i> |
| 3. <i>Ganimède</i> (statue) | 21. Deux <i>Bacchantes id</i> |
| 4. <i>L'Amour et Psychée</i> [sic], groupe. | 22. <i>Apollon du Belvédère id</i> |
| 5. Deux idoles égyptiennes (statues) | 23. <i>Vénus du Capitole id</i> |
| 6. <i>Vénus du Capitole id</i> | 24. Deux vases moins grands |
| 7. <i>Hercule Farnèze</i> [sic] <i>id</i> | 25. Deux troncs |
| 8. <i>L'Empereur</i> (statue d'après Chaudet) ¹⁸⁸ | 26. Pendule, avec le buste
de l'Empereur |
| 9. <i>Vénus de Médicis id</i> grandeur naturelle | 27. <i>id.</i> à colonnes |
| 10. <i>Hebé id</i> d'après Canova. | 28. un petit <i>Sphinx</i> |
| 11. Petite <i>Cléopâtre</i> . | 29. <i>Gladiateur mourant</i> . |
| 12. <i>Vénus aux belles fesses</i> | 30. Buste de Napoléon |
| 13. <i>Apollon Médicis</i> . | 31. Console |
| 14. <i>Amour jouant</i> (groupe) | 32. < <i>Silène</i> ?> |
| 15. <i>Vénus accroupie</i> . | plus 34 bustes de
la famille impériale |
| 16. Deux <i>Vases Médicis</i> ornés. | |
| 17. Deux troncs de colonne | |
| 18. un <i>Amour</i> < <i>grec</i> ?> (buste) | |

¹⁸⁶ *Correspondance*, p. 48.

[en marge :] M. Ruhl, sculpteur / (Cassel).

¹⁸⁷ Nous mettons en italique les titres d'œuvres. La plupart de ces œuvres, portant leur titre sur piédestal, sont encore conservées à Wilhelmshöhe.

¹⁸⁸ La statue, endommagée en 1813, est conservée dans les collections du MHK au château de Friedrichstein, voir *König Lustik ! ? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, éd. par Michael Eissenhauer, cat. exp. Cassel, Museum Fridericianum, Munich 2008, n° 278, p. 376-377.

180• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 septembre 1810¹⁸⁹

Rapport fait à S. M. sur les dépenses faites par M.^r Klenze à Schönfeld en l'absence du maître de la garde-robe.

Les dépenses ordonnées à M.^r Klenze pour les embellissemens de Schönfeld, tant par Sa Majesté Elle même, que par l'intendant général et le maréchal de la cour, s'élevent du 1^{er} mars au 1^{er} septembre,

d'après l'aperçu [sic] ci-joint, à	50 500 ^{fr}
Sur quoi M. ^r Klenze a reçu à compte, de l'intendant général	<u>20 000</u>
Reste dû fr	30 500 ^{fr}

Le maître de la garde-robe supplie S. M. de le mettre à même de rembourser le S.^r Klenze de cette avance.

Cassel, le 6 septembre 1810.

(de la main de S. M.) « Les fonds seront faits dans le courant d'octobre. »

(signé) J. N.

Apperçu [sic] des dépenses faites à Schönfeld,
du 1^{er} mars au 1^{er} septembre.

1 ^{er} compte de journées d'ouvrier pendant les mois de mars, avril et mai	3 561,60
2 ^e compte de journées d'ouvriers pendant les mois de juin et juillet, y compris la route du côté de celle de Francfort ordonnée par S. M.	13 684,29
3 ^o compte du mois d'août, y compris <illisibile> qui entoure les terres acquises jusqu'à ce jour	7 844,77
4 ^o dépenses ordonnées par l'intendant général	21 356,09
5 ^o salle à manger de S. M. suivant devis remis au maréchal de la cour.	<u>4 000</u>
	50 446,95
M ^r l'intendant général a payé à compte	20 000
Reste dû	30 446,95

Nota : cette somme de 20 000^{fr}a été payée par l'intendant général sur son crédit des écuries de Bellevue.

¹⁸⁹ *Correspondance*, p. 51-52.

181• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 septembre 1810¹⁹⁰

Rapport du 6 septembre 1810 en faveur du S.^r Cholet, fabricant de bas

Le S.^r Chollet sollicite depuis 6 mois le titre de bonnetier de S. M. et quoique ce soit le seul en état de fournir les objets nécessaires à la garde-robe, je lui ai toujours refusé ce titre, jusqu'à ce qu'il soit établi une fabrique de bas à Cassel.

Il est aujourd'hui décidé à former cet établissement et il propose d'établir et mettre en activité, d'ici à 2 mois, trois métiers à bas sauf à les augmenter l'année prochaine, à la condition toutefois qu'il lui sera fait une avance de six mille francs, qu'il s'engage à rembourser dans le courant de l'année prochaine sur les produits de ses métiers, s'il sont suffisants.

Je supplie S. M. de daigner mettre à ma disposition la dite somme de 6 000^{fr} pour l'établissement le plus prompt [sic] de ces trois métiers et de permettre de donner au S.^r Cholet le brevet de fabricant [sic] de bas de V. M.

(de la main de S. M.) Accordé
(signé) J. N.

182• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 6 septembre 1810¹⁹¹

Rapport du 6 septembre 1810 en faveur du S.^r Armelier,
brodeur et fabricant d'étoffes de soie

Le S.^r Armelier sollicitait depuis plus d'un an le titre de brodeur de la cour ; je lui avais refusé de m'intéresser à sa demande, jusqu'à ce qu'il s'eût établi à Cassel un atelier un peu considérable, employé et élevé des ouvriers westphaliens et essayé de monter un métier d'étoffe de soie.

Le S.^r Armelier s'est occupé d'abord de la formation de son atelier de broderie, et il a parfaitement réussi, puisque la concurrence en ce genre d'industrie s'est promptement [sic] établie et qu'une amélioration sensible s'est fait sentir dans ce commerce.

Il s'est ensuite occupé de faire exécuter un métier propre à fabriquer des étoffes de soie. Il n'a employé à cet effet que des ouvriers de Cassel et il est encore arrivé à un résultat satisfaisant.

Je joins ici et mets sous les yeux de V. M. le premier échantillon d'étoffe de soie qui ait été fait dans son royaume, et qui n'est qu'un faible aperçu de ce que pourrait être fabriqué, parce que le S.^r Armelier a choisi l'étoffe la moins dispendieuse à monter.

¹⁹⁰ *Correspondance*, p. 52-53.

¹⁹¹ *Correspondance*, p. 53-55.

Sans vouloir appesantir l'attention de V. M. sur un plan plus étendu qui, d'ailleurs, devrait lui être présenté par le ministre du commerce, je me borne à prier V. M. de daigner me faire connaître ;

1° , si je puis donner au S.^r Armelier le titre de brodeur de la cour,
2° , si V. M. ne consentirait pas à ce que je fisse établir sur le champ six métiers, et l'année prochaine douze autres, ce qui serait suffisant pour faire fabriquer à Cassel toutes les étoffes en velours et soie nécessaire[s] à la garde-robe, celle[s] de tenture de tout genre pour le garde-meuble et d'autres plus légères et moins coûteuses pour le théâtre et ce qui offrirait, indépendamment du résultat commercial et politique, une économie de 10 à 12 pour cent sur toutes les étoffes fabriquées.

Une somme de six mille francs me mettrait à même de faire établir six métiers <illisible> d'ici à 2 mois et douze mille francs me seraient nécessaires en addition sur mon budget de l'année prochaine pour l'établissement des douze autres.

Ces métiers seraient confiés au S.^r Armelier qui serait chargé de les entretenir et les mettre en activité ; et au fur et mesure des produits qu'on en retirerait, on ferait établir de nouveaux métiers, afin de parvenir à un établissement plus important, dont les résultats pourraient devenir immense, par la position géographique du royaume.

(de la main de S. M.) Accordé les 6 000 francs

(signé) J. N.

et plus bas,

« Ces deux sommes doivent être empruntées par le maître de la garde-robe et remboursables en janvier.

(signé) J.N.

Je pense que ces deux sommes signifient /
celle de 6 000^{fr} du rapport de Cholet /
et celle de 6 000 comprise dans celui-ci /
attendu qu'ils ont été présentés ensemble /
(j'agirai en conséquence.) fr 3 000 seulement
ont été remis par M.^r Jordis, en faveur d'Armelier, l'établissement de
Cholet est resté sans exécution.

183• Gibert à Marinville, Cassel, 7 septembre 1810¹⁹²

À Monsieur le Grand maître de la garde-robe, Baron de Marinville

Je vous envoie l'écrin de perles faisant le complément de votre commande du 10 juillet 1810 et devant monter à 13 500 [fr].

¹⁹² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 348r-v.

[en marge :] fr 13 800 / Soldé par le crédit de 82 496 [fr] [et paraphe de Marinville ?] M.

Voir la pièce suivante.

Il m'a été impossible de rentrer juste dans ce prix. Je vous prie de prendre en considération que c'est un ouvrage d'un nouveau genre dont il est difficile de fixer par conséquent juste le prix.

Quelque soit qu'éprouvent les 300 Francs qui dépassent mon devis, je vous prie, Monsieur le baron, de m'envoyer le plutôt qu'il pourra des mandats négociables tels que ceux qu'il me remit à son départ.

J'ai eu l'honneur de me présenter ce matin chez Monsieur votre père pour lui faire voir l'écrin. Il a reconnu mon nom. Il fit faire autrefois beaucoup d'affaires à mon père, daignât même l'aider de sa protection auprès de différentes personnes.

Permettez-moi, Monsieur le baron, de réclamer aussi la vôtre et la continuation de la bienveillance que vous daignâtes m'accorder jusqu'à présent.

Veillez, lorsque quelque commande de mon état dépendront de vous, vouloir bien vous rappeler de celui qui n'oubliera jamais l'accueil obligeant que vous lui fîtes à votre dernier voyage et qui a l'honneur d'être avec un profond respect

de Monsieur le baron,
le très humble serviteur
[signé] H. I. Gibert

Ce 7 septembre 1810.

Joaillier, cour de Harlay, à Paris, n° 21.

Comme c'est le premier envoy que j'ai l'honneur de faire à Monsieur le Baron, il m'obligera en me faisant savoir la réception de l'écrin.

[paraphé] H. G.

184• Facture accompagnant la lettre de Gibert à Marinville de Paris, 7 septembre 1810¹⁹³

Par H. Gibert fils & successeur d'Armand Gibert,
cour de Harlay, palais de Justice, n° 21

—
Pour le service de Sa Majesté le Roi de Westphalie,
sur la commande faite le 10 juillet 1810 par monsieur le maître
de la garde-robe, Baron de Marinville.

¹⁹³ Ms Masson 40, f° 349r.

Deux plaques de l'ordre de la Couronne composées de perles fines

466 perles de diverses grosseurs [sic]	6 700 /
Or et façon de la plaque ajour [sic]	650 / 8 400
Or et façon de la plaque foncée	750 /
Menues perles des <millieux ?>	300 /
Une grande décoration /	/
Une <i>id.</i> de commandeur / en perles fines serties.	/ 2 200
Une <i>id.</i> de chevalier /	/
Le nœud de la décoration de commandeur de 1 saphir de 56 grains	1 500 /
14 perles de 6, 7 grains	1 600 / 3 200
Façon du nœud et étui du tout.	100 / _____
Total en francs	13 800

185• Marinville à Fürstenstein, Cassel, 8 septembre 1810¹⁹⁴

Cassel, le 8 septembre 1810.

M.^r le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. l'engagement contracté à Paris par le S.^r Oliveras, bijoutier, pour la fourniture des décorations de l'ordre royal de Westphalie.

V. E. trouvera une différence de 507^{fr} sur les prix du S.^r Biennais en moins sur les 3 décorations.

Je dois toutefois faire remarquer à V. E. que le S.^r Biennais a dû faire de fortes avances de fonds et des dépenses assez considérables pour l'établissement de cet ordre, et que le S.^r Olivera¹⁹⁵ lui ravirait entièrement le prix de ses peines et soins sans autre mérite que celui de modeler les décorations frappées par matrice du S.^r Biennais si on lui remettait 3 décorations des 3 classes, ainsi qu'il le demande.

¹⁹⁴ *Correspondance*, p. 49-50.

[*en marge*:] S.E. le Comte de Fürstenstein / (Cassel) / (voir lettre du 24 octobre f^o 83) [Marinville à Fürstenstein, Cassel, 24 octobre 1810].

¹⁹⁵ Oliveras.

La lettre que j'ai reçue du S.^r Biennais, en date du 11 août¹⁹⁶, et que j'ai l'honneur de joindre ici, prouvera à V. E. combien par cette concurrence, le S.^r Biennais s'est déjà restreint de sa prétention, puisque la différence ne serait plus pour ses nouveaux prix, que de 323 francs au lieu de 507^{fr}.

J'ai fait à Paris, par ordre de S. M. une commande de 10 grand-croix, 20 croix de commandeur et 30 petites croix. J'ai dit qu'à 6 francs, prix par croix, la préférence devait être donnée au S.^r Biennais et dans le cas contraire au S.^r Oliveras. J'ai envoyé à mon père, trois décorations des 3 classes, mais je n'ai reçu aucune réponse à ce sujet.

Aussitôt qu'elle me sera parvenue, j'aurai l'honneur de la communiquer à V. E.

	1 ^{ère} différence des prix		
	Biennais	Oliveras	Différence
Grand-croix	800 ^{fr}	317 ^{fr}	183 ^{fr}
Commandeur	400 ^{fr}	164	236
Chevalier	<u>160</u>	<u>72</u>	<u>88</u>
	<u>1 060^{fr}</u>	<u>553^{fr}</u>	<u>507^{fr}</u>

	2 ^{me} différence des prix		
Grand-croix	420 ^{fr}	317 ^{fr}	103 ^{fr}
Commandeur	220	164	156
Chevalier	<u>-136</u>	<u>-72</u>	<u>64</u>
	<u>876^{fr}</u>	<u>553^{fr}</u>	<u>323^{fr}</u>

J'ai l'honneur etc.

186• Marinville à Cachard, Cassel, 12 septembre 1810¹⁹⁷

Cassel, le 12 septembre 1810.

M.^r,

J'ai reçu votre lettre explicative du 2 septembre et celle du 5 timbrée de Mayence. Je n'ai pas encore reçu celle du 8 août que vous m'annoncez.

Je vous remercie de tous les soins que vous prenez pour satisfaire les vues de S. M. Je compte lui faire demain un rapport sur les divers objets contenus dans votre lettre du 2, et je vous en ferai connaître le résultat.

¹⁹⁶ Document non localisé.

¹⁹⁷ *Correspondance*, p. 55-56.

[en marge :] M. Cachard (Paris) Établissements Carrara.

Quant au mandat d'avril 1811 que j'ai élevé par erreur à la somme de 25 000^{fr} au lieu de 20 000^{fr} qu'il devait être, je ne puis le laisser en excédent à mon crédit, en ce que la somme de fr 143 150 montant général du compte, tient à un travail de liquidation qui solde par appoint et sur lequel l'approbation de S. M. ne me laisse plus les moyens de revenir.

Je m'empresse donc de vous remettre sous ce pli, un autre mandat de 20,000^{fr} qui annule [sic] dès lors celui de 25,000^{fr} que je vous prie de me renvoyer sur le champ.

D'après le rapport que je me suis fait faire (comme chargé de la partie du service de S. M. relative aux arts) il me reste encore à recevoir :
1° le *Gladiateur mourant*¹⁹⁸ ; porté sur votre compte à 2000^{fr}, n° 29
2° vingt deux bustes de la famille impériale

Indépendamment de ces objets, vous m'annoncez 2 bustes de S. A. I. Madame la Grande Duchesse et 2 bustes de S. A. Madame Napoléon dont S. A. I. fait cadeau à LL. MM.

Ainsi, j'attends encore 26 bustes de la famille et le *Gladiateur mourant*.

Je vous renouvelle, Monsieur, la prière de préférer M.^r Bosiot¹⁹⁹ pour les travaux dont il est chargé. J'ai écrit à M.^r de Marinville à Paris de m'envoyer de suite un buste en plâtre de LL. MM. en attendant l'exécution de ceux en marbre que vous allez faire faire à Carrare.

Je vous renouvellerai dans ma première lettre, les commandes positives de S. M., tant pour la quantité de ces bustes que pour les autres objets qu'elle pourrait désirer d'acquérir. Jusque là, vous ne devez spécifier à Carrare aucune quantité déterminée de bustes.

Au reste, ma lettre ne tardera pas à vous parvenir.

J'ai l'honneur etc.

¹⁹⁸ Nous mettons en italique.

¹⁹⁹ Bosio.

187• Extrait du registre des décisions du roi Jérôme, Napoléonshöhe, 14 septembre 1810²⁰⁰

N° 7 Palais de Napoléonshöhe, le 14 septembre, an 1810
Folio Extrait du registre des décisions de Sa Majesté.

—

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.
Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

Le S^r Cousin de Marinville²⁰¹ est nommé notre intendant particulier à Paris

Art. 2

Les chefs de nos différents services correspondront directement avec lui pour toutes les commandes d'objets relatifs à leurs services et ils assigneront sur leur budget le paiement des dites commandes.

Art. 3

Le S^r Cousin de Marinville jouira d'un traitement de cinq mille francs par an à compter du 1^{er} septembre courant et il sera porté en sa dite qualité sur le budget de notre intendant général.

Donné à Napoléonshöhe le 14 7^{bre}, an 1810
(Signé) Jérôme Napoléon
Par le Roi
Le secrétaire du cabinet
[signé] Bruguière

M^r le maître de la garde-robe du roi.

188• Marinville à Cachard, 15 septembre 1810²⁰²

Cassel, le 15 septembre 1810.

Je viens de prendre, M.^r, les ordres de S. M. sur les divers objets contenus dans votre lettre du 5 septembre et je m'empresse de vous les transmettre.

²⁰⁰ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 255r.

²⁰¹ [Ajouté ultérieurement à l'encre noire par Marinville :] Père.

²⁰² *Correspondance*, p. 57.

[en marge :] M. Cachard, (à Paris.).

1° Sa Majesté ayant résumé les diverses commandes qui vous avaient été faites pour l'exécution à Carrare de ses bustes et de ceux de S. M. la Reine, s'est aperçue que ses intentions avaient été mal saisies et que les demandes que pourraient faire les communes de son royaume, n'avaient rien de commun avec ses demandes particulières. Elle m'a en conséquence ordonnée d'annuler par la présente toutes les commandes faites jusqu'à ce jour à ce sujet et de les réunir à celles suivantes :

1° cinquante bustes du roi

2° douze bustes de la reine

que vous voudrez bien faire exécuter sur le champ et envoyer à Cassel au fur et à mesure de leur confection.

2° Sa Majesté m'autorise à vous confirmer l'ordre de faire exécuter en marbre une statue de S. M. et une statue de S. M. la Reine, d'après Bosio, aussitôt qu'il les aura terminées.

3° Sa Majesté ne s'est pas décidée à acquérir les deux lions en marbre dont vous me faites l'annonce.

4° S. M. a pris lecture des instructions jointes à votre lettre. Elle m'ordonne de lui faire un rapport à cet égard dans lequel je lui expliquerai les grandeurs de chaque sujet et leurs prix. Elle se décidera sur ce rapport à adopter ou éliminer ce plan, qui, du reste a paru la flâter.²⁰³

J'ai l'honneur etc

189• Marinville à Nitot, 24 septembre 1810²⁰⁴

Cassel, le 24 septembre 1810.

M^r,

J'ai reçu votre lettre, sans date, relative au S.^r Boquet et j'y réponds, après avoir pris les ordres de S. M. sur son contenu.

S. M. m'a fait prendre la mesure dont vous me parlez ; 1°, parce que votre maison ne peut être représentée à Cassel par un simple ouvrier sans crédit, sans moyen de s'en procurer, limité dans ses travaux, n'osant rien prendre sur lui, n'ayant aucun fonds de magasins etc., etc. ; 2°, parce qu'il est souvent arrivé que S. M., voulant protéger votre établissement, n'a pu être satisfaite, et que les travaux qu'Elle ordonnait n'ont pu s'exécuter ; 3°, parce que S. M. veut que le joaillier du Roi à Cassel (chez lequel les étrangers et autres, doivent directement s'adresser) ait un magasin assorti de parures et bijoux divers et qu'il ait assez d'ouvriers pour exécuter ce qu'on lui demande sans s'adresser à d'autres fabriquans.

²⁰³ Il pourrait s'agir du plan établi avec Grandjean, ill. 2 p. 176.

²⁰⁴ *Correspondance*, p. 58-59.

[*en marge* :] M. Nitot / (à Paris).

Si ces conditions indispensables eussent été remplies par votre maison, ou que vous fussiez dans l'intention de les remplir sous peu, je ne pense pas que S. M. vous retirât à Cassel le titre que vous portez à Paris ; mais vous avez paru au contraire vous écarter entièrement d'un pareil but et vous avez laissé le S.^r Boquet à Cassel sans lui donner aucunes nouvelles de vous, et l'avez abandonné pour ainsi dire à lui même.

Au reste, rien ne s'oppose à ce que le S.^r Boquet reste à Cassel sans brevets et je ne lui donne pas l'autorisation de partir, ainsi que vous m'en laissez la facilité. C'est un homme fort intelligent que je voudrais voir dans une position plus avantageuse et si vous le mettez à même de répondre aux demandes qui lui sont faites, je suis persuadé qu'il ne vous laissera que de la satisfaction sur les résultats.

J'attends toujours les décorations en diamans que vous avez à livrer. J'espère les recevoir par le courrier qu'est en ce moment à Paris.

190• Rapport de Marinville au roi, Cassel, 24 septembre 1810²⁰⁵

Rapport sur le crédit provisoire de fr 1 606 328,32 accordé par Sa Majesté à Paris, pour l'an 1811		Reste à payer fr 27 800
<hr/>		
Le crédit de 1,606,328 ^{fr} 32 ^c . que Votre Majesté a daigné m'accorder le 5 juillet dernier était applicable comme il suit :		
1°. Au S. ^r Nitot, pour solde de comptes	210 000 ^f	
2°. à l'établissement Carrara id	83 150	
3°. à la Caisse d'amortissement de France	1 203 178,32	
4°. Enfin à M. ^r Jordis pour capital et intérêts de 100 ^{mfr} que j'étais autorisé à lui emprunter	<u>110 000</u>	
	<u>1 606 328,32</u>	
Les besoins de ma caisse ne m'ont fait recourir à Paris, à M. ^r Jordis, que pour	10 000 ^{fr}	= compris / dans l'affaire des capitaux
V. M. m'a autorisé à Cassel, le 12 de ce mois, à lui demander pour le paiement des 2 mémoires du S. ^r Le Gendre	18 000	= compris / id.

²⁰⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 347r-v.
[en marge :] 3/.

Elle m'a autorisé également à lui emprunter, le 6 septembre, pour les S. ^{rs} Armelier, brodeur, et Chollet, fabricant de bas (à compte 3,000 ^f)	12 000	= <R[e-marque] ?> 9 000 ^f à payer	/ que Jordis me donne les billets de ces diff[ér]entes sommes, je les prendrai pour comptant sans intérêt dans l'affaire convenue [paraphe du roi] JN
Elle vient de m'ordonner de prendre pour l'acquittement des 8 schalls (Lenormand)	14 000	/	/
Il est dû au S. ^r Gibert, à Paris, pour les décorations en perles fines.	<u>13 800</u>	/ à payer	/
J'ajoute ici, dès à présent, le montant présumé des intérêts de la somme entière de 100 000 ^f	<u>10 000</u>		
	77 800		
Reste à la disposition de V. M.	<u>32 200</u>	Écrit à M. ^r Jordis le 30 septembre	
Total égal ou crédit	<u>110 000</u>		Cette décision n'a eû d'effets que pour partie de cette <demande ?>, et M. ^r Jordis en a fait compte dans l'affaire des capitaux [paraphe de] Marinville

J'ai l'honneur de supplier
 Votre Majesté de daigner
 revêtir de son approbation
 l'emploi déjà fait des soixante
 dix sept mille huit cents
 francs détaillés d'autre part, et
 de m'autoriser à faire usage
 des 32 200^{fr} restant à disposer
 sur ce crédit de 110 00^{fr} pour
 les dépenses de Schönfeld, à
 partir du dernier rapport que
 j'ai eû l'honneur de faire à
 V. M. les 6 septembre dernier,
 jusqu'à la fin de l'année 1810.
 Cassel, le 24 septembre,
 an 1810.

191• Rapport de Marinville au Roi, Cassel, 25 septembre 1810²⁰⁶

Rapport sur l'établissement de mérinos à faire à Schönfeld.

Sa Majesté m'ayant fait l'honneur de me dire que je devrai répondre à la lettre explicative de Rambouillet et qu'elle consentait à ses propositions, j'ai l'honneur de prier Sa Majesté de déterminer,
 1°) la quantité de moutons béliers et de brebis qu'elle désire acquérir.²⁰⁷
 Il coûtent 330 fr chaque
 2°) sur quels fonds cette dépense sera assignée.²⁰⁸
 3°) Comment ce troupeau sera dirigé.²⁰⁹

Cassel, le 25 septembre 1810.

192• Marinville à Jordis Brentano, Cassel, 30 septembre 1810²¹⁰

Cassel, le 30 septembre 1810.

J'ai l'honneur de vous annoncer, que sur rapport approuvé par S. M.

²⁰⁶ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 470r.

[*en marge* :] 11.

²⁰⁷ [*en marge à droite* :] faire venir 50 brebis et 6 béliers avec un <directeur ?> et un berger.

²⁰⁸ [*en marge à droite* :] sur <les ?> fonds particuliers

²⁰⁹ [*en marge à droite* :] envoyer 4 pâtres pour <apprendre ?>

²¹⁰ *Correspondance*, p. 60.

[*en marge* :] M. Jordis.

le 30 septembre, Elle a décidé que les fonds que vous m'avez particulièrement remis et quelques autres que je lui demandais seront repris en paiement par elle, sur l'opération des <capitaux ?>.

En voici la note :

1°, vous m'avez remis à Paris	10 000 ^{fr}
2°, à Cassel, sur décision de S. M.	18 000 ^{fr}
3°, pour l'acquittement de 8 schalls de M ^r Lenormand à Paris, sur <décision ?> ²¹¹	14 000 ^{fr}
4°, Le 6 septembre, pour crédit à ouvrir aux S. ^r Armelier, brodeur et Cholet, bonnetier, à Cassel ^(3 000 fr.) ²¹²	12 000 ^{fr}
5°, enfin, Elle vient de m'autoriser à ajouter à cette somme celle à payer à Paris, au S. ^r Gibert, joailler ²¹³	<u>13 800^{fr}</u>

67 800^{fr}

Je vous prie de prendre acte de ces divers payemens pour lesquels je vous remettrai des mandats particuliers que je vous échangerai ensuite contre un mandat définitif de 67 800^{fr} que vous donnerez en compte sur l'affaire convenue.

J'ai remis ce matin au S.^r Armelier un mandat de fr 3 000 auquel je vous prie de faire honneur etc

193• Marinville au trésorier général de la Couronne, Cassel, 30 septembre 1810²¹⁴

Cassel, le 30 septembre 1810.

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de M.^r l'inspecteur des établissemens Carrara en réponse à celle que je lui ai écrite au commencement de ce mois, tendant à réparer une erreur au préjudice de S. M. de la somme de fr 5 000 sur la totalité des engagements que j'ai contracté en son nom avec le dit établissement.

M.^r. Cachard reconnaît par cette lettre et me donne le moyen de réparer cette erreur en échangeant avec vous le mandat de 25 000^{fr} que j'ai délivré fin avril 1811 contre un autre mandat de fr 20 000 seulement

²¹¹ [*en marge* :] (à payer).

²¹² [*en marge* :] ditto

²¹³ *Id.*

²¹⁴ *Correspondance*, p. 61.

[*en marge* :] M. le trésorier général de la Couronne.

à la charge pour lui de vous adresser sur le champ un bon de 5 000^{fr} pour couvrir cette différence sur le compte de S. A. la Grande duchesse.

Ce moyen me paraît en effet le plus simple et le plus prompt [sic] à tout réparer, et comme je suppose que vous ne trouverez aucune difficulté à l'adopter, je vous remets ci-joint un mandat de fr 20 000 en remplacement de celui de fr 25 000 que vous voudrez bien me rendre lorsque vous aurez reçu les 5 000^{fr} de M.^r Cachard.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le trésorier général, de me faire connaître ce que vous avez résolu à l'égard de cette rectification et de me renvoyer la lettre de monsieur Cachard, après en avoir pris connaissance.

Agrérez etc

**194• Serment des valets de chambre du roi rédigé par
Marinville, Cassel, fin septembre 1810²¹⁵**

Serment des valets de chambre du roi

Je jure obéissance entière aux ordres du roi ; de remplir avec zèle, soumission, fidélité et exactitude les devoirs qui me seront tracés et s'il arrivait, dans le service intérieur de S. M., quelque chose de contraire à l'ordre établi, d'en prévenir sur le champ le maître de la garde-robe.

Même serment pour le concierge de la garde-robe.

Serment des valets de garde-robe.

Je jure de remplir avec soumission, exactitude et fidélité tous les devoirs qui me seront tracés et d'obéir aux ordres²¹⁶ de mes supérieurs sans m'écarter jamais des vues de l'honneur et de la probité.

²¹⁵ *Correspondance*, p. 59.

²¹⁶ Suit *qui me seront*, biffé.

**195• Marinville au trésorier général de la Couronne, Cassel,
3 octobre 1810²¹⁷**

Cassel, le 3 octobre 1810.

J'ai l'honneur de vous adresser les comptes des sommes dues pour la garde-robe de S. M. en septembre 1810.

Ils se montent à	6 460,35 ^[fr]
Mon budget montait par an, à	60 064
J'avais touché jusqu'au 30 août	<u>37 889,22</u>
Restait à disposer au 1 ^{er} septembre	22 174,78
Il a été ajouté à mon budget par décision de S. M. pour les artistes	<u>3 666,64</u>
À disposer à compter de septembre	21 841,42
¼ par mois	6 440,35

Ainsi je me trouve maintenant à jour et j'ai tiré jusqu'ici le douzième de mon budget ou <appoint ?>.

196• Marinville à Biennais, Paris, 3 octobre 1810²¹⁸

Cassel, le 3 octobre 1810.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 7 septembre avec le modèle d'écrin que je vous avais demandé. Je trouve en effet cette forme trop longue et j'ai résolu que sans vous attacher davantage à l'ordre de placement des décorations, vous feriez trois compartiments au lieu de deux ; ce qui réduira d'un tiers la grandeur de cet écrin et devra lui donner peu d'épaisseur en sus de celle qui aurait existé [sic] de l'autre façon.

Ainsi chaque compartiment contiendra 5 plaques et 5 grand-croix d'ordre divers ; en tout 15 plaques et 15 grand-croix ou croix de commandeur, comme vous l'aviez fort bien indiqué, ou la place seulement de quelques ordres à venir.

Il est nécessaire que vous ajoutiez les plaques et grand-croix de tous ces ordres dans l'étui, à l'exception de celles de Westphalie et des Deux Siciles, que j'ai eu. Les plaques devront être brodées et non en argent ciselé.

Vous hâterez la confection de cet écrin et le remettrez avec la facture payable à Cassel, à M.^r l'intendant particulier de S. M.

Je pense que l'argenterie de la voiture de voyage, dont je vous ai déjà

²¹⁷ *Correspondance*, p. 62.

[*en marge* :] M. le trésorier général.

²¹⁸ *Correspondance*, p. 62-64.

[*en marge* :] M. Bienais [Biennais], orfèvre à Paris.

soldé le montant d'après votre devis, sera bientôt livrée. Elle devra être expertisée après sa confection, et M.^r l'intendant particulier de S. M. a reçu l'invitation de ne la recevoir de vous qu'après avoir fait faire cette expertise. Cette mesure est nécessaire à la justification de la surveillance et ne peut contrarier aucunement vos habitudes. Elle est d'ailleurs généralement adoptée, et chacun s'en trouve mieux.

J'ai parlé à S. M. en votre faveur pour la continuation des fournitures des décorations de l'ordre et lui ai fait part de l'article de votre lettre qui traite de ce point, mais S. M. a voulu que je fisse faire quelques-unes de ces décorations aux dernier prix qu'on m'a proposés afin de juger elle-même de la confection et pouvoir se décider ensuite. Au reste, ce que j'en fais faire maintenant se borne à bien peu de choses et ne sert qu'à l'usage de S. M. ; tout le reste est, ou sera commandé, par le Grand chancelier de l'ordre.

Je dois toutefois vous dire qu'il est peu probable que vous continuez à faire cette fourniture en maintenant vos prix, ainsi que vous me les avez annoncés [sic] par votre dernière lettre, attendu qu'à Cassel même, j'ai reçu, en y comprenant les frais de matrice, des prix moins élevés que les vôtres et qu'il est avantageux et politique de préférer cette soumission à toutes les autres, même à quelque chose de plus.

etc., etc.

197• Marinville à son père, Cassel, 3 octobre 1810²¹⁹

Cassel, le 3 octobre 1810.

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre sous enveloppe pour le S.^f Biennais ; vous en prendrez lecture, afin d'être au courant des objets dont il est question.

Je vous prie de vouloir bien surveiller ses travaux et de faire expertiser son argenterie, avant de la recevoir. Le devis que je lui ai signé et qu'il a chez lui vous mettra à même de baser cette expertise avec équité.

Vous pourrez prendre pour experts Messieurs Odiot, Oliveras et un autre de votre choix, en leurs indiquant que cette argenterie doit être réglée comme ayant été livrée et payée à Cassel et sujette par conséquent à 5 pour cent de change.

Ce mode d'expertise a un double avantage en ce qu'il maintient le fournisseur dans une exacte proportion et qu'il établit une concurrence dont on peut profiter, si l'on y trouve l'avantage.

Voilà le vrai moyen d'être utile à S. M. et de ménager sûrement ses

²¹⁹ *Correspondance*, p. 64-65.

[en marge :] M. de Marinville, intendant particulier de S. M. (à Paris).

intérêts sans crainte de faire injustice aux marchands et je vous invite, Monsieur, à prendre ce parti pour toutes les commandes un peu fortes que vous pourrez être chargé de faire par la suite, ou bien à faire faire d'avance des soumissions à plusieurs ouvriers, sauf à vous à choisir celle qui vous présentera le plus d'avantage.

Recevez, etc.

198• Marinville à Bourgeois, Cassel, 4 octobre 1810²²⁰

Cassel le 4 octobre 1810.

J'ai reçu la lettre du 14 septembre que vous avez bien voulu m'adresser et je me suis empressé de prendre les ordres de S. M. sur son contenu.

S. M. m'a laissé le soin de cette acquisition en m'indiquant ses bases principales. Il ne me reste donc qu'à m'entendre avec vous sur les moyens d'exécution les plus sûrs et les plus économiques.

D'après vos propres observations et la connaissance que j'ai des localités, 50 brebis et 5 ou 6 béliers seraient en ce moment suffisants. J'ai destiné des bâtimens à l'établissement de cette bergerie, mais je n'ai pas voulu les faire disposer sans avoir auprès de moi un homme instruit dans ce genre d'éducation qui pût m'indiquer les changements intérieurs de bergerie que cette race exige et les moyens d'assurer d'avance les localités pour la prospérité de ce troupeau. Pour cette même raison, je ne vous demande en ce moment qu'un homme de ce genre qui puisse être en état de se rendre de suite auprès de moi à Cassel et que je chargerai, après m'être assuré de ses connaissances, de la direction d'une petite métayerie de S. M. de laquelle ce troupeau ferait partie. Je m'en rapporte à ce que vous voudrez bien conclure avec lui, quant au traitement de cet employé, je pense seulement, qu'indépendamment du remboursement de ses frais de voyage et de logement qu'il aurait à Cassel, on pourrait encore lui proposer un <tiers ?> en sus de ce qu'il gagne à Rambouillet. Je désire que cet homme soit sans prétention et qu'il puisse faire tout ce dont je le chargerai. Je veux le regarder plutôt comme un berger en chef que comme un directeur et par suite, je l'avancerai si j'en suis content. Il serait fort à désirer qu'il sût [sic] un peu d'allemand mais c'est une chose sur laquelle je n'ose pas compter.

Aussitôt que cet employé sera à Cassel et qu'il m'aura mis à même de faire toutes mes dispositions, je vous demanderai avec le troupeau un berger bien instruit qui sera chargé de les conduire à Cassel et qui sera

²²⁰ *Correspondance*, p. 65-66.

[*en marge* :] M. Bourgeois, économiste de l'Établissement rural de Rambouillet.

payé dans la proportion égale à celle du premier employé. Je désire que cet homme sache aussi prendre soin des vaches et connaisse l'ensemble d'une métayerie.

Je compte également vous envoyer, d'ici à la fin de l'année, quatre jeunes pâtres westphaliens pour recevoir l'instruction nécessaire à l'éducation d'un troupeau, puisque vous m'en laissez la facilité.

Je vous prie, Monsieur, d'ajouter à vos complaisances celle de me faire connaître le départ de l'employé que vous devez m'envoyer à Cassel et le jour de son arrivée présumée, ainsi que les conditions que vous aurez arrêtées avec lui.

Recevez etc.

199• Marinville à Kinson, Cassel, 4 octobre 1810²²¹

Cassel, le 4 octobre 1810.

Je viens de recevoir, M.^r, la lettre par laquelle vous m'annoncez, 1^o, l'ordre verbal que S. M. vous a donné pour la prompte confection de son portrait en pied ;

2^o, l'achèvement du portrait en pied de S. M., revêtu des habits royaux, et celui de la Grande duchesse de Toscane, également en pied.

Je vais prendre les derniers ordres de S. M. sur ce premier portrait et dès qu'Elle me les aura donnés, je vous enverrai par écrit l'autorisation de vous livrer à ce nouveau travail, et celle de commander le cadre nécessaire à ce tableau ; c'est par le moyen de cette pièce que vous serez admis au paiement dudit ouvrage, et vous en recevrez une semblable chaque fois qu'un tableau ou travail quelconque sera demandé par Sa Majesté.

Les deux tableaux que vous avez terminés ne pourront être déplacés ni envoyés au château que sur un ordre par écrit que je vous donnerai après les avoir mis à la disposition de monsieur l'intendant général. Jusque-là, vous ne devez pas les livrer, et si M.^r l'intendant général recevait de S. M. des ordres particuliers à cet égard, ce serait à moi qu'il devrait les faire connaître, afin que je vous autorise à les délivrer.

Cette marche une fois établie, et que vous trouverez expliquée avec plus de détails dans les instructions que je vous adresserai ces jours-ci, sera pour vous beaucoup plus simple, puisque vous n'aurez affaire [sic] qu'à moi seul, soit pour la transmission des ordres de S. M., soit pour les demandes de fonds que vous pourrez avoir à faire, soit, enfin, pour toutes les réclamations à venir. Elle est tracée sur les mêmes bases que les autres

²²¹ *Correspondance*, p. 66-67.

[en marge :] À M. Kinson, peintre de S. M.

services de la Maison de S. M. et devient indispensable à assurer l'ordre et la régularité qui y sont établis.

Recevez, etc

200• Marinville au directeur général des douanes de l'Empire français, Jean-Baptiste Collin, comte de Sussy (1750-1826)²²², Cassel, 4 octobre 1810²²³

Cassel, le 4 octobre 1810.

Monsieur le comte, S. M. le Roi de Westphalie vient d'être instruit par son intendant particulier à Paris, qu'une caisse contenant 47 schalls de cachemire appartenant au S.^r Le Normand, marchand d'étoffes²²⁴, et qu'Elle avait donné l'ordre de lui renvoyer sous son cachet royal avait été arrêtée aux douanes de Mayence et que les démarches qu'il avait faites auprès de vous n'avaient obtenues jusqu'ici que des espérances vagues et indéterminées.

S. M. m'ordonne, M.^r le comte, de vous adresser en son nom toutes les pièces relatives à cette affaire et en vous priant d'en prendre communication. Elle ne doute pas que ces détails ne soient convaincants et ne vous engagent à donner les ordres ou à faire prendre telle détermination, qui serait nécessaire pour que la remise desdits schalles [sic] soit faite à son propriétaire.

Voici le fait :

Sa Majesté la Reine ayant désiré de faire l'acquisition de quelques schalls de cachemire, fit écrire à Paris le 19 août dernier par Mad.^e Malet de la Rochette, sa lectrice, la lettre ci jointe n^o 1²²⁵ au S.^r Le Normand en l'invitant à confier ces schalls au courrier de S. M.

Le S.^r Le Normand s'empressa d'adresser à Mad.^e Mallet, avec la lettre n^o 2 et la facture à l'appui, 55 schalls de cachemire, quantité beaucoup trop grande et qu'il envoya sans doute par un pur excès de zèle.

S. M. la Reine lui fit faire, par la lettre n^o 3, des reproches sur l'immodération de cet envoi et lui fait connaître la quantité qu'Elle en avait conservée, en l'instruisant du mode adopté pour son payement.

²²² Directeur général de 1801 à 1812.

²²³ *Correspondance*, p. 68-70.

[*en marge* :] M. le Directeur général des douanes (France) / (les schalls ayant été rendus, la lettre a été renvoyée à Cassel par l'intendant particulier de S. M.).

²²⁴ Sans doute Lenormand, marchand d'étoffes de soie, premier marchand de Sa Majesté l'Impératrice Reine (Joséphine), à Paris, 248 rue Saint-Honoré selon l'*Almanach du commerce de Paris*, 1809 (note 7), p. 271.

²²⁵ Les lettres citées dans ce courrier n'ont pas été localisées.

Enfin, le 18 septembre dernier, S. M. la Reine ordonne à Mad.^e Malet de profiter du départ du courrier de S. M. le Roi pour renvoyer au S.^r Lenormand ceux des schalls qu'elle n'avait pas acceptés, ce qu'elle fit, en lui adressant la lettre n^o 4.

La caisse contenant ces 47 schalls fût portée au Cabinet du roi, revêtue du cachet de S. M. et adressée à Monsieur Cousin de Marinville, intendant particulier de S. M., rue du Montblanc n^o 26, à Paris²²⁶.

Une lettre du maître de la garde-robe adressée au S.^r Le Normand, était jointe à cette caisse et contenait quelques reproches sur la quantité des schalls envoyés, sur le danger auquel il s'exposait si toutes ses précautions n'étaient pas bien prises, etc. etc.

Le tout fût remis au courrier Goëtz²²⁷, chargé des dépêches du roi, et, soit précipitation, soit oubli, soit plutôt qu'on ai supposé que le couvert de S. M. était suffisant pour tranquilliser l'esprit vigilant des douaniers, on négligea de rendre ce courrier porteur d'une lettre du Cabinet pour M.^r le Directeur des douanes, à Mayence.

La conséquence prouva le tort qu'on avait eû d'agir sans précaution : le courrier fût saisi à Mayence, suspecté, peut-être, d'avoir abusé du cachet de S. M. pour tromper la prévoyance des douaniers, et le service du roi souffrit pendant 24 heures pour une cause aussi frivole qu'inattendue.

S. M. ne doute pas, Monsieur le comte, que cette explication ne lève promptement [sic] tous les obstacles qui auraient pû retarder jusqu'à ce moment la restitution de ces objets. Elle m'ordonne de vous faire passer cette lettre, sous le couvert de son intendant particulier à Paris, qui aura l'honneur de vous la remettre lui-même, et Elle aime à se persuader que vous vous ferez un plaisir de lui être agréable en cette occasion.

J'ai etc.

201• Marinville à son père, Cassel, 4 octobre 1810²²⁸

Cassel, le 4 octobre 1810.

M.^r,

S. M. m'ordonne de vous adresser sous cachet volant une lettre explicative que vous devrez remettre vous-même à Monsieur le Directeur général des douanes. Elle est relative aux schalls saisis à Mayence et qui appartiennent au S.^r Le Normand.

Vous verrez également ce dernier et vous lui direz que S. M. a bien voulu prendre en considération cette affaire, quelque personnelle qu'elle

226 [en marge :] mon père.

227 Jean Goetz, voir note 108 du présent chapitre.

228 *Correspondance*, p. 70-71.

[en marge :] M. l'intendant particulier du roi (Paris).

soit à lui Le Normand, mais que c'est tout ce qu'il peut attendre d'Elle en cette occasion, et qu'il doit maintenant agir de son côté pour tâcher de recouvrir sa propriété.

Vous lui ferez de nouveaux reproches sur l'imprudence qu'il a eu d'envoyer à Cassel une aussi grande quantité de schalls sans que cela lui ait été demandé et pour lui prouver jusqu'à quel point la bonté du roi s'est manifestée à son égard, vous lui montrerez la lettre qu'elle m'a ordonné d'écrire en sa faveur à M.^r le Directeur général des douanes.

Mais vous n'oubliez pas surtout de ne le laisser sortir de chez vous que bien pénétré de l'idée que S. M. n'entend être pour rien dans la perte de ses schalls, en supposant qu'ils soient définitivement séquestrés, et vous finirez par le laisser convaincre que ce malheur n'est dû qu'à lui seul et que S. M. a fait à son égard, en écrivant en sa faveur, plus qu'Elle n'aurait fait pour tout autre en pareille occasion.

P.S. : Veuillez ne pas manquer de me faire connaître le résultat de toutes vos démarches pour cette affaire.

Agréés, etc.

202• Marinville à Soiron, Cassel, 4 octobre 1810²²⁹

Arts

Monsieur Soiron, peintre sur émail de S. M., est autorisé à s'occuper sur le champ des objets suivants :

1°, un portrait en buste sur émail de S. M. le roi, en habit des gardes du corps, d'après les têtes du tableau en pied de M.^r Kinson²³⁰ ; conforme pour la grandeur au modèle ci-joint n° 1.

2°, un portrait en buste sur émail de S. M. le Roi, en habit de chevaux-légers de la garde, d'après la même tête ; conforme pour la grandeur au modèle ci-joint n° 2²³¹.

L'un de ces émaux devra m'être remis d'ici à la fin de ce mois, l'autre, d'ici à la fin du mois prochain.

Le S.^r Guérin, concierge de la garde-robe, mettra à la disposition de M.^r Soiron les habits de S. M. qui seront nécessaire à l'exécution de ces deux émaux.

Cassel, le 4 octobre 1810.

²²⁹ Correspondance, p. 71.

[*en marge* :]

N° 2^{ème}

Le n° 1 est entre les mains de M.^r Soiron

[*suit les dessins d'un cercle et d'un oval donnant les différents diamètres des œuvres commandées, soit 2,1 cm pour le n° 1 et 2,1 x 2,6 cm pour le n° 2*]

Modèle n° 1. / [*paraphe de Marinville ?*] M. / Prix 400^f / Modèle n° 2. / [*paraphe de Marinville ?*] M. / Prix 400^f.

²³⁰ Œuvres non localisées.

²³¹ Œuvre non localisée.

**203• Marinville aux peintres et sculpteurs du roi Jérôme,
Cassel, 4 octobre 1810²³²**

Instruction adressée par le maître de la garde-robe,
à Messieurs les artistes, peintres et sculpteurs de S. M.

Sa Majesté ayant désiré que la partie de son service relative aux arts fût confiée à l'un de ses officiers et organisée d'après les mêmes bases que les divers services de Sa Maison, le soussigné, chargé de cette partie intéressante du service de S. M., adresse à MM.^{rs} les artistes, peintres et sculpteurs qui sont dans les attributions, les instructions qu'il a jugées nécessaires à remplir les intentions de S. M. et qu'il croit propres à assurer l'unité du service et la régularité de la comptabilité.

En voici les dispositions principales :

Art. 1^{er}. [M]M.^{rs} les artistes, peintres et sculpteurs de S. M. se distinguent en 2 classes ; les uns sont brevetés et payés tous les mois sur les fonds de son budget ; les autres sont payés au fur et à mesure de leurs travaux, sur des fonds particuliers dont il fait la demande à S. M.

Art. 2. [M]M.^{rs} les artistes payés à l'année sur les fonds de son budget, ne peuvent se livrer à aucune occupation étrangère à celle qui lui est donnée par ordre de S. M., à moins qu'ils ne lui en fassent la demande et qu'ils n'en obtiennent la permission par écrit. Les autres ne peuvent rigoureusement pas être forcés à cette mesure s'ils n'en ont pas contracté l'engagement, mais ils s'y conformeront toutes les fois qu'ils auront des travaux ordonnés par ordre de S. M. et non encore livrés.

Art. 3. [M]M.^{rs} les artistes auront chacun un compte établi en tête duquel seront transcrits l'engagement qu'ils auront contracté et le prix convenu de chacun des ouvrages qu'ils pourront faire. Cette soumission servira de bases à la fixation de leurs travaux.

D'un côté seront relatés les ouvrages de différentes natures et prix divers qu'ils auront livrés ; de l'autre les différentes sommes qu'ils toucheront. Ce compte sera <soldé ?> et balancé tous les mois s'il est nécessaire.

Art. 4. Ils s'adresseront au soussigné pour tout ce qui tient à leur service en général et lui soumettront toutes les demandes, observations, renseignements et réclamations qu'ils auraient à faire.

Art. 5. Dans le cas où S. M. elle-même daignerait leur transmettre verbalement ses volontés, ils devront en prévenir sur le champ le soussigné, qui, après avoir pris les ordres du roi, leur délivrera une autorisation par écrit, sur laquelle seront spécifiés la nature détaillée de l'ouvrage commandé et le prix auquel il devra être fixé. Cette pièce sera mise

²³² *Correspondance*, p. 73-75.

à l'appui des comptes que [M]M.^{rs} les artistes lui présenteront et sera transcrite sur leurs comptes courants.

Art. 6. Lorsqu'un ouvrage sera confectionné, l'artiste qui l'aura exécuté devra en prévenir d'abord le soussigné, qui prendra les ordres du roi sur sa destination. Si S. M. a résolu de le faire placer dans un des bâtiments de la Couronne, le soussigné en préviendra M.^r l'intendant général, et en donnera l'autorisation par écrit. Jusque-là il ne pourra être déplacé, quelque destination qu'on prétende vouloir lui donner.

L'artiste qui l'aura délivré d'après l'autorisation du soussigné devra s'en faire donner un reçu de M.^r l'intendant général ou de ses agents, afin d'être à même de prouver la solidité de ses demandes en paiement.

Art. 7. En principe général, ils ne doivent jamais oublier de donner connaissance de tout ce qui se rattache à la comptabilité.

Art. 8. La surveillance des travaux de [M]M.^{rs} les artistes sera confiée au soussigné. Il en dirige l'exécution d'après les volontés de S. M. Il rend compte à S. M. du progrès ou de l'avancement de chacun. Il lui adresse ses observations sur le soin, le zèle et l'intelligence des artistes et sur les récompenses qu'il serait convenable de leur accorder.

Art. 9. Enfin, il est l'intermédiaire direct des volontés de S. M. pour tout ce qui tient aux arts et [M]M.^{rs} les Artistes doivent s'adresser à lui en toute occasion

Cassel, le 4 octobre 1810.
(signé) Baron de Marinville.

<Envoyé ?> à [M]M.^{rs} Kinson, Weigandt, Soiron, peintres,
Rhul, sculpteur.

Circulaire

Monsieur,

Je vous envoie les premières instructions que j'ai crû devoir faire pour régler le service des arts, conformément aux autres services de la Maison du roi, et afin de trouver une marche uniforme et suivie dans les relations journalières que vous pourrez avec moi.

Je désire avoir rempli le but que je me suis proposé en les traçant et je recevrai avec plaisir les observations que vous pourriez avoir à me faire à ce sujet.

Je vous réitère l'assurance de ma considération.

**204• Décision de Marinville concernant Soiron, Cassel,
5 octobre 1810²³³**

Arts

Il est accordé à Monsieur Soiron, peintre en émail de S. M., la somme de six cents francs pour ses frais de voyage de Paris à Cassel.

Cassel, le 5 octobre 1810.

**205• Décisions de Marinville concernant Kinson, Guérin et Ruhl,
Cassel, 9 octobre 1810²³⁴**

Arts

Monsieur Kinson, peintre de S. M., est autorisé à s'occuper sur le champ d'un portrait en pied de S. M. en habit de chasse.

Ce portrait étant considéré comme copie de 2^{ème} classe, à pose de fantaisie, sera payé quinze cents francs.²³⁵

Le S.^r Guérin, concierge de la garde-robe, remettra à M.^r Kinson les effets nécessaires à la confection de ce tableau.

Le S.^r Ruhl est autorisé à la confection du cadre dont ce tableau doit être entouré et le S.^r Mensing est chargé de sa dorure.

Cassel, le 9 octobre 1810.

**206• Marinville à l'intendant général de la Couronne,
Cassel, 9 octobre 1810²³⁶**

Cassel, le 9 octobre 1810.

M.^r,

J'ai l'honneur de vous adresser par ordre de S. M.,

1^o, un devis et un dessin de bureau que S. M. a ordonné pour S. M. la Reine et dont Elle a décidé que le payement serait fait sur les fonds de votre budget.

2^o, une facture du S.^r Jacob, montant à 4 300^[fr] pour deux toilettes et un port d'armes qui sont en route et que S. M. m'a également dit de vous renvoyer, pour le payement sur les mêmes fonds.

Agréez, etc.

²³³ *Correspondance*, p. 72.

[*en marge* :] N^o 3.

²³⁴ *Correspondance*, p. 76.

[*en marge* :] N^o 13 du <1/1 ?>.

²³⁵ Voir **207• Marinville à Kinson, Cassel, 13 octobre 1810**, page suivante.

²³⁶ *Correspondance*, p. 77.

[*en marge* :] M. l'intendant général.

207• Marinville à Kinson, Cassel, 13 octobre 1810²³⁷

Cassel, le 13 octobre 1810

M.^r,

J'ai pris les ordres de S. M. sur l'objet de la lettre que vous m'avez adressé hier, relatif au portrait du roi en habit de chasse.²³⁸ D'après ses volontés, vous devez vous en tenir, pour le prix de ce portrait, à l'ordre d'exécution que je vous ai envoyé le 9 octobre dernier, qui le porte à 1 500 francs seulement.

Quant à la pose et aux accessoires du tableau, vous êtes le maître d'y faire tel ornement ou changement qui vous paraîtra convenable, mais S. M. ne vous en fait pas de condition expresse, puisque pour le prix qu'elle entend mettre à ce portrait, Elle le considère plutôt comme la copie d'un tableau de fantaisie déjà fait, que comme original.

Veillez, Monsieur, prendre vos mesures en conséquence et me faire la demande des modèles ou effets divers qui vous seraient nécessaires pour l'exécution de ce portrait.

208• Décision de Marinville concernant Soiron, Cassel, 15 octobre 1810²³⁹Arts

M^r Soiron, peintre sur émail de S. M., est autorisé à se livrer sur le champ à la confection d'un petit portrait du roi, sur émail ovale, de la forme indiquée ci-contre.

S. M. sera représentée en habit de grenadier de la garde.

Ce portrait du prix de trois cents francs, devra être livré pour le 14 novembre.

Cassel, le 15 octobre, an 1810.

209• Décision de Marinville concernant Kinson, Cassel, 16 octobre 1810²⁴⁰Arts

M.^r Kinson, peintre de S. M., est autorisé à peindre S. M. (sur le portrait où il la représente en habit de chasse) avec une culotte de peau dont le ton sera laissé à son choix et devra être en harmonie avec les guêtres.

Cassel, le 16 octobre, an 1810.

²³⁷ *Correspondance*, p. 77-78.

[*en marge* :] M. Kinson / peintre de S. M.

²³⁸ Voir **205• Décisions de Marinville concernant Kinson, Guérin et Ruhl, Cassel, 9 octobre 1810**, page précédente.

²³⁹ *Correspondance*, p. 87.

[*en marge* :] N° 8. du <7° ?>.

²⁴⁰ *Correspondance*, p. 78.

210• Marinville à son père, Cassel, 16 octobre 1810²⁴¹

M.^r,

S. M. me charge de vous écrire qu'Elle désire que vous commandiez sur le champ à M.^r Leroy, horloger, six montres de col entourées de diamans pour les heures et de perles fines pour les ½ heures, en tout semblables aux dernières qu'il a faites.

Cette commande sera portée sur votre registre à l'article de mon service et j'en prends note sur le mien.

S. M. désire que vous m'adressiez ces montres au fur et à mesure de leurs confections et qu'en m'accusant réception de cette lettre, vous me fassiez connaître combien M.^r Leroy demande de tems pour les livrer toutes.

Recevez etc.

Cassel, le 16 octobre an 1810.

211• Marinville à Jordis Brentano, Cassel, 17 octobre 1810²⁴²

Cassel, le 17 octobre an 1810.

M.^r,

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une décision de S. M. en date d'hier, qui met à ma disposition sur vous une somme de fr 82 496 à tirer dans le courant du mois.

Je n'ai besoin, quant à présent, que de f 8,000 en argent, à compte sur les 63 000^{fr} accordés pour Schönfeld, et d'une lettre de change sur Paris de 4 200^{fr} accordés pour les pensions de S. M. ; je m'entendrai avec vous sur les termes à prendre pour le reste.

Indépendamment de ce crédit, j'ai en main et je vous ai déjà donné avis le 30 septembre dernier, des décisions de S. M. par lesquelles je suis autorisé à tirer sur vous la somme de 67 800^{fr}

Vous avez payé sur cette somme et vous avez déjà porté dans vos comptes généraux :

1°, 10 000 et intérêts prêtés à Paris	10 000 ^{fr} /	
2°, 18 000 à moi remis à Cassel	8 000 /	31 000
3°, 30 000 à compte sur les 12 000 ^{fr}	3 000 /	
	Reste à ma disposition :	<u>36 800</u>

²⁴¹ *Correspondance*, p. 78-79.

[*en marge* :] M. l'intendant particulier de S. M. (Paris).

²⁴² *Correspondance*, p. 79-80.

[*en marge* :] M. Jordis, Banquier de la cour (Cassel).

Sa Majesté a décidé que cette somme serait imputable sur l'article de 56,000^{fr} que vous vous êtes engagé à verser en engagements, lettres de changes ou argent comptant.

Au reste, comme je ne suis pas pressé de recevoir ces différentes sommes, je prendrai avec vous les arrangemens qui vous conviendront, mais je désire seulement que vous me mettiez en mesure, pour les lettres d'avis que j'ai à envoyer à chacune des parties prenantes, et que vous preniez bonne note de ces deux crédits, soit pour terminer votre <traité ?>, soit pour faire accueil à mes mandats.

Recevez, etc.

212• Marinville à J. D. T'Kint, fabricant et marchand de dentelles bruxellois, Cassel, 18 octobre 1810²⁴³

Cassel, le 18 octobre 1810.

M.^r,

J'ai reçu votre lettre du 5 et les trois nouvelles factures, qui y étaient jointes. Celle de 3 096^{fr} que j'ai réduite à 3 000^{fr} (tout change compris), regarde mon service. Les fonds en sont fait chez M.^r Jordis Brentano, banquier à Cassel et vous pourrez tirer sur lui vers la fin de ce mois.

Les 2 autres de 1 500^{fr} et 480^{fr} ensemble de fr 1 980 sont relatives au service de S. M. la Reine ; je les ai renvoyées à madame Malet de la Rochette, lectrice de S. M., à laquelle vous devrez vous adresser pour en obtenir le payement.

Vous voudrez bien envoyer à M.^r Jordis une facture acquittée de fr 2 096. J'ai l'honneur etc.

213• Marinville à son père, Cassel, 19 octobre 1810²⁴⁴

Cassel, le 19 octobre 1810.

M.^r,

J'ai reçu la lettre du 11 que vous avez bien voulu m'écrire ; j'attendrai le port d'armes du S.^r Desmalter que vous m'annoncez.

²⁴³ *Correspondance*, p. 80.

[*en marge* :] M. <Kint ?>, marchand de dentelles (Bruxelles).

Le 16 mars 1810, T'Kint envoie à Marinville un « Mémoire des dentelles vendues et livrées à Sa Majesté le roi de Westphalie » s'élevant à 3 096 fr pour payement d'une pèlerine double d'une aune (?) de France, dentelle de Bruxelles de 1 230 fr ; de deux voiles, id., de 720 fr et 1 056 fr, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 385r.

²⁴⁴ *Correspondance*, p. 81.

[*en marge* :] M. l'intendant particulier de S. M. à Paris.

S. M. me demande chaque jour si j'ai reçu les croix d'Oliveras ; je sais que la Grande chancellerie en manque et je vous invite à m'envoyer de suite les premières que cet ouvrier nous livrera. Comment a-t-il pu se plaindre de sa soumission, puisque jusqu'à présent on lui fait plus de demandes qu'il n'en peut exécuter ?

L'état des pensionnaires que vous m'avez envoyé n'est pas exact ; le voici tel qu'il doit être, et tel que vous devez le payer²⁴⁵.
Je vous envoie ci-jointe, à cet effet, une lettre de change de fr 4 200, ce qui soldera entièrement l'an 1810.

Je viens d'écrire à M.^r l'intendant général à l'effet d'obtenir les renseignements dont vous avez besoin pour votre comptabilité <mensuaire ?> et le mode de recouvrement des avances journalières que vous avez à faire pour le service de S. M. . Je vous ferai connaître sa réponse, en supposant qu'il ne vous l'adresse pas lui-même.

Je n'entends plus parler de Biennais ; j'attends cependant de lui, indépendamment de son argenterie de voyage, un étui ou écrin contenant les ordres de S. M.

Vous m'obligez de prévenir M.^{rs} Le Normand et Gibert que j'ai fourni à S. M. leurs demandes de paiement et qu'ils recevront très incessamment l'autorisation de tirer sur moi pour le montant de leur créances.

Agréé etc.

214• Décisions de Marinville concernant Ruhl et Mensing, Cassel, 20 octobre 1810²⁴⁶

Arts

Le Sieur Rhul, sculpteur de S. M., est autorisé à faire un cadre pareil aux modèles convenus, pour servir à la copie du portrait de S. M. en grand costume royal, de l'exécution duquel M.^r Weigandt²⁴⁷ est chargé.

Le S.^r Mensing sera chargé de la dorure de ce cadre.

Cassel, le 20 octobre an 1810.

(Même ordre pour 1 cadre du portrait de M.^r Kinson)

215• Marinville à Ruhl, Cassel, 20 octobre 1810²⁴⁸

Cassel, le 20 octobre 1810.

Je vous envoie, Monsieur, une autorisation pour la confection d'un

²⁴⁵ Document non localisé.

²⁴⁶ *Correspondance*, p. 82.

²⁴⁷ Weygandt.

²⁴⁸ *Correspondance*, p. 82-83.

[en marge :] M. Ruhl, sculpteur de S. M.

cadre. Cette pièce sera comme les autres mise à l'appui du compte que vous me présenterez pour cet objet.

Je désire que vous me fassiez remettre le modèle usité pour les cadres. Vous voudrez bien m'en envoyer le dessin qui restera déposé chez moi.

J'ai bien examiné les 3 modèles des bustes de S. M. que vous m'avez envoyés ; le 1^{er} de tous en paraît le plus parfait et j'ai remarqué dans les deux autres des fautes qu'il serait difficile de détailler ici et que je vous soumettrai lorsque vous viendrez me voir. Je crois donc qu'il serait mieux de nous en tenir à ce premier modèle et je vous proposerai d'annuler les autres, à moins qu'il ne soit possible d'y faire quelques changemens importants, ce qui en paraît difficile.

Je désire, Monsieur, que vous veniez causer avec moi sur tout ces points et j'espère que vous prendrez bien, comme vous le devez par l'intérêt que je mets à ce qui vous regarde, tout ce que je pourrai vous dire ; puisque mes observations ne seront qu'une conséquence de ce <sentiment ?> pour vous.

216• Marinville à Ruhl, Cassel, 21 octobre 1810²⁴⁹

Cassel, le 21 octobre an 1810.

M.^r,

Je vous prie de vouloir bien m'adresser un rapport sur l'organisation de l'ancienne Académie établie à Cassel et sur les moyens à employer pour son rétablissement.²⁵⁰

J'ai etc.

217• Marinville à Fürstenstein, Cassel, 24 octobre 1810²⁵¹

Cassel, le 24 octobre 1810

M.^r le comte,

J'ai eu l'honneur de faire connaître à V. E. le 8 septembre quels étaient les prix demandés par les S.^r Biennais et Oliveras, orfèvres de Paris, pour la confection des décorations de l'ordre de la Couronne.

Le S.^r Kompf, orfèvre de Cassel, auquel je me suis également adressé par ordre de S. M., m'envoie aujourd'hui la soumission, ci dessous :

²⁴⁹ *Correspondance*, p. 83.

[*en marge* :] M. Ruhl, sculpteur de S. M.

²⁵⁰ Voir l'introduction à l'année 1811.

²⁵¹ *Correspondance*, p. 83.

[*en marge* :] S. E. le Comte de Fürstenstein Cassel.

grands ordres	400 ^{fr}
commandeurs	200
chevaliers	90
plaques brodées	250

Je m'empresse de faire part à V. E. de cette nouvelle proposition sur laquelle elle statuera ce qui lui paraîtra convenable

J'ai l'honneur etc.

218• Marinville à son père, Cassel, 25 octobre 1810²⁵²

Cassel, le 25 octobre 1810.

M.^r,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de change de fr 5 000 que vous remettrez à M.^r Bosio contre son reçu comme avance sur les travaux dont il est chargé. Vous voudrez bien m'envoyer sa quittance par la première occasion.

Dans tous les envois que vous ferez à mon adresse, je vous prie de vouloir bien ajouter (Service particulier). Cette mesure est nécessaire pour qu'on n'ouvre par les caisses sans m'en prévenir au garde-meuble, où toutes les caisses de quelque nature qu'elles soient, sont envoyées et d'où je retire celles de mon service.

J'espère que tous les objets attendus de Paris me seront rendus à Cassel pour le 15 novembre, époque de l'anniversaire de la naissance de S. M.

Agrérez, etc.

219• Décision de Marinville concernant Kinson et Ruhl, Cassel, 5 novembre 1810²⁵³

Arts

M.^r Kinson, peintre de S. M., est autorisé à s'occuper sur le champ d'un portrait en pied de S. A. le prince royal de Wurtemberg en habit de chasse²⁵⁴.

Ce portrait devra être en regard, et de la même proportion, que celui

²⁵² *Correspondance*, p. 86.

[*en marge* :] M. l'intendant particulier de S. M. (à Paris).

²⁵³ *Correspondance*, p. 86.

[*en marge* :] N° 14 du <1/1 ?>.

²⁵⁴ Collection particulière.

de S. M. Il sera considéré comme portrait original, à pose de fantaisie, et payé trois mille francs.

Le S.^r Rhul sera chargé de la confection du cadre convenable à ce tableau, et M.^r Mensing de celle de la dorure.

Cassel, le 5 novembre an 1810.

**220• Décision de Marinville concernant Soiron,
24 novembre 1810²⁵⁵**

Arts

M.^r. Soiron, peintre sur émail de S. M., est autorisé à exécuter les portraits de S. M. suivant :

N ^o 9	1 ^o , un portrait ovale, pour 1 médaillon de la reine de la forme ci-jointe ²⁵⁶ et du prix de quatre cent francs	400 ^[fr]
N ^o 10	1 <i>ditto</i> plus petit et ovale pour pendre au col	300
N ^o 11	1 <i>ditto id</i> rond pour <i>id</i>	<u>300</u>
		1 000

Cassel, le 24 novembre an 1810.

221• Bruguière à Marinville, Cassel, 21 décembre 1810²⁵⁷

S. M., mon cher Marinville, a décidé qu'en mon absence vous seriez provisoirement chargé de la surintendance du théâtre. M.^r Bérar [sic]²⁵⁸, qui remplit les fonctions de directeur, prendra chaque jour vos ordres pour tout ce qui est relatif au service.

Amitié,

Le surintendant
Bruguière

Cassel, le 21 décembre 1810.

²⁵⁵ *Correspondance*, p. 87.

²⁵⁶ Forme non connue.

²⁵⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 99r.

[*adresse* :] à M. le Baron de Marinville, chambellan.

[*inscriptions au dos du dernier feuillet de la pièce (f^o 106v)* :] Lettres de S.M. ou qu'elle a ordonnée qu'on m'écrive / Lettre par laquelle S.M. me charge de la <secrétairie ?> [*illisible*] du Théâtre royal. / 1810.

²⁵⁸ Bérard, secrétaire de la Surintendance ?

II. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1810

Les archives de Marbourg conservent un carnet utilisé dans les deux sens, où sont relevés, de 1810 à 1813, d'un côté les objets destinés ou provenant de la cour de Westphalie et réceptionnés par la douane, de l'autre ceux passant par la poste²⁵⁹. Nous intitulons donc respectivement ces « cahiers » *Cahier de la Poste* (pour le premier) et *Cahier de la Douane* (pour le second).

Certains envois manquant de précisions et certaines parties comportant trop d'abréviations et de nombres parfois indéchiffrables, ne sont relevés ici que les colis et caisses dont le contenu ou la provenance sont précisés.

Nous apprenons ainsi qu'en avril 1810 des caisses de soieries de l'entreprise lyonnaise Blanchon Cortet sont réceptionnées au garde-meuble, avant d'être envoyées au Palais royal pour être accrochées sur les murs de la chambre à coucher de la reine²⁶⁰. Parfois, seul le nom du fournisseur est précisé : ainsi le 5 juillet, des caisses provenant de Galle à Paris sont réceptionnées sans que leurs contenus ne soient répertoriés.

Si l'origine géographique et/ou le nom de l'expéditeur ne sont donc pas systématiquement rapportés, beaucoup d'objets destinés aux aménagements des résidences royales ou particulières des souverains westphaliens proviennent de France. La provenance de « 7 tapis pour les appartements de Leurs Majestés »²⁶¹ reçus le 24 octobre n'est toutefois pas précisée, de même celle des « assiette[s], compottier [sic], souppier [sic] et corbeilles en [porcelaine] peint[e] et doré[e] » envoyés au Palais royal le 29 octobre : s'agit-il d'un achat parisien ou d'une production de la manufacture royale de Fürstenberg, d'où est issue la « porcelaine dorée » réceptionnée le 10 juillet ?

De plus, l'intitulé du colis et sa description après déballage peuvent également différer : le 12 mai, trois caisses de lustres arrivées la veille sont déballées au garde-meuble pour finalement contenir un grand lustre et des garnitures de cheminée²⁶².

Parmi les objets réceptionnés, se trouvent de nombreuses œuvres d'art, allant d'énigmatiques « modelles [sic] en plâtre » (reçus le 23 juin) à des bustes en plâtre du roi, qu'accompagne un dessin d'un lion envoyé directement à Marinville le 5 octobre. Autre exemple : le 9 octobre sont

²⁵⁹ HStAM 6a Nr. 2157.

[*titre sur la tranche* :] Cassel / Douane / 1810-1811 / Post / 1810-1811 Inventar .

[*titre intérieur du premier cahier* :] Spécification / des effets qui arrivent / de la Poste / 1810-1811.

[*titre intérieur du second cahier* :] Spécification / des effets qui arrivent / de la Douane / 1810-1811-1813.

²⁶⁰ Voir au 5 avril, 10 avril, 17 et 19 avril.

²⁶¹ Un tapis d'Aubusson provenant de Jérôme (selon le catalogue) a été vendu chez Sotheby's, le 21 mai 1988 (n° 206).

²⁶² Voir au 11 mai. Il est peut être possible de reconnaître dans les « 2 paires de bons à enfants » des feux en bronze portant des enfants dont une paire est encore conservée à Wilhelmshöhe (ill. 4, p. 181) et se retrouve dans l'inventaire de 1812.

enregistrés (malheureusement sans précision de provenance) des statues, vases et bronzes, et un « buste de Napoléon en biscuit avec son pied d'estal [sic] en [t]ôle vernis[ssée] et couronne en laurier en bronze doré », présent dans les appartements royaux de Napoléonshöhe en 1812. Si Marinville reçoit aussi le 3 août « deux tableaux rou[l]és » tout aussi énigmatiques, les « feuilles d'[i]voire et verres pour peindre la miniature valeur 40 fr » reçues le 27 octobre sont sans nul doute destinées au peintre en miniature Soiron.

Les objets de mode sont encore plus nombreux. Certains sont destinés au roi, d'autres à Mme Laflèche, l'une de ses nombreuses maîtresses (qui reçoit ainsi des robes en soie le 19 octobre), et surtout à la reine : des souliers (14 septembre), de la parfumerie et des modes (19 octobre), des modes, rubans et bijouterie (5 novembre), etc.

Ajoutons ici que certains objets réceptionnés et adressés au couple royal peuvent être des présents à distribuer, comme pour certaines commandes de Marinville. Reinhard, l'ambassadeur de France à Cassel, écrivait déjà dans une dépêche du 15 janvier 1809 que « le roi se plaît à distribuer des cadeaux en châles, en montres, en bijoux »²⁶³.

Le 28 juin, la reine reçoit de l'huile d'olive, du fromage, des huîtres et des liqueurs... Cependant, les produits de bouche sont rares dans ce registre bien que parfois les relevés peuvent prendre une forme originale : le 22 juin, « 3 caisses [...], l'une de Paris, les 2 autres de Brunschweig, à l'adresse de monsieur l'intendant général, valeur 270 fr [...], contenant de meubles et saucisson[s] »²⁶⁴ ; le 26 septembre : trois caisses « contenant de formes en étain, pour la pâtisserie [sic] [...], 2 panneaux de tapisserie de [Gobelins] [...], [des] livres », ce qui laisse au moins supposer qu'elles proviennent de Paris.

C'est sans doute aussi le cas de certains objets qui sont destinés non pas au couple royal, mais à des officiers de leurs Maisons, civiles ou militaires : le maréchal de la cour Boucheporn reçoit ainsi, le 2 août, « une toilette [sic], fauteuil et tabouret de pied » que contenait une caisse où se trouvaient également « des marbres pour une chemin[é]e et 4 plats pour consoles [...] ; 2 consoles et les bronzes pour la cheminé[e] », le tout déposé au garde-meuble.

Certains effets sont destinés au nouveau maître de chapelle de Jérôme, Félix Blangini, ancien directeur de musique de Pauline. Il accepte la place que lui propose Jérôme à Paris en novembre 1809, et rejoint Cassel avant la fin de cette année. Le poste était en effet vacant après que Johann Friedrich

²⁶³ *Du Casse 1862*, p. 202 en ajoutant, concernant Catherine : «...la reine a beaucoup de robes à distribuer, puisqu'elle en change souvent » (ibid.).

²⁶⁴ Elles sont envoyées le 30 juin « à l'intendance, sur le recu de M. Guillemot, maître d'hôtel » pour celle « contenant de saucissons » et « les 2 autres déballées au garde-meuble, contenant de velours en soye ».

Reichardt ait démissionné de la direction de la musique de la chapelle du roi et de l'opéra, en apprenant que le Grand chambellan, le comte de Truchsess-Waldburg, tentait – en vain – d'embaucher Beethoven²⁶⁵... Arrivent ainsi au garde-meuble, le 28 mai 1810, « 3 harpes, 3 piano [sic], dont un à M.^r Blangini et d'autres instrument [sic] de musique »²⁶⁶, puis, le 16 juin²⁶⁷ : « 1 caisse marquée R. W. n° 1, pesant 187 <kg ?>, emballée, contenant de [sic] livres et musique » pour « M^r Blangini, à la Ville neuve » et encore « des cors de chasse » le 24 septembre.

Dans son ensemble, le relevé des effets de douane permet une immersion touchante et précieuse dans le quotidien de la cour westphalienne.

[G.N.]

²⁶⁵ Beethoven est prêt d'accepter avant qu'un groupe d'amateurs viennois ne réussisse à le retenir en Autriche. Il avait pourtant écrit au Baron Ignaz von Gleichenstein, à Vienne, en novembre-décembre 1808, une lettre enthousiaste :

« Barbarischer Freund!

Heute erhalte ich die Nachricht aus dem Königthum Westphalen auf meinen Briefr – man bietet meiner Wenigkeit als jährlichen Gehalt 600 Dukaten in Gold – gehab dich wohl, sobald du aus dem Zustande Der Barbarey wieder in den kultiwirten übergehst, laß mich's wissen dein Freund Beethowen » (Beethoven-Haus Bonn, Sammlung H. C. Bodmer, HCB Br 126).

²⁶⁶ Le comte de Truchsess-Waldburg.

²⁶⁷ *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

- 3 mars²⁶⁸ : « 2 caisses emballées marquées + n° 13¹⁰³ <kg?> -14¹⁰⁰ <kg ?>²⁶⁹ [...] à l'adresse de Monsieur l'Intendant général, service du Grand maréchal de la Cour », envoyées au garde-meuble le 10 mai et contenant après déballage : « trois lampes en cuivre bronzé et doré, garnies de cristal, dont deux soucoupe [sic] étoit cassées et manque une bobèche ».
- 4 avril²⁷⁰ : « une caisse marquée ML », contenant des « aiguillettes » ; envoyées le 10 avril « au cabinet de S. M. le Roi, P[alais] royal ».
- 5 avril²⁷¹ : « 7 ballots à l'adresse de S. M. le Roi de Westphalie, marqués A.S.M.I.T. 1 à 7, contenant 2 lits de fer avec les fournitures ; déposé au grand Sallon du garde-meuble ».
- *Idem*²⁷² : « 1 caisse marquée M. B. D. K. n° 12 de Lyon contenant des étoffe [sic] de soye » et « 1 caisse marquée M. B. D. K. » ; « les 2 caisses n° 5 6 marquées M. BD. K contenant de soyeries de Lyon pour l'ameublement de S. M le Roy employés [sic] au garde-meuble remis à Mr. <Bouchér ?> pour la chambre à coucher de S. M. la Reine »
- 10 avril²⁷³ : « 1 Caisse marque M.B.D.K. pesant 35 <illisible> à l'adresse de M.l.B. de Keudelstein <intendant général ?> de S. M. le Roy n° 27, contenant des soyeries de Lyon pour la Chambre à coucher de S. M. la Reine au Palais royal / Blanchon Cortet » et remis le 10 « à Monsieur Boucher, pour la Chambre à coucher de S. M. la Reine »
- 17 avril²⁷⁴ : « 2 caisses » pensant « 3 5/8 <kg ?>, remises le 20 avril « à Monsieur Lépine, Horlogé [sic] de S. M. le Roy »
- *Ibidem*²⁷⁵ : « 1 caisse marqué [sic] A, pesant 3 3/8 <kg ?>, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, contenant des étoffes, valeur 600 fr » mais sortie le 23 avril comme « 1 caisse [...] contenant un lustre envoyé à la Comédie ».

²⁶⁸ *Cahier de la Poste*, p 7-8 (notons que les pages 1-2 ne comportent qu'une mention biffée datée du 6 mars et enregistrant un « paquet d'Osnabruck, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, service de la Maison du roi, palais d'Osnabruck / <Wedekind ?> », qui est envoyé par « Wachsmann » le jour même à l'intendance. Il manque aussi à ce *cahier* les pages suivantes, numérotées de 3 à 6.

²⁶⁹ Nous citons quelques exemples de ces chiffres et annotations abrégées apportées régulièrement au texte mais qui malheureusement restent encore énigmatiques (il n'est pas sûr, notamment, que cette partie présente les masses des objets en kilogrammes).

²⁷⁰ *Cahier de la Poste*, p. 7-8.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ Première transcription de la seconde partie du cahier que nous nommons *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

²⁷⁵ *Ibid.*

- 19 avril²⁷⁶ : « 2 Caisses marquées M.B.D.K pensant 32 et 27 <illisible> contenant de soyeries pour la Chambre à coucher de S. M. la Reine au Palais royal / de Lyon / M. Blanchon Cortet »
- 26 avril²⁷⁷ : « 1 ballot marqué S. M le Roi de Westphalie, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, pesant 1 $\frac{3}{4}$ <kg ?>, contenant²⁷⁸ de [sic] globes pour quinquets », déballé le 16 juillet au garde-meuble où est décompté « 20 globes pour quinquets dont un cassé ».
- 30 avril²⁷⁹ : « Une caisse marquée A. O. N° 1 contenant décorations d'ordre en broderie et en argent à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville ; valeur 600 fr ».
- 1^{er} mai²⁸⁰ : « Un ballot ou caisse emballée marquée M.B.DM B N° 25 à l'adresse de M. le baron de Marinville <etc. etc. ?> valeur 600 fr ». Les deux caisses sont envoyées le 2 mai suivant « au cabinet de S. M. au Palais royal et remis au Secrétaire du <Pary ?> sur le reçu du Huissier Monsieur Olivier ».
- 2 mai²⁸¹ : « 5 caisses emballées marquées RW n° 1-2. 3. 4. 5, pesant K. 115. 128. 120. 198. 118, contenant des feux en bronzes [sic] avec les accessoires, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, pour le service de S. M. le roi de Westphalie ». Ces « feux en bronze et accessoires [sic] de pose » sont déballés au garde-meuble et placé dans son « grand salon » à une date non mentionnée.
- 4 mai²⁸² : « 2 caisses emballées marquées D L FR/ R n° 1-2 à l'adresse de Monsieur l'intendant général contenant des robes, 51-57 H pesant <illisible> valeur 5.000 fr » et « déposées le jour <même ?> dans la Chambre des étoffes »
- 5 mai²⁸³ : « 1 paquet en toile cirée pesant 9 <illisible> à l'adresse de Monsieur l'intendant général, habit des <hommes ?>, valeur 200 fr » et « envoyé le même jour par le portier à l'Intendance ».
- 11 mai²⁸⁴ : « 3 caisses pesant 1600 < kg ?>, marquée [sic] R W. N° 6 k 235 n° 7. K 1190 n°8 k 175, contenant des lustres, adressé [sic] à

276 *Cahier de la Poste*, p. 7-8.

277 *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

278 *Suit des lustres*, biffé.

279 *Cahier de la Douane*, p. 9-10.

280 *Ibid.*

281 *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

282 *Cahier de la Poste*, p. 9-10.

283 *Ibid.*

284 *Cahier de la Douane*, p. 1-2.

Monsieur l'intendant general par le voiturier <Cronebach ?> pour le service de Sa Majesté le roi de Westphalie ». Le 12 mai, les « 3 caisses [sont] déballées au garde-meuble, n° 1 contenant un grand Lustre riche / la bouille manque / et n° 6.8, une partie de garnitures de cheminé [sic] et²⁸⁵ 2 paires [sic] de <bons ?> à <enfants ?> etc etc ».

- 12 mai²⁸⁶ : « 1 caisse marquée M. CD. B. /CB n° 44 contenant des soyeries à l'adresse de Monsieur le chevalier de Brugere²⁸⁷ [sic], secrétaire de commandent [sic] de S. M. le Roi » et « transporté le même jour au cabinet de S. M. le Roi à Monsieur Brugere [sic] sur son reçu ».

- 16 mai²⁸⁸ : « 1 ballot [...] contenant un lit en fer, service du Grand maréchal de la cour, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, pesant 350 Kilogr. » et « 1 grande caisse emballé [sic] marqué [sic] Roi de W. N° 1, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, pesant 1300 <kg ?>, contenant un lustre », le tout déballé au garde-meuble à une date indéterminée.

- 22 mai²⁸⁹ : « 1 caisse marquée B.D.R. N° 1 pèse [?] 30 <illisible> contenant porcelaine, à l'adresse à M.^r le baron de Marinville, maître de garde-robe de S. M. la Reine de Westphalie, valeur 260 fr » et envoyée à « Mr. le baron de Marinville au Palais royal, sur son reçu ».

- 28 mai²⁹⁰ : « 3 caisses marquées R.W. n° 9, pesant 185 <kg ?>, n° 1, 134 <kg ?>, n° 2, 140 <kg ?> » et « 5 caisses marquées B. K. N. n° 3. 4. 5. 6. 7, pesant 95, 55, 200, 55, 195 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant bronze [sic] doré [sic] et instrument [sic] de musique pour le service de S. M. le roi de Westphalie, par le voiturier Cronebach, valeur 800 fr », caisses qui « ont été déballés [sic] au garde-meuble et contenant 3 harpes, 3 piano [sic], dont un à M.^r Blangini et d'autres instrument [sic] de musique, plus de [sic] bronze doré ».

- 2 juin²⁹¹ : « 1 caisse emballé [sic] marqué [sic] MLFR n° 1, pesant 5/8 [kg ?], à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant une pendule de M. Lépine de Paris, valeur 200 fr » ; la caisse a été ouverte le 6 juin « par M.^r Lépine, contenant 1 cage en verre cassé [sic], des clefs pour montre et d'huile en 2 flacons, et le tout a été emporté par M.^r Lépine d'ordre de Monsieur l'intendant général ».

285 Suit 4 bons, biffé.

286 *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

287 Bruguières.

288 *Cahier de la Douane*, p. 3-4.

289 *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

290 *Cahier de la Douane*, p. 3-4.

291 Ibid.

- 7 juin²⁹² : « 1 caisse de Brunshweig²⁹³ marqué D. N°1 pèse 93 <illisible> à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant 4 pièces de velours cramoisie » et déballées « au Garde-meuble et réunis le velours aux armoires du garde-meuble ».

- *Idem*²⁹⁴ : « 2 caisses emballées, marquées R. W. n° 11, 12, pesant 3 5/8, 2 1/8 <kg ?> » et « 1 *idem* emballé [sic], marquée FRC. B. n° 1, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant de [sic] bronze dorées [sic] et une pendule, valeur 900 fr. », déballées le 8 suivant « au garde-meuble, contenant 1 pendule, 2 vases, 2 chandeliers, des bronze [sic] et flambeau argenté etc etc ».

- *Ibidem* : « 1 caisse marqué [sic] R. W n° 10, pesant 9 5/8 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant un lustre, valeur 250 » et déballée le jour même au garde-meuble, mais « manque la bulle d'en bas ».

- 8 juin²⁹⁵ : « 1 caisse marquée W. n° 8, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contient de draperie [sic], valeur 450 fr. », envoyée le 9 suivant sur ordre de l'intendant général « à Monsieur le général Wolfret remis à son trompette [sic] major, sur son reçu ».

- 12 juin²⁹⁶ : « 1 caisse marquée MCD. B. /CB 49 emballées contenant des étoffes brochées à l'adresse de Monsieur le chevalier de Brugère²⁹⁷ pèse 65 <illisible>, valeur 600 fr » et « envoyée le même jour à M.^r le baron de Brugère au Palais royal, sous le reçu de M.^r Boison, Huissier ».

- 15 juin²⁹⁸ : « 3 caisses marquées K. n° 1. 2. 3, pesant 1 ½ [kg ?], 2 3/8 [kg ?], 2 7/8 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, par le voiturier <Strolh ou Strock ?> de <Niedergemunde ?>, contenant²⁹⁹ des effets pour le théâtre, valeur 400 fr. » et remis le jour suivant à « M.^r Leriche, machiniste, pour être transporté à Napoléonshöhe ».

- 16 juin³⁰⁰ : « 1 caisse marquée R. W. n° 1, pesant 187 <kg ?>, emballée, contenant de [sic] livres et musique, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, par le voiturier J König et < Brüll ?>, de <Duttenrode ?> », envoyée le 19 suivant « à M^r Blangini, à la Ville neuve ».

²⁹² *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

²⁹³ Brunswick.

²⁹⁴ *Cahier de la Douane*, p. 3-4.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Cahier de la Poste*, p. 11-12 :

²⁹⁷ Bruguière.

²⁹⁸ *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

²⁹⁹ *Suit des meubles*, biffé.

³⁰⁰ *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

- 18 juin³⁰¹ : « 7 caisses emballées, marquées R. W n° 1 à 5 et 2 et 14, contenant ouvrage en bronze et albâtre, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, par le voiturier Cronbach, valeur 240 fr. » et déballées le 19 suivant au garde-meuble.

- 22 juin³⁰² : « 2 caisses en toile ciré à l'adresse de S. M. le Roy n° 6-7 contant de [sic] papier et plume, valeur 300 fr » et envoyé « le même jour aux cabinets de S. M. le Roy au Palais royal ».

- *Idem*³⁰³ : « 3 caisses marqué C. L. et M d. K. pesant 25 H [?] 89-150 H [?], l'une de Paris, les 2 autres de Brunschweig³⁰⁴ à l'adresse de Monsieur l'intendant général, valeur 270 fr [...] contenant de [sic] meubles et saucisson » et le 30 juin, « 1 caisse marquée C. L. pesant 25 H [?] à l'adresse de Mr. l'intendant général contenant de saucissons, envoyé [sic] à L'Intendance sur le recu de M.^r Guillemot, maître d'hôtel » et « les 2 autres déballées au garde-meuble contenant de velours en soye ».

- *Idem*³⁰⁵ : « 1 caisse [marquée] D E n° 1, contenant bordures, par le voiturier Zimmerman, à l'adresse de M.^r Gautier », déballée au garde-meuble à une date non mentionnée et « envoyé[e] les cadres dorés a M^r [Gautier] ».

- *Idem*³⁰⁶ : « 32 caisse [sic] emballée [sic], marquées J.N, depuis n° 1 jusqu'au 32
 1 caisse *idem*, marquée R. W n° 16
 1 *idem* marquée MC <« ?> 33, des fleurs pour <l'office ?>
 1 *idem* marquée T. S. «, 1 un jeu des bouilles
 36 caisses du même voiturier de Saarbruck, sur 2 chariots, valeur 3000 [fr], à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant meuble, marbre, glaces, dorures », la caisse MC étant envoyée au Palais royal le 1^{er} août et la caisse TS envoyée chez Marinville le même jour ; les 32 autres marquées JN sont « déballées au garde-meuble, dont une caisse de couleurs pour <Laflier ?>, envoyé [sic] à Napoléonshöhe le 20 août 1810, sur le recu du concierge ».

- 23 juin³⁰⁷ : « 1 caisse emballée, à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, pesant 1 ¼ <kg?>, par le voiturier <Becker?>, de <Kleinsckheim?>, valeur 100 fr » et « contenant de [sic] modelles [sic] en plâtre ».

301 Ibid.

302 *Cahier de la Poste*, p. 11-12.

303 Ibid.

304 Brunswick.

305 *Cahier de la Douane*, p. 5-6.

306 Ibid.

307 Ibid.

- 28 juin³⁰⁸ : « 3 caisses à l'adresse [sic] de M^r l'intendant général, marquée [sic] R. W. n° 13-15-17, pesant 11. 10 ½ 10 3/8 [kg ?] par le voiturier <Böttingen ?> de <Lutterbergen ?>, valeur 400 fr », déballées au garde-meuble à une date indéterminée et « contenaient 3 grand [sic] lustre [sic] en bronze doré et cristal, les 3 bulles d'en bas ont manquées ».

- *Ibidem* : « 1 caisse marquée L. M. pour S. M. la reine, contenant d'huile d'olive, fromage, huitres, liqueurs, valeur 120 fr » et envoyée le jour même à « Monsieur Pfeiffer, secrétaire des commandants de Sa Majesté la reine, sur son bon et reçu ».

- 5 juillet³⁰⁹ : « 2 caisses emballées marqués S.^E BD.K. / CB n° 55. 57. à l'adresse [sic] de Monsieur l'intendant général, contenant étoffes en soye, valeur 600 fr », déballées le jour même « au garde-meuble, contenant des velours cramoisi [sic] brodées [sic] en or pour le Théâtre à Napoléonshöhe ».

- *Idem*³¹⁰ : « 1 *idem idem* à l'adresse de Monsieur le chevalier de Brugere [sic], marqués [sic] MCDB CB contenant modes pour le théâtre, valeur 100 fr », « transportée le même jour au cabinet de S. M. le Roy, sur le reçu de l'huissier Boisson. »

- 7 juillet³¹¹ : « 1 caisse emballé [sic] marqué MCD.B. CB n° 54 à l'adresse de Monsieur Brugere [sic] contenant modes, valeur 300 fr », transportée au cabinet du roi.

- 9 juillet³¹² : « 1 caisse emballée marqué [sic] S. E B. D. K n° 60 à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant velours brodé en or, valeur 300 fr », déballée au garde-meuble « pour le théâtre de Napoléonshöhe ».

- *Idem* : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville contenant un tire [?] mécanique sans arbalète [sic], valeur 150 fr. » et envoyée chez lui.

- 10 juillet³¹³ : « 1 paquet des lettres marqué de S. M. J.N. à la même adresse, contenant livre de poche de l'économie politique du professeur Hort à Erlang [?] [et] envoyé le même jour au cabinet de Sa Majesté ».

- 10 juillet³¹⁴ : « 3 caisses marquées S. R. W. n° 1, 2, 3, pesant 285, 285, 73 <kg ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant des

308 *Cahier de la Douane*, p. 7-8.

309 *Cahier de la Poste*, p. 13-14.

310 *Ibid.*

311 *Ibid.*

312 *Ibid.*

313 *Ibid.*

314 *Cahier de la Douane*, p. 7-8.

meubles, par le voiturier Eberhard Schneider, de Marbourg, valeur 600 fr », déballées au garde-meuble à une date non précisée et contenant alors « 2 corbeilles en taffetas rose et jaune, deux autres grandes en satin blanc brodée [sic] en or, sur de [sic] pieds dorés ».

- *Ibidem* : « 2 caisses, porcelaine [sic] de Fustenberg, marquées A. S. E. M[onsieur] le B[aron] de L., à l'adresse de Monsieur l'intendant général », déballées au garde-meuble à une date non précisée et contenant « porcelaine dorée ».

- 14 juillet³¹⁵ : « 10 caisses à l'adresse de M.^r Jordis Bretano³¹⁶, marques M.T.n° 1-10, contenant des lustres, valeur 800 fr », ouvertes au garde-meuble à une date non précisée et contenant « 10 lustres tres endomagés [sic] ».

- *Ibidem* : « 14 marqués R. D. W. n° 1, 140 <kg ?>, quatre, 645 <kg ?>, <autres ?> avec adresse, dont une avec une caisse en toile ciré [sic], n° 1-4, 695 <kg ?>, avec adresse S. M., 2 caisses n° 8-9, 1250 <kg ?>, R. W., 1 caisse n° 18 R. W., 2 caisse [sic] n° 19-20, 1065 <kg ?>, valeurs 600 fr » et « 2 marquées R. W. n° 1-2/2.2, de M.^r Galle, à Paris, pesant 4 <cent ?>, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, valeur 250 Fr [...] par le voiturier Georg Schaefen de <Lutternborg ?> ; 9 caisses emballées, 4 caisses non emballée [sic], 1 petit panier en toile cirée » ; « la caisse avec toile ciré [sic] à l'adresse de Monsieur le Baron de Boucheborn³¹⁷ » remise le 19 juillet à « <illisible> <Harbort ?> de son ordre » et les autres déballées au garde-meuble le 20 juillet.

- 15 juillet³¹⁸ : « 3 malles à l'adresse de Sa M. le Roy de Westphalie contenant des habillemens [sic] pour valets de pied » et envoyé le jour même au palais royal.

- 16 juillet³¹⁹ : « 1 caisse en toile cirée pesant 8' H [?], à l'adresse de M.^r l'intendant général, contenant de [sic] modes pour S. M. la Reine, valeur 60 fr », envoyée le 17 à « Napoléonshöhe sur le reçu de Monsieur Pottier, valet de chambre de S. M. la Reine ».

- 24 juillet³²⁰ : « 4 portmanteaux marqués S.M /
2 caisses garnis [sic] en cuivre / marqués S. M.,
contenant 2 lits en fer complets de leurs <M[ajesté] ?>
2 caisses _____ /

315 *Ibid.*

316 Brentano.

317 Boucheporn.

318 *Cahier de la Poste*, p. 13-14.

319 *Ibid.*

320 *Cahier de la Douane*, p. 9-10.

5 caisses marquées S. S. n° 1,2,3,4,5, à l'adresse de Monsieur l'intendant général » ; les lits et les portes manteaux étant remis au garde-meuble à une date indéterminée, tandis que les 5 caisses marquées « S.S. » contiennent « des models [sic] en plâtre ».

- *Idem*³²¹ : « à l'adresse de Monsieur le baron de Boucheporn, maréchal de la cour

1 caisse, porcelaine, marqué [sic]	B. E n° 1.
2 <i>ditto</i> [sic], liqueurs, _____	FB n° 4/5
2 <i>ditto</i> [sic], cristaux, _____	<i>idem</i> n° 1/2
1, <i>ditto</i> [sic], vin _____	6,

le tout par le voiturier Kronebach, service de S. M. le Roi de Westphalie », envoyé le jour même à Boucheporn, « à la maison des pages ».

- 27 juillet³²² : « 3 caisses à l'adresse de Monsieur l'intendant général en toile cirée contenant de [sic] modes pour S. M. la Reine, pesant 7.7 ½. 8 ¼ H [?], valeur 200 fr » et envoyées le jour même à Napoléonshöhe.

- *Idem*³²³ : « 1 caisse [...] de modes pour S. L. la Reine [...] pesant 17 ¼ H [?], valeurs 80 fr » et envoyé le jour même à Napoléonshöhe.

- *Idem* : « 1 paquet contenant du papier à l'adresse de S. M. le roi de Westphalie » et envoyé au cabinet du roi.

- 2 août³²⁴ : « 9 caisses marquées R. W. n° 1-9, porcelaine, dont une avec quinquets » ; les 8 caisses contenant la porcelaine étant remises le jour même à « M.^r <Peret ?>, chef de la porcelaine, sur son reçu », et celle « avec quinquets envoyé [sic] au Palais royal, à M.^r <Harbert ?> » le 12 suivant.

- *Idem*³²⁵ : « 1 caisse marquée M.^r n°1 » qui est « envoyée à Monsieur le baron de Boucheborn³²⁶ » ;

- *Idem*³²⁷ : « 6 [caisses marquées] R. W. n° 1-6 », envoyées, « n° 1, un billard, au garde-meuble, n° 2, des moules, de M.^r le <M[aréchal du palais] ?> de Boucheborn³²⁸, reçu³²⁹, envoyé [sic] a [sic] Palais Royal, n° 3-4, des ornements pour la table, envoyée [sic] au Palais royal, n° 5-6, des harnois [sic]³³⁰, envoyés aux écuries de Bellevue » ;

321 Ibid.

322 *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

323 Ibid.

324 *Cahier de la Douane*, p. 9-10.

325 Ibid., p. 11-11a] et 12.

326 Boucheporn.

327 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

328 Boucheporn.

329 Suit une mention biffée illisible.

330 Harnais.

– *Idem*³³¹ : « 3 [caisses marquées] F. B. n° 11, 12, 13, vin », envoyées « à M.^r le baron de Boucheborn³³², à la maison des pages » ;

– *Idem*³³³ : « 7 idem [caisses marquées] J. N., n° 1-7 », comprenant, « n° 1, 2, 3, 4, des marbres pour une cheminé [sic] et 4 plats pour consoles, n° 5-6, 2 consoles et les bronze [sic] pour la cheminé [sic], au garde-meuble, n° 7, une toilette, fauteuil et tabouret de pied, pour M. le baron de Boucheborn³³⁴, envoyés chez lui » ;

– *Idem*³³⁵ : « 18 [caisses marquées] R. W. A n° 21-25, n° 1 à 3, n° 40-49 » et comprenant, « n° 1, 2, 3, 4, des caisses avec de figures en porcelaine, savoir 63 caisses et un pied d'estal [sic], envoyé [sic] à Napoléonshöhe, sur les recus du concierge ; n° 21 à 25, des plateaux ; n° 40-45, de porcelaine [sic] et verreries, envoyés [sic] au Palais royal ; n° 46, 4 petits ballots et une caisse, dont 2 ballots à M.^r le comte de Bouchholz³³⁶ et envoyés chez lui, et un à M.^r le comte de Lepel, un ballot et la caisse contenoit [sic] 1 cloche et 2 socles et caisse pour <montres ?>³³⁷ ; n° 47-49, des harnois [sic] envoyés aux écuries de Bellevue » ;

– *Idem*³³⁸ : « 1 [caisse marquée] S. M. W T n° 1 » contenant « 4 lampes en bronze et cristal ; au garde-meuble, dont 2 verre cassé [sic] ». Soit en tout « 38 caisses à l'adresse de M.^r l'intendant général, par le voiturier <Kronebach ?>, de Mayence, contenant meubles, porcelaine et vin, valeur 4000 fr [...] ; le vin 72 <illisible>.

– 3 août³³⁹ : « 1 caisse en toile ciré [sic] noir [si] à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant deux tableaux roulés [sic] » et envoyé le jour même à Marinville.

– 4 août³⁴⁰ : « 1 caisse en toile ciré [sic] noir à l'adresse de Monsieur Marseille Laffèche, contenant un habit de drap » et envoyée « le même jour chez Monsieur Marseille La Flèche sur le reçu de M.^r Giuseppe Castello, valet de chambre ».

331 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

332 Boucheporn.

333 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

334 Boucheporn.

335 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

336 Bocholz.

337 Selon la page [11a], mais sur la page 11, il est écrit : « 46, le socle et la caisse d'une montre <acquise ?> pour S. M. le Roi ».

338 *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

339 *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

340 Ibid.

- 15 août³⁴¹ : « 1 caisse emballée, marquée S M n° 1, contenant des livres et papiers, à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, par le voiturier Freidrich Schlinder, de Seesen », envoyé le 21 à Napoléonshöhe au cabinet du roi.
- 20 août³⁴² : « 3 caisses en toile cirée à l'adresse de M.^r l'intendant général pour remettre à S. M. la Reine de Westphalie, contenant des habillements pour dames de bonnets et dont une caisse de Lyon avec des étoffes de soye » et envoyées le même jour à Napoléonshöhe, à la garde robe de la reine.
- *Idem*³⁴³ : « 1 caisse emballée et en toile ciré marqué B.D.L.F. / R. N°1, à l'adresse à Mons. l'Intendant général, contenant des modes en robes » et envoyée à l'intendant.
- *Idem*³⁴⁴ : « 1 caisse marquée LN N° 1. à l'adresse de Monsieur l'intendant général pour S. M. la Reine contenant des livres » et « envoyé à Napoléonshöhe à la garde robe de S. M. la Reine sur le reçu de M.^r Pottier ».
- 28 août³⁴⁵ : « 1 caisse marquée W n° 1, à l'adresse de M.^r le baron de Keudelstein J. G. [?], pesant 1 5/8 <kg ?> » et « contennoit de [sic] plume pour le militaire, envoyé [sic] chez le colonel Wolfr » le 29 août [?].
- *Idem*³⁴⁶ : « 4 caisses, 2 vaches et 4 malles, et 4 caisses, marqués [sic] R. W. n° 1 à 10, contenant du linge pour la cuisine, argenterie et domestique, à S. M. le Roy de Westphalie, <Cassel ?>, par le voiturier Christophe <Friant ?>, de Strasbourg », envoyées le 29 suivant, « d'ordre de M.^r le maréchal de la cour, à la lingerie sur le reçu de Monsieur <illisible>.
- 28 août³⁴⁷ : « 2 caisses emballées, marquées S R W, n° 1-2, à l'adresse de S. M le Roy de Westphalie, pesant 267 kilog [sic], contenant deux corbeilles en acajou couverte [sic] en étoffé de soye, valeur 1200 [Fr] », déballées au garde-meuble et envoyées à Napoléonshöhe, à la garde-robe de la reine du concierge Steiz ».
- *Idem*³⁴⁸ : « 3 caisses emballés [sic] à S. M. le Roy de Westphalie, pesant 3000 kilog [sic], contenant 12 glasses [sic], valeurs 25 000 Fr [...] de <Vautrain ?>³⁴⁹, de Paris, le voiturier Christophe Friant, de Straßbourg

³⁴¹ *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

³⁴² *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ *Cahier de la Douane*, p. 11-[11a] et 12.

³⁴⁶ *Ibid.*

³⁴⁷ *Cahier de la Douane*, p. 13-14.

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ Vautrin ?

[sic] », « déballés [sic] au garde-meuble et posées dans le cabinet de S. M. au gardemeuble [sic], 8 grands miroirs et 4 *idem* pour consoles ».

- 29 août³⁵⁰ : « 1 caisse emballée adressée à S. M. le Roy de Westphalie et l'adresse de la lettre de poste à M.^r le baron La flèche de Keutelstein³⁵¹ C. d'E. J. G. [?] de la M. de S. M. la R. de W. pesant 22^h [?] et contenant de dessins pour M.^r Sinson³⁵² », envoyé le 14 à « M.^r Sinson archideck [sic] de S. M. ».

- 1^{er} Septembre³⁵³ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie contenant de pottes [sic], valeur 200 fr. » et envoyé à Napoléonshöhe « à la garde robe » le jour même.

- 2 septembre³⁵⁴ : « 2 caisses marquées FRn° 1-2, à l'adresse de Monsieur le comte de Furstenstein, contenant de tapisserie [sic] de Bruxelles [sic], savoir 22 pièces, valeur 3000 fr », « déballés [sic] au garde-meuble et contenant 22 pièce [sic] de tapisserie de différents sujets, envoyés au Palais royal ».

- 3 septembre³⁵⁵ : « 53 caisses marquées <R. ?> W., à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, contenant de buste [sic], statue, groupes [sic], pendules, vase, valeur 40 000 fr ».

- *Idem*³⁵⁶ : « 8 caisses marquées HBE n°³⁵⁷ à la même adresse, contenant ouvrage en sculpture en marbre, bustes de famille impériale [...], valeur 1800 fr ».

- *Idem*³⁵⁸ : « 4 caisses *idem* n° 5, 11, 12, 13, du linge pour le service de cuisine <illisible>, etc., des effets <d'habillement ?> et un berceau sans valeurs [sic], dont une caisse en toile ciré [sic] à l'adresse de Sa M. la Reine n° 13, le tout sur 2 chariot, par le voiturier <Aus^{re} ?> <Grunder ?>, de <Strasbourg ?>, n° 11-12 avec l'adresse de Monsieur le baron de Boucheborn³⁵⁹, maréchal de la cour » ; la caisse 13 ayant été envoyée le même jour à la garde-robe de Napoléonshöhe, sur le reçu de <M[adame] ?> <Foundregnier ?>.

³⁵⁰ *Cahier de la Poste*, p. 15-16.

³⁵¹ Keudelstein.

³⁵² Sans doute Sainson.

³⁵³ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁵⁴ *Cahier de la Douane*, p. 13-14.

³⁵⁵ *Ibid.*

³⁵⁶ *Ibid.*

³⁵⁷ Partie laissée en blanc.

³⁵⁸ *Cahier de la Douane*, p. 13-14.

³⁵⁹ Boucheborn.

- 6 septembre³⁶⁰ : « 2 caisses contenant de [sic] cartes, livres, etc.³⁶¹, de M^r. Sainson, d’Hanover [sic] », envoyées le jour même à l’Intendance.
- 8 septembre³⁶² : « Une Caisse marqué MDL/ R N° 1. Service de S. M. la Reine de Westphalie, à l’adresse [de] M^r. L’intendant général etc etc³⁶³, contenant de robes pes. 21^h [?] » et « une caisse à l’adresse de S.M.l[a] Reine contenant de [sic] cristaux, valeur 900 fr [...] adressé à l’Intendant général », envoyées le même jour à la garde robe de la reine à Napoléonshöhe.
- 12 septembre³⁶⁴ : « Une caisse à l’adresse de S. M. le Roi et adressé [sic] à M^r. l’Intendant général, contenant des cristaux pesant 13 ½^h [?], valeur 600 fr » et « envoyé à la garde robe de S. M. le Roy à M^r. Messier, p[remier ?] valet de chambre ».
- 12 septembre³⁶⁵ : « 3 caisses marquées [de deux triangles noirs placés sur la pointe], à l’adresse de M^r. l’intendant général, par le voiturier Kempe de <Salzderhelden ?>, venant d’Hanovre, contenant des livres et cartes », et, le 14 suivant, « deballé [sic] au garde-meuble, contenant des tableaux de famille et cadres dorés d’Hanover »³⁶⁶.
- 14 septembre³⁶⁷ : « 1 caisse à l’adresse de M^r. l’intendant général à S. M. la Reine pesant 9 ½ H [?], marqué R. de W. n° 1, contenant de [sic] souliers » et envoyée à la garde robe de la reine de Napoléonshöhe le jour même.
- *Idem*³⁶⁸ : « 2 caisses marquées R. W n° 3-4, adressées à S. M. le Roy de Westphalie, contenant porcelaine, pesan 370 k, par <Charles ?>, le garçon du voiturier Philippe Spiegel, de Metz, valeur 800 fr. » et le jour même, « deballés [sic] au garde-meuble, contenant 2 cabarets avec les déjeuners en porcelaine dorée et une caisse adressé [sic] à S. M. la Reine, la ditte [sic] caisse a été envoyé [sic] le 16 septembre à la garde-robe de S. M. la reine à Napoléonshöhe, sur le reçu de M^r. Cordier».
- 18 septembre³⁶⁹ : « 1 caisse ou paquet à l’adresse de M^r. Lafleche, Maître de cérémonie, contenant de [sic] musique, valeur 30 pfr [?] », envoyé le jour même à « M^r. Marscille Lafèche sur son reçu ».

³⁶⁰ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶¹ Comprendre etc.

³⁶² *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶³ Comprendre etc.

³⁶⁴ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶⁵ *Cahier de la Douane*, p. 15 16.

³⁶⁶ Il s’agit sans doute de tableaux de l’ancienne galerie de Salzdahlum, ainsi discrètement transportés à Cassel...

³⁶⁷ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

³⁶⁸ *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

³⁶⁹ *Cahier de la Poste*, p. 17-18.

- 20 septembre³⁷⁰ : « 3 caisses en toile ciré à l'adresse de M^r l'intendant général, service de S. M. la Reine, contenant bijouterie, orfèvrerie, une canne, modes » et « 2 caisses contenant [sic] modes, *idem, idem* », envoyées le jour même à la garde robe de la reine à Napoléonshöhe.
- 24 septembre³⁷¹ : « 1 caisse marquée M. B. de K, contenant de [sic] cors de chasse, valeur 100 fr », envoyée le jour même à « M.^r Blangini, sur son reçu ».
- *Idem*³⁷² : « Une caisse [...] contenant des modes, service de S. M. la Reine, valeur 300 fr », envoyée à Napoléonshöhe, garde robe de la reine.
- 26 septembre³⁷³ : « 3 caisses marquées, R. W, contenant de formes en étain, pour la pâtisserie [sic], évalué à 100 Fr [...], B de K, contenant des 2 panneaux de tapisserie de Goblin³⁷⁴ évalué à <50 ?> [Fr ?], MH, contenant livres évalué [sic] 200 Fr, à l'adresse de M.^r l'intendant général » ; les formes en étain sont envoyées au palais royal le 22 octobre [?], et la caisse de tapisserie est déballée au garde-meuble le 1^{er} octobre [?].
- 2 octobre³⁷⁵ : « 1 caisse de Furstenberg marqué [sic] A. S. E. M. le B[aron] de K[eudelstein] n° 20, contenant de porcelaine », déballée au garde-meuble à une date non précisée.
- 3 octobre³⁷⁶ : « 3 caisses marqués [sic] A S. E. M le baron de Keutelstein³⁷⁷ N° 12-13-14 de Furstenberg, contenant de [sic] modèle [sic] en porcelaine », déballées au garde-meuble.
- *Idem*³⁷⁸ : « 1 Sack [sic] avec des livres à l'adresse de M.^r l'intendant général » et envoyé le jour même à l'intendance, sur le reçu de Guillemot.
- 4 octobre³⁷⁹ : « 1 caisse à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant une table en acajou valeur <900 ?> Fr [...] marqué [sic] R. W. M. V. », déballée le jour suivant au garde-meuble et renfermant un « table à jouer de différents jeu ».

370 Ibid.

371 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

372 Ibid.

373 *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

374 Au lieu de *papiers peint*, biffé.

375 *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

376 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

377 Keudelstein.

378 *Cahier de la Douane*, p. 15-16.

379 Ibid.

- 5 octobre³⁸⁰ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roi de Westphalie, contenant une [sic] buste en plâtre de S. M. le Roi et un petit rouleau ou paquet ». La caisse avec le buste est déballée le jour même au garde-meuble et « un dessin d'un Lyon envoyé à M^r. le baron de Marinville ».
- 6 octobre³⁸¹ : « 1 Caisse marquée L. B. B. a l'adresse de M^r. le B. de Boucheborn³⁸² Contenant des <illisible> », et, le 8 suivant, « depallée au Garde-meuble contenoient 6 Cabarets ronds et 12 oval grands et moyens ».
- 8 octobre³⁸³ : « 1 livre adressé à S. M. le Roi de Westphalie » et envoyé le jour même au « cabinet de S. M. à Napoléonshöhe, sur le reçu de M^r. Tossin [?], huissier ».
- 8 octobre³⁸⁴ : « 3 caisse [sic] à l'adresse de Monsieur le baron de Boucheborn³⁸⁵, [Grand] maréchal de la cour, marquée [sic] R. W, contenant des verreries, Paris, valeur 150 [Fr] », « déballées au garde-meuble, contenoit de [sic] glaces pour plateaux et 5 boules pour les grands lustres à lyres ; envoyés le [sic] 6 [sic] caisses avec le glaces pour plateaux au Palais royal, à <l'officié ? [sic] > le 6 novembre 1810 ».
- 9 octobre³⁸⁶ : « 1 caisse marquée B de B, à l'adresse de M^r. le baron de Boucheborn³⁸⁷, maréchal de la cour, contenant des plateaux de table en <carton ?>, valeur 250 Fr », « envoyée au Palais royal, sur le reçu de M^r. <Heen ?> » le 22 suivant.
- *Idem*³⁸⁸ : « 2 caisses marquées HBE n° 248-249, 2 *idem* R. W., n° 30-38, 4 *idem* B. D. K. n° 1,2,3,4, à l'adresse de M^r. le baron de Keudelstein, intendant général, contenant, le [sic] 4 premières, des marbres, et le [sic] 4 dernier [sic], porcelaine », le tout déballé au garde-meuble, avec, dans les premières caisses « 2 bustes avec pied d'estaux [sic], Prince Napoléon, en marbre blanc », pour les secondes, « un gladiateur mourant en marbre blanc, 2 socles pour statues » et pour les dernières, « 2 grands vases en porcelaine et bronze dorée [sic], 3 caisse [sic], 1 buste de Napoléon en biscuit avec son pied d'estal [sic] en dole³⁸⁹ [sic] vernisé [sic] et couronne en l'aurier [sic] en bronze doré / 1 caisse ».

380 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

381 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

382 Boucheporn.

383 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

384 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

385 Boucheporn.

386 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

387 Boucheporn.

388 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

389 Tolle.

- 10 octobre³⁹⁰ : « 8 caisses emballées en toile marqués [sic] MCDB CB n° 92-99, à l'adresse de M.^r le chevalier de Brugere³⁹¹, intendant des théâtres, contenant des fleurs artificielles pour le théâtre, valeur 400 fr », envoyées le 22 à « M.^r Berard, secrétaire de la surintendance³⁹², sur son reçu ».

- 11 octobre³⁹³ : « 1 ballot marqué MCDB / CB N° 91 adressé à M.^r le chevalier de Brugere³⁹⁴ contenant des fleurs pour le théâtre » et envoyé le jour même « à M.^r Bernard, secrétaire du théâtre sur son reçu d'ordre de M.^r Dandrillon ».

- 12 octobre³⁹⁵ : « 1 ballot marqué RW n° 17-18 à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, contenant deux buste [sic] en plâtre d'envoi de M.^r Hevant³⁹⁶ frère [?] » ; « la caisse ou ballot marquée cy contre [sic] a été déballée au garde-meuble, contenoit [sic] deux bustes, l'une [sic] du roy en bon état, l'autre de la reine, mouillée et prisée³⁹⁷ en morceaux, et un petit paquet adressé à M. le baron de Marinville ».

- 16 octobre³⁹⁸ : « Une caisse en toile cirée, service de S. M. la Reine, à l'adresse de M.^r le B. l. f. de Keutelstein³⁹⁹, contenant 12 calçons, valeur 72 fr » et envoyée au garde robe de la reine le jour même à Napoléonshöhe.

- 18 octobre⁴⁰⁰ : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant des plumets, pesant 160 [kg ?], valeur 975 fr » et envoyée « à M.^r le colonel Wolf, sur le reçu de l'hissier chargé de l'habillement <nom illisible> ».

- *Idem* : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant de souliers, service de S. M. la reine, marquée R. W. n° 1, valeur 60 fr » et envoyée à Napoléonshöhe le jour même.

- 19 octobre⁴⁰¹ : « 1 caisse marquée BDLFRN° 3, à l'adresse de Madame la Fleche, contenant de [sic] robes en soye, valeur 100 fr », envoyée le jour même à « l'Intendance ».

390 *Cahier de la Poste*, p. 21-22.

391 Bruguière.

392 Auteur d'un opéra bouffe, *Les Valets* (1812) dont le manuscrit est conservé à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40.

393 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

394 Bruguière.

395 *Cahier de la Poste*, p. 19-20.

396 Ou Herant ?

397 Brisée.

398 *Cahier de la Poste*, p. 21-22.

399 Keudelstein.

400 *Cahier de la Poste*, p. 21-22.

401 Ibid.

- *Idem*⁴⁰² : « 1 boete [sic] et 5 caisses en toile cirée [...], service de S. M. la reine, contenant parfumerie et modes », envoyées à Napoléonshöhe le jour même.

- 22 octobre⁴⁰³ : « 2 caisses [...], service de S. M. la reine, contenant des modes, évalués [sic] à 700 fr » et directement envoyées à Napoléonshöhe.

*Idem*⁴⁰⁴ : « 2 boîtes à l'adresse de Monsieur l'Intendant général d'Hanover [sic] contenant des fruits » et envoyées « le même jour à l'intendance, sur le reçu de M.^r Belio [?] ».

- 26 octobre⁴⁰⁵ : « Une caisse à l'adresse de S. M. le Roy de Westphalie, contenant du papier et des plumes, valeur 60 fr », envoyée le jour suivant « chez M.^r de Buttlar, sur son reçu ».

- 27 octobre⁴⁰⁶ : « 4 caisses marquées M C D B / CB n° 100-101-102-103, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant des fleurs artificielles, valeur 100 fr » et envoyées le jour même « chez Monsieur Bérard, secrétaire de la Surintendance [?], sur le reçu de M.^r Rousseau. »

- *Idem*⁴⁰⁷ « Un paquet pesant 2 [kg ?] à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant feuilles d'ivoire et verres pour peindre la miniature, valeur 40 fr », directement envoyé à l'intendant général.

- 29 octobre⁴⁰⁸ : « 1 caisse de Fürstenberg, marquée A. S. E. M. L. B de K n° 21, contenant de la porcelaine » et déballée le jour même « au garde-meuble, contenant 18 cuvette [sic] et 18 pots à eau, en porcelaine à fillets bleus ».

- 2 novembre⁴⁰⁹ : « 2 caisses emballés [sic] marque S. M N° 1 à l'adresse de M. le baron de Marinville, valeur 400 fr » et « contenant 2 bustes en plâtre de Leurs Majestés le Roi et le Reine », déposées au garde-meuble le jour même.

- 5 novembre⁴¹⁰ : « 5 caisses en toile cirée [...], service de la Reine [...], contenant des modes, ruban et bijouterie, valeur <2260 ?> <Fr. ?> » et directement envoyées à la garde-robe de la reine au palais royal.

402 Ibid.

403 *Cahier de la Poste*, p. 23-24.

404 Ibid.

405 Ibid.

406 Ibid.

407 Ibid.

408 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

409 *Cahier de la Poste*, p. 23-24.

410 Ibid.

- *Idem*⁴¹¹ : « 2 caisses marquées HB.V.K., à l'adresse Monsieur l'intendant général baron de K[eudelstein], d'Hanovre, contenant de tableaux », déballées et les « effets quelles [sic] contenait [sic] » déposés au garde-meuble à une date non précisée.
- 7 novembre⁴¹² : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur l'intendant général, service de la reine, contenant librairie » et envoyée le jour même « à la Garde robe de S. M. la Reine, sur le reçu de Monsieur Cordier [?] ».
- 8 novembre⁴¹³ : « 3 caisses dont 2 emballés [sic] à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, contenant de [sic] porcelaine⁴¹⁴, jeux d'Esheck⁴¹⁵ [sic] et une lampe garde vue [?], valeur 762 [fr] », déballées au garde-meuble le jour suivant.
- 10 novembre⁴¹⁶ : « 3 caisses emballées à l'adresse de M.^r l'intendant général par le voiturier Conrad Schneider, pesant 3 5/8 <kg ?>, 3 3/4 <kg ?>, 4 3/8 <kg ?>, contenant 1 port d'armes en acajou et 2 toilettes en bois de racine, valeurs 3000 Fr », déballées au garde-meuble le jour suivant.
- 12 novembre⁴¹⁷ : « Une caisse à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant deux lampes hydrostatique⁴¹⁸ [sic], valeur 120 [fr] » et une autre reçue le 13 à la même adresse, « contenant 8 paires d'épaulettes [sic], huit aiguillettes en or et 3 aiguillettes en argent, valeur 6000 fr », le tout envoyé le jour même au baron de Marinville.
- 15 novembre⁴¹⁹ : « Une caisse à l'adresse de Mr. le baron de Marinville, marquée M N^o 1, contenant un écran en acajou avec dorure, valeur 1000 fr » , envoyée directement chez Marinville.
- 17 novembre⁴²⁰ : « Une caisse adressée à Madame La Flèche, contenant de [sic] souliers, valeur 20 fr » et envoyée « chez elle, sur le reçu de Madame la baronne ».
- 20 novembre⁴²¹ : « 1 caisse à l'adresse de M.^r l'intendant général, contenant de [sic] porcelaine » et envoyé directement à « l'Intendance, sur le reçu de M.^r Guillemot, maître d'hôtel ».

411 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

412 *Cahier de la Poste*, p. 23-24.

413 *Ibid.*, p. 25-26.

414 *Suit table a joué*, biffé.

415 Comprendre échec.

416 *Cahier de la Douane*, p. 17-18.

417 *Cahier de la Poste*, p. 25-26.

418 Hydrostatique.

419 *Cahier de la Poste*, p. 25-26.

420 *Ibid.*

421 *Cahier de la Poste*, p. 25-26.

- 22 novembre⁴²² : « 2 paquets à l'adresse de Monsieur l'intendant général, baron de Keudelstein, contenant de [sic] papier » et « envoyés à l'intendance sur le reçu de M.^r Belo [?]. »
- *Idem* : « 6 caisses dont 5 en toile ciré [sic], contenant des modes, et un [sic] blanche, des souliers, à l'adresse de M.^r l'intendant général, service de S. M. la Reine, valeur 1200 fr [...] et 150 fr » et envoyées le jour même à la garde-robe de la reine.
- 24 novembre⁴²³ : « 5 ballots marqués A. S. M. n° 1, 2, 3, 4, 5, contenant des tapis à l'adresse de Monsieur l'intendant général, valeur 14000 Fr », et, le jour même, « déballés au garde-meuble et contenait [sic] 7 tapis pour les appartements de Leurs Majestés ».
- 27 novembre⁴²⁴ : « Une boîte à l'adresse de Madame la baronne de La Flèche de Keudelstein, contenant de [sic] souliers 72 paires [sic] , valeur 400 fr » et envoyée « le même jour par François à l'intendance ».
- 28 novembre⁴²⁵ : « Une caisse à l'adresse de S. M le Roi de Westphalie, contenant linge damassée [sic], gaze⁴²⁶, crêpe, 3 morceau [sic] de robe de tulle brodés en or my [sic] fin [?], valeur 600 fr », envoyée directement à la garde-robe du roi, au palais royal.
- *Idem*⁴²⁷ : « Une caisse [...] contenant deux [bouteilles ?] de vin de Madère », envoyée directement à l'intendance.
- *Idem*⁴²⁸ : « 1 ballot marqué W. n° 2, contenant 1 <pièce ?> de drap, à l'adresse de M.^r l'intendant général, venant de Brunswick » et, le jour même [?], « envoyé chez M.^r le colonel Wolfr ».
- 29 octobre⁴²⁹ : « 2 caisses emballés [sic] marqué [sic] R.W.n° 5-6, à l'adresse de M.^r l'intendant général, contenant de [sic] porcelaine [sic], valeurs 2700 [Fr] », « déballé [sic] au garde-meuble, contenant des assiette [sic], compottier [sic], souppier [sic] et corbeilles en [porcelaine] peint [sic] et doré [sic] et envoyé [sic] au Palais royal, à la porcelaine, sur le reçu de M.^r Peret ».

422 Ibid.

423 *Cahier de la Douane*, p. 19-20.

424 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

425 Ibid.

426 Gaze.

427 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

428 *Cahier de la Douane*, p. 19-20.

429 Ibid.

- 3 décembre⁴³⁰ : « 1 caisse marquée B. M N° 1, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant quincaillerie en fer en marmousets⁴³¹, 2 croissants [?] et 2 encoignures [?] en fer blanc verni, et mercerie [?], soufflet, balai [sic] et 4 écrans en papier, valeur 60 fr », envoyée « à M.^r le baron de Marinville sur son reçu le même jour ».
- 7 décembre⁴³² : « 2 caisses [...] contenant souliers » pour la reine et directement envoyées à sa garde-robe.

- 20 décembre⁴³³ : « 1 caisse [...], ouvrages de modes », envoyée directement au garde-robe de la reine.

- *Idem*⁴³⁴ : « 2 caisses à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant de [sic] fruits séchés » et directement envoyé à l'intendance.

- 24 décembre⁴³⁵ : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, contenant linge et hardes à l'usage des femmes » et envoyée le jour même à Marinville.

- *Idem*⁴³⁶ : « 3 caisses [...] contenant objets de modes » pour la reine et envoyées à sa garde-robe.

- *Idem* [?] : « 1 paquet en toile cirée marquée A. R. d. W., contenant music [sic] » et envoyé à la garde-robe du roi « sur le reçu de M.^r Miscier [?] ».

- 27 décembre⁴³⁷ : « 4 caisses [...] contenant de modes et souliers » pour la garde robe de la reine où elles sont envoyées le jour même.

430 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

431 Marmousset.

432 *Cahier de la Poste*, p. 27-28.

433 *Ibid.*

434 *Ibid.*

435 *Cahier de la Poste*, p. 29-30.

436 *Ibid.*

437 *Ibid.*

II. 3. Documents annexes pour l'année 1810

222• Copie conforme signée du trésorier général de la Couronne impériale, du rapport approuvé de Daru à Napoléon sur les 41 900 Fr de cadeaux fait par l'empereur au roi Jérôme, Paris, 16 septembre 1810⁴³⁸

Rapport
à Sa Majesté l'Empereur et Roi

Sire,

Votre Majesté en approuvant le projet de cadeau qu'Elle avait l'intention de faire à S. M. le Roi de Westphalie, a ordonné de faire la remise du cadeau, et Elle a décidé que cela serait régularisé après.

En exécution de cet ordre de Votre Majesté, j'ai fait remettre à M.^r le comte de Wintzingerode, ministre du roi à Paris, pour les faire parvenir à Sa Majesté, les tapisseries et porcelaines destinées à composer ce cadeau.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, l'état de ces objets montant à la somme de 41,900^{fr}.

Je supplie Votre Majesté de m'ouvrir un crédit de quarante mille neuf cents francs, pour l'acquisition des tapisseries et porcelaines portées sur cet état afin d'en régulariser la dépense.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très humble, très obéissant serviteur et très fidèle sujet.

Signé Daru

Paris, le 16 septembre 1810.

Approuvé

Signé Napoléon.

Pour copie conforme

Le trésorier général de la Couronne

[signé] Le C^{te} Estève

⁴³⁸ Copie conforme, Paris, A. N., O² 156, pièce 245 (des pièces originales 243 et 244).

Tampon sec du trésor général de la Couronne.

[en marge, à l'encre rouge :] N^o 6 / n^o 1119.

[en marge, à l'encre noire :] <coll.^é ?>.

Sur le choix des présents, voir aussi Paris, A. N., O² 158.

État des objets composant le cadeau
envoyé par ordre de S. M. l'Empereur et Roi
à S. M. le Roi de Westphalie⁴³⁹

Tapisserie des Gobelins
2 pièces avec bordure représentant :

1° <i>Le courage des femmes de Sparte</i> ⁴⁴⁰ , d'après le tableau de M. ^r Lebarbier, de 4 ^m 20 sur 5 ^m 20	18,750 ^{fr} / / / /	33550
2° <i>Une fête à Bacchus ou l'Automne</i> ⁴⁴¹ , d'après le tableau de M. ^r Calet ⁴⁴² , de 3 ^m 85 sur 3 ^m 75	/ / 14,800 /	

Porcelaines de Sèvres

2 grands vases d'un mètre de haut, forme œuf, fonds beau bleu, lapis lazuli, ornemens et frize [sic] en or, riche monture en bronze	7,000 / /	8,350
1 buste de l'Empereur, première grandeur, avec socle et couronne en bronze doré	/ 1,200 /	
Frais d'emballage	150 /
Total		41,900

N. B. Dans le projet soumis à S. M. pour la composition de ce cadeau, le buste de l'Empereur n'était porté qu'à 1000^{fr} parce qu'il n'y avait alors à la manufacture qu'un buste inférieur ; mais ce buste a pu être remplacé par un autre plus parfait qui a été terminé depuis, et dont le prix a été fixé à 1,200^{fr}.

⁴³⁹ [en marge, à l'encre rouge :] n° 1119.

⁴⁴⁰ Nous soulignons le titre de l'œuvre.

⁴⁴¹ Id.

⁴⁴² Callet, Antoine-François (1741-1821).

223• Décret de Jérôme ordonnant la création d'un nouvel observatoire pour l'université de Göttingen, Napoléonshöhe, 14 juillet 1810⁴⁴³

Jérôme Napoléon,
par la grâce de Dieu et les constitutions, Roi de
Westphalie, Prince français etc

Voulant que l'ancien Observatoire de Göttingen soit remplacé par un monument plus favorable aux progrès des sciences astronomiques, et plus digne de l'Institut académique qui en fait l'objet de ses travaux, sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons décrété et décrétons

Art 1

Il sera construit un nouvel observatoire à Göttingen d'après le plan et le devis dressés par le S^r Borheck, architecte de l'Université, lesquels plans et devis nous avons approuvés et approuvons.

Art. 2

La construction de ce monument sera commencée dans l'année courante et terminée dans l'espace de cinq ans. Il y sera employé chaque année jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice, une somme de quarante mille francs imputable sur le crédit annuel ouvert à notre Ministère de l'Intérieur pour les dépenses des universités.

Art 3.

Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont, chacun en ce qui le concerne, chargé de l'exécution du présent décret.

Donné en notre château royal de Napoléonshöhe le 14 juillet 1810 de notre règne le 4^{ème}

Signé Jérôme Napoléon
Par le roi, le Ministre Secrétaire d'État
Signé Comte de Fürstenstein.

Certifié conforme
Le Ministre de l'Intérieur
[signé] Wolffrad⁴⁴⁴

⁴⁴³ Copie, Göttingen, Archives de l'Université (Kuratoriumsakten), cité d'après une reproduction publiée dans Klaus Beuermann, *Grundsätze über die Anlage neuer Sternwarten unter Beziehung auf die Sternwarte der Universität Göttingen*, Göttingen 2005, ill. 4, p. 11-12.

⁴⁴⁴ Wolffradt.

224• Compte des paiements adressés par Marinville aux artistes employés auprès de Jérôme, [Cassel ?], vers 1809/1810-1811¹

Comptes courants de MM.rs les artistes
employés pour Sa Majesté¹

¹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 440-459 (relié).
F^o 440 r.

Doit M Kinson, peintre de Sa Majesté, sur compte courant²

Avoir

1809 7 ^{brc}		Une remise sur 1 mandat sur le dépôt de 50,000 f. ³ fait au trésor de la Couronne	3000	1809 août	<i>Portrait en pied de S. M. revêtu du grand costume royal</i> ³ , n° 1, livré ⁴	4000
8 ^{brc}	20	<i>Idem</i> en mon mandat à vue sur M. de Conninx ⁵	5800	<i>id.</i>	<i>Idem assis en habit des gardes du corps</i> , [n°] 2, d ^{o6}	3000
1810 janvier	25	<i>Idem</i> en mon mandat n° 16 sur le crédit de 120 ^m f.	600	<i>id.</i>	<i>Buste de fantaisie</i> , [n°] 3, d ^o	600
avril		<i>Idem</i> en mon mandat sur M. de Conninx	5000	<i>id.</i>	<i>Idem au 2/3 revêtu du grand costume royal</i> , [n°] 4, d ^{o7}	1200
juillet		<i>Idem</i> sur <i>idem</i>	6500	<i>id.</i>	<i>Buste de fantaisie</i> , [n°] 5, d ^o	600
septembre	6	<i>Idem</i> sur le trésor de la Couronne, décision du 6 7 ^{brc}	7000	septembre	<i>Portrait en pied de S. M. la Reine, grand costume royal</i> , [n°] 6, d ^o	4000
1811 février	15	<i>Idem</i> ⁸ 1 ^{er} à compte sur la caisse particulière par < <i>idem</i> ?> 3395.17 /		1810 janvier	<i>Idem du Sénateur Lucien</i> , [n°] 7, d ^o	3000
mars	25	<i>Idem</i> 2 ^e <i>idem</i> sur <i>idem</i> <i>id</i> 8104.83 /	11500	<i>id.</i>	<i>Idem de S. M. la Reine assise à côté du roi</i> , [n°] 8, d ^{o9}	4500
septembre	24	<i>Idem</i> mandats sur le trésor de la Couronne (décision du 24 7 ^{brc} , compte <particulier ?>)	9600	<i>id.</i>	<i>Idem du roi en grand habit royal à l'ouverture des États</i> , [n°] 9, d ^{o10}	3000
				mars à décembre	<i>Idem de S. M. la Reine en grand costume royal</i> , [n°] 10, d ^o	4000
				<i>id.</i>	<i>Idem du roi en grand costume pour la Salle du trône</i> , [n°] 11, d ^{o11}	4000
				<i>id.</i>	<i>Idem de S. A. la Grande duchesse de Toscane</i> , [n°] 12, d ^{o12}	3000

2 F° 440 v.

3 Nous mettons en italique les titres des œuvres.

4 Château de Versailles, MV 4709.

5 Coninx.

6 Château de Fontainebleau, inv. MV 6699.

7 Il pourrait s'agir du portrait conservé à Cassel, MHK, inv. LM 1940/475.

8 Suit une mention rayée illisible.

9 Sans doute le double portrait conservé au château de Versailles, inv. MV 5137.

10 Paris, musée de l'Armée, inv. 138 DEP.

11 Peut être le tableau conservé au Ministère de la Culture à Paris (selon Jean-Pierre Samoyault, « Considérations sur l'iconographie des souverains napoléonides : Joseph, Louis, Jérôme et Joachim, frères et beau-frère de l'Empereur », dans *Jean-Baptiste Wicar, ritratti della famiglia Bonaparte*, éd. par Maria Teresa Caracciolo, Giulia Gorgone, Cristina Cannelli, cat. exp. Rome, Museo napoleonico – Naples, Museo Diego Aragona Pignatelli Cortes, Naples 2004, p. 34-46, p. 37).

12 Il pourrait s'agir du portrait en pied conservé au château de Fontainebleau (inv. N 29).

				<i>id.</i>	<i>Idem de S. M. le Roi en habit de chasse, [n°] 13, d°</i>	1500
				<i>id.</i>	<i>Idem du Prince royal de Wurtemberg en habit id., [n°] 14, d°¹³</i>	3000
				mars	<i>Idem de S. E. le Ministre de la justice, [n°] 15, d°¹⁴</i>	2400
				à	<i>Idem de S. E. le Comte de Boholtz, [n°] 16, d°</i>	2400
				septembre	<i>Idem de S. E. le Comte de Furstentein¹⁵, [n°] 17, d°</i>	2400
				1811	<i>Idem de S. E. le Grand maréchal, [n°] 18, d°</i>	2400
					<i>Idem de S. M. le Roi d'Espagne¹⁶, [n°] 19, d°¹⁷</i>	2400
		Suite en l'autre part	f° 49000		Suite en l'autre part	f.° 51,400

Doit¹⁸

Suite du compte c^t. de M Kinson

avoir

An 1812		Report f. ^s Solde en faveur de M Kinson	49,000 <u>7800</u>		Report f. ^s <i>Portrait de S. A. I. Madame (d'après nature), n° 20¹⁹</i> <i>d° de S. A. le Prince de Hesse, [n°] 21</i>	51,400 3000 <u>2400</u>
		balance	<u>56800</u>		Balance	<u>56800</u>
février	16.	Payé pour solde, caisse générale (décision du 16 février)	<u>7,800.</u>		Solde à nouveau	<u>7800</u>
		Pour balance	<u>00000</u>		Pour balance	<u>00000</u>

Par décision de Sa M. du 16 février, M.^r Kinson a obtenu le brevet de Premier peintre de Sa Majesté et jouira d'un traitement de 12,000 [Fr] par an payable par douzième chaque mois sur les fonds du budget du maître de la garde-robe²⁰.

13 Collection particulière.

14 France, collection particulière.

15 Furstenstein.

16 Au lieu de *la Reine d'Espagne*, biffé.

17 Cassel, MHK, inv. 1875/970.

18 F° 441 v.

19 Collection particulière (avec semble-t-il le parc de Napoléonshöhe comme arrière plan, ce qui, comme l'indication « d'après nature » nous le fait aussi supposer, pourrait faire dater l'œuvre du séjour de Madame Mère à Cassel d'août à octobre 1811).

20 Durant son séjour en Westphalie, Kinson a aussi peint des tableaux pour des particuliers, comme le *Portrait de Ferdinand La Ville sur Illon, colonel et gouverneur du palais de Napoléonshöhe* (Paris, Musée de l'Armée, inv. 04357, Ea213 ; ill. 5, p. 126).

Doit M. Bosio, sculpteur en marbre, à Paris sur compte courant²¹Avoir

1810 8 ^{bre}	25	Ma remise en une lettre de change sur Paris pour à compte	5000	1810 juillet 1 ^{er}	5 <i>Bustes</i> remis aux établissemens de Carare [sic], & 8 dont 4 du roi & 4 de la reine, pour être envoyés à Cassel, le tout évalué pour ce qui concerne M Bosio à	4200
1811 mai		Remise faite par S.M. à M. l'intendant particulier à Paris 2 ^{ème} à compte	10000		La <i>Statue de S. M. le Roi</i> en marbre ²² qui sera terminée dans 3 mois ½ ²³	25,000
1811 9 ^{bre}		À comptes remis à Bosio, avec le prix du marbre	4000		La <i>Statue de S. M. la Reine</i> en marbre ²⁴ qui sera terminée dans 6 mois ²⁵	15,000
1812 ..		1 ^{er} à compte (janvier..)	2000			
<i>Id</i>		1 ^{er} . février...à compte	2000			
		1 ^{er} mars	2000			
		1 ^{er} avril	2000			
		1 ^{er} mai	2000			
		1 ^{er} juin	2000			

21 F° 445 r.

22 Au lieu de *plâtre*, biffé.

23 Ajaccio, Musée Fesch, inv. MNA 847.1.1.

24 Au lieu de *plâtre*, biffé.

25 Collection particulière.

Doit M. Aubry, peintre en miniature de S. M. à Paris, sur compte courant²⁶

Avoir

1810 mai	22	Ma remise en espèce	1012	10	avril	1	1 <i>Portrait, buste du Roi</i> pour M Soiron (copie) ²⁷	livré n° 1	240
juillet	21	<i>d° idem</i> caisse particulière f° 61	912	10	mai	5	1 <i>d°</i> pour mettre sur une tabatière <i>d°</i> ²⁸	<i>d°</i> 2	240
	25	<i>d° idem id.</i>	2125				1 <i>Buste, grande miniature, du comte de Fürstenstein</i> (original) ²⁹	<i>d°</i> 3	800
						25	1 <i>Portrait de fantaisie (femme tenant un voile)</i>	<i>d°</i> 4	500
					juillet	10	Bordure & glace du <i>Portrait du comte de Fürstenstein</i>	<i>d°</i> 5	30
							2 <i>Bustes de LL. MM.</i> pour S.A. la Grande Duchesse à 240 ^f	<i>d°</i> 6	480
							2 <i>Bustes de S. M. la Reine</i> envoyés à Cassel	<i>d°</i> 7	480
							Frais de voyage de Paris à Compiègne	8	115
						15	1 <i>Portrait en pied de S. M. l'Empereur</i>	9	1500
							1 <i>d° de S. M. l'Impératrice</i>	10	1500
							1 <i>d° de S. M. le Roi</i> ³⁰	<i>d°</i> 11	1500
							1 <i>d° de S. M. la Reine</i> ³¹	<i>d°</i> 12	1500
							1 <i>d° de S. M. la Reine de Naples</i>	13	1500
							1 <i>d° de S. M. la Princesse Pauline</i>	14	1500
							1 <i>d° de S.A. la Grande Duchesse</i>	15	1500
							1 <i>d° de S. E. le Comte de Fürstenstein</i> ³²	<i>d°</i> 16	1500
							1 <i>Buste de S.A. la Grande Duchesse</i>	17	240
							1 <i>Portrait de fantaisie (femme en habit de bal)</i>	18	500
							Pour bordures & glaces des <i>Portraits de LL. MM.</i>	19	108
		Suite en l'autre part f. ^s		4050			Suite en l'autre part f. ^s		15733

26 F° 446r.

27 Différentes miniatures représentant le roi en buste sont conservées, la Wallace collection en posséderait une comportant une fausse signature d'Isabey (M213) ; certaines sont passées en vente : chez Bonhams, Londres, 24 mai 2006, lot n° 82 ; chez Christie's, Londres, 12 juin 2006, n°64 ; chez Christie's Londres le 10 juin 2010, lot n° 164.

28 Une tabatière de ce type, à la miniature signée Aubry, est conservée par la collection Napoléon (inv. 632).

29 Nous pensons que cette œuvre pourrait être celle passée en vente chez Christie's, Londres, 7 décembre 2004, lot n° 349, signée et datée « Aubry 1810 ».

30 Exposé au Salon du Louvre de 1810 (n° 14 ; France, collection particulière).

31 Exposé au Salon du Louvre de 1810 (n° 15 ; vente Bonhams, Londres, 18 novembre 2003, lot n° 99).

32 France, collection particulière.

Doit Suite du compte de M.^r Aubry³³

Avoir

		Report	4050		report		15733
		Remis à compte					
8 ^{bre}	16	Reçu de M. l'intendant particulier à Paris pour solde La quittance est à la liasse de la caisse particulière n° 42. À déduire du crédit de M. Aubry les objets ci-après détaillés qu'il n'a pas livré : n° 9, 10, 13, 14, 15 à 1500 f pièce 7500 / n° 17 240 / <u>8240</u> n° 18 500 / Balance f. ^s <u>15733</u>	3448				
					Balance f. ^s		<u>15733</u>

Doit M Soiron, peintre en émail de S. M., sur compte courant³⁴

Avoir

1810 juillet 7 ^{bre}	5 6	Ma remise en espèce à Paris (n°1) En 1 lettre de change sur Paris du trésor (n° 2, 3, 4, 5 & 6)	500 1900	1810 juin juillet	5 8	1 <i>Portrait ovale, buste de S.M.</i> pour tabatière 1 <i>id</i> plus petit pour 1 brasselet [sic] de S. M. la Reine.	n°1 livré 2 d°	500 300
8 ^{bre}	22	Mon mandat sur le crédit de 82496 accordé sur le trésor n°7	600	août	7	1 <i>id</i> de forme ronde pour une montre <i>id.</i>	3 d°	400
1811 mars février	15 2	En espèce de S. M. elle-même, <i>Portrait</i> n° 12 En espèce sur la caisse particulière de S. M. n°8, 9, 10, 11	400 13000	septembre octobre	10 4	1 ovale pour 1 plaque de collier <i>id.</i> 1 rond pour 1 montre (habit des gardes du corps) <i>id.</i>	4 d° 5 d°	400 500
1810 9 ^{bre}	24	Avancé par la caisse particulière f° 62 pour être remboursés dans les 4 derniers mois 1811	2000	.	.	1 d° pour 1 médaillon (chevaux légers) <i>id.</i>	6 d°	400

33 F° 446 v.

34 F° 447 r.

1811 mai	20	En espèce sur la caisse particulière 1000.			.	Frais de voyage de Paris à Cassel	7 d°	600
juillet	13	<i>Idem</i> 428.			15	1 <i>Petit portrait</i> pour mettre au col forme ovale	8 d°	300
août	6	<i>Idem</i> 600.		novembre	20	1 d° forme ronde pour mettre au col	9 d°	300
	24	<i>Idem</i> 260.			30.	1 d° forme ovale pour <i>idem</i>	10 d°	300
		2288.		décembre	15.	1 <i>Portrait du roi</i> , pour 1 médaillon de la reine	11 d°	400
		Pour <Faynot ?> 588.		1811 janv. ^r	20	1 <i>Idem</i> pour 1 montre de la reine ³⁵	12 d°	400
août	24	Reste pour M Soiron n° 13, 14, 15, 16, 17	1700	1811 mars	17	1 <i>Idem</i> pour 1 médaillon de la reine ³⁶	13 livré	300
7 ^{bnc}	18	En espèce sur la caisse particulière de 9 ^{bnc} n° 18, 19, 20	1500	"	25	1 <i>Idem</i> pour <i>idem</i>	14 d°	300
				avril	10	1 <i>Idem</i> pour <i>idem</i>	15 d°	300
				"	25	1 <i>Idem</i> plus grand pour <i>idem</i>	16 d°	400
				mai	10	1 <i>Idem</i> pour <i>idem</i>	17 d°	400
				1811 mai	25	2 <i>Portraits de fantaisie</i> pour mettre dans 1 livre à 500	18 & 19	1000
						[Fr]	livrés	
				juillet	16	1 d° de S. M., octogone pour 1 médaillon carré	20 livré	500
		Suite en l'autre part		9900		Suite en l'autre part		7900

Doit³⁷

Suite du compte de M. Soiron

Avoir

1812 janv	2	Report Décision de S. M. du <compte courant ?> pour les <i>Portraits de LL. MM.</i> renfermés dans un médaillon tournant n° 27, 28	9900	1811	3	Report 1 <i>Portrait de S. A. I. Madame mère</i> pour 1 tabatière	n° 21	7900
			800	août ³⁸			livré	400
					21.	1 d° de S. M. la Reine pour médaillon	22 livré	300
				septembre	5	1 d° de S. M. la Reine pour un souvenir 5 ^{ème} classe	23 /	350
					16	1 d° de S. A. I. la Grande Duchesse pour <i>idem</i>	24 / <u>à</u> <u>livrer</u>	350
					23	1 d° de S. M. le Roi pour 1 petit médaillon de la reine 5 ^{ème} classe	25	350
				octobre	7	1 d° de S. A. I. Madame Mère	Livré	350
							26 d°	350

35 Au lieu de *médaillon rond*, biffé.

36 Ligne corrigée mais texte précédent illisible.

37 F° 447 v.

38 Au lieu de 7^{bre}, biffé.

				x ^{br}	1	1 d° de S. M. le Roi pour médaillon tournant	27	400	/
				”	30	1 d° de S. M. la Reine pour <i>idem idem</i>	Livré	400	/
		10,700		1812-	40	3 Portraits de S. M. le Roi en costume royal	28 d°	4050	
				janvier	”	n° 29, 30, 31			
						3 id de S. M. la Reine en <i>idem</i> 32, 33, 34 ³⁹		4050	
		Lui revient pour solde à nouveau	100			Nota : M. Soiron doit rendre, pour terminer		10,800	
		Les n° 12 & 26 sont livrés f ⁴	10,800			le présent compte, les portraits n° 42, 23, <25			
						?> & 26-; alors il sera libéré des 2000 f ⁴ qui			
						lui ont été avancés & porté [sic] au débit du			
						présent compte			
1812	25	Payé pour le solde de 1811 et deux portraits n° 1 et 2 sur la caisse générale (décision du 25 février)	800.			Solde à nouveau	soldé	100	payé
février				1812	10	1 ⁴⁰ Portraits de S. M. le Roi en costume royal	1-29 ⁴¹	350	payé
				janvier	29.	1 ⁴² id de S. M. la Reine en <i>idem</i>	2-30 ⁴³	350	payé
				”			soldé		
	16	Avancé par le trésor (décision du ⁴⁴) pour être remboursé en portraits sur les 4 derniers mois 1812.	2000.	février	14	1 d° de S. M. le Roi en grand costume pour une tabatière	3 ⁴⁵ /à faire et	/non livré ⁴⁶	
				”				/ ⁴⁸	
		Solde à <renouveau ?>	490	février ⁴⁹	14 ⁵⁰	1 d° de S.M. la Reine d’après Gérard p ^r la montre du roi	4 ⁴⁷ /à payer.	390	
						1 d° & une bague entourée [sic] de perles (S. M. le Roi)	9 ⁵¹ livré (31)		

39 Pour des raisons de clarté chronologique, nous laissons la partie biffée dans le texte.

40 Au lieu de 3, biffé.

41 Au lieu de N° 1 à <3 ?>, biffé.

42 Au lieu de 2, biffé.

43 Au lieu de 4 à 6, biffé.

44 Partie laissée en blanc.

45 Au lieu de 7, biffé.

46 Au lieu de 350, biffé.

47 Au lieu de 8, biffé.

48 Au lieu de 400, biffé.

			août ⁵²	5.	1 <d°?> <i>Portrait de S. M. la Reine en costume royal</i> pour la Grande maîtresse	(livré 32)	300.
			novembre	<16 ⁵³ ?>	1 d° d° pour la Dame d'atours	(livré 33)	300.
			1813 janvier	10.	1 <i>Portrait en pied de S. M. le Roi</i> pour bracelet.	(livré 34.)	500.
			février	15.	1 d° d° d° pour tabatière	(livré 35)	<u>1000.</u>
		<u>2490</u>			Nota : M. ^r Soiron me <reçoit ?> un <i>Portrait de S. M. la Reine</i> pour souvenir (n° 23)		2490

49 Au lieu de *mars*, biffé.

50 Au lieu de *14*, biffé.

51 Au lieu de *5*, biffé.

52 Au lieu de *septembre*, biffé.

53 Au lieu de *10*, biffé.

1813 mars	27	payé pour solde (décision du 25 mars) pour 2,490 ⁵⁴	490.	<u>1813.</u> 22 mars		Solde à nouveau		490
d°	”	d° à compte à nouveau d° (avance nouvelle)	2000 ⁵⁵	29 <i>id.</i>	1.	Portrait de S. M. en pied (en émail pour tabatière) d'après Kinson	(n°36)– (à livrer < <i>id.</i> ?>)	1000
		Payé le 15 juin (caisse particulière de S. M.) ⁵⁶	<u>2000</u>	30 avril ⁵⁷	5 ⁴⁸	Portrait de S. M. en pied pour bracelet	(n° 37) à livrer	500
				<i>ditto</i>	25 ⁵⁹	<i>Id. id. id. pour id.</i>	(n° 38) à livrer	500
				juin	5	<i>Id. id. id. pour tabatière</i> (ovale)	n° 39	1000
					30	<i>Id. id. id. pour id.</i> (quarrée [sic])	n° 40	<u>1000</u>
juin	15	Payé à titre d'avance sur les travaux successifs (caisse particulière)	4490. 600.					<u>4490</u>
juillet	25	À lui rendu pour ordre de S. M. : le Portrait en pied n° 40.	1000.	août ⁶⁰	17	Portrait en buste de S. M. la Reine	n° 41	450
septembre	21	payé 1 Portrait de S. M. la Reine n° 41	<u>450.</u> <u>2050</u>	septembre octobre	16 24	Portrait en pied de S. M. le Roi pour tabatière Portrait en buste de S. M. la Reine d'après miniature	n° 42 n° 43 (non livré)	1000 50 ⁶¹
						Solde en faveur de S. M. au 26 8 ^{bre}		<u>150</u> <u>2,050</u>

Cassel, le 26 octobre an 1813

[signés] Baron de Marinville

Soiron

54 F° 448 r.

55 Au lieu de 16 [000 Fr], biffé.

56 Au lieu de *dú au < 21 ? >*, biffé.

57 Au lieu de <octobre ?>, biffé.

58 Au lieu de 1, biffé.

59 Au lieu de 1, biffé.

60 Au lieu de *décembre*, biffé.

61 Au lieu de 46, biffé.

Doit⁶²M Laurent, peintre à Paris sur compte courant
Avoir

1811 février		Payé par la caisse particulière de S. M. d'après mon rapport <i>Idem idem idem</i> <i>Idem idem idem</i>	2400 2400 2400	1810 juillet	10	<i>Portrait en pied de S. M. la Reine</i> <i>d° de S. M. le Roi</i> <i>d° de S. M. la Reine</i> <i>d° de S. A. I. la Grande Duchesse de Toscane</i> <i>avec sa fille</i> <i>d° de S. M. la Reine de Naples</i> <i>d° de S. A. I. la Princesse Borghese</i>	N° 1. Livré 2 d° 3 d° 4 5 6 7	2400 2400 2400 3000 2400 2400 480	
		À déduire du crédit de M Laurent les objets ci-après qu'il n'a pas livré n° 4, 5, 6 & 7	<u>8280</u>			6 cadres pour les dits portraits à 80 ^f			
		Balance	<u>15480</u>			Balance		<u>15480</u>	

Doit⁶³M. Gérard, peintre à Paris sur compte courant
Avoir

1810 septembre	6	Ma remise une lettre de change sur Paris	6000	1809 juin		<i>Portrait de S. M. La Reine de Naples⁶⁴</i>	n° 1	6000	
1811 juin	24	Payé par M. l'intendant particulier à Paris Pour retenue faites sur les deux paiements ci-dessus à Paris	22,000 <u>4,000</u>			<i>Idem de S. M. Le Roi en pied⁶⁵</i> <i>Idem de S. M. La Reine id.⁶⁶</i>	livré 2 d° 3 d°	10 000 10 000	
		Balance	<u>32,000</u>			<i>Idem de S. A. la Grande duchesse de Toscane</i> [sic] <i>id</i>	4	<u>6000</u>	
						Balance		<u>32,000</u>	

62 F° 449 r.

63 F° 450 r.

64 Sans doute le portrait conservé à Dublin, National Gallery of Ireland, inv. NGI.4055.

65 Château de Fontainebleau, inv. N 26.

66 Deux portraits de la reine par Gérard existent, tous deux datés de 1813 : un où elle se tient debout, dans sa bibliothèque, feuilletant un ouvrage illustré de sa première rencontre avec Jérôme (collection particulière) et un autre où elle est assise à l'extérieur, sur un siège en marbre (id.).

Doit⁶⁷M.r Ruhl, sculpteur, à Cassel, sur compte courant
Avoir

1812 février	25	Une statue d'enfants a été déposée au Cabinet du roi	15	1812 février	19	Statues : 1 <i>Vénus agroupée</i> [sic], refait une main et les doigts <i>Id.</i> 1 d'enfant ayant un bras cassé Bustes ; netoyé [sic] un <i>Buste de S. M.</i> endommagé de fumée ⁶⁸ 1 <i>Id. de S. M. L'empereur</i> (<i>id.</i>) 1 <i>Id. de S. M. I. Madame Mère</i> , racomodé [sic] le nez 1 <i>Id. de S. M. la Reine de Naple</i> [sic], (endommagé de fumée) 1 <i>Id. de S. M. L'impératrice</i> , (endommagé <i>id</i>) 1 <i>Id. de S. A. La Princesse Pauline</i> (endommagé <i>id</i>) 1 [<i>Id</i>] <i>du Roi</i> , (racomodé [sic] le nez) 1. <i>id de Napoléon</i> (entièrement cassé) Bustes à netoyer [sic] avec outils et pierres de ponce 2 <i>Bustes colossal</i> [sic] <i>de S. M. L'empereur</i> 2 <i>Id. du Roi d'Espagne</i> ; 2 <i>Appollons</i> [sic] 1 <i>Muse Melpomène</i> 1 <i>Id du Roi</i> 1 <i>Id. de l'Amour</i> 1 <i>Id. de S. M. la Reine</i>	25 ^{th.}	Gr
							15	
							10	
							12	
							8	
							6	
							6	
							6	
							10	
							12	
							8	
							8	
							6	
							6	
							6.	
							6.	
							<u>6.</u>	
							156.	

67 F° 451 r.

68 Sans aucun doute des bustes endommagés durant l'incendie du palais de résidence de Cassel dans la nuit du 23 au 24 novembre 1811.

Doit⁶⁹Suite du compte de M. Ruhl
Avoir

1812 mai		Payé pour réparation de 23 <i>Bustes de famille</i>	190			Report	156 th	Gr
						1 <i>Buste de S. A. La Princesse Elisa</i>	6	
						1 <i>Id. de la Vénus</i>	6	
						2 <i>Id. colossales, une Muse et un Appollon</i>	10	
						2 <i>Id. Têtes d'enfant Napoléon [sic]</i>	<u>12</u>	
			<u>Balance</u>			Balance	<u>190</u>	
1813			<u>190</u>	1812 octobre		Confié l'exécution d'un <i>Buste de S. M. de forme colossale</i> , destiné à l'Université de Göttingen ⁷⁰ pour	2000	
avril	10	Payé à compte sur le <i>Buste</i> commandé à M. ^r Ruhl, sur la caisse particulière de S. M. ci	1000	1813 juin		Frais divers de translation du dit <i>Buste</i> à Goettingen, suivant nos ordres	200	

Doit⁷¹M^{me} Kinson, dessinateur, sur le compte particulier
Avoir

						<i>S. M. Le Roi (buste)</i>	1	
						<i>S. M. La Reine (buste)</i>	2	
						<i>S. M. La Reine de Naples id.</i>	3	
						<i>S. A. La Princesse Pauline (en pied)</i>	4	
						<i>S. M. L'Empereur. (buste)</i>	5	
						<i>S. M. Le Roi. (en pied)</i>	6	
						<i>La Madona (groupe)</i>	7	
						<i>Le Roi de Rome</i>	8.	

69 F° 451 v.

70 Le buste est encore conservé à Göttingen.

71 F° 452 r.

Doit⁷²M^{me} Prevost, dessinateur de S. M. sur compte courant
Avoir

					1 <i>Portrait de S. A. Madame Mere (buste)</i>	1		
					1 <i>Id. de S. A. la G.^{de} Duchesse</i> <i>id.</i>	2		
					1 <i>Id. de S. A. La P^{me} Pauline</i> <i>id.</i>	3		
					1 <i>Id. de S. M. Le Roi d'Espagne</i> <i>id.</i>	4		
					1 <i>Id. de S. M. Le Roi d'Hollande</i> <i>id.</i>	5		

Doit⁷³M^{me} Chedieu, sur compte courant
Avoir.

					1 <i>Portrait de S. M. le Roi de Naples dessiné (buste)</i>	n° 1		
--	--	--	--	--	-------------------------------------------------------------	------	--	--

72 F° 453 r.

73 F° 454 r.

Engagement de M.^r Soiron,
peintre sur émail de Sa Majesté⁷⁴

Je m'engage à faire et livrer⁷⁵ pour le service de Sa Majesté, aux prix ci-après, les portraits originaux ou copies sur émail qui pourront m'être commandés.

Savoir,
1^{ère} classe = portraits en pied⁷⁶

Originaux	/	De la hauteur indiquée
ou	/	ici ; fourni [sic] ronde, octogone
copie	/	ou carrée [sic]

Prix : mille francs

2^{ème} classe = portraits avec mains⁷⁷

Originaux	/	
ou	/	<i>id.</i>
copies	/	

Prix : huit cents francs avec deux mains

Prix : sept cents francs avec une main

Sans mains : cinq cent francs

3^{ème} classe = portraits en buste⁷⁸

Avec une main : six cents francs

Sans mains : quatre cent cinquante francs

4^{ème} classe = portraits en buste⁷⁹

Quatre cents francs

74 F^o 442 r.

75 Au lieu de <exécuter ?>, biffé.

76 Suit une mesure verticale définissant la dimension de ce type de portrait.

77 *Ibid.*

78 F^o 442 v. Suit une mesure verticale définissant la dimension de ce type de portrait.

79 Suit une mesure verticale définissant la dimension de ce type de portrait.

5^{ème} classe = bustes⁸⁰

Trois cent cinquante francs

6^{ème} classe = petits bustes⁸¹

Trois cent francs

Dans le cas où la nature des portraits serait d'une ligne au-dessus d'une des classes indiquées ci-dessus, le payement devra m'en être fait [sic] suivant le prix de la classe supérieure.

Tous les portraits d'une ligne au dessous me seront⁸² payés sur le pied de la classe dont il sera question, comme étant la plus rapprochée.

Donné à Cassel, à Monsieur le baron de Marinville, pour être exécuté suivant la forme & teneur, s'il consent au présent engagement.

Cassel, le 12 septembre an 1811

[signé] Soiron

Approuvé en tout son contenu

Par ordre du roi

[signé] Baron de Marinville

80 *Ibid.*

81 *Ibid.*

82 F^o 443 r.

III. 1811

III. 1. Correspondance de Marinville.

En juin, Marinville remet au roi deux récapitulatifs de dépenses. Le premier concerne la liquidation des dettes contractées par le souverain à Paris, en 1809, grâce à un crédit de 1,44 millions de Francs, accordé le 18 janvier 1810 et réparti en 120 000 Fr par mois¹. Nous y retrouvons des achats pour :

- au moins 80 579 Fr chez Biennais,
- au moins 22 000 Fr chez Dhil et Guerard,
- 25 104 Fr chez Jacob Desmalter,
- 16 839 Fr chez Rasp,
- 56 795,30 Fr chez Ravrio, etc.

Le second récapitulatif répertorie l'emploi du crédit de 731 000 Fr, accordé par le roi le 5 juillet 1810 pour les six derniers mois de l'année, afin de payer les dépenses faites à Paris depuis le début de 1810 : y apparaissent les noms de Darte frères (pour environ 14 850 Fr de dépenses), de Gibert (pour 88 000 Fr) ou encore de Nitot (pour 100 000 Fr)². Une ligne du crédit est aussi consacrée à un paiement de 13 200 Fr à Pleyel, une dépense à rapprocher de l'achat pour Jérôme, par son maire de chapelle Félix Blangini - lors du séjour à Compiègne durant l'année précédente - de « deux pianos, deux harpes, et une lyre de la plus grande beauté et décorés de très-riches

¹ 251• Bordereau général, rédigé par Marinville, de l'emploi d'un crédit de 120 000 Fr par mois, tiré d'un crédit de 1,44 millions de Fr, Cassel, 21-24 juin 1811.

² 250• Bordereau de l'emploi d'un crédit de 731 542,86 Fr dressé par Marinville, Cassel, 21-24 juin 1811.

ornemens »³. Le beau piano portant la mention « Ignace Pleÿel / Boulevard Bonne Nouvelle N° 8. / à Paris 1809 » conservé au château de Fasanerie, en Hesse, et provenant des palais de Cassel en faisait sans doute partie.

Parmi les commandes parisiennes faites par Marinville en 1811, notons celles du casque et de la cuirasse de parade du roi (conservées au château de Fontainebleau)⁴. En mai, leurs dessins par Boutrais sont présentés à Jérôme⁵, qui décide d'apposer sur la cuirasse l'ordre royal de la couronne de Westphalie. Ce collier est réalisé par Biennais, puisque l'orfèvre présente en octobre 1811 un mémoire contenant une facture de 5 300 Fr « pour cuirasse »⁶. Ce mémoire comporte également une somme de 82 614,20 Fr à payer par le « Grand chancelier » pour des ordres de la couronne de Westphalie⁷.

Si les deux statues de marbre et en pieds du roi et de la reine par Bosio sont encore inachevées en 1811, en septembre Marinville reçoit de l'établissement carrarais une copie de la statue de l'Empereur par Chaudet (Neue Galerie, Cassel)⁸, qu'il s'empresse de remettre au ministre de l'Intérieur. Elle permet en effet de répondre à un engagement du roi peut-être pris un peu trop hâtivement.

Le 26 février 1810, Jérôme décrétait en effet qu'une statue en bronze de l'empereur serait élevée sur la place Royale de Cassel, renommée pour l'occasion place Napoléon. Elle devait être créée en « métal tiré de nos mines » et « terminée et placée le 16 novembre 1812, anniversaire du jour où la constitution de Westphalie fut signée⁹ » par Napoléon. En mars, l'entrepreneur et fondeur royal Georg Christian Carl Henschel (1759-1835) propose que la commande soit adressée à son fils, Werner (1782-1850), élève de David à l'école des Beaux-Arts de Paris¹⁰.

3 Felix Blangini, *Souvenirs de F. Blangini : maître de chapelle du roi de Bavière, membre de la Légion d'honneur, et de l'Institut historique de France, (1797-1834)*, éd. par Maxime de Villemarest, Paris 1834, p. 220.

4 Inv. 359.1 et 360, voir *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, éd. par Christophe Beyeler et Guillaume Nicoud, Fontainebleau, château de Fontainebleau, Paris 2008, p. 140-143.

5 **236• Marinville à son père, Cassel, 7 mai 1811.**

6 **285• Marinville à Biennais, [Cassel ?], 4 octobre 1811.**

7 *Id.* Les 88 000 Fr que Jérôme doit à Gibert concernent sans doute aussi des décorations.

8 Cassel, MHK, Neue Galerie, P 2006/22.

9 Décret royal du 26 février 1810. Sur cette commande, voir Stéphanie Baumewerd, *La formation artistique comme phénomène transfrontalier. La perception, réception et transformation des modèles d'enseignement français en Prusse au XIX^{ème} siècle*, thèse de doctorat (en cours), Université technique de Berlin. Nous tenons à remercier Stéphanie Baumewerd pour son aide précieuse qu'elle nous a apportée durant l'étude des archives berlinoises et concernant la formation artistique en territoire westphalien.

10 Lettre d'Henschel au maître général des requêtes du Conseil d'État, Cassel, 10 mars 1710, Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1848.

En septembre, le jeune sculpteur a rejoint Cassel¹¹, mais un an plus tard, on appréhende un possible échec¹² et c'est alors que le roi « témoign[e] l'intention de céder [dans ce but] la statue en marbre de ce monarque qu'elle a fait faire à Paris »¹³.

Ajoutons qu'en 1811, un autre Westphalien, Johann Christian Stubinitzky (1788/1789-?), étudiant aussi la sculpture à Paris, mais sous la conduite de Jacques-Philippe Le Sueur (1759-1830), remporte un prix d'émulation. Léonor Mérimée (1757-1836), le secrétaire perpétuel de l'école, assure les autorités westphaliennes qu'« il est compté parmi les élèves qui sont l'espoir de l'École¹⁴ » et qu'il mérite donc un soutien financier pour poursuivre ses études, ce que Jérôme lui accorde¹⁵. Petit à petit se rétablit sur le territoire une formation destinée aux jeunes artistes locaux avec le soutien de l'État.

L'année est aussi marquée par la commande de deux tableaux d'histoire à deux jeunes peintres tout aussi prometteurs, mais français cette fois-ci : Louis Dupré et Horace Vernet. Le premier s'installe alors à Cassel et commence par peindre *Le roi Jérôme sauvant l'un de ses gardes du corps de la noyade à Grimma* (collection particulière). Au même moment, à Paris, le jeune Horace s'attèle, sous la conduite de François Gérard, à créer son premier tableau d'histoire, représentant *Le roi Jérôme recevant les clefs de la ville de Breslau* (œuvre perdue)¹⁶. Les commandes artistiques prennent donc indubitablement de l'essor et pour ces dernières, on n'hésite pas à faire bien souvent appel à une nouvelle génération d'artistes.

Les papiers de Marinville contiennent également des copies de deux rapports demandés en 1811 par la ministre de l'intérieur Wolfradt pour relever la moribonde École de dessin de Cassel, devenue Académie royale des Beaux-Arts. Marinville en avait demandé un à Ruhl en 1810, mais il n'est pas conservé et il semble que rien ne fut sérieusement entrepris à ce sujet avant 1811.¹⁷

L'un de ces rapports conservés est de la main du peintre Weygandt¹⁸ ; il propose notamment de nommer deux professeurs de sculpture : Ruhl pour

11 **168• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} septembre 1810.**

12 Rapport au roi (par un auteur non identifié), 6 septembre 1811, Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1848.

13 *Id.* Voir aussi **278• Marinville au ministre de l'Intérieur, [Cassel ?], 11 septembre 1811.**

14 Lettre de Mérimé à Fürstenstein, Paris, 25 décembre 1811, Berlin, GStA PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 2037.

15 Sur la formation des jeunes artistes westphaliens, que ce soit ceux cités ou d'autres, comme le peintre Carl Arnold (1793-1874), voir Baumewerd, *op. cit.*

16 **263• Marinville à son père, [Cassel ?], 15 juillet 1811.** Une copie par Vincenzo Poiret, commandée par Jérôme lors de son exil italien, est conservée au château de Fontainebleau, inv. N 3101 ; PN 1356 ; PR 753 M.

17 Voir **216• Marinville à Ruhl, Cassel, 21 octobre 1810.**

18 **295• Marinville à Weygandt, concernant un projet de réorganisation de l'Académie royale des Beaux-Arts de Cassel, Cassel, 4 novembre 1811.**

« la sculpture en général », mais « dans l'art de fondre, cette dernière place, serait remplie parfaitement par le S^r Henschel, que Sa Majesté, a fait venir de Paris. Cette dernière proposition me conduit naturellement à l'idée de jeter [sic] des figures en fer fondu. J'en ai vu de jettées [sic] en creux, qui ne laissaient rien à désirer de la netteté de leur jet »¹⁹. Il fait sans doute référence aux tentatives fructueuses de réalisation de bustes du roi et de la reine en fonte de fer, d'après des modèles de Ruhl fondus avec succès lors de la visite du couple royal dans la fonderie de Königshütte, à Lauterberg, dans le Harz, en août 1811 (exemplaires à la Neue Galerie de Cassel)²⁰.

Les auteurs du second rapport sont les professeurs de l'Académie²¹. Ils souhaitent réunir à nouveau une collection propre, l'ancienne ayant été "disloquée" par Denon au profit du musée Napoléon. Avant de se doter d'une nouvelle et riche collection de tableaux, ils pensent que « les plus pressantes nécessités du nouvel institut sont de le pourvoir de plusieurs modèle [sic] de plâtre [...]»²². Or, « Mr Denon nous a assuré, en enmenent [sic] les tableaux de la Gallerie de peinture, que si l'Académie présentait avec profonde soumission une pétition à Sa Majesté l'Empereur et Roi, nous pourrions peut être recevoir un certain nombre des meilleurs plâtres d'après l'antique du Musée de Paris »²³. La proposition resta sans suite.

Enfin, Marinville est toujours en charge des travaux des maisons particulières des souverains, que ce soit la « maison de la reine » ou le château du souverain à Schönfeld. Il est notamment chargé d'agrandir ce domaine en acquérant des terrains, parfois assisté de Klenze, qui agit alors comme « inspecteur des ponts et chaussées »²⁴.

Architecte du domaine, il pourrait être l'auteur de la bergerie que Marinville y fait construire pour abriter le troupeau de mérinos du roi acquis à Rambouillet et dont il espère qu'il permettra un commerce possiblement très rentable de laine de luxe, au profit d'un souverain manquant cruellement de ressources financières.

[G.N.]

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Cassel, MHK, Neue Galerie, P 2006/24 (Jérôme) et AZ 2006/7 (Catherine) ; en dépôt de la ville.

²¹ **297• Projet de réorganisation de l'Académie royale des Beaux-Arts de Cassel, par ses professeurs, [Cassel ?], 9 novembre 1811.**

²² *Id.*

²³ *Id.*

²⁴ **281• Marinville au préfet de la Fulde, 17 septembre 1811.**

225• État général des dépenses de la garde-robe du roi pour 1811, dressé par Marinville, [Cassel ?], 1811²⁵

An 1811.		Garde-robe du roi Budget 1811	
		<u>par an</u>	<u>par mois</u>
Chapitre 1	Toilette du roi	36 000 ^[fr]	3 000
	Traitement des artistes		
Chapitre 2	/ Weiguandt ²⁶ , peintre	3 000	250
	/ Dupré, <i>idem</i>	3 000	250
	/ Rhul, sculpteur	2 400	200
	Employés au service de l'intérieur		
Chapitre 3	/ Messié, 1. ^{er} valet de chambre	4 800	400
	/ Tricot, valet de chambre de nuit	3 600	300
	/ Colin, valet de chambre	2 000	166,66 ^{2/3}
	/ Bouard, <i>idem</i>	2 000	166,66 ^{2/3}
	/ Guérin, concierge garde-robe	2 800	233,33 ^{1/3}
	/ Desplanches, valet d' <i>idem</i>	2 000	166,66 ^{2/3}
	/ Michelot, <i>idem</i>	2 000	166,66 ^{1/3}
Chapitre 4	Cadres et dorures	6 000	500
Chapitre 5	Fabrique de soieries	<u>4 000</u>	<u>333,33 ^{1/3}</u>
	Total pour l'an 1811	73 600	

Le 12^e à tirer par mois est de 6133,33 ^{1/3}

226• Marinville au Grand chambellan, Cassel, 30 janvier 1811²⁷

30 janvier 1811

À Son altesse le Grand Chambellan de la Couronne,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de janvier montant à la somme de fr 4 076,21, accompagnés des pièces à l'appui.

J'ai l'honneur d'être de Votre Altesse,

[bordereau dudit envoi :]

Toilette du roi.			
Chapitre 1 ^{er}	1 776,21 ^[fr]	/	
Appoint des artistes			
Chapitre 2	700	/	4 076,21
Appointements des employés au service de l'intérieur			
Chapitre 3	1 600	/	
Chapitre 4			” ”
Chapitre 5			” ”

²⁵ *Correspondance*, p. 89.

²⁶ Weygandt.

²⁷ *Correspondance*, p. 90.
[en marge :] À Cassel.

227• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 28 février 1811²⁸

28 février 1811

À Son Altesse le Grand chambellan de la Couronne,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de février, montant à la somme de fr 6 231,92, accompagnés des pièces à l'appui.

J'ai l'honneur d'être Votre Altesse,

Bordereau dudit envoi

Toilette du roi			
Chapitre 1 ^{er}	3 911,92 ^[fr]	/	
Appointements des artistes			
Chapitre. 2.	700	/	6 231,92
Appointements des employés au service de l'intérieur			
Chapitre 3	1 600	/	
Chapitre 4	20	/	
Chapitre 5	” ”		

228• Marinville au Grand chambellan, Cassel, 30 mars 1811²⁹

30 mars 1811

À S. A. le Grand chambellan de la Couronne,

Même lettre que dessus.

[bordereau dudit envoi :]

Toilette du roi			
Chapitre 1	3 294,36 ^[fr]	/	
Appointements des artistes			
Chapitre 2	700	/	5 594,36
Appointements des employés au service de l'intérieur.			
Chapitre 3	1 600	/	
Chapitre 4	”	/	
Chapitre 5	”	/	

²⁸ *Correspondance*, p. 91.

[en marge :] À Cassel.

²⁹ *Correspondance*, p. 92.

[en marge :] À Cassel.

229• **Marinville au Grand chambellan, Cassel, 30 mars 1811**³⁰

30 mars 1811

À S.A. Le Grand Chambellan de la Couronne,

J'ai l'honneur d'adresser à V.A., pour être revêtus de son visa,
1°, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de mars courant,
s'élevant d'après le bordereau général et les 3 comptes à l'appui à la
somme de fr 5 594,36.

2°, le compte général par moi rendu de l'emploi des fonds de mon budget
pendant le premier trimestre 1811, duquel il résulte une bonification en
faveur du budget de 2 497,51.

J'ai l'honneur d'être, de V.A.

 [bordereau dudit envoi :]
1.^{er} trimestre 1811Garde-robe du roi.

Compte rendu de l'emploi des fonds accordés au
maître de la garde-robe de S. M. pour le 1.^{er} trimestre 1811

Le budget de la garde-robe approuvé par S. M. par an à 73 600^{litt},

Il se divise en 5 chapitres principaux de dépense,

Savoir,		<u>Par an</u>	<u>Par mois</u>
Chapitre 1	Toilette du roi	36 000	3 000
2	Traitements de MM les artistes	8 400	700
3	Appointements des employés au service de l'intérieur	19 200	1 600
4	Cadres et dorures	6 000	500
5	Encouragement pour fabriques de soieries	<u>4 000</u>	<u>333,33</u> ^{1/3}
		73 600	
	dont le 12° à tirer chaque mois est de		<u>6 133,33</u> ^{1/3}
	et pour 3 mois de	<u>18 400</u>	

Il a été tiré suivant les pièces et états à l'appui³¹

Savoir,				<u>Par an</u>	<u>Par mois</u>
	/ chapitre	1	1 776,21	/	
	/	2	700	/	
janvier 1811	/	3	1 600	/	4 076,21 /
	/	4	"	/	
	/	5	"	/	
	/ chapitre	1	3 911,92	/	
	/	2	700	/	

³⁰ *Correspondance*, p. 92.

[en marge :] À Cassel.

³¹ Pièces non localisées.

février 1811	/	3	1 600	/	6 321,92	/ 15 902,49
	/	4	20	/		
	/	5	”	/		
	/ chapitre	1	3 294,36	/		
	/	2	700	/		
mars 1811	/	3	1 600	/	5 594,36	/
	/	4	”	/		
	/	5	”	/		

Résumé

Le total à tirer pour le 1 ^{er} trimestre était de	18 400
Celui des sommes tirées s'élève à	<u>15 902,49</u>
Partant, la différence au profit du budget est de	2 497,51
Répartition des 2 497,51 ³² :	
chapitre 1 ^{er} toilette du roi	17,51
4. cadres et dorures	1 480
5. fabrique de soieries	<u>1 000</u>
	2 497,51

Arrêté le présent compte pour les dépenses de la garde-robe du roi pendant le 1^{er} trimestre 1811 à la somme de 1 5902,49 d'où il résulte une bonification en faveur du budget de 2 497,51 imputable sur le mois suivant. Cassel, etc.

230• Marinville à son père, Cassel, 11 avril 1811³³

Cassel, 11 avril 1811.

M l'intendant particulier,

S. M. aiant [sic] désiré avoir dans une de ses maisons de plaisance³⁴ un petit troupeau de mouton mérinos, m'ordonna le 3 septembre dernier d'écrire à M. Bourgeois, économiste de l'établissement de Rambouillet, à l'effet de recevoir tous les renseignements nécessaires à cet égard et connaître le nombre de moutons qui pourrait être cédés de suite à S. M. et ce qu'ils coûteraient. Le S.^[r] Bourgeois me répondit le 14 et les détails contenus dans sa lettre, répondant entièrement aux vues de S. M., Elle se décida à l'achat de 50 brebis et 12 belliers [sic] au prix de 330 fr chaque annoncés [sic] par M. Bourgeois. Ce dernier m'envoya de suite un employé expérimenté pour être mis à la tête de ce troupeau et depuis 5 mois, il est installé et payé par S.M.

³² Ce dernier calcul est ajouté en marge.

³³ *Correspondance*, p. 93–94.

[en marge :] Paris.

³⁴ Schönfeld.

Sur les observations faites par M. Bourgeois par sa lettre du 24 octobre suivant, on se décida à laisser passer l'hiver à ce petit troupeau à Rambouillet, ce qui, augmentant les frais, fit porter le prix de chaque brebis à 345 fr et celui des belliers [sic] à 315, à condition, toutes fois [sic], que les agneaux en provenants [sic], seraient donnés gratuitement. Il fut en outre convenu que tous partiraient au mois de mai, sous la conduite d'un pâtre qui s'engagerait également à rester à Cassel.

Le 15 février 1811, M Bourgeois m'écrivit qu'il avait fait marquer les 50 brebis et les 12 belliers [sic] destinés à S. M. ainsi que les 47 agneaux en provenant. Il m'ajouta que M. l'administrateur des domaines de la Couronne³⁵, auquel il avait fait part de cette vente, désirait connaître le mode et l'époque de paiement convenus.

Je lui répondis de suite, que S. M. m'ayant accordé pour l'an 1811 une somme équivalente à ce paiement, laquelle me serait payée pour douzième chaque mois ; j'aurais également à la disposition de M. Bourgeois et chaque mois, le douzième du paiement à lui faire, et que le troupeau ne pouvant guère être rendu à Cassel avant juin ou juillet, il en résulterait qu'au moment de son arrivée, je serais à même d'en payer la moitié et que le reste lui serait soldé dans les 3 ou 4 mois suivants... D'après cette correspondance au moyen de laquelle tout était prévu, conclu et terminé, il n'y avait plus qu'à attendre le terme fixé pour le départ du troupeau et la même certitude existerait encore aujourd'hui, si le décret de S. M. l'Empereur du 8 mars dernier relativement à la formation de 60 dépôts de belliers [sic] mérinos en France en faisait craindre qu'il ne fut mis obstacles à son exportation pour la Westphalie.

Dans cet état de choses, S. M. désire, M. l'intendant particulier,

1°, que vous vous assuriez auprès de M Bourgeois de la validité du marché contracté avec lui à l'égard de ce troupeau ;

2°, que vous l'invitiez à nous faire connaître l'époque positive de son départ pour Cassel, en le laissant le maître des moyens de conduite ;

3°, que vous lui annonciez qu'il peut tirer sur moi fin avril le premier tiers du paiement et successivement un douzième chaque mois ou un second tiers au bout de 4 autres mois si cela lui convenaient mieux et ainsi de suite ;

4°, que vous sachiez de lui, s'il y a des moyens à prendre pour obtenir la libre exportation de ce troupeau ;

5°, et enfin que vous fassiez toutes les démarches nécessaires à l'effet d'adresser cette expédition à laquelle S. M. tient beaucoup.

35 Sans doute Jean-François Thomas Goulard (1755–1817).

**231• Marinville à Moulard, intendant de la maison du roi,
Cassel, 25 avril 1811³⁶**

25 avril 1811

M. Moulard,

J'ai l'honneur de vous adresser d'après les ordres que j'ai reçus hier matin de S. M.,

1°, les comptes restants dûs à divers fournisseurs pour les dépenses de la maison du Pavillon³⁷ que vous avez bien voulu me confier,

2°, le certificat revêtu de votre signature constatant qu'il a été payé [fr] 3 847,48 à compte sur ces dépenses arriérées.

Le travail dont S. M. a daigné me charger par sa décision du 14 mars dernier est terminé, et démontre l'évidence de cette dette, sauf les réductions, et fera l'objet d'un rapport particulier que j'aurai l'honneur de soumettre à S. M.³⁸.

Bordereau des sommes dues à divers fournisseurs pour l'ameublement du Pavillon de S. M.

à Ludwig	2682. 10 [thalers]	Fr 10 419,70	/	
reçu à compte [sic]	<u>604 1. 8.</u>	<u>2 346,78</u>	/	8 072,92.
à Lahn	1795. 5. 4	6 974,37	/	
reçu à compte [sic]	<u>51. 3. 12</u>	<u>198,74</u>	/	6 775,63
à Riviere	377. 9.	1 466,09	/	
reçu à compte [sic]	335. 3.	1 301,96	/	1 64,03
à Kessler	13. 19. 8			53,67
à Descoudres	1233. 17. 8			4 793,05
à <Renale ?>	593. 4. 4			2 304,49
à Malingre	3. 18.			14,56
à Jungk	95. 13.			371,17
à Casp. Engelhard	39. 12.			153,45
à J. Hochapfell	220. 4. 4			855,39
à Wiederhold	219. 8			852,10
à Scheffer	168. 20			655,91
à Hockel	95. 20			<u>372,30</u>
				<u>25 438,67</u>

Erreurs à rectifier sur le bordereau ci-dessus :

M. Rivière porté pour 377 th. 9 ne doit être pour 335. th. 3. ou fr 1 301,96

qu'il a reçu suivant état certifié par M. Moulard le 21 mars 1811

M Wiederhold porté pour 219 th. 8 ne doit être que pour 212 th. 12 ou fr 825,56

Il résulte que le montant des sommes à payer est de fr 25 248,10

au lieu de 25 438,67.

³⁶ *Correspondance*, p. 94.

[*en marge* :] Cassel.

³⁷ Édifice non localisé ; suit une partie rayée illisible.

³⁸ *Ibid.*

232• Marinville à son père, Cassel, 29 avril 1811³⁹

Cassel, 29 avril 1811.

M. l'intendant particulier,

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai fait un rapport à S. M. sur l'objet de votre lettre du 15 relatif à M.^{rs} Gérard, Aubry et Bosio.

S. M. a décidé,

1°, que MM Gérard et Aubry devaient m'adresser et m'envoyer le plutôt possible à Cassel, les portraits qu'ils avaient terminés,

2°, que M Bosio devait garder par devers lui les 2 modèles en plâtre des statues de LL. MM., afin de s'occuper aussitôt que possible de leur exécution en marbre.

Je vous prie, M., de vouloir bien voir le S. Bosio, à l'effet de savoir,

1°, s'il ne consent pas à faire pour <25 000 fr ?> la statue du roi et celle de la reine pour <15 000 fr ?> en se chargeant du marbre,

2°, dans le cas où vous ne parviendriez pas à l'y faire consentir, s'il ne voudrait pas fixer un prix pour le dit marbre, afin de courir lui même la chance qui pourrait se présenter sur les défauts de ses blocs,

3°, à quel prix ce nouvel arrangement porterait chacune des dites statues,

4°, combien de tems faudrait-il à M. Bosio pour leur exécution.

Veillez, M., m'adresser un double engagement par écrit de M. Bosio, dans lequel toutes ces conditions seront expliquées afin que chacun soit en règle à cet égard. Je vous renverrai [sic] une des copies approuvées par moi, après avoir pris les ordres de S. M.

Je pense que le marbre de chaque statue ne peut excéder 5 000 fr Prenez toutes les informations nécessaires sur ce point.

Il faut aussi faire connaître à M. Bosio que S. M. n'entend pas payer les bustes en plâtre qu'elle a reçus de Paris et qu'elle regarde cet envoi comme faisant partie du modèle de la statue.

Il s'en suivrait donc que sur le prix fixé définitivement pour les 2 statues de LL. MM. en marbre, j'aurai payé 5 000 fr à compte [sic] à M Bosio : j'établis <son compte ?> sur ce pied.

³⁹ *Correspondance*, p. 95.
[en marge :] Paris.

233• Marinville au Grand chambellan, Cassel, 30 avril 1811⁴⁰

30 dudit

À S.A. le Grand chambellan de la Couronne,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d'avril, montant suivant bordereau général et pièces à l'appui à la somme de 5 161,53^[fr]

		Bordereau du dit envoi	
chapitre	1. Toilette du roi	2 861,53	/
	2. Traitement des artistes	700	/
	3. Appointement des employés au service de l'intérieur	1 600	/ 5 161,53
	4. Cadres et dorures	"	/
	5. Encouragement pour fabrique de soieries	"	/

234• Marinville à son père, Cassel, 6 mai 1811⁴¹

Cassel, 6 mai 1811

M. L'intendant particulier,

J'ai l'honneur de vous faire remettre par M le colonel comte de Lepel, qui a bien voulu s'en charger, 296 frédéric [sic] d'or que j'ai destinés au 1^{er} paiement des mérinos que M Bourgeois doit envoyer le 15 de ce mois à Cassel.

Je vous prie, M., d'échanger ces frédéric à la Monnaie contre de la monnaie courante afin d'éviter la perte du change.

Je crois qu'il serait bon d'attendre pour ce paiement que nous eussions la certitude que ces moutons sont sortis de France. Comme toutefois il faudrait que M Bourgeois attendit plus d'un mois, vous ferez là dessus ce que vous jugerez convenable. Je m'en rapporte sur cela à votre prudence.

⁴⁰ *Correspondance*, p. 95.
[en marge :] Cassel.

⁴¹ *Correspondance*, p. 96.
[en marge :] Paris.

235• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 7 mai 1811⁴²

7 dudit

M. Moullard⁴³, liquidateur

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport revêtu de la décision de S. M. par laquelle Elle vous renvoie le paiement d'une indemnité due à diverses parties prenantes, dont ci-joint l'état montant à fr 4 907,45⁴⁴.

J'ai l'honneur de vous prier, M, de vouloir bien me faire connaître le mode que vous adopterez pour la dite répartition afin que j'en donne connaissance à M le préfet de la Fulde⁴⁵.

236• Marinville à son père, [Cassel ?], 7 mai 1811⁴⁶

Dudit

M l'intendant particulier,

J'ai pris les ordres de S. M. sur les dessins du casque et de la cuirasse présentés par Boutrais et que vous m'avez adressés avec votre lettre du 23 avril dernier.

S. M. a adopté le modèle du casque dans son entier et je vous le renvoie muni de mon approbation. Quant au dessin de la cuirasse, S. M. veut absolument que le collier de son ordre y soit appendu et le projet d'y mettre ses armes ne lui convient pas du tout. Elle même Elle [sic] a tracé à l'envers la manière dont Elle désire que ce collier soit posé.

Je conçois bien que le travail eût été moins cher par le moyen des armes, puisque Biennais en avait déjà la matrice, mais il faut que ces entrepreneurs fassent en cela tout ce qui leur sera possible pour satisfaire les désirs de S. M. . De mon côté, je ferai en sorte qu'ils soient payés avec régularité, et que leurs paiements s'effectue à Paris.

S. M. a paru étonné que cette exécution ne fût pas plus avancée.

Je vous prie donc, M., d'en hâter le plus possible l'activité.

⁴² *Correspondance*, p. 96.

[*en marge* :] Cassel.

⁴³ Moulard.

⁴⁴ Pièce non localisée ; pièces en lien avec Schönfeld, voir **238• Marinville à August von Reiman, préfet du département de la Fulde, [Cassel], 8 mai 1811.**

⁴⁵ Sans doute alors le Comte Hardenberg, frère du Grand veneur, voir Albert du Casse, *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine*, Paris 1861–1866, tome 3 (1862), p. 160.

⁴⁶ *Correspondance*, p. 96.

Correspondance, p. 96.

[*en marge* :] Paris.

237• Marinville à Duchambon, trésorier général de la couronne, Cassel, 8 mai 1811⁴⁷

Cassel, 8 mai 1811.

M le trésorier général de la Couronne,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date de ce jour par laquelle vous me faites la demande des pièces justificatives de l'emploi des fonds qui m'ont été remis par décision de S. M.⁴⁸

S. M. m'ayant ordonné de tenir mes comptes prêts pour le mois de juin, époque à laquelle je les présenterai à son conseil d'administration, je me suis conformé à cette volonté de S. M. et j'ai préparé tous mes comptes, qui remontent à l'an 1809 et dans lesquels il sera facile de trier, lors de la décharge qui m'en sera donnée, toutes les pièces qui pourront être nécessaires à l'appui de vos comptes généraux.

Je désire beaucoup, M le trésorier général, que mes comptes soient vérifiés, scrutés en ma présence, et qu'il me soit permis d'espérer qu'on aura lieu d'être satisfait de leur régularité⁴⁹. J'espère donc que vous ne vous opposerez pas à ce que je conserve par devers moi les pièces justificatives de ces divers comptes jusqu'à l'époque où je les aurai rendus et où j'en aurai reçu la décharge. Vous me retireriez en cas contraire une bien grande satisfaction comme comptable, et vous savez mieux que personne apprécier cette réclamation à sa juste valeur.

Indépendamment des pièces que vous réclamez de moi, j'en ai d'autres que je tiens beaucoup à rendre. Tous mes comptes sont prêts et appuyés de leurs pièces justificatives à l'époque arrêtée pour les examiner en conseil, je serai à même de les présenter et de donner tous les renseignements qu'on pourra désirer.

J'ai l'honneur de vous envoyer mes observations sur le bordereau des sommes que vous m'avez adressé.

Renseignemens fournis à M. le trésorier général sur le bordereau des sommes à ma disposition pour le courant de l'année 1810.

⁴⁷ *Correspondance*, p. 97–98.

[*en marge* :] Cassel.

⁴⁸ Pièce conservée à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 381, première pièce d'un dossier réunissant jusqu'au f° 407 (voir **259• Marinville au Trésorier général, Cassel, 10 juillet 1811**) et intitulé « 1811 / Remise des pièces réclamées par M.^r le trésorier général de la couronne, et dont je dois compte à S.M. / fr 2 728 249,48 / n° 1 à 8 / Récépissés de M.^r le trésorier général » (f° 380r), les pièces n° 1 correspondant aux ff° 388–389 ; n° 2 au f° 392 ; n° 3 au f° 394, n° 4 au f° 396, n° 5 au f° 397, 6 aux ff 399–403, 7 au f° 405 et 8 au f° 407.

⁴⁹ Partie marquée en marge d'un trait au crayon de papier.

La décision de S. M. et les mandats acquités [sic] par les fournisseurs sont, je crois, suffisants, quant à présent, pour l'appui des comptes de M. le trésorier général ; je dois à mon tour rendre compte de l'emploi de cette somme et lorsqu'il m'en aura été donné décharge, les pièces à l'appui seront remises au trésor pour être jointes à la décision.

Je n'ai disposé sur ledit crédit, que de 731 492,86^[fi]. J'ai par devers moi les pièces. Cette somme m'a été remise par M. Jordis, à Paris, à compte sur 110 000 fr que S. M. m'avait autorisé à lui demander lors de son départ, pour solder les diverses dépenses de sa maison et dont je n'ai pas eu besoin. J'ai fait article de cette somme <au ?> livre de [la ?] cassette particulière pour f^o 60

Cette somme est portée en recette à la cassette particulière et a été employé comme suis

26 avril à S. E. le cardinal Fesch	<u>100 000</u>
27 ditto à S. M., une cassette con[tenant ?]	<u>100 000</u>
	<u>200 000</u>

(M. Duchambon est porteur des billets du cardinal Fesch)

S. M. m'avait autorisé à demander cette somme à M. Jordis sans en rendre compte ; elle a servie à acquitter le S. r Le Gendre, tailleur.

J'ai les pièces par devers moi

Cette somme a été payée par M. Jordis au S. r Armelier, brodeur, à compte sur celle de 60 000 fr que S. M. lui avait accordé par décision du 7 septembre 1810. J'ai par devers moi la décision de S. M. et la quittance du Sr Armelier, je suis prêt à remettre cette <dernière ?> pièce

J'ai disposé de la totalité de ce crédit et les pièces justificatives sont à l'appui du compte que j'en dois rendre.

M. le Baron de Keudenstein⁵⁶ devra compter sur le dit crédit de l'emploi de 400 000 fr que

1° Décision du 5 juillet 1810 731 542,86[fi]⁵⁰

2° Payé par M. Jordis... 10 000⁵¹

3° Par M. Jordis... 200 000⁵²

4° Par idem..... 18 000⁵³

5° Par idem..... 3 000⁵⁴

6. crédit de 120,000 par mois 1 440 000⁵⁵

50 Voir 250• **Bordereau de l'emploi d'un crédit de 731 542,86 Fr de 1810 dressé par Marinville, Cassel, 21–24 juin 1811.**

51 Voir 251• **Bordereau général, rédigé par Marinville, de l'emploi d'un crédit de 120 000 Fr par mois, tiré d'un crédit de 1,44 millions de Fr de 1810, Cassel, 21–24 juin 1811.**

52 Voir 264• **Marinville au trésorier général, [Cassel ?], 17 juillet 1811** et note 86 du présent chapitre.

53 Peut-être en lien avec les sommes présentées dans le (251•) **Bordereau général, rédigé par Marinville, de l'emploi d'un crédit de 120 000 Fr par mois, tiré d'un crédit de 1,44 millions de Fr de 1810, Cassel, 21–24 juin 1811.**

54 Id.

55 Id.

56 Keudelstein.

je lui ai remis sur sa simple quittance d'après la décision de S. M. que j'ai par devers moi.

Sur le crédit de 1 606 328,32 que S. M. m'a accordé pour 1811, j'ai effectivement disposé 293 150 comme ci après :

à Nitot pour solde	210 000
à l'établissement de Carare [sic] <i>idem</i>	<u>83 150</u>
	<u>293 150</u>

7. crédit de 1 606 328,32 pour 1811
293 150⁵⁷

Les pièces justificatives sont à l'appui de mon compte⁵⁸

Cette somme a été payée à Nitot, comme ci après :

30 janvier	8,000
28 février	8,000

Caisse K. E. ⁶⁰

30 mars	10 000
30 avril	<u>6 556,62</u>
	<u>32 556,62</u>

8. Caisse K. E. 32 556,62⁵⁹

La pièce est déposée au cabinet. J'en ferai la demande pour la remettre à M. Duchambon

2 728 249,62⁶¹

238• Marinville à August von Reiman, préfet du département de la Fulde, [Cassel], 8 mai 1811⁶²

8 mai 1811,
M le préfet du département de la Fulde,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire⁶³ et le bordereau qui y était joint faisant monter à la somme de 4 907,45 [fr] l'indemnité à accorder aux divers possesseurs du terrain qui a servi à établir le chemin qui mène de la route des Peupliers à Schönfeld.

J'ai fait sur le champ un rapport à S. M. en faveur de cette réclamation et je m'empresse de vous annoncer qu'Elle m'a ordonné de renvoyer le dit bordereau à M. Moullard⁶⁴, liquidateur de la dette du trésor de la couronne, pour être payé en un bon sur le trésor de la Couronne.

⁵⁷ Id.

⁵⁸ Voir 252• **État de comptes à solder par Marinville, Cassel, 21–24 juin 1811.**

⁵⁹ Voir 248• **Marinville à Nitot & fils, [Cassel], 21 juin 1811.**

⁶⁰ Nous n'avons pas réussi à déchiffrer l'abréviation : s'agit-il de la cassette particulière du roi ? Elle est en tout cas liée au cabinet du roi selon un bordereau de dépense de mai 1810 environ, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 383.

⁶¹ Voir 249• **Marinville à Duchambon, [Cassel ?], 21 juin 1811.**

⁶² *Correspondance*, p. 99.

[*en marge* :] Cassel.

⁶³ Pièce non localisée.

⁶⁴ Moullard.

M. Moulard m'écrit aujourd'hui qu'il est prêt à délivrer un mandat de 4 907,45 [fr] payable sur le trésor en septembre prochain à celui des intéressés qui se présentera muni d'un pouvoir en due forme, de tous les dénommés dudit bordereau.

J'ai l'honneur de vous prier en conséquence, M. le préfet, de vouloir bien prendre à cet égard, tel moyen qui vous paraîtra convenable et de faire aussi préparer un acte d'échange signé de tous les intéressés et par eux acquités, afin que je sois en règle sur cette transaction.

239• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 10 mai 1811⁶⁵

10 *ditto*, Cassel,

M le préfet du département de la Fulde,

Le S. Leloup, économe de Schönfeld, ayant besoin de votre autorité relativement à un délit rural sur lequel M. le maire de Wehlieden⁶⁶ n'a pas cru devoir étendre la sienne, j'ai l'honneur de rendre le S. Leloup porteur de cette lettre, et je vous prie de vouloir bien l'accueillir en sa qualité.

240• Marinville à Pfeiffer, Secrétaire des commandements de la reine, [Cassel ?], 18 mai 1811⁶⁷

18 *ditto*,

M. Pfeiffer,

S. M. m'ordonne de vous demander dans la journée
1°, la quittance de 40 000 fr restante à me faire passer pour solde de l'acquisition qu'Elle fit à S. M. la Reine de sa maison sise sur la route de Napoléonshöhe,
2°, celle de 11,315 que S. M. a payé à S. M. la Reine pour les divers objets d'argenterie, verrerie et le linge détaillés dans la note que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier.

Je vous prie, M, de vouloir bien prendre les ordres de S. M. la Reine à cet égard et de me mettre à même d'annoncer à S. M. que ses intentions sont exécutées.

⁶⁵ *Correspondance*, p. 99.
[en marge :] Cassel.

⁶⁶ Weilheiden.

⁶⁷ *Correspondance*, p. 99.
[en marge :] Cassel.

241• Marinville à son père, [Cassel ?], 19 mai 1811⁶⁸19 *ditto*

M. l'intendant particulier,

J'ai l'honneur de vous adresser, pour deuxième à compte [sic] sur les mérinos, 47 frédéric d'or, qui, à 5 th. $\frac{1}{2}$ chaque, me font une dépense de fr
1 004,35

Mon premier envoi du 6 <courant ?> était de

296 frédéric qui également [sic] à 5 th. $\frac{1}{2}$

me <feraient ?> une dépense de

6 324,78

Ainsi ces 343 frédéric, me représentent

fr 7 329,13

Je vous prie, M., de vouloir bien prendre acte de cette valeur et, en m'envoyant le compte définitif de ce paiement, de joindre aux pièces de dépenses et aux quittances de M Bourgeois, la note de change de la Monnaie présentant la différence du change et le taux des frédéric de Cassel à Paris, afin que je puisse à mon tour rendre un compte exact de l'emploi desdits fonds.

Je vous enverrai successivement les autres à comptes afin de vous mettre à même d'opérer les paiements partiels à M. Bourgeois, conformément aux conditions prises entre nous ou à peu près.

242• Marinville à Ruhl, [Cassel ?], 21 mai 1811⁶⁹

Cassel, 21 mai 1811.

Ruhl

Je vous préviens, M., que S. M., par décision du 17 courant, vous a accordé une gratification de fr 1 000 à titre d'encouragement pour les travaux en marbre dont vous avez été chargé dans le courant de 1810.

S. M. a considéré que le traitement annuel qu'Elle vous donne devait vous faire un devoir d'exécuter toutes sortes de travaux en vous fournissant les matériaux. La statue en marbre que vous avez exécutée ainsi que le buste de S. M. se trouveraient dès lors compris dans cette disposition, puisque le marbre vous a été fourni par le Magasin Royal.

S. M. a bien voulu, toutefois, considérer ces travaux sous le rapport du tems et du soin qu'ils vous ont demandé, et c'est à ce double titre qu'Elle vous a accordé une gratification [sic] de 1 000 fr dont je vous remets ci-joint le mandat sur le Trésor.

⁶⁸ *Correspondance*, p. 99–100.

[*en marge* :] Paris.

⁶⁹ *Correspondance*, p. 100.

[*en marge* :] Cassel.

243• Marinville à de Coninx, directeur général des domaines royaux et intendant général de la Couronne⁷⁰, [Cassel ?], 23 mai 1811⁷¹

23 *idem*

De Coninx⁷², intendant général

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur lequel S. M. a daigné mettre sa décision, de laquelle il résulte qu'Elle m'autorise à vous faire la demande du bois nécessaire à la construction d'une bergerie à la ferme de Schönfeld.

J'ai l'honneur de vous prier, M., de vouloir bien faire donner au S.^f Le Loup [sic], économe de cette ferme (auquel je remets cette lettre), un bon qui le mette à même de tirer du magasin royal le bois qui lui sera nécessaire.

Copie du rapport.

La grange de la ferme de Schönfeld devant être préparée pour servir de bergerie aux moutons mérinos qui arriveront incessamment [sic], j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de S. M. le devis des dépenses qui seront nécessaires pour cette construction.

En supposant que le charpentier soit chargé de la totalité de ce travail, le devis en évalue le montant à 259 th. 12 gros.

Si, au contraire, le bois était tiré du magasin royal, il n'en coûterait, pour la façon et le transport, que 89 th. 12.

D'après cet exposé, je supplie S. M. de m'autoriser à faire à M l'intendant général la demande du <bois ?> nécessaire à cette construction.⁷³

244• Marinville à son père, [Cassel ?], 24 mai 1811⁷⁴

24 *dito*

M^r l'intendant général

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier en me renvoyant le rapport approuvé par S. M. par lequel Elle m'autorise à vous demander le bois nécessaire à la construction d'une bergerie à

⁷⁰ Il est possible qu'il fut directeur général des domaines royaux, titre qu'il porte encore dans l'ouvrage de Schorch de 1811 (Heinrich Schorch, *Staats- und Address-Handbuch der Staaten des Rheinischen Bundes für 1811*, Weimar, 1811, p. 421), mais qu'il récupéra des attributions anciennement dévolues à l'intendant général depuis la démission de Keudelstein à ce poste en février.

⁷¹ *Correspondance*, p. 100–101.
[en marge :] Cassel.

⁷² Coninx.

⁷³ Voir **281• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 17 septembre 1811**.

⁷⁴ *Correspondance*, p. 101.
[en marge :] Cassel.

Schönfeld. Je vois par votre réponse que vous n'êtes pas dans la possibilité de me donner ce bois, mais seulement que vous avez celle de m'autoriser à le prendre au magasin royal, contre son payement.

N'ayant aucun fond pour une construction dans le crédit que S. M. m'a accordé pour Schönfeld, et la bergerie étant indispensable à faire établir sur-le-champ, puisque les moutons doivent arriver dans le courant de juin, j'ai l'honneur de vous prier, M., de vouloir bien donner au S^r Leloup, économe de Schönfeld, un bon pour prendre au magasin royal le bois nécessaire à cette construction, sauf le payement à en faire ; d'après un nouveau rapport que j'adresserai à S. M. à cet égard.

Recevez, etc

245• Marinville à son père, [Cassel ?], 26 mai 1811⁷⁵

26 mai 1811

M. l'intendant général,

En réponse à votre lettre d'hier, par laquelle vous me refusez de m'avancer le bois nécessaire à la construction d'une bergerie à Schönfeld⁷⁶, j'ai l'honneur de vous prévenir, que n'ayant pas d'autres propositions possible à faire que celle de payer le bois pris au magasin royal lors du retour de S. M. à Cassel et ne voulant pas toutefois, d'après votre réponse, encourir le blâme de S. M. pour n'avoir pas fait établir cette bergerie et avoir par là compromis le troupeau entier qui doit arriver incessamment, je vais adresser à S. M. à Paris, 1^o, le rapport qu'Elle a daigné appostiller [sic], 2^o, les 2 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

De cette manière, je serai à l'abri de tout reproche et S. M. pourra prendre à cet égard telle détermination qui lui paraîtra convenable.

246• Marinville au Grand chambellan, [Cassel], 31 mai 1811⁷⁷

31 *ditto*

M le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtu de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de mai, montant, suivant le bordereau général et pièces à l'appui à fr 5 440,93.

J'ai l'honneur de faire observer à V. A., que la feuille d'appointement

⁷⁵ *Correspondance*, p. 102.

[*en marge* :] Cassel.

⁷⁶ Schönfeld.

⁷⁷ *Correspondance*, p. 102.

[*en marge* :] Cassel.

des employés au service de l'intérieur, chapitre 3, montant à 1 600 fr, a été envoyé directement au trésor de la Couronne le 20 mai, quoique n'étant pas revêtu de son visa. Le départ de S. M. a occasionné ce défaut de forme qui sera facile à réparer dès que V. A. le jugera convenable.

Bordereau général dudit envoi

Chapitre	1	Toilette du roi	3 983,93
	2	Traitement des artistes	700
	3	Appointement des employés au service de l'intérieur	1 600
	4	Cadres, dorures, toiles etc	32
	5	Fabrique de soierie	<u>néant</u> .
			fr 5 315,93

247• Marinville à son père, [Cassel ?], 12 juin 1811⁷⁸

12 juin

M l'intendant particulier,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce plis une traite de fr 3 950,43 sur M Delessert, à Paris, payable le 13 juillet, destinée à payer M Bourgeois en nouvel à compte sur les moutons partis de Rambouillet pour S. M.

Je vous prie, M, de vouloir bien m'adresser un récépissé de cette somme, comme aussi celui des 47 frédéricis que M Garnier a bien voulu se charger de vous remettre pour le même objet.

248• Marinville à Nitot & fils, [Cassel], 21 juin 1811⁷⁹

21 juin 1811

Maison Nitot & fils

MM.,

Le 31 décembre 1809, je vous ai soldés [sic], à Paris, un mémoire de diverses fournitures par vous faites à S. M. de la somme de fr 32 556,62. Ce paiement vous a été fait en mandats sur la caisse K. E.⁸⁰ payables au trésor de la Couronne à Cassel, comme ci-après :

fr	8 000	au 30 janvier	/	
	8 000	au 28 février	/	1810
	10 000	au 30 mars	/	
	<u>6 556,62</u>	au 30 avril	/	
fr	32 556,62			

⁷⁸ *Correspondance*, p. 102–103.

[*en marge* :] Paris.

⁷⁹ *Correspondance*, p. 103.

[*en marge* :] Paris.

⁸⁰ Voir la note 59 du présent chapitre.

Le trésorier de la Couronne me demandant aujourd’hui cette pièce pour être mise à l’appui de ses écritures et ne l’ayant plus à ma disposition par le changement qui s’est opéré, au cabinet, j’ai l’honneur de vous prier de vouloir bien m’envoyer par duplicata, en la motivant comme vous le jugerez convenable, une facture de cette somme par vous acquittée, conformément au paiement ci-dessus.

Il est nécessaire que cette pièce rentre au trésor dans le plus court délai possible et je compte à cet égard sur votre complaisance.

249• Marinville à Duchambon, [Cassel ?], 21 juin 1811⁸¹

Dudit

M. le trésorier général de la Couronne,

Conformément à l’ordre verbal que j’ai reçu de S. M. à Catherinenthal et à la demande que vous me faites par votre lettre de ce jour⁸², j’ai l’honneur de vous envoyer les pièces justificatives de l’emploi du fonds mis à ma disposition en 1810 d’après le relevé que vous m’avez adressé par votre première lettre du 8 mai montant à 2 728 249,62^{fr83}.

Je vous prie, Monsieur le trésorier général, de m’en faire donner des récépissés séparés pour chacun des comptes auxquels ces pièces se rattachent après en avoir fait faire la vérification.

⁸¹ *Correspondance*, p. 103.

[*en marge* :] Cassel.

⁸² Pièce conservée à Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 382.

⁸³ Voir **237• Marinville à Duchambon, trésorier général de la couronne, Cassel, 8 mai 1811.**

250• Bordereau de l'emploi d'un crédit de 731 542,86 Fr de 1810 dressé par Marinville, Cassel, 21-24 juin 1811⁸⁴

An 1810.
Crédit
de
1 440 000 Fr⁸⁵

Décision
de S. M. 5 juillet

Bordereau général des pièces
justificatives de l'emploi du crédit de
731 542,86 déposées chez Monsieur le
trésorier général de la Couronne, par ordre
de Sa Majesté, jusqu'à la reddition de
mes comptes.

Nos d'ordre	Nombre de pièces	Noms des parties prenantes	Totaux par		Observations
			article	numéro	
1	2	Nitot		100 000	
2	1	<i>id.</i>		32 000	
3	1	Gibert		76 200	La pièce est de 88 000 fr mais 11 800 fr ont été payés sur le crédit de 120 000 Fr par mois (n° 53 ⁸⁶).
4	1	<i>id.</i>		15 000	
5	1	Durozel		9 679	
6	1	Biennais		15 000	
7	1	<i>id.</i>		7 200	
8	1	<i>id.</i>		1 900	
9	1	<i>id.</i>		36 900	
10	1	Cornillier		10 900	
11	1	Galle		8 500	
12	1	LeRoy		14 000	La pièce est de 19 500 Fr mais 5 500 fr ont été payés sur le crédit de 120 000 Fr par mois (n° 54) ⁸⁷ .
13	1	Freize		18 200	
14	1	Oliveras		1 800	
15	1	Thomire <Duterme ?>		2 900	C'est une erreur, les mandats sont bien sur M. ^t
16	1	<i>id.</i>		10 500	le trésorier général de la Couronne et non sur M. ^t Jordis

⁸⁴ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff° 389r-v.

Il s'agit de la première pièce présente dans un sous dossier comportant comme titre (au f° 388r) : « N°. 1^{er} / Pièces justificatives de l'emploi du crédit de 731,542 Fr 86 c. »

Ajoutons que d'autres justificatifs traitent de l'emploi de 200 000 Fr en lettre de crédit empruntés à Jordis, qu'ils sont signés de Cassel, le 21 juin 1811, et font état de dépenses de voyages, mais dans une autre pièce, Marinville précise qu'il a « reçu de Monsieur Jordis, à Paris, la somme de dix mille francs en espèce pour terminer le paiement de la Maison de S. M. » (24 juin 1811, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff° 392r – pièce n° 2), et sur une autre, que les « fr 200 000 touchés chez < [M]M^{rs} ?> Del[e]ssert et C.^{ie} à Paris, sur lettres de crédits de M. Jordis » (24 juin, f° 394r – pièce n° 5) servent notamment à payer une dépense datant du 31 mars et contractée auprès de « <Madame ?> Ligneau, [pour] achat de Schalles » d'un montant de 16,000 Fr et, le 5 avril, 1 107 Fr à « Darte frère, pour porcelaine diverses ».

⁸⁵ Voir 237• **Marinville à Duchambon, trésorier général de la couronne, Cassel, 8 mai 1811** et la pièce suivante.

⁸⁶ Voir la pièce suivante.

⁸⁷ Id.

17	2	Darrac ⁸⁸	5 600	
18	1	Girard frères	2 100	
19	3	<Lolive ? ⁸⁹ >	5 253,56	Ces 3 pièces forment ensemble 10 500 [Fr] mais 5 246,44 ont été payés sur le crédit de 120 000 Fr par mois (n° 55) ⁹⁰ .
20	1	Vautrin	42 000	
21	1	Darte frères	13 800	
22	1	Odiot	5 600	
23	3	Ravrio	33 500	
24	1	<Naderman ?>	1 250	
25	1	Plyel ⁹¹	13 200	
26	1	Erard frères	3 896	
27	5	De Bal et Compagnie	23 710,85	
28	1	Établissement de Carare [sic]	60 000	
29	1	La Guarigue	6 500	
30	6	Le comte de Lepel	10 198,20	
31	3	à divers	20 021,56	
32	1	Le Gendre	44 800	
33	1	<i>id.</i>	8 700	
34	1	<i>id.</i>	2 860	
35	1	Dagoty	3 900	
36	1	<i>id.</i>	3 050	
37	1	Darte frères	1 050	
			/19 320	/
38	5	Kint	/6 300	/
			/1 890	/ 28 875
			/1 365	/
			/7 000	/
39	3	<Vatel ?>	/1 200	/ 9 800
			/1 600	/
40	1	Laurent	4 100	
41	4	Lainé	3 916	
42	1	< Le Gen[dre] ?>	1 420	
43	1	Durozelle	8 000	
44	1	<Bruny ?>	2 400	
45	1	Le Gendre	1 312,69	
		Total	731 492,86	Il reste à disposer 50 Fr pour balancer le crédit de 731 542 Fr 86

Certifié véritable, Cassel, le 21 juin 1811.

Baron de Marinville

Certifié le présent état conforme à l'original déposé avec les pièces [c] y relatives⁹², par Monsieur le baron de Marinville dans les bureaux de la trésorerie générale de la Couronne.

Cassel, 24 juin 1811.

Le trésorier général de la Couronne.

[signé :] Duchambon, Baron de Rettenrode

⁸⁸ Darrac ?

⁸⁹ Ou Lalive ?

⁹⁰ Voir la pièce suivante.

⁹¹ Pleyel.

⁹² Pièces non localisées.

251• Bordereau général, rédigé par Marinville, de l'emploi d'un crédit de 120 000 Fr par mois, tiré d'un crédit de 1,44 millions de Fr de 1810, Cassel, 21-24 juin 1811⁹³

An 1810.
Crédit
de
1 440 000 Fr

Décision
de S. M. du
18 janvier 1810

Bordereau général des pièces
justificatives de l'emploi du crédit de
1 440 000 Fr, déposées chez Monsieur le
trésorier général de la Couronne, par ordre
de Sa Majesté, jusqu'à la reddition de
mes comptes.

Numero d'ordre	Nombre de pièces	Noms des parties prenantes	Total par article	Total par numéro	Observations
1	2	/ Jordis Brentano	55 729,07	/	
		/ <i>id.</i>	55 999,60	/111 728,67	
2	1	Biennais		35 000	La pièce est de 45 000 Fr mais 10 000 Fr ont été payés sur la caisse K. E. ⁹⁴
3	1	Rasp		10 839	La pièce est de 16 839 francs mais 6 000 Fr ont été payés en espèces.
4	2	/ Devaux	9 035	/	
		/ <i>id.</i>	16 165	/ 25 200	
5	1	Destouches		8 700	
6	1	Pfeifer, maison de S. M. la Reine.		20 000	
		Maison de plaisance de S. M. la Reine.			
	/ 12	Grandjean	483,05		
	/ 1	Bourgadier	49,04		
	/ 1	Martin	688,94		
	/ 1	<i>id.</i>	124,32		
7	/ 1	Hochapfel	73,81		
	/ 1	<i>id.</i>	58,27		
	/ 1	Leckert	268,06		
	/ 1	Wagner	801,61		
	/ 1	<Foux ?>	18,13		
	/ 1	Mogle	388,50		
	/ 1	<Mansback ?>	885,78		
	/ 1	/ <Webe ?>	64,10		
	/ 3	/ le même	93,24		
	/ 1	/ le même	401,24		
	/ 1	/ Kochendörfer	560		

⁹³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 399r–403v.
[*titre, au f^o 399 :*] [pièce] N^o 6. / Pièces justificatives de l'emploi du crédit de 120 000 Fr par mois.

⁹⁴ Voir la note 59 du présent chapitre.

	/ 1	/ <i>id.</i>	94	
	/ 1	/ <Fusberg ?>	69,27	
	/ 1	/ <i>id.</i>	77,70	
	/ 1	Ruhl	31,08	
	/ 1	/ Mensingen ⁹⁵	12,29	
	/ 1	/ <i>id.</i>	90,64	
	/ 1	/ Orbelin	124,32	
	/ 1	/ <i>id.</i>	411,81	
	/ 1	Pfeifer	120,26	
	/ 1	Schaefer	194,25	
	/ 1	Hersent	1630	
	/ 1	Hockel	1 010,10	
	/ 1	Arnold l'ainé	103,55	
	/ 1	Hirsch	930	
	/ 1	/ Jungk	58,91	
	/ 1	/ <i>id.</i>	1 713,28	
	/ 1	/ <i>id.</i>	282,95	
	/ 1	/ Engel	325,04	
	/ 1	/ <i>id.</i>	3 943,27	
	/ 1	de la Feuille	2 159	
	/ 1	Breul	2 456,29	/
	/ 1	/ Nivière	163,17	/
	/ 1	/ <i>id.</i>	4 958,08	/
	/ 1	Ludwig	5 855,17	/
	/ 1	Blanchon Cortez ⁹⁶	14 713,90	/ 80 665,76
	/	/ Godard	2 580,01	/
	/ 3	/ <i>id.</i>	9 233	/
	/	/ <i>id.</i>	1 332,59	/
	/ 1	Grandjean	5 929,74	/
	/ 1	Jacob Desmalter	1 5104	/
8	4	Kompf	31,300	
9	2	Lahn	400	Le mandat est compris dans ces 2 pièces ⁹⁷
10	2	Le comte de Bochholz	7 217,60	
11	6	Le préfet de la Fulde	887,93	
12	1	Jordis Brentano	3 500	
13	1	Colin	2 040	
14	1	Wickmann ⁹⁸	560	
		<u>Schönfeld</u>		
[15]	/ 5	/ Chareton, Janvier	794,90	/
	/ 10	/ <i>id.</i> , février	1 242,15	/
	/ 10	<Klenze ? ⁹⁹ >, mars	1 662	/
	/ 16	/ Chareton, <i>id.</i>	4 223,42	/ 23 958,81
	/ 5	/ <i>id.</i> , avril	1 770,34	/
	/ 30	Klenze, dépenses diverses	7 748	/
	/ 13	Chareton, mai et juin	2 018,43	/
	/ 25	Schönfeld novembre, suivant bordereau	4 499,57	/

95 Mensing ?

96 Le commissionnaire en soierie et broderie lyonnais Blanchon Cortet & Bruny.

97 Pièces non localisées.

98 Wichmann.

99 Ou Klagge ?

16	1	Nolde		225		
17	1	Kinson		600		
18	1	Legendre ¹⁰⁰		2 300		
19	1	id.		2 820		
20	1	Boucher		854,64		
21	10	Le comte de la Ville ¹⁰¹		2 619,93		
22	1	Ravrio		13 257		
23	3	/ Jussow	13 158,49	/		
		/ id.	6 000	/		
24	1	Klenze		4 000		
25	1	Blanchon Cortey		6 080		
26	1	Lolive		13 230		La pièce est de 17 230 fr moins 4 000 fr qui ont été payés en espèces (voyez la liquidation de 1809) ¹⁰²
27	3	Moreau		8 000		
28	1	Blangini		1 664		
29	1	Darrac		29 900		
30	1	Desmalter		10 100		
31	6	Vautrin		56 674		La pièce est de 66 674 ^{fr} , moins 10 000 ^{fr} ont été payés en espèces (voyez la liquidation de 1809) ¹⁰³ .
32	3	/ Bapst	18 050	/ 23 550		
		/ id.	5 500	/		
33	2	/ Biennais	21 646	/ 35 579		
		/ id.	13 933	/		
34	1	Thomire Duterme		5 391		
35	1	Bruguières		2 360		
36		/ Orbelin	28 22,10	/		
		/ id.	134	/		
4		/ id.	543,90	/ 3 886,90		
		/ id.	386,90	/		
37	1	<Feynot ?>		2 750		
38	1	Ruhl		2 000		
39	1	Augustin		7 620		La pièce est de 9 120 ^{fr} mais 1 500 ^{fr} ont été payés en espèces par Mr <Rolier ?> (voyez la liquidation de 1809) ¹⁰⁴ .
40.	1	Buisson		2 000		
		<u>Meÿlert¹⁰⁵, pour divers</u>				
		/ Orbelin	206	/		
		/ Korkhauss	760	/		
		/ Le Gendre	5 500	/		
		/ id.	2 140,26	/		La pièce est de 4 400 ^{fr}

100 Sans doute Le Gendre.

101 La Ville-Sur-Ilion, gouverneur du palais de résidence à Cassel ?

102 Pièces non localisées.

103 Pièces non localisées.

104 Pièces non localisées.

105 Meilert, banquier à Cassel.

					mais les 2 259,74 ¹⁰⁶ restants sont imputables au crédit de 2 0196 de Mr. Jordis pour le dit objet n° 64.
		/ <i>id.</i>	5600	/	
		/ <i>id.</i>	1150	/	
41	17	/ <i>id.</i>	3100	/	
		/ <i>id.</i>	300	/	
					23 668,26
		/ <i>id.</i>	650	/	
		/ Lancelot	3 200	/	
		/ Mensing	19	/	
		/ <i>id.</i>	225	/	
		/ <Braumuller ?>	240	/	
		/ À Meilert pour commission et intérêts	578	/	
42	1	Nitot			35 000
43	1	Ravrio			43 538,30
44	9	Dhil & Guerard			22 000
45	2	Pirmet			5 898,59
46	1	Biennais			1 000
47	2	Jordis			56 970
48	1	Devoix			50 000
49	6	Rolier			1 471,25
50	5	/ Perregaux	1 263,55	/	
		/ <i>id.</i>	88,66	/	1 352,21
51	1	Jordis			12 693
52	1	Vatel			6 700
53	1	Gibert			11 800
					Cette somme a été payée à compte sur un mémoire de 88 000 fr soldé sur le crédit de 731 542,86 (voyez la pièce) ¹⁰⁶ <i>id.</i> sur un mémoire de 19 500 – soldé ¹⁰⁷ <i>id.</i> sur un mémoire de 10 500 – soldé ¹⁰⁸
54	1	Le Roy			5 500
55	1	<Lolive ?>			5 246,44
56	2	<Corbid ?>			15 400
57	71	Soupée			19 400
58	1	Le Baron de Keudelstein			400 000
59	2.	/ Desouches	38 000	/	
		/ <i>id.</i>	700	/	38 700
60	1	Picot			5 500
61	2	/ Rasp	12 500	/	
		/ <i>id.</i>	17 500	/	30 000
62	16	Kinson et Weigand ¹⁰⁹			2 298
		À divers			

¹⁰⁶ Voir 250• Bordereau de l'emploi d'un crédit de 731 542,86 Fr de 1810 dressé par Marinville, Cassel, 21–24 juin 1811.

¹⁰⁷ Id.

¹⁰⁸ Id.

¹⁰⁹ Weygandt.

63	3	/ Le Bourgeois	1 292,70	/	
		/ Dufougerai	324	/ 7 050,22	<i>Id.</i> 403,48 ^[fr] de payé en espèces non compris dans la somme de 7 450,22.
[64]		/ Odiot	5 837	/	
		À Mr Jordis, pour divers			
		<Mefs ?>	72		
		Heisterhagen	60		
		Tricot	12		
		Nivière	225		
		Bouvier	180		
		Kinson	11 500		
		<Chopinnet ?>	180		
		Orbelin	80		
		Krep	145		
		Braumuller	36		
		<i>id.</i>	54		
		Nivière	27		
		<i>id.</i>	40		
		<i>id.</i>	265		
		Armelier	150	/	
		<i>id.</i>	23,70	/	
		Falkenberg	75	/	
		Zahn	32	/ 20 196	
64	32	/ Descoudres	466	/	
		/ Mensing	300	/	
		/ <i>id.</i>	155	/	
		/ <i>id.</i>	50		
		<i>id.</i>	550		
		Korkhauss	800		
		<i>id.</i>	120		
		Lancelot	165		
		<i>id.</i>	900		
		<i>id.</i>	50		
		<i>id.</i>	400		
		Madame Laffèche	317,56		
		<Koch ?>	150		
		Bruno	60		
		Le Gendre	2 259,74		
					Cette somme de 2 259,74 ^[fr] fait partie du mémoire du Sr. Legendre ^[sic] de 4 400 sur lequel il a été payé par Mr. Meylert 2 140,26. voyez N ^o . 41.
		Intérêts et commissions	396		
456		Total égal au crédit		1,440,000	

Certifié véritable, Cassel, le 21 juin 1811

Signé : B^{on} de Marinville.

Certifié l'état d'autre part, conforme à l'original déposé avec les pièces [c]y relatives, par monsieur le Baron de Marinville, dans les bureaux de la trésorerie générale de la Couronne.

Cassel, 24 juin 1811

Le trésorier général de la Couronne,
[signé :]Duchambon, Baron de Rettenrode

**252• État de comptes à solder par Marinville,
Cassel, 21-24 juin 1811¹¹⁰**

S. M. m'a accordé par décision du 5 juillet an 1810, sur mon rapport appuyé du relevé des dettes de 1811,

un crédit sur le trésor pour 1811 de fr	<u>1 606 328,32</u>
J'en ai disposé sur un crédit que de fr	<u>293,150</u>

savoir,

N° 1 M. ^r Nitot, solde d'un compte de fr 310 000	210,000
N° 2 À l'établissement Carrara, solde de 143,150 ^[fr]	<u>83,150</u>
Total égal	293,150

M.^r le trésorier général de la Couronne a été chargé par S. M. de la suite des paiements à faire, touchant le crédit.

Cassel, le 21 juin an 1811
[signé :] Baron de Marinville

Certifié le présent bordereau conforme à l'original déposé par monsieur le Baron de Marinville avec les pièces [c]y relatées¹¹¹, dans les bureaux de la trésorerie générale de la Couronne.

Cassel, 24 juin 1811

Le trésorier général de la Couronne

[signé :] Duchambon, Baron de Rettenrode

253• Marinville à Wichmann, [Cassel ?], 1^{er} juillet 1811¹¹²

1^{er} juillet 1811

Wichmann

Je vous préviens, M., que d'après le rapport que m'a fait M. Klenze, sur l'état des travaux qui vous avaient été confiés pour la Salle du Trône de S. M. à Cassel, je ne puis vous accorder plus de 15 jours pour leur entière confection. Si, comme je n'en doute pas, vous trouverez que ce délai vous soit suffisant, vous voudrez bien m'envoyer d'ici à demain, un engagement de tout terminer pour le 15 juillet : cette pièce est nécessaire à ma surveillance.

¹¹⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 405r.

[en marge :] N°. 7/ Fr 293,150.

¹¹¹ Pièces non localisées.

¹¹² *Correspondance*, p. 103–104.

[en marge :] Cassel.

Je vous renvoie vos 2 mémoires, 1^o, parce qu'ils ne sont pas visés par Mad^e <Lose?>, 2^o, parce que le prix en est beaucoup trop élevé, 3^o, parce que vous joindrez ces diverses sommes au compte que vous me présenterez lors de la confection du trophée d'armes¹¹³.

254• Marinville à de Coninx, [Cassel ?], 2 juillet 1811¹¹⁴

2 juillet 1811

M. l'intendant général (de Conninx),

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire la remise du contrat de vente de la ferme d'Hoffmann qui a dû être rectifié suivant ce que vous avez eu la bonté de me dire il y a un mois, cet acte devant être joint et réuni à toutes les pièces relatives à cette acquisition.

255• Marinville au Grand maréchal, [Cassel ?], 2 juillet 1811¹¹⁵

dudit, Cassel

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa,
1^o, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de juin dernier s'élevant, d'après les bordereaux généraux et les 3 comptes à l'appui, à
4 085,06^[fr].

2^o, le compte général par moi rendu de l'emploi des fonds de mon budget pendant le 2^{ème} trimestre 1811, duquel il résulte en bonification en faveur du budget de
6 334,99^[fr].

J'ai l'honneur d'être de votre altesse

Garde-robe du roi

Compte rendu de l'emploi des fonds accordés
au maître de la garde-robe de S. M.
pour le 2^{ème} trimestre 1811.

Le budget de la garde-robe approuvé par S. M. s'élève par an à f^{rs} 73 600
Il se divise en 5 chapitres principaux de dépense,

¹¹³ Voir **300• Marinville à Wichmann, [Cassel ?], 22 novembre 1811.**

¹¹⁴ *Correspondance*, p. 104.

[*en marge* :] Cassel / Schönfeld.

¹¹⁵ *Correspondance*, p. 104–105.

[*en marge* :] Cassel.

savoir,

		<u>Par an</u>	<u>Par mois</u>
Chapitre 1	Toilette du roi	36 000	3 000
2	Traitement de MM les artistes	8 400	700
3	Appointement des employés au service de l'intérieur	19 200	1 600
4	Cadres et dorures	6 000	300
5	Encouragement pour fabrique de soieries	<u>4 000</u>	<u>333.33^{1/3}</u>
		73 600	

dont le 12^{ème} à tirer chaque mois est de
et pour 3 mois de

fr 6 133.33^{1/3}
18 400

La différence au profit du budget était au 30 mars,
époque de la reddition de comptes du 1.^{er} trimestre de
À tirer pour le 2nd trimestre 1811

2 497,51
20 897,51

Il a été tiré suivant les pièces et états à l'appui,
savoir,

	/ Chapitre 1	2 861,53	/	
	/ 2	700	/	
avril	/ 3	1 600	/	5 161,53
	/ 4	"	/	
	/ 5	"	/	

	/ Chapitre 1	2 893,93 /		
	/ 2	700	/	
may [sic]	/ 3	1 600	/	5 315,93
	/ 4	32	/	
	/ 5		/	

	/ Chapitre 1	1 785,06 /		
	/ 2	700	/	
juin	/ 3	1 600	/	4 085,06
	/ 4		/	
	/ 5		/	

fr 14 562,52

Résumé

Le total à tirer pour le 2.nd trimestre était de fr 20 897,51
Celui des sommes tirées s'élève à 14 562,52
Partant, la différence au profit du budget est de 6 334,99

Répartition par chapitre du <boni ?> de fr 6 334,99

Chapitre 1.	Toilette du roi	1 386,99
4.	Cadres et dorures	2 948
5.	Fabrique de soieries	<u>2 000</u>

fr 6 334,99

Arrêté le présent compte pour les dépenses de la garde-robe du roi pendant le 2.^{ème} trimestre 1811 à la somme de 14 562,52, d'où il résulte une bonification en faveur du budget de fr 6 334,99, imputables sur les mois suivants.

256• Marinville à son père, [Cassel ?], 3 juillet 1811¹¹⁶

3 juillet 1811

M. l'intendant particulier,

J'ai l'honneur de vous adresser une traite de fr 3 327,61 sur MM Delessert, à Paris, payable le 23 courant, valeur représentative de 3 578,07 argent de Westphalie, pour être par vous employé [sic] aux paiements successifs du troupeau mérinos de S. M.

Dans le nombre des bêtes achetées à l'établissement de Rambouillet, il y a 6 belliers [sic] qui doivent être distrait [sic] du compte de S. M. et payés séparément. Je vous prie, en conséquence, M, de demander à M Bourgeois 2 comptes, l'un de 50 brebis et 6 béliers, plus les frais de voyage de la totalité pour compte de S. M., l'autre de 6 béliers seulement pour compte particulier, dont je vous ferai des fonds à part. Je vous aurai obligation de m'envoyer ces deux comptes par la plus prochaine occasion, afin d'être à même de vous solder entièrement le petit compte des 6 béliers et de mettre en ordre celui de S. M.

257• Marinville au Trésorier général, [Cassel ?], 3 juillet 1811¹¹⁷

dudit

M. le trésorier général,

J'ai l'honneur de vous adresser (n° 1 à 7) les pièces justificatives du crédit de fr 1 530 que S. M. a daigné m'accorder par décision du 17 mai sur le budget de S. E. le Grand Chambellan (service d'honneur) pour frais de journaliers à sa maison de Schönfeld.

J'ai l'honneur de vous prier, M. le trésorier général, de vouloir bien m'en accuser réception, en certifiant l'un des deux bordereaux desdites pièces qui je joins ici.

¹¹⁶ *Correspondance*, p. 106.

[*en marge* :] Paris.

¹¹⁷ *Correspondance*, p. 106.

[*en marge* :] Cassel.

258• Marinville au colonel Lepel, [Cassel ?], 10 juillet 1811¹¹⁸

10 dudit

M le colonel Lepel,

S.M. ayant décidé, sur le rapport que j'ai eu l'honneur de lui présenter hier¹¹⁹, que vous seriez représenté sur le tableau où elle-même est peinte sauvant un de ses gardes du corps à Grima¹²⁰. J'ai l'honneur de vous inviter à vouloir bien donner à M Dupré, peintre de S. M. chargé de l'exécution, les séances qu'il vous demandera, ainsi que les divers objets qui lui seront nécessaires.¹²¹

259• Marinville au Trésorier général, Cassel, 10 juillet 1811¹²²

Royaume
de

Westphalie¹²³

Maison du roi

Trésorerie générale de la Couronne

Cassel, le 10 juillet 1811

Je certifie que Monsieur le baron de Marinville m'a fait aujourd'hui le dépôt d'une facture signée Nitot & Fils par duplicata et acquittée le 2 juillet 1811 pour une somme de 3 2556,62^[fr], ladite pièce servant à justifier l'emploi de pareille somme par M^r le baron, en mandats sur le trésor de la Couronne, est classée au nombre de celles déjà déposées le 21 juin dernier par M. de Marinville.

Le trésorier général de la Couronne

[*signé* :] Duchambon, Baron de Rettenrode

260• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 11 juillet 1811¹²⁴

11 juillet 1811

M le préfet de la Fulde,

¹¹⁸ *Correspondance*, p. 106.

[*en marge* :] Cassel.

¹¹⁹ Rapport non localisé.

¹²⁰ Grimma.

¹²¹ Voir l'introduction à ce chapitre.

¹²² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 407r.

¹²³ [*en marge* :] N° 8.

¹²⁴ *Correspondance*, p. 107.

[*en marge* :] Cassel.

S. M. s'étant décidée hier à acquérir les terres qui touchent à sa propriété de Schönfeld et quelques autres situées auprès de la ferme de Welheiden¹²⁵, j'ai l'honneur de répondre aux 2 lettres des 17 et 20 mars que vous avez bien voulu m'adresser d'après les offres de cession qui vous ont été faites par le Consistoire westphalien et par le S.^r <Mauritius ?>.

S. M. consent à acquérir sur le champ et avec la jouissance de la récolte de cette année, ainsi que cela était convenu,
1°, les 33 ou 34 arpens [sic] de terre du S.^r Mauritius,
2°, les 25 à 30 *ditto* du Consistoire westphalien.

Les actes seront rédigés en mon nom, comme fondé de pouvoir de S. M. et les paiements faits en 3 termes dans l'espace de 3 ou 4 mois.

Les terres proposées par le Consistoire ont paru excessivement chères et S. M. pense qu'elles pourraient être taxées plus bas ou que le Consistoire pourrait en abandonner quelques arpens [sic] de plus après la conclusion du marché. S. M. s'en rapporte, au reste, à ce que vous ferez à cet égard.

Quant à l'échange d'une partie de ces terres contre celles attenantes à Schönfeld, pour lequel vous avez bien voulu m'adresser un tableau d'indemnités, je crois que la saison est trop avancée pour s'en occuper, et qu'il est plus convenable d'attendre que les récoltes soient faites, ce qui rendra ce travail plus facile.

Il sera bon seulement de prévenir les divers propriétaires de ces terres que ledit échange aura lieu par experts après la récolte de cette année et qu'ils ne doivent pas labourer ni ne semencer de nouveau, attendu qu'il ne sera donné aucune indemnité pour ledit objet.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le préfet, de vouloir bien terminer le plutôt possible les deux transactions dont il est question, afin que l'économe de S. M. puisse entrer en jouissance des terres acquises et s'en servir pour la nourriture des troupeaux.

Je conserve par devers moi le tableau des indemnités¹²⁶ que vous me proposiez de donner et qui nous servira dans 2 mois.

261• Marinville à Bourgeois, [Cassel ?], 12 juillet 1811¹²⁷

12 juillet 1811

M Bourgeois,

¹²⁵ Weilheiden.

¹²⁶ Pièce non localisée.

¹²⁷ *Correspondance*, p. 108.

[*en marge* :] Rambouillet.

S. M. le roi de Westphalie ayant été très satisfait de l'envoi des mérinos provenant de l'établissement de Rambouillet que vous m'avez envoyés à Cassel m'ordonne de vous écrire qu'Elle désire que vous fassiez partir, au reçu de cette lettre, cent brebis de la plus belle qualité pour être ajoutées à son troupeau. Ces bêtes devront être confiées à un pâtre qui sera engagé pour Cassel aux conditions de fr 1 000 de gages par an, et leur arrivée à Cassel est présumé devoir être pour la fin d'août prochain.

Ces brebis vous seront payées, ainsi que les autres moutons, par M. l'intendant particulier de S. M. à Paris, qui a reçu des ordres à cet effet, et le paiement s'en effectuera de manière à ce que la totalité du troupeau soit soldé d'ici au 30 décembre prochain au plus tard.

La <rutte¹²⁸ ?> étant fort avancée en ce moment, je pense que ces 100 brebis arriveront pleines à Cassel ; je m'en rapporte au reste entièrement à ce que vous ferez à cet égard.

Je n'imagine pas que cette nouvelle acquisition éprouve plus de difficultés que la première, mais dans le cas où cela arriverait, je vous invite à vous entendre sans perdre de tems avec M l'intendant particulier à Paris, qui fera les démarches nécessaires pour les lever.

Je vous renouvelle, M., mes remerciemens des soins que vous avez pris dans le premier envoi des moutons et je ne doute pas que vous n'apportiez au second le même zèle et la même activité.

Je suis fort satisfait de M Lelou¹²⁹ ; je crois que le pâtre et son fils sont une bonne acquisition et j'attends le second pâtre que vous allez m'envoyer avec la même tranquillité.

262• Marinville à son père, [Cassel ?], 12 juillet 1811¹³⁰

12 juillet 1811

M. l'intendant particulier,

S. M., satisfaite de l'envoi des mérinos qui lui ont été envoyés de l'établissement de Rambouillet, m'ordonne de faire à M Bourgeois la demande de 100 nouvelles brebis qui seront mises sous la conduite d'un pâtre, que l'on engagera pour Cassel, aux gages de fr 1 000 par an. S. M. désire que ces brebis soient rendues à Cassel vers la fin d'août ou les premiers jours de septembre.

Je vous enverrai les fonds nécessaires au paiement de ces nouveaux moutons, de manière à ce que tout soit acquité [sic] d'ici à la fin de l'année.

Dans le cas où cette seconde acquisition souffrirait quelques diffi-

¹²⁸ Comprendre rut.

¹²⁹ Leloup, économiste de Schönfeld.

¹³⁰ *Correspondance*, p. 109.

[en marge :] Paris.

cultés, S. M. vous autorise à parler en son nom pour les lever, et à vous entendre avec qui de droit à cet égard.

Je vous adresserai de nouveaux fonds à la fin du mois pour acquitter d'autant le premier troupeau.

Je vous prie, M. l'intendant particulier, de faire remettre sans délai la lettre ci-jointe à M. Le Bourgeois en l'invitant à nous écrire sur le champ, ce sur quoi l'on peut compter pour cette nouvelle demande. J'attends votre réponse à cette lettre avec impatience.

P.S. – Il sera bon de me faire connaître par votre réponse le prix que l'on fixera pour les 100 brebis.

263• Marinville à son père, [Cassel ?], 15 juillet 1811¹³¹

15 *ditto*

M. l'intendant particulier,

J'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois. Depuis le moment où vous me l'avez écrite [sic], vous avez dû recevoir un quatrième à compte [sic] de fr 3 327,61 sur le paiement des mérinos de S. M., ainsi nous sommes plus qu'en mesure à cet égard.

Maintenant, je joins à cette lettre 2 comptes séparés pour l'acquisition générale ; l'un des 6 béliers et des 50 brebis achetés pour le compte de S. M., auquel j'ai ajouté les 1 000 fr avancés par M Bourgeois au berger qui a conduit ce troupeau à Cassel ; l'autre des 6 béliers, pour lesquels je vous adresserai des fonds particuliers.

Par le 1^{er} compte courant, vous verrez qu'il ne reste plus dû par S. M., pour solder l'achat de ses moutons, que 5 931,98^[fr].

Par le 2^{ème}, je suis redevable de 1 980 fr. Je pense que ces 2 sommes seront acquittées d'ici à la fin d'août au plus tard.

Je vous prie, M, d'adresser à M Bourgeois copie de chacun de ces comptes en le priant de vous en renvoyer d'autres quittances lorsque les derniers paiements lui en auront été faits.

D'après l'envoi que vous avez fait par le roulage des deux tableaux de LL. MM. peints par Gérard, je vois qu'ils n'arriveront à Cassel que vers la fin d'août. S. M. m'ayant demandé ce matin l'époque de leur arrivée, je vous prie de me mettre à même de lui répondre d'une manière positive.

S. M. m'a aussi chargé de vous dire qu'Elle désire que vous surveilliez exactement les progrès du tableau de son entrée à Breslau qu'Elle

¹³¹ *Correspondance*, p. 109–111.

[en marge :] Paris.

a commandé à M Vernet¹³² et dont M Gérard doit retoucher les têtes principales. Cet artiste sera en mesure quant à la tête de S. M., vous le mettez à même d'avoir celle du général Lefebvre¹³³. Celles des généraux Hédouville et Vandamme doivent se trouver dans leurs familles ou dans l'atelier [sic] de l'un ou l'autre des artistes de Paris. Vous ferez dans les démarches nécessaires pour les obtenir et aurez la complaisance de m'instruire de tems en tems de l'avancement de ce tableau.

Les 3 portraits de S. M. qui ont été commandés à M Aubry par S. E. le Comte Furstenstein n'ont rien de commun avec mes attributions et ils seront payés à cet artiste sur les fonds des relations extérieures. Il continuera de s'adresser à moi pour tous ses travaux commandés ou à venir, comme aussi pour ce qui pourra lui être dû.

S. M. ne m'a rien fait connaître d'assez positif relativement aux travaux de MM Bosio et Cachard pour que je puisse en parler aujourd'hui. La lettre que vous m'avez écrite [sic] à leurs sujets est sous les yeux de S. M.. Je vous ferai connaître la détermination qu'Elle aura prise aussitôt qu'elle me sera parvenue.

264• **Marinville au trésorier général, [Cassel ?], 17 juillet 1811**¹³⁴

17 juillet 1811

M. le trésorier général de la Couronne,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre que je viens de recevoir de M le receveur du domaine extraordinaire de S. M. l'Empereur, tendante à obtenir le paiement d'une lettre de change de fr 100 000, acceptée par moi pour compte de S. M. et échue le 31 mai dernier.

J'ai répondu à M. le receveur du domaine extraordinaire que S. M. vous avait confié le soin et la direction de ce paiement et que je ne pouvais que vous renvoyer la présente réclamation.

Je crois, M. le trésorier général, qu'il sera nécessaire de répondre le plutôt possible à cette lettre qui paraît pressante.

Vous savez au reste mieux que moi ce qui convient de faire à cet égard.

¹³² [note en marge, au crayon de papier :] Horace Vernet.

¹³³ au lieu de *Hédouville* et, biffé.

Lefebvre [Desnouette] [note en marge, au crayon de papier :] Lefebvre Desnouette.

¹³⁴ *Correspondance*, p. 111.

[en marge :] Cassel.

**265• Marinville au receveur du domaine extraordinaire, [Cassel ?],
17 juillet 1811¹³⁵**

dudit

M. le receveur du domaine extraordinaire,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 13 de ce mois, tendant à obtenir le paiement d'une traite de fr 100 000, payable fin mai dernier et par moi souscrite par ordre et pour S. M. le Roi de Westphalie, au profit du domaine extraordinaire de S. M. L'Empereur et Roi.

S. M. ayant chargé M. le trésorier général de la couronne à Cassel de la suite de cette affaire et des moyens à prendre pour le paiement dont il s'agit, je me suis empressé de lui renvoyer votre lettre en l'invitant à vous répondre le plutôt possible.

266• Marinville au trésorier général, [Cassel ?], 17 juillet 1811¹³⁶

dudit

M le trésorier général de la Couronne,

M. le Secrétaire du cabinet m'ayant prévenu¹³⁷ hier par ordre de S. M. que vous aviez rendu les 6 billets ensemble de fr 115 000 souscrits par S. E. le Cardinal Fesch à l'ordre de S. M., et m'ayant envoyé un titre suffisant pour me servir de pièce à l'appui de la dite dépense, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le titre que vous m'aviez remis lors de l'envoi que je vous avais fait desdits billets.

¹³⁵ *Correspondance*, p. 111.

[*en marge* :] Magdebourg.

¹³⁶ *Correspondance*, p. 111–112.

[*en marge* :] Cassel.

¹³⁷ au lieu de *présenté*, avec les lettres *enté* biffées.

267• Marinville à [Moulard], intendant des bâtiments et domaines, [Cassel ?], 17 juillet 1811¹³⁸

17 juillet 1811

M l'intendant des bâtimens et domaines,

J'ai l'honneur de vous adresser les clefs de la maison que S. M. avait daigné me louer l'année dernière¹³⁹ et qu'Elle vient de donner à bail à M le Comte d'Oberg¹⁴⁰.

Je joins à cet envoi,

1°, l'inventaire de la maison tel que les choses existent, avec les améliorations payées par S. M. ;

2°, l'état des objets que j'ai fait faire et qui sont restés en place, et dont je réclame le remboursement montant à fr 1 112 ;

3°, celui de meubles ou effets qui m'avaient été prêtés du garde-meuble et qui appartiennent à S. M., et que je laisse dans la dite maison ;

4°, la note de divers meubles et effets à moi appartenant, que j'avais acheté en partie pour l'embellissement de cette maison, et que S. M. pourrait se décider à acquérir.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien prendre les ordres de S. M. sur ces divers objets et d'avoir la complaisance de me les faire connaître.

268• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 5 août 1811¹⁴¹

5 août

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de juillet, montant, suivant le bordereau général et pièces à l'appui, à fr 6 322,96.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse

Bordereau général

Chapitre	1	Toilette du roi	2 822,96
	2	Traitement des artistes	700
	3	Appointements des employés au service de l'intérieur	1 600
	4	Cadres et dorures	1 200
	5	Encouragement fabrique de soeries	
			fr 6 322,96

¹³⁸ *Correspondance*, p. 112.

[*en marge* :] Cassel.

¹³⁹ Il s'agirait d'une habitation près de la Wilhelmshöher Thor, à Cassel.

¹⁴⁰ Hilmar Ludwig Wilhelm Graf von Oberg (1776–1861), chambellan de Jérôme.

¹⁴¹ *Correspondance*, p. 112.

[*en marge* :] Cassel.

**269• Marinville au maître des requêtes [du Conseil d'État ?¹⁴²],
[Cassel ?], 8 août 1811¹⁴³**

8 août 1811

M. le maître des requêtes,

J'ai l'honneur de vous adresser 7 requêtes présentées à S.M. pendant son voyage et dont elle m'a chargé à Clausthal, pour vous être remises à Cassel.

270• Marinville à son père, [Cassel ?], 19 août 1811¹⁴⁴

10 *ditto*

M. l'intendant particulier,

J'ai l'honneur de vous adresser, comme cinquième à compte [sic] sur le paiement des mérinos à faire à M Bourgeois, économiste de Rambouillet, une lettre de change sur Paris, en fr 1 954,26 à 40 jours de datte [sic], valeur représentative de fr 2 079, argent de Hesse.

Je vous prie de m'envoyer un reçu motivé de ce paiement.

Il restait à payer à M Bourgeois, suivant le compte courant que je vous ai émis à Paris,

pour solde	5 931,98
Je vous envoie aujourd'hui	<u>1 954,26</u>
Reste à payer fr	<u>3 977,72</u>

271• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 13 août 1811¹⁴⁵

13 *ditto*

M le préfet,

Le S.^r Leloup, économiste de Schönfeld, m'adresse journellement des plaintes sur les délits que commettent sous ses yeux les habitants de

¹⁴² En ce cas, il s'agirait plus précisément du maître-général des requêtes, Paul Burchard, comte de Merveldt (1770–1848).

¹⁴³ *Correspondance*, p. 113.
[en marge :] Cassel.

¹⁴⁴ *Correspondance*, p. 113.
[en marge :] Paris.

¹⁴⁵ *Correspondance*, p.113.
[en marge :] Cassel.

Wilheiden¹⁴⁶. Il m'ajoute que, loin de réprimer ces abus, M le maire de cette commune semble, au contraire, vouloir en tolérer la continuation par une conduite forte équivoque à son égard.

J'ai longtemps balancé, M. le préfet, à vous entretenir de cet objet, pensant qu'il pouvait y avoir quelque mal entendu sur le genre de plainte, mais aujourd'hui que je me suis convaincu par moi-même que le S.^r Leloup est fondé en droit, je ne puis rester plus longtemps sans me plaindre moi-même et très gravement, du peu de respect porté dans cette commune aux propriétés de S. M., et à la violation manifeste de tous réglemens ruraux.

J'ai l'honneur de vous prier, M le préfet, de vouloir bien recevoir la déclaration du S.^r Leloup et se rappeler à M le maire de Welheiden¹⁴⁷ les devoirs et les loix qu'il parait éluder quelquefois.

272• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel], 19 août 1811¹⁴⁸

19 août 1811

M. le préfet du département de la Fulde,

S. M. m'a demandé si j'avais terminé l'achat des terres qu'Elle a ordonné pour Schönfeld. J'ai dû lui répondre négativement, au moyen de ce que le notaire n'est pas encore venu chez moi.

J'ai l'honneur de vous faire remettre cette lettre par M Leloup, économe de Schönfeld, auquel j'ai donné mes instructions pour l'échange à faire de suite des terres du S. Maurelius contre d'autres attenantes à Schönfeld, suivant le projet d'échange que vous avez bien voulu préparer. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien lui adjoindre sur le champ un expert que vous chargerez de cette opération concurrement [sic] avec lui. De cette manière, les 2 contrats seront faits en même tems et je pense qu'il me sera possible de les signer tous les deux dans le courant de cette semaine.

Les plans d'acquisition de ces terres devront être joints à l'acte qui devra porter que toutes sont exemptes de tout hypothèque [sic].

¹⁴⁶ Weilheiden.

¹⁴⁷ Id.

¹⁴⁸ *Correspondance*, p. 114.

[en marge :] Cassel.

273• Marinville à son père, [Cassel ?], 23 août 1811¹⁴⁹

23 ditto

M l'intendant particulier,

S. M. m'ordonne de vous écrire qu'Elle désire que vous lui envoyez sur le champ, et par la plus prochaine occasion, 2 garnitures de lampes ou éclairage quelconque pour 2 billards, conforme en tout à celle qui existe chez S. A. I. Madame Mère, à Paris.

Dans le cas où l'une de ces garnitures serait prête avant l'autre, vous pourriez la faire partir d'abord.

S. M. m'a fait connaître qu'Elle avait fait mettre des fonds à votre disposition pour acquitter le mandat du S.^r Picot de 90 000 fr.

Les moutons mérinos dernièrement achetés seront également payés par vous sur des fonds qui vous seront faits. Je vous adresserai des instructions à cet égard ; jusque là veuillez ne rien faire connaître à M. Bourgeois.

274• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 27 août 1811¹⁵⁰

27 août

M. le préfet,

S. M. m'ordonne de m'entendre avec vous pour qu'indépendamment des terres que vous venez d'échanger ces jours deniers, vous vous occupiez encore d'acquérir toutes les terres adjacentes, depuis celles qui sont à S. M. jusqu'au clos de chasse, en bordant la route des Peupliers, et aussi toutes celles qui avoisinent la propriété de Schönfeld et que les propriétaires seraient disposés à céder à prix d'argent, tels que les 2 prairies qui sont situées sur la partie basse du parc, du côté de la route de Francfort, etc.

Je sens, M. le préfet, que cette acquisition sera longue et difficile à traiter, mais S. M. m'a pressé si positivement d'accélérer ses volontés à cet égard que je ne puis que vous engager à m'aider de tout votre pouvoir en cette circonstance. Nous pouvons, je crois, acquérir d'abord sur le champ, et à modique prix, toutes les terres en friches qui sont situées entre le parc et Schönfeld et le clos de chasse. Nous pouvons également acquérir les 3 prairies situées du côté de la route de Francfort et chercher pour le reste à acquérir ou se désaisir à prix d'argent en faveur de S. M.

¹⁴⁹ *Correspondance*, p. 114.

[*en marge* :] Paris.

¹⁵⁰ *Correspondance*, p. 115.

[*en marge* :] Cassel.

Je désire, M. le préfet, que vous me mettiez à même de donner à S. M. une première réponse satisfaisante, et vous prie de me faire savoir s'il ne conviendrait pas que nous nous rendissions ensemble sur les lieux pour prendre tous les renseignemens convenables sur une affaire de cette importance.

275• Marinville à Ruhl, [Cassel ?], 28 août 1811¹⁵¹

28 *ditto*

Ruhl, sculpteur

Monsieur,

J'ai mis de nouveau sous les yeux de S. M. la restauration que vous avez faite d'une somme de fr 6 000 que vous prétendiez vous être dû pour les travaux qu'Elle vous a ordonnés pendant l'an 1810, et sur laquelle il ne vous a été accordé que fr 1 000 comme gratification.

S. M. m'ordonne de vous notifier très expressément qu'Elle a toujours entendu vous accorder un traitement annuel et non pas une pension, comme vous avez paru le croire qu'à cet effet, Elle vous a chargé pendant le cours de l'année des différens travaux qui lui ont paru convenable et qu'Elle n'est obligée à aucun paiement autre que ce traitement pour le fait desdits travaux que si Elle vous a accordé fr 1 000 en outre de votre traitement de l'année dernière, ç'a été pour vous donner un témoignage de sa satisfaction et comme gratification, mais que d'après votre engagement annuel, vous n'aviez aucun droit à réclamer le prix de vos travaux.

S. M. m'a ajouté, M., que si vous pensiez qu'il vous fut plus avantageux de renoncer à votre traitement annuel et de travailler désormais par entreprise, Elle n'y voyait aucunes difficultés, et que je pouvais faire avec vous ce nouvel arrangement à compter du premier septembre. Vous voudrez donc bien, M., me faire connaître sur le champ votre détermination à cet égard.

Sur ce que j'ai représenté à S. M. que votre art entraînait à des dépenses premières et à des frais d'atelier [sic], Elle m'a autorisé à prendre au garde-meuble l'emplacement nécessaire pour vous y installer, en supposant toutefois que vous continuiez à rester attaché à son service avec votre traitement annuel, car dans le cas contraire tous frais quelconque seront à votre charge.

¹⁵¹ *Correspondance*, p. 115–116.

[*en marge* :] Cassel.

**276• Marinville au Grand chambellan,
[Cassel ?] 1^{er} septembre 1811¹⁵²**

du 1^{er} septembre 1811

M le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d'août, montant, suivant le bordereau général et pièces à l'appui à fr. 4 350,98

		Bordereau général	
Chapitre	1.	Toilette du roi	1 732,98
	2.	Traitement des artistes	700
	3.	Appointements des employés au service de l'intérieur	1 600
	4.	cadres et dorures	318
	5.	Encouragemens fabrique de soieries	”
			4 350,98

277• Marinville à son père, [Cassel ?], 9 septembre 1811¹⁵³

9 septembre 1811

M. l'intendant particulier,

J'ai reçu votre lettre du premier courant. Quelques jours avant sa réception, S. M. m'avait prévenu que la lettre que je vous avais écrite devenait nulle, au moyen de celle précédente que vous aviez reçu de M le Baron de Conninx.

Veillez donc, M., décommander la deuxième garniture du lustre et regarder ma lettre à cet égard comme non avenue.

**278• Marinville au ministre de l'Intérieur,
[Cassel ?], 11 septembre 1811¹⁵⁴**

11 *ditto*

Le ministre de l'Intérieur

¹⁵² *Correspondance*, p. 116–117.

[*en marge* :] Cassel.

¹⁵³ *Correspondance*, p. 117.

[*en marge* :] Paris.

¹⁵⁴ *Correspondance*, p. 117. Original, Berlin, Gsta PK, V. HA Königreich Westphalen Nr. 1848.

[*en marge* :] Cassel.

J'ai reçu la lettre que V. E. a bien voulu m'écrire en date du 9 courant tendant à obtenir les divers bustes de marbre et la statue de S. M. l'Empereur que S. M. vous a accordée, à la charge d'en acquitter le montant sur les fonds de votre ministère.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., 1^o, la note du coût de ces objets [qui] s'élèvent à fr 30 000, 2^o, le bon de sortie du garde-meuble de ces marbres.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien me faire connaître quand et comment le remboursement de cette somme pourra m'être fait.

ditto

Note

des objets en marbre mis à la disposition de S. E. le ministre de l'Intérieur, par ordre de S. M.

1^o, une statue en pied de S. M. l'Empereur Napoléon provenant de l'établissement de Carrare, y compris le transport à Cassel et autres frais à
12 000

2^o, 12 bustes de S. M. le Roi provenant dudit établissement
à 1 500 f. chaque,
y compris les mêmes frais que dessus
fr 18 000
fr 30 000

Par ordre du roi
Signé Baron de Marinville

**279• Marinville au Grand maréchal,
[Cassel ?], 11 septembre 1811¹⁵⁵**

11 septembre 1811.
S. E. le Grand Maréchal

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., conformément à la demande qu'elle m'en a faite, la note des différents vins nécessaires à la cave de Schönfeld.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien donner des ordres pour que ces vins soient envoyés à Schönfeld le plutôt possible, et me faire remettre l'état des prix de ces vins. Je ferai dès lors un rapport à S. M. pour en obtenir le remboursement pour compte du service de V. E.

Note des vins dont le Baron de Marinville fait la demande à
S. E. le Grand maréchal pour la maison de Schönfeld.

¹⁵⁵ *Correspondance*, p. 118.
[en marge :] Cassel.

Envoyé	20 bouteilles	20 bouteilles ou 40 demies bouteilles de vin du clos
Rougeot [sic] ¹⁵⁶	pour l'usage particulier	du roi
<i>ditto</i>	20 <i>ditto</i> de balsac [sic]	20 <i>ditto</i> de vin de Soterne [sic] ¹⁵⁷ blanc pour l'usage
	particulier de la reine	
<i>ditto</i>	18 bouteilles	/ 6 <i>ditto</i> ou 12 demies bouteilles de vieux vin de Madère
	pour l'usage particulier de LL. MM.	
		/12 <i>ditto</i> ou 24 <i>id</i> de vin de Madère pour les officiers de
	la maison	
<i>ditto</i>	20 bouteilles, mousseux	/40 <i>ditto</i> de vin de Champagne de M. Moitte ¹⁵⁸
<i>ditto</i>	20 <i>ditto</i> , non mousseux	/
<i>ditto</i>	100 bouteilles	100 <i>ditto</i> de vin du Rhin
<i>ditto</i>	100 <i>ditto</i>	100 <i>ditto</i> de vin de S. ^t Georges
<i>ditto</i>	12 <i>ditto</i>	12 <i>ditto</i> de vin de Malaga ou 24 demies bouteilles pour
	l'usage du roi	
<i>ditto</i>	50 bouteilles	50 <i>ditto</i> de vin de Bordeaux, 1 ^{ère} qualité
<i>ditto</i>	6 <i>ditto</i>	6 <i>ditto</i> de liqueur des Isles pour LL. MM
<i>ditto</i>	6 <i>ditto</i>	6 <i>ditto</i> de rhum de la Jamaïque
<i>ditto</i>	12 <i>ditto</i>	12 <i>ditto</i> de liqueurs de diverses espèces
<i>ditto</i>	20 <i>ditto</i>	20 <i>ditto</i> d'eau de Seltz
<i>ditto</i>	20 <i>ditto</i>	20 cruches de bière

**280• Marinville au préfet de la Fulde,
[Cassel ?], 14 septembre 1811¹⁵⁹**

14 *ditto*

M. le préfet,

J'ai reçu vos 2 lettres des 7 et 13 courants relatives à l'agrandissement de la terre de Schönfeld et l'exposé détaillé de vos opérations à ce jour. Les disposition ultérieures que vous m'annoncez devoir êtres faites d'ici à peu de jours, m'ont empêché de proposer¹⁶⁰ une détermination à S. M., et je désire que tout ce qu'il sera possible d'acquérir à cet égard soit compris sur le même travail, afin que S. M. n'ai qu'une seule signature à donner pour cet objet.

J'attendrai donc M. le préfet, votre travail général, tant sur ce qui est déjà acquis, que sur les prairies et terres en friche qu'il est question d'acquérir afin de présenter mon rapport à S. M.

J'aurai l'honneur de vous faire connaître dès lors les intentions définitives de S. M.

¹⁵⁶ Clos Vougeot, en Bourgogne.

¹⁵⁷ Sauterne

¹⁵⁸ Moëtte.

¹⁵⁹ *Correspondance*, p. 118–119.

[*en marge* :] Cassel.

¹⁶⁰ Suit à S. M., biffé.

**281• Marinville au préfet de la Fulde,
[Cassel ?], 17 septembre 1811¹⁶¹**

17 septembre 1811.

M. le préfet,

Les différens échanges de terre, augmentations, transactions verbales ou privées et actes d'accommodements [sic] qui ont été faits depuis l'acquisition faite au nom de S. M. de la maison de Schönfeld n'étant consacrés jusqu'à présent par aucuns contrats authentiques notariés, et la multiplicité de ces mutations devenant extrêmement compliquée et inextricable à l'avenir si l'on ne s'empressait d'y remédier, j'ai résolu de ne contracter aucun nouvel engagement avant que les premières opérations n'aient été provisoirement consacrées par des actes en bonnes formes signés par les parties contractantes, et pour parvenir à ce but important pour les intérêts de tous et la sûreté de leurs propriétés, je crois qu'il est nécessaire de convoquer les divers propriétaires de terrains cédés, ou leurs ayant droit, à se réunir à un jour convenu pour, de concert avec <vous ?>, procéder en présence des notaires à la mise en règle de tous les titres relatifs à la propriété de Schönfeld.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier, M. le préfet, de vouloir bien inviter,

1° MM. les maires des 3 communes intéressées à cette opération à se trouver chez vous demain à midi, avec tous les titres qu'ils peuvent avoir relatifs aux échanges ou prises de possession faites au nom de S. M. jusqu'à ce jour,

2° MM. les notaires Diede et Wachs qui ont tous deux rédigés une partie des actes que j'ai en mains,

3° le S.^r Klenze, inspecteur des ponts et chaussées, qui a été chargé dans le tems en sa qualité d'architecte de S. M. de procéder aux divers échanges ou cession en nature et en argent qui se sont faits.

Je me rendrais de mon côté chez vous, M. le préfet, avec l'économe de la ferme de Schönfeld, et j'ai tout lieu d'espérer que nous ne nous séparerons pas sans être convenus de tous les points qui sont en litiges, et qui me mettent si peu en règle vis-à-vis de S. M.

vous adjoindrez, M., à cette réunion, les autres personnes que vous y jugerez nécessaires et que j'aurais pû omettre de vous désigner.

Je vous demande pardon, M., de toutes les peines que vous allez prendre en cette circonstance, mais elles sont nécessaires à la sûreté [sic] des intérêts de S. M. que nous devons soigner l'un et l'autre, et à celle aussi de vos commettans dont vous vous occupez avec tant de zèle.

¹⁶¹ *Correspondance*, p. 119–120.
[en marge :] Cassel.

282• Marinville à Ruhl, [Cassel ?], 29 septembre 1811¹⁶²

29 septembre 1811
M R hul

Monsieur,

J'ai présenté à S. M., avec votre lettre détaillée du 14 courant, un rapport tendant à prier S. M. de me faire connaître ses dernières volontés à cet égard.

S. M. m'ordonne de vous faire savoir, qu'ayant remarqué par les diverses observations que vous avez faites, que votre art entraînait à trop de frais divers pour que vous puissiez, sans nuire à vos propres intérêts, l'exercer avec un traitement fixe annuel, Elle a décidé qu'à compter du premier janvier prochain, vous ne seriez plus porté sur l'état des artistes jouissant d'un traitement, et que, dès lors, tout ce qu'Elle vous fera exécuter, comme tout ce qui pourra vous être commandé par les divers services de sa Maison, sera payé d'après les mémoires que vous présenterez.

S. M. a persisté dans sa résolution négative quant à la somme que vous avez réclamée <en outre ?> de la gratification [sic] qu'Elle vous a fait payer dernièrement.

Je suis fâché en mon particulier, M., de n'avoir plus à vous compter parmi les artistes attachés à mes attributions, mais je vous en félicite cependant, puisque ce changement doit être utile à vos intérêts à venir, comme à votre bien-être.

283• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1811¹⁶³

1 octobre 1811

M le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa,
1° les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de septembre, s'élevant, d'après le bordereau général et les comptes à l'appui

fr 7 161,12

2° le compte général par moi rendu de l'emploi des fonds de mon budget, pendant le troisième trimestre 1811, duquel il résulte une bonification en faveur du budget de

fr 6 899,93

¹⁶² *Correspondance*, p. 120.

[*en marge* :] Cassel.

¹⁶³ *Correspondance*, p. 121–122.

[*en marge* :] Cassel.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse

Compte rendu de l'emploi des fonds accordés au maître
de la garde-robe de S. M. pour le 3.^e trimestre de 1811

Le budget de la garde-robe approuvé par S. M., s'élève, par an, à
fr 73 600

Il se divise en 5 chapitres principaux de dépense,

		<u>savoir,</u>		
			<u>par an</u>	<u>par mois</u>
Chapitre 1 ^{er}	Toilette du roi		36 000	3 000
2	Traitement de M. ^s les artistes.		8 400	700
3	Appointements des employés au service de l'intérieur		19 200	1 600
4	Cadres et dorures		6 000	500
5	Encouragement pour fabrique de soieries		<u>4 000</u>	<u>333,33</u> ^{1/3}
			73 600	
	dont le douzième à tirer par mois est de			6 133,33 ^{1/3}
	et pour 3 mois de		18 400	
La différence au profit du budget était, au 1 ^{er} juillet, époque de la reddition de compte du 2 ^{ème} trimestre, de				<u>6 334,99</u>
à tirer pour le 3 ^{ème} trimestre			<u>24 734,99</u>	
Il a été dépensé suivant pièces et états à l'appui ¹⁶⁴				
	/chapitre 1	2 822,96 /		
	/ 2	700 /		
juillet	/ 3	1 600 /	6 322,96	
	/ 4	1 200 /		
	5	<u> /</u>		
	/chapitre 1	1 732,98 /		
	/ 2	700 /		
août	/ 3	1 600 _/	4 350,98	
	/ 4	318 _/		
	/ 5	<u> /</u>		
	/ chapitre 1	1 995,61 /		
	/ 2	866,66*/		
septembre	/ 3	1 600. _/	7 161,12	
	/ 4	198,85 /		
	/ 5	<u>2 500</u>		
			<u>17 835,06</u>	

[*] la somme de 166.66 dont ce chapitre est augmenté sera trouvée sur le <boni ?> général du budget, conformément à la décision de S. M. de septembre 1811.

¹⁶⁴ Pièces non localisées.

Résumé

Le total à tirer pour le 3. ^e trimestre est de	24 734,99
celui des sommes tirées s'élève à	<u>17 835,06</u>
partant, la différence au profit du budget est de	<u>6 899,93</u>

Répartition par chapitre
du boni de fr 6 899,93

Chap. 1 ^{er} Toilette du roi	3 935,44
4 Cadre et dorures	2 731,15
5 Fabrique de soieries	<u>500</u>
	7 066,59
À déduire l'augmentation portée au chapitre 2	<u>166,66</u>
Somme égale à la différence au profit du budget	<u>6 899,93</u>

Arrêté le présent compte pour les dépenses de la garde-robe pendant le 3.^{ème} trimestre 1811 et la somme de 17 835,06, d'où il résulte une bonification de 6 899,93 imputable sur les mois suivants.

284• Marinville à Jordis Brentano, [Cassel ?], 4 octobre 1811¹⁶⁵

4 octobre 1811.

M. Jordis,

J'ai reçu votre lettre¹⁶⁶ du 25 septembre et la note qui y était jointe. Je vous renvoie cette dernière comme portant sur un objet totalement étranger au service dont S. M. m'a chargé.

J'ai pris les derniers ordres de S. M. sur le règlement de la rente de Schönfeld. Elle m'a chargé de faire relever sur le champ cette redevance, soit pour les fonds que vous ne remettrez à cet effet, soit par l'arrangement que vous ferez par vous-même avec le propriétaire de cette dotation.

Je vous prie, M., de me mettre à même de faire connaître à S. M. que ses volontés seront promptement [sic] exécutées, et de m'apprendre quand et par quel moyen cette libération s'effectuera.

¹⁶⁵ *Correspondance*, p. 123.

[en marge :] Cassel.

¹⁶⁶ Pièce non localisée.

285• Marinville à Biennais, [Cassel ?], 4 octobre 1811¹⁶⁷

dudit
M. Biennais

M.,

J'ai mis sous les yeux de S. M. votre lettre du 19 du mois dernier et j'y répons article par article, pour vous mettre à même de faire à qui de droit les réclamations des sommes qui vous sont dues par les divers services de la Maison.

1°, je vous renvoie le relevé des sommes dues pour le service de S. M la Reine, cet objet ne pouvant me regarder ainsi que vous le savez très bien.
2°, sur le relevé général de vos fournitures, montant à fr 97 752, il faut faire le tri suivant :

1°	82 614,20	regardant la Grande chancellerie,
2	1 261,79	pour barettes / sont du service du Grand maréchal,
3	400	pour un porc-épic /
4	199	pour <masques ?>, regardent le Baron de Boucheporn,
5	5 300	pour cuirasse, seront payés par la caisse particulière de S. M. avec le mémoire de Boutrais ; vous serez instruit incessamment [sic] de l'ordonnance de ce mémoire,
6_	1 500	pour écran /
7_	5 977	dépenses diverses /
8 _	<u>500</u>	pour fers à papillote / Tous ces objets fournis à Paris, et dont j'ignore la commande, seront payés probablement par l'intendant général auquel il faudra remettre un seul mémoire montant alors à 7,977.

97 752

Je parlerai aux divers chefs de service en votre faveur, mais c'est tout ce que je puis faire, car il ne m'appartient pas de m'occuper du service de ces MM, et je m'exposerais même au blâme de S. M. Écrivez leurs de votre côté et pressez la rentrée de vos fonds sur leurs budgets respectifs. La seule somme de 7 977 [fr] paraîtrait due par la garde-robe, mais comme elle provient d'objets achetés à Paris en mon absence et desquels je n'ai aucune connaissance, il sera mieux que vous en remettiez la facture à M. l'intendant particulier, qui prendra les ordres de S. M. à cet égard, ou plutôt qui me l'adressera comme relative à mon service et je ferai un rapport en votre faveur à S. M.

J'ai recherché sur mes écritures la facture de 1 995 fr dont vous ne vous rappeliez [sic] pas le sort : il résulte de ces recherches que cette

¹⁶⁷ *Correspondance*, p. 122–123.
[en marge :] Paris.

somme réduite à 1 900 fr vous a été soldée par moi à Paris le 11 juillet 1810, en un mandant sur le trésor de la couronne payable le 31 octobre suivant. J'ai donc déchiré votre facture comme objet entièrement terminé.

Je crois avoir répondu à vos demandes ; je serai satisfait de vous avoir retiré d'embarras à cet égard.

286• Marinville à son père, [Cassel ?], 4 octobre 1811¹⁶⁸

4 octobre 1811

M l'intendant particulier,

J'ai l'honneur de vous adresser, 1^o une procuration de S. E. le comte de Furstenstein au nom de M. Guérin, agent d'affaires, 2^o une reconnaissance de M Guérin de 150 actions de banque dont le comte est propriétaire, et dont l'inscription est restée entre les mains de M Guérin.

Vous voudrez bien remettre à M. Guérin la procuration afin de le mettre à même de vendre les susdites actions au profit du comte et réclamer sur ce prix de vente une somme de de 200,000 f. qui, par arrangement, doit vous êtres versée pour le compte de S. M.

Vous garderez jusqu'à ce versement la reconnaissance de M. Guérin pour la lui remettre lorsqu'il vous le fera.

Cette somme de 200 000 fr vous servira à acquitter un mandat de pareille somme que j'ai souscrit aux S^{rs} Bapst-Ménière & C^{ie}, joailliers, quay des Orfèvres à Paris, et dont l'échéance est le 30 octobre, vous me renverez [sic] ce mandat aussitôt qu'il sera acquitté.

287• Marinville au Trésorier général, [Cassel ?], 4 octobre 1811¹⁶⁹

dudit

M. le trésorier général,

La lettre que j'ai eû l'honneur de vous remettre dernièrement, par laquelle le S. Bourgeois, économe de Rambouillet, m'annonce le départ pour Cassel du troupeau de mérinos dont vous avez opéré le paiement, me devenant utile pour le matériel de ma comptabilité, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'en faire le renvoi.

¹⁶⁸ *Correspondance*, p. 124.

[*en marge* :] Paris.

¹⁶⁹ *Correspondance*, p. 124.

[*en marge* :] Cassel.

**288• Marinville à Boquet, valet de chambre, joaillier, [Cassel ?],
6 octobre 1811¹⁷⁰**

6 *ditto*

M. Boquet, valet de chambre-joaillier

M.,

Je vous prévien que, sur le rapport que j'ai l'honneur de faire à S. M. en votre faveur et sur les bons renseignements que je lui ai donné de vous, S. M. a daigné m'autoriser à vous nommer, à compter du premier de ce mois, l'un de ses valets de chambre ordinaire, sous le titre de valet de chambre-joaillier.

Vous jouerez à compter du jour de votre nomination, des appointemens de 3 000 fr par an, et vous serez logé et nourri au château ainsi que le sont les autres valets de chambre de S. M.

J'espère, Monsieur, que vous répondrez à cette bienveillante protection de S. M. par votre zèle constant pour son service et votre entier dévouement à sa personne et que je n'aurai qu'à me louer de ce que j'ai fait particulièrement pour vous en cette occasion.

289• Marinville au Grand maréchal, [Cassel ?], 6 octobre 1811¹⁷¹

6 octobre 1811

S. E. le Comte de Wellingerode, Grand Maréchal du Palais

J'ai l'honneur de faire connaître à V. E. que je viens de recevoir une décision de S. M. qui m'autorise à augmenter, à compter du premier de ce mois, son service intérieur d'un valet de chambre joaillier.

S. M. ayant ordonné que le traitement de ce nouvel employé fut combiné avec le logement et la nourriture qu'il recevra au château, comme les autres valets de chambre, j'ai cru devoir, pour l'ordre et l'exactitude du service, prévenir V. E. de cette disposition de S. M. afin qu'elle soit à même de prendre les ordres directs de S. M. à ce sujet.

¹⁷⁰ *Correspondance*, p. 124–125.

[*en marge* :] Cassel.

¹⁷¹ *Correspondance*, p. 125.

[*en marge* :] Cassel.

290• Marinville à son père, [Cassel ?], 6 octobre 1811¹⁷²

ditto

M l'intendant particulier,

Les divers rapports qui m'ont été faits sur la médiocre qualité du dernier troupeau de 103 bêtes envoyé à Cassel par M. Bourgeois sous la conduite du Berger Denis Birot et la mort de 2 brebis sur l'espace de 3 jours ayant éveillé mes soupçons et attiré toute mon attention, j'ai ordonné au S^r Leloup, économe de l'établissement de Schönfeld, dont j'ai la direction, de dresser un procès-verbal de ce troupeau, en l'estimant à sa juste valeur et de se faire assister dans cette opération délicate par les deux bergers venus de l'établissement de Rambouillet.

Le procès-verbal que je joins ici vous convaincra que le S. Bourgeois s'est laissé trompé de la manière la plus grossière sur le choix des bêtes composant ce troupeau ou que lui-même a surpris ma confiance indignement, puisque l'estimation du premier troupeau ne s'élève qu'à 16 000 fr au lieu de 20 230 fr et celle du second qu'à fr 8 000 au lieu de 21 000 fr au moins qu'ils ont été vendus.

Dans cette circonstance, et vu la lezion [sic] positive sur cette opération, malgré l'envoi des 6 lettres de change que vous a déjà fait passer M. le trésorier général pour l'acquittement de ce troupeau, je n'ai pas hésité à donner l'ordre à l'économe de Schönfeld de renvoyer sans délai ce troupeau en son entier à M. Bourgeois par le même berger qui l'a conduit à Cassel, et que lui-même a signé le procès-verbal pour ne pas trahir sa conscience. Je pense donc que ce troupeau arrivera à Rambouillet vers le 21 de novembre.

En conséquence, je m'empresse de vous inviter, Monsieur, 1^o, à arrêter sans délai la remise que vous auriez encore à faire à M Bourgeois d'une partie des traites qui vous ont été envoyées ; 2^o, dans le cas ou vous auriez déjà fait la remise de ces traites, d'y mettre de suite opposition, entre les mains du banquier chargé de les acquitter à leurs échéances et dont vous devez avoir la note chez vous ; 3^o, de donner avis à M Bourgeois du départ de son troupeau de Cassel, des poursuites qui pourraient être dirigées contre lui, s'il ne consentait pas à le reprendre, de l'opposition que vous avez mise au paiement des lettres de change, etc etc ; 4^o, de lui envoyer copie de toutes les pièces convaincantes de cette affaire du procès-verbal avec lequel on est en droit de le poursuivre en tout lieu.

J'aime à croire, M., que M Bourgeois n'est pas aussi coupable qu'il

¹⁷² *Correspondance*, p. 125–127.

[en marge :] Paris.

paraît l'être. Il est fort jeune ; il s'est laissé séduire trop facilement par l'appât d'un gain facile et qu'il a cru assuré. En le détrompant à cet égard avec votre sagesse et votre prudence ordinaire, et surtout en lui faisant sentir toute l'inconséquence de sa conduite, je ne doute pas qu'il ne consente à tout ce que vous lui tracerez à faire. Mais s'il persisterait dans l'exécution de ce marché frauduleux et qu'il fit difficulté de souscrire à ce qu'il soit annulé (comme il le sera de droit) alors vous ne balancerez pas à le menacer sérieusement de donner à cette affaire toutes les suites qu'elle peut avoir et desquelles il lui sera impossible de sortir avec avantage pour son honneur et sa probité. Vous n'aurez pas besoin, je pense, d'ajouter à ces raisonnements ceux que la plus légère réflexion lui feront faire, qu'il serait perdu pour toujours, si je parlais de cette affaire à S. M., et votre caractère auprès d'elle sera déjà plus puissant qu'il n'en sera besoin pour le déterminer à un prompt [sic] et sérieux retour sur son étourderie.

En cas qu'il se détermine à en passer par un nouvel arrangement, soit par l'envoi d'un autre troupeau, soit pour la remise des fonds qu'il aurait reçus induement, vous lui ferez mettre ses propositions par écrit, et me les enverrez sans perdre de tems. Mais dans ce premier cas, il ne faudrait pas perdre un moment pour l'envoi à Cassel d'un nouveau troupeau, et il serait urgent qu'il en <confiat ?> le soin à un berger intelligent qui le ménagerait beaucoup dans la route.

Je m'en rapporte entièrement sur vous, M., du soin de mener à fin cette affaire si importante pour les intérêts de S. M., si majeure sous le rapport de la propagation d'une espèce pure de moutons dans le royaume, et si intimement liée à la confiance que S.M. m'a accordée, et que je fais tous mes efforts pour mériter.

L'impatience avec laquelle j'attendrai votre première lettre sur cet objet me fait espérer que vous n'en retarderez pas l'envoi.

Au moment où je vous écris le berger fait ses préparatifs de départ et demain le troupeau sera en route pour Rambouillet.

291• Marinville à Klenze, [Cassel ?], 7 octobre 1811¹⁷³

7 octobre 1811

M. Klenze,

M.,

J'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que vous m'avez adressée sur l'objet de la réclamation des voituriers qui ont conduit des pierres à Schönfeld.

¹⁷³ *Correspondance*, p. 127–128.

[en marge :] Cassel.

S. M. m'ordonne de vous écrire qu'Elle n'admet pas la cause que vous alléguez en faveur de votre conduite vis-à-vis de ces journaliers, et qu'Elle entend qu'ils soient soldés par vous à l'instant même, sauf à se faire rendre compte ensuite de l'erreur dont vous parlez aujourd'hui pour la première fois.

De deux choses l'une, Monsieur : ou vous avez été payé pour votre propre compte, ou vous l'avez été comme directeur des travaux. Dans le 1^{er} cas, vous avez été soldé suivant votre état et dans le second, vous avez dû prendre fait et cause pour vos subdélégués. Ainsi, de toute manière, c'est à vous et à vous seul qu'ils ont dû et dû s'adresser.

S. M. m'ordonne de vous témoigner son mécontentement sur ce retard, qui, s'il avait une cause, en devait retomber que sur vous et nullement sur de pauvres gens qui devaient être bien plutôt payés les premiers. S. M. m'avait ordonné une mesure très rigoureuse à prendre pour que ce remboursement fût fait sans délai à ces voituriers, mais sur ma prière et d'après l'assurance que je lui ai donné de votre empressement à obéir à ses volontés, Elle m'a laissé le maître de cette affaire.

Je vous invite, M., à terminer prudemment [sic] cette liquidation et à me remettre toutes les pièces justificatives qui vous restent et qui depuis longtemps doivent être déposées.

S. M. ayant pris cette réclamation à cœur, il ne serai [sic] pas prudent de la traîner en longueur, et j'espère que vous ne me donnerez pas lieu d'avoir des regrets sur la promesse que j'ai faite à S. M. en votre nom.

P.S. – Cette affaire a été éclairée à l'entier avantage de M^r. Klenze. L'erreur provenait d'une addition fautive qui réduisait 1 000^{fr} sur son compte général et l'a empêché de solder tous les fournisseurs.

M.^r Moulard a été chargé de terminer cette différence.

292• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 26 octobre 1811¹⁷⁴

26 octobre 1811

M le préfet de la Fulde,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 courant concernant les acquisitions des terrains pour l'agrandissement de Schönfeld, desquelles il résulte que cette propriété est augmentée,

1° du terrain de la commune de <Zerhorn ?>	39arpents 91<vestres ?>
2° du terrain en friche	<u>46. 89 ½</u>
	86. 30. ½

¹⁷⁴ *Correspondance*, p. 129–130.

[en marge :] Cassel.

pour la somme de		fr 34 565,68
Par votre lettre du 7 septembre, vous m'aviez déjà annoncé l'acquisition,		
1° de la terre de Mauretius	30 ^{arpents} 22 ^{<vestres ?>}	
2° terrains situés entre la route de Francfort		
et l'allée des peupliers	<u>40. 87.</u> ^{5/8}	
	70. 109 ^{5/8}	
Sur quoi il faut déduire l'équivalent en nature		
accordé aux habitans de Weilheim		
sur cette dernière acquisition	<u>16. 52.</u> ^{9/16}	
	54. 57. ^{1/16}	
pour la somme de		52 518,89
Ainsi le total des terres acquises est de	<u>140. 87</u>	
et la somme à payer en comprenant le complément de Weilheim pour la détaxation faite des		
40 arpens montant à	1 478, 89 ^[fr]	
s'élève à		<u>fr 87 984,57</u>

J'ai eu l'honneur de mettre ce travail sur les yeux de S. M. avec un rapport à l'appui. S. M. approuve ce dessein dans tout son contenu et a ordonné que les fonds nécessaires à ce paiement fussent mis à ma disposition au fur et à mesure de l'échéance des termes que j'aurai pris.

J'ai l'honneur¹⁷⁵ de vous envoyer en conséquence la notte [sic] des échéances que j'ai jugé à propos de prendre pour la facilité et la sûreté des payemens. Je vous prie de me faire connaître votre opinion à cet égard.

En résumant le travail de nos transactions jusqu'à présent, je vois qu'il reste encore à échanger ; 1°, 22 arpens provenant des terres acquises du S.^r Mauritius ; 2°, 8 arpens répandus ça et là qui sortent du cadre de la propriété, et je pense que vous n'avez pas encore eû le tems ou la facilité de vous occuper de ce dernier échange. Je vous renouvelle à cet effet le désir que S. M. a exprimé de voir réunis ensemble toutes les terres éparses qui peuvent dépendre de Schönfeld, et je vous soumets l'idée d'échanger sur le champ les terres que je viens de vous désigner contre la seconde partie du terrain existant le long de la route des Peupliers, depuis la petite route de traverse jusqu'à la route droite qui mène de l'allée des Peupliers à Schönfeld. Je suis convaincu que cette détaxation sera à peu près compensée et que s'il y a un solde en faveur des propriétaires de ce terrain, il sera peu considérable.

En tout cas et pour ne pas arrêter la conclusion des opérations déjà convenus [sic], j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire dresser le plutot [sic] possible, afin que je les signent, tous les contrats <cy ?> relatifs, en ayant soin d'y faire détailler les numéros du cadastre et les certificats des hypothèques [sic] pour sûreté des intérêts de S. M.

Je vous prie également de vouloir bien me faire connaître quel sera le mode de payment que j'aurai à faire. Je pense que ces différentes sommes devront être versées entre vos mains.

¹⁷⁵ Suit en conséquence, biffé.

Vous m'obligeriez beaucoup de faire dresser en français les états de déclaration d'échange et les relevés du cadastre qui doivent être à l'appui des contrats ou des titres relatifs à ces diverses opérations.

Échéances des paiements

1 ^{er} contrat	/1811	/1 ^{er} novembre	7 000	
Mauretius, 30 arpens	/	/1 ^{er} décembre	7 000	
	/1812	1 ^{er} janvier	<u>8 500</u>	22 533
2 ^e contrat – 3 ^{ème} contrat 1809 et 1810 Communes de Zevhren et Weilheim				
Zevhren	8 ^{arpents} , 20 3/4			
<Weilheiden ?>	<u>10. 11. 3/8</u>			
	<u>18. 32 6/8</u>	1812	1 ^{er} février	3 538,10
4 ^e contrat				
Divers propriétaires de terrain	1 janvier	7 000		
de la commune de Zevhren	1 février	7 000		
21 ^{arpents} 58 ^{7/8}	<u>1 avril</u>	<u>7 976,28</u>		21 976,28
5 ^e contrat				
Terres en friche du clos de chasse	45 ^{arpents} 89 ^{1/2} à 50 th.	1 ^{er} avril		9 051,40
6 ^o contrat				
Terrain cédé par divers de Zerhern et Cassel	/ 1 février	10 000.		
Compensation faite de 40 ^{arpents} 87 ^f ^{5/8} /1 mars		<u>18 507.</u>		28 507
7 ^e contrat ou autre pièce				
Compensation de l'indemnité des habitans				<u>1 478,39</u>
de Wilheinden ¹⁷⁶ [sic] 1 ^{er} décembre 1811				87 084,57

293• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 2 novembre 1811¹⁷⁷

2 9.^{bre} 1811

M. le préfet de la Fulde

Je m'empresse de vous prévenir que S. M., par sa décision de ce jour, autorise M. le trésorier général à délivrer entre vos mains les acceptations, pour la somme de f^s 87084. 67^c due à divers pour les 140 arpens acquis en son nom privé pour être ajoutés à Schönfeld.

Ces acceptations seront faites aux échéances ci-après :

¹⁷⁶ Weilheiden.

¹⁷⁷ *Correspondance*, p. 131.

[en marge :] Cassel.

1 ^{er} décembre	13 478. 89.	/
1 ^{er} janvier 1812	17 533. ”	/
1 ^{er} février	20538. 10.	/ 87 084. 67.
1 ^{er} mars	18 507.	/
1 ^{er} avril pour solde	<u>17 027. 68</u>	/

Le contrat que j’ai signé avec Mauretius ayant été arrêté le premier de tous et portant que le paiement sera fait dans l’espace de 3 mois, je désire qu’il soit payé d’abord. Quant aux autres payemens, vous voudrez bien les diviser, comme vous le jugerez convenable, pour que chaque [sic] des parties prenantes soit satisfaits.

J’ai l’honneur de vous renouveler [sic] le désire que j’ai de recevoir tous les contrats bien en règle de ces diverses acquisitions, et je vous prie d’avoir la complaisance de les examiner attentivement avant que de me le faire passer.

Recevez, M., la nouvelle assurance de ma haute considération.

**294• Marinville au Grand chambellan,
[Cassel ?], 4 novembre 1811¹⁷⁸**

4 novembre 1811

M. le Grand chambellan,

J’ai l’honneur d’adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d’octobre, montant, suivant le bordereau général et pièces à l’appui à fr 11 937,21^{1/3}

Il en resterait à disposer sur le budget général au 1. ^{er} octobre	6 899,92
Le douzième d’octobre est de	<u>6 133,33^{1/3}</u>
J’avais donc à disposer pour octobre	13 033,26 ^{1/3}
Les comptes dudit mois d’octobre s’élèvent à	<u>11 937,21^{1/3}</u>
Reste un boni, réversible sur novembre et décembre de	<u>fr 1 096,05</u>

Sur les 16 937,21^{1/3} ci-dessous 5 150,50^[6] étant payés par décision de S. M. et le bon de 6 899,93^[6] étant réparti sur tous les chapitres de mon budget, j’ai voulu opérer de manière à

¹⁷⁸ *Correspondance*, p. 131–132.

[*en marge* :] Cassel.

Au lieu du texte précédant, biffé :

4 ditto, Cassel

M. le Grand chambellan,

J’ai l’honneur d’adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d’octobre, montant suivant le bordereau général et pièces à l’appui 11 937,21^{1/3}.

J’aurai l’honneur d’observer à V. A., que pour le compte du troisième trimestre, rendu le 1^{er} octobre, il résultait un boni de

	<u>fr 6 899,93</u>
que le chapitre 1 ^{er} produit à lui seul	3 835,44
que je suis autorisé à dépenser par mois pour ce même chapitre	<u>3 000</u>
Ensemble	6 835,44

Que la dépense du présent mois n’est que de

6 714,05

Partant, il résulterait encore un différence en faveur de ce chapitre de 121,39

La décision de S. M. du 30 octobre m’autorisent à porter en [partie laissée en blanc].

ce qu'aucun de ces chapitres ne fut dépassé. C'est pourquoi j'ai porté aux chapitre 1^{er} 2 683^{fr} seulement et les 2 167,50^{fr} restant ont été compris dans le chapitre 4 qui m'offrait un boni de 2 731,15^{fr}.

L'important, au reste, est que le douzième en général ne <soit ?> pas dépassé et c'est ce que je prouve par le résultat ci-dessus.

Le compte du dernier trimestre expliquera d'une manière plus détaillée l'ensemble de nos comptes et la répartition faite sur chacun des chapitres de mon budget.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse, le très <humble] ?>

Bordereau général des dépenses d'octobre	
Chapitre	1. Toilette du roi 6 714,05
	2. Traitement des artistes 866,66
	3. Appointements des employés au service de l'intérieur 1 850 ^{1/3}
	4. Cadres et dorures 2 506,50
	5. Encouragements fabrique de soieries <u> ' '</u>
	11 937,21 ^{1/3}

295• Weygandt à Marinville, concernant un projet de réorganisation de l'Académie des Beaux-Arts de Cassel, Cassel, 4 novembre 1811¹⁷⁹

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie d'un plan de réorganisation pour l'école de dessin de Cassel, que S. E. M^{gr} le comte de Wolfratte¹⁸⁰ m'a ordonné de lui soumettre. Rien de ce qui concerne les arts ne devant être fait sans votre approbation, je serais aussi flatté de l'obtenir que d'avoir rempli le but que Son Excellence se propose

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Baron,

votre très humble serviteur

[signé -d'une autre encre :] Weygandt

Cassel, le 4 novembre 1811 ./.

296• Copie d'un projet du peintre Weygandt, de réorganisation de l'Académie royale des Beaux-Arts de Cassel, Cassel, vers le 4 novembre 1811¹⁸¹

Copie d'un plan de réorganisation de l'école de dessin de Cassel, demandé par M^{gr} le Comte de Wolfratt, ministre de l'Intérieur¹⁸².

¹⁷⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 41, f^o 258r.

[Cachet à la cire et adresse au f^o 273r :] Monsieur / Monsieur le Baron de Marinville.

¹⁸⁰ Wolfratt.

¹⁸¹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 41, f^o 259r–261v.

¹⁸² [en marge :] à placer dans pièces relatives aux Beaux-Arts [et paraphe de Marinville(?) :] < M ?>.

Pour Monsieur le Baron de Marinville,
Directeur des Arts.

Monseigneur,

Pour répondre aux ordres de V. E. qui m'on été transmis par M^r Kinson, j'ai l'honneur de mettre sous ses <yeux ?> un plan de réorganisation de l'école de dessin de Cassel qui puisse présenter tous les différens degrés d'utilité que le gouvernement doit attendre de cette institution. J'ose espérer que V. E. voudra bien l'accueillir avec bonté, et y voir les vues du bien public et d'économie qui l'on dictés.

L'école de dessin devant avoir pour but de former non seulement des peintres, des dessinateurs, des graveurs, des sculpteurs, des architectes, mais encore des artisans de tous genres, qui portent dans les manufactures, dans les ateliers [sic] du royaume, et dans tous les ouvrages particuliers, tant de nécessité absolu, que de luxe, ce degré de perfection qui ne saurait exister sans une connaissance parfaite de l'art du dessin, qui seule assure aux nations cette prééminence qui fait fleurir l'industrie et le commerce, je proposerai donc à V. E. de former cette école de manière à ce quelle présente les différens avantages suivans.

Organisation de l'école

Les leçons se donneront chaque jour et non comme jusqu'à présent deux fois par semaines. L'école est ordinairement composée de la manière suivante :

- 1^o, un directeur
- 2^o, un secrétaire
- 3^o, un professeur des principes du dessin en général
- 4^o, un professeur de dessin d'après la bosse
- 5^o, un professeur d'anatomie
- 6^o, un professeur de dessin du paysage
- 7^o, un professeur de perspective et de géometrie
- 8^o, un professeur d'architecture
- 9^o, un professeur de peinture
- 10^o, un professeur de sculpture et d'ornemens
- 11^o, un professeur pour la gravure

Le directeur devra voir la surveillance générale de l'école. Pour diminuer le nombre des professeurs, j'ose proposer qu'il devrait être chargé de l'instruction des élèves dans l'art de la peinture.

Le secrétaire de l'école de dessin pourrait être chargé des détails de

l'administration et de la correspondance. Il devra de plus être chargé de la comptabilité de la maison, de la garde de la bibliothèque. Il serait nécessaire que ce soit un artiste : le S^r Robert, professeur de perspective et de géométrie, qui remplit à l'école de dessin actuelle les fonctions de secrétaire, pourroit être continué dans ces trois emplois.

Le professeur des principes du dessin enseignera à dessiner aux jeunes gens dans tous les genres de principes : le S^r Zusch s'acquitte depuis deux ans très exactement de cette charge.

De la classe précédente, les élèves entreront dans la classe de dessin d'après la ronde nosse. Le S^r Range, professeur de l'école actuelle, remplirait parfaitement cet objet. On pourrait ajouter à cette instruction celle de l'anatomie d'après les figures anatomiques de plâtre et celles du paysage dans une plus grande étendue.

Dans l'art de la sculpture, deux professeurs seraient nécessaires, si la proposition suivante était acceptée, l'un pour la sculpture en général et l'autre pour les modèles qui sont destinés à être fondus, vu que ce dernier ouvrage demande des connaissances dans l'art de fondre. Cette dernière place serait remplie parfaitement par le S^r Henschel que Sa Majesté a fait venir de Paris.

Cette dernière proposition me conduit naturellement à l'idée de jeter [sic] des figures en fer fondu. J'en ai vu de jettées [sic] en creux qui ne laissent rien à désirer de la netteté de leur jet. Une fabrique de fer¹⁸³ pourrait être disposée pour se passer du bronze, qui est si cher. Les belles statues de marbre, sans nuire à la pierre, pourront être formées et multipliées, et pourraient ainsi servir d'ornement aux places capitales. On pourrait prévenir toutes les fonderies de fer de s'adresser à l'Académie dans le cas où elles auraient besoin de modèles pour des ouvrages particuliers.

Pour la place de professeur de sculpture en général, ci-dessus mentionné, le S^r Ruhl, déjà employé dans l'école, convient plus que personne. Le professeur d'architecture est nécessaire pour développer [sic] aux élèves les principes de l'art. Il est nécessaire qu'il s'occupe [sic] en même tems de la partie des arts qui se dessinent avec le compas. Le S^r Eulner peut être continué dans cette charge, qu'il remplit avec succès.

Il n'existe pas à l'école actuelle de professeur de gravure. Il serait cependant nécessaire qu'on s'occupât de cette branche de l'art, tant pour former des artistes en ce genre, que par l'utilité qui en résulte pour les différens métiers. Je proposerai donc à V. E. de nommer comme professeur de gravure un homme qui ait les talens [sic] nécessaires.

Après avoir mis sous les yeux de V. E. le besoin de composer l'école des professeurs que je viens de lui désigner, je fixerai son attention sur la nécessité qu'il y a de leur donner des appointemens suffisans pour qu'ils

183 Suit *fondu qui ne laisse, biffé.*

puissent vivre sans consacrer une partie de leurs tems à d'autres soins qu'à ceux de l'école.

Je dois encore observer à V. E. la nécessité d'avoir une bibliothèque composée des livres les plus nécessaires, soit pour la théorie, soit pour la pratique, et une collection de tableaux, d'estampes, de bons plâtres et de bons modèles dans tous les genres.

Au premier aperçu [sic], il paraîtrait que ces objets doivent occasionner une grande dépense, mais je crois pouvoir répondre à cette objection en représentant à V. E. qu'il y a déjà eu une école à Cassel, et que plusieurs de ces objets existent encore ; ceux que l'on serait obligé d'acheter couteraient peu de chose, et pourraient ne l'être qu'au fur et à mesure.

Que V. E. me permette de lui observer qu'il faudrait un local plus étendu et plus clair que celui où se trouve l'école actuelle. Je crois que le bâtiment dit de la Halle, à côté de l'imprimerie royale, conviendrait pour cet établissement. On pourrait d'ailleurs à peu de frais le rendre propre pour cet objet.

D'après ce mode d'organisation, les dépenses seront plus considérables quelles ne le sont maintenant, mais si V. E. le permet, je lui observerai qu'en réunissant aux revenus dont jouit l'ancienne école, le prix de l'abonnement des almanachs du royaume, le surcroit de dépense serait rempli.

Je ne fixerai pas l'attention de V. E. sur les moyens d'exciter l'émulation des élèves, tels que les prix et les expositions annuelles ; je pourrai m'étendre sur ces détails qui ne tiennent qu'à l'organisation intérieure si V. E. l'ordonne.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
de Votre Excellence,
le très dévoué serviteur.

[signé avec une autre encre :] Weygandt, Peintre de Sa Majesté

297• Projet de réorganisation de l'Académie royale des Beaux-Arts de Cassel, par ses professeurs, [Cassel ?], 9 novembre 1811¹⁸⁴

Plan
 et idées pour l'organisation de l'Académie
 royale de peinture, de sculpture et architecture,
 demandé et présenté à Son Excellence
 Monseigneur le Ministre de l'Intérieur
 par les professeurs de l'Académie
 le 9 de novembre 1811

Monseigneur,

Votre Excellence nous a ordonné de présenter etc etc....

Si l'utilité qu'ont les beaux-arts étoit bornée seulement à la représentation de beaux objets et n'avoit pour but que de donner du plaisir, on pourroit aisément s'en passer. Mais son utilité est plus étendue [sic] et plus générale, car comme il est absolument nécessaire aux savans [sic] d'apprendre les langues anciennes, de même les connoissances [sic] de l'art du dessin est indispensable pour les artistes, pour les compagnons d'arts et pour le plus grand nombre des ouvriers de métiers [sic].

Aussi, c'est une vérité irrévocable que les hommes sont de beaucoup redevable [sic] à l'art du dessin, car c'est lui qui a contribué en grande partie de former les mœurs des hommes, de les tirer de l'état d'ignorance et de rudesse, et de leur avoir procuré tant de commodités. Sans l'Art du dessin nous n'aurions point de maisons, point de meubles, point de vases et vaisseaux et d'autres choses devenu nécessaires, sans vouloir parler des autres pour ornemens, amusement et passe tems.

Pour donc procurer aux grands, aux riches et à ceux qui sont à leur aise toutes ces choses mentionnée [sic], il est nécessaire et indispensable au peintre, sculpteur, architecte, graveur, fabricant de tapisserie, tapizier [sic], menuisier, serrurier, ceinturier, ciseleur, tourneur en ivoire [sic], jardinier, etc, etc, et à tant d'autres ce qui mènera trop loin à les tous citer.

De là sort¹⁸⁵, la nécessité d'une école de dessin, qui, non seulement seroit pour la résidence royale et qui certainement contribueroit à son nouveau lustre, comme aussi pour tout le royaume, de la plus grande utilité. Presque dans tous les pays, on a depuis plus de cent ans et plus reconnu cette nécessité, et a fondé des instituts pour cet usage. Un dernier exemple [que] les ci-devants et actuelles États prussiens nous ont présenté,

¹⁸⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 41, ff° 265r–270r.

[*en marge* :] Copie.

¹⁸⁵ Sorte.

où, dans chaque capitale de province, on a établi des écoles de dessins pour améliorer [sic] le goût des fabriques et manufactures. Un autre exemple nous cite l'*École d'agriculture*, Paris, 1759, page 142, ce qu'une députation de commerce en Bretagne, dans un rapport, représentoit au gouvernement :

« Presque tous les arts qu'il est si important de perfectionner, ne peuvent faire de grands progrès sans le dessin, c'est principalement par le goût supérieur dans cet art que les manufactures du royaume se sont acquis la préférence sur celle des étrangers. Les villes de Rouen et Rheims [sic] ont fondé des Écoles publiques de Dessin. Nos Artistes et nos Ouvrier retireroient beaucoup d'avantage d'un pareil Établissement. »
Comme dans cette résidence une pareille école a déjà existé, mais qui, dans les derniers tems, a perdu beaucoup, surtout par la perte de la Galerie de peinture et par sa dislocation, ce qui a fait qu'elle est tombé en décadence.

Pour la relever par une nouvelle organisation nous paroît, selon notre vue médiocre, plus facile, que de créer une tout à fait nouvelle et cela par les Raisons suivantes : L'École actuelle possédant encore plusieurs effets et nécessités nécessaires, qu'on pourroit peu à peu augmenter, <éllire ?> les effets qui sont hors d'état de servir et les remplacer par des nouvelles.

Les amélioration sont, sans toute fois oser vouloir prescrire les suivantes :

1.

Il est certain qu'après une nouvelle organisation, le nombre des élèves s'augmentera et attirera aussi des élèves étrangers ; il seroit nécessaire de multiplier les leçons, de manière qu'on donnerai tous les jours, ou plusieurs jours, d'avantage que jusqu'ici.

2.

Pour rendre l'instruction plus commune et pour bien atteindre le but, il seroit nécessaire d'accorder pour cela un autre local qui soit plus ample et clair,

a) pour mieux placer le petit reste des tableaux de l'Académie et de procurer par là l'occasion aux élèves de pouvoir s'en servir en les copiant ou en les comparant avec leurs études,

b) pour ranger les figures et bustes de ronde bosse d'une manière plus avantageuse, pour que les élèves les puissent aussi dessiner hors des leçons,

c) pour pouvoir séparer l'instruction du dessin d'après le modèle [sic] vivant des autres appartements [sic] destiné [sic] à l'instruction, à cause de lampe nécessaire, mais qui gête par sa fumée les tableaux,

d) enfin, pour mieux pouvoir garder que dans le local actuel, tous les autres effets et nécessités.

Pour remédier à cela nous osons remettre à Votre Excellence si

l'autre¹⁸⁶ halle à côté de l'Imprimerie Royale, ne pourroit être destiné [sic] a cet usage.

3.

Pour garder les effets, objets, et nécessités de l'Académie, nous croyons qu'il seroit nécessaire de nommer l'un ou l'autre des professeurs, qui en même tems aye la surveillance sur les élèves, qui hors des leçons académiques s'occupent à copier des tableaux ou dessiner d'après la bosse. Pour cet effet, il faudroit qu'il loge dans le nouvel [sic] local.

4.

Comme pour étudier l'art du dessin, et principalement la figure humaine, qui est la plus essentielle et par où les élèves pourront en dessinant et modelant deligemment [sic] apprendre pour d'autres branches de l'art les plus belle [sic] proportions, étant déjà réglé, qu'on trouve des leçons pour dessiner d'après le modèle [sic] vivant, d'après la ronde bosse, et les principes du dessin, que les professeurs actuellement en place donnent, et, qu'outre ces leçons, la disposition étant faite qu'un desinateur auquel il importe de dessiner les objets juste [sic] et correctement trouvera pour cet effet l'occasion d'étudier l'art indispensable et nécessaire de la perspective, de même l'artiste et l'artisan pourra se procurer des connoissances nécessaires à dessiner des ornemens dans les leçons qui se donnent dans cette vue. Il seroit donc selon nous rien à changer, excepté à l'instruction des principes de l'architecture où nous croyons devoir proposer, qu'il seroit nécessaire de placer encore un autre architecte pour étendre un peu plus cet instruction et ne pas la restreindre comme jusqu'à présent aux seuls ordres des colonnes d'architecture.

5.

Pour rendre ce nouvel institut plus généralement utile, il serait, selon notre jugement, bon d'instituer du moins l'instruction de la géometrie pratique. Cette connoissance étant le premier pas au dessin et qui a été jusqu'à présent négligé ou cru tout à fait inutile, tandis qu'elle soit indispensable et même chose capitale de tant d'arts et métiers et que seul par elle plusieurs manœuvres sont rendu [sic] plus facile. De placer un professeur pour cet instruction seroit nécessaire, ou le professeur d'architecture ou de perspective pourra contre une indemnisation, s'en charger.

6.

Avec le tems, un tel institut pourroit bien être étendu par une instruction d'anatomie pour conduire par là les élèves à une meilleure connoissance du corps humain, à laquelle on pourroit encore ajouter des prélections [sic] sur l'art, sur l'histoire de l'art, sur l'histoire universelle, et d'autres sciences théoriques appartenant aux arts.

¹⁸⁶ [*en marge* :] Depuis la présentation de ce plan, cette halle a été accordé [sic] à l'école secondaire ou bourgeoise. Si l'organisation de l'Académie est accordé [sic], les professeurs tâcheront de s'arranger [sic] dans le local actuel.

7.

Un professeur de l'art de la gravure seroit très nécessaire, tant pour former des artistes que des ouvriers, qui, dans leurs travaux, ont besoin d'une telle instruction.

8.

De augmenter [sic] peu à peu la petite bibliothèque de l'Académie par des œuvres nouveaux [sic] et utile, comme aussi de former une collection d'estampes, afin que l'un et l'autre puisse servir aux élèves dans leurs études.

9.

Les plus pressantes nécessités du nouvel institut sont de le pourvoir de plusieurs modèle [sic] de plâtre, qui, sans vouloir prescrire, pourroit selon nous être procuré de la manière suivante : Mr Denon nous a assuré, en emmenant [sic] les tableaux de la Galerie de peinture, que si l'Académie presentoit avec profonde soumission une pétition à Sa Majesté l'Empereur et Roi, nous pourrions peut-être recevoir un certain nombre des meilleurs plâtres d'après l'antique du Musée de Paris. Nous hazardons [sic] de remarquer ceci très humblement que peut-être si Sa Majesté notre très gracieux Roi daignoit s'intéresser du nouveau institut auprès de son élevé auguste frère, ce seroit bien le moyen par où l'institut pourroit acquérir ces plâtres d'une manière plus facile.

10.

Afin que les professeurs travaillent et s'acquittent avec plaisir, ardeur et fidèlement [sic] de leur charge, et ne négligent aux fraix [sic] de l'institut l'instruction, par des soucis <croissants ?> de subsistance, qui déjà ont duré si longtems, il faut avec soumission supplier [sic] de déterminer des traitements pour pouvoir remédier à leur subsistance.

11.

Pour l'utilité générale et spéciale de l'institut, nous nous croyons obligé de faire la très humble proposition d'ordonner, semblable à l'ancienne, une Société d'artistes composé [sic] d'une direction, d'artistes et de membres honoraires, qui, dans certaines séances, jugent et censurent les ouvrages des élèves, qui leur donnent des éloges ou qui les blâment, qui délibère et prenne un soin particulier du bien être de l'institut, de même que dans des cas qui peuvent survenir, doivent juger des objets proposé [sic] d'art et d'industrie, <où> que jugé [sic], il faudroit que les membres artistes ayent une voix décisive et les membres honoraires [sic] une voix consultative.

12.

L'histoire nous apprend que déjà du tems des Grecs les expositions publiques étoit usitées. Dans plusieurs endroits capitaux, où des académie d'art existent, ces expositions se font annuellement, et certainement ils [sic] sont par deux raisons d'une grande utilité : *primo*, pour les artistes et compaignon d'art, *secondo* pour le publique [sic].

Primo 1. que par ce moyen les artistes, etc, etc, entendent et se servent du jugement des connoisseurs et non connoisseurs,
 2. d'entretenir et soutenir l'émulation,
 3. que le mérite des auteurs soit rendu public et que par des justes éloges ou un blâme équitable, leur diligence s'anime,
 4. que plusieurs seront conduis [sic] à des nouvelles idées.

Secundo 1. que le goût du publique [sic] se forme, en voyant et comparant,
 2. de conduire l'attention [sic] sur des artistes et artisans rempli de talent,
 3. que la vue de ces productions excitera [sic]¹⁸⁷ plusieurs de s'occuper de l'art,
 4. de régler les jugemens porté [sic] sur l'état des arts et métiers et de leurs exercices.

Par ces raisons, il seroit à souhaiter qu'une telle fut disposée.

13.

Le moyen de réveiller et récompenser les élèves, et ce que nous pourrons prouver par notre expérience seroit, selon nous, de leurs déterminer des prix pour les animer à la diligence et l'émulation.

14.

Pour ceux d'entre les élèves qui se destinent uniquement à l'art et qui se distinguent dans sa carrière, seroit certainement une incitation de plus, si l'institut voulut constituer un fond pour pouvoir se perfectioner [sic] en France et en Italie, comme aussi anciennement [sic] c'étoit l'usage.

15.

La nomination, d'un secrétaire perpétuel qui soit chargé de tenir la plume aux occasions qui se présentent. Un artiste seroit le plus préférable, à cause des connoissance [sic] des choses qui regardent l'art. Si aucun artiste ne pourroit prendre cette charge, il faudroit la donner à un autre individu, mais il faudroit que l'un ou l'autre se puisse flatter [sic] d'être rémunéré.

16.

De la charge d'un caissier et payeur, l'un ou l'autre des professeurs se pourroit charger en lui accordant un petit profit ou récompense de ses travaux.

Ce sont ici, V. E., nos médiocres idées pour lesquelles nous croyons que cet [sic] école de l'art puisse être amélioré [sic] et rétabli [sic], etc, etc, etc.

¹⁸⁷ Excitera.

État

sommaire de [M]Mrs les professeurs de l'Académie royale de peinture, de sculpture et architecture

Titre et Noms	Âge	Époque de services	Traitemens	Observations
Vaca[n]t. Président Vacant. Directeur Vaca[n]t. Secrétaire Vaca[n]t. Trésorier				
Professeur Jean Chrétien Ruhl Sculpteur de la Cour et professeur de l'Académie	48 ans Sert 22 ans	Janvier 1791	971,25[fr]	
Ernest Frederic Robert Peintre et Inspecteur des effets de <l'Académie ?> et de la ci-devant Gallerie de Peinture et Professeur de l'Académie	49 ans	Mars 1793 A servi 9 ans sans traitement. En tout 19 ans 10 mois.	388 f 50 ct	Le Sr Robert étoit nommé par le ci-devant gouvernement comme inspecteur des effets de l'Academie et de la ci-devant Gallerie de peinture, pour l'indemniser dans la suite de ses longues [sic] services rendu à l'État en partie <i>gratis</i> et après pour un traitement le plus médiocre. Par l'entière dissolution de la Gallerie, sa place assurée est rentré [sic], et il perd par là en traitement et autres émolumens par an entre 2 487 fr jusqu'à 2864 fr.
Andre Range Peintre et professeur de l'Académie	50 ans	Septembre 1795. A servi 6 ans sans traitement. En tout 17 ans 4 mois	777 fr	
Juste Henri Zusch, Peintre et maître de dessin de l'Académie	30 ans	Octobre 1809 Sert 3 ans 3 mois	388,50[fr]	
Guillaume Bernard Eulner, architecte et professeur de l'Académie	32 ans	Juillet <1790 ?> Sert 22 ans 6 mois	194,25[fr]	
Membres Academiciens				À l'époque que la direction s'est dissout d'elle même, les séances tant privées ou publiques n'ont plus eu lieu, les membres academiciens et honoraires se sont retiré [sic].
Membres honoraires				
			2 719,50[fr] ¹⁸⁸	

188 Somme ajoutée au crayon de papier

298• **Marinville à Bourgeois, [Cassel ?], 14 novembre 1811**¹⁸⁹

14 *ditto*
M Bourgeois

Monsieur,

J'ai reçu vos 2 lettres concernant le troupeau de 120 bêtes que je vous ai fait renvoyé et la communication de celle que vous avez adressée à M Leloup sur le même objet. Ce n'est qu'après des examens réitérés et de mûres [sic] réflexions [sic] que j'ai pris le parti dont vous paraissez si fortement contrarié. Aussi, M, n'ai-je pas pensé faire en cela une chose qui vous fut agréable, mais bien à répondre en tout à la confiance qui m'est accordée par S.M. et au principe fondamental de notre établissement, qui, comme vous auriez dû ne pas l'oublier, tient à la pureté de la race des moutons et à la propagation de cette espèce dans le royaume.

Je m'attendais, Monsieur, à une partie des observations contenues dans vos lettres, mais je pensais bien aussi que vous ne toucheriez pas l'article de l'âge des bêtes, du vice existant dans le sang de quelques-unes d'elles, des maladies rédhibitoires, telle que la <pousse ?>, dont quelques-uns sont attaquées, de l'immense quantité de grosse laine qui se faisait apercevoir sur la surface des toisons malgré le soi extrême qu'avait pris en route le berger Birot de l'arracher. Je n'entrerai pas dans plus de détail quant à la défectuosité des bêtes. Je laisse ce soin à M. Leloup, sur les 30 ans d'expérience duquel je puis compter et qui dans tout ceci n'a pû et dû suivre que les sentimens de son honneur et de sa conscience, sans songer à des sentimens de considérations personnelles, qui y auraient nui. Je me borne ici à vous répéter que vous avez oublié, 1°, la haute partie avec laquelle vous contractiez ; 2°, qu'il s'agissait d'un marché de confiance et non débattu ; 3°, que votre lettre m'annonçait l'envoi de ce troupeau, portant en tête Établissement royal de Rambouillet et que cette pièce est déjà plus que suffisante contre vous ; 4°, que cette même lettre annonce que le second troupeau sera au moins égal en beauté au premier, ce qui est entièrement contreprouvé par le fait ; 5°, que vous vous êtes donc exposé à tout ce qui pouvait en résulter pour vous de désagrement et de manque à gagner.

Je vous invite donc, M., à faire un retour sur votre conduite en cette occasion, et à me faire revenir de tout idée défavorable qui pourrait me rester sur votre compte. J'aime à croire que vous sentirez que votre propre intérêt exige ce que vous appelez [sic] un sacrifice et que je ne

¹⁸⁹ *Correspondance*, p. 132–134.

[en marge :] Rambouillet.

puis, moi, considérer ainsi. En résumant donc cette affaire, voici ce que j'ai l'honneur de vous proposer :

1^{ère} proposition

Annuler le second marché et rendre le prix des 120 bêtes renvoyées ainsi qu'il a été payés.

2^{ème} proposition

Rendre la moitié du prix des 120 bêtes et me renvoyer en mars prochain 60 brebis d'élites et leurs agneaux, suivant les qualité détaillées dans la 3^{ème} proposition.

3^{ème} Proposition

Considérer le marché comme bien conclu, moyennant l'obligation de signer entre les mains de l'intendant particulier de S. M. d'envoyer à Cassel, en mars prochain, un troupeau de 120 brebis et leurs agneaux, de pure race, de l'âge de 3 ans au moins et de 7 ans au plus, et au choix d'une personne qui sera désignée à cet effet.

Les frais de voyage de ce troupeau seront payés par moi et il sera accordé, en outre, 2 000 fr d'indemnité pour la nourriture dudit troupeau à Rambouillet pendant l'hiver. Au moyen de l'un de ces arrangements, je solderai en décembre ce qui est dû à M Bourgeois sur le premier troupeau.

Je crois, M., avoir répondu par ces propositions tant à la confiance de S. M., qu'aux règles de la justice la plus stricte. J'attendrai votre réponse avant de mettre cette affaire sous les yeux de S. M. et je désire qu'elle soit telle que je puisse vous éviter de nouveaux désagréments qui cette fois seraient officiels.

J'ai l'honneur de vous saluer avec ma parfaite considération.

**299• Marinville au Grand chambellan,
[Cassel ?], 20 novembre 1811¹⁹⁰**

20 novembre 1811

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. le projet du budget de la garde-robe de S. M. pour l'année 1812 dont Elle m'a fait la demande par la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 courant.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse, le très humble et très obéissant serviteur.

¹⁹⁰ *Correspondance*, p. 134.

[en marge :] Cassel.

300• Marinville à Wichmann, [Cassel ?], 22 novembre 1811¹⁹¹

22 *ditto*

Wichmann, sculpteur.

Je vous préviens, M., que le compte de fr 2 152,29 que vous m'avez remis pour prix du trophée d'armes¹⁹² que vous avez exécuté, à été ordonnancé et que vous pourrez en toucher le montant au trésor de la Couronne lorsque vous le jugerez convenable.

D'après les ordres que j'ai reçus de S. M., je vous autorise, par la présente, à vous livrer sans délai à l'exécution d'un second trophée d'armes en tout conforme au premier, qui servira de parallèle [sic] et sera placé également dans la Salle du Trône. Je pense que ce travail pourra être terminé dans l'espace de 2 mois au plus.

301• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 1^{er} décembre 1811¹⁹³

1^{er} décembre 1811.

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de novembre, montant suivant le bordereau général et pièces à l'appui à fr 7630,71

Chapitre 1.	Toilette du roi	3 199,05	/
2.	Traitement des artistes	866,66	/
3.	Appointements des employés au service de l'intérieur	1 850	/ 7630,71 ^[6]
4.	Cadres et dorures	455	/
5.	Décision de S. M. du 23 novembre	1 260	/

302• Marinville au Grand écuyer, [Cassel ?], 4 décembre 1811¹⁹⁴

4 *ditto*

M le Grand écuyer,

J'ai l'honneur de prévenir V. E. que les tiroirs du fourgon de la garde-robe de S. M., ainsi que les sacs à pied fourré pour ses voitures ont été consumés au château.

¹⁹¹ *Correspondance*, p. 134.

[*en marge* :] Cassel.

¹⁹² Voir **253• Marinville à Wichmann, [Cassel ?], 1^{er} juillet 1811.**

¹⁹³ *Correspondance*, p. 135.

[*en marge* :] Cassel.

¹⁹⁴ *Correspondance*, p. 135

[*en marge* :] Cassel.

303• Marinville à son père, 15 décembre 1811¹⁹⁵

15 *ditto*

M. l'intendant particulier,

J'ai reçu votre lettre du 7 m'annonçant l'envoi d'une caisse à l'adresse de S. M. la Reine. La nature de cet objet et la remise qui vous en a été faite par un ministre plénipotentiaire vous autorisait bien à l'adresser directement à S. M. la Reine. Je viens d'envoyer votre lettre à Madame Malet de la Rochette, lectrice de S. M., qui est chargée de tout ce qui tient à son service personnel et à laquelle vous devrez vous adresser chaque fois.

J'ai fait essayer les 2 pantalons de M. Lainé. Ils n'ont pas assez de fonds, ce qui les empêche de monter aussi haut qu'on le désire et sont trop étroits des cuisses. L'un (le plus fin) sera pour mettre avec des culottes ; l'autre (le gros) sera pour les bottes. Chaque espèce de ces pantalons devra porter une marque distinctive que M. Lainé aura soin d'y faire mettre, avant de vous les livrer.

Il faut envoyer à M. Bruguière le mémoire du brodeur Picot. S. M. me le fera sûrement renvoyer pour lui faire la demande de paiement, et je vous ferai connaître sa décision. Écrivez-lui succinctement que vous adressez un mémoire de broderies faites pendant le séjour de S. M. à Paris et qui n'a pas encore été acquitté.

C'est par erreur que M. Le Roi¹⁹⁶ n'a pas encore été payé de ce qui lui reste dû. Il devra faire un mémoire général 1^o de 18,000^f, 2^o des 2 montres de col et des deux chaînes que je lui ai demandées et que j'attends de lui. Je prendrai les ordres de S. M. sur le paiement.

Les bustes divers qui sont arrivés ici de Carrare sont fort peu soignés et remplis de tâches et de défauts. Il est bon de prévenir à l'avance M. Cachard qu'il y aura une forte réduction à faire sur son compte lors de son règlement dont je ne connais pas l'époque. Il est étonnant qu'il ne soit pas encore arrivé un seul buste de S. M. la Reine : les 2 maître-autels ne sont pas non plus arrivés.

LL. M. M. sont en parfaite santé et leur palais actuel¹⁹⁷ est presque fini. Elle sont fort petitement, mais assez bien pour une pareille circonstance.

Il vient d'y avoir un changement important à la cour. Le Grand maréchal a été nommé l'un des capitaines généraux de la garde et cette première place est vacante. Je vous ferai connaître celui qui l'obtiendra.¹⁹⁸

¹⁹⁵ *Correspondance*, p. 135–136

[*en marge* :] Paris.

¹⁹⁶ Leroy, horloger.

¹⁹⁷ Bellevue.

¹⁹⁸ Meyronnet, Pierre Simon, comte de Wellingerode est remplacé au début de l'année 1812 par Wilhelm Rabbe von Pappenheim (1764–1815).

Je désire recevoir l'arrangement définitif que vous aurez fait avec M. Bourgeois pour connaître le solde à lui payer et conserver par devers moi les fonds nécessaires à l'offre de ce paiement. Je compte écrire lors de l'envoi du troupeau à M. Tessier¹⁹⁹, membre de l'Institut, pour le prier, au nom de S. M., de faire à Rambouillet le choix des bêtes et de les faire partir le jour même. Ce moyen sera le meilleur, surtout en faisant marquer les bêtes suivant le chiffre dont nous conviendrons et que je vous enverrai. Je pense qu'il faut éviter de faire connaître ce plan à M Bourgeois, duquel j'ai tout sujet de me méfier.

Je remettrai en son temps la lettre que vous m'avez adressée.

**304• Marinville au préfet de la Fulda,
[Cassel ?], 21 décembre 1811²⁰⁰**

21 décembre 1811
Le préfet de la Fulde

Je viens d'apprendre que sur les 140 âcres de terres [sic] nouvellement acquis [sic] pour l'agrandissement de Schönfeld et pour le paiement desquels il vous a été délivré des mandats, vous avez donné un acompte au Sieur Maurelius de la terre duquel il n'a pas encore été pris possession.

J'ai l'honneur de vous prier, M. le préfet, de vouloir bien ne pas terminer ce paiement sans qu'un procès-verbal de prise de possession n'ait été rédigé et les terres reconnues par l'économe de Schönfeld.

Il serait également prudent de me solder aucune de parties intéressées dans l'acquisition des 140 âcres de terre qu'après qu'une pareille opération aurait été faite et pour chaque lot, et que le contrat aurait été signé par les deux parties contractantes.

Agrérez, M. le préfet, l'assurance de ma consideration distinguée.

¹⁹⁹ Henri Alexandre Tessier (1741–1837), médecin, agronome, introducteur du mérinos à Rambouillet sous Louis XVI.

²⁰⁰ *Correspondance*, p. 136.
[en marge :] Cassel.

**305• Marinville au personnel de la garde-robe du roi,
[Cassel], 27 décembre 1811²⁰¹**

Garde-robe du roi

Le maître de la garde-robe est instruit, 1^o, que quelques employés du service intérieur de S. M. se sont écartés du règlement établi en séjournant dans des lieux publics tels que caffés, etc ; 2^o, que d'autres ne se sont pas exactement trouvés aux levers ou aux couchers de S. M., quoique le règlement le leurs recommande expressément.

Le maître de la garde-robe autorise M. le premier valet de chambre de S. M. à témoigner son mécontentement à ceux des employés qui se sont unis dans l'un des deux cas de plainte ci-dessus, et à rappeler à tous qu'ils doivent être présents chaque jour, le matin à 8 heures ½ et le soir à 9 heures ½ .

Le 1^{er} valet de chambre de S. M. devient dès aujourd'hui responsable de l'exécution de cet ordre et maintiendra son exécution.

Cassel, 27 décembre an 1811

Signé Baron de Marinville

²⁰¹ *Correspondance*, p. 137.

III. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1811

Parmi les nombreux objets pour la cour arrivés par la poste ou passés en douane au début de l'année 1811, l'ensemble le plus intéressant est réceptionné le 2 janvier : il consiste en « 2 caisse[s] contenant de meubles avec des ornements argenté[s] », qui, après déballage, renferment « les bois de 6 chaises, 4 fauteuils et un écran et un canapé pour S. M. la Reine et envoyés de suite au palais Royal, aux appartements de S. M. la Reine ».

Tandis que la reine remeuble ses appartements, le roi modifie la salle du trône de Napoléonshöhe²⁰². Est-ce pour le siège de cette dernière qu'est reçu le 10 septembre « le velours cramoisi d'un trône gallonné en or <fin ?> et de <filets ?> de soye jaune » ? Déposé au garde-meuble, ce velours aurait pu servir à la garniture d'un trône réalisé localement. On conserve d'ailleurs le dessin d'un tel siège par Ruhl²⁰³.

En matière d'œuvres d'art, la plupart des celles réceptionnées durant l'année 1811 sont des portraits de la famille impériale et en premier lieu du couple royal westphalien. Dès le 30 avril, arrivent de Carrare (via Augsbourg) 18 bustes en marbre blanc de la famille impériale. Autre exemple : le 30 mai, on relève « 16 caisses [...] contenant de [sic] bustes en marbre » alors que le 23 mai, « 8 pendules surmonté[e]s des bustes en bronze dont une [sic] doré » de la famille impériale étaient déballés au garde-meuble. Quant aux portraits peints, ils sont également nombreux à arriver : « portraits du roi et [de] la reine de Westphalie dans leurs bordures » (reçus le 4 juin), « *Le Roi et La Reine* peint [sic] sur un tableau au cadre doré » et « le tableau du *Roi [en] grand costume* et *La Reine en habit rose*, plus *Le portrait du Roi d'Espagne en buste*²⁰⁴ » (reçus le 2 octobre). Le portrait double pourrait être celui attribué à Marguerite Gérard (conservé aujourd'hui au Museo Napoleonico de Cuba) ; le second ensemble est constitué de toiles commandées à François Gérard.

Le nombre le plus important de tableaux ne provient pas toutefois de Paris, mais de Corvey et de Brunswick²⁰⁵. Provenant sans doute de l'abbaye et du château de Salzdahlum, ils sont destinés à orner les résidences royales où de telles œuvres manquent depuis les spoliations napoléoniennes de 1806.

Enfin, une production locale fait son apparition : dès janvier, des tapis de la firme d'Heinrich Christian Leisler (Leisler & Cie), fabriquant à Hanau, arrivent à la cour.

[G.N.]

²⁰² Voir la partie consacrée à la **Correspondance de Grandjean de Montigny** dans ce chapitre, p. 545 et suivantes.

²⁰³ Cassel, MHK, Graphische Sammlung, GS 18408.

²⁰⁴ Nous mettons en italique les titres d'œuvres.

²⁰⁵ Voir le 13 août pour Corvey et le 10 septembre pour Brunswick, d'où arrivent aussi de nombreuses glaces, comme le 20 juillet.

- 2 janvier²⁰⁶ : « 4 caisses en toile cirée n° 1, 2, 3, 4 » et « 1 *idem* sans numéro, contenant des objets de modes pour le service de S. M. la Reine, à l'adresse de Monsieur l'intendant général » et envoyées le 4 suivant « du garde-meuble à la garde-robe de S. M. la Reine²⁰⁷ sur le reçu de M.^r <Pottier ?>. »
- *ibidem*²⁰⁸ : « 1 caisse en toile cirée contenant de bijouterie, valeur 6000 fr, pour le servie de S. M. le Roi, à l'adresse de M.^r l'Intendant général » et envoyé le 4 suivant au cabinet du roi, sur le reçu de monsieur « <Tessin ?>, huissier ».
- 2 janvier²⁰⁹ : « 3 caisses marqué B^{DM} n° 1, 2, 3, contenant eau de Cologne, à l'adresse de M. le baron de Marinville » et « 2 corbeilles marqués [sic] C. L. n° 1-2 / à l'adresse de Monsieur l'intendant général / contenant <saucies ?> et confitures » et « 1 caisse marqué [sic] M n° 2, 1 ballot de tapis pour les appartements de S. M. le Roy, Palais royal » ; les corbeilles déballées le jour même et « contenant <saucies ?> [sic]²¹⁰ et confitures » ; le tout envoyées au palais royal le jour même.
- *Ibidem*²¹¹ : « 3 ballot [sic] tapis marqué [sic] R. W. n° 148, 149, 150 de M^r Leisler de Hanau » envoyés au palais royal le jour même.
- *Ibidem*²¹² : « 1 caisse marquée M n° 1 pour M.^r le baron de Marinville, contenant cristeaux, à l'adresse de Monsieur l'intendant général » et envoyé le 5 à la garde-robe du roi, « sur le reçu de M.^r <Collin ?> ».
- *Ibidem*²¹³ : « 2 caisse [sic] contenant de [sic] meubles avec des ornements argenté [sic], les caisses sont marquées n° 1-2, à S. M. le Roi de Westphalie » et, le 5 suivant, « la caisse marquée cy-contre contenoient les bois de 6 chaises, 4 fauteuils, un écran, et un canapé pour S. M. la Reine et envoyés de suite au Palais royal, aux appartements de S. M. la Reine ».
- 3 janvier²¹⁴ : « 2 caisses marquées S. M n° 3-4, contenant de [sic] figures en plâtre, valeur 500 fr, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville », figures représentant « les bustes de Leurs Majestés en plâtre ».
- *Ibidem*²¹⁵ : « une caisse avec adresse contenant une boîte en acajou pour le service de S. M. la Reine de Westphalie », envoyée « chez Madame <Malet ?>, sur son reçu » le jour même.
- 10 janvier²¹⁶ : « 1 caisse en toile cirée à l'adresse de Monsieur le baron de

206 *Cahier de la Poste*, p. 9-30.

207 Au lieu de à l'intendance pour Catherinenthal, biffé.

208 *Cahier de la Poste*, p. 29-30.

209 *Cahier de la Douane*, p. 19-20.

210 Saucisses.

211 *Cahier de la Douane*, p. 19-20.

212 *Cahier de la Douane*, p. 21-22.

213 *Cahier de la Douane*, p. 19-20.

214 *Cahier de la Poste*, p. 29-30.

215 *Cahier de la Poste*, p. 29-30.

216 *Cahier de la Poste*, p. 30-31.

Brugere²¹⁷ contenant des objets d'uniforme militaires pour S. M. le Roi » et envoyé au cabinet du roi le jour même, « sur le reçu de M.^r Boisson, huissier ».

- *Ibidem*²¹⁸ : « 1 caisse marquée L N n° 1, librairie ; 1 *idem*, en toile cirée, contenant modes pour S. M. la Reine, à l'adresse de Monsieur l'intendant général » et envoyées à la garde-robe de la reine « sur le reçu de M.^{lle} <Fourseignier ?> ».

- 10 janvier²¹⁹ : « 7 caisses marqué [sic] R. W., n° 1 à 7, contenant selleries et effets » et « 6 caisses contenant 4 roues, limon, palonier pour S. M. le Roi, à l'adresse de M.^r l'intendant général », le tout envoyé le jour même « aux écuries de Bellevue, sur le reçu de <illisible> ».

- *Ibidem*²²⁰ : « 1 caisse marquée M n° 3, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant porcelaine » et envoyé le 14 « à la gade-robe de S. M. le Roi sur le reçu de M.^r <Deplanche ?> ».

- 15 janvier²²¹ : « 1 ballot marqué R. W. n° 151, à l'adresse de monsieur l'intendant général, contenant de [sic] tapis de <pied ?>, de Hanau », « tapis, de Leisler de Hanau » déballés le jour même au garde-meuble.

- 18 janvier²²² : « 1 caisse marquée M B D M / n° 1531 / n° 109, contenant des robes brodé [sic] à l'adresse de M.^r le baron de Marinville », envoyée directement à Marinville.

- 18 janvier²²³ : « 1 caisse en toile cirée, contenant une robe en laine brodé [sic], service de S. M. la Reine, à l'adresse de M.^r l'intendant général » et directement envoyée à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M.^r Pottier ».

- 21 janvier²²⁴ : « 1 caisse en toile cirée, contenant velours de soie pour le service de la reine, à l'adresse de M.^r l'intendant général » et directement « envoyée à la garde-robe de la reine sur le reçu de Monsieur Cordier ».

- 29 janvier²²⁵ : « 1 caisse contenant un jeu de guerre, adressée [sic] à monsieur l'intendant général, <sans ?> lettre de poste » et envoyée « à la garde-robe du roi, au château, d'ordre de M.^r l'administrateur général de Boucheborn²²⁶ ».

- [4 février ?]²²⁷ : « 1 caisse à l'adresse de monsieur l'intendant général, contenant deux mouvements de pendules » et remise à une date indéterminée « à monsieur Lepine sur son recu ».

217 Bruguière.

218 *Cahier de la Poste*, p. 31–32.

219 *Cahier de la Douane*, p. 21–22.

220 *Cahier de la Douane*, p. 21–22.

221 *Cahier de la Poste*, p. 31–32.

222 *Cahier de la Poste*, p. 31–32.

223 *Cahier de la Poste*, p. 31–32.

224 *Cahier de la Poste*, p. 31–32.

225 *Cahier de la Poste*, p. 31–32.

226 Boucheporn.

227 *Cahier de la Poste*, p. 33–34.

- 4 février : « 1 caisse, à l'adresse de M. le baron de Marinville contenant des peruques [sic] » et
« 1 *idem idem* contenant des <masquets ?> » envoyées à une date indéterminée à la garde-robe du roi « au château, sur le reçu de M.^r <Follin ?> ».
- *Ibidem*²²⁸ : « 1 paquet marqué L. d. K., à l'adresse de M.^r l'intendant général, contenant papier de comptabilité [sic] », envoyé à une date indéterminée « chez M.^r Dandrillon, sur le <reçu ?> de M.^r <Esculon ?> ».
- 6 février²²⁹ : « 2 [caisses ?] n° 1-2, marquées B, à l'adresse de Monsieur de Boucheborn²³⁰, préfet du palais et administrateur général du garde-meuble, contenant cheminées en tôle », déballées le jour même au garde-meuble et « déposés [sic] dans le Sallon rez-de-chaussé ».
- 7 février²³¹ : « 1 caisse marquée L. d. R., à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant un violoncelle de Brunswig », la caisse déballée au garde-meuble le jour même et « remis le violoncelle à M.^r le Gay, maître <d'orquestre ?> ».
- 8 février²³² : « 2 caisses n° 13 et 14, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant robes en étoffes et tulle de Lyon », envoyées le 12 février, « d'ordre de M.^r l'intendant général <sur ?> l'adresse de M.^r Brugiere²³³ <général ?> de division de cavalerie et sur la marque de M. B. n° 1-2 à Hanovre ».
- 8 février²³⁴ : « 1 caisse à l'adresse de M.^r de Marinville, contenant mercerie, <couronne ?> comme <un faisceau ?>, <tabatière ?>, petit balais, souliers, <bonnetterie [sic] ?>, etc. » envoyé le 12 à la garde-robe du roi.
- 11 février²³⁵ : « une caisse marquée I. R. n° 1, à l'adresse de Monsieur l'intendant général pour la reine, librairie », envoyée le jour même à sa garde-robe « sur le reçu de M.^r Pottier ».
- 11 février²³⁶ : « une caisse marquée F n° 1, à l'adresse de Monsieur l'intendant, pour S. M. le Roi, parfumerie » et envoyé le jour même à la garde-robe du roi, « sur le reçu de M.^r Guérin ».
- 16 février : « 1 boete [sic]²³⁷ à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, contenant pantalons en soye », envoyée à la garde robe du roi le jour même.
- 16 février²³⁸ : « 1 caisse a l'adresse de Monsieur le baron de Marinville,

228 *Cahier de la Poste*, p. 33–34.

229 *Cahier de la Douane*, p. 21–22.

230 Boucheporn.

231 *Cahier de la Douane*, p. 21–22.

232 *Cahier de la Poste*, p. 33–34.

233 Bruguière.

234 *Cahier de la Poste*, p. 33–34.

235 *Cahier de la Poste*, p. 33–34.

236 *Cahier de la Poste*, p. 33–34.

237 Boîte.

238 *Cahier de la Poste*, p. 35–36.

contenant 15 petit boetes [sic] à jeux en acajou » et directement envoyé à la garde robe du roi, « sur le reçu de M.^r Guérin ».

- 22 février²³⁹ : « une caisse en toile cirée contenant modes, service de S. M. la Reine, à l'adresse de M.^r l'intendant général » et directement envoyé à la garde-robe de la reine « sur le reçu de M.^r Pottier ».

- 25 février²⁴⁰ : « 1 balot, à l'adresse de Monsieur l'intendant général, contenant de [sic] tapis, marqué RW n° 19, venant de Hanau», déposé directement au garde-meuble.

- 28 février²⁴¹ : « une caisse marquée L F n°1, à l'adresse de Monsieur le baron de Bruguière, contenant librairie », envoyée le jour même au cabinet du roi.

- 28 février : « Une <Bonnier ?> à l'adresse de S. M. le Roi de Westphalie, contenant liqueurs » remise (le jour même ?) à l'administrateur du garde-meuble de Boucheporn.

- 4 mars²⁴² : « une caisse à l'adresse de Monsieur l'intendant général, service de S. M. la Reine, contenant tulle et satin », envoyé directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de Monsieur Pottier ».

- 4 mars²⁴³ : « 1 caisse à l'adresse de M.^r le chevalier de Brugiere²⁴⁴, contenant bas de soye de Lyon » et envoyée directement au chevalier de Bruguière.

- 12 mars²⁴⁵ : « 5 caisses, contenant [sic] de bougies », et « envoyés au Palais royal » le jour même.

- 14 [?] mars²⁴⁶ : « 1 casette en toile cirée, contenant objet de modes, service de S. M. la Reine de Westphalie, à l'adresse de M.^r de Boucheporn, administrateur du mobilier de la Couronne » et envoyé le 16 suivant à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M.^r Pottier ».

- 16 mars²⁴⁷ : « 1 *idem* contenant des robes sur la même adresse et service de la reine » et envoyé le jour même à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M.^r Pottier ».

- 8 avril²⁴⁸ : « 12 chaises en paille et en bois de cerisier venant de Franckfort par le voiturier Nicolaus <Kruhl ?> de <Dutterode ?> », déposées le jour même au garde-meuble.

- 26 avril²⁴⁹ : « 2 caisses marquées R. de W. n° 1 et 2, à l'adresse de Monsieur l'administrateur, pour le service de S. M. la reine, contenant de [sic] modes, robes et chapeaux avec fleurs,

239 *Cahier de la Poste*, p. 35–36.

240 *Cahier de la Poste*, p. 35–36.

241 *Cahier de la Poste*, p. 35–36.

242 *Cahier de la Poste*, p. 35–36.

243 *Cahier de la Poste*, p. 35–36.

244 Bruguière.

245 *Cahier de la Douane*, p. 23–24.

246 *Cahier de la Poste*, p. 37–38.

247 *Cahier de la Poste*, p. 37–38.

248 *Cahier de la Douane*, p. 23–24.

249 *Cahier de la Poste*, p. 37–38.

1 boete [sic] i en toile ciré, sur la même adresse, pour S. M. la Reine, contenant caleçons en coton [sic] et en soye » ; « les 2 caisses et boete [sic] envoyées à Catherinenthal pour la garde-robe de S. M. la Reine sur le reçu de M^{lle} <Faudrigner ?> » le jour même.

- 30 avril²⁵⁰ : « 18 caisses marquées S. M depuis n° 1 jusqu'au n° 18, contenant des marbres venant d'Augsbourg, par le voiturier <Bruell ?> de <Dutterode ?> pesant 25 $\frac{3}{4}$ quinteaux », « les 18 caisses déballés [sic] au garde-meuble, contenant 18 buste en marbre blanc, savoir 5 de S. M. le Roi, marqués Jérôme, 2 de l'Impératrice, 2 de Joseph, 2 Louis, 1 Félix, 2 Caroline, 1 Pauline, 2 Elisa, 1 de l'Imperatrice mère.

- 17 mai²⁵¹ : « 1 caisse à S. M le Roi de Westphalie, contenant papier ordinaire, valeur 70 fr », et « envoyée aux [sic] cabinet de S. M. le Roi sur le reçu de M.^r Desalle ».

- 20 mai²⁵² : « 1 caisse, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, administrateur du mobilier, contenant librairie pour le service de S. M. la Reine » et envoyée à sa garde-robe à Napoléonshöhe le 4 juillet, « sur le reçu de M.^r Cordier ».

- 21 mai²⁵³ : « une caisse en toile cirée verd [sic] à l'adresse de Monsieur Moulard, <M[inis]^{trc} des comptes pour le service de S. M. la Reine, contenant bijouterie » et envoyée le jour même chez Moulard.

- 23 mai²⁵⁴ : « 3 caisses à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, contenant pendules et bustes marquées n° 1-2, 3 <K. B. R. [entrelacés] ?> L. R. », et, le 30 mai, « 16 caisses marqués [sic] S. M n° 19-34, contenant de bustes en marbre », déballées les jours de leurs réceptions au garde-meuble, puis déposées dans les salons du garde-meuble, où il est alors précisés qu'il contiennent « 8 pendules surmontés [sic] des bustes en bronze dont une doré²⁵⁵ ».

- 4 juin²⁵⁶ : « 1 caisse contenant les portraits du roi et la [sic] reine de Westphalie dans leurs bordures à l'adresse de M.^r le baron de Marinville » et envoyée « chez Monsieur le baron de Marinville dans sa maison » le jour même.

- 3 juillet²⁵⁷ : « 1 caisse emballée à l'adresse de M.^r le baron de Boucheporn, contenant un tambour de Basque », remis le 27 juillet « à M.^r <Moretti ?> ».

- 3 juillet²⁵⁸ : « 2 caisses en toile cirée à l'adresse de Monsieur l'administrateur

250 *Cahier de la Douane*, p. 23–24.

251 *Cahier de la Poste*, p. 37–38.

252 *Cahier de la Poste*, p. 37–38.

253 *Cahier de la Poste*, p. 39–40.

254 *Cahier de la Douane*, p. 23–24.

255 Une pendule ou, plutôt, un buste de bronze.

256 *Cahier de la Poste*, p. 39–40.

257 *Cahier de la Poste*, p. 39–40.

258 *Cahier de la Poste*, p. 39–40.

du Mobilier de Boucheporn, contenant souliers et étoffes de soie pour le service de S. M. la Reine » et envoyées à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, le jour suivant.

- 4 juin²⁵⁹ : « 2 caisse [sic] en toile cirée, contenant des objets de mode pour le service de S. M., à l'adresse de M.^r l'administrateur de Boucheporn²⁶⁰ », envoyées le jour même à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe « sur le reçu de M.^r Cordier ».

- 8 juillet²⁶¹ : « 1 caisse contenant librairie, à Monsieur Brugere²⁶² », envoyée le jour même au cabinet du roi à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^r Leloup, huissier ».

- 8 juillet²⁶³ : « un paquet en toile cirée contenant gants de peaux pour le service de S. M. la Reine à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, administrateur du mobilier », envoyé le jour même à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^r Cordier ».

- 9 juillet²⁶⁴ : « une caisse en toile cirée à l'adresse [de] Monsieur l'administrateur de Boucheporn pour le service de S. M. la Reine contant modes » et envoyée à la reine, à Napoléonshöhe, sue le reçu de <M^{lle} ?> Fourdrignier. »

- 15 juillet²⁶⁵ : « Une caisse marquée L N. n° 1, librairie à l'adresse de M.^r de Boucheporn, administrateur du garde-meuble, pour le service de S. M. la Reine » et envoyée le jour même à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M^{delle} [sic] Caroline <Thiene ?> ».

- 16 juillet²⁶⁶ : « Une caisse marquée L R n° 1 contenant pocal [sic] en verre, un port [sic] montre et une boîte couverte en maroquin, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, pour le service personnel du roi » et envoyée directement au cabinet du roi, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^r Colin ».

- 19 juillet²⁶⁷ : « 2 caisse [sic] en toile cirée, contenant objets de modes, pour le service de S. M. la Reine », envoyées directement à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^r <Lemot ?> ».

- 23 juillet²⁶⁸ : « 6 caisses, n° 1-6, des <gances ?> et linges », « 3 ballot, n° 7-9, des tapisseries et 2 tentures, 28 batons et crochets pour 2 tentes, venant d'Hannovre, à l'adresse de M.^r de Boucheporn, administrateur du mobilier de la Couronne », le tout déballé le jour suivant au garde-meuble.

259 *Cahier de la Poste*, p. 39-40.

260 Boucheporn.

261 *Cahier de la Poste*, p. 41-42.

262 Bruguière.

263 *Cahier de la Poste*, p. 41-42.

264 *Cahier de la Poste*, p. 41-42.

265 *Cahier de la Poste*, p. 41-42.

266 *Cahier de la Poste*, p. 41-42.

267 *Cahier de la Poste*, p. 41-42.

268 *Cahier de la Douane*, p. 23-24.

- 26 juillet²⁶⁹ : « 1 caisse marquée M. D n° 1, à l'adresse de Monsieur l'administrateur de Boucheporn contenant <hardes ?> et librairies », le tout envoyé le jour suivant « au Cabinet du roi à Napoléonshöhe, sur le reçu de M.^r Olivier, huissier du Cabinet.
- 30 juillet²⁷⁰ : « 10 caisses contenant 110 tableaux et de N° 1 à 10 » et « 7 caisses de n° 1 à 7, contenant 174 glaces marquées M. B, à l'adresse de Monsieur le préfet de Boucheporn, venant de Brunswig », caisses déballées et les effets déposés au garde-meuble le jour même.
- 2 août²⁷¹ : « 1 caisse marqué [sic] L R. n° 1, modes, et un paquet, <coupons ?> d'étoffes de soye pour le service de S. M. la Reine, à l'adresse de M. l'administrateur de Boucheporn » et envoyés directement à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe, « sur le reçu de <M.^{de} ?> Fourdrigner ».
- 2 août²⁷² : « une caisse en toile fine, à l'adresse de S.M. le Roi de Westphalie, contenant deux enveloppes, <des ?> portefeuilles » et envoyée le jour même à sa garde-robe, « sur le reçu de Monsieur de <Planche ?> ».
- 5 août²⁷³ : « 1 caisse marquée L R. n° 2, modes, et un paquet, coupons d'étoffes de soye, pour le service de S. M. la Reine, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, administrateur du mobilier » et envoyés le 12 août à la garde-robe de « la reine, à Napoléonshöhe, sur le reçu de M.^{[a]d[mois]elle} [sic] Caroline <Thiene ?> ».
- 6 août²⁷⁴ : « 21 Caisnes Contenant 181 tableaux [...] marquées M. B. », déballées au garde-meuble le jour même et « contenant 181 tableaux de differents sujets »
- idem²⁷⁵ : « 6 idem emballées Contenant 187 glaces [...] marquées M. B. a l'adresse de Mons. de Boucheporn adm. du Mobilier venant de Brunswig », déballées et déposées au garde-meuble le jour même (?) avec précision : « 287 glaces de differents grandeurs ».
- 9 août²⁷⁶ : « 4 Balots et une Casette / de Hanovre / Contenant de tentures en Haute lise venant d'Hanover marqués mobilier n° 10 a 13 a l'adresse de Mons. de Boucheborn Administrateur du Mobilier », déballés et déposés au garde-meuble le jour même.
- 10 août²⁷⁷ : « 2 caisses / de Hanovre / marquée [sic] mobilier n° 1-2, miroirs et lustres » , déballés et déposés au garde-meuble le jour même.

269 *Cahier de la Douane*, p. 23–24.

270 *Cahier de la Douane*, p. 25–26.

271 *Cahier de la Poste*, p. 41–42.

272 *Cahier de la Poste*, p. 41–42.

273 *Cahier de la Poste*, p. 41–42.

274 *Cahier de la Douane*, p. 25–26.

275 *Cahier de la Douane*, p. 25–26.

276 *Cahier de la Douane*, p. 25–26.

277 *Cahier de la Douane*, p. 25–26.

- *Ibidem*, de Hanovre²⁷⁸ : « 2 balots, tapisserie [sic], n° 2, à l'adresse de M.^r l'administrateur du mobilier de Boucheborn²⁷⁹, venant d'Hanover », déposés au garde-meuble le jour même.
- 13 août²⁸⁰ : « 5 caisses de n° 1-5, de Corvey, contenant des tableaux et du linge », déballées « au garde-meuble, contenant <73 ?> tableaux et du linge de table, draps de lits et rideaux »
- 20 août²⁸¹ : « 2 caisses marqué [sic] mobilier n° 1-2, venant d'Hanover, contenant, n°1, des cadres doré [sic], n°2, de [sic] cadres et miroirs », déballées et déposées au garde-meuble le jour même.
- 26 août²⁸² : « 1 caisse marquée L N n° 1 / 1 *idem*, adresse W n° 1, contenant librairie et souliers pour le service de la reine, à l'adresse de M.^r de Boucheporn, administrateur du garde-meuble ; 1 *idem*, à l'adresse de S. M la Reine, contenant modes » et envoyées directement à la garde-robe de S. M. la Reine, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^lademoiselle [sic] Fourdrignier ».
- 28 août²⁸³ : « 1 ballot marqué C. H. R. / C. D. C. / n°1, contenant de [sic] tapis venant de Paris, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, administrateur du garde-meuble » et « envoyé le 22 8^{bre} 1811 à M.^r Colignon, écuyer de S. M., appartenant à lui, sur le reçu de M.^r <Wasmuth ?>, son chauffeur ».
- 6 septembre²⁸⁴ : « 2 caisse [sic] marquée, contenant un cadre en fer doré et peint avec les <quinquets ?> nécessaires pour l'éclairage d'un billard, à l'adresse de Monsieur de <Coninx ?> » et directement envoyées à Napoléonshöhe, « au concierge <Steitz ?> ».
- 6 septembre²⁸⁵ : « 14 caisses marquées B E n° 35-36 à 48, contenant 14 bustes en marbre de S. M. le Roi, venant par Nurnberg » et déposés au garde-meuble. à une date indéterminée.
- 10 septembre²⁸⁶ : « 1 caisse marqué [sic] mobilier n° 10 » et contenant « le velours cramoisi d'un trône gallonné en or <fin ?> et de <filets ?> de soye jaune », déposée à une date indéterminée au garde-meuble.
- *Ibidem*²⁸⁷ : « 1 ballot couvert en toile peint [sic], contenant huit rideaux en damas cramoisi venant d'Hanovre » (déposé directement au garde-meuble?).
- 10 septembre²⁸⁸ : « 1 caisse en toile cirée, à l'adresse de S. M. la Reine,

278 *Cahier de la Douane*, p. 25-26.

279 Boucheporn.

280 *Cahier de la Douane*, p. 25-26.

281 *Cahier de la Douane*, p. 25-26.

282 *Cahier de la Poste*, p. 43-44.

283 *Cahier de la Douane*, p. 25-26.

284 *Cahier de la Poste*, p. 43-44.

285 *Cahier de la Douane*, p. 27-28.

286 *Cahier de la Poste*, p. 43-44.

287 *Cahier de la Poste*, p. 43-44.

288 *Cahier de la Poste*, p. 43-44.

contenant papier à lettres », envoyée le jour même à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^r Cordier ».

- 10 septembre²⁸⁹ : « 1 caisse marquée M. B. n° 34, contenant des tableaux et 98 cadres pour tableaux de Brunswig » et déposés au garde-meuble à une date indéterminée.

- 13 septembre²⁹⁰ : « 2 caisse [sic] contenant [sic] modes pour le service de S. M. la Reine » et « 1 caisse, contenant habit parfumé pour *idem* », envoyées à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M^{lle} Foudrigner ».

- 20 septembre²⁹¹ : « 1 caisse marquée F. N° 1, contenant parfumerie / 1 paquet de soye <à ?> <coudre ?> » et « 1 paquet en toile cirée, gants de peaux pour S. M. la Reine » ; le jour même, « la caisse et les 2 paquets marqués cy-contre, envoyées [sic] à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe, sur le reçu de M.^r Gosse ».

- 20 septembre²⁹² : « 1 caisse, contenant 5 chapeau [sic] de paille à fleurs et plumes, à l'adresse de Sa Majesté la Reine » et, à la même adresse, « 1 caisse contenant 18 rames [de] papier tellière » ; l'ensemble envoyé directement à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe, « sur les reçus de [Messieurs] Gosse et <Tafrier ?> ».

- 23 septembre²⁹³ : « 1 caisse contenant des souliers » et « 1 *idem* [contenant] de [sic] gants, sans lettre de poste, pour S. M. la Reine, à l'adresse de M. de Boucheborn²⁹⁴ », envoyées à sa garde-robe de Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^r Cordier ».

- 25 septembre²⁹⁵ : « 1 cassette sous toile cirée, contenant une parure et 6 pantalons en soie pluchée pour S. M. la Reine », envoyée le jour même à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M.^r Cordier ».

- *Ibidem*²⁹⁶ : « Une cassette en toile cirée, contenant de [sic] pierreries <finne ?> à l'adresse de Monsieur Marinville » qui, le jour même, « a été retiré [sic] par le secrétaire de M.^r Marinville de la Post. NB : elle n'est pas entré [sic] au garde-meuble »

- 28 septembre²⁹⁷ : « Une caisse en toile cirée contenant modes pour S. M. la Reine L. n° 1 », envoyée le jour même, « à Napoléonshöhe. C'est M.^r de Boucheporn qui emporte [sic] avec lui [la caisse] dans sa voiture »

- 1^{er} octobre²⁹⁸ : « une caisse marquée L N°2 / 1 *idem* adressé [sic] [*idem*]

289 *Cahier de la Douane*, p. 27–28.

290 *Cahier de la Poste*, p. 43–44.

291 *Cahier de la Poste*, p. 43–44.

292 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

293 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

294 Boucheporn.

295 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

296 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

297 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

298 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

souliers, pour S. M. la Reine » et envoyées directement à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M^{lle} Foudrignier ».

- *Ibidem*²⁹⁹ : « 1 petite caisse, alouettes, pour le Grand maréchal, adressé à S. M le Roi » et envoyée le jour même « au Grand maréchal, sur le reçu de M^r <Mansbach ?>, I^{er} secrétaire. ».

- 5 septembre³⁰⁰ : « 1 caisse marquée L n° 1, librairie pour S. M. la Reine » et envoyée le jour même à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe, sur le reçu de M^r Gosse ».

- 5 septembre³⁰¹ : « 4 caisse [sic] marqué [sic] S. M, avec une lettre à l'adresse de S. M. le Roi, contenant de plans et cartes géographiques pour S. M. le Roi » et envoyées directement « au Cabinet du roi, à Napoléonshöh, sur le reçu de M^r <Tessien ?>.

- 11 septembre³⁰² : « 1 caisse marqué [sic] L n°1, modes pour S. M. la Reine », envoyée directement à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M^r Cordier ».

- 15 septembre³⁰³ : « 2 caisses, à l'adresse de S. M. la Reine, dont l'une marqué [sic] S. I. P., contenant couverture de lit en tulle , etc., l'autre, sans marque, contenant modes », envoyées directement au château, « sur le reçu de M^{lle} Foudrignier ».

- [*Ibidem* ?]³⁰⁴ : « 2 caisses, à l'adresse de M^r le baron de Coninx, <g[ouverneur] ?> général, contenant un cadre en fer disposé pour l'éclairage d'un sale [sic] de billard et sa garniture en bronze doré », les « 2 caisses déballé [sic] au garde-meuble ».

- 18 septembre³⁰⁵ : « 1 caisse marquée F n°2, à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, pour le service du roi, contenant pâte d'amande », envoyée directement à la garde-robe du roi, « sur le reçu de Monsieur Colier ».

- 25 septembre³⁰⁶ : « 2 caisses marqué [sic] R. de W. et K. M. pour Leurs Majestés, contenant des alouettes » et envoyées directement au château, « sur les reçus de M^r <Messier ?> et <Prautere ?>.

- 30 septembre³⁰⁷ : « une caisse marqué [sic] A. G. R., contenant 3 tableaux, à l'adresse du garde-meuble royal », déposée au garde-meuble, « dans la Chambre n° 13 » pour les tableaux.

- 2 octobre³⁰⁸ : « 1 caisse marqué [sic] M R. à l'adresse de M^r le Baron de Marinville, contenant un portrait encadré d'une bordure doré [sic]

299 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

300 *Cahier de la Poste*, p. 45–46.

301 *Cahier de la Poste*, p. 47–48.

302 *Cahier de la Poste*, p. 47–48.

303 *Cahier de la Poste*, p. 47–48.

304 *Cahier de la Poste*, p. 47–48.

305 *Cahier de la Poste*, p. 47–48.

306 *Cahier de la Poste*, p. 47–48.

307 *Cahier de la Poste*, p. 47–48.

308 *Cahier de la Douane*, p. 27–28.

par le voiturier Friedrich Schlutter de Sussen » et « débalé [sic] au garde-meuble et contenant le roi et la reine peint [sic] sur un tableau au cadre doré ».

- *Ibidem*³⁰⁹ : « 1 *idem* marqué S. M., à l'adresse de S. M. le Roi de Westphalie, contenant [sic] deux portraits, par le voiturier <Heckebantz ?> de Mahlhausen », caisse qui « contenoient [sic] le tableau du roi grand costume et la reine en habit rose, plus le portrait du roi d'Espagne en buste ».

- 2 novembre³¹⁰ : « 14 caisses contenant de marbre de Carare, marqués [sic] B. E n° 49-62, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, par le voiturier Conrad Schneider de Marburg, venant de Frankfurt », et, le jour même « les 14 caisses déballés [sic] au garde-meuble, contenant des bustes en marbre blanc de S. M. le Roi de Westphalie, dont une a été endommagée au nez, et des autres tachetés noir ».

- 5 novembre³¹¹ : « 1 caisse emballée à l'adresse de M.^r Jordis Brentano, marqués à S. M. R. W., contenant une table, rond de marbre, avec des coquillages³¹² <monstés ?> », et déballée le jour même « au garde-meuble, contenant un plat rond de marbre avec un coquillages³¹³ [sic] incrusté [sic] ».

- 6 novembre³¹⁴ : « 1 boete [sic] contenant une [sic] paté, à l'adresse de Monsieur le préfet de Boucheporn, pour S. M le Roi » et envoyée le jour même « au château, sur le reçu du bureau du Grand maréchal ».

- 7 novembre³¹⁵ : « 3 caisses en toile cirée, modes / 1 cardon [sic]³¹⁶ sur toile cirée, pantalons, à l'adresse et pour le service de S. M. la Reine », envoyés à sa garde-robe « au château, sur le reçu de M.^r Gosse, emballer ».

- *Ibidem*³¹⁷ : « 1 boete [sic], contenant gants de peau, à l'adresse de S. M. le roi » pour le roi et envoyé le jour même à sa garde-robe, « sur le reçu de M.^r <Messier ?> pour <Guérin ?> ».

- 12 novembre³¹⁸ : « 1 caisse, à l'adresse de S. M. le Roi de W., contenant papier », envoyée au cabinet du roi le jour même, « sur le reçu de M.^r de Salle ».

- 12 novembre³¹⁹ : « 1 caisse, à l'adresse de S. M. la Reine, marquée J. H. n° 1, contenant objet de parfumerie », envoyée à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M.^r Gosse ».

309 *Cahier de la Douane*, p. 27-28.

310 *Cahier de la Douane*, p. 27-28.

311 *Cahier de la Douane*, p. 27-28.

312 Au lieu de *ornements*, biffé.

313 Au lieu de *ornements*, biffé.

314 *Cahier de la Poste*, p. 49-50.

315 *Cahier de la Poste*, p. 49-50.

316 Carton ?

317 *Cahier de la Poste*, p. 49-50.

318 *Cahier de la Poste*, p. 49-50.

319 *Cahier de la Poste*, p. 49-50.

- 16 septembre³²⁰ : « 2 caisses, à l'adresse de M.^r le préfet et administrateur du mobilier de Boucheporn, contenant de tableaux, et plantes d'artichots [sic] », envoyées directement chez M.^r <Giroud ?>.
- 18 septembre³²¹ : « un paquet sur toile cirée contenant des pantalons de soye pluchés [sic] de S. M. la Reine », envoyé directement à la garde-robe de la reine.
- 6 décembre³²² : « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roi, contenant argenterie » et remise au préfet de Boucheporn au garde-meuble le jour même.
- *Ibidem*³²³ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. la reine, contenant modes » et envoyée à sa garde-robe le jour même.
- 14 décembre³²⁴ : « 3 caisses marquées J. H n° 5, 6, 8, à l'adresse de S. M. la Reine, contenant 18 <Boudeles ?>³²⁵ de vinaigre [sic]³²⁶ parfumé », envoyées le jour même à sa garde-robe, « sur le reçu de Madame <Trient ?>.
- 18 décembre³²⁷ : « 4 caisses, dont une marquée J H n° 7, les 3 autres n° 1 à 3, contenant des robes et de [sic] vinaigre parfumé pour le service de S. M. la Reine » et envoyées à sa garde-robe le jour même.
- 18 décembre³²⁸ : « 2 caisses marquées B., à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, administrateur du garde-meuble, contenant 2 cheminées en tôle, dont une caisse cassée et la cheminé endomagés [sic] », « déballées et déposées au garde-meuble » le jour même.
- 19 décembre³²⁹ : « 2 pièces de vin », envoyées chez M.^r Duchambon le jour même.
- 20 décembre³³⁰ : « 4 caisses de modes, une parure, vinaigre parfumé, des habillements en velours noir, des souliers, pour le service de S. M la Reine » et envoyées à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M. <Bounet ?> ».
- 23 décembre³³¹ : « 2 caisses [en] toile cirée, service de S. M l'impératrice Reine, à S. M la Reine de Westphalie « et envoyées à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M.^r Cordier ».
- 21 décembre³³² : « une caisse contenant un billard venant de Paris » et,

³²⁰ *Cahier de la Poste*, p. 49–50.

³²¹ *Cahier de la Poste*, p. 49–50.

³²² *Cahier de la Poste*, p. 49–50.

³²³ *Cahier de la Poste*, p. 49–50.

³²⁴ *Cahier de la Poste*, p. 51–52.

³²⁵ Bouteilles ?

³²⁶ Vinaigre.

³²⁷ *Cahier de la Poste*, p. 51–52.

³²⁸ *Cahier de la Douane*, p. 29–30.

³²⁹ *Cahier de la Douane*, p. 29–30.

³³⁰ *Cahier de la Poste*, p. 51–52.

³³¹ *Cahier de la Poste*, p. 51–52.

³³² *Cahier de la Douane*, p. 29–30.

le 28 décembre : « une caisse contenant le restant de ce billard » ; les deux caisses précédentes sont envoyées le 30 décembre à Catherinenthal.

- 31 décembre³³³ : « Une boete [sic] sur toile cirée contenant des pantalons, bas de soye, etc., pour S. M. la Reine », envoyée à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M.^{lle} Foudrignier ».

³³³ *Cahier de la Poste*, p. 53–54.

III. 3. Correspondance de Grandjean de Montigny

En 1811, Grandjean est chargé de nombreux travaux pour la cour, surtout à Napoléonshöhe. Pour plus d'efficacité sans doute, il tient un registre de correspondance dont sont issues l'essentiel des lettres suivantes³³⁴.

Le premier ensemble de travaux qu'il entreprend dès le mois de mars concerne des aménagements dans le corps central de la résidence d'été. Il s'engage avant le 1^{er} juillet à « mettre en stuc la Grande galerie des appartements de la reine à Napoléonshöhe et la Salle en rotonde [...] attenante »³³⁵.

En nous appuyant sur l'inventaire conduit en 1812 et sur des photographies d'avant la destruction du bâtiment en 1945, on peut en conclure qu'il s'agit de deux pièces du rez-de-chaussée : la « grande Galerie en stuc » (ill. 5 p.179) et, dans son prolongement, le « salon rond en stuc », à l'extrémité nord du corps central.

Parallèlement, pour améliorer la circulation intérieure de ce bâtiment, il doit établir (derrière le nouveau salon et l'escalier monumental) un nouvel escalier « composé de 98 marches dont 36 en pierre de taille et 62 en bois ; la rampe en fer polibronzé [sic] de f. 24 258, 95 »³³⁶.

Puis il dote de galeries couvertes les ponts reliant le corps principal aux deux ailes latérales, en aménageant une serre dans l'aile nord.

Dès mai, une rénovation de la salle du trône est envisagée. Un dessin, de la main soit de Grandjean, soit de Bromeis (jeune architecte qui l'assiste dans ses travaux à Napoléonshöhe)³³⁷ nous en conserve le projet, qui fut intégralement réalisé comme le prouvent les photographies anciennes de la pièce (ill. 10 p.185).

Grandjean est en même temps chargé de mener des travaux à Cassel. Il achève entre autres le réaménagement de la place devant le château. Des documents placés en annexe de cette correspondance nous apprennent qu'en avril 1811, Grandjean, en collaboration avec Sonolet, le directeur de la *Banca Elisiana* de Carrare, élabore le projet d'une nouvelle place reliant celle du Château à celle des États et la rue de Bellevue. Ils projettent en son centre une fontaine monumentale en marbre, décorée de bas-reliefs mettant en valeur les hauts faits du roi (ill. 1), mais c'est un plan sans fontaine qui est approuvé en juillet.

Enfin, cette correspondance nous informe que lors de « la décoration en stuc » des Grands appartements, l'architecte doit faire appel à Wichmann. En août cependant, suite au retard pris par cet entreprenant ébéniste

³³⁴ Marbourg, HStAM, Best. 75 Nr. 3303.

³³⁵ **306• Grandjean au baron de Coninx, [intendant général de la Maison du roi ?] , Cassel, 15 mars 1811.**

³³⁶ Id.

³³⁷ Cassel, MHK, Graphische Sammlung, GS 5775.

devenu aussi décorateur³³⁸, Grandjean propose d'attacher au service du roi une équipe de trois stucateurs, avec le maître Lange à sa tête.

Le registre s'achève sur une lettre datable du lendemain de la tragique nuit du 23-24 novembre 1811 durant laquelle la résidence royale de Cassel est consumée par les flammes. Inquiété, Grandjean tente de se justifier en démontrant que ses récents travaux en ces lieux ne peuvent être la cause de l'incendie.

[G.N.]

306• Grandjean au baron de Coninx, directeur général des domaines royaux et intendant général de la Couronne, Cassel, 15 mars 1811³³⁹

15 mars 1811

J'ai l'avantage de répondre aux trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 du courant n.^{os} 148, 149 et 150³⁴⁰.

J'ai satisfait avec empressement aux intentions de Sa Majesté manifestées dans votre première.

Vous me rappelez par les numéros 149 et 150 l'exécution des deux devis que j'ai soumis au roi et qu'il a daigné approuver suivant copie de ses décisions qui m'ont été communiquées du cabinet de Sa Majesté :

– l'un pour mettre en stuc la Grande galerie des appartements de la reine à Napoléonshöhe et la Salle en rotonde y [sic] attenante de f. 41 577,27,

– l'autre pour l'établissement d'un grand escalier composé de 98 marches dont 36 en pierre de taille et 62 en bois ; la rampe en fer polibronzé [sic] de f. 24 258, 95.

Ne voulant rien laisser à désirer à Sa Majesté, tant pour l'activité des travaux que pour leur prompt exécution, je regarde comme indispensable et j'ai l'honneur de vous prier de donner les ordres convenables pour que les 2/3 des sommes énoncées cy-dessus soient mises à ma disposition pour en disposer en faveur des entrepreneurs par douzième à compter de lundi prochain. Elles forment un total de

f. 27 718,18 2/3 du devis pour l'arrangement en stuc de la grande

³³⁸ Il réalise notamment, entre 1810 et 1811, le grand bureau de Jérôme conservé aujourd'hui encore à Wilhelmshöhe (Cassel, MHK, Sammlung Angewandte Kunst, 2.3.114).

³³⁹ Minute, Marbourg, HStAM, Best. 75 Nr. 3303, n. p.

[en marge :] N° 1.^{er} / M. de Coninx à Cassel.

Comme les lettres du registre sont numérotées, nous citerons dorénavant ce document sous le titre *Correspondance Grandjean*, suivi du n° de la lettre dans le registre (soit, ici, *Correspondance Grandjean*, n° 1).

³⁴⁰ Lettres non localisées.

gallerie faisant par semaine la somme de 2 309 f.
 et 16 105, 97 2/3 du devis pour le grand escalier faisant par semaine

1 342

d'ici au 1.^{er} juin

au total

3 651

que je désire toucher tous les lundi et dont j'ai informé par avance le Contrôleur général de la Maison de Sa Majesté

Je crois pouvoir compter, Monsieur le baron, sur l'objet de ma demande sans laquelle je ne pourrai me conformer aux intentions de Sa Majesté et vous prie de me faire connaître ce qui aura été décidé à ce sujet. etc.

**307• Grandjean au directeur de la fonderie de Zorge
 (dans le Harz)³⁴¹, [Cassel], 15 mars 1811³⁴²**

15 mars 1811

L'administration générale des domaines de la Couronne m'a communiqué la lettre que vous venez de lui adresser pour l'assurer que vous ferez votre possible pour répondre aux intentions qui vous ont été manifestées par ordre du roi. Je ne doute pas de votre empressement à déférer aux ordres de S. M. et je me flatte en mon particulier que vous tiendrez les engagements que vous avez pris tant pour le travail que pour le délai que je vous préviens ne pouvoir être outrepassé, sans quoi je me verrai forcé de suspendre mes travaux. Je dois tout recevoir huit jours auparavant le délai fixé.

308• Grandjean à de Coninx, Cassel, 16 mars 1811³⁴³

16 mars 1811

Les travaux qui m'ont été confiés par Sa Majesté exigeant pour être accélérés que je n'éprouve aucune entrave ni retard dans l'arrivée des matériaux dont je puis avoir besoin, j'ai l'honneur de vous inviter à donner les ordres convenables à M. le Préfet de la Fulde pour que les chemins

³⁴¹ Dans le massif du Harz, où sont situées des mines de fer, voir *Administration du royaume de Westphalie, an 1808*, Cassel 1809, p. 264.

³⁴² *Correspondance Grandjean*, n° 2.

[en marge :] N° 2. / M. le directeur de la fonderie de Zorge.

³⁴³ *Correspondance Grandjean*, n° 3.

[en marge :] N° 3. / M. de Coninx à Cassel.

qui conduisent aux carrières de Napoléonshöhe soient promptement réparés, étant aujourd'hui impraticables ; car indépendamment des lenteurs et des retards conséquents que j'éprouve dans l'arrivée des matériaux, il en résulte un surcroît de prix et une augmentation pour S. M. attendu les longs détours que les charretiers sont obligés de prendre.

Veillez bien, Monsieur le baron, prendre ma demande en considération.

309• Grandjean à Coninx, Cassel, 20 mars 1811³⁴⁴

20 mars 1811

J'ai l'avantage de vous confirmer les 2 lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser les 15 et 17 de ce mois relatives aux besoins non présumés mais réels et indispensables pour continuer avec activité et sans retard les deux travaux que S. M. a bien voulu confier à mes soins savoir :

- la décoration en stuc de la Galerie /
et / à Napoleonshöhe
- le Grand escalier /

Je me vois à regret privé de répondre à ma demande, ce qui m'est d'autant plus sensible que je me trouve obligé de manquer aux promesses faites aux entrepreneurs et que je me verrai forcé faute de recevoir une réponse favorable à ma demande de suspendre tous ces travaux. Il est donc urgent, Monsieur le baron, que je sois fixé sur l'objet de ma demande qui déjà, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, avait avant de vous la faire, reçu l'approbation de M. le Contrôleur général qui a du faire au roi un rapport à ce sujet.

Je vous prie donc, Monsieur le baron, de vouloir bien m'honorer d'une décision quelconque si votre intention est que le les désirs de Sa Majesté soient remplis et les travaux terminés pour le 1^{er} juin.

310• Grandjean à Coninx, [Cassel], 20 mars 1811³⁴⁵

20 mars 1811

J'ai l'honneur de vous annoncer que la somme de 3 600 francs qui m'a été comptée la semaine dernière à valoir sur mes travaux, savoir :

³⁴⁴ *Correspondance Grandjean*, n° 6.
[en marge :] N° 6. / M. de Coninx à Cassel.

³⁴⁵ *Correspondance Grandjean*, n° 7.
[en marge :] N° 7. / M. de Coninx.

600^f sur la décoration de bal et /
 3 000^r sur le chauffage de la salle / à Napoleonshöhe
 3 600^r a déjà eu en partie son emploi, c'est pourquoi je viens vous
 prier, Monsieur le baron, de vouloir bien vous prier, Monsieur le baron,
 de vouloir bien me faire ordonnancer la même somme d'ici à samedi
 prochain 23 du courant, en ayant un indispensable besoin pour satisfaire
 les ouvriers et entrepreneurs envers qui j'ai des engagements à remplir au
 nom de Sa Majesté.

311• Grandjean à Marinville, Cassel, 4 avril 1811³⁴⁶

4 avril 1811

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le
 14 du mois dernier³⁴⁷, j'ai le plaisir de vous remettre sous ce pli toutes
 les pièces relatives aux travaux projetés [sic] par le S. Jusquin. Je vous
 observerai en même temps que le travail de S. Gauzer, inspecteur, relatif
 aux détours que l'on se propose de faire faire aux eaux qui approvi-
 sionnent le pavillon de S. M. la reine, allée de Napoléonshöhe, ne peut
 souffrir aucune difficulté d'autant que le S.^r Jusquin, qui demande à faire
 ce travail comme vous le verrez par sa lettre cy-jointe, s'engage à le faire
 à ses frais et sans préjudices ni à la qualité, ni à la quantité des dites eaux
 qui doivent passer par les jardins.

312• Grandjean à Brugière, Cassel, 7 avril 1811³⁴⁸

7 avril 1811

Vivement pénétré des engagements que j'ai pris envers S. M. de
 terminer tous mes travaux de Napoléonshöhe d'ici au 1^{er} juin, je n'ai dû
 rien négliger pour les accélérer. Cependant je me trouve depuis un mois
 singulièrement entravé par les mauvais chemins de Napoléonshöhe aux
 carrières. Ils sont tellement impraticables que les voitures chargées de
 matériaux ne peuvent plus y arriver.

J'ai cru devoir écrire les 16, 17, 26 mars dernier [sic] et 4 du présent à
 M. de Coninx pour lui indiquer le moyen à prendre pour remédier à cet

³⁴⁶ *Correspondance Grandjean*, n° 11.

[*en marge* :] N° 11. / M. de Marainville à Cassel.

³⁴⁷ Lettre non localisée.

³⁴⁸ *Correspondance Grandjean*, n° 13.

[*en marge* :] N° 13. / M. Brugière à Cassel.

inconvenient et ne point me voir entraver dans mes travaux. Mes diverses demandes ont été sans effet et les choses, malgré l'urgence, sont dans le même état. C'est pourquoi j'ose vous supplier de vouloir bien donner vos ordres à cet effet, n'ayant rien de plus à cœur que de complaire à Sa Majesté et de remplir mes engagements, et ne voulant plus que l'on m'impute des retards dont je suis innocent.

En vous renouvelant [sic] ma prière de prendre ma demande en considération, j'ai etc.

**313• Grandjean à Wellingerode, Grand maréchal,
[Cassel ?], 13 avril 1811³⁴⁹**

13 avril 1811

V. E. voulu [sic] me demander de lui remettre la note des fonds nécessaires pour les travaux ordonnés provisoirement par S. M.³⁵⁰ et qui consistent à établir d'ici au 1^{er} juin, suivant les devis remis à V. E., les objets suivans :

N° 1 terrasse côté gauche de la mont[agne ?]	17 924,09
2 serre sur un des ponts	68 506,14
4 balcon côté du Théâtre	3 939,30
5 ouverture de plusieurs portes	2 175,60
8 Petits appartements	7 230,63
9 petit escalier conduisant à la bibliothèque	2 136,75
10 corps de garde	<u>808,08</u>
Montant des devis	102 720,59

Ne voulant rien laisser désirer à S. M., tant pour l'activité des travaux que pour leur prompt exécution, j'aurai l'honneur de faire à V. E. la demande qu'elle daigne donner ses ordres pour que la somme de 72 000^f soit mise à ma disposition d'ici au 1^{er} juillet prochain, époque fixée par S. M. pour la clôture des travaux, somme sur laquelle je disposerai chaque semaine chez M. le Grand trésorier de la couronne, suivant les besoins qui me seront nécessaires et qu'approximativement [sic] j'évalue devoir s'élever à 6 000^f c.

J'espère, Monseigneur, pouvoir terminer tous ces travaux selon les ordres du Roi d'ici au 1^{er} juillet prochain et j'ose vous en donner l'assurance, certain de n'éprouver aucun retard dans l'arrivée des matériaux et si l'objet de ma demande a son exécution conformément au désir que j'ai eu l'honneur de vous manifester dans cette lettre

³⁴⁹ *Correspondance Grandjean*, n° 14.

[*en marge* :] N° 14. / À son Excellence le Grand Maréchal.

³⁵⁰ Note non localisée.

En renouvelant à Votre Excellence l'assurance de mon profond respect je la prie d'agréer celle de la considération la plus distinguée avec laquelle etc.

**314• Grandjean à Wellingerode, Grand maréchal,
[Cassel ?], 13 avril 1811³⁵¹**

13 avril 1811

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien donner ses ordres, si elle le juge à propos, pour que la cour des Écuries et le Manège à Napoléonshöhe soient mis à ma disposition pour servir de chantier et d'atelier [sic] aux tailleurs de pierre que je compte employer dans les nouveaux travaux confiés par S. M. à mes soins. Le but de cette demande étant d'éviter à S. M. la vue de monceaux de pierres et de ménager ses jardins qui seraient dégradés par tous ces matériaux, dont la coupe et les débris serviraient encore à ferrer la cour des écuriers qui en a le plus grand besoin.

Je saisis cette occasion, Monseigneur, pour réclamer de Votre Excellence la permission de faire loger à Napoléonshöhe les ouvriers qui ne peuvent, sans nuire à la célérité des travaux, aller et venir deux fois par jour de Napoléonshöhe à la ville.

Si votre E. daigne adapter les demandes que j'ai l'honneur de lui adresser, elle peut être convaincue qu'elles contribueront à accélérer les travaux que S. M. demande être terminés pour le 1^{er} juillet pour lesquels je donnerai tous mes soins, n'ayant rien de plus à cœur que de satisfaire le roi et remplir les intentions de V. E. à cet égard.

[...]

315• Grandjean à Bruguière, [Cassel ?], 18 avril 1811³⁵²

18 avril 1811

Vous avez bien voulu me communiquer les intentions du roi à mon égard. Je respecte trop les volontés de S. M. pour ne pas m'y conformer et attendre le sort qu'elle me destine aussitôt la clôture de mes travaux à Napoléonshöhe.

³⁵¹ *Correspondance Grandjean*, n° 15.

[en marge :] N° 15. / À S. E. le Grand maréchal.

³⁵² *Correspondance Grandjean*, n° 17.

[en marge :] N° 17 / M. Bruguière.

S. M., par son décret du 28 juillet 1808 qui me nommait son architecte, avait daigné fixer mes honoraires à 6,000^f indépendamment d'un intérêt progressif sur les travaux confiés à ma direction.

J'ose vous prier, Monsieur, de vouloir bien demander au roi que provisoirement il daigne me continuer ces mêmes honoraires jusqu'à ce que S. M. se décide à mon égard. Il me serait impossible d'ailleurs de fixer une demande pour les peines et soins que je me donne pour remplir les intentions de Sa Majesté.

Obligé de me rendre souvent deux fois par jours à Napoleonshöhe, aux carrières et usines, vous m'obligerez infiniment, Monsieur, de vous intéresser auprès de S. M. en ma faveur à l'effet d'obtenir les moyens de transport que le roi jugera convenable de m'accorder, ma situation précaire ne me permettant pas de faire cette dépense.

**316• Grandjean à Wellingerode, Grand maréchal,
[Cassel ?], 19 avril 1811³⁵³**

19 avril 1811

Déjà je me trouve dans la nécessité de réclamer de V. E. qu'elle daigne faire donner ses ordres au maire de Balhorn par M. le préfet de la Fulde à l'effet de faire exploiter sans retard et de fournir les moyens de transport pour m'être livrées les pierres de taille désignées dans la petite note cy-jointe me réservant de fournir aux carriers et successivement à mes besoins l'état de celles jugées convenables à mes travaux. Indépendamment de cet avis au maire de Balhorn, par M. le préfet de la Fulde, il est indispensable que V. E. donne ses ordres à l'effet d'envoyer de suite un gendarme à ces mêmes carriers dont les noms sont sur la note cy-jointe pour leur renouveler et intimier l'ordre de V. E., seul moyen d'éviter des longueurs et retards. Mes tailleurs de pierre attendent l'arrivée des premiers voitures. Par cette mesure, Monseigneur, les travaux s'accéléreront et c'est un moyen de répondre aux désirs de Sa Majesté.

Depuis le 1^{er} mars dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire six fois à M. de Coninx pour l'inviter à donner ses ordres pour la réparation des chemins impraticables qui conduisent aux carrières des environs de Napoléonshöhe, ce qui m'empêche de recevoir les matériaux dont j'ai le plus urgent besoin, à moins de leur faire faire un fort long détour, ce qui augmente le prix et cause à Sa Majesté une dépense considérable.

V. E. daignera-t-elle encore donner ses ordres à cet égard et faire accé-

³⁵³ *Correspondance Grandjean*, n° 18.
[en marge :] N° 18 / À S. E. le Grand maréchal.

lérer définitivement ces réparations que M. de Coninx a déjà ordonnées après avoir adopté le devis sans qu'elles ayent été exécutées jusqu'à ce jour ?

Note des carriers

Koch, 1, Siebert, 1, <Hellebatt ?>, 1, de <Martinhage³⁵⁴ ?>
 Beruhart, 1, Fibur, 1, Schaub, 1, de Balhorn
 Wilhem, 1, Klein, 1, <d'Eleueshagen ?> et de <Breiteback³⁵⁵ ?>

Note des pierres nécessaires de suite

	Long	Larg	Haut
24 pierres de	7 ^{<p [ouces] ?>}	2	1.5
48 <i>d</i> ^o	3.8	2.	1.5
8 <i>d</i> ^o	7.3	2.3	1.8
16 <i>d</i> ^o	3.10	2.3	1.8

Ces pierres sont celles indispensables de suite.

On enverra la note de celles nécessaires à fur et à mesure des besoins.

**317• Grandjean à Wellingerode, Grand maréchal,
 [Cassel ?], 20 avril 1811³⁵⁶**

20 avril 1811

Permettez moi d'appeler l'attention de V. E. sur le contenu de mes 3 lettres des 13, 18 et 19 de ce mois auxquelles j'ai l'honneur de me référer.

L'objet de toutes mes sollicitudes étant de répondre autant qu'il dépendra de moi aux désirs de S. M. et de remplir ses ordres avec la plus scrupuleuse sévérité et pour me conformer aux ordres que S. M. a daigné hier encore me renouveler verbalement, de m'adresser à V. E. en toute occasions. Je prends la liberté de lui soumettre une nouvelle demande.

De tous les tems il a été d'usage à Napoléonshöhe et dans tous les châteaux de plaisance éloignés de la capitale de loger certains genre [sic] d'ouvriers. Je pense que V. E. n'a pas l'intention de changer cette habitude, car une heure que perdent une quantité d'ouvriers forme des jours et j'ai besoin dans ma situation, vu le peu de tems qui m'est accordé pour faire mes travaux, de ne point perdre de tems. C'est pourquoi j'ai l'honneur de supplier V. E. de vouloir bien donner des ordres pour que dans la journée une vingtaine de matelas de domestiques soient mis à

354 Martinhagen ?

355 Breitebach ?

356 *Correspondance Grandjean*, n° 19.

[en marge :] N° 19 / À S. E. le Grand maréchal.

ma disposition à Napoléonshöhe. Je les ferai recevoir en compte et les rendrai de même. Pardon, Monseigneur, de vous importuner si souvent, l'intérêt du service dont je suis chargé me sert d'excuse et les intentions du roi ainsi que vos ordres m'y autorisent.

318• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 23 avril 1811³⁵⁷

23 avril 1811

Je réponds à la lettre que vous m'avez écrite le 20³⁵⁸ de ce mois en m'adressant particulièrement à S. E. le Grand Maréchal. J'ai rempli les ordres du roi qui, samedi matin, me les a renouvelés, et je croirai de mon devoir de continuer autant que S. M. ne m'ordonnera pas le contraire.

Chaque emploi a ses difficultés, Monsieur le baron. Je connais mes devoirs et mon état et comme architecte les carrières de [sic] environs de la capitale aussi bien que qui que ce soit. 3 années d'expérience et de travaux dans ce pays qui ne m'ont encore mérité que des éloges, loin des lenteurs et reproches dont gratuitement vous me favorisez, m'autorisent à réclamer contre un moment de mauvaise humeur de votre part. Je ne recevrai pas moins avec plaisir vos instruction [sic] quand elle auront pour but les travaux confiés à mes soins.

J'ai cru devoir remettre hier à S. E. le Grand Maréchal la copie de votre lettre relative au paragraphe qui le concerne que « vous n'avez à recevoir directement des ordres que de S. M. pour ce qui concerne l'administration générale qui vous est confiées ».

Je passe à la lettre remplie d'aigreur et d'humeur que vous avez écrite à S. E. le Grand Maréchal et que certainement celle que j'ai eu l'honneur de lui adresser, et dont ci-joint la copie, n'avait pas provoqué [sic].

Le début de votre lettre par lequel vous accusez l'architecte Grandjean de mettre de la lenteur dans ses travaux et employer pour s'excuser des prétextes m'a singulièrement étonné. Permettez-moi de vous demander, Monsieur le baron, quand S. M. s'est plaint de moi sous ce rapport et quels sont les prétextes que j'ai jusqu'à ce jour cherché pour excuser ma conduite ?

Pour justifier ma réclamation pour les réparations à faire (et non faites encore depuis 6 semaines) je remets à S. E. la copie de ma correspondance à ce sujet.

Une seule voiture de pierres était arrivée samedi à Napoléonshöhe et venant des carrières des environs, dont les chemins sont toujours

³⁵⁷ *Correspondance Grandjean*, n° 22.

[en marge :] N° 22 / M. de Coninx.

³⁵⁸ Lettre non localisée.

impraticables, mais ces mêmes pierres ont été ramassées sur les chemins où elles étaient restées d'aujourd'hui seulement. Après 40 jours de sollicitation les charriages se font avec apparence de célérité.

Ma lettre à S. E. le Grand Maréchal que je vous invite à relire, Monsieur le baron, ne parle que des carrières de Balhorn, mais à l'instar de M. Jussow et de M. l'intendant, je donne les noms des carriers avec leurs demeures.

319• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 30 avril 1811³⁵⁹

30 avril 1811

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner vos ordres pour que 16 colonnes³⁶⁰ provenant des colonades soient mises à ma disposition pour servir aux travaux que S. M. a bien voulu confier à mes soins à Napoleonshöhe.

Ces colonnes, Monsieur le baron, sont destinés aux serres sur les pont et dont mon devis N° 2 du 9 de ce mois fait mention de la retaille seulement.

Veillez, je vous prie, donner le plus promptement possible vos ordres pour que ces 16 colonnes me soient livrées à Napoléonshöhe sans retard.

320• Grandjean à <Haine ?>, inspecteur des forges de [Holzminden ?], Cassel, 3 mai 1811³⁶¹

3 mai 1811

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien avoir particulièrement égard aux demandes qui vous seront faites par le S. Nicolas Kockendorffer, maître serrurier de cette capitale, des pièces en fer provenant de vos forges, que le dit S. Kockendorffer destine aux travaux qu'il s'est engagé de faire pour S. M. et que je lui ai commandés. Les travaux sont pressés. S. M. désire les voir terminer dans le plus bref délai.

En vous recommandant le S. Kockendorffer, c'est vous inviter à le préférer à tout autre. Le dis [sic] S.^r devra s'entendre avec vous du paiement des livraisons qui lui seront faites.

³⁵⁹ *Correspondance Grandjean*, n° 25.

[*en marge* :] N° 25 / M. de Coninx.

³⁶⁰ Colonnes issue des destructions sur la place du Château de Cassel.

³⁶¹ *Correspondance Grandjean*, n° 26.

[*en marge* :] N° 26 / L. <Haine ?>, inspecteur des forges à <Haulsmunden ?>.

321• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 3 mai 1811³⁶²

3 mai

En conséquence de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous et les demandes de S. E. le Grand Écuyer de terminer les travaux qui restent à faire et en activité aux Écuries royales, vous m'obligerez infiniment, Monsieur le baron, de me faire fournir tous les devis qui ont rapport à ces travaux et en même temps de vouloir m'informer si les matériaux existant [sic] aujourd'hui dans les cours des écuries sont la propriété de Sa Majesté ou de toute autre personne pour baser les devis qui m'ont été demandés par le Grand écuyer. Je pense trouver, d'après ce que vous avez eu la complaisance de me mander, tous les plans et dessins relatifs aux dites Écuries chez S. E. M. le contrôleur général de l'administration de la liste civile.

322• Grandjean au chevalier de Saint-Sauveur, écuyer chargé de la comptabilité et du commandement intérieur des écuries royales³⁶³, [Cassel ?], 7 mai 1811³⁶⁴

7 mai 1811

J'ai l'honneur de vous faire passer des pièces relatives à des travaux faits aux Écuries royales, et qui m'ont été remises par M Bromae³⁶⁵. Ces travaux m'étant étrangers et n'y ayant point contribué, je crois devoir vous les remettre.

323• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 7 mai 1812³⁶⁶

7 mai 1811

Parmi les différents devis que j'ai eu l'honneur de présenter à S. M. et qu'elle a ajournée, il en existe un relatif à des changements à faire à la Salle du trône à Napoléonshöhe. S. M. désire toujours voir exécuter ces

³⁶² *Correspondance Grandjean*, n° 27.

[*en marge* :] N° 27 / M. de Coninx.

³⁶³ Selon *l'Almanach royal de l'an 1812*, p. 61 et 97.

³⁶⁴ *Correspondance Grandjean*, n° 30.

[*en marge* :] N° 30 / M. de S' Sauveur, écuyer à Cassel.

³⁶⁵ Bromeis.

³⁶⁶ *Correspondance Grandjean*, n° 31.

[*en marge* :] N° 31 / M. de Coninx.

travaux et ne les a fait que provisoirement ajourner. Je crois donc devoir vous soumettre, Monsieur le baron, et en conséquence des volontés du roi qu'il a daigné me manifester dernièrement, vous prier de représenter à S. M. les grosses constructions dont la copie du devis cy-joint fait mention sont provisoirement indispensables et qu'elle veuille bien ordonner qu'elles seront [sic] exécutées dès à présent, ce qui préviendra pour l'époque où les changements s'exécuteront de voir de nouveau les appartements livrés aux maçons et à des encombrements de pierre toujours désagréables et abîmant les appartemens.

Je pense, Monsieur le baron, que vous saisirez le but de ma demande et que vous voudrez bien me faire connaître ce que S. M. aura bien voulu décider à cet égard.

324• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 7 mai 1811³⁶⁷

7 mai 1811

Me trouvant dans le cas d'avoir à régler différents mémoires relatifs aux travaux qui se sont faits et se font dans ce moment à la Maison des pages, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire délivrer la copie des devis que dans le tems j'ai remis à ce sujet et qui ont servi de base pour les dits travaux, ne me rappelant plus de leur contenu.

Je profite de cette occasion, Monsieur le baron, pour vous faire passer différentes pièces relatives à des travaux faits au Écuries royales et qui m'ont été remises par M. l'inspecteur Bromaeis³⁶⁸.

Ces travaux m'étant étranger [sic] et n'y ayant pas contribué, je crois devoir vous envoyer ces pièces qui sont en partie visées par M. Klin³⁶⁹ et approuvée par M. de S.^t Sauveur.

325• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 9 mai 1811³⁷⁰

9 mai

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes auxquelles il est urgent que je reçoive une prompte réponse pour le bien de mon service.

³⁶⁷ *Correspondance Grandjean*, n° 33.

[en marge :] N° 33 / M. de Coninx.

³⁶⁸ Bromaeis

³⁶⁹ Klenze ?

³⁷⁰ *Correspondance Grandjean*, n° 35.

[en marge :] N° 35 / M. de Coninx.

Je désire être autorisé à faire les réparations nécessaires au charbonnier au-dessous de la terrasse près le pont de la petite Fulde que j'estime pouvoir s'élever à 10 th.

Il est indispensable de se procurer une plus grande quantité de grille [sic] pour terminer l'entourage de la place devant le château et dont il manque dans les magasins royaux, celles qui y existaient ayant eu leur emploi. Je vous proposerai et je vous prierai, Monsieur le baron, de vouloir bien prendre les ordres du roi au sujet de ma demande et de faire enlever les grilles en quantité suffisante et nécessaire qui existent autour du boulaingrin du parc et que je remplacerais par des grilles de bois. Il est nécessaire d'obtenir une décision prompte à cet égard pour pouvoir continuer les travaux.

Vu l'urgence et pour éviter la ruine totale des tentures dans les appartements du roi si j'avais apporté le moindre retard, je me suis cru autorisé à ordonner les réparations nécessaires aux tuyaux qui conduisent les eaux aux bains de Sa Majesté à Cassel dont un avait crevé. Je vous prie, Monsieur le baron, de me confirmer vos ordres à cet égard et de me dire en pareille ou toute autre circonstance semblable si je suis assez autorisé pour au préalable ordonner de faire exécuter de telles réparations. Enfin, M. le baron, les intentions de Sa Majesté relatives au changement du parquet pour baisser les marches dans la chambre à coucher, aux bains etc de leurs Majestés ne peuvent être exécutés [sic] sans occasionner une forte dépense, d'autant que les parquets existant tout en marqueterie et seraient totalement ruinés si on les enlevait.

Je vous prie en conséquence, Monsieur le baron, de vouloir bien daigner communiquer ces observations à Sa Majesté dont je suivrai néanmoins les ordres si elle persiste dans sa résolution.

326• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 9 mai 1811³⁷¹

9 mai 1811

J'ai l'honneur de vous renouveler mes diverses demande [sic] de fonds sans lesquels je ne puis donner aux travaux toute la célérité que réclame chaque jour Sa Majesté.

J'ai demandé le 15 mars pour les travaux de la Grande galerie et le Grand escalier, une somme de 3651^f par semaine. Cependant je n'ai encore touché que 10 000^f au lieu de 25 557^f qui m'auraient dû déjà être

³⁷¹ *Correspondance Grandjean*, n° 36.
[en marge :] N° 36 / M. de Coninx.

comptés depuis cette époque. Il m'est indispensable de toucher ce mois la somme de 1 5000^f que je désire recevoir en trois paiements égaux.

Il a été mis à ma dispositin la somme de 72 000 [Fr] depuis le 15 avril dernier pour être touchés [sic] par somme de 6 000^f chaque semaine ; celle de 6 000^f est la seule que j'ai touchée depuis cette époque. Il m'importe et il est de la dernière urgence que 6 000^f me soient comptés chaque semaine à compter de celle-ci.

Je pense, M. le baron, que vous voudrez bien prendre mes diverses demandes en considération et y faire obtempérer le plutôôt possible si vous me voulez mettre à même de satisfaire les intentions de Sa Majesté.

327• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 15 mai 1811³⁷²

15 mai

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce plis les mémoires des travaux faits jusqu'à ce jour à la place du Château. Le bordereau général monte à 2 194,19 [Fr] que vous m'obligerez, Monsieur le baron, de vouloir bien me faire ordonnancer et encore donner vos ordres pour que les fonds nécessaires à la continuation des dits travaux soient mis à ma dispositio. Si vous le jugez à propos, vous me renverrez tous ces mémoires y joignant ceux déjà payés à M. Jussow que je prendrai pour comptant pour me mettre à même de n'établir qu'un compte général à la clôture desdits travaux.

328• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 15 mai 1811³⁷³

15 mai

Sa Majesté m'a bien verbalement donné ses ordres pour les travaux qu'elle a ordonné de commercer aux Écuries royales. Comme je dois être officiellement informé à cet égard, je vous prie, Monsieur le baron, de vouloir bien donner vos ordres pour que je sois légalement autorisé à commencer ces travaux.

Comme ces travaux seront acquittés par S. E. le Ministre de la Guerre en échange des Écuries royales de la selle que S. M. cède à S. E., je vous prie, Monsieur le baron, de vouloir bien avoir la complaisance de prendre les mesures convenables pour asseoir d'une manière fixe le mode de

³⁷² *Correspondance Grandjean*, n° 38.

[en marge :] N° 38 / M. de Coninx.

³⁷³ *Correspondance Grandjean*, n° 40.

[en marge :] N° 40 / M. de Coninx.

payement pour que je n'ai plus qu'à m'occuper d'ordonner ces travaux et de les accélérer au désir de S. M.

Je vous prie, Monsieur le baron, de prendre ma demande en considération.

329• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 19 mai 1811³⁷⁴

19 mai

Pour me mettre à même de commencer les travaux des cascades à Napoléonshöhe et dont vous voulez bien m'entretenir par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 16 courant n° 434³⁷⁵, vous m'obligerez, M^r le baron, de vouloir bien m'indiquer à qui je dois réclamer le devis approuvé du roi et dont je n'ai jusqu'à ce jour eu aucune connaissance. Aussitôt sa réception, je m'empresserai de satisfaire aux ordres de S. M.

330• Grandjean à Moulard, intendant de la Maison du roi, [Cassel ?], 22 mai 1811³⁷⁶

22 mai

Avec le bordereau général montant à 2 194^f 19^c, j'ai l'honneur de vous remettre 19 mémoires des ouvrages faits pendant la 1^{ère} huitaine de ma direction, devant la place du Palais royal pour que la continuation des dits travaux n'approuve [sic] aucun retard. Vous m'obligerez d'effectuer de suite le payement des dits mémoires des fonds effectués aux dites dépenses. Les autres mémoires des dépenses faites depuis le 4 du mois vous seront remis incessamment.

M^r Jussow a à rendre compte d'une somme de 5 000^{fr} reçus sur les mêmes travaux.

Voudriez-vous bien, M^r, inviter M.^r le préfet de la Fulde à accélérer le charriage des matériaux nécessaires au pavage de la dite place, les chantiers apportant infiniment de lenteur dans leur charriage.

Je m'occupe de l'établissement des comptes de recettes et de dépenses que j'ai fait pour vous les remettre incessamment.

³⁷⁴ *Correspondance Grandjean*, n° 43.

[*en marge* :] N° 43 / M. de Coninx.

³⁷⁵ Lettre non localisée.

³⁷⁶ *Correspondance Grandjean*, n° 44.

[*en marge* :] N° 44 / M. Moulard.

331• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], entre le 28 mai 1811³⁷⁷

28 mai

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint l'état des dépenses faites au Théâtre royal à Napoléonshöhe pour la décoration de bal ordonnée par S. M. J'accompagne cet état du devis présenté au roi et d'après lequel vous remarquerez que ce devis dans son principe ne montait qu'à Th. 751,12 soit f 2 929,57 et cela par une transposition de chiffres facile à reconnaître : Article n° 3 et 4 qui ayant été rectifiés donnent Th. 924,20 soit f. s 3 592,97 la dépense au lieu d'excéder, n'est que de
$$\frac{3\ 151,98}{440,99}$$

Il y a donc une différence en moins de dépenses. La somme de 1 200 [Fr] que j'ai reçu sur ces travaux a eu son emploi comme le présente mon bordereau. Veuillez, je vous prie, donner vos ordres pour que les 1 951,98 restant dûs aux ouvriers et entrepreneurs soient acquittés le plutôt possible. Ces paiements sont d'autant plus urgents que plusieurs [sic] de ces entrepreneurs ont de nouveaux travaux à faire et l'un d'eux, le S.^r Arnold, ne veut plus rien fournir que l'argent donné par avance.

Je compte successivement, à la liquidation de mes travaux, vous fournir tous les comptes de gestion dont j'ai été chargé et vous donner ainsi l'emploi des fonds que j'ai touché. Provisoirement vous allez recevoir le bordereau général de mes recettes avec le bordereau d'imputation et à compter du 1^{er} du mois prochain je me conformerai à votre lettre du 26 de ce mois n° 466.

332• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel ?], 4 juin 1811³⁷⁸

4 juin

En conséquence de la lettre de M.^r de Coninx du 26 du mois dernier qui me charge de correspondre avec vous à compter du 1^{er} de ce mois pour tout ce qui a trait à la direction des bâtimens dont vous êtes chargé comme intendant, j'ai l'honneur de remettre sous vos yeux, d'après vos désirs, la situation générale des travaux commencés et à terminer pour S. M. comme chargé de la direction des bâtimens.

Par décision, S. M. a ordonné

1° que la Grande galerie des appartemens de la reine et la Salle en

³⁷⁷ *Correspondance Grandjean*, n° 49.

[en marge :] N° 49 / M. de Coninx.

³⁷⁸ *Correspondance Grandjean*, n° 50.

[en marge :] N° 50 / M. Moulard.

rotonde à Napoléonshöhe seraient décorés en stuc ; le devis monte à f. <41 577, 21 ?> ;

2° que l'établissement d'un grand escalier composé de 98 marches dont 96 en pierres et 62 en bois, la rampe en fer poli bronzé serait établi f.^r 24 158, 95.

J'ai demandé sur cette somme celle de f.^r <3 651 ?> par semaine qui m'ont [sic] été accordés par S. M.

Par autre décision S. M. a consenti

3° la décoration de bal au Théâtre à Napoléonshöhe évalué à

f 3 592,97

4° le chauffage du Théâtre et de la Galerie chinoise porté

9 857,54

13 450,51

Je rappelle les articles 1.^{er} et 2

65 726,22³⁷⁹

79 186,73

Sur cette somme, il m'a été ouvert un crédit de 54 000 [Fr] au total qui devait m'être payé de 4 500^f par semaine et je n'ai reçu que 27 200 [fr] au lieu de 31 500 [Fr].

Je vous prie donc de procurer la rentrée de ces 4 500 [Fr] par semaine dont je compte disposer ce mois en faveur des ouvriers et entrepreneurs.

Par autre décision S. M. a ordonné

5° la construction d'une terrasse côté de la montagne

F 17 924,9

6° la construction d'une serre sur l'un des ponts, côté du Théâtre

68 506,14

7° la construction d'un balcon côté du Théâtre

3 939,30

8° l'ouverture de plusieurs portes

2 175,60

9° l'arrangement des petits appartemens

7 230,63

10° un petit escalier conduisant à la bibliothèque

2 136,75

11° enfin, un corps de garde

808,8

F^s 102 520,59.

Sur cette somme, il m'a été ouvert un crédit de 72 000^f à toucher à raison de 6 000 [Fr] par semaine et je n'ai encore reçu au lieu de f. 42 000 que celle de 18 000 [Fr]. Veuillez, je vous prie, surveiller la rentrée non seulement de l'arriéré mais encore de 6000 [Fr] <dus ?> par semaine, comptant en disposer ce mois en faveur des ouvriers et entrepreneurs.

Il a été fait le 8 mai une addition à la somme de f. 102 520,59. C'est celle de <14 307,48 ?> [Fr] pour l'arrangement de la Salle du trône [sic] que S. M., par décision du dit jour, a mis à ma disposition.

À valoir sur ces différents fonds à ma disposition, j'ai touché

Sur celle de f^r 54 000 celle de f^s 27 200

³⁷⁹ Nous comptons 65 736,22 Fr.

Sur celle de " 72 000 celle de " 18 000

Et cette de 14 307,48 celle de " néant
 140 307,48 45 200.

Vous voyez que d'ici à la fin des travaux fixés au 1^{er} juillet, vous avez à toucher la somme de f. 91 107,48 [Fr].

Sur cet article je compte que vous voudrez bien vous mettre en mesure, vu que l'achèvement, autant que possible, de mes travaux, dépend des sommes que recevront les entrepreneurs et ouvriers qui n'agissent que par ce mobile favori.

Par la correspondance de M^r de Coninx, je suis informé que je dois surveiller les différens travaux dont était chargé M^r de Jussow, tels que la place du Château, l'alcôve de S. M.. Sur ces travaux, je suis à peu près en mesure de vous donner les documens que vous pourrez désirer, mais vous les fournirai incessamment, la copie des devis se trouve chez M^r de Coninx.

Je suis également en <mesure ?> de remettre à M^r de Coninx <illisible> le décompte général de mes recettes et payemens. Je destine le solde au stucage et compte l'employer en faveur des entrepreneurs de ce travail.

Je pense, M.^r, avoir analysé tous les <genres ?> de travaux dont je suis chargé. Je me conformerai dès à présent aux ordres de M.^r de Coninx de ne plus correspondre qu'avec vous à compter du 1^{er} de ce mois pour tout ce qui concerne la direction des bâtimens.

Je ne saurais trop vous recommander la rentrée des fonds arriérés et ceux dûs pour cette semaine, me disposant à assigner le 6 du courant des mandats dont au préalable vous recevrez le 5 le bordereau.

333• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 8 juin 1811³⁸⁰

8 juin

Par le compte général ci-joint, il résulte que pendant ce tems j'ai été chargé de payé [sic] les entrepreneurs. J'ai touché du Trésor, sur les ordonnances qui m'ont été délivrée, la somme de f. 45 200.

Le bordereau général de mes dépenses et de 40 879,63 [Fr].

Le solde dont je suis comptable est de f. 4 320,37

que je destine à acquitter les 1^{ères} réclamations des stuckateurs [sic], de la Galerie et du Sallon en stuc à Napoléonshöhe.

Veillez, M.^r le baron, m'accuser le bien trouvé de ces différens comptes.

³⁸⁰ Correspondance Grandjean, n° 51.

[en marge :] N° 51 / M. de Coninx.

334• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel ?], 11 juin 1811³⁸¹

11 juin

J'ai l'honneur de vous transmettre divers devis aux travaux devant le château et qui ont été mis dans le devis général présenté par M^r Jussow.

Le Grand maréchal me les ayant demandé plusieurs fois, je n'ai pu satisfaire à ses désirs, ignorant la véritable situation de ces travaux que je n'avais pas commencés, et j'avais différé à le faire, espérant couvrir une partie de ces dépenses par les économies faites sur divers articles du devis général. Mais les changemens qu'occasionnent le mauvais état dans lequel se trouve le pont et exigeant de nouvelles dépenses, je crois que les économies que j'ai pu faire seront employées à ce travail.

J'attends vos ordres à l'égard de ces nouveaux travaux, vous priant de vouloir bien prévenir S. E. le Grand Maréchal que je vous les ai remis.

335• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel], 11 juin 1811³⁸²

11 juin

S. M. m'ayant demandé de faire poser le parquet provenant de la salle destinée au corps de garde dans le Sallon de service au 1^{er} étage du Grand pavillon du Palais de Napoléonshöhe, le dit parquet ne produisant que 405 pieds carrés de superficies [sic], il resterait à ajouter 835 pieds pour compléter [sic] ce parquet, ce qui occasionnerait une somme de 627th. Cette somme sera à ajouter à mes devis. Je vous prie de connaître les intentions de S. M. et aussi relativement à l'arrivée des eaux pour les serres et le bain de S. M. la Reine. M^r Steinhöfer, inspecteur des eaux, m'avait remis un devis se montant à 700 Th. environ. Ce devis est resté entre les mains de S. E. le Grand maréchal et ne fait point partie des miens. Je suspendrai ce travail jusqu'à la décision définitive de S. M.

³⁸¹ *Correspondance Grandjean*, n° 53.

[*en marge* :] N° 53 / M. Moulard.

³⁸² *Correspondance Grandjean*, n° 54.

[*en marge* :] N° 54 / M. Moulard.

336• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel ?], 15 juin 1811³⁸³

15 juin

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli 6 devis estimatifs de diverses dépenses reconnues à Cassel et à Napoléonshöhe.

Savoir,

N°	1 ^{er} réparations à faire au Château de Cassel	f. 112,2	Th.	28.20 <small><illisible></small>
	2 autres au Château de Löwenburg	61,46		15. 25. 12
	3 au Salon de service à Napoléonshöhe	2 424,88		624. 4
	4 aux écuries de Bellevue	70,5		18. 9
	5 aux Écuries royales à Napoléonshöhe	128,68		33. 4.
	6 aux cuisines de[s] dites Écuries	148		28 <8 ?>
	Au total ensemble f. ^s	2946,01	Th.	758. 8. 12.

J'ai l'honneur etc.

337• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel ?], 18 juin 1811³⁸⁴

Conformément aux désirs exprimés dans vos lettres n° 4, 15, 20, 24 et 25 des 4, 8, 13 et 15 de ce mois³⁸⁵, j'ai l'honneur de vous informer que je viens de faire commencer les travaux de Bellevue.

Les réparations urgents [sic] de la corniche du cabinet de M^r le chevalier Brugère sont terminées : je vous fais tenir la note de ce travail. Vous voulez bien m'informer, M^r, que S. M. a ordonné que les travaux de Bellevue seraient exécutés pour la somme de 300 000 [Fr] au lieu de 315 329,67 [Fr] que porte mon devis. Je ferai mon possible pour répondre aux intentions du roi en faisant des économies et pour trouver cette différence sur les travaux qui me seront confiés.

Ayant déjà eu l'honneur de présenter à S. E. le Grand maréchal un projet de restauration de ses logemens, j'informe ce jour S. E. de vos ordres en la priant de me transmettre sa décision à leur égard.

J'aurai l'honneur de vous remettre très incessamment les devis des dépenses indispensables à faire au bassin de Löwenburg et aux [sic] de la vacherie de Monchérie à Napoléonshöhe.

383 *Correspondance Grandjean*, n° 55.

[en marge :] N° 55 / M. Moulard.

384 *Correspondance Grandjean*, n° 59.

[en marge :] N° 59 / M. Moulard.

385 Lettres non localisées.

338• Grandjean à Coninx, [Cassel ?], 24 juin 1811³⁸⁶

24 juin

J'ai eu l'honneur de remettre à M^r Moulard, intendant des bâtimens et des domaines de la Couronne, et qui vous ont été communiqués, les devis omis par M^r Jussow relatifs aux travaux jugés nécessaires à la place devant le Château ainsi que celui pour le parquet du Sallon de service de S. M. à Napoléonshöhe.

Une partie de tous ces travaux sont commencés d'après l'ordre verbal que j'en ai reçu de M^r Moulard, mais d'après les intentions de S. E. le Grand maréchal, je désire recevoir la décision qui m'autorise à faire ces travaux et de connaître les fonds qui y seront effectués. Veuillez, M^r le baron, prendre ma demande en considération, n'attendant que de connaître les intentions de S. M. pour continuer les travaux.

339• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel ?], 17 juillet 1811³⁸⁷

17 juillet

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avez adressé le 5 courant n^o <93 ?>³⁸⁸ indépendamment des observations que j'ai transmise à M^r de Conninx dans le tems, je m'en référerai à celles suivantes : que pour élever les planches du Sallon de musique à la hauteur de celui de billard, il en résulterait de grands inconvéniens, 1^o il faudrait changer les portes et les cheminées, les déposer et reposer, couper les tentures, les lambris d'appui, repeindre le tout et remplacer le parquet en marqueterie par un parquet en sapin et celui en marqueterie sera totalement détruit par le <déplacement ?> ; 2^o en élevant ce plancher qui est en ce moment au niveau de la Galerie qui conduit aux appartemens de la reine, il y aura de nouveau une marche à descendre, ainsi l'avantage que l'on tirera d'un côté sera perdu de l'autre ; 3^o, enfin, ce changement évalué sauf plus ample examens de f 2 000 à 2 500 ne sera d'aucune utilité et occasionnera mille inconvéniens.

J'ai donc cru, pour obvier à tous ces inconvéniens, devoir faire placer dans l'embrasure des portes des parquets qui par une pente douce réunissent les deux sallons et gagnent la hauteur des dites marches.

386 *Correspondance Grandjean*, n^o 62.

[*en marge* :] N^o 62 / M. de Conninx.

387 *Correspondance Grandjean*, n^o 65.

[*en marge* :] N^o 65 / M. Moulard.

388 Lettre non localisée.

Ce travail est exécuté, et je crois devoir vous engager à faire part de mes observations à S. M. qui pourra en juger par elle-même. Je n'en suivrai pas moins ses ordres.

340• Grandjean à Moulard, [Cassel ?], 17 juillet 1811³⁸⁹

J'ai l'honneur de répondre à vos lettres des 13 et 15 de ce mois N^{os} 90 et 91³⁹⁰. Elles m'informent des diverses intentions de S. M. auxquelles je me ferai un devoir de me conformer dans tout ce qui dépendra de moi.

Je vais m'occuper du devis réclamé pour le chauffage du corridor qui conduit de la Nouvelle galerie à la Galerie chinoise.

Mon intention fut toujours, qu'en mettant la dernière main aux travaux de la Salle du trône, de terminer toute espèce d'autres travaux ordonnés par S. M. et d'éviter la rentrée des ouvriers dans les Grands appartemens. Je crois cependant devoir vous faire observer qu'au rez-de-chaussée il restera encore des travaux de maçonnerie si S. M. persiste à faire les changements projetés et ajournés à l'année prochaine.

J'ai déjà donné les ordres convenables pour affranchir les caves de l'auberge à Napoléonshöhe des eaux qui y sont entrées et je m'empresserai de vous remettre la note des dépenses occasionnés [sic] aussitôt qu'elle me parviendra.

On s'occupe de la pose des jalousies au Palais de Cassel. J'ai donné déjà les ordres nécessaires.

Les rayons que S. M. la Reine désire être placés dans la grande armoire de sa Garde-robe sont déjà posés, je vous ferai incessamment la note de cette dépense.

Il me reste à satisfaire à la demande que vous voules [sic] bien me faire de la part de S. E. le Grand maréchal au nom du roi qui exige que son architecte prenne un engagement par écrit pour l'achèvement des stucs et de tout ce qui concerne les Grands appartemens. Cet engagement devra, me dites-vous, indiquer le nombre des jours d'absence que LL. MM. auront à faire et leur époque et détailler l'espèce et la durée des travaux susceptibles d'incommoder LL. MM.

J'avais bien pensé jusqu'à ce jour comme architecte de S. M. de lui rendre un tel compte de ses travaux. La dernière situation que j'ai eu l'honneur de vous remettre vous l'annonçait, en parlant de la Chambre du trône, et je crois que ce qui fait l'objet de votre demande ne peut être que le sujet d'un rapport et non d'un engagement que des entrepreneurs seuls peuvent être contraints de prendre et d'après lesquels je base mes

³⁸⁹ *Correspondance Grandjean*, n° 66.

[*en marge* :] N° 66 / Au même / Dudit.

³⁹⁰ Lettres non localisées.

rapports. Un engagement de ma part n'aurait aucun but et n'aurait rien d'exécutable, je ne puis donc que faire mes rapports d'après les dires et engagements des entrepreneurs particulièrement surveillés par moi et donner tous mes soins, mon temps et mes connaissances. Voilà, je crois, le meilleur engagement que je puisse prendre. D'ailleurs des travaux faits par engagement laissent toujours beaucoup à désirer. On en a reconnu constamment l'inutilité.

Je vais donc m'occuper du rapport que vous me demandez et que vous pourrez considérer comme engagement. Il ne dépendra pas de moi, ni de mes soins, ni de ma surveillance, de voir exactement remplies les promesses que je me trouve dans la position de faire en conséquence de celles des divers entrepreneurs avec qui je me mets bien en mesure sous tous les rapports pour les obliger, sous leur responsabilité personnelle, à tenir leur engagement.

Je pense que vous reconnaîtrez la justice de mes observations et que vous donnerez votre approbation aux dispositions ci-dessus.

341• Grandjean au roi Jérôme, [Cassel ?], 22 juillet 1811³⁹¹

22 juillet

Rapport

La disposition actuelle du terrain de la place des États ne permettant pas de la terminer par une balustrade quarrée [sic] d'après le projet qui a été présenté, j'aurai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'ordonner une place entièrement circulaire dont le centre serait orné d'une jolie fontaine qui servirait de point de vue à la place du château et à la rue de Bellevue³⁹². Dès lors Votre Majesté voudrait bien encore consentir à l'élargissement de la rue de Bellevue, à l'alignement extérieur des Écuries du côté du parc. Cette rue présenterait un coup d'œil infiniment agréable puisqu'elle se terminerait par la façade des Écuries à laquelle j'apporterai tout le soin possible pour la rendre digne de l'approbation de V. M.

Je proposerai aussi à V. M. de faire terminer la portion circulaire de la petite place au bout de celle des États par une balustrade à jour, et 2 piédestaux formant guérite annonceraient l'entrée de la place. Dès lors, toutes les irrégularités de nivellement que le terrain présente disparaîtraient.

On fermerait encore, si V. M. le trouve bon, la rue de Bellevue du côté du parc par un mur d'appui à la hauteur de 3 pieds. Je proposerai encore à V. M. de faire lever le pavé de la dite rue à la distance de 6 pieds

³⁹¹ *Correspondance Grandjean*, n° 68.

[en marge :] N° 68 / Au Roi.

³⁹² Voir sur ce projet les documents placés ici en annexe.

des maisons et de reporter le chemin pavé au centre à la largeur de 30 pieds, ce qui permettrait encore une plantation d'arbres des deux côtés de la rue.

342• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel ?], 17 juillet 1811³⁹³

17 juillet

Vous m'invitez par votre lettre d'hier n° 94³⁹⁴ à faire la remise à l'intendance des bâtimens et des domaines royaux de tous les plans et dessins qui sont entre mes mains et appartenant aux archives des bâtimens de la couronne.

J'aurai l'honneur de vous observer, M.^r, que je ne suis détenteur d'aucuns plans ni dessins appartenant aux archives de la couronne. Tous les travaux qui m'ont été ordonnés sont ou récemment terminés ou le seront d'ici au 15 d'août. En conséquence de votre demande, je viens d'enjoindre aux inspecteurs sous mes ordres de lever les plans et dessins des travaux qu'ils dirigent et d'en faire le dépôt au lieu indiqué. J'aurai le plaisir de vous les adresser au fur et à mesure qu'ils me seront remis, après les avoir vérifié et approuvé.

343• Grandjean à Moulard, intendant, [Cassel ?], 25 juillet 1811³⁹⁵

25 juillet

La multiplicité des travaux qui sont ordonnés et se commandent chaque jour à Napoléonshöhe exigent impérieusement que j'ai un inspecteur parlant les deux langues et pouvant à tout instant me rendre compte des travaux que j'ai fait commencer et pour répondre aussi à toute heure aux questions qui lui sont faites par les différentes personnes attachées à S. M. Le S.^r <Auffarht ?> loin de m'être utile, nuit à la célérité des travaux, embrouille et confond tout, tellement qu'un commis ne suffirait pas pour faire toutes les traductions et répondre à l'énorme quantité de papiers qu'il m'envoie chaque jour.

³⁹³ *Correspondance Grandjean*, n° 69.

[*en marge* :] N° 69 / M. Moulard.

³⁹⁴ Lettre non localisée.

³⁹⁵ *Correspondance Grandjean*, n° 70.

[*en marge* :] N° 70 / M. Moulard.

J'ai l'honneur en conséquence de vous prier de vouloir bien m'autoriser à placer à Napoléonshöhe M.^r Bromeis. Il réunit à la connaissance des 2 langues quelques talens dans sa partie et peut au moins me seconder dans un moment où j'ai le plus urgent besoin de quelqu'un qui me comprenne et ne fasse pas le contraire de ce que je le charge de faire.

Je réclamerai pour le dit S.^r Bromeis un logement convenable et la nourriture pendant le séjour du roi, ce qui de tout tems fut accordé à mes inspecteurs.

344• Grandjean à Moulard, [Cassel ?], 31 juillet 1811³⁹⁶

31 juillet

Je m'empresse de satisfaire à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 de ce mois n° 137³⁹⁷ pour réclamer le montant du solde du compte que j'ai rendu le 31 mai dernier à M.^r le baron de Conninx, intendant général de la Liste civile, et dont l'importance est de f[°]

4 318,37

Savoir :

Sur les travaux du chauffage	f [°]	294,75	/
Sur ceux du grand escalier	"	207,22	/ 4 318,37 somme égale
Sur ceux de la décoration en stuc	"	3 453	/
Et sur ceux du crédit de f [°] 102 720,59c		363,40	/

Depuis ce compte rendu, j'ai fait emploi de ce montant dans le mois même que j'ai rendu mes comptes.

Le solde dû par moi sur les travaux du chauffage ont été comptés au S^r Rief, entrepreneur en maçonnerie (voyez le compte rendu le 8 courant des travaux du chauffage à M.^r le baron de Conninx) f[°] 294,75.

Celui dû sur le grand escalier a été compté au S^r Rief, entrepreneur de la maçonnerie, suivant quittance ci-jointe 207,22

Celui dû sur le crédit de f[°] 102 750,59 a été compté au S^r <Kaulbach ?>, entrepreneur de la menuiserie, suivant la quittance ci-jointe 363,40

Enfin le solde dont j'étais comptable sur la décoration en stuc a été compté par moi au S.^r Wichmann, suivant les quittances ci-jointes :

Le 14 juin suivant quittance	500 th	/
Le 29 d ^o id .	300	/ Th. 888. 19. 2.
Le 10 juillet id.		88_19.2. / à f. 388 ½

3 453

Somme égale à mon débit f[°] 4 318,37

³⁹⁶ *Correspondance Grandjean*, n° 73.

[en marge :] N° 73 / M. Moulard.

³⁹⁷ Lettre non localisée.

Veillez, je vous prie, M., décharger mon compte de la somme dont j'étais comptable et m'accuser la réception des quittances ci-jointes qui sont les seuls titres que j'ai pour justifier l'emploi des fonds confiés à ma gestion.

J'ai encore quelques réclamations à faire pour diverses <avances ?> pour décors et pourboires donnés aux ouvriers pour accélérer les travaux. Je fournirai ma note après l'emploi des décors, etc.

**345• Grandjean à Coninx, intendant général de la liste civile,
[Cassel ?], 31 juillet 1811³⁹⁸**

31 juillet

J'ai dû respecter les volontés du roi et attendre en silence se réaliser les espérances que S. M. m'a permis de concevoir par la décision du 30 avril dernier. L'époque fixé [sic] est passé [sic] et je croirais manquer à mes devoirs comme architecte et comme père de famille, si je ne rappelais pas l'attention de S. M. sur mon sort extrêmement précaire depuis le 1^{er} janvier dernier.

Sans développer tous les droits que j'ai aux bontés du souverain, je me bornerai à rappeler ici les principaux points qui appuyent ma demande.

Mes travaux passés, ceux nouvellement terminés et ce qui me reste à finir d'ici au 15 août, époque à laquelle j'ai lieu de penser que S. M. verra se réaliser son attente, sont des premiers titres à la bienveillance du monarque.

J'ai rendu mes comptes au 31 mai dernier comme comptable de deniers publics. Ils furent reçus et approuvés sans observations. J'ai remis la note d'emploi du solde à M^r Moulard et si les travaux ont éprouvé du retard, il est notoirement connu qu'il n'a pas dépendu de moi, ni même de la possibilité de les activer d'avantage.

Mes devis jusqu'à ce jour n'ont jamais été outrepassés malgré les changemens continuels et des dépenses additionnelles ordonnées. Je prouve, au contraire, des économies sur tous mes travaux.

J'ai constamment depuis 7 mois été occupé, avec un employé à mes frais, à faire correspondance, rapport, devis, projets, plans et dessins et mon traitement ne date que du 1^{er} mai, quoi que les travaux du chauffage et du grand escalier soient commencés antérieurement. Indépendamment de ces travaux et de mes frais de bureau, j'ai été assujéti depuis le 1^{er}

³⁹⁸ *Correspondance Grandjean*, n° 74.

[en marge :] N° 74 / M. de Conninx.

janvier dernier à des voyages continuels, soit à Napoléonshöhe, soit à Catharinenthal, enfin aux mines et usines, etc etc etc. Cependant mon sort est resté incertain, ma situation extrêmement précaire. Depuis 3 mois seulement, j'ai un traitement provisoire. Loin de suffire aux frais que ne nécessitent mon emploi et la dignité de ma place, il les a couverts à peu près.

Sans prétendre enfin fixer le sort qui m'est réservé, je représenterai le traitement qu'avait mon prédécesseur, celui même que j'ai touché pendant 21 mois comme architecte de S. M. qui voulut bien au mois de juillet 1809 m'accorder un traitement annuel de f^s 6000 et un intérêt progressif sur les travaux.

Voilà, M. le baron, les observations que j'ai pensé pouvoir vous soumettre. Oserai-je espérer que vous voudrez bien en faire le sujet d'un rapport au roi avant son départ, qui daignera, je pense, prendre ma demande en considération en fixant d'une manière définitive mon sort futur et en se prononçant sur le passé à mon égard. Je m'en rapporte à la munificence de S. M.

Je suis dans l'espérance, M. le baron, que vous voudrez bien me prêter vos bons offices dans cette circonstance, ma reconnaissance sans borne ne fera qu'ajouter, etc.

346• Grandjean à Moulard, [Cassel ?], 10 août 1811³⁹⁹

10 août

J'ai l'honneur de joindre sous ce pli le compte provisoire du S.^r Wichmann, stucateur, dont le montant est susceptible d'une assez forte diminution, mais en ce moment pressé de finir les travaux de la Galerie et du Salon en stuc, je crois devoir me dispenser de lui faire mes observations et me borner à vous prier de vouloir bien lui faire compter la somme de Th 1000. Je lui [est] à cet effet remis un bon. Les travaux finis, je vérifierai ses comptes avec la plus grande attention, et les réglerai aux termes de nos conventions.

Veillez, je vous prie, M.^r, faire payer ce matin au dit S.^r Wichmann la dite somme de Th. 1000, attendu que de son paiement dépend à peu près la mise de la dernière main à ses travaux.

³⁹⁹ *Correspondance Grandjean*, n° 77.

[en marge :] N° 77 / M. Moulard.

347• Grandjean à Moulard, [Cassel ?], 18 août 1811⁴⁰⁰

18 août

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un 7^{ème} état des sommes dues pour les travaux de la place du château du 14 au 28 juillet dernier et ce montant à f 6 174,62. Toutes les pièces et mémoires à l'appui dudit état s'y trouvent jointes.

Avant même que S. M. eût approuvé le devis supplémentaire des travaux de la susdite place, j'avais déjà, d'après les ordres verbaux de S. E. le Grand Maréchal et les vôtres, j'ai [sic] fait commencer les dits travaux et dès lors j'ai considéré le devis de M^r Jussow et celui supplémentaire comme ne faisant qu'une seule et même somme de f 85 551,26 d'après laquelle j'ai fait faire les travaux qui n'ont point été distincts, mais bien confondus et fait <ensemble ?>, de sorte que les payemens faits à ce jour ne peuvent se considérer autrement qu'applicable aux 2 crédit de f 59 632,62 et 28,918 qui se trouvent à peu près au même point épuisés et non plus particulièrement celui de 59 632,62 [Fr].

Je pense, M^r, que vous sentirez la justice de mon observation et que vous voudrez bien faire ordonnancer le montant des mémoires ci-joints.

348• Grandjean à [Coninx, intendant général ?], [Cassel], entre août et novembre 1811⁴⁰¹

Monsieur, j'ai l'honneur de vous remettre cy-joint l'état des dépenses faites dans la Gallerie vouté [sic], de <tout ?> les peintures dans le Salon vert, les changements fait <pour ?> le Salon jaune, <ceux ?> du Salon de service, ainsi que <ceux ?> de la Salle des gardes du corps des Appartements ordinaires de Sa Majesté.

Ayant l'honneur de vous observer que les fonds affectés à ces dépenses n'ont été arrêté [sic] que pour le second article, depuis Sa Majesté a ordonné l'autre cloison séparant la Salle des gardes du corps. Par votre lettre du ⁴⁰² vous m'ordonnez divers changements dans la Salle des gardes du corps.

Toutes ces dépenses <mises ?> dans le même état se montent à la somme de 12 403 ,97 [Fr]. Les fonds accordés sur devis se montent à celle de 10 106,82 [Fr]. Il résulte que les dépenses <excèdent ?> le devis de 2 297,15 [Fr]. Cet excédent provient des nouveaux travaux ordonnés

⁴⁰⁰ *Correspondance Grandjean*, n° 79.

[en marge :] N° 79 / M. Moulard à Cassel.

⁴⁰¹ Brouillon ? *Correspondance Grandjean*, sans numéro (a).

⁴⁰² *Partie laissée en blanc* et lettre non localisée.

par Sa Majesté pour l'établissement de la seconde cloison et de <ceux ?> que vous m'avez ordonnés par votre lettre du⁴⁰³. Sa Majesté, à qui j'ai demandé s'il <fallait ?> <présenter ?> la <écision ?> de <Brugère ?> la <note ?> de cet excédent me dit de vous remettre le <tout ?>. Je fais observer que <les ?> travaux exécutés sont du tiers plus considérables que ceux mandés primitivement et consignés dans le devis que j'en ai remis au roi sur lequel il y en a eu de grandes économies sans les nouvelles demandes.

Agréez, Monsieur l'intendant, l'assurance de ma parfaite considération
[signé :] Grandjean

349• Grandjean à [Coninx, intendant général ?], [Cassel], entre août et novembre 1811⁴⁰⁴

S. M. m'ayant fait connaître les intentions formelles d'attacher à son service comme <employé ?> à des appointemens fixes un maître stuckateur [sic] et deux compagnons, je me suis empressé de solliciter ceux que je croyais plus digne de la confiance de S. M. et les plus expérimentés dans les travaux de stuc. Le nommé Lange, maître stuckateur [sic] déjà connu par quelques travaux, et les nommés <Notté ?> et Maller, compagnons, sont les 3 individus sur lesquels j'ai jeté mes regards : invité par moi à accepter cette grande faveur du roi, ces ouvriers ont fait la demande suivante :

_ le nommé Lange comme chef des travaux et les <illisible> peut demander un traitement annuel de 1800^f,

_ les nommés Notte et Maller chacun en traitement annuel de 1200^f.

Il <s'engagent ?> mutuellement et promettent suffise [sic] pour faire tous les travaux en stuc qu'exige S. M. ainsi que les ouvrages courans, cheminées et ces travaux de peu d'importance moyennant la fourniture des matériaux nécessaires <comme ?> plâtre, couleurs, coles [sic] et pierres pour le <illisible> <de ?> stucs et <indirectement ?> <suffise ?> annuel le prix de 3 <gros ?> pour <illisible> pour tous <les ?> travaux.

Ils observent cependant <qu'en cas ?> de travaux <majeurs?> et d'une grande importance et nécessitant <illisible> se <procureront ?> <illisible> Th par jour pour chaque compagnon, <illisible> de francs <illisivble> qui <illisible> répartis de la manière suivante :

_ au maître stuckateur 2 gros et

_ aux 2 compagnons 2 gros chacun <illisible>

Sous les conditions ci-dessus <proposées ?> par les <maîtres, ouvriers ?>

403 Partie laissée en blanc et lettre non localisée.

404 Brouillon ? Correspondance Grandjean, sans numéro (b).

et soumis à l'approbation de M.^r l'intendant général de la cour pour <être ?> <illisible> et sans <contrainte ?> <sous telle réserve ?> et condition <illisible>.

[signé :] <Grandjean ?>

**350• Grandjean à [Coninx, intendant général ?],
[Cassel ?], vers le 24 novembre 1811⁴⁰⁵**

Monsieur le baron,

Vu l'événement affreux et bien malheureux arrivé dans la nuit du 24 de ce mois au Château de la résidence royale, j'ai cru devoir faire suspendre tous les travaux relatifs au Château et qui en dépendent. Je suspendrai même jusqu'à nouvel ordre la continuation de ma correspondance relatifs [sic] à la remise des mémoires et règlement de compte que j'ai reçu des dits entrepreneurs et ouvriers. J'ai en effet hier soir dû faire mon rapport à S. E. le Ministre de la Haute police générale relatifs [sic] aux causes présumées du feu et je ne doute pas que S. E. ne l'ai communiqué à S. M. depuis. J'attends [sic] tout de la justice, ayant démontré et offrant encore de prouver que mes constructions n'ont rien de commun avec cet incendie dont les premières apparences doivent avoir un tout autre motif que j'ai cru devoir désigner dans mon rapport.

Je fait continuer les travaux de Bellevue et ceux de Napoléonshöhe et pour ceux du Palais, j'attendrai votre <décision ?>.

Agréez

405 Brouillon ? *Correspondance Grandjean*, sans numéro (c).

**III. 4. Documents annexes pour l'année 1811.
Documents relatifs à l'aménagement d'une place circulaire entre
les places des États, du Château, et la rue de Bellevue.**

**351• Légende du plan projeté (ill. 2 p.176) par Grandjean et
Sonelet pour la nouvelle place entre le Château de résidence,
la place des États et la rue de Bellevue à Cassel,
Cassel, 18 avril 1811⁴⁰⁶**

Plan présenté par MM.^{rs} Grandjean et Sonelet

Note.

S.Excellence le Grand Maréchal m'ayant fait l'honneur de m'admettre au conseil des bâtiments du roy, j'ai contracté l'obligation de donner une pensée sur le projet soumis à l'examen du conseil.

Cependant, quelque idée et du zèle ne pouvant suppléer dans des travaux de cette nature à de profondes lumières, je n'aurais sans doute présenté qu'un travail très imparfait. M. Grandjean, qu'un excès de délicatesse très louable empêchait de concourir à ce plan, n'eut bien voulu mettre à cet ouvrage le sceau du goût et des admirables talents qui le distingue.

C'est donc son ouvrage que je vais détailler. Ce plan eut été présenté plutôt, si plutôt nous avions eu celui du <terrien ?> [sic].

Nous l'avons tracé avec toutes la richesse dont il est susceptible. On peut l'exécuter avec moins de luxe et de Majesté, mais il est combiné de manière à ce que l'on puisse jouir d'un effet agréable, eu attendu qu'il soit possible de le porter à son entière perfection.

A.

Cour d'honneur. Elle est terminée par dix bornes enchaînées. Elle forme un quarré [sic] parfait de 130 pieds. Cette forme a toujours été préférée comme la plus régulières [sic].

Elle est décorée de deux fontaines, n.° 1 et n.° 2, dans le genre de celles de S.^t Pierre à Rome. Elles seront alimentées par les eaux de la fontaine supérieure de la place C. Leur jet pourra s'élever à la hauteur du palais.

Placée à 140 pieds de distance l'une de l'autre, elle ne gêneront point les manœuvres.

Distantes de 30 pieds des côtés de la place, il y aura place derrière elle pour le <défilé ?> de voitures.

Les deux côtés de cette place sont décoré de 40 tilleuls.

⁴⁰⁶ Marbourg, HStAM, P II 21248.

B.

Par une issue de 80 pieds, on passe dans le cirque formant un carré [sic] long de 400 pieds sur 240, terminé par une partie circulaire de 120 pieds de rayon, et fermée par 8 colonnes de celles du cirque détruit.

La totalité du nouveau cirque est décoré de dix statues et de dix vases. Ces vases formeront autant de jets d'eau, du <illisible> de la fontaine.

Dans l'été, moyennant un tuyau dans le genre de ceux <des ?> pompes à incendie, on pourra sans frais, arroser tout le cirque.

C.

On sort du cirque par une issue de 80 pieds décorée de 2 lions (<3 ?>) copiés de ceux de l'escalier du Capitole, et par une large voye on arrivera à la place des États.

Cette place, suivant l'excellent avis de Monseigneur le Grand maréchal, sera terminée du côté du parc par une <balustrade ?> décorée de 12 vases formant jets d'eaux, ou contenant des arbrisseaux.

La place <obligée ?> du monument le rapprochant trop des arbres qui terminent actuellement la place des États, on a pris sur son extrémité une portion circulaire formée par une balustrade à hauteur d'appui décorée de piédestaux portant des trophées à la gloire de sa Majesté.

Au centre de cette place sera élevée un monument au roy.

Il sera composé d'un bassin circulaire qui recevra les eaux d'une fontaine, au dessus de laquelle sera élevée une statue de Sa Majesté de 16 pieds de haut.

Le piédestal de cette statue sera décorée [sic] de quatre bas-reliefs représentant des actions à la gloire du monarque.

Son Excellence le Grand maréchal a indiqué les sujets suivants :

- 1.^{er} La prise de la Silésie et la capitulation d'<Elau ?>⁴⁰⁷
2. La délivrance des Chrétiens captifs en Barbarie, l'audience du Dey.
3. L'Inondation de ⁴⁰⁸.
4. L'Incendie⁴⁰⁹

N.^{ta} : ces fontaines et jets d'eau joignent l'utile à l'agréable. Il n'est point de décoration plus majestueuse. La fontaine de la place C. alimentera celles de la place d'honneur, et les jets d'eau <illisible> <cirque ?>.

Et par des moyens peux [sic] dispendieux dans leur <ensemble ?>, on <pourra ?> amener de l'eau dans toutes les parties, et dans tous les étages du Palais pour tous les usages domestiques.

Dans l'état actuel où est le terrain, <placer sur ?> deux rangs <de ?> tuyaux qui doivent conduire les eaux de la place des États, <ce ?> serait <sûr ?> une grande dépense, et deviendrait une grande <illisible> lorsqu'on voudrait placer les fontaines proposées.

407 Eylau.

408 Partie laissée en blanc.

409 Du château.

On observera que les eaux destinées à figurer à la fontaine C sont <illisible> à la ville, elles lui seront restituées avec peu de perte après avoir figuré dans le cirque. Au surplus, elles sont dans une telle abondance, que l'on peut, excepté dans les grandes fêtes, en disposer que d'une très petite partie. Rien n'est si facile à régler, et tout peut se concilier.

La dépense de marbres pourrait paraître considérable, je répond [sic] qu'elle sera modérée. 1.° tous les piédestaux, les bassins de fontaine seront en pierre du pays, l'indispensable seul sera en marbre. 2° il faut un tems assez long pour les exécuter, <ce ?> dans le cour de deux, trois années et plus. Si on le juge convenable, il sera facile d'économiser la petite somme nécessaire pour compléter l'exécution du <plan ?>.

Cassel le 18 avril 1811

Hector Sonolet

P. S. : la précipitation avec laquelle [sic] ce plan a été fait [n'a pas] permis de le dessiner avec tout le soin que l'on aurait désiré.

Arbres nécessaires

N° 4	1. Cour d'honneur	40 tilleuls
N° 9	B. Cirque	192 peupliers.
N° 6	B. Cirque côté des arcades	38 arbres <verts ?>
N° 7.	“ Promenade du roy	<35 ?> maronniers

352• Rapport au roi Jérôme de Wolffradt, ministre de l'intérieur, et devis de Jussow, architecte, « des ouvrages à faire pour arranger une place circulaire devant la place des États et pour élargir la rue de Bellevue », Cassel, 1^{er} août 1811⁴¹⁰

Ministère de l'Intérieur	Rapport au Roi
--------------------------------	----------------

Sire,

Votre Majesté m'a fait communiquer par son architect [sic] le S^r Grandjean un plan et un devis pour les changemens à faire au bas de la place des États, et à la rue Bellevue, pour les mettre d'accord avec les embellissemens que Votre Majesté a fait exécuter aux avenues du Palais. Le plan ayant paru bon, le conseil général des bâtimens publics s'est occupé surtout du devis qui, n'ayant pas été sur un mesurage, ne pouvait

⁴¹⁰ Original, Marbourg, HStAM, Best. 75 Nr. 2994.

pas être exact. Le mesurage fait, et en ajoutant les travaux de terre nécessaires pour mettre au niveau la pente du terrain, le devis se monte à la somme de 12 365 th. 8 G. 6 pf. ou 48,039 f 42 c. Encore le monument où la statue à placer au centre n'y est point compris. Les dépenses se règlent d'après l'objet que Votre Majesté choisira pour occuper le centre.

J'ai eu l'honneur de lui faire observer que pour y mettre quelque pièce d'eau, les canaux existants étant trop étroits et n'en donnant pas une assez grande quantité, il en faudrait faire de nouveaux, du moins à partir de la salle de spectacle.

Pour le cas où Votre Majesté daignerait y faire placer sa statue en marbre blanc, ce que je désirerais préférablement, le piédestal serait fait de marbre noir, qu'on trouve dans les environs de Rübelande⁴¹¹ sur le Harz. Les décorations seraient en bronze.

J'en ai fait faire une esquisse. Mais il n'a pas été possible d'y ajouter un devis, les proportions du piédestal devant se régler d'après la hauteur de la statue, que j'ignore.

Pour faire un effet proportionné à la place, il faudrait qu'elle fût de quatorze pieds de hauteur. La plus grande difficulté, c'est que les lignes du milieu de la place du Palais, de la rue de Bellevue, et de la place des États ne se rencontrent pas. Un seul monument ne donnera donc jamais sur le milieu de la rue Bellevue.

Il y a deux moyens d'y remédier :

1° de placer deux rangs d'arbres du côté de la rue qui est opposée aux maisons. Cela fera paraître le monument au milieu de la rue même. Mais ce double rang couvrira une partie de l'édifice qui sera élevé devant les Écuries royales⁴¹².

J'ai l'honneur de soumettre à la décision de Votre Majesté deux plans. Dans le cas où Elle donnerait l'exécution de l'un des deux, je lui présenterai un projet de décret, qui m'ouvrira le crédit nécessaire, sur un article de mon budget, qui paraît être disponible.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très humble et très obéissant serviteur

et fidèle sujet

Cassel le 1^{er} août 1811

[signé :] Friedrich von Wolfradt

⁴¹¹ Ribeland.

⁴¹² [en marge :] approuvé, suit une mention biffée (de la main du roi ?) : 2° de mettre deux obélisques ou fontaines, dans la place ronde, au lieu d'un monument au centre.

Devis des ouvrages à faire pour arranger une place circulaire devant
la place des États et pour élargir la rue de Bellevue

		Thaler	gr.	pf.
1.	Pour abattre les deux corps de garde et transporter les matériaux à la place des États	941	8	
2.	Pour abattre les quatre piliers de la porte	88		
3.	Pour abattre les grilles le long de la rue de Bellevue et les transporter au magasin	248	6	
4.	Pour paver la place circulaire et la rue de Bellevue et ferrer les parties des deux côtés	2270	21	6
5.	Pour la construction des murs à l'hauteur d'appui et de la balustrade	5369	22	6
6.	Pour la construction des deux guérites en pierre de taille	1456	16	
7.	Le déblaiement et nivellement de la place et de la rue	1475	14	8
8.	Pour planter les arbres	164	16	
9.	Les outils, leur entretien et les dépenses imprévues	350		
	Total Cassel le 31 juil[let] 1811 [signé :] Jussow	12 365 48029 [fr]	8 42 [c]	8

**353• Décret du roi Jérôme accordant un crédit pour
l'aménagement d'une place entre celles des États et du Château
de résidence et la rue de Bellevue à Cassel, Napoléonshöhe,
1^{er} août 1811**

Jérôme Napoléon,
par la grâce de Dieu et les Constitutions
Roi de Westphalie, Prince français, etc.

Sur le rapport de Notre ministre de l'Intérieur, nous avons décrété
et décrétons,

Art 1^{er}.

Le devis que nous a été présenté pour les changements à faire à la
place des États et à la rue de Bellevue et d'après le plan approuvé par
nous est arrêté à la somme de quarante huit mille trente neuf francs,
quarante deux c[en]t[imes].

Art. 2^d.

Cette somme sera prise sur l'article du budget de notre ministre de
l'Intérieur relatif aux dépenses affectées à la réunion des États de l'année
courante.

Art. 3^e.

Nos ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés chacun en
ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Donné en notre Palais royal de Napoléonshöhe le 1^{er} août an 1811,
de notre règne le cinquième.

Signé Jérôme Napoléon.
Par le Roi
Le ministre secrétaire d'État
Signé Comte de Furstenstein

IV. 1812

IV. I. Correspondance de Marinville

En décembre 1812, une circulaire de Marinville nous donne la liste des fournisseurs ordinaires de la garde-robe du roi à Cassel : Bruno (bottier), Armelier (brodeur), Sperber (tailleur), Lancelot (chapelier), Korkaus (ou Kronckhaus ?, fourreur), Decoudre et Hortzmann (?) (passementiers)¹. Sperber semble être le dernier de la liste à recevoir son brevet, le 28 novembre 1812². Un de faits principaux relatifs à la garde-robe durant cette année constitue en l'engagement contracté par Armelier de diriger la nouvelle fabrique royale d'étoffes de laine de mérinos³.

En outre, parmi les innombrables commandes de joaillerie pour 1812, la plus emblématique est celle adressée au Parisien Bapst : une « petite couronne royale, en brillants, composée de 172 karats ½ de différentes grosseure [sic], à 235. f^s. le karat »⁴, pour un montant total de 40 537,50 Fr. Le dessin proposé au roi ne répond pas totalement aux attentes : Marinville invite le joaillier à remplacer le cheval westphalien placé à son sommet par le motif plus traditionnel du globe surmonté d'une croix⁵. Cette couronne est la seule mentionnée à ce jour par les sources.

La correspondance de Marinville pour l'année 1812 est aussi riche en informations artistiques. À Cassel, le 16 février, Kinson devient le premier

1 460• Marinville à Armelier, Bruno, Hortzmann, Korkaus, Lancelot, Sperber, Decoudre, <Hortzmann ?>, [Cassel ?], 7 décembre 1812.

2 456• Marinville à Sperber, [Cassel ?], 5 décembre 1812.

3 423• Marinville à l'intendant de la Maison du roi, [Cassel ?], 7 novembre 1812.

4 441• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 28 novembre 1812.

5 409• Marinville à Bapst, [Cassel ?], 16 octobre 1812.

peintre du roi et reçoit dorénavant une pension de 1 000 Fr par mois⁶. Parmi les nombreuses œuvres qu'il doit fournir, se trouve une série de trois portraits commandée le 1^{er} octobre : ceux en pied et en uniforme de Jérôme, Joseph et Napoléon⁷. Cette galerie des trois frères Bonaparte régnants est destinée au palais de Bellevue et a comme particularité de présenter tous ces personnages dans un cadre champêtre⁸.

De plus, une lettre en date du 25 novembre adressée au Grand aumônier (l'évêque de Corvey)⁹ nous apprend que le premier peintre est parallèlement occupé à peindre les grands officiers de la Couronne pour décorer une salle du palais qui leur est consacrée et dont la localisation ne peut être malheureusement précisée. Précédemment (le 27 février), Marinville demande à Kinson « la confection d'un portrait de S. M. la Reine en grand costume royale [sic] pour servir de pendant au portrait de S. M. [le Roi] peint par M. Gérard »¹⁰.

Si Gérard n'a plus de commandes westphaliennes, il sert d'intermédiaire avec le pouvoir et le jeune Horace Vernet qu'il assiste même à peindre ses deux premiers tableaux d'histoire que sont *Le roi Jérôme recevant les clefs de la ville de Breslau* et *La prise du camp retranché de Glatz*, deux toiles de grand format malheureusement perdues¹¹. Le 8 janvier, Marinville informe en effet Gérard qu'il accepte de donner une avance¹² à Vernet pour son tableau représentant la « prise de Breslau », ajoutant que Jérôme « ne doute pas [...] que ce tableau ne remplisse parfaitement ses désirs » puisque Gérard l'a « surveillé et retouché »¹³. L'œuvre achevée, elle est envoyée à Cassel. Une lettre du baron de Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, adressée à Gérard (et datée du 28 février 1812), nous offre un témoignage de sa réception casseloise :

6 **362• Décision du roi Jérôme concernant le peintre Kinson, Cassel, 16 février 1812.**

7 Respectivement conservés en Suisse, collection particulière (réplique au Bowes Museum of Art, Durham, inv. BM 472), à Cassel, MHK, inv. 1875/970 et peut-être à la Malmaison (MM. 40.47.6930).

8 Voir *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie*, éd. par Christophe Beyeler et Guillaume Nicoud, cat. exp. Fontainebleau, château de Fontainebleau, Paris 2008, p. 58–75.

9 **437• Marinville au prince évêque de Corvey, [Cassel ?], 25 novembre 1812.**

10 **365• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 27 février 1812.**

11 Une copie par Vincenzo Poiret, commandée par Jérôme lors de son exil italien, est conservée au château de Fontainebleau (inv. N 3101 ; PN 1356 ; PR 753 M). Quant au second, sa composition nous est connue par une lithographie (Paris, Bibliothèque nationale de France, AD 161, collection Ardail).

12 Selon Alexandre Dumas, « ils lui sont payés seize mille francs », ce qui consisterait même « la première somme un peu ronde qu'il touche ; c'est la première sur laquelle il met quelque chose de côté », tout en avouant que les ayant « vus vingt fois chez le roi Jérôme, ce ne sont pas [ses] meilleurs », Alexandre Dumas, *Souvenirs de 1830 à 1842*, Paris 1856, p. 177. Mais il pourrait s'agir de copies par Vincenzo Poiret (dont celle de Breslau conservée au château de Fontainebleau), les originaux étant alors passés dans la collection Demidoff et sont présents au catalogue des œuvres exposées à l'île d'Elbe en provenance du prince en 1860, voir *Musée de San-Martino, à l'île d'Elbe*, Florence 1860, n° 31, p. 32 (pour *Breslau*) et 34, p. 33 (pour *Glatz*).

13 **356• Marinville au peintre François Gérard, [Cassel ?], 8 janvier 1812.**

Mon cher Gérard, le roi me charge de vous confirmer qu'ayant été très satisfait du tableau que M.Vernet fils a exécuté d'après ses ordres, il a résolu de lui en commander un autre pour pendant, dont le sujet sera l'*Attaque du camp retranché devant Glatz*. J'envoie à M.Vernet une vue très exacte de Glatz, dessinée par Gauthier¹⁴, et un croquis indiquant parfaitement la disposition des troupes et de l'action. S.M. vous prie encore de surveiller cet ouvrage, et je suis persuadé d'avance qu'il ne pourra que faire honneur à M. Vernet. J'ai été, en mon particulier, très satisfait de son premier tableau, et j'ai reconnu avec plaisir combien la crainte qu'on avait eue que ce ne fût l'ouvrage d'un écolier avait été frivole. M. Vernet ajoutera, je l'espère, à la réputation du nom qu'il porte, et il ne peut suivre pour cela une meilleure voie que de profiter des conseils de votre amitié éclairée¹⁵.

En septembre, le nouveau tableau est achevé, tout comme les statues du roi et de la reine par Bosio¹⁶. Les artistes sont autorisés à exposer leurs commandes westphaliennes au Salon du Louvre, mais pour huit jours seulement, afin de les envoyer sans trop attendre à Cassel¹⁷.

Marinville s'active aussi localement pour améliorer les conditions de création. En février, il fournit à l'Académie royale des plâtres déposés au garde-meuble¹⁸ ; en avril, en plus d'une gratification pour son tableau représentant *Le roi Jérôme sauvant un de ses gardes du corps de la noyade à Grimma*¹⁹, il annonce au jeune peintre Dupré qu'il peut se rendre à Rome pour six mois²⁰ ; en juin, alors qu'il est momentanément remplacé dans ses fonctions par Boucheporn (car il suit Jérôme en Pologne pour la Campagne de Russie), le peintre Weygandt est autorisé à voyager durant six semaines « dans les départemens français limitrophes du Rhin, et de là dans quelques villes de l'Allemagne confédérées, pour objet d'instruction utile à son art »²¹ ; en novembre, il organise le déménagement des ateliers des artistes de la cour de ce même garde-meuble au palais des États²².

À Rome, Dupré devient un « pensionnaire westphalien » qui étudie sous la surveillance du directeur de l'Académie impériale de Rome, le peintre

14 Non localisées. Notons toutefois que des vues de Gauthier décorent les appartements de Napoléonshöhe (voir **VI. 2 Inventaire du Palais de Napoléonshöhe**, p. 879 et suivantes).

15 Baron Gérard, *Lettres adressées au baron François Gérard, peintre d'histoire, par les artistes et les personnages célèbres de son temps / 2^e édition, publiée par le Bon Gérard, son neveu ; et précédée d'une notice sur la vie et les oeuvres de François Gérard, et d'un récit de Alexandre Gérard, son frère*, Paris 1886, vol. 2, p. 132–133.

16 Les copies en marbre réalisées à Carrare d'après les plâtres de Bosio de 1812 sont conservées, pour celle de Jérôme, à Ajaccio, musée Fesch, inv. MNA 847.1.1, et pour celle de Catherine, en collection particulière.

17 **393• Marinville à son père, [Cassel ?], 14 septembre 1812.**

18 **366• Marinville à Saltz (?), inspecteur du garde-meuble, [Cassel ?], 29 février 1812.**

19 Collection particulière.

20 **373• Marinville à Dupré, [Cassel ?], 3 avril 1812.**

21 **382• Boucheporn à Weygandt, Cassel, 19 juin 1812.**

22 **417• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 4 novembre 1812.**

Guillon Lethière. Le 23 septembre, son séjour déjà fructueux est prolongé d'un an²³.

En 1812, le mécénat artistique engagé par Jérôme et en grande partie contrôlé par Marinville commence à porter ses fruits.

[G.N.]

²³ 395• Marinville à Dupré, [Napoléonshöhe], 23 septembre 1812.

354• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 1^{er} janvier 1812²⁴

Au Roi

Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté,

1^o, le compte de sa cassette particulière, depuis le 18 octobre an 1808 jusqu'au 24 novembre an 1810,

2^o, les comptes de M.^r Rolier, à Paris, par moi vérifiés chaque mois, et dont je lui ai donné décharge,

3^o, le compte de la liquidation des dettes de Votre Majesté, à Paris, en 1809,

4^o, le compte du crédit de fr 1 440 000, que Votre Majesté m'a accordé en 1810, tant pour opérer cette liquidation, que pour en faire l'application à diverses dépenses, à Cassel,

5^o, le compte du crédit de fr 731 542,86 que Votre Majesté m'a accordé sur le trésor pendant les six derniers mois de l'an 1810 pour opérer le paiement des dettes contractées par Elle, lors de son séjour à Paris,

6^o, le compte du crédit de fr 1 606 328,32 que Votre Majesté m'a accordé pour solder ses dettes de l'an 1811 et dont le paiement a par suite été confié à M.^r le trésorier général de la Couronne,

7^o, le compte des dépenses payées en 1811 sur la cassette particulière de Votre Majesté, dont Elle a daigné me confier les pièces justificatives,

8^o, le compte général et raisonné de toutes les acquisitions et dépenses faites pour l'aggrandissement [sic] et l'embellissement de sa propriété particulière de Schönfeld, depuis le 25 juillet an 1809 jusqu'au 1.^{er} janvier an 1812.

Si l'ordre et la pureté de ces divers comptes méritent l'approbation de Votre Majesté, je serai, Sire, le plus heureux de ses sujets.

Je suis, Sire,

de Votre Majesté,

le fidèle et dévoué sujet

[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 1.^{er} janvier 1812.

²⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 356r.
Minute en *Correspondance*, p. 138–139.

355• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 1^{er} janvier 1812²⁵1^{er} janvier 1812

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V.A., pour être revêtus de son visa,

1°, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de décembre, montant, suivant bordereau général et pièces à l'appui, à fr 5 694,46

2°, le compte général par moi rendu de l'emploi des fonds de mon budget pendant l'année 1811, montant à 73 562,45

duquel il résulte une différence au profit du budget de 37,55Somme égale à celle accordée par S. M. 73,600

Indépendamment de ce boni de fr 37,55, il m[']a été fait un de 9 160,50 sur 46 000 à <dépenser ?>, et dont S. M. à fait l'application suivant détail audit compte, conformément à ses décisions du 9 juillet, 26 septembre, 4 et 30 octobre et 23 novembre.

Ainsi les économies faites sur 46 000 fr de matériel, porté au budget de S. M. pour 1811 sont de fr 9 198,05.

J'ai l'honneur d'être de V.A.

Chapitre	1 ^{er} Toilette du roi	2 977,80
	2. Traitement des artistes	866,66
	3. <i>Id.</i> des employés au service de l'intérieur	1 850
	4. Cadres et dorures	” ”
	5. Fabrique de soyeries	” ”
		<u>5 694,46</u>

356• Marinville au peintre François Gérard, [Cassel ?], 8 janvier 1812²⁶

8 janvier 1812

Gérard, membre de l'Institut, place de l'Institut.

J'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que vous m'avez adressée le 27 décembre dernier en faveur de M. Horace Vernet. Sa Majesté ayant trouvé fort juste qu'il lui fut donné un à compte sur le tableau livré à son exécution, m'a ordonné d'écrire à son intendant particulier à Paris

²⁵ *Correspondance*, p. 137.

[*en marge* :] Cassel.

²⁶ *Correspondance*, p. 138.

[*en marge* :] Paris.

de payer à M. Vernet une somme de 4 000 fr, sauf le règlement total de compte aussitôt que la prise de Breslau sera rendu [sic] à Cassel.

Sa Majesté ne doute pas, Monsieur, que ce tableau ne remplisse parfaitement ses désirs, puisque vous l'avez surveillé et retouché, et Elle me flattera beaucoup en me chargeant de vous en témoigner sa satisfaction.

Recevez, M., l'assurance de ma parfaite considération.

357• Marinville à Boucheporn, [Cassel ?], 15 janvier 1812²⁷

15 janvier

S. E. M le Baron de Boucheporn

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., en sa qualité de contrôleur général de l'administration de la liste civile, le bordereau général des dépenses de la maison de Schönfeld, pour lesquelles S. M. m'avait accordé un crédit de 50 000 fr sur le budget de l'intendance générale.

Ces dépenses, appuyées de 50 pièces principales de dépenses et des bordereaux à l'appui²⁸, s'élèvent à f.^{[r]s} 66,191. 20, mais les recettes de la ferme ont servi à couvrir cet excédent.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien m'accuser réception de ces pièces et de m'en donner décharge après vérification.

358• Marinville au préfet de la Fulde, [Cassel ?], 26 janvier 1812²⁹

26 ditto

M le préfet,

Il s'est écoulé plus d'un mois depuis la promesse faite par le notaire Wachs de remettre en 15 jours tous les contrats d'acquisition relatifs à la propriété de Schönfeld.

S. M. m'ayant réitéré ses volontés très expresse [sic] à cet égard, j'ai l'honneur de vous prier de prendre tels moyens qui seront en votre pouvoir pour que tous ces contrats me soient remis dans la huitaine. Je vous renouvelle, en outre, l'invitation de cesser tous payemens jusqu'à ratification dudit acte.

²⁷ *Correspondance*, p. 139.

[*en marge* :] Cassel.

²⁸ Pièces actuellement non localisées.

²⁹ *Correspondance*, p. 139.

[*en marge* :] Cassel

359• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 2 février 1812³⁰

2 février

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois de janvier, montant suivant bordereau général et pièces à l'appui à 5 866,64 ^{2/3} [fr]

Chapitre	1.	2 899,98.	/
	2.	666,66 ^{2/3}	/
	3.	1 850	/ 5 866,64 ^{2/3}
	4.	200	/
	5.	250	/

360• Marinville à Duchambon, [Cassel ?], 5 février 1812³¹

5 février 1812

M Duchambon,

Tous mes comptes étant disposés depuis longtemps, je vous prie, mon cher baron, de m'indiquer un jour où je puisse vous en faire la remise.

Si vous vouliez que ce fut vendredi prochain, cela m'arrangerait fort, car je désire me débarrasser [sic] le plutôt possible de cette comptabilité.

Mes comptes se composent,

- 1°, des bordereaux de chaque mois que m'envoyait M. Rollier³²,
- 2°, de la liquidation des dettes de S. M. à Paris,
- 3°, du crédit de 1 440 000 avec lequel je l'ai opéré et dont vous avez déjà en dépôt les pièces justificatives,
- 4°, du crédit de 731 542,86 pour les 6 derniers mois de 1810 dont vous avez également les pièces,
- 5°, du crédit de 1 606 328,32 qui par suite vous a été laissé.

Tout cela sera bientôt vérifié et rentrera avec les pièces du trésor.

³⁰ *Correspondance*, p. 139.

[*en marge* :] Cassel.

³¹ *Correspondance*, p. 140.

[*en marge* :] Cassel.

³² Rolier ?

**361• Marinville au secrétaire du cabinet du roi,
[Cassel ?], 7 février 1812³³**

7 ditto

M. le secrétaire du cabinet,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux volontés de S. M.,
pour être conservés dans les archives du cabinet,

1°, le compo [sic] de la cassette particulière de S. M. du 18 octobre 1808
au 30 juin 1811,

2°, celui des différentes dépenses que j'ai été chargé [sic] d'acquitter sur
la caisse particulière de 1811 et dont je vous ai donné des récépissés
provisoires³⁴.

J'ai l'honneur de vous prier, M. le baron, de vouloir bien m'envoyer
après vérification, décharge de ces 2 comptes, comme aussi de me faire la
remise des récépissés provisoires précités.

**362• Décision du roi Jérôme concernant le peintre Kinson,
Cassel, 16 février 1812³⁵**

N° 95
Folio 103

Palais de Cassel, le 16 février 1812
Extrait du Registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

À compter du 1^{er} mars prochaine [sic] le Sieur Kinson sera porté
par notre maître de la garde-robe en qualité de notre premier peintre
sur l'état des artistes, jouissant d'un traitement annuel, à raison de douze
mille francs par an.

Art. 2.

Le traitement du S.^r Kinson pour les 10 mois de l'an 1812 sera pris
sur les économies du budget général de notre Grand chambellan.

Donné à Cassel, le 16 février 1812

Signé, J. N.

Par ordre du roi

Le secrétaire du cabinet

[*signé*] B^{on}. de Sorsum

³³ *Correspondance*, p. 140.
[*en marge* :] Cassel.

³⁴ Pièces actuellement non localisées.

³⁵ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 125r.
[*adresse en marge* :] À M^r le Maître de la garde-robe.

363• Marinville à son père, [Cassel ?], 23 février 1812³⁶

23 février

M. l'Intendant particulier,

Je vous adresse quelques observations sur la transaction que vous avez passée avec M. Bourgeois, afin que vous vous convainquiez qu'il veut tirer trop d'avantage d'une affaire dans laquelle il a eu tout le tort de son côté.

Je vois que cet arrangement, 1^o, que M. Bourgeois ne tient pas compte de la différence de prix des 19 bêtes du 1^{er} troupeau qui à 115^{fr} par tête fait

2 185^{fr}

2^o, qu'il veut se réserver les agneaux provenant des 119 bêtes ; lesquels, évalués seulement à 100^{fr} chaque, feraient, en les supposant au nombre de 80,

8 000

3^o, que les frais du retour des 119 bêtes de Cassel à Rambouillet m'on couté

1 000

4^o que les intérêts à 5 pour cent des 24 000^f que M. Bourgeois a reçus par anticipation depuis 6 mois peuvent être évalués à

600

5^o, que M. Bourgeois ne tient pas compte des 4 bêtes mortes tant à Cassel qu'en route.

 Total 11 785

Mais d'un autre côté, il doit être tenu compte de la nourriture des 119 bêtes et leurs agneaux qui à 30^f pour 6 mois d'hiver seraient, pour mères et agneaux, une dépense de

3,570

Différence à notre préjudice

8,215

Et en supposant que nous voulussions encore dedomager [sic]

M. Bourgeois du renvoi qu'il doit faire des <119 ?> bêtes, bien qu'il soit <conscient ?> que nous n'aurions pas eu de frais pareils à supporter s'il avait d'abord rempli ses engagements avec fidélité, il faudrait ajouter ici à son profit les nouveaux frais de route évalués à

1000.

Différence réelle à notre préjudice

7,215.

J'ajouterai que nos récoltes auraient suffi pour la nourriture de ce troupeau, et que certainement nous perdons encore 1000^f environ sur les 3,570^f qui sont passés à M. Bourgeois pour frais d'hivernage.

Il résulte de tout ceci que M. Bourgeois, qui a fait la faute, veut encore nous en faire supporter les fraix [sic], ce à quoi je ne puis me décider.

Comme il faut cependant en finir sur cet objet, et qu'elle vous <coûte ?> comme à moi beaucoup d'écriture et de discussion, voici ce dont, je crois, qu'il [sic] faut définitivement convenir :

³⁶ *Correspondance*, p. 140–144.
[en marge :] Paris / Schönfeld.

1°, que M. Bourgeois enverra à ses frais au 1^{er} mai un troupeau de 100 bêtes et les agneaux en provenant, et qu'il se chargera en outre de l'indemnité à donner aux <arbitres ?>, qui sera déduite pour lors de la somme de 3 972,72^[fr] qui sont entre vos mains, et qui lui devra être payée après le départ dudit troupeau,

2°, que je renoue à mes droits sur les 19 bêtes provenant du 1^{er} troupeau que je lui ai renvoyé comme indemnité sur <l'hivernage ?> de ce troupeau et sur le choix nouveau qui en sera fait par les experts.

Il résultera de ce nouvel arrangement un bénéfice réel de 2415.^f pour M. Bourgeois, et pour moi une affaire convenable, à cause des ventes annuelles.

Preuve :

Les 19 bêtes provenant du 1 ^{er} troupeau à 315 ^f	
par bête ont couté la somme de	5,985. ”
M. Bourgeois a bénéficié sur la somme de 24000 ^f	
qui lui est payé depuis 6 mois à 5 pour cent	<u>600. ”</u>
	6,585. ”

La nourriture à payer à M. Bourgeois pour les	
6 mois d'hiver coûte pour 100 bêtes et	
leurs agneaux à 30. ^f	<u>3,000.”</u>
	<u>3,585. ”</u>

Il est donc très évident qu'il reste au bénéfice de M. Bourgeois une somme de 3,585.^f pour l'indemniser du choix qui sera fait de ce nouveau troupeau que pour l'aider à payer les arbitres.

Quant aux frais de voyage, M. Bourgeois devra [sic] payer le transport des bêtes à Cassel, mais de mon côté j'ai payé ceux des bêtes renvoyées de Cassel à Rambouillet, ainsi la perte à cet égard est égale de chaque côté.

D[^r]ailleurs cette somme de 3,585^f sera applicable à tout ce que M. Bourgeois peut avoir à payer dans cette circonstance, et, bref, dans tout ceci c'est encore nous qui faisons véritablement les frais de cette affaire

Si M. Bourgeois veut réfléchir un instant à toutes les clauses de son marché, aux lettres qu'il m'a écrites lors de cette acquisition, à tout ce qui s'en est suivi et aux moyens qui me restent à prendre pour terminer ce différend [sic], je ne doute pas qu'il ne consente à ce dernier arrangement [sic] dans lequel je crois avoir tout prévu, pour ses propres intérêts comme pour moi <convenant particuliers ?> à ceux de S. M.

**364• Marinville à l'Intendant particulier des bâtiments,
[Cassel ?], 24 février 1812³⁷**

24 février

Monsieur l'Intendant des bâtimens,

L'atelier [sic] du S. Kinson, 1.^{er} peintre de S. M., étant situé au garde-meuble de manière à me priver d'une grande salle qui est nécessaire au service des arts, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres 1^o pour qu'il soit percé une porte qui mette M. Kinson à même d'entrer du vestibule dans son atelier [sic] sans passer par la grande salle dont il est question, 2^o pour que la porte de l'atelier [sic] du S. Kinson qui communique actuellement dans cette grande salle, soit désormais condamnée ou plutôt supprimée.

Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, en ordonnant que cette légère réparation soit faite ces jours-ci.

365• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 27 février 1812³⁸

27 février

M. Kinson, 1^{er} peintre de S.M.

Je vous préviens, Monsieur, que l'intention de S. M. est que vous vous occupiez dès à présent de la confection d'un portrait de S. M. la Reine en grand costume royale [sic]³⁹ pour servir de pendant au portrait de S. M. peint par M. Gérard⁴⁰.

S. M. désire que ce portrait soit très soigné. Elle m'[']a, en outre, fait espérer que S. M. la Reine vous donnerait quelques séances si cela étoit nécessaire.

Je désirerois, Monsieur, que vous vous donnassiez la peine de passer chez moi pour cet objet.

³⁷ *Correspondance*, p. 144.

[*en marge* :] Cassel.

³⁸ *Correspondance*, p. 144–145.

[*en marge* :] Cassel.

³⁹ Portrait non localisé.

⁴⁰ Château de Fontainebleau, inv. N 26.

**366• Marinville à Saltz (?), inspecteur du garde-meuble,
[Cassel ?], 29 février 1812⁴¹**

29 février

M. <Saltz ?>, inspecteur du garde-meuble.

Je vous préviens, Monsieur, que S. M. vient d'accorder à l'Académie les ornemens en plâtre qui se trouvent placés dans la salle du garde-meuble pour être destinés à l'instruction des élèves qui se livrent à l'étude de la sculpture.

Je vous invite, en conséquence, Monsieur, à vouloir bien vous charger au garde-meuble de former de concert avec M. Ruhl l'inventaire de ces objets auquel [sic] vous les remettrez sur sa quittance motivée, de manière à ce que les dits objets puissent être réclamés en tems et lieu.

367• Marinville à Ruhl, [Cassel ?], 29 février 1812⁴²

Le 29 février

M. Ruhl, professeur de sculpture

Sur le rapport que j'ai fait à S. M. d'après la demande que vous m'avez adressé, je vous préviens qu'Elle a bien voulu consentir à accorder à l'Accadémie [sic] les ornemens en plâtre qui se trouvent placés dans la salle du garde-meuble pour être destinés à l'instruction des jeunes élèves qui se livrent à l'étude de la sculpture.

En conséquence, je vous invite à vous rendre au garde-meuble pour y recevoir les dits objets, qui vous seront remis par l'inspecteur sur quittance inventorielle et nominative que vous lui en délivrerez en la motivant de manière à ce que ces objets puissent être réclamés un jour, si on le jugeoit convenable.

L'Académie verra dans cette faveur de S. M. la nouvelle assurance de la haute protection qu'elle accorde aux beaux-arts dans son royaume.

⁴¹ *Correspondance*, p. 145.

[*en marge* :] Cassel.

⁴² *Correspondance*, p. 145–146 [a] (double pagination).

[*en marge* :] Cassel.

368• Marinville au Grand chambellan, [Cassel], 2 mars 1812⁴³

2 mars 1812

À S.A. le Grand Chambellan

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse, pour être revêtu de son approbation, le compte des dépenses de la garde-robe de S. M., montant pour le mois de février à la somme de 17,650^{fr.}.80^{c.}. 2/3
La décision de S. M. du 12 février m'autorise à toucher en février et mars, les 6 premiers mois de mon budget, dont la totalité est de 71,600^f pour l'année, et pour 6 mois de 35800^{fr.}."

Le montant des dépenses de janvier s'élevait à
5,865. 28. 2/3 / 23,516. 19. 1/3
Celui des dépenses de février est de 17,650. 90. 2/3 / _____
Il restera à ma disposition sur les 6 premier mois f 12,283. 80. 2/3.

Chapitres sur lesquels portes les 12, 283^{fr.}. 80^{c.}. 2/3
à tirer pour solder les six premiers mois de 1812

	À tirer pour 6 mois	Tiré en janvier et février	Reste à dépenser.
Chapitre 1. Toilette du roi	18000. "	16,825. 02.	1174. 98.
2. Traitemens des artistes	4000. "	1333. 33. ½	2666.66. 2/3
3. Appointemens des employés	11,400. "	3700. " "	7400. "
4. Cadres et dorures	1200. "	1075. "	125. "
5. Frais de bureau	<u>1500. "</u>	<u>582. 84.</u>	<u>917. 16.</u>
	35,800.	<u>23,516. 19 1/3.</u>	<u>12,283. 80 2/3</u>
Somme égale		<u>35,800.</u>	

Récapitulation des dépenses de la garde-robe du mois de février

Chapitre 1 ^{er} Toilette du Roi	13,926 40.
2 Traitement des artistes	166 66. 2/3.
3. Appointemens des employés	1,850 "
4. Cadres et dorures	875 "
5. Frais de bureau	<u>332 84.</u>
	<u>17,650 80. 2/3.</u>

J'ai l'honneur d'être etc

⁴³ *Correspondance*, p. 145[a]–147[b] (double pagination).
[en marge :] Cassel.

369• Marinville à Collignon, [Cassel ?], 1^{er} mars 1812⁴⁴

1^{er} mars 1812.

à M le Chevalier Collignon

Monsieur,

La remise que je suis sur le point de faire au cabinet de S. M. des pièces de dépenses de la cassette particulière des années 1808, 1809 et 1811 m'ayant mis dans le cas de repasser les comptes des diverses officiers de la Maison <que ?> S.M. a daigné <charger ?> d'un service quelconque pendant son séjour à Paris, je m'empresse de vous prévenir que j'ai reconnu à votre préjudice une avance de cinq cents francs dans l'addition d'un compte que vous m'avez remis à Paris et dont je vous envoie copie, ainsi que le relevé de tous vos comptes.

Déjà, Monsieur, vous m'aviez engagé à faire des remarques sur ces comptes concurrement [sic] avec vous, afin de <tâcher ?> de découvrir un déficit, dont vous vous trouveriez à découvert sans pouvoir positivement m'indiquer comment. Je suis donc charmé d'être parvenu par moi-même à ce trouver cette erreur, qui est bien positive, et dont par le moyen du titre que je vous donne aujourd'hui, vous serez à même de réclamer le remboursement.

Aussitôt que toutes mes prières de dépenser auront été reconnues et déposées au cabinet, j'aurai l'honneur de vous faire remise des reçus particuliers que vous m'aviez donnés et qui doivent être annullées [sic] au moyen des comptes appuyés de pièces que vous m'avez remis.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération.

370• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 1^{er} avril 1812⁴⁵

1^{er} avril 1812

M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

Monsieur,

D'après les ordres de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous adresser tous les titres, pièces et documens relatifs à la propriété de Schönfeld suivant inventaire explicatif n° 1 à 15⁴⁶.

⁴⁴ *Correspondance*, p. 146[b] (double pagination).

[*en marge* :] Cassel

⁴⁵ *Correspondance*, p. 147[b]–150.

[*en marge* :] Cassel

⁴⁶ Pièces non localisées.

Le compte n° 1 vous fournira les renseignements de tout genre que vous pourrez désirer sur cette propriété. Il est appuyé de notes et observations exactes, et s'étend sur toutes les dépenses qui se sont faites depuis l'époque de l'acquisition jusqu'au 1.^{er} janvier an 1812.

Le compte n° 2 est celui des recettes et dépenses du 1.^{er} trimestre 1812, duquel il résulte une somme de f.^{rs} 4,346.77 à payer au S.^r Leloup, économiste de la ferme.

Les comptes n° 3 et 4 contiennent, le 1.^{er}, la comptabilité en nature de l'an 1811, et le second, celle du 1.^{er} trimestre de l'an 1812, duquel il résulte qu'il existe à la ferme, un fonds du <mag[as]ⁱⁿ ?> de la valeur à ce jour de f.^{lrs} 7,534^f 80^c.

La liasse n° 5 contient la situation à ce jour de la bergerie, de la vacherie, de l'écurie, de la basse-cour, et l'inventaire des instrumens aratoires et ustensiles propre à la <brandevinerie ?> et à la vacherie.

L'inventaire de la ferme n'a pas encore été fait. Il devait l'être pendant l'absence de S. M.. D'ailleurs, il ne sera composé que des objets acquis en 1811, puisqu'il n'existait rien, ou très peu de choses à la ferme, lors de l'acquisition qui en a été faite.

Les états n° 6 et 7 contiennent l'inventaire de la maison d'habitation et celui de la cave. Il sera nécessaire qu'ils soient comparés à ceux existants chez M.^{me} Charreton, femme de charge, parce que les fréquentes mutations ordonnées par Sa Majesté, ou les diverses colations [sic] qu'il a faites récemment, on pu occasionner des sorties, non encore portées sur ces comptes. Au reste, ceci est d'une bien légère importance.

Les liasses n° 8, 9 et 10 contiennent la correspondance en général, et particulièrement celle de l'économiste de Rambouillet relatives [sic] aux mérinos, et celle du préfet de la Fulde sur les acquisitions faites par lui des terres de Schönfeld.

Le carton n° 11 est un relevé ancien du cadastre du territoire de Wehleiden⁴⁷.

Tous les titres, plans et contrats qui constatent les divers achats composant la terre de Schönfeld sont déposés chez M. Wachs, notaire à Cassel, sur l'invitation qui m'en a été faite par M. le préfet de la Fulde. Ils devront être mis en ordre d'ici à peu de jours et renfermés dans le même dossier.

L'état n° 12 est l'aperçu [sic] que j'avais présenté à S. M. pour l'an 1812 portant une demande de fonds de 20,308 [Fr] que j'avais par suite réduite à fr 12,000 au moyen du fonds de réserve de 7,500 [Fr] restant en magasin. Cette somme de 12,000 n'est, au reste, qu'une avance indispensable pour attendre les récoltes ; mais ce n'est pas une somme perdue pour S. M. et elle doit rentrer à la fin de l'année, soit en graines, fourrages ou eau de vie, soit en espèces.

⁴⁷ Wehlheiden.

L'état n° 13 contient l'aperçu [sic] des bénéfices de la ferme pour l'an 1813. Il en résulte, que déduction faite de tous les employés de la ferme, il doit exister un bénéfice réel de f.^{lrs} 10,300^{fr}. Cette pièce est signée de l'économe de Schönfeld, et les ventes y sont portées au taux le plus bas puisque chaque bétail est taxé par évaluation à 150^f seulement au lieu de 300^f et 250^f que la plupart devraient être vendus.

La liasse n° 14 contient un tableau d'échange et d'acquisition des terres à Schönfeld et 2 plans de cette propriété. Les plans faits avec le plus de soin sont déposés chez le préfet du département de la Fulde.

La liasse n° 15 contient l'emploi d'une somme de f.^{lrs} 8000 mise à ma disposition par décision de S. M. du <12 ?> novembre 1811 jointe à la liasse n° 9 pour les embellissemens et plantations à faire à Schönfeld l'hiver dernier. Il en résulte un solde existant entre les mains de l'économe de fr 1630. 49 suivant son récépissé joint au Bordereau.

Au moyen de la remise de ces pièces, il ne me reste plus aucun papier ni renseignemens relatifs à la propriété de Schönfeld, et tous ceux qui pourraient encore vous être nécessaires devront être réclamés soit à M. le préfet du département de la Fulde, soit à M. Wachs, notaire à Cassel.

J'ai l'honneur de joindre ici, Monsieur, l'état des gages arrêtés par moi pour l'an 1812, montant à fr 10,630. Le berger <Fohm ?> voulait avoir 1500^f pour lui et son fils, mais je n'avois pas jusqu'à ce jour obtempéré à sa demande. Le Sieur Leloup, économe, trouve sa nourriture dans le produit de la ferme.

Si vous avez besoin, Monsieur, de renseignemens verbaux, je m'empresserai de vous les donner.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération.

371• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 3 avril 1812⁴⁸

3 avril 1812

À S. E. le Grand chambellan.

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtu de son visa, les comptes de dépenses de la garde-robe de S. M. pour le mois de mars, montant suivant les bordereau et pièces à l'appui, à la somme de 17,759. 07. 2/3.

J'ai l'honneur d'être etc.

⁴⁸ *Correspondance*, p. 150.
[en marge :] Cassel.

372• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 3 avril 1812⁴⁹

3 avril 1812

M.^r Kinson, 1^{er} peintre de S. M.

Je m'empresse de vous prévenir que Sa Majesté, sur le rapport que j'ai eu l'honneur de lui adresser en votre faveur, vous a, par décision de ce jour, accordé un congé de deux mois pour vous rendre à Paris.

Vous jouerez pendant votre absence de votre traitement qui sera payé à votre fondé de pouvoir.

Je suis charmé, Monsieur, de vous annoncer cette nouvelle, qui peut vous être agréable.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

373• Marinville à Dupré, [Cassel ?], 3 avril 1812⁵⁰

3 avril 1812

M. Dupré, peintre de S. M.

J'ai l'honneur de vous annoncer que sur le rapport que je lui ai adressé en votre faveur, S. M. a daigné vous accorder, pour vous rendre à Rome, un congé de six mois pendant lequel votre traitement vous sera continué et payé à votre fondé de procuration.

Sa Majesté, satisfaite du zèle et de l'assiduité que vous avez apportés à la confection du tableau <de ?> Grimma⁵¹, dans lequel vous l'avez représenté retirant des flots l'un de ses gardes du corps, comme aussi du talent que vous y avez développé [sic], m'ordonne de vous remettre une gratification que je vous invite à venir recevoir chez moi.

Je ne doute pas, Monsieur, que tant de témoignage de bienveillance que vous donne à la fois Sa Majesté ne soient pour vous un aiguillon [sic]⁵² puissant à la continuation de vos travaux, et que vous ne fassiez à Rome tous vos efforts pour les mériter de plus en plus.

Je désire que vous m'écriviez quelque fois et que vous me fassiez connaître le résultat de vos premiers essais.

Je me plais à vous renouveler [sic], Monsieur, les témoignages de ma considération et l'assurance de tout l'intérêt que vous m'avez inspiré.

⁴⁹ *Correspondance*, p. 150–151.

[*en marge* :] Cassel.

⁵⁰ *Correspondance*, p. 151.

[*en marge* :] Cassel.

⁵¹ Collection particulière.

⁵² Aiguillon.

374• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 4 avril 1812⁵³

4 avril 1812

M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

M.,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'après avoir pris les ordres de S. M. sur les divers contrats d'acquisition des terres de Schönfeld, je viens de signer tous les contrats d'échange et de cessions faites à S. M. sur cet objet. Bien que la précipitation de mon départ m'ai mis dans l'impossibilité de m[']assurer de la validité de ces titres et de la sûreté des clauses qui y sont énoncées.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien, en mon absence, faire examiner tous ces actes et d'annuler de votre propre autorité ceux qui ne vous paraîtraient [sic] pas suffisamment [sic] en règles. En y apposant ma signature si précipitamment [sic], j'ai voulu répondre aux intentions que S. M. a daigné me communiquer et au désir manifesté par votre lettre de ce jour. J[']espère en conséquence ne pouvoir être blâmé en aucuns [sic] <tems ?> pour cette conduite que les circonstances seules on pu me décider à tenir.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien me tranquiliser [sic] à cet égard, aussitôt qu'il vous sera possible.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute considération.

375• Marinville au [Grand ?] maréchal, [Cassel ?], 1^{er} mai 1812⁵⁴1. ^{er} mai 1812

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d'avril, montant, suivant le bordereau général et pièces à l'appui, à fr 2,914. 11. 2/3.

J'ai l'honneur et. ^a

⁵³ *Correspondance*, p. 152.

[*en marge* :] Cassel.

⁵⁴ *Correspondance*, p. 153.

[*en marge* :] À S. E. le Maréchal de la Cour.

376• [Boucheporn ?], Maréchal de la cour, au roi Jérôme, Cassel ?], 14 mai 1812⁵⁵

14 mai 1812

Rapport en demande de fonds pour acquitter le prix d'achat
de 1200 fioles d'eau de Cologne

Sire,

M. le Baron de Marinville m'ayant fait part que V. M. avait décidée qu'elle ferai [sic] payer sur un fond extraordinaire au budget de la garde-robe le montant du prix d'achat de l'eau de Cologne demandée par V. M. .

J'ai l'honneur de vous prévenir, Sire, que la facture qui vient de m'être adressée pour cet objet se monte à f 1,600.

Je supplie V. M. de daigner me faire connoître qu'elle imputation elle jugera convenable de donner au payement de cette dépense.

377• Boucheporn à Moulard, [Cassel ?], 14 mai 1812⁵⁶

14 mai 1812

M. l'Intendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la demande qui m'est soumise par le concierge de la garder-robe tendante à obtenir l'augmentation de deux armoires dans le local destiné au service de la garde-robe du roi.

Ce surecroît [sic] d'armoires devant donner plus d'extention [sic] pour le placement des objets appartenant à S. M., de même que contribuer à leur conservation, je vous prierai, M. l'Intendant, de donner vos ordres en conséquence pour que les deux ouvriers soient fournies le plutôt possible du garde-meuble de la Couronne.

378• Boucheporn à Farina, parfumeur à Cologne, [Cassel ?], 10 juin 1812⁵⁷

10 juin 1812

M. le B^{on} de Marinville vous ayant déjà écrit, Monsieur, d'avoir à lui

⁵⁵ *Correspondance*, p. 153.

[*en marge* :] Rapport au roi par M. le Maréchal de la cour.

⁵⁶ *Correspondance*, p. 153–154.

[*en marge* :] M. de Boucheporn à M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

⁵⁷ *Correspondance*, p. 154.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à J. M. Farina, à Cologne

expédier de suite 200 caisses d'eau de Cologne pour le service de S. M., j'ai lieu d'être surpris que vous n'avez point effectué cette commande.

Veillez donc, Monsieur, mettre la plus grande célérité dans l'expédition de ces 200 caisses précitées, qui sont attendues et désirées par S. M. le Roi.

379• Boucheporn à Micheneaux, valet de la garde-robe du roi, [Cassel ?], 10 juin 1812⁵⁸

10 juin 1812

Il est ordonné au S.^r Micheneaux, valet de la garde-robe de S. M. de Westphalie, de partir aujourd'hui de Cassel pour se rendre à Varsovie avec un fourgon chargé d'objets appartenant à Sa dite Majesté.

Il s'adressera à son arrivée à M. le Baron de Marinville, duquel il recevra les ordres ultérieurs.

Le dit fourgon devant être accompagné de deux autres voitures de transport. Elles voyageront ensemble et ne pourront sous aucuns prétextes se séparer.

380• Boucheporn à Marinville, [Cassel ?], 10 juin 1812⁵⁹

10 juin 1812

M. le baron,

J'ai l'honneur de vous donner avis que j'ai fait partir aujourd'hui de Cassel, sous la conduite du S.^r Micheneaux, valet de la garde-robe, accompagné du S.^r Martin, valet de pied, le fourgon de S. M. contenant les objets dont l'état est annexé à la présente⁶⁰.

J'ai prescrit aux S.^{rs} Micheneaux et Martin d'avoir à se présenter à vous, Monsieur le Baron, pour y prendre et recevoir vos ordres ultérieurs.

J'ai l'honneur de vous prévenir en outre que j'ai remis au S.^r Micheneaux avant son départ de Cassel une somme de deux cents thalers

⁵⁸ *Correspondance*, p. 154.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn / Ordre de départ au S.^r Micheneaux, valet de la garde-robe.

⁵⁹ *Correspondance*, p. 154–155.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à M. le Baron de Marinville, à Varsovie

⁶⁰ Il pourrait s'agir du livret inventariant tous les effets de la garde-robe emportés par Jérôme pour la nouvelle campagne, livret intitulé *Garderobe* [sic] *du roi* sur sa couverture de maroquin rouge et *Campagne de Russie. / Avril 1812* en page de titre, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, ff^o 422–437.

pour subvenir à ses frais de voyage, de laquelle somme le dit Micheneaux sera tenu de vous justifier l'emploi à son arrivée à Warsovie.

Ci-joint le double de la note des bijoux dont j'ai fait l'emplette à Dresde par ordre de S. M. . Tous ces objets sont portés au registre d'entrée et de sortie dans l'ordre et à leur chapitres respectifs.

Ci-joint également la note des vins expédiés par les deux chariots accompagnant le fourgon. Je vous serai obligé, Monsieur le Baron, de faire faire l'examen des objets qui s'y trouvent chargés comparativement avec la dite note.

381• Boucheporn à Farina, [Cassel ?], 15 juin 1812⁶¹

15 juin 1812

J'ai reçu, Monsieur, les 200 caisses d'eau de Cologne que vous m'avez expédiées. Je vous préviens que je viens de mettre à votre disposition la somme de 1600^f, montant de votre facture.

Vous pouvez en conséquence faire toucher cette somme ou chez moi ou me donner avis dans les mains de qui elle devra être versée pour votre compte.

382• Boucheporn à Weygandt, Cassel, 19 juin 1812⁶²

19 juin 1812

Beaux arts.

D'après la demande qui nous est adressée par le Sieur Weygandt, peintre de S. M. le roi de Westphalie, à l'effet d'obtenir un congé de six semaines pour avoir la faculté de voyager dans les départemens français limitrophes du Rhin, et de là dans quelques villes de l'Allemagne confédérées, pour objet d'instruction utile à son art.

Nous, Baron de Boucheporn, Maréchal de la cour de S. M. le Roi de Westphalie, accordons à M. Weygandt, la permission de s'absenter du royaume pendant l'espace de six semaines, pour les causes énoncées ci-dessous. Après lequel tems expiré, le dit S.^r Weygandt est tenu de se rendre à Cassel pour y suivre ses travaux.

Donné à Cassel, le 19 juin 1812.

⁶¹ *Correspondance*, p. 155.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à M. J. M. Farina, négociant à Cologne.

⁶² *Correspondance*, p. 156.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn / Autorisation d'un congé de six semaines pour le S.^r Weygandt, peintre de S. M.

383• Boucheporn au roi, [Cassel ?], juin 1812⁶³

Juin 1812

Rapport sur la situation du service de la garde-robe

Sire,

Votre Majesté verra par la situation que j'ai l'honneur de mettre ci-jointe sous ses yeux, qu'il ne reste plus qu'une somme de 4,514^f 73^c à tirer pour l'année 1812 sur le chapitre toilette de V. M., la dépense de juin, de même que celle des objets commandés par ordre de V. M. à Paris, non comprise, que le solde restant sur le budget étant un fonds spécialement affecté au traitement des artistes, appointements des employées au service intérieur de V. M., on ne peut lui donner une autre application.

Il résulte, Sire, de cet état de chose que la somme de 5,714^f 73^c sus précitée étant à peine suffisante pour couvrir la dépense déjà faite, je me trouve dans l'impossibilité de faire face au service courant.

Je supplie V. M. de daigner me faire connaître sa décision à ce sujet.

384• Boucheporn au roi, [Cassel], juin 1812⁶⁴

Idem

Rapport sur un nouveau trophée d'armes destiné à être placé dans la Salle du Trône

Sire,

Votre Majesté ayant ordonné qu'un second trophée d'armes serait placé dans la Salle du Trône, il fut exécuté par le Sieur Wichmann, sculpteur à Cassel.

J'ai l'honneur d'annoncer à V. M. que ce Trophée étant terminé, il revient au S. Wichmann pour prix de son travail la somme de 2665.11.

Je supplie V. M. de daigner me faire connaître sur quels fonds elle jugera convenable d'appliquer cette dépense.

⁶³ *Correspondance*, p. 156.

[*en marge* :] Rapport de M. le Baron de Boucheporn au Roi.

⁶⁴ *Correspondance*, p. 157

[*en marge* :] Rapport de M. le Baron de Boucheporn au Roi.

385• Boucheporn à Moulard, [Cassel ?], 27 juillet 1812⁶⁵

27 juillet 1812

M. L'Intendant,

S. M. ayant ordonné avant son départ, que les lits en fer de Catherinenthal fussent mis en état, les rideaux de taffetas réparés et ceux en mousseline blanchis, je vous prierai, Monsieur l'Intendant, de donner vos ordres en conséquence afin que ces objets puissent rentrer à la garde-robe.

386• Marinville à son père, [Cassel ?], 4 août 1812⁶⁶

4 août

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 à laquelle était jointe celle du ministre de l'intérieur, relative au prix de 2 blocs de marbre.

S. M. désire que cette somme soit payée de suite, mais comme tout ce qui tient aux payemens est du ressort de M. le Baron de Retterode, je viens de lui envoyer la lettre du ministre, afin qu'il vous autorise à le faire.

L'intention dernière de S. M. est que sa décision du 21 juin 1811 ait son exécution. En conséquence, les deux modèles en plâtre des statues de LL. MM. devront être remises à M. Cachard, sauf la connoissance qu'il aura à vous donner et que vous voudrez bien me transmettre, [1^o] du tems qui sera employé pour faire les deux copies en marbre à Carrare, 2^o de celui que ces ouvrages mettront à venir de Carrare à Cassel, 3^o du prix de leur exécution, 4^o de celui présumé des frais de voyage.

Recevez, etc.

387• Marinville à Wichmann, [Cassel ?], 19 août 1812⁶⁷

19 août 1812

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17 du courant.

Les raisons qui m'ont déjà fait [sic] vous écrire de suspendre l'exécution d'un troisième trophée subsistent toujours, vous voudrez bien ne

⁶⁵ *Correspondance*, p. 157–158.

[*en marge* :] M. le Baron de Boucheporn à M. Moulard, Intendant de la Maison du roi.

⁶⁶ *Correspondance*, p. 174–175.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier de S. M., à Paris.

⁶⁷ *Correspondance*, p. 158.

[*en marge* :] Le maître de la garde-robe au S.^r Wichmann, sculpteur.

commencer aucun travail concernant cet objet, avant d'en avoir reçu préalablement l'ordre par écrit de ma part.

Votre compte est donc entièrement soldé à ce jour.

388• Marinville à Biennais, [Cassel ?], 24 août 1812⁶⁸

24 août 1812

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire faire et remettre de suite à M. l'Intendant particulier de S. M. les objets suivants pour m'être adressés à Cassel le plutôt possible.

1° deux petites seringues à injection en vermeil⁶⁹ pareilles à celles que vous avez faites précédemment [sic] pour S. M.,

2° deux flacons en cristal avec des bouchons en vermeil avec chiffre B., lesquels doivent être placés dans le nécessaire que S. M. l'Empereur a donné à S. M. il y a 6 ans⁷⁰. Je vous envoie ci-joint, la hauteur et la circonférence de ces deux flacons.

Je vous invite à me renvoyer par la même occasion la petite seringue à injection qui fait partie dudit nécessaire et que les valets de chambre de S. M. vous ont laissée lors de l'avant dernier voyage de S. M. à Paris.

Vous remettrez la note de ces dépenses à M. l'Intendant particulier de S. M. qui prendra les ordres nécessaires à leur payement.

Si vous avez aussi, une ou deux jolies petites <illisible> à l'usage de S. M., vous me les enverrez. J'en ai vu de charmants au Petit Dunkerque⁷¹, à mon dernier voyage à Paris.

J'ai l'honneur et.^a

P. S. : je vous envoie aussi une épée d'argent qui est entièrement <illisible ?>. S. M. désire qu'elle soit réparée, ou qu'en cas que cela ne soit pas possible, vous lui en envoyez une autre. Vous remettrez le tout à M. l'Intendant particulier.

⁶⁸ *Correspondance*, p. 158–159.

[*en marge* :] M. Biennais, à Paris.

⁶⁹ suit *avec chiffre JB.* [en lettres entrelacées], biffé.

⁷⁰ Conservé au château de Fontainebleau, inv. N 88.

⁷¹ À l'angle de la rue Dauphine et du quai Conti.

389• Marinville à son père, [Cassel ?], 24 août 1812⁷²

24 août 1812

J'ai l'honneur de vous prévenir que je donne ordre au S.^t Biennais de vous remettre le plutôt possible pour m'être expédiés par la plus prompte occasion,

1° 3 petites seringues en vermeil, dont 1 appartient à un nécessaire de S. M.,
2° deux flacons avec bouchons de vermeil pour être placés dans le nécessaire,
3° une épée d'argent à réparer, ou une nouvelle en cas que la réparation [est] devenue impossible.

Vous voudrez bien, Monsieur, prendre les ordres de qui de droit relativement au paiement de ces différens objets qui sont étrangers aux articles prévus de la garde-robe.

Recevez, monsieur l'Intendant particulier, les nouvelles assurances de mon affection.

390• Marinville au parfumeur parisien Franckaert, [Cassel ?], 2 septembre 1812⁷³

2 septembre 1812

Je vous préviens, Monsieur, que conformément au règlement que je viens d'établir pour la garde-robe de S. M., les valets de chambre ou autres employés du service intérieur du roi ne peuvent plus, sous aucuns prétextes, faire eux-même [sic] les commandes des objets nécessaires à ce service.

En conséquence, vous recevrez directement de moi à l'avenir les ordres relatifs aux envois des objets qui vous concernent, et c'est à moi seul que vous devez les adresser en m'en donnant avis accompagné de la facture.

Le paiement de vos fournitures devant toujours vous être fait à Cassel, par acompte ou autrement, vous devez charger de votre procuration l'un des banquiers ou négociant de cette ville et prendre avec lui l'arrangement que vous croirez convenable pour le retour de vos fonds.

J'ai en ce moment entre les mains un mémoire de vous montant à 600 fr sur lequel je vous préviens que je crois devoir faire une réduction assez forte. Afin d'éviter à l'avenir pareille mesure de ma part, je vous engage à me faire passer sans délai la note des objets de votre magasin

⁷² *Correspondance*, p. 159–160.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier à Paris.

⁷³ *Correspondance*, p. 160–161.

[*en marge* :] À M. Franckaert, parfumeur, Chaussée d'Antin n° 8, à Paris.

en m'indiquant le prix le plus bas auquel vous pouvez le livrer à Cassel. Je pense que l'envie que vous devez avoir de conserver la fourniture des objets de toilette de S. M. vous fera sentir que vous ne devez pas vous mettre dans le cas de donner lieu à une concurrence à cet égard.

P. S. : lorsque vous aurez un envoi à me faire, vous pourrez vous présenter chez M. de Marinville, Intendant particulier de S. M., rue du Montblanc n° 26, afin de <profiter ?> des occasions qu'il pourrait avoir pour Cassel et d'éviter ainsi les frais de transports etc. Je lui écris à cet égard.

**391• Marinville au Grand chambellan,
[Cassel ?], 1^{er} septembre 1812⁷⁴**

1^{er} septembre 1812

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes des dépenses de la garde-robe de S. M. pour le mois d'août, par moi ordonnés et montant ensemble à 3,657^{fr.} 41^{c.} 1/3.

J'ai l'honneur d'être, etc.

392• Marinville à son père, [Cassel ?], 2 septembre 1812⁷⁵

2 septembre 1812

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce cachet volant, une lettre que j'écris au S.^r Franckaert, parfumeur chargé de la fourniture des objets à l'usage de la toilette de S. M., afin que vous en preniez lecture et que vous lui indiquiez les moyens convenables à la prompte et sûre expédition des objets que je serai dans le cas de lui demander.

Vous voudrez bien vous charger de sa réponse et de la note appréciative que je lui demande et m'envoyer l'une et l'autre en me disant ce que vous en pensez. Il serait bon de lui faire craindre la concurrence, afin qu'il fixe ses prix le plus bas possible.

⁷⁴ *Correspondance*, p.

[*en marge* :] à S. Altesse le Grand chambellan.

⁷⁵ *Correspondance*, p. 161–162.

[*en marge* :] À M. l'Intendant particulier à Paris.

393• Marinville à son père, [Cassel ?], 14 septembre 1812⁷⁶

du 14 septembre 1812

M. l'Intendant particulier,

J'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que vous avez bien voulu m'adresser relativement au solde du paiement du S. Bosio⁷⁷. S. M. approuve tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour. Elle pense que le S. Bosio ne doit plus faire de nouvelles demandes de fonds jusqu'à l'exécution parfaite et après la remise qu'il fera des statues de LL. MM. dont l'exécution lui a été confiée.

Je prends note des 11,000^f qui lui resteront dûs à cette époque et pour lesquels je prendrai de nouveau les ordres de S. M.

Je reçois à l'instant votre lettre du 5 septembre. J'y vois avec plaisir que les statues de LL. MM. et le tableau de M. Horace Vernet seront terminés dans le courant de ce mois⁷⁸.

Je trouve bien juste que ces deux artistes soient autorisés à exposer au Salon le fruit d'un travail aussi long. J'y vois même un avantage pour nous en ce que cette exposition donnera lieu à des remarques dont ils pourront profiter avant de nous les envoyer. Je vais prendre à cet égard les ordres de S. M. et je vous les transmettrai sur le champ.

J'attends avec impatience la réponse que vous aurez reçue au ministère de l'Intérieur pour le prix des blocs de marbre et la manière dont ce paiement vous est demandé, car c'est la forme plutôt que le fond qui m'a paru étonner S. M.. Votre 1^{ère} lettre éclaircira tout cela.

Il y a plus d'un an que j'ai commandé à M. Cachard deux maître-autels [sic] en marbre dont je lui ai envoyé le dessin. Une lettre du mois de septembre de l'année dernière m'annonce qu'ils sont terminés et me seront expédiés par voie de terre ou de mer. Cependant, depuis lors, je n'en ai plus entendu parler. S. M. m'ayant paru oublier ce désir, je ne m'en étais plus occupé mais depuis huit jours elle paroît désirer de nouveau qu'il soit envoyé le plus promptement possible à Cassel et que je m'informe du motif d'un aussi long retard. Je vous prie donc, M. l'Intendant particulier, de voir M. Cachard et de me faire connaître le résultat de cette visite.

Vous voudrez bien lui demander en même tems le compte des sommes dues à l'établissement de Carare à ce jour et me le faire parvenir. Vous lui ferez connaître que plusieurs bustes sont arrivés ici défectueux, que d[']autres sont marqués par la point du ciseau, qu'un plus grand nombre

⁷⁶ *Correspondance*, p. 162–164.

[*en marge* :] À M. l'Intendant particulier, Paris.

⁷⁷ Lettre non localisée.

⁷⁸ [*en marge, une note tardive* :] Prise de Breslau, septembre 1812 [œuvre non localisée].

encore a été exécuté sur un marbre véné [sic]⁷⁹ et tâché, que des procès-verbaux constatent ces divers défauts, et qu'il doit s'attendre par conséquent à une réduction motivée.

Vous le pressentirez sur tout ceci de manière à me mettre à même de faire à S. M. un rapport aussi juste que raisonnable.

Je vous prie, M. l'Intendant, de faire connaître au S.^r Bosio que l'intention de S. M. est que les deux modèles en plâtre des statues en pied qu'il exécute en marbre soient renvoyés à Cassel aussitôt que possible afin qu'on puisse les exécuter en marbre. Vous voudrez bien me faire connaître sa réponse sur le moyen qu'il prendra pour cet envoi et sur le parti qu'on pourra tirer de ces modèles.

Dans la conversation que vous aurez avec M. Cachard, il seroit bon de chercher à savoir combien il en coûteroit pour faire faire à Carrare de pareilles statues sur modèles en plâtre et en combien de tems chaque statue pourroit être exécutée et envoyée à Cassel.

Je viens de recevoir l'épée et le glaive de Biennais⁸⁰, je pense comme vous sur le mode de paiement des sommes dues à ce fournisseur./.

394• Décision de Marinville concernant la garde-robe du roi, Cassel, 16 septembre 1812⁸¹

Garde-robe du roi

Ordre du jour

Le premier valet de chambre du roi dressera d'ici à trois jours l'état des nécessaires, bijoux et autres effets dépendants de la garde-robe et non portés jusqu'à ce jour sur l'inventaire général⁸², tant à Cassel qu'à Napoléonshoehe.

Il fera également dresser par le S. Tricot l'état des objets d'argenterie, verries [sic]⁸³ ou autres confiés à sa garde.

Ces deux états seront par lui certifiés véritables et remis au maître de la garde-robe pour être portés sur l'inventaire général comme faisant partie des effets de la garde-robe du roi.

Il devra, dès lors, par la suite, prendre les ordres du maître de la garde-robe, pour les mutations, déplacements, sorties, ou réformes de ces divers objets.

Cassel, le 16 septembre 1812.

⁷⁹ veiné.

⁸⁰ Il s'agit sans doute des œuvres conservées au Château de Fontainebleau, respectivement inv. N 237 et N 236.

⁸¹ *Correspondance*, p. 165.

⁸² Document non localisé.

⁸³ Verreries.

395• Marinville à Dupré, [Napoléonshöhe], 23 septembre 1812⁸⁴

Le 23 septembre 1812

J'ai reçu, Monsieur, vers les 1.^{ers} jours de ce mois, votre lettre du 26 juin. Le retard qu'elle a mis en route m'avait fait penser d'abord que vous m'aviez oublié. Elle est donc arrivée à propos pour me rassurer sur votre exactitude. Les détails que vous me donnez sur le succès de vos premières démarches auprès des différentes personnes, auprès desquelles vous étiez recommandés, l'envie que vous paraissez avoir de suivre les sages conseils que vous a donné M le directeur de l'Académie⁸⁵ et le désir que j'ai de vous voir tirer partie des bontés premières de S. M., m'ont déterminés à lui faire la demande d'un nouveau délai d'un an en votre faveur, et j'éprouve une véritable satisfaction à vous annoncer que S. M. a daigné souscrire à cette proposition et ordonne que votre traitement vous fut continué pendant ce laps de tems que vous devrez passer à Rome.

La procuration que vous avez laissée à M. Leydel avant votre départ ne pouvant servir que jusque et y compris le mois de septembre courant, il sera nécessaire que vous m'en adressiez une nouvelle à partir du mois d'octobre prochain jusqu'au mois de septembre 1813. Et pour que le change de l'escompte vous en soit fait avec plus de modération, vous la mettez sous le nom de S. S. M. <Dalembert ?>, Banquier à Cassel, que j'ai prié de se charger de ce recouvrement dès le 1^{er} octobre. Il me remettra le montant des trois derniers mois 1812 en retenant par devers lui l'escompte [sic] et le change et pour me conformer à nos désirs, j'adresserai le net de cette somme à mon père en lui recommandant de le déposer sur le champ chez M. Clément de Ris. À compter du 1^{er} janvier 1813, je vous ferai passer les 4 premiers mois de la dite année et ainsi de suite. Vous me ferez connaître si ce mode d'arrangement vous est convenable.

Je n'ai pas besoin de vous recommander la plus grande économie dans vos dépenses, votre sagesse et les bons conseils que vous vous plaisez à suivre et les maisons qui vous sont ouvertes, me sont un garant de votre envie de bien faire et du soin que vous mettez à contenter S. M. sur tous les points.

J'attendrai avec bien de l'intérêt la lettre que M. Le Tiers⁸⁶ se propose de m'écrire. Je ne manquerai pas de la mettre sous les yeux de S. M. et je ne doute pas qu'elle ne vous soit favorable.

⁸⁴ *Correspondance*, p. 165–168.

[*en marge* :] à M. Dupré, peintre de S. M., rue Grégorianna n° 33, à Rome.

⁸⁵ Le peintre Guillon Lethière.

⁸⁶ *Ibidem*.

Vous m'apprenez [sic] le séjour de M. <Libour ?> à Rome. C'est un protecteur de plus que vous aurez. Il est l'ami des arts, ses talents sont depuis longtemps reconnus et appréciés par le gouvernement français et ses conseils vous seront précieux.

Je ne terminerai pas cette lettre, Monsieur, sans vous rappeler combien vous devez de reconnaissance à S. M. pour tout ce qu'elle daigne faire pour vous. J'espère que vous continuerez à l'intéresser en votre faveur par une conduite parfaite et un travail assidu. Le nouveau terme qui vous est accordé est assez long pour que vos progrès et vos talents se développent entièrement, et je compte sur l'accomplissement de la promesse que vous m'avez faite avant votre départ. Il me sera bien doux d'avoir contribué à la réputation que vous ne pourrez manquer d'obtenir par la suite en mettant un tems si précieux à profit et pouvoir vous compter un jour parmi les pensionnaires les plus distingués de S. M.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon estime et du plus sincère intérêt.

396• Décision du roi concernant le peintre Louis Dupré, Napoléonshöhe, 23 septembre 1812⁸⁷

N° 313

Palais de Napoléonshöhe, le 23 septembre 1812

Folio 324

Extrait du registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.
Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

Le congé que nous avons accordé au Sieur Dupré est prolongé d'une année, il jouira jusqu'à cette époque du traitement que nous lui faisons.

Donné à Napoléonshöhe, le 23 septembre 1812

Signé, J. N.
Par ordre du roi
Le secrétaire du cabinet
[signé] Baron de Sorsum⁸⁸

⁸⁷ Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 207r.

⁸⁸ Inscription au dos du f° 208v : « Lettre de M. L Dupré Pensionnaire du Roi, à Rome / 2. Décisions de prolongation en la d. qualité / prise sur ma demande. septembre 1813. »

**397• Marinville à Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi,
[Cassel ?], 26 septembre 1812⁸⁹**

26 septembre 1812

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de M. le conseiller d'État, directeur général des postes, relative à une somme de f.^{frs} 57. 60^c réclamée par l'ancien directeur des postes à Halle pour frais d'estafettes qui ont été expédiées en 1809, pour le compte du cabinet de S. M.

Je réponds à M. le directeur général des postes conséquemment [sic] au renvoi que je vous ai fait de sa demande sur laquelle je ne puis lui donner aucune satisfaction.

**398• Marinville à <Pathau?>, Directeur général des postes de
Cassel, [Cassel ?], 26 septembre 1812⁹⁰**

26 septembre 1812

M. le directeur général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 21 courant à laquelle était jointe la réclamation faire par l'ex-directeur des postes à Halle d'une somme de f.^{frs} 57. 60^c due par le cabinet de S. M. pour frais d'estafettes expédiées en 1809.

L'objet de cette demande m'étant devenue totalement étranger, je viens d'en faire le renvoi à M. le secrétaire du cabinet du roi auquel il appartient de prendre les ordres de S. M. sur son contenu.

**399• Marinville au chef de bataillon [La Genetière ?], aide de
camp du général comte du Taillis⁹¹, gouverneur de Varsovie,
[Cassel ?], 28 septembre 1812⁹²**

28 septembre 1812

M.,

N'ayant pas encore reçu de réponses aux diverses lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire depuis mon départ de Varsovie, et la difficulté

⁸⁹ *Correspondance*, p. 168.

[*en marge* :] À M. le B^{on} de Sorsum, secrétaire du cabinet de S. M. / Cassel.

⁹⁰ *Correspondance*, p. 168–169.

[*en marge* :] à M. le cher <Pathau?>, directeur général des postes, etc, à Cassel.

⁹¹ Adrien-Jean-Baptiste-Amable Ramon du Bosc, comte du Taillis (1760–1851)

⁹² *Correspondance*, p. 169–170.

[*en marge* :] à M. le chef de bataillon <La Furnetiere ?>, aide de camp du général <Dutaillis ?>/ Varsovie.

des communication me portant à croire que vos lettres ne me sont pas <encore ?> parvenues, je prends la liberté de vous renouveler [sic] avec instance les prières que je vous ai faites d'avoir la complaisance de choisir chez <Parchalis ?> et de me faire parvenir par la voie la plus sûre et la plus prompte [sic], divers schalls qui m'ont été demandés, tant par S. M. la reine, que par diverses dames de sa cour, et dont je joins ici la note définitive, vous priant de regarder les autres comme non avenue.

Les offres de service que vous m'avez faites avec tant d'obligeance et les connoissances particulières que vous m'avez dit avoir du prix et de la qualité de ce genre d'étoffe, m'ont déterminés à ne pas balancer à vous citer à S. M. comme pouvant vous charger de cette sorte d'achat. Je lui avais dit à mon arrivée à Cassel que je vous en écrirais et que j'étais persuadé que vous vous feriez un plaisir de remplir ses intentions avec beaucoup d'exactitude. S. M. m[']a souvent demandé depuis lors, si j'avois reçu une réponse satisfaisante à cet égard, et je me suis trouvé embarrassé [sic] de lui répondre.

Je viens d'écrire à S. M. que je profitais du départ de M. le Baron de <Bodenhausen ?>, pour vous renouveler [sic] mes prières, et que je doutois pas que vous ne vous empressassiez de vous occuper d'une chose qui pourrait [sic] lui être agréable.

La plus grande difficulté, ce me semble, est celle du paiement de ces divers objets, et je ne puis que vous répéter que, d'une part, je suis tout prêt à prendre tel moyen qui sera indiqué, et que, de l'autre, M.^r S.M. <d'Almberg ?>, banquier à Cassel, a reçu l'ordre de faire honneur sans délai aux traites qui pourraient êtres faites sur lui pour la dite commande. Je pense donc qu'il conviendrait pour la sûreté du marchand qu'il adressât tous ces schalls à ce banquier, en le priant de me les remettre après l'acceptation des traites qu'il pourrait joindre à cet envoi, et en lui recommandant s'il le jugerait nécessaire de regarder cet envoi comme un dépôt jusqu'au paiement que je lui en ferois.

Je crois que tout est prévu, par ce moyen, pour la sûreté du marchand, et que l'envoi que je demande n'éprouvera pas le moindre retard.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien chercher à obtenir ces schalls, au plus bas prix possible ; ayant mis sur la note le maximum de ce qu'on y veut mettre. Je m'en rapporte entièrement à ce que vous ferrez en cette occasion, et vous fais d'avance tous mes remerciements de votre complaisance.

Je n'ai pas besoin de vous recommander particulièrement le choix à faire pour le tissu et les palmes du schall de S. M. la Reine.

Je désirerois que l'on mit sur chacun de ces schalls, le nom de la personne à laquelle ils sont destinés, et le prix qu'il coûtent.

Vous m'obligerez de me renvoyer la note ci-incluse pour ma propre satisfaction, et de ne pas la communiquer.

Il serait possible que M. Chabas, préposé des postes westphaliennes, put vous indiquer un moyen prompt de transport. Je le lui écris à cet effet.

Note des schalls que M. le Baron de Marinville
maître de la garde-robe de S. M., prie M. le chef de Bataillon
<La Jeunetiere ?> de vouloir bien acheter pour son compte à Varsovie

1° pour S. M. la Reine, 1 schall noir à belle palmes long au maximum		50 louis
2° pour Mad ^e la comtesse de Lowenstein, 1 schall noir à belles palmes	<i>id</i>	30 frédéric
3° pour M. ^e la comtesse Morio, 1 schall noir à belles palmes	<i>id</i>	50 <i>id</i>
4° pour Mad ^e Bongars, 1 schall long, blanc à belles palmes de		50 à 60 <i>id</i> (s'il le faut)
5° pour M. ^e la baronne de Boucheporn, 1 fichu-schall, ainsi qu'il a été indiqué par mes précédentes lettres moyennant le prix ordinaire.		

400• Marinville à Weygandt, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹³

1^{er} octobre 1812

M. Weigant, Peintre ordinaire de S.M., se livrera sur le champ à l'exécution de la copie exacte du portrait en pied du roi fait par M. Kinson, 1^{er} peintre de S. M⁹⁴.

401• Marinville à Kinson, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹⁵

1^{er} octobre

M. Kinson, 1^{er} peintre de S. M., mettra à la disposition de M. le chevalier de Boucheporn, préfet du palais, les tableaux cy-après,

⁹³ *Correspondance*, p. 172.

[*en marge* :] Beaux-Arts / à M. Weygant, peintre ordinaire de S.M.

⁹⁴ Sur les copies des portraits de Jérôme voir cat. exp. Fontainebleau, 2008, (note 8) note 15, p. 69.

⁹⁵ *Correspondance*, p. 172.

[*en marge* :] à M. Kinson, 1^{er} peintre du roi.

savoir,

1° celui de S. M. le Roi,
 2° S. M. l'Empereur et Roi,
 3° S. M. le Roi d'Espagne⁹⁶,
 pour être placés au château d'après les ordres du roi.

402• Marinville à Boucheporn, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹⁷

1^{er} octobre

M. l'administrateur du mobilier de la Couronne,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'après avoir pris les ordres de S. M. sur l'objet de votre lettre de ce jour, j'ai autorisé M. Kinson à vous faire la remise des trois tableaux cy-après :

1° celui de S. M. le Roi en uniforme,
 2° S. M. l'Empereur et Roi,
 3° S. M. le Roi d'Espagne⁹⁸,
 pour être placés au château conformément aux ordres que vous en avez reçus.

P. S. : au moment où j'allais fermer ma lettre, M. Kinson entre chez moi et m'apprend qu'il a déjà livré 2 des tableaux sus mentionnées [sic] sur les demandes qu'on lui a faites au nom de S. M. . Personne ne pouvant retirer aucun objet de l'atelier [sic] d'un artiste sans une autorisation par écrit, j'ai blâmé M. Kinson d'avoir toléré cette infraction aux règlements de la Maison de S. M., et je vous prie, Monsieur l'administrateur du mobilier, de vouloir bien réprimander ceux qui se seraient servi du nom du roi pour une semblable chose.

Je m'empresserai toujours de prendre les ordres de S. M. sur les demandes que vous serez dans le cas de me faire, et de vous les transmettre. Mais il seroit tout à fait inutile que je prisse ce soin si quelqu'un avait le pouvoir de me remplacer en cette circonstance.

J'ai l'honneur de vous prévenir, en outre, que le portrait du roi ne pourra vous être remis que demain ou après demain matin, parce qu'il a besoin des derniers soins de M. Kinson avant d'être livré.

⁹⁶ Respectivement conservés en Suisse, collection particulière (réplique au Bowes Museum of Art, Durham, inv. BM 472), à Cassel, MHK, inv. 1875/970 et peut-être à la Malmaison (MM. 40.47.6930).

⁹⁷ *Correspondance*, p. 172–173.

[*en marge* :] à M. le chevalier de Boucheporn administrateur du mobilier de la Couronne.

⁹⁸ Voir note 96.

**403• Marinville au maréchal de la cour,
[Cassel ?], 1^{er} octobre 1812⁹⁹**

1^{er} octobre

J'ai l'honneur de prévenir V. Ex. que conformément aux désirs qu'elle m'a manifestés par sa lettre de ce jour, j'ai pris sur le champ les ordres de S. M. sur son contenu, et qu'elle a daigné m'autoriser à faire a M. l'administrateur du mobilier de la Couronne, pour faire partie de celui du Palais de Cassel, la remise ci-après :

1° S. M. le Roi en uniforme par M. Kinson,

2° S. M. l'Empereur *id id*,

3° S. M. le Roi d'Espagne *id*¹⁰⁰,

J'écris en conséquence à M.^r l'administrateur du mobilier de la Couronne, et je le préviens que j'ai donné à M. Kinson l'autorisation nécessaire au transport de ces 3 tableaux.

Aussitôt que les intentions de S. M. me seront officiellement connues relativement aux diverses bustes dont V. Ex. me parle, je m'empresserai de les mettre à sa disposition.

404• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 1^{er} octobre 1812¹⁰¹

1^{er} octobre

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à V.A., pour être revêtus de son visa, les comptes des dépenses de la garde-robe de S. M. pour le mois de septembre, par moi ordonnancés, et montant ensemble à f 3,674. 50. 2/3.

J'ai l'honneur d'être, de V.A., etc.

405• Marinville à Jacob Danckaert, [Cassel ?], 6 octobre 1812¹⁰²

Du 6 octobre

Monsieur,

J'ai mis sous les yeux de S. M. la demande que vous m'avez faite par

⁹⁹ *Correspondance*, p. 173–174.

[*en marge* :] à M. le Maréchal de la Cour.

¹⁰⁰ Voir note 96.

¹⁰¹ *Correspondance*, p. 174.

[*en marge* :] à S.A. le Grand Chambellan.

¹⁰² *Correspondance*, p. 175.

[*en marge* :] M. <S^r ?> <Danekerth ?>, négociant d'Amsterdam à Cassel.

votre lettre d'hier de recevoir par écrit l'ordre verbal que je vous ai donné en son nom de rester à Cassel pendant quelques jours, pour pouvoir vous livrer à la visite et à l'expertise de l'écrin de S. M. la Reine.

S. M. m'ordonne, Monsieur, de satisfaire à votre désir. Elle a daigné me faire connaître que vos 1.^{ers} travaux avaient parfaitement rempli le but qu'elle attendait de vos connaissances et je m'empresse de vous transmettre ce témoignage de sa satisfaction.

Recevez, etc.

**406• Marinville à l'administrateur du garde-meuble,
[Cassel ?], 7 octobre 1812¹⁰³**

7 octobre

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait [sic] l'honneur de m'écrire, en date d'hier, m'annonçant que les marbres déposés au garde-meuble sont destinés par S. M. à l'ornement des châteaux de résidence et mis à votre disposition.

Je m'empresse de vous prévenir, que sur la totalité des marbres déposés au garde-meuble depuis 2 ans, et dont vous avez disposé en partie, il reste à payer 50 bustes de S. M., 12 bustes de S. M. la Reine, et 3 bustes de famille, et qu'il seroit essentiel pour le règlement de ce compte, que les procès-verbaux que j'avois fait commencer par MM.^{ts} Rhul et Saltz fussent continués.

Vous êtes plus que personne à même de faire terminer cette opération, Monsieur, puisque vous savez où chacun de ces bustes a été placé. Je crois donc, pour les intérêts de S. M., devoir insister sur cette opération, en vous priant de faire rappeler [sic] la date de l'arrivée, les numéros des bustes et les reproches que le S^r Rhul croira devoir faire à chacun d'eux.

Recevez, et.^a

407• Marinville à Bosio, [Cassel ?], 8 octobre 1812¹⁰⁴

8 octobre

M.,

Je m'empresse de vous prévenir, que sur la demande que je lui en ai faite, Sa Majesté vous accorde la permission d'exposer au Sallon de cette

¹⁰³ *Correspondance*, p. 176.

[*en marge* :] À M. l'administrateur du garde-meuble.

¹⁰⁴ *Correspondance*, p. 176–177.

[*en marge* :] M. Bosio, sculpteur à Paris.

année, mais pour 8 jours seulement, sa statue et celle de S. M. la reine, en marbre, que vous exécutez en ce moment.

S. M. a voulu par là, Monsieur, vous mettre à même d'obtenir le prix le plus doux pour un artiste, celui des éloges du public, fruit précieux d'un travail de plus d'une année. Elle ne doute pas qu'elle n'ait des éloges particulières à vous faire lors de l'arrivée de ces deux statues à Cassel, et elle désire que vous les retiriez du Sallon et le fassiez partir du 28 au 30 de ce mois.

J'ai l'honneur, etc.

408• Marinville à Vernet, [Cassel ?], 8 octobre 1812¹⁰⁵

8 octobre 1812.

M.,

La dernière lettre que j'ai reçu de M. l'Intendant particulier de S. M. m'ayant fait connaître que le tableau dont vous avez été chargé pendant mon absence serait terminé pour l'époque de l'ouverture du Sallon, j'ai demandé à S. M., qui a daigné me l'accorder, la permission de vous autoriser à exposer ce tableau au Sallon pendant 8 jours, avant d'en faire l'envoi à Cassel.

Je désire, Monsieur, que cette liberté vous soit agréable, et que vous en retiriez les éloges d'un public éclairé avant ceux que nous aurons à vous donner ici, si ce tableau est aussi bien touché que celui de L'Entrée de S. M. à Breslaw¹⁰⁶.

Recevez, Monsieur, etc.

409• Marinville à Bapst, [Cassel ?], 16 octobre 1812¹⁰⁷

16 octobre

M.^r

J'ai reçu par voye indirecte, le dessins [sic] que vous avez envoyé et les deux propositions que vous avez faites relatives à la confection d'une couronne royale en brillans.

J'ai soumis le tout à qui de droit, et je vous renvoye ce dessin en vous autorisant à le mettre à exécution, en donnant à ce bijou la valeur de f.^[fr] 40,000 seulement.

¹⁰⁵ *Correspondance*, p. 177.

[en marge :] À M. <S^{eur} ?> Vernet, peintre à Paris.

¹⁰⁶ Tableau perdu.

¹⁰⁷ *Correspondance*, p. 177–178.

[en marge :] M. Bapst et C.^{ie}, joailliers à Paris.

Je désirerais beaucoup, M.^r, que vous fussiez dans la possibilité de terminer cet ouvrage de manière à ce qu'il me fût remis à Cassel pour le 15 novembre. Dans ce cas, vous pourriez peut être, l'apporter vous même, et vous profiteriez de ce voyage pour prendre avec vous quelques parures ou autres objets qui pourraient être agréables à LL. MM.

S'il ne vous était décidément possible d'être en mesure que pour le 25, je vous inviterai à me le faire savoir, en me faisant connaître le moyen que vous prendrez de me faire parvenir cet objet.

Je vous réitère toutefois mon premier désir et je ne doute pas que vous ne fassiez votre possible pour le satisfaire.

J'ai retiré le cheval qui existait et qui ne doit pas être mis du tout. Je pense qu'il faut mettre en place une boule et 1 croix. Vous consulterez, au reste, à cet égard, M^r Simon, graveur au palais royal, ou M.^r Bienais./.

J'ai l'honneur, etc.

410• Instructions de Marinville à Danckaert, Cassel, entre le 16 et 18 octobre 1812¹⁰⁸

16 octobre 1812

Instruction
pour M.^r Jacob Danckerts, négociant à Amsterdam

Le S.^r Danckerts (Jacob) est autorisé à faire pour mon compte et en son âme et conscience, au prix le plus bas qu'il le pourra, les acquisitions détaillées [sic] ci-après :

1° brillans sur <papier ?> de 12 jusqu'à 36 grains pour une valeur de 250 à 300^{mf},

2° perles fines, devant servir à former un rang <en ?> collier, du poids de 34 à 40 grains chaque.

Le S.^r Danckerts me fera l'envoi de ces divers objets par livraison de la valeur de 80 à 100^{mf}, et il y joindra l'état détaillé et estimatif des pierres et perles, contenant le poids, la qualité et l'estimation de chacune, pour faire suite aux états signés de lui que j'ai déjà en mains [sic].

Il ajoutera sa commission au bas de chacune des factures qu'il me remettra, à raison de 5 pour cent net.

Les paiements seront faits à Cassel, sans réduction et au comptant, à son fondé de pouvoir, sur la remise de ses factures acquittées

L'époque des acquisitions que doit faire le S.^r Dankerts n'est pas limitée, et il doit se considérer dans cette opération comme un particulier

¹⁰⁸ *Correspondance*, p. 178–180.

qui reçoit des offres, et non pas comme celui qui cherche. Ce n'est donc que par de belles occasions qu'il doit se décider à acheter et non pas une précipitation nuisible aux intérêts qu'il doit suivre.

Enfin, le S.^r Danckerts ne doit pas perdre de vue que l'affaire dont il est chargé doit être regardée par lui comme un placement de fonds et comme un objet spéculatif plutôt que par un besoin d'acquérir.

Il sera dirigé pour le reste, par la confiance entière qu'il a inspirée, et qu'il s'efforcera sans doute, de mériter toujours.

Donnée à Cassel le¹⁰⁹

411• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 18 octobre 1812¹¹⁰

18 octobre

Monsieur etc,

J'ai l'honneur de vous informer que S. M. a autorisé le S.^r Rhul, sculpteur, à exécuter un ouvrage pour lequel le bloc de marbre doit lui être fourni par le magasin royal.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien prendre les ordres de S. M. sur cet objet, et de donner à cet artiste l'autorisation d'aller choisir au magasin royal le bloc qui peut lui convenir pour cet ouvrage.

Recevez, etc.

412• Décision de Marinville concernant Ruhl, [Cassel ?], 18 octobre 1812¹¹¹

18 octobre.

Beaux-arts

Décision de S. M. du 18 octobre 1812

Le S. Ruhl, sculpteur à Cassel, est autorisé à se livrer à la confection d'un buste en marbre de S. M. de grandeur colossale.

Le bloc nécessaire à ce travail lui sera fourni par le magasin royal, et il lui sera alloué la somme de 2000^f après son exécution.

Ce buste devra m'être livré dans l'espace de trois mois.

¹⁰⁹ Partie laissée en blanc.

¹¹⁰ *Correspondance*, p. 180.

[*en marge* :] M. Moulard, Intendant de la Maison.

¹¹¹ *Correspondance*, p. 181.

413• Marinville à Danckerts, [Cassel ?], 19 octobre 1812¹¹²

19 octobre

M.

j'ai reçu votre lettre d'hier soir, par laquelle vous m'annoncez l'intention où vous êtes d'ajouter à votre première facture, la commission de l'évaluation que vous avez faite le même jour.

Je m'empresse de vous faire connaître que l'objet par vous évalué n'ayant pas convenu, il me devient impossible d'accorder cette commission et que dès lors toute instruction première à cet égard et rompu.

Au reste, si le dit objet avait été accepté, et que vous en eussiez reçu la commission, cela auroit réduit d'autant la commande dont vous êtes chargé. Ainsi, par ce moyen, tout reste dans l'état primitif.

En supposant, Monsieur, que je ne vous revoye plus avant votre départ, je vous renouvelle mes vœux pour votre bon voyage.

414• Marinville à Farina, [Cassel ?], 20 octobre 1812¹¹³

20 octobre

M.^r,

J'ai sous les yeux la réclamation que vous avez adressé [sic] à Cassel le 6 août dernier à l'effet d'obtenir le paiement de 100 <C/ ?> d'eau de Cologne que S. M. vous a chargé d'expédier à S. A. I. la Grande Duchesse de Toscane.

Vous pouvez, Monsieur, adresser à votre correspondant la facture acquittée de cet envoi, elle sera payée sur le champ.

415• Marinville au Grand chambellan, [Cassel], 1^{er} novembre 1812¹¹⁴1^{er} novembre 1812

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse, pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. pour le mois d'octobre, montant suivant le bordereau général et pièces à l'appui à fr 3650.77. 2/3.

¹¹² *Correspondance*, p. 181.

[*en marge* :] À M. Danckerts, négociant à Amsterdam.

¹¹³ *Correspondance*, p. 181.

[*en marge* :] à M. J. M. Farina, vis-à-vis la place de <Juiliers ?> à Cologne.

¹¹⁴ *Correspondance*, p. 182.

[*en marge* :] à S. A. le Grand chambellan / Cassel.

**416• Marinville au Trésorier général de la Couronne,
[Cassel ?], 31 octobre 1812¹¹⁵**

31 octobre

M.^r le trésorier de la Couronne,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'en vertu de la décision de S. M. du 23 septembre dernier, qui accorde au S.^r Dupré, peintre, une prolongation de congé d'une année, à compter du 1.^{er} octobre courant, j'ai chargé M.^r. <S. M. ?> Dalmbert, banquier à Cassel, de toucher au trésor et faire passer à cet artiste chaque mois les 250 [Fr], montant de son traitement, sauf la procuration dont il devra se nantir par la suite.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le trésorier de la Couronne, de vouloir bien admettre la demande qui vous sera faite en mon nom, par M. <Dalmbert ?> relativement à cette affaire.

417• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 4 novembre 1812¹¹⁶

4 novembre

M. l'Intendant de la Maison,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire mettre à ma disposition une quantité quelconque de bois à brûler pour le service de MM. les artistes attachés à la Maison de S. M. qui doivent s'installer ces jours-ci au Palais des États.

Je veillerai avec soin à ce qu'aucun abus ne se commette dans l'emploi de cette provision.

Recevez, etc.^a

**418• Marinville au ministre de la guerre,
[Cassel ?], 5 novembre 1812¹¹⁷**

5 novembre 1812

J'ai l'honneur d'adresser à V. E., par ordre de S. M., 3 drapeaux, 1^o du 1^{er} régiment d'infanterie légère, 2^o celui du 1^{er} bataillon d'infanterie légère, 3^o du 3^e bataillon d'infanterie légère, qui m'ont été confiés lors de mon séjour à Warsovie.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien m'en accuser réception.

¹¹⁵ *Correspondance*, p. 182.

¹¹⁶ *Correspondance*, p. 182

[*en marge* :] à M. Moulard, Intendant de la Maison de S. M. / Cassel.

¹¹⁷ *Correspondance*, p. 183.

[*en marge* :] à S. Ex. le Ministre de la Guerre / à Cassel.

**419• Marinville au Maréchal de la cour,
[Cassel ?], 5 novembre 1812¹¹⁸**

5 novembre

M. le Maréchal de la Cour,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Ex. une note de divers objets demandés par le concierge de la garde-robe de S. M. qui sont nécessaire [sic] à la conservation des effets royaux.

J'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien donner ses ordres pour l'obtention de cette demande.

**420• Marinville aux joailliers Bachman, Bapst et compagnie,
[Cassel ?], 5 novembre 1812¹¹⁹**

[5 novembre]

M.,

J'ai reçu votre lettre du 26 octobre dernier. J'approuve la latitude [sic] que vous avez prise pour le prix des bijoux que je vous ai commandé.

D'après ce que vous me dites, je compte les recevoir du 20 au 24 de ce mois, sur la remise que vous en ferez (avant cette époque) à M. l'Intendant particulier à Paris. Il devient dès lors inutile que vous envoyez à Cassel quelqu'un de votre Maison.

Vous voudrez bien remettre à M. l'Intendant particulier qui me le fera passer, le mémoire relatif à l'ouvrage payable à Paris.

421• Marinville à Franckaert, [Cassel ?], 5 novembre 1812¹²⁰

5 novembre

Je vous prie, Monsieur, de remettre à M. l'Intendant particulier de S. M. pour m'être expédiés le plus promptement possible douze paires de gants peau de Chine, de diverses couleur [sic], au chiffre J. N., fourrées mais de manière à ce que la main ne soit pas gênée et ne paroisse pas trop forte.

¹¹⁸ *Correspondance*, p. 183.

[*en marge* :] À S. Ex. le Maréchal de la Cour.

¹¹⁹ *Correspondance*, p. 183.

[*en marge* :] à M. <Bachman ?>, Bapst et C.^{ie}, Joaillier à Paris.

¹²⁰ *Correspondance*, p. 193.

[*en marge* :] À M. Franckaer, parfumeur à Paris.

Désormais tous les objets de parfumerie que vous m'enverrez pour le compte de S. M. devront être empreints du même chiffre J. N. Les bouteilles d'odeur pourront facilement être ainsi faites, et tous les objets de votre magasin devront être renfermés dans des boîtes en papier au chiffre de S. M.

Vous tiendrez note de la présente fourniture dont je payerai le montant à Cassel, à votre fondé de procuration.

422• Marinville à Moulard, [Cassel ?], 6 novembre 1812¹²¹

6 novembre 1812

M. l'Intendant de la Maison,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux dispositions que vous m'avez tracées, un bon de huit <coudés ?> de bois, à l'usage de MM. les artistes attachées à la Maison de S. M.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres à cet égard.

423• Marinville à l'Intendant de la Maison du roi, [Cassel ?], 7 novembre 1812¹²²

7 novembre

M. l'Intendant de la Maison,

J'ai l'honneur de vous prévenir que conformément à la décision de S. M. en date d'hier, relative à l'établissement d'étoffes de laine, j'ai chargé le S.^r Armelier de l'acquisition des laines existantes dans ce moment à Schönfeld.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien accueillir la demande que vous fera le S.^r Armelier à cet égard et de recevoir l'offre qu'il fera d'en solder le montant à la fin de décembre prochain.

¹²¹ *Correspondance*, p. 184.

[*en marge* :] À M. le chevalier Moulard, Intendant de la Maison du roi.

¹²² *Correspondance*, p. 184.

[*en marge* :] au même.

424• Minute d'un rapport de Marinville au roi sur la production de laine de mérinos à Schönfeld, [Cassel ?], vers le 9 novembre 1812¹²³

Rapport au Roi

Sire,

Les laines provenant du troupeau de mérinos de V. M. n'ayant pas été recherchées depuis 3 années, et tout faisant craindre que cet intéressant produit ne s'évanouisse entièrement, et que l'établissement lui-même ne soit attaqué dans les bases par le fait de cette insouciance, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté un projet par le moyen duquel on pourrait employer les laines déjà existantes et celles provenant des tontes annuelles en les fabriquant à Cassel, en étoffes dites de cachemire à l'usage de Votre Majesté.

Outre les avantages de faciliter ainsi, et d'assurer encore même la vente des laines et des béliers de l'établissement royal, ce qui accroîtra sa prospérité, on y trouvera ceux d'employée à cette manufacture des bas westphaliens, d'introduire dans le royaume une nouvelle branche d'industrie et de commerce, d'éveiller à la fois l'intérêt des manufacturiers et des agriculteurs, et de présenter, dès la première année, un résultat assez avantageux pour proposer la solidité et le profit¹²⁴ de ce genre d'établissement.

La France, l'Autriche, la Saxe possèdent une foule de fabriques de laine mérinos et métis. Toutes sont florissantes et dans une grande activité : le sol de la Westphalie ne le cède en rien à celui de ces derniers royaumes : pourquoi donc irait-on plus longtemps chercher à grand frais chez l'étranger ce qu'il est si facile de se procurer chez soi ? Pour arriver au double but que l'on se propose, d'offrir un débouché à la vente annuelle des laines de l'établissement royal, et de la fabriquer à Cassel en étoffes dites de cachemire, il serait nécessaire que V. M. daignât accorder un local convenable à ce genre de manufacture, et qu'elle consentit, en outre, à avancer de son trésor une somme de f.^{[r]s} 3,000 dans le cour [sic] de l'année prochaine.

Le développement de ce projet, que j'ai l'honneur de joindre à mon

¹²³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 473r-482r.

Minute en *Correspondance*, p. 189-190

[*en marge de l'original* :] 2./ Les décisions ont été prises à cet égard les 9 et 11 novembre par S. M. qui a adopté ce projet dans son entier. [*avec paraphe de Marinville* :] <M ?>.

[*en marge de la minute* :] A été écrit de la main de S. M. / Renvoyé au <contrôleur ?> général / Le paiement doit être fait ce <jour ?>, biffé.

¹²⁴ Au lieu de *lucre*, biffé.

rapport, convaincra V. M. de la bonté de l'entreprise et de la prompte rentrée de cette avance, qui facilitera les frais du 1^{er} établissement, l'achat des laines existantes à Schönfeld et la mise <dehors ?> de la première année. Il est évident qu'avant le bout de l'an, la somme empruntée sera remboursée en objets manufacturés à l'usage de V. M., que les frais de tout genre que cet établissement entraîne seront pris sur les bénéfices de l'entreprise, et qu'il restera encore un profit assez considérable pour indemniser amplement le manufacturier de ses veilles et assurer les progrès de son industrie.

L'intérêt avec lequel V. M. a daigné recevoir les premières idées de ce projet, et les nouvelles preuves que j'ai acquises de la facilité de son exécution, m'engage à la supplier de couvrir de sa puissante protection cet intéressant établissement, et d'approuver le projet de décision relatif à l'avance de f.^[1] 30,000 que le manufacturier sollicite.

Je suis sire, et.^a

Projet d'établissement
d'une fabrique d'étoffes de laine mérinos¹²⁵

Apperçu [sic] des frais de l'établissement proposé (en supposant que huit métiers soient montés et employés à la fabrication) et celui des produits présumés pour l'année 1813

Dépense

	1° Frais de l'établissement	f ^c
1 chaudière et cuve		100
Cardes, rouets à <filer ?>		80
8 navettes volante		80
8 battans		192.
8 <remisses ?> ou lisses		320.
16 rouleaux		160.
Divers menus objets non prévus		<u>120.</u>
Nota : tous les autres objets cy-nécessaires, seront pris au huit métiers de soieries déjà existants		1052.

2° frais journaliers

8 ouvriers pour fabriquer l'étoffe à 4 F. ^[1] par jour par an		11,680.
3 fileuses à 2 F ^s par an		2192. "
1 cardeuse à 4 ^f id		1460. "
1 moulineuse à 2 ^f id		730. "
Feu et luminaire à 6 ^f par jour par an		<u>2,190 "</u>
		18,250. "

¹²⁵ *Correspondance*, p. 190–191.

3° achat de laine

Acquisition de 754 livres de laine mérinos provenant
de l'établissement royal de Schönfeld à raison de 6^f la livre lavée ci 4,402. ”

4° frais de direction

Pour la direction générale de l'établissement 3,000.
Un commis d'ordre et de comptabilité 1500.
Droite de patente 50.
Frais de papier, registre emballages et.^a 800.
Frais de voyage et dépenses diverses 800.
6,150.

Récapitulation des dépenses.

1° frais de 1^{er} établissement 1052
2° frais journaliers 18,250.
30 achats de laine 4,402.
4° frais de direction 6,150.
29,854.

Recette

Les 754 <℥ ?> de laine manufacturées rendront au moins 4 aulnes d'étoffe pour 1 <℥ ?> de
laine, ce qui fera pour les 754 <℥ ?>, 3016 aulnes.

Soit aulnes d'étoffes à 12^f produiront ci 36,192. ”
L'avance nécessaire à la formation de l'établissement et aux paiements
détaillés ci-dessus devra être de 30,000. ”
La recette sera donc pour l'année 1813 de 66,192. ”
mais sur les 3016 aulnes d'étoffes à fabriquer dans la dite année,
2,500 aulnes devront servir au remboursement des 30,000^f ci-dessus qui
516. à 12^f font 30,000. ”
36,192. ”

Les dépenses ci-dessus s'élèveront à 29,854. ”
Le produit net sera donc 1° de 516 aulnes d'étoffes à 12^f. 6192 / 6,338. ”
et 2° d'une économie sur les 30,000^f <imp[or]tés ?> 146 /

Observations

On ajoutera, en faveur de cet établissement, que huit métiers en
activités peuvent fabriquer 12 aulnes d'étoffes par jour, ce qui, par an,
fournirait une quantité de 4380 aulnes d'étoffes au lieu de 3016 aulnes
seulement qu'on retirera de la totalité des laines existantes à Schönfeld, et
que, par conséquent, les 1364 aulnes que ces métiers pourraient fournir,
en sus des 3016 aulnes indiquées en l'état ci-dessus, offriraient encore
un surcroît du bénéfice de 17,732^f, sans augmenter beaucoup les frais de
fabrication, qui presque tous sont calculés pour un an.

**425• Décision du roi concernant la garde-robe,
[Cassel], 9 novembre 1812¹²⁶**

N° 389

Palais de Cassel, le 9 novembre 1812

Folio 399

Extrait du registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1.^{er}

Il est accordé à notre maître de la garde-robe, sur les fonds de la caisse générale, un crédit de dix mille francs à titre d'avances à toucher par lui, savoir :

Le 10 novembre 1812	5000 ^f
Le 1 ^{er} décembre 1812	<u>5000</u>
	Total F <u>10,000</u>

Art. 2.

Au moyen de cette avance, il fera fabriquer à Cassel, en étoffes à notre usage, les laines provenant de nos troupeaux de mérinos dont il fera l'acquisition au prix de celles des troupeaux de Rambouillet.

Art. 4.

Il sera statué ultérieurement sur le remboursement à faire en nature de la dite somme de dix mille francs, et des autres fonds que nous nous réservons d'accorder en 1813 pour cet établissement, ainsi que sur le mode de comptabilité à tenir par le maître de la garde-robe.

Donné à Cassel, le 9 novembre 1812

(Signé) J. N.

Par ordre du roi

En l'absence du secrétaire du cabinet

Le secrétaire de service

[*signé*] Ed. Filleul

À M le B^{on} de Marinville, maître de la garde-robe.

¹²⁶ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 476r.

426• Marinville à Retterode, [Cassel ?], 10 novembre 1812¹²⁷

10 novembre

M. le contrôleur général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, par ordre de S. M., un compte fourni par le S.^r Gilbert, joailler de Paris, pour 4 nœuds en brillants de l'ordre de commandeur de Westphalie, lequel j'ai cru devoir réduire d'après l'estimation du S.^r Boquet, à la somme de fr 5,207.

Je vous prie, M. le contrôleur général, de vouloir bien prendre les ordres de S. M. relativement à ce paiement qui doit se faire à Paris.

427• Marinville à Decazes, [Cassel], 10 novembre 1812¹²⁸

10 novembre 1812

M.,

J'ai l'honneur de vous prévenir que S. M., après avoir reçu les trois pierres et les notes à l'appui que vous lui avez adressés, m'a chargé de prendre les renseignements qui sont en mon pouvoir sur le prix que l'on pourrait offrir de ces objets.

Le résultat de cette opération ma déterminé, Monsieur, à proposer à S. M. de faire cette acquisition pour la somme de cent soixante huit mille francs, payable a Paris.

S. M. désire, Monsieur, que vous ayez la complaisance de vous charger de terminer cette affaire si cela est possible, et que dans ce cas il me soit adressé une réponse conforme au modèle que je joins ici. En cas contraire, la réponse devrait m'être faite dans la même forme, quoique en sens contraire, et je confierois alors ces pierres, pour êtres remises à leur propriétaire, à M. le Comte Wintzingerode, ministre de S. M. actuellement à Cassel, qui s'en retournera probablement à Paris, à l'époque où l'une ou l'autre réponse pourra me parvenir.

L'offre que je fais aujourd'hui étant définitive, j'ai cacheté et déposé les dites pierres en lieu sûr pour être remise à la disposition du propriétaire en cas que ma proposition ne pût pas lui convenir.

S. M. me charge, Monsieur, de vous remercier, M.^r, des soins que vous avez bien voulu prendre de cette affaire, quelque'en [sic] soit le résultat.

¹²⁷ *Correspondance*, p. 184.

[*en marge* :] à M. le Baron de Retterode, contrôleur général de la liste civile.

¹²⁸ *Correspondance*, p. 185–186.

[*en marge* :] M. Decaze, secrétaire des commandements de S. M. I. Madame
[*et ajouté ultérieurement* :] (Aujourd'hui M. le duc Decaze.).

Je suis flatté, Monsieur, que cette occasion m'ait mise en communication avec vous et je désire beaucoup que notre correspondance puisse s'entretenir par la suite.

428• Décision du roi concernant la production de laine à Schönfeld, Cassel, 11 novembre 1812¹²⁹

N° 394

Palais de Cassel, le 11 novembre 1812

Folio 404

Extrait du registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1.^{er}

Il est accordé à notre maître de la garde-robe, pour faire suite au crédit de dix mille francs dont l'emploi est détaillé en notre décision du 9 de ce mois n° 389, une nouvelle avance de vingt mille francs sur les fonds de la caisse générale de l'an 1813.

Art 2.

Cette somme de vingt mille francs sera payée par notre trésorier de la Couronne à raison de deux mille francs par mois du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre prochain.

Art 3.

Il remboursera les deux dites sommes en étoffes fabriquées à notre usage, aux prix ci-après :

Étoffe 2/3 de large unie, à raison de 12 francs l'aune de France

Étoffe 2/3 *id* , couleur ordinaire à 13 francs *id*

Étoffe 2/3 *id* , couleur super fine à 14 francs *id*

Art 4.

Les bons d'entrée à notre garde-robe des dites étoffes jusqu'à la concurrence des trente mille francs <cy-dessus ?>.

Certifiés par le concierge, visés par notre maître de la garde-robe et remis à notre trésorier de la Couronne pour servir de pièces à la décharge de ces deux crédits, comme suit, savoir :

pour dix mille francs de bons pour être joints à notre décision du 9 de ce mois,

et pour vingt mille francs devant être jointe à celle de ce jour.

¹²⁹ Copie, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 475r-v.

Donné à Cassel le 11 novembre 1812

[paraphé] J. N.

Par ordre du Roi

En l'absence du secrétaire du Cabinet

Le secrétaire de service

[signé] Ed. Filleul

À M Le B^{on} de Marinville, maître [de] la garde-robe.

429• Marinville à Boucheporn, [Cassel ?], 13 novembre 1812¹³⁰

13 novembre 1812

M. l'administrateur du garde-meuble,

J'ai l'honneur de vous adresser la note détaillée des divers meubles et ustensibles [sic] nécessaires à l'installation au Palais des États de MM. les artistes attachés à la Maison de S. M. .

Vous verrez par cette note que je n'ai porté que les objets de stricte nécessité, et qu'une grande partie de ces meubles était déjà mise au garde-meuble à la disposition de MM. les artistes.

Dans le cas où il vous sera possible d'ajouter à cette note un petit tapis de peu de valeur, pour l'atelier [sic] particulier de Madame Kinson, vous m'obligerez de me le faire savoir. Il ne serait pas nécessaire qu'il eut [au delà] de 8 à 10 pieds carrés.

Note des meubles et ustensiles nécessaires à l'installation
au Palais des États de MM. les artistes attachés à S. M.

1° M. Kinson
une armoire
un canapé
une estrade pour le dit
une petite table
une grande glace
deux rideaux
six chaises.

2° Madame et M.^{elle} Kinson

quatre chaises
une petite table
une glace moyenne
un fauteuil

¹³⁰ *Correspondance*, p. 186–188.

[en marge :] À M. de Boucheporn administrateur du garde-meuble.

un morceau de taffetas verd
 un pot à eau
 une cuvette
 deux verres.

3° Atelier [?] des élèves

24 chaises
 4 tables

4° M. Soiron

une table et son tapis
 un fauteuil
 une chaise
 un miroir
 un étouffoir
 une pelle
 deux pincettes

5° M. Weigandt

un fauteuil
 deux chaises
 un grand rideau
 une armoire
 une grande table
 une petite table
 un socle
 un paravent

6° M. Dupré

un fauteil
 deux chaises
 un miroir
 une grande table
 une petite table

7° M. Weege

deux tables
 deux chaises
 un morceau de taffetas

8° Petit cabinet

une table de nuit
 deux pots
 une cruche

430• Marinville à Desnoyer, [Cassel ?], 19 novembre 1812¹³¹

19 novembre

Monsieur,

S. M. le roi de Westphalie m'ayant ordonné de choisir un graveur célèbre pour confier au burin son portrait en pied dessiné par M.^{me} Kinson,

¹³¹ *Correspondance*, p. 193–194.

[*en marge* :] M. Desnoyer, graveur, à Paris.

et en tout semblable pour la grandeur et l'exécution à celui de S. M. l'Empereur à la Malmaison, dessiné par M. Isabey, je ne crois pas pouvoir m'adresser à un artiste qui remplisse mieux les désirs de S. M. que vous, Monsieur, dont la réputation est si justement acquise depuis longtems.

Je sais, Monsieur, que tout votre tems est actuellement consacré aux travaux ordonnés par le gouvernement français et qu'il vous serai difficile de vous livrer en entier à un ouvrage d'aussi long cours. Aussi mon intention n'est elle pas de vous faire une demande à la qu'elle il vous serai impossible de satisfaire. Et malgré tout mon désir, je me borne à vous prier de vouloir bien me faire connaître s'il ne vous serait pas possible de faire choix d'une de vos élèves les plus distingués pour cet ouvrage, et de vous charger de le diriger dans son exécution.

Dans le cas, M^r, où ma demande serait exécutable, vous m'obligeriez beaucoup de me faire savoir 1^o combien cette gravure demanderait de tems à exécuter, 2^o quel pourra en être le prix, 3^o, enfin, quels moyens seraient à employer en cas qu'il entrât dans les convenances futures d'en établir une souscription.

Je crois devoir ajouter, Monsieur, que le portrait de Sa Majesté est sans mains et que le costume est uni.

Je désire, Monsieur, que vous ne donnez aucune communication de cette lettre jusqu'à nouvel ordre et que vous preniez la peine de me répondre le plutôt qu'il vous sera possible¹³².

¹³² Un exemplaire est conservé au château de Fontainebleau, inv. F 2005.31. La lettre précise : *Dessiné par Madame Kinson. Gravé en 1813 par J. L. Potrelle et M. Gudin sous la Direction d'Aug. Boucher Desnoyers, Membre des Académies de Vienne et de Genève.*

Une lettre de 1815 nous informe aussi que Desnoyer à sans doute dès 1812 accepté la commande (lettre du baron <Pfuhl ?> à Marinville, Ellwangen, 15 mars 1815 :

« Ellwangen, le 15 mars 1815

Monsieur le Baron,

M. Desnoyer a été chargé dans le tems par vous de graver le portrait de S. E. <Mrgr ?> le Prince Jérôme. Vous étiez alors convenu pour lui du prix et vous lui aviez déjà fait payer pour cet objet la somme de 10 000 francs. L'ouvrage n'étant pas encore fini et S.A. désirant le voir terminé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connoître à M. de Schwarz, chargé d'affaires de S. M. le Roi de Wurtemberg à Paris, le prix et conditions convenues avec M. Desnoyer afin que M. le chargé d'affaires puisse suivre cette affaire. S. A. <écrit ?> que la convention faite à cet égard avec M. Desnoyer doit être <remise ?> entre vos mains. Veuillez alors la remettre à M. de Schwarz.

Agrérez, Monsieur le baron, les sentiments de ma haute considération.

[signé] <B^{on} Pfuhl ?> » (*en marge* :] À M. le Baron de Marinville à Paris), Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 41, f^o 82r.

431• Marinville à [M. Simon Mayer Dalmbert, banquier à Cassel ?], [Cassel ?], 21 novembre 1812¹³³

21 novembre

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser neuf parures composées comme il est détaillé dans la note ci-jointe, et du prix ensemble de f.^{lrs} 43,200, appartenantes à MM. Bachmann, Bapst, et Bapst <Munière ?>, joailliers à Paris.

Les parures n° 8 et 11 ont été choisies par S. M. et seront payées à Cassel à la personne revêtue des pouvoirs de ces messieurs ; elles s'élèvent à 2450 [Fr].

Veillez, Monsieur, tenir ces parures à la disposition de M. Bachmann Bapst, et les prévenir que vous en êtes dépositaire.

Je leur écris moi-même à ce sujet.

Je vous prie de m'accuser réception de cet envoi.

432• Marinville à Bachmann Bapst et Bapst <-Munière ?>, [Cassel ?], 21 novembre 1812¹³⁴

21 novembre

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'après avoir choisi par ordre de S. M. les parures de turquoise n° 8 et 11 contenus dans la caisse que vous m'avez adressée, et portées sur votre note pour la somme de fr 2450, j'ai déposé les 9 parures restantes, chez M. S. M. <d'Almbert ?>, banquier à Cassel, pour être mise par lui à votre disposition.

Je ferai payer à présentation de factures acquittées le montant des 2 parures ci-dessus à la personne qui sera porteur de cette pièce.

Recevez.

¹³³ *Correspondance*, p. 194–195.

[*en marge* :] À M. Mayer Dalmbert, banquier à Cassel.

¹³⁴ *Correspondance*, p. 195.

[*en marge* :] M. Bachmann Bapst et Bapst <-Munière ?>, joailliers à Paris, quai des Orfèvres.

433• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 22 novembre 1812¹³⁵

22 novembre

Rapport au Roi

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation du compte à payer aux établissements de Carrare pour l'envoi qu'ils ont fait à Cassel de 50 bustes de Votre Majesté, 12 bustes de S. M. la Reine, 3 bustes de famille et 25 piédestaux en marbre.

Il en résulte, qu'en déduisant du compte général la somme de f.^{rs} 8000 portée pour montant de deux maîtres autels non parvenus à Cassel, il reste dû aux dits établissements celle de f ^{72,500.}

Deux lettres de M. Cachard en date des 5 octobre et 3 novembre à l'appui de ce rapport, m'annonçant que les établissements se conformeront en tout aux dispositions qu'il plaira à votre Majesté de faire prendre pour le paiement de ce compte, qu'ils reconnoissent exact.

Ces lettres m'instruisent en outre, que les établissements de Carrare s'engagent à exécuter les deux statues de V. M. et de S. M. la Reine en marbre, sur les modèles en plâtres [sic] de M. Bosio pour la somme de f ^{24,000} les deux, sauf au paiement à supporter par V. M. des frais d'emballage et de ceux de transport de Carrare à Cassel.

Déjà V. M. s'est prononcée affirmativement sur le prix de f ^{24,000} pour l'exécution des deux statues ; mais elle ne m'a pas autorisée à faire connaître ses volontés sur les frais ultérieurs.

J'ai l'honneur de supplier V. M. de daigner me tracer la conduite que j'aurai à tenir dans la demande de paiement des f ^{72,500} ci-dessus, et dans celle des frais de transport et d[']emballage des deux statues qui seront exécutées à Carrare.

Note des divers ouvrages commandés aux établissements de Carre et arrivés à Cassel

	Savoir :	
50 bustes en marbre de S. M. à	1000 l'un	50,000 ^f .
12 <i>id id</i> de S. M. la Reine à	1000	12000.
3 <i>id</i> de famille à	1000	3,000.
25 piédestaux à	3000	7,500.
2 maîtres-autels à	4000	<u>8000.</u>
	Total	<u>f 80,500.</u>

Paris, ce 22 août 1811

Signé Cachard

¹³⁵ *Correspondance*, p. 195–197.

[*en marge* :] Renvoyé au contrôleur général. / Le paiement doit être fait savoir 22,500^f en janvier et 50^m en mars et avril / Signé J. N. / Ce rapport a été envoyé au contrôleur général ce 24 novembre.

À déduire	
2 maîtres-autels non envoyés à Cassel	<u>8,000.</u>
Reste à payer	<u>72,500.</u>

Je suis Sire, et.^a

434• Marinville à Decazes, [Cassel ?], 23 novembre 1812¹³⁶

23 novembre

Monsieur,

Je m'empresse de vous prévenir que le roi, après la révision de ses affaires et pensant bien au reste que la proposition qu'elle m'avait chargé de vous faire par ma lettre du 10 de ce mois ne serait pas agréée, m'a ordonné de vous faire sur le champ le renvoi de trois pierres que vous lui avez envoyées, et vous prévient de vouloir bien annoncer à leur propriétaire qu'elle ne peuvent convenir.

En conséquence, j'envoie ces pierres cachetées à M. l'Intendant particulier de S. M. à Paris, en l'invitant à vous les reporter lui-même.

S.M.me charge de vous renouveler [sic], Monsieur, ses remerciements pour les soins que vous avez pris dans cette affaire ./.

Recevez

435• Marinville à Orbelin, [Cassel ?], 24 novembre 1812¹³⁷

24 novembre

Rapport en faveur du S.^r Oberlin, orfèvre bijoutier à Cassel

Le S.^r Orbelin s'est engagé le 9 octobre dernier à monter en corbeilles et à graver sur chaque monture le n^o d'enregistrement et les poids des pierres composant l'écrin de S. M., moyennant 12 f <50/100^e?> par pierre.

Déjà deux cents pierres ont été livrées par le S.^r Orbelin et trois cent cinquante seront livrées d'ici au 1^{er} janvier prochain ; de sorte qu'il sera dû au S.^r Orbelin une somme d'environ six mille francs.

Le S.^r Oberlin sollicite aujourd'hui une avance, ou plutôt un acompte de quinze cents francs, sur les travaux-ci f 1500.

Je supplie S. M. de daigner acquiesser [sic] à cette demande.

¹³⁶ *Correspondance*, p. 198.

[en marge :] À M. de Caze, secrétaire des commandements de S.^{me} Mère.

¹³⁷ *Correspondance*, p. 198–199.

**436• Décision de Marinville concernant Mme Chedieu,
[Cassel ?], 24 novembre 1812¹³⁸**

24 novembre

Rapport en faveur de Madame Chedieu, à Paris.

S. M. ayant daigné agréer un dessin fait par Madame Chedieu, représentant le prince Louis, Grand duc de Berg, j'ai l'honneur de proposer à S. M. de faire remettre de M.^[mcl] Chédieu une gratification de vingt jérôme d'or, dont je lui ferois l'envoi en une lettre de change sur Paris.

Pour effectuer ce payement, il serait nécessaire que S. M. daignât faire mettre à ma disposition la somme de¹³⁹

Payable à Cassel.

Ci f^{rs}

Je supplie S. M. de daigner me faire connaître sa détermination sur cet objet.

**437• Marinville au prince évêque de Corvey,
[Cassel ?], 25 novembre 1812¹⁴⁰**

25 novembre

Monsieur le Grand aumônier,

S. M. n'ayant ordonné de faire exécuter par M. Kinson, son 1.^{er} peintre, le portrait en pied de Votre Altesse pour être placé dans la Salle des Grands officiers. J'ai l'honneur de prier V. A. de vouloir bien se prêter aux désirs de l'artiste quant aux heures des séances qu'il pourra lui demander, de même que pour les divers effets et ornements pontificaux dont elle est revêtue les jours de cérémonie et qui seront nécessaire à M. Kinson pendant quelque tems.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse, etc.

¹³⁸ *Correspondance*, p. 199.

¹³⁹ *Partie laissée en blanc*.

¹⁴⁰ *Correspondance*, p. 200.

[*en marge* :] à S. A. le Prince Évêque de Corvey, Grand Aumônier de la Couronne.

438• Marinville à Mme Chedieux, [Cassel ?] 26 novembre 1812¹⁴¹

26 novembre

Madame,

S.M.le Roi de Westphalie m’ordonne de vous témoigner sa satisfaction du dessin représentant S.A. le Grand Duc de Berg, que vous lui avez fait présenter à Cassel¹⁴².

S. M., Madame, agréé cet ouvrage et me charge de vous faire l’envoi d’une somme de quatre cents francs, qu’elle désire que vous acceptiez comme gratification.

Je suis heureux, Madame, d’être l’interprète des volontés de S. M. en cette occasion.

J’ai l’honneur d’être etc.

439• Marinville à Biennais, [Cassel ?], 26 novembre 1812¹⁴³

26 novembre

Je vous envoie, Monsieur, une épée de S. M. dont la poignée doit être réparée. Je vous prie de me la faire parvenir le plutôt possible.

Il seroit nécessaire que vous m’envoyassiez quelques fourreaux des diverses épées de S. M., mais vous ne devez me faire cet envoi qu’autant que vous pourriez vous rappeler les formes et les grandeurs.

440• Marinville au Grand chambellan, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁴

28 novembre

Monsieur le Grand chambellan,

J’ai l’honneur d’adresser à V. A. le projet de mon budget particulier pour l’an 1813 sur lequel S. M. a daigné jeter [sic] un coup d’œil.

Ce budget est augmenté de 20,000^f en apparence, mais il ne l’est réellement que de 4000.^f environ, puisque le S.^t Kinson, premier peintre

¹⁴¹ *Correspondance*, p.

[*en marge* :] À Madame Chedieux, à Vendôme, près de Blois.

¹⁴² Œuvre malheureusement non retrouvée.

¹⁴³ *Correspondance*, p. 201.

[*en marge* :] À M. Bienais, orfrèvre de S. M., rue S.t Honoré, au Singe violet, n° 407.

¹⁴⁴ *Correspondance*, p. 201.

[*en marge* :] à M. le Grand chambelland [sic].

de S. M., a été ajouté ici avec un traitement de f.^{[r]s} 12,000 qui a été payé l'année dernière sur les fonds généraux du budget de V. A.

J'ai l'honneur de prier V. A. de vouloir bien faire valoir auprès de S. M. les observations que j'ai jointes à ce projet, elles sont toutes dictées par le besoin le plus impérieux.

441• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁵

28 novembre

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la demande que prend la liberté de faire le S^r <Sperber ?>, à <L'isser ?>, d'obtenir le brevet de son tailleur ordinaire.

Depuis deux ans le S^r. <Speber ?> a seul eu l'honneur d'habiller votre Majesté . Il a constamment cherché à mériter la confiance qui lui est accordée, et je n'ai eu qu'à me louer de ses services et de sa probité.

Il est avantageux pour les intérêts de votre Majesté que son tailleur obtienne un crédit assez étendu pour qu'il puisse faire venir directement des étoffes de fabrique, et je ne doute pas qu'un titre tel que celui que le S^r Sperber sollicite ne le fasse arriver bientôt à ce résultat.

J'ai l'honneur de supplier V. M. de vouloir bien accueillir cette demande avec bonté.

442• Marinville à son père, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁶

Le 28 novembre

M. l'Intendant particulier,

J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois, à laquelle étoit joint l'extrait de la Gazette de France, relatif au tableau de M. Horace Vernet¹⁴⁷.

S.M. m'a témoigné qu'elle étoit très satisfaite du parti que vous aviez pris à cet égard, et elle vous laisse entièrement le maître de fixer l'époque de l'envoi de ce tableau à Cassel.

¹⁴⁵ *Correspondance*, p. 201–202.

[*en marge* :] Rapport au Roi / Accordé le renvoie au Grand chambellan pour recevoir les ordres de délivrance dudit brevet ./.

¹⁴⁶ *Correspondance*, p. 202.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier à Paris. / mon Père.

¹⁴⁷ Cinquième article d'*A...* S... publié dans le numéro 323 du 18 novembre 1812, p. 1289–1292.

**443• Marinville au prince de Hesse Philipsthal,
[Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁴⁸**

28 novembre

M. le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. un rapport que j'ai eu celui de soumettre à S. M. tendant à obtenir le brevet de tailleur de S. M. pour le S.^r Sperber, son tailleur ordinaire.

S. M. désire que Votre Altesse prenne ses ordres pour la confirmation de ce titre et l'expédition du brevet.

444• Marinville à Cachard, [Cassel], 28 novembre 1812¹⁴⁹

28 novembre

J'ai l'honneur de vous prévenir que sur un rapport que j'ai adressé à S. M. relativement aux sommes dues aux établissements de Carrare, S. M. a ordonné que le paiement en soit fait dans les 4 premiers mois de l'an 1813.

La somme portée en votre compte s'élève à	80,500.
à déduire les deux maîtres autels non parvenus à Cassel	<u>8000.</u>
Net à payer	f. <u>72500.</u>

M. l'Intendant particulier de S. M. à Paris recevra les ordres nécessaires à ce paiement qui se fera comme ci-après : 22,500 [Fr] en janvier et 50,000^f en mars et avril.

S. M. consent à ce que les établissements exécutent à Carrare les statues en marbre de LL. MM. d'après les modèles en plâtre de M. Bosio, mais elle désire que vous me fassiez connaître combien de tems il faudra pour la confection de ces deux ouvrages, quel pourra être le prix de leur transport à Cassel, et dans quel espace de tems ils arriveront à leur destination.

Je prends acte du prix de fr 24,000 que vous m'annoncez pour l'exécution de ces deux statues.

Beaucoup de bustes de famille présentent des défectuosités [sic], soit dans le choix du marbre, soit dans le fini des ouvrages. Ce sera un décompte à faire sur procès-verbal d'expertise, dont je vous donnerai connaissance.

¹⁴⁸ *Correspondance*, p. 202.

[*en marge* :] à S. A. le Prince de Hesse Philipsthal / Voir le rapport au roi : f^o [partie laissée en blanc].

¹⁴⁹ *Correspondance*, p. 203–204.

[*en marge* :] à M. Cachard à Paris.

J'écris à M. l'Intendant particulier à Paris à l'effet de faire mettre à votre disposition les modèles en plâtres de M. Bosio aussitôt que faire se pourra.

445• Marinville à son père, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁵⁰

28 [novembre]

S. M. m'ordonne de vous écrire qu'elle a consenti à ce que les établissements de Carrare fussent chargés de l'exécution des statues de LL. MM. en marbre, d'après les modèles en plâtre de M. Bosio, pour la somme de 24,000^f les deux, sauf à M. Cachard à me faire connoître le prix du transport et le tems de la confection de ces ouvrages.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien autoriser M. Bosio à faire à M. Cachard la remise des deux modèles en plâtre des statues de LL. MM. aussitôt l'achèvement de ses travaux.

446• Marinville au roi, [Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁵¹

Rapport en faveur du S^r Bapst, joaillier à Paris

Il est dû au S.^r Bapst, pour divers bijoux acheté [sic] par S. M. suivant le mémoire à l'appui, la somme de quarante six mille cent quinze francs, ci ^{fr} 46,115.

Je supplie Sa Majesté de vouloir bien ordonner que ce paiement lui soit fait à Paris, conformément à la lettre que je lui ai écrite le 21 novembre à cet égard.

Note

1 petite couronne royale, en brillants, composée de 172 karats ½ de différentes grosseure [sic], à 235 ^{f.} ^{l^{bs}} le karat	40,537 50
Façon étui et port	3,000 "
1 parure de turquoise et perles fines	1,700 "
1 <i>d° d°</i> plus petite	750 "
2 lorgnettes de col, en or à 74 ^f	<u>128 "</u>
	Total égal ^{fr} 46,115. "

Cassel, le 28 novembre an 1812

¹⁵⁰ *Correspondance*, p. 204.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier à Paris.

¹⁵¹ *Correspondance*, p. 205.

[*en marge* :] En marge a été écrit de la main de S. M. / À payer de suite à Cassel ./ / M. le secrétaire du cabinet m'a remis un bon au porteur de 46,115 à vue pour être remis à M. Bapst, contre sa facture acquittée ./.

**447• Marinville à Forstmann, passementier casselois,
[Cassel ?], 28 novembre 1812¹⁵²**

Rapport en faveur du S.^r <Forstmann ?>, passementier à Cassel

Le S^r Forstemann me remet un compte relatif à quatorze ornemens à torsades d'or pour robes qu'il a livrés à la garde-robe par ordre de Sa Majesté, montant à la somme de quatre

ci f.^{[r]s} =

J'ai l'honneur de prier Sa Majesté de vouloir bien me faire connaître sa détermination sur cette demande.

Cassel, le 28 novembre 1812.

448• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 25 novembre 1812¹⁵³

M. le secrétaire du cabinet m'a remis le 28 les 4 bons au porteur <ci-dessous ?> pour être délivrés aux parties prenants contre leurs factures acquittés
[paraphé] <JN ?>

Rapport en faveur des S.^{es} Hertz, joaillier de Brunswick,
et Kauffmann, joaillier à Cassel.

Il est dû au S.^r Hertz, pour bijoux et perles achetés par S. M. et portés en détail sur la note ci-jointe, trente cinq mille trente un francs

ci 35,031 ”

et au S.^r Kauffmann pour un peigne et une paire de boucles d'oreille en perles, deux mille deux cents francs

ci 2,200 ”

Total f^s 37,231 ”

Je supplie Sa Majesté de daigner me faire connaître les termes de paiement qu'Elle désire que je prenne avec ces deux fournisseurs.

Cassel, le 25 novembre 1812.

¹⁵² *Correspondance*, p.

[*en marge* :] En marge est écrit de la main de S. M. : à payer de suite. / Vu décision de S. M. du dit jour, m'a été adressée pour le <dernier ?> paiement.

¹⁵³ *Correspondance*, p. 206–207.

[*en marge* :] En marge, est écrit de la main de S. M.

Au Contrôleur général, en janvier 1813.

Par décision verbale, les paiements on été finis comme il suit :

Kauffmann	janvier 1813	2,200. ”
Hertz	janvier, 1 ^{er} à compte	12,000
	mars, 2 ^e . à compte	12,000
	avril soldes	11,031
		<u>37,231</u>

449• Marinville au roi Jérôme, [Cassel ?], 29 novembre 1812¹⁵⁴

29 novembre

Rapport en faveur du S.^r Colin, valet de chambre de S. M.

Le S.^r Colin réclame le remboursement d'une somme de six cent vingt un francs 76/100 qu'il a déboursé par ordre de S. M., conformément à la note ci jointe ci f 621. 76.

Je supplie S. M. de me faire connaître sa volonté à l'égard de cette demande

Note

pour douze <illisible> de cachemir [sic] à 11 th 4 g. ^r	F ^r	f 134 th [sic]"
donné par ordre de S. M. 27 th 22 g. ^r ci		<u>27. 22.</u>
621 ^f 76 ou		<u>161. 22</u>

450• Marinville au roi, [Cassel ?], 29 novembre 1812¹⁵⁵

29 novembre

Rapport en faveur de M. J. Farina, négociant à Cologne

Le S.^r Farina m'écrit qu'il a depuis plus d'un an, fourni par ordre de S. M., à S. A. I. la Grande duchesse de Toscane, cent caisses d[']eau de Cologne, pour la somme de huit cent francs,

ci f 800. ” ”

Le S. J. Farina m'annonce en outre, qu'il a tiré sur moi à vue pour le paiement de la dite somme et de la différence du change.

J'ai l'honneur de supplier Sa Majesté de vouloir bien faire mettre cette somme à ma disposition.

¹⁵⁴ *Correspondance*, p. 207.

[*en marge* :] Est écrit en marge de la main de S. M.
à payer par le Baron de Sorsum.

M. le Baron de Sorsum m'a remis cette somme en argent.

¹⁵⁵ *Correspondance*, p. 207–208.

[*en marge* :] Est écrit en marge de la main de S. M.

à payer par le B^{on} de Sorsum.

M. le Baron de Sorsum m'a remis cette somme en argent.

451• Marinville au roi Jérôme, [Cassel], 29 novembre 1812¹⁵⁶

29 novembre

Rapport en faveur du S.^r Kompff, orfèvre à Cassel

Il est du au S.^r Kompff, orfèvre, pour divers objets d'or et d'argent fourni [sic] pour le service intérieur de S. M., une somme de neuf cents francs ci f[°] 900.

Je supplie Sa Majesté, de vouloir bien me mettre à même d'opérer ce paiement.

Note

Mémoires à payer au S.^r Kompff, orfèvre à Cassel

1° une fourniture de 2 plateaux en vermeil, aux armes de S. M. pesant ensemble 4 <marcs ?>	500.
2° plaque de Grand commandeur de l'ordre de Westphalie pour manteau	<u>400.</u>
	f [°] 900.

452• Marinville à Leroy, [Cassel ?], 2 décembre 1812¹⁵⁷

2 décembre

Monsieur,

S. M. m'ordonne de vous commander sur le champ, pour m'être envoyé le plus tôt [sic] possible à Cassel, deux montres de col avec les heures en brillans et les demi-heures en perles fines, en tout semblables aux dernières, et avec la légende (donné par le Roi.).

Au moyen de la lettre que j'ai écrite il y a quelques tems à M. l'Intendant particulier de S. M. relativement à cet objet, j'espère que vous serez en mesure de remplir promptement cette demande, et j'attends ces deux montres dans le courant de ce mois.

J'ai l'honneur, etc.

¹⁵⁶ *Correspondance*, p.

[*en marge* :] Est écrit en marge de la main de S. M.

à payer sur le budget de 1813.

¹⁵⁷ *Correspondance*, p. 209.

[*en marge* :] M. Le Roi, horloger à Paris.

453• Marinville à son père, [Cassel ?], 2 décembre 1812¹⁵⁸

2 [décembre]

M. l'Intendant particulier,

Je vous adresse un paquet contenant neuf pantalons de soie pluchés appartenant à la garde-robe. Je vous prie de vouloir bien les remettre à M. Lainé en lui disant qu'il doit sur le champ les faire un peu élargir des jambes, des cuisses et de la ceinture.

Vous me le renverrez sans délai à Cassel, attendu que S. M. les désire promptement.

M. Lainé peut en attendant m'en envoyer six neuf [sic] en les tenant un peu plus large que les derniers.

P. S. : j'ai écrit à M. le Roy de vous remettre le plus tôt possible deux montres de col entourées de brillants pareilles aux dernières ; je vous prie de me les renvoyer dans le courant de ce mois¹⁵⁹.

454• Marinville à Gibert, [Cassel ?], 3 décembre 1812¹⁶⁰

3 décembre 1812

Je m'empresse de vous prévenir, Monsieur, qu'après avoir fait choix des 18 objets contenus dans la note ci-jointe, j'ai remis les 12 autres chez M. Jordis pour être tenus à votre disposition.

Je vous ferai connaître quand et comment se fera le paiement des f 6970, auquel prix a été réduit ce compte. Vous pouvez dès aujourd'hui donner à M. Jordis l'ordre de toucher cette somme pour votre compte à Cassel, en supposant que ce soit là que S. M. en fixe le paiement.

Je suis charmé, Monsieur, d'avoir pu faire quelque chose qui vous fût agréable en cette occasion.

Bijoux choisis par S. M.

N° de la note	<u>Prix demandés</u>	<u>Prix accordé</u>
3. Une parure émeraude et perles	2700.	2400.
8. Une bague J. C. sur fond bleu	300.	280.
9. Une bague J. <i>id</i>	200.	192
10. Une épingle J.C. en brillants	400.	350.

¹⁵⁸ *Correspondance*, p. 209.

[*en marge* :] M. l'Intendant particulier de S. M. à Paris.

¹⁵⁹ Au lieu de *Je vous remets une lettre que j'écris à M. Leroy pour avoir les montres de col dans le courant de ce mois, veuillez <soigner ?> cet envoi*, biffé.

¹⁶⁰ *Correspondance*, p. 210.

[*en marge* :] à M. Gibert, joaillier, cour du Harlay à Paris.

11. Une <i>d° id</i>	400.	350
12. Une <i>d°</i> moins grande	300.	296
13. Une <i>d° id</i> plus petite	250	242.
14. Une épingle grenat entouré de brillans	760	748.
21. Une bague J. N. en brillans	325	300.
22. Une <i>d° id id</i>	325	300.
23. Une <i>d° id id</i>	325	300
24. Une <i>d° id id</i>	<u>325.</u>	<u>300.</u>
25. Une bague J. sur fond bleu	200.	192.
26. Une baque C. <i>id</i>	200.	168
27 Un[e] <i>id J. id</i>	200	192.
28. Une <i>id J. id</i>	200	192.
29. Une <i>d° C id</i>	<u>200</u>	<u>168.</u>
	7,610.	6,970

**455• Marinville au Grand chambellan,
[Cassel ?], 4 décembre 1812¹⁶¹**

4 décembre

Monsieur le Grand chambellan,

J'ai l'honneur d'adresser à V. A., pour être revêtus de son visa, les comptes de la garde-robe de S. M. du mois de novembre, montant ensemble à quatre mille soixante un francs 24/100^e ci f^s 4061.21.2/3.

J'ai l'honneur d'être, et.^a

456• Marinville à Sperber, [Cassel ?], 5 décembre 1812¹⁶²

5 [décembre]

Je vous annonce avec plaisir, Monsieur, que S. M. a pris en considération le rapport que j'ai eu l'honneur de lui faire tendant à vous permettre de prendre le titre de son tailleur ordinaire et qu'Elle autorise S. A. le Grand chambellan à me remettre le brevet.

Je vous envoie, Monsieur, le brevet de tailleur ordinaire de S. M. . Vous pouvez en prendre dès aujourd'hui le titre.

J'espère, Monsieur, que vous saurez apprécier cette marque de bienveillance [sic] de S. M. et vous en rendre digne par le zèle et la loyauté avec lesquels vous vous empresserez toujours de la servir dans tout ce qui tient à votre profession.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite estime.

¹⁶¹ *Correspondance*, p. 211.

[*en marge* :] À M. le Grand chambellan.

¹⁶² *Correspondance*, p. 211–212.

[*en marge* :] à M. Sperber, tailleur ordinaire de S. M.

457• Marinville à Franckaert, [Cassel ?], 5 décembre 1812¹⁶³

5 décembre

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 27 novembre et la douzaine de paires de gants fourrés qui l'accompagnait. Vous n'avez pas bien saisi mon idée à cet égard : j'avois désiré que le chiffre J. N. fut brodé en soie sur le dessus du poignet de chaque gant de la même manière que les coutures desdits gants. Il ne s'agissait donc pas de faire faire des cachets pour cette simple opération.

Je vais remédier ici à ce petit désagrément, mais je vous invite désormais à ne rien envoyer qui ne soit un empreint du chiffre J.N.

J'ajouterai ces 54^f à votre précédent mémoire de 568^f qui sera payé fin janvier prochain, les fonds de mon budget étant épuisés pour cette année.

Désormais il n'existera plus de pareilles lacunes et vos mémoires seront acquittés en un ou deux termes au plus avec régularité.

458• Marinville à Fürstenstein, [Cassel ?], 6 décembre 1812¹⁶⁴

6 décembre

M. le comte de Fürstenstein,

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. la note estimative de quatre bagues au chiffre J., entourées de brillans, que S. M. m'a autorisé à tirer de son écrin particulier pour être cédées au ministère des Relations extérieures et dont j'ai fait l'envoi à V. E. ces jours derniers.

Cette note s'élève à la somme de f 5,166."

J'ai l'honneur de prier V. Ex. de vouloir bien m'indiquer le mode de paiement de cette somme, à laquel [sic] il a été donné une destination particulière.

J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence

Note estimative de 4 bagues en brillans, au chiffre J, cédées
à S. E. le comte de Fürstenstein, ministre des Relations extérieures.

1° une bague J. entourée de 10 brillants, pesant 6 karats, à 240	1440.
Un J composé de 20 petits brillans pesant 1.2 karat à 100 ^f	50.
Monture et façon	<u>96.</u>
	1586.

¹⁶³ *Correspondance*, p. 212.

[*en marge* :] M. Franckaert, parfumeur, rue du Montblanc [sic] à Paris.

¹⁶⁴ *Correspondance*, p. 212–213.

[*en marge* :] À M. le comte de Fürstenstein.

2° une Bague J. en tout semblable à la première pour le prix, quoique de plus forte qualité		1586.
3° une Bague J. de 10 brillans pesant 3 k. ^{ts} $\frac{3}{4}$ à 240	900 ” /	
Un J. en petit brillans, pesant $\frac{1}{4}$ de karat, à 100	25 ” /	997
Monture et <forme ?>	72 ” /	
4° une bague J pareille à celle n° 3		<u>997.</u>
		Total 5,166.

459• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 7 décembre 1812¹⁶⁵

Rapport en faveur du S.^f Gibert : joaillier à Paris

Il est dû au S.^f Gibert pour divers objets de joaillerie détaillés en la note jointe au présent rapport, et sur l'estimation faite par le joaillier de S. M., la somme de six mille neuf cent soixante dix francs ci f 6,970.

Je supplie S. M. de daigner consentir à ce que ce paiement soit fait à Paris.

Cassel, le 7 décembre 1812.

460• Marinville à Armelier, Bruno, Hortzmann, Korkaus (ou Kronckhaus ?), Lancelot, Sperber, Decoudre, <Horztmann ?>, [Cassel ?], 7 décembre 1812¹⁶⁶

7 décembre 1812

Le maître de la garde-robe prévient MM. les fournisseur ordinaires de la garde-robe qu'à compter du 1^{er} janvier 1813, il ne sera plus fait de réductions sur les comptes de la garde-robe de S. M. mais que le règlement des mémoires se fera sur l'engagement par écrit de chacun des fournisseurs réduits à sa plus juste valeur.

Si l'engagement de chaque fournisseur devra être déposé d'ici au 20 chez le maître de la garde-robe, le <25 ?>, tous les fournisseurs se rendront chez le maître de la garde-robe pour être présents <au ?> règlement définitif de leurs engagements pour l'année 1813.

¹⁶⁵ *Correspondance*, p. 214.

[*en marge* :] Voir la note fs.

¹⁶⁶ *Correspondance*, p. 214.

[*en marge* :]

Circulaire

Bruno, bottier

Armelier, brodeur

Sperbe , tailleur

Lancelot, chapellier [sic]

Korkaus , foureur

Decoudre, passementier

<Horztmann ?> *id.*

IV. 2. Effets de poste et de douane pour l'année 1812

Durant l'année 1812, un nouveau nom apparaît dans les effets de douane : le 19 janvier, « 1 ballot, librairie, à l'adresse [sic] de M^r Grimm, auditeur du conseil d'État » lui est envoyé « au Cabinet du roi », sur son reçu. Des cartes géographiques destinées elles aussi au cabinet du roi lui sont aussi adressées après leur arrivée le 13 janvier : servent-elle à préparer la future campagne de Russie ?

De nombreux bustes carrarais de la reine et du roi sont réceptionnés le 10 juin. Quant à la « bordure doré[e] » arrivant de Paris le 17 janvier, elle est destinée au tableau de Dupré représentant *Jérôme sauvant de la noyade son garde du corps*¹⁶⁷. Le document nous apprend même que l'œuvre doit intégrer le palais de Bellevue. Quant au « tableau » reçu le 4 janvier par Marinville, il pourrait s'agir de la *Prise de Glatz* peinte par Vernet, sans doute envoyé au même emplacement. En effet, l'inventaire de Bellevue, qui sert de nouveaux palais de ville aux souverains depuis l'incendie du palais de résidence en novembre 1811, nous apprend qu'un Salon jaune sert de galerie des hauts-faits du roi¹⁶⁸.

La tapisserie des Gobelins réceptionnée le 13 mars orne quant à elle le salon de musique. Elle représente *Madame mère* ; elle est un présent de Marie Louise à la reine¹⁶⁹.

Mais l'ensemble le plus important est constitué de porcelaines de Sèvres et d'une tapisserie des Gobelins. Reçues le 28 mars, ce sont des présents de l'empereur Napoléon à son frère pour célébrer la naissance et le baptême du roi de Rome. Comme sous les Bourbons, Napoléon offre, aux grandes occasions, des productions des manufactures impériales, que ce soit à son entourage proche et/ou comme présent diplomatique. Ceux destinés à Jérôme sont nombreux durant tout le règne¹⁷⁰. Parmi ces présents en porcelaine de 1812, remarquons une paire de « vases forme Médicis, fond écaillé, ornements en or, cartels peints, sur l'un *Vue du palais de St Cloud, sur l'autre Vue des coteaux de Bellevue et Meudon* »¹⁷¹ (ill. 6-7 p.180) qui est aujourd'hui conservée au Metropolitan Museum of Art à New-York (et dont les sujets rappelaient sans doute au couple royal westphalien leur séjour au pavillon de Breteuil – dit alors d'Italie – du parc de Saint-Cloud au lendemain de leur mariage) ainsi qu'une cheminée en pierre, porcelaine et bronze

¹⁶⁷ On peut supposer que les « 7 morceaux de toile de chanvre pour peintre » remis à Kinson le 17 juin sont de même provenance française.

¹⁶⁸ Voir le chapitre VII sur l'inventaire du palais de Bellevue.

¹⁶⁹ Collection particulière.

¹⁷⁰ Voir aussi, précédemment, les tapisseries et porcelaines reçues en 1811 à Cassel suite au mariage de Napoléon avec Marie-Louise en 1810.

¹⁷¹ Inv. 2011.545 et 2011.546, voir **461 • Liste des porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres adressée au Grand Chambellan le 13 février 1812 comme présent par l'Empereur Napoléon à son frère Jérôme Napoléon, Sèvres, 13 février 1812 – Paris, 21 mars 1812.**

qui est sans doute celle que l'on pouvait encore admirer avant la fin de la Seconde Guerre Mondiale dans un des salons du premier étage de Wilhelmshöhe (ill. 4 p.179)¹⁷². Enfin, la tapisserie représentant *Aria et Pætus* d'après Vincent (ill. 12 p.192) est aujourd'hui conservée à Londres, au Victoria and Albert Museum¹⁷³.

Nous présentons donc en annexe des documents relatifs à ces œuvres, documents tirés des Archives nationales de Paris, traitant autant de la sélection des objets puis de leur emballage pour envoi à Cassel. Ces secondes pièces nous permettent de connaître certaines des méthodes employées en la matière, méthodes qui durent être utilisées pour bon nombre d'œuvres cités dans ces sources et bien souvent transportés à Cassel...avant de (re)prendre le chemin de l'exil dès 1813...

[G.N.]

172 Olivier Baustian et Guillaume Nicoud, « Staatsgeschenke aus Porzellan. Sèvres und Fürstenberg im Dienste von Napoleon und Jérôme », dans *Porcelaine royale : Napoleons Bedeutung für Sèvres und Fürstenberg*, cat. exp., Brunswick, Kunstmuseum des Landes Niedersachsen Herzog Anton Ulrich-Museum, Dresde 2107, p. 26–35.

173 Inv. 6733–1857.

- 4 janvier 1812¹⁷⁴ : « 3 caisses contenant eau de rose, pour S. M. la Reine [,] 1 caisse contenant parfumerie [,] 3 caisses contenant des habillements de femmes, le tout pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M. <Hiloris ?>, valet de chambre ».
- *Ibidem*¹⁷⁵ : « 1 ballotin marqué L B M n° 1, à l'adresse de M. le baron de Marinville, contenant batist [sic] » et envoyé directement au destinataire, « de M. <Domnh ?> ».
- 7 janvier¹⁷⁶ : « 3 caisses contenant eau de rose et parfum, pour le service de S. M. la Reine » et envoyées directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier ».
- *Ibidem*¹⁷⁷ : « 2 caisses contenant de papier, etc, et sirop balsamique, à l'adresse de S. M. le Roi » et envoyées directement au cabinet du roi, « sur le reçu de M. <Jinson ?> ».
- 9 janvier¹⁷⁸ : « une caisse et une boîte, à l'adresse de M. le baron de Sorsum, contenant 6 bouteilles d'élixir et 2 pots <d'elechian ?> de <Villette ?> pour le service de S. M. le Roi » et « envoyées au Cabinet de S. M. le Roi, sur le reçu de M. <La Filleul ?>, secrétaire du Cabinet ».
- 17 janvier¹⁷⁹ : « 18 caisses à l'adresse de M. le baron de Sorsum, contenant de [sic] bougies » et envoyées le jour même au cabinet du roi, « sur le reçu de M. Filleul, secrétaire du Cabinet ».
- 17 janvier¹⁸⁰ : « 1 caisse sur toile cirée, à l'adresse [sic] de S. M. la Reine, contenant pantalons, etc. » et envoyés directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. le baron de Sorsum ».
- 17 janvier 1812¹⁸¹ : « une caisse marquée M. V. n° 1, à l'adresse de M^r le baron de Marinville, contenant une bordure en bois doré venant de Paris. Déballer [sic] au garde-meuble et déposé dans l'atelier [sic] de M^r Dupres¹⁸² ». Cette bordure « a été employé [sic] pour le tableau que Monsieur Duprez¹⁸³ a peint, représentant *Le roi qui tire un garde du corps d'une rivière*¹⁸⁴, et déposé au Nouveau palais royal¹⁸⁵, aux appartements de S. M. le Roi »¹⁸⁶.
- 18 janvier¹⁸⁷ : « 8 caisses à l'adresse de M. le Baron de Sorsum contenant

174 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

175 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

176 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

177 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

178 *Cahier de la Poste*, p. 55–56.

179 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

180 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

181 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

182 Dupré.

183 Id.

184 Nous mettons en italique.

185 Bellevue.

186 Collection particulière.

187 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

bougies. » et envoyées le jour même au cabinet du roi, « avec le reçu de M^r le baron de Sorsum ».

- 20 janvier¹⁸⁸ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. la Reine contenant soie à tapisserie, canevas et chenille », envoyée à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de V. Brunnet ».

- 23 janvier¹⁸⁹ : « 1 caisse, librairie, à l'adresse [sic] de M^r le baron de Brugère¹⁹⁰ », envoyée au « cabinet de S. M. le Roi » le jour même, « sur le reçu de M. Filleul, secrétaire du roi. ».

- 24 janvier¹⁹¹ : « 8 caisses, bougies, à l'adresse de M^r le baron de Sorsum » et envoyées le jour suivant au palais royal, « sur le reçu de M^r le baron de Boucheporn ».

- 24 janvier¹⁹² : « 1 caisse marquée F n° 3, parfumerie, à l'adresse de M^r le baron de Marinville pour S. M. le Roi » et envoyé à la garde-robe du roi le jour même, « sur le reçu de M^r Colin, valet de chambre ».

- 25 janvier¹⁹³ : « 1 boîte et 2 corbeilles, contenant une pâté et des volailles à l'adresse [sic] de M. le baron de Boucheporn » et envoyées au Palais royal, « sur le reçu de M^r le baron de Boucheporn. »

- 27 janvier 1812¹⁹⁴ : « 1 caisse sur toile cirée contenant une garniture de fleurs à l'adresse [sic] de S. M. la Reine » et envoyée à sa garde-robe le jour même, sur le reçu de M.^{lle} Foudrigné ».

- 29 janvier¹⁹⁵ : « 1 ballot librairie à l'adresse [sic] de M^r Grimm, auditeur du conseil d'État » et envoyé le même jour « au Cabinet du roi, sur le reçu de M^r Grimm ».

- 4 février¹⁹⁶ : « 1 caisse à l'adresse [sic] de M^r de Marinville, contenant un tableau » et envoyée directement chez « Marinville, sur son reçu ».

- 6 février¹⁹⁷ : « 2 caisses à S. M. la reine, dont une contient une robe en tulle, et autres objets de modes » et envoyées directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».

- 13 février¹⁹⁸ : « 1 Caisse marquée S M I R., carte géographique, à l'adresse de S. M. le Roi », « envoyée au Cabinet du roi, sur le reçu de M^r Grimm » le jour même.

- *Ibidem*¹⁹⁹ : « 1 boîte de toile cirée pour le service de la reine, contenant

188 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

189 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

190 Bruguière.

191 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

192 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

193 *Cahier de la Poste*, p. 57–58.

194 *Cahier de la Poste*, p. 59–60.

195 *Cahier de la Poste*, p. 59–60.

196 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

197 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

198 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

199 *Cahier de la Poste*, p. 61–62.

18 brodequins et 8 souliers garnis et cygne », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M. Brunet ».

- 4 février²⁰⁰ : « 4 caisses à l'adresse [sic] de M^r le préfet et administrateur du mobilier de la Couronne, n° 1 à 4, contenant cuivre, venant d'Hannover », déballées et « les cuivre [sic] » déposés au garde-meuble à une date indéterminée.

- 18 février²⁰¹ : « 1 petite boîte contenant un portrait, adressé à S. M. la Reine » et envoyé à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M. Brunet ».

- [18 ?] février²⁰² : « 1 caisse contenant eau d'odeur et pomade [sic] pour S. M. la Reine » et envoyée le 22 février à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Brunet ».

- 28 février²⁰³ : « 4 caisses marquées B. C. n° 1, 2, 3, 4, à l'adresse [sic] de M^r le baron de Boucheporn, contenant des cheminées en tôle », déballées et les « 4 cheminées en tôle » déposées au garde-meuble à une date indéterminée.

- [1^{er}] mars²⁰⁴ : « 1 paquet de papier avec l'adresse [sic] à S. M. le Roi de Westphalie » et « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roi, contenant trois portes feuilés [sic] », envoyés le 1^{er} mars « au Cabinet du roi, sur le reçu de M^r Filleul ».

- 6 mars²⁰⁵ : « 1 paquet à l'adresse [sic] de S. M. le Roi, cartes géographiques, marqués [sic] S. M. I. R., en toile cirée » et envoyé au Cabinet du roi, « sur le reçu de M^r Filleul » le jour même.

- 12 mars²⁰⁶ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. la Reine, contenant de [sic] brodequins et souliers », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^{lle} Foudrigné ».

- 13 mars 1812²⁰⁷ : « 1 caisse emballé [sic] à l'adresse [sic] de M. le baron de Marinville, contenant tapisserie de Goblin [sic], avec l'adresse [sic] à S. M. la Reine, envoi [sic] de l'Impératrice Reine », le 14 suivant, « déballée au garde-meuble, contenant le portrait de S. A. I. Madame Impératrice Mère, en Goblin [sic], et déposé au grand salon [du garde-meuble] ».

- 14 mars²⁰⁸ : « 1 paquet en caisse à l'adresse [sic] de Monsieur le baron de Sorsum, contenant des gravures de légation de Westphalie en Saxe, signé B. D. S.²⁰⁹ » et envoyé au cabinet du roi le jour même, « sur le reçu de M^r <Tessier ?>, huissier ».

200 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

201 *Cahier de la Poste*, p. 61 et 64.

202 *Cahier de la Poste*, p. 63–64.

203 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

204 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

205 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

206 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

207 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

208 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

209 Baron de Sorsum ?

- idem²¹⁰ : « deux Caisses / une boîte / une caisse / habits de S. M. la Reine », envoyées directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 17 [?] mars²¹¹ : « 4 caisses emballées, marquées A. M. D. B. n° 1 à 3, contenant [sic] des glaces venant de Brunswick » et déballées le jour même « au garde-meuble contenant une grande glace et 33 moyennes en partie endommagé [sic] ».
- 19 mars²¹² : « 1 caissette de S. M. la Reine contenant des plumes » et envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 22 mars²¹³ : « 2 caisses marquées Pr. W. C. n° 98–99 à l'adresse de S. M. le Roi, contenant chacun 2 flambeaux de jeu » et envoyées directement au Cabinet du roi, « sur le reçu de M^r Filleul, secrétaire de S. M. »
- 23 mars²¹⁴ : « une boîte marquée F n° 4, à l'adresse [sic] de M. le baron de Marinville, contenant six paires de bretelles », envoyée directement à la garde-robe du roi, « sur le reçu de M^r Guérin ».
- 28 mars²¹⁵ : « 14 caisses emballés [sic] marqués S. M. R. de W., n° 1 à 14, contenant porcelain [sic] de Sèvres et une tapisserie de Goblins et cheminée en marbre » ; ces caisses déballées « au garde-meuble, et la porcelaine [sic] déposés [sic] au garde-meuble, la tapisserie de Goblin [sic] et cheminée *id* ».
- 30 mars²¹⁶ : « 2 caisses marquées L n° 1-2, à l'adresse de M. le baron de Marinville contenant un grand costume composé d'un²¹⁷ manteau et d'une robe, pour le service de S. M. le Roi » et envoyées « à la garde-robe de S. M. la Reine » le jour même, « sur le reçu de M^r Guérin ».
- 4 avril²¹⁸ : « 2 caisses sous toile cirée, modes, à l'adresse de S. M. la Reine » et envoyée à sa garde-robe, « sur le reçu de M. <Brunet ?> ».
- 6 avril²¹⁹ : « 1 caisse contenant des chapeaux et plumes pour S. M. le Roi » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^r Collin ».
- *Ibidem*²²⁰ : « 1 boîte sous toile cirée contenant un diadème pour S. M. la Reine » envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- *Ibidem*²²¹ : « 1 caisse marquée L N n° 1, librairie pour S. M. la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^{lle} Foudrigné [sic] ».

210 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

211 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

212 *Cahier de la Poste*, p. 65–66.

213 *Cahier de la Poste*, p. 67–68.

214 *Cahier de la Poste*, p. 67–68.

215 *Cahier de la Douane*, p. 31–32.

216 *Cahier de la Poste*, p. 67–68.

217 Suit *grand*, biffé.

218 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

219 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

220 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

221 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

- 10 avril²²² : « 2 caisses à S. M. le Roi, des abricots, marquées Pr. C. n° 2 et 5 » et envoyées directement « à l'intendance, sur le reçu de M^r Langlois, inspecteur des jardins. »
- *Ibidem*²²³ : « 1 caisse pour S. M. la R. n° 1, contenant des chemises en batist [sic] garnies de Valenciennes » et envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 11 avril²²⁴ : « 1 tonneau marqué HP²²⁵ n° 1, contenant de plantes d'asperges, à l'adresse [sic] de M^r Kautz, cy-devant inspecteur des jardins » et envoyé le jour même « au jardinier Klein, au Parc de Cassel ».
- 13 avril²²⁶ : « 3 caisses pour S. M. la Reine, contenant pantalons, cannevas [sic], et parfumerie » et envoyées le jour même à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier ».
- 19 avril²²⁷ : « 1 caisse à l'adresse [sic] de S. M. la Reine, objets des modes » et « 1 caisse pour S. M. la Reine, pomade [sic] », envoyées à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 22 avril²²⁸ : « 1 paquet chargé de graines, à l'adresse [sic] de M^r l'Intendant Moulard » et « 1 boîte chargé [sic] de graines à l'adresse [sic] de M^r l'Intendant Moulard », envoyées à l'intendance le jour même, sur le reçu de M^r l'Anglois ».
- [25 ?] avril²²⁹ : « 1 caissette, parfumerie, pour S. M. la Reine », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 29 avril²³⁰ : « 1 paquet contenant des gants de peau, *idem* » envoyée directement à la garde-robe, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 4 mai²³¹ : « 3 caisses et un carton, modes pour S. M. la Reine », envoyée directement à la garde-robe, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 13 mai²³² : « 1 carton, habillements, pour *idem* » et « 1 caisse, échantillon des [sic] robes, etc, *idem* » envoyées à la garde robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 14 mai²³³ : « 9 caisses venant d'Hanovre, marquées H. J. M. n° 1 à 9, contenant des plantes à l'adresse [sic] de M^r l'Intendant Moulard » et, le jour même, « envoyées chez le Jardinier Klein à Napoléonshöhe, sur les ordres de M^r Langlois. »

222 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

223 *Cahier de la Poste*, p. 69–70.

224 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

225 Lettres enlacées.

226 *Cahier de la Poste*, p. 71–72.

227 *Cahier de la Poste*, p. 71–72.

228 *Cahier de la Poste*, p. 71–72.

229 *Cahier de la Poste*, p. 73–74.

230 *Cahier de la Poste*, p. 73–74.

231 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

232 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

233 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

- 15 mai²³⁴ : « 1 caisson, brodequin pour S. M. la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^r Pfeiffer et M^r Cordier ».
- 23 mai²³⁵ : « 1 caisse sur toile cirée, adressée à S. M. le Roi, contenant 6 camisols [sic] » et envoyée le jour même « chez M^r le baron de Boucheporn, sur son reçu ».
- 28 mai²³⁶ : « 1 caisse sur toile cirée pour S. M. la Reine, contenant chemises, robes de patist [sic]²³⁷ et percale », et, le 31 mai²³⁸, « 2 caisses sur toile cirée pour S. M. la Reine, contenant modes » et une autre, « *idem* », le tout envoyé directement à la garde-robe de la reine, « à Napoléonshöhe, sur le reçu de M^r Cordier ».
- 4 juin²³⁹ : « 2 caisses sur toile cirée / 1 *id id* / pour la reine, contenant 6 chapeaux et un carton de fleurs artificielles », et, le 5 juin, « 1 caisse sur toile cirée pour S. M. la Reine, contenant 2 robes », envoyées à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 8 juin²⁴⁰ : « 1 caisse marquée L. n^o 1, librairie, pour le service de S. M. la Reine », *idem*.
- 8 juin²⁴¹ : « 1 caisse contenant une table en acajou, laquelle renferme 36 jeux différents à l'adresse [sic] de M. le baron de Boucheporn », mais le jour même, cette « table de jeux tablea de jeux marquée cy-contre étant endomagés [sic], a été déposée [sic] au grand salon du garde-meuble. »
- 10 juin²⁴² : « 24 caisses marquées S. M., n^o 63 à 86, contenant marbre à l'adresse [sic] de Monsieur le baron de Marinville » et « déballé [sic] une caisse d'ordre de la reine, contenant sa buste de marbre blanc et pied d'estal [sic] de marbre gris, déposé dans le Salon des marbre [sic] ; déballé [sic] les autres 23 caisses contenant 12 butes de S. M. le Roi et 11 Bustes de S. M. la Reine et déposés au Salon des marbres ».
- 17 juin²⁴³ : « 1 caisse à S. M. la Reine, 12 paires, brodequins », envoyée à la garde-robe de la reine à Napoléonshöhe le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 17 juin²⁴⁴ : « 1 caisse emballé [sic] de toile à S. M. le Roi, contenant toile de chanvre pour peintre » et déposée « au garde-meuble et déballée [sic]²⁴⁵, contenant 7 morceaux de toile de chanvre pour peintre, et remis à M^r Kinson ».

234 *Cahier de la Poste*, p. 75–76.

235 *Cahier de la Poste*, p. 77–78.

236 *Cahier de la Poste*, p. 77–78.

237 Batiste.

238 *Cahier de la Poste*, p. 77–78.

239 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

240 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

241 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

242 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

243 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

244 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

245 Déballée.

- 27 juin²⁴⁶ : « 1 caisse sur toile cirée contenant des brodequins pour S. M. la Reine » et déposée à son garde-meuble à Napoléonshöhe le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 6 juillet²⁴⁷ : « 1 caisse à S. M. la Reine, soulier de satin blanc » ; « 1 carton sur toile cirée à S. M. la Reine, dentelles et mouchoirs » ; « 2 caisses à S. M. la Reine, modes » ; « 1 caisse à S. M. la Reine, modes en robes » et « 1 boîte sur toile cirée, souliers et brodequins », envoyées (avec d'autres au contenu inconnu) à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 15 juillet²⁴⁸ : « 2 caisses, fleurs pour habits de cour, etc, pour S. M. la Reine » et « hardes en usage pour la reine », envoyées à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M^r Cordier ».
- 18 juillet²⁴⁹ : « 1 caisse, eau de rose pour *idem* », envoyée à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 20 juillet²⁵⁰ : « 1 grande caisse marquée M. R. et B. A. S. [...], 1 petite *id* marqué [sic] S. M. R., venant de Mayence et Franckfort ; l'éclairage des billards, lampes et quinquets et leurs accessoires [sic] de Paris, de Monsieur <Escas ?> » et les deux caisses déballées le 28 août « au garde-meuble, contenant deux éclairages des billards / à quinquets / en dole [sic]²⁵¹ vernissée et dorée, avec 17 verres de quinquets, 1 pot , et <un ?> dessous de quinquets en fer blanc, et déposé au Cabinet du roi ».
- 25 juillet²⁵² : « 1 caisse pour S. M. la Reine, 24 pair [sic] soulier » et « 1 *idem* [*idem*] 54 *idem* », envoyée à la garde-robe de la reine, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 27 juillet²⁵³ : « 1 caisse, contenant modes en batist [sic] et percalle [sic] pour S. M. la Reine », envoyée à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M^r Brunet ».
- 1^{er} août²⁵⁴ : « 1 caisse, parfumerie pour S. M. la Reine », envoyée à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 3 août²⁵⁵ : « 3 caisses, modes, pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 7 août²⁵⁶ : « 2 boetes [sic], brodequin, etc. pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».

246 *Cahier de la Poste*, p. 79–80.

247 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

248 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

249 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

250 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

251 Tôle.

252 *Cahier de la Poste*, p. 83–84.

253 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

254 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

255 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

256 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

- 7 août²⁵⁷ : « 2 caisses marquées L R n° 1 et 2, modes, à l'adresse de Monsieur l'administrateur de Boucheporn, pour le service de S. M. la Reine » et « envoyées chez Monsieur le baron de Boucheporn, à Napoléonshöhe, sur son reçu ».
- 13 août²⁵⁸ : « 1 caisse musique, à S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 17 août²⁵⁹ : « 1 caisse, fleur, etc., à S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe [?], à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- 18 août²⁶⁰ : « 1 caisse à l'adresse de M. le baron de Marinville, eau de Cologne pour le service de S. M. le Roi, par le voiturier <G. ?> <Nierhofs ?> » et envoyée le jour suivant [?] à Marinville.
- 28 août²⁶¹ : « 1 caisse marquée L. N. n° 1, librairie pour S. M. la Reine » et « 2 caisses, modes et parfumerie pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».
- 9 septembre²⁶² : « 3 caisses, modes, etc. / 1 boete [sic], pomade [sic], etc., / 2 caisses avec adresse / pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, le jour même, « sur le reçu de Monsieur Brunet ».
- *Ibidem*²⁶³ : « 1 caisse en papier, contenant flacons pour S. M. le Roi », remise directement à la garde-robe du roi, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de Monsieur Bernard ».
- 14 septembre²⁶⁴ : « 1 caisse, papier, plumes, crayons, etc., pour S. M. le Roi » et « envoyée à Napoléonshöhe, au cabinet de S. M. le Roi, sur le reçu de M. Filleul ».
- *Ibidem*²⁶⁵ : « 1 caisse marquée F.n° 5, parfumeries, à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, pour S. M. le Roi » et envoyée directement à Marinville « sur son reçu ».
- 17 septembre²⁶⁶ : « une boete [sic] contenant vinaigre de [sic] quatre voleurs et opiat, etc., pour S. M. la Reine », emportée le jour même par Boucheporn, à Napoléonshöhe, pour la reine.
- 24 septembre²⁶⁷ : « 2 caisses, chapeaux et fleurs pour S. M. la Reine », envoyées directement à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M. Cordier ».
- 2 octobre²⁶⁸ : « 1 caisse pour S. M. la Reine, redingote et chapeau de

257 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

258 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

259 *Cahier de la Poste*, p. 81–82.

260 *Cahier de la Douane*, p. 33–34.

261 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

262 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

263 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

264 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

265 *Cahier de la Poste*, p. 85–86.

266 *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

267 *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

268 *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

plumes », envoyées directement à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur le reçu de M. Brunet ».

- 5 octobre²⁶⁹ : « 1 caisse pour S. M. la Reine, de M. <Biennais ?>, orfèvre de S. M. », envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier » .

- 8 octobre²⁷⁰ : « 1 petite caisse, chocolate [sic] pour la reine », envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier » .

- 13 octobre²⁷¹ : « 3 caisses, modes en habits et fleurs pour S. M. la Reine », envoyée directement (avec un paquet au contenu inconnu) à sa garde-robe, à Napoléonshöhe, « sur les reçu de M.^{lle} Foudrignier et Monsieur Cordier » .

- 16 octobre²⁷² : « 2 caisses et une boete [sic], contenant des objets de modes, répertoires en maroquin, carnet de poches [sic], portes crayons, des gands [sic], le tout pour S. M. la Reine », envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M. Cordier » .

- 19 octobre²⁷³ : « 1 boete [sic], ceintures de <bazin ?> pour S. M. la Reine », envoyée directement à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M.^{lle} Foudrignier ».

- 21 octobre²⁷⁴ : « une boete [sic] et une caisse sur toile ciré [sic], contenant brodequins et 2 tasses de porcelaine blanche pour S. M. la Reine », envoyée le jour suivant à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».

- 30 octobre²⁷⁵ : « un carton contenant des dentelles <en ?> fil pour S. M. la Reine », remis le jour même « à la garde-robe de S. M. la Reine au palais de Bellevue, sur le reçu de M. Bonnet ».

- 31 octobre²⁷⁶ : « 1 caisse marquée S. M. l. b. d. B., à l'adresse de S. E. M. le Maréchal de la Cour, baron de Boucheporn, contenant un tableau venant de Brunswig », caisse déballée au garde-meuble à une date non précisée et le tableau ensuite envoyé au Palais royal.

- 6 novembre²⁷⁷ : « 3 caisses, modes, n° 52, 53, 54, pour S. M. la Reine [...], 1 caisse, deux robes de percalle [sic] brodé [sic] pour S. M. la Reine [...], 1 paquet en toile cirée, dentelles, pour S. M. la Reine », et, le 7 novembre²⁷⁸, « 1 caisse, librairie, marquée L. N. n° 2, pour S. M. la Reine », le tout remis à sa garde-robe le 9 novembre, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».

- 8 novembre²⁷⁹ : « 1 caisse en toile cirée pour S. M. la Reine, de Madame

²⁶⁹ *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷⁰ *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷¹ *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷² *Cahier de la Poste*, p. 87–88.

²⁷³ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁴ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁵ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁶ *Cahier de la Douane*, p. 35–36.

²⁷⁷ *Cahier de la Poste*, p. 91–92.

²⁷⁸ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

²⁷⁹ *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

Mère, de <Paris ?> », envoyée avant le 13 novembre à la garde-robe de la reine, « sur le reçu de M. Cordier ».

- 11 novembre²⁸⁰ : « 4 caisses, marquées L R n° 1, 2, 3, 4, à l'adresse de Monsieur le <che[valier] ?> de Boucheporn, pour le service de S. M. la Reine, modes [...], 1 caisse, deux robe [sic] [...], 1 caisse, *id. id.* », et envoyée à la garde-robe de S. M. la Reine, sur les reçus de Monsieur Cordier ».

- 14 novembre²⁸¹ : « 1 caisson en toile cirée, à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, pour le service de S. M. le Roi, contenant bijouterie, valeur 18 150 fr » et directement « envoyée à Monsieur le baron de Marinville, sur son reçu ».

- 27 novembre²⁸² : « 1 caisse pour S. M. la Reine, étoffes de soie [...], 1 *id.*, adressée à M. [sic] Foudrignié, pour le service de S. M. la Reine, franges en or et argent [...], 1 boete [sic], à l'adresse de Madame Foudrignier, pour le service de la Reine, ceintures de <bazin ?> », remises à la garde-robe de la reine, au palais royal, « sur les reçus de M. Cordier et Madame Foudrignier ».

- 27 novembre²⁸³ : « 5 caisses marquées B. n° 1, 2, 3, 4, 5, contenant cheminée en dole [sic]²⁸⁴ à la Francklin [sic] de Mets [sic]²⁸⁵, par le voiturier Conrad Schneider de Marburg, à l'adresse de Monsieur Boucheporn, préfet de palais et administrateur du garde-meuble » et déballées le jour même au garde-meuble et « contenant 6 cheminés en dole [sic]²⁸⁶ à la Francklin [sic] et déposés au garde-meuble ».

- 29 novembre²⁸⁷ : « 2 caisses, librairie, à Monsieur le baron de Sorsum, pour le service du Roi » et envoyées le jour même « au Cabinet de S. M. le Roi, sur les reçus de M. Grimm, bibliothécaire du roi ».

- 4 décembre²⁸⁸ : « une caisse et une boete [sic] pour S. M. la Reine, parfumerie et bijouterie », remises à la garde-robe de la reine le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».

- *Ibidem*²⁸⁹ : « deux caisses, à l'adresse de Monsieur Duchambon, baron de Retterode, deux lits en fer », déposées au garde-meuble le jour même, « avec leurs montans de taffetas vert, 2 matelas et 2 traversins à vent, etc. ».

- 7 décembre²⁹⁰ : « 3 caisses, objets de modes pour S. M. la Reine », envoyées à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».

280 *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

281 *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

282 *Cahier de la Poste*, p. 89–90.

283 *Cahier de la Douane*, p. 35–36.

284 Tôle.

285 Metz.

286 Tôle.

287 *Cahier de la Poste*, p. 91–92.

288 *Cahier de la Poste*, p. 92–93.

289 *Cahier de la Poste*, p. 92–93.

290 *Cahier de la Poste*, p. 92–93.

- 7 décembre²⁹¹ : « 2 caisses marquées B n° 6-7, contenant cheminée en tôle à la Francklin de Metz, par le voiturier <Fahrenheit ?> de <Munden ?>, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, préfet du palais et administrateur du garde-meuble », déballées le jour même et « contenant 2 cheminées en dole [sic]²⁹² à la Franklin et déposés [sic] au garde-meuble ».
- 8 décembre²⁹³ : « 1 caisse, 12 paires de gands [sic], à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville, pour le service du roi » et envoyée directement à lui, « sur son reçu ».
- 11 décembre²⁹⁴ : « une caisse, poupées à fleurs pour S. M la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».
- *Ibidem*²⁹⁵ : « 1 caisse contenant des matelas à vent et un soufflet, à l'adresse de Monsieur Duchambon, baron de Retterode » et déposée au garde-meuble.
- 17 décembre²⁹⁶ : « 2 caisses, contenant robe, <fruits ?>²⁹⁷, pour S. M la Reine », envoyées à sa garde-robe le jour même, « sur le reçu de M. Cordier ».
- *Ibidem*²⁹⁸ : « 2 caisses, à l'adresse de Monsieur Filleul, secrétaire de S. M. le Roi, contenant fournitures de bureau » et envoyées directement au Cabinet du roi, « sur le reçu de Monsieur Filleul ».
- 26 décembre²⁹⁹ : « une boete [sic] à l'adresse de Monsieur Filleul, contenant des fournitures de bureau, pour le cabinet de S. M. le Roi » et envoyées directement au Cabinet du roi, « sur le reçu de Monsieur Filleul ».
- 28 décembre³⁰⁰ : « deux caisses pour S. M. la Reine, modes », envoyées directement à sa garde-robe, « sur les reçus de M^{elle} Foudrignier ».
- 29 décembre³⁰¹ : « un ballot à l'adresse de Monsieur le préfet de Boucheporn » et contenant « 2 couvertures en laine et en coton [sic] », déposée au garde-meuble le jour même.
- 30 décembre³⁰² : « 1 caisse marquée NA C. n°1, contenant des étoffes en soie pour S. M. la Reine » et envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M^{elle} Foudrignier ».

291 *Cahier de la Douane*, p. 35–36.

292 Tôle.

293 *Cahier de la Poste*, p. 93–94.

294 *Cahier de la Poste*, p. 93–94.

295 *Cahier de la Poste*, p. 93–94.

296 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

297 *Suit et modes*, biffé.

298 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

299 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

300 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

301 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

302 *Cahier de la Poste*, p. 95–96.

IV. 3. Documents annexes pour l'année 1812.

Présent de tapisseries des Gobelins et porcelaines de Sèvres de Napoléon au roi Jérôme en l'honneur du baptême du roi de Rome 13 février – 13 avril 1812

461• Liste des porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres adressée au Grand Chambellan le 13 février 1812 comme présent par l'Empereur Napoléon à son frère Jérôme Napoléon, Sèvres, 13 février 1812 – Paris, 21 mars 1812³⁰³

Manufacture Impériale de porcelaine de Sèvres

	Francs	Cent.
Livré à S. E. Monsieur le Grand chambellan de France, pour S. M. le Roi de Westphalie le 13 février 1812		
2 vases forme Médicis, fond écaille, ornements ³⁰⁴ en or, cartels peints, sur l'un Vue du palais de <i>St Cloud</i> , sur l'autre <i>Vue des coteaux de Bellevue et Meudon</i> ³⁰⁵ etc ³⁰⁶ [ill. 6-7 p.180] Paire	8,000	
2 grands vases, l'un fond écaille, l'autre fond vert antique, figures de danseurs [sic] ³⁰⁷ et ornements en or bruni à l'effet sur les deux, etc	14,000	
2 vases forme étrusque, fond vert, figures coloriées, sur l'un le <i>Départ pour l'armée</i> sur l'autre <i>Le Retour</i> , etc paire ³⁰⁸	7,000	
1 vase dit fuseau, fond vert ³⁰⁹ , ornement en or, Portrait de l'Empereur d'après Gérard, par Georget	2,000	
1 vase cassolette, fond beau bleu, frise d'enfant en or bruni à l'effet, et[a]	<u>2,500</u>	
	33,500	
1 cheminée en marbre noir avec figures et camées en biscuit incrustés dans le marbre avec bronze [ill. 4 p.179]	<u>2,500</u>	
8 figures de grands hommes, Tourville, Turenne, Bayard,		

303 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 384 (voir aussi la pièce 368).

[en marge :] N.° 7346. / 3^{ème} expédition / Exercice 1811. / Baptême du roi de Rome.

304 Une autre pièce intitulée *Projet de présent en tapisseries et porcelaines pour S. M. le Roi de Westphalie* précise qu'ils comportent de « riches ornemens » (document faisant partie des pièces relatives à la formation de ce présent, Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55).

305 « [...] prise de la balustrade dans le parc de St Cloud avec promenade de S. M. à cheval » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55.

306 Par Robert selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55.

307 « [...] figures de danseurs, de cordes antiques en or » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55 (id.).

308 D'après Georget, « traités à la manière des peintures d'Herculanum » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55, aujourd'hui conservés au Wadsworth Atheneum, Hartford, Inv. 1994.40.1 et 1919.87.

309 « [...] de chrome » selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 61 (voir note 304).

Vauban, Fénelon, Bossuet, Daguesseau ³¹⁰ et l'Hôpital	1,600
1 service de déjeuner de six tasses, quatre grandes pièces et douze assiettes, font [sic] d'or, riche cartel de fleurs ³¹¹	<u>3,820</u>
	<u>41,420 f</u>

Je soussigné administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres, certifie véritable la présente facture, montant à la somme de quarante et un mille quatre cent vingt francs.

[*signé*] Brongniart

Vu, ordonné et approuvé sur le fonds de 516,000f que la décision, de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Les dépenses énoncées en la présente facture s'élevant à quarante un mille quatre cent vingt francs payables à l'administration de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres³¹².
à Paris, le 27 mars 1812.

Le Grand chambellan

[*signé*] le C.te de Montesquiou³¹³

Vu la décision de Sa Majesté en date du 13 juillet 1811 qui met à la disposition de M. le Grand chambellan un fonds de 516,000 francs pour les cadeaux à faire à l'occasion du baptême du roi de Rome. Sur lequel fonds il a été ordonné 470,727 35. Ainsi il reste disponible 45 272 65.

Vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan à la somme de quarante un mille quatre cent vingt francs qui est due à M. Brongniart administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres pour fourniture de porcelaine données en présent à S. M. le roi de Westphalie à l'occasion du baptême du roi de Rome pendant l'année 1811.

Le trésorier général de la Couronne fera payer à M. Brongniart la dite somme de quarante un mille quatre cent vingt francs conformément au présent état.

À Paris, le trente [et] un mars 1812

Le ministre d'État, Intendant général de la Couronne

[*signé*] Duc de Cadore³¹⁴

Vu et autorisé le payement, Paris, le 2 avril 1812.

Le maître des requêtes, trésorier général de la Couronne³¹⁵

[*signé*] M. de la <Roullière ?>

³¹⁰ D'Aguesseau.

³¹¹ Par Drouet selon Paris, A. N., O² 530, dossier 4, pièce 55 (id.) et décrit comme suit dans une autre pièce : « Un déjeuner composé de 6 grands tasses, 4 grandes pièces accessoires et 12 assiettes, toutes ces pièces fond d'or et doublées d'or avec riches ornements en or mat brunis à l'effet, riches cartels de fleurs », Paris, A. N. O² 530, pièce 61.

³¹² [*en marge* :] N.° 1200.

³¹³ [*plus bas* :] Vu.

³¹⁴ [*en marge* :] Exercice 1812. / Fond de 516,000f / N.° 7346 de l'ordonnance [et plus bas, au crayon de papier :] Baptême du Roi de Rome / Présens en tapisserie et porcelaine à M. le Roi de Westphalie.

³¹⁵ [*en marge, à l'encre rouge* :] R. d. C Gf41.

462• Paiement par le Grand chambellan de l'empereur d'une tapisserie des Gobelins adressée comme présent par l'empereur à son frère Jérôme, Paris, 14 février – 3 mars 1812³¹⁶

Exercice 1811

Manufacture impériale des Gobelins

État de proposition de paiement d'une somme de 13,220 f.r à faire à la manufacture impériale des Gobelins pour valeur d'une pièce de tapisserie livrée à S. Ex. le Grand chambellan et donnée en présent à S. M. le Roi de Westphalie³¹⁷

*Aria et Petus*³¹⁸, avec la bordure, par M. Vincent.

	Dimensions
Hauteur,	3[m] 77 /
Cours,	<u>3 [m] 35</u> / valeur, 13,220 f. ^{[r]s}
Carré	12 [m] 63 /

L'administrateur de la manufacture impériale des Gobelins certifie le présent état montant à la somme de treize mille deux cent vingt francs, représentant la valeur d'une pièce de tapisserie livrée à S. Ex. le Grand chambellan, et donnée en présent à S. M. le Roi de Westphalie.

À Paris, ce 14 février 1812

[signé] Lemonnier

N.° 1172. Vu, ordonné et approuvé sur le fond de 516,000 francs que la décision de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. La dépense énoncée en l'état de l'autre part, s'élevant à treize mille deux cent vingt francs payables à l'administration de la manufacture impériale des Gobelins.

À Paris, ce 26 février 1812

Le Grand chambellan

[signé] Le C.^{te} de Montesquiou

Vu la décision de Sa Majesté en date du 13 juillet 1811 qui met à la disposition de M. le Grand chambellan un fond de 516,000^f pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome, sur lequel fond il a été ordonnancé 457 421,35 [Fr], ainsi il reste disponible 58 578,65 [Fr],

vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan à la somme de treize mille deux cent vingt francs, qui est due à la manufacture impériale

³¹⁶ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 379 (voir aussi pièce 378).

[en marge :] N.° 7142.

³¹⁷ [en marge :] n° 2920.

³¹⁸ Nous mettons en italique le titre des œuvres citées pour plus de lisibilité.

des Gobelins, pour fourniture d'une pièce de tapisserie, donnée en présent à S. M. le Roi de Westphalie, dans le courant de 1811, la dite somme payable à l'administrateur de la dite manufacture,

le trésorier général de la Couronne fera payer à M. Lemonnier la dite somme de treize mille deux cent vingt francs conformément au présent état.

À Paris, le vingt huit février mil huit cent douze

Le ministre d'État, Intendant général de la Couronne³¹⁹

[signé] duc de Cadore

Vu et autorisé le paiement, Paris, le 3 mars 1812.

Le maître des requêtes et trésorier général de la Couronne

[signé] M. de la <Bouillierie ?>³²⁰

463• Quittance de paiement de la tapisserie des Gobelins offerte par l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, 25 mars 1812³²¹

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811
Dépenses autorisées	Fonds généraux
Crédit de F 516,000 accordé par décision du 13 juillet 1811	Quittance de la Somme de fr. 13,220 Objet de la dépense
Ordonnance de M. l'Intendant général. N° 7142 de F. 13,220	Service de M. le Grand chambellan
Somme à payer fr. 13,220	Cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome
Retenue exercée pour les pensions	À M. Le Monnier, administrateur de la manufacture des Gobelins, pour fourniture d'une pièce de tapisserie destinée pour S. M. le Roi de Westphalie en 1811 et représentant <i>Aria et Petus</i> . Je soussigné reconnais avoir reçu de M. <Planzoles ?>, payeur de la Couronne, à Paris, la somme de treize mille deux cent vingt francs pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance.
Reste à payer fr. 13,220	À Paris, le 25 mars 1812
Pièces à rapporter	[signé] Lemonnier
Néant	<journal ?> N° 1066
Vu bon à payer d'après l'autorisation qui en a été donnée par M. le trésorier général, au bas de l'ordonnance de M. l'Intendant général, déposée à la comptabilité. Paris, le 3 mars 1812 Le chef de la comptabilité [signé] Métay	

319 [en marge :] Exercice 1811 / fond de 516,000^f / N° 7347 de l'ordonnance.

320 Mention illisible au bas à l'encre rouge.

321 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 380.

[en marge :] <G[rand] CH[ambellan] ?> Lemonnier < illisible >

[plus bas :] <J[ournal] ?> n° 1066.a.

464• Mémoire de fournitures et d'emballage de Grévin, emballeur, à la manufacture impériale des Gobelins, Paris, 11 février 1812³²²

Mémoire de fournitures et d'emballage faits pour la manufacture impériale des Gobelins commandés par Monsieur Lemonnier, administrateur, à Grévin, emballeur, rue Jacob

Une forte caisse pour une pièce de tapisserie	17
Papier haché fin	5
Papier en robes	5
Emballage en toile grasse	22
Emballage en toile paille	16
Cordage ficelle façon d'empaillage	
Ruban large	2
Port de la caisse vide et au roulage	7
Encaissage peines et soins	<u>12</u>
	86.

Je soussigné administrateur de la manufacture impériale des Gobelins, certifie véritable le présent mémoire montant à la somme de quatre vingt six francs pour les ouvrages y contenus faits par M. Grévin d'après l'ordre que j'en ai reçu de M. le Grand chambellan.

À Paris, le 11 février 1812
[signé] Lemonnier

Vu, ordonné et approuvé sur le fond de 516,000 f.^{[r]s} que la décision de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Les dépenses énoncées au mémoire de l'autre part, s'élevant à quatre vingt six francs payables au S. Grévin, emballeur.

à Paris, ce 26 février 1812³²³

Le Grand chambellan.

[signé] Le C.te de Montesquiou

322 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 382.

[en marge, à l'encre noire :] Pour S. M. le Roi de Westphalie / N.° 7143

[plus bas:] 1812 / février, biffé

[plus bas :] Exercice 1811

[et à droite, à l'encre rouge :] n° 2920.

Voir aussi pièce 381.

323 [en marge :] N° 1173.

Vu la décision de Sa Majesté du 13 juillet 1811, qui met à la disposition de M. le Grand chambellan, un fonds de 516,000^f pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome, sur lequel fonds il a été ordonnancé 470,641.3, ainsi il reste disponible 45 358.65,

vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan, à la somme de quatre vingt six francs, qui est due [à] Grévin, emballer, pour fourniture d'une caisse et emballage d'une pièce de tapisserie destinée pour Sa Majesté le Roi de Westphalie, dans le courant de 1811,

le trésorier général de la Couronne fera payer au S.r Grévin, la dite somme de quatre vingt six francs, conformément au présent état.

À Paris, le vingt huit février mil huit cent douze
Le ministre d'État, Intendant général de la Couronne³²⁴

[*signé*] duc de Cadore

Vu et autorisé le payement, Paris, le 3 mars 1812.

Le maître des requêtes
trésorier général de la Couronne
[*signé*] M. de la <Bouillerie ?>³²⁵

324 [*en marge* :] Exercice 1811 / fond de 516,000f / N.° 7149 de l'ordonnance.

325 Mention illisible au bas, à l'encre rouge.

465• Quittance de la Maison de l'Empereur de la dépense d'emballage d'une tapisserie des Gobelins destinée au roi Jérôme, Paris, 10 mars 1812³²⁶.

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811 Fonds généraux
Dépenses autorisées	Quittance de la somme de fr. 86 Objet de la dépense
Crédit de F. 516,000 accordé par le budget de 1811	Service de M. le Grand chambellan
Ordonnance de M. l'Intendant général. n.° 7143 de F. 86	Cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome
Somme à payer fr. 86 Retenue exercée pour les pensions	Au S.r Grévin, emballleur, pour fourniture d'une caisse et emballage d'une pièce de tapisserie destinée pour S. M. Le Roi de Westphalie en 1811.
Reste à payer fr. 86	Je soussigné reconnais avoir reçu de M. <Planzoles ?>, payeur de la Couronne, à Paris, la somme de quatre vingt six francs pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance.
Pièces à rapporter	À Paris, le 10 mars 1812 [signé] Guérin ³²⁷
Néant	
Vu bon à payer d'après l'autorisation qui en a été donnée par M. le trésorier général, au bas de l'ordonnance de M. l'Intendant général, déposée à la comptabilité. Paris, le 3 mars 1812 Le chef de la comptabilité [signé] Métay	

³²⁶ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 383

[en marge :] <illisible> Grand chambellan / Grévin.

³²⁷ [au bas, mention :] <j[ourn]al ?> N° 1053.

466• Quittance de paiement de la Maison de l'empereur à la manufacture impériale des Gobelins pour une tapisserie offerte par l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, 27 avril 1812³²⁸

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811 Fonds généraux
Dépenses autorisées	Quittance de la somme de fr. 41,420 Objet de la dépense
Crédit de F. 516,000 accordé par décision de S. M. du 13 juillet 1811.	Service de M. le Grand chambellan — Baptême du Roi de Rome — Présens en tapisseries et porcelaines à S. M. le Roi de Westphalie ³²⁹ —
Ordonnance de M. l'Intendant général N.° 7346 de F. 41,420	À M. Brongnart, administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres, pour fourniture de porcelaine données en présens à S. M. le Roi de Westphalie
Somme à payer fr. 41,420 Retenue exercée pour les pensions — Reste à payer fr. 41,420	Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Planzoles, payeur du trésor général de la Couronne, à Paris, la somme de quarante et un mille quatre cent vingt francs pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance. À Paris, le 27 avril 1812 [signé] Salmon <illisible>
Pièces à rapporter	Par procuration à l'appui de l'ordonnance du Grand chambellan n°. 6693, exercice 1811 ³³⁰
Néant	

Vu bon à payer d'après l'autorisation
qui en a été
donnée par M. le trésorier général,
au bas de
l'ordonnance de M. l'Intendant
général, déposée
à la comptabilité.
Paris, le 2 avril 1812
Le chef de la comptabilité
[signé] Métay

³²⁸ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 385.

[*en marge* :] <illisible> Grand chambellan / Brongnart.

³²⁹ *au lieu de* Cadeaux à faire à l'occasion du baptême du roi de Rome, *biffé*.

³³⁰ [*au bas* :] Journal n° 1093.

467• Mémoire de frais d'emballage adressé par Fuhel, layettier-emballeur à la Maison de l'empereur, pour des porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres offerte par l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, mars-avril 1812³³¹

Mémoire des frais d'emballage [sic] faits pour les porcelaines données en présent par S. M. l'Empereur et Roi à S. M. le Roi de Westphalie, par Juhel, layettier-emballeur, rue des boucheries S.t Honoré n° 6			
An 1812	Savoir		
février du 21 ³³²	Avoir fourni	Francs	Cen..
	8 caisses pour 8 figures de grands hommes debout à 4,50	36	
	1 ditte [sic] pour le collet d'un vase forme œuf	4	
	1 ditte [sic] pour les anses des vases forme œuf	3	
	1 ditte [sic] pour 12 assiettes	3	
	1 ditte [sic] pour les pièces du déjeuner	3	
	1 ditte [sic] pour les 2 vestales de la cheminée	2	50
	1 ditte [sic] pour un vase fuseau <i>Portrait de l'Empereur</i>	4	50
		56	
	Caisse formant ballots		
N° 1 et 2	2 caisses pour 2 vase[s] forme étrusque avec barres à 18 [Fr]	36	
N° 3	1 caisse pour un vase forme cassolette	16	
N° 4	1 ditte [sic] pour le vase moyen forme œuf	16	
N° 5 à 6	2 caisses pour 2 vases forme Médicis à 20	40	
N° 7	1 ditte [sic] pour le grand vase forme œuf à	21	
N° 8	1 ditte [sic] pour les socles et broches des vases	9	
N° 9	1 double caisse pour 6 figures de grands hommes	22	
N° 10	1 ditte [sic] pour 2 figures, un vase fuseau, le collet d'un vase, les anses des 2 vases, les 12 assiettes, le déjeuner, les 2 <i>Vestales</i>	22	
N° 11	1 caisse pour le manteau de la cheminée avec porcelaines camées	10	
N° 12	1 ditte [sic] pour les 2 montans et 2 morceaux de marbre	12	
N° 13	1 ditte [sic] pour les tablettes de la cheminée	12	
	Avoir fourni 10 mains de papier de soye à 75 ^c	7	50
	25 mains de papier blanc à 60 ^c	15	
	35 mains de papier gris à 50 ^c	17	50
	40 " étoupe à 60 ^c	24	
	80 " rognure à 25 ^c	20	
	3 " fisselle [sic] à 1f, 50 ^c	4	50
	35 bottes de foin à 65 ^c	22	75
	4 bottes de paille à 40 ^c	1	60
	35 hectolitres de son à 60 ^c	21	
	60 mètres de toile [sic] d'emballage [sic] à 2 ^f	120	
	pour cordage des ballots	20	
	pour enveloppage des porcelaines	50	
	Total	595	85

331 Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 388 (pour le début) et pièce 386.

[en marge, à l'encre noire :] 3^{ème} expédition / Exercice 1811 / Baptême du Roi de Rome [et, à droite, à l'encre rouge :] n° 3501.

332 [en marge, au bas :] Exercice 1811. / Fonds de 516,000f / N.° 7347 de <l'a[ffair]e?> ordonnancée à Paris le 31 mars 1812.

Vu et arrêté par moi administrateur de la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres le présent mémoire d'emballage, à la somme de cinq cent quatre vingt quinze francs, quatre vingt cinq centimes.

[*signé*] Alexandre Brongniart

Vu, ordonné et approuvé sur le fonds de 516,000^f que la décision de S. M. l'Empereur et Roi, du 13 juillet 1811, met à notre disposition pour cadeaux à faire à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Les dépenses énoncées au mémoire des autres parts s'élevant à cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes payables au S. Juhel, emballleur.

à Paris, le 27 mars 1812

Le Grand Chambellan³³³

[*signé*] Le C^{te} de Montesquiou

Vu la décision de Sa Majesté en date du 13 juillet 1811 qui met à la disposition de M. le Grand chambellan un fond de 516,000^f pour cadeaux à faire à l'occasion du baptême du roi de Rome, sur lequel fond il a été ordonnancée 512 147 35, ainsi il reste disponible 3 852 65,

vu le présent état arrêté par M. le Grand chambellan à la somme de cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes qui est due au S.^r Juhel, layetier emballleur, pour l'emballage de porcelaines données en présents à S. M. le roi de Westphalie, pendant l'année 1811 à l'occasion du baptême du roi de Rome.

Le trésorier général de la Couronne fera payer au S.^r Juhel la dite somme de cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes conformément au présent état.

À Paris, le trente [et] un mars 1812

Le Ministre d'État, Intendant général de la Couronne³³⁴

[*signé*] duc de Cadore

Vu et autorisé le payement, Paris le 2 avril 1812.

Le maître des requêtes, trésorier général de la Couronne.

[*signé*] M. de la <Bouillerie ?>³³⁵

333 [*en marge* :] N° 1201.

334 Partie portée (par erreur ?) sur la pièce 386 qui constitue la 2ème expédition.

[*en marge* :] Exercice 1811 / fonds de 516,000^f / N° 7347 de l'ordonnance.

335 [*au bas* :] r d_ C_ Gf41.

468• Quittance de paiement de la Maison de l'empereur à Juhel, pour l'emballage de porcelaines de la manufacture impériale de Sèvres, présents de l'empereur Napoléon au roi Jérôme, Paris, 13 avril 1812³³⁶

Trésorerie générale de la Couronne	Maison de l'Empereur
Exercice 1811	Dépenses concernant l'exercice 1811 Fonds généraux
Dépenses autorisées	Quittance de la somme de fr. 595 85 Objet de la dépense
Crédit de F. 516,000 Accordé par décision de S. M. du 13 juillet 1811	Service de M. le Grand chambellan —
Ordonnance de M. l'Intendant général N.° 7347 de F. 595 85	Baptême du roi de Rome — Présens en tapisseries et porcelaines à S. M. le Roi de Westphalie —
Somme à payer fr. 595 85 Retenue exercée pour les pensions — Reste à payer fr. 595 85	Au S.r Juhel pour emballage des porcelaines données en présent à S. M. le Roi de Westphalie Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Planzoles, payeur du trésor général de la Couronne, à Paris, la somme de cinq cent quatre vingt quinze francs quatre vingt cinq centimes pour les causes énoncées ci-dessus, dont quittance.
Pièces à rapporter	—
Néant	À Paris, le 13 avril 1812 ³³⁷ [signé] Juhel
Vu bon à payer d'après l'autorisation qui en a été donnée par M. le trésorier général, au bas de l'ordonnance de M. l'Intendant général, déposée à la comptabilité. Paris, le 2 avril 1812 Le chef de la comptabilité [signé] Métay	

³³⁶ Original, Paris, A. N., O² 41, pièce 387.

[en marge :] <illisible> Grand Chambellan / Juhel.

³³⁷ [au bas :] Journal n° 1082.

V. 1813–1814 « Objets d'exil »

V. 1. Correspondance de Marinville

Durant les premiers mois de 1813, les Russes arrivent aux portes des États germaniques. En mars, la Prusse s'allie au tsar pour combattre ce qui reste de la Grande armée revenue en déroute de Russie. La Westphalie est alors directement menacée.

Pourtant, les commandes artistiques se poursuivent un temps encore à Cassel. Néanmoins, la décision d'offrir le 29 janvier un traitement annuel de 2 000 Fr à Mademoiselle Kinson, dessinatrice (dont on ne conserve malheureusement aucune œuvre)¹, pourrait être interprétée comme la volonté de lui assurer un revenu face à la période troublée qui s'annonce.

Pour orner la grande salle de la bibliothèque de l'université de Göttingen (dont le roi a financé les travaux), étant donné que le buste monumental du roi en marbre par Ruhl² qui lui est destiné se fait attendre, on se hâte d'en envoyer une version en plâtre³, reçue le 1^{er} février – le marbre n'est achevé que le 2 juin⁴. Son installation est envisagée comme une solennité : sans

1 **471• Décision du roi Jérôme concernant Mademoiselle Kinson, Cassel, 29 janvier 1813.**

2 Une biographie de Ruhl précise que le sculpteur « [fertigte] die Büste des Königs in Marmor, welche als Geschenk für den Kaiser Napoleon bestimmt war. In colossaler Grösse führte er sie für den Saal der Bibliothek in Göttingen aus, und zum dritter Male wiederholte er sie für das Schloss zu Cassel. Ein anderes Bildniss des Königs auch diente als Vorbild zu den neuen Münzen », Georg Kaspar Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, Munich 1845 (4^{ème} éd.), p. 30. Le Musée du Louvre conserve un buste de Jérôme par Ruhl abîmé par les flammes en 1871 (signé « Ruhl Fecit Cassel 1810 », H. 0,55 x L. 0,41 x Pr. 0,25 m, inv. N 15802).

3 **472• Le chevalier Gustav Hugo, prorecteur de l'université royale de Göttingen, à Marinville, Göttingen, 1^{er} février 1813.**

4 **476• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 2 juin 1813.**

doute un moyen de couper court à toute insoumission et à tout mouvement protestataire étudiantin⁵.

Marinville ne semble séjourner à Cassel que brièvement durant cette période. Le 5 janvier, il est rappelé de Paris par Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi⁶, mais il y est rapidement de retour puisque le même Sorsum le charge dès le 7 mars d'organiser l'arrivée de la reine en France⁷.

Catherine quitte Cassel avec ses effets personnels le 10 mars, pour se réfugier à Paris et descendre à l'hôtel du cardinal Fesch⁸. Un mois plus tard (le 16 avril), Sorsum informe Marinville qu'il doit rester dans la capitale française « jusqu'à ce que l'écrin du roi soit parfaitement arrangé et mis en ordre⁹ » pour pouvoir le remettre à la reine, qui a depuis dû déménager au palais de Compiègne, où elle est comme assignée à résidence par l'empereur.

Le 12 août, après un bref armistice, l'Autriche entre à son tour en guerre. La chute du royaume est proche. C'est à ce moment-là (16 août) que Marinville reçoit une lettre de Guillon Lethière¹⁰, suivie le 2 septembre d'une missive de Dupré¹¹, demandant la prolongation du pensionnat romain de ce dernier. Le 6 septembre, le séjour du pensionnaire westphalien à Rome est prolongé jusqu'au 1^{er} avril¹². Le jeune peintre restera dès lors en Italie, entre Naples et Rome jusqu'en 1819, date à laquelle il fera un voyage en Grèce qui le rendra célèbre.

5 En juillet, l'université de Halle doit être supprimée pour cette raison, Jacques-Olivier Boudon, *Le roi Jérôme : frère prodigue de Napoléon, 1784–1860*, Paris 2008, p. 390.

En 1811, un buste de Jérôme, sans doute une copie carraraise d'après Bosio, avait été placée avec cérémonie dans la bibliothèque universitaire : « S. M. le roi de Westphalie a fait présent de son buste, en marbre de Carrare, aux Universités de Halle, de Goettingue et de Marburg. Le 3 septembre, l'université de Halle a célébré l'inauguration du buste en présence du sénat académique et d'un auditoire nombreux, sous la présidence de M. de Leist, conseiller d'état et directeur général de l'instruction publique. Le buste placé sur un piédestal devant la chaire du grand auditoire de l'université, avait reçu les inscriptions suivantes : *Hieronymus. Napoléon. Rex. Guestphaliae. Academiae. Instaurator*. En plus bas, le vers de Virgile : *Semper Honos Nomenque Tiuum Laudesque manebunt*. M. Schutz, professeur d'éloquence, prononça un discours en langue latine, dont le sujet était le titre de *Pater Patriae*. À la suite de ce discours le buste fut transporté solennellement [sic] à la bibliothèque académique », *Journal général de la littérature étrangère* 10, 1811, p. 520.

6 **469• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville, Cassel, 5 janvier 1813.**

7 **473• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville, Cassel, 7 mars 1813.**

8 Rue du Mont-Blanc.

9 **475• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville, Cassel, 16 avril 1813.**

10 **477• Guillon Lethière, directeur de l'École impériale des beaux-arts à Rome, à Marinville, Rome, 16 août 1813.**

11 **478• Louis Dupré, peintre pensionnaire westphalien à Rome, à Marinville, Rome, 2 septembre 1813.**

12 **479• Décision du roi Jérôme concernant Louis Dupré, peintre pensionnaire westphalien à Rome, Cassel, 6 septembre 1813.**

Le 28 septembre, Jérôme est forcé de quitter momentanément Cassel où il ne retourne que le 16 octobre¹³. Marinville est alors présent dans la capitale westphalienne ; c'est lui qui lui rapporte (le 20 octobre) que les ouvriers de la fabrique d'étoffe d'Armelier ont détruit leurs outils de travail et pillé les magasins¹⁴.

Aucun document ne nous précise sa date définitive de départ. Il ne semble pas faire en tout cas partie de la suite de Jérôme qui, dans la nuit du 25 au 26 octobre, s'enfuit définitivement de sa capitale, après l'annonce de la défaite de Leipzig.

Un *Budget général de la Maison du Roi pour l'année 1813* nous est conservé¹⁵. Seul exemple d'aperçu général des dépenses de ce service que nous ayons, il nous apprend notamment qu'à la fin du règne, le budget de Marinville pour la garde-robe est évalué à 90 700 Fr, soit 12 % des dépenses totales du Grand chambellan, qui s'élèvent alors à 754,420 Fr. 36 000 Fr sont alloués à la toilette du roi, contre 200 000 Fr pour la reine. Outre les cinq valets de chambre (dont un joaillier)¹⁶, les deux valets¹⁷, le concierge¹⁸ et l'ouvrier joaillier de la garde-robe¹⁹, Marinville a aussi sous ses ordres un premier peintre, Kinson (payé 12 000 Fr), deux peintres ordinaires (payés 3 000 Fr chacun)²⁰, un restaurateur de tableaux (qui reçoit 2 000 Fr) et un concierge pour l'atelier (payé 600 Fr). Enfin, « les cadres, toiles, dépenses diverses d'ateliers » sont évaluées à 4 500 Fr.

[G.N.]

469• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville, Cassel, 5 janvier 1813²¹

Mon cher Marinville,

Sa Majesté m'ordonne de vous informer qu'Elle a reçu votre dernière

13 Le 30 septembre 1813, le général russe Tchernichev entre à Cassel et occupe un des palais royaux où il prend quelques objets qu'il remplace par un message annonçant qu'il est « pris par le général Tchernitchef ». Parmi eux, un écritoire de Jérôme par Odiot, que le général offre à Alexandre de Russie, qui le plaça à l'Ermitage, mais qui fut vendu durant l'entre deux guerres et qui est aujourd'hui conservé au Musée de la Légion d'honneur, à Paris (inv. 0 3038).

14 **480• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 20 octobre 1813.**

15 **494• Budget général de la Maison du roi pour l'année 1813.**

16 4 nous sont connus en 1811 : Messié, premier valet, Tricot, valet de chambre de nuit, Colin et Bouard, valets de chambre, voir **225• État général des dépenses de la garde-robe du roi pour 1811, dressé par Marinville, [Cassel ?], 1811.**

17 Desplanches et Michelot en 1811 (id.).

18 Guérin.

19 Boquet.

20 Weygandt et Dupré (?).

21 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 166r.

[en marge :] Reçue le 9 à 11 heures du soir./.

lettre et de vous dire que son intention est que vous retourniez sur le champ à Cassel, S. M. l'Empereur lui ayant répondu directement qu'il ne convenait pas qu'Elle vint en ce moment à Paris.

Vous devez en conséquence vous mettre en route aussitôt la présente reçue.

Agrérez l'assurance de mon attachement

Le secrétaire du cabinet

B .^{on} de Sorsum

Cassel, le 5 janvier 1813.

P.S. – il est entendu qu'avant votre départ vous prendrez la réponse du duc de Frioul au roi et les commissions des personnes de la famille ./.

470• Extraits d'un courrier du [banquier ?] Libour à Marinville, Rome, 14 janvier 1813²²

Rome, le 14 janvier 1813.

Mon cher cousin et bien bon ami

[...]

Vous désirez avoir des détails sur le jeune Dupré. Votre recommandation m'a rapproché de ce jeune homme, et son caractère doux et honnête lui ont ouvert dans ma famille un accueil qu'il mérite. Je dois à la vérité de vous certifier que sa conduite est bonne et estimable sous tous les rapports. Il s'occupe exclusivement des études de son art. Il a travaillé depuis son arrivée à enrichir son portefeuille d'études prises dans les galeries, et les monuments de Rome, et son talent de <recherches ?> des bons maîtres. Il travaille à son grand tableau retardé par l'arrivée de ses appointements. C'est un digne jeune homme, qui mérite votre protection.

[...]

[signé] Libour

471• Décision du roi Jérôme concernant Mademoiselle Kinson, Cassel, 29 janvier 1813²³

N° 45.	Palais de Cassel, le 29 janvier 1813
Folio 45.	Extrait du registre des décisions de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

²² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 199r.

[*en marge* :] Lettre de Libour de Rome. Ce même qui propriétaire Villemétrie près Senlis ? Sa femme se nomme Agathe, il écrit bien et va revenir prochainement à Paris.]

²³ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 261r.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}.

Notre maître de la garde-robe portera sur son budget Mademoiselle Kinson pour un traitement annuel de deux mille francs à compter du 1^{er} janvier courant. En conséquence, tous les dessins qu'elle fera seront pour notre compte.

Art. 2.

Il prendra les arrangements les plus convenables pour que le traitement soit payé sur les économies dudit budget et pour la présente année.

Donnée à Cassel, le 29 janvier 1813

(Signé) J. N.

Par ordre du roi

Le secrétaire du cabinet

[*signé*] B^{on} de Sorsum

À M^r le B^{on} de Marinville, maître de la garde-robe.

472• Le chevalier Gustav Hugo, prorecteur de l'université royale de Göttingen, à Marinville, Göttingen, 1^{er} février 1813²⁴

Monsieur !

à Goettingue, ce 1^{er} de février 1813

Le prorecteur accuse l'arrivée du buste en plâtre de S. M. en répondant au n^o 11 f^o 15 du 25 janvier.

Je m'empresse de vous présenter au nom de l'université les remerciemens les plus respectueux des bontés que vous avez bien voulu avoir pour elle à l'occasion du buste en grandeur colossale du roi notre maître. Quoique ce buste ne soit que le précurseur d'un monument plus durable, nous n'y vénérans pas moins un nouveau gage de cette protection que S. M. ne cesse d'accorder à tout ce qui peut contribuer aux progrès de l'esprit humain sous quelque rapport que ce soit.

Notre université a été jalouse depuis longtems de posséder des maîtres & de se procurer des modèles pour les beaux-arts comme pour les sciences exactes & pour les autres connoissances. C'est surtout dans le demi-siècle pendant lequel nous avons possédé l'illustre chevalier Heyne, l'ami & l'appréciateur de Winkelmann, que notre bibliothèque & notre

²⁴ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 170r.
[*en marge* :] 16. / à garder / Prorecteur de l'université de Goettingue.

musée ont été ouverts à l'art ancien & moderne avec un empressement que les anciennes écoles en Allemagne avoient connu aussi peu que ne le faisoient les universités françoises, longtems leurs rivales & à plusieurs égards leurs maîtresses. Dans la ville qui étoit alors notre capitale, un connoisseur éclairé dont le cabinet d'estampes a été décrit aux amateurs, M. Brandes, seconda les soins de son ami.

Que nous aimons à nous dire combien la providence a confondu les craintes de ces hommes pusillanimes ou malveillans [sic]²⁵ qui de la révolution que l'Europe & l'Allemagne ont subie ne voulurent augurer pour notre université que l'alternative d'une destruction ou subite ou graduelle ! Tout nous a été rendu dans le nouvel ordre des choses & combien de nos jouissances n'y a-t-il pas que nous voyons augmentées ! Un prince qui ne cesse de nous combler de ses bienfaits confie le service des beaux-arts à un seigneur dont les bontés pour nous sont le moindre titre à notre respect.

Hier soir le buste est arrivé & ce matin il a déjà fait l'admiration de notre professeur en peinture, comme la ressemblance en fait l'objet de notre vénération. Il est déjà placé & nous demandons les ordres à M. le baron de Leist²⁶ pour tout ce qui pourra contribuer à rendre la manière dont il est exposé moins indigne de l'original auguste.

Agréez les assurances du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur

Le prorecteur [sic] de l'université

Ch.^{er} Hugo.

1^{er} février 1813.

473• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville, Cassel, 7 mars 1813²⁷

Mon cher Marinville, l'intention de S. M. est qu'aussitôt la réception de la présente, vous vous rendiez chez M.^r le Gra,d maréchal du Palais pour lui faire part que S. M. la Reine devant arriver à Paris avec sa Maison et toute sa garde-robe, Elle désire que S. M. descende et loge à l'hôtel de S. E. le Cardinal Fesch, qui a bien voulu le lui offrir.

La Reine ayant avec Elle sa Maison et tout ses effets, ainsi que des voitures pour Elle et pour toute sa suite, S. M. le Roi a pensé qu'il serait plus convenable qu'Elle logeât en son particulier pour éviter l'embarra qu'Elle pourrait occasionner dans un des palais de S. M. l'Empereur.

²⁵ Malveillants.

²⁶ [note ultérieure de l'auteur :] Directeur général de l'instruction publique

²⁷ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 176r.

Vous vous rendrez ensuite chez S. E. le Cardinal Fesch à laquelle vous remettrez la lettre cy-incluse et vous lui communiquerez ainsi qu'au Grand maréchal la liste des personnes qui auront l'honneur d'accompagner S. M.

Dès que tout aura été disposé dans l'hôtel de S. E. et que les logemens auront été faits et marqués vous retournerez à Cassel par la route de Wesel.

Tout à vous,
Le secrétaire du Cabinet
Baron de Sorsum
Cassel, le 7 mars 1813.

**474• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville,
Cassel, 7 mars²⁸**

Mon cher Marinville,

S. M. vient de donner ordre au Baron de Boucheporn, descendu sur le champ à Paris pour y faire tous les arrangemens nécessaires pour y recevoir la reine, et l'intention de S. M. est qu'aussitôt que vous aurez de lui la présente, vous vous mettiez en route pour retourner à Cassel.

La lettre que je vous ai écrite ce matin par l'estafette sous le couvert du Comte de Wintzingerode demeure donc annulée quant aux dispositions à prendre pour préparer le logement de la Reine et M.^r le Baron de Boucheporn est chargé directement de ce soin. Communiquez lui cependant ce que vous aurez fait, les ordres d'ailleurs étant les mêmes ./.

Tout à vous
Le secrétaire du Cabinet
Baron de Sorsum
Cassel, le 7 mars 1813.

**475• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville,
Cassel, 16 avril 1813²⁹**

Mon cher Marinville,

S. M. a reçu votre lettre du 12 et m'ordonne de vous répondre relativement à ce qui concerne le règlement actuel de la Maison de la

²⁸ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 178r.

²⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 181r.

reine, que sa décision du 2 avril a établi dans la personne de son intendant particulier à Paris³⁰ l'espèce d'administration centrale dont vous parlez.

En effet, c'est lui qui reçoit et qui donne les fonds aux chefs de service d'après une base déterminée pour la dépense de chaque jour. Les comptes de ceux-cy sont ensuite envoyés et approuvés à Cassel par le Gra,d maréchal et le Gra,d écuyer dans la comptabilité générale desquels ils doivent rentrer. C'est là une marche toute naturelle et qui n'a aucun inconvénient, on s'en écarterait sans utilité en établissant à Paris un Grand maître de la Maison sous le titre d'administrateur central. Les comptes qu'il enverrait chaque mois au cabinet ne concernent le Cabinet que quant aux sommes fournies aux chefs de service, mais comme ces sommes sont ici versées par la caisse des budgets, la vérification directe de l'emploi appartient au Gra,d maréchal et au Gra,d écuyer. Ainsi donc, il ne peut y avoir aucune confusion dans la marche établie par la décision de S.M.. Le Cabinet met des fonds à la disposition de l'intendant particulier pour les dépenses de la Maison de la reine, celui-cy paye à chaque chef de service à Paris les sommes qui lui sont allouées par jour. L'intendant adresse ensuite chaque mois au Cabinet le compte de ce qu'il a reçu et payé. Le premier écuyer et le préfet³¹ font passer de leur côté l'état de leur dépenses et elles sont vérifiées et approuvées par leurs chefs de service respectifs. S'il y a dans le mois des dépenses extraordinaires et imprévues, l'intendant particulier les acquitte sur une décision de la Reine à lui transmise par son secrétaire des commandements.

Par une décision nouvelle du roi que j'adresse aujourd'hui à l'intendant particulier, il est autorisé à mettre à la disposition de celui des chefs de service que la reine désignera les sommes nécessaires aux dépenses qui ne seraient point comprises dans le <courant ?> du service.

Vous devez rester à Paris jusqu'à ce que l'écrin du roi soit parfaitement arrangé et mis en ordre. Vous le cachèterez ensuite et le remettrez à la reine ; S. M. le Roi change à cet égard les notes qu'il vous avait donnés lors de votre départ.

Agréez, mon cher Marinville, l'assurance de mon attachement
Le secrétaire du Cabinet
B^{on} de Sorsum

Cassel, le 16 avril 1813.

³⁰ [note ajoutée postérieurement par Marinville au crayon de papier :] mon père.

³¹ du palais.

476• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 2 juin 1813³²

Rapport au roi

Sire,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté, que son buste en marbre de forme colossale confiée au ciseau du sculpteur Rhul³³ à Cassel est terminé, et que cet ouvrage est, au gré des connaisseurs, un des plus beaux qui soient encore sortit de l'atelier [sic] de cet artiste.

Votre Majesté, en daignant faire don de ce buste à l'Université de Göttingue pour être placée dans la grande salle de la bibliothèque, désire sans doute que son inauguration se fasse avec quelques apparat : c'est dans cette supposition que j'ai l'honneur de lui soumettre les propositions suivantes :

1° de faire graver sur le buste, en lettres d'or et de bronze ces mots : «(Jérôme Napoléon,)4^{er}34 & sur la gaine, la date de son installation³⁵,
2° de placer sur son front, une couronne de lauriers en or ou en bronze³⁶,
3° de m'autoriser à indiquer à M.^r le ~~président de l'université de Goettingue~~ directeur de l'instruction publique, en lui adressant ce buste, le jour qu'il plaira à Votre Majesté de choisir pour son inauguration³⁷.

Je suis, Sire,
de Votre Majesté,
le très dévoué & fidèle sujet,
[signé] Baron de Marinville

Cassel, le 2 juin an 1813.

477• Guillon Lethière, directeur de l'École impériale des beaux-arts à Rome, à Marinville, Rome, 16 août 1813³⁸

À M. le baron de Marinville,
chambellan & maître de la garde-robe
de S. M. le Roi de Westphalie

Monsieur le Baron,

D'après l'assurance que m'a donnée M. Dupré Pensionnaire de S. M. le Roi de Westphalie, qu'il vous serait agréable de savoir mon opinion sur

32 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 358r.

33 Ruhl.

34 Nous conservons ces parties biffées dans le texte, ayant été sans doute créées suite à la remise du rapport au roi.

35 [en marge :] approuvé.

36 [en marge :] approuvé.

37 [en marge :] Approuvé.

38 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 201r.

[en marge :] 17. / Répondu le 11 7.^{bis} 1813. / Accordé la prolongation demandée.

l'emploi de son tems à Rome, je m'empresse de vous rendre le compte le plus satisfaisant de ce jeune artiste [.]. il est plein de l'amour de son art et desir ardemment répondre à la haute protection que S. M. lui accorde. Son portefeuille se remplit de bonnes études et sa conduite est régulière. il fréquente les Pensionnaires les plus laborieux de notre Ecole Imp^{le}. et je ne doute pas qu'il ne rapporte [f^o 201v] auprès de S. M. des resultats très satisfaisants de son sejour ici. Mais Rome étant une source inépuisable pour l'Etude, M. Dupré voit avec regret s'approcher l'époque où il lui faudra renoncer à ce genre d'avantages et ne remplir qu'en partie le but où il aspire pour son talent.

Si donc par une suite de votre bienveillance pour lui vous pouviez Monsieur le Baron, représenter a S. M. combien il seroit avantageux pour ce jeune artiste de lui accorder une couple d'année pour la continuation de ses Etudes³⁹ j'ose assurer qu'il sauroit mettre a profit une telle faveur et porter aux pieds de S. M. des talens dignes de sa haute protection.

Voudrez vous bien aussi Monsieur le Baron avoir pour moi la bonté de me rappeler au souvenir de Sa Majesté. J'ai eu l'honneur de l'approcher dans un âge où tout se grave dans la mémoire et j'ose me flatter qu'il n'aura point oublié mon attachement à son auguste famille. Et je voudrais avoir l'occasion de lui donner des marques particulières de mon dévouement à la personne de S. M. dans l'exécution des ordres qu'Elle daigneroit me donner.

Je suis avec la plus haute considération

Monsieur le Baron

Votre très humble & très obeissant serviteur

[signé] G. Guillon Le Thiere

Rome ce 16. Août 1813 ./.

Direct.^r de l'Ecole Imp^{le}. des Beaux Arts a Rome.

478• Louis Dupré, peintre pensionnaire westphalien à Rome, à Marinville, Rome, 2 septembre 1813⁴⁰

À Monsieur le baron de Marinville,
directeur des arts, chambellan et maître de la garde-robe
de S. M. le Roi de Westphalie

Monsieur le baron,

La bonté avec laquelle vous daignez me reprendre sur mon silence occasioné [sic] comme vous l'avez pensé par des études et peut-être

³⁹ [note ajoutée postérieurement au crayon de papier dans la marge :] J'ai obtenu Cette Prolongation qui s'est étendue jusqu'en 1815.

⁴⁰ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 203r.

encore par la crainte d'être importun, m'encourage à vous répondre maintenant avec le plus grand empressement et à vous donner avec plaisir des détails dans lesquels jusqu'alors je n'avais osé entrer.

Je vous dirai cependant, Monsieur le baron, que je vous avais écrit et que M.^r Lethierre⁴¹ venait de vous écrire lorsque je reçus la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'adresser.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur, des premiers mois qui me furent accordés qui, quoique bien employés, me servirent plus à voir qu'à étudier. Je ne recueillis que des souvenirs du pays et très peu de ses richesses, il en fut tout autrement [sic] quand j'eus le bonheur d'être assuré d'une prolongation, m'étant affermi ici dans ce sentiment qu'on arrive plutôt [sic] à l'âme et qu'on est plus recommandable à la postérité par de belles pensées, un dessin noble et correct que par le brillant de [f^o 203v] la couleur, ayant pour preuve les Grecs. Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, le Poussin, Lesueur, Lebrun et, de nos jours, David surtout, Girodet et Guérin, je n'osai dire je les atteindrai, mais ne pouvant que chercher à les suivre dans la route qu'ils nous ont tracé, j'entrepris de le faire. Je me mis donc à dessiner sérieusement, ayant eu le bonheur de trouver de mon sentiment David, sculpteur, qui a donné à Paris les plus belles espérances, qui y a remporté tous les prix que le Grand chancelier de la Légion d'honneur⁴², parmi d'autres personnes distinguées, honore de sa correspondance, qui, enfin, est ici pensionnaire de l'Académie. Nous reliâmes une ancienne amitié, car nous avions étudié chez le même maître⁴³, et, dès lors, nous avons été partout toujours ensemble. Nous avons dessiné aux Musées du Vatican et du Capitole, au bas du Capitole, certain beau fragment, aux palais Lante, Borghese, Justiniani, en un mot dans tous les palais et les villa de Rome où il y a de belles choses. Nous avons joint à ces études, qu'ont fait peu de personnes, celles des colosses du Mont Quirinale. M.^r Daru, qui a pour moi beaucoup de bonté, me fit dresser un échaffaudage [sic] devant ces statues en plein air, <d'où ?> les dessinâmes de plusieurs côtés, avec un des chevaux, et, contre notre ordinaire, nous les fîmes un peu grandes. Là, mieux que partout, il y eut à craindre la fièvre. David l'eut deux fois et je m'en suis encore tiré avec Abel, mon compagnon de voyage⁴⁴, qui s'en retournera avant la fin de sa pension, après en avoir souffert trois mois. Nous ne nous en tenions pas à bien employer les journées. Nous avons souvent travaillé le soir fort tard, ou d'après des bas-reliefs que nous fisions [sic] mouler, ou d'après des gravures. J'ai tiré de mes veilles de l'hiver passé et de la société romaine l'avantage de parler l'italien et de comprendre les auteurs jusqu'au Tasse,

41 Guillon Lethière.

42 Bernard de la Ville-sur-Ilion, comte de Lacépède.

43 Jacques-Louis David.

44 Sans doute Abel de Pujol, Grand prix de Rome de 1811.

ce qui peut m'être très utile. Au résumé, Monsieur le baron, j'ai des livres de croquis, un portefeuille remplis de souvenir précieux, qui sont autant de matériaux pour tout ce que je peux faire dans la suite, et un tableau avancé. Mes camarades n'ont à faire par an qu'une seule figure. Comme dans mon sujet il y en a plusieurs, je vous avoue qu'il ne sera pas fini, et cette idée que je trouverai un atelier [sic] partout et Rome nulle part en est une autre cause. Je n'ai d'ailleurs pas moins rempli mes obligations, puisque j'ai remplacé les études par les études et par les meilleures, mais c'est maintenant, Monsieur le baron, pour finir ce tableau et pour achever ces mêmes études, desquelles dépendent le bonheur de toute ma vie et que je continuais sous de si heureux auspices, que je vous demande encore cette prolongation et que je vous supplie [sic] d'être mon interprète et, comme vous le fûtes toujours, mon protecteur, mon mécène, auprès de S. M. le Roi.

Sans le conseil de M.^r Libour, je n'aurais rien envoyé à Cassel sans moi, sachant combien là un tableau peut perdre quand il n'est pas éclairé, placé et arrangé par son auteur. Espérant cependant vous être agréable, Monsieur, en m'acquittant par cela d'un devoir envers Sa Majesté, je ferai un tableau dont la composition déjà conçue sera simple, et d'une seule figure, que je manderai aussitôt que je serai assuré de ce que je demande.

Je vous supplie [sic] d'agréer les sentimens d'une éternelle et vivre reconnaissance et du plus profond respect de celui qui a l'honneur d'être, avec la plus haute considération

Monsieur le baron,

votre très humble et très obéissant serviteur

[signé] L. Dupré

Rome, le 2 septembre 1813.

479• Décision du roi Jérôme concernant Louis Dupré, peintre pensionnaire westphalien à Rome, Cassel, 6 septembre 1813⁴⁵

N° 287	Palais de Cassel, le 6 7 ^{bre} 1813
Folio 295	Extrait du <u>registre des décisions</u> de Sa Majesté

Jérôme Napoléon, Roi de Westphalie, etc.

Nous avons pris la décision dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

Le terme fixé pour le retour à Cassel du S.^r Dupré, notre pensionnaire à Rome, est prorogé jusqu'au 1^{er} avril 1814.

Art. 2.

⁴⁵ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f° 205r.

Son traitement continuera à lui être payé sur le budget de notre maître de la garde-robe.

Donné à Cassel, le 6 septembre 1813

Signé : J. N.

Par ordre du Roi
Le secrétaire du cabinet
[signé] Baron de sorsum

à M.^r le maître de la garde-robe.

480• Marinville au roi Jérôme, Cassel, 20 octobre 1813⁴⁶

Rapport au roi

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté un rapport du S.^r Armelier, duquel il résulte que la fabrique d'étoffes mérinos confiée à ses soins a été pillée, saccagée & détruite dans la journée du 1.^{er} octobre par les mêmes gens qui depuis un an y trouvaient leur existence [sic] journalière !

Le somme avancée par le trésor de la Couronne du 1.^{er} 9.^{bre} 1812 au 10 septembre 1813 s'élève à fr 28,000^{fr}

Le S.^r Armelier, donne l'emploi de cette somme de la manière suivante :
savoir,

(État n° 1)	livraisons par lui faites à la garde-robe, d'étoffes à l'usage de V. M. (suivant 12 bons à l'appui) fr	7,928 25.
(État n° 2)	relevé général & détaillé des pertes faites par le pillage du 1. ^{er} octobre.	14,145 50.
(État n° 3)	évaluation détaillée des étoffes, laines & ustensiles existant au magasin ou retrouvées [sic]	<u>7,041 50</u>
	Total fr	29,115 75.
	Différence en plus	<u>1,115 75.</u>
	Total égal fr	<u>28,000.</u>

La situation actuelle de cet établissement & l'état des choses me permettant pas de penser à son rétablissement, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté ;

1° d'approuver les comptes du S.^r Armelier, pour sa décharge,

⁴⁶ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, 365r.
[en marge, paraphe du roi :] J. N.

2° de l'autoriser à placer en dépôt à Cassel les étoffes & laines restant en magasin (état n° 3),

3° de permettre que les métiers & ustensiles dépendant de la fabrique (état n° 3) soient déposés sur reçu à l'établissement de bienfaisance de Cassel pour être employé jusqu'à nouvel ordre à l'usage des pauvres & des orphelins.

Je suis, Sire,

de Votre Majesté,

le très dévoué & fidèle serviteur

Baron de Marinville

Cassel

Le 20 octobre 1813.

V. 2. L'écrin du roi et l'affaire Maubreuil

Marinville aurait rejoint Paris en avril 1813, dans le but de mettre l'écrin du roi en lieu sûr. Le baron de Sorsum, secrétaire du Cabinet de Jérôme, lui avait en effet demandé de ne rejoindre Cassel qu'après avoir remis cet écrin à la reine⁴⁷. En effet, à cette époque, selon un journal anglais francophone antinapoléonien, « le feu de l'insurrection est allumé d'une extrémité de l'Allemagne à l'autre. [...] Le petit roi de Westphalie, Jérôme, tremble sur son trône. Il a fait partir à la hâte sa femme pour Trianon, où elle est arrivée le 8 [mars], comme une héroïne de roman, avec force diamants et point de chemises. Son mari a quitté Cassel à la tête de quelques troupes qui ne tarderont pas sans doute à le planter-là »⁴⁸. Catherine séjourne alors de résidence en résidence, de Paris à Versailles, en passant par Compiègne, et, à l'époque du séjour parisien de Marinville, de Meudon à Stains (dont le château est acheté par Sorsum au nom du roi et où il réalise quelques travaux avant de le meubler avec une partie du mobilier royal provenant de Cassel). Dès que Jérôme rejoint la France en novembre, Napoléon oblige le couple à s'installer à Compiègne, puis leur autorise à vivre à Stains, avant de leur permettre finalement de rejoindre l'hôtel du cardinal Fesch à Paris.

En mars, Catherine accompagne Jérôme et Marie-Louise jusqu'à Orléans avant de retourner à Paris le 10 avril. Elle obtient de son parent le tsar un passeport qui lui permet de quitter la ville dans la nuit du 17 au 18 avril avec de nombreuses voitures transportant une grande partie du trésor du couple. Comme Jérôme s'enfuit vers la Suisse, elle fait route vers Nemours, où elle croise même le chemin de Napoléon partant pour l'île d'Elbe. Le 21, Catherine reprend la route en direction de Montereau, mais une escorte armée l'arrête au relais de Fossard, à une lieue de la ville. Elle est alors rançonnée par Maubreuil, un officier aventurier qui a servi en Westphalie comme capitaine des chasses du roi et écuyer de la reine avant d'être disgracié⁴⁹.

Maubreuil rapporte à Paris onze caisses d'argent, diamants et objets précieux, dont l'écrin du roi. Il adresse neuf de ces caisses aux autorités, gardant pour lui une cassette contenant près de 84 000 Fr et les effets personnels de Jérôme. Catherine en appelle alors à Alexandre qui demande réparation. Vitrolles, secrétaire d'État du gouvernement provisoire, obtient qu'on lui remette les caisses. Maubreuil avoue son vol en expliquant qu'il fait partie d'une tentative d'assassinat contre... Napoléon. L'affaire, qui impliquerait Talleyrand dans la tentative de meurtre et le comte d'Artois dans le vol, reste

⁴⁷ 475• Sorsum, secrétaire du Cabinet du roi, à Marinville, Cassel, 16 avril 1813.

⁴⁸ Jean-Gabriel Peltier, *L'Ambigu: ou variétés littéraires et politiques* 160, 30 mars 1813, p. 742.

⁴⁹ Il a séduit une maîtresse du roi. Sur l'affaire Maubreuil, se reporter à Frédéric Masson, *L'Affaire Maubreuil*, Paris 1907.

non élucidée. Quant à Catherine, apprenant que tous ses effets sont retrouvés, elle reprend sa route vers l'étranger.

L'expertise des caisses a lieu le 25 avril aux Tuileries, sur la demande de Vitrolles. Il faut rien de moins que l'aide de Biennais, qui a confectionné les caisses, pour les ouvrir et s'apercevoir que certaines sont vides. Le jour suivant, Marinville, Mme Malet de la Rochette, garde des diamants de la reine, Biennais, Bapst et d'autres protagonistes sont convoqués pour une nouvelle ouverture. Le nécessaire du roi est presque vide, les 500 000 Fr de diamants et les bijoux qu'il contenaient se sont volatilisés et les cassettes de la reine ne contiennent que 2 000 Fr au lieu de 84 000 Fr. D'autres caisses ont elle aussi été dévalisées.

L'affaire rebondit bien étrangement :

« Le 3 juillet, un nommé Heuet, gardien du Dépôt à la préfecture de Police, pêchant à la ligne dans la Seine, au bas du quai de la Conférence, presque en face de l'Esplanade des Invalides, ramena, accroché par le hameçon, un peigne en or orné de pierreries. [...] Le lendemain, il s'empressa de retourner à cette place où l'on pêchait des diamants au lieu de gardons, et ramena, au bout d'une ligne mieux conditionnée, un bracelet et deux peignes avec diamants et pierreries, liés ensemble par la vase qui les enveloppait.⁵⁰ »

Une grande partie du trésor westphalien refit donc surface suite à une pêche miraculeuse !

Le 4 août, Marinville, Bapst et Mme Malet de la Rochette sont invités à l'hôtel du département de la police pour les identifier. Selon Marinville, il manque seulement 4 000 Fr d'effets de l'écrin du roi. Pour la reine, la perte en bijoux se monte à une centaine de milliers de francs.

Les inventaires de l'écrin du roi ayant été utilisés par Marinville durant cette affaire sont transcrits ici. Grâce à eux, on apprend aussi que Jérôme a heureusement emporté avec lui pour approximativement 1,4 millions de Fr de brillants dissimulés dans une ceinture.

Alors que le trésor n'est pas entièrement retrouvé, que la partie redécouverte n'est pas remise à ses propriétaires, que le vol n'est pas jugé, Marinville arrête de s'occuper de cette affaire et décide de ne plus servir Jérôme pour s'installer définitivement en France. Le dossier est donc repris par Filleul (resté secrétaire de Jérôme) et le baron de Gayl (ancien maître des comptes westphalien).

⁵⁰ Ibid., p. 214–215.

Il faut attendre la seconde Restauration pour que l'affaire soit jugée à Douai avec grand bruit et que les objets et les sommes retrouvés soient remis à Jérôme et Catherine. Et ce n'est que durant les derniers jours de la Monarchie de Juillet, alors que Jérôme est de retour en France, que Marinville et l'ancien roi renoueront des relations⁵¹.

[G.N.]

⁵¹ Jean Gueudet, « Le baron de Marinville », *Le Vieux Saint-Maur* 57, 1984, p. 31–32.

481• État de l'écrin du roi au 28 mars 1814 établi par Marinville pour servir de pièce justificative présentée à la police suite au vol de la reine Catherine par l'aventurier Maubreuil, Paris, 28 mars 1814⁵²

Écrin du roi

Situation générale de l'écrin de S. M. le roi de Westphalie au 28 mars 1814, époque de son départ de Paris, présentée à la police à l'époque où S. M. la Reine m'a envoyé ses pouvoirs pour la recherche des diamants volés

<u>Entrée.</u>					
1°	L'inventaire général s'élève au 28 mars, suivant les états n° 1 à 23 à l'appui, à	2640 pierres	1,905,117 ^f ^{73c}	/	/
2°	Le petit écrin enregistré à la suite de l'inventaire général, s'élève, suivant les états particuliers n° 1 à 7 à	/33,952 /34000 / 6400	/ / /	74,352 / /	/2640 <u>pierres</u> / /
<u>Sortie.</u>					
1°	L'inventaire général de sortie s'élève, au 28 mars, suivant les 5 bons à l'appui, & les détails de sortie à	480 <u>pierres</u>	58,236 ^f	/	
2°	Le relevé des diamants retirés de l'écrin & placés dans la ceinture de S. M. s'élève à	770	1,467,677	/ 1250.	1,467,677 fr
Partant, la caisse de l'écrin du roi, contient à son départ de Paris, Savoir,				<u>1390</u> <u>pierres</u>	<u>511,792</u> <u>Francs</u>
	grand écrin (brillants.)	139 pierres	437,440 ^f		
	petit écrin (perles fines & bijoux)	_____ "	<u>74,352</u>		
	Total égal	<u>1390.</u>	<u>511,792</u>		

Certifié véritable le présent état de situation de l'écrin de S. M. le Roi de Westphalie, sauf erreur, à treize cent quatre vingt dix brillants, formant avec le petit écrin, une valeur intrinsèque de cinq cent onze mille sept cent quatre vingt douze francs.

Paris, le 28 mars an 1814.

Le maître de la garde-robe,
[signé] Baron de Marinville

⁵² Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 41, f° 434r-v. [en marge :] (affaire Maubreuil). Cachet à la cire de Marinville.

Relevé des 1390 brillants du grand écriin

1 ^{er} compartiment	**/ grand ordre de Westphalie (moins 181 chatons mis dans la ceinture)	224 ⁵³	94990 ^f	/	
	**/plaque <i>id.</i>	90	32120	/	pierres
	**/grand-croix <i>id.</i>	36	7275	/	403 141,080 ^{fr} c.
<sans nœud ?>	**/commandeur <i>id.</i> & sans nœud	53	6695	/	
	**/ petite croix <i>id.</i>	”	”	/	
2 ^{ème} compartiment	**/collier de la Légion d'honneur (moins les chatons retirés à Cassel)	71	16,570	/	
	**/ plaque <i>id.</i>	85	53,420	/	
	**/ grand-croix <i>id.</i>	26	10,050	/	
	**/ plaque de la couronne de fer	192	33,150	/	
	**/ grand-croix <i>id.</i>	16	4,240	/	610 173,710
	**/ordre de la Toison d'or (moins l'agraffe [sic] mise dans la ceinture)	18	9,730	/	
	**/ plaque de Westphalie pour le service ordinaire	90	32,120	/	
	**/ grand-croix <i>id.</i>	39	5,570	/	
sans nœud	**/ Commandeur & son nœud <i>id.</i>	24	3,280	/	
	*/ 2 ^e petite croix de la Légion d'honneur <i>id.</i>	19	1,640	/	
3 ^{ème} compartiment	**/ boucles de souliers	64.	19,300	/	
	**/ boucles de jarretières	36.	1,560	/	187 27,260
	**/ chaîne de montre (pierres & brillants)	87.	6,400.	/	
	(l'esclavage, l'épaulette, la ganse de chapeau ont été emportés (dans la ceinture))				
4 ^{ème} & 5 ^{ème} compartiment	**/ néant (les chatons ont été emportés par S. M. (dans la ceinture))	”	”	/	”
6 ^{ème} compartiment	1 ^o diamants sur papier		190	95,390	
	Total égal		1390	pierres 437,440 ^f	

Petit écriin & bijoux placés dans les cases de l'écriin

*/ 6 petites croix de Westphalie en brillants	6000 ^f	/	
**/ plaque de Westphalie, en perles fines	4200	/	
*/ grand-croix <i>id. id.</i>	1000.	/	
*/ croix de commandeur <i>id. id.</i> et son nœud	4000	/	33,852

53 Nombre de pierres.

	* / petite croix <i>id. id.</i>	400	/	
	* / ordre de la Toison d'or <i>id.</i>	4000	/	
	* / 12 boutons d'habit <i>id.</i>	4,752	/	
	** / Une paire de boucle de souliers <i>id.</i>	8000	/	
	* / Une paire de boucles de jarretières <i>id.</i>	1600	/	34,000
	* / Un chiffre de dame du palais en brillants	1800	/	
(2)	2° Une parure émeraudes & brillants (peigne, collier, boucles d'oreille)	15,000	/	
	* deux nœuds de commandeur de Westphalie en brillants	4000	/	
	* deux croix <i>id. id.</i>	5000	/	
	* une chaîne de montre en émeraudes & perles	800	/	
	* un second chiffre de dame du palais en brillants	1800	/	
(3)	3° une montre de col entouré de 12 brillants	4000	/	
	** une bonbonnière au <i>Portrait de S. M. la Reine</i> , entourée de perles fines & <émeraudes ?>	600	/	
	* un médaillon en brillants au <i>Portrait de S. M. la Reine</i>	2400	/	
	* un 3° chiffre de dame du palais en brillants	1800	/	6,400
	* une petite croix de la Légion d'honneur, argent & brillants	1800	/	
	* une épingle en brillants au chiffre J. C.	400.	/	
	* une <i>d.° d.°</i> forme de lyre, à l'usage de S. M.			
				Mémoire. _____
	Total des objets réclamés	1390 ^{pierres}		511,792 ^{fr}

Relevé des 190 brillants sur papier (inventaire général n° 758 à 1074)⁽¹⁾

État	2 n°	30 à 37	8 ^{pierres} (le n° 32 manque)	1250 ^f
particulier[s]	5	5 à 6	2	200
	6	89 à 106	18	1695
	7	50 à 53	4	425
	14	2 à 7	6	255
	21*	1 à 101	101	41,395
	23	1 à 51	<u>51</u>	<u>50,170.</u>
		190 pierres (1)		fr 95,390

[en marge :] * (déposé chez M.^r Dufour, au Palais de Justice, l'état 21, 1 pierre n° 24 de 6<karat ?>
<½ ?> ayant été trouvée chez M^r de Maubreuil, reconnue par moi).

Observations

1° L'astérisque * indique les objets retrouvés dans l'écrin, lors de l'ouverture faite en ma présence, à la préfecture de Police, sur la demande que j'en ai faite au commissaire délégué.

2° L'astérisque ** indique ceux retrouvés dans la rivière (Seine).

Résultat

Sur la totalité des diamants & bijoux détaillés ci-contre & de la valeur de f 511,792, il n'a été distrait, ou perdu, que les objets suivants :

1° diamants sur papier 190 ⁽¹⁾ suivant l'explication ci dessus	95,390 ^f ^{”c}
2° une parure émeraude & brillants ⁽²⁾	15,000 [”]
3° une montre de col entourée de 12 brillants ⁽³⁾	<u>4,000 [”]</u>
Total des objets à retrouver	<u>114,390^f</u>

Observations

1° Une partie des 190 brillants ci-dessus a été retrouvée dans le sable de la rivière, mais il n'en a pas été fait mention dans le procès-verbal que j'ai signé, attendu qu'on n'a pas pu se convaincre sur le champ s'ils appartenient à S. M., ou s'ils faisaient partie des brillants détachés des parures de S. M. la Reine.

Nota : il est probable que la désignation de ces importants objets a été détaillée dans les procès-verbaux signés par les agents nouveaux auxquels S. M. a donné les pouvoirs nécessaires pour poursuivre cette affaire.

Le détail de chaque pierre existant sur les états particuliers d'estimation que j'ai entre les mains, il sera très facile de connaître l'application de <illisible> collier qui appartiennent à Sa Majesté.

2° Une parure émeraude & brillants ⁽²⁾ a été retrouvée, mais Madame Mallet a crû la reconnaître pour faire partie de l'écrin de S. M. la Reine, et je n'ai pas insisté sur ce point.

Certifié véritable, sauf erreur ou omission

[signé] Baron de Marinville

482• Relevé des bijoux d'une des cassettes du roi (n° 65), établi par Marinville pour servir de pièce justificative présentée à la police suite au vol de la reine Catherine par l'aventurier Maubreuil, Paris, 28 mars 1814⁵⁴

Armoire particulière	Garde-robe du roi
Bijoux	
Chapitre 30	État des bijoux existants dans la cassette n° 65 au 28 mars 1814, époque du départ de S. M. le Roi de Westphalie ⁵⁵

N° d'entrée

- S. 20. Un médaillon en brillants, au *Portrait de S. M. la Reine de Westphalie*⁵⁶ (placé dans l'écrin)
- S. 22. Un chiffre de dame du Palais en brillants (placé dans l'écrin)
24. / 28. Cinq chiffres *id.* en or émaillé
29. Une chaîne de montre avec 4 cachets & 1 clef en or <illisible>
- 30 / 33. *Quatre portraits de LL. MM.*⁵⁷, non montés
34. Un étui contenant un portait dans un médaillon d'or
35. Une tabatière en jaspe garnie d'or, au *Portrait de S. A. la G.^{de} Duchesse de Toscane*
36. Une tabatière d'or, aux *Portraits de Napoléon & de Joséphine* en camées, ornés [sic] d'une ancre en brillants.
37. Une tabatière d'écaïlle ornée d'une agathe [sic] herborisée
38. Une tabatière d'or, avec cercle en brillants & 4 gros chatons
39. Une tabatière d'écaïlles doublée en or, avec un portrait d'enfant
40. Un étui de mathématique en or, avec 8 pierre de couleur
41. Une tabatière en malachite
42. Un grand médaillon carré en or, avec une ancre gravé[e]
43. Un médaillon ovale, en or, renfermant le *Portrait de S. A. Madame Mère*
46. Un petit livre en nacre de perles formant almanach
47. Une tabatière d'écaïlle ovale, ornée d'une tête en agathe [sic] blonde, massive (voir n° 52)
48. Une petite boîte ronde en nacre de perle
51. Une petite boîte en bois pétrifié
52. Une tabatière en bois, forme de baril (échangée contre celle n° 47)
54. Une tabatière en or ciselé, forme de vaisseau
55. Une tabatière en lapis, ornée d'une agathe [sic] sculptée
- 56/57. Deux portefeuilles en maroquin, 1 bleu & 1 vert
59. Deux grat[t]e-langue à manches en nacre
60. Une boîte à curedent [sic] en bois de sandal [sic]⁵⁸, au *Portrait du Duc de Berg*
62. Un petit médaillon carré en or, renfermant le *Portrait de S. M.*

54 Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 41, f° 436r–v.
Cachet à la cire de Marinville.

55 De Paris.

56 Nous mettons en italique le sujet des œuvres.

57 Sans doute des miniatures sur ivoire.

58 santal.

64. Une bague d'agate [sic] avec 2 têtes de cerf en relief (antique)
65. Une petite montre sur un flacon d'ambre
66. Un souvenir en lapis, aux *Portraits de S. M. la Reine & de S. A. la G.^{de} Duchesse de Toscane*
- S. <illisible> Une épingle en brillants, au chiffre de H. C. (placé dans l'écrin)
- S. <illisible> Une (*d.*^o) en forme de lyre *id.*
72. Un cadre rond en cuivre avec petit bas relief en cire
- 75 / 81. Sept bourses à argent
90. Une <noix ?> en écaille blonde
113. Un petit livre contenant un portrait d'enfant
- S. 125. Un chiffre de dame du Palais, en brillants (placé dans l'écrin du roi)
126. Un *d.*^o en or émaillé
132. Une tabatière d'or avec 6 *Portraits de la famille royale de Naples*
433. Une petite tabatière d'or au *Portrait de S. M. la Reine*
134. Une petite tabatière d'or portant ces <noms ?> en brillants (23 août 1807)
135. Un étui contenant 6 pierres antiques
137. Un portefeuille en maroquin vert, orné de *La famille de Toscane*, sur émail
143. Une bague entourée de petites perles, au *Portrait du Roi* sur émail
149. Une petite tabatière d'or à mécanique organisée forme portefeuille
150. Une *d.*^o *d.*^o *d.*^o
- S. 183. Une montre de col entourée de 12 brillants (placé dans l'écrin)
- 191 / 192. Deux bourses en or garnis en or, fermeture en or boutons en turquoise
194. Une petite tabatière en émail gris au *Portrait en pied de S. M. la Reine*
203. Une garniture de 22 grands & 8 petits boutons d'habit en or
210. Un chiffre de dame du Palais en or émaillé
219. Un cachet & une clef en corail rose.
223. Une tabatière d'écaille doublée d'or au *Portrait en pied de S. M.* sur émail, entouré de brillants
- S. Une petite croix de la Légion, <l'anneau ?> en brillants (placé dans l'écrin)

Arrêté le présent état que je certifie véritable sauf déplacement postérieurs, dont S. M. ne m'aurait pas donné connaissance.

Paris le 21 mars an 1814

Le maître de la garde-robe
[signé] Baron de Marinville

483• Déclaration sur l'honneur de la reine Catherine pour servir de pièce justificative présentée à la police suite au vol qu'elle a subi de l'aventurier Maubreuil, Paris, 28 mars 1814⁵⁹

Je déclare, moi, Reine Catherine Sophie Dorothée Frédéric née Princesse Royale de Wurtemberg, que l'écrin que le Roi mon Auguste Époux m'avait confié, qui se trouvait dans ma voiture l'orsqu'on [sic]

⁵⁹ Original, Paris, Fondation Dosne, Bibliothèque Thiers, Ms Masson 40, f^o 438r.
Cachet de la reine Catherine.

m'a enlevées mes caisses, a eu le même sort. Je certifie de plus qu'elle contenait les objets suivants au moment de l'enlèvement du 21 de ce mois à Fossard :

N° 1 les grands colliers de la Légion d'honneur et de Westphalie avec les plaques et décorations en diamants

N° 2 une chaîne de montre en diamant avec un crochet en chrysoprases aux armes de Westphalie

N° 3 une parure en émeraude composé[e] d'un collier, d'un peigne et d'une paire de boucle d'oreille

N° 4 d'un grand nombre de petits diamants non recoupés et recoupés, renfermés dans des papiers indiquant leurs nombres, leurs poids et leur numéros

N° 5 d'une bonbonnière ornée du *Portrait de la Reine Catherine*⁶⁰ peint sur émaille [sic]

Oxonne, ce 28 avril 1814

[signé] Catherine

⁶⁰ Nous mettons en italique le sujet des œuvres.

V. 3. Effets de poste, de douane, et liste des objets envoyés à Paris

Du fait des événements historiques, les œuvres partant de Cassel sont une fois n'est pas coutume bien plus nombreuses que celles qui y sont reçues. Notons toutefois l'arrivée, de Paris, le 5 janvier 1813, du second tableau historique peint par Horace Vernet pour Jérôme, *La prise de la forteresse de Glogau*⁶¹, puis, le 25, d'un anonyme portrait du roi « couronné par Minerve » (aujourd'hui non localisé). Le 12 janvier, de l'argenterie est encore réceptionnée au Palais royal par Chopinet, chef d'argenterie et le 27 février, Catherine reçoit deux vases de Sèvres, nouveau présent de Marie-Louise.

Le 11 mars, cependant, une caisse « marquée S. M. la Reine de Westphalie à Paris contenant des métiers brodés [est] envoyé[e] au grand hôtel du Cardinal Fesch, rue [du] Montblanc [sic], à Paris, d'ordre de S. M. la Reine ». D'autres suivent tandis que, concomitamment, le mobilier royal de Brunswick est acheminé le 12 août jusqu'à Cassel. Cinq caisses de marbres arrivent aussi de Hanovre à la fin du mois d'août.

Parallèlement, Ernst Friedrich Ferdinand Robert (1763-1829), premier secrétaire de l'académie de Cassel, prend l'heureuse initiative de compiler des notes prises au garde-meuble par un certain Hof – peut-être Jean Hof, conservateur de l'administration de la Maison du roi – et Jean George Wenderoth, tapissier du garde-meuble. Elles relèvent l'énorme quantité d'objets transitant par le garde-meuble pour être envoyés à Paris.

L'essentiel de ces effets emportés par le couple royal dans leur fuite, provenant donc soit de leurs appartements royaux – de Cassel comme de Brunswick – ou de leurs propriétés particulières – maison de la reine sur la route de Napoléonshöhe et résidence particulière du roi à Schönfeld –, est ainsi sommairement répertorié. À cela s'ajoute le mobilier de certains autres membres de la cour retournant en France, comme l'ambassadeur Reinhard.

Cet envoi ne constitue que l'un des épisodes d'un long « exil ».

[G.N.]

V. 3. 1. Effets de poste et de douane pour l'année 1813

– 5 janvier 1813⁶² : « 3 caisse [sic] pour S. M. la Reine, modes », envoyées le même jour à sa garde-robe, « sur le reçu de M.^r Dumont ».

– *Ibidem*⁶³ : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur Marinville, contenant un

61 Œuvre non localisée.

62 *Cahier de la Poste*, p. 97–98.

63 *Cahier de la Poste*, p. 97–98.

tableau représentant *Le siège de Glogau⁶⁴ en Silésie⁶⁵* » et « déballée au garde-meuble et envoyée au Palais royal » le jour même.

- *Ibidem*⁶⁶ : « 1 caisse à l'adresse de Monsieur l'administrateur de Boucheporn, pour le service de S. M. la Reine, modes » et envoyée à sa garde-robe le jour même « sur le reçu de M.^r <Dennot ?> ».

- 11 janvier⁶⁷ : « une caisse pour S. M. la Reine, contenant pantalons de soie et de coton [sic] », et envoyé le jour même à sa garde-robe « sur le reçu de M^{lle} Fadrignier⁶⁸ ».

- 11 janvier⁶⁹ : « 2 caisses marquée MdB./ n° 1 et 2 / venant de Brunswig, de J. H. <Fruhrings ?> et fils, contenant petit miroir à bobèches » et « déballés [sic] au garde-meuble, contenant [sic] 17 rond et 12 miroirs carrés à bobèches <vieux ?> et déposés au gard [sic] meuble ».

- 12 janvier⁷⁰ : « 8 caisses marquées L. R. W, n° 1 à 8, <venants ?> [sic] de Paris, contenant [sic] plateaux et argenterie » et « envoyées au Palais royal, à l'argenterie, sur le reçu de Monsieur <Chopinnet ?>, Chef d'argenterie ».

- 14 janvier⁷¹ : « 1 caisse marquée R. W. n° 3, modes pour la reine, à l'adresse de M.^r de Boucheporn [...], 1 *idem* pour S. M. la Reine [...], 1 caisse, modes, pour S. M. la Reine, à l'adresse de Madame Mallet », le tout envoyées le jour même à sa garde-robe, « sur le reçu de Monsieur Cordier ».

- 19 janvier⁷² : « 2 caisses, modes, pour S. M. la Reine », le tout envoyé à sa garde-robe, sur le reçu de M^{lle} Faudrignier⁷³.

- 20 janvier⁷⁴ : « 1 caisse à l'adresse de S. M. le Roi, de Warsovie, contenant une [sic] éclairage de billard », déballée au garde-meuble le jour même et « contenant une [sic] éclairage de billard en fer ».

- 21 janvier⁷⁵ : « 1 caisse, gants de peau pour S. M. la Reine » et envoyée directement à la garde-robe de la reine sur le reçu de M^{lle} Foudrignier.

- 23 janvier⁷⁶ : « 1 caisse à S. M. la Reine, modes », et envoyée directement à la garde-robe de la reine sur le reçu de M^r Codier.

64 Glogau.

65 Nous mettons le titre de ce tableau en italique. Tableau perdu d'Horace Vernet.

66 *Cahier de la Poste*, p. 97-98.

67 *Cahier de la Poste*, p. 97-98.

68 Foudrignier.

69 *Cahier de la Douane*, p. 37-38.

70 *Cahier de la Douane*, p. 37-38.

71 *Cahier de la Poste*, p. 97-98.

72 *Cahier de la Poste*, p. 97-98.

73 Foudrignier.

74 *Cahier de la Poste*, p. 97-98.

75 *Cahier de la Poste*, p. 99-100.

76 *Cahier de la Poste*, p. 99-100.

- 25 janvier⁷⁷ : « 1 caisse, modes, pour S.M. la Reine », et envoyée directement à la garde-robe de la reine sur le reçu de M^r Brunet.
- *Ibidem*⁷⁸ : « 1 caisse, tableau à l'adresse de Monsieur le baron de Marinville » et « déposée au garde-meuble, contenant un tableau en cadre doré sur verre représentant *Le buste de S. M. le roi couronné par Minerve*⁷⁹ » et déposée au garde-meuble, sans doute le jour même⁸⁰.
- 28 janvier⁸¹ : « 2 caisses, dont une contient pomade [sic] et des odeurs pour S. M. la Reine » et « 1 caisse marquée L. N. n° 3, librairie pour le service de S. M. la Reine » et envoyées directement à la garde-robe de la reine, sur le reçu de M.^r Cordier.
- 29 janvier⁸² : « 1 caisse contenant 2 cachemirs [sic] pour S. M. la Reine » et envoyée directement à la garde-robe de la reine, sur le reçu de M^{lle} Foudrignier.
- 2 [?] février⁸³ : « 1 caisse, marquée C. de B, de Hanovre, argenterie, par le voiturier <Geslach ?> de Eschwege », caisse déballée le même jour « au garde-meuble, contenant argenterie et déposé [sic] au garde-meuble, argenterie d'église ».
- 3 février⁸⁴ : « 1 caisse, plats de marbre, marquée H <Pr ?> B, venant de Brunswig <p[ar] ?> <Fri[e]d[rich] ?> <Seele ?> » et déballée le jour même, « contenant 2 plat de marbre rond pour table et déposés [sic] au garde-meuble ».
- 6 février⁸⁵ : « 1 caisse, des livres pour le Cabinet de S. M. le Roi », et envoyée directement au Cabinet, « sur le reçu de M.^r de Salle ».
- 8 février⁸⁶ : « 2 caisses pour le service de S. M. la Reine, crème de limaçon et fournitures de bureau » et envoyées directement à sa garde-robe, sur les reçus de Monsieur Cordier et M^{lle} Foudrignier.
- 11 février⁸⁷ : « 2 valises à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, pour S. M. le Roi de Magdebourg » et envoyées directement chez Marinville sur son reçu.
- 13 février⁸⁸ : « une caisse, fleurs pour S.M. la Reine », envoyée directement à sa garde-robe, « sur le reçu de M.^r Brunnet ».
- 15 février⁸⁹ : « 1 caisse marquée H. L A n° 47, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, administrateur du garde-meuble », déballée le jour

77 *Cahier de la Poste*, p. 99–100.

78 *Cahier de la Poste*, p. 99–100.

79 Nous mettons ce titre en italique. L'œuvre est présente dans la compilation par Robert des notes des effets emportés de Cassel en 1813.

80 Œuvre malheureusement non localisée.

81 *Cahier de la Poste*, p. 99–100

82 *Cahier de la Poste*, p. 99–100.

83 *Cahier de la Douane*, p. 35–36.

84 *Cahier de la Douane*, p. 37–38.

85 *Cahier de la Poste*, p. 99–100.

86 *Cahier de la Poste*, p. 99–100.

87 *Cahier de la Poste*, p. 101–102.

88 *Cahier de la Poste*, p. 101–102.

89 *Cahier de la Poste*, p. 101–102.

même au garde-meuble et « contenant 2 couvertures de coton [sic] et 2 *idem* de laine fine ».

- *Ibidem*⁹⁰ : « 1 caisse marquée P.N. n° 1, porcelaine, à l'adresse de Monsieur Pfeiffer, pour S. M. la Reine » et directement déposée à sa garde-robe le 17 février suivant, « sur le reçu de M.^r Brunet ».

- 21 février⁹¹ : « 1 caisse, contenant des graines pour le jardin, à l'adresse à M.^r l'intendant Moulard » et le jour même « envoyée à Monsieur Langlois, inspecteur des jardins, sur son reçu ».

- *Ibidem*⁹² : « 1 caisses [sic], modes pour S. M. la Reine » et directement envoyée à sa garde-robe, sur le reçu de M.^r Cordier.

- 26 février⁹³ : « 1 caisses [sic], percalle [sic] pour S. M. la Reine », *idem*.

- 27 février⁹⁴ : « 1 caisse, marquée L B n° 1, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, administrateur du garde-meuble, contenant 2 vases de porcelaine de Paris, de S. M. l'Impératrice Reine, à S. M. la Reine de Westphalie », déballée le jour même « au garde-meuble, contenant 2 vases de porcelaine fine, avec dorure et peinture ».

- 1^{er} mars⁹⁵ : « 1 caisse <joyot ?> [sic]⁹⁶ et autres effets pour S. M. la Reine » et envoyée « à sa destination, sur le reçu de M.^r Brunet » le jour même.

- *Ibidem*⁹⁷ : « *id.* contenant de [sic] semence [sic] oignons et <taback ?> [sic]⁹⁸, à l'adresse de Monsieur Moulard, intendant de la Maison du roi » et envoyé directement à Langlois, inspecteur des jardins.

- *Ibidem*⁹⁹ : « 3 caisses, décorations de tables, &, pour S. M. le Roi » et « envoyées à leurs [sic] destination sur les reçus de M.^r le baron de Boucheporn ».

- 15 mars¹⁰⁰ : « 1 corbeille / 1 caisse, contenant des objets pour les jardins de S. M. le Roi, à l'adresse de Monsieur Langlois et M.^r Moulard » et envoyées le jour même à Langlois, inspecteur des jardins, sur son reçu.

- 18 mars¹⁰¹ : « 1 caisse, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, contenant opiat, etc., pour le service du roi », envoyée à sa destination le jour même, « sur le reçu de M. Guérin ».

- *Ibidem*¹⁰² : « 1 caisse, à l'adresse de Monsieur de Salle, secrétaire du

90 *Cahier de la Poste*, p. 101–102.

91 *Cahier de la Poste*, p. 101–102.

92 *Cahier de la Poste*, p. 101–102.

93 *Cahier de la Poste*, p. 101–102.

94 *Cahier de la Douane*, p. 37–38.

95 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

96 Joaillaux

97 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

98 Tabac.

99 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

100 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

101 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

102 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

Cabinet du roi, contenant <tabletoire ?> en <noyer ?> », envoyée « à sa destination sur le reçu de M.^r Tessier, huissier ».

– *Ibidem*¹⁰³ : « 2 caisses, parfumeries pour S. M. la Reine ; ces deux caisses déposées au garde-meuble de la Reine » et, le 22 mars¹⁰⁴, « 1 caisse, étoffes en soie et <damas ?> pour S. M. la Reine » ; ces trois dernières caisses sont « envoyées à Paris, à S. M. la Reine, Hôtel du cardinal Fesch, rue Mont-blanc, le 27 mars 1813 ».

– 26 mars¹⁰⁵ : « 4 caisse [sic], eau de Cologne, marquées D M., n° 1, 2, 3, 4, à l'adresse de M.^r le baron de Marinville, pour le service de S. M. le Roi de M.^r <Fell ?> Bolongaro <Borgnes ?>, de Franckfort sur le Mayn » et envoyée le jour suivant à la garde-robe du roi, « sur le reçu de Monsieur Guérin ».

– 30 mars¹⁰⁶ : « 4 caisses marquées R. W, n° 1, 2, 3, 4, contenant [sic] objets de selleries, à l'adresse de Monsieur le chevalier de Boucheporn, administrateur du garde-meuble, de M.^r <Catoir ?>, de Franckfort, venant de Paris » et directement « envoyées aux écuries de Bellevue ».

– 14 avril¹⁰⁷ : « 2 caisses, plantes, à l'adresse de M.^r Langlois » et envoyé directement à « Langlois, inspecteur des parcs et jardins royaux ».

– 14 mai¹⁰⁸ : « 1 paquet, à l'adresse de Monsieur Langlois, marquée [sic] H L, contenant semence » et envoyé directement au destinataire, sur son reçu.

– 28 mai¹⁰⁹ : « 1 ballot, à l'adresse de Monsieur de Boucheporn, contenant 2 couvertures en coton [sic] » et « déposé au garde-meuble » le jour même.

– 3 juillet¹¹⁰ : « 2 caisses, objets de toilette [sic] et deux caisses [?] à ombrelle », remises directement à Marinville, sur son reçu.

– 7 juillet¹¹¹ : « 6 caisses contenant des tableaux, marqués [sic] M. B., n° 26 à 31, venants [sic] de Brunswig, à l'adresse de M.^r le chevalier de Boucheporn, administrateur du garde-meuble » et déposées le jour même « au garde-meuble, au Vieux châteaux [sic] ».

– 8 juillet¹¹² : « 1 caisses [sic], marquées [sic] F n° 6, parfumerie, pour S. M. le Roi, à l'adresse de Monsieur de Marinville » et à lui envoyée directement, sur son reçu.

– 12 juillet¹¹³ : « 1 caisse, contenant du tabac et des œillets pour le jardin

103 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

104 *Cahier de la Poste*, p. 103–104.

105 *Cahier de la Douane*, p. 37–38.

106 *Cahier de la Douane*, p. 37–38.

107 *Cahier de la Douane*, p. 39–40.

108 *Cahier de la Poste*, p. 105–106.

109 *Cahier de la Poste*, p. 105–106.

110 *Cahier de la Poste*, p. 105–106.

111 *Cahier de la Douane*, p. 39–40.

112 *Cahier de la Poste*, p. 105–106.

113 *Cahier de la Poste*, p. 105–106.

du roi », envoyée directement à Langlois, inspecteur des jardins, sur son reçu.

- 29 juillet¹¹⁴ : « 1 ballot, contenant des échantillon [sic] de papier peint, à M^r de Boucheporn » et « déposé au garde-meuble » le jour même.

- 9 août¹¹⁵ : « 2 caisses, marquée [sic] R. W., contenant têtes de plâtre, à l'adresse de M.^r de Boucheporn, maréchal de la Cour, par le voiturier Arendel <Lutherberg ?> » et envoyées (sans doute directement) à Marinville, sur son reçu.

- 12 août¹¹⁶ : « 17 caisses marqués [sic] M. d. B., dont 4 emballées en toile / 1 estrade du lit / 1 fond sanglé / 1 <chassis ?>, sans marque / venant de Brunswig, par le voiturier <Allrotz ?> de <Ellershausin ?> [sic]¹¹⁷, déposées au garde-meuble ».

- Le même jour [?]¹¹⁸ : « une charette de Brunswig, contenant 5 caisses et ballots, le trône de S. M. le Roi, conduit par un homme de peine du roi, déposés au garde-meuble ».

- entre le 12 et le 20 août [?]¹¹⁹ : « 5 caisses, contenants [sic] marbres d'Hanovre, par le voiturier Kunstein de <Schwarzfeld ?> » et envoyées le 21 août au palais de Bellevue, « sur le reçu de l'inspecteur <Kahnert ?> ».

- 16 août¹²⁰ : « 1 caisse, à l'adresse de M.^r Desalles, un [sic] layette en linge » et envoyée directement à Marinville, sur son reçu.

- 20 août¹²¹ : « 92 caisses de Brunswig, contenant meubles, par le voiturier <Alloutz ?> <d'Ellershause ?>, M. d. B, de n° 1 à 92 ».

- 22 ou 2 août [?]¹²² : « 28 caisses / 8 ballots de tapisserie [sic] / 16 statues en bois et 6 barils de vin, le tout marqués M. de B, de n° 86 à 113, venant de Brunswig [sic], contenant meuble [sic], par le voiturier <Allroutz ?> ».

- 24 août¹²³ : « 1 caisse, à l'adresse de Monsieur Marinville, contenant 28 pantalons » et à lui envoyé directement, « sur son adresse ».

- 8 septembre¹²⁴ : « 1 caisse venant de Franckfort, contenant des lampes, expédié par malles de Franckfort ».

- 10 septembre¹²⁵ : « 2 caisses, porcelaine, marquées H. G. <I. ?> M., n° 1 et 2, à l'adresse de Monsieur l'intendant Moulard », envoyées le jour même à l'intendance, « sur le reçu de Monsieur l'intendant ».

114 *Cahier de la Poste*, p. 105-106.

115 *Cahier de la Douane*, p. 39-40.

116 *Cahier de la Douane*, p. 39-40.

117 Ellershausen.

118 *Cahier de la Douane*, p. 39-40.

119 *Cahier de la Douane*, p. 41-42.

120 *Cahier de la Poste*, p. 107-108.

121 *Cahier de la Douane*, p. 41-42.

122 *Cahier de la Douane*, p. 39-40.

123 *Cahier de la Poste*, p. 107-108.

124 *Cahier de la Douane*, p. 41-42.

125 *Cahier de la Douane*, p. 41-42.

- 11 septembre¹²⁶ : « 1 ballot, marqué C. D. B, de Hanau, contenant tapis de pied, de <Leisler ?> ».
- 13 septembre¹²⁷ : « 1 caisse, pantalon de soie pour S. M le Roi, à l'adresse de M.^r de Marinville », *idem* [...], 1 caisse F N° 7, gants de peau pour S. M. le Roi » et envoyé directement à son adresse, sur son reçu.
- *Ibidem*¹²⁸ : « 2 caisses, arbrisseaux, plantes, etc., à l'adresse de M.^r l'intendant Moulard » et envoyées directement à Langlois, inspecteur des jardins, sur son reçu.
- 22 septembre¹²⁹ : « 2 ballot [sic] marqués C. v. D., de Hanau, contenant tapis de pied ».
- 24 septembre¹³⁰ : « 1 *idem, idem*, C. D. D, n° 104, contenant tapis de pied, de <Leisler ?>, de Hanau ».
- 15 octobre¹³¹ : « 1 ballot, de Hanau, tapis de pied ».

484• Compilation par Robert de notes prises au garde-meuble par Hof et Wenderoth lors de l'emballage des effets emportés par la cour de Westphalie les 12 et 13 avril 1813, Cassel, après le 13 avril 1813¹³²

Verzeichniß
der von Hieronimus Napoleon
abgeführten Effecten, Mahlereien, etc.
durch den Guarde Meubles Herrn Hof
Tapezierer Herrn Wenderoth mitgetheilt erhalten Robert

copie

Auszug der Note des effets emballées [sic] au garde-meuble
Second envoi marqué R. W.

Caisse[s] n° 125, 148, 159, 160, 136, 137, 126, 116, 127, 144, 133, 15, 1 bis 8, 166 bis 171, <146 ?>, 156, 141, 142, 143 enthalten verschiedene Vase von Porcellan [sic], Bronze, Spiegel <u[nd] ?> <seit ?>

¹²⁶ *Cahier de la Douane*, p. 41–42.

¹²⁷ *Cahier de la Poste*, p. 107–108.

¹²⁸ *Cahier de la Poste*, p. 107–108.

¹²⁹ *Cahier de la Douane*, p. 41–42.

¹³⁰ *Cahier de la Douane*, p. 41–42.

¹³¹ *Cahier de la Poste*, p. 107–108.

¹³² Cassel, MHK.

N° 111. Tableaux, Madame Mère¹³³, la Grande Duchesse de Toscane¹³⁴, et
deux autres tableaux de différents sujets
1 coffre und 11 Kisten mit verschiedenen Sachen
Im gantzen 45 Kisten
den 11.^{ten} April 1813 fünf und Vierzig Kisten
dem Spediteur Bröckelmann junger Quittung zugeliefert

Note

des Effets emballé[s] au garde-meuble

Caisse N° 1, 2 enthält Porcellain [sic]

N° 3 Tableaux
1. *La prise de Breslau*¹³⁵ par Vernet¹³⁶
2. *Le siège de Glogau* par le même¹³⁷
3. *Le roi* par Weygand
4. *idem* par Gérard¹³⁸
5. *idem* par Weygand
6. *La Reine* par Gérard¹³⁹
7. *Le Ministre Siméon* par Kinson¹⁴⁰

N° 4
8. *Le Roi* par Kinson
9. *Le Comte de Bochloltz* par Kinson
10. *L'empereur* par David.¹⁴¹
11. *le Général D[e]coudras*
12. *Le Roi en habit de chasse*
17. *Le Prince Royal de Wurtemberg*
14 *Le Comte de Fürstenstein*
15. *Le Prince de Philli[p]psthall*
16. *Le Comte de Wellingerode*
17. *Le Roi*

18 *Le Roi dans un bateau, pour tirer un garde du corps de l'eau*¹⁴² et
16 autres tableaux différents

Les n° 3 et 4 ne font qu'une seule caisse.

133 Il pourrait s'agir d'un tableau par Kinson représentant Madame Mère avec les jardins de Napoléonshöhe à l'arrière plan conservé en collection particulière.

134 Sans doute le tableau de Kinson conservé au château de Fontainebleau (inv. N 29).

135 Nous mettons en italique le sujet des œuvres.

136 Œuvre perdue.

137 Ibid.

138 Sans doute le tableau conservé au château de Fontainebleau, inv. N 26.

139 Deux tableaux de la reine par Gérard sont conservés en collections particulières, l'un où la souveraine est assise sur un siège de marbre, dans un parc, l'autre où elle est debout dans sa bibliothèque du palais de Napoléonshöhe, en train de feuilleter un ouvrage où est représenté sa première rencontre avec Jérôme (les deux en collection particulière).

140 France, collections particulière.

141 Œuvre actuellement non localisée.

142 Tableau de Louis Dupré conservé en collection particulière.

- N° 5, 6 Statuen in Biscuit
- N° 7, 8, 9 Einige Statuen in weißen Marmor¹⁴³ des Ap[p]artements de la reine
- Appartements de la reine
- N° 10¹⁴⁴ Porcellaine [sic]
 N° 106, 107, 108, 109, 110 Pendules, candélabre, etc.
 N° 152, 153, 163 et 163 Vases de porcellaines [sic]
 N° 12, 13 Porcelaines
 N° 14, 15 Velours
 N° 16 Damas et satin
 N° 17 Velours cramoisi
 N° 18¹⁴⁵ Tapisserie des Gobelins
 N° 19, 20, 21, 22, 23 Pendules
- Garde-meuble de la reine
- N° 24, 25 Porcellaine [sic]
 N° 26, 27 Pendules
- Garde-meuble de la reine
- N° 28 Cristaux et bronzes
- Garde-meuble de la reine
- N° 29 Porcelaine, marbre et bronze
- Appartements da la reine
- N° 30 Girandollen et trépied pour brûler l'encens, écritoire, etc., etc.
- Garde-Meuble de la reine
- N° 155¹⁴⁶ Pendule
- Garde-meuble de la reine
- N° 146 *L'Empereur à cheval* en marbre blanc
- N° 31 Garde-meuble de la reine
- 1 Dessin de Nahl
 1 *S^[el] Catherine* (par Schroeder)
 1 *S. M. le Roi* (par <M^[me] ?> Kinson)
 1 *Les adieux des Savoyards*
 1 *La vue de Scharnhausen*
 1 Une petite [sic] maison de plaisance
- N° 32 Garde-meuble de la reine
- 1 Tableau encadré, doré, sur verre, brodé les chiff[r]es J. N.
 1 *idem Le Roi*
 1 *idem en <noir ?>*
 1 *idem idem L'Empereur et roi*
 1 *idem idem le Roi de Wurtemberg*
Deux petits Enfans [sic]
 1 *Une ville sur une montagne*
 Les Armoiries de Westphalie

143 suit N° 10, biffé.

144 suit 106, biffé.

145 suit 19. 20., biffé.

146 suit 5, biffé.

N° 33 Garde-meubles [sic] de la reine

- 1 Tableau en cadre doré, en chenille,
*Le Roi couronné par Minerve*¹⁴⁷
 1 *Le Roi en habit de chevalier*
 2 ovales, *L'oncle et la tante de S. M. la Reine*¹⁴⁸

N° 34 Garde-meuble de Sa M[ajesté] la reine

La lire [sic] de S. M. la Reine

N° 35 *Idem*

Soie, broderies et petites [sic] cais[s]es d'acajou

N° 36

36 tableaux de différents sujets du garde-meubles [sic]

N° 37

20 tableaux de différents sujets

N° 38

Lampes en bronze des Appartements de la reine

N° 39

Harpe avec dorure

N° 15, 16, 17, 18, marquées M.

4 caisses

N° 40, marqué <J. ?>

1 malle

N° 1, 2, 3, <M. S. ?>

3 malles

N° 14, marqué H. G. <J. ?> M.

1 caisse

Total 58 caisses

¹⁴⁷ Œuvre non localisée et arrivée par la poste le 25 janvier 1813.

¹⁴⁸ À rapprocher d'informations fournies par la correspondance de Catherine à son père qui nous apprend qu'elle lui envoie un portrait trouvé à Brunswick du duc Charles II, son grand-père, Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, *Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérôme von Westphalen*, éd. par August von Schlossberger, Stuttgart 1886–1887, tome 1 (1886), p. 121, 130–131 et 133.

Den 12 Aprill [sic] 1813 dem Spediteur
Broeckelmann zuliefert 58 Kisten

Objets emballé[s]
Gallerie [sic] des tableaux
à Napoleonshöhe

Caisses

N° 62, ~~63, 63~~, 64, 64, 64, 64, 65, 65, 67, 66, 66, 68, 68, 70, 70, 71, 73, 74, 74, 73, 75, 76, 76, 89, 89,
90, 90, 92, 92, 92, 92, 92, 92, 69, 93, 95, 98, 99, 100, 10, 102, 103, 104, 162, 162, 163

Copie

~~Objets emballés~~
~~Gallerie [sic] de tableaux~~
à
Napoleonshöhe

<Auszug ?>

N° Nombre

<NB : ?> Varanstehende <Vasen ?> sind <mitte ?> <andere ?> <als ?>

Pendulen, Lustren und Porcellain [sic] < [und] s[o] w[eiter] ?> <dann ?> folgt :

quantité de tableaux

qui ont été pris dans les différens [sic] appartements et renfermé [sic] dans les
caisses numérotées comme ci-dessus :

171	42	tableaux
170	26	tableaux
<u>169</u>	<u>37</u>	idem
Total	105	tableaux

Numéro[s] des tableaux qui se trouvent renfermés dans les 3 caisses

N° 171, 170, 169

N° 1, 2, 91, 53, 26, 1, 2, 3, 23, 24, 25, 38, 43, 85, 115, 29, 203, 38, 35, <730 ?>, 213, 49, 8, 17, 13, 61, 22, 43, 61, 113, 93, 98, 28, 15, 6, 104, 34, 95, 38, 101, 109, 25, 88, 32, 24, 31, 92, 112, 36, 41, 37, 91, 114, 111, 41, 89, 35, 105, 90, <43 >, 110, 1, 16, 7, 35, 14, 102, 26, 108, 45, 46, 47, 18, 1, Grand Tableaux, *Le Roi à cheval*, 88, 65, 77, 80, 89, 62, 83, 63, 62, 87, 86, 71, 70, 12, 78, 64, 75, 73, 76, 74, 23, 27, 12, 30, 29, 22, 1, *Le Roi à cheval*, en petit

<NB : ?> Folgen wieder, Pendulen, Porcellan [sic] und andere Sachen

Bibliothèque N° des caisses 164, 164, 167, 165, 166, 168

10 caisses N° 1 bis 10 Bibliothèque de Sa Majesté la Reine

Den 13.ten Aprill [sic] 1813 dem Spediteur Broeckelmann zugeliefert in
65 Kisten.

Caisses

 Nombre Numéro contenans

Objets emballée[s]

 à
 Napoléonshöhe
 Second envoi
 le 16 avrill [sic] 1813

			<NB : ?> <illisible> <Vasen ?> <illisible> bibliothec [sic] und 14 Kisten von N° 11 bis 24 mit B <illisible> <stand ?> <Uhren ?>, <illisible> Lüstren u. s. w. 2 <illisible> N° 172, 173
1	174	46	tableaux décadrés
1	175	16	tableaux déroulés folgt Vasen von Porcellain [sic] <und ?> s. w.
1	177	4	tableaux dans leurs cadres dorés.
1	178	7	gravures décadrés folgen <illisible> andere <Article ?> von Porcellain, Bronzen, <illisible> und <illisible> s. w. mit <illisible> N° 176 ¹⁴⁹ , 179 ¹⁵⁰ , 180, 181, 182, 183, 184 <illisible> im <ganzen ?> 27 Kisten <den ?> 14. ten Aprill 27 Kisten dem Spediteur Broeckelmann zugeliefert.

 Envoi du mois de septembre 1813
 Note
 des effets expédié[s] de Cassel à Mayence
 d'après les ordres de Monsieur l'Intendant
 de la Maison du roi

Savoir

Caisse	N° 1 A	Meubles de diverses espèces, rideaux, etc.
	N° 2 A	Fauteuils, etc.
	N° 3 A	Fauteuils, etc.
	N° 4 A	6 chaises, etc.
	N° 5 A	2 tabourets en x, etc.
	N° 6 A	Écran brodé, etc.
	N° 7 A	La draperie du lit de Sa Majesté
	N° 8 A	Les draperie[s] de 3 rideaux de fenêtrés
	N° 1	Fortepiano
	N° 2	Harpe
	N° 3 à 6	4 pendules, etc.

 149 au lieu de 177, 174, 175, biffé.

150 au lieu de 177, 178, biffé.

N° 7	Pendule en marbre blanc
N° 8	<i>Buste de S. M. l'Empereur</i> en marbre blanc
N° 9 à 12	4 verres pour les groupes [sic] en marbre
N° 13	Groupe [sic] <i>Les trois Grâces</i> , marbre blanc
N° 14	Groupe [sic] <i>Amour et Psyché</i> , <i>idem</i>
N° 15	Groupe [sic] <i>Vénus et Adonis</i> , <i>idem</i>
N° 16	Écritoire, etc. etc.
N° 17	Flambeaux, etc. etc.
N° 18	Canapé, et[c]. etc.
N° 19	Bergère, etc. etc.
N° 20	Bergères, etc. etc.
N° 21	Fauteuils, tabourets, etc. etc.
N° 22.	6 chaises, etc.
N° 23	2 tabourets en x, etc. etc.
N° 24 et 25	2 psychée[s] [sic]
N° 26 a et b	Toilette, etc. etc.
N° 27	Écran, etc. etc.
N° 48 à 56	4 buste[s] en marbre blanc de la Famille impériale
N° 57	L'éclairage du billard
N° 58 à 67	11 lustre[s] en cristal
N° 68 à 69	Service de table en cristal
N° 72 à 80,	excepté n° 79, le fond sanglé
	Bois de lit complet de S. M. la Reine
N° 81	drapperie [sic] du lit, etc. etc.
N° 82 à 85	Service de porcellaine [sic]
N° 87	Lustre, etc. etc.
N° 88	Lustre, etc. etc.
N° 95	6 pendules avec des socles de bois
N° 93 A	56 tableaux
N° 96 A	123 tableaux
N° 97 A	/
	1 tableau / venant de Dresde
N° 98 A	/
	6 tableaux /
N° 10	2 ballot[s], etc. etc.
N° 14	/
	1 caisse / ces trois caisses contenant des meubles venant de
N° 15	/ Brunswic
	1 caisse /
N° 16.	/
	1 caisse /
N° 73	/
	3 ballots / contenant des colonnes du lit de S. M. la Reine
N° 74	/
	3 ballots /
N° 100	1 malle marquée B de B
	A caisse _____ <B C T. ?>
N° 51	1 caisse B. S H

Total de caisses et ballot[s]	92.
1 caisse T. S. T. a. b. c.	1
1 <i>id.</i> M. S. n° 4	1
1 <i>id.</i> B. C. < Ig ? >	1

Total 95 caisses

Umstehende Fünf und Neunzig Collys sind uns vom Herrn Garde Magazin Wenderoth alhier überliefert worden und am 26 und 30 Sept. an den Herr Praefect, Ritter Boucheporn in Coblenz verladen.

Cassel den 10.^{ten} October 1813

Broeckelmann und Sohn

A.

Caisses	N° 1 et 2 G. M. ¹⁵¹	Tapisseries
	N° 3 à 11 G. M.	Lits en fer complet, etc.
	N° 12 à 17 G. M	Lits en fer, rideaux, etc. etc.
	N° 18 à 26	9 ballot[s], tapis de pied
	N° 27 à 29	3 caisses, un service bleu de Schönfeld
	N° 30 à 37	Meubles de S. M. la Reine
	N° 38	Candélabres, etc. etc.
	N° 39	Appliques à fond, croissants, flambeaux, etc. etc.
	N° 40 et 41	Pendules et <i>Bustes de l'Empereur et l'Impératrice</i>
	N° 42 et 43	Pendules en bronze doré, <i>Jupiter et Léda</i> , etc. etc.
	N° 44	Diverses choses de garnitures de tapisseries du Garde-meuble, de Bronsvic, et du nouveau ameublement
	N° 45	7 tableaux en cadres doré, <i>La Reine à cheval</i> , <i>Madame Mère</i> ¹⁵² , de Schönfeld, <i>La Reine</i> , et <i>M^e le Comte de Fürstenstein</i> , et 3 autres du garde-meubles [sic]
	N° 46 - 47	Cristeaux [sic] de Schönfeld, Porcellaine [sic] et cristeaux [sic] de Napoléonshöhe appartenant à S. M. la Reine
	N° 48 et 49.	2 pendules de Schönfeld
	N° 50 et 51	Bois de lits
	N° 52	Le fauteuil du trône de Bronsvic ¹⁵³
	N° 53	Un forte piano [sic], le plus beau de S. M. le Roi
	N° 54	Canapé, etc. etc.
	N° 55 et 56.	Pendules avec <i>Bustes du roi</i>
	N° 57	Candélabres, etc. etc.

¹⁵¹ Grand Maréchal ?

¹⁵² Voir plus haut.

¹⁵³ Brunswick. Possible trône réalisé d'après le projet de Krahe présenté dans Reinhard Dorn et Elisabeth Spitzbart, *Peter Joseph Krahe, Band 3, Bauten und Projekte im Königreich Westfalen und im Herzogtum Braunschweig 1808–1837*, Berlin, 1999, cat. n° 613, p. 139 et ill. 35, p. 295.

N° 58 et 59	Porcelaine de Schönfeld, etc. etc.
N° 60 à 65	Des plateaux
N° 66	Un lit, etc. etc.
N° 67	Les fusils du roi
N° 68 – 80	Les étoffes de Napoléonshöhe
N° 81	Un bain de pied, etc. etc.
N° 82	Fortepiano
N° 83 et 84	Cartes géographiques
N° 85	1 caisse de fusils
N° 86 à 92	7 caisses de la lingerie
N° 93	Fauteuil de trône brodé
N° 94	Fortepiano
N° 95, 96, 97	2 bustes et 1 statue en marbre blanc
N° 98	Fauteuil, doré, de velours, etc. etc.
N° 99 – 102	12 tabourets de la Salle du trône de Napoléonshöhe
N° 103	Candélabres, etc. etc., en bronze
N° 104	Groupes [sic] d'alabatre [sic] ¹⁵⁴ et bronzes
N° 105	Lampes et vases d'alabatre [sic]
N° 106	Porcelaine fine de Schönfeld
N° 107	Fauteuil de velours, etc. etc.
N° 108	Secrétaire de Schönfeld
N° 109	Une psychée [sic], <i>idem</i>
N° 110 et 111	Livres de musiques
N° 112	Étoffes de Napoléonshöhe
N° 113 – 120	Des livres
N° 121	1 caisse en acajou avec le chiffre J. N. en nacre
N° 122 – 128	7 caisses de livres
N° 129	1 caisse de fusils
N° 130-133	Canapé, etc. etc.
N° 134	Fauteuil de trône, etc.
N° 135	Canapé de satin blanc
N° 136	Une psychée [sic], etc.
N° 137	Bois de lit, etc.
N° 138	Grande vase, etc.
N° 139	2 plateaux [sic], etc. etc.
N° 140	1 caisse des écrans [sic] de S. M. la Reine
N° 141	1 caisse de livres
N° 142	1 caisse, un écritoire en argent
N° 143	Piano et pied de télescop[e]
N° 145 – 146	Meubles du boudoir de la reine, etc.
N° 147, 148, 149	<i>Le Mouleur, le Gladiateur et Vénus</i>
N° 150 à 155	Des tableaux et gravures
N° 156, 157, 158	3 psychées [sic]
N° 159	Écran, des meubles de la reine
N° 160	1 caisse, étoffes du trône du Palais des États, etc.

154 albâtre.

N° 161 - 162	2 bustes en marbre blanc
N° 163-164	Des tableaux
N° 165-171	7 statues en marbre blanc 1 <i>Faune, Adonis, Vénus</i> <i>Mercur[e], Hébé[e]</i>
N° 172	1 caisse marqué[e] 66 d L R ¹⁵⁵ , des livres
N° 173	Cabinet du roi
N° 174	Fauteuil du trône
N° 175	1 caisses [si], [laine de] mérinos, etc. etc.
N° 176-181	6 caisses contenant des grandes glaces
N° 182-183	2 caisses de fusils
N° 184 à 185-186	3 caisses contenant 2 pendules, 6 candélabres 4 croissants, 2 montres, des caisses et de[s] livres du Cabinet

8 caisses marqué [sic] L. S. S. S. N° 1 à 8

2 *id. id.* H G J M N° 1, 2

1 caisse marqué[e] LB, n° 1

1 caisse marqué[e] LB, une harpe

1 malle empallé [sic] marqué A de B N° 1

1 ballot *id.* A de B N° 2

1 caisse LB de la <gard[e] ?>, margé[e]

1 malle emballé[e], COL.

2 caisses emballé[e]s, M S N° 5 et 6

4 malles, H G J M. 3, 4, 5, 6

2 caisse en toile ciré[e], R. G

1 caisse marqué[e] COL

1 caisse¹⁵⁶ marqué[e] J. B S N° 3

1 *idem* marqué[e] J B S N° 3

1 caisse marqué[e] P. C.

1 *id.* marqué[e] L B Fortepiano

5 *id.* marqué[e] C. d F dont il y a 2 malles

2 caisses marqués L P N° 1, 2

5 *id.* marqué M P n° 3. 4. 5. 6. 7.

1 *id.* marqué[e] L B

1 *id.* marqué[e] M. S N° 7

1 *id.*, T S T a.b.c

1 ballot[s], F B. S n° 4

1 caisse, C O L

2 malles marqué[e] N° 2 et 4. M.

1 caisse _____ M. T N° 1

1 malle en toile cire noir[e], M.

/ 1 caisse, L F P.

Du Ministre / 1 rouleau [sic] en toile ciré[e], L.F.T.

de France¹⁵⁷ / 1 malle, C. S G

155 de la reine ?

156 suit *en toile [sic] ciré[e] marqué[e]*, biffé.

157 Reinhard.

/ 2 malles, M F n° 1 et 2
 4 caisses et / n° 31, 32, 34 et 35
 1 coffre en noir / porcelaine et verrerie du Roi
 1 caisse et / marqué[s] N. M. N° 1-3 et 5
 2¹⁵⁸ coffre[s] /
 1 malle marqué[e] N. D S N° 7.
 1 malle emballé[e] marqué[e] L. B
 1 caisse marqué[e] M M M, contenant 4 caisses, camées
 1 caisse marqué[e] Grande chancellerie, contenant 5 ballots de la
 Grande chancellerie
 3 caisses / QV n° 1._2_3_4.
 1 malles /
 1 caisse en toile cirée marqué[e] R. C
 3 caisses marqué [sic] L. B
 2 caisses, M. <P. ?> N° 8 9
 2 malles, L F X X X
 1 caisse, Intendance, papier
 1 coffre noir, L. B
 1 malle / marqué[e] T. S. T a. b. c.
 1 caisse /
 1 caisse, Cabinet, N° 8
 1 caisse marqué[e] M. N° 5, pendules
 1 tonneau P. <C. ?>
 1 caisse, L F X X X

158 au lieu de 1, biffé.

V. 4. Tentatives de vente de divers effets emportés de Cassel par le roi Jérôme et la reine Catherine 1814-1816

Au printemps 1814, les effets mobiliers de Jérôme et de Catherine sont déposés à Paris, à l'hôtel du cardinal Fesch, rue du Mont-Blanc. Catherine tente alors d'en vendre une grande partie et passe une annonce dans les *Petites affiches* :

Vente de meubles et objets précieux, rue Taitbout, n. 15, le mercredi 15 juin, dix heures du matin et de relevée, et jours suivans, sans i[n]terruption. Elle se compose de quantité de porcelaines dont plusieurs services de table, beaux vases, cabarets, déjeuners, en grande partie de Sèvres, un service en cristal de Montcénis et beaucoup de pièces détachées, verres de différentes formes et proportions, carafes, bols à punch et autres, porte-liqueurs, etc., le tout taillé et gravé ; plusieurs surtout de table, quantité de candélabres, girandoles, bras, appliques, lampes, vases, trépieds et pendules, plusieurs beaux lustres de différentes grandeurs, des carabines et fusils de chasse doubles et simples, plusieurs meubles en velours brodés et garnis en or fin et autres en soieries, plusieurs couchettes en acajou garnies de bronze doré, bureaux d'acajou, tables et autres beaux meubles, glaces et écran et autres nues de différentes grandeurs, tapisseries de différentes fabriques, tapis de pied ; beaux pianos d'Erard et de Pleyel, harpes, beau nécessaire en vermeil de Maire¹⁵⁹, cafetières, chauffe-pied et autres objets en argent.

Belle bibliothèque d'environ 4000 volumes, dont le catalogue se distribue chez M^e Guillaume Saint-Ange, commissaire-priseur, rue Coquillière, n.° 46 ; et chez M. Blaise, libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf.

Les livres seront vendus tous les soirs, à 6 heures.

L'exposition des objets à vendre aura lieu les 13 et 14 juin de onze heures à 4, rue Taitbout, n. 15. La vente se fera expressément au comptant.¹⁶⁰

Malheureusement, elle doit fuir la France, laissant les caisses à Paris. Chargé de la Maison du roi, le comte de Blacas envisage alors d'acquérir l'ensemble

¹⁵⁹ Nom non identifié.

¹⁶⁰ *Affiches, annonces et avis divers, ou Journal général de France* (dites aussi *Petites affiches*) 985, samedi 11 juin 1814, p. 10, annonce n° 5610.

Ajoutons que nous apprenons aussi par ces *Petites affiches* que ce même mois de juin 1814 (*Petites affiches* 983, 9 juin 1814, p. 14 et *Petites affiches* 984, 10 juin 1814, p. 14, annonce n° 4363), « M. Kinson, peintre, de retour de Westphalie, demeure présentement à Paris, rue des Filles St-Thomas, n. 13 ».

pour le compte de Louis XVIII¹⁶¹. D'où la correspondance que nous présentons ici, destinée à son évaluation et à la tentative de trouver un prix convenable aux deux parties.

Bien qu'un rapport du mobilier de la Couronne trouve l'évaluation proposé de 200 000 Fr avantageuse¹⁶², l'affaire n'a pas lieu. Filleul, chargé des affaires de Jérôme à Paris, réussit à obtenir du directeur général de la Police Beugnot – ancien ministre des finances de Jérôme – la permission de faire transporter au Havre les effets pour les embarquer à destination de Livourne sur le brick l'*Océan*¹⁶³, mais le gouvernement tente au même moment de s'accaparer les biens des Bonaparte et place sous scellés les caisses de Jérôme et Catherine déjà entreposées à la douane ou au 15, rue Taitbout.

Ce n'est qu'après les Cent Jours que le roi de Wurtemberg réussit à faire rapatrier tous les effets de Jérôme et de Catherine dans son royaume où il assigne le résidence un couple royal qui s'y était réfugié. Pour les doter d'un revenu régulier, il les oblige à en vendre la majeure partie. Bronze, argenterie, diamants et bijoux (presque tous récupérés durant les Cent Jours) sont mis en vente publique en mars 1816 à Stuttgart, comme l'indiquent les deux annonces rédigées par la cour et envoyées à divers journaux européens de langue allemande¹⁶⁴ :

Stuttgart/ (Oeffentlicher Verkauf einer großen Quantität von Geräthe von Silber, Vermeil, Bronze, Porzellan, u.) Am Montag dem 4. März dieses Jahres und an den darauf folgenden Tagen wird in einem, in dem Gebäude des vormaligen kleinen Hoftheaters allhier dazu

¹⁶¹ Et non pour le propre compte de Blacas comme le déclare le baron de Gayl, chargé d'une mission pour la reine Catherine, dans une lettre à Beugnot du 24 octobre 1814, Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, *Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérôme von Westphalen*, éd. par August von Schlossberger, Stuttgart 1886–1887, tome 2 (1887), p. 143.

¹⁶² **487• Extrait d'un rapport de Sulleau, vérificateur de l'administration du mobilier de la Couronne, à Desmazis, Paris, vers le 22 juillet 1814.**

¹⁶³ Catherine de Wurtemberg et Jérôme Napoléon, 1886–1887 (note 161), t. 2 (1887), p. 146.

¹⁶⁴ Notamment (et chronologiquement selon Stuttgart, HStAS, E 6312 Bü 16 et nos recherches en bibliothèque) :

Frankfurter Ober-Post-Amts-Zeitung, samedi 10 janvier 1816, n° 41, p. 316 ;

Dresdner Anzeigen für Jedermann, mercredi 14 janvier 1816, n° 18, p. 268–269 ;

Leipziger Zeitung, lundi 9 février 1816, n° 36, p. 366 ;

Frankfurter Staats-Ristretto, lundi 12 février 1816, n° 43, p. 176 ;

l'Allgemeine Zeitung München, 13 février 1816, n° 44, *Beilage sur Allgemeine Zeitung*, n° 18, p. 71 ;

Beilage zur Allgemeiner Zeitung, mardi 13 février 1816, n° 18, p. 71 ;

Großherzoglich Badisches Anzeige-Blatt, mercredi 14 février 1816, n° 13, p. 51–52 ;

Frankfurter Intelligenz-Blatt, 16 février 1816, n° 14, n. p. ;

Berlinische Nachrichten von Staats-un gelehrten Sachen, 17 février 1816, *Beilage zum 21. Stück der Berlinischen Nachrichten von Staats-un gelehrten Sachen*, n. p. ;

Schwäbischer Merkur, vendredi 8 mai 1816, n° 49, « *Witterungs Beobachtungen aus Stuttgart von Jahre 1816* », p. 102 ; voir aussi *Gazette de Leide* (non retrouvée), le *Journal de l'Oracle* (*idem*) et la *Gazette de Lausanne* (*idem*).

bestimmten, Saale auf dem Wege der öffentlichen Versteigerung gegen-
baare Bezahlung verkauft werden, eine große Quantität Geräthes
von Silber und Vermeil, gegen 6000 Mark im Gewichte, bestehend
in großen Terrinen, Schüsseln mit Deckeln, Tafel-Platten mit Glocken,
Casserolen, Speise-Warmern, Tellern, Bestecken, Thee-Maschinen,
Kaffee-Thee-und-Milch-Kannen, Zucker-Dosen, Liqueur-Gefäßen,
Bouteillen Unterfaßen, Eis-Korben und Eis-Reffeln, Creme-Töpfen,
Girandoles, Salzfüßern, Oel-und Essig-Gefäßen, Eier-Ständen,
Fisch-Kellen und dergl. Sammtlich im modernsten Geschmacke
gearbeitete, und großen Theils noch ganz neu ; das Silber ist von
Pariser Probe. Ferner eine beträchtliche Anzahl von Steil-Uhren
verschiedener Art, von Candelabern, Statuen und andern Ornamenten
aus Bronze, Vasen von Porzellan und andern ähnlichen Gegenständen.
Die Kaufsliebhaber werden eingeladen, sich an gedachtem Tage an dem
angezeigten Orte zu diesem Verkaufte einzufinden. Den 2. Februar 1816.

Stuttgart. (Versteigerung einer bedeutenden Quantität von Juwelen.)
Montag den 27. Marz d. J. and an den darauf folgenden Tagen wird
in einem Säale des ehemaligen kleinen Hoftheater-Gebäudes, durch
öffentliche Versteigerung gegen baare Bezahlung, verkauft werden ; eine
bedeutende Anzahl auserlesener Edelsteine, bestehend in :

A) Ausserordentlich schönen weißen Brillanten von erster Qualität,
namentlich :

155 Karat melirte Brillanten von verschiedener Größe,
1220 Karat einfach geschliffene Brillanten,
848 K. doppelt geschliffene Brillanten unter 1 Gran,
492 K. dergleichen über 1 Gran,
199 K. zu 2 Gran darüber,
147 K. dergl. In 173 Stücken enthalten,
38 K. dergl. In 21 St. enthalten,
14 K. dergl. In 10 St. enthalten,
44 K. dergl. In 40 St.,
66 K. dergl. In 61 St.,
63 K. dergl. In 48 St.,
30 K. dergl. In 19 St.,
21 K. dergl. In 10 St.,
23 K. in gleicher Zahl von Stücken,
1 Brillant zu 2 $\frac{1}{4}$ K.,
1 ditto zu 2 $\frac{1}{2}$ K.,
1 ditto zu 2 $\frac{2}{3}$ $\frac{9}{2}$ K.
2 ditto zusammen 4 $\frac{3}{4}$ K.,
1 ditto zu 2 $\frac{15}{16}$ K.,
1 ditto zu 2 $\frac{5}{8}$ K.

2 ditto jeder zu 2 $11/16$ K.,
 3 ditto jeder zu 3 K.,
 2 Brillanten, jeder zu 3 $7/16$ K.,
 4 ditto jeder zu 3 $3/8$ K.,
 2 zu 3 $17/32$ K.,
 1 zu 3 $11/22$ K.,
 1 zu 3 $25/32$ K.,
 1 zu 3 $3/4$ K.,
 1 zu 3 $13/16$ K.,
 3 jeder zu 4 $1/16$ K.,
 1 zu 4 $1/4$ K.,
 2 zu 4 $5/16$ K. jeder,
 2 zu 4 $1/2$ K. jeder,
 1 zu 5 $1/16$ K.
 1 zu 8 $3/8$ K. und
 36 Karat Stück-Röschen.

B) Farbigen Edelsteinen, und zwar

a) Smaragden :

33 große, im Gewicht 148 K.,
 88 dergl. 152 K. wägend,
 58 dergl. 41 K. im Gewicht,
 17 Karat kleinere ;

b) Rubinen :

33 große 79 K. im Gewicht,
 77 dergleichen, 83 K. wägend,
 35 K. kleinere,
 36 K. noch kleinere,

c) vielerlei andern farbigen Edelsteinen.

Die Kaufsliebhaber werden eingeladen, sich an gedachtem Tage in dem angezeigten Lokal zu diesem Verkäufē einzufinden. »

L'ensemble ne rapporte malheureusement qu'un million de francs. Si l'argenterie de table rejoint rapidement la cour de Bavière, la localisation actuelle de bon nombre de pièces est encore à déterminer¹⁶⁵.

Le trésor en joaillerie de Jérôme et de Catherine étant décrit dans ce recueil à maintes reprises et comme il apparaît difficile de déterminer actuellement avec précision la liste des pièces vendues dans les documents conservés (car Jérôme réussit à extraire quelques objets de la vente), ne sont présentes en annexe que les listes des pièces d'orfèvrerie et d'argenterie ayant été vendues. [G.N.]

¹⁶⁵ De Biennais, un réchaud et sa cloche sont aussi conservés à Seneffē (inv. sda 249a ; poinçons à l'enseigne du Singe Violet, au Coq 1^{er} titre), et de Vienne – où Jérôme a séjourné lors de son exil – deux chandeliers vendus chez Christie's, à Genève, le 14 novembre 1995.

485• Tentative avortée de vente à la Couronne de France du mobilier et de l'argenterie des palais de Westphalie emportés par le roi Jérôme et la reine Catherine dans leur exil en France¹⁶⁶

**[Le Comte de Blacas d'Aulps, ministre de la Maison du Roi ?]
à Desmazis, administrateur au mobilier de la Couronne,
Paris, 2 juillet 1814¹⁶⁷**

Paris le 2 juillet 1814

M. Desmazis, administrateur au mobilier de la Couronne

Je suis informé, M., qu'il existe rue Taitbout n.° 15 un dépôt considérable de meubles appartenant à M. Jérôme Buonaparte, et dont on désirerait traiter avec le garde-meuble de la Couronne.

Si le prix demandé présentait, comme on me l'assure, des¹⁶⁸ avantages considérables, je serois assés [sic] disposé à proposer au roi d'en faire l'acquisition. Cependant, avant de prendre à cet égard les ordres de S. M., je voudrois connaître positivement le volume de ce mobilier.

Je vous prie de l'examiner vous même avec le plus grand soin & de m'indiquer le prix auquel vous l'évalués [sic].

Vous sentés [sic] que cet examen doit être fait avec beaucoup d'exactitude¹⁶⁹ et de sévérité.

Vous voudrés [sic] donc bien vous transporter rue Taitbout & vous adresser à M. Filleul chargé de la conservasion [sic] de ce mobilier¹⁷⁰.

Dès que, vous en aurés [sic] fait l'inspection, vous m'en adresserés [?] le rapport détaillé¹⁷¹.

Recevez, M., l'assurance de mes sentiments distingués.

¹⁶⁶ Paris, Archives nationales, O³ 1876¹.

Ancien dossier VIII, intitulé « Maison du Roi / Mobilier Administration / Correspondance générale / Affaires diverses. » « An 1814, derniers mois. »

¹⁶⁷ Brouillon, O³ 1876¹.

[*en marge* :] Ministère de la Maison du Roi / 2^{ème} division [et plus bas:] e[xécut]ée [?] [et à droite, à l'encre rouge :] N° 151.

¹⁶⁸ Au lieu de *un*, biffé.

¹⁶⁹ Au lieu de *de soin*, biffé.

¹⁷⁰ Suit : *Il n'est pas nécessaire que vous laissiez connaître*, biffé.

¹⁷¹ Suit une mention biffée illisible.

486• Desmazis à Blacas, Paris, 22 juillet¹⁷²

Paris, le 22 juillet 1814

Monseigneur,

D'après la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois relativement aux meubles appartenant à M^r. Jérôme Buonaparte, je me suis transporté dans la rue du Helder où ces meubles sont déposés. M. Sulleau, vérificateur du garde-meuble s'étant également rendu à ce dépôt, nous avons pris connoissance autant que possible, de l'état dans lequel ce mobilier se trouve, et les observations contenues dans le rapport de M Sulleau, dont j'ai l'honneur d'adresser l'extrait à Votre Excellence, s'accordant parfaitement avec l'idée que je me suis faite sur l'état des objets et l'avantage qu'il pourrait en résulter pour Sa Majesté si elle en ordonnait l'acquisition.

J'ai l'honneur de remettre aussi à Votre Excellence l'état estimatif de ces objets dressé par le vendeur.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

le très humble & très obéissant serviteur.

[*signé*] Desmazis

À Son Excellence le Comte de Blacas d'Aulps, ministre de la Maison du Roi.

487• Extrait d'un rapport de Sulleau, vérificateur de l'administration du mobilier de la Couronne, à Desmazis, Paris, vers le 22 juillet 1814¹⁷³

Extrait du rapport fait par M^r. Sulleau,
vérificateur de l'administration du mobilier de la Couronne,
d'après l'examen des meubles existant rue du Helder.

Les différentes espèces de meubles ont été divisées par articles afin qu'on puisse reconnaître facilement sur quelle partie du mobilier chaque observation porte, et le numérotage de ces articles sur ce rapport correspond avec celui de l'état estimatif.

¹⁷² Original. O³ 1876¹.

[*en marge* :] Répondu le 26 juillet 1814. / Invité M. Desmazis à s'informer des intentions précises du vendeur & à les faire connaître à S. Ex.

[*et plus à droite* :] Enregistré N^o 251 / le 25 Juillet 1814 (2 pièces).

¹⁷³ Original. Paris, A. N., O³ 1876¹.

Art. 1^{er}.

50 pendules dont la plupart se trouve sans cage de verre.

Leur total s'élève suivant l'état estimatif à la somme de 27,310^{fr}.

Quatre pendules n.^{os} 27, 31 et 50. Leur valeur réelle, en y comprenant une paire de candélabres adaptée à chacune, se trouve plus grande que les prix d'estimation.

Quinze autre pendules forme de piédestal estimées sur l'état à 200^{fr} ne sont pas portées à leur valeur, l'horlogerie étant d'un bon auteur et les marbres étant beaux.

Les armes seulement doivent être changées, ce qui nécessite une foible dépense en y ajoutant des pyramides [sic] ou vases. Ces pendules seront très convenables pour cabinets.

Les 31 pendules sont portées sur l'état à des prix à peu près égaux à ceux de leur valeur. Plusieurs d'entr'elles [sic] ne sont pas de bon goût.

Toutes ces pendules réunies peuvent valoir une somme de 30,000^{fr} au moins.

Art. 2.

17 lustres bronze doré, cristaux de Bohème.

Estimation portée sur l'état 13,180^{fr}.

Six lustres n.^{os} 51 à 56. sont de grand modèle, haut 6 pieds 6 pouces, et pour 30 bougies ; monture bronze doré mât. Quelques cristaux manquent. Leur prix est porté sur l'état à 1733^{fr} la pièce & ils peuvent être évalués à celui de 2200^{fr}.

Dix autres lustres dont la monture est d'un mauvais goût, sont susceptibles de changement dans leur construction. Les montures sont bien dorées ; les cristaux sont de Bohème.

Leur valeur est à peu près celle à laquelle ils sont portés sur l'état estimatif.

Art. 3.

Petits lustres pour 970^{fr}

Art. 4.

Lampes pour 1540

Les objets compris dans les art. 3 et 4 ont été estimés suivant leur valeur.

Art. 5.

Candélabres, &c.^a, estimés 3,820^{fr}

Les deux paires de girandoles à 6 lumières (n^o 104) valent plus que le prix auquel elles ont été estimées. Mais d'autres objets compris dans cet article sont susceptibles d'être réduits.

Art. 6.

Tapisseries estimées en tout 3,100^{fr}

Ces tapisseries ont besoin de réparations. Les pièces sont coupées.

Elles sont portées à leur juste valeur.

Art. 7.

Bras et appliques, cuivre doré, estimés 5,660^f

Les objets compris dans cet article sont généralement estimés au dessous de leur valeur. Leur mis à neuf occasionneront peu de dépense.

Chaque paire de bras du n° 114 vaut de 7 à 800^f et son prix sur l'état n'est que de 400^{fr}.

Tous ces objets réunis peuvent valoir de 7 à 8,000^{fr}.

Art. 8.

Flambeaux estimés 1,760^f

Les prix d'estimation sont au dessous de la valeur réelle de ces flambeaux.

Les 2 flambeaux de bouillotte à 6 lumières n° 125 valent le double du prix de 340^f auquel ils sont estimés ensemble.

Les flambeaux n° 126, 129, 134 et 135 valent un tiers de plus que le prix de l'estimation.

La totalité de ces flambeaux est d'une valeur de 3000 à 3,500^{fr}.

Art. 9.

Vases, figures et cassolletes [sic] estimés 2130^f

Ces objets valent généralement plus que les prix d'estimation

Deux vases en bronze (n° 147) dans le genre du vermeil, sont d'une valeur 2 fois et peut être même 3 fois plus forte que le prix d'estimation.

L'écritoire n° 153 vaut aussi plus que le prix auquel il est estimé.

Le n° 161 est une écritoire en vermeil, elle vaut beaucoup plus que le prix de 5^{fr} auquel elle est estimé.

La totalité des objets de cet article peut être évalué de 3,600^f à 4,000^{fr}.

Art. 10.

Vases en albâtre et pots en porcelaine estimés 2,630^f

Quelques-uns de ces objets estimés à un prix beaucoup trop bas et quelques autres à un prix trop élevé.

La totalité de cet article vaut le prix de l'estimation.

Art. 11.

Figures, biscuits &c.^a

Ces objets ont la valeur à laquelle ils sont portés sur l'état.

Art. 12.

Verrerie estimée 2,000^f

Une partie des objets compris dans cet article est en cristaux taillés à diamants & gravés.

Leur valeur est bien au dessus du prix d'estimation.
Tous ces objets réunis peuvent être évalués à 4 ou 5,000^f au moins.

Art. 13.

Porcelaines évaluées 8,530^{fr}.
Les objets compris dans cet article forment un grand service de table.
La valeur de ces objets réunis peut être évaluée de 10 à 12,000^f.

Art.^{es} 14 et 15.

Meubles en étoffe

L'examen des objets compris dans ces 2 articles ne pu être fait que très imparfaitement à cause de leur encombrement & de la réunion des étoffes en paquets. L'inspection qui en a eu lieu pour quelques unes de ces étoffes donne la certitude que le métrage est à l'avantage de l'acheteur.

L'examen n'a eu lieu soigneusement que sur le meuble n° 268, velours ponceau agréments or fin.

Son prix d'estimation sur l'état est de 9,569^{fr}.
La couleur du velours n'a éprouvé aucune altération sensible ainsi que ses agréments. Le lit et les sièges en bois d'acajou sculpté et doré sont très bien faits.

Telles sont les bases de la nouvelle estimation : la valeur des étoffes et de la dorure a été évaluée de 20 à 30 pour cent au dessous du prix de ces objets achetés neufs & la valeur du bois à 50 pour cent *idem*.

Le résultat de ce calcul porte le prix de ce meuble à 20,000^{fr}.

En réduisant un quart de cette somme, parce que ce meuble a déjà servi, sa valeur actuelle serait de 15,000^{fr} environ

Le meuble (n° 266.) en bois d'acajou et couvert en velours bleu est estimé 11,148^f
Il est également d'une plus forte valeur, et son prix peut être estimé dans la même proportion que celui du meuble n° 268.

Deux fauteuils, de représentation, (n° 269) bois sculptés doré, estimés ensemble 1,175

Ils sont très riches et en très bon état. Un chiffre brodé sur chacun des carreaux occasionnera le seul changement nécessaire, et cette opération est facile.

Ces fauteuils peuvent être évalués ensemble à 3 à 4000^{fr}.

Neuf paquets d'étoffes (n. os 270 à 275) ; elles n'ont point été examinées avec assez de détail pour qu'il en soit rendu un compte particulier.

Deux cadres dorés, pour tableaux, sont estimés 160^{fr}. Ils valent plus du double de cette somme.

Art. 16.		
	Étoffes neuves en pièces estimées	7,537 ^{fr}

Art. 17.		
	Tapis estimés	1,106 ^{fr}

Les étoffes ainsi que la moquette qui est de 1^{ere} qualité doivent être évalués un 5^{eme} en sus des prix portés dans l'état, pour les articles 16 & 17 ci-dessus.

Art. 18.		
	Coucher	

Ce coucher ne se trouvant point au dépôt, n'a pas pu être inspecté. Il doit y rentrer.

Art. 19. Acajou.		
	Pianos, harpes, meubles, estimés	10,860 ^{fr} .

Trois corbeilles en bois sculpté et doré couvertes en satin brodé or valent au moins le double du prix auquel elles sont portées sur l'état

	Trois lits acajou et bronzes dorés estimés	1,500 ^{fr} .

Ils valent le double du prix de cette estimation.
Ils peuvent être remis à neuf à peu de frais.

	Cinq pianos et une harpe estimés	6,400 ^{fr} .

Ils valent beaucoup plus. Ils sont en assez bon état et modernes.

Des autres objets compris dans cet article sont susceptibles d'une semblable augmentation de valeur.
Le grand surtout de table étant renfermé dans une caisse, on ne l'a point examiné.

Art. 20.		
	Glaces nues estimées	3,000 ^{fr} .

Si elles sont de Paris, elles valent suivant le tarif non compris le Taim [sic] 4911^{fr}

Art. 21.

Un paquet de glands, torsades, or mi-fin estimé 2,641^{fr}
 Les crêtes et galons sont neufs et en pièces ; suivant leur poids ces objets peuvent être évalués de 4 à 5,000^{fr}.

Art. 22 & 23. Marbres et lampes

Les objets compris dans ces articles n'ont pas été soigneusement examinés.

Observations Générales

Par les notes particulières à chacun des articles détaillés sur ce rapport on reconnaît qu'il y a des objets portés à leur juste valeur, qu'il s'en trouve aussi dont les prix d'estimation sont réductibles, et que pour la majeure partie de ces objets, la valeur effective excède beaucoup les prix d'estimation, ce qui doit faire considérer l'acquisition de ce mobilier comme très avantageuse à l'administration du mobilier de la Couronne.

Ce mobilier serait d'une grande ressource dans les ameublements qui pourroient être ordonnés pour les palais de Sa Majesté (comme Versailles par exemple). Les couleurs des étoffes ainsi que des agréments sont en général très fraîches, et les bronzes en bon état. Quelques légères réparations seulement sont nécessaires à ces derniers objets.

Il existe néanmoins des bronzes dont la dorure a paru foible et la ciselure peu soignée : mais leur estimation est peu élevée en raison de leur mauvaise fabrication.

Il paraît que quelques étoffes, telles qu'un damas-lampa bleu-et-blanc¹⁷⁴ avec grande bordure brochée faisant partie de ce mobilier, ne sont point compris sur l'état estimatif, non plus que quatre miroirs à la psyché [sic] en acajou ornés de bronzes et quatre métiers à broder.

Le montant de l'état estimatif est de 145,233^{fr}.

Mais le résultat de l'examen prouve que dans le cas où il y aurait rien à accorder en sus et par enchère une somme de 30,000^f ou même de 40,000^f, il y aurait encore avantage pour Sa Majesté si elle faisoit cette acquisition.

S'il arrivoit que l'on achetât ces objets pour le service de Sa Majesté, ceux qui ne concernent pas le garde-meuble seroient remis aux autres services de la Maison royale et s'il se trouvait quelques objets qui ne puissent être utilisés par aucun service et que, comme on doit le supposer,

¹⁷⁴ Aux couleurs du royaume de Westphalie.

les vendeurs ne voulussent point les détacher des autres objets, il pourrait en être fait une vente par le garde-meuble.

L'administrateur du mobilier de la Couronne
[signé] Desmazis

488• Blacas à Desmazis, Paris, 26 juillet 1814¹⁷⁵

An 1814. Paris, le 26 juillet

À Monsieur Desmazis, administrateur du mobilier de la .

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez écrite le 22 de ce mois, la copie du rapport qui vous a été fait par M. Sulleau, vérificateur du garde-meuble , sur la valeur des objets mobiliers appartenans à M. Jérôme Buonaparte, & qui sont déposés chez M. Filleul rue Taitbout n° 15, ainsi que l'état estimatif de ces objets dressé par le vendeur.

Ce dernier état monte à la somme de 145,233^{fr}. Je vois par le rapport de M. Sulleau, que la valeur réelle de ce mobilier, est plus considérable, & qu'elle peut aller à 190,000 francs, en sorte qu'il seroit avantageux d'en faire l'acquisition au prix de l'état estimatif¹⁷⁶.

Mais vous ne me dites point si la personne qui est chargée de ces meubles, consent à les céder à ce prix. Il paroît, par le rapport de M. Sulleau, qu'il faudroit en offrir 30 ou 40,000^{fr} en plus¹⁷⁷.

Dès lors, il n'y auroit plus le même avantage, & il pourroit même n'y en avoir aucun à en faire l'acquisition.

Vous jugez que je ne puis proposer cette acquisition au roi, qu'autant que¹⁷⁸ le vendeur voudroit se contenter du prix de son estimation, ou d'une somme qui n'en différeroit pas beaucoup.

Je vous prie de savoir précisément quelles sont ses intentions, & de me les faire connaître.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués.

¹⁷⁵ Brouillon. Paris, A. N., O³ 1876¹

[*en marge* :] Ministère de la Maison du roi / 2^{ème} division [*et, à l'encre rouge* :] N° 254.

¹⁷⁶ Au lieu de *de l'estimation qu'en aura été faite par le vendeur*, biffé.

¹⁷⁷ Au lieu de *de plus*, biffé.

¹⁷⁸ Au lieu de *qu'on*, biffé.

489• Filleul à Desmazis, 27 juillet 1814¹⁷⁹

J'ai l'honneur de vous informer que l'intention du propriétaire des meubles et effets déposés rue Taitbout n° 15, est de ne recevoir aucune offre au dessous de deux cent mille francs, somme qui n'est assurément pas dans la proportion de ce qu'a couté la totalité de ce mobilier.

Si, à ce prix, il convenoit à S. Ex. le Ministre de la Maison du Roi d'en traiter, je vous serais infiniment obligé, Monsieur, de vouloir bien m'en prévenir le plutôt possible afin que je ne prenne point d'autres engagements.

Dans tous les cas j'aurois à vous prier, Monsieur, de me faire le renvoi de l'inventaire que j'ai eu l'honneur de vous remettre ; cette pièce dont je n'ai pas conservé de copie m'étant indispensablement nécessaire pour ma responsabilité.

Agréé, je vous prie, l'assurance des sentimens distingués avec lesquels, j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

votre très humble & très obéissant serviteur.

Paris ce 27. Juillet 1814.

Signé : Ed. Filleul

rue du Mont-blanc n° 70

Pour copie conforme
l'administrateur du mobilier de la Couronne
[*signé*] Desmazis

Monsieur Desmazis, administrateur du mobilier de la Couronne.

490• Desmazis à Blacas, Paris, 27 juillet¹⁸⁰

Paris le 27 juillet 1814.

Monseigneur,

Je m'étais adressé à M.^r Filleul pour savoir de lui précisément quels sont ses intentions relativement aux objets mobiliers appartenant à M.^r Jérôme Buonaparte, et quel est le prix qu'il veut définitivement obtenir de ces mêmes objets.

M.^r Filleul m'a dit qu'il ne vouloit rien prendre sur lui, qu'il vouloit connaître les intentions du propriétaire auquel il avoit écrit à cet égard,

¹⁷⁹ Copie. Paris, A. N., O³ 1876¹

[*en marge* :] copie [et] N° 295.

¹⁸⁰ Original. Paris, A. N., O³ 1876¹.

[*en marge* :] Enregistré n° 272 / Le 28 juillet 1814.

et qu'il me feroit part de sa réponse aussitôt qu'il l'auroit reçue.

Je m'empresserai de mon côté, Monseigneur, de communiquer cette réponse à Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

de votre Excellence,

le très humble & très obéissant serviteur.

[signé] Desmazis

À Son Excellence le Comte de Blacas, ministre de la Maison du Roi.

491• Desmazis, à Blacas, Paris, 30 juillet 1814¹⁸¹

Paris, le 30 juillet 1814

Monseigneur,

M.^r Filleul, dépositaire du mobilier appartenant à M Jérôme Buonaparte, m'informe que le propriétaire ne traitera pas de la vente du mobilier à un prix au dessous de celui de 200,000^{fr}.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie de la lettre de M.^r Filleul à ce sujet.

J'attends les ordres qu'il plaira à Votre Excellence de me donner à l'égard du rapport que j'ai eu l'honneur de lui adresser, et je la prie de vouloir bien me renvoyer dès qu'il ne lui sera plus nécessaire, l'état estimatif demandé par M Filleul¹⁸².

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

le très humble & très obéissant serviteur.

[signé] Desmazis

À Son Excellence le comte de Blacas, ministre de la Maison du Roi.

¹⁸¹ Original. Paris, A. N. O² 1876¹.

[en marge:] Enregistré n° 295 le 1^{er} août 1814 / Répondu le 2 août 1814. Invité M. Desmazis à ne pas donner suite à cette affaire.

¹⁸² Non localisé.

492• Desmazis à Blacas (?), Paris, 1^{er} août 1814¹⁸³

Rapport.

M. l'administrateur du mobilier a l'honneur d'informer Son Excellence, d'après une lettre qui lui a été écrite par M. Filleul, dépositaire des meubles et effets appartenant à M. Jérôme Bonaparte, que l'intention du propriétaire est de ne recevoir offre au dessous de 200,000^{fr}.

L'état estimatif de ce mobilier, dressé par un commissaire-priseur et deux tapissiers, s'élève à la somme de 145,263^{fr}.

Le vérificateur du garde-meuble, M. Sulleau, a reconnu que cette estimation était très modérée. Dans le compte qu'il en a rendu et que M. Desmazis a adressé à Son Excellence, M. Sulleau annonce que lors même qu'il y aurait lieu à accorder par enchère 30 ou 40,000^f en sus, l'acquisition de ce mobilier offrirait encore de l'avantage.

Mais, en relevant, article par article, dans le rapport de M. Sulleau, l'estimation que lui-même a faite de ce mobilier, on trouve que sa valeur réelle ne s'élève pas à plus de 35 ou 36,000^{fr} au dessus du montant de l'état estimatif. Cette valeur est par conséquent d'environ 180,000^{fr}.

Il est à remarquer que dans le nombre des articles portés sur l'état du vendeur, il y en a quelques-uns qui ne peuvent être employés par le garde-meuble : ce sont des verreries et porcelaines de table, deux fusils de chasse, riches, cinquante-deux fusils ordinaires et une collection de livres. Ces objets figurent dans l'état estimatif pour une somme de 21,000^{fr} et il est à présumer qu'on ne pourrait s'en défaire sans quelque perte.

Son Excellence jugera sans doute, par cet exposé, que l'acquisition du mobilier dont il s'agit n'offrirait quelque avantage [sic] qu'autant qu'on pourrait l'obtenir pour une somme inférieure à celle de 180,000^{fr} qu'il vaut réellement.

Mais l'intention du propriétaire étant de ne pas traiter au dessous de 200,000^{fr}, on a l'honneur de proposer à Son Excellence de renoncer à cette acquisition.

183 Copie. Paris, A. N. O³ 1876¹.

[en marge :] Ministère de la Maison du Roi / 2^{ème} division.

493• [Blacas ?] à Desmazis, 2 août 1814¹⁸⁴

An 1814. Paris le 2 août

M Desmazis, administrateur du mobilier de la Couronne

J'ai reçu, M. avec votre lettre du 30 juillet, la copie de celle qui vous a été écrite par M Filleul dépositaire du mobilier appartenant à M. Jérôme Bonaparte, et dans laquelle il annonce que l'intention du propriétaire est de ne recevoir aucune offre ou dessous de 200,000 francs.

L'acquisition de ce mobilier ne pourrait convenir qu'autant que le prix demandé offrirait de l'avantage. Je vois que c'est tout le contraire et que les prétentions du vendeur surpassent de beaucoup sa valeur réelle¹⁸⁵ d'après l'estimation rigoureuse qu'en a faite M Subleau, vérificateur du garde-meuble.

Je vous invite, en conséquence, à ne pas donner suite à cette affaire. Je vous renvoie, pour le rendre à M. Filleul, l'état estimatif qu'il vous avait confié et qu'il vous a redemandé.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués

N°. 295

¹⁸⁴ Brouillon. O³ 1876¹.

[*en marge* :] Ministère de la Maison du Roi / 2^e Division / N° 295 [*et à droite, à l'encre rouge* :] N° 287.

¹⁸⁵ suit une mention biffée illisible.

V. 5. Documents annexes pour les années 1813–1814

494• Budget général de la Maison du roi pour l'année 1813¹⁸⁶

Maison du roi

 Budget général
 de la
 Maison du roi
 pour l'année 1813

Grand maréchal

1	Appointemen[t]s	112 300
2	Gages	201 257 98
3	Habillement & livrée	40,000
4	Blanchissage	10,000
5	Faux frais de chauffage	6,000
6	Éclairage	60,000
7	Cave	55,000
8	Douche & office	266,000
9	Argenterie	5000
10	Entretien de la lingerie	4000
11	Frais de concierge	6,000
12	Frais de transport	6,000
13	Achat de linge	3,522
14	frais imprévus	<u>4,000</u>
	Total	779079. 98

Il est accordé à ce service un supplément de sept cent francs par jour sur la caisse particulière lorsque le service de S. M. sera fait pendant une journée entière hors du Palais de résidence¹⁸⁷. Dans la présente disposition ne sont cependant pas compris les voyages de Napoléonshöhe, etc. <illisible>, Brunswic qui sont, à moins de frais extraordinaire, comme le Palais de résidence.

Grand Chambellan

Chapitre 1^{er}

Traitement d'honneur, secrétariat & frais de bureau

Le Grand chambellan	20,000 /
Un premier chambellan	10,000 /

¹⁸⁶ Original, Cassel, Landes- und Murhardsche Bibliothek der Stadt Kassel, 2° Ms. Hass. Fol. 329.

¹⁸⁷ Bellevue.

Un chevalier d'honneur de la reine	8,000 /	
3 chambellans à 800 f	24,000 /	
Une [sic] maître de la garde-robe	8,000 /	
3 chambellans à 600 f	18,000 /	
8 chambellans à 400 fr	32,000 /	
9 gentilshommes de la chambre à 300 f	27,000 /	263,000
La Grande maîtresse	18,000 /	
La dame d'atours	8000 /	
5 dames du palais à 8000 f	40000 /	
7 <i>idem</i> 4000	25000 /	
Une lectrice de la reine	10000 /	
Une <i>idem</i> garde diamants	4000 /	
M. Pfeiffer, secrétaire des commandements de la reine	8000 /	

Secrétariat

Une secrétaire du service	3000 /	
Frais de bureau	3000 /	6000

[Chapitre 2

Médecins & chirurgiens]

1 médecin du roi	12000 /	
1 chirurgien du roi	12,000 /	
1 médecin ordinaire	6000 /	
1 chirurgien ordinaire	8000 /	50,000
2 médecins consultan[t]s à 300 f	6000 /	
1 chirurgiens consultants [sic]	3000 /	
Service de santé	3000 /	

Chapitre 3

Cabinet

Un secrétaire du Cabinet	14,000 /	
Un ingénieur géographe	6,000 /	
2 secrétaires ordinaires du roi à 600	12,000 /	
1 adjoint au bureau topographique	2,4000 /	
Un bibliothécaire	3,000 /	62,400
Un 1 ^{er} huissier, sans nourriture	3,400 /	
2 <i>Idem Idem</i> à 23000	5600 /	
Ports de lettres, abonnement [sic] aux	/	
journeaux[sic], frais de bureaux,	/	
dépenses diverses, etc.	16000 /	

Chapitre 4

Garde-robe du roi

Toilette de Sa Majesté	36,000 /	
Un valet de chambre	4,800 /	
Un valet de chambre du corps	3,600 /	
2 valets de chambre à 2000 f	4,000 /	
1 valet de chambre jouaillier [sic]	3000 /	

Un concierge de la garde-robe	2500 /	
2 valets de la garde-robe à 200 f	4,000 /	
Un ouvrier joaillier [sic]	1200. /	
Beaux Arts	/	90,700
Un 1 ^{er} peintre	12000 /	
Deux peintres à 3000 f	6000 /	
1 <i>idem</i> restaurateur de tableaux	2000 /	
1 concierge de l'atelier [si]	600 /	
Objets divers	/	
Cadres, toiles, dépenses diverses d'ateliers	4500 /	
Menus frais de Jouaillerie [sic], réparations d'objets d'or et d'argent	/	
frais de bureau	2000 /	
3600 /		
Ports de lettres	600 /	

Chapitre 5 Garde-robe de la reine

Toilette de S. M.		200,000
Un premier coiffeur [si]	3,000 /	
Un second <i>idem</i>	2000 /	
Deux femmes de chambres [sic] à 200 f	4000 /	10400
1 <i>idem</i> à	1400 /	
Une brodeuse	1,400 /	
3 couturières en robes, à 1920 f	3540 /	
Une <i>idem</i> en linge	1920 /	
3 filles de garde-robe à 1250 fr	3840 /	
Un valet de chambre emballer	1920 /	223320
Dépenses pour les spectacles		50,000
Dépenses de salons		<u>9000</u>
Total		<u>754,420</u>

Grand Ecuyer

Personnel		
1. Grand écuyer & écuyer d'honneur	86,000 /	
/administration	43,240 /	
2. / ouvriers	40,760 /	
/ service actif	155,940 /	
3. Indemnité des hommes en voyages ¹⁸⁸	8,000 /	
	/	
Matériel		
	/	
Dépense fixe	/	
4. Habillement	76,924 50 /	
5. Fourrages	198,560 / ¹⁸⁹	
Dépense variable	/	760500

¹⁸⁸ [total ajouté ultérieurement à l'encre rouge :] fr 333,940.

¹⁸⁹ [total ajouté ultérieurement à l'encre rouge :] fr 275,484. 50.

6. Remonte	37,500 /
7. Infirmerie & ferrage	16575 50 /
8. Petit entretien des chevaux	15,000 /
9. Blanchissage & éclairage	9000 /
10. Sellerie, car[r]osserie & éperonnerie	65,000 /
11. Frais extraordinaire & dépense imprévue	3000 / ¹⁹⁰
12. 450 cordes de bois en nature	
Haras	
13. Personnel	23,960 /
14. Fourrages	41,300 / 70,200
15. Entretien des haras	4960 /
Pages & personnel	
16. Appointements & gages	29,765 ¹⁹¹ /
17. Nourriture <i>idem</i> matériel	24,900 /
18. Habillement ”	10,500 / 75,000
19. Entretien ”	7000 /
20. Frais extraordinaires	2835. / ¹⁹²
21. 120 cordes de bois & 15 charreté[e]s de charbons pour la consommation de la maison	
22. 21000 fr avancé tous les mois à l'écuyer chargé de la comptabilité	
Total	<u>905,700</u>

Grand veneur

	/	1. Traitement du Grand veneur	2000	/	
	/	2. Traitement de 2 lieutenants de		/	
Service d'honneur	/	chasse y compris <4000 ?> fr pour		/	32000
	/	entretien de chevaux	1200	/	
	/	1. Frais de bureau	16000	/	
Dépenses générales	/	2. Frais de <journées ?> & vacation	2500	/	20,5000
	/	3. Dépenses imprévues	2000	/	
	A	Personnel			
	/	1. inspecteur de chasses		/	
	/	y compris 1500 fr pour entretien		/	
	/	de chevaux	5,500	/	
	/	2. 8 gardes de chasses à 1200 fr	9,600	/	
	/	3. Deux aides porte arquebuse	2500	/	
	/	4. Un garde parc à Napoléonshöhe	1,000	/	
	/	5. Plusieurs gardes & sousgardes [sic]	2000.	/	

¹⁹⁰ [total ajouté ultérieurement à l'encre rouge :] [Fr] 151075 50.

¹⁹¹ La même somme a été répétée devant ultérieurement à l'encre rouge.

¹⁹² [total ajouté ultérieurement à l'encre rouge :] [Fr] 45,235.

	/	6. 3 valets de chiens	1600	/	
	/	7. Logement des gardes de <lachés ?>	300	/	
	/	8. Habillement des aides porte-			
	/	arquebuse	730	/	
	/	9. Habillement des valets de chiens	<u>600</u>	/	
Arrondissement de Cassel	/		24,130	/	69,110
	/			/	
	/ B	Matériel		/	
	/	1. Achat de chiens	800	/	
	/	2. Nourriture de chiens	4680	/	
	/	3. <i>Idem</i> de la chasse à courre	3900	/	
	/	4. Bois & lumière	1400	/	
	/	5. Entretien d'armes, poudres, plombs, etc.	3000	/	
	/	6. Nourriture du gibier	2800	/	
	/	7. Destruction des animaux nuisibles		/	
	/	& frais ordinaires de chasses	3000	/	
	/	8. Entretien du mobilier & des ustensiles	400	/	
	/	9. 1 ^{ère} mise pour équipage de chasse		/	
	/	& entretien	24000.	/	
	A	Personnel			
	/	1. Appointment de 2 faisandiers	3,300	/	
	/	2. <i>Idem</i> de 2 aides	1,600	/	
	/	3. Salaire pour 4 journaliers	1540	/	
Faisanderie	/4.	<i>Idem</i> de 2 aides	500	/	17,740
	/ B	Matériel		/	
	/	1. Entretien des faisans	10,000	/	
	/	2. <i>Idem</i> du mobilier & des ustensiles	800	/	
	A	Personnel			
	/	1. 1 Inspecteur des chasses au Harz	4000	/	
	/	2. 1 carde pace [sic] à Kirchrode	1000	/	
	/	3. Plusieurs gardes & sousgardes [sic]	1000.	/	
Chasses extérieures	/ B	Matériel		/	16200
	/	1. Prise & transport du gibier	600	/	
	/	2. Destruction des animaux nuisibles &		/	
	/	frais [sic] ordinaires de chasses	3000	/	
	/	3. Nourriture du gibier	1200	/	_____
			<u>Total</u>		<u>154,550</u>

**495• Maison du roi de Wurtemberg, liste des pièces d'argenterie
westphalienne mises en vente à Stuttgart, mars 1816¹⁹³**

N° II.
Verzeichniß
über
das Silber-Geschirr.

Kiste N° 51.
Vergoldetes Silber.

N°			Gewicht.	
			Mark	Loth
1	1	1 Gloke von Silber / und vergoldet.	6	11
	2	1 <i>dito</i>	6	7
	3	1 <i>dito</i>	6	8
	4	1 <i>dito</i>	6	3 ½
	5	1 <i>dito</i>	5	15
	6	1 <i>dito</i>	6	4 ½
	7	1 <i>dito</i>	6	½
	8	1 <i>dito</i>	5	15
	9	1 <i>dito</i>	6	4
	10	1 <i>dito</i>	6	3 ½
	11	1 <i>dito</i>	6	4
	12	1 <i>dito</i>	6	4
	13	1 <i>dito</i>	6	7 ½
	14	1 <i>dito</i>	6	6
	15	1 <i>dito</i>	6	8
	16	1 <i>dito</i>	6	3
	17	1 Eißkessel von vergoldetem Silber	18	14
	18	1 <i>dito</i>	19	
	19 ¹⁹⁴	1 Sauce Schüssel von vergoldetem Silber	8	6
	20	1 <i>dito</i>	8	4
	21	1 Oelgefäß	7	12
	22	1 <i>dito</i>	7	12
	23	1 Salzfaß	2	9 ½
	24	1 <i>dito</i>	2	12 ½
	25	1 <i>dito</i>	2	12 ½
	26	1 <i>dito</i>	2	8 ½
	27	1 <i>dito</i>	2	10
	28	1 <i>dito</i>	2	9 ½
	29	Eyerständer	4	4
	30	1 Fischkelle mit Perlmutter Griff		14
	31	2 Sauce Löffel		12
	32	2 Suppen Löffel	2	10

193 Stuttgart, Hauptstaatsarchiv Stuttgart, HStAS, E 6312 Bü 13.

194 p. [2].

	33	6 Gemüßlöffel	3	3
	34	48 Eßlöffel	17	2
	35	48 Gabeln	17	10
	36	2 Senft Löffel		1
	37	8 Salz Schäufelchen		
Goldanschlag 144 fr	38	48 Messer mit stählernen Klingen und Perlmutter Griffen und mit vergoldetem Silber garnirt à 3 fr pro Stück.		
[Gold Anschlag] 8 fr	39	2 Tranchir Messer dito à 4 fr pro Stück		
	40	2 Tranchir Gabeln	1	
			95	12
		Summe von N° 51	234	2 ½
Summe des Goldanschlags 152 fr				

Kiste¹⁹⁵ N° 52
Vergoldetes Silber

N°	41	4 Speise Wärmer , von Silber und vergoldet. <pro Nota ?> 2 Fächer worein etwa ein Glas oder Becher gehören möchte, waren leer.	20	12
	42	1 Waschbeken mit Kanne	16	6
	43	1 <i>dito</i> mit 2 Kannen	4	13
	44	2 ovale große Platten	21	8
	45	2 kleinere <i>dto</i>	11	
	46	24 Desert Messer mit silberner Klingen und Perlmutter Hefte	3	8
Goldanschlag 72 fr	47	24 Desert Messer mit stählernen Klingen pro Stück à 3. fr		
	48	24. Desert Löffel	6	
	49	23 Desert Gabeln	6	1
Summa der Geldanschlag 72 fr		Summe von 52	90	

Kiste N° 53
Vergoldetes Silber

N°	50	1 Thee Maschine v. Silber und vergoldet	34	2
	51	1 Milch-kanne	3	7
	52	1 Thee kanne	4	7 ½
		Summe von N° 53	42	½

195 p. [3].

Kiste N° 57
Vergoldetes Silber

	53	98 Eßlöffel v. Silber, vergoldet	26	5
	54	97 Desert Gabeln	28	11
	55	101 Desert Messer	20	10
	56 ¹⁹⁶	31 Kaffeelöffel	4	1
	57	21 <illisible> Eßlöffel	2	8
	58	2 große <i>ditto</i>		8
	59	8 Sauce Löffel	3	4
	60	4 Zucker Löffel	1	7 ½
		Summa von N° 57	11	12 ½
			87	6 ½

Kiste N° 58
Vergoldeter Silber

N.°	61	50 Eßlöffel von Silber vergoldet	13	4
	62	50 Gabeln	14	10
	63	49 Meßer	9	13
	64	8 Sauce Löffel	3	4
	65	2 ovale <i>ditto</i>		14
	66	4 Zucker Löffel	1	7
	67	36 Kaffee Löffel	4	12
	68	2 Eßlöffel		10
	69	36 kleinere <i>ditto</i> ¹⁹⁷	4	8
		Summa von N° 58.	53	2

Kiste N° 59
Vergoldeter Silber.

N°	70	6 Stück Gläser-Humpen von Silber vergoldet	46	
	71	3 Stück Kaffee-Milch- und Thee-Kannen	13	2.
		Summa von N° 59	59	2

Kiste N° 60.
Vergoldeter Silber.

N°	72	2 Liqueur Gefäße und nach Abzug der <Platten ?> von Ebenholz	18	4

¹⁹⁶ p. [4].

¹⁹⁷ [au dessous, somme des pièces ajoutée ultérieurement :] 237.

Kiste¹⁹⁸ N° 61
Vergoldetes Silber

N°	73	1 ovales Waschbeken mit Kanne	11	4
	74	1 rundes Dito	9	8
	75	4 Kredenz Teller	9	
	76	1 Toilette Spiegel aus 4 Stücken bestehend	4	
	77	18 Stück Flaschen	1	
	78	1 Hand Spiegel	1	10
	79	1 Schreibzeug von Bronze ohne innern Gehalt		
	80	1 Rauch Pfanne	1	6
	81	2 Toilette Büchsen	5	
	82	2 kleinen <i>dito</i>		14
	83	1 Schaale		13
	84	2 Seifen Büchsen	1	1
	85	1 Mund Becher mit Dekel		12
	86	1 Handleuchter von Bronze ohne innern ?? Werth		
	87	2 <illisible> Büchen und 2. Trichter		8
	88	2 Armleuchter von Bronze ohne innern ? Werth		
		Summe von N° 61	46	12

Kisten N° 62
Vergoldetes Silber

N°	89	2 Suppen Schüsseln		
		1 Zuckerdose mit 6 Kaffee Löffel		
		1 Thee- und Milch-Kanne		
		2 Tassen		
		1 ¹⁹⁹ Kaffee und 1 Milchkanne		
		alles zusammen	19	6
	90	1 Kastenbrett ? wird ohne Holz geschätzt auf	5	
		Summe von N.° 62	24	6

Kiste N° 63
Vergoldetes Silber

		1 Reise Service bestehend in		
N°	91	4 Casseroles mit <u>dekel</u>	10	
	92	1 Suppen Schüssel mit dekel	4	8
	93	die übrige Verzierung am Reise Tisch wird geschätzt auf	10	
	94	8 Teller	11	10
	95	6 Löffel und 6. Gabeln	2	4

¹⁹⁸ p. [5].

¹⁹⁹ p. [6].

	96	4 Messer, worunter 2. mit stählernen <u>Klingen</u>	1	
	97	2 Eierständer und ein Senfkännchen mit 1 Löffel		9
		Summe von N° 63	39	15

Kiste N° 64
mit blosem Silber

N°	98	1 Schüssel ohne Schale	29	
	99	1 <i>ditto</i>	<u>29</u>	<u>4</u>
		Summe von N° 64	58	4

Kiste N° 65
mit blosem Silber

N°	100	1 Suppen Schüssel <illisible>	49	
	101	1 <i>ditto</i>	<u>49</u>	<u>6</u>
		Summe von N° 65	98	6

Kiste N° 68
mit blosem Silber

N°	102	8 <Kasserolen ?>	36	
		Summa	<pf ?>	

Kiste N° 70
mit blosem Silber

N°	103	14 <Warme ?> Schüsseln	84	4
		Summa	<pf ?>	

Kiste N° 71
bloßes Silber

N°	104	12 Gloken	89	6
		Summa	<pf ?>	

Kiste²⁰⁰ N° 72
bloßes Silber

N°	105	12 Gloken	88	5
		Summa	<pf ?>	

Kiste N° 73
mit blosem Silber

N°	106	4 Leuchter (Girandoler)	71	
		Summa	<pf ?>	

Kiste²⁰¹ N° 74
Bloses Silber

N°	107	4 Leuchter	69	
		Summa	<pf ?>	

Kiste N° 76.
Bloses Silber

N° 108		2 <Schwenkkessel ?>	14	10
109		2. Eiskessel	17	15
110		2 Oelgefäße	10	8
		Summa	43	1

Kiste N° 77
Bloses Silber

N° 111		8 Salzgefäße	23	15
112		2 Senfkännchen und 1 Löffelchen	2	12
113		9 vergoldete Salz Schäufelchen		8
		Summa	27	3

Kiste N° 78
Bloses Silber

N° 114		8 Salzfüßer	31	4
115		4 Salzschaufelchen		3
		Summa	31	7

Kiste N° 79
Bloses Silber

N° 116		49 Stück vergoldete Desert Meßer	5	
117		50 Stück Tischmeßer	6	
118		14 Stück Ragout Löffel	6	12
119		2 durchbrochene <i>dito</i>		15
		<Lot. ?>	18	11
120 ²⁰²		1 Transchier Besteck	2	8
121		50 Gabeln	21	
122		50 Löffeln	18	8
123		1 Suppenlöffel		15
124		1 Fisch-Kelle		14
		Summa ²⁰³	62	8

201 p. [8].

202 p. [9].

203 Inscriptions ultérieures illisibles.

Kiste N°80
Bloses Silber

N° 125		24 Lerchen Spieß	2	3
126		1 Theekanne	3	3
127		1 Milchkanne	2	4
128		1 Thee Maschin nebst Dazu gehörigem <Stahl ?>	52	14
		Summa	60	8

Kiste N° 81
Bloses Silber

N° 129		1 Thee Maschin[?]	15	2
		Summa		

Kiste N°83

N° 130		50 vergoldete Desert Messer	5	
131		50 silberne <i>dito</i>	6	
132		18 Ragout Löffel	11	5 ½
133		2 Vorleg Besteck	2	10
134		2 Suppenlöffel	1	14
135		50 Gabeln	21	4
136		50 Löffel	18	8
		Summa	66	9 ½

Kiste²⁰⁴ N°84
Bloses Silber²⁰⁵

N° 137		49/vergoldete / Löffel	5	
138		18 Ragout Löffel	10	11
139		46 Messer /geschätzt/	5	12
140		1 Vorschneid Besteck	1	6
141		1 Suppenlöffel		13 ½
142		48 Gabeln	20	4
143		43 Löffel	16	
144		1 Fisch Kelle		14
		Summa ²⁰⁶	60	12 1/2

Kiste N° 85

N° 145		50 Teller	121	8
--------	--	-----------	-----	---

Kiste N° 86

N° 146		67 Teller	162	8
--------	--	-----------	-----	---

²⁰⁴ p. [10].

²⁰⁵ Note en marge illisible.

²⁰⁶ Addition illisible ajoutée en marge.

Kiste N°87

N° 147		50 Teller	120	8
--------	--	-----------	-----	---

Kiste N° 88

N° 148		50 Teller	120	
--------	--	-----------	-----	--

Kiste N° 89

N° 149		50 Teller	120	12
--------	--	-----------	-----	----

Kiste N° 90

N° 150		50 Teller	122	
--------	--	-----------	-----	--

Kiste²⁰⁷ 91
Bloses Silber

N° 151		50 Teller	118	8
--------	--	-----------	-----	---

Kiste N° 92

N° 152		50 Teller	120	4
--------	--	-----------	-----	---

Kiste N° 93

N° 153		50 Teller	119	12
--------	--	-----------	-----	----

Kiste N° 116

N° 154		1 Reise Service bestehend In 6 Couverts 2. Meßer mit silbernen Griffen 2 vergoldete dto. 2 Egerstäucher 1.Senf Büchse 12. Teller. 4. Schüsseln. 6. Gläser. Mit Tiph? und Kapsel Wird geschätzt à	41	41
--------	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	----

Kiste N° 117

N° 155		1 Gleicher Reise Service Jedoch nur mit 8 Tellern	36	1
--------	--	------------------------------------------------------	----	---

207 p. [11].

Kiste²⁰⁸ N° 118
Bloses Silber

N° 156		96 Stück Teller	236	8
157		2 große ovale Platten	26	12
158		2 kleinere <i>dito</i>	16	12
159		2 große runde <i>dito</i>	17	8
160		7 runde kleinere <i>dito</i>	29	
161		4 Fisch Kellen	3	14
162		16 Ragout Löffel	8	10
163		3 Durchbrochene <i>dito</i>	1	5
164		3 Suppenlöffel	3	9
165		25?[35] Gabeln und 36 Löffel	27	9
166		5 Fischspieße und 2 Markzieher	1	1
167		5 große Gabeln, wovon Eine ganz von Silber, und 4 große Messer mit Haft von Ebenholz ²⁰⁹		19
		Summa	373	11

Kiste N° 119

N° 168		8 Glocken	62	4
--------	--	-----------	----	---

Kiste N°120

N°169		8 Speise Wärmer	57	
-------	--	-----------------	----	--

Kiste N°121

N°170		16 Kaffe Kannen	15	4
-------	--	-----------------	----	---

Kiste²¹⁰ N° 122
bloses Silber

N°171		3 Kaffe Kannen ²¹¹	18	2
172		2 Theekannen	7	
173		2 Schokolade Kannen	5	11
174		2 Milch Kannen	4	1
175		2 Zukerdosen	8	10
176		2 Brod Teller	2	14
		Summa	46	6

208 p. [12].

209 Note en marge illisible.

210 p. [13].

211 Note en marge illisible.

Kiste N° 123

N° 177		2 Kasserolen	10	7
178		2 Platten	10	1
179		10 Kleinere Platten	47	4
180		7 Krem [en haut: Crêma] Becher	2	14
181		19 Bouteillen Ständer	16	14
182		1 Sauce Schüssel	3	10
183		2 Senf Kännchen	3	8
184		2 Beurette mit 1 Platte ²¹²	3	4
185		1 Oelgefäß	3	6
186		6 Bouteillen Schild		4
		Summa	101	8

Kiste N°125

N°187		12 Stük plattierte Speise Wärmer ohne Silber Werth		
-------	--	----------------------------------------------------	--	--

Kiste N° 126

N° 188		des gleichen		
--------	--	--------------	--	--

Kiste²¹³ N°127

Bloses Silber

N°189		1 ovale Suppen Schüssel	11	10
190		4 Teller	8	10
191		2 Kaffeekannen	13	10
192		4 Löffel und 4 Gabeln	3	
193		2 Messer		4
194		3 Gläserne Flaschen		5
		Summa	37	7

Kiste N° 128

N° 195		4 Salzfässer sammt Gestell	13	
--------	--	----------------------------	----	--

Kiste N° 129

N° 196		8 Plattirte Glocken ohne Werth		
--------	--	--------------------------------	--	--

[...]

²¹² Note en marge illisible.

²¹³ p. [14].

N^{ro} 214 III.

Verzeichnis

Dessen was in 2. Coffres mit N^o 19 und 20 bezeichnet, welche
das Feld-Silber Geschirr enthalten, und wozu die Schlüssel
vorhanden waren, bei deren urkundlicher Eröffnung vorge-
funden worden ist
und zwar
in dem Coffre N^o 19

	Mark	Loth
2 ovale Platten	11	
6 runde <i>dito</i>	18	12
1 Kasserol	4	
12 Stük Suppenteller	16	2
24 Stük flache Teller	27	12
1 Kaffeekanne	2	8
1 Milchkanne		15
1 Sauce Schüssel	1	12
1 Zuckerdose	2	10
1 Oelgefäß	2	4
2 Leuchter	3	1
6 Becher	2	8
6 vergoldete Liqueur Becher		8 ½
2 gläserne Karaffen zu dem Oelgefäß		
6 vergoldete Löffel und 6. Gabeln	3	4
3 Messer fanden sich keine dabey [sic]		
6 Stück silberne Kaffee Löffel	8	

N^{o215} 19 ferner

14 Stük Messer mit Griffen von Ebenholz und mit Silber garnird.		3
18 Stük Löffeln und Gabeln	14	
1 Pfropfzieher von Stahl		

Kiste N^o 20

2 ovale Platten	10	11
1 runde <i>dito</i>	4	4
6 kleinere <i>dito</i>	18	12
1 Kasserole	3	9

214 p. [a]

215 p. [b]

1 Schüssel Einsatz ohne Schüssel	3	3
24 flache Teller	28	6
1 Theekanne	3	6
2 Leuchter	3	
6 Becher	4	8
6 vergoldete Liqueur Becher	8	
1 Wärmer	1	6
1 Salzfaß		6
1 Suppenlöffel	1	6
6 vergoldete Desertmesser	1	3
1 Salz Schaufelen und 1 Senf Löffel		4
18 Löffel und 18 Gabeln	13	14
6 Vogelspieße		10
8 kleine Messer mit Heften von Ebenholz u. mit Silber garnird		2
	[...]	
Summa	216	9 ½
von beiden Kisten.		

VI. Les inventaires du palais et du théâtre de Napoléonshöhe

Dès l'arrivée des souverains westphaliens à Cassel, le château de Napoléonshöhe subit des transformations pour le rendre habitable. Le résultat de ces premiers aménagements nous sont connus grâce au *Journal des Luxus und der Moden* qui publie, en septembre 1809, une visite au palais :

Napoleonshöhe.

Es war länger als zwei Jahre, daß ich diesen reizenden Ort nicht besucht hatte ; neugierig, die seitdem entstandnen Veränderungen zu sehen, begleitete ich meine Freunde D. und Th. dahin, und freute mich innerlich das schöne Schloß, die stolze Löwenburg, den Herkules eben so vor meine Augen treten zu sehen, wie vormals. Reizende Bilder, dort froh durchlebter Tage reihten sich an einander ; ich näherte mich, da ward mein Schönheitssinn etwas beleidigt durch einen Zusatz am Schloß, der zwar nützlich seyn mag, der aber widrig dem Auge auffällt. Man hat nämlich, um vor Regen geschützt aus der mittlern Etage des Hauptgebäudes zu den Flügeln zu gelangen, über die Bogen, die beides sonst verbanden, eine Gallerie mit vielen Glasthüren gebaut, die zeltartig angestrichen ist, und wunderbar mit den antiken Bogen und den Gebäuden contrastirt¹. Auch in die Bogen hat man schwarze Gitterthore gemacht, die das reizende Landschaftsgemälde verwischen, das man sonst

¹ « Ueber die Altane, die das massive steinerne Schloß vor Napoleonshöhe mit den Flügelgebäuden verbindet, ist eine weiß und blau angestrichene Gallerie gebaut, die mit dem ehrwürdigen Pallast contrastirt. Zum geselligen Vergnügen werden russische Schaukeln, Carrousel etc. gebaut » ([David August von Apell ?] dans un article intitulé « IV. Correspondenz=Nachrichten aus Cassel », *Journal des Luxus*, août 1809 [?], p. 439).

von innen durch den offenen Bogen erblickte, wo ein artiges Dörfchen den Mittelpunkt ausmachte, und der Bogen gleichsam die Fassung war. Auf der Terrasse von Kastanienbäumen vor dem Wirthshause, zeigte sich ein großes Chaos von Schutt und Steinen, das sich aber in kurzem zu einem Tempel Thaliens umgestalten soll, um dem Hof, wenn er dort sich aufhält, die Unterhaltung des Schauspiels bequemer zu verschaffen. Um einen Theil der Anlagen, vom linken Flügel des Schlosses bis zum See, und oberhalb bis an das Bett der großen Fontaine, sind grüne Staketen zur Einzäunung sichtbar und bilden den Garten der Königin, den gewöhnlich kein ungeweihter Fuß betreten darf, doch jetzt, in Abwesenheit der Majestäten fanden wir ein Pfortchen offen, und diese Partie des Parks vorzüglich schön. Im Flügelgebäude zur Linken fand sich noch alles wie ehemals, aber im Hauptgebäude glänzte uns von allen Seiten eine neue Schöpfung entgegen. Die untere Etage wird von der Königin bewohnt, und wir traten zuerst in einen sehr geschmackvoll decorirten Saal, dessen Wände ein purpurfarbnes schweres Seidenzeug mit goldenen Sternen ziert; um den ganzen Saal her läuft eine Draperie von eben der Farbe mit einem reichgewirkten Dessin in Gold, und eben solchen Frängen. Auch über die Spiegel und Fenster her zieht sich diese Draperie. Die Vorhänge von purpurfarbnem Zeug auf einer, und von weißem Atlas mit purpurgewirkter Borde, auf der andern Seite, sind leicht und doch sehr reich aufgenommen. Kostbare Kronleuchter, Girandolen und Pendulen zieren den Saal. Sehr glücklich war zu einer dieser Pendulen die artige Idee der französischen Romanze benutzt, die unter dem Namen: *l'amour et le tems* bekannt ist; das Ende des dritten Couplets: *le tems fait passer l'amour / et l'amour fait passer le tems* etc [ill. 13 p.192]² war hier ausgeführt. Saturn sitzt vorn im Nachen; mit ernster Stirn scheint er dem gewöhnlichen Schritt der Zeit seinen Nachen zu überlassen. Aber Cupido steht hinter ihm mit aufgehobnem Ruder, und scheint unschlüssig, ob er den Nachen zurückhalten, oder vorwärts treiben soll. An der Seitenwand des Nachens ist das Zifferblatt der Uhr. Das anstoßende Zimmer, einfach in grüner Seide mit Weiß durchwirkt, thut dem Auge sehr wohl, hat aber sonst nichts sehr Merkwürdiges, als ein schönes Flügelpiano der Königin. Das Schreibcabinet daneben ist wieder sehr kostbar in violet tapeziert, und zwar mit gefalteten erhabenen Streifen dazwischen. Der, fast zur reich drapirte Fenstervorhang, macht aber das Zimmer etwas düster, und raubt dem Auge von der himmlisch schönen Aussicht zu viel. Die Meubles in diesem Cabinet sind kostbar. Auf weißem Grunde, in Gobelins=Manier, mit grauen Figuren, sind Stühle, so wie Canapée bezogen, und die Holzarbeit der Rückwände ist unvergleichlich. Kostbare Vasen mit den feinsten Blumen aller Jahreszeiten,

2 Elle se retrouverait ensuite dans la salle du trône de Bellevue.

welche täuschend die Natur nachbilden, zieren den Kamin. Dazwischen die Büste des Königs von Ruhl, nicht sehr ähnlich, welches aber dem Künstler nicht zu Schulden kommen kann, da sein Wunsch, daß der König ihm nur ein Mal sitzen möge, unbefriedigt blieb. Weit ähnlicher war eine kleinere Büste in Biskuit, auf dem Schreibtisch, welche in Fürstenberg gemacht ist. Das Schlafzimmer der Königin in Weiß und Blau bildet einen Halbzirkel. Es hat lauter Draperie von weißer Seide mit gewirkten Borden in Blau, und oben blaue Festons darüber. Auf die nämliche Art sind die Vorhänge der Fenster und des Alkovens, in welchem ein antikes Bett ohne besondern Vorhang steht, die Divans und Stühle von blauem, in weiß gewirktem Seidenzeug. Hierneben das Ankleidezimmer in Blaßblau und Orange, und dann das Badecabinet, das mit Recht le boudoir de Venus genannt zu werden verdiente. Es hat keine Fenster : aus dem Ankleidezimmer führt eine doppelte Glashür, die die ganze Breite des Cabinets hat, und inwendig mit zarten Mousselin=Vorhängen versehen ist, dahin. Ein grüner, mit Rosen durchwirkter, Teppich bedeckt den Fußboden, und die zwei Stufen im Hintergrunde, die zu dem schönen Ruhebett führen, das mit gesticktem Mousselin über Rosa Seide bezogen ist. Die Rück= und Seitenwände dieses Bettes sind Spiegel ; die übrigen Wände mit gefaltetem Mousselin über Rosa, und dazwischen Streifen von gefaltetem Rosa=Seidenzeug. Der gewölbte Plafond, eben so mit reich gefaltetem Zeug bezogen, und noch leichte Draperie davon herunter hängend. Um die Wände laufen niedrige Divans ; unter dem Ruhebett ist die eingemauerte Badewanne befindlich, und mit leichter Mühe kann jenes zusammen geschlagen und hinweggeräumt werden. – Ich hätte noch einen Amor hinzufügen mögen mit aufgehobener Fackel, die zur Lampe bei Nachtzeit hätte dienen können. Passender schien mir dies, als die in der Mitte befestigte Lampe von Alabaster.

Unter den Zimmern des Königs zeichnete sich besonders eines aus, das in hellblauem Sammet tapeziert ist. Schmale goldne Leisten bilden Streifen darin. Die Vorhänge von blauem Sammet und weißem schweren Atlas, sind in verschwenderischer Fülle drapirt, und schwere goldne Frangen eine Viertelle breit zieren sie. Und Führer sagte uns, jeder Vorhang koste 3000 Rthlr. Ein kostbarer Theetisch, mit dem herrlichsten Porcellan stand in der Mitte. Die Penduluhr unter dem Spiegel stellt den Moment dar, wo Gräfin Hazfeld zu Napoleons Füßen um Gnade für ihren schuldigen Gemahl bittet, und der Monarch den Brief desselben in's Camin wirft. Im anstoßenden Zimmer stand eine andere Penduluhr, wo das Zifferblatt an einem Piedestal sichtbar ist, auf welchem Napoleons Büste in Bronze steht. Daneben steht die Victoria und setzt der Büste einen Lorbeerkrantz auf. Unten liest man : chaque heure est marquée par la victoire. Ein staunendes Landmädchen, das die Herrlichkeiten bisher stumm gemacht hatten, sagte schüchtern : Es dünke ihr doch nicht recht

schicklich, den großen Kaiser an Uhren hinzustellen, aber ein kluger Mann, der mit ihr war, wieß sie mit der Versicherung zurecht, daß wohl kein Mensch so viel mit der Zeit zu thun habe als Napoleon, und folglich der Platz so unpassend nicht sey. Das Schlafzimmer des Königs, gerade über dem der Königin befindlich, hat die nämliche Form dieses, und die Hauptfarben desselben sind violet und weiß. Der violette Sammet der Bett=und Fenstervorhänge ist mit goldnen Bienen besäet. In dem Schreibzimmer des Königs stand ein schöner Stuhl vor dem Schreibtisch, der von einer der Damen des Hofes gearbeitet war. Eine Vase voll Rosen in ganz feiner chenille gestickt. Die Wände des Zimmers in blaßgelber Seide, gefaltet, und Lilas=Bogen darüber. Eben so die Vorhänge. Auf der Löwenburg ist Alles unverändert, wie es war, geblieben.³

Si aucune mention n'est faite du nouveau théâtre de cour achevé durant l'été par Klenze, une partie des appartements est ici décrite avec précision, notamment pour les appartements d'apparat de la reine. Ils témoignent du luxe dont veulent s'entourer le roi et la reine de Westphalie, transformant le corps central en un lieu si riche qu'il resplendit « de tout côté comme une nouvelle création », pour reprendre l'effet qu'il produisit sur l'auteur de l'article cité précédemment.

Les appartements d'apparat de la reine sont alors situés au rez-de-chaussée du corps principal, ceux du roi à l'étage noble. Il semble que ce soit encore le cas en 1811 quand Grandjean s'engage à « mettre en stuc la grande galerie des appartements de la Reine à Napoléonshöhe et la salle en rotonde y attenante » au rez-de-chaussée⁴.

Parmi les nombreux autres travaux qu'il mène alors dans le palais, notons l'édification d'un escalier attendant au grand degré monumental, le remplacement des galeries de bois entre les bâtiments par de nouvelles galeries en pierre et le réaménagement de la salle du trône. Comme pour la grande galerie, un dessin et des photographies de cette salle (ill. 10 p.185) nous conservent le souvenir de ces embellissements dans le goût Empire.

L'inventaire des murs de tout le palais et les inventaires du mobilier du corps principal, de l'aile Weissenstein et du théâtre, que nous publions ici, datent de l'année suivante. Ce sont les seuls que nous possédons pour la période westphalienne et pour un autre palais royal que celui de Bellevue. Comme pour ce dernier, ils auraient été rédigés au printemps 1812.

Rapportés sur des plans d'époque, les informations issues du rapprochement de ces inventaires permettent de reconstituer autant que possible l'organisation des intérieurs palatiaux westphaliens de Napoléonshöhe, que ce

3 [David August von Apell ?], « II. Ansichten aus Kassel (Aus dem Tagebuche eines reisenden Kunstfreundes) », *Journal des Luxus und der Moden*, septembre 1809, p. 554-556.

4 Voir **Correspondance de Grandjean de Montigny**, p. 545 et suivantes.

soit pour le corps principal, pour l'aile de Weissenstein ou pour le théâtre de Klenze.

La seule modification majeure de l'agencement des pièces par rapport à 1811 – et sans doute jusque la fin du règne – consiste dans le fait que les appartements de la reine sont dorénavant situés à l'étage.

On ne peut qu'être frappé par la richesse de ces intérieurs meublés d'objets produits en France comme en Allemagne, dont bon nombre d'œuvres décoratives présentent des portraits de famille.

Un bon nombre d'entre elles seront emballées dès 1813 et emportés par les souverains dans leur fuite⁵.

[G.N.]

⁵ Voir le chapitre de transcription d'archives consacré aux années 1813-1814.

VI. 1 - Inventaire des murs du palais de Napoléonshöhe¹

Inventaires des bâtiments, parc, allés [sic], routes, réservoirs d'eau, jets d'eau, fontaines, terres et prairies, appartenant à Napoleonshöhe 1813²

Regi[s]tre.

- A. Corps de logis.
- B. Communication entre le corps de logis et 1^{er} aile.
- C. Première aile.
- D. Communication entre le corps de logis et 2^e aile.
- E. Second [sic] aile du palais.
- F. Théâtre.
- G. Galerie chinoise.
- H. Écuries.
- I. Manège couvert.
- K. Cour entre les écuries.
- L. Nouvelle forge.
- M. Maison habitée par le gouverneur.
- N Bâtiment concernant les ateliers [sic] pour les réparations des outils, etc., ainsy [sic] que l'écurie des chevaux pour M^r le gouverneur.
- O. Briqueterie et four.
- P. Agrès à feu.
- Q. Objets de l'éclairage.
- R. Maison habitée par le jardinier <Seunholz ?>.
- S. " *Idem* " Klein.
- F. Grande auberge.
- U. Petite auberge, ou ancienne maison de baillif
- V. Logement de l'aubergiste Lebocq.
- W. Bâtiment à droite de la grande auberge, servante [sic] comme corps de garde, magasin [sic] des matériaux et logement des inspecteurs.
- X. Fourrière.
- Y. Grande serre.
- Z. Petite serre et pépinières.
 - a. Corps de garde près du bowlingrun [sic].
 - b. Faisanderie.
 - c. Château de Loewenbourg.
 - d. Ancienne maison d'habitation du fermier à Moulang.
 - c. Bagatelle, à Moulang.

¹ Anonyme H staM, Best. 75 Inventare Nr. 3300

² f^o 1r-v. La transcription présentée ici ne concerne que la partie correspondant au palais (soit des lettres A à G) et ne prend pas non plus en compte le texte allemand, seulement le celui en français.

- f. Salle à manger avec ses deux pavillons.
- g. Pagode ou Mochée [sic], à Moulang.
- h. Petits corps de gardes du bout de l'allée de Napoleonshoehe.
- i. Maison, habitée par le Garde jardin Kirchhoff³.
- k. "idem" par la contrôleur [sic] des jardins Fuchs.
- l. "idem" par le garde jardin Gläsner.
- m. "idem" par le garde bâtiment Günther.
- n. "idem" idem idem "Auffarth.
- o. "idem" idem idem "Elsensohn.
- p. Grandes cascades.
- q. Réservoir d'eau pour les Grandes cascades.
- r. Octogone.
- s. Réservoir d'eau sur la montagne nommée l'Asche.
- t. Cascade de Steinhofer.
- u. Réservoir d'eau pour les Cascades du pont de [sic] Diable et de la Grande fontaine.
- v. Pont de Diable et cascade par dessous.
- w. Grand Aqueduc.
- x. Bassin de la Grande fontaine.
- y. Lac.
- z. Petits Temples, et autres Hermitages à Napoleonshoehe.
- 1. Description des routes et autres parties principaux [sic] du parc.
- 2. Boulingrün [sic].
- 3. Caroussel et Brandillon.
- 4. Jardin de S. M. la Reine.
- 5. Routes et allées dans la partie à droite du parc.
- 6. "idem" "à gauche du parc.
- 7. Arpentage [sic] des jardins, prairies, terres, pépinières, etc.

3 Manque j.

A.⁴

1° Bâtiments
Palais
A. Corps de logis

Ce bâtiment a 220 pieds de long et 66 pieds de large, 4 étages de haut et construit en gros [sic] pierres de Balhorn. Sur les deux façades principales, dont l'une donne vers le levant et l'autre vers le couchant, se trouvent deux grands portiques, chacun de 6 colonnes de 5 pieds de diamètre et 45 pieds de haut, de l'ordre ionique.

Les colonnes du portique côté du levant se posent sur un grand escalier, de 12 marches de 74 pieds de long,⁵ ensuite suit un repos et dessous celui suivent 16 marches, s'abboutantes [sic] sur les deux côtés en forme demie [sic] circulaire. Le second portique se pose sur un escalier semblable de 12 marches se finissant sur les deux bouts en forme d'un quart de cercle.

L'entrée principale se trouvent [sic] sur la façade vers⁶ le couchant et moyennant de deux rampes douces ont [sic] peut parvenir commodément en voiture j'usqu'au [sic] devant les colonnes du portique.

Outre l'entrée principale, contenant [sic] 3 portes, se trouvent encore sur les deux côtés du portique, deux autres entrées avec escaliers en pierres, chaqu'un [sic] de 12 marches.⁷

L'entrée sur la façade vers⁸ le levant conduise [sic] dans la nouvelle Salle de stuc, et de la [sic], dans les autres appartements du rez de chaussée. Sur les façades du nord et midi se trouvent de même des entrées conduisantes [sic] aux souttereins [sic] et servants [sic] pour le service de la cuisine, ecetera.

Les deux façades latérales de ce bâtiment sont construites en formes [sic] demie [sic] circulaires et décorés [sic] avec pilastres jonique [sic].

L'extérieur du rez de chaussée est en pierres de taille avec bossage. Les fenêtres et portes sont décorés [sic] avec encadrements en pierres de taille et bien faits.⁹

Ce bâtiment est surmonté d'une coupole, formante [sic] un Grand sallon [sic], la toiture de la dite est couverte de cuivre, et la façade extérieure est garnie de fer blanc et peint en gris¹⁰ à l'huile.

Les autres parties de la toiture ainsy [sic] que des supperficiés [sic] des frontons et corniche principale sont couverts [sic] de cuivre.

Une balustrade en pierres entoure le toit.

4 p. 1.

5 p. 2.

6 Au lieu de *du*, biffé.

7 p. 3.

8 Au lieu de *du*, biffé.

9 p. 4.

10 Au lieu de *blanc*, biffé.

Détails de l'intérieur du bâtiment

Soutterrein [sic] contenant, 1^{er} le logement du concierge, 2^{ème} [sic] la cave à vin avec chambre du contrôleur [sic], 3^{ème} la chambre pour les porcelaines¹¹ et l'argenterie, 4^{ème} plusieurs autres chambres et cabinets

1°. Logement du concierge

a. 1^{ère} chambre vers le levant

- 1°. Le sol est plancheiyé [sic].
 2°. Les murs sont crépis et marbré [sic] en rouge et verd [sic], à l'huile.
 3°. Un [sic] fenètre à 4 battants avec 24 vitres, ferrée de 8 équerres, 6 tournets, 64 boutons.
 Dessous la fenètre une pièce de lembrie [sic]¹².
 4°. Une porte donnante [sic] sur le corridor, ferrée avec bonne serrure, deux poignées de fer, clef et trois fiches de fer.
 5°. Une 2° porte semblable, grandeur et ferrure comme à la précédente, conduite [sic] à gauche dans une partie de la voûte demie [sic] circulaire, dessous l'avant corps du bâtiment.
 6°. Une 3^{ème} porte *idem*, conduisant dans un cabinet à gauche.
 7°. Une 4^{ème} porte *idem*, conduite [sic] dans un cabinet à droite.
 8°. Un grand poêle de fonte avec chapiteau en porcelaine.¹³
Note : le chapiteau appartient au concierge Steitz.

6. Chambre dessous l'avant corps demie [sic] circulaire

- 1°. Le sol est dallé en pierres de Balhorne [sic].
 2°. Les murs sont crépis et peint [sic] en blanc.
 3°. Une fenètre à deux battants avec 12 vitres, ferrée de 4 équerres à crocs, deux tournets et 2 petits crochets pour tenir la fenètre ouverte.
 Dessous l'ouverture de cette fenètre se trouvent des bâtons en fer.

c. Cabinet à gauche de la chambre

- 1°. Le sol est plancheijé [sic], en bon état.
 2°. Les murs sont crépis et peint [sic] en verd [sic] à la colle.
 3°. Une porte vitrée à deux battants avec 24 vitres, ferrée de 6 fiches de fer, une serrure cachée avec 2 poignées en fer, une clef, un verrou long, et *idem* un autre plus court. Cette porte conduite [sic] sur le chemin devant le château, et elle est peinte sur le côté du dehors en gris à l'huile, et le côté intérieur, en blanc à l'huile.¹⁴

¹¹ p. 5.

¹² Lambris.

¹³ p. 6.

¹⁴ p. 7.

d. Cabinet à droite¹⁵ de la chambre

- 1°. Le sol est planchéyé [sic] en bon état.
- 2°. Les murs sont crépis et peint [sic] en gris verd [sic] à la colle.
- 3°. Une fenêtre semblable à celle de la chambre.
- 4°. Une cloisson [sic]¹⁶ en planches avec porte à deux battants, ferrée¹⁷ d'une serrure avec¹⁸ 2 poignées¹⁹ & 6 fiches de fer, dessus la dite porte se trouve un cadre d'une fenêtre à deux battants ; les fenêtres même, manquent.
- 5°. Une porte semblable à celle de la chambre, donne dans le 2^{ème} cabinet à droite de la chambre.

e. 2^{ème} cabinet à droite de la chambre

- 1°. Le sol est planchéyé [sic].
- 2°. Les murs crépis et blanchis.
- 3°. Une fenêtre comme la précédente [sic] ;
- 4°. Une porte avec 4 panneaux et 2 vitres, ferrée d'une serrure avec 2 poignées, clef et 3 fiches de laiton ainsy [sic] qu'un petit tournet en fer. La dite porte conduise [sic] sur le corridor.²⁰

f. Cuisine du concierge

- 1°. Le sol est dallé de pierres de Balhorn [sic] et en bon état.
- 2°. Les murs sont crépis et blanchi [sic], maintenant endommagés et sale [sic].
- 3°. Une porte vitrée à un battant avec 16 vitres, la ferrure consiste d'une serrure avec 2 poignées de fer et 3 fiches de fer.
- 4°. Une fenêtre avec 9 vitres, formant un quart de rond, se trouve, dessus la dite porte, ferrée de deux équerres à crocs, 2 boutons et une barre de fer pour tenir ouvert le battant.
- 5°. Un foyer construit en pierres de tufe [sic]²¹, avec deux fourneaux.
- 6°. Une fenêtre à deux battants avec 18 vitres, ferrée de 4 équerres à crocs, 2 tournet [sic] et 2 boutons.

g. Chambre des servantes

- 1°. Le sol est à la moitié dallé [sic] et planchéyé [sic].
- 2°. Les murs sont crépis et blanchis, mais endommagés.
- 3°. Une fenêtre comme les précédantes [sic].

15 Au lieu de *droite*, biffé.

16 Cloison.

17 Suit *avec*, biffé.

18 Au lieu de *et*, biffé.

19 Suit *de fer*, biffé.

20 p. 8.

21 Tuf.

4°. Un poêle de fonde [sic] avec un vieux chapiteau de terre cuite²².

5°. Une porte à un battant comme les précédentes [sic].

h. Corridor entre les chambres f & g

1°. Le sol [sic] est plancheyé [sic].

2°. Les murs peint [sic] en blanc.

3°. Une porte comme les précédentes [sic].

4°. Une porte de poêle.

i. Commodité [sic]

1°. Le sol est dallé.

2°. Les murs sont crépis mais endommagés.

3°. Une porte à 6 panneaux, ferrée comme la porte de la chambre susdite.

4°. Une fenêtre à deux battants avec 12 vitres, ferrée de 4 équerres à crochets, 2 crochets pour tenir les battants ouvert [sic] & une petite serrure. Derrière la fenêtre, un cadre avec fillage en fil de fer.

5°. Les deux chaises de la commodité même, sont fermées par 2 portes, dont chaqu'une [sic] est ferrée d'une petite serrure sans poignées [sic] et deux fiches de fer. Dans les panneaux d'un [sic] haut se trouvent 3 vitres à chaque, dont trois sont cassées.

k. Cave du concierge

1°. Elle est située derrière la cave à vin et magasin [sic] des tables.²³

[Elle] est entouré [sic] d'une cloisson [sic] en vieilles planches avec une porte ordinaire, ferrée de deux bandes à crochets ; une serrure avec couvercle.

l. Cave à vin

1°. La dite se trouve au milieu du souterrain [sic] côté du levant et le sol est dallé de pierres de Balhorn [sic].

2°. Une porte ordinaire ferme l'entrée, la ferrure de cette porte consiste de deux bandes à crochets et une serrure sans poignées.

3°. Une petite cave fermée d'une cloison en lattes [sic] se trouve à droite de l'entrée de la cave à vin, à la dite cloison se trouve une porte ferrée d'une serrure, 4 bandes et un verrou.

4°. Dans l'intérieur de la dite cave se trouvent attaché [sic] au mur, des tablettes pour les bouteilles vidées [sic]²⁴.

5°. Devant la cave à vin et chambre du contrôleur [sic] se trouvent encore une cloisson [sic]²⁵ en vieilles planches ave [sic]²⁶ 2 bandes et serrure.

²² p. 9.

²³ p. 10.

²⁴ Vidées.

²⁵ Cloison.

²⁶ Avec.

m²⁷. Chambres du contrôleur [sic]

- 1°. Le sol est plancheyé [sic].
- 2°. Les murs sont crépis et blanchis.
- 3°. Une porte à 4 panneaux, ferrée de 3 bandes à pelles, une serrure avec 2 poignées de fer et une clef.
- 4°. Une fenêtre à 4 battants, grandeur et ferrure comme aux précédantes [sic] des chambres.
- 5°. Devant cette fenêtre, une grille en fil de fer.
- 6°. Un poêle à vent avec un morceaux de chapiteau et tuyeau [sic] de tôle.

n. Magazin [sic] des porcelaines [sic]

- 1°. Le sol est plancheijé [sic].
- 2°. Les murs peint [sic] en verd [sic].
- 3°. Une porte comme les précédantes [sic] des chambres.
- 4°. Un poêle à vent avec chapiteau en terre cuite, avec un tuyeau [sic], traversant l'argenterie et se finisse [sic] dans la cheminée de la petite cuisine derrière l'argenterie.
- 5°. Une fenêtre avec barre de fer et grillage en fil de fer ; aureste [sic] comme les préçédantes [sic].²⁸

o. Argenterie

- 1°. Le sol est plancheyé [sic] et en bon état.
- 2°. Les murs et plafond sont blanchis.
- 3°. Deux fenêtr[e] [sic] comme les précédantes [sic].
- 4°. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite peint en brun, avec tuyeau [sic] conduisant la fummée [sic] jusqu'à la cheminée de la dite cuisine.
- 5°. Un écran en fer blanc.
- 6°. Une porte de chambre comme la précédante [sic].
- 7°. Une 2° porte, donnante à droite dans une chambre dessous la voute de l'avant corps demie [sic] circulair [sic].

p. Chambre pour y laver les plats et assiettes d'argent

- 1°. Le sol est dallé de dalles de Balhorne [sic].
- 3°. Les murs sont blanchis.
- 3°. Une petite fenêtr[e] à deux battants.
- 4°. Une armoire à deux portes, ferrée de 4 fiches, une petite serrure avec clef.
- 5°. Autour du mur se trouvent des tables.
- 6°. Au plafond ou voûte se trouvent 3 crochets de fer avec barre en bois

²⁷ p. 11.

²⁸ p. 12.

7^{o29}. Un poêle à vent avec chapiteau en terre cuite. Le tuyau [sic] de ce poêle est conduit jusque dans la cheminée de la dite petite cuisine.

q. Petit cabinet derrière l'argenterie

- 1^o. Une porte à 6 panneaux, avec ferrure comme aux portes précédentes [sic].
- 2^o. Une fenêtre³⁰ *idem*.
- 3^o. Les murs sont crépis et peint [sic] en verd [sic] à la colle.
- 4^o. Une armoire avec porte de deux battants, ferrée de 4 fiches, une serrure avec clef et 2 verroux.
- 5^o. Le sol est plancheyé [sic].

r. Petite cuisine

- 1^o. Le sol est dallé.
- 2^o. Un foyer avec chaudron en cuivre, de 2 ½ de diamètre.
- 3^o. Une [sic] 2^{ème} foyer avec 2 fourneaux de fer de fonte [sic]³¹.
- 4^o. Une porte vitrée avec 16 vitres dont une est cassée.
La ferrure de cette porte consiste de 3 fiches, une serrure avec 2 poignées et une clef³².
- 5^o. Les murs sale [sic] et endommagés [sic].
- 6^o. Une fenêtre de 9 vitres se trouve dessus la dite porte.

s. Chambre pour y nettoyer les porcelaines [sic]

- 1^o. Une porte à 6 panneaux, ferrée de 3 fiches, une serrure avec 2 poignées et clef.
- 2^o. Le sol est dallé.
- 3^o. Les murs sont crépis, endommagés.
- 4^o. Une fenêtre à 2 battants.

t. Corridor derrière et à côté des pièces cy-dessus [sic] mentionnées

Entrée côté du nord.

- 1^o. Une porte à deux battants, ferrée de 6 bandes à pèles [sic], d'une [sic] verrou long et un verrou court ; la serrure manque.
- 2^o. Le sol est dallé.
- 3^o. Les murs crépis et blanchis, aureste [sic] endommagés.
- 4^o. Aux murs se trouvent huit pièces de planches, deuxièmement une tablette.
- 5^o. Une 2^{ème} porte à 6 panneaux conduite [sic] sur le corridor devant le logement du concierge etc.

²⁹ p. 13.

³⁰ Suit *comme*, biffé.

³¹ Fonte.

³² p. 14.

La ferrure de la dite consiste d'une serrure avec poignées et 3 fiches de fer³³.
6°. Une fenêtre de cave, la ferrure et grillage de fer comme celle de la commodité [sic]; *idem* un cadre avec fillage de fer.

7°. Derrière le logement du concierge (se trouve un mur côté du couchant) [sic], un tuyeau [sic] de plomb avec robinet en cuivre, formant fontaine. Devant le dit tuyeau [sic] se trouve un bassin en pierre.

8°. Deux fenêtres de cave, ferrures, vitrage et barres de fer comme ceux précédentes [sic]. Les cadres avec fillage en fil de fer manquent.

9°. À côté de la cuisine du concierge se trouve un escalier de 30 marches en pierres conduisant au rez-de-chaussée. Sur cet escalier une balustrade en fer de 35 barreaux.

10°. Les murs du dit escalier sont marbrés en gris à la colle.

11°. Devant le dit escalier se trouve une porte, tapissée de toile, la dite porte appartient au concierge.

Corridor derrière le magasin des tables et chambres des porcelaines

12°. Deux portes, chaque à 4 panneaux

En³⁴ haut d'une forme demie [sic] ronde, ferrée de 3 fiches, une serrure avec deux poignées, sans clefs.

13°. Quatre fenêtres comme les précédentes.

14°. À la cloison du magasin [sic] des tables se trouve une porte grillée à deux battants, ferrée de 4 bandes longues, une barre de fer, couvercle.

15°. Sur le corridor derrière l'argenterie se trouve une seconde fontaine avec tuyeau [sic] de plomb, robinet de laiton et bassin en pierres.

16°. Le sol est dallé.

17°. Une porte à 6 panneaux, ferrée de 2 fiches, d'une serrure avec 2 poignées,³⁵ sans clef.

18°. Une fenêtre de cave avec barre de fer, comme les précédentes [sic].

19°. La partie de ce corridor devant le 2^{ème} escalier conduisant au rez-de-chaussée et éclairé par une fenêtre de 2 battants, est dallée, & les murs sont blanchis.

20°. Le dite [sic] escalier contient 30 marches en pierre, avec deux pièces de balustrades, dont la³⁶ première pièces [sic] sur le premier bras de l'escalier contient 13 barreaux de fer, et la 2^{ème} pièce, 22 barreaux de fer.

³³ p. 15.

³⁴ p. 16.

³⁵ Suit 18, biffé.

³⁶ p. 17.

Rez-de-chaussée

a. Grand Vestibule, côté du couchant

1°. Le sol est dallé de dalles blanc [sic] de Schaumbourg et de dalles de Holzminden.

2°. Un escalier en pierres de Schaumbourg de 38 marches à 8 pieds de large conduit à gauche du vestibule, au bel étage.

Sur les rempes [sic] de l'escalier se trouve des balustrades en barres de fer vernisées [sic] en bleu, et décorées avec anneaux, à la crèe [sic] et³⁷ petites rosasses [sic] quarrées [sic], en laiton.

Note : 5 de ces rosasses [sic] manquent. À la partie du milieu de cette balustrade au bel étage, se trouve une grande rosasse [sic] en laiton.

3°. Du repos du premier bras de l'escalier, on parvient par une ouverture³⁸ de 7 pieds de large et 10 pieds de haut, sur le 2^{ème} escalier neuf, qui conduit j'usqu'à [sic] 4^{ème} étage.

La dite ouverture est entourée d'une chambranle [sic] en stuc, décoré [sic] en moulures de rez [sic] de cœur, perles, etc.

La friese [sic] dessus le dite [sic] chambranle est décorée de 4 aigles, portant des couronnes [sic] de fruits avec les chiffres JN³⁹.

La corniche est décorée en moulures de denticules, œils de bœufs et rez [sic] de cœur.

4°. Le plafond du vestibule est porté de 4 colonnes isolées et 4 autres demie [sic] rondes / non isolées.

L'architrave dessus les dites colonnes et aux murs est décoré de feuilles diverses.

5°. Deux grands modillons richement décorés portent les deux bras de l'escalier.

6°. Les murs sont crépis et marbré [sic] en gris à la colle.

7^{o40}. Au mur vis-à-vis de l'entrée se trouvent deux poêles, servants [sic] à chauffer le vestibule et la salle marbrée.

Chaque de ces poêles consiste, 1°, de 12 tuyaux [sic] de fonte de 4 pouces d'épaisseur se posant sur une plaque de fonte avec douze trous, et couvert de même avec une 2^{ème} plaque de fonte, 2°, d'une double porte de fer devant l'ouverture, 3°, d'une petite porte, 4°, d'une rosasse [sic] en cuivre avec boîte [sic] de fer, servante [sic] comme bouche de chaleur.

Note : au poêle à droite se trouvent deux bouches de chaleur en laiton, 5°, les deux poêles [sic] sont garnis de stuc gris et décoré [sic] de moulures en blanc.

Dessus les 2 poêles se trouvent deux figures en marbre gris, chaque de 6 pieds de haut.

37 Au lieu de *avec*, biffé.

38 p. 18.

39 Lettres entrelacées.

40 p. 19.

8°. Trois portes d'entrée chaque à deux battants de bois de chêne, ferrée de 6 fiches, une serrure avec espagnolet [sic], 4 poignées et 4 écussons de cuivre.

9°. Dessus les dites portes se trouvent des fenêtres demie [sic] rondes chaqu'une [sic] avec 6 vitres, et ferrée [sic] de 2 tournets⁴¹ et deux boutons en laiton. Aureste [sic] consiste la peinture des portes et fenêtres au rez de chaussée sur les côtés extérieurs en couleur gris [sic] et sur les côtés intérieurs en couleur blanc [sic] à l'huile.

10°. Deux croisées ou fenêtres à deux battants se trouvent à gauche de l'entrée, chaqu'une [sic] avec 24 vitres, ferrée de 6 fiches de laiton, un espagnolet [sic] avec poignées de cuivre et deux poignées de cuivre avec serrure cachée sans clef.

11°. Deux perçiennes [sic] à deux battants peint en gris à l'huile, et ferré [sic] de 6 bandes à charnières, 2 barres de fer aux quelles [sic] se trouvent les charnières⁴², des petites planches mouvantes, un espagnolet [sic] avec poignée de fer, 2 verroux et deux tournets pour attacher les perçiennes [sic].

12°. Devant la porte du milieu de l'entrée se trouve encore une seconde porte vitrée avec 16 carreaux, ferré [sic] de 6 fiches de fer, une serrure avec basquille et 4 poignées de l'aiton. Dessus la dite porte, une fenêtre demie [sic] ronde avec 6 vitres, deux crochets, 2 tournets, et⁴³ deux boutons.

13°. Au mur sur la [sic] côté droit du vestibule, se trouvent 2 portes à deux battants, ferré [sic] chaqu'une [sic] avec 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec basquille, 4 écussons et 4 poignées de laiton.

La première porte à gauche, conduite [sic] dans la chambre des gardes du corps, et la 2^{ème} à droite dans un corridor.

14°. Une porte semblable aux précédentes conduite [sic] sur le corridor à gauche du grand escalier.

15°. Une 4^{ème} porte semblable donne à droite du grand escalier dans la galerie des tableaux, et est ferrée de 6 bandes à charnières, une serrure cachée avec 4 poignées et 2 écussons en cuivre.

16°. À droite de l'escalier se trouve une glace de 6 pièces 7'-1" <pieds ?> de haut et 3 ¼' <pouces ?> de large, avec un bouton en cuivre et encadrements en fer.

6. Chambre des gardes du corps

1°. Le sol est plancheyé [sic].

2°. Les murs sont crépis et blanchis, endommagés.

3°. Un poêle, formant la pompe des deux poêles mentionnés au vestibule.

⁴¹ p. 20.

⁴² Suit pour, biffé.

⁴³ p. 21.

Outre les matériaux prescrites⁴⁴ [sic] aux poêles cy-dessus [sic] mentionnés du vestibule, ce [sic] trouve encore au poêle présent ; une plaque en fonte et à côté du dit poêle, une souspape [sic] en fer, servante [sic] à fermer et ouvrir la cheminée à volonté.

4°. Une cloison avec porte, vitrée de 36 carreaux, et ferré [sic] d'une serrure avec espagnolet [sic] et 4 poignées de fer et 6 fiches *idem*.

C. Corridor devant la chambre des gardes du corps

1°. Le sol est planchéyé [sic].

2°. Les murs sont crépis et blanchis.

3°. Trois fenêtres avec jalousies comme les précédantes [sic] du vestibule.

4°. Une simple porte, ferrée de 3 fiches, une serrure cachée avec 2 poignées et 2 écussons de laiton.

5°. Une porte semblable conduite [sic] de la 2^{ème} partie du dit corridor sur le petit vestibule, de quel [sic] parvient au souterrein [sic] et autres étages.

6°. Deux petites portes conduisent aux petites chambres obscures derrière la niche de la Salle du Trône.

La⁴⁵ ferrure des dites consiste d'une petite serrure ordinaire avec clef et 2 fiches de fer.

7°. Le sol est plancheijé [sic] et les murs dans le cabinet à gauche sont crépis et blanchis.

8°. Une petite porte, ferrée d'une serrure avec deux poignées, clef et deux bandes à pèlles [sic], conduite [sic] dans la niche derrière la Salle de Trône.

9°. Le sol de cette niche est planchéyé [sic] en planches brutes [sic].

10.° Le plafond consiste d'une voûte baissée et tapissée de toile peint [sic] en bleu et décorée avec étoiles dorés [sic].

11°. Deux portes de cheminées, chaque est ferrée avec de la tôle, 2 bandes à charnières et d'un tournet.

Petit vestibule, côté du couchant

1.° Le sol est dallé.

2°. Les murs sont marbrés en gris rouge à la colle.

3°. Un escalier de 30 marches, en⁴⁶ bois et à deux bras, conduit sur le 1^{er} étage.

4°. Une porte d'entrée à deux battants, ferré [sic] comme ceux du Grand vestibule.

⁴⁴ p. 22.

⁴⁵ p. 23.

⁴⁶ p. 24.

Garderobe [sic]

- 1°. Une simple porte avec 6 panneaux et ferré [sic] de 3 fiches de laiton, une serrure cachée avec 2 écussons et 2 poignées de laiton, et une clef.
- 2°. Le sol est plancheijé [sic] et en bon état.
- 3°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc à l'huile.
- 4°. Aux murs se trouve une armoire avec 2 portes, ferrées de 6 fiches de fer, une serrure avec espagnolet [sic] et une poignée de cuivre.
- 5°. Une fenêtre comme les précédentes, ansy [sic] que la jalousie.
- 6°. Encore une fenêtre demie [sic] circulaire, devant la prescrite, contenant [sic] 6 vitres.
- 7°. Un poêle à vent avec chapiteau en terre cuite.
- 8°. Une porte à deux battants donne sur un petit corridor entre⁴⁷ la salle de bain et le cabinet violet [sic]. La dite porte est ferrée d'une serrure avec basquille, 4 poignées, 2 écussons et 6 fiches de laiton.
- 9°. Une seconde porte conduite [sic] derrière sur ce corridor et est ferrée d'une serrure avec basquille, une poignée de fer *id.*, une poignée de laiton, 3 fiches de laiton et écusson en cuivre.

Petit corridor

On parvient, premièrement, de celui, moyennant d'un [sic] petit escalier dérobé, derrière [sic] la chambre à coucher du roi, au 1^{er} étage, deuxièmement, dans l'alcôve de la salle de bain et, troisièmement, dans le cabinet violet [sic], côté du levant.

- 1°. Le sol est plancheyé [sic].
- 2°. Les murs sont revettis [sic] de boiserie.
- 3°. Dans la boiserie se trouve une armoire ferré [sic] avec 3 fiches, une serrure avec poignée de laiton.
Dans la dite armoire se trouve un chaudron quarré [sic] en cuivre, et dessous celui un fourneau de fer de tôle pour chauffer l'eau du⁴⁸ bain⁴⁹. À la dite caisse en cuivre se trouve encore un tuyeau [sic] de plomb de 2 pieds de long.
- 5°. Une simple porte à 6 panneaux conduite [sic] dans le cabinet violet. La ferrure de la dite consiste d'une serrure avec boîte [sic] en laiton, *idem* 2 poignées, clef et 2 charnières en fer.
- 6°. Une porte à deux battants à 6 panneaux donne dans l'alcôve de la salle de bain. La ferrure consiste de 4 charnières, une serrure avec poignées de laiton.
- 7°. Un petit escalier de 30 marches comme cy-dessus [sic] mentionnés [sic], entouré d'une balustrade.

⁴⁷ p. 25.

⁴⁸ Au lieu de *pour*, biffé.

⁴⁹ p. 26.

Salle de bain

- 1°. Une porte à deux battants en bois de chêne à 6 panneaux et peint [sic] en blanc à l'huile ; ferrée d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons de laiton, et clef.
- 2°. Le sol est garnie [sic] de parquet de bois de chêne.
- 3°. Les murs sont garnis de toile et une lembrie [sic] en bois peint en blanc.
4. Une fenêtre avec jalousie comme les précédentes [sic].
- 5.⁵⁰ Un poêle à vent avec dessus en terre cuite, peint en blanc.
- 6°. Le plafond en blanc, endommagé.

Alcôve attenant à la salle de bain

- 1°. Une porte vitrée à deux battants avec 16 vitres, ferrée d'une serrure avec boîte [sic] de laiton et basquille, 2 poignées, 2 écussons et 6 fiches de laiton. Dessus la dite porte encore une fenêtre avec huit vitres.
- 2°. Le plafond est voûté et tapissé comme les murs, en toile.
- 3°. Le plancher endommagé.

Ancienne chambre à coucher

- 1°. La dite chambre est construite en forme circulaire avec alcôve pour le lit. L'ouverture de l'alcôve est décorée de deux pilastres jonique [sic] avec chapiteaux et bases dorées.
- 2°. Les murs sont garnis d'une tapète [sic] en soie avec rayons blanc [sic] et orange [sic].
- 3°. Dessous la tapète [sic] en soie, une lembrie [sic] avec moulures dorées.
- 4°. Le sol est garni de parquet et bois de chêne.
- 5.⁵¹. Le plafond est peint en blanc et décoré d'une rosasse [sic] de stucature dorée. Dessous le plafond une corniche décorée de rez [sic] de cœur, étoiles, etc., dorés.
- 6°. Deux niches marbrées en gris à la colle ; dans les dites se trouvent deux poêles, dont celui à gauche est en fonte avec dessus en terre cuite et figure presentante [sic] la <Flore ?>.
- Le 2^{ème} poêle à droite est en bois, aurette [sic] surmonté d'une [sic] dessus en terre cuite avec figure, *idem*.
- 7°. Une grande porte vitrée à deux battants avec 24 vitres, conduite [sic] dans la galerie entre le premier [sic] aile. Le bois de cette porte est peint à l'huile en blanc et décoré de moulures dorées. La ferrure consiste d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons, 6 fiches de laiton et 2 petits crochets de laiton. La fenêtre demi circulaire dessus la dite porte

⁵⁰ p. 27.

⁵¹ p. 28.

est vitrée de 6 carreaux et ferré [sic] de deux boutons et 2 tournets de laiton.

8^{o52}. Derrière la sus dite [sic] porte encore une 2^{ème} porte à deux battants vitrés avec fenêtre demie [sic] ronde par dessus, vitrée de 8 grands carreaux. La ferrure comme à la porte précédente [sic].

9^o. Derrière [sic] les deux dites portes vitrées, une 3^{ème} porte à 2 battants avec panneaux, ferré [sic] avec serrure cachée, basquille, 6 fiches de fer, 4 poignées et clef.

10^o. Deux fenêtres, chaque à deux battants avec 8 grands carreaux, ferrées d'un espagnolet [sic] avec poignée de laiton, une petite serrure avec deux poignées de laiton, 2 boutons, 2 tournets et 2 crochets pour tenir ouvert les battants.

11^o. Deux perçiennes [sic] comme les précédantes.

12^o. Deux portes vitrées à deux battants se trouvent devant les dites fenêtres, vitré [sic] de 30 carreaux chaque [sic], ferré [sic] d'un espagnolet [sic] avec poignées en laiton, une petite serrure et deux poignées, de laiton, plus un crochet pour l'espagnolet [sic], 6 fiches, deux petits crochets, deux boutons et 1 tournets [sic] de laiton.

13^o. Deux portes à deux battants, chaque à 6 panneaux avec moulures dorées⁵³, ferré [sic] chaque [sic] d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons, 6 fiches de laiton.

14^o. Un tire sonne [sic], donnant dans la garde-robe [sic].

Chambre, sur le côté du levant

Boudoir

1^o. Le sol est garni de parquet de bois de chêne.

2^o. Les murs sont garnis d'une tapete [sic] en soie verte [sic] avec bordure en fleurs et dessous la dite, une lembrie [sic] en bois avec moulures dorées.

3^o. Une corniche de stucature [sic] avec rosasse [sic], décorent [sic] le plafond

4^o. Une porte à deux battants avec 6 panneaux et décorée de moulures dorées, ferré [sic] d'une serrure cachée avec basquille, 4 écussons, 4 poignées et 6 fiches de laiton.

5^o. Une fenêtre avec jalousie comme les précédantes [sic].

6^o. Une cheminée en marbre blanc, décorée de rosasses [sic], œils de boeufs, etc. : dans l'intérieur se trouvent 4 plaques de fonte.

L'ouverture⁵⁴ de cette cheminée est fermée par un cadre de laiton avec battants avec fillage [sic] en fil de cuivre.

7^o. Une glàze [sic] de 3 morceaux, 6 ½' de haut et 3' 10" de large, dessus la dite une couronne sculptée et dorée avec vase au milieu.

⁵² p. 29.

⁵³ p. 30.

⁵⁴ p. 31.

La glaçe [sic] même est garnie d'un cadre blanc avec dorure.

8°. Un tire sonne [sic], donnant dans la garde-robe [sic].

Chambre violet [sic]

1°. Le sol est garni de parquet de chêne.

2°. Les murs sont garnies d'une tapête [sic] en soie couleur violette avec bordure jaune. Dessus la bordure se trouve des petites rosasses [sic] en bronze.

3°. Une lembrie [sic] en bois peint en blanc avec moulures dorées.

4°. Deux fenêtres avec jalousies comme les prescrites [sic].

5°. Deux portes à deux battants comme les prescrites [sic].

6°. Le plafond est peint en blanc et⁵⁵ décoré d'une rosasse [sic] de stucature [sic] dorée.

7°. Le plafond est porté d'une corniche de stucature [sic], décoré avec œils de boeuf, denticules et feuilles dorés.

8°. Une cheminée en marbre blanc 5' de large, 4 ½' de haut, décorée de figures et arabesques.

9°. Une glaçe [sic] dessus la cheminée d'une seule pièce 7 ½' de haut et 5 ½' de large avec un cadre doré ; dessus celui une arabesque en sculpture dorée.

Salle de [sic] Trône

1°. La dite salle forme un oblong [sic] avec une niche de 17 pieds de large avec voûte baissée.

2°. Le sol est garni [sic] de parquet.

3°. Deux portes à deux battants, peint [sic] en bois d'acajou avec moulures dorées. Les ferrures comme aux portes prescrites [sic].

4°. Deux fenêtres et deux jalousies comme les prescrites [sic].

Les⁵⁶ murs sont tapissés de velour cramoisie [sic], divisé [sic] en panneaux moyennant des cordes en or, et entourré [sic] de listeaux de sculpture doré [sic].

6°. L'ouverture de la niche est décorée de 2 pilastres entier [sic] et 4 demie [sic] pilastres de l'ordre dorique antique. Les chapiteaux comme les pilastres même, sont décorés de sculpture dorée.

7°. Les panneaux entre les deux pilastres aux angles sont peint [sic] en gris à l'huile et décorés de trophaes [sic] dorées, en sculpture.

8°. Sur les murs de côtés de la grande niche, se trouvent deux petites

⁵⁵ p. 32.

⁵⁶ p. 33.

niches demie [sic] rond [sic], dans lesquelles se trouvent deux poëls [sic] rond [sic], renfermés de petits mur garnis de stuc jaune avec petites moulures en blanc. Chaque poêle contient 8 bouches de chaleur, fermées de petites rosasses [sic] de laiton.

9°. Le fond de la grande niche, consiste d'une cloisson [sic] mobile, décorée, de deux pilastres de⁵⁷ l'ordre prescrite [sic], une grande glaçe [sic] et deux panneaux tapissées [sic] avec velours cramoisie [sic].

10°. La salle est décorée aurette [sic] avec une architrave, friese [sic], et corniche, dont la première et la corniche sont peint [sic] en blanc et décorée de moulures dorées de stucature.

La friese [sic] est peinte en gris et décoré [sic] richement avec stucature dorée.

La plafond de la salle est garni d'une grande rosasse [sic] de sculpture dorée, avec un fond, peint en gris perle.

11°. Le plafond de la niche est divisé en 3 panneaux dont le fond est peint en bleu ciel. Le panneaux [sic] du milieu contient les armes de Westphalie et les deux autres contiennent des trophaes [sic] de stucature dorée.

12°. Sur le cœur entre les deux fenêtres se trouve encore une 2^e glaçe [sic] de deux morceaux 7' 9" de haut et 5' 4" de large.

Salle⁵⁸ de stuc

1°. La dite salle contienne [sic] 61 pieds de long, 28 pieds de large et 15 ¼ pieds de haut. Les murs sont plaqués de stuc couleur jaune antique, décorés de 24 pilastres de stuc verd [sic] avec chapiteaux et basses [sic]⁵⁹ dorées.

Les pilastres se posent sur un grand socle de stuc rouge foncé avec petites corniches en blanc.

Les dites pilastres portent un entablement de stuc blanc, avec moulures d'œils de boeuf, perles & denticules, etc., d'orés [sic].

Le mur vis-à-vis de l'entrée côté du levant est décoré de 4 niches demie [sic] ronde et les deux murs latéraux sont décorés chaque de 2 niches, *idem*, avec figures en bronze.

L'imposte est fait en stuc blanc avec une moulure d'œils de bœuf dorés, continue tout autour de la salle.

2°. Au milieu du mur principale [sic] se trouve une grande glaçe [sic] de⁶⁰ 9'-2" de haut et 5' de large, entouré d'un cadre avec sculptures dorées.

3°. Dessus la dite glaçe [sic] se trouve un basrelief [sic] présentant les armes du roi avec 2 lions à côtés [sic].

57 p. 34.

58 p. 35.

59 Bases.

60 p. 36.

4°. Dans les fonds dessus les deux portes des murs latéraux se trouve [sic] deux autres bas-reliefs [sic] en stucature [sic], présentant [sic] des lyres, pfinx [sic], <etc. ?>.

5°. Les arcs dessus les niches et portes sont décorés de perles <dorées ?>.

6°. Dans les 4 niches du mur principale [sic] se trouvent 2 piédesteaux [sic] de marbre ou stuc jaune avec moulures en blanc et socles rouge foncé. Ces piédesteaux [sic] renferment les poêls [sic] de faut (cy-dessus prescrites [sic] au vestibule) Les bouches de chaleur aux dites [sic] piédesteaux [sic] sont décorées de rosasses [sic] en bronze.

7°. Devant la grande glaçes [sic] se trouvent deux petites piédesteaux [sic] de stuc jaune avec moulures en blanc et socle rouge foncé.

8^{o61}. Sur les panneaux entre les pilastres se trouvent des couronnes avec les chiffres de S. M., en sculpture dorée.

9°. Le sol est plaquée [sic] de différentes sortes de bois, et divisé en étoiles carreaux, frieses [sic] avec feuilles de lorier [sic], etc. Autour du sol en bois se trouve une friese [sic] en stuc rouge foncé, et sous cette friese [sic] passant les tuyeaux [sic] de chaleur des poêles dessus mentionnés.

10°. Le plafond est plat et décoré de 3 grandes rosasses [sic], une friese [sic] avec à la crèe [sic] et d'autres arabesques [sic] de feuillages, etc., les ouvrages sont parties [sic] peintes [sic] et parties [sic] dorés.

11°. Cinq portes vitrées à deux battants, chaque contient 6 grandes carreaux et une fenêtre demie [sic] circulaire de deux carreaux sur chaque porte, éclairant la dite salle. La ferure [sic] de la porte du milieu consiste d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons, 6 fiches, 2 boutons et 2 tournets de laiton.

Les⁶² ferrures des autres portes et fenêtres, comme la ferrure de la susdite porte ; mais sans serrure.

12°. Devant la porte au milieu une perciennne [sic] de 2 battants peint en gris, ferré [sic] de 6 fiches de fer, une serrure avec basquille, 4 poignées de fer, 2 barres de fer avec charnières, 2 crochets avec anneaux.

13°. Les ferrures des autres perciennes [sic] consiste à chaque d'un espagnolet [sic] avec poignée en fer, 2 barres de fer avec charnières, 2 verroux, 6 bandes et 1 paire de crochets.

14°. Deux portes à deux battants, peint [sic] en couleur d'acajou⁶³ avec moulures et ornements dorées [sic].

La ferrure de chaque porte consiste d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons, & 6 fiches de laiton.

61 p. 37.

62 p. 38.

63 Au lieu de *mahogani*, biffé.

Galerie des tableaux

- 1° La dite donne 55' de long et 28' de large, 15 ¼' de haut avec un parquet de bois de chêne.
- 2^{o64}. Les murs sont garnis d'une tapete [sic] de soie bleu [sic], encadré [sic] de listeaux dorés, et sculptés.
- Dessous la tapisserie, une lembrie [sic] en bois peint en gris à l'huile.
- 3^e. Le plafond est peint en blanc, garni de 3 rosasses [sic] et une corniche de stucature [sic].
- 4°. Deux consoles de stuc gris, avec moulures de stuc blanc et autres décoration [sic] renferment ou forment 2 poêles qui chauffent [sic] la salle. Chaque de ces poêles consiste de 12 tuyeaux [sic] de fonte avec plaques de tôle. La bouche du poêle à droite est fermée de deux portes dont celle dans l'intérieur est en fer et l'autre en dehors en laiton ; ainsy [sic] que la petite porte devant le trou au canal d'air froid.
- Le 2° poêle à gauche est fermée [sic] par une porte de fer, ainsy [sic] que le canal de l'air froid. Ensuite, les bouches de chaleur se trouvant dessous les tablettes sont fermées avec grillage en laiton.
- 5°. Quatre fenêtres à deux battants, chaqu'une [sic] avec 8⁶⁵ grandes vitres, la ferrure commes [sic] aux fenêtres de la salle de trône.
- 6°. Quatre volets ou perciennes [sic] avec ferrures comme les prescrites.
- 7°. Les embrassements [sic] des fenêtres sont revettis [sic] de boiserie et peint [sic] en gris à l'huile.
- 8°. Une porte comme la prescrite donne par le passage garni de glaçe [sic], dans la salle ronde.
- 9°. Une glaçe [sic] de 8 ½' de haut sur 7' de <haut ?>.

Passage entre la galerie des tableaux et salle à manger

- 1°. Le sol est garni de parquet.
- 2°. Les murs et plafonds sont garnis de 54 pièces de glaces [sic], encadrées [sic] de listeaux de plomb et boutons <d'agile ?>.
- 3°. Une porte à deux battants du salon circulaire [sic] est garnie de même (côté de [sic] passage) avec 8 glaces [sic] et encadrées [sic] de listeaux de fer.

Salle à manger

- 1° Le sol un parquet de chêne.
- 2° Autour de celui, une friese [sic] en stuc de 4 pieds de large⁶⁶ gris rouge.
- 3°. Les murs sont crépis avec du stuc⁶⁷ blanc avec vaines [sic] en fris [sic] et divisés en 10 parties, dont sept parties forment des niches fausses et crépies [sic] en marbre en stuc rouge clair.

64 p. 39.

65 p. 40.

66 Suit *en stuc*, biffé.

67 p. 41.

Les autres 3 parties forment⁶⁸ les 2 fenêtres et la porte d'entrée principale. Devant les deux fausses niches à côtés [sic] de la porte d'entrée, se trouvent deux piédestaux [sic] de stuc rouge et gris, avec moulures en blanc.

Devant la 3^{ème} niche vis-à-vis de l'entrée, se trouve un 3^{ème} piédestal contenant un poêle servant comme pompe, pour attirer la fumée [sic] des autres poêles [sic] de la galerie des fleurs et de la conduire dans la cheminée. Le poêle consiste de 12 tuyaux [sic] de fonte de 18 pouces de long et 5 pouces de large, deux plaques de fonte, une porte de laiton⁶⁹ *idem*, une autre plus petite et une rosasse [sic] devant la bouche de chaleur.

4^{o70}. Quatre portes à deux battants se trouvent dant [sic]⁷¹ les 4 autres niches, dont la première à droite du poêle ferme l'entrée au petit escalier conduisant à la chambre de toilette de la reine. La 2^{ème} porte à droite donne sur le petit vestibule à côté de la terrasse de la galerie des fleurs. La 3^{ème} porte à gauche du poêle conduise dans la galerie des tableaux, et la 4^{ème} porte donne dans un petit cabinet attenante [sic] au sallon [sic]. Les dites portes sont peint [sic] en gris avec décorations en patte [sic]. La ferrure de chaque consiste de 4 charnières, une serrure cachée, avec 2 poignées et 3 écussons de laiton et 2 verroux de fer.

5°. Une grande porte à deux battants avec 6 vitres carrées [sic] et une fenêtre demie [sic] circulaire avec deux grandes vitres. La dite porte conduise sur la galerie des fleurs et est ferrée d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons, 6 fiches de laiton. À la fenêtre dessus la porte, deux boutons et 2 tournets de laiton.

6^{o72}. Deux fenêtres à deux battants avec jalousies comme les précédantes [sic] de la galerie des tableaux.

7°. Le plafond se pose sur une corniche décorée de perles, œils de bœuf et feuilles de stuc blanc. Le fon [sic] du plafond est peint en gris rouge à la colle et décoré au milieu avec une grande rosasse [sic] de stucature [sic], plus, de 2 rangs de perles, fruits et autres arabesques.

Petit cabinet à côté du Salon cy-dessus dit

1°. Le sol est garnie [sic] de parquet mais en mauvais état.

2°. Les murs sont tapissés avec du papier jaune.

3°. Une fenêtre comme les prescrites [sic].

4°. Une porte ordinaire à 6 panneaux, ferré [sic] d'une serrure avec une poignée, écusson de laiton et 3 fiches de fer.

5°. Le plafond est peint en blanc et décoré d'une petite corniche

68 Au lieu de *contiennent*, biffé.

69 Au lieu de *fer*, biffé.

70 p. 42.

71 Au lieu de *dedant* avec les lettres *de* biffées.

72 p. 43.

Petit⁷³ vestibule côté du couchant avec la sortie sur la terrasse [sic]
devant la Galerie des fleurs

- 1°. Le vol est plancheyé [sic].
- 2°. Les murs sont crépis et peints en gris à la colle.
- 3°. Le plafond est peint en blanc.
- 4°. Une fenêtre, semblable à <celles ?> du Grand vestibule.
5. Un poêle avec 12 tuyaux [sic] de fonte, 2 plaques de fonte, une porte en fer devant la bouche du poêle et une autre petite porte devant le trou de l'air froid.
- 6°. Une porte à deux battants donnant [sic] sur la terrasse, ferré [?] d'une serrure cachée, deux poignées de fer, 2 écussons, 4 bandes à charnières, 1 verroux [sic] avec anneaux.

Deuxième vestibule avec la sortie vers le boulingrin

- 1°. Le sol est dallé.
- 2°. Une grande portes [sic] à deux battants avec fenêtre demie [sic] circulaire avec 6 vitres. La ferrure⁷⁴ de cette porte, comme celle aux portes du Grand vestibule.
- 3.° Les murs sont peint [sic] en marbre.
- 4°. Une porte ferme le passage conduisant au Grand vestibule.

Escalier neuf

- 1°. Le sol est dallé en pierres de Balhorne.
- 2.° Les murs sont marbrés en gris à la colle.
- 3°. L'escalier conduisant du rez-de-chaussée j'usqu'au [sic] 4^{ème} étage est jusqu'au bel étage en pierre et contient 32 marches avec 3 repos. Sur les rampes de cet escalier se trouvent une balustrades [sic] avec 7 pilliers [sic] de fer avec boules en cuivre et doré.
- 4.° Deux portes chaque à 6 panneaux ; areste comme les précédentes.
- 5°. Une fenêtre avec jalousie comme ceux au Grand vestibule.

Passage entre le petit et Grand vestibule

- 1°. Le sol est dallé.
- 2°. Les murs sont blanchis.
- 3^{o75}. Une fenêtre comme ceux [sic] au Grand vestibule.
- 4°. Une perçienne [sic] *idem*.

73 p. 44.

74 p. 45.

75 p. 46.

Petit cabinet dessous l'escalier principale [sic]

- 1°. Une porte à deux battants avec 4 vitres, une serrure cachée avec 2 poignées de laiton, 4 fiches de fer, un verrou et clefs.
2°. Le sol est dallé et les murs comme le plafond sont voûtés et blanchis.

Bel étage

a. Vestibule

- 1°. Le sol est garni en carrés de bois de sapin et chêne, 27' de long et 14 ¼' de large.
2°. Les murs sont crépis et peint [sic] en marbre en gris.
3°. Une cloison vitrée avec 2 portes à deux battants sépare le vestibule de la sortie de l'escalier chaque porte contient 20 vitres et est ferrée d'une serrure avec basquille, 2 écussons, 4 <poignées ?> et 6 fiches de laiton. La⁷⁶ partie du milieu de cette cloison est vitrée, de même avec 20 carreaux mais sans ferrure aureste [sic] décorée : de 4 pilastres de l'ordre toscan.
4°. Au dit vestibule et sur l'escalier se trouvent 3 fenêtres, chaque avec 30 vitres et 4 battants, ferrées chaque une [sic] de 16 équerres de laiton, 10 fiches idem, 2 espagnolets [sic], dont celui d'en bas est garni de deux poignées de laiton et celui d'en haut avec un bouton de laiton ; ensuite deux crochets de laiton fermant les espagnolets [sic].
5°. Trois perçiennes [sic], chaque à 2 battants peint en gris, ferrées de deux barres de fer avec 60 charnières, six grandes bandes à charnières, un espagnolet [sic] avec poignées de fer et 2 tournets pour attacher les jalousies au mur.
6°. Un poêle à vent en forme ronde avec figure en terre cuite et peint en bronze.
7°. Un poêle semblable, fait en bois, aureste [sic] avec figure idem. Les deux poêles se trouvent dans deux niches, marbrées à la colle.
8°⁷⁷. Le plafond est décoré d'une petite rosasse [sic] et petite corniche de stucature, et peint en blanc.

Salon de service

- 1°. Celui forme un oblongue [sic] et le sol est garni de parquet de chêne.
2°. Les murs sont revêtis [sic] de boiserie, décorés de 12 pilastres et 4 autres demie [sic] pilastres aux angles, de l'ordre jonique [sic]. Les pilastres et piédestaux [sic] sont peint [sic] en marbre jaune à l'huile. Les chapiteaux et bases sont bronzé [?]
Le fond de la boiserie est peint en marbre gris à l'huile et nuancés [sic] en panneaux.
Les pilastres portent une Corniche ornée, denticules, etc.

⁷⁶ p. 47.

⁷⁷ p. 48.

3°. Le plafond est peint en blanc et décoré d'une rosasse [sic] de stucature [sic].

4°. Trois portes à deux battants avec 6 panneaux, chambranle, et corniche, la ferrure d'une serrure avec basquille, 4 poignées de laiton, 4 écussons, 6 fiches de laiton et clef.

Les⁷⁸ superficies des dites portes vers la salle sont peint [sic] en brun couleur de bois, et le chambranle et corniche sont peint [sic] en marbre. Les autres côtés des portes vers les embrassements et embrassements même sont peint [sic] en blanc.

5°. Deux poêles à vend [sic] avec dessus en terre cuite peint en porphire [sic]. Au poêle à gauche se trouve un tuyeau [sic] de poêle de 7' de long.

7°. Entre les pilastres se trouvent 4 glaces, dont la première à gauche consiste de 2 morceaux, la 2^o glace [sic] à gauche, de 3 morceaux [sic], et la 3 et 4^{eme} de 3 morceaux [sic], chaque glace [sic] 10' de haut et 2 ½' de large.

8°. Dessus les dites portes se trouvent des tableaux historiques, peint [sic] en bronze.

Salle à manger

1°. Le sol est garnie [sic] de parquet.

2°. Sur les deux côtés latéraux de la salle, deux portes à deux battants avec 6 panneaux avec moulures décorées⁷⁹, rosasses [sic] et corniches, la ferrure de chaque, consiste d'une serrure cachée avec basquille, 2 poignées, 4 écussons, 6 fiches, de laiton et une clef.

3°. Sur le côté vis-à-vis des fenêtres, se trouvent 3 portes à deux battants, la menuiserie dans le même style. Deux de ces portes conduisent dans le Cabinet cramoisie [sic] et le ferrage comme aux portes prescrites [sic].

La 3^{eme} porte est fausse, ferrée d'une serrure avec basquille, 2 poignées, 2 écussons et 6 fiches de laiton.

4°. Sur l'une des côtés latéraux se trouve une porte semblable avec ferrure, *idem*.

5°. Trois fenêtres à 4 battants avec jalousies comme les prescrites [sic].

6°. Les murs sont garnis, de boiserie, décoré de panneaux peint [sic] en blanc, et sur lesquelles se trouvent des arabesques de fleur, girlandes [sic], oiseaux, figures et autres bêtes, peint [sic] en couleurs vivantes.

Note⁸⁰ : une partie de cette boiserie entre les deux portes sur le mur vis-à-vis des fenêtres est mobile, et peut être déposée à volonté moyennant de plusieurs vis et verroux.

7°. Dessus les dites portes se trouvent des tableaux historiques.

8°. Le plafond est peint en blanc, décoré au milieu d'une figure présentant [si] l'*Hébé*, avec diverses autres arabesques et feuillages en couleurs vivantes.

⁷⁸ p. 49.

⁷⁹ p. 50.

⁸⁰ p. 51.

9°. Un poêl [sic] à vent en forme ronde avec figures en terre cuite.

10°. Sur les murs entre les fenêtres se trouvent 2 glaçes [sic], chaque de 2 pièces 6' 4" de haut et 3' de large avec cadres dorés.

Petit corridor, conduisant à la [sic] 2^{ème} et 3^{ème} étage

1°. Le sol est planchéyé [sic] et les murs sont peint [sic] à la colle en marbre rouge.

2° Une fenêtre avec jalousie.

3^{o81}. Un escalier en bois, 4 ½ pied de large contenant 34 marches avec une balustrade en bois.

4°. Le plafond du dit escalier et l'embrasement [sic] de la fenêtre sont garnies [sic] de boiserie.

5°. Devant la fenêtre se trouve une caisse à bois.

Chambres du roi

Garderobe [sic]

1°. Le sol est planchéyé [sic].

2°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc.

3°. Sur le côté à gauche de cette chambre, se trouvent deux portes à deux battants, formante [sic] des armoires, chaque porte est ferrée d'une serrure avec écusson, une poignée de laiton et 6 fiches. Dans l'intérieur de ces armoires, des tablettes en planches.

4°. La porte d'entrée et divisée en 6 panneaux et peint [sic] en blanc, ferrée d'une serrure cachée avec deux écussons, 2 poignées, clef et 3 fiches de laiton.

5°. Une fenêtre avec jalousie comme⁸² les précédantes [sic].

6°. Le plafond est décoré d'une petite corniche.

7°. Au mur vis-à-vis de la fenêtre se trouve une porte conduisante [sic] sur le petit corridor obscur entre la chambre du bain et chambre à coucher. La ferrure de cette porte consiste d'une serrure avec 2 poignées de laiton⁸³, un écusson et 3 fiches de laiton.

Passage conduisant au 1^{er} et 2^{ème} escalier dérobé

1°. Le plancher en sapin.

2°. Les cloissons [sic] en bois et peint [sic] en blanc à l'huile.

3°. Une porte conduisante [sic] sur l'escalier du 1^{er} étage, ferrée d'une serrure avec écusson et une poignée de laiton ainsy [sic] que deux charnières.

4°. Un petit escalier dérobé de 33 marches en bois, conduit au 2^e étage.

81 p. 52.

82 p. 53.

83 Au lieu de *fer*, biffé.

Petit cabinet derrière [sic] la chambre à coucher

- 1°. Le sol est planchéyé [sic].
- 2°. Les cloissons [sic] sont tapissées avec du⁸⁴ papier violet clair.
- 3°. Une porte finte peint [sic] en blanc.
- 4°. Une petite porte donnant sur le petit escalier cy-dessus [sic] mentionné, la ferrure de cette porte consiste d'une serrure ordinaire avec clef, deux poignées de fer et 2 fiches de fer.
- 5°. Le plafond est blanchi et décoré d'une petite corniche.

Salle de bain

- 1°. Le sol est planchéyé [sic].
- 2°. Le murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc à l'huile.
- 3°. Un poêle à vent en fonte avec dessus en terre cuite ; le dit poêle chauffe [sic] en même tems [sic] la garde-robe [sic].
- 4°. Le plafond est peint en blanc, décoré d'une petite corniche.
- 5°. Une fenêtre avec jalousie comme les précédentes [sic].
- 6°. Une porte à un battant avec serrure cachée, 2 poignées, 2⁸⁵ écussons et 3 fiches de laiton.
- 7°. Une petite porte conduisant dans le petit cabinet derrière [sic] la chambre à coucher, ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec 2 poignées de laiton, un écusson de fer, clef et deux bandes à charnières.
- 8°. Une baignoire en cuivre avec 2 tuyeaux [sic] de plomb et 2 robinets de laiton.

Note : L'eau froide [sic] pour ce bain est conduit [sic] moyennant de tuyeaux [sic] de fonte [sic]⁸⁶, de la grande fontaine jusqu'au souterrain [sic], et delà [sic] il est conduit en tuyeaux [sic] de plomb j'usqu'au [sic] 4^{ème} étage, où il se jette dans la chaudière, et moyennant d'un robinet en cuivre peut être fermé et ouvert à volonté.

La chaudière⁸⁷ même est en cuivre, et à la dite se trouve un tuyeau [sic] de plomb avec robinet de laiton conduisant l'eau chaud [sic] dans la dite baignoire.

- 9^{o88}. Une [sic] tire sonnette conduisant dans la garde-robe [sic].

Chambre à coucher du roi

- 1°. La dite se trouve sur le côté de midi et construite en forme demie [sic] circulaire avec alcôve.
- 2°. Le sol est garnie [sic] de parquet.
- 3°. Les murs sont revêtés [sic] de boiserie, décorés de trophaes [sic], de sculpture d'orée [sic].

84 p. 54.

85 p. 55.

86 Fonte.

87 Au lieu de *baignoire*, *biffé*.

88 p. 56.

4°. L'ouverture de l'alcôve est décorée de pilastre [sic] corinthiens avec chapiteaux, canelures [sic] et bases dorées.

5°. Les dites [sic] pilastres portent une corniche (continuant [sic] de même aux autres murs) décorée de modillons, rosasses [sic], moulures de feuilles, & œil de bœuf, de stucature d'orée [sic].

6°. Trois fenêtres chaque avec 4 battants donc ceux d'en bas sont vitrés de 6 grandes glaces, et ferrés avec 8 équerre [sic], 6 fiches, un espagnolet [sic] avec poignée de⁸⁹ laiton, 2 poignées de laiton, une petite serrure, un verrou et deux petits crochets, pour attacher les battants.

Les deux battants d'en haut sont vitrés de deux glaces⁹⁰, ferrés avec 8 équerres de laiton, 4 fiches *id.*, un espagnolet [sic] avec bouton de cuivre et 2 crochets.

7°. Trois jalousies comme aux fenêtres précédantes [sic].

8°. Les embrassements [sic] des fenêtres sont revettis [sic] de boiserie décorée de trophaes [sic].

9°. Deux grandes portes à deux battants avec 2 petites et 2 grands panneaux avec moulures et sculpture d'orée [sic].

La ferrure des portes consiste à chaque, d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons, & 6 fiches de laiton.

10. Un poêle de fonte avec figure en terre cuite, présentant [sic] *Vénus*.

11°. Une [sic] poêle semblable fait en bois avec figure présentant *Léda*. Les deux poêles se trouvent dans deux niches peint [sic] à la colle en marbre gris.

12⁹¹. Dessus les deux portes se trouvent 2 tableaux peint [sic] en gris avec encadrements dorés.

13°. Le plafond est peint en blanc et décoré d'une rosasse [sic].

14°. Les murs de l'alcôve sont garnis d'une tapete [sic] de soie [sic] couleur violette.

15°. Au fond de l'alcôve se trouve une porte tapissée, ferrée d'une serrure avec boîte [sic] de laiton, 2 poignées, 1 écusson de laiton avec 3 charnières de fer.

16°. Au fond dessus le lit, se trouve une glâçe [sic] à 5' 2" de haut et 3 ½' de large.

Cabinet à écrire du roi

1°. Le sol est garni de parquet de bois de chêne.

2°. Les murs sont garnis de tapetes [sic] de soie couleur jaune, avec une lembrie [sic] en bois.

3°. Le plafond se pose sur une corniche de stucature, décorée de denticules, œils de bœuf et une rosasse [sic] au milieu.

⁸⁹ p. 57.

⁹⁰ Au lieu de *battans*, biffé.

⁹¹ p. 58.

4^o⁹². Une porte à deux battants avec 6 panneaux, ferrée d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons et 6 fiches de laiton.

5^o. Une fenêtre avec jalousie comme les prescrites [sic].

6^o. Une petite porte tapissée, conduisant dans le petit cabinet derrière [sic] la chambre à coucher, la ferrure consiste d'une serrure ordinaire avec 2 poignées de laiton et deux charnières de fer.

7^o. Une cheminée de marbre blanc avec tablette décorée.

Le foyer de la dite est garni de plaques de fonte.

8^o. Une glàçe [sic] de 3 morceaux 9'-5'' et 2'-11'' de large avec cadre doré. Autour de ce cadre encore une friese [sic] de bois avec feuillage de sculpture d'orée [sic].

Salle de billard

1^o. Deux portes à deux battants, grandeur et ferrure comme aux⁹³ prescrites [sic].

2^o. Les murs sont garnis d'une tapête⁹⁴ [sic] en soie couleur bleu turc avec étoiles en jaune ensuite⁹⁵ d'une bordure semblable.

3^o. Dessus la tapisserie, une corniche avec décorations de denticules, feuilles de loriers [sic] et perles, dorés [sic].

Dessous la tapette [sic], une lembris [sic] an [sic] bois avec listeaux dorés.

4^o. Deux fenêtres avec jalousie comme les prescrites [sic].

5^o. Une glàçe [sic] de deux morceaux 8'-11'' de haut et 4-' de large. Autour de la dite un cadre doré.

6^o. Une cheminée de marbre blanc dont les 2 jambes sont ornées avec horreilliefs [sic] de caryathides et la tablette, avec bas-reliefs de figures, etc.

7^o. Une glàçe [sic] se trouve dessus la dite cheminée, la dite glàçe consiste de 2 morceaux à 8' 4'' de haut sur 5' 8'' de large avec un cadre doré.

8^o. Le sol comme le précédent.

9^o. Le plafond est peint en blanc et décoré d'une rosasse [sic] dorée.

10^o. Au mur vis à vis des fenêtres se⁹⁶ trouve une porte tapissée donnant sur le petit escalier du 1^{er} étage. La ferrure de la dite consiste d'une serrure avec boîte [sic] de laiton, 3 charnières et deux poignées de laiton.

Cabinet attenant à la Salle à manger

1^o. Le sol est garni de parquet comme le prescrits [sic].

2^o. Deux portes comme les prescrites [sic].

⁹² p. 59.

⁹³ Au lieu de *les*, biffé.

⁹⁴ p. 60.

⁹⁵ Suit *décoré*, biffé.

⁹⁶ p. 61.

- 3°. Deux fenêtres avec jalousies idem.
- 4°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] cramoisie de soie, avec une lembrie [sic] en bois peint en blanc à l'huile.
- 5°. Le plafond est décoré d'une rosasse [sic] et corniche de stucature peint [sic] en blanc.
- 6°. Deux tableaux de paysages, avec cadres dorés, se trouvent dessus les portes.
- 7°. Sur le mur entre les portes⁹⁷ donnant, dans la Salle à manger se trouve une glace [sic] de 8'-8" de haut et 3'-11" de large avec⁹⁸ un cadre doré.
- 7°. Une 2^{ème} glace de 9' 3" sur 4' se trouve sur le mur entre les deux fenêtres, demème [sic] entouré d'un cadre avec sculpture d'oré [sic].
- 9°. Sur les deux portes donnant dans la Salle à manger, se trouvent deux glaces [sic], chaque de 5', de haut, 1' 9" de large entourée, de simples listeaux [sic].
- 10°. Un poêle à vent en forme circulaire, avec figure présentante [sic] *Vestale*.

Grand salon

- 1°. Celui se trouve au milieu du bel étage, côté de levant et à la hauteur du bel et 2 étage.
- 2°. Le sol est garni de parquet.
- 3°. Les murs sont garnis de boiserie et chaque des côtés longues [sic] est décorée [sic] de 8 pilastres de l'ordre corinthien avec sousbassement [sic] et corniche.
- Les⁹⁹ deux côtés latéraux sont décorés chaque avec 4 pilastres, plus de deux portes d'ont [sic] l'une est fausse, les chambranles, moulures et corniche des portes sont en sculpture, et la ferrure de la porte mouvante comme celle des prescrites [sic]. La ferrure des autres portes <faites ?> consiste d'une serrure avec basquille et un crochet au battant gauche.
- Le côté vis-à-vis des fenêtres est décoré d'une grande porte à deux battants avec chambranle, corniche et fronton, les dits objets sont en sculpture et la ferrure comme aux portes mouvantes et prescrites [sic].
- La peinture de la boiserie est en porphire [sic] jaune antique, les diverses [sic] panneaux dans le lembris [sic] sont peint [sic] en porphyre gris et les corniches en blanc à l'huile.
- Le plafond est peint en blanc, décoré de 4 rosasses [sic] en peinture.
- 3°[bis]. Entre les dits pilastres des côtés longues [sic], se trouvent huit glaces¹⁰⁰, chaque de 3 morceaux à 10'-7" de haut et 2 ½' de large.
- 4°. Cinq fenêtres, vitrage et ferrure comme aux prescrites [sic].

⁹⁷ Au lieu de *fenêtres*, biffé.

⁹⁸ p. 62.

⁹⁹ p. 63.

¹⁰⁰ p. 64.

5°. Cinq jalousies *idem*.

6°. Cinq petites fenêtres, chaque à deux battants avec 8 grandes vitres, se trouvent dessus la corniche principale. La ferrure de chaque consiste de 4 fiches, 2 tournets et 2 boutons.

7°. Cinq fenêtres comme ceux du 2^{ème} étage, se trouvent encore devant les sus dites [sic].

8°. Deux poêles à vent avec figures, dont l'une à gauche présente *Cérès* et l'autre à droite l'*Hebé*.

Chambres de la reine

Antichambre

1°. Le sol est garni de parquet de bois de chêne.

2°. Une double portes [sic] à deux battants donnantes [sic] du vestibule principale [sic], dans cet antichambre peinture et ferrure comme aux prescrites [sic].

3°. Deux portes semblables dont l'une à droite donne dans la¹⁰¹ Chambre de la reine et celle à gauche, dans le Grand sallon [sic].

Ferrées comme les prescrites [sic].

4°. Les murs sont tapissés d'une tapete [sic] de soie couleur bleu ciel, et entouré de listeaux d'orée [sic].

Dessous la dite tapette [sic], une lembrie [sic] en bois avec panneaux peint [sic] en blanc.

5°. Le plafond est décoré d'une rosasse [sic] et peint en blanc.

6°. Une porte à deux battants faissant simétrie [sic] avec la précédante [sic], donnante [sic] sur le vestibule ; la ferrure de la dite consiste de 6 fiches de laiton, une serrure avec espagnolet [sic], 2 poignées et 2 écussons, de laiton.

7°. Derrière cette porte, une armoire avec diverses tablettes en planches ordinaires.

8°. Une cheminée de marbre blanc avec tablette en forme circulaire portée de deux caryathides [sic]. L'intérieur de cette cheminée est garnie [sic] de plaques de¹⁰² fonte.

9°. Dessus la dite cheminée se trouve une glaçe [sic] de 7 ½' de haut et 4' de large, de 2 morceaux [sic] plus garnie d'un cadre d'oré [sic] avec un dessus ou ornements de sculpture dorée.

10°. Deux fenêtres avec jalousie comme les prescrites [sic].

11°. Sur le mur entre les fenêtres se trouve une 2^{ème} glaçe [sic] de 2 pièces 11'–1" de haut et 5'.8" de large entouré[e] d'un cadre d'oré [sic].

12°. Quatre tableaux historiques se trouvent dessus les dites portes.

¹⁰¹ p. 65.

¹⁰² p. 66.

Chambre de la reine

- 1°. Le sol est parqueté.
- 2°. Les murs sont tapissés d'une tapette [sic] de soie couleur verte [sic] et décorée des étoiles blanc [sic] avec bordure semblable, et entourée de listeaux dorés.
- 3°¹⁰³. Dessous les tapetes [sic], une lembrie [sic] en bois avec panneaux peint [sic] en blanc.
- 4°. Le plafond est décoré d'une corniche et rosasse [sic] et peint en blanc.
- 5°. Deux portes à deux battants.
- 6°. Deux fenêtres avec jalousies.
- 7°. Une cheminée de marbre Napoléon, avec 4 petites colonnes dont les chapiteaux et basses sont en bronze dorée [sic].
Dans cette cheminée se trouve une autre en tôle, de Franklin.
- 8°. Une glàçe [sic] de deux morceaux [sic], dessus la dite cheminée, le morceau d'en haut de cette glàçe [sic] est arrondi, et les deux pièces ont 10' de hauteur et 3' 9'' de largeur, ensuite entourées d'un cadre d'oré [sic].
- 9°. Une 2 deuxième glàçe [sic] de 3 morceaux 9'-4'' de haut et 3'.6'' de large, se trouve sur le pilastre entre les fenêtres, autour de la dite, un cadre doré.

Cabinet¹⁰⁴ à écrire

- 1°. Le sol comme le prescrit [sic].
- 2°. Les murs sont garnis d'une tapete [sic] de soie couleur bleu turc, avec de petite étoiles brodés [sic] en or, plus décoré [sic] d'une bordure jaune avec rosasses [sic] en bronze.
Dessous la tapete, une <lembris ?> en bois avec panneaux quarrés [sic] peint [sic] en blanc à l'huile.
- 3°. Le plafond est peint en blanc et corniche de stucature.
- 4°. Une porte comme les prescrites [sic].
- 5° Une fenêtre avec jalousie.
- 6°. Une cheminée de marbre bleu avec deux petites colonnes de l'ordre romain, avec chapiteaux et bases en bronze.
Le foyer de la cheminée est garni de plaques de fonte.
- 7°. Une glàçe d'une seule pièce 6 2/3 pieds de haut et 3 1/4' de large, entouré¹⁰⁵ [sic] d'un cadre¹⁰⁶ orné de sculpture d'orée [sic].
- 8°. Une porte à deux battants tapissée sur le côté du cabinet comme le cabinet même. La ferrure de la dite consiste de 8 pièces de bandes à charnières, une serrure cachée avec 4 poignées, de laiton, 2 écussons *idem*. L'autre côté de cette porte donnant dans la chambre à coucher est orné de panneaux décorés de sculpture, etc.

¹⁰³ p. 67.

¹⁰⁴ p. 68.

¹⁰⁵ p. 69.

¹⁰⁶ Suit *doré*, biffé.

Chambre à coucher

- 1°. La dite a la forme demie circulaire avec un alcôve pour le lit.
- 2°. Les murs sont garnis de boiserie [sic] et décorés de draperies en soie bleu et blanc [sic].
- 3°. L'ouverture de l'alcôve est décorée de 2 pilastres de¹⁰⁷ l'ordre corinthien et peint en blanc à l'huile.
- 4°. Le sol est parqueté.
- 5°. Le plafond est décoré d'une corniche ornée de modillons et rosasses [sic] de stucature.
- 6°. Une porte comme la prescrite [sic] du cabinet à écrire, la ferrure au lieu des charnières avec 6 fiches de laiton et 4 écusson [sic], aureste [sic] comme à la dite.
- 7°. Un poêle à vent en forme circulaire avec une figure en terre cuite, présentant *Léda*.
- 8°. Un 2^{ème} poêle semblable au précédant mais en bois, avec figure presentante la *Flore*.
- 9°. Dans le fond de l'alcôve se trouve une petite porte conduisant au 2^{ème} étage ; la dite porte est ferrée de deux bandes à charnières, une serrure ordinaire avec clef, 2 poignées de laiton.
- 10°. Trois fenêtres avec jalousie
- 11^{108°}. Dessous la jalousie de la fenêtre au milieu conduisant sur la toiture de la galerie des fleurs, se trouve encore un volet à deux battants, ferré de 4 bandes à angles, un verroux et une poignée de laiton.
- 12°. Un petit escalier en bois de 31 marches avec une balustrade percée en bois, conduit au 2^{ème} étage devant la salle de bain.
- 13°. Les murs qui renferment cet escalier sont garnis de papier peint en porphir [sic] gris.
- 14°. Un tisonnet [sic]¹⁰⁹, donnant dans la garderobe [sic].

Cabinet de toilette [sic]

- 1°. Le sol est plancheijé [sic] avec parquet de sapin et friese [sic] en bois de chêne.
- 2°. Les murs sont tapisés avec de toile et par dessous une lembrie [sic] en bois, peint[e] en blanc.
- 3°. Une fenêtre, – vitrage et ferrure¹¹⁰ comme aux celles [sic] du vestibule du beletage [sic]¹¹¹
- 4°. Une porte feinte à gauche de celle conduisante [sic] dans la chambre à coucher.

107 p. 70.

108 p. 71.

109 Tire sonnette.

110 p. 72.

111 Bel étage.

5°. Une petite Porte de tapisserie conduisante sur le petit escalier prescrit [sic], la ferrure de cette porte consiste d'une serrure ordinaire avec 2 poignées et 2 charnières.

6°. Une petite cheminée de marbre blanc avec décor en bronze.

7°. Dessus la dite, se trouve une glace 6' de haut et 3'-2" de large.

8°. Une 2^{ème} porte, conduite [sic] dans la garde-robe [sic], et est ferrée d'une serrure cachée, 2 écussons, 2 poignées et 3 fiches de laiton.

9°. Une porte avec drappe [sic]¹¹² avec charnières, ferme l'ouverture de l'escalier conduisant au Salon rond en stuc au rez-de-chaussée.

10°. Un tisonnet [sic]¹¹³ conduisant dans la garde-robe [sic].

Garderobe [sic]¹¹⁴

côté du couchant

1°. Le sol est garni de parquet sans politure [sic]¹¹⁵.

2°. Les murs sont tapissés avec papier verd [sic] et garni d'une lembrie [sic] et bordure.

3°. Deux fenêtres avec jalousie comme les précédantes [sic].

4°. Vis-à-vis des fenêtres, une cloison vitrée de 96 vitres. À cette cloison se trouve une porte vitrée à deux battants, ferré [sic] d'une serrure cachée, verrou, 4 charnières, deux poignées et 2 écussons de laiton.

5°. Une porte garnie de toile et tapissée de papier gris, ferré [sic] d'une serrure avec 2 poignées et 2 bandes à charnières de fer.

Escalier conduisant au 2^{ème} étage

1°. Le dit a 7' de large et contient 34 marches de bois de chêne avec 3 repos garnis de parquet. La balustrade est fait [sic] en fer, décorée de cercles en fer avec petites rosasses [sic] en¹¹⁶ bronze, les piliers aux angles sont montés de boules en cuivre d'oré [sic].

La cloisson vitrée de la garde-robe cy-dessus [sic] mentionné, éclaire cet escalier dont les murs <qui ?> l'entoure [sic] sont peint [sic] en marbre gris à la colle, endom[m]agés.

Sur le premier repos de l'escalier se trouve dans une niche une figure antique de marbre blanc, présentant la *Minerve*.

Deuxième étage

Petit vestibule, côté du couchant, entre la Salle des États et de la 1^{ère} chambre de garde-robe [sic] de S. M. la Reine.

112 Au lieu de *tapissée de*, biffé.

113 Tire sonnette.

114 p. 73.

115 Polissage ?

116 p. 74.

1°. À l'entrée du vestibule une porte vitrée de 20 vitres et peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure cachée avec 2 poignés [sic], deux boucliers de laiton et 4 charnières de fer.

2°¹¹⁷. Le sol est planchéyé [sic].

3°. Les murs sont peint [sic] en marbre gris à la colle, et le plafond en blanc.

4°. Une fenêtre à 4 battants avec 24 vitres, ferrée de huit équerres, deux double [sic] et 4 demi tournets, 4 boutons. Les embrasements sont garnis de bois.

5°. Une jalousie à deux battants peint [sic] en gris, ferrés [sic] de deux barres de fer avec charnières, un espagnolet [sic], 6 fortes bandes à charnières et 2 tournets.

6°. Devant la fenêtre se trouve une caisse à bois.

Salle des États

1°. Aux entrées, deux portes à deux battants avec 6 panneaux, peint [sic] en blanc, ferré[s] chaque d'une serrure avec basquille, 4 poignée [sic] de laiton, 4 écussons et 6 fiches de laiton.

2°. Neuf fenêtres à 4 battants ferrés [sic] d'un espagnolet [sic], huit équerres deux¹¹⁸ double et 4 simple [sic] tournets.

3°. Entre les fenêtres et jalousies se trouvent des petites balustrades en fer peint [sic] en noir.

4°. Neuf jalousies, comme la prescrite [sic] du petit vestibule.

5°. Le sol est garni de parquet de bois de chêne.

6°. Les murs sont garnis de boiserie [sic] et décorés de 48 pilastres de l'ordre jonique, la boiserie comme les pilastres sont peint [sic] en gris blanc à l'huile.

7°. Le plafond est décoré de 8 rosasses [sic] de stucature et est porté d'une corniche en bois.

8°. Deux poêles à vent avec chapiteaux en terre cuite.

9°. Huit glaçes [sic], chaque de 7 ¼' de haut et 3 ½' de large.

10°. Deux portes, dont celle à gauche donne dans le cabinet de la Dame de palais du service, et la 2^{ème} porte dans le Cabinet particulier du roi.

11°. La ferrure de la première porte à¹¹⁹ gauche consiste d'une serrure ordinaire avec anneau et deux bandes à charnières.

La ferrure de la 2^{ème} porte consiste d'une serrure avec deux poignées¹²⁰ de laiton, deux charnières de fer et deux verroux *idem*.

117 p. 75.

118 p. 76.

119 p. 77.

120 Au lieu et deux verroux, biffé.

Chambre de la Dame du palais de service

1°. petit vestibule.

Le dit est planchéyé [sic] et peint à l'huile.

2°. Les murs sont tapissés de papier bleu.

Chambre

1°. À l'entrée, une porte vitrée avec 8 vitres, peinte en blanc, ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec deux poignées, deux boucliers de laiton ainsy [sic] que 2 fiches de fer¹²¹.

2°. Une porte semblable donne dans un petit cabinet à côté de l'alcôve cy-dessous mentionné[e]. Le sol de ce cabinet est¹²² planchéyé [sic] et peint à l'huile.

Les murs sont tapisés [sic] avec papier bleu.

4°. Les murs de la chambre sont tapisés [sic] de même avec papier bleu et garnies d'une lembri [sic] en bois.

5°. L'alcôve est tapisé comme la chambre et décoré [sic] sur les angles avec 4 pilastres.

6°. Deux fenêtres avec jalousies comme les présédantes [sic].

7°. Sur le côté à gauche se trouve une armoire avec une serrure ordinaire, clef et deux bandes à charnière.

8°. Un petit poël [sic] de fonte en forme ronde avec un vase en terre cuite. Après de ce poêle se trouve une porte de tôle par laquelle traverse le tuyeau et conduit la fumée dans la cheminée.

Cabinet particulier du roi

1.° Le sol est planchéyé [sic] et peint en huile.

2°. Les murs sont garnis de tapetes [sic] de soie en couleur bleu <foncé ?> encadrés¹²³ de listeaux [sic] dorés.

3°. Une alcôve et à côté deux petits cabinets avec portes vitrées demême [sic] dans la chambre de la Dame du palais de service.

4°. Au fond de l'alcôve, encore une petite porte tapissée, ferré d'une serrure ordinaire, avec charnières et 2 verroux de laiton.

La dite porte donne dans la Salle des États.

5°. Deux fenêtres comme la précédante [sic].

6°. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite marbré en jaune.

¹²¹ Au lieu de *cuivre*, biffé.

¹²² p. 78.

¹²³ . 79.

Salon devant le Cabinet particulier

- 1°. Le sol est planchéyé [sic] et peint à l'huile en jaune.
 - 2°. Les murs sont tapissés avec du papier jaune et lembrie [sic] en bois.
 - 3°. Trois portes dont celle à gauche donne dans le Cabinet du roi et celle à droite dans le cabinet du 1^{er} secrétaire. La ferrure des dites, consiste des mêmes articles comme¹²⁴ aux portes prescrites, mais il [sic] se trouvent encore aux deux premières portes deux verroux de plus.
 - 4°. Deux fenêtres avec jalousie comme les précédantes [sic].
 - 5°. Un poêle en fonte avec dessus en terre cuite peint en brun.
- Devant la cheminée de ce poêle se trouve une petite porte de fer garnie de bois.

Cabinet du 1^{er} secrétaire

- 1°. Le sol comme le susdit.
- 2°. Les murs sont tapissés avec du papier bleu.
- 3°. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite.
- 4°. Une fenêtre comme les sus dites [sic].

Cabinet demie [sic] circulaire

- 1°. Le sol comme le précédant [sic].
- 2°. Deux portes *idem*.
- 3°. Quatre fenêtres avec jalousies, *idem*.
- 4°. Les murs sont garnis de papier, couleur¹²⁵ de fleur de pesches [sic]¹²⁶ et par dessous avec une lembrie [sic] en bois.
- 5°. Un poêle à vent en fonte avec chapiteau en terre cuite.
- 6°. Devant l'eau des prescrites [sic] fenêtres se trouve une porte à un battant demie [sic] rond [sic], ferré [sic] d'une serrure avec boîte de laiton, 2 poignées, 1 écusson, 3 fiches de laiton.

Antichambre

- 1°. Le sol est planchéyé [sic].
- 2°. Les murs sont garnies [sic] d'une tapete [sic] verte [sic] avec lembrie [sic] en bois.
- 3°. Une porte et une fenêtre comme les prescrites [sic].
- 4°. Un poêle à vent en fonte avec dessus en terre cuite.
- 5°. Deux petites séparation [sic] ou cabinets tapisés [sic] comme l'anti-chambre, deux portes avec serrures ordinaires avec poignées de fer, clef et bandes à crochets.

124 p. 80.

125 p. 81.

126 Pêche ?

Petit [sic] antichambre

- 1°. Une simple porte conduisant sur le corridor, la ferrure comme aux¹²⁷ précédantes [sic].
- 2°. Une fenêtre *idem*.
- 3°. Le sol est plancheyé [sic].
- 4°. Les murs sont garnis d'une tapete [sic] de papier verd [sic] clair avec une lembrie [sic] en bois.
- 5°. Une porte vitrée avec 28 vitres, ferré[e] d'une serrure avec 4 <bouclier?> et boutons de laiton, deux verroux de fer et 6 fiches de fer.
- 6°. Dessus la dite porte encore une petite fenêtre de 6 vitres.
- 7°. Encore une 2^{ème} petite fenêtre avec 4 vitres, éclairant le petit escalier dessus mentionné.

Petit corridor entre le petit Antichambre et
Salon devant le cabinet particulier.

- 1°. Le sol est plancheyé [sic].
- 2°. Le côté ou mur à droite est tapis[s]é avec du papier verd [sic].
- 3°. Au dit côté se trouve une porte de cheminée ferrée de la [sic] tôle, 4 bandes avec loquet et verrou.
- 4°. À gauche donne un [sic] porte¹²⁸ sur le petit escalier conduisant à la garde-robe [sic] du 3^{ème} étage, la dite porte est ferrée de 2 bandes à charnières, une petite serrure avec 2 poignées de fer et clef.
- 5°. Un petit escalier de 26 marches en bois, une balustrade.

Corridor entre la Salle des États et antichambre

- 1°. Le sol est plancheyé [sic].
 - 2°. Les murs sont marbrés en gris et rouge, à la colle.
 - 3°. Une fenêtre comme les susdites
- Note : deux vitres sont cassées.
- 4°. Un escalier de 28 marches avec une balustrade peint [sic] en blanc.
 - 5°. Les dessous de l'escalier sont garnis de boiserie [sic].

Chambres¹²⁹ de la reine

1^{ère} antichambre

- 1°. Une porte à 6 panneaux peinte en blanc, ferrée d'une serrure cachée, avec deux poignées, 2 écussons et 3 fiches de laiton.
- 2°. Une fenêtre avec percienne [sic] comme les prescrites [sic].

127 p. 82.

128 p. 83. *Porte* au lieu de *petit escalier*, biffé.

129 p. 84.

- 3°. Le sol est plancheyé [sic].
- 4°. Les murs sont crépis et marbrés en gris à la colle.
- 5°. Une cloisson [sic] vitrée de 40 vitres, éclairant l'escalier.
- 6°. Une 2^{ème} porte comme les prescrites [sic] ferré [sic] sur plus d'une [sic] verrou, la dite porte conduite [sic] dans la chambre des femmes de chambre.

Chambre des femmes de chambre

- 1°. Le sol est plancheyé [sic]
- 2°. Les murs sont tapissés avec du papier jaune foncé.
- 3°¹³⁰. Dessous les tapetes [sic] une lembrie [sic] en bois, peint en blanc.
- 4°. Un petit poêle à vent en forme ronde, avec dessus présentant une petite figure de terre cuite.
- 5° Une fenêtre avec jalousie.
- 6°. Une porte vitré avec cloisson [sic] *idem*, contenant 40 carreaux, la ferrure de la porte consiste de 3 bandes à charnières avec une petite serrure cachée, avec 2 poignées de laiton et une clef.

Passage entre la chambre précédente [sic] et chambre de bain

- 1°. Le sol est plancheyé.
- 2° Les murs sont tapissés avec du papier gris au granite.
- 3°. Se trouve sur cet [sic] passage l'entrée au petit escalier conduisant au cabinet de toilette [sic].

Garderobe [sic]

- 1°. Le sol est plancheyé [sic] et peint à l'huile en jaune.
- 2°¹³¹. Une porte ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec poignée de laiton & 3 bandes à charnières.
- 3°. Une 2^{ème} porte *idem*, avec 2 poignées de fer et 3 fiches.
- 4°. Onze armoires, chaque avec porte de deux battants, peint[e]s en blanc, ferré [sic] d'une serrure ordinaire, avec 2 boucliers de laiton et 6 fiches de fer.
- 5°. Dessus les dites armoires autres armoires plus petit[e]s, <ferrées ?> chaqu'un [sic] d'une serrure, 2 écussons de laiton et 4 fiches de fer.
- 6°. Un poêl [sic] à vent quarré [sic] en fonte avec dessus en terre cuite.

130 p. 85.

131 p. 86.

Bibliothèque

- 1°. Deux portes, chaque à 6 panneaux et peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure cachée, avec poignées et boucliers de laiton et clef.
- 2°¹³². Trois fenêtres avec jalousies comme les prescrites [sic].
- 3°. Le plancher est en bois de sapin et peint en jaune foncé.
- 4°. Les murs sont tapisés [sic avec du papier verd [sic] foncé.
- 3°. Au mur vis-à-vis des fenêtres se trouve un grand armoire avec portes vitrées, le dit[e]s armoires est [sic] plaqué [sic] de bois d'acajou et autres sortes de bois. Les 10 portes sont vitrées de 50 carreaux, ferrés [sic] de 10 petites serrures à clef avec écussons en bois noir et 20 bandes à pointes.
- 6°. À côté des portes d'entrées, 2 autres armoires *idem*, chaque avec 10 vitres, deux portes avec deux serrures et 4 bandes à pointes.
- 7°. Deux armoires comme les prescrites [sic] assemblés [sic] d'un soubassement contenant de [sic] 3 portes avec fillage [sic] en fil de cuivre.
- 8°. Deux armoires comme les susdites, mais les 3 portes du soubassement sont vitrées et ferrées comme les autres.
- 9°¹³³. Un poêle à vent en fonte avec un petit chapiteau en terre cuite. Un autre poêle semblable fait en bois se trouve dans une 2^{ème} niche entre les armoires vitrés.

Salle de bain

- 1°. Le plancher comme le prescrite [sic].
- 2°. Les murs sont garnis de mouseline [sic] sur un fond de toile rouge, dessous la tapisserie, avec lembrie [sic] en bois peint en gris blanc et jaune.
- 3°. Deux petites portes à un battant donnant dans les chambre [sic] des femmes de chambre, ferrées d'une serrure cachée avec 2 poignées, 2 boucliers et 3 fiches, dessus les dites portes deux panneaux garnies de glaces [sic].
- 4°. Trois petites portes faites chaque à deux panneaux garnies de glaces [sic]. La peinture des embrasements, etc., est en blanc et jaune.
- 5°¹³⁴. La salle est décoré [sic] de plus avec une corniche et rosasse [sic] de stucature et peint [sic] en blanc à l'huile.
- 6°. Une fenêtre comme les prescrites [sic] éclaire cette salle.
- 7°. Vis-à-vis de la fenêtre se trouve une niche ovale tapissée comme la salle et décorée de petits pilastres, corniches et peinture.
- 8°. Une baignoire en cuivre peint en bleu foncé avec ornements d'orés [sic].
- 9°. L'eau pour ce bain est conduit par un tuyeau de plomb¹³⁵ du soutterrein [sic] j'usqu'au 4^{ème} étage ou il se jette dans la chaudière, et de là descent

132 p. 87.

133 p. 88.

134 p. 89.

135 Au lieu de *fonte*, biffé.

dans la baignoire. À côté de la baignoire se trouve 2 robinets de laiton dont l'un donne l'eau chaud [sic] et l'autre l'eau froid [sic] et moyennant d'une troisième [sic] tuyeau de plomb avec souspape [sic] se vuide [sic] la baignoire.

La¹³⁶ chaudière est formée comme celle du bain de S. M. le Roi.

10°. Une cheminée fait [sic] en stuc verd [sic] avec moulures en blanc¹³⁷.

Le foyer est garni de plaques de fonte.

11°. Dessus la cheminée se trouve une glaze [sic] 5'-8" de haut et 3'-11" de large.

12°. Vis-à-vis de la cheminée se trouve une 2^{ème} glaze de 5'-8" de haut et 3'-10" de large.

13°. Dans les deux panneaux de la porte donnante [sic] dans la bibliothèque se trouvent 2 glazes [sic].

14°. Sur le mur à côté de la fenêtre, se trouvent 2 glazes [sic] chaque de 6' de haut et 1'-9" de large.

Quatrième étage

Corridor côté du midi

1°. Le sol est planchéyé [sic], bon.

2°. Les murs sont crépis et peint [sic] en marbre rouge et gris.

3^{o138}. Deux fenêtres chaque à 2 battants avec 12 vitres, ferré [sic] de 4 équerres, 4 simples tournets et 2 boutons de fer.

4°. Deux caisses à bois se trouvent devant les fenêtres, ferrés [sic] de 6 charnières et peint [sic] à l'huile en brun.

7°. Une fenêtre dessus le toit, vitrée de 30 carreaux.

Chambre n° 1

1°. Une porte à un battant avec 6 panneaux et peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec clef, 2 poignées de fer et deux bandes.

2°. Une 2^{ème} porte, conduisante [sic] dans l'antichambre, semblable à la prescrite [sic].

3°. Une fenêtre avec 12 vitres dont deux sont endommagées, aureste [sic] comme les prescrites du corridor.

4°. Le sol est planchéyé [sic].

5°. Les murs sont tapissés avec du papier violet et garnis d'un socle à la hauteur d'un pied, et peint à l'huile en blanc.

6^{o139}. Une armoire se trouve dans un fond d'une porte, avec tablettes et

¹³⁶ p. 90.

¹³⁷ Au lieu de *foncées*, biffé.

¹³⁸ p. 91.

¹³⁹ p. 92.

une porte à deux battants, ferré [sic] d'une serrure avec clef, 2 écussons, 2 verrous et 4 fiches, aureste [sic] peint [sic] en blanc à l'huile.

7°. Un poêl [sic] de fonde en quarré [sic] avec dessus en terre cuite, peint en gris.

8°. Devant la cheminée de ce poêle se trouve une porte, ferrée de tôle, 2 bandes et loquet, plus une autre porte de fer, devant la bouche du poêle.

Antichambre

1°. Une fenêtre semblable aux prescrites [sic].

2°. Le plancher *idem*.

3°. Les murs sont tapisés [sic] de papier gris verd [sic] avec bordure et socle en bois.

4°. Une porte comme les précédantes [sic] donne dans un petit cabinet. À la dite porte se trouve encore un verrou de fer.

Petite¹⁴⁰ chambre ou cabinet.

1°. Les cloisons et plafond, tapisés [sic] en papier marbré.

2°. Le plancher ordinaire.

3° Une petite porte, ferrée d'un petit cademat et bandes à charnières.

Chambre n° 2

1°. La porte comme les prescrites [sic].

2°. Deux fenêtres *idem*.

3°. Le plancher *idem*.

4°. Un poêle avec dessus porte de cheminée et porte de bouche de poêle comme les prescrites [sic].

5°. Les murs sont tapis[s]és avec du papier couleur de rose avec feuille, verdes [sic] et bordures, ensuite d'une sorte en planches garnies à l'entour.

6°. Une armoire dans un fond d'une porte, et semblable à celles dans la chambre n° 1.

7°. Une porte à deux battants peint [sic] en blanc, conduite [sic] dans la chambre n° 3, ferrée d'une serrure simple, avec 2 poignées, clef, 2 écussons, et 3 fiches de¹⁴¹ laiton. Les embrassements [sic] en bois et peint en blancs [sic].

Chambre n° 3

1°. Une porte comme la précédante [sic].

2°. Une fenêtre *idem*.

3°. Les murs sont tapissés avec un papier gris rouge avec décor verd [sic] ; ensuite garnies au plancher d'un socle en bois.

¹⁴⁰ p. 93.

¹⁴¹ p. 94.

4°. Le sol est plancheijé [sic], bon.

5°. Une cloison à la quelle [sic] se trouve deux fenêtres chaque de 12 carreaux ; la dite cloison partage la chambre en deux pièces qui communiquent moyennant d'une [sic] petite porte, ferrée d'une serrure 2 poignées, clef et 3 bandes à charnières.

6°. Dans la 2^e pièce formante [sic] ce cabinet se se trouve un poêle à vend [sic] avec chapiteau en terre cuite, le dit poêle a sa bouche dans la même cheminée de la chambre n° 2, seulement une porte devant l'ouverture.

Chambre¹⁴² n° 4

1°. La dite chambre contienne [sic] deux cabinets de bain avec un petit corridor fermé d'une porte comme les prescrites [sic].

2°. Par une 2^{ème} porte tapissée, on parvient dans le petit corridor, la ferrure de cette porte consiste d'une serrure ordinaire, avec deux poignées, clef et deux charnières.

3°. Les cloissons [sic] sont tapissés d'un papier bleu ciel avec étoiles jaune[s] et friese [sic] olive avec décor en jaune.

4°. Une fenêtre comme la prescrite [sic], une vitre en est cassée.

5°. Devant la fenêtre se trouve une marche en bois peint [sic] en blanc à l'huile, dessous la dite passent les tuyeaux de plomb des bains.

Cabinet de bain à droite

1°. Une porte tapissée, ferrée comme la pécédante [sic].

2°. Deux fenêtres *idem*.

3°. Les xloisons comme celles du petite¹⁴³ [sic] antichambre ou corridor.

5°. Un poêle de fonte quarré [sic] avec un dessus en terre cuite.

6°. Dans les deux fonds des fenêtres se trouve [sic] deux baignoires en <cuivre ?> peint [sic] en bleu foncé. Derrière [sic] chaque baignoire, se trouvent 2 tuyeaux [sic] de plomb avec robinets de laiton, plus, à côté des baignoires, deux robinets pour vider les dites. L'eau pour ces bains se chauffe [sic] dans la chaudière du bain du roi cy-dessus mentionné et est conduit [sic] moyennant de [sic] tuyeaux [sic] de plomb jusqu'aux¹⁴⁴ baignoires. L'eau qui a servi pour le bain se perd par un 3^{ème} tuyeau de plomb traversant le mur extérieur et se réunisse [sic] avec le tuyeau de la toiture. Les tuyeaux [sic] des bains, posés sur¹⁴⁵ le plancher dans l'intérieur des cabinets, sont couverts d'une marche en bois peinte en blanc à l'huile. Le Cabinet de bain à gauche est tout à fait semblable aux cabinet prescrit [sic].

142 p. 95.

143 p. 96

144 Au lieu de *dans*, biffé.

145 Au lieu de *autour*, biffé.

Petite¹⁴⁶ chambre pour la chaudière

1°. La chaudière a 4 pieds de diamètre, 3 pieds de haut, avec une couverture ou chapeau auquel se trouve un tuyeau avec entonnoir conduisant la fumée dans la cheminée.

Ensuite se trouve à cette chaudière 1° un tuyeau [sic] de plomb d'un pouce de diamètre avec un robinet de laiton conduisant l'eau au bain de S. M. le Roi, comme cy-desus [sic] mentionné ; 2°, un deuxième tuyeau de plomb avec robinet de laiton conduisant l'eau chaud [sic] dans les quatre bains des chambres prescrites [sic] ; 3^{ement}, un petit robinet de laiton. [2]°. Une porte avec ferrure comme ceux [sic] des chambres.

5. Garderobe [sic] de S. M. le Roi

N° 5

1°. Une porte comme les prescrites [sic].

2^{o147}. Une fenêtre *idem*.

3°. Le sol est planchéyé [sic], en bon état.

4°. Les murs sont tapissés d'un papier gris et verd [sic] avec bordure.

5°. Une [sic] poêle à cou, en forme <quarré ?> avec dessus en terre cuite, devant le dit poêle une porte de cheminée et porte de poêle comme les prescrites [sic].

6°. Le plafond est peint en blanc, un peu endommagé.

7°. Une forte porte de bois de chêne de 2 pouces [sic] d'épaisseur, conduisant dans la 2^{ème} chambre de garderobe [sic], la dite porte est ferrée de trois fortes bandes et une forte targette.

8°. Devant la dite porte une 2^{ème} porte à deux battants s'ouvrant vers la 2^{ème} chambre, ferré[e] d'une serrure avec 2 targettes et 4 fiches.

9°. Une armoire avec tablettes, <fermée ?> par une porte à deux battants comme la prescrite [sic].

2^{ème} chambre de garderobe [sic]

N° 6

1°. Une porte comme les prescrites [sic] des chambres ; la ferrure de la dite est¹⁴⁸ augmentée d'une targette.

2°. Une 2^{ème} porte plus petite conduisant sur le corridor, la dite est ferrée de 2 petites fiches, une serrure ordinaire avec 2 poignées de fer et clef.

3°. Une 3^{ème} petite porte conduite [sic] sur le petit escalier du 2^{ème} étage et se trouve à la cloison qui l'entoure [sic] le dit escalier ; la ferrure de la porte consiste d'une serrure ordinaire, 2 poignées, clef et 2 bandes à charnières.

¹⁴⁶ p. 97.

¹⁴⁷ p. 98

¹⁴⁸ p. 99.

- 4°. Les murs sont tapisés de papier bleu, mouché.
- 5°. Un poêle de fonte en quarré [sic] avec dessus en terre cuite ; une porte de cheminée et une *idem* devant le poêle.
- 6°. Une fenêtre comme la prescrite [sic].
- 7°. Le sol et plafond comme les prescrites [sic].

N° 7

- 1°. À l'entrée [ne] se trouve pas de porte et l'ouverture est garnie des embrassements [sic].
- 2°. La place [sic] est divisée en 3 parties dont¹⁴⁹ celle du milieu forme le passage conduisant à la coupole et autres chambres sur le côté du nord. Les deux autres parties à gauche forment deux petits cabinets, fermés par des cloisons en planches avec grillage en bois. Les portes de ces cabinets sont ferrés [sic] de serrure ordinaires avec poignées clef et 2 bandes. Les murs sont peint [sic] à la colle, en marbre gris et rouge, et les sols sont planchéés [sic]. Dans le cabinet à gauche, une fenêtre comme les prescrites [sic].

Passage marqué n° 7. A

- 1°. Une porte à 2 battants avec 6 panneaux dont la partie d'en haut est arrondie et peint [sic] en blanc, ferré [sic] de 4 bandes, serrure avec 2 poignées de fer et un bouton.
- 2°. Le Sol est planchéé [sic].
- 3°. Les murs sont peint [sic] à la colle, en marbre gris et rouge.
- 4°¹⁵⁰. Un escalier de 18 marches de bois de chêne avec une balustrade, conduisant premièrement au grenier dessous la coupole et à une petite chambre à gauche dessous le fronton.
- 5°. Une fenêtre avec 9 vitres éclaire cet escalier, la dite est ferrée de 2 équerres, un bouton et 2 tournets.

Passage marque n° 7. B

- 1°. Les ouvertures ou entrées sont garnies avec embrasements sans portes.
- 2°. Le sol est planchéé [sic].
- 3°. Les murs ou cloisons sont en planches garnies de papiers marbré [sic].
- 4°. Deux portes dont celle à gauche conduise [sic] dans une chambre obscure et celle à droite conduise [sic] de même sur un grenier plus grand servant comme gardemeuble [sic]. La ferrure de chaque porte consiste d'une serrure avec deux poignées de fer, clef, 4 bandes et 2 verroux.

¹⁴⁹ p. 100 suit *le premier*, biffé.

¹⁵⁰ p. 101.

Les¹⁵¹ murs du dit grenier ne sont pas crépis ni le sol planchéyé [sic].

Cabinet n° 8

- 1°. Le sol est planchéyé [sic].
- 2°. Une porte ordinaire comme les susdites des chambres.
- 3°. Les murs sont crépis et blanchis.
- 4°. Auprès de l'entrée du dit cabinet se trouve une petite porte ordinaire ferrée d'une petite serrure, clef et deux bandes à charnières.

Chambre n° 9 côté du nord

- 1°. Une porte comme les susdites.
- 2°. Une fenêtre *idem*, une vitre cassée.
- 3°. Le plancher, bon.
- 4°. Une 2^{ème} porte comme la susdite, donnant dans l'antichambre.
- 5°. Les murs sont garnis d'un tapete [sic] en papier bleu avec draperies couleur d'orange et lembrie [sic] de papier gris, entout¹⁵² [sic] un peu endommagé.
- 6°. Un poêl [sic] à vend [sic] avec dessus en terre cuite et tuyeau [sic] de tôle.
- 7°. Le plafond un peut endommagé et sale.

Antichambre

- 1°. Une porte donnante [sic] dans un petit cabinet comme la prescrite [sic].
- 2°. Une fenêtre, *idem* à la dite se trouve une vitre cassée.
- 3°. Les murs sont garnis d'une tapete [sic] en papier couleur fleur de perches [sic]¹⁵³ avec bordure bleu [sic] et un socle en bois.
- 4°. Le sol est planchéyé [sic].
- 5°. Le petit cabinet est tapisé [sic] avec du papier marbré et pourvu d'une petite porte comme celle du cabinet auprès de la chambre n° 1.

Chambre n° 10

- 1°. La porte d'entrée comme ordinaire.
- 2°. Deux fenêtres, *idem*.
- 3°. Les murs sont garnis d'un papier verd [sic] mouché.
- 4^{o154}. Un poêle avec chapiteau en terre cuite, une porte de cheminée et *idem* de poêle.
- 5°. Une porte à deux battants donne dans la chambre.

151 p. 102.

152 p. 103.

153 Pêche ?

154 p. 104.

N° 11

- 1°. Le Sol est plancheijé [sic], bon.
- 2°. Une fenêtre.
- 3°. Une porte à deux battants donne dans la chambre n° 10, est ferrée comme les prescrites [sic].
- 4°. Une porte d'entrée, *idem*.
- 5°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en papier avec rayons violet et jaune.
- 6°. Le plafond endommagé.
- 7°. Un poêle carré [sic] avec chapiteau en terre cuite, [la] porte de cheminée¹⁵⁵ est commune avec le poêle de la chambre n° 10, seulement une porte de poêle de plus.

Chambre n° 12

Note : La dite chambre étant trop grande pour être logée, on l'a divisée en plusieurs cabinets, comme suit :

Petit[e] Antichambre

- 1^{o156}. Une porte d'entrée, comme les susdites.
- 2°. Les murs sont garnis d'une tapete [sic] en papier bleu.
- 3°. Une fenêtre comme les sudites.
- 4°. Le sol est plancheyé [sic] par tout, et bon.
- 5°. Le plafond est blanchi, bon.
- 6°. Vis-à -is de la porte d'entrée, une autre porte tapissée, conduisant dans le cabinet de toilette [sic], la dite porte est ferrée d'une serrure avec clef, 2 poignées et 2 bandes à charnières.
- 7°. Une porte semblable conduite à gauche dans la chambre.

Cabinet de toilette [sic]

- 1°. Une fenêtre comme les prescrites [sic], etc.
- 2°. Une porte tapissée *id.* conduisant dans la chambre.
- 3°. Les murs sont tapissés en papier bleu foncé [sic] mouché.
- 4°. Une armoire avec porte, ferré [sic] d'une petite serrure, clef et 2 charnières.

Chambre

- 1°. Un poêl[e] avec chapiteau en terre cuite, porte de cheminée, et *id.* du <poêle >.
- 2°. Les murs commes les susdits
- 3^{o157}. Trois fenêtres comme les prescrites [sic].

¹⁵⁵ Suit et porte de poële, biffé.

¹⁵⁶ p. 105.

¹⁵⁷ p. 106.

Chambre n° 13

- 1°. Une porte d'entrée.
- 2°. Une fenêtre.
- 3°. Une armoire dans le mur avec porte de deux battants, ferré[e] comme les armoires cy-dessus [sic] mentionnées.
- 4°. Les murs sont garnie [sic] d'une tapete [sic] en papier gris et verd [sic].
- 5°. Un poêle avec dessus en terre cuite, et porte de poêle.
- 6°. Le plafond endommagé.

Cabinet auprès de la chambre n° 13

Le dit cabinet contient la chaudière en cuivre pour le bain de la reine.

- 1°. Une porte d'entrée.
- 2°. La chaudière est en cuivre et outre [sic] les tuyeaux [sic] de plomb avec robinets de laiton conduisant l'eau au bain, pourvue d'un 3^{ème} robinet de laiton, aurette [sic] comme la chaudière du¹⁵⁸ bain de S. M. le Roi.
Note : auprès du petit cabinet cy-dessus mentionné, se trouve une porte de cheminée ferrée de la tôle ainsy [sic] qu'une porte de po[ê]le ; ces objets n'ont plus de fût étant [sic] la chambre pour laquelle ces objets servoient [sic] autre fois [sic] a été prise pour l'espace de l'escalier neuf.

Cabinet n° 14

- 1°. Une porte d'entrée comme les prescrites [sic], aurette [sic] ferré [sic] d'une serrure cachée avec 2 poignées de laiton, 2 écussons et 2 fiches de laiton.
- 2°. Une fenêtre comme les dites.
- 3°. Les murs sont peint [sic] à la colle en marbre gris.
- 4°. Deux fenêtre fixes, chaque avec 20 vitres, éclairant le grand escalier conduisant au 4^{ème} étage.
- 5°. Une armoire avec porte de deux battant [sic], ferrés [sic] d'une serrure¹⁵⁹ avec clef et 4 fiches.

Corridor devant les sus dites [sic] chambres

- 1°. À la sortie de la 3^{ème} partie de l'escalier en bois de chêne avec 3 repos garnis de parquet et entourée [sic] d'une balustrade en fer avec boules de cuivre doré comme à celle du 2^{ème} étage, se trouve une porte vitrée à deux battants avec 20 vitres, ferré [sic] d'une serrure avec 2 poignées et deux boucliers de laiton, 2 targettes et 4 bandes de fer.

¹⁵⁸ p. 107.

¹⁵⁹ p. 108.

- 2°. Deux fenêtres.
- 3°. Les murs sont marbrés, rouge et gris.
- 4°. Le sol plancheyé [sic], le plafond blanchi.
- 5°. Une lucarne avec 30 vitres.

N° 15 A

Contient deux petits cabinet comme n° 7 A.

N 15 B

Deuxième comme le passage n° 7 B.

Passage¹⁶⁰ conduisant à la coupole

- 1°. Le sol est plancheyé [sic], bon.
- 2°. Les murs sont peint [sic] en marbre en rouge et gris.
- 3°. Deux portes donnant au 2^{ème} grenier dessous la coupole, la ferrure des dites [sic] consiste d'une serrure avec 2 poignées de fer, clef et 2 bandes.
- 4°. Deux lucarnes avec tringles en bois et chaque avec 8 vitres.
Les dites fenêtres éclairent les escaliers mentionné [sic] dans le paysage n° 7 A & n° 15 A.
- 5°. Deux escalier chaque de 10 marches avec balustrade de chaque côté conduisant jusqu'à la coupole.
- 6°. Une lucarne avec 18 vitres éclaire les susdites [sic] escaliers.
- 7°. À droite et à gauche dessous le fronton, côté du couchant, se trouvent deux petites chambres dont les sorties donnent sur les escalier dessus mentionnés, et fermées¹⁶¹ avec porte comme au grenier prescrit [sic].

Coupole

- 1°. La dite forme une salle ronde décorée de 12 colonnes et 24 < demi ? > collonnes [sic] de l'ordre corinthien.
Les 12 colonnes portent la coupole.
- 2°. Le sol est garni de planches de sapins avec frieses [sic] en bois de chêne, encore en bon état.
- 3°. Les murs sont crépis et peint [sic] en marbre gris à l'huile. Les collonnes sont peint[e]s en marbre blanc.
La corniche est fait [sic] en stucature et peint [sic] en blanc.
Le fond de la coupole présente la mappe [sic] céleste sur la quelle [sic] se trouvent peint [sic] les diverses figures et étoiles.
- 4°. Douze fenêtres à deux battants dont les battants d'en haut sont demie¹⁶² circulaire [sic], les dites éclairent cette salle, les 2 battants d'en

¹⁶⁰ p. 109.

¹⁶¹ p. 110

¹⁶² p. 111.

bas sont vitrés de 16 carreaux et ferrés d'un espagnolet [sic] et 6 fiches, les battants d'en haut demie rond [sic] sont vitrés avec 6 vitres, ferrés de 4 bandes à charnières & 4 tournets ; aureste [sic] peint en blanc à l'huile.

5°. Douze jalousies avec planches mobiles ferment les susdites fenêtres de côté extérieur. La ferrure de chaque consiste de 6 bandes à crochets, les 2 barres de fer avec charnières, 2 verroux et 2 tournets ; aureste [sic] peint en gris à l'huile.

6°. Au milieu de la coupole se trouve une grande fenêtre avec 88 vitres. Le cadre de cette fenêtre est en fer et couvert d'un fillage [sic] en fil de fer.

7°. La porte d'entrée consiste de¹⁶³ deux battants dont les dessus sont mobiles. La ferrure consiste de 4 bandes, 4 charnières, 3 verroux, une serrure, avec deux poignées de fer et une clef.

8°. Derrière cette porte conduite [sic] 5 marches en bois sur un escalier de 2 bras, dont l'un donne à gauche et l'autre à droite sur le sol de la salle ; chaque bras de l'escalier soutient 8 marches entourées de balustrades.

2^{ème} grenier dessous la coupole

1°. Le Sol est garnie [sic] de fortes planches.

2°. Deux fenêtres, chaque avec 9 vitres, ferrée[s] de 2 équerres et 2 tournets et boutons.

Diverses [sic] objets à l'extérieur du bâtiment

1°. Aux deux côté [sic] des frontons se trouvent des goutières [sic] en fer blanc¹⁶⁴ pour emmener les eaux de la pluye [sic] par les tuyeaux à côtés des pilastres.

2°. Ensuite se trouve deux gout[t]ières en fer blanc plus [sic] en bon état sur les deux côtés du socle de la coupole.

3°. Se trouvent auprès de l'escalier principale [sic] côté du couchant, deux vedettes à cheveux [sic], faite [sic] en bois et peint [sic] en rayons bleu et blanc à l'huile.

4°. Après des dites vedettes, deux balustrades en fer.

5°. Deux piliers de fer portant des lanternes, aux piliers se trouvent deux petite boîtes dans lesquelles se trouvent les cordeaux pour baisser et élever les lanternes.

6°. Dessus le fronton côté de la ville, se trouve un fort arbre de sapin auquel est attaché le drapeau avec l'Aigle français ; autour de cet arbre se trouve un plancher entouré d'une¹⁶⁵ balustrade en bois servant pour pouvoir monter et démonter le drapeau, ce qui se fait moyennant d'une forte corde, une poulie et d'autres anneaux de fer.

¹⁶³ p. 112.

¹⁶⁴ p. 113.

¹⁶⁵ p. 114.

7°. Trente deux tambours en fer de tôle, dessus les cheminées.

Communication¹⁶⁶ entre le corps de logis et [la] 1^{ère} aile

La dite forme une partie d'un cercle, a 100 pieds de long et 27 pieds de large, ensuite [sic] au niveau du rez-de-chaussées [sic] du corps de logis et [de la] 1^{ère} aile, et construite en pierres de Balhorne en forme d'un pont, dessous l'on peut passer à voiture.

Sur cet arc en pierres, couvert de dalles et entouré d'une balustrade en pierres, se trouve une galerie ou corridor couvert construit en bois, comme cy-dessous mentionné.

Détails

1°. Les ouvertures ou passages de l'arc sont fermées par deux portes à deux battants faits [sic] en lattes, et ferrés [sic] chaqu'une [sic] avec 4 bandes à crochets, un tournet avec cademat et un verrou ; aueste [sic] peint en gris à l'huile.

2°¹⁶⁷. Dessous le dit arc se trouve à gauche un petit vestibule conduisant au corps de logis.

Le sol est dallé et l'entrée est fermée d'une porte à deux battants à 4 panneaux et ferrée d'une serrure ordinaire avec 2 poignées, de fer, un verrou long, et *id.* plus court, 6 bandes¹⁶⁸ de fer.

Note : les panneaux de la dite [sic] porte sont endommagés.

3°. Dans le dit vestibule se trouve à droite une séparation ou cabinet pour le portier, à la cloisons [sic] faite en <planche ?> se trouve une vieille porte avec serrure ordinaire et deux bandes, ensuite une fenêtre fixe avec 7 vitres entier [sic] et *idem* une autre cassée.

Dans l'intérieur du cabinet, un poêle à vent avec tuyeau [sic], sans chapiteau.

4°. Quatre fenêtres avec grilles de fer, les dites fenêtres donnent deux vers le côté de la ville et les autres côté [sic] du couchant ; aueste¹⁶⁹ vitrée [sic] et ferrées comme ceux du soutterein [sic] du corps de logis.

Soutterein à droite, dessous le dit arc, contenant
la 1^{ère} division de la cuisine

1°. À l'entrée, une porte à deux battants comme celle au vestibule à gauche.

2°. Quatre fenêtres avec grilles en fer comme les prescrites [sic].

3°. Le sol est dallé de pierres de Balhorne.

4°. Les murs sont crépis et blanchis, aueste [sic] endommagés

166 p. 115.

167 p. 116.

168 Au lieu de *fiches*, biffé.

169 p. 117.

5°. Un grand foyer se trouve au mur à gauche, construit en briques cuites avec 25 fourneaux garnis des anneaux et grilles, dont deux grilles manquent, plus 2 autres fourneaux plus grands. Dessus ces fourneaux se trouvent 11 plaques de fonte.

6°. Un 2^{ème} foyer au mur à droite pourvu de 8 fourneaux avec anneaux et grilles, plus un grand fourneau avec la grille et anneaux un peu endommagé [sic]. Dessous ces fourneaux, 3¹⁷⁰ plaques de fonte.

7°. À côté de ce foyer se trouve une paillasse en briques cuites.

8°. Au près des dites [sic] foyers se trouve aux murs deux fers, chaque de 3' de long, servant à suspendre les cuillères.

9°. Les bords des deux foyers sont garnis de barres de fer.

Corridor couvert entre le corps de logis et 1^{ère} aile

1°. Le dit est construit en bois avec un toit en forme de tente.

Les façades extérieurs [sic] comme le toit sont garnies de toile et peint [sic] en rayons bleu et blanc à l'huile.

2°. L'intérieur est demême [sic] garni de toile et décoré de petits pilastres en bois et peint en gris et blanc à l'huile.

3°. Sur chaque côté ou façade se trouve 16 fenêtres, chaque de 8 grandes vitres, ferrées de 2 boutons et attaché [sic] avec vis.

4°. Sur chaque côté, se trouve 3¹⁷¹ portes, chaque à deux battants vitrés, ferrés d'une serrure ordinaire avec deux poignées de fer, clef et 4 bandes et un verrou long et un autre plus court.

Note : une clef de ces portes manque.

5°. Deux poêles¹⁷² à vent avec chapiteaux en terre cuite et tuyaux [sic] de tôle.

6°. Six fortes barres de fer, soutenant [sic] la galerie pour le vent.

Première [sic]¹⁷³ aile du palais

Ce bâtiment est construit en pierres de tuc sortant des carrières près Napoléonshoehe, a 172 pieds de long et 70' de large. La situation du dit bâtiment forme avec le corps de logis un angle obtus vers le midi de l'occident. L'architecture est dans le style jonique [sic], les deux façades vers le midi et nord ont deux avant-corps, dont chaque est décoré de 8 colonnes [sic] de l'ordre jonique [sic]. Les dites colonnes se posent sur les avant-corps du rez-de-chaussées [sic] et ont la hauteur du bel et 3^{ème} étage.

170 p. 118.

171 p. 119.

172 Au lieu de *portes*, biffé.

173 p. 121.

L'entrée principale se trouve sur le côté du nord et par devant un grand escalier de 12 marches en pierres dont sur les deux côtés se trouve des piédestaux [sic] avec des lions sculptés en pierres [sic].

Les deux façades vers l'orient [sic] et¹⁷⁴ l'occident ont des avant-corps demie [sic] circulaires, dont chaqu'un [sic] est décoré de 6 colonnes [sic] de l'ordre jonique [sic].

Sur la façade vers l'occident se trouve une seconde entrée avec un escalier de 4 marches, et à côté de cette entrée, deux niches auxquelles se trouvent des statues en pierres [sic], dont celle à droite présente la *Diane* et celle à gauche¹⁷⁵.

Le toit est couvert de cuivre et entouré d'une [sic] attique en pierres sur la quelle [sic] se trouvent des vases plantées [sic] sur les milieux des colonnes [sic] cy-dessus mentionnées.

Les façades ou extérieur de ce bâtiment est peint à l'huile en couleur de pierre.

Détails et description des diverses étages dans l'intérieur Cave¹⁷⁶

La dite est voûtée et contient [sic] les diverses parties ou divisions des cuisines et offices.

2^{ème} division

On y parvient moyennant de [sic] cinq marches en pierres plus bas de la cuisine à côté de l'arc en pierres de la communication B. cy-dessus mentionnées [sic].

1°. Le sol est dallé.

2°. Deux fenêtr[e] [sic] à deux battants avec 12 vitres, ferré [sic] chacune de 4 équerres, une petite serrure, un bouton, 2 tournets, et 2 crochets pour tenir ouvert [sic] les battants, devant chaque fenêtr[e], 5 barres de fer et un cadre avec fillage de fil de fer.

3°. À gauche se trouve une séparation en lattes avec une porte *idem*, ferrée d'une serrure ordinaire et deux bandes, et clef.

4°. Aux murs se trouvent autre [sic]¹⁷⁷ tablettes avec 12 étaies [sic] de fer.

5°. À droite des murs se trouvent 3 tablettes avec 9 étaies [sic] de fer, plus 3 autres étaies [sic] sur les quelles [sic] les planches manquent.

6°. Une fontaine avec tuyeau [sic] de plomb et robinet de laiton, plus un bassin carré [sic] en pierres, un *idem* plus petit pour emmener l'eau ; le tout en bon état.

174 p. 122.

175 Partie laissée en blanc.

176 p. 123.

177 p. 124.

7°. Une porte à deux battants avec 6 panneaux un peu endommagé [sic], ferré [sic] d'une serrure sans cache, deux poignées, et deux verroux dont celui d'en haut est long.

3^{ème} Division
Rôtisserie [sic]
sur le côté du nord

- 1°. Le sol est dallé.
 2°. Une fenêtre, sans cadre avec fil de fer, aureste [sic] comme les prescrites [sic].
 3°. Les murs sont crépis, un peu endommagés.
 4°. À gauche du mur se trouve dans¹⁷⁸ une ancienne ouverture de porte, une étuve avec une porte à deux battants de fer de tôle, avec serrure, verrou avec ressort. Dans cette étuve 3 grilles de fer.
 5°. Le foyer est construit en briques cuites et devant le dit se trouve une barre de fer à la longueur du foyer, servant à tenir ensemble les charbons ; plus deux petites chèvres de fer pour y mettre les buches.
 Deux grandes chèvres pour les lançes [sic] du rôtissoir [sic].
 Un rôtissoir [sic] complet avec 5 lançes [sic]. Les roues principaleaux [sic] de cette machaine [sic] sont en laiton et les petites avec échafaud en fer.
 Trois plaques de fonte.
 À côté du foyer au mur, 2 barres de fer servant à suspendre les cuillères.
 Aux autres murs, encore deux grand crochets de fer.
 6°. Vis-à-vis du dit foyer se trouve¹⁷⁹ un 2^{ème} foyer entouré d'un cercle de fer, par dessus 4 fourneaux de fer de fonte, et deux plaques de fonte.
 7°. Au près du dit foyer, une paillasse en briques, et dessus celle, une barre de fer pour suspendre les cuillères.
 8°. Au coin à gauche du mur se trouvent deux planches et une table.

4^{ème} division
Boulangerie

- 1°. Le sol est dallé.
 2°. Deux fenêtres ; comme les prescrites [sic].
 3°. Un bassin en pierre, un tuyeau [sic] de plomb avec robinet en laiton, se trouve dans le fond de la fenêtre à gauche.
 4°. Dans le fond de la fenêtre à droite se trouve un foyer avec 2 grands et un petit fourneaux en fer de fonte, avec une plaque de fonte.
 5^o¹⁸⁰. Un grand four, dont l'ouverture est fermée par 2 coulisses en fer,

178 p. 125.

179 p. 126.

180 p. 127.

ensuite se trouvent devant l'ouverture du four, trois étaies [sic] en fer sur lesquelles se posent deux plaques de fonte. Au près du four encore une étaie [sic] en fer.

6°. Une étuve avec une porte à deux battants de fer, pourvu [sic] d'une serrure, 2 verroux et une petite porte à l'air et 3 grilles en dedans.

7°. Dessus cette étuve se trouve cinq étaies [sic] en fer avec planches par dessus.

8°. Une pierre en forme d'octogone, ou mortier, avec un fer dans lequel se pose la manche du pilon.

9°. Une grande porte à deux battants, conduisant dans la 5^{ème} division de cuisine, la ferrure de là dite porte consiste d'une serrure cachée avec 2 poignées, 6 fiches, aurette [sic] endommagée.

5^{ème}¹⁸¹ division, côté du midi

1°. Le sol est dallé de dalles de Balhorne.

2°. Les murs sont crépis, endommagés.

3°. Deux fenêtres avec cadres en fil de fer, aurette [sic] comme les prescrites.

4°. Un foyer en briques cuites avec 11 fourneaux et un *idem* plus grand, en fer de fonte, ensuite cinq plaques de fonte.

6^{ème} division, côté du midi

1°. Le sol comme cy-dessus [sic].

2°. Les murs crépis, endommagés.

3°. Une fenêtre avec cadre en fil de fer comme les prescrites [sic].

4°. Un foyer en briques avec 2 petites et 2 grands fourneaux avec anneaux et grilles de fonte, et 3 plaques de fonte.

Au près de ce foyer, 2 petites paillasses.

5°. Une grande cheminée avec 3 vieilles plaques de fonte.

6^o¹⁸². Une étuve avec une porte à deux battants, avec serrure, 2 verroux et en dedans 3 grilles en fer.

7°. Aux murs se trouvent cinq étaies de fer et par dessus des planches.

8°. Quatre planches et un morceau de chambranle d'une ancienne porte, se trouvent attachées au mur.

7^{ème} division, à côté du midi

1°. Une porte à deux battants avec 6 panneaux, ferrée de 6 fiches de fer, une serrure cachée avec un écusson cassé de laiton (poignées et clef manquent), plus une barre de fer.

2°. Le sol est dallé.

3°. Deux fenêtres comme les prescrites [sic].

181 p. 125.

182 p. 129.

4°. Dans les deux fonds des fenêtres se trouvent deux caisses en bois de chêne plaqués [sic] en dedans avec du plomb, chaque¹⁸³ caisse est pourvue d'une porte à deux battants avec 4 bandes et un couvercle.

5°. Une porte à deux battants, ferrée de 4 bandes et une serrure ordinaire avec clef, sans poignées. Dans la niche de la dite porte, se trouve 3 tablettes en planches.

6°. Aux murs se trouvent huit étages en fer portant une barre de bois avec 31 petits crochets ; dessous ces étages est le mur garni de planches neuves et¹⁸⁴ tout autour avec des tables.

7°. Une armoire portable en bois de sapin avec une porte à deux battants, ferré [sic] de 4 fiches de fer une petite serrure avec clef et deux verroux. Dans l'intérieur de la dite, 2 planches.

8°. Dans les 5^{ème}, 6^{ème} & 7^{ème} divisions se trouvent aux milieux des voûtes, des crochets de fer avec corde pour suspendre les quinquets.

9^o¹⁸⁵. Encore un grand crochet de fer se trouve à gauche de la porte.

Passage, devant et entre les division [sic] des cuisines
et offices sur le côté du nord.

1°. Une porte à deux battants avec 6 panneaux, ferrée de 6 fiches de fer, une serrure cachée avec 2 boutons de laiton et deux écussons, un verrou long et un autre court.

Les chambranles à cette porte sont détachés.

2°. Une porte semblable comme la prescrite [sic].

3°. Une 3^{ème} porte à deux battants, en haut demie [sic] circulaire, ferrée de 6 fiches, une serrure cachée avec 4 poignées de fer, écussons et verrou.

4°. Trois fenêtres sans cadres avec fillage de fer ; aueste [sic] comme les prescrites [sic].

5°. Le sol est dallé.

6°. À la voûte ou plafond, un crochet.

7°. Les murs sont crépis, endommagés.

8°. Un escalier à deux bras avec¹⁸⁶ 34 marches en pierres, conduisant au rez-de-chaussée.

Devant cet escalier se trouve une cloisson [sic] vitrée avec une petite porte et fenêtre demie circulaire, en tout avec 16 carreaux, la porte même est ferrée de 2 fiches de fer, une serrure ordinaire avec deux poignées de laiton.

Sur le côté à droite de l'escalier se trouve une fenêtre de 20 vitres dont une est endommagée.

¹⁸³ p. 130.

¹⁸⁴ Suit *garnis*, biffé.

¹⁸⁵ p. 131.

¹⁸⁶ p. 132.

Sur le côté à gauche du dit escalier, une petite fenêtre avec 4 grandes vitres et 3 petites *idem* ferrée de 4 équerres, 2 boutons, 3 tournets et 2 crochets.

Pâtisserie

1^{ère} division, côté du midi

1°. Une porte à deux battants avec 4 panneaux, dont les panneaux d'en haut sont à jour et couvert [sic] d'un fillage en fil de fer ; aureste [sic] ferrée de 6 fiches de fer, une serrure avec basquille, 4 poignées de fer et¹⁸⁷ une barre de fer, le listeau [sic] sur le joint de la porte manque.

2°. Le sol est dallé.

3°. Les murs sont peints [sic] en blanc, aureste [sic] endommagés.

4°. À droite de l'entrée, se trouve un four dont la bouche est fermée de deux coulisses [sic] en fer de tôle avec poulies.

Auprès du four, se trouve une étuve avec une porte de fer de tôle, avec serrure et clef. Dans l'intérieur de cette étuve, 3 grilles ; ensuite une petite fenêtre d'un carreau et couverte d'un cadre avec fillage en fil de fer.

5°. À gauche de l'entrée se trouve un foyer avec 5 fourneaux circulaires [sic], pourvus [sic] des anneaux et grilles nécessaires. Dessus le dit foyer se trouvent [sic] 3 étages en fer avec une planche [sic] ; ensuite 3 autres fers pour suspendre les cuillères.

6°. À gauche du grand four, deux tablettes avec 4 étaies [sic] de fer.

7°. Deux fenêtres avec cadres couverts [sic] de fillage de fil de fer ; dessous¹⁸⁸ la fenêtre à gauche conduit un petit corridor voûté sur la terrasse, côté du midi.

8°. À l'entrée dans du dit corridor se trouve une forte porte à deux battants en haut demie circulaire, ferrée [e] de 4 fortes bandes avec crochets, grande serrure avec 2 poignées et un verrou long et un autre <court ?>.

Le sol est dallé.

La sortie du dit corridor est fermée d'une porte ordinaire aux deux battants, ferrée de 4 bandes à crochets, une serrure avec 2 poignées et 2 verrous. Dans les deux battants se trouvent 2 ouvertures, couvertes de 8 bâtons de fer et grillage de fil de fer.

9°. Dessous la 2^{ème} fenêtre à droite se trouve un foyer en briques cuites avec 4 fourneaux pourvus de 5 plaques de fonte, et un cercle de fer autour du foyer.

10°. Dessus le foyer se trouvent 3 étages avec planches.

11^{o189}. Un mortier en pierre avec un anneau en fer par dessus servant à tenir le pilon.

¹⁸⁷ p. 133.

¹⁸⁸ p. 134.

¹⁸⁹ p. 135.

2^{ème} division de la pâtisserie, vers le midi.

- 1°. Le sol est dallé.
- 2°. Une fenêtre, avec cadre en fillage de fil de fer.
- 3°. Deux fontaines avec 2 tuyeaux [sic] de plomb et deux robinets de laiton.
- 4°. Deux bassins quarrés [sic] en pierres, *idem* 2 autres pour le trop plein des eaux.
- 5°. Les Murs sont crépis, et très endommagés.
- 6°. Aux murs se trouvent 3 tablettes avec 10 étages de fer.
- 7°. Une grande caisse à deux parties, garnies en dedans avec du plomb, et couverts de deux portes dont chaque est ferrée de 2 bandes et un couvercle.
- 8°. Au plafond, un crochet de fer.
- 9°. Une lanterne ; se trouve au mur.
- 10^{o190}. Une 2^{ème} caisse divisée en deux parties et garnies en plomb en dedans et couvert de 2 drappes [sic] ferré [sic] comme les prescrites.
- 11°. Une table avec tablettes.

3^{ème} division à droite

- 1°. À l'entrée se trouve une porte à deux battants en haut demie rond et peint en blanc, ferrés [sic] de 6 fiches, une serrure cachée avec 3 poignées de laiton¹⁹¹, 4 écussons et deux verroux.
- 2°. Le sol est dallé et couvert d'un 2^{ème} sol en planches.
- 3°. Les murs sont crépis et passablement en état.
- 4°. Une fenêtre, avec cadres de bois avec fillage de fil de fer.
- 5°. Un poêl [sic] à vent quarré [sic] avec dessus en terre cuite et tuyeau de fer de tôle.
- 6°. Autour des murs, se trouvent des¹⁹² tables et par dessus, des tablettes avec 7 étayes [sic] de fer.
- 7°. Une porte à deux battants en haut demie circulaires [sic], conduisant dans l'ancien bain, la dite porte est ferrée de 4 bandes, une serrure ordinaire avec clef et barre de fer.

4^{ème} division, côté de l'occident

- 1°. Cette chambre a la forme demie circulaire et est éclairée par deux fenêtres.
- 2°. Deux portes chaque à deux battants en haut demie circulaires et peint [sic] en blanc, ferrées de 4 fiches, serrure cachée, clef et 4 poignées de fer.

¹⁹⁰ p. 136.

¹⁹¹ Au lieu de *fer*, biffé.

¹⁹² p. 137.

3°. Le sol est dallé.

Dans le dit, se trouve une baignoire en pierre avec un petit escalier en pierres conduisant à la chaire du bain, et auprès de celle se trouvent deux robinet de laiton.

L'ouverture du bain est couvert [sic] de planches.

2°¹⁹³. Un petit poêl [sic] à vent en forme circulaire avec tuyeau [sic] de tôle.

5°. Au mur demie circulaire [sic] se trouvent des tables.

6°. Aux entrées des portes prescrites [sic] se trouvent sur chaque côté cinq marches en pierres.

Passage à côté de l'escalier conduisant au rez-de-chaussée

1°. Deux fenêtres comme les prescrites [sic] sans cadres, ou grilles.

2°. Le sol est dallé.

3°. Les murs sont peint [sic] en blanc endommagés.

4°. Une petite place [sic] dessous l'escalier.

Cave pour les légumes

1°. À l'entrée se trouve une porte à deux battants [sic], ferrée de 6 fiches, une serrure cachée avec 2 poignées, le chambranle et battant droit sont détachés ; areste [sic], présent. Une seconde porte, semblable à la précédente, se trouve¹⁹⁴ devant la 2^{ème} division de la chambre prescrites [sic].

3°. Le sol et dallé, bon.

4°. Une fenêtre, sans grillage.

5°. Les murs sont crépis, endommagé [sic].

6°. Un petit foyer, entouré d'un cercle de fer ; ensuite se trouve dessus le foyer, un fourneau avec cercle et grille de fer, et par dessous une plaque de fonte.

7°. Une fontaine avec bassin en pierre, tuyeau [sic] de plomb et robinets de laiton, plus 2 petits bassins pour le trop des eaux.

8°. Quatre tablettes avec 12 étayes [sic] en fer.

2^{ème} division

1°. Le sol est dallé.

2°. Les murs endommagés et blanchis.

3°. Un chaudron en cuivre de 3 ½ pieds de large, dessus le dit un tuyeau

¹⁹³ p. 138.

¹⁹⁴ p. 139.

[sic] de plomb avec robinet en laiton. Au près du chaudron, un petit foyer avec 2 fourneaux complet [sic]¹⁹⁵ et plaque de fonte

4°. Devant le foyer et le chaudron deux petits escalier [sic] en pierres, chaque de 4 marches.

141.

Rez-de-chaussée¹⁹⁶ du 1^{er} [sic] aile du palais

Vestibule

1°. Trois portes d'entrées, chaque à deux battants de bois de chêne, divisés en deux panneaux, et ferré [sic] de 6 fiches, une forte serrure avec espagnolet [sic], 4 poignées de laiton et deux écussons.

2°. Dessus chaque des dites portes se trouve une fenêtre demie ronde avec 6 vitres.

3°. Trois portes vitrées, chaque à deux battants, se trouvent devant les susdites portes, ferrés [sic] de 6 fiches, 4 pairs d'équerres, une serrure cachée avec 4 poignées et 4 boucliers de laiton.

4°. Dessus ces 3 portes se trouvent 3 fenêtres demie rondes, chaque avec 6 vitres, & ferrée de 3 équerres de laiton 2 <piveaux ?>¹⁹⁷, un bouton et un tournet de laiton.

5°¹⁹⁸. Le sol est dallé de dalles de Schaumbourg et de Holzmunde.

6°. Deux portes à deux battants avec chambranle et panneaux décorés de sculpture conduisant au petit théâtre. La ferrure de chaque porte consiste de 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec basquille, 4 poignées et 4 écussons de laiton d'oré [sic].

7°. Une 3^{ème} porte semblable à deux battants à gauche des dessus dites, ferme l'ouverture d'une cheminée, et est ferré de 6 fiches de laiton, une serrure ordinaire avec 2 poignées et écussons de laiton d'oré [sic].

Le côté intérieur de la dite porte est ferré de tôle et peint en blanc.

8°. Quatre colonnes de l'ordre dorique, avec architrave, portant le plafond.

9°. Les murs sont décorés sur chaque côté avec 2 pilastres et crépis en stuc gris rouge.

10°¹⁹⁹. Quatre autres portes, chaque à deux battants décorés de sculpture, chaque une [sic] des portes qui donne dans les appartements est ferrée, d'une serrure cachée, avec 4 poignées et 4 écussons de laiton et 6 fiches. La 3^{ème} porte, à gauche de l'escalier est ferrée de 6 fiches,²⁰⁰ serrure ordinaire avec 4 poignées et 2 écussons de laiton d'oré [sic]. La 4^{ème} porte à droite

195 p. 140.

196 p. 141.

197 Pivots ?

198 p. 142.

199 p 143.

200 Suit avec, biffé.

de celle qui donne dans la chambre de garde-robe [sic], est ferrée de 6 fiches, une serrure ordinaire avec espagnolet [sic], 2 poignées et 2 écussons de laiton.

11°. Entre les dernier [sic] dites portes se trouve une porte de cheminée en planches, ferré[e] de la tôle, deux bandes, et loquet de fer.

12°. Deux portes de poêle.

13°. Un escalier en pierres avec 31 marches, avec un repos.

Les rempes [sic] de cet escalier sont garnies d'une balustrade en fer décorée de rosasses [sic] battues, feuillages, etc. Une balustrade semblable se trouve au sol du bel étage, autour du dit escalier.

Passage²⁰¹, à droite du vestibule

1°. Le sol est dallé de pierres de Balhorne.

2°. Deux fenêtres à deux battants chaque avec 16 vitres, ferré [sic] d'un espagnolet [sic] et 6 bandes à charnières en fer.

3°. Dessus ces fenêtres se trouvent 2 fenêtres, fiches demie ronde [sic] avec 6 vitres.

4°. Deux jalousies, chaque à deux battants, ferrée [sic] de deux barres avec 46 charnières et 2 boutons de fer, un espagnolet [sic] avec poignée de fer, 2 verroux ; aueste [sic] peint en gris à l'huile.

5°. Deux portes vitrées à deux battants ; devant les sus dites [sic] fenêtres, chaque porte contient 24 vitres, est ferrée de 6 fiches de laiton, 3 poignées *id.*, un espagnolet [sic] avec poignée de laiton, 8 équerres sur le cadre et au battant gauche se trouve un verrou et deux crochets de laiton pour l'espagnolet [sic]²⁰².

Note

À la première porte vitrée se trouve encore, au battant droit, une petite serrure.

Dessus ces dites portes, deux fenêtres demie [sic] circulaires, chaque avec 6 vitres, 2 bandes à charnières, un bouton et tourner [sic] de laiton.

6°. Les murs ainsy [sic] que les embrasements des fenêtres sont crépis en stuc et polis.

7°. Dans chaque fond des fenêtres se trouve un [sic] petit [sic] armoire garnie de toile scirée [sic] à la hauteur de la balustrade des fenêtres, ferré [sic] de deux petites fiches et une petite serrure.

8°. Une porte de deux battants donne dessous l'escalier, la ferrure consiste de 4 fiches de fer et une serrure.

201 p. 144.

202 p. 145.

1^{ère} chambre ou garde-robe [sic] à gauche du vestibule

1^{o203}. Deux fenêtres, deux jalousies et deux portes vitrées comme les prescrites [sic] du passage à droite du vestibule.

2^o. Le [sic] embrasements des fenêtres sont crépis de stuc et pollis [sic].

3^o. Le sol entre les croisées [sic] et portes vitrées est dallé de dalles de Schaumbourg.

4^o. Le sol de la chambre est garni de bois de sapin avec friese [sic] en chêne.

5^o. Les murs sont garnis de boiserie, formant en même tems [sic] sur le côté à droite, 3 armoires dont le premier [sic] est pourvu [sic] d'une porte à deux battants ferrés avec 6 fiches de fer, une serrure avec écusson de laiton.

La 2^{ème} armoire est fermée par une simple porte, ferrée de trois fiches de fer, une serrure avec écusson.

La 3^{ème} armoire est fermé [sic] par une simple porte, ferrée de 3 fiches de fer, une serrure, avec²⁰⁴ poignées et écussons de laiton.

6^{o205}. Une cloison en bois partage la garde-robe [sic] en 2 parties.

7^o. À la dite cloison [sic] se trouve une porte à deux battants, ferrés de 6 fiches de fer, une serrure avec espagnolet [sic], 4 poignées et 2 écussons de laiton, et clef.

8^o. Une poêl [sic] en fonte avec dessus en terre cuite.

9^o. Le plafond est crépis et blanchi, sans décoration.

10^o. À côté gauche de cette chambre, se trouve une 4^{ème} armoire, ferré [sic] de 3 fiches de fer, une serrure avec poignées et écusson de laiton.

11^o. À la cloison au fond de la 2^{ème} division de la garde-robe [sic] se trouve une petite porte, à gauche dans le coin, et par quelle [sic] porte on parvient, moyennant d'un escalier dérobé, au bel étage.

La dite porte est ferrée de 3 fiches avec une serrure de laiton avec deux poignées *idem* et un écusson ; ensuite dans le panneau d'en haut se trouvent deux petites ouvertures²⁰⁶, avec vitres, servantes à éclairer l'escalier ; ensuite se trouve derrière les dites ouvertures, un petit volet pour fermer, et est ferré d'un espagnolet [sic] avec poignée, deux bandes à charnières, 2 poulies de laiton et corde avec poids.

Une seconde porte à droite ferme une armoire et est ferrée comme les sus dites [sic].

12^o. Une porte à deux battants donnant dans la chambre à coucher, la dite porte est décorée de sculpture et ferrée de 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec 4 poignées de laiton et 4 écussons d'orés [sic].

203 p. 146.

204 Au lieu de *et*, biffé.

205 p. 147.

206 p. 148.

Chambre à coucher sur le côté du nord

- 1°. La dite chambre est divisée²⁰⁷ en deux parties, moyennant de deux colonnes [sic] et deux pilastres en stuc, de l'ordre toscan. La 2^{ème} partie derrière [sic] les colonnes [sic] serve [sic] pour la place [sic] du lit.
- 2°. Le sol est planchéyé [sic] en bois de sapin en grands carrés et entourés [sic] de frieses [sic] de bois de chêne.
- 3°. Une porte vitrée comme fenêtre avec jalousies, comme les prescrites [sic].
- 4°. L'embrasement [sic] de la fenêtre est garnie de boiserie et peint[e] à l'huile en blanc.
- 5°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en soie verd [sic], avec arabesques blanc, ensuite entouré [sic] de listeaux [sic] sculptés et dorés.
- 6°. Dessous les tapêtes [sic] se trouve une lembrie [sic] avec panneaux décorés et peints en blanc.
- 7°. Le plafond est d'écorné [sic] d'une rosasse [sic] de feuilles et d'une moulure concave avec feuilles ; aureste [sic] peint en blanc.
- 8°²⁰⁸. Dans une niche demie circulaire à côté gauche, se trouve un poêl [sic] de fonte en quarré [sic] avec chapiteau en terre cuite.
- 9°. Auprès du poêle, une porte tapissée, conduisant dans le rondel [sic], la ferrure de la dite consiste de 4 bandes à charnières, une serrure avec boîte de laiton, 2 poignées et un écusson *idem*, et clef.
- 10°. Une porte semblable avec ferrure *idem*, conduise [sic] auprès du lit dans le Cabinet bleu.

Rondel ou cabinet demie [sic] circulaire [sic], côté du levant

- 1°. Le sol est garni de parquet de chêne et sciré [sic].
- 2°. Les murs sont garnis de stuc rouge et gris, et pollis.
- 3°. Le plafond est décoré d'une rosasse [sic] demie [sic] circulaire avec arabesques²⁰⁹ de stucature peint [sic] en blanc.
Le fond du plafond est peint en verd [sic] à la colle.
- 4°. Une porte vitrée avec 24 vitres donne sur la galerie couverte, la ferrure de cette porte consiste de 6 fiches de laiton, une serrure avec 2 poignées de laiton, une petite serrure cachée avec espagnolet [sic], garni [sic] d'une poignée de laiton et crochet, ainsy [sic] une clef.
- 5°. Dessus la porte se trouve une fenêtre demie [sic] circulaire à deux battants, vitrée de 6 carreaux, et ferrés de 8 équerres de laiton, deux paires de bandes à charnières, 2 boutons et deux tournets de laiton.
- 6°. Deux autres portes vitrées moins²¹⁰ large [sic] que la susdite, se

207 p. 149.

208 p. 150.

209 p. 151.

210 Au lieu de *plus*, biffé.

trouvent dans les fonds devant les²¹¹ fenêtres, et sont ferrées comme les prescrites [sic].

7°. Le sol dans les fonds des croisées est dallé de dalles de Schaumbourg.

8°. Deux fenêtres à deux battants à 16 vitres, ferrées de 6 bandes à charnières de fer, un espagnolet [sic] avec poignée de fer.

Dessus les fenêtres, encore deux fenêtres demie [sic] circulaires à 6 vitres, sans ferrure.

9°. Deux jalousies comme les prescrites [sic].

10°. Deux simples portes, chaque avec 6 panneaux, la ferrure consiste de 3 bandes à charnières de laiton, une serrure avec boîte de laiton, deux poignées et clef.

11°. Les embrassements [sic] de ces portes sont garnies de bois et comme les portes peint [sic] en blanc.

12°. Une glâçe [sic] consistante de 3 morceaux [sic] dont celui dans bas a 2' 8" de haut, le 2^{ème} 2'²¹² 7 ½", et le 3^{ème} 1' 3" de haut et ensemble 3 ½' de large.

13. Dessous la glâçe [sic] se trouve une pièce de lembrie [sic], 4' sur 4 ½', peint[e] en blanc à l'huile.

Cabinet bleu

1°. Le sol est garni de parquets de bois de chêne.

2°. Les murs sont garnis d'une tapete [sic] en soie bleu avec arabesques et fleurs en soie blanc [sic] et entouré de listeaux [sic] sculptés et dorés.

3°. Le plafond est décoré d'une rosasse [sic] et d'une corniche de denticules, feuilles, etc., de stucature, peint en blanc.

4°. Un poêle avec dessus en terre cuite, avec ornements dorés.

5°. Dessous les tapêtes [sic] se trouve une lembrie [sic] avec panneaux orné [sic]²¹³ de sculpture et peint [sic] en blanc.

6°. Une porte tapissée avec serrure de laiton, deux poignées et 4 bandes à charnières.

7°. Une fenêtre avec jalousie comme dans la chambre à couchée.

8°. Une 2^{ème} porte tapissée comme la prescrite [sic], donnant dans la chambre à coucher.

9°. Une porte à deux battants, avec 6 panneaux décorés de sculptures, et ferré [sic] de 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons et cache de laiton.

10 Les embrasement[s] [sic] de cette porte sont en bois.

211 p. 152.

212 p. 153.

213 p. 154.

Cabinet cramoisie [sic] sur le côté du midi

- 1°. Deux portes, décorés [sic] et ferrés [sic] comme la dernière prescrite [sic].
- 2°. Deux fenêtres, *idem*.
- 3°. Le sol est garni de parquet de²¹⁴ bois de chêne, en bon état.
- 4°. Deux portes d'armoires décorés [sic] comme les prescrites [sic], mais ferrés [sic] de serrure avec espagnolets [sic] et 2 poignées et 2 écussons de laiton ; les fiches comme ordinaire en laiton.
- 5°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en soie cramoisie avec figure et arabesque en style turc.
- 6°. Le plafond est décoré d'une rosasse [sic] avec arabesques et une corniche garnie de rangs de perles, etc., de stucature.
- 7°. Une cheminée de marbre gris, 5 ½' de large et 4' de haut. La friese [sic] de la dite est décorée de feuillage en marbre blanc.
L'intérieur de cette cheminée est garni de plaques de fonte et l'ouverture est fermée par une porte de laiton avec fillage en de²¹⁵ laiton.
- 8°. Une glace [sic] dessus la cheminée, consistante de 3 morceaux, dont le dessus a 3', le 2^{ème} 2' 4" et le 3^{ème} 1' 6" de haut et 3' 5" de large.
- 9°. Une 2^{ème} glace [sic] se trouve sur le pilastre entre les fenêtres et consiste de deux morceaux [sic], dont celui d'en bas a 4' 6 ½", le 2^{ème} 2' 4" de haut et 2' 9 ½" de large. Les deux glaces [sic] sont encadrées de moulures sculptées et dorées.
- 10°. Au près de la cheminée et par dessus est le mur garni de boiserie [sic] et les panneaux autour de la glace [sic] dessus la cheminée sont décorés de sculpture peint [sic] en blanc.
- 11°. Dessous les dites tapêtes [sic] se trouve une lembrie [sic] en bois peint [sic] en blanc.
- 12°. Deux fenêtres avec jalousies comme²¹⁶ les prescrites [sic].
- 13°. Les embrassements des fenêtres sont décorés de panneaux avec sculptures en couronnes de l'orier [sic]²¹⁷ et peint[s] en blanc.

Salon servant pour le petit théâtre

- 1°. Cinq fenêtres et cinq jalousies comme les prescrites [sic].
- 2°. Cinq grandes portes à deux battants vitrés [sic] devant les fonds des fenêtres prescrites [sic], chaque des portes contient 24 vitres, et est [sic] ferré [sic] de huit équerrres de laiton, un espagnolet [sic] avec poignées et crochet de laiton.
Dessus ces portes, cinq fenêtres demie [sic] circulaire [sic] à deux batants

214 p. 155.

215 p. 156.

216 p. 157.

217 Laurier.

vitrés de 6 carreaux et ferrés de 6 équerres de laiton, 2 tournets, 2 boutons et 4 charnières.

3^{o218}. Les embrassements [sic] des croisées sont garnis de bois, et décoré [sic] de panneaux avec rosasses [sic] et couronnes de laurier ; peint [sic] en blanc.

4^o. Le sol est garni de parquet de bois de chêne un peu endommagé.

5^o. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc à l'huile.

6^o. Sur les deux côté [sic] de l'entrée se trouvent dans deux niches, deux poêles en fonte avec dessus en terre cuite peints en blanc avec ornemens [sic] dorés.

7^o. Le plafond est décoré de 3 rosasses [sic] de stucature, et porte d'une grande corniche ornée de différentes moulures peint [sic] en blanc.

8^o. Tribune

La dite est élevée de 5' du sol, a 10 ½' de large & 27 ½' de long.

La²¹⁹ dite tribune est construite en fortes planches et soutenues [sic] par des chèvres et entouré [sic] d'une balustrade en poutrelles ; ensuite se trouvent à la dite 1^o un escalier en bois de 5 marches conduisant au Cabinet cramoisie [sic], 2^o un 2^{ème} petit escalier donnant dans l'orgester [sic]²²⁰ devant la tribune.

9^o. Le théâtre même consiste du [sic] plancher avec avant-scène, 4 coulisses de chaque côté et d'un fond, lesquelles [sic] peuvent être changé [sic] par un homme moyennant d'une machinerie appliquée dessous le plancher du théâtre.

La longueur ainsy [sic] que la largeur du théâtre, donne 27 pied [sic]. Derrière [sic] le fond du plancher conduits [sic] un petit escalier de 5 marches dans la salle suivante.

10^o. Enfin se trouvent sur 2 pilastres entre les fenêtres deux²²¹ glaçes [sic], chacun de 2 morceaux, dont celui d'en haut a 2' 3" et celui d'en bas a 4' 7" de haut et ensemble 2' 6 ½" de large.

Salle à manger, sur le côté de l'occident

1^o. La dite salle a la forme d'un oblongue [sic], est 50' de long et 19' de large, et agrandie par un avant-corps demi circulaire.

Le demie [sic] cercle servant pour le buffet est séparé de l'oblongue [sic] moyennant de 4 collonnes [sic] en stuc de l'ordre toscan.

2^o Les murs sont garnis de stuc, vainé [sic] en gris rouge.

3^o. Le sol est garni de parquet et décoré de plusieurs sortes de bois en forme de rosasses [sic] etc.

218 p. 158.

219 p. 159.

220 Orchestre.

221 p. 160.

4°. Le plafond dans la partie quarrée [sic] de cette salle est décoré de deux rosasses, une fries [sic] avec à la crèe²²² [sic], plus d'une corniche²²³ de stucature.

5°. Le plafond demie [sic] circulaire [sic] est décoré de même avec une friese [sic] et à la crèe [sic]²²⁴ de stucature.

6°. Le parquet dans cette partie est garnis [sic] de carreaux et étoiles en bois de chêne.

7°. Sur le côté long de la salle se trouvent 3 niches dont celle du milieu est garnie d'un poêle de fonte avec dessus en terre cuite avec ornements d'orés [sic].

Dans les deux autres niches se trouvent deux figures de plâtres à la grandeur ordinaire, dont celle à droite du poêle présente l'Hébé et celle à gauche le Bachus [sic].

8°. Sur l'autre côté, à côté du rondel [sic] se trouvent 2 niches dans lesquelles se trouvent à droite la figure représentant [sic] Cérès²²⁵, et celle à gauche Meleager [sic]²²⁶.

9°. Sur le côté long, deux portes à deux battants, décorés et ferés [sic] comme les prescrites.

10°. Dans la partie longue de la salle se trouvent deux fenêtres vers le midi et nord, plus deux jalousies et 2 portes vitrées. Vitrage et ferrage comme à ceux du rez-de-chaussée.

11°. Dans la partie circulaire, deux fenêtres comme les prescrites
Idem deux jalousies.

Idem deux portes vitrées, chacune est vitrée de 24 carreaux et ferré [sic] d'un espagnolet [sic], deux poignées de laiton et 2 crochets.

12°. Le sol dans les fonds des croisées est dalé de pierres de Schaumbourg.

13°. Une porte à deux battants forts, conduisant de la salle au parc, ferrée de 4 fiches, une serrure avec 4 poignées et 2 écussons de laiton, plus²²⁷ d'un espagnolet [sic].

Dessus la dite porte se trouve une fenêtre, sans ferrure.

14°. Devant la dite porte encore une 2^{ème} porte vitrée à deux battants avec 24 vitres, ferrés d'un espagnolet [sic] avec serrure, 2 poignées, 2 crochets et 6 fiches de laiton.

15°. Deux buffets en bois de chêne peint [sic] en blanc chaque avec 4 fiches de laiton, 3 charnières et 6 écussons de laiton.

16 Deux tables roulantes, peint [sic] en blanc.

222 Craie.

223 p. 161.

224 Craie.

225 p. 162.

226 Méléagre.

227 p. 163.

Beletage [sic]²²⁸

Vestibule

- 1°. Le sol est garni de bois de sapin avec frieses [sic] en bois de chêne.
- 2°. Les murs sont crépis de stuc en gris rouge.
- 3°. À la balustrade en fer qui entoure l'escalier, se trouve deux collonnes [sic] en stuc de l'ordre jonique [sic].
- 4°. Quatre portes vitrées à deux battants ; devant chaque des dites se trouve un petit balcon couvert de cuivre, avec vue vers le boulingrin²²⁹. Chaque porte est vitrée de 24 carreaux et ferré [sic] de 6 fiches de laiton²³⁰, huit équerrres de laiton, un espagnolet [sic] avec poignées et crochets de laiton, *id.* deux autres poignées avec serrure. Dessus chaque porte, une fenêtre²³¹ à deux battants avec 12 carreaux ferré [sic] d'un espagnolet [sic], crochet de laiton, un bouton, *idem*, un crochet²³², 4 fiches et 8 équerrres de laiton.
- Devant chaque fenêtre ou porte vitrée, se trouve une jalousie peint [sic] en gris, ferré [sic] d'une espagnolet [sic] avec poignées de fer, 6 bandes de fer avec crochets, ensuite huit Equerres, 2 barres de fer avec 38 planches mobiles à chaque battant, deux barres de fer servant comme liens des cadres, enfin 2 barres ou crochets de fer pour tenir ou accrocher les contrevents.
- Le balcon entre les collonnes [sic] devant chaque des dites portes, est couvert de cuivre et fermé par une balustrade en pierre.
- 6°. Cinq portes à deux battants, chaque avec 6 panneaux décorés de sculpture.
- La première porte à droite auprès de l'escalier est ferrée de 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec basquille et²³³ clef, 4 poignées et 4 écussons de laiton d'oré [sic].
- La 2^{ème} porte du même côté est ferrée de 6 fiches, etc., comme la précédente.
- La 3^{ème} porte conduisant dans le petit vestibule vis-à-vis de l'escalier principale [sic], est ferré demême [sic] comme les prescrites [sic].
- La 4^{ème} porte à droite de la précédante [sic] est ferrée d'une serrure cachée avec espagnolet [sic], 3 poignées, 3 écussons et 6 fiches de laiton, plus de [sic] deux verroux.
- La 5^{ème} porte à gauche de l'escalier est ferrée comme la première et conduit au Sallon [sic] des gardes.
- 7°. Une porte unie en bois, marbre en couleur à l'huile comme les murs,

228 p. 164.

229 Au lieu de balcon, biffé.

230 Au lieu de fer, biffé.

231 Suit demie circulaire, biffé.

232 p. 165.

233 p. 166.

ferré [sic] de 3 bandes à charnières de fer, une serrure avec verrou et bouton en cuivre.

Note : Les clés aux portes prescrites [sic] sont présents [sic].

Petit²³⁴ vestibule, côté du nord

1°. Sur le dit vestibule se trouve un escalier de 32 marches avec 3 repos et entouré d'une balustrade peint [sic] en blanc.

Les dessous du dit escalier sont garnis de boiseries et peint [sic] en blanc à l'huile. Dessous l'escalier, un petit cabinet avec une petite porte ferrée de 2 petites charnières et petite serrure.

2°. Le sol est planchéyé [sic] et entouré de frieses [sic] en bois de chêne.

3°. Les murs sont crépis et blanchis.

4°. Une porte vitrée, avec jalousie, comme les sus dites [sic] au Grand vestibule.

Garderobe [sic], côté du nord

1°. Une porte à deux battants avec 6 panneaux, ferrée comme les susdites au Grand vestibule.

2°. Le plancher est fait en bois de sapin avec frieses [sic] en chêne.

3^{o235}. Deux fenêtres aux jalousies et balcon, comme les prescrites [sic].

4°. Les murs et fonds des fenêtres sont garnis de boiserie et peint [sic] à l'huile en blanc.

5°. À droite de la chambre, se trouve une simple porte, ferrée d'une serrure avec boîte de laiton, 1 écusson et 2 poignées de laiton ainsy que 3 fiches de fer.

6°. Au même mur se trouvent deux fenêtres, chaque de 16 vitres, et *idem* 2 petites fenêtres, chaque avec 8 vitres.

7°. Un poêle à vent en forme carrée avec dessus en terre cuite peint en blanc, placé dans une niche.

8°. Le plafond avec petite corniche, peint en blanc.

Petit corridor, à droite de la garderobe [sic], conduisant
au rez-de-chaussée et 2^{ème} étage

1°. Le sol comme la chambre prescrite [sic].

2^{o236}. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc.

3°. À côté droit du corridor, se trouve une armoire avec 7 tablettes, une porte avec serrure ordinaire, écussons de laiton, clef et 3 fiches de fer.

4°. Une porte conduisant dans une chambre, côté du midi, ferré [sic] de 3 fiches de fer, serrure avec boîte de laiton, un écussons et poignées de laiton.

234 p. 167.

235 p. 168.

236 p. 169.

- 5°. Devant l'escalier conduisant au rez-de-chaussée, se trouve une porte²³⁷ avec serrure ordinaire, clef, deux poignées et deux bandes à charnières.
- 6°. Une porte semblable, se trouve devant l'entrée de l'escalier conduisant au 2^{ème} étage.
- 7°. Un escalier circulaire de 31 marches entourées [sic] d'une balustrade en bois.

Chambre²³⁸ à coucher, côté du midi

- 1°. À l'entrée se trouve une porte à deux battants avec panneaux [sic] décorés de sculpture et peint [sic] en blanc, ferré [sic] de 6 fiches de laiton, serrure avec basquille, 4 écussons, 4 poignées et clef.
- 2°. Une porte ou fenêtre à deux battants vitrés, éclaire cette chambre, ferré [sic] et vitré [sic] comme les fenêtres prescrites ; devant la dite une jalousie allant jusqu'à la balustrade de la fenêtre, et a, aulieu [sic] des barres au crochets de fer, deux tournets, l'autre ferrure comme aux jalousies prescrites [sic].
- 3°. Les embrassements [sic] des fenêtres sont garnis de bois avec panneaux de sculpture peint [sic] en blanc à la colle.
- 4^{o239}. Le sol est garni de parquet de bois de chêne, et au milieu décoré de couronnes, à la crèe [sic]²⁴⁰ de plusieurs sortes de bois.
- 5°. Le plafond est étayé de deux collonnes [sic] en stuc blanc de l'ordre jonique [sic] avec corniche du même style, aurette [sic] décoré d'une rosasse [sic] et autres ornemens [sic] de stucature, peints en blanc.
- 6°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en soye [sic] bleu avec arabesque en soie blanc et encadré [sic] de listeaux [sic] de sculpture d'orée [sic].
- 7°. Dessous les tapêtes [sic], une lembrie [sic] en bois, décorée de panneaux avec moulures de sculpture peint [sic] en blanc à la colle.
- 8°. Une cheminée de marbre blanc dont les deux jambes, bandeau²⁴¹ et tablette sont décorés avec figures, etc.. Devant la cheminée se trouve une dalle en marbre gris. L'intérieur de la cheminée est garni de plaques de fonde [sic] et l'ouverture est fermée par un cadre ou porte à deux battants avec fillage en laiton.
- 9°. Une glace dessus la dite cheminée, la dite consiste de 3 morceaux, 6'-11" de haut et 3' 5" de large, et encadré de listeaux [sic] dorés ; ensuite autour de ce cadre se trouve une friese [sic] avec sculpture peint [sic] en blanc.
- 10°. Une porte tapissée conduisant dans le rondel [sic] vers le corps de

²³⁷ Au lieu d'escalier, biffé.

²³⁸ p. 170.

²³⁹ p. 171.

²⁴⁰ Craie.

²⁴¹ p. 172.

logis, ferré [sic] de 4 bandes à charnières, une serrure avec boîte de laiton & deux poignées de laiton.

Le côté de la porte vers l'embrasement [sic], ainsy [sic] que l'embrasement [sic] même, sont peints [sic] en blanc à la colle.

11^{o242}. Une 2^{ème} porte, tapissée, etc., comme la prescrite [sic], et conduisant dans l'antichambre côté du midi.

Cabinet demie [sic] circulaire [sic], vers le corps de logis

1°. Cinq portes vitrées avec fenêtres et jalousies, ferrés [sic] et vitrés [sic] comme ceux [sic] aux [sic] vestibule.

2°. Les murs et embrasements des fenêtres sont garnis de bois et les panneaux sont décorés de sculpture, peints [sic] en blanc.

3°. Dessus les pilastres, entre les fenêtres, se trouvent 4 glaces [sic], chaque a 1'-10" de large 6'-10" de haut, et entouré [sic] de listeaux [sic] d'orés [sic].

4°. Le sol est garni de parquets [sic] et décoré de différentes sortes de bois.

5°. Le plafond est décoré d'une rosace [sic] avec figure et autres feuillages, arabesques, etc., de stucature, peints [sic] en blanc.

6^{o243}. Une cheminée en marbre blanc dont les jambes, bandeau et tablette, sont ornés.

Devant cette cheminée se trouve une dalle en marbre gris entourée d'une friese [sic] en marbre blanc. L'intérieur de cette cheminée est garni de plaque de fonte et fermé par une porte de laiton avec fillage *idem*.

7°. Une glace [sic] se trouve dessus la cheminée et consiste de 3 morceaux, 3'-3" de large et 6'-5" de haut, avec cadre doré, autour de ce [sic] cadre encore une friese [sic] et vase de sculpture.

8°. Deux simples portes, chaque de 6 panneaux décorés, peints en blanc, ferés [sic] de 3 fiches de laiton, une serrure avec boîte, deux poignées et écussons de laiton, et clef.

Chambre donnanter [sic] sur le côté du midi

Cabinet²⁴⁴ cramoisie [sic]

1°. À l'entrée, une porte à un²⁴⁵ battant comme ceux dans la chambre prescrite [sic] ; seulement tapissée [sic] vers le côté du cabinet.

2°. Une 2^{ème} porte, semblable à la prescrite [sic], donnant dans la chambre à coucher cy-dessus [sic] dite.

3°. Une 3^{ème} porte à deux battants conduisante [sic] dans le Cabinet bleu,

242 p. 173.

243 p. 174.

244 p. 175.

245 Au lieu de deux, biffé.

la dite porte est ferrée de 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons de laiton. Les embrassements [sic] de la dite sont garnies [sic] en bois et peints en blanc.

4°. Une fenêtre avec jalousie comme celles de la chambre à coucher.

5°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en soie cramoisie avec arabesques en soie blanc [sic].

Dessous ces tapêtes [sic] se trouve une lembrie [sic] avec panneaux décorés, et peint en blanc.

6°. Le sol est garni de parquet et décoré d'une étoile au milieu.

7^{o246}. Le plafond est décoré d'une rosasse et²⁴⁷ une corniche avec modillons et autres moulures en stucature.

8°. Une cheminée en marbre blanc décoré [sic] de sculpture.

L'intérieur de la cheminée est garni de plaques de fonte et fermé par une porte grillée en laiton.

9°. Une glàçe [sic], 3'-11-" de large et 6'-6-" de haut, consistante [sic] de 2 morceaux [sic] et entouré [sic] d'un cadre d'oré [sic]. Dessus la glàçe [sic], une décoration de sculpture peint [sic] en blanc.

Devant la cheminée se trouve une dalle en marbre gris.

Cabinet bleu

1°. Deux portes à deux battants, décorés et ferrés comme les susdites [sic].

2°. *Idem*, deux portes d'armoire, chaque à deux battants, ferré [sic] de 6 fiches, une serrure avec boîte de laiton, espagnolet [sic], 2 écussons d'orés [sic] et 2 poignées. Derrière [sic] les deux portes²⁴⁸ se trouvent des repositures [sic]²⁴⁹.

3°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en soie bleu [sic], brodé [sic] de différentes fleurs, et encadré de moulures dorées. Dessous la tapête [sic] se trouve une lembrie [sic] en bois orné [sic] de panneaux avec moulures sculptées et peint [sic] en blanc.

4°. Deux fenêtres avec jalousies et balçons [sic] comme ceux au Grand vestibule.

5° Le sol est garni de parquest [sic] et décoré au milieu avec un octogone plaqué de différentes sortes de bois.

6°. Le plafond est décoré d'une rosasse quarrée [sic], feuillage et d'une grande corniche de stucature.

7°. Une cheminée de marbre blanc, décorée de sculpture, dessous la dite, se trouve une glàçe [sic] de 3 morceaux [sic], en tout 6' 9" de haut et 3'-6" de large, avec un cadre doré. Le mur auquel se trouve la cheminée est garni de bois et décoré de sculpture.

246 p. 176.

247 Au lieu d'avec, biffé.

248 p. 177.

249 Reposoirs ?

Dans²⁵⁰ l'intérieur de la cheminée se trouve des plaques de fonte et l'ouverture de la dite est fermée par une porte <grillée ?> en laiton.

Ensuite se trouve devant la cheminée, un foyer d'une dalle en marbre gris.

7°. Les pilastres entre les fenêtres sont garnis de boiserie et ornés de sculpture.

8°. Une glace de 2 morceaux, 6'.9." de haut et 2'.9." de large, avec un cadre d'oré [sic].

Grand sallon [sic] rouge

1°. Trois portes à deux battants, chaque avec 6 panneaux ornés de sculpture et peint [sic] en blanc à l'huile, ferré [sic] d'une serrure cachée avec basquille, 4 écussons, 4 poignées, et 6 fiches de laiton.

2°. Trois portes vitrées, ou fenêtres avec balcons.

3^{o251}. Les embrassements [sic] des fenêtres sont garnis en bois, décorés de rosasses de sculpture et peint [sic] en blanc.

4°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] cramoisie avec broderie en soie blanc [sic] et verd [sic] dans le styl [sic] chinois, et encadré de listeaux [sic] d'orés [sic].

5°. Le plafond est décoré d'une rosasse [sic] avec feuilles de vin et couronnes de fleurs, etc., ensuite se trouve à l'entour du plafond une corniche avec grande moulure concave, ornée de feuilles d'akantes [sic]²⁵², plus une friese [sic] avec arabesques et feuilles à vin, en stucature.

6°. Dessous les tapètes [sic], une lembrie [sic] en bois, ornée de sculpture et peint [sic] à l'huile.

7°. Le sol est garni de parquet et décoré au milieu avec une rosasse de différentes sortes de bois.

8°. Les deux pilastres entre les fenêtres sont garnis de boiserie et dessus les glaces [sic], décorés avec²⁵³ vases fleurs, et fruit, de sculpture. Sur chaque des pilastres se trouve une glace [sic] chaque de deux morceaux [sic], de 3' de long et 7' de haut, avec cadres dorés.

9°. Aux deux côtés de l'entrée du vestibule, se trouvent 2 poêles quarré [sic] en fonte avec dessus en terre cuite avec ornemens [sic] d'orés [sic]. Les deux poêles se trouvent dans deux niches demie [sic] circulaire [sic], et par dessous des poêles est le sol garni en stuc.

250 p. 178.

251 p. 179.

252 Acanthes.

253 p. 180.

Chambre suivante, sur le côté du midi

- 1°. Deux fenêtres avec jalousies et balcon comme ceux au vestibule.
- 2°. Une porte à deux battants conduite [sic] par un petit passage sur l'escalier principale ; la ferrure consiste de 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec basquille, clef, 4 poignées, 4 écussons de laiton d'oré [sic].
Vis-à-vis de la dite porte se trouve une porte d'armoire ferrée de 6 fiches, une serrure avec boîte de laiton, espagnolet [sic], 2 écussons, et²⁵⁴ 2 poignées de laiton.
- 3°. Le sol est garni de parquet.
- 4°. Les murs et embrassement des fenêtres sont garnis de bois et peint [sic] à l'huile en blanc.
- 5°. Le plafond, simple et blanchi.
- 6°. Trois petites armoires avec simples portes, chaque est ferrée de 3 fiches de laiton & une petite serrure. Une 4^{ème} armoire, avec une porte à deux battants, ferrée de 6 fiches de laiton, une serrure avec deux écussons de laiton.
- 7°. Un poêl [sic] à vent quarré [sic] avec dessus en terre cuite.
- 8°. Entre les fenêtres sur le pilastre se trouve une glaçe de deux morçeaux, 6 ½' de haut et 2' de large, avec un cadre doré.

Salon de service

- 1°. Une porte à deux battants donnant [sic] dans la chambre prescrite, ferré [sic] de 6 fiches, une serrure cachée avec basquille, 4²⁵⁵ écussons et 4 poignées de laiton.
- 2°. Une fenêtre avec jalousie sans balcon comme celle de la chambre à coucher.
- 3°. Une 2^{ème} porte à deux battants avec 6 panneaux, ferré [sic] d'une serrure cachée avec boîte de laiton, 2 poignées et 6 fiches de laiton et deux verroux de fer.
- 4°. Une 3^{ème} porte conduisante [sic] à la Salle à manger, ferré [sic] d'une serrure avec boîte de laiton, un écussons, 2 poignées et 3 fiches de laiton.
- 5°. Le parquet en bois de chêne, en bon état.
- 6°. Les murs sont garnis de boiserie est peint [sic] en blanc à l'huile.
- 7°. Le plafond est simple, peint en blanc.

Salle à manger sur le côté de l'occident

- 1°. Cinq fenêtres avec jalousies et balcon comme les prescrites [sic].
- 2°. Deux portes, ferrés [sic] de 3 fiches, 1 serrure avec boîtes de laiton, 1 écusson et 2 poignées en laiton.

²⁵⁴ p. 181.

²⁵⁵ p. 182.

- 3^{o256}. Le sol est garni de parquet.
 4^o. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc.
 5^o. Le plafond est simple et blanchi.
 6^o. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite ornée [sic] de décoration d'oré [sic].
 7^o. Deux petites glaçes [sic], chaque consiste de deux morceaux, de 5'-11" de haut et 1'-9" de large, avec un cadre d'oré [sic].

Salle des gardes sur le côté du nord

- 1^o. Une fenêtre comme les prescrites, sans balcon.
 2^o. Le sol est plancheyé [sic].
 3^o. Les murs sont crépis et blanchis.
 4^o. Le plafond simple, et endommagé.
 5^o. Une porte, donnant à la Salle à manger, comme celle de la Salle à manger même.
 6^o. Un poêle quarré [sic] en fonte avec dessus en terre cuite et tuyeau de fonte.
 7^o. Une porte conduisant au vestibule, déjà mentionnée au vestibule même.
 185.

2^{ème257} étage

1^{er} corridor, vers le côté du nord

- 1^o. Deux fenêtres [sic] à 4 battants, chaque avec 24 vitres, ferrés [sic] de huit équerres, deux double [sic] et deux simples verroux, 4 boutons ; aureste [sic] peint en blanc.
 Devant les fenêtres, deux jalousies à deux battants peint [sic] en gris à l'huile et ferré [sic] des ferrures nécessaires et planchettes mobile [sic].
 2^o. Le plancher en planches de sapin.
 3^o. Les murs sont blanchis et crépis.
 4^o. Un escalier conduisant au 3^{ème} étage ou aux chambres dessous le toit, le dit escalier consiste de 23 marches de bois de chêne, et entouré d'une balustrade unie peints [sic] en blanc à l'huile.
 5^o. Dessous l'escalier se trouve une porte à 4 panneaux, peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec deux poignées de laiton et trois fiches²⁵⁸ de fer.
 6^o. Le dessous de l'escalier est revetti [sic] de boiserie et pourvu d'une porte, ferrée de deux bandes, une petite serrure à clef.

256 p. 183.

257 p. 185.

258 p. 186.

2^{ème} corridor

- 1°. À l'entrée, se trouve une porte avec 6 panneaux, peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure cachée, 2 poignées²⁵⁹ & un écusson de laiton, et 3 fiches de fer.
- 2°. Une fenêtre avec jalousies comme les prescrites [sic] ; dessous l'appui²⁶⁰ de la fenêtre, encore une petite balustrade en fer
- 3°. Le sol est planchéyé [sic], bon.
- 4°. Les murs sont crépis et peint [sic] en verd [sic], endommagés.
- 5°. Le plafond est blanchi.

Corridor au milieu conduisant aux autres appartements

- 1°. Le sol est planchéyé [sic].
- 2°. Les murs et plafond sont crépis, blanchi [sic] et garnis de socles²⁶¹.
- 3°. La partie à gauche du corridor peut être fermée par une porte à 6 panneaux, ferré [sic] d'une serrure cachée, 2 poignées et 2 écussons de laiton et 3 fiches de fer.

Chambre n° 1, sur le côté du midi

- 1°. À l'entrée, une porte à 6 panneaux, ferré [sic] d'une serrure cachée avec 2 écussons, 2 poignées et 3 fiches de laiton.
Les embrassements [sic] et chambranles de forme demie [sic] circulaire sont en bois et peint [sic] en blanc.
- 2°. Trois fenêtres avec jalousies comme les prescrites.
- 3°. Le sol est planchéyé, bon.
- 4°. Les murs sont garnis de boiserie et peint en verd [sic] à l'huile.
- 5°. Une porte comme la prescrite donne dans la chambre à gauche.
- 6°. Une 3^{ème} porte *idem*, donne dans la²⁶² chambre à droite.
- 7°. Au mur, à droite, se trouve une armoire avec une porte à deux battants, ferré [sic] d'un espagnolet [sic], serrure avec clef, et 6 charnières.
- 8°. Vis-à-vis des fenêtres se trouve une niche demie [sic] circulaire avec chambranles en plâtre ; dans la niche un poêle en terre cuite et peint en marbre gris.
Devant le poêle [sic] sur le corridor, se trouve une cheminée avec porte et porte de fer pour l'ouverture du poêle.
- 9°. Le plafond simple avec petite moulure.

²⁵⁹ Suit de fer, biffé.

²⁶⁰ Au lieu de le lembrie, biffé.

²⁶¹ p. 187.

²⁶² p. 188.

Chambre n° 2, sur le côté du midi

- 1°. Une porte à l'entrée, comme les prescrites.
- 2°. Deux fenêtres, *idem* ; il se trouve encore devant les dites 4 petites [sic] cadres tapisés [sic] de gaçe [sic]²⁶³ et ferrés [sic] de 17 charnières et huit tournets de laiton.
- 3°. Le sol est plancheyé [sic], bon.
- 4°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] à l'huile en blanc.
- 5°²⁶⁴. Un poêle à cou, en forme carrée, avec dessus en terre cuite, orné de basrelief [sic], etc., bronzés [sic], plus avec porte de cheminée et porte de poêle.
- 6°. Une porte comme la prescrite [sic] conduite dans l'antichambre.
- 7°. Le plafond ordinaire.

Chambre à côté de celle n° 3

- 1°. Une fenêtre avec jalousie et petites [sic] cadres avec gaçe [sic]²⁶⁵.
- 2°. Les murs sont crépis et garnis de boiserie peint [sic] en blanc.
- 3°. Une porte comme la prescrite [sic] conduisante [sic] à n° 3.
- 4°. Une seconde porte *idem*, conduisant au rondèle [sic], côté de l'occident.
- 5°. Le plancher encore bon.
- 6°. Le plafond ordinaire, blanchi.

Rondel [sic] vers le côté de l'occident

- 1°. Cinq fenêtres avec jalousies et cadres avec gaçe²⁶⁶ comme les susdites.
- 2°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc à l'huile.
- 3°. Le plancher, bon.
- 5°²⁶⁷. Une porte comme la prescrite [sic], conduisant à n° 3.

Chambre n° 3, côté du nord

- 1°. Une porte d'entrée conduisant du corridor dans la chambre, ferrure et peinture commes [sic] aux dites.
- 2°. Une fenêtre avec jalousie et cadre avec gaçe [sic]²⁶⁸ comme les susdites.
- 3°. Une porte comme les susdites, conduisant à n° 4.
- 4°. Le plancher, en bon état.
- 5°. Les Murs garnis²⁶⁹ de boiserie et peint [sic] en blanc.
- 6°. Le plafond est blanchi.

263 Gaze ?

264 p. 189.

265 Gaze ?

266 Gaze ?

267 p. 190.

268 Gaze ?

269 Au lieu de peint, biffé.

7°. Un poêle à vent, carré [sic], avec dessus en terre cuite, se trouve dans une niche demi circulaire peint [sic] en blanc.

8°. À gauche de la porte de la chambre prescrite [sic], se trouve une niche carrée [sic] dans le mur, fermée par une porte ferrée d'une serrure, écusson de laiton, 2 verroux et 6 fiches de fer.

Chambre²⁷⁰ n° 4, côté du nord

1°. Une porte d'entrée, comme la prescrite [sic].

2°. Deux fenêtres comme les susdites, sans petits cadres.

3°. Les murs sont crépis et peint [sic] en gris et garnies [sic] par une lembrie [sic] en bois.

4°. Le sol est plancheyé [sic], bon.

5°. Le plafond, blanchi, endommagé.

6°. Un poêle à vent carré, avec dessus en terre cuite.

Chambre à gauche de celle n° 1, sur le côté du midi.

1°. Une porte d'entrée, comme les dites.

2°. Le sol est plancheyé [sic], bon.

3°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc.

4°. Deux fenêtres avec jalousies comme les dites.

5°. Une [sic] poêle à cou en forme carrée [sic] avec dessus en terre cuite, porte de cheminée et porte de poêle.

6°. Le plafond est blanchi, bon.

7°. Devant l'entrée de cette chambre se trouve un petit cabinet séparé du corridor, moyenant d'une cloison en boiserie, avec porte.

8^{o271}. Dessus la porte de la dite cloison [sic], se trouve 6 pièces de petites fenêtres avec 24 vitres.

9°. À gauche de ce cabinet donne une petite porte avec 6 panneaux et peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec 2 poignées de fer, clef et deux bandes, sur le petit escalier du 2^{ème} étage dessus la porte, une petite fenêtre avec 6 vitres.

Chambre suivante, côté du midi

1°. Une porte comme les sus dites [sic].

2°. Le sol est plancheyé [sic], bon.

3°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc à l'huile.

270 p. 191.

271 p. 192.

4°. Le plafond blanchi à la chaux et décoré d'une moulure concave peint [sic] en jaune.

5°. Une porte comme les dites conduisant au rondel [sic] vers le corps de logis.

6°. Une fenêtre avec jalousies.

7°. Une 3^{ème} porte, donnant dans un petit cabinet.

Les²⁷² murs de ce cabinet sont crépis et blanchis, le sol est planchéyé [sic].

Une porte donnant sur le corridor comme les susdites ; dessus cette porte se trouve 3 fenêtres, chaque avec 8 vitres.

Rondel vers le corps de logis

1°. Deux portes comme les susdites.

2°. Cinq fenêtres avec jalousies, vitrés [sic] et ferrés [sic] comme les susdites

3°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en bleu à l'huile.

4°. Le sol est en bois de sapin avec frieses [sic] en bois de chêne.

5°. Le plafond est peint en blanc et entouré d'une freise [sic] peint [sic] en gris.

6. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite peint en gris.

Première²⁷³ chambre à gauche de l'escalier, côté du nord

1°. La porte d'entrée, comme les prescrites ; mais au lieu des fiches de laiton, 3 fiches de fer.

2°. Une fenêtre avec 8 vitres, se trouve dessus la porte.

3°. Deux fenêtres avec jalousies comme les prescrites.

4°. Les murs sont crépis et tapissés d'un papier gris verd [sic], et en bas garnis d'une lembrie [sic] en bois.

5°. Le Sol est planchéyé [sic].

6°. Un poêle à cou avec dessus en terre cuite, porte de cheminée et poêle.

7°. Le plafond²⁷⁴ blanchi, bon.

8°. Une porte comme les dites, donnant [sic] la chambre suivante.

Chambre suivante, entre le rondel [sic] et chambre prescrite [sic]

1°. Une porte donnant sur le corridor, comme les susdites.

2^{o275}. Une fenêtre comme les dites.

3°. Le plancher, bon.

4°. Le plafond décoré d'une petite corniche et blanchi.

272 p. 193.

273 p. 194.

274 Suit comme les, biffé.

275 p. 195.

5°. Les murs sont crépis et marbré [sic] et garnis d'une lembrie [sic] en bois.

6°. Un poêle [sic] à vent avec dessus en terre cuite.

7°. Dessus la porte vers le corridor se trouve 3 fenêtres, chaque avec 8 vitres.

3^{ème} étage, ou chambre dessous le toit

Corridor

1°. Le sol est plancheyé, bon.

2°. Les murs et plafond sont crépis, et bon.

3°. Deux fenêtres à deux battants vers le côté du nord et conduisant sur le toit ; chaqu'une est vitrée de 12 carreaux, ferré [sic] de 4 équerres, 3 tournets et 1 bouton ; aueste [sic] fermés [sic] par des cadres avec fillage en fil de fer.

4°. Une porte vitrée à deux battants avec²⁷⁶ 16 vitres, donne de même sur le toit, et ferré [sic] d'une serrure avec poignée et 6 fiches de fer.

5°. Une fenêtre à deux battants avec 8 vitres donne sur le toit côté de l'occident, ferré [sic] de 6 équerres, une petite serrure et verroux.

6°. Autour de [sic] sortie de l'escalier, une balustrade en bois.

Chambre n°1

1°. À l'entrée, une porte à 6 panneaux peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec 2 poignées de fer et deux bandes de fer.

2°. Une fenêtre avec 6 vitres, ferrée de deux équerres, bouton et tournet, l'ouverture de cette fenêtre est fermée par un cadre avec fillage en fil de fer.

3°. Le sol est plancheyé [sic].

4°. Les murs sont crépis et blanchi [sic].

5°. Un cabinet avec un poêl [sic] se²⁷⁷ trouvent à côté de la dite chambre. Au dit poêl [sic] se trouve une boîte de fer de tôle et devant la cheminée une porte, et porte de poêle.

6°. Une porte à deux panneaux, ferrée d'une serrure à verrou et clef et 2 bandes de fer.

7°. Une fenêtre comme la prescrite avec cadre et fillage en fil de fer.

8°. Le sol est plancheijé [sic].

9°. Les cloisons comme les susdites.

²⁷⁶ p. 196.

²⁷⁷ p. 197.

Chambre n° 2^{ème}

- 1°. Une porte d'entrée comme les dites.
 - 2°. Une fenêtre avec 4 vitres, sans ferrure.
 - 3°. Le sol est plancheyé [sic].
 - 4°. Les murs sont partie [sic], crépis et partie garnis [sic] de planches et blanchis [sic].
 - 5°. Au côté du toit se trouve une drappe [sic]²⁷⁸ étroite [sic], ferrée de deux bandes et couvercle, conduisant dans un petit coin dessous le toit, qui est éclairé par une petite fenêtre comme les dites.
- 198.

Chambre²⁷⁹ n° 3^{ème}

- 1°. Une porte d'entrée comme les dites.
- 2°. Une fenêtre à deux battants, avec 16 vitres, ferré [sic] de 6 équerres et petite serrure et verrou.
- 3°. Une 2^{ème} fenêtre avec 6 vitres dont 4 sont en glâçe [sic] et deux en fer de tôle, par lesquelles passe le tuyeau du poêl [sic] cy-dessous [sic] mentionné.
- 4°. Le sol est plancheyé [sic].
5. Les cloissons [sic] sont blanchies et le côté vers le toit est garni de planches et blanchi.
- 6°. Un grand poêle à vent en forme quarrée [sic], avec tuyeau.
- 7°. Une petite drappe [sic]²⁸⁰ (omme dans la chambre n° 2), avec une petite fenêtre et cadre avec fillage en fil de fer.

Chambre n° 4^{ème}

- 1°. Une porte comme les dites.
- 2°²⁸¹. Trois fenêtres, comme les prescrites [sic], et fermées par des cadres avec fillage de fer et vitré chaqu'une [sic] de 6 vitres.
- 3°. Le sol est plancheyé [sic].
- 4°. Les cloisons sont blanchis [sic].
- 5° Un poêle à cou avec dessus en terre cuite et porte de cheminée.

Chambre n° 5

- 1°. Une porte comme les prescrites [sic].
- 2°. Deux fenêtres *idem*.

278 Trappe.

279 p. 198.

280 Trappe.

281 p. 199.

3°. Le sol est plancheyé [sic].

4°. Les cloissons [sic] sont crépis [sic] et blanchis [sic].

Chambre n° 6

1°. Une porte d'entrée *idem*.

2°. Deux fenêtres *idem*.

3°. Le Sol est plancheyé [sic], bon.

4° Les murs sont crépis et blanchis.

5°. Un poêle à cou, avec dessus, (porte de cheminée et porte de poêle) [sic], établie [sic] dans le cabinet attenant.

Dans²⁸² ce cabinet est le sol plancheyé [sic], les murs sont crépis et blanchis et fermé [sic] par une simple porte, ferrée d'une serrure, 2 bandes et deux poignées de fer.

Chambre n° 7

1°. Une porte d'entrée, comme les dites.

2°. À côté de cette porte, se trouve une fenêtre à deux battants avec 24 vitres garnies de plomb, ferré [sic] de 4 équerres, 2 tournets et un bouton.

3°. Une lucarne ou fenêtre avec 6 vitres et cadre en fillage de fer, sans ferrure.

4°. Le sol est plancheyé.

5°. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite et boîte de fer de tôle.

6°. Une drappe [sic]²⁸³ et petit coin dessous le toit éclairé comme dans la chambre n° 2.

7°. Deux cheminées des étages basses [sic], traversent cette chambre.

Chambre²⁸⁴ n° 8

1°. Une porte d'entrée comme les dites.

2°. Une fenêtre avec cadre de fil de fer.

3°. Le sol est plancheyé [sic].

4°. Les cloissons sont à partie [sic] crépis et garnis de planches.

Chambre n° 9

1°. Une porte d'entrée.

2°. Deux fenêtres, chaque avec 6 vitres et un cadre de fillage de fer.

3°. Un petit poêl [sic] à vent de forme circulaire, avec tuyeau de tôle.

²⁸² p. 200.

²⁸³ Trappe.

²⁸⁴ p. 201.

- 4°. Le sol est plancheyé [sic].
 5°. Les cloissons [sic] crépis et blanchis.

Communication²⁸⁵ entre le corps de Logis et 2^{ème} aile du palais

Le parterre de cette communication est construit dans le même style, grandeur et forme comme celle entre le corps de logis et 1^{ère} aile. Le dessus de cette communication est bâti [sic] en pierres et élevé à la hauteur du 1^{er} étage du corps de logis et 2^{ème} pavillon, est entouré d'une balustrade en pierres et couvert d'un toit plat garni de cuivre. L'intérieur de cette communication forme ou serve [sic] pour une serre à fleur, dont la descriptions [sic] suit cy-auprès [sic].

Détails du parterre de la communication

- 1°. Les ouvertures de l'arc ou passage, sont fermées par des portes²⁸⁶ grillées, comme à la communication prescrites [sic].
 2°. Dessous l'arc à gauche donne un petit vestibule voûté, au corps de logis ; le sol du vestibule est dallé de pierres de Balhorne, les murs sont crépis et blanchis et éclairé [sic] par 3 fenêtres comme les prescrites [sic] de la 1^{ère} communication.
 3°. À l'entrée se trouve une porte à deux battants, à 4 panneaux, peint [sic] en gris et ferré [sic] de 4 bandes, une serrure avec 2 poignées de fer et 2 verroux.
 4°. À gauche du vestibule, se trouve une séparation d'une cloisson [sic] en planches, servant pour la cabinet du portier ; à la dite cloisson [sic], une porte à 6 panneaux, une serrure avec 2 poignées de fer, clef et 3 fiches de fer ; plus une fenêtre fixe avec 12 vitres.
 La cloisson [sic] est peint [sic] en gris à l'huile sur le côté extérieur.
 5^{o287}. Dans le cabinet se trouve encore un poêle à vent carré [sic] avec un vieux dessus et tuyeau [sic].
 6°. Au mur, dessous les fenêtres, vers le côté du couchant, se trouve attaché une partie de plancher, de sapins [sic].

Entrée au 2^{ème} pavillon

- 1°. La porte d'entrée comme la prescrite [sic] à gauche.
 2°. Le Sol est dallé, bon.
 3°. Trois fenêtres comme les dites.
 4°. Les murs sont crépis et blanchis, endommagés.

²⁸⁵ p. 203.

²⁸⁶ p. 204.

²⁸⁷ p. 205.

Dessus de la communication ou Galerie de fleurs.

Cabinet et passage à côté du Salon à manger du corps de logis.

1°. À l'entrée de la galerie du côté du couchant du corps de logis, se trouve une porte à deux battants, ferrés de 6 fiches et serrure cachée avec 2 poignées, 2 écussons de laiton et 2 verroux. La peinture est en couleur de pierres et gris, à l'huile.

3^{o288}. Une 2^{ème} porte à deux battants avec 8 panneaux, ferré [sic] d'une serrure cachée avec 2 poignées, 2 écussons de laiton et 2 verroux de fer, plus 6 bandes à charnières. La peinture de cette porte est en gris, à l'huile.

4°. Le sol entre les deux dites portes est dallé et les murs sont blanchis.

5°. Le passage du salon rond et galerie est garnie [sic] de stuc et peint en gris à la colle.

Cabinet auprès de la galerie et salon circulaire, côté du levant.

1°. Une porte à deux battants avec 8 panneaux comme la dernière prescrite [sic].

2°. Une fenêtre demie [sic] circulaire avec 28 vitres, ferrée de 6 fiches, un espagnolet [sic] fort avec poignée de laiton et 3 tournets de fer à la partie circulaire de la fenêtre.

[3]^{289o}. Le sole [sic] est dallé.

4°. Les murs sont crépis et peint [sic] en gris.

5°. Deux poêles, chauffant [sic] la galerie, chaque de ces poêles consiste de deux plaques de fonte, 14 tuyeaux *idem*, une porte de fer, petite porte à vent et tuyeau [sic] en fer de tôle avec rosasse [sic] de laiton. Deux tuyeaux [sic] de chaleur des dits poêles circulent dessous le dallage de la galerie et retournent dans la cheminée de la pompe établie dans le Salon circulaire en stuc, au corps de logis.

6. Ensuite se trouve dans ce cabinet un tuyeau [sic] de plomb avec couronne de laiton, servant à faire jouer les eaux des bassins aux volières [sic] dans la galerie.

Galerie

1°. Aux deux côtés des entrées se trouvent deux portes à deux battants avec 8 panneaux, peints en gris et blanc, ferré [sic] chaque une de²⁹⁰ 6 bandes à charnières, une serrure cachée avec deux poignées, deux écussons²⁹¹ de laiton et deux verroux de fer.

2°. Trois portes vitrées avec 28 vitres conduisant [sic] sur la terrasse devant

288 p. 206.

289 p. 207.

290 p. 208.

291 Suit et deux <illisible>, biffé.

la galerie, ferrés [sic] d'une basquille avec une poignée de laiton et petite serrure avec deux poignées de laiton ; aueste [sic] peint en blanc. Les fenêtres demie [sic] circulaires dessus ces portes sont attachées chaque'une des trois tournets de fer. Plus se trouvent à côté de chaque porte²⁹², deux crochets de laiton pour accrocher [sic] les battants des portes au mur.

3°. Onze fenêtre [sic] demie [sic] circulaires avec eaux, ferrés [sic] d'un espagnolet [sic] avec poignée de laiton, etc., et 6 fiches de fer.

Plus, aux fenêtres, sur le côté du couchant, des crochets de laiton pour accrocher les battants.

Ensuite se trouvent dans les dites fenêtres, 21 petites portes à vent, faite en cadres de fer

4^o²⁹³. Le sol est dallé de dalles de Holzmunden et de Balhorne.

5°. Les fenêtres et portes sont décorés [sic] de corniches de plâtre peint [sic] en blanc, et les murs sont crépis en plâtre et peint [sic] en gris à la colle.

6°. Sur le côté vers le levant se trouvent les 4 volières, monté sur des socles en pierres et décorées de collonnes et pilastres en pierres peint [sic] en gris à l'huile. Les espaces [sic] entre les collonnes [sic] et pilastres sont fermés, par des grilles en bois d'oré [sic] et fillage [sic] en fil d'archar [sic]²⁹⁴, ensuite pourvues de petites portes.

7°. Dans ces volières se trouvent des petits bassins circulaires [sic] avec fontaine. Le trop plein des eaux des bassins sort en suite [sic] par les bouches de têtes de lions faites en plomb et doré [sic], placés [sic] sur les faces [sic] des socles et se jette dans d'autres bassins²⁹⁵ demie [sic] circulaires [sic] devant les dites socles, qui, à la fin, renvoient [sic] les eaux moyennant des tuyeaux de fonte.

8°. Dans chaque des dits bassins rond [sic] et demie [sic] rond [sic], se trouvent des bouquets de canne [sic] faites en fer blanc peint en verd [sic], servant à tenir sur les entours.

Note: L'eau de ces fontaines vient d'une branche du tuyeau [sic] conduisant au bain de S. M. la Reine et est conduit moyennant de tuyeaux [sic] de plomb et de fonte par le souterain [sic] du palais j'usque [sic] dans le cabinet du portier, à gauche, dessous l'arc de la galerie, d'où il monte²⁹⁶ et passe dans le mur derrière les volières et se jette dans les dits bassins.

Les tuyeaux [sic] du trop plein des eaux se trouvent dessous les dalles devant les socles et gradins, passent ensuite par le sol du petit cabinet à droite de la Salle à manger et par le dit cabinet du portier et se finissent enfin dans le grand canal des lieux dessous le passage²⁹⁷ ou l'arc.

292 Au lieu de côté, biffé.

293 p. 209.

294 Archal.

295 p. 210.

296 Suit dans la galerie, biffé.

297 p. 211.

9°. Entre les sus dites [sic] volières se trouvent devant les fenêtres 3 gradins de fleurs, en pierres et peint [sic] en gris à l'huile.

10°. Devant deux de ces gradins, se trouvent deux poêles à vent en forme circulaire, avec dessus en terre cuite et tuyaux [sic] en fer de tôle conduit [sic] par dehors des fenêtres.

11°. Le plafond de la galerie est décoré d'une corniche avec simples moulures de stucature et de 3 rosasses [sic] *idem* ; aureste peint en blanc et un peu endommagé et taché.

L'entrée à la galerie de la terrasse auprès du 2^{ème} pavillon est semblable à celle auprès du corps de logis, eu égard des portes, murs, etc.

Cabinet²⁹⁸ derrière la galerie auprès du 2^{ème} pavillon conduisant sur le petit balcon, côté du levant.

1°. Une porte à deux battants avec 8 panneaux comme les dites de la galerie, mais sans serrure.

2°. Deux poêles comme dans le cabinet prescrit entre la galerie et salle ronde du corps de <logis ?>.

Note : un tuyau [sic] de chaleur de ces poêles passe dessous les dalles de la galerie et conduit la fumée dans la cheminée de la pompe de la Salle ronde au corps de logis. Le 2^{ème} canal passe dessous le dallage du corridor ou vestibule du 2^{ème} pavillon, mais n'est pas encore achevé.

3°. Les murs de ce cabinet est [sic] crépis et peint [sic] en gris.

4°. Une fenêtre comme les prescrits [sic] de la galerie.

5°. Une porte à deux battants <devant ?> la sortie sur le petit balcon conduisant à la Salle à manger des Grands officiers et sur la <illisible> derrière²⁹⁹ [sic] le théâtre, la ferrure de cette porte consiste d'une serrure cachée avec 2 poignées et deux écussons de laiton et clef, plus de [sic] 6 fiches, d'un verrou long et d'une targette [sic] de fer.

6°. Le petit balcon conduisant de la galerie jusqu'à³⁰⁰ l'escalier devant le 2^{ème} pavillon, côté du nord, est fait en pierres de Balhorne, étayé de fortes consoles et entouré d'une balustrade, consistante [sic] de battons [sic] de fer peint [sic] en bleu à l'huile.

7°. Les fenêtres et portes vitrées de la galerie sur le côté du couchant peuvent être couvertes par 7 contrevents, chaque à deux battants et peint [sic] en verd [sic].

²⁹⁸ p. 212.

²⁹⁹ p. 213.

³⁰⁰ Suit petit, biffé.

La ferrure de chaque contrevent consiste d'un grand tournet avec crochets, plus 4 autres crochets soudé [sic] en pierre, derrière [sic] les quels³⁰¹ [sic] se posent les battants des volets.

8°; Il se trouve ensuite à la terrasse en³⁰² pierre devant la galerie, deux tuyaux [sic] pour emmener les eaux de la pluye.

Second³⁰³ [sic] aile du palais, vers le côté du nord

Ce bâtiment est construit dans le même style et à la même grandeur et forme comme le premier [sic] aile et contient les diverses logements pour le personnel de la cour.

Description de l'intérieur

Soutterein [sic]

1^{ère} division dessous l'avant-corps demie [sic] circulaire
vers le corps de logis

1°. À l'entrée se trouve une porte à deux battants avec 4 panneaux peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure avec 2 poignées de fer, 6 fiches, & 2 verroux *idem*.

2°. Le sol est dallé, endommagé.

3°. Les murs sont crépis, endommagés.

4°. Une fenêtre à deux battants vers le côté du midi, ferré [sic] et vitré [sic] comme ceux du soutterein [sic] au corps de logis³⁰⁴ ; aueste [sic] pourvues [sic] de barres de fer.

5°. Devant cette fenêtre, se trouvent deux grandes caisses en pierres pour les poissons, couvertes de cadre en fillage de fer, et fermées par des verroux.

6°. À ces caisses, se trouve un tuyeau [sic] en plomb avec robinet de laiton, plus, pour le trop plein des eaux, un 2^{ème} robinet de laiton.

1°. Un petit foyer en brique entouré d'un cercle de fer, et pourvu d'un réchaud complet et d'une plaque de fonte.

8°. Au mur se trouve un gibet de fer et un autre fer en forme d'un anneau servant à tenir le pilier d'un mortier.

Petite chambre, à droite de la pièce prescrite [sic]

1.° À l'entrée, une porte avec 6 panneaux, une serrure ordinaire avec deux poignées et deux bandes, peint [sic] en blanc.

2°. Une fenêtre côté du nord, comme les susdites.

3^o³⁰⁵. Le sol est dallé.

301 Au lieu de quelque, avec les lettres que biffées.

302 p. 214.

303 p. 215.

304 p. 216.

305 p. 217.

4°. Les murs sont crépis et blanchis.

5°. Un [sic] armoire avec 12 tiroirs et 2 autres séparations, fermé par une porte à deux battants ferrée d'une serrure à clef et 4 petites fiches, aueste [sic] peint [sic] en blanc.

Corridor conduisant aux autres pièces

1°. Le sol est dallé, bon.

2°. Les murs sont crépis et blanchis.

3°. Deux portes à deux battants, chaque à 6 panneaux, ferrée [sic] d'une forte serrure, deux poignées de fer, d'un petit verrou et 4 bandes de fer. Dessus chaque de ces portes, se trouvent des fenêtres demie [sic] circulaires avec 12 vitres, ferrée [sic] de 4 charnières, 2 tournets et 2 boutons.

1^{ère} chambre, côté du midi

1°. La porte d'entrée avec 6 panneaux peint³⁰⁶ en blanc, ferré [sic] d'une serrure avec une poignée de laiton et une autre en fer et un écusson de laiton, trois demie fiches et 3 crochets de fer.

2°. Le sol est dallé, bon.

3°. Les murs et plafond, formant une voûte d'arrête, sont crépis et blanchis.

4°. Un grand poêle à vent en forme carrée [sic] avec dessus en terre cuite et tuyeau [sic] en fer de tôle.

5°. Une fenêtre à deux battants comme les prescrites [sic], deux vitres cassées.

6°. Une 2^{ème} porte en haut demie [sic] circulaire, peint [sic] en gris, ferré [sic] d'une serrure et deux bandes.

7°. Devant la fenêtre se trouve une table fixée.

8°. À gauche, au mur, se trouve un ancien foyer couvert de planches.

9°. Aux Murs, 4 tablettes, avec 9³⁰⁷ étaies [sic] en fer.

10°. Au plafond se trouve un cadre en fer avec crochets.

11°. Dessus la porte d'entrée, se trouve une fenêtre avec 8 vitres, dont 2 manquent.

2^{ème} pièce, ou ancienne rôtisserie

1°. Une porte à un battant, en haut en forme demie [sic] circulaire, avec 6 panneaux, une serrure et 3 bandes.

2°. Deux fenêtres, vers le côté du midi, comme les prescrites.

3°. Le sol est dallé.

4°. Les murs sont crépis et revettis [sic] en planches à quelques endroits.

5°. Un grand manteau de cheminée dessus le foyer.

306 p. 218.

307 p. 219.

- 6°. À gauche, dessous la fenêtre, se trouve un foyer avec 4 réchauds et 2 plaques de fonte et cercle de fer. Le dit foyer est couvert de planches. Devant³⁰⁸ la 2^e fenêtre, 2 bassins en pierre avec un tuyeau [sic] en plomb et robinet de laiton, plus un 2^{ème} robinet de laiton pour le trop plein des eaux.
- 8°. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite et tuyeau [sic] de fonte.
- 9°. Dessous le plafond, se trouvent 3 barres de sapins avec crochets de fer servant [sic] à suspendre diverses [sic] objets.

Petite chambre auprès de la prescrite [sic]

- 1°. Une porte, comme la susdite
- 2°. Le sol, *idem* ”
- 3°. Les murs *idem*, revettis [sic] à quelques endroits avec planches.
- 4°. Une fenêtre comme les susdites, fermée par un cadre en fillage de fil de fer.
- 5°. Une 2^{ème} porte comme la dite, avec un cademat, conduisant à la chambre suivante.

3^{ème}³⁰⁹ chambre ou pièce sur le côté du midi

- 1°. Une porte à deux battants en haut demie [sic] circulaire, ferré [sic] d'une serrure, 6 bandes et 2 verroux.
- 2°. Le sol est dallé.
- 3°. Les murs sont crépis, endommagés.
- 4°. Deux fenêtres, comme les dites.

Ancienne [sic] office

- 1°. Une porte dont le dessus a la forme demie [sic] circulaire, ferré [sic] d'une serrure et 3 bandes à crochets.
- 2°. Deux fenêtres avec cadre en grillage de fil de fer, *idem*.
- 3°. À gauche de la porte se trouve établie un grand fourneau avec deux coulisses de cuivre devant son ouverture.
- 4°. Après du four se trouve devant une niche demie [sic] circulaire, une fenêtre de 18 vitres dont 2 sont endommagées.
- 5°. Devant la fenêtre qui éclaire cette [sic] office, se trouve un foyer avec 3 fourneaux et deux plaques de³¹⁰ fonte.
- 6°. Après du fourneau, se trouve une étuve avec 3 grilles en bois entourées de tôle, ensuite fermée par une porte à deux battants garnis de tôle avec serrure et 4 bandes à crocs.

308 p. 220.

309 p. 221.

310 p. 222.

- 7°. À côté de l'étuve se trouve un anneau de fer pour tenir le <illisible> d'un mortier.
- 8°. À droite du four se trouve une planche avec 4 étaies [sic] en fer.
- 9°. Au plafond et dans les fonds des croissées [sic] se trouvent une barre longue et 4 autres plus courtes en bois avec crochets de fer.
- 10°. À droite de la porte, un bassin en pierre.
- 11°. Un mortier en pierre.
- 12°. Le sol est dallé.
- 13°. Les murs comme les prescrites [sic].

Avant-corps³¹¹ demie [sic] circulaire, côté du nord
Première chambre donnant vers le midi

- 1°. Une porte, en haut en forme demie [sic] ronde, ferrée d'une serrure et 3 bandes.
- 2°. Une fenêtre comme les susdites.
- 3°. Deux armoires appliqués dans des niches, fermés [sic] par des portes en haut demie [sic] circulaire, ferrés [sic] chaqu'une d'une serrure avec poignées et 4 fiches de fer.
- 4°. Le sol est dallé.
- 5°. Les murs sont crépis, endommagés.
- 6°. Un poêle à cou en fonte en forme quarrée [sic], avec dessus, porte de cheminée (la porte de [sic] poêle manque).

Partie au milieu de l'avant-corps

- 1°. À l'entrée, se trouve une cloisson [sic] en boiserie avec une porte de 4 panneaux, ferrée de 4 fiches et serrure avec une poignée.
- 2°. Dessus cette porte, une fenêtre de 16 vitres, en forme demie [sic] circulaire.
- 3°. À gauche, au mur, se trouve une porte à deux battants devant une niche, ferrée de 4³¹² bandes et petite serrure.
- 4°. À gauche, au mur, se trouve un mortier avec un fer par dessus pour tenir le pilier.
- 5°. Le sol est dallé, bon.
- 6°. Les murs sont crépis, endommagés.
- 7°. Trois fenêtres, comme les prescrites [sic].
- 8°. Dessous le 2 premiers [sic] fenêtre [sic] à gauche, se trouvent deux caisses en bois, garnies de plomb en dedans et pourvues de couvertures ferrées de longues bandes et couvercles.

³¹¹ p. 223.

³¹² p. 224.

9°. Dessous la 3^{ème} fenêtre, un bassin en pierre avec tuyeaux [sic] en plomb et robinet de laiton.

3^{ème} partie à droite, de la partie demie [sic] circulaire

- 1°. La porte de l'entrée manque.
- 2°. Une fenêtre comme les dites.
- 3°. Le sol *idem*.
- 4°. Les murs, *idem*.
- 5^{o313}. Un grand foyer, pourvu devant l'ouverture de 2 coulisses en cuivre.
- 6°. Dessous la fenêtre, un bassin en pierre avec tuyeau en plomb et robinet de laiton.
- 7°. À gauche du bassin, un foyer avec un fourneau carré et 2 *idem* circulaires et une plaque de fonte.
- 8°. À droite du mur, un 2^{ème} foyer avec 3 fourneaux quarrés [sic] et 2 plaques de fonte.
- 9°. Une étuve avec 3 grilles et une porte de fer.
- 10°. Aux murs se trouvent 6 étaies en fer avec 2 planches par dessus.

Ancienne [sic] gardemanger, côté du nord

- 1°. Une porte en haut, à la forme demie [sic] circulaire, avec 6 panneaux, dont 2 d'en haut sont à jour et couvert [sic] de grillages de fil de fer. La ferrure consiste de 3 bandes (la serrure est détachée).
- 2°. Une fenêtre avec grillage en file de fer.
- 3°. Dessous la fenêtre, une caisse garnie³¹⁴ de plomb en dedans et couverts d'une porte à deux battants.
- 4°. Le sol est dallé.
- 5°. Les murs sont crépis et blanchis.
- 6°. Aux murs se trouve un établie [sic] en bois pour y suspendre la viande.
- 7°. À gauche, dans une niche quarrée [sic], se trouve un [sic] armoire avec porte grillée pourvue d'une petite serrure.

Chambre suivante

- 1°. Une porte en haut demie [sic] circulaire avec une serrure, et 3 bandes.
- 2°. Une fenêtre comme la prescrite.
- 3°. Dessous la fenêtre un bassin en pierre avec un tuyeau [sic] sans robinet.
- 4°. Le sol est dallé.
- 5°. Les murs sont crépis et blanchis.

³¹³ p. 225.

³¹⁴ p. 226.

6°. À droite du mur se trouve un chaudron en cuivre, maçonné dans le mur, pourvu d'un petit manteau de cheminée.

7^{o315}. Auprès du manteau de cheminée se trouvent encore 4 étaies [sic] en fer pour y mettre des planches.

Petit lieu auprès et dessous de l'escalier

1°. Une porte comme les prescrites [sic].

2°. Le sol est dallé, bon.

3°. Les murs endommagés.

1° Une porte grillée à deux battant se trouve devant l'entrée de l'escalier, est ferrée d'une serrure avec 2 poignées et 6 fiches.

2°. Une fenêtre demie [sic] circulaire dessus la dite porte, pourvu [sic] de 9 vitres dont 2 manquent.

Cabinet à droite de l'escalier

1°. Une porte en haut demie [sic] circulaire, les panneaux d'en haut sont à jour et fermés de latties, aueste [sic] ferrée d'une serrure, 63 fiches.

2^{o316}. Une porte donne à droite dans la chambre suivante, ferré [sic] comme la <susdite ?>.

3°. Une fenêtre *idem*.

4°. Le sol *idem*.

5°. Les murs, sont crépis, endommagés.

Ancienne rôtisserie, sur le côté du nord

1°. Une porte, grandeur et ferrure comme les susdites.

2°. Deux fenêtres, *idem*.

3°. Le sol est dallé, bon.

4°. Les murs sont crépis, endommagés.

5°. Un foyer avec manteau de cheminée et 4 vieilles plaques de fonte.

6°. Un petit foyer avec 2 fourneaux complet et une plaque de fonte.

7°. Une vieille étuve avec une porte à deux battants garnis [sic] de tôle, ferré [sic] de 4 bandes, sans serrure ; dans l'intérieur de cette étuve, se trouvent 3 grilles en bois garnis [sic] de tôle.

315 p. 227.

316 p. 228.

Pièce³¹⁷ suivante, sur le côté du nord

- 1°. Une porte à 6 panneaux, ferrée d'une serrure avec une poignée et écussons de laiton, 3 pièces de fiches et 3 crochets de fer.
- 2°. Dessus cette porte, une fenêtre, avec 8 vitres, dont une manque.
- 3°. Une fenêtre à deux battants comme les susdites.
- 4°. Le sol est dallé.
- 5°. Un poêle à vent quarré [sic] avec un dessus et tuyeau [sic] qui est conduit dans la cheminée de la pièce vis-à-vis de la présente.
- 6°. Une vieille étuve avec 3 grilles en bois garnies de tôle et fermée par une porte à deux battants en planches garnis [sic] de fer de tôle, serrure et 4 bandes.
- 7°. Devant la fenêtre se trouve une table en bois à la largeur de la chambre.
- 8°. À gauche du mur, une autre table semblable.
- 9°. Les murs sont crépis et blanchis.
- 10°. Au plafond se trouve un grand cadre³¹⁸ en fer avec crochets.

Rez-de-chausséeEntrée sur le côté du nord

- 1°. Devant la dite se trouve un escalier en pierre avec balustrade en barres de fer.
- 2°. Sur cet escalier se trouve une petite maison communiquant avec la galerie chinoise et [sic] 2^{ème} pavillon et serve [sic] en même tems [sic] pour la loge du portier. La toiture de cette petite maison est couverte en fer blanc et les cloissons [sic] sont en bois garnies de toile peint [sic] à l'huile en rayons blanc et bleu.
À cette maison se trouvent deux portes à deux battants, chaque avec 12 vitres et ferrés [sic] d'une serrure, 2 verroux et 4 fiches. Le sol est dallé et en bon état.
Ensuite³¹⁹, deux fenêtres à deux battants chaqu'une [sic] de 6 grandes vitres et ferré [sic] de 4 équerres, 2 tournets et un bouton, aureste [sic] peint [sic] en blanc, à l'huile.

- 3°. Trois portes à deux battants peint [sic] en gris à l'huile.
La première des dites, à gauche, donne dans le vestibule ; celle du milieu, dessous l'escalier du belétage [sic] ; et la 3^{ème} dans le petit cabinet du portier. La ferrure de chaque de ces portes, consiste de 6 fortes fiches en fer, une forte serrure avec basquille, 4 poignées et 4 écussons de laiton.
Dessus chaque des dites portes se trouve une fenêtre demie circulaire avec 6 vitres.

317 p. 229.

318 p. 230.

319 p. 231.

Note : les panneaux d'en haut de la 3^{ème} porte sont à jour et garnis de 10 vitres.

4°. Les murs de la loge du portier sont blanchis.

5°. Dans la dite se trouve encore un³²⁰ petit poêle à vent en forme circulaire avec tuyeau [sic] en fer de tôle.

1^{er} corridor vers le côté du nord

1°. La porte d'entrée est déjà mentionnée.

2°. Le sol est dallé de dalles de Holzmünden.

3°. Les murs sont marbrés à la colle en gris.

4°. Le plafond blanchis.

5°. Un crochet au plafond servant à l'éclairage.

6°. Une porte vitrée à deux battants ferré d'une serrure, 2 poignées, 2 verroux, et 4 fiches en fer.

Corridor entre les appartements du rez-de-chaussée

1°. Deux portes vitrées à deux battants ferment la partie gauche du corridor et le passage donnant sur la Galerie des fleurs.

Chaque des dites est ferré [sic] d'une serrure avec 2 poignées, 2³²¹ verroux et 6 fiches de fer avec 2 petits crochets pour accrocher les battants.

Sur chaque des dites portes se trouve une fenêtre demie [sic] circulaire avec 6 vitres.

2°. Devant l'entrée à l'escalier conduisant au belétage [sic], se trouve une porte vitrée à deux battants, ferré [sic] d'une serrure avec 2 poignées, 2 verroux, 6 fiches et 2 petits crochets pour accrocher les battants. Ensuite se trouve au battant droit de cette porte, une corde avec poid et poulie.

3°. Une porte semblable ferme l'entrée sur l'escalier au soutterein [sic].

4°. L'escalier qui conduit au soutterein est construite [sic] de 30 marches en pierres entourées d'une balustrade en fer et cloison en boiserie.

5°. À gauche sur le repos de cet escalier donne une entrée dans une³²² commodité, dont l'ouverture ou porte est fermée et clouée et c'est pourquoi hors d'état de servir.

5°. Le fond du dit corridor, vers le côté du nord, est garni de 54 morceaux [sic] de glaçes.

6°. Dans la partie demie [sic] circulaire vers la galerie de ce corridor, se trouvent deux portes vitrées à deux battants, avec 24 vitres, ferrés [sic] chaqu'une d'un espagnolet [sic], une serrure à deux poignées de fer et 6 fiches de fer. Dessus ces portes se trouvent des fenêtres demie

320 p. 232.

321 p. 233.

322 p. 234.

[sic] circulaires chaqu'une [sic] avec 6 vitresn ferré [sic] de 4 charnières, 2 tournets et 2 boutons.

Note : à la porte vitrée vers le côté du nord, se trouve encore une petite serrure à part.

7°. Aux côtés extérieurs du dit rondel côté de [sic] midi et côté du nord, se trouvent encore 2 portes, vitrées de 16 carreaux, ferrés [sic] d'un espagnolet [sic], verroux et³²³ 10 charnières. Dessus ces portes, encore des fenêtres demie [sic] circulaire, chaqu'une [sic] avec 6 vitres.

8°. Les murs de cette partie demie [sic] ronde sont garnie [sic] de lembrie [sic], et comme les murs de l'autre partie du corridor peint [sic] en marbre gris à la colle.

9°. Le sol est dallé de dalles de Holzmünden.

10°. Le plafond est blanchi et pourvu de 6 crochets de fer pour les lustres.

Antichambre conduisant à la Chapelle

1°. À l'entrée du corridor, une porte avec fenêtre de 4 vitres, la ferrure consiste d'une serrure cachée avec deux poignées, deux écussons de laiton et 3 fiches de fer.

2°. Deux portes vitrés [sic] à deux battants dont celle à gauche, donne sur l'escalier³²⁴, côté du midi.

La ferrure des dites consiste d'un espagnolet [sic], serrure avec 2 poignées et 6 fiches de fer ; dessus chaque des portes se trouvent des fenêtres demie [sic] circulaires avec 6 vitres, ferré [sic] de 4 charnières, 2 tournets et bâtons.

3°. Derrière la porte à droite, se trouve encore une fenêtre à deux battants avec 22 vitres en haut en forme demie [sic] ronde, ferrée d'un espagnolet [sic] et 6 charnières. Les embrasements sont peint en blanc, et endommagés.

4°. Les murs sont tapissés d'un papier peint en fleurs et décoré de 2 dessus de portes ; ensuite garnis d'une lembris [sic] en bois.

5°. Un poêle à cou en fonte, en forme quarrée [sic], avec dessus de terre cuite, porte de cheminée et porte de poêle.

6°. Le sol est plancheyé [sic].

Chappelle³²⁵ [sic]

La dite est bâtie en forme d'un oblongue [sic] avec un avant-corps demie [sic] rond et à la hauteur du 1^{er} et 2^{ème} étage. Le plafond de la partie carrée est voûté et décoré de rosasses [sic] de stucature. Le plafond de l'avant-

³²³ p. 235.

³²⁴ p. 236.

³²⁵ p. 237.

corps est demême [sic] voûté, divisé en caissons et décoré de rosasses [sic] de stucature. Dans cette demie [sic] coupole se trouvent dessus la corniche principale, 5 croisées doubles éclairant la partie du milieu de la Chapelle.

Le sol de la partie du milieu où se trouve l'autel est garni de dalles de marbre gris. Les deux autres parties à côté, ainsy [sic] que la partie demie [sic] circulaire sont garnies de dalles de Balhorne.

La voûte de la partie longue se pose sur les deux côtés, sur 2 collonnes [sic] en pierres [sic] de l'ordre dorique, qui, comme les murs, sont garnis [sic] en stuc gris blanc, poli.

Une³²⁶ grande corniche de même ordre, décorée de modillons, etc., peint [sic] en blanc, se trouve dessus les collonnes [sic] et à l'entour [sic] des murs. Dans la partie demie circulaire se trouve la tribune du roi, qui est à deux marches en bois plus élevée et entourée d'une balustrade en bois d'oré [sic]. Le mur du fond est garnis [sic] d'une grande draperie en velour cramoisie [sic], orné [sic] de bordures, franges et cordes d'or [sic].

Au dit fond se trouvent 3 fenêtres [sic] en haut demie [sic] circulaires, chaque avec 22 vitres, ferré [sic] d'un espagnolet [sic] et 6 charnières.

Note : les dites fenêtres sont fermées de planches et couvertes des susdites draperies.

Entre les collonnes [sic] sur les deux côtés³²⁷, se trouvent des balustrades en bois bronzé, dont chaque partie au milieu se fait ouvrir ; la ferrure de ces parties consiste de simples charnières et d'un loquet avec deux poignées de l'aiton [sic].

Deux fenêtres comme les prescrites [sic] éclairent les deux parties derrière [sic] les collonnes [sic], le vitrage et ferrage comme aux sus dites [sic].

À l'entrée dans l'a [sic] Chapelle de la prescrite chambre, donne [sic] une porte à deux battants peint en blanc à l'huile, ferré [sic] de 6 fiches de fer, une serrure cachée avec basquille, 4 poignées et 4 écussons de laiton. Les embrassements [sic] de la porte sont en bois et peint [sic] en blanc à l'huile.

L'Autel est fait en bois et peint à la colle.

Dessus l'autel à la hauteur du bel étage, se trouve dans un fond³²⁸ [sic] voûté, l'orgue contenant [sic] 10 registres. Devant la [sic] dite se trouve une balustrade en bois.

Les entrées à l'orgue et ses dépendances se trouvent sur le corridor du bel étage et sont fermées par deux simples portes, peint [sic] en blanc, et ferrés [sic] de serrure cachées avec poignées, & écussons de laiton et fiches de fer.

326 p. 238.

327 p. 239.

328 p. 240.

Salon d'entrée, côté du midi

1°. Devant ce salon se trouve un escalier en pierre avec piédestaux [sic] monté de lions sculptés.

La grandeur et largeur semblable avec l'escalier du 1^{er} pavillon.

2°. Trois fortes portes à deux battants, peint [sic] en gris et blanc, ferrés chaqu'un d'une forte serrure avec 2 poignées, 2 écussons de laiton et³²⁹ d'une poignée de fer, plus d'une targette, d'un verrou et de 6 fiches. Dessus chaque porte se trouve une fenêtre fixe avec 6 grandes vitres.

3°. Trois portes vitrées, chaqu'une avec 24 grands carreaux, ferré [sic] d'un espagnolet [sic] avec petite serrure, 2 poignées et 6 fiches de laiton. Dessus chaque des dites portes, une fenêtre demie [sic] circulaire avec 6 vitres, ferré [sic] de 4 bandes à charnières, deux tournets et 2 boutons.

4°. Les embrassements [sic] de ces portes sont garnies de boiserie et peint [sic] en blanc.

5°. Une porte à deux battants avec 6 panneaux peint [sic] en blanc, ferré [sic] d'une serrure cachée, avec 4 poignées, 4 écussons de laiton avec 6 fiches de fer.

6°. À droite de la dite porte se³³⁰ trouve une autre semblable, garnie de 6 panneaux, ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec espagnolet [sic], 2 verroux et 6 bandes à charnières.

7°. Les murs sont garnis de boiserie et peint [sic] en blanc.

8°. Le sol est plancheijé [sic], bon.

9°. Le plafond est blanchi et garni de 3 crochets pour suspendre des lustres.

10°. À gauche de la porte du milieu conduisante [sic] au corridor, se trouve dans une niche demie [sic] circulaire un poêle à vent en forme carrée [sic] avec un chapiteau en terre cuite avec tuyeau [sic].

11°. Deux portes à deux battants donnant à droite et à gauche dans les appartements suivants, ferré [sic] de serrures cachées avec 4 poignées, 4 écussons de laiton et 6 fiches de fer.

Appartement³³¹ à gauche du salon prescrit [sic], côté du midi

1°. Deux portes vitrées, comme ceux [sic] du salon prescrit [sic].

2°. Deux fenêtres *idem*

3°. Deux Jalousies, *idem*, peint en gris, ferré [sic] d'un espagnolet [sic] avec poignées de fer, 2 verroux et 6 bandes.

4°. Une porte conduisant au corridor, pourvue de 4 grandes vitres et ferré d'une serrure avec 2 poignées, 2 écussons de laiton et 3 fiches de fer.

5°. Un poêle carré [sic] avec dessus en terre cuite.

³²⁹ p. 241.

³³⁰ p. 242.

³³¹ p. 243.

6°. Le sol est plancheyé [sic].

7°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en papier verd [sic] et par dessous avec une lembrie [sic] en bois.

8°. Le plafond est blanchi.

Appartement³³² suivant, sur le côté du midi

1°. Une fenêtre comme les dites.

2°. Une jalousie, *idem*.

3°. Une porte avec 4 grandes vitres, conduisant au corridor, ferrée comme les dites.

4°. Une 2^{ème} porte à 6 panneaux, conduisant de même au corridor, comme les dites.

5°. Les murs sont garnis d'une [sic] papier bleu clair avec une lembrie [sic] en bois.

6°. Une [sic] poêle carré [sic] avec dessus en terre cuite, porte de cheminée à deux battants et porte de poêle.

7°. Le sol est plancheyé [sic].

8°. Le plafond est blanchi.

9°. Une porte donnant dans l'appartement prescrite [sic], ferré [sic] comme les prescrites [sic] et pourvue en outre d'un seul petit verrou.

Chambre attenante à la Chapelle, sur le côté du nord

1°. Une porte avec 4 grandes vitres ferré³³³ d'une serrure cachée avec 2 poignées et 2 écussons avec 3 fiches de fer.

2°. Deux fenêtres à deux battants, ferré [sic] d'une basquille, petite serrure avec 2 poignées et 6 fiches.

Dessus chaque fenêtre encore une petite autre en forme demie [sic] ronde, avec 6 vitres, ferrée de 4 charnières, 2 tournets et 2 boutons.

3°. Les murs et plafond sont blanchis.

4°. Un poêle à cou avec dessus en terre cuite peint en gris ; plus d'une [sic] porte de cheminée à deux battants et porte de poêle.

5°. Le sol est plancheyé [sic].

Salle à manger des Grands officiers.

1.° Une porte d'entrée comme les dites des chambres.

2°. Trois fenêtres à deux battants ou portes vitrées, ferrées comme ceux³³⁴ [sic] de la prescrite [sic] chambre.

332 p. 244.

333 p. 245.

334 p. 246.

- 3°. Trois jalousies, comme les prescrites [sic].
 4°. Une porte tapissée, ferrée d'une serrure avec 2 poignées de laiton et 3 bandes à charnières.
 5°. Une porte à 6 panneaux donne dans la partie du vestibule demie [sic] circulaire, la ferrure comme aux autres portes.
 6°. Les murs de cette salle sont tapisés [sic] d'un papier jaune et garnis d'une lembrie [sic] en bois.
 7°. Le sol est plancheyé [sic].
 8°. Le plafond est blanchi.
 9°. Deux poêles à vent en forme ronde avec figures de terre cuite.

Bel³³⁵ étage

- 1°. Un escalier à deux bras de 34 marches entouré d'une balustrade en fer, donne sur cet étage.

Corridor

- 1°. Le sol est plancheyé [sic] et en bon état.
 2°. Les murs sont blanchis et garnis de socles en bois.
 3°. Une fenêtre à 4 battants éclaire l'escalier, vitrée de 36 carreaux, ferré [sic] de 10 fiches, 2 espagnolets [sic], et 16 équerres ; aueste [sic] peint [sic] en blanc à l'huile.
 4°. Devant cette fenêtre côté du nord se trouve un petit balcon couvert de cuivre et pourvu d'une balustrade en pierres.
 5°. Au bout du corridor vers le corps de Logis, se trouve une fenêtre semblable, servante comme porte vitrée et conduite [sic] sur la toiture de la Galerie des fleurs. La ferrure de cette fenêtre³³⁶ est semblable à celle de la prescrite, mais encore augmentée d'une petite serrure.
 6°. Au bout du corridor, côté du nord, se trouve une grande porte à deux battants avec 12 panneaux ferrée [sic] d'une serrure, 2 verroux, une poignée et 6 fiches de fer.
 7°. Sur le repos du prescrit [sic] escalier se trouve une entrée à la commodité, mais qui est fermée et pas employée.

Appartements, à droite de l'escalier, côté du nord

Antichambre

- 1°. À l'entrée se trouve une porte à deux battants avec 6 panneaux, ferré [sic] d'une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons de laiton et 6 fiches de fer.
 2°. Une fenêtre avec petit balcon.

³³⁵ p. 247.

³³⁶ p. 248.

3°. Le sol est plancheyé [sic], bon.

4°. Les murs sont crépis et blanchis.

5°. À gauche se trouve dans le mur³³⁷ une armoire avec porte à deux battants, ferrée de 6 charnière, une serrure et 2 verroux.

6°. Les murs sont garnis d'une lembrie [sic] en bois et peint à l'huile en blanc.

Chambre à loger

1°. Une porte à 2 battants, ferré [sic] comme la susdite.

2°. Une 2^{ème} porte *idem* conduisant au corridor.

3°. Les murs sont garnis d'un papier jaune avec draperie et bordure, plus d'une [sic] lembrie [sic] en bois.

4°. Deux fenêtres avec balcons comme les susdites.

5°. Le plafond est décoré d'une petite corniche et blanchi.

6°. Un poêle à cou avec dessus en terre cuite, porte de cheminée et porte de poêle.

7°. Une armoire au mur avec une porte à deux battants, comme les susdites.

8^{o338}. Le sol est fait en quarrées [sic] de bois de sapin et freises [sic] en bois de chêne.

Chambre à coucher

1°. Une porte à deux battants conduisant au corridor, comme les dites.

2°. Une 2^e porte *idem* donne dans le petit cabinet, vers le corps de logis.

3°. Les murs sont garnis d'un papier gris rouge, avec une lembrie [sic] en bois.

4°. Une fenêtre sans balcon.

5°. Le plafond est décoré d'une petite corniche et blanchi.

6°. Un poêle à cou comme le susdit.

7°. Le sol est en bois de sapin avec frieses [sic] en bois de chêne.

8°. Un [sic] armoire au mur comme le [sic] sus dite.

Petit³³⁹ cabinet, vers le corps de logis.

1°. Deux fenêtres avec balcons.

2°. Les murs sont peint [sic] à la colle en jaune et le plafond blanchi.

3°. Le pilastre entre les fenêtres ainsy [sic] que le pied du mur est garni en bois.

337 p. 249.

338 p. 250.

339 p. 251.

Appartements à gauche de l'escalier, côté du nord

- 1°. Une porte à un battant avec 6 panneaux, ferré [sic] d'une serrure cachée, avec 2 poignées, 2 écussons de laiton et 3 fiches.
- 2°. Une porte *idem*, donne à l'appartement suivant à gauche.
- 3°. Deux fenêtres comme les sus dites [sic] avec balcons.
- 4°. Les murs sont garnis d'une tapête [sic] en papier gris avec fleurs.
- 5°. Le sol en bois de sapin avec frieses [sic] en bois de chêne.
- 6°. Le plafond est décoré de petites moulures et blanchis [sic].
- 7°. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite.

Chambre³⁴⁰ suivante

- 1°. Une fenêtre comme les susdites sans balcon.
- 2°. Le sol comme les dites.
- 3°. Les murs sont garnis [sic] d'un papier verd [sic] avec arabesques et lembri [sic] en bois.
- 4°. Un poêle à vent.

Cabinet à droite de la 1^{ère} chambre

- 1°. Une petite porte tapissée, ferrée d'une petite serrure ordinaire avec deux poignées de laiton et 3 bandes à charnières.
- 2°. Les murs sont blanchis, mal.
- 3°. Une fenêtre avec balcon.

Appartements sur le côté du midiPremière chambre à gauche de l'entrée à l'orgue de la Chapelle

- 1°. Une porte à deux battants, ferrée [sic] de 6 fiches de laiton, une serrure cachée avec basquille, 4 poignées, 4 écussons de laiton.
- 2°. Deux fenêtres avec balcons, la ferrure de ces fenêtres consiste de 2 espagnolets [sic] avec poignées de laiton, plus 2 poignées, 10 fiches et 16 équerres de laiton.
- 3°. Le sol comme les prescrites [sic].
- 4°. Les murs sont garnis d'un papier en couleur de rose avec arabesques et lembrie [sic] en bois.
- 5°. Une ouverture fermée maintenant par une porte finte, conduisoit [sic] dans le salon à gauche de la présente chambre.
- 6°. Un poêle à vent avec dessus en terre cuite et niche platte [sic].

³⁴⁰ p. 252.

Cabinet suivant, à droite de la susdite chambre

- 1°. Une porte à deux battants, comme les dites.
- 2°. Une fenêtre *idem*, sans balcon.
- 3°. Le sol *idem*.
- 4°. Les murs sont garnis d'un papier jaune avec panneaux décorés d'arabesques de fleurs, ensuite³⁴¹ garnis d'une lembrie [sic] en bois.
Dessus les portes se trouvent les paysages peint [sic] en goiche [sic]³⁴².
- 6°. Le plafond est décoré de petites moulures et blanchi.

Salon vis-à-vis de l'escalier.

- 1°. Une porte à deux battants, comme les prescrites [sic].
- 2°. Deux autres portes semblables conduisant dans les chambres attenantes.
Note : les ouvertures de ces portes sont arrangées en armoire et les communications sont fermées.
- 3°. Trois fenêtres avec balcons.
- 4°. Le sol comme les dites.
- 5°. Un poêle à cou avec dessus, porte de cheminée et porte de poêle.
- 6°. Les murs sont garnis d'un tapête [sic] en couleur fleur de perches [sic] avec panneaux décorés d'arabesques.
Dessus les portes se trouvent des paysages, peint [sic] en goiche³⁴³ [sic].
- 255.
- 7^{o344}. Le plafond est décoré de petites <montures ?> et blanchi.

Chambre attenante

- 1°. Une porte à deux battants.
- 2°. Deux fenêtres avec balcons.
- 3°. Les murs sont garnis d'un papier jaune avec panneaux en bleu décorés d'arabesques ; plus garnis d'une [sic] lembris [sic] en bois.
- 4°. Un poêle à cou avec dessus, porte de cheminée et porte de poêle.
- 5°. Le sol comme les prescrites [sic].
- 6°. Une porte <fuite ?>, sans ferrure.

Chambre suivante

- 1°. Une porte à deux battants conduisante [sic] à la chambre prescrite [sic].
- 2°. Une fenêtre sans balcon.

341 p. 254.

342 Gouache.

343 Gouache.

344 p. 255.

3°. Les murs sont garnis d'un papier verd [sic] avec panneaux en jaune, décorés d'arabesques ; plus une [sic] lembrie [sic] en bois, peint [sic] en blanc à l'huile.

4 Le sol comme les susdites.

5³⁴⁵. Le plafond est décoré d'une petite corniche et blanchie.

6°. Une porte tapissée à 2 battants donne le petit cabinet vers le corps de logis. La ferrure de cette comme aux prescrites [sic], excepté avec 6 charnières.

7°. Un armoire au mur, avec porte à deux battants comme les dites.

Petit cabinet vers le corps de logis

1°. Une porte à 2 battants comme les dites, au corridor.

2°. Deux fenêtres avec balcons.

3°. Le sol comme les dites.

4°. Les murs sont garnis d'un papier jaune foncé [sic] avec arabesques colorée [sic]. Dessus les portes se trouvent des paysages peint [sic] en goiche³⁴⁶ [sic].

Deuxième³⁴⁷ étage

1°. Un escalier à deux bras, de 34 marches, entourée [sic] d'une balustrade en fer.

2°. Une fenêtre à 4 battants, avec 24 vitrines, ferré [sic] de 8 équerres, 2 doubles et 4 simples tournets, ainsy que 4 boutons de fer.

3°. Les murs du corridor sont crépis et blanchis.

4°. Sur le dit se trouvent sur le côté du midi et du nord comme deux fenêtres comme la dite.

5°. Le sol est plancheyé, bon.

Chambres, sur le côté du nord

1^{ère} chambre à gauche de l'escalier.

1°. Une simple porte avec 4 panneaux, ferré [sic] d'une serrure cachée avec 2 poignées de fer, 3 fiches.

2°. Une fenêtre à 4 battants comme celles du corridor ou escalier.

3°. À droite et à gauche, dans cette chambre, deux portes comme la susdite.

4°. Les murs sont crépis et blanchis.

5°. Le sol est plancheyé³⁴⁸.

6°. Un poêle à cou avec dessus, porte de cheminée et porte de poêle.

345 p. 256.

346 Gouache.

347 p. 257.

348 p. 258.

Petit cabinet, à droite de la chambre prescrite [sic]

- 1°. Les murs sont blanchis, endommagés.
- 2°. Une fenêtre et plancher comme les prescrites [sic].

Chambre suivante servant pour la Salle à manger des pages

- 1°. Une porte³⁴⁹ comme les dites.
- 2°. Une fenêtre, *idem*.
- 3°. Les murs sont peint [sic] à la colle, couleur de rose, nuancés [sic] avec panneaux.
- 4°. Deux portes comme les dites donnent dans les chambres attenantes.
- 5°. Le sol est plancheyé.
- 6°. Un poêle à cou avec chapiteau, porte de cheminée et porte de poêle.

Cabinet, droite [sic] de la susdite chambre

- 1°. Les murs sont peint en jaune &³⁵⁰ nuancés avec panneaux.
- 2°. Une fenêtre et le col comme dans les prescrites chambres.

Cabinet à gauche de la sus dite [sic] chambre

- 1°. Deux fenêtres.
- 2°. Les murs sont peint en verd [sic] & nuancés de panneaux.
- 3°. Le sol est plancheyé [sic].

Commodité [sic] à gauche de l'escalier

- 1°. Une porte comme les dites.
- 2°. Les murs, endommagés.
- 3°. Le sol est plancheyé et la chaise endommagée.

Premier cabinet à droite de l'escalier

- 1°. Une porte comme les dites.
- 2°. Une fenêtre *id.*
- 3°. Une porte conduisant à la chambre suivante.
- 4°. Le sol est plancheyé [sic].
- 5°. Les murs sont blanchis.
- 6°. Un [sic] armoire au mur, avec porte³⁵¹ à 2 battants, serrure, 4 fiches et 2 verroux.

³⁴⁹ Au lieu de chambre, biffé.

³⁵⁰ p. 259.

³⁵¹ p. 260.

Petite cuisine

- 1°. Une porte.
- 2°. Une fenêtre.
- 3°. Une porte donnant à la chambre suivante.
- 4°. Les murs sont peints [sic] en jaune.
- 5°. Un foyer avec 3 fourneaux complets et 2 plaques de fonte.
Dessus le foyer, un manteau de cheminée attachée au plafond moyennant d'une barre de fer.
- 6°. Le sol est dallé.
- 7°. Un [sic] armoire avec une porte à 2 battants, à 6 panneaux, ferré [sic] avec 4 fiches, serrure et 2 verroux.

Chambre attenante

- 1°. Une fenêtre.
- 2°. Le sol est planchéié [sic].
- 3°. Les murs sont tapissés d'un papier³⁵² jaune foncé.
- 4°. Le plafond est blanchi et endommagé.
- 5°. Une porte donnant dans la chambre suivante.

4^{ème} chambre

- 1°. Une porte.
- 2°. Une fenêtre.
- 3°. Les Murs sont garnis d'un papier gris brun avec bordure en bleu et le plafond est blanchi.
- 4°. Un poêle à cou avec porte de cheminée et porte de poêle.
- 5°. Le sol est planchéié [sic].

Cabinet dans l'avant-corps demie [sic] circulaire [sic]
vers le corps de logis

- 1°. Une porte à deux battants, ferrée d'une serrure cachée, 6 fiches de fer et 4 boutons avec écussons de laiton.
- 2°. Deux fenêtres.
- 3°. Les murs sont peints [sic] en jaune, endommagé [sic].
- 4^{o353}. Le sol est planchéié [sic], bon.

³⁵² p. 261.

³⁵³ p. 262.

Chambres sur le côté du midi

1^{ère} chambre attenante au cabinet dans l'avant-corps demie [sic] rond,
vers le corps de logis

- 1°. À l'entrée du corridor, une porte, comme les sus dites [sic].
- 2°. Une fenêtre, *idem*.
- 3°. Les murs peint [sic] en jaune, nuancés de panneaux.
- 4°. Un poêle à cou, comme les dites.
- 5°. Le plancher, *idem*.
- 6°. Un armoire avec porte à deux battants, ferré [sic] d'une petite serrure, 4 charnières et 2 verroux.
- 7°. Une porte à gauche et une autre à droite, donnant dans les cabinets suivants.

Cabinet à gauche, dans l'avant-corps vis-à-vis du corps de logis

- 1°. Deux fenêtres.
- 2°. Les murs sont peint [sic] en couleur de rose et nuancés de panneaux
- 3^{o354}. Le sol est plancheyé [sic].
- 4°. Le plafond, endommagé.

Cabinet à droite de la chambre prescrite, le dit cabinet
fait dépendance [sic] de la lingerie.

- 1°. Une porte de la chambre sus dite [sic].
- 2°. Une fenêtre.
- 3°. Les murs sont peint à la colle en verd [sic], nuancés de panneaux.
- 4°. Une porte conduisant à la chambre suivante.
- 5°. Le sol est plancheyé [sic].

Chambre suivante, servant à la lingerie

- 1°. Une porte donnant sur le corridor.
- 2°. Une *idem* donnant dans la chambre suivante.
- 3°. Une fenêtre.
- 4°. Le sol est plancheyé, bon.
- 5°. Un poêle à cou avec dessus, porte de cheminée et porte de poêle.
- 6°. Les murs sont blanchis.

354 p. 263.

Chambre³⁵⁵ suivante, servant à la lingerie

- 1°. Une porte conduisant au corridor.
- 2°. Deux fenêtres.
- 3°. Les murs sont blanchis.
- 4°. Une porte avec verrou conduisant à la chambre suivante.
- 5°. Le sol est planchéyé.

Chambre suivante à droite de la lingerie

- 1°. Une porte d'entrée du corridor.
- 2°. Une fenêtre.
- 3°. Les murs sont peint en couleur de rose.
- 4°. Un poêle à cou avec le nécessaire.
- 5°. Un [sic] armoire avec porte de [sic] deux battants, avec serrure, 4 bandes et 2 verroux.
- 6°. Le plancher en bon état.

Chambre³⁵⁶ suivante

- 1°. Une porte d'entrée du corridor.
- 2°. Une *idem* conduisant dans la chambre suivante.
- 3°. Les murs sont tapissés d'un papier gris verd [sic] et garnis de socles en bois.
- 4°. Une fenêtre.
- 5°. Le sol est planchéyé [sic] et le plafond blanchis [sic].
- 6°. Un poêle à cou avec porte de poêle (la porte de cheminée et cheminée même comme de sus dit [sic] poêle).

Chambre suivante

- 1°. Une porte d'entrée du corridor, la serrure de cette porte ainsy [sic] que les fiches sont en laiton.
- 2°. Une fenêtre.
- 3°. Le sol est planchéyé [sic], bon.
- 4°. Les murs sont peint en couleur de rose.
- 5°. Le plafond est blanchi, endommagé par la pluye [sic].

355 p. 264.

356 p. 265.

Chambre³⁵⁷ suivante, avec le cabinet dans l'avant-corps demie [sic]
Orond, côté du nord

- 1°. Une porte d'entrée, du corridor.
- 2°. Une *idem* donnant la chambre prescrite.
- 3°. Une 3^{ème} porte donnant dans le cabinet à droite.
- 4°. Les murs sont tapisés [sic] de papier coloré en gris et garnis de socles.
- 5°. Le sol est plancheyé [sic], bon.
- 6°. Une fenêtre.
7. Un poêle à cou avec porte de cheminée et porte de poêle.

Cabinet

- 1°. Deux fenêtres.
- 2°. Les murs sont peint [sic] en jaune et nuancés de panneaux.
- 3°. Le sol est plancheijé [sic], bon.
- 4°. Le plafond est blanchi et endommagé par le filtremment de la pluye [sic].

3^{ème}³⁵⁸ étage

- 1°. Un escalier à deux bras de 29 marches conduit sur cet étage.
La Balustrade est en fer.
- 2°. Les Imurs de l'escalier, comme ceux du corridor, sont blanchis, endommagés.
- 3°. Une fenêtre ou lucarne à deux battants, avec 12 vitres, éclaire l'escalier ; la ferrure de cette fenêtre consiste de 4 équerres, 2 boutons et un tournet.
- 4°. Le plafond endommagé, audit [sic] se trouve une poulie servant à y suspendre une lanterne.
- 5°. Le sol du corridor est plancheyé [sic], bon.

Commoditée [sic] à gauche de l'escalier

- 1°. Une porte à 4 panneaux, ferré d'une serrure, 2 bandes, la clef manque.
- 2°. Le sol est plancheyé, endommagé.
- 3°. Une fenêtre avec 9 vitres, ferré³⁵⁹ [sic] de 2 équerres, 1 tournet et un bouton. Devant cette fenêtre se trouve sur le côté du toit, un cadre avec fillage en fil de fer.
- 4°. Les murs sont crépis, très endommagés.
- 5°. La chaise du lieu est très endommagé [sic].

357 p. 266.

358 p. 267.

359 p. 268.

1^{ère} chambres [sic] à gauche de l'escalier, côté du nord

- 1°. Une porte d'entrée comme les sus dites [sic] avec ferrure complets [sic].
- 2°. Deux fenêtres, avec 9 vitres chacune [sic], avec cadre garnie [sic] de fil de fer.
- 3°. Les cloisons sont blanchis [sic], passable.
- 4°. Un poêle à cou, avec, dessus, porte de cheminée et porte de poêle.
- 5°. Le sol est plancheyé.

2^{ème} chambre, à gauche

- 1°. Une porte.
- 2°. Une fenêtre à un battant avec 9 vitres, *idem* une autre à 2 battants avec 16 vitres, ferré [sic] commes les dites, avec grillages.
- 3^{o360}. Un poêle comme sus mentionné [sic], porte de cheminée comme avec le prescrit.
- 4°. Le sol est plancheyé [sic] et les murs sont blanchis, passable.

Cabinet au bout du corridor, côté du nord

- 1°. Une Cloison avec simple porte ferré [sic] d'une serrure ordinaire avec un anneau de laiton et 2 bandes. Dessus la porte une petite fenêtre avec 9 vitres.
- 2°. Deux fenêtres chaque à 9 grandes vitres, donnant sur le toit de l'avant-corps, demie [sic] rond.
La ferrure de ces fenêtres consiste d'une petite serrure et 2 bandes.
- 3°. Dessous ces fenêtres se trouvent 2 petites portes, donnant dessous le toit, ferré [sic] chaqu'une [sic] d'une petite serrure et deux fiches.
- 4°. Les murs sont crépis mais très endommagés.

3^{ème361} chambre à droite de l'escalier

- 1°. Une porte comme les sus dites [sic].
- 2°. Une fenêtre avec 9 vitres et une grille.
- 3°. Un poêle à cou, avec porte de cheminée et porte de poêle.
- 4°. Les murs sont blanchis et le sol plancheyé [sic], passablement.

360 p. 269.

361 p. 270.

4^{ème} chambre, à droite

- 1°. Une porte.
- 2°. Deux fenêtres comme les dites,
- 3°. Les murs, blanchis, le sol, plancheyé [sic], passablement.
- 4°. Un poêle comme le sus dit [sic].

5^{ème} chambre

La dite est en tout semblable à la 2^{ème} chambre à gauche de l'escalier.

Chambres vers le côté du midi

Il se trouvent [sic] sur cet [sic] côté 7 chambres, dont les deux aux coins du bâtiment sont semblables à³⁶² la 5^{ème} chambre cy-dessus [sic] mentionnée. Les deux chambres attenantes aux dites chambres aux coins, ont chaqu'une [sic] 2 fenêtres, un poêle et une porte, areste [sic] comme les prescrites. Les deux chambres suivantes, à droite et à gauche de celle au milieu, ont chaqu'une [sic] une fenêtre, 1 poêle, une porte ; les murs sont nu [sic], peu endommagés.

La chambre au milieu, vis-à-vis de l'escalier, a une fenêtre, une porte, 1 poêle, areste [sic] en bon état.

Au bout du corridor, côté du midi, vers le corps de logis, se trouve un cabinet semblable à celui sur le côté du bord du bâtiment.

³⁶² p. 271.

[...]

Théâtre¹

Ce bâtiment se trouve auprès du [sic] 2^o aile du Palais, est construit en pierres de tuc, 116 pieds de long et 64 pouces de large. La façade principale donne vers le côté du couchant et est décoré[e] d'un portique de 18 pieds de profondeur avec 4 Collonnes [sic] de l'ordre dorique avec simples socles. L'architrave, friese [sic] et corniche [qui] vont tout autour du bâtiment sont faites de pierres de Balhorne et couverts de fer de tôle et peint à l'huile en couleur gris verd [sic], ainsy [sic] que les embrassements [sic] des fenêtres et portes. Quatre fenêtres et 2 niches se trouvent sur la dite façade.

Le toit, dont la moitié dessus le théâtre même, est couvert de fer de tôle peint en gris à l'huile, est sablé, l'autre moitié dessus les loges et parterre est couverte de thuyiles [sic], se pose derrière [sic] une [sic] attique en pierres avec corniche en pierres de Balhorne, à 7' de haut², et couvert de même avec de la tôle peint [sic] à l'huile.

Le Portique est couvert de cuivre.

La dite façade est décorée de plus avec 2 piédesteaux [sic] sur lesquels se trouvent 2 statues en pierres [sic] (provenantes [sic] de l'ancienne Colonnade de Cassel).

Le piédestal à gauche du portique forme en même tems [sic] un poêle, chauffant [sic] le théâtre.

La façade vers le côté du midi ou vis-à-vis du [sic] 2^{ème} aile du Palais est décorée d'un portal [sic] avec 2 collonnes [sic] de l'ordre dorique avec fronton dans le même style.

Aux deux côté de ce portal [sic], se trouvent deux croisées, éclairant le foyer ou Sallon [sic] du roi.

La 3^{ème} façade côté du nord est pourvue de même, avec une³ grande porte conduisant sur la tribune du théâtre.

La 4^{ème} façade n'a pas d'entrée mais [est] décorée de 4 fenêtres ou croisées éclairant le théâtre et corridor derrière [sic] les loges.

Le mur de cet édifice est crépi et peint en gris verd [sic] à la colle.

Ensuite se trouve sur la 4^{ème} façade un piédestal semblable aux prescrite [sic] dans lequel se trouve un 2^e poêle, dont les détails sont mentionnés plus bas.

Détails du bâtiment

On parvient par la porte d'entrée, à 16 pieds de haut et 8 pieds de large, située dessous le grand portique, sur le corridor, conduisant au parterre, loges basses, 1^{er} étage et sur le théâtre même.

Le [sic] dite porte est faite de bois de chêne à 1 pouces [sic] d'épaisseur,

1 p. 1.

2 p. 2.

3 p. 3.

consiste de deux battants avec 8 panneaux, dont chaque battant pour la plus grande commodité est divisée en deux parties. La porte même s'ouvre seulement jusqu'à la hauteur de⁴ 8 pieds, et la partie de dessus reste immobile dont 2 panneaux se laisse ouvrir et servent pour donner de l'air.

La ferrure de la dite porte consiste de 34 fortes bandes à crochets, 4 bandes à charnières, une forte serrure avec basquille, 3 poignées de laiton et un bouton *idem*, à la targette de la basquille, plus d'une clef et 2 fortes [sic] verroux [sic].

La peinture est à l'huile couleur verd [sic] foncé.

Corridor

Le dit conduit à gauche, dessus et dessous le théâtre, à l'orgue [sic] et à droit [sic], autour des loges basses.

1°. Le sol est planchéyé [sic] et au milieu couvert de dalles de Balhorne, dessous les quelles [sic] passent les tuyeaux [sic] de chaleur du grand poêle, établie [sic] au soutterrein [sic].

2°. Les murs ou cloissons [sic] des loges sont garnis de toile et peint⁵ [sic] à l'huile en jaune foncé.

3°. Le plafond est de même garni de toile et peint en blanc.

4°. Une porte à droite de l'entrée ferme le corridor, la dite est faite en bois de sapin avec 4 panneaux dont le 4^{ème} est pourvu de 4 vitres. La ferrure consiste de 2 fiches⁶, un loquet avec poignée de fer, 2 poulies, une corde de chanvre et poids en pierre.

5°. Une autre porte à gauche de l'entrée, faite en bois de sapin comme la prescrite, mais sans poids et corde.

6°. Deux poêles ou pompes, attirants la fumée du grand poêle du soutterrein [sic] et des 3 autres poêles de la Galerie chinoise (cy-dessous [sic] mentionnées [sic]) et conduisant [sic] la fumée, moyennant de leur cheminées établies dans les murs extérieurs j'usqu'à [sic] dehors⁷ [au niveau de ?] la toiture.

Les matériaux de chaque poêle consistent de 2 plaques de fonte avec 12 trous de 4 pouces de diamètre⁸, 12 tuyeaux [sic] de fonte de 20'' de long et 4'' d'épaisseur, une porte de fer de tôle devant l'ouverture du poêle située en dehors du bâtiment, une autre petite porte de fer de tôle à 6'' - [sic], servant à fermer et ouvrir le courant [sic] d'air, enfin une rosasse [sic] en laiton formant la bouche de chaleur. À l'entrée ou commencement des cheminées dessus les poêles se trouvent des souspapes [sic] en fer, servant

4 p. 4.

5 p. 5.

6 Suit et, biffé.

7 Au lieu de dessus, biffé.

8 p. 6

pour le nettoyage [sic], et lesquelles se laissent ouvrir (ou tourner) et fermer moyennant d'une [sic] clef de fer ; aueste [sic] forment les dites poêles dans l'intérieur du corridor, des piédestaux [sic] avançant de 15 pouces hors le murs.

7°. Deux Escalier (conduisant au 2^e corridor) en bois de chêne de 16 marches à 4' de large avec un repos au milieu.

Les balustrades sont ornées de croix en bois. La rampe est⁹ peint [sic] à l'huile en verd [sic] et les croix à l'huile couleur bleu d'acier.

8°. Les dessous des dites escaliers sont fermés de cloissons [sic] en planches et servent pour y garder diverses objets ; chaque dessous ou cabinet a sa porte à 4 panneaux, ferré de 2 fiches, une serrure avec clef sans poignées. Dans l'intérieur des dits cabinets se trouvent des tablettes en planches.

9°. À gauche de l'entrée, se trouvent un petit escalier en bois de chêne de 15 marches à 2 ½' de large, conduisant au 2^e corridor derrière [sic] les loges. La balustrade de cet escalier est fait dans le même style comme les prescrites.

10°. Une simple porte faite en planches derrière [sic] l'avant-scène donne sur la bûne [sic]¹⁰ du théâtre, est ferrée de 2 charnières et d'une serrure.

11°. Une porte semblable à deux battants en planches de sapins ferme le passage derrière [sic] la loge basse à gauche de l'avan[t]-scène, la ferrure de cette porte consiste de 4 bandes à¹¹ charnières, 2 targettes et d'une serrure.

12°. Une porte semblable à deux battants conduite [sic] à droite de l'avant-scène, sur le théâtre, la ferrure consiste de 4 bandes à charnières, 2 targettes et d'un couvercle et cademat [sic].

13°. On parvient à l'orguestre [sic] moyennant d'un [sic] petit escalier de 10 marches à 2 ¼' de large,¹² établie à¹³ gauche derrière [sic] l'avant-scène, et d'un petit passage dessous l'avant-scène¹⁴.

14°. Une petite porte ordinaire se trouve derrière [sic] le dit escalier et est ferrée de 2 bandes à charnières et d'une serrure à verrou.

Soutterein [sic]

1°. Par une [sic] 2^{ème} petit escalier de 10 marches à 2 ¼' de large, on parvient sur le mur ou contrefort dessous le plancher du théâtre, et moyennant de [sic] 4 petits escaliers on parvient sur le sol pavé du soutterein [sic].

2^o¹⁵. Au milieu du dit sol, se trouve un réservoir construit en pierres servant à recevoir l'humidité. L'ouverture du dit réservoir est couverte d'une forte planche.

9 p. 7.

10 Pour scène.

11 p. 8.

12 Suit et, biffé.

13 Au lieu de de, biffé.

14 Suit dans l'orguestre [sic], biffé.

15 p. 9.

3°. Cinquante deux dés en pierres servants à porter les collones [sic] perpendiculaires au sol ou plancher de la tribune.

4°. Un grand poêle à vent avec un tuyeau [sic], ainsy [sic] qu'un autre petit poêle *idem*, tous les deux sans dessus, se trouvent démolis dessous le théâtre.

5°. Devant l'orquestre [sic] dessous le plancher du théâtre, se trouve un corridor garni de planches, sur le dit est établi une séparation avec 4 drappes [sic]¹⁶ pour les quinquets servants à éclairer l'avant-scène, la ferrure des 4 drappes [sic] consiste de 4 paires de bandes à charnières et 4 serrures à fermer.

6°. Sur l'autre coté du dit corridor, se trouvent 2 armoires dont¹⁷ le [sic] 1^{er} [sic] est divisé en 10 parties et fermé par 10 portes, chaque porte est ferré de 2 bandes à charnières et d'une serrure.

Les 2^{èmes} armoire [sic] consiste de 3 parties dont chaque est fermée par une porte, ferrée de deux bandes à charnières et d'une serrure.

7°. La caisse pour de [sic] souffleur [sic] est faite en planches de sapin avec une marche, et fermée par une porte ferrée de deux charnières.

8°. Au milieu du dit corridor se trouve encore une porte ordinaire de deux battants, couduisante [sic] aux chariots des coulisses, la dite est ferrée de 4 bandes à charnières.

9°. À droite du 2^{ème} petit escalier conduisant sur le mur de socle ou contrefort, se trouve une séparation en planches avec une porte ferrée de deux bandes à charnières et d'une serrure à verrou.

10°.¹⁸ Une porte, ferré[e] de deux bandes à charnières et une serrure à verrou, donne à gauche de cet escalier aux machines dessous le plancher du théâtre.

11°. Une cloison en planches et poutrelles ferme et sépare le soutterrein [sic] des machines, du corridor conduisant au grand poêle.

À la dite cloisson [sic] se trouve une porte à deux battants, ferré de 6 pouces de bandes.

12°. Les deux grands poêles servant à chauffer [sic] le théâtre, se trouvent dans une chambre voutée en briques cuites dont l'entrée est fermée par une porte grillée¹⁹ et une 2^e porte en fer de tôle.

La première de ces porte a 6' de haut et 3' de large avec 2 fortes [sic] verroux, 2 bandes à crocs et un crampon, ainsy [sic] qu'une serrure avec clef.

13°²⁰. Chacun de ces 2 poêles consiste, 1°, de 2 plaques de fonte, chaque plaque avec 16 trous circulaires [sic] de 4 pouces et dans lesquels se trouvent 16 tuyeaux [sic] en fonte, 2°, une grille 2 ¾' de long et 1 ¼' de large, faite en fer battu, 3°, une porte en fer devant l'ouverture, pourvue d'une clef, 4°, une petite porte à fermer le courant [sic] d'air.

16 Trappes ?

17 p. 10.

18 p. 11.

19 Au lieu de en fer de tôle, biffé.

20 p. 12.

14°. Devant l'entrée dans cette voûte ou chambre de poêle se trouvent 3 marches en pierre, le sol de la voûte même est dallé.

15°. Observation.

La chaleur ou l'air chauffé [sic] produit par les deux dits poêles s'assemble dans un réservoir construit en briques dessus les poêles, et se répend [sic] (par un tuyeau [sic] de tôle de 6' de long et un pied de diamètre qui, moyennant d'une maçonnerie en brique, est fermé en piédestal) au centre du parterre. La²¹ fumée réunie avec la chaleur du feu, sorte [sic] par des petits tuyeaux [sic] et s'assemble de même dessus les poêles mais plus en arrière et est conduite [sic] de là par deux tuyeaux [sic] plus large dessous le sol du parterre et sol du corridor derrière [sic] les loges basses jusqu'aux cheminées des pompes cy-dessus [sic] mentionnées [sic].

16°. Le souterrein [sic] est ensuite éclairé par 4 petite [sic] ouvertures de 3' de large et 1 ¼' de haut, dans chaque ouverture, se trouve 4 barres de fer et peut être fermée par une petite fenêtre avec carreaux de fer de tôle. La ferrure d'une de ces fenêtres consiste de 2 bandes²² d'un tournet [sic] et crochet, pour accrocher le battant.

Tribune²³ du théâtre

1°. La dite à 50' de profondeur et 60' de largeur, 2°, la largeur de l'avant-scène est 33' et la profondeur 8 ½' , 3°, sur chaque coté se trouvent 16 charriots de coulisses.

2°. Six fenêtres à 2 battants dont 2 donnent sur le côté du levant, 2 vers le couchant et 2 vers le nord.

Chaqu'une [sic] des dites contienne [sic] 24 vitres et est ferré [sic] de 4 pièces de bandes, un espagnolet [sic] avec bouton et 2 anneaux dans lesquels s'accroche l'espagnolet [sic]; aueste [sic] peint à l'huile en blanc.

3°. Une porte de 16' de haut, 8' de large, à deux battants dont chaque battant est divisé en deux parties. La ferrure consiste de 6 fortes bandes, une serrure avec clef, espagnolet [sic], 4 poignées de laiton et 2 verroux [sic]. 4^{o24}. Deux poêles comme ceux mentionnés au corridor.

5°. Six fenêtres au toit, éclairent le grenier sur le quel [sic] se trouvent les machines, chaque fenêtre contient 18 grandes vitres avec 2 bandes à charnières & une barre de fer.

Loges bas[s]es

1°. Il y en a 14 pièces, dont chaqu'une [sic] peut contenir commodément 6 hommes ; le sol des dites est plancheyé [sic] et est élevé de deux marches

21 p. 13.

22 Suit et, biffé.

23 p. 14.

24 p. 15.

plus haut que celui du corridor. Les cloissons [sic] est [sic] garnies de toile et peint en gris à la colle.

Chaque loge est fermée par une porte en bois de sapin à 4 panneaux.

La ferrure consiste de 2 fiches de fer, une serrure avec poignée de fer et clef.

Les²⁵ ouvertures des loges sont fermées par des grilles mouventes [sic] pourvues de 4 poulies de laiton, 2°, poids de plomb avec 2 cordes de chanvre.

Les appuis sont garnis de plusche [sic]²⁶ ou velour [sic] bleu rayé.

Parterre

1°. Du corridor dessus mentionné et conduisant autour des loges bases, on parvient au parterre par une porte vitrée s'ouvrant à volonté.

La dite porte contient 12 vitres et est ferrée de 4 bandes à pointes et 4 poignées de laiton. Six poulis [sic] de laiton et deux poids de plomb servent de fermer la dite porte de soi-même.

2°. Au près de cette porte se trouvent appliqué deux petites armoires²⁷ dans les quels [sic] se trouvent les poids de la dite porte.

Ces armoires sont pourvus [sic] de petites portes ferré [sic] chacun de 2 bandes à charnières et d'une petite serrure.

3°. Le sol du parterre est plancheyé [sic] et au milieu, ainsy [sic] que sur les côtés, garnis de dalles de Schaumbourg dessus les quelles [sic] passent les tuyeaux [sic] de chaleur.

Note : Les tuyeaux [sic] de chaleur sont (pour la garantie du feu) couvert [sic] de plaques de fonte.

Orguestre [sic]

1°. La place a 33' de large 10 ½' de profond et moyennant d'une [sic] rempe [sic] de 2 ¾' de haut faite en bois et peint [sic] en gris à la colle, séparée du parterre.

Le sol est plancheyé [sic].

2°. Deux portes droites, ferré [sic] chaqu'une [sic] de 2 bandes à charnières.

Décoration²⁸ extérieur [sic] des loges bas[s]es

1°. Les dites sont décoré de 14 pilastres de l'ordre dorique peint [sic] en différentes nuances en jaune en marbre. Les chapiteaux ainsy [sic] que les pilastres sont en bois, bronzé [sic] et décorés de feuilles d'orées [sic]. L'architrave est peint [sic] en marbre à la colle et décoré [sic] de feuilles bronzées nuancées en or.

25 p. 16.

26 Pluche.

27 p. 17.

28 p. 18.

Les panneaux dessous les grilles des loges basses sont peint [sic] à la colle en gris en porphire [sic].

Vestibule conduisant au foyer du roi

1°. le dit a 40' de long et 18' de large. L'entrée est sur le côté du midi et communique²⁹ moyennant de [sic] la Galerie chinoise cy-dessous [sic] mentionnée avec le 2^{ème} pavillon et corps de logis.

2°. La porte est [de] 12' de haut & 6' de large à deux battants, chaque à 4 panneaux, ferrés de 4 bandes à crocs, une serrure avec 4 poignées de laiton, 2 verroux [sic] et une clef.

Note : la dite porte s'ouvre seulement à la hauteur de 8' de sorte que la partie de dessus reste immobile.

3°. Le sol du vestibule est planchéyé [sic] et au milieu couverte [sic] de dalles de Balhorne, dessous les quelles [sic] passent les tuyeaux [sic] de chaleur de la Galerie chinoise.

4°. Deux cloisons vitrées divisent ce vestibule en 3 parties, chaque des dites est décorée de 8 petits pilastres et peint en blanc à l'huile.

Une porte vitrée se trouve au milieu de³⁰ chaque cloisson [sic], [elle] est ferrée³¹ de 4 bandes à pointes, une serrure cachée avec les écussons et 4 poignées de laiton avec 2 verroux [sic] de fer ; aurette [sic] contient chaque cloisson [sic] 36 vitres.

5°. Deux poêles à vent avec dessus en terre cuite se trouve [sic] au milieu du mur de refend du vestibule et du corridor et chauffent [sic] en même tems [sic] tous les deux. Les ouvertures des tuyeaux [sic] de cheminées se trouvant au plafond auprès des poêles sont fermés [sic] par des portes en fer de tôle.

6°. Une porte, vitrée de 12 carreaux, donne du vestibule sur le corridor des loges ba[s]ses. La ferrure de cette porte consiste de deux paires de fiches, une serrure avec 4 poignées de laiton et d'un verrou.

7°. Deux autres portes, chaque à deux battants, donnent de même du vestibule sur le dit³² corridor, et ne sont pas vitrées, mais décoré [sic] de 6 panneaux et ferré [sic] chaqu'une [sic] de 4 fiches, une serrure cachée avec 4 poignées de laiton et un verrou.

8°. Deux escaliers demie circulaire [sic], en bois de chêne, de 17 marches chaque à 4 ½' de large, conduisent au foyer du roi. Les balustrades sont décorés [sic] de croix et peint [sic] en bronze verte [sic].

9°. Les murs de côtés sont garnis de toile et peint [sic] en gris.

10°. Le mur du vestibule est crépis et la cloison vers le corridor est garnie de toile peint[e] à l'huile en jaune.

²⁹ p. 19.

³⁰ p. 20.

³¹ Au lieu de vitrée, biffé.

³² p. 21.

11°. Les escaliers sont éclairés³³ chacun par une fenêtre³⁴ à deux battants avec 24 vitres. La ferrure d'une fenêtre consiste de 4 bandes à fiches, un espagnolet [sic] avec poignée de fer, et 2 petits crochets pour accrocher [sic] les battants.

12°³⁵. Devant chaque fenêtre se trouve une balustrade en fer de bâtons à ¾" d'épaisseur [sic], peint [sic] en bleu d'acier à l'huile.

13°. Devant les entrées et dessous les dites [sic] escaliers, se trouvent 4 portes vitrées, chaque avec 12 vitres, ferré [sic] d'une serrure cachée avec deux écussons et deux poignées de laiton.

14°. Les dessous des escaliers sont fermés de planches et garnis de toile et servent pour y garder diverses [sic] petites [sic] effets.

Foyer du roi

1°. La forme de cette sal[l]e est d'un oblongue [sic], 40' de long et 18' de large, 14' 8" de haut.

2°. Le sol est garnis de parquets [sic].

3°. Aux sorties des dits escaliers se³⁶ trouvent deux portes faites en bois de chêne, et aux places³⁷ des panneaux se trouvent³⁸ des glaces dont chaque à 5' de haut et 2' 9 ½" de large. La ferrure de chaque porte consiste d'une serrure cachée avec deux poignées de laiton et 2 fiches de fer.

3°[bis]. Les dessus des portes qui sont immobile [sic], sont de même garnies de glaces [sic] dont chaque à 2 ½' de haut & 2' 9 ½" de large.

4°. Deux semblables portes avec glaces [sic], même grandeur, mais sans ferrures, font symétrie [sic] avec les sus dites [sic].

5°. Deux colonnes [sic] avec bases et chapiteaux se trouvent aux sorties des escaliers.

6°. Les espaces entre les colonnes [sic] forment des niches demie [sic] circulaires³⁹ fait [sic] en cloisons [sic] vitrées. Les dites cloisons ont des simples lencilles [sic] de 3' de haut et le dessus est vitré de 72 vitres.

7°. Les côtés long[s] du salon sont décorés chacune [sic] de 6 pilastres avec architrave, friese [sic] et corniches. Les colonnes [sic], corniches, et cetera, sont peint à la colle en blanc et diverses autres moulures, comme bases, chapiteaux et denticules sont peint en jaune à la colle.

8°. Deux portes à deux battants en bois de sapin avec 4 panneaux, 9' de haut 4 ½ de large, garnis de chambranles et corniches, conduisent sur le corridor derrière [sic] les loges.

33 Suit fermés, biffé.

34 Au lieu de porte, biffé.

35 p. 22.

36 p. 23.

37 Au lieu de au lieu, biffé.

38 Au lieu de sont, biffé.

39 p. 24.

Les ferrures de ces portes consistent de 6 fiches, serrure cachée avec 4 poignées et 4 écussons de laiton.

9^{o40}. Une 3^{ème} porte en bois de chêne de 9' de haut 5' de large, donne dans la loge du roi, la ferrure de cette porte consiste de 6 pièces de bandes à pointes avec petite serrure, deux poignées et 2 verroux [sic].

Le côté de cette porte vers la loge est garni de 4 glâces [sic] dont les deux pièces d'en bas sont 3' 7 ½" de haut et 2' 3" de large, les deux autres pièces sont 2' de haut et 2' 3" de large ; les glâces sont entouré [sic] d'un cadre en fer poli. Le socle ou panneaux [sic] d'en bas de la porte est bronzé et décoré de rosasses [sic] dorées.

10°. Deux cheminées de marbre blanc, 3' 8" de large et 3' 5" de haut, la tablette de la cheminée à gauche de la loge du roi est garnie de listeaux [sic] en bronze, ainsy [sic] que les jambes et platte bande [sic].

La tablette de la 2^{ème} cheminée est garnie d'un simple listeau [sic] en bronzé dorée [sic] et⁴¹ les jambes que [sic] platte bandes [sic] garnies d'un rang de perle en marbre.

Les foyers de ces cheminées sont couverts de plaques de fonte et dessous les plattes bandes [sic] se trouvent 10 barres de fer à⁴² 3' de long.

Les jambes des cheminées se posent sur des dalles de marbre, dont celle de la cheminée à gauche est cassée.

11°. Deux glâces [sic] se trouvent dessus les cheminées dont chaqu'une [sic] est composée de deux pièces donc ceux d'en bas ont 6' 2" de haut et 3' de large, les deux autres par dessus ont 2' 1" de haut et 3' de large. Les dites glâces [sic] sont encadrées de listeaux [sic] dorés.

12°. Deux fenêtres à deux battants vers le côté du midi, décoré [sic] de chambranles et corniches, vitrée [sic] de 24 vitres et ferré [sic] de 4 fiches, un espagnolet [sic] avec bouton de fer et deux petits crochets pour accrocher [sic] les battants.

Devant⁴³ les susdites fenêtres se trouvent deux balustrades en fer.

13°. Les murs du dit salon sont tapisés [sic] d'une tapete [sic] en soie cramoisii [sic] ornée d'étoiles en soie d'orange [sic].

14°. Le plafond est divisé en 2 carrées, un carré long et 2 carrés à travers dont la peinture n'est pas encore achevée. Les premières couches de ces panneaux sont rouge foncé [sic] encadrés de frieses [sic] blanc [sic], verd [sic] et rose.

Note : les chapiteau [sic] des collonnes [sic] et pilastres sont unis et les décorations sont tracées d'une couleur gris [sic] à la colle.

La friese [sic] de la grande corniche est peint[e] en couleur de rose et les décorations en lyres, couronnes, et calots [sic] sont tracées en couleur blanc.

40 p. 25.

41 p. 26.

42 Au lieu de de, biffé.

43 p. 27.

15°. La loge royale à 12' de profondeur & 10 ½' de largeur & 16' de hauteur, située au milieu du demie [sic] cercle formant les loges basses et rang pour la noblesse.

Les murs sont garnis de toile jusqu'au socle et peint en marbre couleur de rose.

Le sol est garni de parquet.

Sur les deux portes donnant de la loge au corridor, se trouvent deux glaces [sic] dont chacune est composée de 4 pièces, ensemble 5' 7" de haut et 3' 2 ½" de large.

La ferrure de ces portes consiste de 3 piveaux [sic], 3 charnières et d'une petite serrure à clef avec une petite poignée de laiton.

La [sic] plafond de la loge est garni de toile peint[e] en gris et décoré de rosasses [sic] peint [sic].

16°. Dessus la loge se trouve un aigle sculpté et doré, en l'air.

Corridor derrière [sic] le rang de la noblesse

1°. Le sol est planchéyé [sic] et peint en⁴⁴ quarrées [sic] à l'huile.

2°. Les murs⁴⁵ sont garnis de crépissure⁴⁶ et peint en jaune à la colle⁴⁷.

3°. La cloisson [sic] fermante [sic] le rang de la noblesse est garnie de toile et peint en jaune à l'huile.

4°. Trois fenêtres se trouvent à droite et à gauche du corridor, sont vitrées et ferrées comme les susdites.

5°. Devant ces fenêtres se trouvent 3 balustrades en fer peint à l'huile.

6°. Le plafond est garni de toile et blanchi.

7°. Huit portes donnent sur le rang noble, chaque porte est faite en bois de sapin avec 6 panneaux peint [sic] en blanc, ferré [sic] de deux bandes à charnières, une serrure cachée avec deux poignées de laiton et un écussons [sic] de laiton. Les chambranles de ces portes sont simple [sic].

8^{o48}. Deux portes à un battant en bois de sapin, conduisant dans les loges royales dans l'avant-scène.

Dans chaque des dites loges se trouve des doubles planchers en bois brute [sic].

Les cloissons [sic] sont garni[e]s de toile et peint[es] en gris. La [sic] plafond est de même garni de toile et <blanchi ?>.

Rang pour les personnes de la Cour

1°. Le dit se trouve à droite et à gauche de la loge du roi, a 40' de long sur chaque coté et 6' de large. La balustrade consiste de 16 piédestaux [sic]

44 p. 29.

45 Au lieu de cloissons [sic], biffé.

46 Au lieu de toile, biffé.

47 Au lieu de l'huile, biffé.

48 p. 30.

posés dessus les pilastres des loges basses, ils sont peints en marbre jaune à la colle et décorés [sic] de culots bronzés et autres d'orures [sic].

Les espaces entre les piédestaux [sic] sont garnis de croix en bois bronzé et décorés au milieu d'un cercle orné de⁴⁹ tulipes sculptées et d'orées [sic].

Le socle de la balustrade est peint en marbre vert [sic] et la corniche est décorée de feuilles dorées.

Les cloisons sont garnies de toile fine et décorés [sic] de 12 pilastres d'une propre composition. Les chapiteaux et bases des dites sont en sculpture et dorés [sic].

Le⁵⁰ fond des panneaux entre les pilastres⁵¹ est⁵² peint en marbre gris et par dessus sont peints [s] des draperies en bleu ciel qui se font en grandes plies [sic] à côté des pilastres, franges, & étoiles en peinture d'orées [sic]. Au milieu de chaque draperie se trouvent des couronnes de laurier avec les chiffres JN [entrelacés]. Dessus les draperies, sur le fond gris montant jusqu'au dessus l'architrave, se trouve un aigle volant d'oré [sic].

La⁵³ corniche consiste d'une architrave, friese [sic] et corniche. L'architrave est peinte [e] en marbre blanc et décorée [sic] d'une moulure de rez [sic] de cœur et étoiles d'orés [sic].

La friese [sic] est peinte [sic] en gris violets [sic] et décorée [sic] de palmettes et <culottes ?> d'orées [sic].

La corniche est peinte [sic] en gris blanc, décorée [sic] de perles, rez [sic] de cœur et yeux de bœuf d'orés [sic].

Le socle ou lembrie [sic] dessous [sic] les pilastres est décoré d'une petite corniche et marbré en gris.

La plafond forme la moitié d'une voûte baissée demie [sic] ronde, est construit en grosses planches et garni en planches de deux côtés, ensuite garni de toile sur les deux côtés, dont celle de dessus est peinte [sic] à l'huile. Le fond du côté intérieur est peint en gris à la colle.

La voûte ou demie coupole est divisée ensuite en 10 panneaux étroits [sic] et un 11^{ème} plus large, moyennant de 12 bâtons de Baccus [sic]. Ces bâtons se posent sur des têtes de lions [sic] en peinture d'orée [sic]⁵⁴ placés [e]s dessus la grande corniche, et se finissent dans une distance de 11 pieds du centre de la voûte qui est décorée d'une girlande [sic] en arabesque. Les panneaux étroits [sic] sont nuancés [sic] concave [sic] moyennant de diverses [sic] couleurs en gris, et entourés [sic] de frieses [sic] bleu [sic] et blanc [sic] ornées d'arabesques et étoiles dorés [sic]. La décoration des panneaux même [sic] consiste de lyres peints [sic] et dorés [sic], dragons,

⁴⁹ p. 31.

⁵⁰ Au lieu de Les, au s biffé.

⁵¹ Au lieu de colonnes, biffé.

⁵² Au lieu de sont, biffé.

⁵³ p. 32.

⁵⁴ Suit et, biffé.

cornes⁵⁵ d'abondances, couronnes de l'auriers [sic], feuillages et arabesques, et cetera.

Le grand panneau qui se trouve dessus la loge royale est décoré de deux Glories [sic]⁵⁶ couronnant le nom de S. M.

Au centre de la voûte se trouve une ouverture demie [sic] circulaire à [sic] suspendre le lustre. La dite ouverture est entourée d'une friese [sic] peint[e] en blanc avec étoiles et moulures d'orées [sic]. Le fond de l'ouverture est peint en gris foncé et⁵⁷ orné d'un aigle d'oré [sic].

La 2^{ème} partie du plafond forme une partie d'une voûte baissée, est peint[e] en gris à la colle. Sur cette partie se trouvent trois panneaux carrés encadré[s] de listeaux [sic] avec⁵⁸ rez [sic] de cœur d'orés [sic] ; ensuite entoure ces cadres une friese [sic] peint [sic] en blanc, et au milieu des panneaux peint [sic] en bleu ciel se trouvent trois trophées différentes [sic] des instruments musiciens [sic] entourés de couronnes de l'aurier [sic]. Entre ces panneaux se trouvent 4 bâtons de Baccus [sic] décoré [sic] de feuilles de vin [sic]⁵⁹ et feuilles de lierre, et se réunissent au deux bouts avec d'autres arabesques semblable [sic], qui entourent les dites [sic] panneaux.

L'avant-scène

Est décoré [sic] sur les deux côtés avec pilastres et corniche de l'ordre dessus dit [sic]. Le plafond est de 3 ½' plus bas que celui de la demie [sic] coupole, et est garni de toile et peint en gris blanc.

Au⁶⁰ milieu de ce plafond se trouve un panneau [sic] décoré avec les armes du roi et d'autres arabesques en peinture d'orée [sic].

Deux escalier [sic], chaque de 17 marches en bois de chêne, conduisent au 2^{ème} corridor, les balustrade [sic] sont dans le même style comme les sus dites [sic], les escaliers sont portés de [sic] deux pilastres.

Une [sic] 3^{ème} escalier de 17 marches à 2 ½' de large, donne demême [sic] sur le 2^{ème} corridor. Le dessous est garni de planches.

Auprès de cet escalier se trouve dans la cloisson [sic] séparant ce corridor du théâtre une petite fenêtre.

2^{ème} corridor au 2^{ème} étage

Le dit corridor e[s]t fermé de planches autour de la coupole, le plafond et plancher de même.

Deux escaliers sur les deux côtés du corridor, chaque à 12 marches de 4' de large, entouré[s] de balustrade. Les dites escaliers donnent au 3^{ème}

55 p. 34.

56 Gloires.

57 Suit par dessus, biffé.

58 p. 35.

59 Comprendre vigne.

60 p. 36.

corridor devant les loges des acteurs. Autour des ouvertures des escaliers se trouvent des garde-fou [sic] en listeaux [sic]. Une petite [sic] escalier de 13 marches donne de même sur ce dit corridor devant le grenier. L'ouverture du dit escalier est entouré [sic] d'une [sic] garde-fou, de listeaux [sic] perpendiculaires [sic].

3^{ème} corridor

La cloisson [sic] autour de la coupole ainsy [sic] que le plafond et sol sont faites [sic] en planches brutes [sic]. Les murs ne sont pas crépis, mais peint en blanc.

Une simple porte en bois de sapin donne sur le grenier, ferré de 2 bandes avec une serrure à clef.

Une 2^{ème} porte semblable à 2 battants donne de même sur le grenier des machines. La ferrure de la dite consiste de deux bandes à charnières, couvercle, avec⁶¹ cadenas.

Trois petites fenêtres à un battant en bois de chêne avec embrasement chaqu'une [sic] avec 6 vitres et 2 bandes et tournet [sic]. La fenêtre au milieu est pourvue d'une petite serrure.

Les loges des acteur[s] et corridor devant les dites sont établies dessus le foyer du roi, dont 4 loges ont chaqu'une [sic] 13' de long, 9' de large et 7 ½' de haut. Les sols sont garnis de briques cuites.

Les cloissons [sic] et plafond sont crépis et peint [sic] en jaune à la colle. Chaque chambre est fermée par une porte en bois de sapin de 4 panneaux et ferrée d'une serrure ordinaire avec 2 poignées & 2 bandes de fer ; aueste [sic] peint [sic] en blanc.

Dans chaque chambre ou loge se⁶² trouve une fenêtre établie entre les chevrons de la toiture. La dite consiste de 12 vitres et est ferrée de 2 bandes à charnières et d'une barre de fer pour la tenir ouverte.

Sur les deux côtés des 4 loges se trouvent des tables faites en planches et étayés [sic] de chèvres [sic].

Deux loges de coin, chaque 7 ½' de haut, 18' de long & 10' de large. Les cloisons sont crépis et peint [sic] en jaune. Dans chaque loge, une fenêtre comme les dites.

Deux portes comme les susdites.

Les sols sont garnies [sic] de briques cuites.

Sur le corridor devant les loges se trouvent 2 poêles à vent avec des vieux chapiteaux.

Une petite chambre pour y garder les habits des acteurs, fermée par une porte de 2 bandes à crocs et une serrure à clef sans poignées.

⁶¹ p. 38.

⁶² p. 39.

Grenier⁶³ et chambres dessous la toiture

On parvient sur le grenier moyennant d'un escalier de 19 marches 2 ½' de large.

À la hauteur de 7 marches du dit escalier donne un petit corridor à 6' de large, fait en fortes planches, du côté à gauche sur le côté à droite, des <ponts ?> <volants ?>, et <s'abbout ?> sur le côté à gauche avec 5 marches et sur l'autre côté à droite avec 3 marches de 3' de large.

Le sol dessus la coupole est plancheyé [sic] ; dans le milieu du plancher se trouve l'ouverture où l'on descend la lustre.

Cette ouverture est entouré d'un garde-fou fait en bois.

Un rouleau au quel⁶⁴ se trouve une corde de laiton (ou fil de laiton) a 3' de long et 2 ¼' de diamètre, ferré de boîtes [sic] de laiton et pointes en fer.

Une chambre, vers le côté du⁶⁵ midi

Les cloissons [sic] sont en planches pourvu [sic] d'une porte en bois de sapin sans ferrure.

Une fenêtre avec 12 vitres, ferré [sic] de 2 bandes à charnières et une barre de fer.

Sur les deux côtés de la susdite chambre se trouvent encore deux autre [sic] plus petites, servantes [sic] à y garder les cordages et poulies, et cetera. Aux dites cabinets, 2 portes ferrés [sic] de 4 bandes et 2 serrures sans poignées.

Le grenier, sur le quel [sic] se trouvent les diverses machines, est éclairé par une grande fenêtre demie [sic] circulaire avec 14 battants. Quatre battants sont pourvus chacun de 6 grandes⁶⁶ et 2 petites vitres, deux battants en forme d'équerres, chaqu'un [sic] avec 6 vitres. Six battants, chacun avec 6 vitres, et 2 battants d'équerres, chacun à 4 vitres. La ferrure consiste de 48 crochets avec vis.

Sur les deux côtés du théâtre et devant le portique se trouvent des ricôles [sic]⁶⁷ pavées à 4' de large, servantes⁶⁸ [sic] à emmener les eaux de la pluye [sic]. Deux tuyeaux [sic] en fer blanc peint à l'huile.

Baraque en planches, attenante au théâtre

[...]

Galerie⁶⁹ chinoise

Cette galerie est 160' de long avec un pavillon en forme d'octogone au

63 p. 40.

64 Au lieu de à le [quel], biffé.

65 p. 41.

66 Suit vitres, biffé.

67 Rigoles.

68 p. 42.

69 p. 45

milieu et deux autres pavillons sur les deux bouts dont chaqu'un [sic] à 17' de diamètre.

Ce bâtiment est construit en bois décoré de collonnes [sic], pilastre et corniche [sic] dans le style chinois, et communique avec le 2^{ème} pavillon du Palais.

Le socle est en pierres et peint en gris. Les façades sont peint [sic] en gris à l'huile.

La toiture du pavillon au milieu ainsy [sic] que celles des autres pavillons aux bouts [sic] sont de même dans le style chinois, couvertes de fer blanc et peint en rouge à l'huile.

Les deux parties de la galerie commençant des pavillons des bouts⁷⁰ jusqu'au [sic] celui du milieu sont plus bas et les toitures sont couvertes de fer de tôle peints [sic] en gris à l'huile. Elles sont entourés [sic] aussi de balustrades en bois solidés [sic] de barres de fer.

Détails du dit bâtiment

1°. Le Sol est couvert de dalles de Bergshausen dont quelques-unes sont cassées.

2°. Dans les deux parties de la galerie faisantes [sic] conjonctions [sic] des pavillons aux bouts [sic] avec celui du milieu, se trouve dans chaque partie 8 pièces de fenêtres à deux battants à 12' de haut et 6' de large, vitré [sic] de 68 vitres colorées chacune, la ferrure de chaque fenêtre consiste d'un espagnolet [sic] avec 2 poignées et crochets de laiton, 6 fiches de fer et 2 petits crochets de fer servant à accrocher [sic] les battants des fenêtres. La⁷¹ peinture des dites est sur les deux côtés en blanc à l'huile.

Les panneaux entre les fenêtres dans l'intérieur sont décorés de petites pilastres portant une petite corniche, et peint [sic] en plusieurs tons de couleur gris à l'huile.

Les plafonds sont garnis de toile et peint [sic] en nuages.

3°. La partie faisante [sic] communication de la galerie avec le portique sur le côté du midi du théâtre et établie plus tard, est faite de même dans le style chinois. Les façades extérieures sont décorées de pilastres peint [sic] en gris. La toiture est couverte de fer de tôle et peint [sic] en gris noir et entouré [sic] d'une balustrade de en [sic] bois.

4°. L'intérieur de cette partie est éclairé par deux fenêtres à deux battants de 6' de large et 12' de haut. Le vitrage et⁷² ferrure de même comme aux fenêtres prescrites.

Ensuite 4 autres fenêtres immobiles, de même hauteur comme les susdites, mais vitré [sic] chacune de 32 carreaux.

⁷⁰ p. 46.

⁷¹ p. 47.

⁷² p. 48.

Les deux pavillons carrés

Chacun contient deux portes vitrées, à deux battants, 14' de haut et 6' de large, vitré chaqu'une [sic] avec 68 vitres colorés.

La ferrure de <chaqu'une ?> de 6 fiches, une serrure cachée avec espagnolet [sic], 2 poignées et 4 écussons de laiton, ensuit [sic] d'un petit verrou avec ressort et deux crochets de fer pour accrocher les battants.

Quatre fenêtres immobiles chaqu'une [sic] de 32 vitres <coloré ?>.

Un⁷³ piédestal, contenant le poêle pour le chauffage [sic]. Les matériaux de ce poêle consistent de 12 tuyeaux [sic] de fonte de 4" de diamètre et 2 plaques de fonte avec 12 trous, un [sic] autre plaque de fonte [sic] d'un poêle ordinaire, deux portes en fer de tôle devant la bouche du poêle, la première des dites est pourvue d'une petite serrure et enfin une petite porte de fer de tôle devant le trou du courant [sic] d'air.

L'extérieur du poêle ou piédestal est crépis [sic] et peint à la colle en porphyre.

L'air chauffé [sic] se répend [sic] par une bouche couverte d'une rosasse [sic] de laiton. Les cloissons [sic] de ces pavillons sont garnis de boiserie, décorés de petits pilastres et peint en gris à l'huile.

Les⁷⁴ plafonds sont garnis de toile [sic] et peint [sic] en nuages ; aureste [sic] contient [sic] le 2^{ème} pavillon les mêmes objets comme les sus [sic] mentionnés.

Grand pavillon au milieu

1°. Deux portes vitrées de 6' de large et 14' de haut, avec 68 vitres, ferré [sic] de 6 fiches, une serrure cachée avec espagnolet [sic], 2 poignées de laiton et deux *idem* en formes [sic] d'œufs, aussi 4 écussons et un petit verrou avec ressort.

2°. Quatre fenêtres à deux battants, vitré et ferré [sic] comme les susdites.

3°. Huit pièces de fenêtres immobile [sic] de 1' 4" de large et vitré [sic] la pièce avec 13 vitres carrées.

4°. Deux poêles de la même construction et matériaux comme les sus [sic] mentionnés.

Observation⁷⁵

La fumée de ces poêles est condui[t]e par des tuyeaux [sic] dessous les dallages de la galerie, du vestibule et du corridor du théâtre, jusqu'aux pompes dans le théâtre, ou elle monte dans les cheminées [sic].

5°. Les panneaux entre les fenêtres sont garnis de boiserie décoré [sic] de pilastres et corniche peint[s] en gris et jaune.

6°. Dessus l'architrave des pilastres se trouve une friese [sic] large dans laquelle se trouvent des figures, arbres, et cetera, peint [sic] et doré [sic] dans le style chinois.

⁷³ p. 49.

⁷⁴ p. 50.

⁷⁵ p. 51.

La corniche principale est peint [sic] en blanc et diverses moulures sont peint [sic] en jaune à l'huile.

7°. La coupole est garnie de toile décoré [sic] de fleurs, oiseaux peint [sic] en différentes couleurs.

8^{o76}. La lanterne ou 2^{ème} dessus du toit contient huit fenêtre [sic] chaque avec 9 grandes vitres colorées et ferré [sic] de 2 tournets [sic].

Le plafond de cette lanterne est un peu voûté, garni de <toile ?> et peint en nuage.

9°. Dans le 2^{ème} avant-corps conduisant de la Galerie chinoise j'usqu'au [sic] 2^{ème} pavillon du château, se trouve un escalier de 6' de large en bois de chêne avec deux rampes [sic].

Les cloissons [sic] sont en planches garnis [sic] en dedans avec de [la] toile et peint [sic] en gris à l'huile.

Les côtés extérieurs sont demème [sic] garnis de toile et peint [sic] en rayons blanc et bleu à l'huile.

10°. Le toit est couvert de fer de tôle et peint en gris foncé à l'huile.

11°. À la façade de la galerie vers⁷⁷ le côté du couchant, se trouvent aux embrassements [sic] des fenêtres pour suspendre les rouleaux

1°, 80 pièces de crochets.

2°, 40 *id.* d'anneaux, &

3°, 40 *id.* tournets [sic].

12°. Se trouve en suite autour de la galerie, un pavé de 4' de large, pour emmener l'eau de la pluie [sic].

⁷⁶ p. 52.

⁷⁷ p. 53.

VI. 2 Inventaire du Palais de Napoleonshöhe¹

Corps de Logis
Rez-de-chaussée
Du côté de nord

Sallon [sic] rond de stuc²

Le parquet en chêne, à côté en stuc

1 statue en marbre de Carrare³ [sic], représentant *Ganymède*⁴ [sic]⁵

1 *id.*, *Vénus de Médicis*

1 *id.*, *Hébé*

1 Vase de même matière, orné de bas-relief, sur un piédestal en forme de colonnes aussi en marbre blanc

1 *id.*, le pendant dont le petit pied est en bois, peint en blanc

1 lustre en cristal à 16 bougies

1 poêle en stuc servant de pompe aux tuyaux de chaleur de la salle et de la Galerie des plantes

Sallon [sic] bleu des tableaux

Le parquet en chêne

Tapiserie en taffetas bleu, en cadre avec des baquettes peintes en blanc, la sculpture dorée

8⁶ rideaux en satin broché, fond bleu, ornements blancs et gris, avec bordure de même étoffe, doublé [sic] en taffetas blanc, attachés à des bâtons dorés

8 *id* en taffetas blanc frangé et pourvus de bordures, attachés avec des anneaux à des tringles de fer, pourvus de cordons de tirage

8 cordons câblés pour embrasses attachés à autant de paters en bronze doré

3 lustres en cristal à 16 bougies chaque

3 cravattes [sic] pareilles aux rideaux

2 lits de repos en acajou ornés de bronze, couverts d'étoffe des rideaux bleus, avec

6 cousins même étoffe comme

28 chaises analogues aux lits de repos

1 grande table en bois sculpté et doré ; dessous un plaque en verd [sic] antique, pièces rapportés [sic]

1 Marbourg, HstaM, Best. 7 i Inventare Nr. 153, f° 1r.

2 F° 2 r / p. 1 (nous suivons dorénavant cette pagination).

3 Carrare.

4 Ganymède.

5 Nous mettons le sujet des œuvres en italique.

6 p. 2.

- 1 grande pendule en bronze doré et marbre, marquée *Galle, rue Vivienne à Paris*⁷ avec sa cage en bois doré et vitres ordinaire
 2 girandoles en bronze doré et bruns à 7 bougies chaque
 1 glace, hauteur 8 pieds 5 pouces, largeur 6 pieds 9 pouces.
 69 tableaux peints en huile en cadres dorés de différents maîtres et grandeurs
 4 guéridons en bois sculpté et doré, sur chaque une boule avec onze bras pour autant de bougies⁸ en bronze doré

Salon bleu des tableaux

- 1 Vase en porcelaine de Sèvres [sic], fond bleu et dorure, des enfans [sic] jouent avec des guirlandes de raisins.
 1 *id.*, fond verd [sic] doré et argenté, une groupe de figures peintes en couleur naturelle
 1 *id.*, le pendant

Grande galerie en stuc

- Le parquet en bois de plusieurs sortes, les cotés en stucs
 Les murs marbrés en stuc, ornés de dorure
 4 statues en bronze bruns, représentants [sic]
 1 *Faune*
 1 *Sénateur romain*
 1 *Vénus de Médicis*
 1 *Mercur*⁹
 12 appliques en bronze doré, représentant des anges, chaque à 10 bougies
 3 pots à fleurs en porcelaine blanche, ornés de dorure, marqués des chiffres JC¹⁰ avec leurs 3 soucoupes¹¹
 2 grands vases en porcelaine de Sèvres [sic], fond bleu¹², ornés de dorure, garnies en bronze
 2 *id.* fond marbré en brun
 1 vase de même porcelaine, fond marbre en brun et dorure, orné d'une *Vue de S.^t Cloud, où l'on voit S. S. [sic] M. M. l'Empereur et l'Impératrice en voiture*, le tout peint en couleur naturelle
 1 *id.*, le pendant avec une *Vue du même château, où se trouve S. M. l'Empereur à cheval*
 1 glace, hauteur 8 pieds 4 pouces, largeur 5 pieds

⁷ Nous soulignons les inscriptions.

⁸ p. 3.

⁹ La plupart des statues en marbre sont encore conservées à Wilhelms Höhe (Cassel, MHK, voir notamment *König Lustig ! ? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, éd. par Michael Eissenhauer, cat. exp. Cassel, Museum Fridericianum, Munich 2008, notice n° 226, p. 341).

¹⁰ [lettres entrelacées].

¹¹ Un exemplaire endommagé est conservé à Kassel MHK, Sammlung Angewandte Kunst, inv. K1334b.

¹² p. 4.

Sallon [sic] velour [sic] cramoisie

Le parquet en chêne

Les murs tapissés avec du velours cramoisie, en cadre de baguette en bois et doré

4 rideaux de fenêtre en velour [sic] cramoisie, bordés avec galons et agréments en or, doublés en satin blanc, attachés avec des anneaux à des tringles de laiton

4 *idem* en satin blanc broché, avec des étoiles en or dans la bordure, doublés avec taffetas blanc, aussi galonnés et bordés d'agréments en or attachés à des tringles en fer

4 embrasses en bronze doré

1 console en acajou orné de bronze doré avec deux têtes de lion ailés, en bois sculpté et doré, glace au fond, plaque de marbre blanc et une¹³ *id* au fond dessus¹⁴

1 pendule en forme de vase, de bronze doré et en partie brune, le cadran saute toutes les heures pour marquer l'heure

2 candélabres à 4 bougies, tout à fait analogue à la pendule

12 tabourets en x, en bois sculpté et doré, couverts en velour [sic] cramoisie, bordés de galons et d'agréments et ornés de franges en or pourvu de bouillons

8 guéridons en bois sculpté et doré, dessus

8 boules avec bronze bras chaque, pour autant de bougies, le tout en bronze doré

2 poiles en stuc

Cabinet violet

Le parquet en chêne

Tapiserie en soie violette avec double bordure en satin jaune figuré, garnie d'agréments couleur cerise, tapissé en colonne, orné de 84 patères en bronze doré et pourvu des cordons câblés couleur cerise

4 grands rideaux de fenetre, étoffe comme la tapisserie garni de meme, avec des franges couleur de cerises, attachés avec des anneaux à des tringles de fer, pourvu de cordons de tirage et de 4 patères en bronze doré

2 grands festons et¹⁵

2 bandes d'étoffe, satin figuré jaune, garnie d'agrémens [sic] et franges couleur cerise

1 canapé en acajou garni en bronze, couvert en satin figuré jaune, garni avec agréments couleur cerise avec

1 matelas et

2 cousins de même étoffe et garniture

¹³ p. 5.

¹⁴ Kassel, MHK, Sammlung Angewandte Kunst, 2.2.356 (ou son pendant).

¹⁵ p. 6.

2 fauteuils *id.*
 17 chaises
 2 tabourets x avec franges
 1 écran
 2 petits tabourets couverts en soie bleue bordés en ruban velouté jaune et ponceau
 1 console en acajou ornée de bronze sur 8 colonnes, une glace au fond, un dessus en marbre, Napoléon¹⁶ dessus
 1 pendule en bronze doré, le piédestal en verd [sic] antique, représentant *Virgile auprès du tombeau d'Homère*, marque [sic] *Ravrio bronzier à Paris / Porchez h[orlo]ger*
 1 cage en bois doré et verre ordinaire
 2 candélabres ou girandoles en bronze doré et brune, en forme de trépied
 1 lustre en bronze doré et cristal en forme d'un grand vase à 10 bougies
 1 cravatte [sic] analogue à la tapisserie
 1 cheminée en marbre de <Carare ?>, représentant des¹⁷ enfans [sic] et des raisins, etc, dessus
 1 vase de même marbre, représentant une fête de Bacchus¹⁸ [sic]
 2 petits vases en albâtre sur des pieds d'esteaux [sic] ronds, avec leurs cloches sur des pieds en bois, peint en noir
 2 chenets en bronze doré chaqu'un [sic] avec un sphinx et 2 petits vases
 1 grande glace, haute de onze pieds 2 pouces, large de 5 pieds, en cadre doré et sculpté
 1 grande glace, haut de 8 pieds ½ pouces, large de 5 pieds 4 pouces, en cadre sculpté et doré

Cabinet verd [sic] à écrire

Le parquet en chêne
 Tapisserie en satinade couleur verte, entourée d'une guirlande de fleurs en couleur naturelle et d'un cordon câblé verd [sic] et blanc
 1 rideau en taffetas verd [sic], bordure de la tapisserie et agréments [sic]
 1 *id.* en soie blanche, même bordure et agréments / les 2 rideaux attachés avec des anneaux à des bâtons dorés, pourvu de cordons de tirage et
 2 cordons câblés, blancs et verts [sic], en soie attachés à 2 paters
 2 petit rideaux de fenêtre en mousseline brodée, franges
 1 canapé en bois sculpté, peint en blanc et doré, couvert d'étoffe et de la bordure de la tapisserie, avec¹⁹
 1 matelas
 2 coussins couverts de même

¹⁶ Marbre.

¹⁷ p. 7.

¹⁸ Bacchus.

¹⁹ p. 8.

4 tabourets *id*
 2 chaises de même
 1 écran *id.*
 1 console en acajou et bronze à 8 colonnes, glace au fond et plaque de marbre Napoléon, cassée
 16 tableaux peints [sic] en huile, 2 dessus de porte y compris, tous en cadre doré
 1 cheminée en marbre blanc, sculptée [sic] avec deux portes en laiton dont une endomagée [sic]
 2 chenets en bronze doré, sur chaque un lion et un petit vase
 1 glace à 3 pièces, haut ensemble 6 pieds 7 pouce, large de 3 pieds 9 pouces ½

Rondel autrefois Chambre à coucher

Parquet en chêne
 Tapisserie en satinade rayée blanche et jaune, devant l'alcôve une draperie grecque [sic] et deux écharpes en taffetas de même couleur ; frangé la tapisserie <entourée ?> d'un cordon câblé en laine
 9 cordons câblés en soie jaune et blanche dont 2 devant l'alcôve
 1 canapé en bois sculpté, peint en blanc et doré, couvert d'étoffe de la tapisserie, avec
 1 matelas *id.*²⁰
 2 fauteuils *id.*
 6 chaises
 1 écran
 1 petit lustre en verre cristal ordinaire à 6 bougies avec sa cravatte [sic] comme la tapisserie
 1 cordon de sonnette en soie, avec son gland couleur bleu et orange
 1 poêle en fer ordinaire, 1 dessus, et 1 petite statue en terre cuite peinte en blanc
 1 *id.* en bois avec le même dessus
 1 petit piédestal en bois peint en blanc où l'on met ordinairement un quinquet
 3 tringles en fer sans rideaux

Cabinet de toilette

Le parquet en chêne
 Tapisserie en toile grise
 1 canapé en bois sculpté peint en blanc et doré, couvert en satinade [sic] bleue, garnie avec bordure et agréments avec son matelas
 2 fauteuils
 4 chaises sculptées d'un autre dessein [sic] et sans agréments

²⁰ p. 9.

Devant la porte vitrée qui ferme l'ancienne petite salle de bain de S. M. la Reine,
 2 rideaux en étoffe de laine
 1 petit feston blanc, frangé à la fenêtre
 2 tringles en fer²¹
 1 bâton doré
 1 poêle en fer, dessus en terre cuite peint en blanc
 1 table en cerisier garnie en laiton, le dessus en bois peint comme porphyre [sic]

Garderobe [sic]

Parquet en planches ordinaires
 1 poêle en fer, le dessus en terre cuite peint en gris et blanc.

Chambres des gardes du corps

1 lit de camps [sic]
 4 matelas ordinaires

Vestibule

2 socles à tuyaux de chaleur dessus
 2 statues en marbre gris, *Prêtres d'Isis*²²
 1 banc en bois peint en blanc

Premier étage

Place des gardes du corps

Appartement de S. M. le Roi

Parquet en chêne et en sapin
 6 chaises de canne peintes en brun²³
 1 jeu de trou madame en acajou, couvert en drap verd [sic]
 1 jeu de quilles des Indes en acajou
 2 petits piédestaux en bois peints en blanc, pour y placer des quinquets
 3 tableaux peints en huile, en cadre doré
 1 poêle rond en fer, dessus une statue en terre cuite bronzée
 1 *idem* en bois avec *id.*

Sallon [sic] de service

Parquet en chêne
 Les murs boiserie [sic] peinte en huile comme marbre
 6 grands rideaux blancs à revers frangés

²¹ p. 10.

²² MHK, Sammlung Angewandte Kunst, inv. 3.2.122 et 123, voir König Lustik !? 2008, notice n° 226, p. 341.

²³ p. 11.

6 cordons câblés, point de cordons de tirage, attachés à six paters en bronze doré
 1 secrétaire en acajou, fermant à clef, avec 2 boutons en bronze doré, dessus
 1 plaque de marbre noir et blanc
 1 pendule en bronze doré, *Minerve* marquée à *Paris*, avec sa cloche sur une planche de bois peinte en noir
 1 table ronde en acajou et bronze, posé [sic] sur 5 colonnes, une plaque de marbre gris, pourvu [sic] de roulettes
 20 chaises en acajou, couvertes en crin
 8 bustes en marbre de Carare [sic], savoir
*S. M. l'Empereur*²⁴
S. M. le Roi de Westphalie
 " " *le Roi d'Espagne*
 " " *le Roi d'Hollande*
 " " *l'Impératrice*
S. A. la Princesse Elisa
 " " *la Princesse Pauline* /
S. M. la Reine de Naples, Princesse Caroline / envoyés à Cassel²⁵
 1 jeu en acajou avec petites queus [sic] et 2 boules en y voir [sic]²⁶, au milieu se trouvent des pointes de fer
 1 lustre en verre cristal ordinaire, à 16 bougies, avec une cravatte [sic] blanche frangée
 1 socle en fer, dessus terre cuite peinte en detrampes [sic]
 1 *id.* avec *id.* qui ne peut point d'être [sic] chauffé
 3 dessus de portes [sic] peintes comme bronze par Nahl, sur des piédestaux en bois vernisé [sic] comme verd [sic] antique

Sallon [sic] à manger

Parquet en chêne
 Les murs en boiserie peints en arabesques
 6 dessus de porte représentants
Diane /
Flore /
Cérès / peints par Range²⁷
Pomone /
Bachus [sic] et /
Pan /

²⁴ p. 12.

²⁵ Voir notamment Marianne Heinz, Sabine Thümmler, *König Jérôme (1807-1813) - was er zurückließ, was er mitnahm: Malerei, Skulptur, Angewandte Kunst*, Cassel 2010 (Monographische Reihe / Museumslandschaft Hessen Kassel, 23), p. 8-67.

²⁶ Ivoire.

²⁷ Il est possible que certains dessus de porte ornant aujourd'hui encore Wilhelmshöhe soient décrits dans cet inventaire.

- 6²⁸ rideaux en taffetas jaune avec bordures et franges jaunes et noires, suspendus avec des anneaux à des tringles de fer, pourvus des cordons de tirage, 6 patères en bronze doré
 6 cordons câblés jaunes et noires [sic], en soie à 6 patères en bronze doré
 3 grands festons en taffetas jaunes, bordés et franges comme les rideaux, suspendus à des piques en bois doré
 2 consoles en acajou, à rayons et à deux colonnes, avec 3 plaques de marbre noirâtre chaque, dessus,
 1 pendule, *Minerve* et 2 lions en bronze doré, le piédestal en marbre garni en bronze doré, avec un [sic] cage en vitres ordinaires, sur une planche peinte en noir
 1 Buste en marbre de Carare [sic] représentant l'*Empereur*
 1 *Idem* en biscuit, petit, sur un piédestal en porcelaine blanche, S. M. *le Roi de Westphalie*
 2 petites vases en marbre blanc sans couvercle
 1 table ronde en sapin peinte en brun

Rez de chaussée

Sallon [sic] à manger

- 3 fauteuils en bois sculpté, peints en blanc et doré [sic], couverts en gourgourant [sic] jaune orné d'un ruban velouté noir et jaune à la greque [sic]
 3²⁹ tabourets de pied en acajou couverts comme les fauteuils
 18 chaises de même bois, couvertes de même
 2 lustres en cristal, au milieu des vases à 18 bougies
 2 cravattes [sic] comme les rideaux
 4 statues en marbre blanc représentant
*Flore*³⁰ /
*Cérès*³¹ /
*Vénus de Médicis*³² / beaucoup endomagés [sic]
Bachus [sic] /
 sur des piédestaux [sic] en bois peint en façon de marbre, il y a des petites portes à côté
 1 fortépiano, marqué *Ignace Pleyel etc boulevard bonne nouvelle à Paris 1809*
 1 socle en fer rond, dessus une statue en terre cuite peinte en blanc

Premier étage

²⁸ p. 13.

²⁹ p. 14.

³⁰ Une statue de ce type est conservée à Wilhelmshöhe.

³¹ Ibid.

³² Ibid.

Sallon [sic] cramoisie

Le parquet en chêne
 La tapisserie en satinade cramoisie avec bordure de même étoffe, brochée
 et en cadre avec des baguettes en bois sculpté et doré
 4 grands rideaux de fenêtre en taffetas Florence, couleur cramoisie
 4 draperies ou revers de même étoffe
 4³³ grands rideaux blancs en levantine
 Tous les rideaux bordés avec une bordure en satin broché, couleur d'or,
 sur fond cramoisie et frangé
 Les rideaux attachés avec des anneaux à des tringles de fer, pourvus de
 cordons de tirage
 8 cordons câblés en soie cramoisie et jaune
 8 paters en bronze doré
 Les revers attachés avec
 36 paters en bronze doré et brun
 4 petits rideaux de fenêtre en mousseline brodés
 1 console en acajou ornée de bronze sur 4 colonnes, glace au fond et
 plaque de marbre portor [sic]³⁴ dessus
 1 pendule en bronze doré avec figures en bronze brun, l'*Amour* en bronze
 doré à coté d'un vase bleu, sur lequel se trouve le zodiaque et des étoiles
 dorés [sic], marquée *le Roi h[orlog]^{er} de Madame et Paris*.
 2 girandoles en bronze doré, les piédesteaux [sic] en verd [sic] antique,
 dessus deux statues en bronze brun, à sept bougies chaque
 1 buste en biscuit sur un piédestal rond de même matière, représentant
S. M. le Roi de Westphalie.
 1 *idem* représentant *S. M. la Reine de Westphalie*.
 1³⁵ divan en acajou orné de bronze, avec un matelas et avec deux coussins,
 couverts en gourgourant [sic] rayé, couleur cramoisie, bordé d'un ruban
 velouté, sont [sic]³⁶ jaune, bord noir et fleurs oranges
 1 *idem* tout à fait pareil
 18 chaises de même
 15 tableaux peints en huile, représentant des paysages
 1 lustre en bronze doré et cristal à vingt bougies
 1 petite cravatte [sic], pareille aux rideaux cramoisies
 1 poêle rond de fer, dessus une statue en terre cuite
 1 glace à 2 pièces, hauteur 9 pieds 1 pouces, largeur 4 pieds
 1 *idem*, hauteur 8 pieds 7 pouces, largeur 3 pieds 11 pouces
 2 dessus de portes peints en huile représentant des paysages
 2 portes avec 8 pièces de glace

33 p. 15.

34 portor.

35 p. 16.

36 *comprendre fond ?*

Sallon [sic] bleu impérial

Le parquet en chêne

Tapiserie en soie couleur bleu impérial, avec bordure ornée comme la tapiserie, de fleurs en jaune et verd [sic], en cadre avec des baguettes en bois sculpté et doré

1 canapé en acajou orné de bronze, couvert d'étoffe de la tapiserie, garnis [sic] d'agrèments avec 1³⁷ matelas

2 coussins

2 petits tabourets de pied sans bronze

4 fauteuils avec " "

12 chaises " " "

2 tabourets en x " " "

1 écran " " "

Le tout pourvu de housses blanches

2 grand rideaux en soie blanche / attachés avec des anneaux à des tringles

2 *id.* couleur chamois / pourvu de cordons de tirage et de fer des cordons câblés pour embrasses

2 grands écharpes étoffe de la tapiserie

2 *id.*, couleur chamois, le tout garni avec des bordures analogues à la tapiserie et franges,

les écharpes suspendus [sic] à des <fasses ?> [sic] en bois doré

4 petits rideaux de fenêtre en mousseline brodée frangée

1 console en acajou en bronze sur 4 colonnes, glaces au fond, le dessus en marbre pordor [sic], dessus,

1 pendule en bronze doré et en marbre représentant la seine [sic] mémorable de *S.M. l'Empereur et la Princesse de Hatzfeld à Berlin*³⁸, avec

1 cage en verre, sur un socle de bois peint en noir

2 girandoles en bronze doré, à 5 bougies chaque représentant des guerriers romains avec leurs

2³⁹ cloches en verre

1 buste en marbre de Carare [sic] représentant *S. M. le Roi d'Hollande*

4 grands tableaux représentant [sic]

S. A. Impériale Madame Mère

Leurs Majestés le Roi et la Reine de Westphalie

Lucien Bonaparte, Sénateur

S. M. le Roi d'Hollande

1 cheminée en marbre de Carare [sic], dessus,

1g de même matière, *Bachus et Ariadne* [sic]

1 petite statue *id.*, un jeune faune

1 *id. id.*, *Vénus aux belles fesses*

³⁷ p. 17.

³⁸ Un exemplaire est conservé à la Malmaison (inv. MM.95.8.1).

³⁹ p. 18

2 chenets en bronze doré et brun avec leurs deux lionnes
 2 *idem* en fer
 1 petite cassolette en bronze doré et brun
 1 grand [sic] glace, hauteur 8 pieds 4 pouces, largeur 5 pieds 7 pouces
 1 *id.* à 2 pièces, hauteur ensemble 8 pieds 9 pouces, largeur 4 pieds 1 pouces
 1 grand billard en acajou et en racine d'aune, avec 8 têtes de lion en bronze doré, dont il en manque une
 1 housse en toile cirée doublée avec toile verte
 2 queues, dont une en bois d'ébène et l'autre en bois de rosier orné de nacre de perle avec le Chiffre J. N. et une couronne, dans des étuis [sic] en fer blanc vernisés [sic] en rouge et en bleu
 2⁴⁰ *id.* aussi fournis en nacre de perle tous [sic] les deux, en bois d'ébène, marqué [sic] N., dans des étuis en fer blanc
 2 *id.* fourni en bois de différents⁴¹ [sic] couleurs, dans des étuis carés [sic] en bois, fermant à clef qui manque, marqués 1 et 2
 12 queues ordinaires, fournis [sic] en bois d'ébène et en y voir [sic]⁴²
 4 masses en acajou dont 2 marqués N
 1 <boul[le] ?> en *id.*
 1 éclairage de billard, consistant en
 6 rosettes en bronze attachés au [sic] plafonds, auxquels sont accrochés
 6 fers vernissés et dorés, au milieu de ces fers se trouve un petit ornement en bronze doré, ces fers sont attachés à
 6 petits figures en bronze doré qui tiennent un grand carré en fer vernissé et doré sur lequel se trouvent
 24 petits flambeaux en bronze doré, avec autant de capsules en fer blanc vernisé [sic] en blanc à ressort dans lesquels [sic] on met les bougies
 24 petits écrans vernissés [sic], avec un trou par lequel la flamme des bougies doit passer
 10 billes de billard en y voir⁴³ [sic] dont 4 blancs, 2 jaunes, 2 rouges et 2 bleus
 3 planches en acajou pour marquer

Cabinet⁴⁴ jaune à écrire

Le parquet en chêne
 Tapisserie en taffetas jaune, tapissé en plis, en haut une draperie en taffetas violet orné [sic] de rosettes et de franges violettes et jaunes, en bas et dans les coins un cordon câblé dans ces couleurs
 1 rideau de fenêtre, taffetas jaune, orné de rosettes et d'un cordon violet
 1 *id.* couleur violette, les rosettes de même couleur, le cordon jaune.

40 p. 19.

41 suit *bois*, biffé.

42 ivoire.

43 ivoire.

44 p. 20.

Les deux rideaux attachés avec des anneaux à des tringles de fer, pourvu de cordons de tirage

1 draperie jaune /
/ frangés dans ce cabinet

1 écharpe violet [sic] /

17 petites patères

2 petits rideaux de fenêtre en mousseline brodée, frangée

1 divan en acajou, avec un matelas et 3 coussins, couverts en gourgourant [sic] jaune, garni d'un ruban en à [sic] la greque [sic] noir

9 chaises comme le divan, le tout couvert avec des housses blanches

1 fauteuil en acajou, orné de cinq petites miniatures en camayeu [sic] sur fond bleu, en petit cadre doré avec glaces, dont 4 cassés, avec sa housse blanche

1 <id. ?> fauteuil brodé en chenille, avec des roses en couleur naturelle, bordé avec agréments en or

1⁴⁵ écran en bois doré et sculpté, couvert en taffetas jaune d'un côté, de l'autre en *id.* gris, sans housse

1 table à écrire en acajou, garni [sic] en bronze doré, à 3 tiroirs, fermant à clef dessus, couverte en maroquin verd [sic] avec bordure dorée. À côté de la table, deux planches pour l'élargir (dans un des tiroirs).

1 dessus de table à 2 tiroir [sic] à bouton, en bronze dorée, dessus

1 pendule qui marque les heures, les minutes, la date et les jours de semaine, dans un piédestal en verd [sic] antique, orné de bronze doré, dessus,

1 buste en bronze bruni, représentant *S. M. l'Impératrice*, sur le cadran est marqué *Le Roi H[orlog] J^{er} de S. M. le Roi de Westphalie*

2 girandoles en bronze doré et en bronze brun, à 3 bougies chaque

2 petits amours en y voir [sic]⁴⁶ sur des piédestaux de même matière, garnie [sic] en bois d'ébène

1 tasse en porcelaine de Sèvre [sic] peinte et doré avec sa soucoupe

1 écritoire en porcelaine fine, orné de dorure, avec un petit couvercle

1 sablier en bois brun vernisé [sic]

1 livre dans un étui de carton, *Le bon jardinier : almanach pour l'année 1808*⁴⁷, marqué extérieurement cherchez⁴⁸ et vous trouverez

1 tabatière en y voir [sic]⁴⁹, dessus est représenté la bataille d'Austerlits [sic], dessous la bataille de Marengo

1 cheminée en marbre blanc et gris, dessus

45 p. 21.

46 Ivoire.

47 Mordant de Launay, *Le Bon Jardinier : almanach pour l'année 1808, contenant des préceptes généraux de culture ; l'indication, mois par mois, des travaux à faire dans les jardins, etc... Dédié et présenté à sa Majesté l'Impératrice-Reine*, Paris, 1808.

48 p. 22.

49 Ivoire.

- 1 groupe en *id. id.*, *Vénus et l'Amour*, avec sa cloche en verre, posée sur une planche peinte en noir
- 2 pots à fleurs en porcelaine de <Sèvres ?>, marbrés et dorés
- 2 Tasses de même porcelaine blanche et dorée avec 2 soucoupes et / 2 petits couvercles
- 1 portrait brodé en cheveux représentant *S. M. l'Empereur*
- 1 *id.* peint en camajeu [sic], *S. M. la Reine de Naples* [sic], en cadre sculpté et doré
- 1 *id.* *S. A. la Princesse Elisa, Grande Duchesse de Toscane*
- 1 boîte en carton formant une <pétale ?>⁵⁰ couverte en velour [sic] violet galonné avec des petits galons en or
- 1 lustre en cristal ordinaire à 12 bougies

Chambre à coucher

- Le parquet en chêne
- 1 grand tapis de laine, fond bleu, ornements rouges et blancs
 - Les⁵¹ murs en boiserie, peints en blanc, de trophées et autres ornements sculptés et dorés
 - 1 grand lit, le ciel en acajou sculpté et doré
 - Une draperie en satin broché, fond violet, fleurs chamois, attachée à 2 patères en bronze doré
 - 4 rideaux, même étoffe, doublés en taffetas blanc comme la draperie
 - 2 colonnes en bois sculpté et doré, à chaque un aigle, dessus un lion
 - 2 cordons câblés attachés aux colonnes pour tenir les grands rideaux violets, au bout de chaque, deux glands en soie
 - 2 grandes patères en bois sculpté, à tête de lion et dorés, y [sic] attachés deux cordons câblés pour soutenir les rideaux violets de derrière
 - 2 grands rideaux en 15–16 blancs, qui entourent le bois de lit immédiatement [sic]. La draperie grecque [sic] et tous les rideaux ornés d'une bordure, avec un ruban violet, broché couleur chamois, frangé violet et chamois
 - 1 bois de lit en acajou, orné de bronze, à fond sanglé, dedans,
 - 4 gris matelas en futaine blanche garni [sic] d'un ruban bleu
 - 1 oreiller en futaine blanche
 - 1 couverture en coton rayée bleu
 - 1 *id.* en laine, *id.* rouge.
 - 1⁵² couverture en coton rayé avec un raye large rouge
 - 1 courte pointe en soie, fond violet broché couleur chamois, sans franges, doublés en toile blanche
- Le lit se trouve dans un [sic] alcôve, sur une estrade en sapin couverte du même tapis de la chambre, sur laquelle le lit roule.

⁵⁰ Ou *pelote* ?

⁵¹ p. 23.

⁵² p. 24.

L'alcôve est tapissé entièrement en plis, avec taffetas violet parsemé d'abeilles brodés [sic] en soie couleur chamois.

Il s'y trouve six colonnes de tapisserie en plus de taffetas jaune, et autant de petits festons frangés comme les rideaux du lit.

Devant l'alcôve, 24 petites patères en bas et en haut des colonnes
2 grands rideaux et un feston en taffetas jaune, doublé de même étoffe couleur violette devant

2 festons et 2 écharpes en velour [sic] violet parsemés d'abeilles brodés en soie

4 petits festons en taffetas jaune attachés avec 3 grands et 2 petits paters

7 cordons câblés pour soutenir les rideaux, les écharpes et les festons

Tout le devant de l'alcôve frangé et bordé⁵³ comme les rideaux du lit

1 table ronde en acajou, ornée de bronze, dessous, un vase en bois peint comme bronze brun, sur 3 pieds en bronze doré, dessus,

1 plaque en marbre perdor [sic]⁵⁴

1 table de nuit en acajou, garni de bronze doré, dessus, une plaque de marbre noir à petits points blanchâtres, devant un petit tiroir et plusieurs rayons, dont deux fermants à clefs, dedans,

2 pots de nuit en argent doré en dedans

2 *id.*, ovals [sic], aussi dorés entièrement

1 petite toilette en acajou, orné [sic] de bronze, sur 4 colonne, à tiroirs fermant à clef, dessus

2 caraffes [sic] en cristal, taillés [sic] avec leurs bouchons de même matière

2 *id.* plus petites

2 flacons dont le col est garni en bronze doré

4 *id.*, sans bronze, plus petits, l'un est pourvu d'une petite étiquette en argent, écrit dessus *eau de Cologne*

1 *id.* en forme carré avec son bouchon

2 sucriers de même forme

2 verres à boire

2 *id.* plus petits, un peu rétrécis au milieu

2 *id.* à anse, dont un est fêlé

2 petits verres plats, à bord doré

Tous ces verres sont taillés en différents [sic] manières

1⁵⁵ petits pot [sic] de pomade [sic] avec son couvercle qui est endomagé [sic], en porcelaine blanche, peint

2 petites machines pour baigner les jeux, en porcelaine blanche, ornés de dorure

1 *id.* doré entièrement

1 petit pot en fayence [sic] à couvercle pour la pate d'amende

Dans le tiroir de cette toilette se trouve,

⁵³ p. 25.

⁵⁴ Portor.

⁵⁵ p. 26.

2 brosses rondes couverts en maroquin rouge
 1 *id.* à manche
 1 *id.* en y voir [sic] pour nettoyer les boucles
 1 *id.* pour les tints [sic]
 2 *id.* en demi cercle pour *id.*
 1 peigne en écaille, à friser
 1 autre *d*^o, de même matière, endomagé [sic]
 1 *id.* en bois de <pins ?>⁵⁶, aussi un peu endomagé [sic]
 1 morceau de savon odoriférante [sic]
 1 lavabot [sic] en acajou, orné de bronze, à 3 colonnes, dedans
 1 cuvette
 1 tasse
 1 pot à pomade [sic] avec couvercle
 1 *id.* à l'eau, les 4 pièces en porcelaine fine, ornés de dorure et marqués au chiffre et aux armes de S. M. le Roi
 1 verre à boire, un peu rétréci au milieu
 1 *id.* plus petit, non rétréci
 1 petit flacon en verre, avec son bouchon de même matière
 1⁵⁷ autre lavabot [sic] en acajou, orné d'un peu de bronze doré oval
 1 cuvette / en porcelaine fine orné de dorure
 1 pot à l'eau /
 1 vase en albâtre blanc, soutenu par trois pieds, sur un socle en bronze brun, orné de bronze doré, servant pour la lampe de nuit
 1 psyché en acajou, orné de bronze, glace, hauteur 4 pieds 7 pouce, largeur 2 pieds 3 pouce
 1 lustre en bronze doré et verre cristal, à 8 bougies
 1 cravatte [sic] accordante aux rideaux devant l'alcôve
 4 méridiennes en bois, à pates de lion doré, avec un matelas et un coussin chaque, couvert en velour [sic] violet, orné avec ruban, franges et cordons câblés analogues aux rideaux devant l'alcôve
 Pour chaque méridienne et pour chaque coussin, une housse en taffetas violet, garnie d'un ruban velouté jaune, et doublé [sic] en toile blanche
 1 bergère en acajou, garni en bronze, et pourvu de deux housses, tout semblable aux méridiennes
 2 fauteuils *id.*
 4 chaises à pieds de lion dorés, chaque pourvu [sic] d'un⁵⁸ coussin et de deux housses semblables aux autres
 1 tabouret de pied de même, sans housse
 1 portrait peint en camajeu⁵⁹, en cadre doré, représentant *S. A. Impériale Madame Mère* par M^{me} Kinson

56 Ou *buis* ?

57 p. 27.

58 p. 28.

59 p. 28.

3 fenêtres, devant chaque,
 6 rideaux de fenêtre en taffetas jaune doublé en taffetas violet, bordés et frangés comme ceux qui se trouvent devant l'alcôve, attachés avec des anneaux à 2 tringles de fer pourvu de cordons de tirage, devant,
 3 festons et 6 écharpes en velour⁶⁰ violet, bordés, doublés et frangés comme le devant de l'alcôve, aussi ornés d'abeilles, attachés à 3 blanches [sic]⁶¹ sculptés et dorés [sic] avec 9 paters dont 3 un peu moins grands [sic]
 6 petits festons en taffetas jaune, bordé et frangé, comme les rideaux
 1 poêle rond en fer, dessus, une statue en terre cuite peinte en blanc
 1 *id.* en bois, même statue
 2 dessus de portes en camajeu [sic] représentant des *Enfans* [sic]⁶²

Salle de bains [sic]

Le parquet en sapin et en chêne⁶³
 1 tapis en laine, fond noir, avec feuillage, bordure rouge, jaune et noire
 Les murs en boiserie peints en huile, en blanc
 1 rideau de fenêtre en taffetas jaune, bordé d'un ruban fond violet, ornements jaunes, frangé de même couleur
 1 écharpe de même étoffe, bordé et frangé *id.*
 1 rideau de mousseline ajour, frangé, le rideau jaune attaché avec des anneaux à une pique en bois à points dorés, le rideau de mousseline attaché de même à une tringle de fer
 Les deux rideaux pourvus d'un cordon de tirage et de
 2 cordons câblés en soie jaune et violette
 2 petits rideaux de fenêtre de mousseline ajour, tringles en laiton
 1 comode [sic] en acajou avec 2 petits pilastres, orné d'un peu de bronze, à trois tiroirs fermants à clef, avec 2 clefs
 1 plaque de marbre brun tacheté de rouge et de blanc, cassée en 2 morceaux
 1 petite table en bois de tulipier
 1 baignoire en cuivre étamé intérieurement
 2 robinets en laiton
 2 rideaux en mousseline à jour [sic], frangé [sic], pourvus de deux cordons de tirage
 2 *id.* qui couvrent le mur
 2 festons en taffetas jaune, bordé et frangés comme le⁶⁴ rideau de fenêtre

⁶⁰ p. 28.

⁶¹ Planches ?

⁶² De tels dessus de porte par Andreas Range, datés de 1810, décoorent le château de Wilhelmsthal (MHK) dont un de Range (?) daté de 1810.

⁶³ p. 29.

⁶⁴ p. 30.

2 *id.* contre le mur

1 cravatte [sic] garnie comme les festons, le tout sert pour couvrir la baignoire, attaché à 3 piques en bois à pointes dorés et

1 cordon de sonette [sic] en soie jaune et violette sur la baignoire

1 lit de repos en bois de poirier, couvert en velours de laine, jaune rayé, pourvu de

1 housse en mousseline ajour, doublé en taffetas jaune frangé et bordé en soie violette

3 coussins de même étoffe et de mêmes housses

1 lit de repos, même bois, garni en laiton, même étoffe et même housse comme le précédent, avec,

1 matelas et

3 coussins

4 chaises

2 petits basins à barbe, en porcelaine de Fürstenberg, bord doré [sic] et peints

1 verre à boire taillé

La moitié d'un poêle en fer et terre cuite dans une niche

Petit cabinet de propreté derrière [sic] l'alcôve

Le parquet couvert d'un tapis semblable à celui de la chambre à coucher

Les⁶⁵ murs tapissés en papier

1 table pliante en bois d'érable, vernissé [sic] en brun

1 *id.* en bois peint en blanc, ornements sculptés et dorés

1 table de nuit, en bois vernissé en brun, dessus,

1 petite plaque de marbre brun, dedans,

1 pot de nuit en porcelaine blanche de Fürstenberg

1 petit dossier [sic]⁶⁶ en cuivre, couvert d'un côté en velour [sic] de laine jaune rayé, servant à la baignoire

1 écran en bois vernissé en brun, en quatre parties, couverts [sic] en mousseline brodée sur fond couleur rose, même service

1 pupitre en acajou servant pour lire dans la baignoire

1 cuvette en porcelaine blanche, bord doré intérieurement, orné d'une guirlande de fleurs peinte en brun

1 quinquet en fer blanc attaché au mur

Garderobe [sic]

Le plancher en planches de sapin ordinaire

Les murs en boiserie peinte en blanc, en huile

2 armoires fermant à clef

1 comode [sic] en bois de sapin, peinte en brun, à 2 tiroirs fermant à clef

⁶⁵ p. 31.

⁶⁶ Dossier.

1 table, même bois peinte en brun
 6⁶⁷ chaises de canne peintes en brun
 1 lit à tombeau peint en blanc
 1 rideau en mousseline frangé
 1 matelas en futaine blanche
 1 sommier *id.*
 1 matelas en toile bleue
 1 oreiller en futaine blanche
 1 *id. id.* rayé
 1 couverture en coton piquée
 2 pots de nuit en porcelaine blanche de Fürstenberg
 1 cuvette *id.*
 1 miroir en cadre brun
 1 écritoire en fayence [sic]
 1 cruche en terre cuite

Grande salle

Le parquet en chêne
 Les murs en boiserie [sic] peints comme marbre
 Il s'y trouvent vingt colonnes en bois peint en blanc, d'ordre corinthien, portant un [sic] corniche en stuc de même ordre, entre seize de ces colonnes se trouvent
 8 glaces, chaque à 3 pièces
 2 portraits représentants [sic]
S. M. l'Empereur,
S. M. le Roi d'Espagne,
 en cadre sculpté et doré
 2 cadres pareils aux précédents, destinés pour les⁶⁸ portraits de *S. S.* [sic]
M. M. le Roi et la Reine
 Statues et bustes en marbre de Carare [sic]

Groupes et statues

Pétus et Aria
*L'amour et Psyché*⁶⁹
*L'amour dormant*⁷⁰
Achille retirant une flèche de son talon
Une Bachante [sic]⁷¹
*Une Frileuse*⁷²

⁶⁷ p. 32.

⁶⁸ p. 33.

⁶⁹ Une statue de ce type portant ce titre comme inscription est conservée à Wilhelmshöhe.

⁷⁰ Une statue de ce type est conservée à Wilhelmshöhe.

⁷¹ *Ibidem.*

⁷² *Ibidem.*

Bustes

S. M. l'Impératrice

S. A. Impériale Madame Mère

Son Époux

S. M. la Reine de Naples

S. A. la Princesse Elisa

S. A. la Princesse Pauline

10 piédestaux en bois peint en blanc, avec ornements sculptés et dorés
6 aténiennes [sic] en acajou, ornés [sic] de bronze doré, dessus, plaque de marbre Napoléon⁷³

2 girandoles en bronze doré et en bronze brun, à cinq bougies

2 *idem* à sept *id.*

4 grands lustres en bronze doré et en cristal, chaqu'un [sic] à 32 bougies
4⁷⁴ cravattes [sic] en taffetas bleu frangé

52 tabourets en acajou, couverts en gourgourant [sic] cramoisie, bordés d'un ruban jaune, noir et frangé

2 socles ronds en fer, dessus une statue en terre cuite

Salon bleu clair

Parquet en bois de chêne

Les murs tapissés en satinade, couleur bleu clair, en cadres d'une baguette en bois sculpté et doré, ornés de vingt six tableaux en cadre doré.

Dessus les portes 4 petits tableaux

Deux rideaux de fenêtre en taffetas bleu

2 *idem* en *id.* blanc, les rideaux bordés d'un ruban satin broché fond bleu, ornements blancs et gris, attachés avec des anneaux à des tringles de fer, pourvu de cordons de tirage

2 embrasses, cordons câblés en soie blanche et bleue

4 petits rideaux de fenêtre en mousseline brodée

1 console en acajou, ornée de bronze dorée [sic], sur 4 colonnes, glace au fond, dessus, plaque de marbre blanc cassée en 2 pièces

1 *id.*, le marbre cassé *id.*

1 buste en marbre blanc représentant *S.⁷⁵ M. le Roi de Westphalie*

1 vase en porcelaine de Sèvres [sic], avec trois compartiments [sic], fond bleu mat et or, et trois *id.*, fond rose, statues peintes en camajeu [sic], dorure

1 petite statue en bronze brun, sur un petit piédestal en marbre blanc, *Hercule sur le bucher*

1 *idem* avec *id.*, *Didon*.

4 candélabres en bronze doré, une statue en bronze brun, tient [sic]

⁷³ Des meubles de ce type sont conservés à Wilhelmshöhe.

⁷⁴ p. 34.

⁷⁵ p. 35.

- 4 baubeches [sic] sur sa tête
 2 pots à fleur en porcelaine de Sèvres [sic], à deux pièces, ornés de dorure et d'une guirlande de fleurs peints en couleur naturelle
 1 table ronde en acajou, ornée de bronze doré, avec une plaque de marbre blanc, dessus en porcelaine de France,
 1 théière avec son couvercle, fond gros bleu et or entièrement non doré
 1 pot à crème, fond blanc et or, doré intérieurement
 1 jatte, fond bleu, jaune et blanc, orné de dorure, doré intérieurement, comme tous les pièces qui suivent
 1 sucrier avec son couvercle, sur une petite table ronde en acajou, à pieds [sic], et bord de bronze doré, petite plaque de marbre blanc
 1 tasse à deux anses, avec couvercle et soucoupe fond bleu, compartiments peints avec figure en⁷⁶ couleur naturelle
 1 *id.*, à deux anses et soucoupes, sans couvercle fond rose, triangles blanc etc
 1 *id.*, à deux anses avec soucoupe, fond blanc et or, ornée de 3 rangs de perles blanches
 1 *id.*, avec une anse et avec soucoupe, fond blanc et or, orné aussi de 3 rangs de perles blanches
 1 *id.*, à une anse en blanc, dessus un compartiment noir peint avec figures en couleur naturelle, 1 rang de perles, sa soucoupe fond blanc et or, 2 rangs de perles
 1 *id.*, anse doré compartiments couleur naturelle, dessus, une figure 1 *id.*, soucoupe 1 rang de perles
 1 tasse en porcelaine de Sèvres [sic], fond verd [sic] foncé et or, avec sa soucoupe, orné de 2 rangs de perles blanches
 1 *idem* sans perles
 1 *id.*, fond bleu foncé, petits amours en or
 1 *id.*, fond verd foncé, figures en or et étoiles en argent
 1 *id.*, fond en or, compartiments bleus ornés de dorure fine
 1 *id.*, partagée en compartiments violets, peints avec petits amours, même couleur et avec compartiments blancs et or
 1 *id.* peint [sic] en camajeu [sic], avec des amours
 1⁷⁷ *id.*, fond blanc et or avec des figures étrusques peints [sic] en brun
 1 *id.*, fond brun clair avec figures
 1 *id.*, fond blanc orné de dorure et de petites perles
 1 *id.*, paysage en couleur naturelle
 1 *id.*, fond noir, figures en *id. id.*
 1 *id.*, paysages en camajeu [sic]
 1 *id.*, fond couleur <citrin ?>, orné de guirlandes sur lesquelles se trouvent des petits enfans
 1 coquetier, fond noir et guirlande de petites fleurs

⁷⁶ p. 36.

⁷⁷ p. 37.

- 1 cheminée en marbre gris avec deux cariatides dessus
- 1 pendule, *L'amour dans son char tiré par deux chevaux noir* [sic], la roue fait le cadran
- 2 girandoles en bronze doré, le piédestal carré en bronze brun, comme une statue qui tient sur sa tête 5 bras avec baubeches [sic]
- 2 chenets en bronze doré et brun, avec des lionnes qui boivent et avec de petits vases
- 1 trumeau à 2 pièces en cadre et un dessus en bois sculpté et doré, hauteur 7 pieds 6 pouces largeur 4 pieds
- 1 *id.*, en 2 pièces, en cadre sculpté et doré, hauteur 10 pieds, 11 pouces
- 1 canapé en bois sculpté peint en blanc et doré, couvert en satin broché, fond bleu clair, fleurs en couleur naturelle
- 6⁷⁸ chaises accordantes avec le canapé
- 6 *id.*, un peu plus grandes, faites après
- 1 lustre en cristal à 18 bougies
- 1 cravatte [sic] en soie bleue frangée
- 2 fauteuils comme le canapé

Salon verd

Parquet en chêne

Les murs tapissés avec satin broché fond verd [sic], fleurs blanches, en cadre d'une bordure de même étoffe, et d'un cordon câblé en soie couleur verte et blanche, attaché avec

- 18 patères en bronze doré
- 2 rideaux de fenêtre en 15–16 blancs
- 2 *id.*, même étoffe verte
- 1 écharpe verte et
- 2 bandes blanches, le tout bordé d'un ruban broché verd [sic] et blanc et frangé de même couleur Les rideaux attachés avec des anneaux à des tringles de fer, pourvus [sic] de cordons de tirage et de
- 4 cordons câblés pour embrasses
- 2 bouts de flèches en bois sculpté et doré
- 4 petits rideaux de fenêtre en mousseline brodée
- 1 console en acajou, avec deux têtes de lions ailés, ornés de bronze doré, glace au fond et plaque de marbre blanc dessus⁷⁹,
- 1⁸⁰ buste en marbre de Carare [sic] représentant *S. M. l'Empereur*
- 2 girandoles en bronze doré à 4 bougies chaque
- 1 cheminée de marbre Napoléon, à 4 colonnes, ornée de bronze doré, endommagé [sic] au transport dedans
- 1 autre cheminée en tôle [sic] de fer orné de perles de même métal

⁷⁸ p. 38.

⁷⁹ Cassel, MHK, Sammlung Angewandte Kunst, 2.2.356 (ou son pendant).

⁸⁰ p. 39.

- 1 pendule en bronze doré, *Deux filles occupées à étudier l'astronomie*, sur le cadran marqué *de la feuille à Cassel*
- 1 cage posé [sic] sur une planche peint [sic] en noir
- 2 girandoles en bronze doré à 4 bougies chaque
- 1 fortepiano en acajou, orné de bronze doré, avec 5 changements en forme de lyre
- 2 jardinières en acajou, ornés [sic] en bronze doré, intérieurement garni [sic] en plomb
- 1 trumeau en trois pièces, hauteur 9 pieds 3 pouces, largeur 3 pieds 6 pouces, en cadre sculpté et doré
- 1 *idem* à 2 pièces, cintré en haut, hauteur 9 pieds 4 pouces, largeur 3 pieds 8 pouces
- 1 canapé en acajou, orné de bronze doré, avec un matelas et 2 coussins, couvert de satin broché fond verd [sic], ornements blancs
- 1 *idem, idem*
- 2 fauteuils, *id.*
- 18 chaises, *id.*
- 2 tabourets en x, *id.*
- 2⁸¹ tabourets de pied en x, *id.*
- 1 écran, *id.*
- 1 lit de repos en bois sculpté et doré, avec un matelas, 1 coussin et 1 rouleau, le tout couvert en satin blanc, galonné de galons, agréments [sic] et de cordons en or, avec 3 housses de coton rayé, frangé
- 1 lustre en cristal à 18 bougies
- 1 cravatte [sic] comme les rideaux de fenêtre
- 2 dessus de portes peintes en huile, en cadre doré, *Vues de Napoléonshoehe*

Boudoir

- Le parquet en chêne
- Les murs tapissés en plis avec étoffe de soie couleur bleu foncée, parsemées [sic] d'étoiles brodés en or, bordée de ruban, fond satin jaune, ornements velour [sic] même couleur foncé ou brun, ornés de deux côtés avec des agréments en or, la tapisserie en cadre d'un cordon câblé en or et soie de couleur brun foncé, attaché avec
- 134 petites patères ou rosettes en bronze doré
- 1 rideau de fenêtre en satin broché, fond bleu, fleurs jaunes
- 1 feston, à coté 2 écharpes de même étoffe
- 1⁸² rideau de fenêtre en taffetas jaune, le tout bordé du même ruban de la tapisserie, et frangé en couleur brun foncé et or
- 1 bande jaune, même ruban et une mosaïque

81 p. 40.

82 p. 41.

2 bouts de flèche sculptés et dorés
 2 cordons câblés pour embrasses or et soie, couleur brune foncée, tringles de fer et cordon de tirage
 3 patères en bronze doré, ajourés
 2 petits rideau [sic] de fenêtre de mousseline brodée
 1 table à écrire en acajou, orné [sic] de bronze doré, avec 5 tiroir fermants à clef et un petit [sic] armoire à rayons pour placer des papiers
 1 commode en acajou, orné de bronze doré, à 3 tiroirs fermants à clef, dessus une plaque de marbre blanc
 1 canapé en acajou, garni de bronze doré, couvert d'une broderie en soie et en or, fond bleu, compartiments fond blanc, dans lequel est représenté *Apollon et les Muses*
 2 fauteuils
 6 chaises et
 1 écran, le tout accordant au canapé
 Ce beau meuble est brodé par S. M. la Reine de Westphalie, couvert avec 10 housses en toile de coton
 1 vase en porcelaine de Sèvres [sic], orné de dorure fond verd [sic], dans un oval [sic] on voit le *Portrait de*⁸³ *S. M. l'Empereur*, peint au feu sur couleur naturelle
 2 *idem* fond blanc et or, ornés de peintures en camaïeu [sic] en brun, représentant des paysages
 2 *id.* avec des têtes de bélier, fond en or, ornés de feuilles bleus en mat, sur un petit socle marbré
 2 *id.*, sans socle, entouré d'une guirlande de fleurs blanches, dans ces 4 vases se trouvent 4 bouquets de fleurs artificielles
 1 pendule en verd [sic] antico, orné de bronze doré, avec un grand nombre d'aigles, elle marque l'heure, la minute, le jour de la semaine et la date, marquée *le Roy h[orlog]er de S. M. le Roi de Westphalie*, couronnée par le buste de S. M. le Roi de Westphalie en bronze brun
 1 buste en biscuit sur un piédestal de porcelaine blanche, porcelaine de Fürstenberg représentant S. M. le Roi de Westphalie, avec sa cloche en verre
 2 girandoles en bronze doré, deux petits [sic] statues en bronze brun tiennent deux bras pour 2 bougies sur leur têtes
 2 tasses en porcelaine de Sèvres [sic], sur une, le portrait de S. M. l'Empereur, en couleur naturelle⁸⁴, peinte au feu, sur l'autre, celui de S. M. l'Impératrice Joséphine
 1 cheminée en marbre bleu gris, avec deux colonnes ornés [sic] de bronze doré

⁸³ p. 42.

⁸⁴ p. 43.

- 1 trumeau en cadre sculpté et doré, hauteur 6 pieds 6 pouces, largeur 3 pieds 9 pouces
- 1 dessus de porte peinte en huile, en cadre sculpté et doré
- 1 portrait en miniature, représentant *S. M. le Roi de Westphalie*, peint par Aubry en 1810
- 1 *idem* en camajeu [sic] dessiné par Thérèse Kinson
- 2 chenets en bronze doré, deux amours qui se chauffent (ill. 4 p. 179) ⁸⁵
- 1 écran vernissé en verd [sic], fil de laiton
- 1 lustre en bronze doré et cristal, six cignes [sic] tiennent autant de bobèches⁸⁶
- 1 petit écritoire en bronze doré, avec trois verres servant pour l'encre, pour le sable et pour les pains à cacheter, quatre autres petits verres pour y placer les plumes

Chambre à coucher

- Parquet en bois de chêne, dessus,
- 1 tapis en laine, fond bleu, ornements rouges et blancs, les murs couverts d'une draperie en 15–16 blanche, bordée de deux rangs de ruban bleu⁸⁷ et blanc frangé de même couleur, doublé en toile blanche
- Dessus un autre draperie [sic] en feston, en satin broché, fond bleu, fleurs blanches, frangés comme l'autre, attachée avec 15 patères en bronze doré
- 1 rideau de 15–16 blanche avec rosettes bleus
- 6 rideaux de fenêtre en tout comme la grande draperie, attachés avec 6 paters pour embrasses en bronze doré
- 3 rideaux de fenêtre en mousseline brodée frangé [sic], tous ces rideaux attachés avec des anneaux avec des tringles de fer et pourvu de cordon de tirage
- 3 embrasses, cordon cablé en coton blanc
- 1 alcôve dont l'intérieur est tapissé, comme les autres murs, devant l'alcôve
- 2 rideaux semblables à ceux des fenêtres, comme
- 1 bandeau avec des rosettes bleus [sic], frangé
- 5 feston et /
- 2 écharpes / en satin broché, fond bleu, fleurs blanches, doublés [sic] en 15–16 blanc frangés [sic] comme les autres draperies, attachés [sic] avec 18 patères en bronze doré
- 2 cordons câblés en soie blanche et bleu, attachés à deux paters en bronze doré, pour tenir les deux rideaux devant l'alcôve

⁸⁵ Cassel, MHK, Sammlung Angewandte Kunst

⁸⁶ Trois lustres de ce type sont conservés à Wilhelmshöhe, Sammlung Angewandte Kunst, inv. 4.5.1079, 4.5.1508 et 4.5.1509.

⁸⁷ p. 44.

- 1 grand lit en acajou, orné en bronze doré et de deux bustes de femmes en bronze brun⁸⁸ dedans
- 1 fond sanglé
- 3 matelas en futaine blanche bordée avec un ruban en soie violette
- 1 lit de plume *id.*
- 1 oreiller en futaine blanche
- 1 rouleau en toile de coton *id.*
- 2 couvertures en coton avec deux rayes bleues
- 1 *id.* en satin blanc, brodée à la chinoise en couleurs vives et fil d'or, doublée avec taffetas blanc
- 1 courte pointe en satin broché, fond bleu, fleurs blanches, doublées [sic] avec taffetas blanc
- 2 rouleaux comme la courte pointe, ce lit roule sur une estrade en sapin couverte d'un tapis comme celui de la chambre
- 1 table de nuit en acajou, orné [sic] de bronze, dessus une plaque de marbre rougeâtre⁸⁹
- 1 pot de nuit en argent, doré intérieurement
- 2 commodes en acajou, ornées avec bronze, à 3 tiroirs, fermant à clef, plaque de marbre blanc veinés en gris
- 2 méridiennes en bois ordinaire, couvertes en satin broché fond bleu, fleurs blanches, bordés [sic] d'un ruban et frangé en soie même couleur avec leurs
- 2 matelas couverts de même étoffe
- 1 bergère en acajou, orné [sic] de bronze couverte de⁹⁰ même étoffe comme son coussin
- 1 *id.* avec *id.*
- 6 fauteuils
- 6 chaises
- 3 tabourets en x
- 1 *id.* de pied, le tout semblable aux bergères et couverts avec des housses en toile de coton
- 1 petit écran *id. id.*
- 1 petite table ronde en acajou et bronze doré, sur 3 pieds, avec plaque de marbre blanc
- 1 corbeille en acajou ornée de bronze doré, couverte en satin bleu, brodé en soie blanche les chiffres JC⁹¹, couverte d'une housse en mousseline frangée⁹²
- 1 *id.*, *id.*

⁸⁸ p. 45.

⁸⁹ Une telle pièce avec précisément ce type de marbre est conservé dans les réserves de Wilhelmshöhe.

⁹⁰ p. 46.

⁹¹ Lettres entrelacées.

⁹² Il s'agit de la corbeille de mariage de Catherine.

- 1 petite cassette en racine d'aune vernissée, garnie en acier, au milieu un petit médaillon peint en camajeu [sic] en brun, représentant un petit temple, fermant à clef, avec sa clef
- 1 *id.*, en acajou garni en argent, fermant à clef, sans clef
- 1 lustre ordinaire en cristal à 12 bougies
- 1 cravatte [sic] en 15–16 blanche, bordée et frangée en bleu
- 1 poêle rond en fer, dessus une statue en terre⁹³ cuite peinte en blanc
- 1 *id.* en bois, même statue, pour servir pendant à l'autre

Chambre de toilette

- Parquet en chêne et en sapin, couvert d'un tapis de laine en verd [sic], cramoisie et noir.
- Les murs en boiserie, les panneaux tapissés avec une satinade jaune, en cadre d'un cordon câblé noir et rouge
- 1 rideau de fenêtre en mousseline brodée, frangée et attachée avec des anneaux à une tringle de fer, pourvus de cordons de tirage
- 1 embrasse en cordon câble en soie couleur rose
- 1 grand feston en satin jaune doublé en taffetas même couleur, bordé et frangé en rouge et noir, pendu à un bâton peint comme bronze avec deux boutons dorés
- 2 petits rideaux de fenêtre en mousseline [brodée] frangée
- 1 commode en acajou, garnie en bronze doré et avec des têtes de lion en bronze brun, à 3 tiroirs fermants à clef, plaque de marbre gris
- 1 toilette à 3 tiroirs fermants à clef avec une glace⁹⁴ en cadre de bronze doré et avec une plaque de marbre blanc veiné en gris⁹⁵
- 1 canapé en acajou orné de bronze garni en satin jaune, bordé d'un ruban fond rouge fleurs noires, avec
- 1 matelas garni de même
- 2 fauteuils et
- 6 chaises, accordants avec le canapé, comme
- 2 petits tabourets de pied
- 1 tabouret, sur deux sphinx en bois sculpté et argenté, couvert d'une broderie en soie à fond bleu et or, dessus l'*Amour qui tient une glace*, brodé en soie blanche et en argent
- 1 tabouret de pied en bois sculpté et argenté, couvert en broderie fond argent et or, dessus le petit Fortune brodé en soie en couleur naturelle
- 1 psyché fourni [sic] en racine d'aune, garni richement en bronze doré, avec deux bras à 3 bougies chaque, glace, hauteur 4 pieds 8 pouces, largeur 2 pieds 6 pouces

⁹³ p. 47.

⁹⁴ p. 48.

⁹⁵ États-Unis, marché de l'art (avec étiquette précisant la provenance westphalienne) ou Cassel, MHK, Sammlung Angewandte Kunst, inv. 2.2.568.

1 lavabot [sic] en acajou, garnie en laiton avec
 1 cuvette et
 1 pot à l'eau en porcelaine de France blanche à bord doré peint avec des
 petites fleurs en couleur naturelle
 1⁹⁶ pendule en bronze doré, représentant une petite maisonnette devant
 laquelle une femme donne à manger à des poules, marquée *de la feuille à
 Cassel*, avec sa cloche sur une planche peint [sic] en noir
 1 petite cheminée en marbre blanc, orné [sic] de bronze doré
 2 chenets en bronze doré avec deux vases et une petite tête de femme
 chaque
Le portrait de S. M. le Roi peint en huile, en cadre sculpté et doré⁹⁷
 4 dessins en camayeu [sic], cadres en bois noir avec baguettes dorés,
 derrière verre
 1 petit lustre en bronze doré et brun en cristal à 6 bougies
 1 cravatte [sic] en taffetas jaune frangé rouge et noir

Sous le petit escalier dérobé
 1 lit de sangle ordinaire avec
 2 matelas en futaine blanche
 1 lit de plumes en coutil vieux
 1 oreiller en futaine blanche
 1 couverture en satin blanc piqué
 1 pot de nuit en porcelaine blanche ronde
 1 *id.*, *id.* oval

Garderobe⁹⁸ [sic] vitrée

Plancher en bois de chêne, non ciré, les murs tapissés avec papier
 6 rideaux en mousseline frangé [sic] /
 6 embrasses ou cordon câblé / contre les vitres du côté
 3 draperies *idem* / de l'escalier
 4 rideaux en mousseline rayé frangé [sic]
 4 cordons câblés pour embrasses
 1 comode [sic] en acajou, garni de laiton, à 3 tiroirs fermant à clef
 1 *id.* en sapin peint en brun, à 2 tiroirs sans clef
 1 petite table avec un tiroir, peint [sic] en blanc
 1 *id.* à pieds de chèvre, vernissé [sic] en brun
 1 canapé en bois doré, couvert de damas verd [sic]
 1 miroir en cadre noir

⁹⁶ p. 49.

⁹⁷ Peut être le portrait du roi « *au 2/3 revêtu du grand costume royal* » par Kinson cité dans le *Compte aux artiste* et qui pourrait correspondre au portrait conservé à Cassel, MHK, inv. LM 1940/475.

⁹⁸ p. 50.

Second⁹⁹ [sic] étagePremière entrée de la Bibliothèque de S. M. la Reine

- 1 petite table en gris
- 3 chaises
- 1 lit en forme d'armoire
- 2 matelas
- 1 rouleau
- 1 couverture piqué [sic]
- 1 coussin
- 2 vieux rideaux en soie jaune cloués contre les fenêtres

Chambre de service de S. M. la Reine

- 1 armoire peint [sic] en gris, à battantes, en sapin peint en rouge
- 1 vieille commode
- 5 chaises en canne
- 2 petits rideaux en mousseline

Entrée du bain

- 3 rideaux en mousseline

Salle¹⁰⁰ de bain de S. M. la Reine

- 1 tapis de pied, fond violet, en bouquets de rose
- Murs garnis en mousseline brodée en petits bouquets blancs doublés [sic] en toile rose
- 17 glaces, dont 4 à 2 pièces
- 1 lavabo en acajou, avec une cuvette et pot à l'eau en porcelaine, avec dorure et fleurs
- 1 fauteuil en acajou, avec bronze doré, couvert en même étoffe que la tapisserie
- 4 chaises *id.*
- 2 tabourets à dossier *id.*
- 1 rideaux [sic] de fenêtre en mousseline, à petits bouquets brodés avec garniture
- 1 *id.* en soie rose avec sa garniture
- 2 embrasses en soie rose
- 2 paters en cuivre doré
- 3 tabourets *id.*
- 1 lit de repos en acajou, couvert en toile, avec sa housse, à mousseline brodée à petits dessins doublé en soie rose
- 4 coussins *id.* à chaqu'un [sic] 4 glands

⁹⁹ p. 51.

¹⁰⁰ p. 52.

Petite rondèle [sic]¹⁰¹ où se trouve la baignoire

Le dôme peint en gris avec dessins
 2 glaces à 2 pièces
 1 grand rideau en mousseline brodée avec falbalas¹⁰² garnissant le fond d'appartement
 Le petit falbalas, de même, se trouve sur les glaces
 2 rideaux de mousseline brodée à petits dessus avec garniture et falbalas doublé [sic] en rose
 2 petits amours en marbre, un tenant un oiseau en main et l'autre le nid
 1 baignoire peinte en bleu avec des bouquets dorés
 1 tapis fond verd [sic] à bouquets de rose
 1 pendule en albâtre avec sa cloche [sic]¹⁰³ représentant *Jupiter et Léda*¹⁰⁴
 2 pinces de cheminée
 2 pèles [sic] *id.*
 1 petit balai *id.*
 1 soufflet *id.*
 2 petits paravents en acajou, garnis en mousseline brodée doublée en rosé
 1 table de nuit en acajou, à 2 colonnes en bronze doré et plat de marbre
 1 cuvette et pot à l'eau en porcelaine, fond bleu et doré, le pot à l'eau est cassé

Bibliothèque de S. M. la Reine

1 grand [sic] armoire et
 6 petits *id.* en différentes sortes de bois avec vitrage, vernissés en couleur d'acajou, ces armoires sont supportées par d'autres armoires, même bois et vitrage.
 10¹⁰⁵ draperies [sic] en taffetas bleu
 1 grande table en sapin rouge avec tapis verd [sic]
 1 grand fauteuil en acajou, avec bronze doré, couvert en satin bleu clair, avec galons de même
 2 petits *id.*, chacun [sic] avec leur coussin
 1 bureau en acajou, à 3 tiroirs, avec ornements en bronze doré
 1 écritoire en racine représentant l'amour tenant 2 baubèches [sic]
 1 sonnette en bronze doré
 1 buste en marbre blanc, représentant *S. M. le Roi*
 1 *id.* représentant *S. A. Royale le Prince de Wurtemberg*
 4 fauteuils
 1 tabouret

¹⁰¹ Écrit sur le mot : *ronde* avec la partie *tonde* biffée.

¹⁰² p. 53.

¹⁰³ Cloche.

¹⁰⁴ Il pourrait s'agir de la pendule conservée à Cassel (MHK, Wilhelmshöhe) bien qu'une telle pièce soit aussi mentionnée dans les effets emballés en 1813.

¹⁰⁵ p. 54.

1 table en acajou avec ornements en bronze doré, les pieds en forme à têtes de lions ailés, dessus marbre brun

1 vuide [sic]¹⁰⁶ poche en acajou

Chambre de l'huissier

Tapisserie [sic] en papier fond bleu clair, bordure jaune et rouge

1 commode en sapin à 3 tiroirs

1 chaise de canne

1 tringle

1 sonnette

Antichambre¹⁰⁷

1 porte vitrée avec 2 rideaux en percalle [sic] et un petit au dessus de la porte

Tapiserie en papier jaune avec bordure en feuillage

1 commode en cerisier à 3 tiroirs, à colonnes et têtes de lions de bronze, et dorure

1 grande table en sapin, peinte en rouge, à 8 pieds

1 divant [sic] en acajou, couvert en taffetas violet, avec son matelas et 3 coussins

1 *id.* à colonnes, des boucles dorés [sic], couverts en étoffe de soie noire avec des coussins

8 chaises en acajou garni [sic] de même étoffe

1 glace à 2 pièces, cadre brun

1 *Buste de S. M. la Reine* en biscuit blanc

4 globes du monde

5 gravures sous glace, à cadre brun, avec baguettes dorés

2 *id.* à cadre *id.*, représentant *La Bataille d'Abukir*¹⁰⁸ et *de Marengo*.

16 dessins de diverses fleurs et papillons sous glace, cadre doré

1 poêle en fer

Cabinet particulier de S. M. la Reine

1 tapis de pied en moquette, dessins en forme bleu et verd [sic]

Tapiserie en bleu clair avec baguettes dorés [sic] et sculptés¹⁰⁹ [sic]

1 grand bureau en acajou, à 5 tiroirs et 4 petits armoires garnis en cuivre jaune

1 écritoire en racine d'arbre et noir

2 encriers et 2 sabliers en cuivre doré

1 clochette en bronze doré

¹⁰⁶ Vide.

¹⁰⁷ p. 55.

¹⁰⁸ Abouckir.

¹⁰⁹ p. 56.

- 2 petits vases pour les pains à cacheter, en bronze doré
 1 petit [sic] cuillier [sic] en écaille pour le sable
 1 chandelier à 3 branches en bronze doré avec une flèche, bronze doré, pour monter à volonté l'espace de lumière qui se trouve en tôle vernissé et orné de dorure¹¹⁰
 2 petits chandeliers en bronze doré
 1 étui à canif à petits crochets [sic]¹¹¹, le dedans garni en velours bleu de ciel et soie blanche en maroquin rouge avec dorure
 1 pelotte [sic] en velour [sic] cramoisie [sic] avec des petits galons
 1 flacon en cristal
 1 petit livre en marbre blanc, doré sur tranche, sur lequel est gravé la tête d'Homère
 2 bois plombés, avec un petit filet noir, avec petite boule *id.* pour mettre sur le papier
 1 *id.* en acajou, même bordure et boule
 2 *id.* pour mettre sur le papier en bronze doré, représentant des chevaux marins, l'un avec un petit ange, tenant un flambeau, et l'autre représentant la folie
 1¹¹² commode en cerisier avec ornements en bois doré repress: des têtes de femme et de lions à 4 tiroirs et griffes de lions
 1 pendule sous cloche en bronze doré et verre antique représentant *S. M. la Reine*
 2 candélabres en bronze brun et doré à 3 branches chaque supporté [sic] par des femmes ailés
 1 petit gobelet en biscuit représentant une tête de femme avec dorure entièrement
 1 *Buste de S. M. la Reine* en biscuit avec son piédestal
 1 *Buste de S. M. l'Empereur Napoléon* avec piédestal en porcelaine peint en bleu
 1 dessin [sic] au crayon sous glace représentant *S. M. le Roi de Westphalie* peint par Nahl, cadre doré et sculpté
 1 répartition de 6 brigades de guerre à cadre doré et rouge
 2 commodes plaqués en bois de différents couleurs, à 4 tiroirs, avec ornements de bronze et de têtes de chèvres à chaque côté, avec dessus en plat de marbre, blanc et veiné bleu, supportant chaque une [sic] une armoire à 2 glaces avec ornements et galerie en bronze
 1 long divan [sic] couvert en soie bleu claire avec
 5 coussins auxquels sont attachés 4 glands même couleur, 1 cordon avec un gland en soie bleu claire pour la sonnette

¹¹⁰ Une pièce de ce type est conservée à Wilhelmshöhe.

¹¹¹ Crochets.

¹¹² p. 57.

2¹¹³ bâtons en forme de tringles, à pommes de pins dorés
 2 tringles de fer
 11 chaises en acajou, couvertes en damas gourgourans jaune rayé, avec ornements soie bleu foncée
 2 rideaux de fenêtre en percalle [sic] blanc [sic] avec franges en coton de draperie étroite
 2 grands festons ou écharpes de cordons câblés et cordon de tirage
 11 housses de chaises
 1 tableau en huile sur bois représentant *S. M. la Reine* peinte par Lorentz
 1 dessein [sic] par Gotier¹¹⁴, *Bataille de Iéna*, sous glace, cadre doré et sculpté
 1 *idem* par Gotier, *Bivouac de S. M. l'Empereur Napoléon à la bataille de Iéna*, sous glace, cadre est doré et sculpté
 1 *idem*, *Vue de Naples* par Gotier, sous glace, cadre doré et sculpté¹¹⁵
 1 *idem*, représentant *Le passage du Mont St. Bernhardt*¹¹⁶, par Gotier¹¹⁷, sous glace, cadre doré et sculpté
 1 tableau peint en huile représentant *Le buste d'une femme* sur toile, cadre doré et sculpté

Petit¹¹⁸ cabinet à droit [sic]

1 tapis en moquette, fond verd [sic] blanc et violet
 Tapisserie, fond bleu clair
 1 table de nuit en cerisier, à plat de marbre blanc et tacheté gris, renfermant
 3 pots en porcelaine blanche et
 1 *id.* de nuit en argent, dont le dedans est doré
 1 pot à l'eau et sa cuvette en porcelaine
 La cuvette, en petit filet en cristal taillés
 1 flacon, 3 verres en cristal taillés
 1 éponge
 1 brosse à dents, le manche en écaïl [sic]
 1 petit flacon contenant de [sic] vinaigre
 1 chaise percée en acajou, à têtes de lions en bronze doré, avec son vase en porcelaine blanche
 1 couverture garnie en velour [sic] cramoisie [sic]

Cabinet à gauche

Même tapisserie, même tapis

¹¹³ p. 58.

¹¹⁴ Gautier, Jean-Rodolphe.

¹¹⁵ Une *Vue de Naples* est conservée au Louvre (Département des arts graphiques inv. RF 14615).

¹¹⁶ Bernard.

¹¹⁷ Une vue de ce type est conservée au château de Versailles (inv. MV2523).

¹¹⁸ p. 59.

- 1 table peinte en rouge en bois ordinaire
- 1 poël [sic] en fer et terre cuite
- 2 petites paters [sic] en cuivre doré

Cabinet bleu foncé

- 1 lit peint en blanc
- 3 matelas
- 2 traversins
- 1¹¹⁹ rouleau
- 1 couverture d'indienne piqué [sic]
- 1 pot de nuit
- 1 table en cerisier
- 1 bureau en *id.*
- 1 commode à 3 tiroirs
- 1 canapé avec des ornements et baquettes en cuivre, couvert avec un étoffe en soie
- 8 chaises *id.*
- 1 petite table en chêne
- 1 miroir en cadre brun
- 1 cuvette
- 1 pot à l'eau au chiffre de S. M. le Roi
- 1 caraffe [sic]
- 1 glace cadre brun
- 2 chandeliers en cuivre
- 1 mouchette
- 1 *Buste de S. M. la Reine* en biscuit avec son piédestal
- 40 gravures colorés angloise [sic] en cadre sous glace, cadre doré et rouge¹²⁰
- 1 tableau peint en huile représentant *Cassel*, cadre doré
- 1 carte, géographie, cadre doré, avec une couronne et chiffre *id.*
- Le plan de Napoléonshoehe en cadre, plaqué en acajou, arrondissement de chasse
- 2 rideaux de fenêtre en percalle [sic]
- 2 embrasses en coton
- 2¹²¹ paters en cuivre doré
- 1 tringle

119 p. 60

120 De telles gravures encadrées sont encore aujourd'hui visibles à Wilhelmshöhe.

121 p. 61.

Rondel

Tapisserie [sic] couleur de chair
 6 rideaux et garniture
 6 embrasses en tôle de coton
 1 longue table en sapin, peinte en blanc
 1 *id.* carré
 1 commode en cerisier, à 3 tiroirs
 1 petite table peinte en gris, à <tiroir ?>
 1 canapé peint *id.*, avec dorure, garni en damas rouge
 2 fauteuils *id.*
 1 petite table en cerisier, avec tapis verd [sic], baguette et ornements en cuivre
 1 table en acajou, avec baguette en cuivre
 8 chaises en bois peints en blanc, garni [sic] en cannes
 25 tableaux au pastel, sous glace, cadre doré représentant des figures

Salle d'attente

Tapisserie [sic] papier verd clair
 2 rideaux de fenêtre vieux en soie verte avec
 4 glands
 1 miroir à vieux cadre doré
 1 petite commode en sapin, peint en rouge
 3 chaises en canne, peints *id.*
 3¹²² chaises peintes en blanc
 1 écran en bois peint *id.*
 1 poël [sic] en fer et terre

Petite chambre à coucher

1 lit en chêne
 4 matelas
 2 couvertes, 1 en laine et 1 en coton
 1 traversin
 1 oreiller
 1 chaise de canne

Cabinet

1 armoire en blanc
 1 table avec toile cirée
 1 chaises de canne
 1 *id.* percée
 1 cuvette et 1 verre

122 p. 62.

Grand salon du Conseil d'État

10 rideaux en percalle [sic] avec garniture et franges de coton
 9 tringles
 10 embrasse [sic] de coton câblé
 10 paters [sic] en cuivre
 1 table en sapin rond
 6 *idem* en cerisier, dont une endomagée [sic]
 1¹²³ petite table ronde, peint [sic] en rouge
 2 fauteuils peints en blanc avec dorure, garnies de sattinade [sic] cramoisie
 41 chaises en acajou, couvertes en crin noir
 8 glaces dont 5 à 2 pièces et 2 à 3 *id.*
 3 poêls [sic] en fer et terre
 Boiserie [sic] et colonnes peints en blanc et gris

Appartement de la dame du palais de service

Tapiserie en papier bleu
 1 lit en acajou, avec vase en bois bronzé et doré
 2 matelas
 1 lit de plumes
 1 rouleau
 1 traversin
 1 couverture d'indienne
 1 table de nuit en cerisier
 1 pot de nuit en fayence [sic]
 1 petite table en blanc
 2 rideaux d'alcôve, avec une grande écharpe en percalle [sic], frangé en coton
 2 embrasses en coton
 2 paters [sic] en cuivre doré
 2 rideaux de fenêtre avec écharpe *id.*
 2 paters [sic] en cuivre doré
 2¹²⁴ embrasses, toile de coton
 1 commode en bois de rose, à 3 tiroirs, avec garniture en bronze doré, à plat de marbre
 1 petite table peinte en blanc
 1 miroir en toilette
 2 chandeliers plaqués
 1 caraffe [sic] verre blanc
 1 verre
 1 lavabot [sic] avec sa cuvette et pot à l'eau et son gobelet en porcelaine blanche

¹²³ p. 63.

¹²⁴ p. 64.

1 miroir cadre brun
 1 table peinte en rouge, le dessus peint en noir
 4 fauteuils
 1 canapé peint en blanc, couvert en damas antique, avec des petits rouleaux
 comme étoffe
 6 chaises en acajou, garnis en crin noir

Cabinet

1 lit en sapin
 2 matelas
 1 lit de plumes
 1 traversin
 1 coussin
 1 couverture d'indienne
 1 chaise percée avec son vase
 1 bidet avec son vase
 1 chandelier en cuivre
 1 caraffe [sic] en verre blanc
 1¹²⁵ verre
 1 cuvette
 2 bâtons bronzés avec des pommes de pin pour les rideaux

Sallon [sic] chinoise

Cabinet à droit [sic]

1 lit de camp composé de 7 planches avec 1 planche pour reposer la tête
 6 matelas de coutil
 6 [t]raversins
 6 couverts en laine

3^{ème} étage

Corridor du 3^{ème} étage

1 grande table en sapin
 1 lanterne contre le mur

Chambre n° 1

Tapiserie papier fond carré, bouquet, et violet, bordure jaune
 1 canapé en cerisier, avec baquette en bronze, couvert en soie, rayé bleu
 avec son matelas
 5 chaises *id.*

125 p. 65.

- 1 fauteuil en acajou avec son coussin garnis en¹²⁶ velour [sic] d'Utrec [sic] noir
- 1 table en cerisier
- 1 *id.* en bois peinte en blanc
- 1 fortepiano en acajou
- 1 écran en *id.* avec baguettes en bronze, couvert en papier fond bleu, surquel [sic] est une cigogne
- 2 rideaux de fenêtre en toile de coton avec garniture frangé *id.*
- 2 embrasses en coton
- 2 petits rideaux de fenêtre en percalle [sic]
- 2 chandeliers plaqués
- 1 miroir cadre brun, avec rosettes dorés [sic] en cuivre doré
- 11 gravures avec glace, cadre bois doré et rouge

Chambre à coucher

- Tapiserie en papier fond verd [sic] à grands bouquets rouges
- 1 lit en acajou à têtes et vases de bronze
- 2 matelas
- 1 lit de plumes
- 1 traversin
- 1 coussin
- 1 couverture d'indienne
- 1 anneau bronze portant 4 rideaux de lit en percalle [sic] blanche à franges en coton
- 2 rideaux de fenêtre en percalle [sic] blanche avec garniture *id.*, franges en cotons
- 2¹²⁷ embrasses *id.* de petits rideaux de percalle [sic] blanc
- 1 table de nuit
- 1 pot de nuit en porcelaine blanche
- 1 lavabo en acajou
- 1 pot à l'eau, cuvette et verre en porcelaine blanc
- 1 caraffe [sic] et verre blanc
- 1 petit miroir à toilette
- 1 commode en chêne à 3 tiroirs
- 2 chaises en cerisier, couverte en velour [sic]
- 6 *id. id.*

Au cabinet

- 1 bidet
- 1 cuvette

¹²⁶ p. 66.

¹²⁷ p. 67.

N° 2

Tapisserie en papier rouge à fleurs vertes
 1 canapé couvert en velour [sic] d'Utrech [sic] noir
 6 chaises *id.*
 1 fauteuil *id.*
 1 commode en cerisier, à 3 tiroirs
 1 miroir à cadre brun
 1 table avec le dessus en bois imitant le marbre
 4 rideaux en percalle [sic] pour les fenêtres
 13 gravures sous verre, avec cadre doré rouge

N° 3Chambre à coucher

1 lit en acajou
 1 *id.* en cerisier
 5¹²⁸ matelas
 1 lit de plumes
 2 couvertures de laine
 2 pots de nuit de porcelaine
 2 rideaux de lit en percalle [sic] blanc [sic] avec frange
 1 commode en chêne, à 3 tiroirs
 1 petite table à tiroir
 1 *id.*, miroir à toilette
 3 fauteuils peints en blanc, en canne
 1 bidet avec sa cuvette
 1 lavabo, cuvette, pot à l'eau et verre en porcelaine blanche
 2 chandeliers plaqués
 1 caraffe [sic]
 1 verre
 1 glace verre brun

Cabinet

1 lit en sapin
 1 paillasse
 1 matelas
 1 lit de plumes
 1 oreiller
 1 coussin
 1 couverture d'indienne
 2 chaises
 1 fauteuil peint en blanc en canne

128 p. 68.

2 pots de nuit
 1¹²⁹ chandelier en cuivre
 1 chaises percée [sic] avec son pot, la cuvette est cassée

N° 4

Salle des bains

4 baignoires en tôle, peintes en bleu, à 8 griffons
 4 chaises en acajou, couverts [sic] en crin noir

N° 5

5 armoires en chêne
 1 vieux [sic] commode en chêne, à 3 tiroirs
 2 chaises peintes en gris
 1 petite glace, cadre brun
 1 paravent à 6 feuilles de papier jaune
 1 lit en cerisier
 2 matelas
 1 lit de plumes
 1 coussin
 1 couverture d'indienne
 1 table

N° 6

4 chaises peintes en gris
 1 paravent à 6 feuilles fond verd [sic]

N° 7 est le corridor

N° 8

Néant

N° 9¹³⁰

Tapiserie en papier, fond verd [sic] avec bordure jaune
 1 canapé, peint en blanc, garni en velour [sic] d'Utrecht [sic] jaune
 1 petite table en cerisier
 1 *id.*, dessus en bois imitant le marbre, avec baguettes et rosettes en bronze
 1 glace cadre brun
 1 fauteuil en acajou, garni d'Utrecht [sic] noir
 5 chaises *id.*
 2 rideaux de fenêtre, en toile claire rayée avec franges de fil

129 p. 69.

130 p. 70.

2 embrasses de coton
 2 petits rideaux en percalle [sic]
 2 chandeliers
 1 caraffe [sic]

Chambre à coucher

3 lits, un en acajou et l'autre en cerisier
 4 matelas
 2 lits de plumes
 2 couvertures d'indienne
 2 traversins
 2 coussins
 1 anneau en bois bronze, portant 4 rideaux en percalle [sic] blanc [sic]
 1 table de nuit
 1¹³¹ pot de nuit en fayence
 3 chaises, couvertes en velour d'Utrecht [sic] noir
 1 petite table peinte en blanc
 1 miroir de toilette
 1 commode antique en racine, à 3 tiroirs
 1 *id.* en sapin, peint en rouge, à 2 *id.*
 1 lavabo en acajou, cuvette et vase en porcelaine blanche
 2 rideaux de fenêtre avec garniture en percalle [sic] blanc [sic]
 2 embrasses
 2 petits rideaux de fenêtre
 1 miroir cadre brun, avec rosettes de bronze doré
 68 gravures sous glace, avec cadre doré

Cabinet

1 bidet avec sa cuvette
 1 chaise percée avec son pot
 1 pot à l'eau avec une cuvette en porcelaine aux chiffres de S. M.

N° 10

Tapiserie en papier fond bigarré, bordure jaune et bleu
 1 lit en acajou
 3 matelas
 1 couverture en indienne
 1 canapé en bois d'êtré, avec baguettes en cuivre couvert d'étoffe à petits points fond bleu avec toile¹³², bordure violette
 5 fauteuils *id.*

¹³¹ p. 71.

¹³² p. 72.

1 *id.* en cerisier, couvert en velour [sic] d'Utrech [sic] noir
 1 petite commode en acajou
 1 petite table en chêne, à tiroirs
 1 table en cerisier
 1 miroir cadre brun
 4 rideaux de fenêtre à garniture en toile claire, franges en fil
 4 petits rideaux en percalle [sic] blanc [sic]

N° 11

1 bois de lit en acajou, avec têtes et vases en bronze doré
 2 matelas
 1 lit de plumes
 1 couverture d'indienne
 1 rouleau
 1 coussin
 1 commode en chêne, à 3 tiroirs
 1 table peinte en blanc
 1 miroir cadre brun
 1 fauteuils bois d'être [sic]¹³³, baguettes en cuivre, garni d'étoffe à petits points, fond bleu avec étoiles bordées violets [sic]
 2 rideaux de lit en percalle [sic] blanc [sic] avec une flèche, bois doré
 2¹³⁴ rideaux de fenêtre, frangés en coton
 2 embrasses *id.*
 2 petits rideaux *id.*
 1 table en cerisier
 1 petit miroir de toilette

N° 12

Cabinet

Tapiserie en papier
 1 petite table en chêne, à tiroirs
 3 mauvaises chaises
 1 lit en forme d'armoire
 2 matelas en coutil
 1 lit de plumes
 1 coussin
 1 traversin
 2 petits rideaux de fenêtre, toile de coton

¹³³ Hêtre.

¹³⁴ p. 73.

Second cabinet

- 1 petite table
- 1 lavabo, avec cuvette et pot à l'eau en fayence [sic] blanche
- 1 bidet avec sa cuvette
- 1 miroir cadre brun
- 1 chaises percée avec son pot
- 2 chaises ordinaires en canne

Chambre¹³⁵ à coucher

- Tapiserie en papier bleu
- 1 lit en acajou
- 2 matelas
- 1 lit de plumes
- 1 coussin
- 1 traversin
- 1 couverture d'indienne
- 2 rideaux de lit en percalle [sic] blanc [sic] frangé en coton
- 6 rideaux de fenetre en percalle [sic]¹³⁶
- 6 embrasse [sic] de coton
- 6 petits rideaux en percalle [sic]
- 1 canapé en chêne, couvert velour [sic] d'Utrech [sic] noir
- 4 chaises *id.*
- 1 commode en chêne¹³⁷, à 3 tiroirs
- 2 miroirs à cadre brun
- 1 table en chêne
- 1 fauteuil en cerisier, couvert de velour [sic] d'Utrech [sic]
- 3 gravures sous glace avec cadre doré et rouge

N° 13

- Tapiserie en papier verd [sic]
- 1 lit en cerisier
- 2 matelas
- 1 lit de plumes
- 1 traversin
- 1 coussin
- 2 commodes en chêne à 2 tiroirs
- 1¹³⁸ table peinte en rouge
- 1 petit miroir en cadre brun
- 2 chandeliers plaqués

¹³⁵ p. 74 ?

¹³⁶ Au lieu de *id.*, biffé.

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ p. 75.

- 1 cuvette et pot à l'eau aux chiffres de S. M. le Roi
- 1 verre à fayence [sic]
- 1 bidet
- 1 chaise percée
- 3 *id.* peintes en blanc en canne
- 1 pot de nuit en fayence [sic]
- 2 petits rideaux de fenêtre [sic]

N° 15

- 1 *Buste de S. M. L'Empereur* en plâtre blanc avec le chapeau brisé
- 3 mauvaises pendules antiques en mauvais état
- 2 vieilles tables, avec cadre doré, dont une hors d'état portant n° 3 et 5
- 5 cloches en verre avec baguettes dorés [sic]
- 6 mauvaises [sic] étuis pour renfermer des cartes de géographie
- 3 mauvais vases en terre rouge cassés avec dorure

N° 16

- 6 vieux cadres en bois peint en gris et dorure

N° 17

- 1 bois de lit en chêne
- 1¹³⁹ paille
- 1 matelas
- 1 coussin
- 1 oreiller
- 1 vieille couverture en indienne
- 4 mauvaises chaises
- 1 table couverte en toile cirée
- 1 petit miroir en cadre brun

N° 18

- 1 lit en sapin
- 2 matelas
- 1 paille
- 1 couverture d'indienne
- 1 rouleau
- 1 coussin
- 1 petit miroir
- 2 chaises
- 1 vieille table, couverte de toile cirée
- 1 cuvette en fayence [sic]

¹³⁹ p. 76.

1 chandelier en cuivre
 1 vieux pliant
 1 matelas en coutil
 1 rouleau

2^{ème} corridor sous la coupole

70 chaises en canne
 1 grande table ronde

N° 19¹⁴⁰

1 vieux lit en chêne
 1 pailleasse
 1 matelas
 1 lit de plumes
 1 traversin
 1 coussin
 1 couverture d'indienne
 4 chaises *id.*
 3 mauvaises tables
 1 miroir doré
 1 cuvette
 1 verre
 1 chandelier

N° 20

1 mauvaise table
 3 *idem* chaises

N° 7 C

2 grands lustres en verre à 7 baubeches [sic]
 1 cloche pour lampes en verre
 1 bois de lit en chêne, peint en rouge
 1 garniture de lit en indienne, fond blanc
 3 matelas en toile de coton
 1 lit de plumes *id.*
 1 rouleau
 1¹⁴¹ couverture d'indienne
 6 tableaux pour l'église
 1 lit de bois en sapin
 1 pailleasse
 5 lavabos sans garnitures
 2 *id.* avec bronze doré

¹⁴⁰ p. 77.

¹⁴¹ p. 78.

- 1 *id.* en chêne ordinaire
- 1 paille
- 1 ancien bois de lit, peint en gris avec dorure
- 1 baignoire en cuivre
- 1 bois de lit en cerisier, en mauvais état
- 1 *id.* en sapin
- 2 brancards pour porter des livres
- 1 mauvaise commode
- 7 *id.* matelas en coutil, en mauvais état

N° D

- 4 vieux lustres en verre, hors d'état
- 2 vases antiques en porcelaine blanche avec bas relief et dorure
- 3 bancs pour la chapelle peints en verd [sic]

Coupole

- Planches parqueté [sic] en sapin, le fond de la coupole représentant les astres
- 36 colonnes en bois peint marbré, les murs *id.*
 - 11 garniture de rideaux en toile blanches avec franges¹⁴²
 - 14 tables, bois peint en blanc, contenant [sic] divers minéraux du pays
 - 9 petites armoires, bois peint en blanc avec baguettes dorés [sic] à vitrage, contenant des livres
 - 5 grand [sic] armoires à vitrage, peints [sic] en gris, contenant des livres
 - 1 vieille pendule en marbre blanc et bronze doré, avec une femme tenant un vase antique en bronze doré, la pendule est surmonté d'une petite statue, bronze doré
 - 3 petits vases en porcelaine avec bronze doré¹⁴³
 - 1 *id.* plus grand
 - 1 piédestal en porcelaine, jaspé verd [sic] avec dorure portant un guerrier qui contient une Vénus ayant les yeux bandés
 - 1 pendule, marbre blanc et bronze doré, avec une urne dessus et une statue à côté en bronze doré
 - 1 cloche ronde en verre
 - 2 *id.* carrés
 - 4 *id.* mauvaises
 - 1 urne en terre cuite rouge avec ornements dorés et de têtes *id.*
 - 1 vase en marbre blanc, avec couverte sur lequel est une petit boule dorée
 - 1 lavabo en acajou avec cuvette et pot à l'eau
 - 2¹⁴⁴ verres en porcelaine

¹⁴² p. 79.

¹⁴³ Une pendule de ce type est conservée au château de Fasanerie.

¹⁴⁴ p. 80.

- 1 console en acajou avec bronze doré, ayant plat de marbre, blanc, veiné bleu, et une glace au fond
- 1 *id.* en plat de marbre blanc, une glace et 2 têtes ailées, bronze bruni et hors [sic] de marbre doré¹⁴⁵
- 1 *id.* à glace, avec marbre brun, deux colonnes avec bronze doré
- 1 petite table en cerisier, avec un cabaret en tôle représentant des *Vues du Château de Nap[oléons]hoehe*
- 1 armoire, plaqué en bois de rose, avec ornements en cuivre doré, à 4 tiroirs et vitrage contenant des plans, marines
- 1 table à jeu en acajou, à 4 pieds
- 1 *id.* pliant, avec drap verd [sic]
- 2 mauvaises tables en chêne pliantes, avec *id. id.*
- 1 console en bois, peinte en blanc, à 4 pieds
- 2 pots de chambre ovales en porcelaine avec dorure et une avec fleurs
- 1 *id. id.* ordinaire en porcelaine, avec dorure et une avec des fleurs
- 1 cuvette et son pot à l'eau en porcelaine et dorure et fleurs
- 3 pots à l'eau en porcelaine blanche
- 2 port huillier [sic] avec 2 caraffes [sic], 2 verres et 2 flacons chaque
- 2 pots à l'eau et 2 cuvettes en porcelaine avec dorure
- 2¹⁴⁶ pendules, colonnes à marbre noir, les piédestaux [sic] blancs avec ornements dorés, une avec des petits amours représentant la musique et les sculptures, et l'autre *id.*, avec 3 statues de plus, dont une a la tête cassée
- 1 console en acajou, à colonnes, avec bronze doré aux armes de S. M., marbre brun et jaune, ayant une glace au fond
- 2 candélabres en bronze doré, à 6 branches, y manquent 6 baubeches [sic], chaqu'un [sic] ayant un guerrier lançant une flèche¹⁴⁷
- 1 statue en marbre représentant *Cléopâtre*
- 4 consoles, bois doré et sculpté, avec marbre jaune
- 2 bidets en cerisier dont les vases sont cassés
- 2 écrans peints en blanc, sculptés et dorés, garni [sic] en soie fonds verd [sic], fleurs et dessins blancs
- 1 *id.*, en soie blanche, avec vase et fleurs, brodé [sic] en soie
- 3 *id.*, en cerisier, avec baguettes en bronze, couverts en papier
- 2 tabourets, peints en gris avec dorure, couverts en soie cramoisie à rayés
- 2 *id.*, en bois doré
- 18 chaises en bois doré et sculpté, couvertes en damas cramoisie [sic] avec baguette et bordure jaune

¹⁴⁵ Un meuble similaire est conservé au château de Fasanerie.

¹⁴⁶ p. 81.

¹⁴⁷ Une paire semblable est identifiable sur une gouache de Jean-Baptiste Fortunier représentant la bibliothèque de la villa Demidoff à San Donato (Florence, Palazzo Pitti, Museo d'Arte Moderna ?), villa du gendre de Jérôme, à qui il acheta bon nombre d'œuvres napoléoniennes (on reconnaît d'ailleurs sur cette œuvre les statues en pied et de marbre de Jérôme et de Catherine par Bosio).

2 canapés peints en blanc avec dorure, couverts en damas verd [sic], bouquets et figures blancs
 4¹⁴⁸ fauteuils, *id.*
 8 chaises, *id.*
 3 *id.*, antiques, bois doré, couverts [sic] en velour [sic] cramoisie [sic]
 1 fauteuil, bois blanc avec dorure, couvert en damas cramoisie [sic] à rayes [sic]
 1 fauteuil, bois doré antique, couvert en damas cramoisie [sic]
 1 chaises [sic], bois d'acajou, couverte en damas rouge avec rayes [sic], bordure jaune à étoiles rouges
 6 chaises en cerisier, couverte en canne
 1 *id.* en acajou, couverte en velour [sic] noir
 2 anciennes chaises en chêne, couverte en toile cirée rayée, et l'autre à petit bouquets bleus
 1 ciel de lit en soie cramoisie, avec 6 rideaux, même étoffe, et une petite crête autour
 2 lits de sangle, cassés
 3 grands matelas en futaine blanche, garnis en soie bleue
 1 coussin en soie blanche
 1 grand traversin couverte [sic] en futaine blanche fine, bordé en soie bleue
 1 traversin, coutil rayé bleu
 1 *id.* en soie violet [sic]
 1 *id.* en futaine blanche, bordé soie violet [sic]
 1¹⁴⁹ traversin en futaine blanche
 13 *id.* en toile de coton blanc, et un rayé bleu
 6 matelas ordinaires en coutil rayé
 2 traversin [sic] *id.*
 7 matelas de même, en toile de coton blanc
 1 couverte d'indienne
 5 matelas très grands, toile de coton bleu
 2 lits de plumes *id. id.*, un bordé violet et l'autre jaune
 1 garniture du lit avec glands
 4 draperies d'alcôve en damas rouge à grands rayes [sic], doublés en soie cramoisie
 4 rideaux de lit en indienne, fond blanc, bouquets rouges
 2 vieux rideaux de fenêtre avec planches, soie rouge
 1 *idem*, soie verte
 5 vieux fauteuils antiques hors d'état
 1 <petite presse ?>, bois peint en rouge

148 p. 82.

149 p. 83.

- 2 couchettes en sapin, cassés
- 1 cloche en verre contenant un écureuil et un chien
- 1 garniture de cheminée, bronze doré, avec des lions, bronze bruni
- 1 chenet en fer
- 2 pinces *id.*, avec poigné [sic], bronze doré
- 2 soutiens [sic] de garniture de cheminée à têtes de¹⁵⁰ lions [sic], tenant un serpent, bronze doré
- 1 pupiter [sic]¹⁵¹ en bois blanc peint en rouge, avec 1 tiroir
- 1 porte lumière, bois peint en blanc
- 2 chaises percées en chêne, avec son vase
- 1 *id.* en acajou, à têtes de lions, bronze doré, couvertes [sic] en velour [sic]
- 1 bidet ordinaire, avec sa cuvette
- 3 *idem*, sans vases
- 1 petit tabouret de pied en acajou [sic], couvert en soie noire, avec une [sic] paysage dessus
- 3 devants de cheminée, 1 fond jaune, 1 fond bleu avec étoiles et 1 fond violet
- 1 vase en porcelaine pour fleurs à têtes de lions dorés [sic]
- 1 grand vase en porcelaine antique avec dessins bleus et fleurs rouges
- 2 lampes de nuit en albâtre en forme de vases, les anses sont cassés
- 1 échelle
- 512 gravures, grandes et petites, avec glace et sans glace

Souterrain¹⁵²

Chambre du portier Girard

- 1 lit en sapin
- 2 matelas
- 1 lit de plumes
- 1 oreiller
- 2 couvertures en laine
- 1 paille
- 2 petites tables en chêne
- 1 petit miroir en cadre noir
- 1 fauteuil avec un coussin
- 1 petite cuvette
- 1 verre
- 1 pot de nuit cassé
- 1 chaise

¹⁵⁰ p. 84.

¹⁵¹ Pupitre.

¹⁵² p. 85.

Chambre de l'argenterie

- 1 table en sapin, ronde
- 1 *id.*, vieille carrée
- 1 *id.*, longue
- 1 poêle [sic] en fer
- 3 mauvaises chaises peintes en gris, en canne
- 2 longues tables en sapin
- 1 étagère à 4 planches peintes en blanc
- 1 vieille chaise peinte *id.*
- 1¹⁵³ vieille chaise en chêne couverte en velour [sic] d'Utrec [sic] rouge
- 1 *id.*, table en sapin

Chambre à coucher

- 1 lit en sapin
- 2 matelas en toile de coton rayé bleu
- 1 coussin
- 1 traversin
- 1 vieille couverture
- 2 vieilles chaises en chêne
- 1 vieille table couverte en toile cirée verte
- 1 petite *id.* pliante avec drap *id.*
- 1 mauvais rideau, serge verd [sic]
- 1 lit de domestique
- 2 matelas
- 1 couverture de laine
- 2 coussins

Chambre de porcelaine

- 1 longue table en sapin, peinte en gris
- 1 vieille *id.*, couverte en toile cirée noire
- 3 chaises peintes en blanc, en canne
- 1 fauteuil *id.*
- 2 vieilles petites tables
- 1¹⁵⁴ paravant [sic] à 3 feuilles
- 1 vieux rideaux de fenêtre en serge verd [sic]

Lavoir de la porcelaine.

- 1 vieux fauteuil
- 2 chaises en canne
- 1 vieille armoire en sapin
- 1 lit de sangle
- 1 matelas en toile de coton

153 p. 86.

154 p. 87.

1 traversin en coutil
 1 oreiller *id.*
 1 couverture en laine

Cave

1 table en sapin pour poser les bouteilles
 4 chandeliers en cuivre
 1 armoire

Chambre de l'aide de la cave

1 vieux lit en chêne
 1 matelas
 1 traversin
 1 lit de plumes
 2 coussins
 1 vieille couverture
 1¹⁵⁵ table en sapin, peinte en rouge
 1 *id.* petite à 2 tiroir [sic]
 1 vieille armoire en blanc
 2 chaises *id.* en canne
 1 mauvais fauteuil en chêne
 1 poël [sic] en fer

Chambre des servantes du concierge Steitz

2 bois de lit en sapin
 2 paillasses
 2 matelas
 2 lits de plumes
 2 couvertures de laine
 4 oreillers
 1 grand [sic] armoire en blanc
 1 table en sapin
 4 mauvaises chaises en paille
 1 petit miroir
 1 poil en fer

Logement du portier Priffel

1 lit en sapin
 1 matelas
 1 paillasse
 1 couverture de laine

¹⁵⁵ p. 88.

1 traversin
 1¹⁵⁶ coussin
 1 mauvais canapé
 1 table de sapin
 3 chaises
 1 table en blanc
 1 poêl [sic] en fer
 1 petit miroir
 1 cuvette
 1 chandelier

Désignation des ustensibles [sic] contre l'incendie

1 pompe à feu sur un chariot avec 24 pieds, le tuyau de cuir
 2 cannes de pompe à feu, avec leurs embouchures à canon de laiton
 4 tonneaux attachés sur des traîneaux, peints en bleu
 2 *idem*, peints en rouge
 4 échelles à feu long [sic] de 40 pieds
 2 *id.*, lond [sic]¹⁵⁷ de 26 *id.*
 7 crois [sic] à feu, à longue manche
 4 volées pour les traîneaux
 3 pompes à feu à main, en fer blanc, peints [sic] en bleu
 2 *id.*, peints en rouge
 150 seaux en cuir

156 p. 89.

157 Long.

VI. 3 Inventaire du Pavillon du sud à Napoleonshöhe¹

Pavillon² du sud
Rez-de-chaussée
Vestibule

Pavé en pierres
4 colonnes en stuc
Murs de même

Première garderobe [sic]

4 fauteuils, peints en gris, en canne
1 poêle en fer
1 pêle [sic], *idem*
2 rideaux en toile rayée rouge avec une tringle
2 vieux barometrs [sic]³, peints en gris, avec dorure
1 vieille table de nuit

Seconde garderobe [sic]

2 fauteuils peints en gris, couverts en canne
17 gravures, 4 dorés, 2 glaces manquent
2⁴ rideaux en toile à petites rayes [sic] avec tringles

Chambre à coucher

1 tapis de pied à grands carreaux, fond vert, bouquets blancs & petits ramages verts [sic]
Tapisserie en soie, fond verd [sic] à bouquets et vases blancs, baguettes dorées
2 rideaux de fenêtre, même étoffe et couleur
Garniture *id.*, 8 glands et 1 tringle
6 fauteuils, peints en gris, avec dorure, même étoffe que les rideaux
1 lit peint en gris et doré et sculpté avec son ciel de lit en bois, peint en gris, avec des sculptures et dorures, le dessus du ciel de lit est de la même étoffe, que la tapisserie
6 rideaux doublés en soie verte et garniture du lit, même étoffe que la tapisserie
3 Plumages au ciel de lit
2 matelas de coton blanc
1 *id.* *id.* rayé bleu
1 carreau, toile de coton blanc

1 HstaM, Best. 7 i Inventare Nr. 147, f^o 1r (n. p.).

2 f^o 2r / p. 1 (nous suivons dorénavant cette dernière pagination).

3 baromètre.

4 p. 2.

- 1 traversin, *id.*
- 1 couverture de satin piqué, avec desseins de soie et or
- 1 *id.* de lit, même étoffe que les rideaux, doublée en toile verte
- 1 toilette à tiroir en acajou avec bronze doré, dessus de marbre⁵ blanc, ayant deux colonnes en acajou avec bronze doré, portant une glace et 2 baubèches [sic] dorés⁶
- 2 petites consoles, bois doré et sculpté, le dessus de marbre jaspé
- 1 psyché [sic] en acajou, avec bronze doré et deux baubèches [sic]
- 1 tableau représentant [sic] *S. M. le Roi à cheval*⁷, cadre doré
- 1 dessus de porte, *Vénus dormant avec l'Amour*, cadre doré
- 1 poêle, pêle [sic] et pincette en fer
- 2 petites boîtes en cuivre
- 1 lustre antique à 8 baubèches [sic]
- 1 tabouret, bois peint en gris, même étoffe que la tapisserie

Rondelle

- Parqueté, murailles en stuc, plafond avec des sculptures et fond verd [sic]
- 4 canapés, bois peint en gris, avec des sculptures dorées, couverts en satin cramoisi, bouquets verts et blancs
- Deux de ces canapés sont à matelas, chacun avec de petits rouleaux, portant chacun un gland, même étoffe⁸
- 4 chaises, *idem*
- 10 rideaux avec leurs garnitures, de même étoffe que les canapés
- 30 glands
- 20 tableaux, peints en huile, 4 antiques dorés
- 1 glace en 3 pièces, avec cadre doré et sculpté
- 1 console en bois doré et sculpté, marbre jaune
- 1 pendule, représentant *Un char trainé par un cheval ailé, conduite par une femme*⁹ sur marbre jaspé [sic], portée par 4 pattes de lion, avec sa cloche.
- 2 candélabres, en bronze doré à 4 baubèches [sic], supportés par une femme ailée

Salon bleu

- Parqueté en bois de chêne
- 1 tapisserie, fond bleu, à grands bouquets et médaillons blancs, baguettes sculpturées et dorées
- 1 canapé, peint en gris, sculpté et doré, avec son matelas et les deux carreaux, même étoffe que la tapisserie

⁵ p. 3.

⁶ États-Unis, marché de l'art (avec étiquette précisant la provenance westphalienne) ou Cassel, MHK, Sammlung Angewandte Kunst, inv. 2.2.568.

⁷ Sans doute une copie du grand portrait équestre du baron Gros présenté plus bas (MHK).

⁸ p. 4.

⁹ Nous mettons le sujet de l'œuvre en italique.

7 glands
 6 fauteuils, *id.*
 1 écran, *id.*
 2 petites boîtes en cuivre
 2 rideaux, avec garniture de même étoffe que les meubles, 10 glands et
 1 tringle
 1¹⁰ lustre antique à 8 baubèches [sic]
 1 dessus de porte, représentant *Minerve* et un autre, *Guerrier*, cadre doré
 et sculpté
 1 tableau oval, représentant une *Femme en pleurs*, cadre doré
 1 poêle en fer

Le Sallon [sic] cramoisi

Parqueté
 La tapisserie en satin cramoisi à grands ramages, avec chameaux, des lions
 et des amours, baguettes dorées
 1 canapé peint en gris avec dorure, même étoffe que la tapisserie
 2 fauteuils, *idem*
 6 chaises, *idem*
 1 écran, *idem*
 4 rideaux avec garniture, même étoffe que la tapisserie, 18 glands,
 2 tringles, 2 glaces, une à 3 pièces et
 l'autre à 2, cadre sculpté et doré
 1 cheminée en marbre avec des portes à grillage en cuivre
 2 pinces en fer
 1 pêle [sic] *id.*
 2 boîtes [sic] en cuivre
 4 vases antiques rouges avec dorure
 1¹¹ pendule à 4 colonnes, dont le cadran tourne le piédestal avec la cloche
 4 dessus de portes, représentant des *Vues de Napoléonshoehe*, avec cadre doré
 1 lustre antique, à 8 baubèches [sic]

Salle de compagnie où on a placé un petit théâtre

Parqueté en chêne
 Le mur en boiserie, peint en blanc, où ils se trouvent enchassés 22 tableaux
 de Henri, peints de Tischbein [sic], à cadres sculptés et dorés
 4 trumeaux, à 2 pièces chacune
 2 poêles en fer en terre cuite
 Les meubles de cette salle se trouvent dans la coupole au corps de logis,
 parcequ'on [sic] y a placé un petit théâtre

¹⁰ p. 5.

¹¹ p. 6.

1 petit théâtre en sapin
 1 tapis, laine grise sur le théâtre
 L'avant-scène est ornée d'un rideau en soie cramoisie, frangé en or demi fin
 1 petite table, peinte en blanc, imitant le marbre, avec le bord doré
 1 petite table, peinte en blanc, avec sculpture & dorure
 1 petite, *id.*, en cerisier
 1 table pliante, avec velours cramoisi, et galons en or autour
 2¹² chaises peintes en gris, garnies en canne
 3 rideaux de fenêtre en serge rouge, avec 3 tringles
 6 *id.*, avec garniture <lampées ?>, fond vert, dessein blanc et gris

Orchestre

2 bancs en sapin, dont le do[s]sier est couvert d'une serge rouge
 1 chaise en canne

Parterre

10 bancs couverts en damas cramoisi

Loge de Leurs Majestés

Le devant de la loge garni en étoffe en soie rose avec une petite frange en or demi fin
 1 tapis de pied en moquette, violet et vert
 2 bancs garnies en damas cramoisi

Salle à manger

4 colonnes en stuc, murs de même
 4 statues en *id.*, piédestal en bois, peints en gris
 1 poêle
 5 tringles pour les fenêtres
 4 vieux rideaux, le tout en soie rouge, avec 16 glands

1^{er} - 1³ étage

Vestibule

Boissé [sic]¹⁴, murs et colonnes en stuc

Garderobe [sic]

Plancher en bois
 murs *id.*

¹² p. 7.

¹³ p. 8.

¹⁴ *comprendre* couvert de boiseries ?

6 chaises antiques, 2 couvertes en soie et 4 velours d'Utrecht
 1 table de nuit à tiroir, peinte en gris
 1 paravent à 4 feuilles, bois peint *id.*, garni en soie cramoisie
 4 rideaux avec garniture à carreaux rouges et blancs, en toile, deux tringles
 1 petit miroir, cadre antique doré
 1 longue table à 4 pieds, peinte en gris, avec des sculptures, dessus imitant le marbre
 1 commode en acajou avec colonnes, garnies en bronze doré, à 4 tiroirs, dessus imitant le marbre, peint en noir
 1 poêle en fer

Chambre¹⁵ à coucher à 2 colonnes

Parqueté avec desseins [sic]
 1 tapisserie en satinade bleu clair à grands desseins [sic], baguettes dorées et sculptées
 2 rideaux de fenêtre avec garniture de même étoffe que la tapisserie, 10 glands, 1 tringle
 6 fauteuils, bois peint en gris, sculptés et dorés, même étoffe que la tapisserie
 1 fauteuil en acajou, couvert en soie bleu clair avec son coussin
 1 tabouret de pied, *id.*
 1 *id.* *id.* couvert en satin blanc
 1 paravent à 4 feuilles, bois peint en gris avec dorure, couvert même étoffe que la tapisserie
 1 lit à colonnes en bois peint en gris, sculpté et doré
 8 rideaux avec garniture, même étoffe que la tapisserie
 6 rideaux, doublés en taffetas bleu et 2 en toile bleue, le ciel de lit, même étoffe que les rideaux
 40 glands tenant au lit
 3 panaches tenant au lit
 3 matelas en futaine blanche
 1 lit de plumes
 1 couverture de laine
 1 carreau en futaine blanche
 1 *id.* en satin blanc
 1 rouleau, toile de coton
 1¹⁶ couverture piquée, brodée en soie et or, en satin blanc
 1 couverture, même étoffe que la tapisserie, doublée en toile bleue
 1 table de nuit en acajou, avec toile, en bronze doré, dessus de marbre noir
 2 petites consoles à colonnes en acajou, avec bronze doré et glace, dessus de marbre jaspé noir

¹⁵ p. 9.

¹⁶ p. 10.

Deux bustes en biscuit *S. M. le Roi et la Reine*¹⁷, avec leurs cloches
 5 flacons en cristal pour odeur
 3 tasses en porcelaine dorée, en forme de vases
 2 *id.* avec couvercles
 1 pot à l'eau en porcelaine, avec sa cuvette dorée
 3 verres en cristal
 2 caraffes *idem*
 1 lavabo, en acajou garnie, avec une cuvette et pot à l'eau
 1 trépied en bronze avec ornement doré, portant un vase d'albâtre, dans lequel est une baubêche [sic] en cuivre doré
 1 psyché en acajou avec ornements en cuivre doré à 4 baubêches [sic]
 1 cheminée en marbre blanc avec porte et grillage en cuivre, deux chenêts en bronze doré, représentant un lion avec une corne
 3 pinces
 2 pelles à feu
 1¹⁸ petit écran
 1 grande glace en 3 pièces, cadre doré et sculpté
 2 bras de cheminée, bronze doré à 2 branches
 2 vases en porcelaine [sic] antique, fond bleu avec dorure, sur le devant sont peints des amours
 1 pendule en marbre blanc avec son pied en marbre jaspé noir et blanc, représentant *Un homme nud* [sic], qui se repose sur la pendule, avec sa cloche en verre
 1 commode en acajou à colonnes avec ornements [sic] de bronze doré, sur le devant sont des papillons [sic]¹⁹ et un char trainé par des papillons [sic]²⁰, dessus en marbre cerise²¹
 Le dessus de porte représentant une *Vénus avec l'Amour*, cadre sculpté et doré

Rondelle

Parqueté avec desseins [sic]
 Murailles couverts [sic] en bois, peint en blanc avec des sculptures
 plafond de même, corniche autour en bois, peint en gris, sculpté & doré
 10 rideaux, avec leur garniture en satin, fond rose, grand desseins [sic] blanc et verd [sic]
 31 glands
 2 petits canapés, bois peint en gris avec des sculptures et dorures, couverts en satin, fond rose, à grands ramages verts et blancs

17 Des exemplaires de ces statuettes en biscuit de la manufacture de Fürstenberg sont notamment conservés au MHK, au Musée des Arts décoratifs (Paris), au château de Fontainebleau.

18 p. 11.

19 papillons.

20 *ibidem*.

21 Une paire de ces meubles de Molitor est conservé à Kassel, MHK, Sammlung Angewandte Kunst, Inv. 2.5.158 et 2.5.159 et au moins un autre exemplaire au château de Fasanerie.

- 1²² écran, *id.*
 2 fauteuils, *id.*
 4 petites consoles en bois doré et sculpté, dessus en marbre jaspé blanc et verd [sic]
 10 petites statues en porcelaine [sic]
 2 vases antiques, en *id.* avec couvercle
 1 cheminée en marbre blanc, avec bas reliefs, porte et grillage en cuivre
 1 pêle [sic] et pince
 2 petites boetes [sic] en cuivre
 1 glace en 3 pièces, cadre doré et sculpté
 2 bras de cheminée en cuivre doré, à 3 branches
 1 pendule en cuivre doré, représentant *Une femme, pesant un papion [sic] et un amour*
 8 tableaux, peints en huile, cadres dorés
 1 petit secrétaire en acajou, avec ornemens [sic] en bronze doré, les pieds sont en forme [de] X
 1 cage en bronze doré, avec une canarie qui chante par le moyen des ressorts de la pendule
 4 glaces en 2 pièces, avec de petites baguettes dorées

Salon cramoisi

- Plancher parqueté avec desseins [sic]
 1²³ tapisserie, fond cramoisi, à grands bouquets et oiseaux, baguettes sculptées et dorées
 1 canapé, bois peint en gris avec dorure
 1 matelas
 2 rouleaux, même étoffe que la tapisserie
 6 fauteuils, *id.*
 1 écran, *id.*
 2 rideaux de fenêtre, garniture *id.*, 8 glands et tringles
 1 lustre antique à 8 baubèches [sic], avec cuivre doré
 1 dessus de porte, représentant *Un tombeau à côté duquel est une femme à genoux*, cadre doré et sculpté
 1 petite table ronde à tiroir avec garniture en bronze doré
 1 grande table ronde en acajou, avec ornemens [sic] en bronze doré, les pieds représentant des lions ailés, dessus en marbre blanc
 1 cheminée en marbre *id.* avec bas reliefs, porte et grillage en cuivre, deux chenêts en fer avec bronze doré
 2 pinces
 2 petites boîtes en cuivre

²² p. 12.

²³ p. 13.

- 1 glace en 2 pièces, cadre doré et sculpté
- 2 bras de cheminée, bronze doré, à 3 branches
- 2 petites vases antiques en bronze doré avec leur cloches
- 1 pendule en bronze doré, représentant *Un nègre qui roule la pendule*²⁴ sur une brouette, avec sa cloche en verre
- 1 bureau en acajou, avec garniture en bronze doré, dessus de marbre bleu, les pieds en forme de griffe de lions
- 1 buste en biscuit, représentant *S. M. le Roi*²⁵, avec son piédestal en porcelaine blanche avec dorure
- 2 vases de porcelaine antique avec couvercles, fond blanc et dorure

Salon bleu clair

Appartement intérieur

- Plancher parqueté avec desseins [sic] au milieu
- Tapiserie en satin, fond bleu clair à bouquets et oiseaux de différentes couleurs, baguettes dorées et sculptées
- 6 chaises peintes en gris, sculptées et dorées, même étoffe que la tapisserie
- 2 fauteuils, *id.*
- 1 canapé, *id.*
- 1 écran, *id.*
- 4 rideaux avec garniture *id.*, doublés en soie bleue
- 20 glands [sic]
- 1 glace en 2 pièces, cadre doré & sculpté
- 4 bras de cheminée en bronze doré, à 3 branches, chacun
- 1²⁶ console en acajou, avec garniture en bronze doré et glace, deux femmes en bronze doré soutiennent le dessus de la console, qui est en marbre blanc
- 1 buste de *S. M. le Roi* en plâtre, peint en noir
- 2 petits vases de porcelaine, avec dorure et fleurs de rose, avec leurs couvercles
- 1 cheminée de marbre blanc avec bas reliefs, portes et grillage en cuivre
- 2 chenets en fer à bronze doré
- 1 pêle [sic] et 2 pincettes
- 2 petites boîtes en cuivre
- 1 glace à 3 pièces, cadre doré et sculpté
- 1 pendule en bronze doré, représentant *Uranie*, avec sa cloche en verre
- 2 petits vases antiques en porcelaine avec dorure
- 1 lustre antique à 8 baubèches [sic], les branches en cuivre doré
- 4 dessus de portes, représentant *Les Rêveries d'une mère*, cadre doré et sculpté

²⁴ p. 14.

²⁵ Manufacture de Fürstenberg.

²⁶ p. 15.

Salon cramoisi

Parqueté avec dessein au milieu
 Tapisserie en satin, fond cramoisi avec ramages et figures chinoises, baguettes sculptées et dorées
 2 canapés peints en blanc, avec des sculptures et dorures, étoffe, le [sic]²⁷ même que la tapisserie
 2 fauteuils, *id.*
 22 chaises, *id.*
 2 écrans, *id.*
 6 rideaux de fenêtre avec garniture du même étoffe que la tapisserie
 24 glands [sic], 3 tringles
 2 consoles, bois sculpté et doré, marbre blanc
 1 pendule en marbre jaspé cerise, avec la *Buste de S. M. l'Empereur* en bronze
 1 *id.*, jaspé jaune et noir avec le *Buste de Madame Mère*²⁸
 4 pots à fleurs en porcelaine, dont 2 fond bleu, avec des figures et dorure, et les autres 2, fond blanc, avec paysages & dorure
 2 glaces à 2 pièces avec cadres dorés, 4 petits amours en bronze brun, portant chacun deux bras à 3 baubèches [sic] chacun
 1 lustre antique avec bronze doré à 8 baubèches [sic]
 1 table ronde en acajou, avec garniture et figures en bronze doré, dessus de marbre blanc
 13 tasses en porcelaine dorée avec figures, dont une endommagée
 1 *id.* blanche et or, avec perles et couvercle
 2 *id.* sans couvercle
 2²⁹ tasses, fond bleu avec dorure
 1 *id.* avec perles, soucoupe fond brun et rose
 1 *id.* pour bouillon, avec couvercle
 1 sucrier, en forme de calice, dont il y a des petites coquilles autour du pied
 1 pot pour le lait en porcelaine avec dorure et 2 figures sur le devant, dont une pince de la harpe
 1 théière, *id.*, avec 4 figures, 2 de chaque côté

Second salon

Parqueté
 Murs couverts en bois, peint blanc

²⁷ p. 16.

²⁸ Collection particulière. Au sujet de ce type de pendules dont le mécanisme est souvent de Le Roy, voir *König Lustik ! ? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, éd. par Michael Eissenhauer, cat. exp. Cassel, Museum Fridericianum, Munich 2008, notices n° 223a et 223b, p. 338-339.

²⁹ p. 17.

1 canapé bois, *id.*, sculpté & doré, couvert en satin cramoisi
 2 fauteuils *id.*
 6 chaises *id.*
 1 petite console, bois doré avec marbre
 1 glace en 2 morceaux, cadre antique doré
 1 console, bois doré et sculpté, dessus de marbre blanc, veines bleues
 1 buste en marbre blanc
 2 chandeliers, bronze doré à 3 branches chacun
 1 petite urne en terre cuite, fond brun avec dorure
 1 poêle en fer
 1 pelle
 4³⁰ rideaux en soie cramoisie avec garniture, 16 glands [sic] cramoisis et
 2 tringles
 31 tableaux, cadre noir avec baguettes dorées
 1 grand tableaux, représentant S. M. le Roi à cheval³¹, cadre doré et sculpté
 1 lustre antique à 12 baubèches [sic] avec bronze doré, avec sa cravatte
 cramoisie

Salon à manger

Parqueté et boiserie peinte en blanc
 2 petits canapés, peintes *id.*, sculptés et dorés, couverts en damas vert avec
 ramages
 2 fauteuils, *id.*
 8 chaises, *id.*
 1 écran, *id.*
 1 tringle
 31 gravures sous glaces avec cadres dorés
 1 lustre à 8 baubèches [sic], le tout en verre

Rondelle

Parquetée, boiserie, peinte en blanc
 2 petites consoles, peintes *id.*, marbre gris et rose
 2 glaces en 2 morceaux, cadres peints blanc avec baguettes dorées
 4 chaises en cerisier, couvertes en soie noire rayée, avec une petite borde
 en velours
 10³² rideaux avec garniture, soie verte, 60 glands [sic] verts
 5 tringles
 1 poêle en fer
 1 pince, *id.*

³⁰ p. 18.

³¹ Portrait équestre du baron Gros (Kassel, MHK, inv. 1875/971).

³² p. 19.

Garderobe [sic]

Plancher ordinaire
 Boiserie peinte en blanc
 3 chaises *id.*
 1 poêle en fer
 1 écran en fer blanc
 1 pince
 1 cravatte de lustre en taffetas vert, franges vertes

Second étageEscalier

10 vieux tableaux, cadre dorée [sic]

Chambre n° 1

Plancher ordinaire
 Boiserie³³ en verd
 2 canapées, bois plaqué en acajou, couvert en velours d'Utrecht
 14 chaises *id.*
 1 bois de lit en cerisier à vases bruns et dorés
 4 matelas
 2 lit de plumes
 2 rouleaux
 2 coussins
 2 couvertures
 1 bidet avec sa cuvette
 1 chaise percée avec son pot
 1 table de nuit en cerisier
 2 petite consoles, bois doré avec plat de marbre
 1 lavabo en cerisier avec cuvette et pot à l'eau avec le chiffre de S. M.
 1 pot à l'eau
 1 cuvette
 1 caraffe
 1 verre
 2 glaces avec cadres [sic] brun
 3 gravures anglaises [sic] sous verre à cadres bruns et or
 1 poêle en terre

Chambre n° 2

Plancher ordinaire
 Boiserie peinte en blanc

³³ p. 20.

1³⁴ pliant
 1 pailasse
 1 matelas ordinaire
 1 couverture, indienne
 1 carreau rayé bleu
 1 traversin en coton blanc
 1 armoire, peinte en blanc
 1 table ordinaire, peinte *id.*
 1 petite *id.*, avec tiroir
 2 *id.*, en chêne
 5 chaises, peintes en blanc, garnis en canne
 1 bidet avec sa cuvette
 1 comode [sic] en chêne à 3 tiroirs
 1 table ordinaire couverte en toile rose avec une garniture de gaze [sic]³⁵
 à ramage et oiseaux
 1 petit miroir de toilette
 4 rideaux en pequin [sic]³⁶
 1 poêle en fer
 1 paravent à 6 feuilles, garni en papier de couleur
 1 console, bois doré avec marbre
 1 miroir antique à cadre brun
 1 caraffe
 2 verres
 2 cuvettes en fayence
 2 chandeliers en cuivre

Chambre³⁷ n°3

Plancher ordinaire
 Boiserie peinte en blanc
 2 bois de lit, plaqués en acajou, à vases bruns et dorés
 4 matelas
 2 lit de plumes
 2 rouleaux
 2 coussins
 2 couverures
 2 tables de nuit en cerisier, dont une avec marbre, avec pot de nuit en porcelaine
 1 canapé peint en blanc, couvert en satin rayé cramoisi avec sa housse en toile rayée rouge

³⁴ p. 21.

³⁵ gaze.

³⁶ pekin.

³⁷ p. 22.

8 chaises *id.*
 2 rideaux de pequin [sic]³⁸
 1 bureau avec armoire, bois de rose, garniture en laiton
 1 comode [sic] à 3 tiroirs, garnie en cuivre doré, dessus de marbre noir et blanc

Suite de la chambre n° 3

Plancher ordinaire
 Boiserie, peinte en blanc
 1 canapé peint en rouge, satinade jaune et blanche
 2 fauteuils *id. id.*
 2 chaises *id. id.*
 1 table en chêne
 1³⁹ console, dessus de marbre
 1 miroir, cadre brun
 1 poêle en fer
 1 rideau en pequin [sic]⁴⁰
 1 pot en fayence
 1 chaise percée

Rondelle

Boiserie, peinte en blanc
 10 rideaux en pequin [sic]⁴¹ avec garniture
 1 table ordinaire, couverte en toile cirée verte
 1 comode [sic] à 3 tiroirs en cerisier
 1 chaise percée en cerisier avec son pot en fayence, garnie en velours cramoisi

N° 4

Murs, peints en gris
 2 rideaux en toile rayée bleu
 1 lit en cerisier
 2 matelas
 1 lit de Plumes
 1 coussin
 1 rouleau
 1 couverture
 2 fauteuils, peints en blanc, couverts en damas vert, avec housses en toile rayée verte

³⁸ pekin.

³⁹ p. 23.

⁴⁰ pekin.

⁴¹ pekin.

4⁴² chaises *id.*
 1 table ordinaire, couverte toile cirée
 1 cuvette en fayence
 1 bouteille
 1 verre
 1 glace, cadre brun
 1 petite armoire, à 2 battant avec 6 tiroirs et la flèche de lit
 1 table de nuit ordinaire
 1 pot de nuit en fayence
 2 chandeliers de cuivre
 1 chaise percée, dont le pot est cassé
 7 gravures anglaises [sic], sous verres, cadres dorés
 1 poêle en fer
 1 cruche

N° 5

Plancher ordinaire
 Boiserie, peinte en blanc
 1 canapé avec son matelas en satinades [sic] fond jaune, bouquets blancs,
 bois peint en blanc
 4 fauteuils *id.*
 2 chaises plaquées en acajou, couvertes en velours d'Utrecht noir
 1 table de nuit, en cerisier
 1⁴³ pot de nuit en porcelaine
 1 bidet avec sa cuvette
 1 chaise percée avec son pot
 1 console bois doré, dessus de marbre brun
 1 table ordinaire, peinte en blanc
 1 miroir, cadre noir
 1 verre
 1 bouteille
 1 cuvette en porcellaine [sic]
 1 lit en cerisier
 2 matelas en futaine blanche
 1 lit de plumes, *id.*
 1 rouleau, *id.*
 1 coussin, *id.*
 1 couverture d'indienne
 1 aigle en bois, partent en anneau doré, pour les rideaux de lit
 1 poêle en fer

⁴² p. 24.

⁴³ p. 25.

N° 6

Chambre des domestiques

- 1 lit en sapin
- 2 paillasses
- 2 matelas de coutil
- 1 couverture piquée, dessus en soie
- 1 rouleau, toile de coton
- 1⁴⁴ coussin, toile de coton
- 3 chaises ordinaires
- 1 table, peinte en rouge
- 1 petit miroir
- 1 cuvette en fayence
- 1 verre en porcelaine
- 1 pot à l'eau cassé
- 1 armoire, peinte en blanc

Chambre de maître

- 1 lit repos en acajou
- 1 matelas et /
/ couverts en soie jaune
- 3 coussins /
- 4 chaises en bois, peintes en blanc, sculptées et dorées, couvertes en soie bleue
- 1 console, bois doré, dessus en marbre
- 1 bouteille
- 1 verre
- 1 miroir, cadre brun
- 1 lavabo en cerisier
- Cuvette et pot à l'eau
- 1 toilette en acajou à colonnes avec glace, ornemens [sic] en bronze doré
- 1 pot en porcelaine
- 1 table de nuit en bois rose, avec galerie et ornemens [sic] en cuivre doré⁴⁵, dessus en marbre
- 1 chaise percée en chêne, avec son pot en cuivre
- 1 lit en cerisier à colonnes avec ciel de lit, rideau & garniture en satinade cramoisie, dix glands
- 2 matelas, toile de coton blanc
- 1 lit de plumes, coutil rayée bleu
- 1 traversin
- 1 coussin, toile de coton blanc
- 2 couvertures piquées, satin blanc

⁴⁴ p. 26.

⁴⁵ p. 27.

N° 7
Rondelle

Planches [sic]⁴⁶ ordinaire
Boiserie [sic] en bleu clair
2 petites consoles en bois, peintes en blanc
2 glaces, avec cadres, peintes *id.*, baguettes dorées
1 table ordinaire, peinte en blanc
4 chaises bois, peint *id.*, sculpté & doré, couvertes en satin bleu clair
1 pêle [sic] et pincette
1 poêle en fer

N° 8

1 canapé peint en blanc, couvert d'étoffe de soie brodée or et soie, entièrement hors d'état avec sa housse en⁴⁷ toile
6 chaises, bois peint en blanc, couvertes en étoffe bleu, avec housses en toile rayée bleue
1 comode [sic] peinte en rouge à 3 tiroirs
1 bouteille
1 verre
1 cuvette en fayence
1 verre en porcellaine [sic]
1 miroir, cadre noir
1 table, couverte en toile cirée verte
1 table de nuit en chêne
1 pot *id.* en fayence
1 chaise percée en sapin, peinte en rouge, avec son vase en fayence
1 lit plaqué en acajou avec têtes et vases de bronze doré
2 matelas, toile de coton blanc
1 lit de plumes, *id.* rayée bleu
1 rouleau, toile de coton bleu
1 coussin, *id.*
1 couverture d'indienne
1 rideau de fenêtre en toile rayée bleu
1 poêle en fer

N° 9

4 chaises, bois peints en blanc, couvertes d'une étoffe de soie brodée⁴⁸ et soie, entièrement hors d'état, avec housses en toile
1 chaise peinte en blanc, garnie en canne
1 table en sapin, peinte en rouge

⁴⁶ plancher.

⁴⁷ p. 28.

⁴⁸ p. 29.

1 petit miroir
 1 verre
 1 chandeliers [sic] en cuivre
 1 verre en porcelaine
 1 lit en forme d'armoire
 3 matelas en coutil rayée bleu
 1 coussin *id.*
 1 couverture d'indienne
 1 cruche de terre
 1 poêle en fer
 2 rideaux de fenêtre, toile rayée verd [sic]

3^{ème} étageCorridor

2 grandes [sic] coffres en bois de sapin, peints en blanc pour renfermer le bois

N° 1

1 commode en sapin, peinte en rouge à 3 tiroirs
 1 chaise peinte en gris
 1⁴⁹ chaise percée
 1 lit en sapin, peint en rouge
 2 matelas, toile du coton
 1 lit de plumes en coutil
 1 coussin
 1 rouleau
 1 couverture en indienne
 4 chaises en canne
 1 table de nuit
 1 pot de nuit
 1 table ordinaire peinte en blanc
 1 petit miroir
 1 bouteille
 1 verre
 1 cuvette en fayence
 1 poêle en fer

N° 2

1 vieux lit en bois de sapin
 1 matelas /
 1 paille / ordinaire
 2 lit de plume /

⁴⁹ p. 30.

2 coussins, /
 1 couverture / ordinaire
 3 vieilles chaises /
 1 petit miroir
 1 cuvette en fayence
 2⁵⁰ tables en sapin
 1 vieille étagère

N° 3

1 lit en sapin
 1 vieille paille
 1 lit en sapin, peint en vert
 1 paille
 2 matelas en coutil bleu
 1 coussin en toile de coton *id.*
 1 rouleau *id.*
 1 couverture
 1 table couverte en toile cirée verte
 1 petite glace à 2 morceaux, cadre doré
 1 bouteille
 2 vieilles chaises
 1 vieux rideau verd [sic]
 1 armoire, peinte en blanc
 1 *id.*, petite, *id.* en jaune
 1 poêle en fer

N° 4

1 vieux lit à tombeau
 2 paille ordinaire
 4 matelas *id.*
 2 coussins en coutil
 1⁵¹ coussin en toile de coton
 1 rideau de lit, hors d'état
 1 couverture
 3 vieilles tables en sapin
 4 mauvaise chaises
 1 commode en sapin, peinte en jaune, à 3 tiroirs
 1 caraffe
 1 bouteille
 1 cuvette en fayence
 1 verre

⁵⁰ p. 31.

⁵¹ p. 32.

- 1 petit miroir, cadre noir et dorée [sic]
- 1 pot de nuit

N° 5

Garde-meuble

- Une quantité de vieux morceaux de table & autre bois absolument brisés
- 2 cloches vieille en verre, dont une cassée
- 2 vieux paires de chenêts en fer
- 1 douzaine de vielle [sic] queues de billard, cassé [sic]
- 1 vieux matelas
- 1 rouleau

N° 6

- 4 vieux bois de lits ordinaires
- 2⁵² vieilles paillasses
- 4 *id.* matelas en coutil
- 1 lit de plumes *id.*
- 1 couverture de laine
- 1 rouleau
- 1 coussin
- 2 vieilles tables en sapin
- 3 *id.* chaises
- 1 caraffe
- 2 cuvettes en étain

N° 7

- 1 bois de lit en sapin
- 2 paillasses
- 1 matelas en coutil ordinaire
- 1 lits de plumes ordinaire
- 1 rouleau *id.*
- 1 couverture de laine
- 1 petit miroir cassé
- 1 caraffe
- 1 cuvette en fayence
- 1 plat d'étain
- 1 chaise en canne
- 1 poêle en fer
- 1 grande armoire peinte en jaune

N° 8⁵³

Néant.

N° 9

1 lit en chêne, peint en rouge
 1 matelas en coutil
 1 lit de plumes *id.*
 1 coussin en toile de coton
 1 couverture d'indienne
 2 chaises
 1 petite table ronde, peinte en blanc
 1 petit miroir
 1 caraffe
 1 verre
 1 cuvette
 1 pot de nuit en fer
 1 petit poêle en *id.*

SouterrainCuisine

1 longue table à 6 pieds en chêne
 1⁵⁴ longue table à 4 pieds
 1 mauvaise table de sapin
 1 plus petite *id.* *id.*
 1 étagère, posée à terre, en sapin
 1 chaise en canne
 1 tourne broche
 1 vieille table en chêne, les pieds en fer
 1 plus petite à tiroir, les pieds en bois, tourne montant est en fer et la roue en cuivre, ayant besoin de réparation
 5 broches en fer en mauvais états [sic]
 2 gros chenêts en fer
 2 portes broches *id.*
 1 garde de feu en *id.*

Chambre de la pâtisserie

2 grandes tables en chêne
 1 table en chêne
 1 vieille armoire à 2 battans [sic]

⁵³ p. 34.

⁵⁴ p. 35.

- 1 petite table
- 1 mauvaise pêle [sic], hors d'état pour le four
- 1 brochet en fer, pour *id.*

Suite de la cuisine

- 2 grandes tables en chêne, pieds en fer et l'autre absolument hors d'état
- 1 longue table à pieds en fer
- 1⁵⁵ *id.* avec 6 pieds en bois

Garde manger

- 2 longues tables avec leurs pieds en fer
- 2 <pieux ?>⁵⁶

Petite office

Serre

- 1 vieille table
- 1 petite *id.* en sapin, les pieds en forme X
- 1 long buffet avec tablette en sapin
- 1 grande table adoptée au mur oval, avec tablette
- 1 petite table en sapin

Seconde pièce

Dressoir

- 2 tables en sapin à tiroir
- 1 armoire vitrée à couleur avec 12 tiroirs au bas
- 3 chaises de canne
- 1 tour de tablette à 2 rangs
- 1 étagère autour des murs en sapin

3^{ème} pièce⁵⁷

Laboratoire

- 2 vieilles tables en sapin
- 2 vieux buffets, peints en gris
- 2 <roux ?>
- 6 étagères

⁵⁵ p. 36.

⁵⁶ pieux ?

⁵⁷ p. 37.

Pièce de glacière

3 grandes étagères
 1 rang de tablette
 3 timbres à glace

4^{ème} pièce
Couloir

3 mauvaises buffets hors d'état
 1 mauvaise table, *id.*
 1 lit de sangle, *id.*
 3 matelas de coutil
 3 traversins
 2 couvertures en laine

Lavoir des u[s]tensiles de cuisine

2 vieilles tables en sapin
 4 étagères
 1 rayon à 2 planches
 1 chaise de canne

VI. 4 Inventaire du Théâtre à Napoleonshöhe¹

Maison du Théâtre

N° 1

Sallon [sic] de L. M.

1 plancher parqueté en chêne, plafond rouge, verd [sic] et rose
 Tapisserie en satin cramoisie [sic] avec étoiles et baguettes dorés [sic], au
 dessus de 3 portes sont des garnitures en soie cramoisie avec franges
 1 long divant [sic], même étoffe que la tapisserie, avec franges
 9 coussins, même étoffe, ayant chacuns [sic] 4 glands [sic] en soie, sur le
 divan se trouve une garniture la même qu'aux portes
 4 portes, dont deux figurantes seulement, auxquelles sont enchassés [sic]
 une glace sans tint [sic], au dessus de portes sont de même une glace
 2 canapés, même étoffe que la tapisserie, avec 6 coussins *id.*, avec housses
 blanches en toile de coton
 6 chaises *id. id.* plaquées
 6 tabourets en x, plaqués en acajou, qui ne sont² pas confectionnés, avec
 housses de toile de coton blanc
 4 rideaux de fenêtre en mousseline blanche
 2 glaces à 2 pièces avec baguettes dorés [sic]
 2 cheminées en marbre blanc avec ornements en cuivre doré
 1 lustre à 16 baubèches [sic] en verre
 1 cravatte [sic] en soie cramoisie
 1 fauteuil en acajou avec bronze doré, couvert en velour [sic]
 cramoisie [sic]

N° 2

Grande loge de S. S. [sic] M. M.

Draperies extérieures en velour [sic] cramoisie pour le haut, avec galons
 et franges, surdorés [sic], [sic] semés d'étoiles.
 1 aigle en bois doré
 Devantures d'appui en velour [sic] cramoisie [sic] ornées du chiffre de
 S. M. et deux aigles brodés en or demi fin, semis d'étoiles
 2 glaces sur les portes d'entrée et
 2 *idem* sur les portes à côté
 1 lustre en bronze doré
 1 tapis de pied en moquette avec un grand dessin au milieu, fond violet
 avec des roses autour

¹ Landes- und Murhardsche Bibliothek der Stadt Kassel, Ms. Hass. fol. 308 I, p. 1.

² p. 2.

1 fauteuil, bois peint en blanc, sculpté et doré couvert³ en velour [sic] cramoise [sic]
4 grandes housses en toile rouge, servantes [sic] au loge de S. S. [sic] M. M.

N° 3

Petite loge de S. M.

Sur l'avant-scène

2 devantures d'appui en velour [sic] cramoise [sic], brodé et galonné avec franges en or demi fin, aux chiffres de S. M.

2 draperies extérieures au dessus de la loge, avec galons et franges en or demi fin

2 tapis de pied, fond bleu avec bouquets de rose

2 fauteuils peints en blanc, sculptés et dorés, ils sont garnis en satin cramoise [sic] rayé

N° 4

Galerie

1 tapis à moquettes à desseins [sic] ovales [sic]

83 chaises en cerisier, couvertes en velour [sic] d'Utrec [sic] rayé bleu

N° 5⁴

Loge basse

72 chaises en canne avec coussins en velour [sic] d'Utrec [sic]

N° 6

Parterre

18 banquettes en velour [sic] d'Utrec [sic] dont deux avec dosiers [sic]

1 grand lustre d'éclairage pour la salle

N° 7

Orchestre

29 tabourets en velour [sic] d'Utrec [sic]

10 pupitres peints en blanc

1 *id.* pour le maître de musique

³ p. 3.

⁴ p. 4.

N° 8
Théâtre

- 1 grand tapis de pied en drap verd [sic] avec fiches pour l'arrêter
- 2 tapis pour tables, galonnés et frangés en or demi fin
- 1 grand rideau devant scène [sic], peint fond bleu, ornements⁵ en or

N° 9
Loge des acteurs

- 4 banquettes en velour [sic] d'Utrech [sic]

N° 10
Chambre où les acteurs s'habillent

- 7 tables en chêne
- 24 miroir [sic] de diverses grandeurs
- 24 cuvettes en fayence
- 23 gobelets
- 24 verres à boire
- 8 pots de nuit
- 39 chaises

⁵ p. 5.

VII. Inventaire du Palais de Résidence dit aussi de Bellevue

Après l'incendie du palais de résidence de Cassel en novembre 1811, le couple royal s'installe au château de Bellevue, jusqu'alors occupé par le ministère des Affaires étrangères et son ministre Lecamus de Fürstenstein¹.

L'inventaire du palais a pu être dressé à partir de mars 1812. Le Salon de musique abrite en effet une tapisserie des Gobelins représentant Madame Mère (d'après une peinture de François Gérard), un présent de Marie-Louise à Catherine, qui est réceptionné à Cassel le 13 mars 1812².

Les grands appartements de Bellevue comptent un grand Salon doré, décoré de portraits de famille et de pendules « à buste de famille ». Le Salon jaune attenant est devenu une galerie des hauts-faits du roi car y sont accrochés *L'Entrée de Jérôme à Breslau* par Horace Vernet (œuvre non localisée), *Jérôme sauvant de la noyade un de ses gardes du corps* par Louis Dupré (collection particulière) et « un sujet de marine » qui n'est autre que *l'Allégorie de la libération des esclaves d'Alger par le prince Jérôme* de François André Vincent (MHK, Kassel)³. Reçue seulement le 4 janvier (après exposition au Salon du Louvre), la *Prise de Glatz*, seconde œuvre du jeune Vernet pour Jérôme (non localisée), n'y est pas encore accrochée.

Le mobilier de certaines pièces est déposé au garde-meuble, ce qui laisse supposer que des travaux sont en cours, sans doute sous la conduite de l'architecte Grandjean de Montigny, qui intervient en ces lieux depuis l'année précédente pour diverses réparations.

¹ Il est aussi secrétaire d'État et la secrétairerie est située quelques rues plus loin.

² 13 mars 1812 : « 1 Caisse emballé a l'addr : de Mr. le Baron de Marinville, contenant tapisserie de [sic] Goblin [sic] avec l'adresse à S. M. la Reine, envoié de l'Impératrice Reine », le 14 suivant, « deballée au garde-meuble [sic] contenant le portrait de S.A.I. Madame Impératrice Mère en Goblin [sic] et déposé au Grand Salon ».

³ inv. 1875/969.

Le document ne nous précise pas quels sont les grands et petits appartements, quels sont ceux du roi, de la reine. En revanche, il nous indique les noms des personnes de leurs suites logeant aussi palais, comme la comtesse de Bocholtz, dame d'atour de la reine, ou Madame Malet de la Rochette, dame du palais et lectrice de la reine.

Outre les pièces emportées par Jérôme lors de son départ de Kassel, « de l'ameublement provisoire de ce château, dans lequel probablement les restes du décor du château de la ville était transféré, il ne reste presque rien. Après le retour de l'Electeur Guillaume 1^{er}, il semblerait que ce mobilier du temps de Jérôme ait été apporté dans l'Orangerie et il semblerait avoir été vendu aux enchères en 1816. »⁴.

[G.N.]

4 Précisons enfin, qu'outre les pièces emportées par Jérôme lors de son départ de Kassel, « von der provisorischen Einrichtung dieses Schlosses, in das wohl die Reste der Stadtschlossausstattung überführt worden waren, hat sich kaum etwas erhalten. Nach der Rückkehr von Kurfürst Wilhelm I. soll das Inventar aus der Zeit Jérômes in das Orangeriegebäude gebracht und 1816 versteigert worden sein », Marianne Heinz, Sabine Thümmeler, *König Jérôme (1807-1813) - was er zurückließ, was er mitnahm: Malerei, Skulptur, Angewandte Kunst*, Cassel 2010 (Monographische Reihe / Museumslandschaft Hessen Kassel, 23), p. 70.

**Anonyme, Inventaire du Palais de Résidence,
Cassel, [vers mars 1812]¹**

Inventaire du Palais de Résidence.²

Entrée par les vedettes du coté de Bellevue³

Aile droite

N° 1

Corps de garde des officiers.

1 canapé rouge
5 chaises bloyantes⁴
2 tables
1 petit miroir
1 cuvette
2 verres
1 bouteille à l'eau
2 chandeliers en cuivre
1 paire de mouchettes.

Salle du conseil d'État

12 tables de diverses [sic] grandeurs
7 tapis, verd [sic], garni en or fort⁵
1 *id* en satin rouge *id id*
1 estrade en 2 pièces
1 tribune en acajou
1 fauteuil, garni en velour [sic] cramoisi
1 tapis en gros drap rouge avec une petite bordure en or fort⁶ ; pour l'estrade

N° 2

Salle à manger du Grand maréchal

1 tapis verd [sic]
8 rideaux en percalle [sic]⁷
1 grand lustre en cristal
1 étagère à dessus de marbre
2 tables de 8 couverts
18 chaises noires

1 HstaM, Best. 7 i Inventare Nr. 106.

2 f° 1.

3 [f°. 2r] / [page] 1. Nous suivons dorénavant cette pagination.

4 Ployantes.

5 Fin ?

6 Fin ?

7 Percale.

Pour le Conseil de[s] Ministr[es]

4 tables en merisier

9 chaises en velour [sic] noir d'Utrec⁸N° 3Salon du Grand maréchal1 tapis fond verd [sic] ⁹

8 pièces de tapis gobelins

8 grands rideaux bleus [sic]

4 draperie jaune [sic]

32 chaises gros bleus [sic]

1 lustre en bronze doré

1 grande pendule

2 grand candélabres [sic]

4 appliques à tête de lion

1 glace en 2 <partis ? [sic]>.

1 console à dessus de marbre

N° 4Salle à manger des officiers

1 table de 15 couverts.

2 *id* de 8 *id*

1 grand lustre en cristal

23 chaises noires

8 rideaux de mousseline

N° 5Salon bleu des officiers

1 tapis fond bleu

1 canapé en gourgouran bleu

18 chaise *id* et housses1 écran *id*

1 console à dessus de marbre et à glaces

1 pendule en forme de vaisseau

2 petits candélabres¹⁰

1 lustre en bronze

2 grands rideaux bleus [sic]

2 *id id* en taffetas bleu4 petits *id* de mouselin [sic] ajour [sic]

⁸ Utrecht.

⁹ p. 2.

¹⁰ p. 3.

N° 6Antichambre des valets de pied.

7 chaises de canne

N° 7Vacant.N° 8Salon du Grand maître.

1 canapé en damas rouge et blanc

8 chaises *id*

1 table en forme de bureau

1 *id* petite

1 miroir en 2 pièces

4 rideaux en taffetas verd [sic]

4 petits en carreaux

N° 9Chambre à coucher.

1 lit complet

1 vieux tapis

1 fauteuil rouge.

1 chaise *id*

1 petite table

1 table de nuit

1 chaises percée

1 bois de lit en merisier, avec vases sur les encoignures

1 sommier en coutil blanc

1 lit de plumes en futaine blanche

1 matelas *id id*

1 couverture d'indienne piquée

1 rideau de lit à flèches en percalle [sic]

1 oreiller et traversin¹¹

1 tabouret noir

1 paire de chenets

1 pot de chambre

1 cuvette

1 verre

1 grand rideau de percale

2 petits *id*

¹¹ p. 4.

N° 10Chambre des valets de chambre

- 1 lit ordinaire complet
- 1 petite table *id*
- 1 armoire
- 1 tabouret noir
- 1 rideau bleu de serge
- 1 vieux tapis brun
- 1 matelas en coutil
- 1 *id* de toile
- 1 oreiller
- 1 traversin ordinaire
- 2 couverture [sic] de laine
- 1 paillasse

N° 11Chambre de l'écuyer de service

- 1 bois de lit en merisier
- 1 sommier en coutil rayé
- 1 matelas en futaine blanche
- 1 lit de plume *id id*
- 1 traversin
- 1 oreiller
- 1 couverture de laine
- 1 rideau de lite [sic] à flèches en percale
- 2 grands *id* de croisés [sic] en mousseline
- 4 petits *id* en percale
- 6 chaises en merisier les sièges en velour [sic] d'Utrec [sic]¹² noir
- 1 commode en merisier
- 1 table de nuit
- 1 chaise percée
- 1 bidet
- 1 petite table
- 2 chandeliers argentés
- 1 écritoire en fayence [sic]
- 1 pot cuvette en porc
- 1 miroir à cadre doré
- 1 canapé en velour [sic] d'Utrec [sic]¹³ bleu¹⁴

¹² Utrecht.

¹³ Utrecht.

¹⁴ p. 5.

N° 12Cabinet des matelas de service

18 matelas, 3 oreillers, 9 traversins
3 couvertures piquées – 7 de laine

N° 13Portier

1 lit ordinaire
2 matelas
1 couverture de laine
8 chaises

N° 14Sallon [sic] du¹⁵ gouverneur

1 canapé en satin rayé jaune et bleu
4 coussins
6 chaises *id*
1 commode
1 bureau
1 miroir en 2 pièces
2 grands rideaux en percale
4 petits en *id*

N° 15Chambre à coucher du gouverneur

1 lit complet et rideau à flèche bleu [sic], le bois en acajou, des vases sur les encoignures
1 couverture en futaine
1 commode, 2 chaises noires
1 couverture d'indienne
1 sommier en coutil blanc
2 matelas en futaine *id*¹⁶
1 petit miroir – 1 tapis.
1 petite table
1 chaise percée
1 table de nuit
1 bidet
1 grand rideau et 2 petits en percale
1 pot, 1 cuvette, 1 verre et 1 pot
2 pots de nuit
1 lit de plumes de futaine blanche
1 traversin de *id*
1 oreiller *id*

¹⁵ Suit *Capitaine général*, biffé.

¹⁶ p. 6.

N° 16Chambre des valets de chambre

1 lit de domestiques [sic]
 1 couverture de plus
 1 matelas de toile
 1 table
 2 chaises
 1 miroir
 1 armoire
 1 pot, 1 cuvette
 1 pot de nuit
 1 paille
 1 matelas en couil
 1 couverture de laine
 1 traversin
 1 oreiller

N° 17Argenterie

3 grandes armoires
 1 grande table
 2 petites *id*
 5 chaises de canne
 1 lit de sangle¹⁷
 2 matelas ordinaires
 1 traversin
 1 couverture
 1 bas d'armoire

N° 18Chambre de M.^e le préfet

1 lit complet, en merisier.
 1 canapé bleu en velour [sic]
 4 chaises en damas rouge
 2 petites tables
 1 *id* de nuit
 1 chaise percée
 1 commode
 1 vieille pendule
 1 miroir en cadre doré
 1 *id* petit
 4 petits rideaux en percalle [sic]
 1 cuvette

¹⁷ p. 7.

- 1 pot de nuit
- 1 verre
- 1 bouteille
- 1 écran
- 1 petit paravent
- 1 sommier en coutil
- 1 matelas en futaine
- 1 lit de plume *id* rayé bleu
- 1 traversin *id id*
- 1 oreiller *id id*
- 1 couverture d'indienne piqué [sic]
- 1 *id* de laine
- 1 rideau de lit à flèches en percale¹⁸

N° 19

Chambre à coucher

- 1 lit complet en coffre
- 1 paille
- 1 matelas en coutil
- 1 lit de plumes
- 1 traversin
- 1 oreiller
- 2 couvertures de laine
- 1 pot de chambre
- 1 cuvette
- 1 chaise
- 1 table de nuit

N° 20

Le concierge Gendron

- 1 lit complet en merisier
- 2 matelas en toile, dont l'un en futaine
- 1 lit de plumes en futaine
- 1 traversin *id*
- 1 oreiller *id*
- 1 couverture d'indienne et 1 couverture de laine
- 4 grands rideaux de croisés [sic] en percale
- 1 rideau à flèches en damas verd [sic]
- 1 canapé rouge¹⁹
- 1 fauteuil rouge en laine
- 3 chaises
- 1 Commode

¹⁸ p. 8.

¹⁹ p. 9.

1 secrétaire
 1 table
 1 *id* de nuit
 1 miroir
 4 petits rideaux en mousseline

N° 21

1^{er} étage. Salon de service

4 grands tableaux
 8 rideaux de soie blanche
 4 draperies bleues
 2 consoles à dessus de marbre et glace
 2 pendules et verre
 4 candélabres
 1 régulateur
 2 lustres en cristal
 1 secrétaire
 20 grandes chaises bleues
 20 petites *id id*
 2 tables de jeu ordinaire
 1 *id* ronde à dessus de marbre²⁰

N° 22

Salle des ambassadeurs

1 grand tapis brun
 5 pièces de tapis des goblins²¹
 1 grande glace en 2 partie
 2 lustre en cristal et bronze doré
 1 corniche à dessus de marbre et glace
 1 pendule
 2 grands candélabres
 2 fauteuil en velours verd [sic]
 2 tabourets *id*
 24 chaises *id*
 8 grands rideaux verts [sic]
 4 draperies *id*
 1 table et 1 tapis pour le serment
 2 harpes
 4 <appliques ?> en <foudre ?>

²⁰ p. 10.

²¹ Gobelins.

N° 23
Salle du trône

- 1 tapis fond bleu²²
- 1 tenture amaranthe [sic]
- 1 draperie à tenture *id*
- 8 rideaux de soie blanche
- 1 console à dessus de marbre et glace
- 1 pendule, *le Temps* [sic] [ill. 13-p. 192]²³
- 2 candélabres *id*
- 8 appliques dont 2 femmes
- 2 canapés, 4 coussins amaranthes [sic]
- 3 x²⁴ - - - *id*
- 23 chaises *id*
- 2 lustres en bronze doré

N° 24
Petite Galerie [sic]

- 1 tapis à cadrille²⁵
- 3 tables de jeu ordinaire
- 1 console *id*
- 14 chaises noires

N° 25
Grand Sallon [sic] doré²⁶

- 4 grands tableaux de famille, le roi, la reine, l'empereur et M^{me} Mère
- 3 lustres en bronze
- 1 grande glace d'une pièce
- 4 glaces de chaque 2
- 12 rideaux de soie bleue
- 6 petits en mousseline brodé [sic]
- 2 grands draperies a marante²⁷
- 4 petites consoles, 1 marbre blanc
- 4 pendules à buste de famille
- 8 candélabres
- 1 piano
- 1 table de divers jeux
- 2 fauteuils amaranthes [sic]
- 2 tabourets *id*

²² p. 11.

²³ Nous mettons le sujet en italique. Il s'agit sans doute de la pendule présente à Napoléonshöhe en 1811 (voir l'introduction aux inventaires de ce palais).

²⁴ Ployants en X.

²⁵ Quadrille

²⁶ p. 12.

²⁷ Amarante.

37 chaises *id*
 1 écran *id*
 1 table de tric trac
 1 *id* de jeu garnie de velour [sic] verd [sic]
 2 x²⁸ ---

N° 26

Salon jaune

1 tapis fond verd [sic]²⁹
 1 tenture jaune
 4 rideaux de soie blanche
 1 lustre en bronze
 2 fauteuils en bois doré, satin jaune
 2 tabourets *id*
 18 chaises *id*
 13 petites *id* jaune, bois d'acajou
 3 tableaux, 1^{er} représentant l'*Entrée de Breslau*³⁰, 2^{ème} le *Roi retirant un Garde du corps de l'eau*, 3^{ème} *Sujet de marine*
 1 pendule
 2 candélabres
 2 petits vases en bronze
 1 plaque de verre, le pareil [sic] en cuivre

N° 27

Salon de musique

1 tenture couleur de chair
 1 tapis fond verd [sic]
 1 glace en 2 parties
 1 petit lustre
 1 console
 1 *id* à dessus de marbre et glace
 1 pendule en albâtre, *Amour et Psychée*³¹ [sic]³²
 2 petits candélabres
 1 canapé couleur de chair, 2 coussins
 2 fauteuils *id*
 2 tabourets
 12 chaises *id*
 2 écrans

²⁸ Ployants en X.

²⁹ p. 13.

³⁰ Nous mettons en italique ces titres de tableaux.

³¹ Nous mettons le sujet en italique.

³² p. 14.

- 1 grand tableau de tapisserie, représentant *Madame Mère*³³.
- 1 grande glace sur le [sic] cheminée
- 1 buste en marbre de Madame Mère
- 1 paire de chenets, garnis [sic] de bronze doré
- 1 soufflé³⁴, 1 pele [sic]³⁵ et 1 pincette.

N° 28

Chambre à coucher du roi

- 1 lit complet, rideaux de soie blanc à couronne
- 1 jupe en taffetas bleu à franges
- Le bois de lit en acajou, sur son estrade garnie [sic] de bronze doré, en forme de nacelle
- 1 sommier en futaine blanche
- 1 lit de plumes en percale blanc [sic]
- 2 matelas en futaine *id*³⁶
- 1 oreiller en futaine blanche
- 1 couverture en *id* de soie
- 1 *id* en satin blanc
- 1 *id* en laine
- 1 tenture en taffetas bleu, et draperie [sic]³⁷
- 4 grands rideaux en soie blanche
- 4 petits de mousseline brodé [sic]
- 1 bergère bleu [sic]
- 4 x³⁸ *id*
- 1 écran
- 4 chaises *id*
- 1 table de nuit à galerie
- 1 canapé sur pieds de bronze en³⁹
- 1 psiché [sic]
- 1 table en racine de buis
- 1 *id* de toilette, glace et marbre
- 1 tabouret en peau de tygre [sic]⁴⁰
- 1 canapé en bronze à 6 têtes
- 2 lavabots garnis en vermeil
- 1 tapis en cadrille⁴¹ fond violet
- 1 pele [sic], pincette

33 Nous mettons le sujet en italique.

34 Soufflet.

35 Pelle.

36 Suit *1 petit lit de voyage complet verd [sic]*, biffé.

37 p. 15.

38 Ployants en X.

39 Partie laissée en blanc.

40 Tigre.

41 Quadrille.

- 1 marche pied [sic] en velour [sic]
- 2 glace [sic], chaque en 2 pièces

N° 29

Cabinet de toilette

- 1 tenture couleur de chair
- 1 tapis verd [sic]
- 2 grands rideaux, couleur de chair
- 2 petits de mousseline brodé [sic]⁴²
- 1 commode à dessus de marbre
- 1 petite console *id*
- 1 petit secrétaire avec la pendule
- 1 bergère couleur de chair
- 4 chaises *id* dont une à réparer

N° 30

Salle à manger

- 1 tapis fond violet
- 1 tenture en taffetas bleu et draperie
- 4 grands rideaux de soie blanche
- 1 console, marbre et glace
- 2 étagères à dessus de marbre
- 2 tables en merisier
- 1 table en acajou en 7 pièces
- 6 chaises en <gourgoment ?>⁴³ rouge
- 2 fauteuils *id*
- 2 tabourets *id*
- 1 paravent en papier
- 1 glace à 2 pièces
- 1 porte en glace⁴⁴

N° 31

- 1^{ère} antichambre des valets de chambre de l'intérieur de S. M. le Roi
- 2 lits complets pour *id*
- 1 matelas en coutil et 2 en futaine rayé [sic] bleu
- 1 paillasse
- 2 traversins en futaine rayé [sic] bleue, et l'autre en coutil
- 2 couvertures d'indienne
- 1 oreiller en futaine rayée bleue
- 1 grand rideau rouge
- 1 commode
- 1 vieux fauteuil
- 2 chaises noires

⁴² p. 16.

⁴³ Gourgouran ?

⁴⁴ p. 17.

1 petite table
 4 chaises
 1 pot de chambre
 1 pot
 1 cuvette
 1 pele [sic]
 1 pincette
 1 petit balai
 2 plumeaux

N° 32

L'antichambre⁴⁵

2 grands rideaux de mousseline uni [sic]
 3 petits *id*
 1 table ordinaire

N° 33

Cabinet et bain⁴⁶

1 tapis fond brun
 1 tenture jaune
 2 rideaux *id*
 2 bleus
 8 rideaux petits, brodés
 1 baignoire couverte d'un canapé en velour [sic] tigré
 3 coussins *id*
 4 x⁴⁷ *id*
 1 tabouret *id*⁴⁸
 1 écran
 1 *id* brodé sur satin
 1 grand bureau en bois de napoléon garni en bronze
 1 fauteuil en bois de racine garni *id*
 _ _ bordé [sic]⁴⁹ sur point
 1 commode à dessus de marbre blanc
 1 pendul [sic]
 2 vases en bronze
 1 lampe à 6 branches⁵⁰
 2 glaces en 2
 1 porte armes

⁴⁵ p. 18.

⁴⁶ [*en marge* :] Ces meubles sont déposés au gardemeuble [sic].

⁴⁷ Ployants en X.

⁴⁸ Un tabouret avec velours léopard est conservé en réserve à Wilhelmshöhe.

⁴⁹ Brodé ?

⁵⁰ p. 19.

- 1 table de nuit
- 1 pele [sic]
- 1 pincette
- 1 bouillote à bougies

N° 34

Cabinet orange Déposé au garde meuble.

- 1 tenture orange
- 7 rideaux *id*
- 8 petits *id* de mousseline brodée
- 1 tapis fond vert
- 1 bureau en bois de racine noir, couvert en verd [sic]⁵¹
- 1 table le tapis en drap vert et galon
- 4 fauteuils fond orange
- 6 chaises *id*
- 1 tabouret *id*, absent
- 1 lampe [sic] à 6 têtes de bronze
- 2 glaces en 2 pièces
- 1 paire de chenets, l'amour en bronze doré
- 1 pele [sic], pincette, soufflet, garde feu en laiton
- 2 petits candélabres à 3 branches
- 1 bouillotte à bougies
- 1 piédestal en bois
- 1 statue en marbre blanc⁵²

N° 35

Cabinet verd Déposé au gardemeuble [sic]

- 1 tapis à cadrille⁵³ [sic], verd
- 1 tenture en taffetas verd [sic]
- 1 glace en 2 pièces
- 1 divant [sic] verd [sic] *id*
- 5 coussins *id*
- 2 rideaux verd [sic]
- 4 rideaux de mousseline brodés, petits
- 1 bureau à 2 tiroirs dessus, garnis en bronze
- 1 pendule à buste de bronze de la famille
- 1 grande table en bois d'acajou sur 6 pieds

⁵¹ [*en marge* :] excepté ce bureau, qui reste au palais.

⁵² p. 20.

⁵³ Quadrille.

N° 36Antichambre des huissiers

- 1 commode ordinaire
- 1 petit bureau
- 2 petites tables
- 6 chaises noires en carreaux
- 1 rideaux⁵⁴ de croisés [sic] en percale
- 1 petit miroir
- 1 pele [sic], pincette

N° 37Chambr [sic] ou sont les cylindres⁵⁵ du bain de S. M. le Roi⁵⁶

- 1 bois de lit ordinaire
- 1 paillasse
- 1 matelas en coutil [sic]
- 1 têt [sic]⁵⁷ de plumes *id*
- 1 traversin en futaine
- 1 oreiller *id*
- 1 couverture d'indienne
- 1 *id* de laine
- 2 cylindres en cuivre
- 1 panier pour sécher le linge
- 1 réchaut [sic]
- 2 petites tables, dont l'une en merisier
- 1 pele [sic] et 1 pincette
- 2 chaises en canne ordinaires
- 2 grands rideaux de croisés [sic] en percalle [sic]
- 1 grand rideau rouge en taffetas, doublé de serge pour masquer les lits et cylindres⁵⁸

N° 38Antichambre des valets de pied

- 2 chaises rouges
- 1 *id* en canne
- 1 rideau verd [sic]

54 Suit en mauvais état verd, biffé.

55 Cylindres.

56 Suit 2 lits <complets ?> ordinaires / 1 petite table / 1 pot de chambre / 1 cuvette / 3 grands rideaux rouges, biffé.

57 Taie.

58 p. 21.

N° 39Salon d'attente des cabinets

- 1 canapé noir
- 6 chaises *id*
- 2 grands rideaux *id*

N° 40Cabinet de la bibliothèque

- 2 canapés en velour [sic] bleu d'Utrec [sic]⁵⁹
- 1 bureau couvert en maroquin verd [sic]
- 1 fauteuil *id* 1 [?] noir
- 6 rideaux en taffetas verd [sic]
- 1 pele [sic], 1 petit balai
- 4 étagères pour les livres⁶⁰

N° 41Cabinet topographies [sic]

- 1 bureau couvert en maroquin verd [sic]
- 1 *id id* d'un gros drap rouge
- 3 rayons
- 2 petites tables
- 1 espèce de bureau à écrire de bout [sic]
- 2 chaises rouges
- 3 *id* en crin noir
- 2 *id* vertes
- 1 fauteuil noir
- 1 bas d'armoire vitrée
- 3 pots, 2 cuvettes, 2 verres
- 1 ptite [sic] pendule en forme d'obélisque
- 1 chaise percée
- 4 rideaux blancs en percalle [sic]
- 1 lit de sangle, couché complet
- 2 matelas
- 1 couverture d'indienne

N° 42Chambre du passage du roi

Rien

N° 43Salon verd [sic] de la reine

- 1 tapis fond verd [?]

⁵⁹ Utrecht.

⁶⁰ p. 22.

1 tenture en taffetas *id*
 4 grands rideaux *id*
 4 petits *id* de mousseline brodée
 1 canapé verte 2 coussins *id*
 1 fauteuil *id*
 14 chaises *id*
 1 console à dessus de marbre gris et glace
 1 petite pendule à colonnes noires
 2 petits candélabres
 1 glace en 2 parties
 1 lustre en cristal à 6 branches de bronze
 1 petit écran
 42 tableaux, différents sujets
 1 fortépiano [sic]

N° 44

Salon jaune ou orange

1 tapis brun
 4 grand rideaux orange et draperie
 1 tenture orange
 1 canapé *id*, 2 coussins⁶¹
 1 petit tabouret *id*
 2 fauteuil
 8 chaises
 1 console à dessus de marbre et glace
 1 pendule l'*Enlèvement d'Europe*⁶²
 2 candélabres
 1 secrétaire à dessus de marbre
 1 écran
 1 gardefeu [sic] en laiton <ployan[t] ?>
 1 paire de tenailles
 1 pele [sic], pincette, souffle et 1 balai
 4 petits rideaux de mousseline brodé [sic]
 2 tableaux, le roi et le <prince ?>
 1 table ronde à dessus de marbre
 1 glace en 2 parties

N° 45

Cabinet bleu

1 tapis tigré
 1 tenture bleue
 3 rideaux *id*

⁶¹ p. 24.

⁶² Nous mettons le sujet en italique.

3 draperies *id*
 6 petits rideaux de mousseline brodé
 1 secrétaire⁶³
 1 bureau
 2 jardinières
 1 petite table
 1 canapé bleu, 2 coussins
 4 chaises *id*, 1 tabouret
 1 écran
 1 grande glace d'une pièce
 1 glace en 3 *id*
 1 paire de chenets garnis en bronze
 1 gardefeu [sic] en laiton
 1 pele [sic], pincette, souffle, balai,
 1 pendule à buste de famille
 1 lampe en bronze à 3 branches
 1 petit tableau représentant le roi
 1 divan blanc en taffetas

N° 46

Cabinet de toilette de la reine

1 tapis fond verd [sic]
 1 tenture en mousseline ajours [sic] et colonne en taffetas jaune
 2 grands rideaux *id*
 2 draperies en mousseline ajours [sic]
 8 petits rideaux de mousseline brodé [sic]⁶⁴
 1 commode en bois gris de racine et marbre
 1 petit secrétaire *id*
 1 canapé *id* garni en mousseline brodée
 2 coussins *id*
 4 petits fauteuils ronds et mousseline brodé [sic]
 1 toilette à dessus de marbre
 2 encoignures en bois gris de racine
 2 petites tables de toilette garni [sic] de cristaux
 1 vuide [sic]⁶⁵ poche
 2 lavabos garnis
 1 psiché [sic]
 1 écran
 1 pendule
 1 lampe en cristal à 6 branches

⁶³ p. 25.

⁶⁴ p. 26.

⁶⁵ Vide.

- 1 glace en 3 pièces
- 1 pelle, pincette, balai, soufflet, et gardefeu [sic]

N° 47

Chambre à coucher de la reine

- 1 tapis fond jaune
- 1 tenture en mousseline ajours [sic], colonnes en taffetas jaune
- 1 lit complet, rideaux et coussins en mousseline et taffetas jaune⁶⁶
- 1 bois de lit en acajou, garni en bronze
- 1 sommier en futaine
- 4 matelas *id*
- 1 oreiller *id*
- 1 couverture piquée en soie
- 1 petit lit de voyage
- 1 canapé jaune, 5 oreillers *id*
- 2 bergers *id*
- 4 chaises *id*
- 1 marchepied [sic] en velour [sic] jaune
- 2 commodes à dessus de marbre
- 1 table de nuit *id*
- 1 petite pendule
- 1 *id* candélabres à 3 ___
- 2 grands rideaux jaunes
- 2 draperies en mousseline ajours [sic]
- 2 draperies en mousseline brodé [sic]
- 1 vide poche
- 1 chaise percée
- 1 glace en 2 parties
- 1 paire de chenets garnis en bronze
- 1 pele [sic], pincette, soufflet, balai et gardefeu [sic]
- 2 matelas en futaine
- 1 lit de plumes *id*
- 1 oreiller *id*
- 1 couverture de soie piqué [sic]
- 1 *id* de laine
- Les rideaux en mousseline blanche⁶⁷

N° 48

Salon des femmes de chambre de service

- 1 tapis
- 1 tenture en papier

⁶⁶ p. 27.

⁶⁷ p. 28.

8 grands rideaux en percale [sic]
 2 commodes à dessus de marbre
 1 paravent vert en papier
 2 lit complet [sic] pour le service
 6 chaises velour [sic] d'Utrech [sic]⁶⁸ noir
 1 miroir ordinaire
 1 table en merisier
 3 matelas en toile, dont une en coutil
 2 lits de plumes, dont une en futaine et l'autre en coutil
 1 traversin
 2 oreillers en futaine
 2 couvertures d'indienne

Chambre du fourier [sic] / N° 11

1 bois de lit en merisier, des vases dorés sur les encoignures
 2 matelas en futaine blanche
 1 lit de plumes *id*
 1 traversin *id*
 1 oreiller *id*
 1 couverture d'indienne
 1 rideau des lits à flèches en percale
 2 grands *id* de croisés [sic] *id*
 4 petits *id* en mousseline
 1 canapé en velour [sic] d'Utrech⁶⁹ [sic] bleu
 1 petit [sic] comode [sic] ordinaire
 1 *id* table
 1 table de nuit
 2 vieils [sic] chaises en rayé bleu damas verd [sic]
 1 chaise percée
 1 cuvette
 1 pet pot à l'eau [sic]
 1 pot de chambre
 1 verre
 2 chandeliers en cuivre
 1 miroir⁷⁰

⁶⁸ Utrecht.

⁶⁹ Utrecht.

⁷⁰ p. 29.

N° 492° étageGarderobe [sic] de la reine

7 armoires
 1 commode sans marbre
 1 table en bois blanc
 2 marchepied en *id*

N° 50

8 armoires
 1 grande table en chêne
 8 chaises
 1 bas d'armoire
 1 pele [sic], pincette
 4 chandeliers plaqués

N° 51M.^{lle} Victoire / N° 14

1 lit complet
 1 bois de lit ordinaire⁷¹
 1 matelas en toile et 1 en futaine rayé bleue
 1 lit de plumes en coutil
 1 traversin
 1 oreiller
 1 couverture d'indienne piqué [sic]
 2 rideaux de croisés [sic] en percalle [sic]
 1 commode ordinaire
 1 petite table
 1 miroir
 3 chaises ordinaire
 1 pot de chambre
 1 cuvette, une bouteille
 1 verre
 2 flambeau [sic] plaqué

N° 52.Chambre de M^{mes} <Palin ?> et Pauline / N°15.

1 lit complet
 1 matelas en toile
 1 *id* en futaine
 1 traversin *id*
 1 oreiller *id*

⁷¹ p. 30.

1 couverture d'indienne⁷²
 1 commode
 2 petits miroirs
 2 cuvettes
 2 pots de chambre
 2 petits pots à l'eau [sic]
 3 chaises ordinaires
 1 table en chêne
 2 verres
 2 chandeliers blancs

N° 53

Madame Muller / N° 16

1 lit complet, bois de lit ordinaire
 1 matelas de futaine blanche
 1 *id* de coutil
 1 lit de plumes *id*
 1 traversin *id*
 1 oreiller de futaine
 1 couverture piqué [sic]
 1 petite commode
 1 petite table en sapin
 1 fauteuil en damas verd [sic]
 3 vieilles chaises
 1 miroir⁷³
 1 pot, 1 cuvette, 1 verre et 1 bouteille
 1 pot de nuit
 2 chandeliers en cuivre
 2 petits rideaux de grosse mousseline

N° 54

M^{lle} Foudrignier / N° 17

1 lit complet,
 1 petite commode
 1 table en sapin
 1 petite à bloyer [sic]⁷⁴
 1 fauteuil noir en velours d'Utrech [sic]⁷⁵
 1 grande armoire
 1 petite armoire
 1 chaises percé

⁷² p. 31.

⁷³ p. 32.

⁷⁴ Ployer.

⁷⁵ Utrecht.

3 *id* ordinaire
 1 cuvette, 1 bouteille
 1 miroir, 1 verre
 1 verre, 1 coquemar [en] cuivre
 2 grands rideaux
 <3 ?> chandeliers plaqués, 1 en cuivre
 1 pincette, 1 balai
 2 lais de drap fin – pour rideaux de croisée
 1 bois de lit ordinaire
 1 matelas en futaine bleu
 1 *id id* rayé *id*
 1 sommier *id*
 1 lit de plumes *id*
 1 vieux rideau bleu à flèche
 1 traversin de futaine blanc
 1 oreiller *id*
 1 couverture d'indienne
 1 *id* de laine⁷⁶
 2 moyennes [sic] rideaux en percale⁷⁷

N° 55

Bureau topographie / N° 11

1 grande table en chêne
 3 *id* en bois blanc
 1 canapé en damas rouge
 3 chaises rouges en velour [sic] d'Utrec [sic]⁷⁸
 1 *id* en damas rouge
 3 *id* en canne
 1 petite table
 1 *id* miroir
 2 chandeliers en cuivre
 1 cuvette en porcelaine
 1 petit pots [sic] à l'eau [sic]
 1 pot chambre de fayence [sic]
 1 bouteille à l'eau

N° 56

M.^r et M.^e Cordier / N° 10

1 bois de lit en chêne en couleur merisier
 1 matelas ordinaire en futaine blanche
 1 lit de plumes *id* rayé bleu

⁷⁶ Suit 1 vieux rideau à flèches en taffetas bleu, biffé.

⁷⁷ p. 33.

⁷⁸ Utrecht.

- 1 traversin *id id*
- 2 oreillers *id id*
- 1 couverture d'indienne piqué [sic]
- 1 rideau de lit à flèches en percale
- 5 petits *id* de croisés *id id*
- 2 commodes ordinaires
- 1 chaise percée sans pot
- 1 petit fauteuil couvert en toile
- 6 chaises en canne
- 2 petits miroirs
- 3 pots de chambre
- 1 cuvette
- 1 pot à l'eau [sic]
- 1 petite armoire
- 1 dessus de bureau avec tablette⁷⁹

N° 57

N° 9 / Les filles de garde-robe [sic] de la reine

- 2 lits complets
- 1 commode
- 1 table
- 1 miroir
- 4 chaise [sic] de canne
- 1 petite armoire
- 1 pot de chambre
- 1 cuvette
- 1 bouteille à l'eau
- 1 verre
- 1 chandelier plaqué
- 1 coquemar en cuivre
- 3 matelas en coutil
- 2 *id* en toile
- 2 têtes de plumes en coutil
- 2 traversins en *id*
- 2 oreiller en futaine
- 2 couverture d'indien [sic]⁸⁰

N° 58

Chambre du chambellan / N° 7

- 1 lit complet
- 1 matelas en coutil
- 1 *id* en futaine blanche

⁷⁹ p. 34.

⁸⁰ Indienne.

1 lit de plumes *id*
 1 matelas en toile
 1 traversin en futaine blanche
 1 oreiller
 1 couverture piqué [sic]
 1 couverture de laine
 1 rideau de lit à flèche en percale rayé bleu [sic]
 2 rideaux de croisés [sic]
 4 *id* de mousseline
 1 canapé, velour [sic] d'Utrech [sic]⁸¹ bleu
 1 comode [sic] garni [sic] de bronze doré⁸²
 1 fauteuil en damas rouge
 2 chaises *id*
 2 *id* en damas verd [sic]
 1 chaises percée [sic]
 1 bidet
 1 table de nuit
 1 miroir
 1 pot, 1 cuvette en porcelaine
 1 bouteille à l'eau [sic]
 1 pot de chambre
 1 grand rideau en tafféras bleu, pour cacher la garde-robe [sic]
 2 chandeliers argentés

N° 59

N° 8 / Madame Mallet

1 tapis dans toute la pièce, fond bleu
 1 canapé en forme de lit de repos, en damas rouge
 3 coussins *id*
 12 chaises en gourgourant [sic] rouge et bois d'acajou
 1 miroir en 2 pièces
 15 petits tableaux représentant des *Éruptions*⁸³
 1 psiché [sic]
 1 table en merisier
 4 rideaux de croisés [sic] en percale
 1 table de nuit en acajou
 1 pot à l'eau [sic]
 1 cuvette
 1 pot de chambre de porcelaine
 1 verre
 1 grande vieille commode, le dessus en marbre cassé⁸⁴

⁸¹ Utrecht.

⁸² p. 35.

⁸³ Nous mettons le sujet en italique.

⁸⁴ p. 36.

N° 60N° 6 / M. le secrétaire de S. M. la Reine

- 1 bois de lit en acajou, des petits vases sur les encoignures
- 2 matelas en futaine blanche
- 1 lit de plumes en *id id*
- 1 traversin en *id id*
- 1 oreiller en *id id*
- 1 couverture en taffetas cramoisie piqué [sic]
- 1 rideau de lits à flèches en percale
- 1 *id* de croisés [sic] en *id*
- 1 secrétaire en acajou, garni en bronze
- 1 lit en forme de secrétaire
- 1 fauteil en damas cramoisi
- 3 chaises en velour [sic] d'Utrech [sic]⁸⁵ noir
- 1 petite table de jeu couverte en drap
- 1 tabouret en velour [sic] d'Utrech [sic]⁸⁶ noir
- 1 glace en 2 pièces
- 1 tapis en 2 pièces

N° 61Chambre à coucher de M.^e la comtesse de Bochholz⁸⁷

- 1 lit complet, rideaux à flèche en percalle [sic]
- 1 commode à dessus de marbre
- 1 tapis fond bleu ciel
- 1 table en merisier
- 1 *id* de nuit à dessus de marbre
- 1 chaise percée⁸⁸
- 1 bidet
- 1 <lababau ?>⁸⁹
- 2 chaises en damas rouge et blanc
- 2 tabourets *id*
- 2 grands rideaux en percalle [sic]
- 2 petits *id*
- 1 petit miroir
- 1 lit en acajou
- 2 matelas en futaine blanche
- 1 lit de plumes en *id*
- 1 sommier
- 1 traversin
- 2 oreillers
- 2 couvertures piqués [sic]

⁸⁵ Utrecht.

⁸⁶ Utrecht.

⁸⁷ Bochholtz.

⁸⁸ p. 37.

⁸⁹ Lavabo ?

N° 62
Salon *idem*

- 1 tapis fond verd [sic]
- 1 canapé jaune en damas flambé
- 6 fauteils [sic] *id*
- 2 écrans *id*
- 1 secrétaire – dessus de marbre blanc
- 1 glace en 2 pièces
- 1 psiché [sic]
- 1 pendule
- 2 grands rideaux en percalle [sic]
- 4 petits *id id*
- 1 *id* table en merisier
- 1 lit de femme de chambre de M^e Bochholtz⁹⁰
- 2 matelas en coutil
- 1 lit de plumes en *id*
- 1 traversin
- 1 oreiller
- 1 couverture d'indienne
- 1 *id* piqué⁹¹

N° 63
Antichambre de M^e la comtesse de Bochholz

- 1 lit à office pour la femme de chambre
- 1 commode ordinaire
- 1 glace
- 1 chaise bleue
- 4 *id* de canne
- 1 cruche
- 1 lavoir
- 1 pot de chambre
- 1 bouteille
- 1 verre
- 1 écritoire en fayence [sic]
- 2 armoires sur le corridor
- 2 matelas ordinaires en toile
- 1 paillasse
- 1 traversin
- 1 oreiller
- 1 couverture piqué [sic]

⁹⁰ Bochholtz.

⁹¹ p. 38.

N° 64Chambre à coucher de la dame de service

- 1 lit complet, rideaux à couronne en percalles
- 1 tapis fond brun
- 1 commode
- 1 canapé en velour [sic] noir d'Utrecht [sic]⁹²
- 1 berger [sic]⁹³ *id*
- 6 chaises *id*⁹⁴
- 1 table de nuit
- 1 psyché
- 2 glaces ordinaires
- 2 rideaux en percalles [sic]
- 1 *id* en taffetas cramoisi
- 1 écritoire en fayence [sic]

N° 65Antichambre de la dame de service

- 1 lit pour la femme de chambre, complet, dans un coffre
- 2 matelas ordinaires
- 1 paillasse
- 1 couverture d'indienne
- 1 traversin
- 1 oreiller

- 1 fauteuil jaune
- 5 chaises *id*
- 2 rideaux percalles [sic]
- 1 bidet
- 1 chaise percée
- 2 lavoirs⁹⁵
- 2 pots à l'eau [sic], 1 petit
- 1 bouteille
- 1 pot de chambre
- 1 verre
- 1 cruche
- 1 petit tabouret de pied

92 Utrecht.

93 Bergère.

94 p. 39.

95 p. 40.

N° 66Le médecin de service

1 lit complet
 2 matelas de futaine blanche
 1 *id id* rayée bleu [sic]
 1 lit de plume *id*
 1 bidet, 1 pot de chambre
 1 table de nuit, 1 chaise percée
 2 miroirs, 1 pot, 1 cuvette et 1 bouteille
 1 petite commode
 1 table en sapin
 1 *id* petite plaquée
 1 canapé bleu de velour [sic] d'Utrech [sic]⁹⁶
 1 fauteuil en damas rouge
 2 chaises *id*
 1 verre
 1 traversin *id*
 1 oreiller *id*
 1 couverture d'indienne piqué [sic]
 1 *id* de laine
 2 grands rideaux de lit en percale
 1 bois de lit en merisier
 4 rideaux de crois [sic]⁹⁷
 4 *id* petits

N° 67Garderobe [?] du roi

4 armoires
 1 grande table⁹⁸
 2 petites *id*
 1 *id* en merisier
 1 bidet
 7 chaises de jonc
 1 petit miroir
 1 lit ordinaire de valet de garde-robe [sic]
 1 écritoire
 2 matelas
 1 couverture
 1 traversin

⁹⁶ Utrecht.

⁹⁷ Croisée ?

⁹⁸ p. 41.

N° 68Chambre de M^e Bocquet

- 1 lit complet, un bois de lit en mauvais état
- 1 matelas de toile
- 1 i de futaine rayée bleue
- 1 lit de plumes *id id*
- 1 traversin *id id*
- 1 oreiller *id id*
- 1 couverture piqué [sic]
- 1 commode
- 1 table
- 1 moitié de secrétaire
- 4 chaises
- 1 petite table ronde
- 1 miroir
- 2 chandeliers plaqués⁹⁹

N° 69Chambre de Me <Joret ?>

- 1 lit complet
- 2 matelas en futaine rayé bleu [sic] et 1 en *id* blanche
- 1 lit de plumes en *id id*
- 1 traversin
- 1 oreiller
- 1 couverture d'indienne
- 1 *id* de laine
- 2 tables
- 4 chaises
- 1 fauteuil
- 1 secrétaire
- 1 petite armoire de bibliothèque
- 1 pot de chambre
- 1 cuvette
- 1 cruche
- 1 verre
- 2 flambeaux

La petite cuisine de S. M. le Roi

- 1 bois de lit ordinaire pour l'aide <Fessard ?>
- 2 matelas
- 1 traversin
- 1 oreiller
- 1 couverture¹⁰⁰

⁹⁹ p. 42.

¹⁰⁰ p. 43.

N° 70Le grenier

- 2 bois de lit ordinaire
- 1 canapé en damas verd [sic] pour le service du théâtre
- 2 fauteuils *id*
- 3 chaises *id*
- 12 banquetts sans dossier [sic]¹⁰¹ en damas rouge
- 1 chaise jaune
- 4 tabourets pour le service des valets de chambre dans le salon
- 1 jeu de trou madame
- 1 grand vieux tapis
- 2 petits tapis de table verts [sic] pour le service du théâtre
- 1 tapis à cadrille [sic]¹⁰² en moquette commun pour le service du théâtre

101 Dossier.

102 Quadrille.

Literaturverzeichnis / Bibliographie

I. Zeitschriften, Almanache, etc. / Périodiques, almanachs, etc.

Allgemeine Moden-Zeitung
Allgemeine Musikalische Zeitung
Almanach du commerce
Almanach impérial de France
Almanach royal de Westphalie
L'Ambigu: ou variétés littéraires et politiques
Dictionnaire de la Conversation et de la lecture
Écho de l'Amérique du Sud
Étiquette du Palais impérial
La Gazette nationale ou Le Moniteur universel
Journal de l'Empire
Journal des Luxus und der Moden
Journal du Commerce, de politique et de littérature
Kurhessischer Staats- und AdressKalender
Magasin encyclopédique
Moniteur westphalien: Westphälischer Moniteur
Morgenblatt für gebildete Stände
Westphälischer Moniteur
Zeitung für die elegante Welt
Livret [Salon du Louvre]
Petites affiches de Paris

II. Monographien und Aufsätze / Monographies et articles

- AMOROSO/PARLADORI 1990
 Maria Pia Amoroso, Marina Parladori, *Le ville triestine nel periodo neoclassico*, Venedig 1990.
- ANONYM 1806
 [Anon.], *Étiquette du Palais royal. Année 1806*, Den Haag 1806.
- ANONYM 1809 (1)
 [Anon.], *Administration du royaume de Westphalie, an 1808*, Kassel 1809.
- ANONYM 1809 (2)
 [Anon.], *Étiquette de la cour de Westphalie*, Bd. 1, Kassel 1809.
- ANONYM 1811
Hof- und Staats- Handbuch des Königreichs Westphalen, Hannover 1811.
- ANONYM 1814 (1)
 [Anon.], *Die französische Garküche an der Fulde. Erstes Gericht. Oder? Neuestes Gemälde der Residenzstadt Cassel, wie sie noch im Jahre 1813 war, und wie sie gegenwärtig nicht mehr ist. Ein Pendant zur geheimen Geschichte von Westphalen, Erstes Heft*, Sankt Petersburg 1814.
- ANONYM 1814 (2)
 [Anon.], *Adressbuch der jetzt bestehenden Kaufleute und Fabrikanten in Europa*, Nürnberg 1814.
- ANONYM 1818
 [Anon.], *Kurhessischer Staats- und AdressKalender auf das Jahr 1818*, Kassel 1818.
- ANONYM 1860
 [Anon.], *Musée de San-Martino, à l'île d'Elbe*, Florenz 1860.
- ANONYM 1907
Geheime Geschichte des ehemaligen Westphälischen Hofes zu Cassel [Sankt Petersburg 1814], Nachdruck, Kassel 1907.
- APELL 1803
 David August von Apell, *Essai sur Cassel et ses environs*, Kassel 1803.
- APELL 1808
 „D.“ [David August von Apell?], „Einzugs-Feierlichkeiten des Königs und der Königin von Westphalen und Hildung in Cassel“, in: *Journal des Luxus und der Moden* 02, 1808, S. 99–110.
- APELL 1809
 [David August von Apell?], „[Winterunterhaltungen in Kassel:] Dritter Brief“, in: *Journal des Luxus und der Moden* 02, 1809, S. 95–99.
- APELL 1821
 David August von Apell, *Geschichte und Beschreibung des kurfürstlich hessischen Lustschlosses Wilhelmshöhe und seiner Anlagen*, Kassel 1821.
- ARCHIVIO DI STATO DI LUCCA 1963
Archivio di Stato di Lucca: Regesto del Carteggio privato dei Principi Elisa e Felice Baciocchi: 1803–1814, Rom 1963 (Pubblicazioni degli Archivi di Stato / Ministero dell'interno 52).
- ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE LA BERGERIE NATIONALE 1986
La Bergerie nationale de Rambouillet: histoire du Mérinos et d'une École: 1786–1986, hg. von der Association des anciens élèves de la Bergerie nationale u. der École nationale d'élevage ovin, Dijon 1986.
- AUBRY S.D.
 Octave Aubry, *Napoleon und seine Zeit*, Zürich/Leipzig, s.d.
- BAUSTIAN 2015
 Olivier Baustian, „Les Tuileries westphaliennes: le palais d'Hiver du roi Jérôme“, in: *Revue du Souvenir Napoléonien* 505, 2015, S. 40–48, URL: <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/les-tuileries-westphaliennes-le-palais-dhiver-du-roi-jerome> [letzter Zugriff: 04.10.2017].
- BERDING 1973
 Helmut Berding, *Napoleonische Herrschafts- und Gesellschaftspolitik im Königreich Westfalen 1807–1813*, Göttingen 1973.

- BERDING 2008
Helmut Berding, „Das Königreich Westphalen als napoleonischer Modell- und Satellitenstaat (1807–1813)“, in: Gerd Dethlefs, Armin Owzar und Gisela Weiß (Hg.), *Modell und Wirklichkeit. Politik, Kultur und Gesellschaft im Großherzogtum Berg und im Königreich Westphalen 1806–1813*, Paderborn 2008, S. 15–29.
- BETHAN 2008
Anika Bethan, Rezension von Michael Eissenhauer (Hg.), *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München, 2008 in: *H-Soz-Kult*, 07.10.2008, URL: www.hsozkult.de/publicationreview/id/rezbuecher-11604 [letzter Zugriff: 11.03.2020]
- BEUNAT 1813
Joseph Beunat, *Recueil des dessins d'ornements d'architecture*, Paris/Saarbrücken 1813.
- BEYELER 2017
Christophe Beyeler, *Napoléon, l'art en majesté: les collections du musée Napoléon I^{er} au château de Fontainebleau*, Paris 2017.
- BIDLINGMEYER 1991
Rolf Bidlingmaier, „Das Gestüt Beberbeck“, in: *Jahrbuch Landkreis Kassel* 1991, S. 40–46.
- BIDLINGMEYER 1999
Rolf Bidlingmaier, „Klassizistische Dekorationsmalereien in den Toskanazimmern der Würzburger Residenz und in Schloß Werneck“, in: *Mainfränkisches Jahrbuch für Geschichte und Kunst* 51, 1999, S. 167–171.
- BIDLINGMEYER 2000
Rolf Bidlingmaier, *Das Residenzpalais in Kassel. Der Architekt Johann Conrad Bromeis und die Raumkunst des Klassizismus und Empire in Kurhessen unter Kurfürst Wilhelm II.* (Studien zum Kulturerbe in Hessen 1), Regensburg 2000.
- BIDLINGMEYER 2003
Rolf Bidlingmaier, *Die Bauten von Johann Conrad Bromeis im Schlosspark Wilhelmshöhe* (Edition der Verwaltung der Staatlichen Schlösser und Gärten 19), Regensburg 2003.
- BLANGINI 1834
[Félix Blangini], *Souvenirs de F. Blangini, maître de chapelle du roi de Bavière [...]*, hg. von Maxime de Vilmarrest, Paris 1834.
- BORDES/POUGETOUX 1983
Philippe Bordes und Alain Pougetoux, „Les portraits de Napoléon en habits Impériaux par Jacques-Louis David“, in: *Gazette des Beaux-Arts*, VI/CII, 07–08/1983, S. 21–34.
- BOUCHOT 1892
Henri Bouchot, *Le luxe français: L'Empire*, Paris 1892.
- BOUDON 2008
Jacques-Olivier Boudon, *Le roi Jérôme: frère prodigue de Napoléon, 1784–1860*, [Paris] 2008.
- BRAKENSIEK 1999
Stefan Brakensiek, *Fürstendiener - Staatsbeamte - Bürger. Amtsführung und Lebenswelt der Ortsbeamten in niederhessischen Kleinstädten (1750–1830)*, Göttingen 1999.
- BEETHOVEN 1996
Ludwig van Beethoven, *Ludwig van Beethoven. Briefwechsel Gesamtausgabe*, hg. von Sieghard Brandenburg, Bd. 2, München 1996.
- BRENNECKE [UA.] 1959
Wilfried Brennecke [u.a.], *Theater in Kassel*, Kassel 1959.
- BRENTANO 1991
Clemens Brentano, *Sämtliche Werke und Briefe*, hg. von Jürgen Behrens, Bd. 31, Stuttgart 1991.
- BRUNNER 1913
Hugo Brunner, *Geschichte der Residenzstadt Cassel*, Kassel 1913.
- BUDÉ 1905
Eugène de Budé, *Les bonapartes en Suisse [...]*, Genf 1905.
- BURMEISTER 2006
Helmut Burmeister (Hg.), *König Jérôme und der Reformstaat Westphalen: ein junger Monarch und seine Zeit im Spannungsfeld von Begeisterung und Ablehnung*, Hofgeismar 2006.

- BUTTLAR 1986
Adrian von Buttlar, „Leo von Klenze in Kassel, 1808–1813“, in: *Münchener Jahrbuch der bildenden Kunst* 37, 1986, S. 177–211.
- BUTTLAR 1999
Adrian von Buttlar, *Leo von Klenze: Leben - Werk - Vision*, München 1999.
- AUSST.-KAT. KASSEL 2006
Bestandskatalog Gemälde des 19. Jahrhunderts Museumslandschaft Hessen Kassel, hg. von Marianne Heinz, Ausst.-Kat. Kassel, Museumslandschaft Hessen Kassel, München 2006.
- AUSST.-KAT. AJACCIO 2017
Caroline, sœur de Napoléon: reine des arts, hg. von Maria Teresa Caracciolo und Jehanne Lazaj, Ausst.-Kat. Ajaccio, Palais Fesch – Musée des beaux-Arts, Mailand/Ajaccio 2017.
- AUSST.-KAT. BOULOGNE-BILLANCOURT 1988
Grandjean de Montigny (1776–1850): „Un architecte français à Rio“, Ausst.-Kat., Boulogne-Billancourt, Bibliothèque Marmottan, Boulogne-Billancourt 1988.
- AUSST.-KAT. COMPIÈGNE 2000
Le Comte de Nieuwerkerke: Art et pouvoir sous Napoléon III., Ausst.-Kat., Compiègne, Musée national du Châteaux de Compiègne, Paris 2000.
- AUSST.-KAT. FLORENZ 1959
La Princesse Mathilde et son temps, Ausst.-Kat., Florenz, Palazzo Strozzi, Florenz 1959.
- AUSST.-KAT. FONTAINEBLEAU 2008
Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, hg. von Christophe Beyeler und Guillaume Nicoud, Ausst.-Kat. Fontainebleau, Château de Fontainebleau, Paris 2008.
- AUSST.-KAT. INGOLSTADT 2015
Napoleon und Bayern: Katalog zur Bayerischen Landesausstellung 2015, hg. von Margot Hamm, Ausst.-Kat., Ingolstadt, Bayerisches Armeemuseum, Neues Schloss, Darmstadt 2015.
- AUSST.-KAT. KASSEL 1988
Johann Conrad Bromeis (1788–1855). Ein kurhessischer Architekt, hg. von Rolf Bidlingmaier, Ausst.-Kat., Wilhelmshöhe, Ballsaal, Kassel 1988.
- AUSST.-KAT. KASSEL 2008
König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008.
- AUSST.-KAT. MÜNCHEN 2006
Bayerns Krone 1806, hg. von Johannes Erichsen und Katharina Heinemann, Ausst.-Kat., München, Residenz, München 2006.
- AUSST.-KAT. NEAPEL 2015
Murat Re di Napoli: a passo di carica, hg. von Luigi Mascilli Migliorini, Ausst.-Kat. Neapel, Palazzo Reale, Neapel 2015.
- AUSST.-KAT. NEW YORK 2008
Thomas Hope Regency designer, Ausst.-Kat., New York, Bard Graduate Center for Studies in the Decorative Arts, Design and Culture, New Haven/London 2008.
- AUSST.-KAT. OLDENBURG 2002
Kleider machen Politik. Zur Repräsentation von Nationalstaat und Politik durch Kleidung in Europa vom 18. bis zum 20. Jahrhundert, Ausst.-Kat., Oldenburg, Landesmuseum für Kunst und Kulturgeschichte, Oldenburg 2002.
- AUSST.-KAT. PARIS 2003
L'Orfèvre de Napoléon: Martin-Guillaume Biennais, hg. von Anne Dion-Tenenbaum, Ausst.-Kat., Paris, Musée du Louvre, Paris 2003.
- AUSST.-KAT. PARIS 2007 (1)
L'aigle et le Papillon: Symboles des pouvoirs sous Napoléon 1800–1815, hg. von Odile Nouvel, Ausst.-Kat. Paris, Musée des arts décoratifs, Paris 2007.
- Ausst.-Kat. Paris 2007 (2)
Louis Napoléon: premier roi de Hollande (1806–1810), hg. von Paul Rem und George Sanders, Ausst.-Kat. Paris, Institut Néerlandais, Zutphen 2007.

- AUSST.-KAT. PARIS 2013
Les sœurs de Napoléon: trois destins italiens, hg. von Maria Teresa Caracciolo, Ausst.-Kat., Paris, Musée Marmottan, Paris 2013.
- AUKT.-KAT. PARIS 1999
Succession de la comtesse de Pimodan et à divers, Aukt.-Kat., Paris, Palais des Congrès, 09.12.1999, Paris 1999.
- CHAPIRO 1988
 Adolphe Chapiro, *Jean-Antoine Lépine, horloger (1720–1814)*, Paris 1988.
- CHENAVERD 1835–1839
 Aimé Chenavard, *Nouveau Recueil de décorations intérieures*, Paris 1835–1839.
- CONSTANT 2009
 Benjamin Constant, *Correspondance générale. VII, 1808–1809*, hg. von Paul Delbouille und Robert Leroy, Tübingen 2009.
- CORSINI 1961
 Andrea Corsini, *I Bonaparte a Firenze*, Florenz, 1961 (Biblioteca dell'Archivio Storico Italiano XI).
- COURAL 1980
 Jean Coural, *Paris, Mobilier national, Soieries Empire*, Paris 1980.
- CRONIN 1973
 Vincent Cronin, *Napoleon. Eine Biographie*, Hamburg/Düsseldorf 1973.
- CUSIN 1990
 Raffaello Cusin, „Dall'antico regime alla restaurazione: I personaggi“, in: Fulvio Capito (Hg.), *Neoclassico. Arte, architettura e cultura a Trieste 1790–1840*, Venedig 1990.
- D'AMIA 2012
 Giovanna D'Amia, *Milano e Parigi sguardi incrociati: politiche artistiche e strategie urbane in età napoleonica*, Mailand 2012.
- DANIEL 1995
 Ute Daniel, *Hoftheater. Zur Geschichte des Theaters und der Höfe im 18. und 19. Jahrhundert*, Stuttgart 1995.
- DAVID 1880
 Jacques Louis Jules David, *Le peintre Louis David, 1748–1825: souvenirs & documents inédits*, Paris 1880.
- DEHIO 1942
 Georg Dehio, *Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler*, Bd. 3, *Hessen-Nassau einschließlich Rhön und Siegerland*, hg. von Ernst Gall, Berlin 1942.
- DENON 1999
 Dominique Vivant Denon, *Vivant Denon, directeur des musées sous le Consulat et l'Empire: correspondance, 1802–1815*, hg. von Marie-Anne Dupuy, Isabelle Le Masne de Chermont und Elaine Williamson, Paris 1999.
- DEPPE 1998
 Lucie Magdalene Deppe, „Die Innenausstattung der St. Stephanskirche zu Vlotho“, in: Manfred Kluge, August-Wilhelm König und Günter Apke (Hg.), *Geschichtslehrpfad Vlotho. Wege in die Vlothoer Vergangenheit*, Bielefeld 1998, S. 77–90.
- DORN/SPITZBART 1999
 Reinhard Dorn u. Elisabeth Spitzbart, *Peter Joseph Krahe*, Bd. 3, *Bauten und Projekte im Königreich Westfalen und im Herzogtum Braunschweig 1808–1837*, München/Berlin 1999.
- DRIAULT 1912
 Édouard Driault, „Chronique de la cour de Cassel sous le roi Jérôme (1809)“, in: *Revue des études napoléoniennes* 1, 01–06/1912, S. 414–417.
- DU CASSE 1883
 Albert Du Casse, *Les rois frères de Napoléon I^{er}: documents inédits relatifs au Premier Empire*, Paris 1883.
- DU CASSE 1888
 Albert Du Casse, *Un roi qui s'amusait*, Paris 1888.
- DUMAS 1856
 Alexandre Dumas, *Souvenirs de 1830 à 1842*, Paris 1856.

- DUVIQUET 1905
Maurice Duviquet, *Souvenirs*, Paris 1905.
- EBELING 2017
Jörg Ebeling, „Objets d'une affection particulière“. *Le collezioni di Eugenio di Beauharnais a Milano*“, in: Giovanna D'Amia (Hg.), *Il Palazzo Reale di Milano in età napoleonica (1796–1814)*, Viterbo 2017 (Anelli Nr. 7), S. 95–111.
- EBELING/LEBEN 2008
Jörg Ebeling und Ulrich Leben, „Die Kunstpolitik Napoleons“, in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 32–37.
- EISENTRAUT 1916
Gustav Eisentraut, „Die Erbauung der städtischen Kaserne zu Kassel“, in: *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde* 49/39, 1916, S. 46–157.
- EISSENHAUER 2004
Michael Eissenhauer (Hg.), *Vom Theaterbau zum Tanzsaal. Die Geschichte des Ballhauses am Schloss Wilhelmshöhe*, Kassel 2004.
- EMPERIUS [U.A.] 1999
Friederich Ferdinand Emperius [u.a.], *Remarques sur le vol et la restitution des œuvres d'art et des livres précieux, 1806–1815 / Johann Friederich Ferdinand Emperius: avec divers Témoignages sur les saisies d'art opérées en Allemagne par Vivant Denon / J.-W. Goethe, J.-G. Schadow, J.-G. Puhlmann [...]*, hg. von Bénédicte Savoy, Paris 1999.
- FAHNE 1857
Anton Fahne, *Die Aufschwörungen, Grab- und Denkmale der gräflichen Familie von Bocholtz, sammt den Aufschwörungen und Ritterzetteln des Oberquartiers von Gelderland, Köln 1857* (Die Dynasten, Freiherren, und jetzigen Grafen von Bocholtz [...] 4).
- FARGANEL 1997
Jean-Pierre Farganel, „Les députés extraordinaires du commerce de Marseille auprès du comité d'Agriculture et de Commerce de l'Assemblée nationale constituante: un certain regard entre réforme et conservatisme“, in: Jean-Paul Bertaud [u.a.] (Hg.), *Mélanges Michel Vovelle: sur la Révolution, approches plurielles: volume de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, Paris 1997 (Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire, Nouvelle série 2), S. 171–179.
- FEHRENBACH 1974
Elisabeth Fehrenbach, *Traditionale Gesellschaft und revolutionäres Recht. Die Einführung des Code Napoléon in den Rheinbundstaaten*, Göttingen 1974.
- FENNER 2008
Gerd Fenner, „Architektur und Städtebau in der Hauptstadt des Königreichs Westphalen“, in: Gerd Dethlefs, Armin Owzar und Gisela Weiß (Hg.), *Modell und Wirklichkeit. Politik, Kultur und Gesellschaft im Großherzogtum Berg und im Königreich Westphalen 1806–1813*, Paderborn 2008, S. 85–104.
- FERRETTI 2005
Mario Ferretti, „Il Principe e L'Imperatore“, in: *L'isola dell'Imperatore. Le dimore di Napoleone. Da residenze a Museo, Museo Nazionale delle Residenze Napoleoniche, Portoferraio-Isola d'Elba* 2005, S. 49–57.
- FLEURIOT DE LANGLE 1939
Paul Fleuriot de Langle, *Alexandrine Lucien Bonaparte Princesse de Canino (1778–1855)*, Paris 1939.
- FLÜGEL 1993
Alexander Flügel, *Kaufleute und Manufakturen in Bielefeld. Sozialer Wandel und wirtschaftliche Entwicklung im proto-industriellen Leinengewerbe von 1680 bis 1850*, Bielefeld 1993.
- FONTAINE 1987
Pierre François Léonard Fontaine, *Journal (1799–1853)*, 2 Bde., Paris 1987.
- FOUCART 1973
Bruno Foucart, „Attrance et réaction dans les relations artistiques franco-allemandes entre 1800 et 1815: la diffusion du mobilier Empire, le retour à l'art médiéval“, in: *Francia, Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte* 1, 1972 (1973), S. 607–622.

- FREI-HAUENSCHILD 1998
 Marcus Frei-Hauenschild, *Friedrich Ernst Fesca (1789–1826). Studien zu Biographie und Streichquartettsschaffen*, Göttingen 1998.
- FRÖHLICH 2004
 Fabian Fröhlich, „Théâtre Royal: König Jérôme Napoleon und das Kasseler Hoftheater“, in: *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde* 109, 2004, S. 159–189.
- FRÖHLICH 2008
 Fabian Fröhlich, *Schloss Wilhelmsthal bei Calden*, Berlin 2008.
- GAEHTGENS/EBELING/LEBEN 2007
 Thomas W. Gaehtgens, Jörg Ebeling und Ulrich Leben, *Eugène de Beauharnais: Honneur et fidélité at the Hôtel de Beauharnais*, in: Odile Nouvel-Kammerer (Hg.), *Symbols of Power*, Ausst.-Kat. St. Louis, St. Louis Art Museum, Boston, Museum of Fine Arts und Paris, Musée des arts décoratifs, New York 2007, S. 78–87.
- GANZER 1995
 Gilberto Ganzer, „Borboni e napoleonidi in Friuli: sulle tracce di uno „stile““, in: Annalia Delneri (Hg.), *Ottocento di frontiera: Gorizia 1780–1850. Arte e Cultura*, Mailand 1995, S. 178–183.
- GÉRARD 1886
 Baron Gérard, *Lettres adressées au baron François Gérard, peintre d'histoire, par les artistes et les personnages célèbres de son temps / 2^e édition, publiée par le Bon Gérard, son neveu ; et précédée d'une notice sur la vie et les œuvres de François Gérard, et d'un récit d'Alexandre Gérard, son frère*, Paris 1886.
- GRABE/MOORS 2005
 Wilhelm Grabe und Markus Moors (Hg.), *Neue Herren - neue Zeiten? Quellen zur Übergangszeit 1802–1816 im Paderborner und Corveyer Land*, Paderborn 2005.
- GRANDJEAN DE MONTIGNY 1810
 Auguste Henri Victor Grandjean de Montigny, *Plan, coupe, élévation et détails de la restauration du Palais des États et de sa nouvelle salle à Cassel*, Kassel 1810.
- GRIMM 1831
 Jacob Grimm, *Grundlage zu einer Hessischen Gelehrten-, Schriftsteller- und Künstler-Geschichte vom Jahre 1806 bis zum Jahre 1830*, hg. von Karl Wilhelm Justi, Marburg 1831.
- GROSSMANN 1971
 Karl Grossmann, *Geschichte der Stadt Vlotho*, Vlotho 1971.
- GUEUDET 1984
 Jean Gueudet, „Le baron de Marinville“, in: *Le Vieux Saint-Maur* 57, 1984, S. 31–32.
- HAASE 1983
 Carl Haase, *Politische Säuberungen in Niedersachsen 1813–1815. Eine Fallstudie zur Phänomenologie der Kollaboration*, Hildesheim, 1983 (Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Niedersachsen und Bremen XXXV, Quellen und Untersuchungen zur allgemeinen Geschichte Niedersachsens in der Neuzeit 5).
- HAASE 2005
 Birgit Haase, „1789–1848“, in: *Braut Moden Schau. Hochzeitskleider und Accessoires 1755–2005*, hg. von Bärbel Hedinger und Julia Berger, Ausst.-Kat. Hamburg, Jenisch Haus, Altonaer Museum, München/Berlin/London/New York 2005.
- HEDWIG 2008
 Andreas Hedwig (Hg.), *Das Königreich Westphalen unter Jérôme Bonaparte (1807–1813): ein Modellstaat in der Außen- und Innenwirkung*, Marburg 2008.
- HEINRICHS 1920
 Georg Heinrichs, *Beethovens Beziehungen zu Cassel und zu G. Chr. Grosheim in Cassel. Ein Beitrag zur Beethovenforschung*, Homberg 1920.
- HEINZ 2009
 Marianne Heinz, „Jérôme à Rome. Jérôme Bonaparte, König von Westphalen, und die Familie Bonaparte im Exil“, in: *Kunst in Hessen und am Mittelrhein* 4, 2009, S. 68–69.
- HEINZ/THÜMMLER 2010
 Marianne Heinz und Sabine Thümmeler, *König Jerome (1807–1813): Was er zurückließ, was er mitnahm*, München 2010.

- HEITZER 1959
Heinz Heitzer, *Insurrectionen zwischen Weser und Elbe. Volksbewegungen gegen die französische Fremdherrschaft im Königreich Westfalen (1806–1813)*, Berlin 1959.
- HETTLING/NOLTE 1993
Manfred Hettling und Paul Nolte, *Bürgerliche Feste. Symbolische Formen politischen Handelns im 19. Jahrhundert*, Göttingen 1993.
- HOBSBAWM 1983
Eric J. Hobsbawm, „Introduction. Inventing Traditions“, in: Eric J. Hobsbawm und Terence Ranger (Hg.), *The Invention of Tradition*, Cambridge 1983, S. 1–14.
- HOFFMANN 1994
Klaus Hoffmann, *Die Schloss- und Parkanlagen von Philippsruhe im 19. Jahrhundert unter besonderer Berücksichtigung der beiden Umgestaltungsphasen von 1826–1829 und 1875–1880*, Hanau 1994 (Hanauer Geschichtsblätter 32).
- HOFFMEISTER/PRIOR 1885
Jakob Hoffmeister, Gustav Prior, *Jacob Hoffmeisters gesammelte Nachrichten über Künstler und Kunsthandwerker in Hessen seit etwa 300 Jahren*, hg. von Gustav Prior, Hannover 1885.
- HOLENSTEIN 1991
André Holenstein, *Die Huldigung der Untertanen, Rechtskultur und Herrschaftsordnung (800–1800)*, Stuttgart/New York 1991.
- HOLTMEYER 1910
Alois Holtmeyer (Hg.), *Die Bau- und Kunstdenkmäler des Regierungsbezirks Cassel*, Bd. 4, *Kreis Cassel-Land*, Marburg 1910.
- HONORATI 2002
Maddalena Trionfi Honorati, „Alcuni mobili dei Bonaparte nelle Marche e un gruppo di famiglia“, in: Angela Montironi (Hg.), *Nel segno di Napoleone. Ville e dimore marchigiane tra Settecento e Ottocento*, Macerata 2002, S. 223–231.
- HOPE 1971
Thomas Hope, *Regency furniture and Interior decoration, classic style book of the regency period*, New York 1971.
- HUCHET DE QUÉNÉTAÏN 2005
Christophe Huchet de Quénétain, *Les styles Consulat et Empire*, Paris 2005.
- HUTH 1937
Hans Huth, *Schloss Wilhelmshöhe*, Berlin 1937.
- IUNG 1882–1883
Theodore Iung, *Lucien Bonaparte et ses Mémoires 1775–1840*, 3 Bde., Paris 1882–1883.
- JÉRÔME/CATHERINE 1861–1866
Albert Du Casse, *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine*, 7 Bde., Paris 1861–1866.
- JÉRÔME/CATHERINE 1886–1887
Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérôme von Westfalen, sowie des Kaisers Napoleon I. mit dem König Friedrich von Württemberg, hg. von August von Schlossberger, 3 Bde., Stuttgart 1886–1887.
- JOANNIS 2008
Claudette Joannis, „Joséphine de Beauharnais – eine Kaiserin der Mode“, in: *Feine Leute. Mode und Luxus zur Zeit des Empire*, hg. von Marina Moritz, Ausst.-Kat., Erfurt, Museum für Thüringer Volkskunde Erfurt, Erfurt 2008, S. 130–139.
- KAHMANN 1995
Uli Kahmann, *Die Geschichte des J. F. A. Lampe. Ein Beamtenleben im Dorf Schildesche um 1800*, Bielefeld 1995.
- KÉRAUTRET 2004
Michel Kérautret Michel, *Les Grand Traités de l'Empire, de l'Empire au Grand Empire: 1804–1810*, Paris 2004.
- KIRCHEISEN 1928
Friedrich Max Kircheisen, *König Lustig, Napoleons jüngster Bruder*, Berlin 1928.
- KIRCHHOFF, STASCH 1990
Werner Kirchhoff, Gregor K. Stasch, *Residenz Fulda*, Braunschweig 1990.

- KLEINSCHMIDT 1970
Arthur Kleinschmidt, *Geschichte des Königreichs Westfalen*, [Gotha 1893], Nachdruck, Kassel 1970.
- KLÜN/MERTEN 1998
Anja Klün und Klaus Merten, *Möbel - Die französischen Möbel des 18. Jahrhunderts in Schloss Ludwigsburg, Schätze aus unseren Schlössern*, Schwetzingen 1998 (Eine Reihe der Staatlichen Schlösser und Gärten Baden-Württemberg 2).
- KNAUER 2008 (1)
Martin Knauer, „Im Zeichen der Herrschaft: Staatskult und monarchische Repräsentation im Königreich Westphalen“, in: Gerd Dethlefs, Armin Owzar und Gisela Weiß (Hg.), *Modell und Wirklichkeit. Politik, Kultur und Gesellschaft im Großherzogtum Berg und im Königreich Westphalen 1806–1813*, Paderborn 2008, S. 181–197.
- KNAUER 2008 (2)
Knauer 2008, „Politik mit und gegen die Tradition. Staatskult und Königtum in Westphalen (1807–1813)“, in: Veit Veltzke (Hg.), *Napoleon. Trikolore und Kaiseradler über Rhein und Weser*, Köln 2007, S. 341–358.
- KOCH 1925
Daniel Koch, „Authentische Sammlung merkwürdiger Begebenheiten während der französischen Fremdherrschaft angehend 1806“, in: *Mindener Heimatblätter* 9, 5/1925, o. S.
- KOOLHAAS-GROSFELD 2007
Eveline Koolhaas-Grosfeld (Hg.), *Louis Napoleon and the arts in the Kingdom of Holland = Lodewijk Napoleon en de kunsten in het Koninkrijk Holland*, Zwolle/Waanders 2007 (Nederlands kunsthistorisch jaarboek 56/57).
- KREISEL/HIMMELHEBER 1973
Heinrich Kreisel und Georg Himmelheber, *Die Kunst des deutschen Möbel*, Bd. 3, *Klassizismus, Historismus, Jugendstil*, München 1973.
- KRICKAU 1923
Käthe Krickau, „Schicksale unserer Heimat in der Franzosenzeit des vorigen Jahrhunderts“, in: *Mindener Heimatblätter* 8, 6/1923, o. S.
- KÜHN 1911
Joachim Kühn, „Die Jugend der Prinzessin Mathilde Napoleon“, in: *Revue Napoléonienne* 8, 12/1911, S. 141–152.
- LAHRKAMP 1983
Monika Lahrkamp, „Die französische Zeit“, in: Wilhelm Kohl (Hg.), *Westfälische Geschichte*, Bd. 2, *Das 19. und 20. Jahrhundert. Politik und Kultur*, Düsseldorf 1983, S. 1–43.
- LA MÉSANGÈRE 1802–1835
Pierre Antoine Lebourg de la Mésangère, *Collection de meubles et d'objets de goût*, Paris 1802–1835.
- LEBE 1964
Reinhard Lebe, *Ein deutsches Theater in Romantik und Biedermeier. Die Kasseler Bühne zur Zeit Feiges und Spohrs*, Kassel 1964.
- LEBEN 1992
Ulrich Leben, *Molitor. Ebéniste from the Ancien Régime to the Bourbon Restoration*, London 1992.
- LEBEN 2004
Ulrich Leben, *Object Design in the Age of Enlightenment*, Los Angeles 2004.
- LINDER 1990
Jutta Linder, *Ästhetische Erziehung. Goethe und das Weimarer Hoftheater*, Bonn 1990.
- LOBE 1837
Georg August Lobe, *Wanderungen durch Cassel und die Umgebung. Eine Skizze für Einheimische und Fremde*, Kassel 1837.
- LOSCH 1914
Philipp Losch, „Felix Blangini, König Jérômes Generalmusikdirektor“, in: *Hessenland* 28, 1914, S. 22–55.
- LOSCH 1940
Philipp Losch, „Wilhelm II., Kurfürst von Hessen (1777–1847)“, in: *Lebensbilder aus Kurhessen und Waldeck* 2, 1940, S. 415–422.

- LUTHMER 1897
Ferdinand Luthmer (Hg.), *Innerräume [und] Möbel... im Louis-Seize und Empire-Styl...*, Bd. 1, *Abteilung - Sammlung von Innenräumen, Möbeln und Geräthen... aus Schlössen und Kirchen zu Kassel, Wilhelmshöhe und Würzburg...*, Frankfurt am Main 1897.
- LYNKER 1886
Wilhelm Lynker, *Das Theater in Kassel*, Kassel 1886.
- MARCY 1882
Comte de Marcy, „Le Cérémonial de la Cour de Hesse-Cassel en 1803“, in: *Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique* 1882, S. 2–3.
- MASSON 1897–1913
Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, 10 Bde., Paris 1897–1913.
- MASSON 1907
Frédéric Masson, *L’Affaire Maubreuil*, Paris 1907.
- MATHILDE 1927
Princesse Mathilde, „Souvenirs des années d’exil“, in: *Revue des deux mondes* 15, 12/1927, S. 721–752 ; 15, 01/1928, S. 76–105.
- MAZE-SENCIER 1893
Alphonse Maze-Sencier, *Les fournisseurs de Napoléon I^{er} et des deux impératrices*, Paris 1893.
- MINACCI 2001
Giovanna Minacci, „Villa Pelagallo, Porto S. Giorgio“, in: Fabrizio Mariano und Stefano Papetti (Hg.), *Le ville del Piceno, Architettura, giardini, paesaggio*, Cinisello Balsamo 2001.
- MOTTE FOUQUÉ 1987
Caroline de la Motte Fouqué, *Geschichte der Moden 1785–1829 als Beitrag zur Geschichte der Zeit. 1773–1831*, hg. von Dorothea Böck, Berlin 1987.
- MÜLLER 2008
Rolf-Dietrich Müller, „Zwei „goldene“ Schlüssel. Ein Geschenk der Stadt Paderborn an den König von Westfalen“, in: *Westfälische Zeitschrift* 147, 1997, S. 361–370.
- NAPOLEON 1913
Napoléon, *Inédits napoléoniens*, hg. von Arthur Chuquet, Paris 1913.
- NAPOLEON 2007
Correspondance générale de Napoléon Bonaparte, tome 7: 1807, Paris 2010.
- NATOLI 1995
Marina Natoli, „Le residenze di Lucien Bonaparte a Roma, nel Lazio e in Italia (1804–1840)“, in: Marina Natoli (Hg.), *Lucien Bonaparte: le sue collezioni d'arte, le sue residenze a Roma, nel Lazio, in Italia (1804–1840)*, Rom 1995, S. 377–408.
- NICOUD 2013
Guillaume Nicoud, „„Die Zukunft Europas wird wesentlich von der Klugheit zweier Nationen abhängen...“ Die Brüder Grimm und Frankreich“, in: *Expedition Grimm*, Ausst.-Kat., Kassel, Documenta-Halle, Kassel 2013, S. 28–35.
- NICOUD 2014
Guillaume Nicoud, „Un jeune architecte dans l’Europe napoléonienne: les débuts de Leo von Klenze à Kassel (1808–1813), nouvelles perspectives“, in: Sabine Frommel und Eckhard Leuschner (Hg.), *Architektur- und Ornamentgraphik der Frühen Neuzeit: Migrationsprozesse in Europa*, Rom 2014, S. 231–246.
- NORDSIEK 1988
Hans Nordsiek, „200 Jahre Geschichte der Weserklause zu Minden – ein historischer Überblick“, in: *Gesellschaft zur Weserklause in Minden/Westfalen 1788–1988*, Minden 1988, S. 7–18.
- OTTOMEYER/HOJER 1995
Hans Ottomeyer und Gerhard Hojer, *Die Möbel der Residenz München 1, Die französischen Möbel des 18. Jahrhunderts*, München 1995.
- OTTOMEYER/SEELIG 1983
Hans Ottomeyer und Lorenz Seelig, „Das Silber- und Vermeil-Service König Jérômes von Westfalen in der Münchner Residenz“, in: *Münchner Jahrbuch der bildenden Kunst* 34, 1983, S. 117–164.

- OTTOMEYER 2006
Hans Ottomeyer, „Zeichen der Souveränität – Aspekte materieller Kultur am Kasseler Hof König Jérômes von Westphalen“, in: *Heiliges Römisches Reich Deutscher Nation 962 bis 1806. Altes Reich und neue Staaten 1495 bis 1806. Essays*, hg. von Heinz Schilling, Werner Heun und Jutta Götzmann, Ausst.-Kat., Berlin, Deutsches Historisches Museum, Magdeburg 2006, S. 357–367.
- OWZAR 2004
Armin Owzar, „Das Königreich Westphalen und das Großherzogtum Berg. Quellen – Forschungen – Deutungen“, in: *Westfälische Forschungen* 54, 2004, S. 401–414.
- PAETOW 1937
Karl Paetow, *Klassizismus und Romantik auf Wilhelmshöhe*, Kassel 1929.
- PAPETTI 2002 (1)
Stefano Papetti, „Palazzo Nannarini. Fermo“, in: Angela Montironi (Hg.), *Nel segno di Napoleone. Ville e dimore marchigiane tra Settecento e Ottocento*, Macerata 2002, S. 158–161.
- PAPETTI 2002 (2)
Stefano Papetti, „Villa Bonaparte. Porto S. Giorgio“, in: Angela Montironi (Hg.), *Nel segno di Napoleone. Ville e dimore marchigiane tra Settecento e Ottocento*, Macerata 2002, S. 161–169.
- PAPETTI 2004
Stefano Papetti, „La decorazione fra Neoclassicismo e Purismo à Roma e nelle Marche“, in: Fabio Mariano, Luca M. Cristini, Ireneo Aleandri (Hg.), *Ireneo Aleandri (1795–1885): L'architettura del Purismo nello Stato Pontificio*, Mailand 2004, S. 153–156.
- PARR 1981
Volker Parr, *Chronik der Garnison Bielefeld*, Bielefeld 1981.
- PASQUIER 1894
Étienne-Denis Pasquier, *Mémoires du chancelier Pasquier*, Paris 1893–1895.
- PERCIER/FONTAINE 1798
Charles Percier und Pierre François Léonard Fontaine, *Palais, maisons et autres édifices modernes, dessinés à Rome*, Paris 1798.
- PERCIER/FONTAINE 1801–1812
Charles Percier und Pierre François Léonard Fontaine, *Recueil de décorations intérieures*, Paris 1801–1812.
- PIETROMARCHI 1981
Antonello Pietromarchi, *Luciano Bonaparte: Principe romano*, Reggio Emilia 1981.
- PRESSER 1990
Jaques Presser, *Napoleon. Das Leben und die Legende*, Zürich 1990.
- REICHARDT 1810
Johann Friedrich Reichardt, *Vertraute Briefe geschrieben auf einer Reise nach Wien und den Oesterreichischen Staaten zu Ende des Jahres 1808 und zu Anfang 1809*, Amsterdam 1810.
- REINHARD 1850
Karl von Reinhard (Hg.), *Briefwechsel zwischen Goethe und Reinhard in den Jahren 1807 bis 1832*, Stuttgart/Tübingen 1850.
- RÉVÉREND 1896
Albert Révérend, *Armorial du premier empire: titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon I^{er}*, Paris 1894–1897.
- RÖSNER 1997
Cornelia Rösner (Hg.), *Nassauische Parlamentarier. Ein biographisches Handbuch, Teil 1, Der Landtag des Herzogtums Nassau 1818–1866*, Wiesbaden 1997 (Vorgeschichte und Geschichte des Parlamentarismus in Hessen 16).
- RÜGGE 2002
Nicolas Rügge, „Herrscherlob und Bürgerstolz. Erbhuldigungen der Ravensberger Städte 1346 bis 1798“, in: *Jahresbericht des Historischen Vereins für die Grafschaft Ravensberg* 88/03, 2002, S. 31–50.
- SALMEN 2002
Walter Salmen, *Johann Friedrich Reichardt. Komponist, Schriftsteller und Verwaltungsbeamter der Goethezeit*, Hildesheim 2002.

- SAMOYAUULT 2004
Samoyault, Jean-Pierre, „Considérations sur l’iconographie des souverains napoléonides: Joseph, Louis, Jérôme et Joachim, frères et beau-frère de l’Empereur“, in: *Jean-Baptiste Wicar, ritratti della famiglia Bonaparte*, hg. von Maria Teresa Caracciolo, Giulia Gorgone und Cristina Cannelli, Ausst.-Kat., Rom, Museo napoleonico, Neapel, Museo Diego Aragona Pignatelli Cortes, Neapel 2004, S. 34–46.
- SAPORI 2004
Michelle Saporì, *Rose Bertin*, Paris 2004.
- SAVOY 1999
Bénédicte Savoy, *Patrimoine annexé: les biens culturels saisis par la France en Allemagne autour de 1800*, 2 Bde., Paris 2003 (Passagen/Passages 5).
- SCARISBRICK 1995
Diana Scarisbrick, *Chaumet, joaillier depuis 1780*, Paris 1995.
- SCHÄFFER 2008
Marika Schäfer, „Unsere Olla potrida von Königreich“. Tafelkultur und Tafelzeremoniell am Hofe König Jérômes“, in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 88–93.
- SCHMIDT 1954
Arno Schmidt, „Das Musterkönigreich [1954]“, in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 19–21.
- SCHNEIDER 2002
Eva Maria Schneider, *Herkunft und Verbreitung der „Deutschen Nationaltracht der Befreiungskriege“ als Ausdruck politischer Gesinnung*, Bonn 2002.
- SCHORCH 1811
Heinrich Schorch, *Staats- und Address-Handbuch der Staaten des Rheinischen Bundes für 1811*, Weimar 1811.
- SCHRÖDER 1883
Wilhelm Schröder, *Chronik der Stadt Minden*, Minden 1883.
- SCHULZ 2008
Maria Schultz, „Morgen wieder lustik!“ Die Erinnerungen an Jérôme Bonaparte und das Königreich Westphalen in Deutschland (1813–1945)“, in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 169–175.
- SÉGUY 1988
Philippe Séguy, *Histoire des modes sous l’Empire*, Paris 1988.
- SIEBENEICKER/SMIDT 2008
Arnulf Siebeneicker und Thorsten Smidt, „Zur Ausstellung“, in: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer, Ausst.-Kat. Kassel, Museum Fridericianum, München 2008, S. 22–23.
- SIEMER/WAGNER 1988
Meinolf Siemer und Kornelia Wagner, *Museum Schloß Fasanerie bei Fulda* (Westermanns Monatshefte), Braunschweig 1988.
- SMIDT 2008
Thorsten Smidt, „Die Künste im Dienst der neuen Herrschaft. Der style Empire als ‚Corporate Design‘ des Königreichs Westphalen“, in: *Feine Leute. Mode und Luxus zur Zeit des Empire*, Ausst.-Kat., Erfurt, Museum für Thüringer Volkskunde, Erfurt 2008, S. 102–113.
- SPEITKAMP 1986
Winfried Speitkamp, *Restauration als Transformation. Untersuchungen zur kurhessischen Verfassungsgeschichte 1813–1830*, Darmstadt/Marburg 1986 (Quellen und Forschungen zur hessischen Geschichte 67).
- STASCH 1980
Gregor Karl Stasch, *Schloss und Orangerie in Fulda*, Königstein 1980.
- STELTZ 1965
Michael Steltz, *Geschichte und Spielplan der französischen Theater an deutschen Fürstenhöfen im 17. und 18. Jahrhundert*, München 1965.

- STIEGEL 2003
Achim Stiegel, *Berliner Möbelkunst vom Ende des 18. bis zur Mitte des 19. Jahrhunderts*, Berlin 2003.
- STIEGLITZ 2000
Annette von Stieglitz, „Hof und Hofgesellschaft der Residenz Kassel in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts“, in: Heide Wunder, Christina Vanja und Karl-Hermann Wegner (Hg.), *Kassel im 18. Jahrhundert. Residenz und Stadt*, Kassel 2000, S. 321–349.
- STUBBE DA LUZ 2003
Helmut Stubbe da Luz, *Franzosenzeit in Norddeutschland (1803–1814). Napoleons Hanseatische Departements*, Bremen 2003.
- SUNDERBRINK 2006
Bärbel Sunderbrink, „Ruhe - Ordnung und frohe Stimmung“. Feste in Minden während der westphälisch-französischen Zeit (1806–1813)“, in: *Mitteilungen des Mindener Geschichtsvereins* 78, 2006, S. 7–41.
- SUNDERBRINK 2015
Bärbel Sunderbrink, *Revolutionäre Neuordnung auf Zeit. Gelebte Verfassungskultur im Königreich Westphalen: Das Beispiel Minden-Ravensberg 1807–1813*, Paderborn/München/Wien/Zürich 2015 (Forschungen zur Regionalgeschichte 75).
- TEDESCHI/RABREAU 2012
Letizia Tedeschi und Daniel Rabreau (Hg.), *L'architecture de l'Empire entre France et Italie: institutions, pratiques professionnelles, questions culturelles et stylistiques (1795–1815)*, Mendrisio 2012.
- TEISSIER 1828
Guillaume Ferdinand Teissier, *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz*, Paris 1828.
- TENFELDE 1982
Klaus Tenfelde, „Adventus. Zur historischen Ikonologie des Festzugs“, in: *Historische Zeitschrift* 235, 1982, S. 45–84.
- TERNE 1839
Christian Heinrich Terne, *Form und Farbe, ihre hohe Bedeutung für die Industrie*, Chemnitz 1839.
- THIMME 1893–1895
Friedrich Thimme, *Die inneren Zustände des Kurfürstentums Hannover unter der französisch-westphälischen Herrschaft, 1806–1813*, Hannover/Leipzig 1893–1895.
- THÜMMLER [U.A.] 2004
Sabine Thümmeler [Red.] [u.a.], *Vom Theaterbau zum Tanzsaal. Die Geschichte des Ballhauses am Schloß Wilhelmshöhe*, Kassel 2004.
- TITTONI-MONTI/BORSI/SANDRI 1981
Maria Elisa Tittoni-Monti, Franco Borsi, Leopoldo Sandri, *Palazzo Bonaparte a Roma*, Rom 1981.
- TROUVELOT [U.A.] 1993
Marie-Hélène Trouvelot [u.a.], *Les Cousins*, Paris 1993.
- TULARD 1973
Jean Tulard, „Siméon et l'organisation du royaume de Westphalie (1807–1813)“, in: *Francia* 1/1973, S. 557–568.
- WEIL 1917
Commandant Weil, „Noble conduit d'une Reine détronée“, in: *Revue de Paris* 24/9, 15.04.1917, S. 864–877.
- WERTHEIMER 1897
Eduard von Wertheimer, *Die Verbannten des ersten Kaiserreichs. Louis Bonaparte. Jérôme und Katharina von Westfalen. Elise Baciocchi. Caroline Murat. Fouche. Savary. Maret*, Leipzig 1897.
- ZANDER-SEIDEL 2002
Jutta Zander-Seidel, *Kleiderwechsel. Frauen-, Männer- und Kinderkleidung des 18. bis 20. Jahrhunderts*, Nürnberg 2002.
- ZINSERLING 1814
August Ernst Zinserling, *Westphälische Denkwürdigkeiten*, Berlin 1814.

Namensindex / Index des noms

Aufgenommen in den Namensindex wurden nur die Personen, für die eine Identifizierung möglich war.

Seules les personnes qui ont pu être identifiées ont été incluses dans l'index des noms.

A

Abel de Pujol, Alexandre-Denis : 685
 Aguesseau, Henri François d' : 665
 Albignac, Philippe François Maurice Graf von Rivet d' : 128
 Aleandri, Ireneo : 165
 Alexander I., Kaiser von Russland : 160, 677, 689
 Alexandre [Auktionator / commissaire-priseur, Paris, 36, rue St. Avoye] : 223-224
 Andrieux, François : 150
 Ansiaux, Antoine Jean Joseph : 331, 333
 Apell, David August von : 115, 116, 749, 752
 Arenberg, Stéphanie, Herzogin von, geb. Tascher de la Pagerie : 200
 Armelier [Sticker, Seidenhersteller / brodeur, fabricant d'étoffes de soie, Paris, 58, faubourg Saint-Denis (1809), 29, rue Hauteville (1811)] : 328, 383-384, 393, 395, 469, 483, 583, 626, 650, 677, 687
 Arnim, Achim von : 139, 145, 316
 Arnim, Bettina von : 316
 Arnold, Carl : 457, 561
 Asseburg, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Aubry, Louis-François : 40, 121, 327, 361, 443, 465, 492, 902
 [Christine Friederike] Auguste von Preußen, Kurfürstin von Hessen : 55, 59, 112-113
 Augustin, Jean-Baptiste-Jacques : 288, 308, 344, 481
 Aumer, Jean-Pierre : 149

B

Bachmann, Bapst et Devoix [Goldschmied, Juwelier / joailliers, bijoutier, Paris, 42, quai des Orfèvres] : 187, 320, 341, 343-345, 481-482, 507, 583, 620, 625, 636, 643, 690
 Baciocchi, Frédéric Napoléon : 161
 Baciocchi, Élixa Napoléone : 388
 Bal et Compagnie [Hutmacher / chapelier, Paris?] : 478
 Baldelli, Giustina Bartolini : 169
 Bamberger, Levi : 46
 Barral, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Baugeman Huygens, Ritter C. D. E. J. [Chevalier] : 117, 123
 Bayard, Pierre du Terrail, Chevalier de : 664
 Beauharnais, Auguste Amalia de, Vize-Königin von Italien : 216
 Beauharnais, Eugène de, Vize-König von Italien : 80, 218, 328, 332, 372, 377
 Beauharnais, Hortense de, König von Holland : 199
 Beauharnais, Joséphine Maximilienne Eugénie Napoléone de : 216
 Beauharnais, Stéphanie de, Großherzogin von Baden : 255-260
 Beaufils, Nicolas-Louis [Direktor des Mont-de-Piété / directeur du Mont-de-Piété, Paris] : 223-225, 229, 251
 Beethoven, Ludwig van : 131, 146-147, 416

- Bérard [Sekretär der Oberaufsicht / secrétaire de la Surintendance] : 413, 431–432
- Bercagny, Joseph Claude Anne Legras de : 125, 149
- Berger, Chevalier de [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130
- Berthier, Louis-Alexandre, Fürst von Neuchâtel und Wagram : 107, 256, 258, 260, 264
- Berthoud, Pierre-Louis [Uhrmacher / horloger, Paris, 21, rue de la place Vendôme, au dépôt des cartes de la Marine] : 315
- Bertin, Rose [Modehändlerin / marchande de mode, Paris, 26 rue de la Loi] : 200, 231
- Bertuch, Friedrich Justin : 95
- Beugnot, Jacques Claude Graf [Finanzminister / Ministre des finances] : 717
- Beunat, Joseph : 58, 63
- Biennais, Martin-Guillaume [Goldschmied / orfèvre, Paris, 283, rue Saint Honoré] : 80, 178, 187, 295, 304, 315, 326, 343–344, 353, 355, 358, 361, 364–365, 371, 386–387, 397–398, 410–411, 455–456, 467, 477, 479, 481–482, 506, 607–608, 611, 621, 640, 661, 690, 719
- Birot, Denis [Schäfer / berger] : 509, 525
- Bischofshausen, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Blacas d'Aulps, Pierre-Louis Jean Casimir Graf von [Minister des Königlichen Hauses / Ministre de la Maison du Roi] : 716–717, 720–721, 727–731
- Blaise, Jean-Jacques [Buchhändler / libraire, Paris, quai des Augustins, près le Pont-Neuf] : 716
- Blanchon Cortet & Bruny [Agent für Seide und Stickerei / commissionnaire en soierie et broderie, Lyon] : 326, 350, 356, 414, 417–418, 480–481
- Blangini, Felice : 131, 143, 147, 149, 152–153, 415–416, 419–420, 429, 455–456, 481
- Blangini, Felicita : 147, 152
- Bleschamp, Alexandrine de : 163
- Blondel, Jacques-François : 78
- Blumenthal, Heinrich Leopold August Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Bochholtz-Asseburg, Theodor Werner Graf von [Großzeremonienmeister / grand maître des cérémonies] : 124, 312, 345, 357, 423, 441, 480, 706
- Bochholtz-Asseburg, Theresia Maria Liboria Franziska Gräfin von, geb. von der Asseburg zu Hindenburg [Kammerdame / dame d'atour (um 1808), Großmeisterin der Königin / Grande maîtresse de la Maison de la reine de Westphalie] : 123–124, 201, 956, 982–983
- Bodenhausen, Ernst Ludwig Carl Mordian Freiherr von [Kammerherr / chambellan] : 127, 615
- Bohlen, Friedrich Ludwig Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Boieldieu, François-Adrien : 148
- Boison [Gerichtsvollzieher / huissier] : 420, 422, 533
- Bonaparte, Carlo Lucien : 155
- Bonaparte, Carlo Maria : 892
- Bonaparte, Joseph, König von Spanien : 155, 157, 167, 170, 441, 450, 452, 536, 542, 584, 617–618, 885, 896
- Bonaparte, Julie, geb. Clary, Königin von Spanien : 159, 167, 255–259, 443
- Bonaparte, Louis, König von Holland : 116–117, 119, 157, 443, 452, 536, 885, 888
- Bonaparte, Louis Jérôme Victor Emmanuel Léopold Marie, Prince Napoléon, Bonaparte, Lucien, Fürst von Canino : 155, 157, 163–164, 170, 187, 440, 888
- Bonaparte, Letizia, gen. Madame Mère : 155, 159, 163–164, 180, 255–259, 286, 293, 315, 441, 445, 450, 452, 497, 536, 651, 661–662, 696, 706, 712, 888, 893–894, 897, 938, 955, 965, 967
- Bonaparte, Marie-Anne (Elisa), verh. Baciocchi, Fürstin von Lucca und Piombino, Großherzogin der Toskana : 157, 160–162, 187, 247, 293, 315, 327, 388, 396, 400, 440, 445, 449, 536, 623, 645, 696–697, 706, 885, 891, 897
- Bonaparte, Mathilde, verh. Demidoff : 159, 162, 168–170
- Bonaparte, Napoléon Giuseppe Charles Paul : 162, 169
- Bonaparte, Napoléon-Louis, Großherzog von Berg : 639–640
- Bonaparte, Jérôme Napoléon Charles, Prinz von Montfort : 159, 161–162, 169
- Bonaparte, Marie-Paulette (Pauline), Fürstin Borghese : 101–102, 147, 157, 415, 443, 449–452, 536, 885, 897
- Bonaparte, Zénaïde Laetitia Julie : 155, 165
- Bonaparte-Murat, Marie-Annonciade (Caroline), Großherzogin von Berg, Königin von Neapel : 157, 161, 255–256, 258, 260, 373, 443, 449–452, 885, 891, 897
- Bonnet, Gustave de : 293, 661
- Bongars, Madame de : 616
- Boquet [Angestellter des Juwelierhauses Nitot / commis de la maison de joaillerie Nitot, einfacher Kammerdiener / valet de chambre ordinaire, Kammerdiener verantwortlich für den Schmuck / valet de chambre-joaillier (ab 1811)] : 308, 328, 390–391, 508, 631, 677, 986
- Borghese, Camillo Fürst : 101, 256, 258, 261, 264, 361

- Borheck, Georg Heinrich : 438
- Borstell, Baron von [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130
- Bosio, François-Joseph : 178, 186, 327, 388, 390, 410, 442, 456, 465, 492, 585, 610-611, 619, 637, 642-643, 924
- Bosse, Chevalier de [Vizegouverneur von Schloss Napoleonshöhe / sous-gouverneur de Napoleonshöhe] : 125
- Bossuet, Jacques Bénigne : 665
- Bouart [Kammerdiener / valet de chambre] : 460, 677
- Boucheporn, Anne-François Louis Bertrand, Baron de [Palastpräfekt / Préfet du palais (1807), Hofmarschall / Maréchal de la cour (1812), Generalkontrollleur der Ziviliste / Contrôleur général de l'administration de la liste civile (ca. 1808-1812)] : 41, 118, 120, 125, 131, 149, 362, 369-370, 415, 417, 423-425, 427, 430, 506, 533-540, 542-543, 585, 589, 601-606, 616-618, 625, 633, 654-655, 658, 660-663, 681, 701-704, 712
- Boucheporn, Baronin von [Ehrendame / dame d'honneur] : 123, 616
- Boucheporn, Marie-Honoré Bertrand de : 125
- Bouché [Tapezierer / tapissier, Paris, 13, rue des Fossées-Monsieur-le-Prince] : 315, 319, 349-350, 481
- Boucher-Desnoyers, Auguste Gaspard Louis : 634-635
- Boullerie, François Roulet de La [Generalschatzmeister der Krone / Trésorier général de la couronne, Paris] : 286, 322, 492-493, 665, 667, 669, 673
- Boulogne, Étienne Antoine de [Almosenier des kaiserlichen Haushalts / Aumônier de la Maison de l'Empereur] : 264
- Bourdieu, Pierre : 25
- Bourgeois, Charles Germain : 377-378, 399, 462-463, 466, 472, 475, 483, 487, 489-491, 495, 497, 507, 509, 525-526, 529, 592-593
- Bourgoin, Marie Thérèse Etienneette [Schauspielerin / actrice] : 373
- Boutrais [Zeichner / dessinateur] : 456, 467, 506
- Boyer, Christine : 163
- Brandes, Georg Friedrich : 680
- Brentano, Auguste : 139
- Brentano, Clemens : 139, 145
- Brentano, Georg : 316
- Brentano, Ludovica, verh. Freifrau von des Bordes : 127, 316, 328
- Broeckelmann [Spediteur / transporteur] : 709-710, 712
- Brogie, Maurice Jean Magdeleine de [Almosenier des kaiserlichen Haushalts / Aumônier ordinaire de la Maison de l'Empereur] : 264
- Bromeis, Johann Conrad : 54-69, 71, 73-74, 87-88, 90-92, 135, 181, 191, 545-557, 570
- Brongniart, Alexandre : 665, 671, 673
- Bruguière, Antoine André, Baron von Sorsum [Requetenmeister des Staatsrats / Maître des requêtes au Conseil d'État, Kabinettssekretär / secrétaire du cabinet du roi] : 127, 144, 149, 311-313, 379-380, 389, 413, 419-420, 422, 431, 481, 528, 532-535, 537, 549, 551, 565, 574, 584, 591, 613-614, 645, 653-655, 662, 676-682, 687, 689
- Brunet, Monsieur : 654-657, 659-661, 701-702
- Bruno [Schuhmacher / bottier] : 583, 650
- Bülow, Ludwig Friedrich Victor Hans Graf von [Finanzminister / Ministre des finances] : 127, 267, 272
- Buisson : 344, 481
- Buonarroti, Michelangelo : 685
- Burckhardt, Jacob : 33
- Bury, Johann Friedrich : 113
- Busch-Münch, Baron von [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130
- Bussche-Hünnefeld, Clamor Dietrich Ernst Gerhard Graf von dem [Ehrenritter / chevalier d'honneur] : 124
- Buttlar, Henriette Baronin Treusch von Buttlar, geb. von Bosse [Palastdame / dame du palais] : 123
- Buttlar, Guillaume Victor, Baron Treusch von [Palastpräfekt / préfet du palais] : 125, 320, 345, 350, 432
- ## C
- Cachard [Handelsvertreter der Staaten Lucca und Piombino / Agent commercial des États de Lucques et de Piombino] : 186, 327, 372, 376, 381, 387, 389, 392, 395-396, 470, 478, 484, 492, 528, 610-611, 637, 642-643
- Callet, Antoine-François : 437
- Cambacères, Jean-Jacques-Régis de, Herzog von Parma [Reichserzkanzler / Archichancelier de l'Empire] : 256, 258-259, 261
- Campan, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Canova, Antonio : 381
- Caron [Sticker / brodeur, Paris, 25, quai des Ormes] : 242, 245-246
- Carondelet, Clémence de [Vorleserin / lectrice] : 123
- Casp, Engelhard : 464
- Castello, Giuseppe [Kammerdiener / valet de chambre] : 425

- Caulaincourt, Armand Augustin Louis, Marquis de, Herzog von Vicenza [Großstallmeister des Kaisers / Grand écuyer de l'Empereur] : 256, 682
- Champagny, Jean-Baptiste de Nompère de, Herzog von Cadore : 361, 665, 667, 669, 673
- Charreton, Mme [Haushälterin / femme de charge] : 346, 598
- Chaudet, Antoine-Denis : 178, 264, 381, 456
- Chedieu, Madame [Zeichnerin / dessinatrice] : 452, 639-640
- Chenavard, Aimé : 72
- Cherubini, Luigi : 149
- Cholet, D.M. [Wirk- und Strickwarenhersteller / fabricant de bas, bonnetier du roi, Paris, 83, rue du Four Saint-Germain, Kassel] : 383-384, 393, 395
- Chopinot [Modehändler / marchand de modes et de nouveautés, Kassel] : 309, 483, 699
- Cloquemin, M. [Juwelier / joaillier, Paris, 12, quai Pelletier] : 205, 208, 211, 221
- Clément [Diamantenhändler und Juwelier / négociant en diamant et joaillier, Paris, 12, quai Pelletier] : 211
- Clément de Ris, Comte : 612
- Colin [Kammerdiener / valet de chambre] : 277, 289, 292, 302, 346, 459, 480, 532, 537, 645, 654, 656, 677
- Colliard [« Colliard Mère & fils », Spitzenfabrikant und Wäschehändler / fabricant de dentelles et marchand linge, Paris, 1, rue des Petits-Champs] : 230, 232, 240-242
- Collignon, Albert [Jagdlieutenant / lieutenant des chasses, Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130, 361-362, 364-365, 539, 597
- Collignon, Charles Gabriel [Hofdrucker / imprimeur de la cour] : 302
- Collin [Modehändler / marchand de modes, Paris, 17 rue du Mail, oder « Mme Collin, marchand de nouveautés, modes, broderies, fleurs »] : 302
- Collin, Jean-Baptiste, Graf von Sussy [Zoll-Generaldirektor / directeur général des douanes] : 276-277, 302, 401-403
- Collin d'Harleville, Jean-François : 150
- Coninx, Baron von [Generaldirektor der Domänen / directeur général des domaines (1810), Staatsrat, beauftragt mit der Generalintendanz des Königlichen Hauses / conseiller d'État, chargé d'attributions d'intendant général (seit/depuis 1811)] : 315, 362-363, 440, 473, 485, 498, 539, 541, 545-549, 552, 554-561, 563, 566, 570-575
- Constant, Benjamin : 130
- Cordier, Monsieur : 428, 433, 533, 536-537, 540-541, 543, 653-663, 700-702, 979
- Corneille, Pierre : 150
- Courbon, Chevalier de [Kammerherr / chambellan] : 127
- Cramayel, Jean François Fontaine [Zeremonienmeister des Kaiserlichen Haushalts / Maître des cérémonies de la Maison de l'Empereur] : 264
- Cronebach [Frachtführer / voiturier] : 419, 421, 424-425
- Cuvilliés, François de, gen. der Ältere : 77
- ## D
- Daenzel [Almosenier u. Prediger / aumônier et prédicateur (1807)] : 123
- D'air [Goldschmied / orfèvre, Paris, 27, rue de Harley] : 224
- Dagoty [Porzellanmanufaktur / manufacturier de porcelaine, Paris, 1 rue du faubourg Poissonnière] : 478
- Dalayrac, Nicolas-Marie : 148, 152
- Dalberg, Karl Theodor Anton Maria von [Fürstprimas des Rheinbundes / prince primat de la fédération du Rhin] : 188, 255, 261-263, 328
- Dalembert, Simon Meyer [Bankier / banquier, Kassel] : 330, 612, 615, 624, 636
- Danckaert, Jacob [Händler / négociant, Amsterdam] : 618-619, 621-623
- Dannecker, Johann Heinrich : 283
- Darrac, François-Louis-Castelnaux [Tapezierer / tapissier, Paris, 7, rue Neuve-Saint-Eustache] : 343-344, 478, 481
- Darte frère [Porzellanmanufaktur / manufacturier de porcelaine] : 455, 477-478
- Daru, Pierre [Generalintendant der Zivilliste, dann des kaiserlichen Haushalts / Intendant général de la liste civile puis de la Maison de l'Empereur] : 197-199, 202-203, 211, 216-220, 222, 225-227, 229, 232, 235, 242, 249-252, 263, 325, 333, 436
- David, Jacques Louis : 100, 118, 178, 200, 283, 456, 685
- David, Jacques Louis Jules : 283
- David d'Angers, [Pierre-Jean] : 685
- Daw, George : 126
- Decazes, Élie Louis Comte [Ausführender Sekretär von Madame Mère / secrétaire des commandements de Madame Mère] : 631, 638
- Dehio, Georg : 54
- Deinhausen, Herr von : 330
- Delcourt, Alexandre : 293
- Delessert, Benjamin [Bankier / banquier, Paris, 3 rue Coq-Héron] : 362-363, 475, 477, 487

- Delius, Conrad Wilhelm : 27, 30, 39
 Demidoff, Anatole, Fürst von San Donato : 168
 Denon, Dominique Vivant : 265, 278, 284, 286, 316, 333, 458, 522,
 Descoins, Richard [Leinenhändler / marchand de draps, Paris, 27, rue Saint-Honoré] : 352-353
 Decoudre [Posamentierer / passementier] : 464, 483, 583, 650
 Desmazis, Alexandre [Verwalter des Kronmobiliars / administrateur du mobilier de la Couronne] : 717, 720-721, 727-731
 Desouches : 343, 479, 482
 Desplanches [Diener der Garderobe / valet de garde-robe] : 292, 459
 Devaux [Sattel- und Kutschenmacher / sellier et carrossier, Paris, 40 bis, rue du Faubourg Poissonnière] : 320, 343-344, 479
 Diede [Notar / notaire] : 502
 Diederichs, Carl Anton : 46
 Dihl et Guérhard [Porzellanmanufaktur / manufacture de porcelaine, Paris] : 178, 325, 350, 455, 482
 Dörnberg, Wilhelm Freiherr von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Drouet, Gilbert : 665
 Duchambon, Antoine Borel, Baron von Retterode [Generalschatzmeister der Krone / trésorier général de la Couronne, Generalkontrolleur der Zivilliste / contrôleur général de l'administration de la liste civile] : 131, 285, 287, 293-300, 302-305, 307, 310, 315-318, 323, 360, 368, 370, 375, 468-470, 476-478, 483-484, 487-488, 492-493, 507, 513, 543, 550, 590, 624, 631, 662-663
 Ducoudras, François, Graf von Bernterode [Generaloberst der kgl. Garde / capitaine général de la garde royale] : 329, 706
 Ducoudras, Madame de, Gräfin von Bernterode [Palastdame / dame du palais] : 123
 Dumas, Alexandre : 584
 Duperré, Baron Victor-Guy : 128
 Dupré, Louis : 174, 186, 457, 459, 488, 585-586, 600, 612-613, 624, 634, 651, 653, 676-678, 683-686, 706, 955
 Duroc, Gérard Christophe Michel, Herzog von Frioul [Oberhofmarschall / Grand maréchal du palais de l'Empereur] : 197-198, 200, 2004, 212-213, 216, 218, 225-227, 232, 238, 241-242, 250-252, 256, 263-264, 331, 333, 678, 680-682
 Duval, Alexandre : 150
- E**
 Eblé, Jean-Baptiste [Kriegsminister / Ministre de la guerre] : 361, 624
 Elizabeth I., Königin von England : 101
 Erard frères [Hersteller von Harfen und Pianoforte / facteur de harpe et de piano forte, Paris, 13/21, rue du Mail] : 478, 716
 Esterno, Madame de [Palastdame / dame du palais] : 257
 Esterno, Marquis de [Kammerherr / chambellan] : 127
 Estève, Martin-Roch-Xavier [Generalschatzmeister der kaiserlichen Krone / Trésorier général de la Couronne impériale] : 202, 229, 249-250, 253, 320, 436
 Eulner, Guillaume Bernard : 517, 524
- F**
 Faget de Baure, Jacques [Berichterstatter für die Streitigkeiten der Generalverwaltung des Kaiserlichen Haushalts / rapporteur de la Maison de l'Empereur (1808)] : 226-227, 250
 Faget de Baure, Sophie Suzanne, geb. Daru : 226
 Farina, Johann Maria [Parfumeur / parfumeur, Köln] : 602, 604, 623, 643
 Faynot : 358, 445, 481
 Feige, Karl : 153
 Fénelon, François de Salignac de La Mothe-Fénelon, gen. : 665
 Ferdinand I., Großherzog von Würzburg (Ferdinand III., Großherzog von Toskana) : 69, 328
 Fesca, Friedrich Ernst : 144
 Fesch, Joseph, Kardinal : 159, 160, 163-164, 315, 370, 469, 493, 676, 680-681, 689, 699, 703, 716
 Flemming, Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Filleul, Edouard [Auditor im Staatsrat / auditeur au conseil d'État, Sekretär des Königs / secrétaire du roi] : 367-368, 630, 633, 653-656, 660, 663, 690, 717, 720, 727-731
 Fontaine, Pierre-François-Léonard : 56, 58-61, 63, 65-66, 68, 70-71, 76, 80, 90-91, 93, 105, 272
 Forster, Georg : 142
 Forstmann [Posamentierer / passementier, Kassel] : 644
 Fortunier, Jean-Baptiste : 924
 Foudrigner, Mademoiselle [Garderobe der Königin / garde-robe de la reine] : 540-541, 544, 654-656, 661-665, 700-701, 978
 Franckaert [Parfumeur / parfumeur, Paris, 8, rue du Mont-Blanc] : 608-609, 625, 649

- Franz [Präfekt des Leine-Departements / préfet du département de la Leine] : 326
- Franz I., Kaiser von Österreich Franz II., Kaiser des Heiligen Römischen Reiches : 107-108, 165
- Franz I., König beider Sizilien : 167
- Friant, Christophe [Frachtführer / voiturier, Straßburg] : 426
- Friedrich I., Herzog von Württemberg (Friedrich II), König von Württemberg : 120, 122, 160-161, 188, 197, 199, 280-283, 339, 635, 707, 717, 737
- Friedrich II., König von Preußen : 27, 28, 144
- Friedrich II., Landgraf von Hessen-Kassel : 140-142, 267-270, 276,
- Friedrich Wilhelm, Kurfürst von Brandenburg und Herzog von Preußen : 29
- Friedrich Wilhelm III., König von Preußen und Kurfürst von Brandenburg : 38
- Frochot, Nicolas Thérèse Benoît [Präfekt des Seine-Departements / préfet du département de la Seine] : 205, 223
- Fülgraff, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Fürstenberg, Franz Egon von : 39, 40
- Fürstenstein, Gräfin Adélaïde von, geb. von Hardenberg [Palastdame / dame du palais] : 123, 130
- G**
- Galen, Clemens August Graf von : 108-109
- Gall, Ernst : 54
- Galle, Claude [Bronzierer und Ziseleur / bronzier et fondeur-ciseleur, Paris, 9 rue Vivienne] : 242-243, 247-248, 414, 423, 477, 879-880
- Garnier [Bankangestellter / commis de banque, Paris] : 475
- Gauss, Carl Friedrich : 326
- Gautier, Jean-Rodolphe : 585, 910
- Gayl, Ernest Baron von : 690, 717
- Geissot [Untergouverneur des Palastes / sous-gouverneur du palais, Braunschweig] : 125
- Gemmingen, Ludwig Baron von [Gesandter Württembergs / Ministre de Wurtemberg, Kassel] : 282, 329
- Genz, Heinrich : 78, 88
- Genu, Marie-Joseph-Gabriel [Goldschmied / orfèvre, Paris, 24, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois] : 327, 329, 351
- Georget, Jean : 664
- Gérard, François-Pascal Simon : 97-98, 103, 178, 180, 186, 327, 373, 446, 449, 457, 465, 491-492, 531, 584-585, 588, 594, 664, 706, 955
- Gérard, Marguerite : 103, 531
- Gibert, Henry I. [« H. Gibert fils & successeur d'Armand Gibert » Juwelier / joaillier, Paris, 21, cour de Harlay, palais de Justice] : 326, 372, 384-385, 393, 395, 410, 455-456, 477, 482, 631, 647, 650,
- Gilly, Friedrich : 78
- Gilsa, Carl Ludwig Philipp Freiherr von und zu [Großhofmeister der Königin / Grand-maitre de la Reine] : 124-125
- Gilsa, Elisabeth Marie Friederike Freiherrin von und zu, geb. von Buttlar [Palastdame / dame du palais] : 123-124
- Girard [Portier / portier] : 926
- Girard frères et Cie [Hersteller von Lampen / lampiste, marchand de lampes hydrostatiques, Paris, 78, rue de Richelieu] : 283, 478
- Girard, General [Kammerherr / chambellan] : 127
- Girodet-Trioson, Anne-Louis : 685
- Gleichenstein, Ignaz Freiherr Gleichauf von : 416
- Gluck, Christoph Willibald : 149
- Gobert, Jacques Nicolas [General / général] : 266
- Goethe, Johann Wolfgang von : 144, 150
- Goetz, Jean [Kabinettskurier / courrier de cabinet] : 354, 402
- Goulard, Jean-François Thomas : 463
- Grandin, Pierre [Tuchfabrikant / fabricants de draps] : 352
- Grandjean de Montigny, Auguste Henri Victor [Königlicher Architekt / architecte du roi] : 55-56, 73, 131, 175-176, 182, 185-188, 191, 193-194, 265-270, 272-274, 277-279, 329, 336-338, 345, 390, 479-480, 531, 545-581, 752, 955
- Gregor XVI., Pabst, bürgerl. Bartolomeo Alberto Cappellari : 167
- Greineisen, Carl : 72
- Grétry, André-Ernest-Modeste : 148
- Grévin [Packer in der Gobelinmanufaktur / emballeur à la manufacture impériale des Gobelins] : 668-669
- Grey, Jane : 101
- Grimm, Jacob [Kgl. Bibliothekar / Bibliothécaire du roi] : 109-110, 127, 185, 193, 284, 288, 316, 328, 651, 654, 662
- Grimm, Wilhelm : 127, 185, 316, 328
- Gros, Antoine-Jean : 103, 106, 156, 178, 283, 320, 330, 931, 939
- Großmann, Gustav Friedrich Wilhelm [Theaterdirektor / directeur de théâtre] : 141
- Guérin [Hausmeister in der Garderobe / concierge de garde-robe] : 289, 292, 302, 317, 403,

406-407, 459, 507, 534-535, 542, 656, 670, 677,
702-703
Guérin, Baron Pierre Narcisse : 685
Gudin, M. : 635
Guillemot [Haushofmeister / maître d'hôtel] :
415, 421, 427, 433
Guillon-Lethière, Guillaume : 585-586, 612, 676,
684-685

H

Habich [Almosenier u. Prediger / aumônier
et prédicateur (1812/1813)] : 123
Hainguerlot, Pierre Laurent : 159
Hammerstein-Equord, Hans Georg Baron von
[Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] :
120, 127, 130
Hardenberg, August Wilhelm Karl Graf von
[Präfekt des Fulda-Departements / préfet du
département de la Fulda (um 1808)] : 467
Hardenberg, Karl Philipp Graf von
[Großjägermeister / grand veneur] : 130
Hardenberg, Charlotte Gräfin von : 130
Hardenberg, Friedrich August Burchard von : 130
Hatzfeldt-Schönstein zu Trachenberg, Sophie
Fürstin von : 751, 888
Hédouville, Gabriel Marie Théodore Joseph Graf
von [Erster Kammerherr / premier chambellan] :
120, 492
Heinrich IV., König von Frankreich und Navarra :
108
Henschel, Georg Christian Carl [Mitbegründer
der Gießerei Henschel & Sohn / Entrepreneur
et fondeur royal] : 456, 458, 517
Henschel, Werner [Bildhauer / sculpteur] : 374, 456
Hersberg, Baron von [Ehrenstallmeister / écuyer
d'honneur] : 130
Hertz [Juwelier / joaillier, Braunschweig] : 644
Hessen-Philippsthal, Ernst Konstantin Landgraf
von [Großkammerherr / grand chambellan] :
125-126, 459-461, 466, 474, 487, 494, 498, 503,
514, 526-527, 588, 590, 596, 599, 609, 618, 623,
640-642, 648, 651, 677, 706
Hessen-Philippsthal, Karoline von, geb. Prinzessin
von Hessen-Philippsthal [Palastdame / dame du
palais] : 123
Hetsch, Philipp Friedrich : 283
Heuet [Aufseher im Depot der Pariser
Polizeipräfektur / gardien du Dépôt à la
préfecture de Police, Paris] : 690
Heyne, Christian Gottlob : 679
Hoechle, Johann Nepomuk : 107
Hof, Jean [Verwaltungskonservator des Königlichen

Haushalts / conservateur de l'administration de
la Maison du Roi] : 699, 705
Hohenlohe-Kirchberg, Prinzessin von
[Palastdame / dame du palais] : 123, 132
Homer : 882
Hope, Thomas : 87
Hospital, Michel de L' : 665
Horst, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
Hort [Professor / professeur] : 422
Houssement [Knopffabrikant / fabricant de
boutons, Paris, 14, rue de la Chanvrerie] : 352
Hubert [Strumpfhändler / marchand bonnetier,
Paris, 259, rue Saint-Honoré] : 300
Hugo, Gustav von : 326, 675, 679-680
Huth, Hans : 84

I

Isabey, Jean-Baptiste : 105, 635

J

Jacob, Desmalter et Compagnie [Möbeltischler /
ébénistes, Paris, 57, rue Meslay] : 81-82, 86, 91,
178, 343-344, 406, 409, 455, 480-481
Jacobson, Israël [Bankier / banquier] : 286
Jagow, Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
Jérôme Napoleon Bonaparte, König von
Westphalen : 23, 26, 32, 34-46, 49-56, 65, 73,
77-81, 83-84, 87-89, 93-94, 101-102, 105-108,
110, 115-119, 123-126, 130-135, 139-140,
143-144, 146-153, 155-162, 164-165, 167-170,
173-175, 177-179, 181-183, 185-191, 193-194,
197-200, 202-203, 212-213, 216, 218-220, 222,
224, 226-227, 229, 233, 235-237, 239-240, 242,
249, 252-263, 265-268, 271-301, 303, 305-309,
311-322, 325-425, 427-432, 434, 436-453
Jordis, Karl : 127, 139, 316-318, 328, 343-344, 346,
355, 362-363, 372, 384, 392-393, 408-409, 423,
469, 477, 479-480, 482-483, 505, 542, 455-514,
522-543, 546-547, 579, 581, 647, 651-684,
686-691, 695-697, 699-710, 712, 714-721,
727-731, 752, 771, 792, 795, 885-888, 890, 893,
896-897, 901-902, 905, 907, 909, 921, 924, 931,
935, 937, 939-940, 955-956, 965-966, 968, 971
Joséphine de Beauharnais, Kaiserin von
Frankreich : 80, 99-102, 105, 187, 197-200,
202-205, 211-213, 216-222, 224-225, 227-229,
231-233, 235-236, 243, 255-263, 278, 303, 328,
536, 543, 696, 901
Juhel [Schachtelmacher-Packer/ layettier-
emballeur, Paris, 6, rue des boucheries
S.t Honoré] : 672-674

Jungkenn-Müntzer, Friedrich Christian Arnold
von : 59

Jussow, Heinrich Christoph : 55, 131, 175, 178,
183-184, 266, 272-274, 329-330, 341, 343, 348,
350, 481, 555, 559-560, 563-564, 566, 573, 578,
580

K

Karl X, König von Frankreich (Graf von Artois) :
186, 689

Karl Eugen, Herzog von Württemberg : 708

Karl Friedrich, Kurfürst, ab 1806 Großherzog von
Baden : 254

Karl [Ludwig Friedrich], Großherzog von Baden :
255-269

[Friederike] Katharina [Sophie Dorothea] von
Württemberg, Königin von Westphalen : 32, 35,
80, 102-104, 120, 122-124, 129, 132-133, 135,
139, 143-145, 148, 151, 155, 157-162, 164-165,
167-170, 177, 186-187, 193, 197-201, 213,
225-226, 232, 237, 239, 242, 246-250, 252,
254-263, 280.283, 289, 308, 313-314, 317,
327-331, 333, 336-339, 342, 345, 373, 388, 390,
401-402, 406, 409, 413-429, 431-435, 440,
442-451, 456, 458, 465, 471, 491, 506, 528,
531-533, 535, 537-544, 549, 561, 564, 566-567,
584, 594, 610, 615-616, 619-621, 637, 643, 651,
653-663, 670, 676-677, 680-682, 689, 690-703,
706-706, 711-712, 715-720, 750, 752, 755, 785,
836, 884, 887-888, 896, 901, 903, 906-911, 924,
935, 955-956, 965, 982

Kauffmann [Juwelier / joaillier, Kassel] : 644

Kautz [Garteninspektor / inspecteur des jardins] :
657

Kempe [Frachtführer / voiturier, Salzderhelden] :
428

Kinson, Augusta Sophie, geb. Le Prince : 633-635

Kinson, François Joseph : 50, 101, 118, 126, 129,
131, 178, 186, 312, 327, 333, 346, 357, 373, 380,
400, 403-407, 410, 412, 440-441, 448, 451,
481-483, 516, 583-584, 591, 594, 600, 616-618,
633, 639-640, 651, 658, 677, 706-707, 715, 894,
905

Kinson, Thérèse Jeanne Anne : 633, 675, 678-679,
707, 902

Klein [Gärtner / jardinier] : 657, 754

Klenze, Leo von : 56, 57, 71, 131, 152, 175,
181-182, 186, 191, 266-268, 272-275, 283, 287,
315, 319, 329, 348, 350, 358, 374, 382, 458,
480-481, 484, 502, 510-511, 557, 752-753

Klösterlein, Baron von [Ehrenstallmeister / écuyer
d'honneur] : 130

Knigge, Baron von [Kammerherr / chambellan] :
127

Koch [Zimmermann / menuisier, Kassel] : 267

Kockendorffer, Nicolas [Schlosser / maître
serrurier, Kassel] : 479, 555

Kompff, Heinrich Wilhelm : 178, 326, 343-344,
411, 480, 646

Kotzebue, August von : 145, 150

Krahe, Peter Joseph : 56, 175, 177, 281, 712

Kronckhaus [Kürschner / fourreur] : 287, 294,
303-304, 310, 583, 650

Krüger, Franz 122

L

Lacage, Madame de [Kammerdame / dame
d'atour] : 199

La Feuille, de : 480

Laffitte, Jacques [Bankier / banquier] : 351, 366,

La Flèche, Blanche de, Baronin von Keudelstein,
geb. Carregha [Palastdame / dame du palais] :
123, 415, 431, 433-434, 483

La Flèche, Jean-Georges-Constantin de, Baron
von Keudelstein [Generalintendant der Krone /
intendant général de la couronne (bis Februar
1811)] : 130-131, 266, 300, 415, 417-438, 469,
473, 482

Lafèche, Lazare Marie [Ehrenstallmeister / écuyer
d'honneur] : 130

Lafèche, Simon [Händler / commerçant,
Marseille] : 266, 282-283, 320, 342, 425

Lahn [Maler / peintre] : 345, 480

Lalive & Cie : 343-344

Lancelot [Hutmacher / chapelier] : 482-483, 583,
650

Lange [Stuckateur / stucateur] : 546, 574

Langhans, Carl Gotthard : 88

Langlois [Hauptinspektor der Parks und Gärten /
inspecteur principal des parcs et jardins] : 657,
702-705

Lannes, Jean, Herzog von Montebello : 364

La Roche, Sophie von : 316

Latteux, Louis Artus [« Despaigne frères et Latteux »,
Handelsvertreter / commissionnaires en
marchandises, Paris, 19, rue de la Réunion] :
242, 247

Launay, Jean Aulay de [Brigadegeneral / général de
brigade] : 361

Laurent, Jean Antoine : 449, 478, 910

Lavalette, Antoine Marie Chamans Graf von
[Generaldirektor der Post im Kaiserreich /
directeur général des postes de l'Empire] : 353,
361

- Laves, Georg Friedrich Ludwig : 56
- La Ville-sur-Ilлон, Bernard de, Graf von Lacépède [Großkanzler der Ehrenlegion / Grand chancelier de la Légion d'honneur] : 685
- La Ville-Sur-Ilлон, Caroline-Thérèse Gräfin von, geb. Prinzessin von Hessen-Philipsthal [Palastdame / dame du palais] : 123, 125
- La Ville-Sur-Ilлон, Ferdinand Graf von [Brigadegeneral / général de brigade, Gouverneur des Palasts in Kassel / gouverneur du palais de résidence à Cassel] : 125-126, 441, 481
- Le Barbier, Jean-Jacques-François : 437
- Le Brun, Charles : 685
- Lebrun, Charles-François [Erzschatzmeister des Kaiserreichs / Architrésorier de l'Empire] : 256, 258, 261
- Le Camus, Auguste [Kammerherr / chambellan] : 127, 131
- Le Camus, Pierre Alexandre, Graf von Fürstenstein [Erster Kammerherr / premier chambellan, Großmeister der Garderobe / maître de la garde-robe] : 120-121, 127, 130, 149, 201, 271, 276, 312-313, 357, 359, 361, 386, 411-412, 427, 438, 441, 443, 457, 492, 507, 581, 649, 706, 712, 955
- Leduc, Françoise Victoire, geb. Marinville : 286
- Lefèvre, M. [Juwelier / joaillier, Paris, 36, rue St. Avoye] : 205, 208, 211, 221, 223
- Lefebvre-Desnouettes, Charles [Erster Stallmeister / premier écuyer] : 120-121, 128, 492
- Le Gaye, Charles : 144, 147, 534
- Legendre [Schneider / tailleur, Paris, 20 rue de Richelieu] : 293, 302, 341, 345, 349, 353, 357-358, 392, 469, 478, 481, 483
- Leisler, Heinrich Christian [« Leisler & Cie », Teppichfabrikant / fabricant de tapis, Hanau] : 531-533, 705
- Leist, Justus Christoph Baron : 676, 680
- Leloup [Verwalter / économiste, Schönfeld] : 471, 473-474, 489-490, 495-496, 502, 509, 525, 529, 537, 598-599
- Lemaître [Beamter der Staatskasse der Kaiserkrone « préposé du trésor général de la Couronne impériale »] : 221
- Lemonnier, Gabriel [Verwalter der Gobelinmanufaktur / administrateur de la manufacture des Gobelins] : 666-668
- Lenormand [Seidenhändler / marchand d'étoffes de soie, Paris, 248, rue Saint-Honoré] : 393, 395, 401-403, 410
- Leonardo da Vinci : 685
- Leopold II., Großherzog der Toskana : 168
- Leopold II., Kaiser des Heiligen Römischen Reiches, König von Böhmen, Kroatien und Ungarn : 107
- Lepaute, Jean-Joseph : 192
- Lepel, Graf von [Adjutant / aide-de-camp] : 425, 466, 478, 488
- Lépine, Jacques [Uhrmacher / horloger (seit 1809 des Königs von Westphalen), Paris, 2 place des Victoires] : 312-313, 320, 328, 417, 419, 533
- Lépine, Jean-Antoine [Uhrmacher / horloger] : 312, 328
- Leriche [Bühnenarbeiter / machiniste] : 420
- Leroy, Charles Basile [Uhrmacher / horloger, Paris, 13/14, Palais-Royal] : 328, 360, 408, 477, 482, 528, 646-647, 901, 938
- Leroy, Louis-Hippolyte [Modehändler / Marchand de modes, Paris, 89, rue de la Loi, Hôtel Boutin] : 187, 199-201, 213, 216, 219-220, 225-226, 231-233, 235-243, 247. 250-253
- Lescène-des-Maisons, Jacques [Leiter in der Generalverwaltung der Zivilisten des Kaisers / Chef de bureau à l'intendance générale de la maison civile de l'Empereur] : 197-198, 200, 203-205, 208, 211, 219-221, 223-224, 226-227, 229-232, 235, 238-239, 241-242, 245-246, 248, 251, 253
- Lessing, Gotthold Ephraim : 141, 150
- Lesueur, Eustache : 685
- Lesueur, Jacques-Philippe : 457
- Leydel, M. : 612
- Libour, M. : 678, 686
- Libour, Agathe : 678
- Linden, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Lippe, Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Llanta, Jacques François : 129
- Lolive, de Beuvry et Cie [Weißhändlerin / lingères, Modehändlerinnen / marchandes de mode, Paris, 463, rue Neuve-des-Petits-Champs] : 216, 478, 481-482
- Lombard de Langres, Vincent : 178
- Louis-Philippe I., König von Frankreich : 169
- Löwenstein-Wertheim, Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Löwenstein-Wertheim-Freudenberg, Ernestine Luise Prinzessin von, geb. von Pückler-Limburg [Palastdame / dame du palais] : 123, 616
- Lubin, [Pierre François ?] : 297
- Luchet, Jean-Pierre-Louis Marquis de (« Barbot de Luchet ») : 141
- Ludwig XVIII., König von Frankreich : 160, 717
- Lüninck, Ferdinand Hermann Maria von, Fürstbischof von Corvey [Groß-Almosenier / Grand aumônier] : 128-129, 584, 639

M

- Malet de la Rochette, Madame de [Vorleserin / lectrice] : 123, 257, 401–402, 409, 528, 532, 690, 695, 700, 956, 981
- Malsburg, Wilhelm Ernst Ludwig Otto Graf von der : 128
- Marenholtz, Baron von [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130
- Marguerite [« Foncier et Marguerite », Juwelieri / bijoutiers, Paris, 177 rue Saint-Honoré] : 204, 211
- Marie-Antoinette von Österreich, Königin von Frankreich : 200
- Marienborn, Joseph Antoine Morio Graf von [Großstallmeister / grand écuyer] : 128–129, 201, 527, 556
- Marienborn, Claire Adélaïde Morio Gräfin von, geb. le Camus [Palastdame / dame du palais] : 123, 129, 201, 616
- Marie-Louise von Österreich, Kaiserin von Frankreich : 80, 107, 159, 165, 193, 325, 443, 450, 651, 655, 689, 699, 702, 712, 880, 884–885, 890, 897, 955
- Marinville, Etienne-Jules Cousin Baron de [Kammerherr und Garderobenmeister / chambellan et maître de la garde-robe] : 127, 132, 173–174, 186–188, 193, 284–314, 316–319, 321–323, 325–415, 418–419, 421, 423, 425, 429–433, 435, 439, 448, 454–530, 532–534, 536, 540–542, 549, 583–651, 653–656, 658, 680, 662–663, 675–692, 695–705, 955
- Marinville, Nicolas Martin Antoine Cousin de [Privatverwalter des Königs / intendant particulier du roi, Paris] : 286, 326, 352–356, 387, 389, 398, 400–402, 408–409, 412, 456–457, 462, 465–467, 472–475, 487, 490–491, 495, 497–498, 506–507, 509, 528, 592, 606–608, 610–611, 620, 625, 638, 641–643, 646–647
- Masson, Frédéric : 173, 186
- Maubreuil Marie-Armand de Guerry de, Marquis d'Orvault : 160, 186–187, 689–692, 694, 696–697
- Mauritius [Grundbesitzer / propriétaire, Schönfeld] : 489, 512–514, 529
- Maury, Jean-Siffrein, Kardinal [Erster Almosenier / premier aumônier] : 120
- Maximilian I. Joseph, König von Bayern : 326
- Meaux Saint-Marc [« Meaux Saint-Marc père et fils », Tuch- und Spitzenhändler / marchands en toile et dentelle, Paris, 24, rue Neuve-Saint-Roch] : 224–225
- Méhul, Étienne-Nicolas : 148
- Meilert, Michel Simon [Bankier / banquier, Kassel] : 481–483
- Ménéval, Claude François [Privatsekretär des Kaisers / Secrétaire de l'empereur] : 322
- Mengersen, Friedrich Wilhelm Bruno Freiherr von [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130
- Mensing [Vergolder / doreur] : 410, 413, 480, 482–483
- Mérimée, Jean François Léonor : 457
- Merveldt, Burchard Paul Graf von [Generalrequetenmeister / maître-général des requêtes] : 127, 495
- Mésangère, Pierre-Joseph-Antoine Lebourg de la : 58, 95
- Messié [erster Kammerdiener / premier valet de chambre] : 659, 677
- Métay [Oberster Buchhalter / chef de la comptabilité] : 667, 670–671, 674
- Metternich, Klemens Wenzel Lothar Fürst von : 160–161
- Meyronnet, Pierre Simon, Graf von Wellingerode [Adjutant / aide de camp (1807), Großmarschall des Pallastes / Grand maréchal (1807–1812)] : 120–121, 124–125, 132, 282, 340, 364, 369–370, 419, 441, 485, 500, 506, 508, 528, 541–542, 550–553, 555, 564–567, 573, 576–577, 706
- Micheneaux [Kammerdiener der kgl. Garderobe / valet de chambre de la garde-robe du roi] : 603–604
- Mignon [Schneider / tailleur, Paris] : 293
- Mihm, Frank : 72
- Millin de Grandmaison, Aubin Louis Eleuthérophile : 283
- Moët, Jean-Remy : 501
- Molière, Jean-Baptiste Poquelin gen. : 150
- Molitor, Bernard [Möbeltischler / ébéniste] : 81–82, 84–90, 178, 935
- Montebello, Louise-Antoinette-Scholastique Guéhéneuc, Herzogin von [erste Ehrendame der frz. Kaiserin / première dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise] : 327, 364
- Montesquiou-Fezensac, Anne Élisabeth Pierre Graf von [Großkammerherr des Kaisers / grand chambellan de l'Empereur] : 125, 665–666, 668–671, 673
- Montfort, Nicolas Alexandre Salins de : 91
- Moreau, Veuve : 345
- Moulard, Joseph Chevalier [Requetenmeister / Maître des requêtes, Intendant der Krongebäude und Domänen / Intendant des bâtiments et domaines de la Couronne (ca. 1808), Liquidateur de la dette (1811), Intendant des Königlichen Hauses / Intendant

- de la Maison du Roi (1811) : 130, 464-467, 470-471, 494, 511, 536, 560-561, 564-567, 569-573, 585, 597, 601-602, 606, 622, 624, 626, 657, 702, 704
- Mozart, Wolfgang Amadeus : 143, 149
- Müller, Johannes von [Staatsminister / ministre-secrétaire d'État] : 284
- Münchhausen, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Murat, Joachim, Großherzog von Berg, König von Neapel : 256, 258, 261, 264
- N**
- Nahl, Johann August, gen. der Jüngere : 77
- Nahl, Johann August, gen. der Ältere : 268-270
- Nahl, Samuel : 78, 707, 909
- Nansouty, Étienne Marie Antoine Champion Graf von [Großstallmeister des Kaisers / Premier écuyer de l'Empereur] : 288
- Napoleon I., Kaiser von Frankreich : 23, 32, 34-36, 42, 46, 53, 65, 76-77, 79-81, 90-91, 93, 96, 99, 102, 104-105, 107-108, 110-111, 114, 119-120, 125-126, 144, 149, 150, 155-159, 161-163, 167-168, 170, 174, 180, 186-188, 193, 197-200, 202-203, 205, 213, 216-219, 222-229, 231-232, 236-238, 242, 248-250, 254-266, 276, 278, 280, 283, 286, 303, 313, 322, 325-326, 328, 331-333, 376, 381, 415, 436-437, 443, 450-451, 456, 458, 463, 493, 500, 518, 584, 607, 617-618, 635, 651, 664-669, 671-675, 678, 681, 689, 696, 706-707, 711-712, 751-752, 880-881, 883, 885-886, 888, 891, 896, 899, 901-902, 910, 921, 938, 965
- Napoleon II., François-Joseph-Charles Bonaparte, König von Rom, Herzog von Reichstadt : 157, 159, 165, 167, 170, 451, 651, 664-673
- Napoleon III., Kaiser der Franzosen : 167-169, 189
- Nassau-Weilburg, Friedrich Wilhelm Fürst von : 256, 264
- Nieuwerkerke, Alfred Émilien O'Hara Graf von : 169
- Nikolaus I., Kaiser von Russland : 168
- Nitot Père [Marie-Etienne] et fils [François-Regnault] [Juweliere / joailliers, Paris, place du Carrousel] : 40, 81, 187, 197-200, 202-213, 217-222, 225, 227-229, 250, 254, 287, 291, 301, 306, 308-309, 313, 316, 326, 328, 344, 354, 364-365, 367-368, 372, 376, 390, 392, 455, 470, 475, 477, 482, 482, 488
- Nolde [Spediteur / transporteur, Kassel] : 346
- O**
- Oberg, Hilmar Ludwig Wilhelm Graf von [Kammerherr / chambellan, Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 124, 127, 494
- Oberg, Sophie Christine Charlotte Gräfin von, geb. von dem Bussche-Lohe [Palastdame / dame du palais] : 123
- Odiot, Jean-Baptiste-Claude [Goldschmied / orfèvre, Paris, 250 rue Saint-Honoré] : 80-81, 178, 398, 478, 483, 677
- Oldermann, Friedrich : 122
- Oliveras [Juwelier / bijoutier, Paris, 48, quai de la Mégisserie] : 326, 386-387, 398, 410-411, 477
- Olivier [Gerichtsvollzieher / huissier, Kassel] : 418
- Ompfeda, Friedrich Freiherr von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Orbelin [Juwelier / bijoutier, Paris, 23, rue Ours, Juwelier u. Goldschmied / orfèvre bijoutier, Kassel] : 302, 358, 480-481, 483, 638
- Osterhof, Peter : 73
- Otterstedt, Baronin von [Palastdame / dame du palais] : 123
- P**
- Paisiello, Giovanni : 149
- Pappenheim, Diana Rabe von, geb. Waldner von Freundstein [Palastdame / dame du palais] : 123-124
- Pappenheim, Wilhelm Maximilian Rabe von [Erster Kammerherr / premier chambellan] : 124, 127, 310-311, 331-332, 358-359
- Parcq, Monsieur du [Rechnungsführer / maître des comptes, Auditor im Staatsrat / auditeur au Conseil d'État] : 359
- Pasquier, Étienne-Denis : 254
- Pathau [Generaldirektor der Post / Directeur général des postes, Kassel] : 614
- Percier, Charles : 55-56, 58-61, 63, 65-66, 68, 70-71, 73-76, 90-91, 93, 105
- Peret [Verantwortlich für das Porzellan im Mobiliendepot / chef de la porcelaine au garde-meuble, Kassel] : 424
- Perregaux, Laffite et Cie [Bankiers / banquiers, Paris, 9 rue du Mont-Blanc] : 340-341, 345, 366, 482
- Pfeiffer [Sekretär des Kommandements der Königin / secrétaire des commandements de la reine] : 123, 336-337, 471, 479-480, 658, 702, 733
- Pfuhl, Ernst Baron von : 635
- Picot, François-André [Sticker / brodeur, Paris, 24, rue Saint-Thomas du Louvre] : 230, 232, 241-242, 248-249, 315, 482, 497, 528

- Pirmet [Büchsenmacher / armurier, Paris, 80, rue de Richelieu] : 320, 341, 345, 371, 482
- Pius VII., Papst, geb. Graf Luigi Barnaba Niccolò Maria Chiaramonti : 163
- Planzoles [Zahlmeister der Krone / payeur de la Couronne] : 667, 670-671, 674
- Pleyel, Ignace [Klavierfabrikant / fabricant de piano et d'instruments, Paris, 13, rue Neuve-des-Petits-Champs] : 81, 320, 371, 455-456, 478, 716, 886
- Poiret, Vincenzo : 584
- Potrelle, Jean-Louis : 635
- Pottier [Kammerdiener der Königin / valet de chambre de la reine] : 423, 426, 532-535, 532-535
- Poussin, Nicolas : 685
- Prevost, Madame [Zeichnerin / dessinateur] : 452
- Primoli, Charlotte [Honorine Josephine Pauline], geb. Bonaparte : 155
- Primoli, Giuseppe : 155
- Primoli, Josph Napoleone : 155
- Primoli, Luigi : 155
- Q**
- Quatremère de Quincy, Antoine Chrysostome : 188, 193, 265, 276
- R**
- Racine, Jean-Baptiste : 150
- Ramon du Bosc, Adrien-Jean-Baptiste-Amable, Graf von Taillis : 614
- Range, Andre : 517, 524, 885, 894
- Raffael : 685
- Rasp [Kutschenfabrikant / carossier, Paris, 46, rue de Verneuil] : 320, 343-344, 455, 479, 482
- Rauch, Christian Daniel : 88
- Ravrio, André-Antoine [Bronzefabrikant und –händler / fabricant et marchand de bronze, Paris, 93, rue de Richelieu] : 81, 178, 326, 341, 345, 348-350, 455, 478, 481-482, 882
- Récamier, Julie, geb. Jeanne Françoise Julie Adélaïde Bernard : 97-98
- Regnault, Jean-Baptiste : 102, 198, 254
- Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Michel Louis Étienne [Kaiserl. Staatsrat und Staatsminister / Conseiller et Ministre d'Etat de l'empereur] : 257, 264
- Reichenbach-Lessonitz, Emilie Gräfin von, geb. Ortlöpp : 55
- Reichardt, Johann Friedrich : 131, 144-147, 415-416
- Reiman, Georg Johann Gerhard August von [Präfekt des Fulda-Departments / préfet du département de la Fulda (ab 1810)] : 346, 458, 467, 470-471, 473, 480, 488, 495-498, 501-502, 511, 513, 529, 532, 547, 552, 560, 589, 598-599
- Reineck, Baron von [Palastpräfekt / préfet du palais] : 125
- Reinhard, Karl Friedrich Baron von : 131, 150, 285, 415, 699, 714
- Rémusat, Auguste Laurent Graf von [Großkammerherr des Kaisers / Premier chambellan de l'Empereur, grand maître de la garde-robe, surintendant des théâtres impériaux] : 202, 372-373
- Riepenhausen, Franz : 270
- Riepenhausen, Johannes Christian : 270
- Ritter, Heinrich Wilhelm : 50
- Robert, Ernst Friedrich Ferdinand : 517, 524, 699, 701, 705
- Robert, Jean François : 180, 664
- Roland, Philippe-Laurent : 178, 265, 276-277
- Rolier, Jean-Charles [Generalintendant des Haushalts von Madame Mère / Intendant général de la Maison de Madame Mère] : 285-286, 293, 295-304, 306, 311, 315-316, 318, 326, 329, 350-351, 481-482, 585, 590
- Rozet [Erster Maler des kgl. Theaters / premier peintre du théâtre royal] : 327, 379-380
- Rozier [Händler / négociant, Paris] : 316
- Rückenhausen, Freiherr von [Kammerherr / chambellan] : 127
- Ruhl, Johann Christian : 78, 91, 178, 186, 327, 379-381, 405-407, 410-413, 450-451, 457-459, 472, 480-481, 498, 503, 517, 524, 531, 595, 619, 622, 675, 683
- Rusé/Russé : 340, 342, 345
- Ry, Paul du : 185
- Ry, Simon Louis du : 58, 59, 73, 77-78, 178, 185
- S**
- Sacchini, Antonio : 149
- Sainson, Louis Pierre de : 266, 272-274, 427-428
- Saint-Ange, Guillaume [Auktionator / commissaire-priseur, Paris, 46, rue Coquillière] : 716
- Saint-Sauveur, Chevalier de [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130, 556-557
- Salha, Valentin de, Graf von Hone [Kriegsminister / ministre de la guerre] : 123-124, 317, 559
- Salha, Jean-Baptiste [Lieutenant der Leibgarde / Lieutenant des gardes du corp] : 317
- Salze [Möbelinspektor / inspecteur du mobilier, Inspektor des Mobiliendepots / inspecteur du garde-meuble] : 585, 595, 619
- Savigny, Friedrich Carl von : 139
- Savoyen, Marie Clothilde von : 169
- Schachten, Baron von : 120

- Schadow, Johann Gottfried : 175
 Scheffauer, Philipp Jacob : 283
 Schele, Baron Georg von [Kammerherr / chambellan] : 123, 127
 Schele, Baronin von [Palastdame / dame du palais] : 123
 Schiller, Johann Christoph Friedrich : 150
 Schinkel, Karl Friedrich : 88
 Schliecher, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Schliecher, Baronin von [Palastdame / dame du palais] : 123
 Schlinder, Friedrich [Frachtführer / voiturier] : 426
 Schlotheim, Freiherr Carl Ludwig Theodor von [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 120, 127, 130
 Schlotheim, Karoline Albertine Julie Gräfin von : 330
 Schulte, Baron von [Generalschatzmeister des Kronenordens / trésorier-général de bordre de la couronne] : 378, 395-397
 Schutz, Christian-Gottfried : 676
 Schwarz, M. de [Geschäftsführer des Königs von Württemberg / chargé d'affaires du Roi de Wurtemberg] : 635
 Schwicheldt, Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Schwicheldt, Gräfin von [Ehrendame / dame d'honneur] : 123
 Schneider, Conrad [Frachtführer / voiturier, Marburg] : 433, 542, 662
 Schneider, Eberhard [Frachtführer / voiturier, Marburg] : 423
 Schunke, Gottfried [Hornist / corniste] : 144
 Schunke, Michael [Hornist / corniste] : 144
 Ségur, Louis-Philippe de [Großzeremonienmeister des Kaisers / Grand maître des cérémonies de l'Empereur] : 116, 254, 256-259, 261, 263
 Seybelsdorff, Graf von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Seyssel d'Aix, Joseph Victor Thomas Graf von [Zeremonienmeister des kaiserlichen Hauses / Maître des cérémonies de la Maison de l'Empereur] : 264
 Siebrecht, Justus [Schreinermeister / maître ménusier] : 118
 Siméon, Joseph Jérôme Graf [Justiz- und Innenminister / Ministre de la Justice et de l'Intérieur (1807-1809), Justizminister / Ministre de la Justice, Kammerherr / chambellan] : 35, 43, 104, 127, 131-132, 188, 193, 265-267, 271-276, 278-279, 357, 441
 Siméon, Françoise Gräfin, geb. Garcin [Palastdame / dame du palais] : 201
 Simon, Henri : 354, 621
 Soiron, Jean-François : 186, 327, 361, 373, 377, 403-407, 413, 415, 443-447, 453-454, 634
 Sonolet, Hector [Bankdirektor / directeur de la Banca Elisiana] : 176, 187, 194, 270, 545, 576, 578
 Sperber [Schneider/ tailleur, Kassel] : 583, 641-642, 648, 650
 Spiegel, Baron von [Kammerherr / chambellan] : 127
 Spiegel, Philippe [Frachtführer / voiturier, Metz] : 428
 Spohr, Louis : 153
 Stapleaux, Michel Ghislain : 162
 Steinhöfer [Inspektor der Gewässer / inspecteur des eaux] : 564
 Stollberg-Wernigerode, Henrich Graf zu [Ehrenstallmeister / écuyer d'honneur] : 130
 Stubinitzky, Johann Christian : 457
 Sulleau [Kontrollleur der Verwaltung des Kronmobiliars / vérificateur de l'administration du mobilier de la Couronne] : 717, 721, 727, 730-731
 Sulzer & Cie [Seidenfabrikant / fabricant de soie, Magdeburg] : 287, 307
- ## T
- Taglioni, Filippo [Ballettmeister / maître de ballet] : 149
 Talleyrand-Périgord, Charles-Maurice Marquis von, Fürst von Bénévent : 125, 186, 256, 258, 261, 689
 Tasso, Torquato : 685
 Tchernychev, Alexander Ivanovitch : 677
 Tessier [Gerichtsvollzieher / huissier] : 532, 541, 655, 793
 Tessier, Henri Alexandre : 529
 Thibon, Louis-Charles [erster Untergouverneur der Banque de France / premier sous-gouverneur de la Banque de France] : 229-233, 242-243, 245-247, 251
 Thielemann [Schmied / maître forgeron] : 267
 Thomire, Duterme et Cie [Bronzefabrikant / fabricant de bronzes, Paris, 15, rue Taitbout] : 80-81, 167, 178, 230, 232, 239-243, 326, 348-350, 477, 481
 Thouret, Nicolas Frédéric : 81, 281
 T'Kint, J. D. [Spitzenfabrikant und -händler / fabricant et marchand de dentelles, Brüssel] : 409
 Tischbein, Johann Heinrich Wilhelm : 932
 Tourville, Anne Hilarion de Costentin, Graf von : 664
 Trauttmansdorff, Ferdinand Fürst von : 107
 Tricot [Kammerdiener / valet de chambre] : 289, 292, 459, 483, 611, 677

Trott, Baron von [Kammerherr/ chambellan] : 127
 Turckheim et C^{ie} [Bankier u. Kommissionär /
 banquier-commissionnaire, Mainz] : 354
 Turenne, Henri de La Tour d'Auvergne,
 Vicomte de : 664

V

Vallois, Nicolas : 77-78, 83
 Vatel [Posamentierer / galonnier-franger, Paris,
 147, rue Saint-Honoré] : 352, 354, 482
 Vauban, Sébastien Le Prestre, Marquis de : 665
 Vaugeois, Bernard François : 81-82
 Vaulout [Modehändler / marchand de modes,
 Paris, rue de Richelieu, sur le boulevard] :
 230-233, 241
 Vautrin [Möbeltischler u. Spiegelfabrikant /
 ébéniste et miroitier, Paris, 57 boulevard
 St-Antoine] : 310, 343-344, 426, 478, 481
 Veltheim, Graf von [Kammerherr / chambellan] :
 127
 Vergil : 882
 Vernet, Horace : 178, 186, 457, 492, 584-585,
 588-589, 610, 620, 641, 651, 699-700, 706, 955
 Vigny, Madame [Sängerin / chanteuse] : 148
 Viktor Emanuel II., König von Italien : 169
 Villandry, Baron Bigot de [Kammerherr /
 chambellan] : 127
 Villemereuil, Baron von [Ehrenstallmeister / écuyer
 d'honneur] : 130
 Villers, Charles de : 302
 Vincent, François-André : 178, 192, 666, 955
 Vitrolles, Eugène François Auguste d'Arnauld,
 Baron de : 689-690

W

Wachs [Notar / notaire, Kassel] : 502, 589, 598-599
 Wagner [Zimmermann / charpentier] : 267, 479
 Waldburg, Friedrich Ludwig Graf Truchsess zu
 [Erster Kammerherr / grand chambellan (1808-
 1809)] : 122, 125, 199, 264, 287, 291-300, 304,
 323, 416
 Waldburg, Maria Antonia Gräfin Truchsess zu, geb.
 von Hohenzollern-Hechingen [Hofdame /
 dame d'honneur, Groß-Hofmeisterin der
 Königin / Grande Maîtresse de la Maison de la
 reine (1807-1809)] : 122-123, 132, 257
 Weber, Max : 32
 Weege [Maler / peintre] : 634
 Wenderoth, Jean George [Tapezierer im
 Mobiliendepot/ tapissier du garde-meuble,
 Kassel] : 699, 705, 712
 Wendt, Karl Friedrich Freiherr von [Erster
 Almosenier / premier aumônier] : 128

Westphalen, Graf von [Kammerherr / chambellan] :
 127
 Weygandt, Sebastian : 121, 186, 327, 379, 380, 405,
 410, 457, 459, 482, 515, 518, 585, 604, 616, 634,
 677, 706
 Wichmann, Friedrich : 78-79, 88-89, 178, 329, 346,
 480, 484-485, 527, 545, 570, 572, 605-606
 Wilhelm I., Kurfürst von Hessen-Kassel, auch
 Wilhelm IX., Graf von Hanau, Landgraf von
 Hessen-Kassel : 54, 64, 77-78, 83, 116, 134,
 141-142, 153, 178, 330, 956
 Wilhelm I., König von Württemberg : 148, 161,
 412, 441, 706, 907
 Wilhelm II., Kurfürst von Hessen-Kassel : 53-59,
 64-69, 72-73, 75, 78, 87-88, 152-153
 Wilt [Kammerdiener / valet de chambre] : 289, 292
 Winkelmann, Johann Joachim : 679
 Wintzingerode, Georg Ernst Levin Reichsgraf von
 [Staatsminister Württembergs / Ministre d'État
 de Wurtemberg] : 197, 256, 264, 312-314, 361,
 436, 631,
 Witzleben, Baronin von [Palastdame / dame du
 palais] : 123
 Wolf, Colonel Chevalier [Ehrenstallmeister /
 écuyer d'honneur] : 130, 426, 431, 434
 Wolff, Heinrich Abraham [Architekt / architecte] :
 267
 Wolfradt, Gustav Anton von [Staatsrat / Conseiller
 d'État, Innenminister / Ministre de l'Intérieur] :
 266, 277, 438, 457, 499-500, 515, 518, 578-579
 Wolfret [General / général] : 420
 Wrhna, Graf von : 107
 Wurmb, Ludwig von [Gouverneur des königlichen
 Palastes / gouverneur du palais, Kassel] : 125

Z

Zadig [Erster Leibarzt / premier médecin (1812)] :
 123
 Zandt, Baron von [Ehrenstallmeister / écuyer
 d'honneur] : 130
 Zinserling, August Ernst : 145-146, 149
 Zuber [Strickwarenhersteller- und händler /
 marchand bonnetier, Paris, rue St Honoré] : 311
 Zusch, Juste Henri : 517, 524

Abbildungsnachweise

Crédits photographiques

Cover

© RMN-Grand Palais (Château de Fontainebleau) / Gérard Blot

Bärbel Sunderbrink

Abb. 1: © Foto: Reinhard Vogelsang/Stadtarchiv Bielefeld

Abb. 2: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer u.a., Ausst. Kat., Kassel, Museum Fridericianum und Museum Schloss Wilhelmshöhe, München 2008, S. 307, Nr. 179.

Abb. 3: *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modellstaat Königreich Westphalen*, hg. von Michael Eissenhauer u.a., Ausst. Kat., Kassel, Museum Fridericianum und Museum Schloss Wilhelmshöhe, München 2008, S. 468, Nr. 405.

Abb. 4: © Minden, Kommunalarchiv

Abb. 5: © Niedersächsisches Landesarchiv, Standort Osnabrück

Abb. 6: © Stadtarchiv Bielefeld

Rolf Bidlingmaier

Abb. 1: © Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung

Abb. 2: © Stiftung Preußische Schlösser und Gärten in Berlin-Brandenburg, Fotograf: Ursula Lies

Abb. 3: © Wünsdorf, Brandenburgisches Landesamt für Denkmalpflege, Messbildarchiv

Abb. 4 : © Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung

Abb. 5: Percier, Charles, Fontaine, Pierre François Léonard, *Recueil de décorations intérieures*, Paris, 1802

Abb. 6: © Frank Mihm Fotografie, Kassel

Abb. 7: © Wünsdorf, Brandenburgisches Landesamt für Denkmalpflege, Messbildarchiv

Abb. 8: © Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung

Abb. 9: © Wünsdorf, Brandenburgisches Landesamt für Denkmalpflege, Messbildarchiv

Abb. 10: Percier, Charles, Fontaine, Pierre François Léonard, *Recueil de décorations intérieures*, Paris, 1805

Abb. 11: © Frank Mihm Fotografie, Kassel

Abb. 12: © Stiftung Preußische Schlösser und Gärten Berlin-Brandenburg

Abb. 13: Percier, Charles, Fontaine, Pierre François Léonard, *Recueil de décorations intérieures*, Paris, 1801

Abb. 14: © Museumslandschaft Hessen Kassel, Fotoarchiv

Abb. 15: Christophe Huchet de Quénetaïn, *Les styles Consulat et Empire*, Paris, 2005

Abb. 16: © Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung

Ulrich Leben

Abb. 1: © Museumslandschaft Hessen-Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Abb. 2: © Museumslandschaft Hessen-Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Abb. 3: © Museumslandschaft Hessen-Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Abb. 4: © Museumslandschaft Hessen-Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Abb. 5: © Museumslandschaft Hessen-Kassel, Sammlung Angewandte Kunst

Abb. 6: Kreisel, Heinrich, Himmelheber, Georg, *Die Kunst des deutschen Möbels. Klassizismus, Historismus, Jugendstil*, Bd. 3, München, 1973

Abb. 7: © Museumslandschaft Hessen-Kassel, Schloss Wilhelmshöhe

Sabine Thümmeler

Abb. 1: © RMN-Grand Palais / Agence Bulloz.

Abb. 2: © RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Daniel Arnaudet / Gérard Blot.

Abb. 3: © Museumslandschaft Hessen Kassel, Neue Galerie, Foto: Gabriele Bößert

Abb. 4: © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Franck Raux.

Abb. 5: © GRASSI Museum für Angewandte Kunst, Leipzig

Abb. 6: © Museumslandschaft Hessen-Kassel, Neue Galerie

Abb. 7: © LWL-Freilichtmuseum Detmold, Westfälisches Landesmuseum für Volkskunde, Fotograf: Pöler

Abb. 8: © Meininger Museen

Guillaume Nicoud texte

Ill. 1: © Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Emilie Cambier

Ill. 2: *Porcelaine royale. Napoleons Bedeutung für Sèvres und Fürstenberg*, Hg. von Martina Minning und Jochen Luckhardt, Ausst.-Kat. Braunschweig, Herzog Anton Ulrich-Museum, Dresden 2017.

Ill. 3: © Patrick Urvoy

Ill. 4: © Fondazione Centro Culturale Valdese

Ill. 5: © Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Emilie Cambier

Ill. 6: *Sixteenth- To Nineteenth-Century British Painting. State Hermitage Museum Catalogue*, hg. von Elizaveta Renne, Slg.-Kat. Sankt Petersburg, State Hermitage Museum, New Haven/London 2011.

Ill. 7: © Château royal de Blois / photo : F. Lauginie

Ill. 8: Bibliothèque Nationale de France, Paris

Ill. 9: *Göttinger Taschenalmanach für das Jahr 1810*, Göttingen 1810

Ill. 10: © RMN-Grand Palais (Château de Fontainebleau) / Gérard Blot

Marianne Heinz

Abb. 1: © Museumslandschaft Hessen Kassel, Neue Galerie

Abb. 2: © RMN-Grand Palais / Gérard Blot.

Abb. 3-5: Marianne Heinz, „Jérôme à Rome. Jérôme Bonaparte, König von Westphalen und die Familie Bonaparte im Exil“, in: *Kunst in Hessen und am Mittelrhein* 4, 2009, S. 67-92

Guillaume Nicoud Introduction Transcription

Ill. 1: © Markus A. Castor / Fondation Dosne-Bibliothèque Thiers

Ill. 2: © Hessisches Staatsarchiv Marburg

Ill. 3: © Museumslandschaft Hessen Kassel, Graphische Sammlung

Ill. 4: Stiftung Preußische Schlösser und Gärten in Berlin-Brandenburg, Fotograf: Oberhofmarschallamt/ Verwaltung der Staatlichen Schlösser und Gärten (1927 – 1945)

Ill. 5: © Bildarchiv Foto Marburg

Ill. 6: © The Metropolitan Museum of Art, Dist. RMN-Grand Palais / image of the MMA

Ill. 7: © The Metropolitan Museum of Art, Dist. RMN-Grand Palais / image of the MMA

Ill. 8: François-Pascal-Simon Gérard, Madame Mère (Maria Laetitia Ramolino Bonaparte, 1750 - 1836). National Galleries of Scotland. Purchased with the aid of the Art Fund 1988

Ill. 9: © Hessisches Staatsarchiv Marburg

Ill. 10: © Bildarchiv Foto Marburg

Ill. 11: © Hessisches Staatsarchiv Marburg

Ill. 12: © Victoria and Albert Museum London

Ill. 13: *Gehäuse der Zeit: Uhren aus fünf Jahrhunderten im Besitz der Hessischen Hausstiftung*, hg. von Andreas Dobler und Markus Miller, Ausst. Kat., Eichenzell bei Fulda, Schloss Fasanerie, Petersberg, 2002.

Plan 1: © Museumslandschaft Hessen Kassel

Plan 2: © Museumslandschaft Hessen Kassel

Das nur sechs Jahre existierende Königreich Westphalen unter dem jüngsten der Napoleoniden Jérôme Bonaparte (1784-1860) – bekannt als „König Lustik“ – ist ein Musterbeispiel für den künstlerischen wie kulturellen Transfer zwischen Frankreich und Deutschland. Die in diesem Band versammelten Texte gehen den Fragen des französischen Vorbilds und Einflusses sowie den lokalen Tendenzen der Assimilation oder der Abwandlung des vielfältigen Kulturlebens in der westphälischen Hauptstadt und seinen Provinzen nach. Sekundiert durch eine Auswahl der die Themen »Kunst und Kultur unter König Jérôme« betreffenden Archive in Deutschland und Frankreich, bietet sich ein entscheidendes Fundament für das genaue Ausloten des Verhältnisses von Zentrum und Peripherie im napoleonisch geprägten Europa.

Malgré ses six années d'existence, le royaume de Westphalie dirigé par le plus jeune des Napoléonides Jérôme Bonaparte (1784-1860), surnommé le « König Lustik », apparaît comme un exemple paradigmatique des transferts artistiques et culturels entre la France et l'Allemagne. Les textes réunis dans le présent volume explorent les modèles et influences françaises de même que les tendances locales à l'assimilation ou à la modification de la vie culturelle multiforme de la capitale westphalienne et de ses provinces. Étayée par une sélection d'archives conservée en Allemagne et en France traitant de la thématique de « l'art et de la culture sous le roi Jérôme Napoléon », cette étude aspire à fournir une base essentielle pour l'exploration précise de la relation entre centre et périphérie dans l'Europe napoléonienne.